



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME PREMIER.

A — B



BRUXELLES,

H. THIRY - VAN BUGGENHOUTE, IMPRIMEUR - ÉDITEUR,
22, rue de l'Orangerie, 22.

1866

BIOGRAPHIE NATIONALE.

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME PREMIER.



BRUXELLES,

H. THIRY-VAN BUGGENHOUDT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

22, rue de l'Orangerie, 22.

—
1866

Ref
C.T
1163
.A2
v.1

LISTE DES COLLABORATEURS

DU PREMIER VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.



- Blommaert (Ph.)**, correspondant de l'Académie, à Gand.
- Bergnet (Ad.)**, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie.
- Bergnet (Jules)**, archiviste de l'État, à Namur.
- Eritz (J.)**, docteur en droit, greffier du tribunal de première instance, à Bruges.
- Broeckx (C.)**, docteur en médecine, à Anvers.
- Barbare** (chevalier **Léon de**), compositeur de musique, membre de l'Académie, à Anvers.
- Capitaine (Ulysse)**, bibliographe, à Liège.
- Coemans** (l'abbé **Eugène**), professeur de paléontologie végétale à l'Université de Louvain, membre de l'Académie.
- De Busscher (Edmond)**, archiviste de la ville de Gand, membre de l'Académie.
- Delecourt (Jules)**, avocat, secrétaire de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles.
- De Ram** (Monseigneur), recteur de l'Université de Louvain, membre de l'Académie.
- De Smet** (le chanoine **J.-J.**), membre de l'Académie, à Gand.
- Dewalque (Gustave)**, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie.

LISTE DES COLLABORATEURS.

- Driesen (F.)**, secrétaire de la Société historique et scientifique du Limbourg, à Tongres.
- Fétis (François)**, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- Gachard (L.-P.)**, archiviste général du royaume, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- Génard (P.)**, archiviste de la ville d'Anvers.
- Guillaume** (général), correspondant de l'Académie, à Bruxelles.
- Helbig (H.)**, bibliographe, à Liège.
- Hennebert (Fréd.)**, docteur en droit et professeur, à Gand.
- Juste (Théodore)**, conservateur du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- Kervyn de Lettenhove** (baron), membre de la Chambre des représentants et de l'Académie, à Saint-Michel lez-Bruges.
- Kuyt** (l'abbé), à Anvers.
- Liagre** (lieutenant-colonel), directeur des études à l'École militaire, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- Mathieu (Ad.)**, conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque royale, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- Morren (Edouard)**, professeur à l'Université de Liège, correspondant de l'Académie.
- Nève (Félix)**, professeur à l'Université de Louvain, correspondant de l'Académie.
- Noue (Ars. de)**, homme de lettres, à Malmédy.
- Piot (G.-J.-C.)**, chef de section aux archives générales du royaume, à Bruxelles.
- Polain (M.-L.)**, administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, membre de l'Académie.
- Quetelet (Ad.)**, directeur de l'Observatoire royal, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Bruxelles.
- Quetelet (Ernest)**, membre de l'Académie, à Bruxelles.
- Rahlenbeek (Ch.)**, consul de Saxe-Weimar, à Bruxelles.
- Reusens** (l'abbé E.), professeur et bibliothécaire de l'Université de Louvain.
- Saint-Genois** (baron Jules de), professeur-bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie.
- Siret (Ad.)**, commissaire d'arrondissement, membre de l'Académie, à Saint-Nicolas.
- Snellaert (F.-A.)**, docteur en médecine, membre de l'Académie, à Gand.
- Stappaerts (Félix)**, professeur d'archéologie à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.

LISTE DES COLLABORATEURS.

Thonissen (J.-J.), professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie et de la Chambre des représentants.

Vande Putte (l'abbé), curé-doyen, à Poperinghe.

Vander Haeghen (Ferd.), bibliographe, à Gand.

Vander Meersch (P.-C.), archiviste de l'État, à Gand.

Van Even (Edw.), archiviste de la ville de Louvain.

Van Hasselt (André), inspecteur général de l'instruction primaire, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Wauters (Alph.), archiviste de la ville de Bruxelles, correspondant de l'Académie.

DOCUMENTS OFFICIELS.

I

ARRÊTÉ ORGANIQUE.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1843, portant que l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera chargée de la rédaction d'une *Biographie nationale* et qu'elle soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ce travail ;

Vu le projet adopté, en conséquence, par l'Académie, dans sa séance générale du 10 mai 1860 ;

ARRÊTE :

ART. 1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale*.

ART. 2. Elle institue, à cet effet, une commission de quinze membres, qui sont

élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

ART. 3. La commission peut s'associer pour le travail de rédaction les autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la compagnie.

ART. 4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale*.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

ART. 5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

ART. 6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

ART. 7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

ART. 8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-octavo, par volume de cinq cents pages au moins.

ART. 9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

ART. 10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

ART. 11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront du présent arrêté.

CH. ROGIER.

Bruxelles, le 29 mai 1860.

II

LISTE DES MEMBRES

AU 31 DÉCEMBRE 1865.

- MM.** le baron de Saint-Genois, délégué de la classe des lettres, *président*.
Ad. Quetelet, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Edm. De Busscher, délégué de la classe des beaux-arts, *secrétaire*.
E. Coemans, délégué de la classe des sciences, en remplacement de
M. Kickx, décédé.
G. Dewalque, délégué de la classe des sciences.
Ed Morren, délégué de la classe des sciences, en remplacement de
M. Stas, membre démissionnaire.
Van Beneden, délégué de la classe des sciences.
Gachard, délégué de la classe des lettres.
le général Guillaume, délégué de la classe des lettres, en remplace-
ment de M. de Ram, décédé.
le baron Kervyn de Lettenhove, délégué de la classe des lettres.
Polain, délégué de la classe des lettres.
Balat, délégué de la classe des beaux-arts, en remplacement de
M. Fr. Fétis, membre démissionnaire.

MM. le chevalier de Burbure, délégué de la classe des beaux-arts, en remplacement de M. Van Hasselt, membre démissionnaire.

Portaels, délégué de la classe des beaux-arts, en remplacement de M. Ed. Fétis, membre démissionnaire.

Ad. Siret, délégué de la classe des beaux-arts.

M. Félix Stappaerts, *secrétaire adjoint*.

INTRODUCTION.

La biographie est l'histoire individualisée. Elle se meut dans une tout autre sphère que l'histoire proprement dite ; elle a d'autres règles à suivre, d'autres exigences à satisfaire. Sans négliger les annales du monde, sa mission est d'en détacher les personnages remarquables, pour pouvoir mieux caractériser leur physionomie et préciser les actions qui leur ont acquis une notoriété digne d'être signalée.

Réunie en dictionnaire, distribuée par groupes professionnels, ou classée dans l'ordre alphabétique, la vie des personnages présente ainsi une galerie de portraits finis ou d'esquisses dont le but est de répondre à la curiosité des lecteurs qui s'intéressent plus aux individus qu'aux choses.

En retraçant, au contraire, une époque donnée, les hommes n'y sauraient être étudiés autrement qu'au point de vue des événements auxquels ils ont pris part. Les particularités intimes, les petits détails inhérents à leur existence, ne pourraient y trouver place sans embarrasser un récit où l'enchaînement des faits absorbe, en quelque sorte, la personnalité des acteurs et oblige à être sobre de développements.

Ces réflexions feront immédiatement comprendre la différence qui caractérise ces deux sortes d'ouvrages, si intimement liés entre eux et pourtant si dissemblables dans leurs résultats.

Si nous osions nous permettre une comparaison, nous dirions : l'histoire est

un échiquier dont les personnages sont les pions : on peut prendre intérêt aux évolutions de chacun d'eux, sans cesser de se préoccuper de l'ensemble du jeu.

Enseigner l'histoire au moyen des biographies est une méthode d'une utilité incontestable. On choisit un nom célèbre de l'antiquité, du moyen âge ou des temps modernes, auquel se rattache une série d'événements, de dates, de particularités dont ce personnage a été comme le centre et le pivot. L'esprit s'intéresse alors tout naturellement et avec prédilection au personnage mis en scène, et suit ses mouvements avec plus d'attention que si on l'entraînait dans les généralités d'un récit long et compliqué où les noms propres, nécessairement éparpillés, abondent. Déjà M. A. Baron l'entendait ainsi lorsqu'il publiait, en 1843, la *Biographie universelle*, refondue par lui; il démontrait, dans la préface de cet ouvrage, l'importance de ces études individuelles.

La biographie universelle embrasse tous les siècles, toutes les nations, toutes les professions. Elle acquiert ainsi, par l'immensité de son sujet, des proportions qui doivent être soumises à des règles restrictives, quant aux choix des personnages. Autres sont les principes à suivre pour la composition d'une biographie nationale, d'une biographie professionnelle ou locale. Celles-ci, conçues sur un plan spécial, permettent d'introduire dans leur cadre des personnages tout à fait secondaires pour l'histoire générale, mais qui offrent un intérêt particulier : leur tâche est de n'omettre aucun nom dont il subsiste des traces suffisantes. De là l'admission dans un livre de cette espèce d'un nombre considérable d'hommes, peut-être dépourvus de valeur pour les étrangers, mais que le souci d'un amour-propre national bien entendu fait une loi d'accueillir. Nous citerons ici, pour exemple, cette foule d'artistes, d'hommes de guerre, de lettrés, de magistrats, d'écrivains religieux ou ascétiques dont le nom n'a guère dépassé, parfois, les limites de la province ou de la localité où ils ont vu le jour, mais qui se recommandent cependant par une sorte de célébrité relative et satisfont à l'esprit de recherche des spécialités.

Ces idées s'appliquent particulièrement au dictionnaire que nous publions et dont nous allons faire connaître l'historique, le plan et les détails d'exécution.

En réorganisant, en 1845, l'Académie royale, un ministre ami des lettres, M. Sylvain Vande Weyer, membre de cette compagnie, proposa à S. M. le Roi un arrêté qui avait pour but entre autres d'ordonner la publication d'une biographie nationale. Il voulait réunir en un seul faisceau les nombreux titres de gloire, souvent négligés, que nous avons le droit de faire valoir et qui placeront ce livre, nous l'espérons, à la hauteur des monuments du même genre élevés par d'autres nations à leurs hommes distingués. Dans le rapport qui précède cet arrêté, le ministre déclare que ce travail sera confié à l'Académie.

Dès le 6 avril 1846, M. le secrétaire perpétuel fut chargé de faire, aux trois classes réunies, un rapport sur les moyens de remplir la tâche imposée à la

compagnie, et, dans la séance générale du 12 mai suivant, il proposa de nommer une commission d'académiciens pour arrêter un plan d'exécution (1).

Cette commission, constituée au mois de juin suivant (2), se composait, indépendamment du président de l'Académie et du secrétaire perpétuel, de MM. Morren et Kickx pour la classe des sciences, de MM. le baron de Gerlache et le baron de Reiffenberg pour la classe des lettres, et de MM. Fr. Fétis et A. Van Hasselt pour la classe des beaux-arts.

A peine était-elle nommée que M. le baron de Reiffenberg, dont le zèle ne se refroidissait jamais, s'empressa, dans la séance du 3 août 1846, de communiquer à la classe des lettres quelques-unes de ses idées sur la manière de mettre à exécution l'arrêté de 1845 (3). Cette première tentative n'eut point de résultat. Toutefois, — et nous saisissons cette occasion de rendre hommage à la sollicitude de M. Quetelet pour tout ce qui touche aux intérêts de l'Académie, — M. le secrétaire perpétuel, dans la séance du 10 janvier 1848, rappela de nouveau à la classe des lettres la nécessité de commencer la *Biographie nationale* (4).

Diverses circonstances mirent cependant encore obstacle à la réalisation de ce projet, et celui-ci était de nouveau perdu de vue, lorsque M. le Ministre de l'intérieur crut devoir rappeler au premier corps savant du pays l'accomplissement de la mission dont il l'avait chargé (5).

A la suite de cette communication, la classe des lettres décida, dans sa séance du 1^{er} décembre 1851, que la commission s'assemblerait dans un bref délai afin de satisfaire au vœu exprimé par M. le Ministre de l'intérieur. Quoique ces divers faits attestassent la volonté de l'Académie de satisfaire aux prescriptions de l'arrêté royal, quelques années s'écoulèrent cependant encore et, dans l'intervalle, MM. de Reiffenberg et Morren vinrent à mourir.

Plus tard, dans la séance de la classe des lettres du 4 avril 1859, je crus pouvoir appeler l'attention de la compagnie sur l'inexécution de cette partie de l'arrêté royal de 1845, et je la priai d'en référer à la séance générale des trois classes.

M. le Ministre de l'intérieur avait, vers la même époque, insisté de nouveau pour qu'on se mît à l'œuvre. Voici le contenu de cette missive, adressée à M. le secrétaire perpétuel :

« L'arrêté royal du 1^{er} décembre 1845 porte que l'Académie s'occupera de la publication d'une *Biographie nationale*. Mon département a rappelé plusieurs

(1) *Bulletins de l'Académie*, t. XV, 1^{re} partie, p. 33.

(2) *Ibid.*, t. XVIII, 2^e partie, p. 510.

(3) *Ibid.*, t. XIII, 2^e partie, p. 203.

(4) *Ibid.*, t. XIII, 1^{re} partie, pp. 389 et 506.

(5) *Ibid.*, t. XIII, 2^e partie, pp. 685, 734 et 795.

fois cet objet à l'attention de l'Académie. Je vous prie, Monsieur le secrétaire perpétuel, de vouloir bien lui signaler de nouveau l'intérêt que le Gouvernement attache à l'accomplissement de cette partie de sa mission.

» Dès que l'Académie, en conformité de l'article 2 de l'arrêté royal du 4^{er} décembre 1845, m'aura soumis les mesures d'exécution de ce travail, j'examinerai le concours que le Gouvernement pourra lui prêter pour le faciliter.

» Un point sur lequel je crois devoir attirer l'attention de l'Académie, c'est celui de savoir si, tout en lui laissant la direction et la part principale de la rédaction de la *Biographie nationale*, il n'est point convenable d'admettre également la collaboration d'écrivains belges n'appartenant pas à la compagnie, qui auraient fait preuve, dans des travaux antérieurs, d'un mérite distingué.

» Agréez, Monsieur le secrétaire perpétuel, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le Ministre de l'intérieur,

» CH. ROGIER. »

Cette nouvelle communication, qui assurait le concours du Gouvernement d'une manière si positive à l'Académie, l'engagea à compléter sans délai la commission provisoire : MM. Wesmael et le baron de Saint-Genois furent nommés en remplacement de MM. Morren et de Reiffenberg, décédés. Cette commission n'était pas chargée de rédiger ni de publier la *Biographie nationale*, mais seulement d'élaborer un plan d'exécution : à cela se bornait son rôle. L'Académie devait ensuite discuter ce plan et se prononcer sur les différents points qu'il contiendrait.

La commission se réunit d'une manière régulière à partir du 3 juillet 1859. Dans cette séance, elle décida qu'avant toute chose, il fallait rassembler les éléments qui pouvaient faciliter l'achèvement du travail. Elle voulut bien me confier le soin de lui faire, à ce sujet, un rapport circonstancié, suivi d'un avant-projet de règlement.

Il fut bientôt reconnu que de nombreux matériaux biographiques existaient déjà, mais tombés dans l'oubli, épars, disséminés dans des ouvrages anciens et nouveaux, des recueils périodiques, des brochures, où il fallait les rechercher patiemment.

Disons immédiatement qu'il n'y a pas d'homme de quelque mérite, décédé en Belgique pendant le dernier quart de siècle, dont on n'ait publié une notice nécrologique; les vivants mêmes n'ont pas échappé à la manie des biographes de vouloir accorder une certaine notoriété à tout le monde.

Avant d'examiner les ouvrages à consulter, il était essentiel de bien se fixer d'abord sur la signification de ces mots *Biographie nationale*, expression susceptible de plusieurs interprétations, lorsqu'on veut y comprendre des morts

de toute catégorie. A la première vue, il semblait qu'on n'avait à s'occuper que des hommes les plus célèbres de la Belgique et qu'il ne s'agissait que de faire leur éloge. C'eût été là tout simplement reprendre en sous-œuvre la publication des *Belges illustres*, faite il y a quelques années et refondue plus tard dans une seconde édition de luxe. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçut qu'une pareille entreprise s'éloignerait complètement du but indiqué. Il convenait, en effet, de composer un livre où tous les Belges remarquables, n'importe à quel titre, reçussent l'hospitalité, un ouvrage qui présentât l'ensemble de tous les hommes du pays dont la mention fût digne d'être conservée, c'est-à-dire un *dictionnaire biographique* consacré à la nation belge.

Cependant, M. de Reiffenberg, dans la note qu'il communiqua à la classe des lettres, le 4 août 1846, avait envisagé la question différemment.

Le travail confié à l'Académie devait être, d'après lui, un *aperçu historique*, un résumé dans l'ordre chronologique des faits et gestes de tous les hommes qui ont contribué à rehausser la gloire de la Belgique, tant sous le rapport artistique, scientifique et littéraire que sous d'autres également dignes d'être signalés. Il proposait donc de charger chaque classe de la rédaction et de la publication d'aperçus généraux de cette espèce, dans les conditions suivantes : la classe des lettres aurait rédigé la *partie littéraire, politique et militaire*; la classe des sciences, la *partie scientifique*; la classe des beaux-arts, la *partie artistique*.

Selon M. de Reiffenberg, le meilleur plan à suivre était celui adopté par les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*.

Tout en reconnaissant sa parfaite compétence, nous pensons que le savant académicien ne s'attachait qu'à un côté de la question et considérait trop exclusivement l'œuvre dont la compagnie est chargée, au point de vue de l'histoire de la littérature seule. C'est cette même manière de voir qui a fait surgir plus tard, au sein de la commission, l'idée de publier des biographies professionnelles, c'est-à-dire d'écrire la vie d'hommes appartenant à certains groupes caractérisés, et de présenter ainsi, par ordre chronologique, le tableau du mouvement des sciences, des lettres et des arts. Mais une des difficultés inhérentes à ce mode de procéder, c'est que le même individu, par la nature complexe de ses travaux, par les faits qui ont signalé sa carrière, appartient parfois à plusieurs groupes.

Revenant donc à notre point de départ, à savoir que la *Biographie nationale* ne devait être qu'un dictionnaire, il fut résolu qu'on indiquerait d'abord les sources qu'il convenait de consulter pour rédiger les notices.

Dans les vastes collections biographiques ou encyclopédiques, telles que celles de Bayle, Moréri, Ladvocat, Michaud, Courtin, Ersch et Gruber et tant d'autres, les Belges sont en général trop oubliés, et quand ils obtiennent droit

de bourgeoisie, leur portrait est si incomplet, si inexact qu'on doit se défier des assertions qui les concernent. On en exceptera le dictionnaire de l'abbé de Fellet, où, à raison de la nationalité de l'auteur, qui était Luxembourgeois, les célébrités militaires, artistiques et littéraires belges occupent une plus large place et sont mieux appréciées; on en exceptera encore le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* (1), où nos compatriotes sont traités avec un soin tout particulier; il est vrai qu'un savant de premier ordre, M. Schayes, s'était chargé de cette partie.

La Belgique possède déjà quelques recueils biographiques nationaux et provinciaux; tout le monde connaît le travail intitulé : *Les Belges illustres*, on peut citer encore : Ader, *Plutarque des Pays-Bas*; Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*; Pauwels-Devis, *Dictionnaire biographique des Belges morts et vivants*; Vander Maelen, *Dictionnaire des hommes de lettres*, etc., de la Belgique; Piron, *Algemeene Beschryving der mannen en vrouwen van België*.

Les ouvrages historiques dus à Polain, Ad. Borgnet, A. Wauters, Kervyn de Lettenhove, Stallaert, Warnkönig, Meyer, Ernst, Sanderus, Bouille, Fisen, Cousin, Poutrin, Guicciardin, Boussu, Vinchant, Gaillot, Wiltheim, Le Roy, De Vadder, Buikens, Van Ghestel, Diericxsens et bien d'autres, sont des sources qu'on ne peut s'abstenir de consulter pour la biographie des Flamands, des Liégeois, des Luxembourgeois, des Hennuyers, des Namurois, des Brabançons.

Pour les provinces et les villes, nous avons encore les ouvrages spéciaux de MM. le comte de Bec-de-Lièvre, *Biographie liégeoise*; Delvaux de Fouron, *Dictionnaire biographique de la province de Liège*; Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois*; la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, publiée par la société d'Émulation de Bruges; Ad. Mathieu, *Biographie montoise*; *Iconographie montoise*; l'appendice de Marc van Vaernewyck à l'*Historie van Belgis*.

M. le docteur Neyen, de Wiltz, a publié, de son côté, un recueil consacré aux Luxembourgeois. On trouve également des notices intéressantes dans les différentes monographies historiques que M. Wolters a fait paraître sur le Limbourg.

Il importe enfin de signaler quelques ouvrages biographiques où les hommes sont classés par groupes de professions. Pour les peintres, les sculpteurs, les artistes de tout genre, les matériaux sont des plus abondants. Campo-Weyerman, Descamps, Houbraken, Van Mander, P. Baert, Alfred Michiels, Balkema, Kramm, Van Hasselt, Immerzeel, Ed. Fétis, Edm. De Busscher, A. Pinchart, Adolphe Siret et d'autres ont presque épuisé ce vaste sujet.

Qui ne connaît la *Biographie universelle des musiciens* de M. Fr. Fétis, ce monument unique dans son genre, dont la seconde édition vient de paraître.

(1) Quatre volumes et supplément, gr. in-8°, publiés à Bruxelles, par F. Parent, en 1853-1854.

Veut-on écrire l'histoire des hommes de lettres? Une pléiade de biographes, latins, français et flamands se présente à l'esprit. Je ne nommerai que les plus connus : Paquot, Sanderus, Valère André, Sweertius, Vernulæus, Hoffman-Peerlkamp, de Stassart, Van Hasselt, Snellaert, de Reiffenberg, Serrure, père et fils, Blommaert, De Potter, Lecouvet, les frères De Backer, J.-E. Willems, Félix Van Hulst, Broeckx, Vander Aa, Kobus et Rivecourt, Kok, et F. Goethals.

MM. P. Vander Meersch et Vander Haeghen ont traité d'une manière détaillée l'histoire des imprimeurs.

Nos gloires militaires ont été mises en relief dans les excellentes monographies du général Guillaume et dans le travail de M. Vigneron : la *Belgique militaire*.

Les Bollandistes et le père Butler sont, pour l'histoire des saints, une source inépuisable à laquelle il faut ajouter un vaste travail que feu M. de Ram avait entrepris sous le titre d'*Hagiographie nationale* et dont le premier volume seul a paru jusqu'ici.

Qu'on nous permette d'ajouter aux précédents ouvrages celui que nous avons consacré aux voyageurs belges, et qui nous a fourni l'occasion de rappeler des services et des dévouements peut-être trop oubliés.

Mais en fait de biographie professionnelle, une regrettable lacune existe encore pour les hommes qui se sont distingués dans les sciences mathématiques, l'astronomie, la mécanique, l'industrie, la chimie, la physique et l'histoire naturelle. Nous n'avons aucun travail d'ensemble sur cette catégorie de savants, bien que cette partie des connaissances humaines ait toujours eu de dignes représentants en Belgique. Il suffit de citer les noms européens des Simon Stévin, des Philippe Laensberg, des Grégoire de Saint-Vincent, des Vanden Spiegel, des Van Helmont, des Dodonée, des Charles de l'Écluse.

Hâtons-nous de le dire, M. Ad. Quetelet vient de combler en partie cette lacune par la publication de son *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*. De leur côté, Morren, Kickx, Louyet, De Koninck, Sauveur, Kesteloot, etc., ont, dans les *Bulletins*, les *Mémoires* et l'*Annuaire de l'Académie*, consacré d'intéressantes notices à quelques savants contemporains.

La vie de divers jurisconsultes belges a été retracée avec soin dans plusieurs discours de rentrée de MM. les procureurs généraux de nos différentes cours de justice. Nous mentionnerons les notices de M. Raikem sur de Méan et Louvrex, de M. de Bavay sur Stockmans et Van Espen, de M. Ganser sur Philippe Wielant et de Patin, et enfin le mémoire couronné de M. Britz. Ajoutons que les préfaces des œuvres de nos principaux jurisconsultes contiennent presque toujours leur biographie.

Afin de donner un côté pratique à cette énumération générale, la commission décida de publier une liste bibliographique de dictionnaires, de recueils périodiques et d'autres ouvrages dus, la plupart, à des écrivains belges, et dans les-

quels se trouvent groupés, tantôt dans un certain ordre, tantôt disséminés sans plan arrêté, un nombre considérable de biographies, de notices nécrologiques et de mémoires utiles à consulter.

A cette nomenclature déjà très-étendue, il convient de joindre les histoires communales, publiées en Belgique, surtout depuis quelques années et qui renferment des biographies locales très-étendues, telles sont les histoires d'Anvers, par Mertens et Torfs; de Bruxelles, par Henne et Wauters; de Bruges, par Couvez; d'Audenarde, par Van Cauwenberghe; de Termonde, par Wylsman; d'Eecloo, par Neelemans; d'Alost, par De Smet; de Huy, par Gorissen; de Deynse, par Vanden Abeele; de Tongres, par Driesen; etc.

Un ouvrage d'un intérêt incontestable est le vaste dictionnaire de M. Oettinger. Il faut avoir parcouru ce répertoire de quarante mille noms, pour être convaincu de l'utilité d'une pareille nomenclature littéraire, malgré des erreurs de détail nombreuses et inévitables. Le but de l'auteur n'a pas été de présenter la biographie des hommes remarquables du monde entier, mais seulement d'indiquer ceux dont la vie a été publiée, quel que soit leur mérite. A cet effet, M. Oettinger a placé sous chaque nom, dans l'ordre alphabétique, la liste des notices spéciales qui lui sont consacrées, avec les indications nécessaires pour les retrouver. Quant aux prélats, quant aux religieux célèbres, les *Acta sanctorum*, l'histoire de nos évêchés, l'histoire des différents ordres monastiques retracent abondamment leur vie.

Une part notable dans notre publication devait être réservée aux Belges qui sont allés résider à l'étranger et qui ont fait rayonner leur nom dans les arts, les lettres, les sciences, l'industrie, la carrière militaire, le sacerdoce et la magistrature. Ce nombre est plus considérable qu'on ne le suppose. En effet, les provinces belges, soumises, depuis Charles-Quint surtout, à des vicissitudes sans cesse renaissantes, virent beaucoup de leurs enfants s'éloigner de la mère patrie avec l'intention de chercher à l'étranger un ciel plus libre, un essor plus vif, une carrière plus brillante, où les honneurs, les richesses, la considération accompagnaient leurs pas. Suivant l'exemple de ceux qui, à la suite des armées du grand Empereur, parcouraient l'Europe et se faisaient un nom dans les affaires importantes du temps, nos artistes allaient s'inspirer sous le beau ciel de l'Italie; nos savants enseignaient à Bologne, à Salamanque, à Oxford, à Paris, ou devenaient précepteurs, conseillers, ministres, diplomates au service des princes. Dans ce même temps, des papes et des souverains choisissaient leurs maîtres de chapelle parmi nos musiciens et nos compositeurs; des prêtres et des religieux, nés sur notre sol, obtenaient le cardinalat, des évêchés, de grandes charges ecclésiastiques dans des contrées lointaines; nous avions de courageux missionnaires qui partaient pour évangéliser et civiliser les sauvages de l'Amérique, de hardis navigateurs qui s'en allaient fonder des factoreries

dans le nouveau monde, et prêter leur génie entreprenant à la Compagnie des Indes.

Tous ces titres de gloire devaient être recueillis : il y avait là pour l'Académie un devoir patriotique à remplir et pour notre publication un côté intéressant et glorieux trop longtemps laissé dans l'ombre.

Nous ferons remarquer, en passant, que plus d'un compatriote, ainsi sorti du pays natal, a vu son nom s'orthographier d'après la prononciation du pays étranger ou se traduire dans un nouvel idiome. Cette circonstance fort commune, surtout pour les noms flamands, a fait méconnaître maintes fois la véritable nationalité de l'individu et a transformé en français, en anglais, en italiens ou en allemands, des personnages que nous avons le droit de revendiquer comme nôtres.

Sous ce rapport, la *Biographie nationale* rendra des services réellement patriotiques. On sera étonné de voir le nombre de Belges remarquables qu'on a dépouillés de leur nationalité, soit par erreur, soit avec intention, pour en faire des célébrités étrangères.

Voici, du reste, le point de vue auquel s'est placée immédiatement la Commission dans cette vaste entreprise.

Il ne suffit point de faire connaître le lieu et la date de naissance de chaque personnage, les circonstances de sa vie, ses productions s'il est artiste, savant, homme de lettres ou philosophe; les hauts faits d'armes qui lui sont attribués, s'il est homme de guerre; les découvertes qu'il a faites, s'il est navigateur ou géographe; les lois et les institutions politiques auxquelles il a pris part, s'il est homme politique, jurisconsulte ou magistrat; les vertus dont il a brillé, s'il est prince, philanthrope, prélat, religieux ou saint; — il convient, surtout dans les biographies d'une certaine importance, de signaler le mouvement imprimé à la civilisation par les individus dont on retrace la vie, les progrès dont les sciences, les arts ou les lettres leur sont redevables, enfin la part que chacun d'eux a prise au développement intellectuel de l'humanité.

Cette manière de concevoir et de traiter le sujet peut seule faire disparaître la monotonie inséparable des biographies rédigées dans la forme de dictionnaires; elle montrera, en outre, qu'à toutes les époques les Belges ont rempli un rôle qui les place au niveau des autres peuples. Notre publication offrira ainsi le tableau animé de la vie scientifique, littéraire et artistique, de la vie morale et matérielle de la nation; elle formera, en même temps, une page éloquente de ce grand livre qu'on appelle l'*Histoire du monde*.

Toutes les notices ne comportent certes point de pareils développements; si à de grands artistes tels que Rubens, Van Dyck et Grétry, à de grandes figures historiques, tels que Charlemagne, Godefroid de Bouillon, Jean le Victorieux, Artevelde, Charles-Quint, il est permis de consacrer des notices étendues,

certes il ne faut pas toiser de même le génie et le talent, ni vouloir donner d'aussi larges proportions à la biographie d'artistes et de savants estimables, d'écrivains laborieux, de vaillants capitaines, mais qui, hissés trop haut, ne se trouveraient plus évidemment à leur place.

Si un tel livre doit se garder d'exagérer le mérite des hommes, il ne doit pas davantage se borner à raconter la vie de personnages célèbres, ni accueillir tous les Belges qui ont obtenu quelque notoriété : c'eût été là un autre écueil. Il ne s'agit pas de composer un plaidoyer en faveur de l'excellence du caractère belge, mais de mettre en relief la mémoire des hommes distingués du pays, et d'arracher parfois à l'oubli des noms qui, pour être modestes, n'en rappellent pas moins un mérite réel. Il faut être animé d'un vif amour patriotique, mais ce sentiment ne doit pas étouffer celui, plus sacré encore, de la vérité et de la justice.

Notre recueil est donc un répertoire alphabétique où sont réunis tous les hommes qui, quelle que soit l'inégalité de leur valeur individuelle, ont acquis dans notre histoire nationale une célébrité quelconque. Si l'Académie avait compris différemment son œuvre, elle serait arrivée à des classifications arbitraires. Toutefois, il n'a pas été donné à cette généralisation du mérite personnel une extension sans bornes. Cet ouvrage n'étant pas l'histoire d'une époque, d'une province ou d'une ville, mais bien celle d'hommes pris individuellement, à cause d'une participation notoire aux événements ou au mouvement artistique, littéraire et scientifique, on n'a choisi, parmi l'infinité de noms qui apparaissent dans les annales du pays, que ceux qui ont un caractère assez précis pour former l'objet d'une appréciation spéciale.

Ainsi, pour citer un exemple, dans les annales de nos communes, dans l'histoire des artistes, dans les relations des guerres, des faits d'armes locaux, des croisades, où arriverait-on s'il fallait nommer tous ceux qu'on y voit figurer, alors que les renseignements manqueraient pour pouvoir prendre dans leur existence une action particulière, une œuvre quelconque, un acte de courage précis, de nature à leur attribuer un caractère propre ? « En effet, comme le dit M. Ed. Fétis, dans son quatrième rapport annuel, il ne suffit pas, pour avoir une notice dans ce recueil, d'être cité à une page quelconque de l'histoire religieuse ou de l'histoire politique, pas plus qu'il ne suffit, s'il s'agit d'un écrivain ou d'un artiste, d'être mentionné dans les comptes de la maison d'un prince. Il faut s'être distingué, soit par ses actions, soit par ses œuvres ; il faut s'être détaché de la masse et avoir conquis le privilège de l'individualité. Comment écrirait-on la biographie d'un personnage qui n'est nommé que pour la participation collective qu'il a prise à un événement historique, si l'on ne possède pas de détails sur sa vie, si l'on n'a rien à rapporter qui lui soit personnel ? L'auteur de la notice fera-t-il, à l'occasion de ce personnage le récit

des événements dans lesquels il a, lui dixième ou vingtième, joué un rôle accessoire? on verra le même article se reproduire dix fois, vingt fois dans le courant de l'ouvrage. L'auteur se bornera-t-il à une simple mention? le but que nous avons en vue ne serait pas atteint, car une biographie ne doit pas être un recueil de noms propres; elle ne fait pas double emploi avec l'histoire politique, scientifique ou littéraire d'un pays. Tandis que l'historien cite tous les *individus* dont la tradition a gardé le souvenir, le biographe s'attache aux *individualités*. »

Moins de réserve nous a semblé nécessaire en ce qui concerne l'admission des personnages appartenant à l'histoire littéraire, c'est-à-dire l'histoire des lettres, des sciences et des arts. Nous avons suivi en ce point le précepte si sage de Bacon : « Sans l'histoire littéraire, dit-il, l'histoire universelle ressemblerait à la statue de Polyphème dont on aurait arraché l'œil; il manquerait à l'image la partie où se peignent le mieux l'esprit et le caractère de la personne » (1).

On reproche souvent aux dictionnaires de ce genre, rédigés par un grand nombre d'auteurs, d'offrir des disparates choquant d'opinions; mais l'unité de vues, en matière de religion, de philosophie, de politique, de littérature, d'art, est-elle praticable dans une publication faite alphabétiquement et dont les parties ne peuvent, par conséquent, être reliées entre elles d'une manière homogène? La communauté d'idées, l'esprit de suite, l'harmonie du fond et de la forme, si désirables dans la plupart des œuvres littéraires, ne sauraient se manifester dans la rédaction d'un ouvrage consacré à tant de personnages d'ordre différent. Le véritable correctif d'un tel inconvénient existe d'ailleurs dans les convictions loyales et honnêtes des collaborateurs. Nous répétons ici ce qu'écrivait Auger, dans la préface de la *Biographie universelle* des frères Michaud, en 1811 : « Quant aux jugements à porter sur les personnages et sur leurs actions ou leurs travaux, il est en matière de morale et de goût des principes certains sur lesquels tous les hommes d'honneur et de sens sont d'accord et qu'ils se font surtout une loi de professer dans ces ouvrages faits en société et destinés à la masse entière du public, puisque là de brillants paradoxes, qui seraient à peu près sans gloire pour celui qui les aurait avancés, ne seraient pas sans danger pour l'entreprise commune. »

Ces principes ont été les nôtres. Toutefois, pour l'économie générale de l'œuvre, il a été établi, dans l'ensemble des notices, une certaine homogénéité d'exécution qui, tout en laissant à chaque auteur la responsabilité de ses écrits, n'a admis pour les notices, ni la polémique irritante des partis, ni les discussions oiseuses dans les questions scientifiques ou économiques : la constatation des

(1) Michaud, préface de la *Biographie universelle*.

faits et leur appréciation concise et calme, telle est la doctrine de la *Biographie nationale*, formulée du reste dans les instructions qui ont été communiquées à tous ceux qui ont accepté de collaborer à cette œuvre patriotique.

En entreprenant la rédaction de ce dictionnaire, il fallait surtout éviter de tomber dans les redites vulgaires, souvent fausses et tronquées qui altèrent la figure des personnages cités. Notre œuvre se distinguera des recueils antérieurs, en ce que tous ses articles auront été rédigés par des auteurs, désignés à cet effet par la Commission, qui ont travaillé soit sur des documents nouveaux, soit sur des notices précédemment publiées et dont le fond a été revu avec soin. Les faits sont du domaine public, c'est assez dire qu'on ne saurait reprocher aux auteurs de ce Dictionnaire d'avoir reproduit souvent les détails contenus dans d'autres ouvrages. Quel que soit son biographe, le personnage décrit conserve son autonomie, ses allures; c'est seulement la manière d'apprécier son action dans la société, son influence sur les événements, son caractère individuel, ou les intentions qui l'ont guidé, qui peuvent être différemment présentés, et ici encore les auteurs ont pu se rallier aux opinions de leurs devanciers sans être accusés de plagiat. Il n'y a donc pas de témérité à déclarer que cette publication constitue une œuvre originale : la forme et le sentiment qui nous ont inspirés sont nouveaux, bien que les faits, quand ils ne sont pas rectifiés ou complétés, soient les mêmes que ceux relatés dans d'autres publications du même genre. L'histoire ne s'invente pas. Comme on l'a dit justement dans la préface de la *Biographie universelle* : « les faits sont un fonds » commun dont nul n'a la propriété et sur lesquels tous ont un droit d'usage. » L'auteur qui raconte la vie de Rubens ou celle de Charles-Quint à sa manière, en se conformant à la vérité, ne sera pas plus plagiaire qu'un sculpteur qui imiterait la statue d'un personnage dont le marbre existerait depuis longtemps, ou qu'un peintre qui reproduirait le portrait de Charles I^{er} en dépit de l'œuvre immortelle de Van Dyck : on ne fait pas une biographie, on en coordonne et on en rédige les éléments.

Du reste, il a été absolument interdit de reproduire littéralement des articles anciens. Les recherches consciencieuses faites par la plupart de nos collaborateurs dans les archives, les manuscrits, les publications les plus récentes et les plus autorisées, leur ont permis de présenter souvent, sous un aspect entièrement nouveau, la vie d'un grand nombre de personnages. C'est là surtout le côté recommandable de notre dictionnaire. Mais pour certaines individualités secondaires, on n'a souvent, quant au fond, rien trouvé de mieux à dire que ce qui avait été dit déjà : il ne s'agit pas d'être neuf, mais exact.

Après ces considérations générales, il convient d'exposer, avec quelques détails, les mesures d'exécution qui ont été adoptées. A cet effet, nous allons résumer les rapports annuels qui ont été publiés sur nos travaux depuis l'installation de

la Commission directrice, le 6 octobre 1860, ainsi que les procès-verbaux de ses séances.

Dans l'assemblée générale des trois classes, tenue au mois de mai 1860, l'Académie avait décidé qu'une Commission spéciale, formée de quinze membres, serait chargée de diriger la publication de la *Biographie nationale*. Cette résolution, soumise, avec les conséquences qui en découlaient, à la sanction de M. le Ministre de l'intérieur, reçut son approbation; il en fut de même des dispositions réglementaires, adoptées également dans cette réunion.

La Commission choisie par les trois classes fut ensuite constituée de la manière suivante :

1° Membres de la classe des sciences : MM. Ad. Quetelet, Kickx, Stas, Van Beneden et Dewalque.

2° Membres de la classe des lettres : MM. de Ram, Gachard, le baron Kervyn de Lettenhove, Polain et le baron de Saint-Genois.

3° Membres de la classe des beaux-arts : MM. De Busscher, François Fétis, Ed. Fétis, Ad. Siret et André Van Hasselt (1).

Dans sa séance du 6 octobre 1860, la Commission composa ainsi son bureau : MM. le baron de Saint-Genois, président ; Stas, vice-président ; Ed. Fétis, secrétaire. M. Félix Stappaerts fut invité à remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Elle s'occupa ensuite d'examiner et de discuter une série de questions qui lui furent soumises par son président et dont la solution devait précéder l'exécution de tout travail littéraire.

Voici le programme de cette étude préliminaire; les questions à examiner se rapportaient à quatre points fondamentaux :

A. But et organisation intérieure de la Commission ;

B. Rédaction de la liste alphabétique provisoire, mentionnée à l'article 4 du règlement ministériel du 29 mai 1860 ;

C. Collaboration des écrivains étrangers à l'Académie ;

D. Rédaction et mode de publication de la *Biographie*.

A. But et organisation.

Première question. — Par les mots *Biographie nationale*, la Commission comprend-elle la composition d'un dictionnaire rédigé dans l'ordre alphabétique général, ou bien entend-elle former un recueil de biographies où les hommes remarquables seront groupés, soit d'après l'ordre de leur profession, soit d'après l'ordre chronologique?

(1) Voir en tête du volume les modifications que la Commission a subies, depuis son installation, par suite de décès ou de démissions.

Deuxième question. — Admettra-t-elle dans la liste provisoire tous les personnages qui ont obtenu quelque notoriété, ou se bornera-t-elle à y réunir des illustrations reconnues, des célébrités consacrées par l'histoire? En d'autres termes, la future *Biographie nationale* sera-t-elle un dictionnaire complet ou un ensemble de notices ne comprenant que de grands hommes?

Troisième question. — Comment le travail sera-t-il réparti entre les membres de la Commission, tant pour la formation des listes provisoires que pour la rédaction et la publication?

Quatrième question. — Ses membres se subdiviseront-ils en un certain nombre de sous-commissions, chargées chacune soit de certains détails, soit d'une spécialité biographique, ou bien chaque membre recevra-t-il sa tâche individuelle?

Cinquième question. — Si la Commission centrale est partagée en diverses sous-commissions, les travaux de celles-ci devront-ils recevoir l'approbation des autres membres?

Sixième question. — Pour établir de l'uniformité dans les travaux, n'y aurait-il pas lieu d'arrêter un règlement intérieur pour la Commission?

Septième question. — La Commission publiera-t-elle un bulletin de ses séances qui sera annexé aux *Bulletins de l'Académie*?

B. *Listes alphabétiques provisoires.*

Première question. — Quelles sont les indications biographiques que renfermeront les listes provisoires?

Deuxième question. — Ne serait-il pas utile d'adresser, par voie administrative, à toutes les communes du royaume une circulaire pour les engager à signaler à la Commission les hommes remarquables qui sont nés dans leurs localités?

Troisième question. — Quelles règles suivra-t-on pour déterminer la nationalité de chaque personnage? En d'autres termes, s'en tiendra-t-on, pour les lieux de naissance, à la circonscription géographique actuelle de la Belgique, ou comprendra-t-on aussi parmi les nationaux les personnages nés dans des localités voisines appartenant jadis à la Belgique, mais qui en ont été séparées pour être annexées à d'autres pays?

Quatrième question. — Admettra-t-on dans la liste provisoire et dans la *Biographie* des étrangers éminents qui ont passé leur vie en Belgique ou qui y ont rendu des services signalés?

Cinquième question. — De quelle manière écrira-t-on les noms propres précédés d'une particule ou suivis d'affixes, lorsqu'il s'agira de les ranger dans l'ordre alphabétique? Pour ceux qui commencent par les particules *de*, *del*, *du*,

van, vander, vanden, ver, disjoindra-t-on, pour les placer entre parenthèses, les particules qui précèdent ces noms?

Sixième question. — L'ordre alphabétique dont il est parlé à l'article 4 du règlement, pour les listes provisoires, ne pourrait-il être avantageusement remplacé par l'ordre des professions des personnages cités, afin de s'assurer plus facilement que les catégories sont complètes, — ce système n'empêchant pas, d'ailleurs, l'adoption de l'ordre alphabétique pour chaque groupe professionnel séparé?

Septième question. — N'y aurait-il pas lieu de compléter d'abord la liste des ouvrages biographiques à consulter et d'y comprendre, d'une manière détaillée, les nombreuses monographies publiées tant en Belgique qu'à l'étranger sur nos hommes remarquables? Cette nomenclature, ainsi complétée, ne serait-elle pas utilement placée en tête de la liste provisoire?

C. Collaborateurs.

Première question. — Quels sont les écrivains belges, étrangers à l'Académie, qu'on appellera à concourir à la rédaction de l'ouvrage?

Deuxième question. — Comment les biographies seront-elles réparties entre les auteurs, et quel sera le droit de priorité entre les collaborateurs qui se rencontreraient dans le choix du même personnage?

D. Rédaction et publication.

Première question. — Les listes provisoires étant rentrées, avec les compléments et les modifications nécessaires, comment distribuera-t-on le travail de rédaction entre les membres de l'Académie et les collaborateurs étrangers à la compagnie?

Deuxième question. — Faudra-t-il accueillir dans la *Biographie* tous les noms cités dans la liste provisoire? Dans la négative, quelles règles conviendra-t-il de suivre pour l'épuration de cette liste?

Troisième question. — La *Biographie* sera-t-elle en même temps publiée en français et en flamand? Les articles fournis ou en français ou en flamand seront-ils traduits dans l'une de ces deux langues, afin que les volumes préparés paraissent simultanément dans les deux idiomes?

Quatrième question. — Convient-il de limiter *a priori* l'étendue des notices? Dans l'affirmative, n'y aura-t-il pas lieu de classer, selon leur importance, dans un certain nombre de catégories, des personnages divers dont on accueillera les noms, afin d'accorder à chacun, selon ses mérites, les développements nécessaires?

Cinquième question. — Tout en laissant aux auteurs la liberté la plus large dans l'énonciation de leurs opinions, ne convient-il pas de fixer certaines règles,

afin d'introduire dans l'ensemble de l'ouvrage une homogénéité désirable et de mettre obstacle à une fâcheuse prolixité?

Sixième question. — Les auteurs seront-ils tenus de citer les sources où ils auront puisé les éléments de leurs notices?

Septième question. — Le § 4 de l'article 6 du règlement organique porte que chaque notice sera signée. Cette signature, devant se répéter souvent, et parfois pour des articlets, ne suffira-t-il pas d'y apposer les initiales de l'auteur, initiales qui seraient ensuite reportées dans une table générale des collaborateurs?

Huitième question. — Pour ne pas retarder la publication, ne conviendra-t-il pas de réunir alphabétiquement les notices remises à la Commission, lorsqu'il y en aura un nombre suffisant pour pouvoir en former un volume in-octavo de cinq cents pages (art. 8 du règlement)?

Nuvième question. — Les biographies des personnages les plus illustres ne pourraient-elles être ornées de portraits, afin d'intéresser plus particulièrement la classe des beaux-arts à cette grande entreprise littéraire?

La Commission discuta successivement toutes ces questions, en donnant toutefois la priorité à celles dont la solution paraissait la plus urgente.

La question capitale était celle de la forme qu'il convenait de donner à la publication. Après une discussion longue et approfondie, celle d'un dictionnaire, rédigé dans l'ordre alphabétique des noms propres, prévalut comme satisfaisant plus exactement aux prescriptions de l'arrêté royal de 1845.

On décida ensuite de commencer la liste provisoire des noms, et d'y insérer ceux de tous les Belges qui ont acquis une notoriété suffisante, à quelque titre que ce soit. Mais où commençait la notoriété ainsi exigée pour être inscrit sur la liste? Cette importante question fit l'objet de nouvelles délibérations. Il fut reconnu que la condition requise ne pouvait être considérée comme remplie que par les personnages dont il serait possible de citer les actions ou les œuvres. Il fut décidé, d'ailleurs, qu'on userait d'une grande tolérance pour l'inscription des noms sur la liste provisoire, les éliminations pouvant avoir lieu plus tard, après un examen approfondi.

La plus stricte impartialité présida à la formation de ces listes; des considérations de parti ou de système ne pouvaient influencer la Commission; les mêmes règles devaient être appliquées à toutes les catégories de personnages et à toutes les époques de notre histoire (1).

La question de la nationalité des personnages présentait tout autant d'importance.

(1) *Rapports annuels*, p. 85.

La Belgique et les Provinces-Unies ayant fait partie, pendant des siècles, d'un même État politique sous la dénomination de Pays-Bas, ayant eu des destinées analogues, une communauté non encore effacée de langue, de mœurs, d'institutions, il eût peut-être été désirable de composer, à l'imitation de nos devanciers Foppens, Valère André et Sweertius, une seule *Biographie* pour les deux pays, aujourd'hui placés sous des gouvernements différents. Le savant Paquot avait suivi ce système, au siècle dernier, pour ses *Mémoires littéraires* ; mais outre les difficultés et les complications qu'aurait amenées une œuvre conçue sur de telles bases, les biographes les plus accrédités de la Hollande, Vander Aa, Kobus et Rivecourt, Kok, Wagenaar, Siegenbeek et bien d'autres, nous ayant donné, dans leurs ouvrages, l'exemple de la disjonction des deux populations, il devenait également convenable de nous en tenir à la vie des Belges proprement dits.

Ce point arrêté, on se demanda quelle était l'extension qu'il fallait donner à l'indigénat. Les nombreux fractionnements, les modifications successives du territoire actuel de la Belgique, offraient à cet égard des difficultés très-grandes. Tout en évitant les usurpations, il fallait sauvegarder nos droits. Ne s'agissait-il pas, en effet, de rechercher patiemment les noms de nos compatriotes qui s'étaient distingués, depuis dix-huit siècles, dans toutes les carrières, dans toutes les parties de la patrie belge ? Il nous parut donc important de n'emprunter à l'étranger aucun nom de cette statistique intellectuelle et, par conséquent, de ne pas sortir de nos provinces pour opérer ce dénombrement des serviteurs du pays. Nous ne croyons pas nous faire illusion en affirmant que peu d'États de l'Europe présentent, proportionnellement à leur population, un ensemble plus remarquable d'hommes dont le souvenir mérite d'être conservé (1).

La Commission prit donc la résolution suivante :

« La *Biographie nationale* comprendra tous les hommes qui se sont distingués à des titres divers, soit dans l'histoire politique du pays, soit dans la carrière des lettres, des arts, des sciences, etc., nés en Belgique ou dans des territoires qui, à l'époque de leur naissance, dépendaient des provinces formant la Belgique actuelle. »

Cette question fondamentale était connexe avec celle des étrangers éminents qui, pendant leur séjour en Belgique, ont rendu des services signalés à notre pays ou qui s'y sont distingués de quelque autre manière.

De nombreuses propositions, souvent contradictoires, surgirent à ce sujet au sein de la Commission. Plusieurs résolutions furent successivement prises, modifiées et abandonnées, pendant ces quatre dernières années. Les uns voulaient absolument repousser les personnages de cette catégorie, les autres, au contraire, croyaient indispensable de les classer dans un supplément.

(1) *Rapports annuels*, p. 39.

Le chiffre des étrangers relevés dans les listes provisoires ne montait qu'à cent vingt-cinq. En considération de ce nombre, qui était si restreint, et afin de ne pas scinder l'ouvrage, il fut décidé qu'on admettrait les noms de ces personnages dans le corps même de la *Biographie*, mais en les indiquant par un astérisque, de manière à les distinguer des nationaux; cette mesure transactionnelle paraissait de nature à satisfaire à toutes les exigences.

Les premières bases de notre ouvrage étaient ainsi fixées, lorsque M. le Ministre de l'intérieur, déférant au désir des littérateurs flamands, invita l'Académie à examiner s'il n'y avait pas lieu de publier la *Biographie* dans les deux langues usitées en Belgique. La Commission s'occupa immédiatement de cette question, qui intéressait la moitié de la population belge, et s'arrêta à la résolution suivante, qui, sans engager l'Académie, reconnaissait cependant la convenance qu'il y avait à appeler les écrivains de la partie flamande du pays à collaborer à une œuvre nationale, j'allais dire officielle : « La *Biographie nationale* sera publiée en français. La Commission émet le vœu qu'il en soit donné une édition en langue flamande. »

Par le mot *édition*, il fut entendu que le texte flamand pourra être une traduction ou une rédaction nouvelle, selon ce qui sera réglé à cet égard lorsqu'on s'occupera de cet objet.

La formation de la liste provisoire devant être le point de départ des travaux de la Commission et la recherche des noms exigeant un temps considérable, cette partie de la tâche ne pouvait être dirigée que par une personne familiarisée avec l'histoire de notre pays; la Commission le confia, sous la surveillance du président, à un employé aussi actif qu'entendu, M. Aug. Vander Meersch, docteur en droit.

Quant aux indications biographiques, on s'arrêta à la règle suivante : « On consignera dans la liste provisoire les nom, prénoms, professions ou qualité, le lieu et la date de naissance, ainsi que la date du décès du personnage, autant que possible. On citera à la suite de chaque notice les ouvrages spéciaux et les monographies où il est fait mention des personnages. Mais il semble inutile d'indiquer les biographies générales, les dictionnaires historiques et les encyclopédies où leur nom est cité. »

Pour régler la direction à suivre par l'employé chargé de la formation des listes, la Commission arrêta un catalogue d'ouvrages recommandables dont on aurait à faire le dépouillement.

La composition de cette nomenclature ne dura pas moins de trois ans. Tous les noms recueillis furent transcrits sur des bulletins imprimés et classés successivement dans l'ordre alphabétique.

Ces listes étaient revues d'abord par la Commission, qui décidait de l'admission ou du rejet des noms, puis insérées au *Moniteur*, comme le prescrivait l'ar-

ticle 5 du règlement organique. Cette publicité avait pour but d'attirer l'attention des lecteurs sur les omissions ou sur les erreurs qui devaient se rencontrer nécessairement dans un catalogue aussi considérable.

Une première liste provisoire, *comprenant toutes les lettres de l'alphabet* avec l'indication des sources, fut imprimée avec deux suppléments successifs, par le journal officiel : elle formait un volume in-4° de 160 colonnes. Après une révision minutieuse, elle devait paraître au *Moniteur*. Mais, d'une part, le temps requis pour examiner consciencieusement un aussi long travail ; d'autre part, les nombreux ouvrages qui restaient encore à dépouiller et, disons-le, les imperfections inséparables d'un labeur hâtif, engagèrent la Commission à renoncer à la publicité.

Plus tard, lorsqu'on eut épuisé la série des ouvrages imprimés et manuscrits, on décida qu'une nouvelle *composition* typographique aurait lieu et que les listes ne seraient plus publiées au *Moniteur* que par une seule ou plusieurs lettres à la fois.

Ce mode d'exécution, beaucoup plus pratique que le premier, eut des résultats très-satisfaisants.

On ne s'étonnera pas des lenteurs que cette opération a entraînées, quand on saura qu'on a dépouillé pour ce travail préalable plus de mille volumes et que l'ensemble des bulletins présente la mention de 11,600 noms et renvois. De longues séances furent consacrées à revoir, rectifier, compléter ou épurer les listes déjà publiées, par des hommes qui avaient à cœur de ne pas exposer l'Académie à des reproches de négligence, d'oubli ou de précipitation. Du reste, en donnant la qualification de *provisaires* aux listes, on avait entendu se réserver la faculté d'éliminer ensuite les personnages qui seraient reconnus comme n'ayant pas de titres suffisants et aussi de combler les lacunes signalées. Ces nomenclatures n'étaient donc considérées par la Commission ni comme complètes ni comme définitives.

Nous pouvons nous rendre ce témoignage que personne n'aura le droit de reprocher à la Commission des oublis ou des erreurs volontaires. C'est la première fois, sans doute, qu'un corps savant ait fait ainsi un appel au public pour l'engager à exercer les droits d'une critique préalable. Quant à l'importance de ce catalogue alphabétique, elle est incontestable. L'Académie, n'eût-elle publié que la liste des personnages à signaler, aurait déjà rendu un grand service et élevé un véritable monument, tant à cause de l'intérêt que présente ce travail préliminaire que des recherches immenses dont il est le résultat. On peut dire que ces listes provisoires forment l'inventaire biographique du pays : c'est le cadre d'un travail que des collaborateurs intelligents ont à remplir pour donner la vie à un corps inerte et décharné. D'ailleurs comme le dit M. Éd. Fétis, « Quelques personnes, en parcourant les listes déjà publiées, ont été surprises d'y trouver un assez grand nombre de noms qui frappaient pour la première

fois leurs regards ; elles ont exprimé des doutes sur l'intérêt qu'offrirait l'ouvrage où seraient réunies des notices consacrées à tant d'hommes obscurs. Ces personnes n'ont pas songé que la *Biographie nationale* sera surtout un livre utile, parce qu'elle fera connaître des hommes tombés dans l'oubli, malgré les services qu'ils ont rendus à leur pays et qui leur avaient valu l'estime de leurs contemporains. Tels noms, aujourd'hui obscurs, furent jadis connus et honorés. La *Biographie nationale* les remettra en lumière, et c'est là, en quelque sorte, la plus belle partie de la tâche qu'auront à remplir ses rédacteurs. Nous n'apprendrons à personne que Rubens fut un grand peintre, tandis qu'on verra, non sans surprise et sans intérêt, de quel éclat brillèrent jadis certains de ces noms qu'on nous reproche d'avoir portés sur nos listes. » (1)

Il nous reste à exposer encore un détail d'exécution d'une importance majeure, nous voulons parler de la régularité à donner au classement alphabétique des noms. Ce classement laisse, en général, beaucoup à désirer dans toutes les biographies faites alphabétiquement.

La confusion est surtout sensible pour les noms précédés de particules ou d'articles. Il nous a donc semblé qu'à raison de leur formation orthographique, il fallait déterminer grammaticalement le rôle de ces particules, de ces articles et bien préciser la distinction qu'il y a à établir entre eux ; un système de classement, aussi uniforme que possible, était d'autant plus désirable dans la *Biographie* que les noms des personnages y appartiennent à deux idiomes principaux, très-différents : le français et le flamand.

Déjà le savant Brunet, dans la préface de sa cinquième édition du *Manuel du libraire*, p. xxviii, note 1, émet quelques considérations à ce sujet, sans toutefois en tenir toujours compte d'une manière régulière dans son *Dictionnaire bibliographique*. Pour faire disparaître l'arbitraire regrettable qui règne, sous ce rapport, dans toutes les nomenclatures, la Commission a admis, à la suite d'une discussion approfondie, un ensemble de principes formulés.

Tout en reconnaissant la difficulté qu'il y a d'établir des principes absolus dans la matière, on louera certainement l'initiative prise par l'Académie pour que les noms précédés d'une particule, accueillis dans la *Biographie nationale*, soient rangés dans un ordre justifiable aux yeux des savants comme à ceux du lecteur vulgaire.

Voici les règles adoptées et qui s'appliquent respectivement aux deux idiomes parlés en Belgique :

A. Noms flamands.

Les noms flamands précédés des particules *de*, *d'*, *den* (équivalents des arti-

(1) *Rapports annuels.*, p. 65.

cles *le, la, l'* en français) font corps avec le mot suivant, et ce dernier ne peut en être disjoint, que ce nom soit écrit d'un trait ou qu'il s'écrive en deux mots, par exemple :

De Man (L'homme); De Wolf (Le Loup); De Mulder, De Molder, De Meulenaer, De Molenaer (Le Meunier); De Graeve, De Graef (Le Comte); De Borchgrave (Le Vicomte); De Meyer (Le Maire, Le Mayeur); De Groot (Le Grand); De Witte (Le Blanc); De Backer (Le Boulanger); De Beer (L'Ours); De Koninck (Le Roi); De Keyser (L'Empereur); De Vos (Le Renard); De Jonghe (Le Jeune); De Smedt (Le Fèvre); Den Duyts (L'Allemand); De Vlamynck (Le Flamand); De Waele (Le Wallon).

L'article *de* flamand n'a donc rien de commun avec la préposition française *de*, qui, ainsi que nous le verrons, a une tout autre acceptation et correspond à la particule flamande *van* et à la préposition latine *ex, a* ou *ab*.

Les noms flamands commençant par le *'t*, qui est la forme ellyptique de l'article neutre *het*, suivront la même règle, par exemple, dans les noms de *'TKint*, *'T Hoofd*, etc. Il en sera de même pour l'*s* ellyptique du génitif *des* dans les noms *'Smeesters*, *'Smolders*, etc., en vertu du même principe, comme nous le verrons plus bas.

Dans les noms propres commençant par la particule *van*, qui correspond au *de* français, il y a toujours lieu de disjoindre les deux parties du nom : cette particule, est une préposition et indique le lieu de naissance de l'individu, un nom de terre ou de seigneurie, un lieu d'origine enfin.

Ainsi on écrira : *Brussel (van)*; *Assche (van)*; *Gent (van)*; en plaçant le *van* entre parenthèses. On agira de même pour les noms français *Bruxelles (de)*; *Assche (d')*; *Gand (de)*.

Les noms commençant par *vander, vande, vanden, ver* (1), ne seront pas disjoints, toujours par le même principe : ces particules ne sont pas des prépositions, mais représentent évidemment l'article flamand *de*, au génitif. Elles correspondent au génitif des articles français *du, dela, dele, del*. On en fera de même pour les noms commençant par les prépositions flamandes *uut, uyt, uutlen* ou *uuter*, parceque, comme en français, elles font corps avec ces noms.

On écrira donc :

Vander Bruggen (Dupont); Vander Haghen (De La Haye); Vander Moere (Du Marais); Vanden Haute (Du Bois); Vande Castele (Duchâteau); Vanden Hove (Delcour); Vereeke (Duchêne); Verstraete (Delarue ou Delrue); Uuterwulge (Du Saule).

On ne séparera pas non plus les mots commençant par *der, t', ten, te, ter* dans les noms suivants : *Derboven*, *Tenberge*, *Terbrugge*, *Tertomme*, *Tewater*,

(1) *Ver* est une contraction de *Vander*.

comme les *vande*, *vanden*, *vander*, *ver* flamands, ces particules font corps avec le nom propre.

Pour résumer, les particules *de*, *den*, *der*, *vander*, *vanden*, *vande*, *ver*, *ter*, *ten*, *te*, *'s*, *'t*, *der*, *uit*, *uyt*, *uiter* resteront adhérentes au nom propre, parce qu'elles font fonctions d'article, soit simple, soit dans ses diverses déclinaisons, tandis que la particule simple *van* en sera toujours séparée, parce qu'elle fait fonction de préposition.

B. Noms français ou wallons.

Les particules *de* ou *d'*, comme le *van* flamand, seront disjointes du nom qui les suit; ces particules dénotent pareillement un lieu de naissance, de seigneurie, de terre, d'origine et font fonction de préposition. Ainsi dans les noms suivants : de Bruxelles, d'Anvers, d'Antoing, d'Enghien, de Marbais : *de* ou *d'* sera mis en parenthèses.

Del, *du*, *dela*, *dele*, *de l'*, *des*, suivront la règle de *vander*, *vanden*, *vande*, *ver*, etc., et ne seront pas disjointes du mot suivant, comme dans les noms : Delmarmol, Dubois, Dela Royère, Delebecque, Delvenne, Delrue, Dellafaille, Deshayes.

Le, *la*, *l'*, joints à un nom commun ou à un adjectif, représentent l'article et font corps avec les noms qui les suivent; on écrira par conséquent : Le Jeune, Le Charpentier, Le Petit.

L'origine flamande ou wallonne du nom, toujours facile à saisir pour le lecteur, détermine au premier aspect les fonctions de ces différentes particules.

En résumé, voici les trois règles fondamentales qu'on a adoptées;

I. Les noms français commençant par *le*, *la*, *l'*, les noms flamands (substantif ou adjectif) précédés de *de*, *den*, *'t*, *'s*, seront placés à la lettre de la particule initiale, attendu que celle-ci fait fonction d'article.

II. Les noms commençant en français par *du*, *del*, *de le*, *de la*, *des*, ou en flamand par *vander*, *vanden*, *vande*, *ver*, *uyt*, *uter*, *uten*, *te*, *ten*, *ter*, suivis d'un substantif commun, seront soumis à la même règle.

III. Quand les noms sont précédés de la préposition flamande *van* ou de la préposition française *de*, ces particules seront placées entre parenthèses.

L'application de cette règle explique le grand nombre de personnages qui figurent dans les lettres D, L et V aux mots commençant par *de*, *d'*, *le*, *la*, *vande*, etc. (1).

(1) Les règles que nous avons admises pour la disjonction de certains noms, contrarieront peut-être les personnes particulièrement préoccupés de recherches généalogiques et héraldiques. Dans les ouvrages de ce genre, il est loisible d'adopter d'autres principes, parce qu'il faut tenir compte

En dehors des deux catégories de noms que nous venons de signaler, il en est un grand nombre dont le classement rationnel n'est pas moins difficile, soit qu'ils aient une origine douteuse, soit que leur orthographe normale ait été altérée par le temps, soit par d'autres motifs. Ici l'usage des renvois a été largement appliqué afin de faciliter les recherches. Il en est de même pour ceux dont l'orthographe a varié notablement, par exemple, Roland de Lattre, de Lassus, Lasso, etc. Ceux qui ont reçu une désinence latine ou qui ont été entièrement traduits en latin ou dans quelque autre langue, figureront également deux fois dans notre dictionnaire : on mettra De Schepper et Scepperus, De Corte et Curtius, De Smet et Faber ou Vulcanius, De Hondt et Canisius, De Witte et Candido, toutefois, en plaçant la notice soit à l'appellation qui est devenue populaire, soit au véritable nom, si on parvient à le déterminer, ce qui est souvent difficile, surtout pour les personnages du moyen âge et de l'époque de la renaissance. Du reste, en ce qui concerne les lettrés des *xvi^e* et *xvii^e* siècles, pour qui la terminaison en *us* était très-ambitionnée, il faut souvent s'en tenir à la forme la plus usuelle, de crainte de rendre ces personnages méconnaissables, si on les classait sous leur nom primitif.

Pour les noms composés de plusieurs mots, par exemple, Van Hoobrouck d'Asper, on les a également mentionnés deux fois à l'aide de renvois.

Si le personnage dont on publie la biographie a porté plusieurs noms, la priorité a été donnée à celui qui passe pour être le nom de famille ; à défaut de certitude à ce sujet, on l'a classé au nom sous lequel il est le plus connu, ou enfin à son surnom ou sobriquet, sauf à le faire figurer dans notre dictionnaire, au moyen de renvois, à ses différentes appellations, par exemple, Jean Van Eyck, aussi nommé Jean de Bruges, Henri Goethals, généralement connu sous la dénomination de Henri de Gand.

Les personnages historiques, tels que les princes et les prélats du moyen âge, plus connus généralement par leurs prénoms, sont également accompagnés d'un renvoi, par exemple, Godefroid de Bouillon, Jean de Bourbon, évêque de Liège, etc.

Quant aux lettrés et aux artistes de la même époque dont le prénom est suivi de la désignation d'une localité, ils sont classés à ce prénom qui est le plus populaire ; ainsi on écrira Sigebert de Gembloux, Jean de Ruysbroeck, Olivier de Dixmude, etc. Toutefois, s'il s'agit de seigneurs portant des noms de terre qui sont devenus des noms de famille, ce sont ces noms qui prévaudront, par exemple, pour les maisons d'Avesnes, d'Assche, d'Alost, de Beaumont, etc.

Pour que le système adopté n'apporte pas — admis trop rigoureusement — une des particules nobiliaires des familles et de l'intérêt qu'elles y attachent, mais dans un dictionnaire biographique, on demande une classification uniforme, un système qui, basé sur la grammaire, échappera toujours au reproche de partialité.

perturbation fâcheuse dans le classement habituel de certains noms, qui figurent dans les dictionnaires existants sous une forme qui s'écarte des règles tracées par la Commission, on les a généralement rangés ici dans l'ordre que nous avons adopté, et l'on a mis un renvoi à l'ancienne forme onomastique.

Nous avons suffisamment indiqué l'importance des listes provisoires qui constituent le canevas de la *Biographie nationale*, pour pouvoir aborder un autre côté, non moins difficile, de notre publication littéraire, nous voulons parler de la rédaction ainsi que des collaborateurs.

La répartition du travail de rédaction n'était pas la partie la moins délicate de notre mission.

Bien que la Commission fût autorisée, en vertu de l'arrêté organique du 29 mai 1860, à inviter des auteurs étrangers à l'Académie à collaborer au Dictionnaire, elle crut qu'il convenait de faire d'abord un appel aux membres de la compagnie. Tous les académiciens furent donc priés nominativement et par circulaire de faire un choix dans la liste provisoire des noms de la lettre A. Cette invitation était bornée à une seule lettre, afin de ne point mettre de la confusion dans ce premier essai de répartition. Plusieurs membres de l'Académie, absorbés par des travaux spéciaux, ne purent accepter une tâche dont on demandait l'accomplissement immédiat. Il restait donc beaucoup de noms disponibles de cette lettre, surtout parmi ceux qui avaient une notoriété restreinte ; car, ainsi que le remarque M. Éd. Fétis (1) : « Tandis qu'on se dispute, en quelque sorte, le plaisir de s'occuper d'un homme célèbre, de retracer son histoire, de juger ses actions ou d'analyser ses œuvres, il est des personnages relativement obscurs dont personne ne se soucie d'avoir à écrire la biographie. S'il y a pour ceux-là surabondance de collaborateurs, il y a disette pour ceux-ci. Pour beaucoup de ces hommes, qu'une grande célébrité ne signale pas à l'attention générale, nous avons été obligés de chercher des biographes de bonne volonté. Il arrivera souvent que ceux qui auront accepté, par dévouement, cette tâche modeste, en seront récompensés par l'attrait du travail qu'ils auront entrepris. Tel personnage, tombé dans un injuste oubli, devient, soit par son caractère, soit par ses ouvrages, l'objet d'une étude remplie d'intérêt. On éprouve une satisfaction aussi grande qu'inattendu à voir se révéler un mérite dont on ne soupçonnait pas l'importance, et à le remettre en lumière. »

La Commission recourut alors à un autre moyen. Tenant compte des travaux habituels de chacun et de sa compétence, relativement à tel ou tel genre de sujet, elle attribua à divers membres des trois classes une série de personnages dont la biographie semblait rentrer plus particulièrement dans les études de chacun d'eux. Cette démarche, faite avec plus d'insistance, eut aussi un résultat

(1) *Rapports annuels*, p. 81.

plus satisfaisant : plusieurs adhésions nouvelles vinrent grossir le nombre des collaborateurs. Toutefois, comme il restait encore bien des noms vœufs de biographes, on engagea alors les membres de la Commission à user de la faculté qu'elle avait, d'après le règlement organique, d'appeler à collaborer à la *Biographie nationale* des écrivains nationaux, étrangers à l'Académie, mais présentant des garanties littéraires suffisantes. Les aptitudes spéciales de ces collaborateurs venaient ainsi en aide à la Commission pour remplir les lacunes qui restaient encore à combler. Il fallut ensuite, en cas de choix multiples, pour la biographie d'hommes marquants, établir un droit de priorité.

On admit les règles suivantes, afin d'éviter toute espèce de froissement et de conflit : Auront la priorité :

- 1° Les membres de la Commission de la Biographie nationale.
- 2° Les autres membres de l'Académie royale de Belgique ;
- 3° Les littérateurs étrangers à l'Académie.

En cas de concurrence dans la première, deuxième et troisième catégorie, la préférence est donnée : 1° aux auteurs qui se sont déjà occupés du personnage désigné ; 2° aux écrivains qui appartiennent, soit à la famille, soit à la localité ou à la province dans laquelle le personnage a vécu, soit à la profession qu'il a exercée. Ces règles sont devenues d'autant plus nécessaires que, depuis la publication des listes provisoires au *Moniteur*, le nombre des demandes de collaborations a constamment augmenté.

Les conditions d'admission étant ainsi décrétées, il importait de déterminer les règles générales à suivre quant à la forme et à l'étendue des notices.

« Que demande l'immense majorité des lecteurs d'une biographie ? dit M. A. Baron, dans la préface de la *Biographie universelle* (Bruxelles, 1843, in-8°) : Dans la forme, un juste milieu entre la prolixité et la sécheresse ; dans le fond, les faits qui doivent déterminer leur opinion sur l'homme dont on a à écrire et non pas l'opinion de l'homme qui a écrit. »

Ce sentiment d'une juste mesure semble avoir inspiré la Commission, lorsqu'elle discuta et arrêta le programme des règles qui devaient être suivies dans cette matière. Voici, d'après le rapport annuel de 1862, l'ensemble des principes qui furent adoptés à cet égard et qui, plus tard, furent convertis en instructions pour ses divers collaborateurs.

« La Commission commence par déclarer qu'elle n'entend point restreindre par des règles absolues, arbitraires, la liberté des écrivains appelés à lui prêter leur coopération ; mais qu'elle leur indiquera seulement les points sur lesquels il importe qu'il y ait accord entre eux pour l'exécution d'une œuvre reposant sur la base d'un plan uniforme.

« Les notices devront contenir tous les renseignements biographiques de

quelque importance ou de quelque intérêt, exposés dans un style simple et concis. Sans préciser d'avance l'étendue de chacune d'elles, il est permis d'établir en principe que les auteurs tiendront compte de la valeur relative des personnages dont ils retraceront la vie. L'écrivain qui s'est attaché à rassembler les matériaux d'une notice biographique tombe souvent, malgré lui, dans le défaut de la prolixité. Il s'exagère l'importance du personnage qu'il a étudié dans ses actions ou dans ses œuvres, et rapporte jusqu'aux plus petites particularités de sa vie, ne pouvant pas se décider à élaguer des détails dont la réunion lui a coûté de patientes recherches. Les collaborateurs éviteront de céder à l'entraînement de cette tendance naturelle, s'ils veulent songer, en écrivant la notice d'un personnage secondaire, à l'étendue que devrait avoir proportionnellement celle de l'homme qui a laissé une trace profonde soit dans l'histoire politique, soit dans les annales des lettres, des sciences et des beaux-arts. Si l'on consacre, par exemple, deux pages à telle célébrité locale dont la gloire n'a point rayonné au delà des limites de sa province, combien n'en faudrait-il pas accorder à Charlemagne, à Froissart, à Rubens, à ces hommes dont la renommée est universelle? Autre chose est une monographie où l'auteur, ne relevant en quelque sorte que de sa fantaisie, est libre de multiplier les traits par lesquels il croit devoir compléter la physionomie du héros de son choix, autre chose est une notice destinée à trouver place dans un dictionnaire biographique. Ce qui était un mérite dans l'un devient un défaut dans l'autre. Prenant ces considérations pour point de départ, les collaborateurs de la *Biographie nationale*, lorsqu'ils écriront la vie d'un personnage politique, n'entreront pas dans le détail des événements auxquels il a été mêlé. Ils se borneront à rappeler brièvement la part qu'il a prise à ces événements. Par la même raison, sans renoncer au droit légitime d'examen et d'analyse, ils s'abstiendront de discuter, au point de vue de leurs opinions personnelles, les systèmes religieux, philosophiques ou scientifiques dans les biographies des hommes dont les travaux ont eu pour objet la solution des problèmes qui se rattachent à ces divers ordres d'idées. Ils exposeront les faits dans leur ensemble, et, pour les points de controverse, ils renverront aux sources où ils ont eux-mêmes puisé.

» Les auteurs des notices s'attacheront principalement à exposer les faits avec exactitude. Dans les jugements qu'ils auront à porter sur les hommes et sur les choses, ils exprimeront leurs opinions avec calme et modération, en évitant tout ce qui ressemblerait à de la polémique.

» En tête de chaque notice, on inscrira le nom et les prénoms du personnage, sa qualité, le lieu et la date de sa naissance, le lieu et la date de sa mort.

» Dans les notices consacrées à des savants ou à des littérateurs, on citera leurs ouvrages ou du moins leurs principaux ouvrages, en indiquant les éditions qui en ont été faites, s'ils sont imprimés, et les dépôts où les manuscrits

en sont conservés, s'ils sont inédits. Lorsqu'il s'agira d'un artiste, il sera fait mention de ses œuvres, avec indication des lieux où elles se trouvent.

» Les auteurs des notices feront connaître à quelles sources ils ont principalement puisé pour réunir les éléments de leur travail, et si parmi ces sources il en est de nouvelles ou de peu connues, la Commission jugera s'il est utile d'en conserver la mention.

» La Commission n'admettra que des notices inédites.

» Aux termes de l'article 6 du règlement organique, fixé par l'arrêté ministériel du 29 mai 1860, la Commission revoit et approuve la rédaction des notices avant de les livrer à l'impression. Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages. Les modifications introduites dans la rédaction des notices seront communiquées aux auteurs avant l'impression.

» La Commission fera connaître par écrit aux collaborateurs les noms des personnages dont ils seront invités à écrire les notices. Le délai dans lequel ils devront fournir leur travail leur sera indiqué. Ce délai expiré, la Commission jugera s'il y a lieu de le renouveler ou s'il convient de désigner un autre collaborateur.

» La discussion qui s'est ouverte sur plusieurs des dispositions contenues dans l'instruction destinée aux rédacteurs de la *Biographie nationale*, a eu pour effet d'en préciser le sens et la portée. Un membre de la Commission avait exprimé la crainte qu'il n'y eût quelque chose de trop restrictif dans le conseil donné aux auteurs d'éviter la discussion des systèmes philosophiques ou scientifiques dans les notices de certains hommes qui ont pris une part considérable au mouvement des idées de leur temps. Suivant cet honorable collègue, le mérite de ces hommes ne saurait être apprécié, si l'on ne fait pas connaître l'état où se trouvait la science avant eux, pour montrer ensuite le progrès accompli sous l'influence d'une théorie nouvelle dont leurs travaux ont formé la base. Or une discussion scientifique naît infailliblement, en pareil cas, de la comparaison de deux systèmes opposés l'un à l'autre.

» A cette observation, d'ailleurs fort juste, il a été répondu que lorsqu'une circonstance semblable se présentera, lorsqu'il s'agira d'un de ces hommes rares auxquels notre collègue faisait allusion, il pourra être dérogé aux règles posées dans l'instruction. La discussion constituera alors un exposé de faits. Ce que nous avons voulu éviter, c'est que les auteurs se crussent autorisés à discuter, comme nous l'avons dit plus haut, des systèmes politiques, religieux, philosophiques et scientifiques et que, au lieu d'être un dictionnaire historique, la *Biographie nationale* devînt un champ ouvert à la controverse.

» Dans les listes provisoires se rencontre un certain nombre de noms patronymiques qui sont suivis d'une série de personnages de même dénomina-

tion, et à peine quelques-uns des membres des familles indiquées mériteraient-ils d'occuper une place dans la *Biographie nationale*. Ces noms, trop connus pour être passés sous silence, seront réunis en un seul article biographique, pour faire suite à la notice du plus renommé ou du plus notable d'entre eux.

» L'application des règles que nous avons cru devoir fixer, conservera à cet ouvrage le caractère qu'il doit avoir. La Commission sera juge des exceptions auxquelles pourraient donner lieu les notices de quelques hommes d'un mérite supérieur. »

« Au reste, ajoute M. De Busscher, dans son rapport de 1865, s'il est vrai qu'il existe pour la Commission une sorte de solidarité entre elle et les collaborateurs de la *Biographie nationale*, elle n'entend pas assumer la responsabilité absolue des idées, des opinions, des doctrines professées dans des biographies signées par leurs auteurs. A chacun la responsabilité de ses écrits, à la Commission celle de la direction du travail d'ensemble. »

La Commission étant ainsi arrivée à l'exécution définitive d'une œuvre dont les travaux préparatoires avaient été si longs, c'est ici le lieu de payer notre tribut de reconnaissance aux Ministres de l'intérieur qui se sont succédé depuis 1860, MM. Ch. Rogier et A. Vandenpeereboom; ils n'ont cessé tous deux de prêter un bienveillant appui à cette entreprise éminemment patriotique. Forts du concours du Gouvernement, les membres de la Commission ont pu assurer la viabilité matérielle de l'œuvre et arrêter, sans entraves, toutes les mesures d'exécution qui s'y rattachent, tant sous le rapport de la rémunération des auteurs que des arrangements à prendre avec l'éditeur.

Afin d'obtenir une certaine unité dans l'ouvrage, surtout en ce qui concerne la coordination et la révision des notices reçues, ainsi que des détails relatifs à la partie typographique, la Commission avait d'abord projeté de confier ce travail à une seule personne qui aurait été en quelque sorte le directeur littéraire de l'œuvre. Elle aurait en ce point suivi l'exemple donné par M. Firmin Didot, qui publie, sous la direction de M. le Dr Höfer, la *Nouvelle Biographie universelle*. Mais ces deux publications diffèrent trop essentiellement pour être soumises à la même règle. En effet, l'éditeur français en faisant une opération industrielle avait besoin de soumettre ses divers collaborateurs au contrôle d'une autorité littéraire, tandis que notre publication, exécutée sous le patronage de l'Académie, pouvait à la rigueur se passer d'une pareille garantie. Cependant pour obtenir l'homogénéité indispensable, un autre système fut adopté à l'unanimité (1) : « Deux membres ont été adjoints au président afin de former

(1) *Rapports annuels*, p. 93.

un *sous-comité*, et ces trois commissaires, représentant les trois classes de l'Académie, se partagent entre eux, selon l'aptitude ou la spécialité respective, l'examen des notices destinées à l'impression. L'examen porte sur les détails plus ou moins complets, minutieux ou oiseux des biographies, sur leur étendue, sur leur admission définitive, sur le rejet de certains personnages, soit en raison de leur insignifiance, soit parce que les auteurs ne se sont pas conformés aux instructions arrêtées par la Commission. Les observations du sous-comité sont communiquées officieusement aux auteurs des notices par le président. En cas de dissentiment entre les auteurs et le sous-comité, il en est référé à la Commission assemblée, qui décide en dernier ressort. Le bureau agit alors officiellement, au nom de cette dernière, à laquelle les propositions de rejet ou d'amendement sont soumises : c'est d'elle qu'émane la décision définitive, c'est elle qui prononce la suppression. Après avoir parcouru cette filière, les notices acceptées sont remises au préposé à la correction littéraire et typographique et envoyées par lui à l'imprimeur-éditeur. »

Ce système, dont l'application a eu pour effet de ménager des susceptibilités trop vives et d'assurer en même temps à l'œuvre commune un ordre méthodique et une marche plus régulière, n'a encore soulevé aucune difficulté sérieuse, bien que la mission du sous-comité fût souvent très-délicate. En l'absence d'une direction littéraire unique, ce mode d'exécution, quoique assez compliqué, a répondu à tous les besoins. La responsabilité collective de la Commission subsiste quant à l'ensemble de l'œuvre, mais, d'autre part, les auteurs, en signant les notices, restent individuellement responsables des opinions, des jugements et des faits qu'ils avancent.

Ils sont en outre astreints à indiquer au bas des notices les sources les plus intéressantes auxquelles ils ont puisé.

Nous avons aussi cru devoir admettre dans la *Biographie* quelques personnages *factifs*, mais ayant cependant acquis, par tradition, une certaine notoriété historique. Cette mesure a été prise dans le but de rectifier des erreurs longtemps accréditées, ou d'empêcher des usurpations qu'une critique sévère pouvait seule faire disparaître.

Quant aux personnages appartenant au même nom, ils ont été rangés, à la suite les uns des autres, dans l'ordre alphabétique de leurs prénoms respectifs, afin d'éviter la confusion dans les homonymes ; à l'exception toutefois des princes, pour lesquels l'ordre chronologique a paru le plus rationnel.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'érudits ou de littérateurs, les titres de leurs ouvrages ont été énoncés dans leur langue respective, avec l'indication des formats et des lieux d'impression, surtout pour les ouvrages anciens.

Tel est l'ensemble des règles et des principes établis pour l'achèvement de notre publication.

Quarante-cinq séances de plusieurs heures ont, depuis cinq années, été consacrées à l'examen et à la solution de ces innombrables questions de détail.

En terminant cet exposé, nous répéterons ce que disait l'honorable M. Éd. Fétis, alors secrétaire-rapporteur de la Commission, dans son rapport annuel de 1862, afin de répondre aux personnes qui, peu familiarisées avec les travaux littéraires de grande étendue, faisaient peut-être un reproche à l'Académie de retarder si longtemps la publication de la *Biographie nationale* :

« Vous savez combien les travaux préparatoires d'une entreprise littéraire semblable à celle dont nous sommes chargés sont importants, longs, minutieux et quels soins doivent leur être donnés, si l'on veut éviter, pour la suite, les mécomptes et les regrets. C'est peu de faire vite : il faut bien faire. La rapidité, qui est la règle suprême des actions humaines dans le temps où nous vivons, n'est pas, ne sera jamais applicable à l'élaboration des œuvres d'érudition. Pour celles-ci, il faut, avant tout, la patience, l'attention et la conscience. Laissons courir la vapeur pour tout le reste ; mais lorsqu'il s'agit d'art, de littérature et de science, marchons paisiblement, d'un pas prudent et sûr. Nous irons, d'ailleurs, plus vite ainsi, n'étant pas exposés à faire fausse route et à rétrograder pour trouver une meilleure direction.

» Livrer prématurément une partie quelconque de l'ouvrage eût été une imprudence. Ceux qui nous reprochent de ne pas nous presser, nous critiqueraient vivement, si nous avions péché par erreur ou par omission. Nous n'avons pas recouru à la publicité pour faire connaître, au dehors, les résultats progressifs de nos efforts, parce que nous croyons qu'il ne faut en user qu'avec mesure et seulement lorsqu'on en peut attendre quelque utile effet. »

Pour terminer, nous ajouterons que, depuis sa création, la Commission a subi plusieurs modifications par les démissions et les décès de plusieurs de ses membres, et nous nous montrerions ingrat, si nous ne rendions hommage, à deux d'entre eux, qu'une mort prématurée nous a enlevés, M. le professeur Kickx et Mgr de Ram. Ce dernier a fourni au premier volume de la *Biographie* un contingent considérable, et sa collaboration, surtout pour l'hagiographie nationale, nous eût été d'un précieux concours pour l'avenir.

Bruxelles, janvier 1866.

BARON DE SAINT-GENOIS,
Président de la Commission.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

AA — ABEL

AA (VANDER). Voir VANDER AA.

ABBÉ (Henri), dessinateur, florissait en 1670. On croit qu'il naquit à Anvers. On trouve dans le *Gulden cabinet* de C. De Bie, page 381, un portrait de Pierre van Bredael, gravé par Lauwers et dessiné par Abbé, dans le style large et facile de Van Dyck. Bryan, Christ et Heineken en font mention; ce dernier cite Abbé comme ayant fourni quelques dessins à l'éditeur Barrier pour une édition des *Métamorphoses* d'Ovide. Abbé a publié quelques gravures à Anvers, en 1670. On croit qu'il mania également le pinceau et qu'il fit des portraits. Ce que l'on connaît de lui démontre qu'il fut un dessinateur correct, mais non affranchi de cette afféterie qui consistait, chez les dessinateurs de la fin du *xvii*^e siècle, à exagérer l'importance et la force des articulations, surtout aux extrémités.

Ad. Siret.

ABEETS (A.-F.), sculpteur, florissait en 1762. D'après Kramm (*Levens der kunstschilders, beeldhouwers, etc.*, Amsterdam, 1857 et suiv., t. I), cet artiste, d'origine flamande, était établi à Bruxelles, dans la seconde moitié du *xviii*^e siècle. Ce biographe, qui fait l'éloge de son talent, ne cite de lui qu'une seule œuvre, consistant en un pupitre sculpté de l'église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles, exécuté en 1762.

Bon de Saint-Genois.

***ABEL (Saint),** archevêque de Reims, abbé de Lobbes, décédé vers 750, était originaire de l'Écosse ou peut-être de

l'Angleterre, et florissait au milieu du *viii*^e siècle.

On ignore les circonstances qui le déterminèrent à quitter son pays natal et dans quelle province il passa ses premières années. Peut-être était-il un de ces évêques missionnaires qui venaient encore alors, quoique en moindre nombre, évangéliser les peuples du nord des Gaules et de la Germanie. Cette conjecture paraît assez vraisemblable lorsqu'on considère ses relations avec saint Boniface, apôtre de la Germanie, le lieu où il se retira et le genre de vie qu'il embrassa quand il dut quitter son siège de Reims.

Après la mort de saint Rigobert, il avait été choisi, au concile de Soissons, en 743 ou 744, pour lui succéder dans le gouvernement d'une église bouleversée par l'indiscipline de plusieurs membres du clergé et par les violences des leudes.

Abel jouissait d'une si grande considération parmi ses collègues de l'épiscopat, que, dans ce même concile de Soissons, présidé par saint Boniface de Mayence, on lui conféra une juridiction extraordinaire sur une partie du nord de la Gaule, avec pouvoir de juger les causes entre les évêques, leur clergé et leurs diocésains; de rétablir la discipline dans les monastères d'hommes et de femmes; de faire restituer à ces établissements, ainsi qu'aux églises, les biens aliénés, et d'empêcher les abbés d'aller en personne à la guerre (1). En

(1) Hartzheim, *Concilia Germaniæ* t. I, p. 58.

745, il assista aussi à un concile qu'on nomme vulgairement le *Troisième Concile germanique*, mais qui a été le sixième synode présidé par saint Boniface (1).

D'après des documents incontestables, on voit que le pape Zacharie, sur la demande de Carloman et de Pepin, son frère, et à la persuasion de saint Boniface, se disposa à envoyer le pallium au vénérable archevêque de Reims, ainsi qu'à Grimon de Rouen et à Humbert de Sens. Mais déjà sans doute à cette époque, Abel avait été forcé de quitter son église, puisqu'il ne put recevoir cet insigne, digne récompense de son zèle apostolique. Une lettre du pape Adrien I^{er}, que ce pontife adressa à Tilpin, le successeur d'Abel, et dans laquelle il se plaint des injustices et des dilapidations auxquelles se livraient envers les églises des seigneurs violents et cupides, fait mention de cette expulsion (2).

Les usurpateurs des biens de l'église de Reims avaient opposé à Abel un certain Milon, qui s'empara du siège archiepiscopal et qui força le pasteur légitime à chercher un refuge dans l'abbaye de Lobbes. Abel y avait probablement demeuré antérieurement. Comme les saints évêques-abbés Ursmar et Ermin, il fut chargé, à la demande unanime des religieux, de la direction de ce monastère. Comme eux aussi il s'appliqua à évangéliser les peuples des contrées voisines.

Après avoir édifié ces religieux par l'éclat de ses vertus et procuré un très-grand bien aux âmes, il mourut paisiblement, le 5 août. Son souvenir s'est toujours précieusement conservé à l'abbaye de Lobbes. Son corps, qui y avait été inhumé auprès de ceux de saint Ursmar et de saint Ermin, fut transporté, en 1409, avec les corps des autres saints de Lobbes, à Binche, pour les soustraire aux ravages de la guerre. Depuis cette époque, on célèbre sa fête dans cette ville le 5 du mois d'août.

Au rapport des historiens, saint Abel était un homme doux de toutes les vertus, très-versé dans les saintes Écritures et

dans d'autres sciences sacrées, un pasteur plein de sollicitude et d'activité, dont la sainteté est reconnue par une foule de témoignages. Son nom se trouve dans plusieurs anciens martyrologes. La dissertation du bollandiste Pinius sur sa vie a été reproduite par Ghesquiere, dans les *Acta SS. Belgii*, t. VI, p. 353.

P. F. X. de Ram.

ABLEBERT (Saint), évêque de Cambrai et d'Arras, né à Ham, près d'Alost, mort en 715. Voir EMEBERT.

ABLYEN (Corneille), écrivain flamand du XVI^e siècle, né à Anvers, où il résida en qualité de notaire. Il traduisit, de l'allemand en flamand, un recueil de voyages très-estimé dans lequel on trouve :

1^o La description de la terre sainte, par Burckhardt ; 2^o Les voyages de Marco Paolo ; 3^o Les voyages en Tartarie, par Haithon ou Héthon ; 4^o La description de la Sarmatie européenne et asiatique, par Mathias de Michou ; 5^o L'ambassade de Paul Jove en Moscovie ; 6^o La description de la Prusse, par Érasme Stella.

Voici le titre complet de cet ouvrage :

Die Nieuwe Werelt der landschappen ende eylanden die tot hier toe allen ouden weereltbeschryveren onbekent geweest syn, maer nu onlancx van de Portugalaiseren en Hispanieren in de Nedergancelyke zee ghevonden ; mitsgaders de zeden, manieren, ghewoonten ende usantien der inwoonende volcken. Oock wat goeden ende waeren men by hemlieden ghevonden ende in onse landen ghebracht heeft ofte hebben ; daerby vindt men oock den oorspronck ende ouder hercomen der vermaersten, crachtichste ende ghevoelichste volcken des ouder bekende weerelt, ghelyck daer syn die Tartaren, Moscoviten, Ruysen, Pruyssen, Hongeren, Slaven, etc. Antwerpen, Jan Vander Loe, 1563, in-fol. de 818 pp.

Bon de Saint-Genois.

Bulletin du Bibliophile belge, t. I, p. 470. — Paquot, *ms. de la Biblioth. royale de Bruxelles*, n^o 17631.

ABOLIN (Saint), septième abbé de Stavelot, décédé au commencement du VIII^e siècle. L'histoire se tait sur son

croit qu'Abel assista aussi au concile de Lestines, en 745.

(2) Voyez *Gallia Christ. nov.*, t. IX, p. 28.

(1) Voyez, dans Hartzheim, *ouvr. cit.*, t. I, p. 72, *Synodus in provincia Francorum, loco incerto, secuta sub S. Bonifacio præsidente*. On

administration; son nom seul figure sur les diptyques des abbayes de Stavelot et de Malmedy.

A. De Noue.

ABRAHAM (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Tournai, vécut au XIII^e siècle. Il se signala par ses libéralités envers la cathédrale de sa ville natale, où il était investi de la dignité de chanoine et d'archidiacre. Il pourvut au service divin dans les oratoires de Saint-Éloi et de Saint-Martin, par la fondation de deux chapellenies. C'est à lui qu'on doit aussi l'institution de l'office de *Missus*: le mercredi des Quatre-Temps, aux Avents, l'Évangile de *Missus est* est chanté, avec certaines cérémonies, à la cathédrale de Tournai. L'ornement qui sert à cette messe est un don de Jean Abraham.

Cet ecclésiastique était remarquable par sa science. Il avait composé plusieurs ouvrages dont aucun ne nous est parvenu.

F. Hennebert.

Cousin, *Hist. de Tournai*.

ABRAHAM D'ORVAL (Frère), peintre, né à Habay-la-Vieille, en 1741, mort en 1809. Voir GILSON (*H.*)

ABRAHAM (Gérard), ou **ABRAHAM**, dit *Lekkerbeetjen* (friand morceau), homme de guerre, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant), comme le constate le monument érigé en son honneur dans le jubé de l'église des Dominicains de cette ville, mort en 1600, est cité par tous les historiens des guerres de Flandre pour avoir été le chef des vingt-deux Flamands qui livrèrent un combat à vingt-deux reîtres commandés par le seigneur de Bréauté, capitaine français au service de la Hollande, en garnison à Gertruydenberg. Abrahams, soldat de fortune, était lieutenant du comte de Grobbendonck, gouverneur de Bois-le-Duc; froissé par les fanfaronnades du capitaine Bréauté, il le défia à un combat singulier, qui eut lieu le 5 février 1600, dans la bruyère de Vucht, près de Bois-le-Duc. Abrahams fut atteint mortellement d'un coup de pistolet, dès le début du combat; son frère Antoine et son beau-frère périrent également dans cette journée. Toutefois, après la lutte, le capitaine Bréauté, resté prisonnier

entre les mains des Flamands, fut conduit à Bois-le-Duc; mais, au moment d'entrer dans la ville, il fut massacré avec quelques-uns de ses compagnons.

Général Guillaume.

Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, 1843, 1^{re} partie. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1^{re} série, t. VI, p. 301.

ABSALON, seizième abbé de Stavelot, vivait au commencement du IX^e siècle. Quelques auteurs donnent une durée de 17 ans au règne de cet abbé; mais, d'après deux chartes octroyées à Wirund, son prédécesseur, par Louis le Débonnaire, il ne semble avoir gouverné le monastère que pendant deux ans, c'est-à-dire de 814 à 816, époque de sa mort, que d'autres reculent cependant jusqu'à l'année 817 et même 818. On lui attribue la reconstruction de l'église de Malmedy, dans laquelle il fut aidé par les largesses de Louis le Débonnaire et qu'il entreprit surtout pour honorer les reliques de saint Quirin, qui reposent encore aujourd'hui dans cette église. La translation des restes de ce saint dans cet édifice n'eut lieu qu'en 848, par suite de la terreur qu'inspirait l'invasion des hommes du Nord (*metu Danorum*). Dès cette époque, saint Quirin devint le patron particulier de Malmedy, comme saint Remacle le fut de Stavelot. Absalon fut inhumé dans l'église de Malmedy.

A. De Noue.

Martène et Durand, *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. III, p. 1688.

ABSEL (Guillaume VAN), ou **APSEL**, ou **ABSELIUS**, écrivain ascétique, né à Bréda (ancien Brabant), décédé près d'Enghien, le 4 août 1471. Issu d'une ancienne famille brabançonne, il entra très-jeune dans l'ordre des Chartreux, au couvent de la chapelle Notre-Dame, près d'Enghien. En 1462, nous le trouvons prieur de la chartreuse, à Bruges. Toutefois, il se démit de ces fonctions pour rentrer comme simple religieux dans son premier couvent, où il mourut après quarante années de profession.

Ses écrits paraissent avoir été fort nombreux. Voici ceux dont on connaît le titre et que nous trouvons énumérés

par Sweertius (*Ath. Belg.*, p. 196) et par Paquot (*Mémoires littéraires*, édit. in-8°, t. IV, p. 411.) : 1^o *Opus super genesis, psalterium et canticum canticorum* (*Codex scriptus anno 1441*) ; 2^o *Opusculum de vera pace*, adressé à Hugues de Vercaudis ; 3^o *Tractatus super oratione dominica* (en vers), adressé au prieur des Carmes, près d'Enghien ; 4^o *Speculum* ; 5^o *De Officio Marthæ, liber I* ; 6^o *Dialogus inter Patrem et Filium spiritualem* ; 7^o *Vita D. Ægidii* (en vers latins) ; 8^o *Tractatus ad semper candidam celi reginam, more oratorio* ; 9^o *Epistolarum libri complures*. Il paraît avoir excellé surtout dans le genre épistolaire. Nous voyons par cette nomenclature qu'Absel cultivait aussi la poésie latine.

M. F.-V. Goethals assure qu'il était, en outre, un des meilleurs relieurs de son temps et qu'il gravait non-seulement sur bois, mais encore sur cuivre.

Bon de Saint-Genois.

Kobus et Rivecourt, *Handwoordenboek*, t. I. — Fabricius, *Bibl. med. ævi*, t. III, p. 137. — Vander Aa, *Biogr. Woordenboek*, t. I. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des lettres*, t. I.

ABSHOVEN (*Ferdinand VAN*), peintre, appelé *le vieux*, devint l'élève d'Adam van Noort, en 1592, et fut reçu à la maîtrise de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1595. Le livre d'inscription des membres de cette corporation mentionne, parmi ses élèves, Hans ou Jean Michielsens, inscrit en 1597, Alard Du Gaucquier, en 1601, Jacques Jacobsen et Jaspar Couvereur, en 1604. Ferdinand van Abshoven était déjà décédé en 1618. Il avait épousé Catherine Robberts, qui lui survécut.

Chev. L. de Burbure.

ABSHOVEN (*Ferdinand VAN*), appelé *le jeune*, fils du précédent, suivit la carrière et les leçons de son père et mourut vers 1654-1655. Ses tableaux sont assez rares et on les confond souvent avec ceux de Thomas van Abshoven, son fils. Un de ses fils, Ferdinand, le troisième, fut inscrit dans la gilde de Saint-Luc comme marchand d'objets d'art (*handelaer*), en 1656, et décéda en 1693-1694.

Chev. L. de Burbure.

ABSHOVEN (*Thomas VAN*), était frère de Ferdinand, le jeune. Une mauvaise interprétation de sa signature (TH. Abs-

hoven) a fait croire que ce peintre portait le prénom de Théodore, tandis que celui de Thomas lui est donné dans tous les documents contemporains. Nous rectifions ici, les premiers, cette erreur, qui, généralement adoptée par les biographes sur la foi de Bryan, n'a cependant été acceptée que sous toutes réserves par Kramm (*Levens der Kunstschilders*).

Chev. L. de Burbure.

ABSHOVEN (*Thomas VAN*), deuxième fils de Ferdinand, le jeune, et d'Éléonore Wyns, naquit à Anvers et fut baptisé dans la cathédrale de cette ville, le 30 novembre 1622. Il devint franc-maître de la gilde de Saint-Luc, en 1645-1646, sous le décanat de David Teniers II, dont il paraît avoir suivi antérieurement les leçons. Les comptes de la corporation mentionnent deux élèves peintres qui furent reçus dans son atelier, Henri van Namen, en 1650-1651, et Henri van Erp, en 1651. 1652. La date exacte et le lieu de la mort de cet artiste sont ignorés. Les uns pensent qu'il décéda vers 1690, d'autres fixent la date de sa mort à l'année 1660.

Le talent de Thomas van Abshoven se rapproche beaucoup de celui de David Teniers, le deuxième, dont il aimait à imiter la manière. Le musée de Dresde possède de ce peintre un tableau de nature morte. Le catalogue de cette galerie le fait naître, sans preuves, en 1630. D'autres collections renferment de lui des fêtes villageoises, des scènes de cabaret, des intérieurs de pharmacie, etc., etc. Beaucoup de tableaux, attribués à Teniers le jeune sont dus au pinceau facile de Thomas van Abshoven.

Chev. L. de Burbure.

ABTS (*Wautier*), peintre, né à Lierre (?), florissait en 1606. Il fut inscrit, à Anvers, en 1594, dans la gilde de Saint-Luc, comme disciple de Guillaume De Vos. En 1606, il reçut comme élève, dans son atelier, Léonard Coymans (Cooymans ou Coomans). Il fut aussi le maître d'Adrien De Bie, peintre de mérite, natif de Lierre, père de Corneille De Bie, auteur de : *Het Gulden Cabinet van de edele vrye Schilder Const.* A ce titre, il le mérite que son nom soit sauvé de l'oubli.

Chev. L. de Burbure.

ACHAIRE ou **ACAIRE** (Saint), évêque

de Tournai et de Noyon, dans la première moitié du VII^e siècle. D'abord moine à Luxeuil, en Bourgogne, il devint ensuite évêque de ce double diocèse. Le lieu de sa naissance et son origine sont restés inconnus ; mais on a lieu de croire qu'il appartenait à une famille distinguée, car il vécut avec les jeunes gens de sang illustre dont l'abbé de Luxeuil, saint Colomban, confia l'éducation à son fidèle disciple, saint Eustase. Il appartient à cette brillante école monastique, au moment même où elle était à son plus haut point de splendeur ; on l'y rencontre dès l'an 594, et il y eut pour émules en science et en vertu, saint Cagnoald, évêque de Laon, saint Donat, évêque de Besançon, saint Hermenfroï, évêque de Verdun, saint Agile, saint Valeri et une foule d'autres moins célèbres.

On ne connaît au juste quel fut le prédécesseur immédiat de saint Achaire. Les catalogues des évêques de Noyon et de Tournai contiennent les noms de trois prélats dont on ne peut déterminer positivement l'ordre de succession. C'est Gondulphe, dont on ne connaît que le nom ; Évrout, qui n'est aussi connu que de nom et auquel on accorde le titre de saint, et Crasmare, qui siégeait déjà en 574 et qui reçut de grandes marques de faveur de la part de Pepin, roi de Paris, pour les services qu'il lui rendit lors de sa fuite. C'est à Crasmare que le roi Chilpéric donna, dit-on, la seigneurie et le domaine de la ville de Tournai. L'acte de donation, de l'an 575 ou 580, se trouve dans Miræus (*Op. diplom.*, t. I, p. 6, et t. III, p. 1310), où le texte est plus complet. Mais l'authenticité de ce diplôme a donné lieu à des objections que Poutrain examine dans son *Histoire de Tournai*, t. II. Papebrochius, dans son *Propylæum antiquarium circa veri et falsi discrimen in vetustis membranis*, imprimé dans les *Acta SS. Aprilis*, t. II, p. xxviii, n° 122, regarde la pièce comme apocryphe.

A ce qu'il paraît, Achaire fut appelé à occuper les sièges réunis de Tournai et de Noyon, à la mort de l'évêque Évrout. On ignore en quelle année et à l'instigation de qui il fut nommé évêque ; mais

il l'était en 627, et l'on présume qu'il fut demandé à Saint-Eustase, vers 621. Sa grande science le rendait digne de l'honneur de l'épiscopat, et son zèle suffit à la tâche si difficile de gouverner deux diocèses très-étendus. S'il trouva un courageux auxiliaire dans saint Amand, il coopéra, de son côté, au succès des travaux de cet illustre apôtre, qui exerça particulièrement ses fonctions pastorales dans la Gaule belgique, plongée encore, en grande partie, dans le paganisme et la barbarie. Achaire seconda ses efforts. Aimé et vénéré des rois Clotaire II et Dagobert I^{er}, il usa de son crédit près de ces princes pour faire appuyer par l'autorité temporelle la prédication de l'Évangile et la propagation de la civilisation dans cette partie de nos provinces où le christianisme avait le plus de conquêtes à faire. Il demanda à Dagobert des lettres qui permissent à saint Amand de se présenter avec plus de sécurité au milieu des sauvages habitants du nord de la Flandre et du Brabant ; il obtint aussi du même prince, comme de son successeur, plusieurs privilèges en faveur de son troupeau et des aumônes pour les pauvres et les malheureux.

Saint Amand, ayant reproché à Dagobert la licence de ses mœurs, son luxe et son avarice, fut banni du royaume. Achaire, malgré son crédit à la cour, malgré l'estime que le roi professait pour lui, ne put empêcher cet acte de colère ; mais son intervention contribua peut-être plus que tout autre motif à engager Dagobert à rappeler, vers 630, Amand de son exil. Un peu plus tard, en 636, lorsque le siège de Térouane vint à vacquer, il détermina ce prince à y nommer Omer, son ami et son ancien compagnon. Il l'avait connu à Luxeuil et nul ne lui parut plus propre à remplir cette tâche laborieuse et importante ; car Térouane et ses environs, déjà une fois éclairés par les lumières de l'Évangile, étaient retombés sous le joug de l'idolâtrie. La suite démontra qu'Achaire ne s'était point trompé dans ce choix. Omer avait trouvé son diocèse presque entièrement païen ; à sa mort, en 670, il le laissa entièrement chrétien.

Ces faits, recueillis dans les actes authentiques de plusieurs autres saints, font regretter que l'on ne connaisse pas d'une manière plus complète la vie de saint Achaire. Il mérite incontestablement de prendre rang parmi les évêques qui ont le plus contribué, au VII^e siècle, à répandre les bienfaits de la civilisation chrétienne dans les anciennes provinces de la Belgique.

On ignore l'époque précise de sa mort; mais l'opinion la plus probable la fixe au 27 novembre 639. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 640 nous le voyons remplacé sur le siège épiscopal de Tournai et Noyon par saint Eloi. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-et-Paul, située hors des murs de Noyon et appelée aujourd'hui l'église de Sainte-Godeberte.

Ses vertus et surtout son zèle apostolique le firent ranger, presque immédiatement après son décès, au nombre des saints. Sa fête se célèbre à Tournai sous le rite semi-double et à Noyon sous le rite double. Molanus, du Saussay, Chastelain et d'autres hagiographes le nomment sous le 27 novembre, jour où il est aussi mentionné dans le martyrologe de Paris. Hugues Menard le place, on ne sait pourquoi, au premier novembre. Ghesquiere, dans ses *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 331, a donné une dissertation sur le culte rendu à la mémoire de saint Achaire; il y rectifie quelques inexactitudes historiques qui se trouvent dans le *Proprium* de Tournai et dans le bréviaire de Noyon. Ainsi c'est à tort que le *Proprium* de Tournai, dans la troisième leçon du second nocturne, dit que saint Achaire a fait une translation des reliques de saint Munebole ou Mumbole, un des compagnons de saint Fursy, abbé de Lagny. Cette cérémonie n'eut lieu que cent quatre-vingt-dix ans plus tard, en 831, alors que Halitgaire était évêque de Cambrai et Aichar ou Achard (*Aicharius* ou *Achardus*), évêque de Tournai et de Noyon. La similitude des deux noms paraît avoir été la cause de cet anachronisme. Ainsi encore l'assertion du bréviaire de Noyon, d'après lequel saint Achaire présida, par ordre du roi Thierry II, à l'élection de saint

Salve, évêque d'Amiens, est dénuée de fondement, comme nous l'avons prouvé dans notre *Hagiographie nationale*, t. I, p. 139.

P. F. X. de Ram.

ACHELEN (*Igram van*), membre du conseil privé, président du grand conseil de Malines, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant), vers 1528, mort à Malines le 18 octobre 1604. Van Achelen était issu d'une famille noble dont plusieurs membres, entre autres Guillaume, son grand-père, ainsi qu'Antoine et Wautier, avaient figuré honorablement dans le magistrat de Bois-le-Duc, comme échevins, pendant les années 1522 à 1563. Son père, Igram van Achelen, Achlen ou d'Achelen, receveur de cette ville en 1525, y mourut en 1550, maître du grand hôpital.

Après avoir fait des études brillantes à Deventer, à Leyde et à l'université de Louvain, où il obtint le grade de docteur en droit, Van Achelen fut nommé, par Charles-Quint, en 1550, membre du conseil provincial de Frise, à Leeuwarden, tant à cause de son talent oratoire qu'à cause du zèle qu'il montra pour la religion catholique. Le président Viglius, qui l'estimait particulièrement, lui fit épouser, en 1561, une de ses nièces, Clémence Hoytama. Ce mariage eut lieu avec grande solennité à Zuichem, en présence de deux autres personnages célèbres, Maximilien Morillon et Jacques Hesses (voir ces noms). Au commencement de l'année 1570, Philippe II appela Van Achelen à la présidence du conseil de Frise, distinction qu'il dut à la fois à son mérite et à la faveur du ministre Hopperus, autre Frison, qui était alors tout-puissant à Madrid. Après les terribles inondations qui désolèrent particulièrement la province de Frise en 1570, Van Achelen, de concert avec le magistrat de Harlingen, rendit, le 25 mars 1574, une ordonnance-règlement pour la construction des digues de mer. Les habitants de cette province inscrivirent, comme témoignage de reconnaissance, son nom sur la colonne commémorative qu'ils élevèrent à cette occasion à leur gouverneur ou stathouder. Quelques années après, il fut soupçonné d'appartenir au parti de don Juan d'Autriche, gouver-

neur général des Pays-Bas, que les États généraux avaient déclaré déchu de ses fonctions, par acte du 7 décembre 1577, acte que le conseil de Frise avait refusé de publier. Le 21 mars 1578, Igram van Achelen fut arrêté et jeté en prison; mais on le rendit assez promptement à la liberté. Il se retira alors en Brabant. Huit ans après, reconnaissant tardivement les services qu'il avait rendus, le gouvernement appela Van Achelen à siéger au conseil privé et lui conféra, peu de temps après, les insignes de chevalier de l'Éperon d'or (*equus aurata Militiæ*). Enfin, le 18 août 1598, il fut élevé à la dignité de président du grand conseil de Malines, en remplacement de Jean Vander Burch (voir ce nom), fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Son tombeau se trouve au circuit du grand chœur, dans la chapelle de Saint-Nicolas, à l'église métropolitaine de Malines. Son fils Folcard entra, en 1600, au conseil de Brabant, et, en 1624, au conseil privé. Son petit-fils, Pierre van Achelen, seigneur de Laeken, siégeait en qualité de secrétaire au conseil privé, en 1673.

Brits.

Scheltema, *Staatkundig Nederland*, t. I, p. 5. — Christyn, *Tombeaux des hommes illustres*, pp. 48 et 49. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Buikens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 357. — Leroy, *Théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 42, et t. II, p. 43. — Hoynek Van Papendrecht, *Analecta*, t. I, pp. 175 et 369. — Wisemius, *Chronyke van Vriesland*, pp. 587-589. — P. Bor, *Oorspronck der nederlandsche beroerten*, boek XII, fol. 950.

ACHTER (François-Adrien van), écrivain calviniste, né à Gand vers 1730, mort en 1789. Après avoir fait de bonnes études, il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, à Gand, où il avait été élevé. Il y fut professeur de rhétorique et connu comme un des meilleurs prédicateurs de la ville; mais, entraîné par une passion funeste, il quitta subitement le couvent et alla s'établir en Hollande. A Schiedam, il embrassa la religion réformée, et ce fut à cette occasion qu'il publia, en faveur du calvinisme, un ouvrage in-4° de 162 pages, intitulé : *Geloofsbelydenis van Franciscus Adrianus van Achter, augustinymonik en prediker te Gent, openlyk gedaen in de groote kerk te Schiedam, den 21 augustus 1754*. Rotterdam, 1755. Le

curé de Saint-Michel, à Gand, publia, à Anvers, en 1757, une réfutation de cet écrit sous le titre de : *Dwaalende rave buyten de arke van Noë, afgebeeld in den persoon van Fr. van Achter, van Rooms-priester en religieus geworden litmaet der gezegde Gereformeerde Gemeente tot Schiedam*. Antwerpen, by de weduwe van Petrus Jouret, 1757, in-4°, p. 672.

Van Achter mourut à Weesp, petite ville près d'Amsterdam, où il remplit longtemps les fonctions de directeur du Gymnase.

Ph. Blommaert.

ACHTSCHELLING (Luc), ou **ACHTSCHELLINCK**, peintre, né à Bruxelles en 1570, mort en 1631, fut élève du paysagiste Louis de Vadder, qu'il surpassa. On ne sait pas grand'chose de cet artiste, si ce n'est qu'il travaillait assidûment à imiter la nature et qu'il y parvint. L'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, renferme plusieurs de ses paysages. Les musées de Bruges, de Dresde et de Berlin en contiennent également. Il possédait le sentiment de l'ordonnance, qui, chez lui, était toujours grandiose; son coloris avait une transparence remarquable. Guillaume van Oost et d'autres ont souvent orné ses tableaux de figures. Beaucoup d'églises de Belgique possèdent des paysages de Luc van Uden que l'on attribue à tort à Luc Achtschelling.

Ad. Siret.

ACKERMAN (François), homme de guerre, né à Gand vers 1330, mort en 1387. Il était issu d'une famille noble et devint, sous la plume de De Meyere, *Franciscus Agricola*. Dans la guerre civile qu'excitèrent, en Flandre, les excès du comte Louis de Male et de sa cour, il n'hésita pas à se ranger sous le drapeau de sa ville natale, et il se montra bientôt digne, par ses exploits, d'être compté parmi ses capitaines les plus habiles et les plus valeureux. Aussi Philippe van Artevelde, à peine investi du pouvoir suprême dans la commune, nomma-t-il Ackerman chef du corps des *Reisiers*, fort de trois mille hommes des plus intrépides, que De Meyere et Olivier de Dixmude ont accusés, bien à tort, de brigandage. C'était une colonne mobile de partisans qu'il fallut porter bientôt

à douze mille gens d'armes et qui devait se porter dans la Hesbaye et le Brabant, pour escorter les vivres que les bourgeois de Liège, de Bruxelles, et surtout de Louvain, tous favorables aux insurgés de Gand, tenaient en réserve pour secourir la ville. L'heureux commandant amena plus de six cents voitures de farine et de froment; et, diplomate intelligent autant que brave général, il obtint, chemin faisant, de la duchesse de Brabant, une promesse d'intervention près de son beau-frère. Mais le comte ne voulait accorder la paix qu'à des conditions telles qu'aucun homme d'honneur ne pouvait y souscrire. Il en fut cruellement puni peu après par la honteuse défaite de son armée, à Beverholt, et par la prise de Bruges, qui en fut la suite. Ackerman rendit encore d'éminents services à cette occasion, et peu s'en fallut que Louis de Male lui-même ne tombât entre ses mains. Bien que, à l'exception de Termonde et d'Audenarde, la Flandre entière se fût soumise à la commune de Gand, il était facile de prévoir que tôt ou tard, si elle était abandonnée à elle-même, les forces de l'insurrection seraient écrasées par celles du roi de France, qui marchait au secours du comte et de son gendre, le duc de Bourgogne. Ackerman se mit donc volontiers à la tête d'une ambassade pour demander des secours à Richard II, roi d'Angleterre. Cette démarche réussit, et un traité d'alliance était déjà conclu quand on apprit la mort de Philippe van Artevelde, à la funeste journée de Roosebeke, et la restauration de l'autorité du comte dans tout le pays, la ville de Gand seule exceptée. Là même, un grand nombre de bourgeois pensaient qu'il fallait demander la paix, en obtenant du prince des conditions moins dures. Ce n'était pas l'opinion d'Ackerman et du doyen Pierre Vanden Bossche, qui ne jugeaient pas le moment favorable pour négocier et qui comptaient encore sur l'alliance anglaise; et comme ils conservaient tout leur ascendant sur la multitude, le parti de la résistance l'emporta. Ackerman, appelé à la succession de Philippe van Artevelde, se hâta de prouver que les ressources de la commune étaient loin d'être épuisées.

Malgré une défense opiniâtre de la garnison française, il prit d'assaut la place forte d'Ardenbourg, la saccagea entièrement et fit conduire à Gand un butin immense. Moins heureux devant Bruges, que la noblesse défendit avec succès, il prit sa revanche à la bataille de Dunkerque, où ses forces réunies à celles des Anglais firent essuyer une grande défaite à l'armée des princes. Peu après, il se rendit encore maître, par stratagème, de l'importante ville d'Audenarde, si souvent funeste aux Gantois.

Ces succès, mêlés de revers, semblaient devoir perpétuer la guerre civile, quand le comte Louis de Male, cause première de tant de malheurs, mourut à Saint-Bertin, poignardé, dit-on, par le duc de Berry, le 9 janvier 1384 (n. s.). Cette mort enlevait un principal obstacle à la paix, qu'on espérait d'autant plus qu'une trêve venait de se conclure. Mais les hostilités recommencèrent par le fait du seigneur d'Escornaix, qui surprit Audenarde, dont la garnison était affaiblie et moins sur ses gardes par suite même de l'armistice. Ackerman, profondément irrité de cet affront, prit une vengeance éclatante. Ayant appris que le gouverneur de Damme et ses principaux officiers s'étaient rendus à Bruges, le chef gantois marcha précipitamment sur la première de ces villes et s'en empara de nuit par escalade. Il y trouva sept dames de haut rang, venues pour rendre visite à l'épouse du commandant absent; le vainqueur les invita à un festin somptueux, et les voyant encore en proie à la crainte: « Je fais la guerre
 « aux hommes, leur dit-il, mais jamais
 « aux femmes, et bien que vos chevaliers
 « aient indignement traité les nôtres,
 « j'aurai autant d'égards pour vous que
 « si vous étiez mes propres filles. » Il tint parole, et par ce procédé, si rare alors, il se fit beaucoup d'amis dans la noblesse. Cependant la prise d'une ville aussi importante que Damme avait porté le trouble dans le camp ennemi, et Ackerman, qui s'y était enfermé avec quinze cents hommes d'élite, se vit bientôt assiégé par une armée de cent mille hommes commandés par Charles VI. Pendant six semaines, les attaques se multiplièrent

jour et nuit avec une violence toujours croissante, sans ébranler la fermeté des Gantois et non sans grandes pertes pour les assiégeants. Cependant, le secours promis par les Anglais ne se montrait pas, les munitions de guerre s'épuisaient, les vivres et l'eau potable surtout manquaient dans la place. Le vaillant capitaine dut songer à faire sa retraite et l'effectua si heureusement qu'il ramena, presque sans perte, sa troupe à Gand, où il fut reçu avec les plus vives acclamations. L'armée royale se vengea comme se vengent les lâches : elle dévasta, par le fer et le feu, les cantons paisibles des Quatre-Métiers, et reprit ensuite le chemin de la France, sans même oser paraître sous les murs de Gand. Le duc de Bourgogne commença, dès lors, à comprendre que ce n'était pas la force qui pouvait soumettre la puissante commune, et prêta plus volontiers l'oreille aux conseils du chevalier de Heyle, homme généralement considéré à Gand et qui n'avait rien tant à cœur que de procurer une paix durable à sa patrie.

Suivant le désir du duc lui-même, le chevalier se rendit d'abord près d'Ackerman, qui se tenait au château de Gavre et sous le sceau du secret, il lui communiqua son projet de pacification. Après s'être recueilli un instant, l'illustre guerrier répondit : « Là où Monseigneur de Bourgogne voudra tout pardonner et la bonne ville de Gand tenir en ses franchises, je ne seroi jà rebelle, mais diligent grandement de venir à paix. » Il fut en effet un membre influent de la députation qui se rendit à Tournai et y négocia le traité de paix signé le 18 décembre 1385, aux conditions les plus honorables pour les Gantois. Ackerman revint à Gand sans crainte, mais il refusa une place à la cour ou un emploi à l'armée que lui offrit Philippe le Hardi, résolu qu'il était de passer le reste de ses jours dans le calme de la vie privée. Deux ans après, comme il se rendait, le 22 juillet, à l'abbaye de Saint-Pierre, il fut assassiné par un fils naturel du sire d'Herzele, qui lui imputait la mort de son père. Ainsi tomba sous la dague d'un vil meurtrier ce grand ci-

toyen, que les historiens attachés au parti du comte proclament eux-mêmes un homme de bien, chaste et humain, aussi sage au conseil que redoutable à la guerre.

J.-J. De Smet.

ACKET (*Jean*), poète flamand, vivait du XVII^e au XVIII^e siècle. Le lieu de sa naissance est inconnu, mais il est probable qu'il naquit à Bruges. Acket est un de ces poètes flamands du XVII^e siècle qui exerçaient leur muse au profit du théâtre national. Il faisait partie de la chambre de rhétorique de Bruges, connue sous le nom de *Drie Sanctinnen*. Il fit représenter sur le théâtre de cette ville, le 15 février 1700, une tragédie flamande intitulée : *Clarinde, princesse van Mantua of de rampoedighe liefde*, imprimée la même année à Bruges, chez Ignace van Pee, in-8o, pp. 49. Cette pièce fut suivie d'un opéra, avec ballet, intitulé : *Gelukkige en ongelukkige minnestrýd*, publié à Bruges, chez Paul Roose, en 1706.

F. Vande Putte.

ADALBAUD ou **ADALBALDE** (Saint), mari de sainte Rietrude, était un des principaux seigneurs de la cour de Dagobert I et de son fils Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne ; mais ses vertus le rendaient plus illustre encore que sa noblesse et que le titre de duc ou de *seigneur de Douai* qu'il paraît avoir porté. Sa mère se nommait Gerberte et était fille de sainte Gertrude ou Geretrude, qui fonda le monastère de Hamage, près de Marchiennes, où elle passa les dernières années de sa vie. Son père, qu'il perdit de bonne heure, s'appelait Rigomer. L'un de ses frères, Erchinoald, fut, dans la suite, maire du palais, sous la régence de la reine Bathilde ; l'autre, appelé Sigefroi, épousa sainte Berthe, laquelle, devenue veuve, bâtit le monastère de Blangy, en Artois.

Saint Amand, qui, pendant la jeunesse d'Adalbaud, prêchait déjà la foi dans nos provinces, le connut de bonne heure et entretenait avec lui des rapports d'une intime amitié. Ce fut même par ses conseils et pour les services qu'il en avait reçus, qu'Adalbaud contribua plus tard, vers 643, à la première fondation du monastère de Marchiennes. En sa qualité de noble leude

du royaume, il fréquenta d'abord la cour de Dagobert I, qui aimait à réunir autour de lui les fils des principales familles, afin de les faire former, sous ses yeux, à l'étude des lettres et à la vie militaire, et de les attacher ainsi par des liens étroits à sa dynastie. Adalbaud se distingua par de brillantes qualités, sut se faire aimer de ses frères d'armes et des nobles du palais, et inspira au roi lui-même une grande confiance en sa bravoure et en sa fidélité. En 635 ou 636, il fit partie d'une expédition militaire que Dagobert I envoyait, sous la conduite du référendaire Chadoin, contre les Gascons, peuple belliqueux et insoumis qui s'était soulevé en faveur des enfants de Charobert II. Vers cette époque, Adalbaud connut, dans les environs de Toulouse, l'illustre famille du seigneur Ernold, dont il demanda et obtint la fille Rictrude en mariage. Saint Amand, après l'injuste exil auquel Dagobert l'avait condamné, s'était retiré dans cette contrée, et l'on croit qu'il consacra l'union d'Adalbaud et de Rictrude. Tous deux le regardaient comme leur guide, leur père spirituel, et la famille de Rictrude, l'une des plus puissantes de la Gascogne, portait un vif intérêt à l'illustre exilé, qui avait opéré un grand bien dans ce pays par ses prédications. Ce mariage avait reçu l'approbation de tous les parents de Rictrude, à l'exception de ceux qui voyaient avec dépit l'alliance d'une princesse de leur sang avec un Franc d'Austrasie. L'antagonisme des races du Midi et du Nord était encore très-vif à cette époque : les guerres si longues et si meurtrières qu'eurent à soutenir dans la suite les successeurs de Dagobert le témoignent suffisamment. Adalbaud lui-même devait devenir un jour la victime de cette farouche animosité et de cette aveugle antipathie.

De retour dans ses domaines d'Ostre-
vant, avec son épouse, il continua de
donner l'exemple des vertus que l'on
avait admirées en lui dès son adolescence.
Souvent il recevait dans sa demeure les

missionnaires qui allaient annoncer par-
tout la bonne nouvelle de l'Évangile.
Saint Amand, rappelé de son exil, et
saint Riquier étaient particulièrement
liés avec sa famille, qui recourait avec
bonheur à leurs conseils. Les enfants que
le ciel avait accordés à ces pieux époux
marchèrent sur leurs traces dans la voie
du bien. Tous, au nombre de quatre,
sont honorés d'un culte public ; l'aîné,
saint Mauront, fut abbé de Breuil ; la
bienheureuse Clotsinde devint abbesse de
Marchiennes ; sainte Eusébie ou Ysoir
gouverna le monastère de Hamage, où la
bienheureuse Adalsinde, sa sœur, était
religieuse.

Un jour Adalbaud fut obligé d'entre-
prendre un voyage en Aquitaine (1), pour
des causes que les anciens historiens de sa
famille n'indiquent point. A son départ,
Rictrude ne put s'arracher de ses bras
et eut le cœur rempli de tristes pressen-
timents qui ne devaient que trop tôt se
réaliser. En effet, Adalbaud arrivé dans
les environs de Périgueux, fut attaqué
à l'improviste par des hommes de la fa-
mille même de Rictrude qui brûlaient
d'assouvir leur haine invétérée. L'infor-
tuné seigneur succomba sous leurs coups,
dans les vastes solitudes du Périgord,
vers l'an 645, et alla recevoir dans le
ciel la récompense de sa piété et de ses
bonnes œuvres. La nouvelle de cet as-
sassinat arriva promptement aux oreilles
de Rictrude. Sa douleur fut profonde ;
mais, résignée à la volonté de Dieu,
elle s'efforça de calmer par la prière
l'amertume de sa tristesse et de consoler
ses enfants. Elle fit rendre les honneurs
funèbres à son époux et obtint, peu
après, que sa dépouille mortelle lui fût
rendue. Des miracles opérés auprès de
ces vénérables reliques déterminèrent le
culte qu'on rendit à Adalbaud presque
aussitôt après sa mort, et dans les con-
trées d'où il était originaire, et dans le
Périgord où il fut assassiné.

On lui donne ordinairement le titre de
martyr, soit parce que, à cette époque,
on désignait sous ce nom les personnes

(1) Proprement la Gascogne. Hucbald en parle
en ces termes : *A pago Austrobrantinsense, ubi
etiam pluribus locupletabatur (Adalbardus) pos-*

*sessionibus, eundi Vasconiam nimium triste iter
arripit.*

d'une haute vertu qui mouraient de mort violente, soit parce qu'on croit qu'un motif religieux n'était pas tout à fait étranger à ce meurtre, dans un pays où il y avait encore un assez grand nombre d'idolâtres.

Son corps fut déposé dans un tombeau que Rictrude avait fait préparer au monastère d'Elnon, du vivant même de saint Amand (1). Dans la suite, la tête, qu'on avait voulu conserver au lieu du premier enterrement, en Aquitaine, fut transportée à Douai, comme le relate un ancien manuscrit de l'église de Saint-Amé. Cependant, d'après Raissius, ce n'était pas la tête, mais un bras de saint Adalbaud que l'on conservait dans cette collégiale. Il existait autrefois dans cette même église une chapelle avec un autel dédié à saint Mauront et à ses parents. De temps immémorial leurs statues, renfermant des parcelles de leurs reliques, y étaient exposées à la vénération publique. La première représentait saint Adalbaud, revêtu d'une robe fleurdelisée, tenant dans la main droite un livre, dans la main gauche une épée. Entre saint Adalbaud et sainte Rictrude était saint Mauront, leur fils, revêtu d'une large robe ayant un sceptre ou bâton abbatial dans la main droite et dans la main gauche un édifice muni de tours, figurant le monastère de Breuil; puis venait sainte Rictrude, en habit de bénédictine et tenant aussi en main un édifice qui représentait l'abbaye de Marchiennes.

Nos hagiographes placent la fête de saint Adalbaud au 2 février, qui est sans doute le jour de sa mort ou celui de la translation de ses reliques. Les actes de sa vie ont été publiés par les Bollandistes, dans les *Acta SS. Februarii*, t. I, p. 295, avec un commentaire du père Henschenius, que Ghesquiere a reproduit avec quelques corrections dans les *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 393.

P. F. X. de Ram.

ADALBÉRON, archevêque de Reims, fut l'un des plus illustres prélats de la seconde moitié du x^e siècle et aussi l'un de ceux qui travaillèrent avec le plus de zèle et de succès à faire fleurir les lettres et la discipline ecclésiastique. Il naquit vers 920 ou 930, dans la basse Lorraine, et très-probablement dans la prévôté d'Yvois, qui était comprise dans les limites du duché de Luxembourg. Il était fils, non pas de Godefroid, mais de Gozilin ou Gozlin, comte d'Ardenne et de Verdun, frère d'Adalbéron I^{er}, évêque de Metz. (Voir ce nom.) Sa mère, qui se nommait Uda ou Huoda, vivait encore en 963, comme le prouve une charte par laquelle elle donna à l'abbaye de Saint-Maximin, à Trèves, plusieurs biens situés dans les environs du Luxembourg, et dans laquelle elle fait connaître les noms de quatre fils qu'elle eut de Gozilin. (2). Dans des lettres imprimées parmi celles de Gerbert (3), Adalbéron se nomme lui-même le troisième fils de Gozilin et le frère de Godefroid I^{er}, comte d'Ardenne, de Verdun et d'Eenham, qui a été surnommé le *Captif* ou le *Vieux*. Le chroniqueur de Mouzon, qui établit la même consanguinité entre Adalbéron et ce comte, l'appelle *carne nobilem, genere potentem* (4). L'auteur du *Liber miraculorum S. Theodorici abbatis* dit qu'il était proche parent d'Adalbéron I^{er}, évêque de Metz, dont il reçut, dès sa jeunesse, la plus excellente éducation: *Hic alteri Adalberoni, Metensi quidem episcopo, adhaerebat propinquiori linea consanguinitatis, a quo, quia fuerat a puero educatus, moribus quoque nec discrepabat episcopus factus* (5).

C'est donc à Metz et à l'abbaye de Gorze que le jeune Adalbéron reçut son éducation sous la direction et les yeux de son oncle paternel. Il fut le condisciple de plusieurs jeunes seigneurs, notamment de Rothard, avec qui il contracta une amitié indissoluble et qui

(1) Dans un ancien poème, écrit par un moine d'Elnon, on trouve les vers suivants :

*Tu tus Marciadis prius, agnita, Jonathe virtus
Trazit ad Elnonis fræna regenda domus;
Tempore wasconicis quo dux Adalbaldu in oris
Prædonum rigido casus ab ense cadit.
Quem lacrymis suffusa genas Elnone recondit
Rictrudis, tumulo claudit et ossa brevi.*

(2) Hontheim. *Hist. diplom. Trev.*, t. I, p. 257.

(3) Epist. 16 et 59, n^{os} 50 et 103, Apud Bouquet, t. IX, pp. 277-290.

(4) D'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 563, col. 2, et p. 564, col. 2.

(5) Apud Bouquet, t. IX, p. 129.

devint évêque de Cambrai en 976 ou en 977. Adalbéron avait fait à la célèbre école de Gorze de tels progrès, que Folcuin, abbé de Lobbes, son contemporain, le regardait comme un des hommes les plus savants de la Belgique (1).

Adalric, archevêque de Reims étant mort le 6 novembre 969, le roi Lothaire jeta aussitôt les yeux sur Adalbéron pour le placer sur ce siège et le faire élire par le clergé et par le peuple. Son sacre eut lieu à Rome, où il se trouvait en 970. L'église de Reims avait alors besoin d'un pasteur aussi habile que zélé. Les suites funestes de l'intrusion de Hugues lui avaient causé des dommages considérables, tant sous le rapport spirituel que temporel. Aux anciens malheurs succédèrent de nouvelles tribulations. Quelques seigneurs, abusant de leur puissance, cherchèrent à inquiéter le nouvel archevêque, qui se trouva quelquefois contraint de repousser la force par la force, afin de soutenir la justice de sa cause contre l'oppression. Les différends élevés entre les souverains lui attirèrent d'autres difficultés et le mirent plus d'une fois, comme il le dit lui-même, entre le marteau et l'enclume : *inter malleum et incudem*.

Au milieu de ces circonstances si difficiles, Adalbéron s'arma de prudence, de zèle et de courage. Il trouva le moyen de revendiquer les biens enlevés à son église, d'en augmenter les revenus, de rétablir parmi les chanoines de sa cathédrale et dans le clergé une discipline sévère et de rendre à tout le diocèse son ancien lustre. Il avait un talent particulier pour l'enseignement, et ses instructions réunies à ses exemples produisirent partout des fruits de bénédiction. Il savait animer les faibles à la pratique des vertus et obliger les méchants à rentrer dans le devoir.

Pour réformer son diocèse, il tint plusieurs conciles à Reims et, plus souvent encore à Mont-Sainte-Marie, entre Basoches et Fimes. Malheureusement les actes de ces assemblées ne nous sont

pas connus. Dans un de ces conciles, en 972, il fit confirmer le privilège qu'il avait obtenu du saint siège, en faveur de l'abbaye de Mouzon, dont il fut le restaurateur. Il y mit des moines à la place des clercs et y transféra le corps de saint Arnoul, martyr. Il introduisit, en 974, la même réforme dans l'abbaye de Saint-Thierry et il leva de terre le corps du saint dont cette maison porte le nom. En 975, il dédia l'église de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, de même que celle du monastère de Saint-Remi, à Reims, dont il fut, pendant quelque temps abbé, et auquel il réunit celui de Saint-Timothée. En 976 ou 977, il célébra la cérémonie du sacre de son ancien ami Rothard, nommé évêque de Cambrai.

Les écoles de Reims étaient, pendant les temps de troubles, extrêmement déchuës de leur ancienne splendeur. Adalbéron en fit un objet particulier de sa sollicitude, et en confia la direction au célèbre Gerbert, qui avait abandonné son abbaye à Bobio et qui s'était retiré à Reims. Bientôt elles acquirent une immense réputation, et parmi les élèves qui illustrèrent l'école métropolitaine de Reims, on compte le prince Robert, depuis roi de France, Fulbert qui devint évêque de Chartres, et Gérard de Florenne que l'empereur saint Henri prit pour son chapelain et qui fut nommé ensuite évêque d'Arras et de Cambrai.

Adalbéron, malgré ses nombreuses occupations pastorales, prit une part active aux travaux de Gerbert pour soutenir les bonnes études. Il ne se contentait pas de faire copier des anciens ouvrages, mais, à différentes reprises, il envoya Gerbert en Italie et dans d'autres pays pour y rassembler des manuscrits dont on manquait à Reims. On y forma ainsi une des plus riches bibliothèques de cette époque. Au reste, l'école métropolitaine de Reims était non moins renommée pour la vertu que pour la science. C'est l'idée que Gerbert, qui devint pape sous le nom de Silvestre II, nous en donne lorsque, en parlant du séjour qu'il fit auprès d'Adalbéron, il

(1) *Illarum partium eruditissimo. . Adalberone.*

Folcuinus, de *Abbatibus Lobbiensibus*, cap. VII.

dit: *Militaveram in schola omnium virtutum* (1).

Adalbéron était grand chancelier du roi Lothaire. Ses ennemis l'accusèrent d'infidélité envers ce prince; mais la calomnie n'eut aucune suite. Ce qui donna lieu à l'accusation, ce fut l'attachement qu'Adalbéron professait envers les impératrices Adélaïde et Théophanie et envers Othon III, roi de Germanie, alors en désaccord avec Lothaire au sujet de la Lorraine. Dans une de ses lettres à Lothaire, il se justifie sans peine de cette accusation; dans d'autres on trouve la preuve des soins qu'il employa pour pacifier l'empire et le royaume des Francs, et de sa constante fidélité envers ce prince. En annonçant sa mort à Ecbert, archevêque de Trèves, il le qualifie de *Francorum clarissimum sidus* (2).

Après Louis V, fils et successeur de Lothaire, le sceptre passa à Hugues Capet, qui se fit sacrer, à Reims, par Adalbéron, le 3 juillet 987. Ce monarque donna au prélat une grande part dans sa confiance et le maintint dans la dignité de chancelier. Au contraire, le prince Charles, frère de Lothaire, fut indigné à cause de ce sacre et en fit des reproches à Adalbéron, comme si lui seul, de son autorité privée, eût élevé Hugues à la royauté. L'archevêque se justifia en montrant que ce sacre avait été plutôt l'ouvrage de l'État tout entier que le sien (3).

Obligé d'accompagner Hugues au siège de Laon, où Charles était enfermé, Adalbéron tomba malade. Il se fit transporter à Reims et il y mourut le 23 janvier 988 (4), après avoir gouverné cette église pendant dix-neuf ans et en laissant à la postérité un parfait modèle de toutes les vertus épiscopales. Il fut enterré dans la métropole, sous l'autel de

la Sainte-Croix, où l'on voyait autrefois l'építaphe suivante, gravée sur une plaque de cuivre :

*Contulerat natura parens, quæ summa pulavit
Ad meriti cumulum, tibi, præsul Adalbero, quum te,
Præstantem cunctis mortalibus abstulit orbi
Quinta dies fundentis aquas cum pondere rerum*(5).

Adalbéron fut regretté au point que le clergé et le peuple croyaient avoir tout perdu en perdant leur pasteur. Il était d'une telle autorité et jouissait d'un tel crédit dans les affaires publiques, qu'à sa mort on aurait cru, comme s'exprime Gerbert, que le monde allait retomber dans le chaos (6). Parmi les anciens écrivains, on n'en trouve qu'un seul, l'auteur d'une petite addition à la chronique de Flodoard (7), qui ait parlé désavantageusement de lui, en disant qu'il n'était archevêque que de nom : *Adalbero nomine non merito archiepiscopus*. C'est un trait de mauvaise humeur de cet écrivain inconnu, parce que le prélat avait fait abattre un portique voûté qui était à l'entrée de la métropole et sous lequel il y avait une chapelle dédiée au Sauveur et une fontaine d'un travail fort estimé.

Il nous reste à donner la liste des écrits d'Adalbéron.

1° Plus de quarante épîtres se trouvent dans le recueil des lettres de Gerbert, qui lui servit pendant quelque temps de secrétaire et qui cite d'autres lettres, du même prélat, aujourd'hui perdues. La plupart de celles qui nous sont parvenues sont adressées à des personnes de haute distinction. On croit y remarquer le style serré et sententieux de Gerbert; mais toutes ne sont pas sorties de sa plume, car il était absent lorsque Adalbéron écrivait à l'impératrice Théophanie, veuve d'Othon II, pour la prier de donner un évêché à Gerbert, qu'il nomme son vrai

Paquot, le cinquième jour à compter de l'entrée du soleil au verseau, ce qui revient au 23 ou 24 janvier.

(6) *Id momentum ac ea vis erat domini mei Adalberonis in causis pendentibus ab æterno, ut, eo in rerum principia resolutio, in primordiale chaos putaretur mundus relabi*. Inter Gerberti epist. 122.

(7) Du Chesne, *Hist. Franc. Script.*, t. II, p. 625.

(1) Part. 2, epist. 18.

(2) Gerb., *Epist.* 74.

(3) *Quis eram, ut solus regem imponerem Francis? Publica sunt hæc negotia non privata*. Inter Gerberti epist. 122.

(4) C'est ce que porte la chronique de Mouzon. D'autres placent sa mort au 5 janvier et se fondent sur son építaphe.

(5) Cette expression équivoque de *Quinta dies fundentis aquas* peut signifier, comme le remarque

fil et qu'il dit être très-attaché à cette princesse (*Epist.* 36, Migne). A la fin d'une lettre à la même impératrice et son fils Othon III (*Epist.* 24, Migne), on lit d'abord un distique gravé sur un calice à son usage :

*Hinc sitis atque fames fugiant, properate Fideles;
Dividit in populos has præsul Adalbero gazas.*

Ensuite un monostique gravé sur la patène :

Virgo Maria tuus tibi præsul Adalbero munus.

Les autres lettres sont adressées au roi Lothaire, à son frère Charles, à la duchesse Béatrix, à Ecbert, archevêque de Trèves, à Willigise, archevêque de Mayence, à Notger, évêque de Liège, à Rothard, évêque de Cambrai, à saint Maieul de Cluny et à quelques autres abbés. On y remarque plusieurs traits relatifs à l'histoire de cette époque, et elles nous font connaître divers conciles qui ne sont pas mentionnés ailleurs. C'est ce qui a engagé l'éditeur des lettres de Gerbert à insérer celles d'Adalbéron dans le recueil imprimé à Paris, en 1611, et ailleurs. De Lalande les a aussi publiées dans les *Supplementa conciliorum antiquorum Galliae a Jacobo Sirmundo editorum*, p. 327. Migne les a réunies, au nombre de quarante et une, dans sa *Patrologie latine*, t. CXXXVII, p. 503.

2^o Dans la chronique de Mouzon, écrite en 1033 (d'Achéry, *Spicil.*, t. II, p. 569), on lit un discours prononcé par Adalbéron à Mouzon même, lorsqu'il y introduisit des moines à la place des clercs : c'est une exhortation pathétique pour les engager à observer si exactement leur règle qu'on pût dire avec vérité de leur monastère : « Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; et il demeurera avec eux et ils seront un peuple. » Le prélat y exprime aussi les motifs qui l'avaient porté à faire ce changement et à augmenter de ses fonds les revenus du monastère.

3^o Dans la même chronique (d'Achéry, *Spicil.*, t. II, p. 570), on lit un discours qu'Adalbéron tint au concile qu'il célébra, au mois de mai de l'an 972, au

Mont-Sainte-Marie en Tardenois (*Concilium ad Montem Sanctae Mariae in pago Tardenensi, pro monasterio Mosomensi*). Dans cette assemblée, il donna lecture de la lettre du pape Jean XIII, approuvant la réforme de Mouzon, et de la constitution faite par lui-même à ce sujet, en présence de Guy de Soissons, d'Hildegaire de Beauvais, d'Haidulphe de Noyon, de Theudon de Cambrai, d'Adalbéron-Ascelin de Laon, de Gibuin de Châlons, de Constance de Senlis, de Lindulphe de Téroüane, de six archidiacres et de cinq abbés. La lettre du pape Jean XIII et la constitution d'Adalbéron (*Decretum de reformatione cœnobii Mosomensis et monachis in eo constitutis*) ont été imprimées dans les collections des conciles; mais son discours manque dans toutes les collections, même, ce qui nous surprend, dans les *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, publiés, en 1842, par S. E. le cardinal Gousset, t. I, p. 622. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dans le *Synopsis conciliorum*, placé à la suite de leur *Mémoire sur une nouvelle collection des conciles de France* (Paris, 1785, in-4^o), indiquent, p. 69, les documents qu'ils se proposaient de publier sur ce premier concile du Mont-Sainte-Marie.

4^o *Concilium Remense habitum ab Adalberone mense septembri an. 975, in causa Theobaldi, qui episcopatum Ambianensem usurparat*. Les actes de ce concile manquent; il n'en reste plus que les *Litteræ synodales ad Theobaldum*, c'est-à-dire une sentence d'excommunication portée, le 24 septembre 975, contre Thibaut, usurpateur de l'évêché d'Amiens, qui avait refusé de se présenter à un concile tenu par Adalbéron, le 3 juillet précédent. Cette sentence, imprimée dans les collections des conciles (Labbe, t. IX, p. 721, et Hardouin, t. VI, p. 701), est souscrite par Étienne (1), diacre de l'Église romaine et légat de Benoît VII, qui présida en cette qualité le concile.

5^o En 985, il convoqua, au Mont-Sainte-Marie un concile provincial, pour traiter des intérêts des églises gouvernées

(1) Et non par Jean, comme disent Ceillier et Rivet.

par ses suffragants. On ne connaît de ce concile que l'avis de convocation qui se trouve parmi les lettres du prélat (32 *epist.*, Migne, t. CXXXVII, p. 515).

60 *Epistola qua Valonem quemdam ad concilium apud Galdonis Cortem anno 986 celebrandum evocat.* C'est la troisième lettre imprimée (p. 506) dans la collection citée de Migne.

70 *Conventio de Villa Vindenissa inter Manassem comitem et canonicos Remenses facta, ab Adalberone subscripta et firmata.* Dans l'appendice de l'édition de Flodoard, publiée par le père Sirmond, p. 404 vers.

80 *Conventio de Villa Virtutis inter Heribertum comitem et canonicos Remenses, subscripta et confirmata ab Adalberone.* Ibid., p. 405 vers. Cet acte, comme celui qui précède, paraît se rapporter à l'an 973. L'une et l'autre pièce ont été publiées par Sirmond d'après un manuscrit d'Igny, où se trouve l'épithape précitée d'Adalbéron et qui se termine par le passage suivant : *Nec praterendum reor quod omni anno dies defunctionis ejus venerabiliter recolitur, et eleemosyna panis et vini copiosa pauperibus distribuitur, quæ etiam eleemosyna Mandatum Adalberonis nuncupatur. Sciendum quoque est, quomodo istius eleemosynæ sumptus paritur, videlicet de domo, quæ vocatur Hospitale pauperum, annonæ sextarii IV, de camera frumenti IV, de horeo indominicato annonæ modius unus, et vinum quod sufficiat.*

90 En 987, il se tint à Reims un concile composé, selon Gerbert, des évêques de toute la France. On y excommunia Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, et chanoine de Laon, lequel était accusé de connivence avec son oncle, Charles de Lorraine, qui dévastait le pays pour revendiquer ses droits à la couronne. Si, en effet, ce concile appartient à l'année 987, comme S. E. le cardinal Gousset l'annonce (ouvr. cité, tom. I, p. 628), il est

à présumer que la convocation en a été faite par Adalbéron. P. F. X. de Ram.

Gallia Christ. nov., t. IX, p. 57. — Ceillier, *Hist. gén. des auteurs sacrés*, t. XIX, p. 675. — Mariot, *Hist. eccl. Rhén.*, t. II, p. 1. — Rivet, *Hist. litt.*, t. VI, p. 444, et Paquet, *Mém. litt.*, t. XIV, p. 331, in-8°.

ADALBÉRON I, évêque de Liège.
Voir ALBÉRON I^{er}.

ADALBÉRON I^{er}, abbé de Saint-Trond, évêque de Metz, était fils de Vigeric ou Wideric, le premier de l'illustre maison des comtes d'Ardenne dont l'existence soit bien avérée. Adalbéron lui-même, dans une charte datée du 6 octobre 945, par laquelle il rétablit l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz, dit expressément que ce comte fut son père et que ses aïeux avaient occupé les premières places à la cour et dans le royaume (1). Le biographe du bienheureux Jean de Gorze assure qu'il était de sang royal (2), et Sigebert, dans la vie de Guibert de Gemblours (3), le nomme le plus chrétien d'entre les nobles et le plus noble d'entre les chrétiens. Sa mère Cunégonde, appelée aussi Ève, se remarqua avec un seigneur nommé Vichizon, dont elle eut plusieurs enfants, ce qui porta quelque préjudice à ceux du premier lit et força, plus tard, Adalbéron à implorer contre son beau-père la protection du comte Boson, fils de Richard le Justicier, duc de Bourgogne.

Sa position de famille, que rehaussaient encore son savoir et ses vertus, le fit élire unanimement, à la fleur de l'âge, évêque de Metz, en 929. Il se distingua parmi les plus célèbres prélats de cette époque, et s'appliqua surtout à reformer et à protéger les monastères, ce qui lui fit donner le nom de *père des moines*.

L'abbaye de Saint-Trond dépendait, depuis son origine, des évêques de Metz (4). Adalbéron, voyant ce monas-

(1) Dom Calmet a publié cette charte, d'après l'original, dans les preuves du tom. I de son *Histoire de Lorraine*.

(2) *Ipsè Adalbero.... quum esset regii quidem sanguinis, sed ob rei familiaris inopiam, quæ secundis matris nuptiis laborabat censu aliquanto tenuior, consensu omnium in sancta Mettensis*

cathedra pontificium sustollitur. Vita cit. cap. V, num. 40; apud Bouquet, t. VII, p. 698.

(3) *Act. SS.*, Maii, t. V, p. 262.

(4) Saint-Trond demeura sous la puissance des évêques de Metz jusqu'en 1227, époque à laquelle Hugues de Pierpont, évêque de Liège, en fit l'acquisition pour son église.

tère en décadence, résolut de le rétablir et prit lui-même, en 944, le titre d'abbé de Saint-Trond, pour être mieux autorisé et plus indispensablement obligé de procurer à cette maison les secours spirituels et temporels dont elle avait besoin. Il en éloigna l'abbé Reinier, à cause de sa mauvaise conduite, et dirigea lui-même l'abbaye avec une grande sagesse pendant vingt ans. Il en restaura les bâtiments dégradés par la négligence de ses prédécesseurs, fit restituer les biens usurpés par des nobles et y rétablit une observance sévère de la vie monastique. Chaque fois que l'administration de son diocèse de Metz lui permettait de disposer de quelques loisirs, il ne manquait jamais de se rendre à Saint-Trond pour s'y retrouver avec ses moines et les encourager, par son exemple, à la pratique des vertus de leur état.

L'empereur Otton I^{er}, dans une charte de 960, lui donne l'honorable qualification de *compère* (1). Le roi Charles le Simple l'appelle *son cousin*. Ce prélat, dont les princes et le clergé aimaient à suivre les conseils, mourut en odeur de sainteté, dans son abbaye de Saint-Trond, le 23 février ou le 26 avril de l'année 964, et non en 960, comme le disent les auteurs de l'*Histoire générale de Metz*, (t. II, p. 68), ou en 962, comme le rapporte l'auteur de la vie de Thierry, son successeur sur le siège de Metz, publiée par Leibnitz, dans ses *Scriptores Brunswicensis* (t. I, p. 294).

Le corps d'Adalbéron fut transféré de Saint-Trond à l'abbaye de Gorze et de là à Saint-Arnoul de Metz, où sa mémoire a toujours été en grande vénération, sentiment déjà consigné dans les ouvrages de différents écrivains qui ont vécu vers l'époque de la mort d'Adalbéron. Ainsi, l'auteur cité de la vie de Thierry l'appelle *reparatorum sanctæ religionis*. L'empereur Otton, dans une charte de 968, le qualifie du titre de *sanctissimus* (2). L'auteur de la vie de saint Cadroé dit qu'il était, *opinatissimæ sanctitatis præsul* (3). Jean, abbé de Saint-Arnoul à Metz, désirait

que quelqu'un voulût écrire l'histoire de tout ce que cet évêque avait fait pour la religion (4).

L'éminent prélat dont nous venons de retracer la vie s'occupait tout particulièrement de l'éducation de la jeunesse et soigna nommément celle de son neveu Adalbéron, qui devint archevêque de Reims. (Voir ce nom.) P. F. X. de Ram.

ADALBÉRON II, évêque de Metz, était fils de Frédéric I^{er}, comte de Bar et duc de la Lorraine Mosellane, et de Béatrix, fille de Hugues le Grand, père de Hugues Capet. Après la mort de Thierry I^{er}, il fut placé sur le siège de Metz, en 984. Sa douceur et son affabilité lui gagnèrent bientôt l'affection de son troupeau, qu'il édifiait par ses vertus. Il recevait dans sa maison épiscopale tous les pauvres et tous les pèlerins, leur lavait les pieds et les servait lui-même à table. La terrible maladie connue sous le nom de *feu sacré* s'étant fait sentir à Metz, il changea son palais en hôpital pour les victimes de la contagion. Il pansait lui-même leurs ulcères et les soignait avec un admirable dévouement. Il ne célébrait jamais les saints mystères sans être revêtu d'un cilice et sans verser des larmes. Quoique sa vie fût une mortification continuelle, il redoublait cependant ses austérités les veilles des fêtes et pendant le carême, qu'il avait l'habitude de passer dans la retraite à l'abbaye de Gorze. Ce monastère, comme celui de Saint-Symphorien et plusieurs autres, fut l'objet de ses libéralités et de ses soins. Sa vigilance s'étendait à tous les établissements religieux de son vaste diocèse.

Ce charitable et doux prélat savait, au besoin, montrer une grande fermeté et un courage inébranlable. Il réforma un grand nombre de monastères; il en chassa les supérieurs mal famés et leur en substitua d'autres, revêtus des qualités requises pour être placés à la tête d'une communauté religieuse. On assure qu'il fit, pour différents monastères, quarante consécrations abbatiales. On as-

(1) *Comptat noster, Adalbero, egregius scilicet Sanctæ Mettensis ecclesiæ præsul*. Calmet, ouvr. cit., t. I, p. I, preuve, p. 367.

(2) Voyez Miræus, *Op. diplom.*, t. I, p. 345.

(3) *Acta SS. Martii*, t. I, p. 480, num. 32.

(4) *Acta SS. Julii*, t. VI, p. 224.

sure aussi qu'il ordonna plus de mille prêtres. Pour être admis aux ordres, il n'exigeait des candidats qu'une vie exemplaire et les talents requis par les saints canons. Il ne faisait aucune attention à leur naissance, et son choix tombait souvent sur ceux dont l'origine était obscure : *Nullum causa natalium ratus esse rejiciendum, quia apud Deum omnes sunt aequales*. (Voyez *Gallia christ. nov.*, t. XIII, p. 728.)

Dans un concile tenu en 1002, il insista avec force sur la nécessité de maintenir les dispositions canoniques concernant les empêchements de mariage, et il ne craignit pas de rappeler publiquement à son devoir le comte Conrad qui avait contracté une union dans un degré prohibé de consanguinité. Il porta lui-même les armes pour défendre ses sujets contre le brigandage de quelques nobles dont il rasa les retraites et les forteresses. Tous ses sujets et les juifs même le regardaient comme leur protecteur et leur père.

Deux fois, il fit le pèlerinage de Rome, pour y gagner les grâces du jubilé et satisfaire sa dévotion envers les saints apôtres. Au mois de mai 1005, il se rendit chez son frère Thiérri, duc de la Lorraine Mosellane, pour l'engager à restituer des propriétés que celui-ci avait enlevées à l'abbaye de Saint-Arnoul. Étant parvenu de Metz à Numénia (Numeniacum), au milieu d'une chaleur caniculaire, il y tomba gravement malade et éprouva une attaque de paralysie. Son frère accourut auprès de lui, et la désolation du clergé et du peuple fut à son comble, lorsqu'on apprit que la vie d'Adalbéron était en danger. Après quelques jours de repos, le prélat se fit transporter dans sa ville épiscopale, où il s'arrêta d'abord à l'église de Saint-Étienne pour recommander son troupeau à la protection du ciel. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il distribua aux pauvres et aux églises tout ce qui lui restait; et après avoir langué pendant plusieurs mois, il mourut, le 14 décembre de la même année 1005. Ses obsèques furent célébrées avec grande pompe par son ancien disciple Berthold, évêque de Toul, et son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Symphorien.

Adalbéron est honoré comme bienheureux, le 14 décembre. Sa vie a été écrite par Constantin, troisième abbé du monastère de Saint-Symphorien, qui reçut de lui la bénédiction abbatiale et que les auteurs de la *Gallia Christ. nov.*, t. XIII, p. 729, nomment *auctor gravis et æqualis*. Cette vie a été publiée par le père Labbe, dans sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. I, p. 670, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Claude Hardy. On y trouve aussi, p. 681, une lettre adressée à Adalbéron II par Hildeward, évêque de Halberstadt, mort en 996, pour obtenir de lui une parcelle des reliques de saint Étienne et de sainte Glossinde. Hildeward y parle d'un don qu'il fait à notre prélat : *Ad declarandum*, dit-il, *in vos nostræ devotionis igniculum, divini cui indigni deservimus allaris speciale donum, doctrine videlicet et veritatis Rationale vocatum venerabilis papæ Agapeti decreto sibi collatum, prout nobis vestra claritas per fratrem communem nostrum Meinzonem injunxit, quia unum dividere non posuimus, exemplar illius vobis devotissime, direximus*. C'était sans doute un *rational* des divins offices, orné de miniatures.

P. F. X. de Ram.

ADALBÉRON III, évêque de Metz, dit de Luxembourg, parce qu'il sortait de l'illustre famille de ce nom, était fils de Frédéric Ier, fils et successeur de Sigefroid, dans le comté de Luxembourg, et d'une petite-fille de Mégengose ou Mégengaud que l'on regarde comme un des premiers comtes de Gueldre et de Zutphen. Il reçut sa première éducation à Toul, sous la direction de Berthold, évêque de cette ville, avec son parent Brunon, qui devint dans la suite évêque de Toul et qui, en 1048, fut élevé au souverain pontificat sous le nom de Léon IX. L'année précédente, en 1047, Adalbéron avait été sacré évêque de Metz, et, sur la fin de l'année suivante, il assista à l'assemblée de prélats et de seigneurs, tenue, par l'empereur Henri III, à Worms, où eut lieu l'élection de Léon IX, qui ne l'accepta qu'à condition qu'elle serait confirmée et approuvée par le clergé et le peuple romain.

En 1049, Adalbéron suivit le pape à Reims; il y assista à la consécration de l'église de Saint-Étienne et au concile que présida Léon IX. Il suivit ce pontife à Rome et prit part, en 1050, au concile dans lequel Gérard, évêque de Toul, fut canonisé solennellement. Peu après, de retour à Metz, il assista, à Trèves, à une translation des reliques de saint Euchaïre et de saint Valère.

D'après la chronique de Metz, c'était un prélat d'une grande sainteté, d'un caractère pacifique, animé d'un zèle admirable pour la propagation des institutions monastiques. Il fit bâtir autour de l'église de Saint-Sauveur, fondée en 879 par Walo, un de ses prédécesseurs, des cloîtres avec une chapelle, afin que les chanoines de cette collégiale pussent mener la vie commune, à l'exemple de ceux de la cathédrale. En 1064, il confirma un privilège accordé par son prédécesseur Thiéri à l'abbaye de Saint-Trond. Ce privilège consistait dans le droit de lever un impôt sur chaque mesure de bière qui se vendait dans la ville, ainsi que d'établir et de déposer celui qui faisait le levain (1). L'avouerie de cette abbaye, soumise depuis son origine aux évêques de Metz, avait été donnée par Adalbéron à son frère Frédéric, duc de la Basse-Lorraine. Son fils Udon, qui lui succéda dans cette fonction, voulut en étendre les droits au détriment des religieux. L'évêque prit connaissance de cette affaire et régla, en 1065, les attributions de l'avoué de manière à mettre un terme aux empiétements. La même année, l'empereur Henri IV lui donna le comté de Sarbruck. En 1052 et 1056, il avait obtenu de l'empereur Henri III des privilèges importants en faveur de sa cathédrale.

Adalbéron mourut le 12 novembre 1072, et fut inhumé dans l'église de Saint-Sauveur. Cette église ayant été démolie en 1571, lors de la construction de la citadelle, on ouvrit le tombeau d'Adalbéron et on trouva ses ossements enveloppés d'une chasuble antique de soie violet foncé. Elle était si bien conservée que depuis cette époque on introduisit

l'usage de se servir de cet ornement le jour de l'anniversaire de la mort d'Adalbéron. Après la démolition de l'église de Saint-Sauveur, les chanoines se retirèrent, pour la célébration de leurs offices, dans la chapelle construite par Adalbéron; ils y déposèrent ses restes dans une châsse que l'on plaça à la droite du chœur.

P. F. X. de Ram.

ADALBERT ou **ADELBERT**, chroniqueur, qui vivait vers 968, remplissait les fonctions d'écolâtre à l'abbaye de Saint-Vincent de Metz et était, selon Trithème, *Chron. Hirs.*, t. I, p. 100, un homme versé dans toutes sortes de connaissances.

Il florissait à Metz dès l'épiscopat d'Adalbéron Ier, qui mourut en 964, et il avait sans doute fait sa profession religieuse dans un autre monastère avant de prendre la direction des écoles de l'abbaye de Saint-Vincent, qui ne fut fondée qu'en 968. Son mérite, sa qualité d'écolâtre, le temps et le pays où il a vécu paraissent fournir à dom Rivet (*Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 395) des raisons suffisantes pour croire que c'est le même qu'*Adalbert le Scolastique* à la mémoire duquel Gerbert a consacré l'épithaphe suivante :

*Edite nobilibus, studium rationis adeptis,
Dicit Adalbertum te Belgica flore juvenatæ,
Stare diu non passa, tulit fortuna recursum,
Bis senos Februi quum produxisset Apollo.*

Adalbert était donc né dans la Belgique, d'une famille noble, et il mourut le douzième jour de février, avant d'être parvenu à un âge fort avancé. Il paraît avoir composé plusieurs écrits, dont Trithème n'a connu que la *Chronique* dédiée par l'auteur à Adalbéron Ier et comprenant la liste des prédécesseurs de ce prélat qui occupèrent le siège de Metz.

On lui attribue aussi un ouvrage intitulé le Miroir (*Speculum*), qui est un abrégé en quatre livres des *Morales* de saint Grégoire sur Job. Le prologue, renfermant une dédicace à Heriman (*Incipit prologus Adalberti levite ad Herimannum presbyterum, etc.*), se trouve dans Martène et Durand, *Thesaurus nov. anecdot.*, t. I, p. 84.

P. F. X. de Ram.

(1) Voyez Miræus, *Op. diplom.*, t. I., p. 63.

ADALBERT (Saint), époux de sainte Reine. Voir ALDEBERT.

ADALRIC (Dom), érudit, né à Verriers, en 1655, mort en 1694. Voir DESONKEUX (*Jean*).

ADALSINDE ou **ADELSENDE** (Bienheureuse), née dans le Hainaut, décédée vers 673, était la plus jeune des filles de saint Adalbaud et de sainte Rictrude. (Voir ces noms.) Digne imitatrice des vertus de sa famille, elle prit le voile dans le monastère de Hamage qui avait été fondé par sainte Gertrude, son aïeule, et qui était gouverné par sainte Eusébie, sa sœur. Elle mourut à la fleur de l'âge, et, comme le dit un ancien hagiographe (1), celle qui était arrivée la dernière à la porte de la vie temporelle, entra la première par la porte de la mort dans la vie éternelle. Son décès eut lieu vers l'an 673, durant les solennités de Noël, lorsque sa sœur Eusébie vivait encore. Sainte Rictrude s'efforça de ne point laisser éclater, pendant ces jours de fête consacrés à célébrer la naissance du Sauveur, la douleur que lui causait la perte de sa fille; elle attendit la fête des saints Innocents pour répandre des larmes qu'elle n'aurait pu contenir plus longtemps.

Dans les martyrologes bénédictins, la fête d'Adalsinde est marquée sous le 25 décembre, et quoiqu'on lui donne quelquefois le titre de *sainte*, c'est plutôt celui de *bienheureuse* qu'on doit lui appliquer. Ses reliques et celles de sa sœur, la bienheureuse Clotsinde, reposaient dans l'église du monastère de Marchiennes, ainsi que celles de leur sœur, sainte Eusébie, qu'on y transporta en 1133. C'est là qu'elles étaient honorées d'un culte public, comme le prouve une ancienne inscription métrique rapportée par Raissius, dans son *Hierogazophilacium Belgicum*, p. 292. (Voyez Ghesquiere, *Acta SS. Belgii*, t. IV, p. 570.)

P. F. X. de Rom.

(1) *Huebaldus monachus Elnonensis*, in *Vita sancta Rictrudis*; dans Ghesquiere, *Acta SS. Belgii selecta*, t. IV, p. 498, num. 20.

(2) On le nomme aussi par contraction *Alard*. Son nom a évidemment une origine teutonique : *Adel-Hart*.

La vie d'Adélard a été écrite avec beaucoup de fidélité par saint Paschase Radbert, son disciple; mais le style trop fleuri et orné de figures lui donne la forme d'un panégyrique. Elle a été pu-

ADÉLAÏDE (Bienheureuse), est vulgairement nommée *Alix de Schaerbeek*, à cause du lieu de sa naissance. Ce lieu, désigné dans les anciens documents sous le nom de *Scharenbeka* ou *Scharenbecha* (ruisseau de la Scara), forme aujourd'hui un des faubourgs les plus importants de Bruxelles. A l'âge de sept ans, Adélaïde fut reçue à l'abbaye de la Cambre pour y être instruite dans les lettres et dans la piété. Sortie à peine de la première enfance, elle se distingua parmi ses compagnes par les plus aimables qualités personnelles, un esprit pénétrant et une mémoire heureuse, par sa bonté incessante et un vif sentiment de piété. Ayant été admise à la profession religieuse, elle parvint bientôt à un degré éminent de vertu; mais Dieu, voulant éprouver l'amour qu'elle lui portait, permit qu'elle passât par de longues et dures souffrances. Elle mourut le 15 juin 1250. Sa fête est marquée, sous le 11 juin, dans le *Martyrologe de l'ordre de Cîteaux*, publié par ordre de Benoît XIV. Une vie écrite par un contemporain anonyme, qui paraît avoir été un religieux de cet ordre, confesseur à l'abbaye de la Cambre, a été imprimée avec des remarques par Papebrochius, dans les *Acta SS., Junii*, t. II, p. 476. Voyez aussi Henriques, *Quinque prudentes Virgines*, p. 168, et Raissius, *Auct. ad nat. SS. Belgii*, p. 94, qui s'est servi d'une vie publiée en français par Jean d'Assignies, abbé du monastère de Nizelles, près de Nivelles, mort en 1642. Une sœur de la bienheureuse Adélaïde, nommée Ide, fut aussi religieuse à la Cambre; elle lui survécut assez longtemps et s'y distingua par sa piété.

P. F. X. de Rom.

ADÉLARD (Saint), ou **ADALARD** (2), abbé de Corbie, en Picardie, était issu d'une race illustre, puisqu'il avait pour père le comte Bernard, fils de Charles

blée par Bollandus, *Januarii*, t. I, p. 93, et d'une manière plus complète par Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, t. V, p. 506. Ces savants donnent aussi la vie de saint Adélard, composée par saint Gérard, abbé de Sauve-Majeure; ce n'est qu'un abrégé de la première, mais le style en est plus historique. Voyez Baillet et Butler, sous le 2 janvier; Dom Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 484; et Molanus, *Nat. SS. Belg.*, p. 1.

Martel et frère du roi Pepin le Bref. Il naquit, vers l'an 753, à Huyssse ou *Huyssche*, près d'Audenarde, village qui devint, à ce qu'on assure, son patrimoine ainsi que celui de Berthem ou *Beerthem*, près de Louvain (1). Charlemagne, dont il était le cousin germain, le fit venir, dès son enfance, à la cour et le nomma comte du palais. Ce lieu de plaisirs fut pour le jeune Adélard, prévenu par la grâce divine, une école où il apprit à aimer la vertu avec les lettres. Mais les abus et les pernicieux exemples qu'il y voyait, alarmèrent à la fin sa conscience et lui inspirèrent le dégoût du monde. Il s'éloigna donc de la cour et du commerce des hommes, pour aller vivre dans la retraite. Son sacrifice fut d'autant plus méritoire qu'il possédait les plus brillantes qualités de l'esprit et du corps et qu'il était à la fleur de l'âge. Il avait vingt ans à peine lorsqu'il prit l'habit monastique à Corbie, en Picardie (2). Il y fit ses vœux après une année de noviciat passée dans la plus grande ferveur.

On le chargea d'abord de l'entretien du jardin, emploi dont il s'acquitta avec autant de zèle que d'humilité. Cette dernière vertu, jointe à l'amour de la solitude, lui fit demander la permission de se retirer au Mont-Cassin. Il avait choisi ce monastère dans l'espérance d'y rester entièrement inconnu aux hommes.

La permission de se rendre en Italie lui fut accordée ; mais il n'y trouva point pour longtemps la paisible et profonde retraite qu'il y avait cherchée. Son mé-

rite et ses vertus le mirent bientôt en évidence, et on l'obligea de revenir au monastère de Corbie où, quelque temps après son retour, il fut élu abbé.

Charlemagne connaissait les grandes qualités d'Adélard ; il appréciait l'étendue de son esprit, son intelligence pour les affaires, son habileté à les manier avec succès. Ayant établi Pepin, son fils puîné, roi d'Italie, il lui donna Adélard pour conseiller et premier ministre (796). Dans une place aussi importante, Adélard se proposa uniquement pour but la gloire de Dieu et le bonheur des peuples. Il fit rendre la justice avec la plus sévère exactitude, réforma divers abus, et s'attacha surtout à protéger les pauvres et les faibles. Le peuple s'était habitué à lui prêter des qualités surhumaines, et dans son esprit il passait plutôt pour un ange que pour un homme. Léon III avait une si haute idée de sa probité, que ce pape disait que, si Adélard était capable de le tromper, il ne se fierait plus jamais à aucun Franc (3).

Un ministre doué de tant de droiture et de zèle ne pouvait négliger son propre salut. Il s'appliquait à conserver le recueillement intérieur de l'âme au milieu de la direction des affaires publiques et de la dissipation de la cour. Souvent il se renfermait dans ses appartements ou dans la chapelle du palais, afin de vaquer librement à la prière et de ranimer sa ferveur par la méditation sur les misères de l'homme et sur la grandeur infinie de Dieu. Les larmes qui coulaient alors de

(1) La légende des quatre fils Aymon et du cheval Bayard joue un grand rôle dans les anciennes traditions de Berthem. Gramaye (*Lovanium*, p. 39) dit que Berthem signifie *la demeure du cheval*, et que ce nom vient du cheval Bayard. En effet le village a ce cheval dans ses armoiries, et l'on prétend qu'on montrait autrefois la crèche, ainsi qu'une pierre avec l'empreinte des pieds du cheval, dans la forêt de Meerdael, c'est-à-dire, suivant le même écrivain, *la vallée du cheval*. Cette forêt faisait partie de celle des Ardennes, où l'on place les domaines d'Aymon. Alard, le cadet de ses fils, l'aîné selon d'autres, aurait fait présent de la seigneurie de Berthem, qui lui était échue en partage, à l'abbaye de Corbie, lorsqu'il renonça au monde. Molanus (*Op. cit.*, p. 2) ajoute que ceux de Berthem avaient dans leur église un tableau où saint Adélard était peint aussi bien que le cheval gigantesque qu'ils prétendaient avoir été nourri chez eux, comme aussi le saint abbé qu'on transforme en fils cadet d'Aymon. Pa-

quot assure avoir lu dans un registre manuscrit qu'avant les troubles du xvi^e siècle, on voyait les quatre fils Aymon représentés à genoux devant un crucifix, sur le maître-autel de Berthem. Voyez de Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskes*, t. II, p. 203.

(2) Ce monastère avait été fondé en 662, par la reine Bathilde. Adélard fit à cet établissement des donations considérables, parmi lesquelles se trouvait son domaine de Berthem que les religieux de Corbie possédèrent jusqu'en 1562. D'après Van Gestel (*Hist. Arch. Mechliniensis*, t. I, p. 200), ils y eurent même autrefois un prieuré. Par suite d'un arrangement, la seigneurie de Berthem fut cédée aux seigneurs de Heverlé, qui étaient avoués de Corbie.

(3) *France, inquit, sciendo scias, quia si te aliud invenero, quam te credo, non ultra necesse est Francorum aliquem huc venire, cui credere debeam.* Paschase Radbert, dans Mabillon, *op. cit.*, t. V, p. 515.

ses yeux annonçaient combien sa foi était vive.

Quelque nécessaire que fût la présence d'Adélarde en Italie, Charlemagne ne laissait pas de le rappeler quelquefois près de lui, pour se servir de ses lumières. Hincmar témoigne l'avoir vu dans sa jeunesse tenir auprès de l'Empereur le premier rang parmi ses conseillers, et il assure que de tous ceux qui composaient le conseil impérial, personne ne pouvait lui être comparé (1). Le pieux abbé se trouvait à la cour de l'Empereur, en 809, lorsqu'on tint à Aix-la-Chapelle un concile, où fut agitée la question de savoir si l'on devait ajouter au symbole les mots *filioque*, afin d'exprimer plus clairement que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. L'Empereur députa Adélarde à Rome, avec Bernhaire, évêque de Worms, Jessé, évêque d'Amiens, et Smaragde, abbé de Saint-Michel, pour consulter le pape sur cette question. Léon III leur répondit que, cette addition étant un sujet de discussion avec les Grecs, il serait plus sage de s'en abstenir pour le moment (2).

L'année suivante (810) Pepin, roi d'Italie, mourut à l'âge d'environ trente-quatre ans. Bernard, son fils, ne fut pourvu de ses États qu'au mois d'octobre 812. Depuis la mort de Pepin jusqu'à l'avènement de son fils, Adélarde exerça, de concert avec son frère, le comte Wala, les fonctions de régent en Italie. Il conserva le rang de ministre auprès de Bernard, dont Wala, l'un des hommes les plus éminents de cette époque, avait été particulièrement chargé de diriger la jeunesse (3).

Ces deux illustres frères, qui avaient rendu des services signalés à l'État, ne tardèrent pas, après la mort de Charlemagne, à devenir l'objet et la victime de la jalousie de quelques courtisans. Le roi Bernard fut accusé auprès du nouvel empereur, Louis le Débonnaire, comme ayant formé des prétentions à la couronne impériale, ou au moins comme ayant l'in-

tention de se déclarer indépendant de l'Empire. Mandé à la cour, en 814, il se purgea par serment des soupçons qu'on avait fait naître. Bernard trouva grâce auprès de l'Empereur, il se reconnut son vassal et retourna en Italie; néanmoins, la calomnie continua à faire soupçonner les deux frères comme favorisant sourdement les prétentions du jeune roi. Sous l'empire de ces préventions, Louis le Débonnaire prononça la peine de l'exil contre Adélarde, qui se retira dans l'île d'Her ou de *Heria*, en Aquitaine, au monastère de Saint-Philibert, appelé autrefois Hermoutiers et depuis Noirmoutiers. Le comte Wala fut contraint de se faire moine à Corbie. Leur frère Bernaire fut exilé à Lerins, et toute la famille enveloppée dans la même disgrâce (4).

Adélarde adora avec soumission les décrets de Dieu, qui se servait de cette épreuve pour perfectionner la vertu de son serviteur. Uniquement occupé de sa sanctification, il ne pouvait manquer de goûter dans son exil une joie et une tranquillité d'âme inaltérables. Dans l'interval, le jeune Bernard, privé des deux conseillers qui lui avaient toujours inspiré, dans son administration, la fermeté et la prudence d'un vieux roi, conçut réellement les mauvaises intentions qu'on lui avait prêtées autrefois. Sa révolte, qui lui coûta le royaume et la vie (818), contribua peut-être à faire revenir l'Empereur de ses préventions contre Adélarde : il reconnut enfin son innocence et le rappela à la cour vers la fin de l'année 821; il lui fit même une espèce de réparation de l'injustice qu'il avait commise à son égard, en accumulant sur sa tête de nouvelles faveurs et de nouveaux honneurs. Le serviteur de Dieu ne fut point ébloui du vain éclat des grandeurs humaines; il en connaissait trop le vide : aussi fut-il toujours le même homme à la cour comme dans le cloître, dans l'adversité comme dans la prospérité. Le mépris

(1) *Lib. Instit. regis*, c. XII.

(2) *Gallorum sententiam probavit Leo PP. III. non factum, ratus nefas quidquam citra Ecclesiam universæ definitionem in fidei symbolum admittere.* (Voyez Hartzheim, *Conc. Germaniæ*, t. I, p. 390.)

(3) La vie de Wala, écrite par son ami, Paschase V,

Radbert, se trouve dans Mabillon, *op. cit.*, t. V, p. 458.

(4) Gundrade, leur sœur, fut reléguée à Poitiers, dans le monastère de Sainte-Croix, où elle mena une vie très-édifiante. Une autre sœur, nommée Théodrade, put rester dans le monastère de Soissons, où elle avait pris le voile.

des biens terrestres, l'amour de la prière, une tendre charité envers tous les hommes, un zèle ardent à servir les malheureux, tels furent les traits qui le caractérisèrent dans les diverses positions où il se trouva.

A la diète d'Attigny de l'an 822, l'Empereur combla Adélarde des marques publiques de son affection. L'année suivante, l'abbé de Corbie parut encore avec distinction à l'assemblée des états, qui se tint à Compiègne; il fut l'âme de cette réunion, quoique, selon Agobard, qui s'y trouva et qui, à cette occasion, parle avec éloge du zèle d'Adélarde, il n'ait pas été écouté dans tout ce qu'il proposa pour le bien de l'Eglise. Se croyant déplacé à la cour, il obtint enfin, à force d'instances, la permission de retourner à Corbie. Il ne fut pas plus tôt rentré dans son couvent, qu'il y reprit les pratiques de la vie monastique avec une nouvelle ferveur. Souvent on le voyait, malgré sa dignité d'abbé, s'assujettir aux plus humbles fonctions de la communauté. Quoique avancé en âge, il écoutait avec docilité les avis du dernier de ses moines. Lorsque quelqu'un d'entre eux l'exhortait à modérer ses austérités, il répondait en parlant de lui-même : « J'aurai soin de » votre serviteur, afin qu'il puisse vous » être utile plus longtemps. » Il ne négligeait rien pour porter ses religieux à la perfection; chaque jour il leur faisait, au chapitre, les discours les plus pathétiques, et il ne se passait aucune semaine sans qu'il leur parlât à chacun en particulier. Mais, comme les instructions servent peu si elles ne sont pas soutenues par l'exemple, il pratiquait d'abord lui-même ce qu'il enseignait aux autres. Sa sollicitude s'étendait aussi à tous ceux qui habitaient dans le voisinage du monastère. Les pauvres étaient sûrs de trouver en lui un père compatissant; il leur

distribuait des aumônes si abondantes que les revenus de l'abbaye pouvaient à peine y suffire, et que ceux qui ne comptaient pas autant que lui sur les bontés de la Providence l'accusaient de prodigalité.

Il avait conçu depuis longtemps le projet de fonder, en Saxe, un nouveau monastère, où l'on formerait des ouvriers évangéliques pour travailler à la conversion et à l'instruction des peuples du nord de l'Allemagne. Son disciple de prédilection, nommé aussi Adélarde, qu'il avait choisi pour le remplacer autrefois pendant ses absences, fut chargé de jeter les fondements de la *Nouvelle-Corbie*, dont l'établissement fut achevé en 823 (1). Notre saint y alla deux fois et y demeura assez longtemps pour donner une consistance solide à une œuvre que l'amour de la religion et l'intérêt de la civilisation lui avaient fait entreprendre. Adélarde, alliant à la sainte ferveur du moine l'habileté d'un homme d'Etat et d'un administrateur éminent, s'était proposé, dans le nouvel établissement, un double but : l'un avait pour objet le progrès de la foi et l'autre le progrès du bien-être matériel dans une contrée dont le sol était riche et fécond, mais qui restait sans culture. A côté du cloître, il plaça des colonies agricoles, et des ouvriers, originaires, à ce qu'il paraît, des environs d'Audenarde, aidèrent les moines à défricher les terres qui entouraient le couvent. C'est à ce titre que la Nouvelle-Corbie, ce foyer de la civilisation chrétienne au IX^e siècle, doit être considérée comme le premier type des colonies flamandes qui se multiplièrent pendant le moyen âge dans le nord de l'Allemagne.

Rien n'était plus exemplaire que la ferveur avec laquelle on vivait dans les deux monastères, soumis à la direction

(1) La Nouvelle-Corbie, *Corbeia Nova*, connue sous le nom de *Corvei* ou *Corwey*, devint, dans la suite, la principale abbaye impériale du cercle de Westphalie. Son domaine s'étendait le long du Weser, au levant de Brunswick, et l'évêché de Paderborn le bornait au couchant. Il consistait principalement dans le bourg de Corvei, où était située l'abbaye, à la droite du Weser, et dans la petite ville de Hœxter. L'abbé, qui dépendait immédiatement du saint siège, était prince de l'Em-

pire et avait, à la diète, la dernière voix parmi les princes-abbés. Ce monastère eut une école célèbre; il a produit un grand nombre d'hommes illustres qui portèrent le flambeau de la civilisation chrétienne dans le nord de l'Allemagne. Sa bibliothèque était riche en anciens manuscrits, et c'est là qu'on trouva, sous Léon X, un des plus anciens manuscrits de Tacite, qui a fourni les premiers livres des Annales et qui se trouve aujourd'hui à Florence.

suprême d'Adélard. Tous les points de la règle de Saint-Benoît s'y observaient avec autant d'exactitude que de ferveur. Adélard, qui craignait que le relâchement ne s'introduisît peu à peu après sa mort parmi ses disciples, tâcha de le prévenir en composant son livre des Statuts pour la direction des deux monastères (1).

Le saint abbé, épuisé de travaux, tomba malade à l'Ancienne-Corbie, deux jours avant la Noël. Son disciple Hildeman, évêque de Beauvais, lui administra les derniers sacrements et l'assista jusqu'à l'heure de sa mort, qui arriva le 2 janvier 826 ou 827, selon le nouveau style. Son frère Wala lui succéda dans la dignité abbatiale (2).

Saint Paschase Radbert, saint Anschaire, l'apôtre de la Suède, et plusieurs autres hommes illustres par leurs vertus se formèrent à l'école d'Adélard. Agobart de Lyon, Hincmar de Reims et divers autres écrivains de cette époque ne parlent de lui qu'avec éloge et vénération. Paul Warnefride et Alcuin, avec lesquels il avait été lié d'amitié, ne faisaient pas moins de cas de son rare mérite. L'étendue de ses connaissances littéraires l'avait mis en état, mieux que personne, de ranimer l'amour des bonnes études dans ses

monastères et de s'intéresser partout au progrès des sciences. Il possédait le latin, le tudesque et le roman (3). Il avait profité de son exil dans l'île de Her (814-821) pour faire transcrire les livres de plusieurs écrivains de l'antiquité. La copie de l'histoire tripartite de Casiodore, qui était conservée autrefois à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés à Paris, avait été faite par ses soins (4).

Son savoir et son éloquence le faisaient comparer à saint Augustin. On le surnomma aussi le Jérémie et l'Antoine de son siècle. L'un de ces noms lui fut donné à cause du don des larmes qu'il avait reçu de Dieu, et l'autre pour le zèle qu'il mettait à imiter les vertus des gens de bien qu'il connaissait. C'est sous ce nom d'Antoine qu'Alcuin lui a adressé une lettre dans laquelle il l'appelle son *cher fils*, ce qui a fait croire qu'Adélard avait été disciple de ce maître célèbre (5).

Le corps d'Adélard avait été enterré sous le clocher de l'église abbatiale, entre ceux de quatre autres abbés (6); mais, Dieu ayant fait connaître par des miracles la sainteté de son serviteur, le pape Jean XIX, ou, selon d'autres, Jean XX, permit qu'on levât le corps de terre pour le mettre dans une châsse. On en fit la translation avec une grande solennité, en 1040. Saint Gé-

(1) Voyez ci-dessous la notice de ses écrits.

(2) Voyez *Gallia Christ. nova*, t. X, p. 1268.

(3) Mabillon, dans ses *Annales Benedict.*, t. II, p. 499, dit : *Trium linguarum peritiam habebat, romanæ vulgaris, teutiscæ seu teutonice et latinæ*. Le ix^e siècle nous a transmis bien peu de monuments des langues vulgaires parlées sous les Francs. Pour le tudesque, nous avons le chant de victoire de Louis III, de l'an 881, la paraphrase de l'Evangile par le moine Otfrid, le poème sur le jugement dernier que Schmeller a publié, sous le titre de *Muspulli*, les vingt-six hymnes de l'Eglise éditées par Grimm et quelques autres pièces. Sur la nature et le caractère de la langue romane à cette époque, les premières données s'en trouvent dans les serments que les deux frères Charles le Chauve et Louis le Germanique prêtèrent à Strasbourg, en 842, pour s'opposer aux entreprises de l'empereur Lothaire. Ils ont été publiés, d'après la chronique de Nithard, par Grandidier (*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, t. II, p. ccxviii, des pièces justificatives), et par Roquefort, dans le discours préliminaire de son *Glossaire de la langue romane*. Ce monument constate que la langue romane est née de la corruption du latin : c'est ce qu'est venu confirmer un petit poème en l'honneur de sainte Eulalie, découvert par M. Hoffmann à Valenciennes, en 1837, dans un manuscrit provenant de la bibliothèque d'Elbon, autrement dit de Saint-Amand. Peu

M. Willems a publié cette pièce ainsi que le Chant de victoire de 881, avec une traduction et des remarques, dans ses *Elmonensia, Monuments de la langue romane et de la langue tudesque du ix^e siècle*, seconde édition. Gand, 1845, in-8°.

(4) Mabillon (*De Re diplom.*, p. 352) a fait graver les premières lignes de ce manuscrit en caractères lombardiques ainsi que l'ancienne note qui en constate l'origine : *Hic Codex Hero insula scriptus fuit, jubente sancto Patre Adalhardo, dum exularet ibi*. Ce précieux volume ne se retrouve plus aujourd'hui ; il a été dérobé après la suppression du monastère de Saint-Germain. Voyez Léopold de Lisle, *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 3^{me} série, t. I, p. 404.

(5) *Epist. CXLIV*, dans la belle édition des Œuvres d'Alcuin, publiées, en 1777, par Froben, prince-abbé de Saint-Emmeran, à Ratisbonne, t. I, p. 205.

(6) L'épithaphe suivante avait été placée sur sa tombe :

Hic jacet eximius meritis venerabilis Abbas

Noster Adalhardus dignus honore senex.

Regia prosperis, paradisi jure colonus,

Vir caritate probus, moribus atque fide.

Quem dum sub tumulo recolis tu quisque riator,

Cerne quid es, quid eris, mors quia cuncta rapit.

Nam post Octavum Domini hic carne solutus,

Succedente die astra petivit ovens.

rard de Sauve-Majeure a écrit l'histoire de cette translation. Il composa aussi un office particulier en l'honneur d'Adélard, à l'intercession duquel il se croyait redevable de la guérison d'une longue et violente migraine (1). Les reliques de saint Adélard, à l'exception d'une petite partie, se conservent aujourd'hui dans l'église paroissiale de la ville de Corbie. Son nom ne se trouve pas dans le martyrologe romain, quoiqu'il soit le patron principal d'un grand nombre d'églises paroissiales et qu'il soit honoré en France, en Belgique et dans plusieurs villes sur les bords du Rhin. Selon le témoignage de Molanus, son culte était autrefois très-célèbre à Huyse, où l'on voit une fontaine qui porte le nom de Saint-Adélard.

L'ancien monastère de Corbie fut plusieurs fois ravagé pendant les troubles du ix^e et du x^e siècle. Un diplôme de Louis le Débonnaire, de 825, exempta l'abbaye de toute juridiction séculière. Elle faisait déjà battre monnaie à son coin dans les premières années du x^e siècle, comme il résulte d'une ordonnance de l'abbé Évrard de 912, touchant la monnaie du comté de Corbie. Le chapitre et les évêques d'Amiens tentèrent toujours vainement de placer l'abbaye sous leur dépendance; ils ne pouvaient la visiter sans le consentement des religieux. En 1196, le pape Célestin III accorda la mitre et l'anneau à l'abbé Jean de Brustin; ce privilège fut confirmé et étendu en faveur de ses successeurs par Innocent III, en 1198. L'abbé prenait le titre de comte de Corbie; il était seigneur temporel de la ville et instituait les officiers de justice du comté. La garde du beffroi et des clefs de la ville appartenait à l'abbaye. Les seigneurs d'Encre, de Boves, de Pecquigny, de Moreil et d'Heilly figuraient au nombre de ses feudataires. Elle avait son maréchal, son échanson, son héraut d'armes. Le palais abbatial, dont il

ne reste plus aujourd'hui que des ruines, était d'une grande magnificence (2). Parmi les redevances imposées aux vassaux de Corbie, on remarque celle du seigneur de Foulloy: la veille de la fête de saint Pierre, il se rendait à l'abbaye pour y garder les reliques, et au jour du saint sacrement il offrait un chapeau de roses à deux rangs à la châsse de saint Adélard (3).

NOTICE DES ÉCRITS DE SAINT ADÉLARD.

1^o *Statuta antiqua abbatiæ sancti Petri Corbeiensis*. C'est sous ce titre que Dom d'Achéry (*Spicileg.*, t. I, pp. 586-592) a publié les statuts que saint Adélard écrivit en 822, peu de temps après son retour de l'exil. Quelque imparfaite que soit l'édition de ces statuts, à cause des nombreuses lacunes de l'ancien manuscrit sur lequel elle a dû être faite, on ne laisse pas d'y voir dans quel état se trouvait alors l'abbaye de Corbie. Toute la maison était divisée en six classes: la première des moines, au nombre de trois cent cinquante; la deuxième des clercs et des étudiants; la troisième des matriculaires et serviteurs; la quatrième des pourvoyeurs (*providarii*); la cinquième des vassaux; la sixième des hôtes ou des étrangers qui y logeaient pour un certain temps. Adélard parcourt toutes les classes; il entre dans le détail des moindres choses comme dans celui des plus considérables, et il prescrit ce qu'il y a à faire pour chaque classe, afin d'éviter la confusion et le désordre. La règle qu'il établit pour la distribution des aumônes prouve que l'abbaye en faisait de considérables. Dom d'Achéry a donné à ces statuts le titre de *Fragments*, parce que le manuscrit d'où il les a tirés, manuscrit mutilé, mais datant du temps même d'Adélard, portait la marque de son antiquité et était à peine lisible. Dans le même manuscrit se trouvait encore une table en soixante et un chapitres, ce qui prouve combien l'édition actuelle des *Sta-*

a donné sa vie, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. IX, p. 841.

(2) Les auteurs des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (vol. *Picardie*, art. *Corbie*) ont donné une vue des ruines de l'abbaye.

(3) Roger, *Archives hist. et ecclésiast. de la Picardie et de l'Artois*. Amiens, 1842, t. I, p. 187.

(1) L'histoire de cette translation, avec la relation de huit miracles opérés par l'intercession du saint, se trouve dans Bollandus et Mabillon. — Saint Gérard était lui-même moine de Corbie. Il devint abbé du monastère de Sauve-Majeure (*Salva Major*), situé en Guienne, ou diocèse de Bordeaux, et fondé en 1080 par Guillaume VIII, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Il mourut le 5 avril 1093 et fut canonisé par Célestin III, en 1197. Mabillon

tute est incomplète. Saint Gérard, dans la vie d'Adélard, renvoie sans cesse à ces statuts pour faire admirer la sagesse de son gouvernement et de sa conduite.

20 *Capitula Domini Adelhardi abbatís de Admonitionibus in Congregationes*. Sous ce titre, Mabillon (*Acta SS. ord. S. Bened.*, t. V, p. 157) a donné la liste de cinquante-deux sommaires des sujets traités par Adélard dans ses discours à ses moines. Le docte bénédictin avait le projet de publier une édition complète des œuvres d'Adélard (*op. cit.*, t. V, p. 308). Paschase Radbert a fait entrer dans la vie du saint des extraits des discours qu'il tenait à ses moines dans sa dernière maladie. Si Paschase n'y a rien changé, on y trouve une diction plus pure qu'elle n'était alors dans l'usage commun, pour exprimer les sentiments d'une foi vive et d'une piété tendre et solide.

30 Le même écrivain a publié, dans son *Museum Italicum*, t. I, pp. 54-56, un jugement rendu par Adélard lorsqu'il était ministre ou régent du royaume d'Italie. Ce jugement fut prononcé à Spolète, la cinquième année du règne de Bernard et la quarantième de celui de Charlemagne en Italie, par conséquent quelques jours après la mort de cet Empereur, événement qu'Adélard n'avait pas encore pu apprendre. La pièce en question, au bas de laquelle on lit sa signature avec celles de plusieurs seigneurs du royaume d'Italie, prouve qu'il gouverna ce pays sous Bernard, comme il l'avait fait sous Pepin, son père.

40 Un grand nombre de lettres inconnues aujourd'hui. Alcuin, dans la lettre citée plus haut, presse Adélard de lui écrire aussi souvent qu'il le pourra. Paschase Radbert a conservé le fragment d'une de ses lettres à l'empereur Lothaire (*Vita S. Adelhardi*, num. 18). Comme ministre, il en écrivit beaucoup aux personnages les plus distingués sur les affaires de l'État; comme particulier, il en adressa beaucoup d'autres à ses amis. C'est ainsi que nous voyons qu'il écrivit à Paul Warnefride pour lui demander les épîtres de saint Grégoire, pape. Paul lui en envoya cinquante-cinq corrigées de sa main d'après les manuscrits les plus au-

thentiques. C'est pendant son séjour au Mont-Cassin qu'Adélard avait fait la connaissance de Paul Warnefride et qu'il s'était lié d'amitié avec lui.

50 Flodoard, faisant l'énumération des lettres et autres écrits de Hincmar de Reims (lib. III, c. 23), en caractérise un de la manière suivante : *Item pro ratione lune Paschalis et lectione quam Adalardus abbas inde composuit*. Ceci prouve qu'Adélard avait fait un traité, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, sur la supputation des temps pour trouver la lune réglant le jour de la célébration de la fête de Pâques.

60 Le plus important de ses écrits, qui est également perdu, était son traité touchant l'ordre du palais et de toute la monarchie franque. Cet ouvrage, divisé en deux parties, expliquait comment tout se faisait sous les règnes de Pepin le Bref et de Charlemagne. La première partie traitait de l'ordre ou de la disposition du palais, des officiers et de leurs fonctions. La seconde roulait sur le gouvernement de tout l'État, et en premier lieu sur les assemblées solennelles ou parlements qui se tenaient deux fois par année. Hincmar de Reims, ayant été prié par les seigneurs de Neustrie de leur donner des instructions pour la conduite de leur jeune roi Carloman, à qui Louis son frère avait laissé en mourant la France occidentale, leur envoya un opuscule qui a pour titre : *Ad proceres regni pro institutione Carolomanni regis, et de ordine Palatii ex Adalardo* (Œuvres de Hincmar, édit. de Sirmond, t. II, pp. 201-215). Ce prélat ne crut pouvoir mieux faire que de reproduire en partie le travail d'Adélard; il en possédait une copie faite de sa main. Dans le titre même de son ouvrage, il cite celui d'Adélard. Dans l'opuscule de Hincmar, on trouve non-seulement de grands principes propres à former un roi, mais aussi d'excellentes maximes pour la direction des affaires de l'Église et de l'État. L'usage que Hincmar a fait du traité de notre saint abbé, est peut-être la cause principale qu'on a négligé de conserver soigneusement le texte original d'Adélard.

P. F. X. de Ram.

ADELARD I ou ADALARD, fut le

premier abbé de ce nom qui gouverna le monastère de Saint-Trond, depuis 999 jusqu'en 1033 ou 1034, époque de sa mort, qui eut lieu le 24 septembre. Fisen, dans ses *Flores Ecclesiæ Leodiensis*, p. 426, le compte au nombre des personnages vénérables du diocèse de Liège. En effet, c'était un homme d'un grand mérite, aussi distingué par sa piété que par ses talents, soucieux des intérêts de son monastère, où il fit régner l'amour de la discipline religieuse et le goût des études. Un démêlé qu'il eut avec Thierry II, évêque de Metz, lui causa de grands désagréments. Retenu en exil pendant quelque temps à Metz, il fut réintégré d'une manière honorable dans l'administration de son abbaye, par l'intervention de l'évêque de Liège.

Parmi les élèves, qui se formèrent à l'école d'Adélard, on remarque son successeur Gontram, décédé en 1055, après vingt années de prélature.

P. F. X. de Ram.

ADÉLARD II, abbé de Saint-Trond, peintre, sculpteur, naquit à Louvenjoul, près de Louvain, au XI^e siècle. Issu d'une famille noble, il avait été élevé, dès sa plus tendre jeunesse, à Saint-Trond, sous la direction d'Adélard I, son prédécesseur, et il se fit un nom par ses dispositions pour la sculpture et la peinture. Son goût pour les embellissements des bâtiments du monastère et des églises qui en dépendaient, paraît avoir été plus grand que son zèle pour le maintien de la discipline, c'est là au moins le reproche que des écrivains contemporains font à la mémoire d'un homme recommandable sous bien des rapports. La tradition, qui fait d'Adélard II un artiste, s'appuie sur cette phrase assez vague de la chronique du moine Rodolphe (D'Achéry, *Spicilegium*, t. II, pp. 662 et suiv.) : *Neque ignarus de sculpendis pingendisque imaginibus*. Il mourut le 6 décembre 1082, après vingt-sept années de fonctions abbatiales.

P. F. X. de Ram.

ADÉLARD I, quatrième abbé commendataire de Stavelot, décédé en 867. Un fait historique remarquable dans l'existence des corporations religieuses, c'est qu'elles s'élevaient avec une puissance et une force

inouïes dans les temps de leur humble pauvreté et s'affaissaient souvent au milieu des richesses. Les monastères de Stavelot et de Malmedy étaient parvenus déjà à un haut degré de splendeur sous les maires du palais. Les abbés étaient jusque-là nommés par l'élection, selon les règles monastiques, et choisis dans le sein des couvents. Charles Martel, devenu pauvre à force de guerroyer, manquait de l'argent nécessaire pour tenir sous les armes ses *soudoyers*, et jeta les yeux sur les plus riches monastères. Le roman de Garin de Loherans, un des plus vieux de la langue romane (1157), nous dit qu'il s'adressa au pape pour obtenir la permission de dépouiller les églises, et le pape lui répondit : « Par le sépulcre » il n'en irra mis ainsi, venez avant, » Charle Martiaus, beau fils, je vous occroye et le vair et le gris, l'or et l'argent dont Clergie est saisi, lors palafrois, les mules et les roncins et les destries courants et arabis. Quant vous aurés vaincu les Sarrasins rendez les deniers, ne les devez tenir. Charles Martiaus a dit : Votre merci; or est assez, je l'entends bien ainsi. » En effet, il donna les riches abbayes en commende à ses officiers. Les abbés commendataires furent donc créés et ils existèrent jusqu'à la révolution du siècle dernier. Au lieu d'être élus, ces abbés étaient nommés, dans beaucoup d'abbayes, par les empereurs et les rois, et c'est ce qui eut lieu à Stavelot, pendant le IX^e siècle. Adélard fut le quatrième de ces abbés commendataires, et, contrairement aux habitudes adoptées par beaucoup de ces dignitaires, il résida dans son monastère. Son origine est inconnue, bien que son nom figure sur les diptyques avec le titre d'abbé-comte, ce qui l'a fait souvent confondre par les historiens avec les deux comtes Adélard, abbés d'Echternach, et avec le comte Adélard d'Austrasie. Cependant, le premier de ces comtes mourut en 856, le second en 889 et le troisième en 881. (Calmet, *Hist. univ.*, t. VII.)

Quant à notre Adélard, il est mort, selon Mabillon, en 864, et selon tous les manuscrits, le 9 avril 867, à Stavelot, où

il fut enterré. Son règne, du 25 septembre 855 au 9 avril 867, fut un règne réparateur. Le 13 avril 862, il obtint de Lothaire, roi de Lotharingie, deux importants diplômes, datés de *Novo Castro in pago Leocensi*, qu'Ernst, le savant historien du Limbourg, traduit avec raison (t. I, p. 332) par le château d'Amblève, à Aywaille. Le premier de ces diplômes confirme d'abord les possessions du monastère de Stavelot et de Malmedy, et le second, tout en confirmant d'autres donations, en contient de nouvelles de *villa* dans le comté d'Ardenne, le Condros, le comté de Lommes, la Hesbaie, la Famenne, et des droits sur les forts de Huy et de Dinant. Lothaire nous donne lui-même les motifs de ces grandes libéralités : « Comme nous avons jugé convenable de distribuer entre nos leudes les bénéfices de notre royaume, vu la pauvreté de nos domaines, et que nous avions pris une partie des biens de Stavelot pour les donner à nos fidèles, etc. » La nature des possessions des monastères y est aussi définie : ce sont des bénéfices; enfin on y voit l'origine des abbés séculiers et commendataires qui gouvernèrent le pays. La principauté conserva une grande partie de ces possessions jusqu'à sa fin. (Martène, *Aplias. Collectio*, t. II, p. 16.)

A. de Noue.

ADÉLARD II, Quarante-sixième prince-abbé de Stavelot, décédé en 1217 (1) ou 1222 (2), né au pays de Stavelot, moine et prieur de cette abbaye, fut élu prince-abbé après une rude lutte. Indépendants l'un de l'autre pour leur discipline intérieure, mais réunis pour les affaires temporelles, les monastères de Stavelot et de Malmedy procédaient en assemblée générale à l'élection de leur abbé commun. Le nom qui sortait de l'urne électorale constituait toujours une victoire pour l'une de ces maisons et une défaite pour l'autre : Stavelot l'emporta pour Adélarde II, qui, afin d'assurer dorénavant la prépondérance à ce monastère, dissipa les biens de la mense

malmédienne. C'est ainsi que fut donnée l'église de Cloten, appartenant à Malmedy, avec ses dîmes, aux chanoines de Trèves, par pure libéralité et sous la seule obligation d'admettre les moines de Malmedy parmi les premiers au réfectoire. A la suite des plaintes des religieux, le pape Honorius réprimanda Adélarde en 1219 et lui interdit ces pernicieuses largesses. Nous trouvons, d'un autre côté, dans la chronique de Saint-Hubert, qu'il fit entrer Malmedy et Stavelot dans l'union de confraternité conclue, en 1212, entre ces monastères et ceux de Saint-Hubert, Saint-Remi, à Reims, Lobbes, Saint-Jacques et Saint-Laurent, à Liège, Saint-Pantaléon, à Cologne, Arveiler, Prume, Florenne, Waulsor, Echternach, Orval et Saint-Remi, de Rochefort. Ce traité, dit la même chronique, avait le double but de faire célébrer, dans les maisons confédérées, les funérailles des abbés décédés et d'admettre les moines tombés en faute à aller faire pénitence dans une autre abbaye et même de les faire passer d'une maison dans une autre à titre définitif.

Afin d'apaiser des haines mal éteintes, les deux maisons furent unanimes pour choisir le successeur d'Adélarde hors de leur sein, et ils appelèrent à cette dignité Frédéric de la Pierre, abbé de Prume.

A. de Noue.

ADÉLARD ou **ADALARD**, moine de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, hagiographe, qui vivait au ^x^e siècle, composa, à la demande de saint Elphège, archevêque de Cantorbéry, un office en l'honneur de saint Dunstan, son prédécesseur. Ce saint, fuyant la colère du roi Edwy (956), avait cherché un asile dans la célèbre abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Son séjour s'y prolongea jusqu'en 957, époque à laquelle il fut rappelé par Edgard, qui venait d'enlever à son frère les trônes de Northumbrie et de Mercie. Ce fut sans doute à son passage à Gand, dans son voyage à Rome, en 1006, que saint Elphège donna à ce religieux l'idée de son œuvre. Elle lui est dédiée; et comme l'évêque de Cantorbéry mourut en 1012, c'est dans cette période de six années que l'on doit placer l'époque de

(1) Selon Roderique, *Discept.*, p. 175.

(2) Selon Fisen, Laurentius, Mabillon et les diptyques.

cette production. L'office se compose de douze leçons et d'autant de répons, destinés à être récités aux matines. Il est précédé d'une épître dédicatoire où le moine se déclare humblement au-dessous de sa tâche, se comparant à l'ânesse de Balaam. Il annonce qu'il n'a pas prétendu donner une histoire du saint, mais un abrégé de sa vie, aussi complet, toutefois, que possible. Au point de vue historique, son œuvre n'a point d'importance. A peine le bénédictin a-t-il ajouté quelques traits à ce qu'il a pu trouver dans le prêtre anglais qui a, le premier, raconté la vie de l'évêque Dunstan, sous l'initiale B (Bridferth). L'œuvre d'Adélard existe en manuscrit dans plusieurs bibliothèques célèbres de l'Angleterre, entre autres, dans la fameuse collection Bodléienne, de l'université d'Oxford. Le recueil intitulé *Anglia sacra* en a reproduit l'épître dédicatoire; et, dans une note, le passage suivant de l'office, qui suffit amplement pour en donner une idée: *Dunstanus autem exilio pro justitiâ adscriptus, mare transiit regie stirpus virum magnum videlicet adiens Arnulphum. Hic tempore eodem nobile quoddam cœnobium, nomine Blandinium... quo B. Dunstanus aliquamdiu moratus, exempla lucis imitanda reliquit.* F. Hennebert.

Anglia Sacra, 1691, t. II, p. 148. — *Acta SS.*, 19 Maii, p. 334, n° 2. — Mabillon, *Anal.*, t. 50, n° 1. — Cas. Oudinot, *Comment. de Script. eccles.* Lipsiæ, 1722, pp. 322 et 323.

ADELBERT ou **ALBERT**, archevêque de Magdebourg, décédé en 981, était comte de Mosellane de Remich (ancien duché de Luxembourg). Le manuscrit *Viri illustres*, cité dans la Biographie luxembourgeoise de Neyen, porte : « Adelbert, fils du comte Mossellan de Remiche, de moine de Saint-Maximin de Trèves, devint premier archevêque de Magdebourg, prince du saint-empire et primat de Germanie. »

Otton le Grand, empereur d'Allemagne, désirant convertir à la foi chrétienne les peuples de l'ancienne Sarmatie, demanda à l'archevêque de Mayence, son fils naturel, un missionnaire éprouvé. Ce prélat tira du monastère de Saint-Maximin de Trèves, Adelbert, que les

chroniqueurs nomment *un personnage de grand nom et de grand mérite*; il le consacra évêque et l'envoya prêcher l'Évangile aux Russes. Mais son zèle dut fléchir devant l'indomptable caractère de ces peuples, et il n'échappa que difficilement à leur fureur. Il revint à Mayence et fut nommé par l'Empereur abbé de Weissembourg. L'idée favorite du grand Otton était l'érection d'un archevêché à Magdebourg, mais ce n'est qu'après plusieurs années de lutte, et après avoir vaincu les résistances de l'évêque d'Halberstadt, qu'il parvint enfin à son but et appela Adelbert à ce siège en 968. L'année suivante, Otton obtint du pape Jean XIII, au concile de Ravenne, l'érection de l'archevêché, et, en 970, Adelbert fut confirmé comme premier archevêque de Magdebourg. Il reçut des légats du pape le pallium et l'investiture, et, en outre, dit le chroniqueur saxon, il fut investi de la primauté dans l'ordre ecclésiastique sur toutes les églises de la Germanie et nommé métropolitain de toute la nation des Esclavons entre l'Elbe et la Saale. Cette haute dignité fut confirmée plus tard par le pape Benoît VI. Nous n'entrerons pas ici dans la savante discussion soulevée entre les Bollandistes et les prémontrés, au sujet de la signification de la primauté des archevêques de Magdebourg sur l'Allemagne; elle se résume toute dans ce que l'on entendait alors par Germanie.

L'installation d'Adelbert se fit avec une pompe extraordinaire, en présence des légats du saint siège, des princes de la Saxe, des grands du royaume et d'une multitude d'évêques. Il consacra ses suffragants, les évêques de Mersebourg, de Zeitz et de Meissen, dont Otton venait aussi de créer les diocèses, reçut à obéissance les évêques de Brandebourg et de Havelberg et, selon Thietmar, sacra encore le nouvel évêque de Posen. Otton versa à pleines mains ses libéralités sur sa belle création et vint, en 973, avec l'impératrice Adélaïde et son fils, passer les fêtes de Pâques à Magdebourg auprès de son cher archevêque. La même année, l'Empereur mourut, et son fils, fidèle à ses volontés,

ramena son corps à Magdebourg, où Adelbert l'inhuma dans la cathédrale. Nous trouvons enfin, dans une charte de 1180, donnée par saint Norbert, que ce prélat fonda le grand hôpital de Magdebourg qui porte encore le nom de Saint-Adelbert.

Atteint, dans une tournée pastorale, près de Mersebourg, d'une attaque d'apoplexie, il voulut vainement continuer sa route, mais expira deux jours après, le 20 juin 981. Son corps fut transporté à Magdebourg et inhumé au milieu de la cathédrale avec l'épithaphe suivante :

*Præsul Adelbertus, omni virtute refertus,
Membra solo clausus lætos agit æthere plausus,
Clerus eum plangit, necnon populum dolor angit
Ipse hoc pietas meruit, flet omnis ut ætas.*

Il avait administré, pendant près de treize ans son archidiocèse, avec autant d'éclat que d'énergie, et il porte, dans plusieurs histoires, le nom de saint.

A. de Noue.

Mabillon, *Vita Adelberti. Chronographus sazo apud Leibnitz*, pp. 181-192. — Thietmar, *M. Chron. apud Periz, Scriptorum III.* — Kranz, *Metropolis et Chytræus Saxonia. Ientzii Arch. Magd.* 1738. — Vitriarii *Institut. juris publici*, pp. 1218 et 1220. — *Vie de saint Norbert*, pp. 362, 374. *Acta Sanctorum, VI Junii*, pp. 37 à 49. — *Ludevig Rel. Mus. omnis ævi*, t. XII, p. 471, et t. V, pp. 51, 159 et 191.

ADELBOLD ou **ATHELBOLD**, évêque d'Utrecht, mathématicien et musicien, né vers 960, mort en 1027. Il appartenait à une famille noble originaire de la Frise, et il naquit, paraît-il, dans la province de Liège. Il était jeune encore quand il commença ses études à Lobbes, près de Thuin, dans le Hainaut, où existait une institution de bénédictins, et eut le bonheur de se voir diriger par les soins du savant Hériger, l'un des premiers restaurateurs des sciences et des lettres à une époque où les lumières avaient encore tant de peine à se répandre. Bientôt, par les recommandations de son maître, Adébold se vit favorablement accueilli par Notger, évêque de Liège, qui fut également l'un de ses appuis et de ses précepteurs. Soutenu par ces hommes distingués, il devint plus tard l'un des élèves privilégiés du savant Gerbert, alors professeur à Reims et qui ne tarda pas à devenir pape sous le nom de Sylvestre II. La reconnaissance porta

Adébold à dédier à cet ecclésiastique, aussi distingué par ses vertus que par ses profondes connaissances, son ouvrage sur la sphère, dont nous aurons bientôt occasion de parler. C'est surtout par les soins de ces savants que les sciences positives commencèrent à se développer en Europe. Les noms de Gerbert, d'Adébold, d'Hériger sont cités encore aujourd'hui avec les plus grands éloges, comme ceux des précurseurs de la renaissance des sciences et des lettres chez nos aïeux.

A la fin du ^xe siècle, Adébold, par son savoir, s'était déjà placé au nombre des hommes les plus distingués de son époque. Au commencement du siècle suivant, en 1003, il perdit le prélat distingué à qui il avait dédié son principal écrit. Il crut devoir s'adresser alors à l'empereur d'Allemagne Henri II, dont il fut nommé chancelier en 1008. A peu de temps de là (en 1010), il succéda à Elfride et fut nommé dix-neuvième évêque d'Utrecht. Cette position élevée développa chez lui des idées ambitieuses et le porta, malgré son caractère ecclésiastique, à revêtir la cuirasse du guerrier et à prendre les armes contre le comte Dideric ou Thierry afin d'obtenir un agrandissement de territoire. Il engagea plusieurs princes souverains à s'associer à ses entreprises belliqueuses; mais, malgré son énergie et sa valeur, il fut forcé de faire la paix. Il tourna alors son activité vers des occupations paisibles et plus conformes à son état. Il fonda, dans son diocèse, plusieurs églises et montra un grand zèle pour tout ce qui pouvait honorer la religion, ainsi que la science qu'il n'avait jamais perdue de vue. Il fit édifier, notamment, une cathédrale magnifique, dont il reste encore une partie, et il en fit la dédicace avec solennité, en présence de l'empereur d'Allemagne, son protecteur, et de douze évêques qu'il avait conviés à cette solennité.

Sa reconnaissance envers l'Empereur était extrême : il en donna la preuve en écrivant l'éloge de ce prince, lors de son décès survenu en 1024. On ne connaît qu'une partie de cet écrit; le reste ne nous est point parvenu. On loue, en

général, ses connaissances et son style, remarquables pour l'époque où il vivait. Ses ouvrages donnent, en effet, la preuve du talent qu'il possédait.

Voici l'indication de quelques-uns des autres écrits dont il eut successivement occasion de s'occuper :

1^o *La Vie de sainte Walburge*;

2^o *L'éloge de la sainte Vierge*;

3^o *Un chant nocturne*;

4^o *Les louanges de la Croix* (poésie et prose);

5^o *Quelques sermons*.

Il paraît qu'Adelbold avait écrit également un traité sur la musique : on n'en a conservé que le titre.

Nous rappellerons plus spécialement l'ouvrage qu'il composa sur le volume de la sphère, *De ratione inveniendi crassitudinem sphaerae*, et qu'il dédia à son protecteur, le pape Sylvestre II. On le trouve dans le troisième volume de Martène et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, à la suite de l'ouvrage plus étendu de Gerbert sur la géométrie. Dans son *Histoire des mathématiques*, Montucla s'est exprimé de la manière suivante sur cet écrit : « En supposant le rapport approché du diamètre à la circonférence, » donné par Archimède, il fait celui de » la sphère au cube du diamètre de 11 » à 21; c'est, en effet, ce qui suit du » rapport précis de 2 à 3, entre la sphère » et le cylindre circonscrit, combiné » avec le premier. Mais les raisons qu'en » donne Adelbold sont tout à fait vagues » et agéométriques. »

Les paroles d'Adelbold ne sont pas aussi précises que le dit Montucla. Peut-être l'historien français a-t-il pu se tromper en lisant le texte latin de l'ancien géomètre belge, qui n'a pas, du reste, cette précision et cette clarté que l'on trouve généralement dans ses autres écrits. L'ouvrage d'Adelbold est de peu d'étendue et il ne présente un intérêt réel que par les circonstances dans lesquelles il a été écrit.

Montfaucon parle d'un autre ouvrage d'Adelbold qui doit se trouver à Rome, dans la bibliothèque du Vatican; il a pour titre : *Adelboldi ad Gerbertum Scholasticum de astronomiâ seu abaco*, etc. On

l'a recherché depuis, mais sans réussir à le trouver.

Adelbold ne survécut pas longtemps à l'empereur Henri II, à qui il semblait porter une grande reconnaissance pour les témoignages d'estime et de protection qu'il en avait reçus; il mourut à Utrecht le 27 novembre 1027; d'autres ont écrit le 1^{er} ou même le 23 décembre de la même année.

Ad. Quelelet.

ADELE ou **ADILE** (Sainte), naquit dans la Hesbaie, où elle possédait un vaste patrimoine. On croit qu'Orp-le-Grand, près de Jodoigne, village qui faisait anciennement partie de la Hesbaie, était un domaine libre qui lui appartenait. Elle y mourut vers l'an 670, après s'être rendue célèbre par ses vertus et surtout par la généreuse hospitalité qu'elle exerçait envers les pauvres et les étrangers. Elle y fonda, dit-on, un couvent de sœurs hospitalières; mais comme la maison, située sur la pente d'une colline, était d'un accès trop difficile, elle en fit construire une autre, avec une église, dans la vallée. C'est au même village que la fameuse Alpaïde finit ses jours dans des grands sentiments de pénitence, après y avoir établi, vers 698, un monastère qui ne fut peut-être, en réalité, qu'une nouvelle fondation annexée, avec une libéralité royale, au couvent construit primitivement par les soins de sainte Adèle. Quoi qu'il en soit, il ne reste depuis bien longtemps aucune trace de ces établissements; l'un et l'autre ont été détruits pendant les invasions des Normands.

Le corps de sainte Adèle est conservé dans l'église paroissiale d'Orp-le-Grand. Ses reliques y attirent un grand concours de peuple, surtout le jour de la fête de saint Michel, le 29 septembre, où on les porte en procession. Molanus et d'autres marquent sa fête sous le 30 juin. Un commentaire du père Papebrochius sur cette sainte a été reproduit par Ghesquiere, dans ses *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 633. Voyez *ibid.*, pp. 437 et 448.

Molanus, d'après un ancien manuscrit de la prévôté de Saint-Bavon à Gand, semble porté à croire que sainte

Adèle d'Orp-le-Grand était la sœur de saint Bavon. Quoiqu'on sache qu'on célébrait anciennement à Gand, le 25 mai, la mémoire d'une sainte Adèle, sœur de saint Bavon, il n'y a pas de preuves suffisantes pour attribuer à Adèle d'Orp-le-Grand la parenté en question. Les erreurs que l'on rencontre dans les différentes vies imprimées de sainte Adèle d'Orp-le-Grand, proviennent de ce qu'on l'a confondue avec sainte Adile ou Odile (*Olthila*), abbesse de Hohenbourg et patronne de l'Alsace, dont on célèbre la fête le 13 décembre. Cette observation s'applique particulièrement à une vie publiée en français, à Liège, en 1624, par le père Jean Du Monceaux, jésuite, et dédiée à Adrien Stalpaerts, abbé de Tongerlo (1).

La Hesbaie compte aussi au nombre de ses saints personnages la bienheureuse Adèle, la mère de saint Trudon, inhumée au village de Zelem, près de Diest, qui lui appartenait. Voyez Molanus, *Nat. SS. Belgii*, p. 251 v°, et Ghesquiere, *Acta SS. Belgii*, t. V, p. 30, not. b, et p. 31, not. g.

Une autre sainte, du nom d'Adèle, appartenant à la Belgique, est la fille de Dagobert II, roi d'Austrasie. Elle épousa un seigneur nommé Albéric, dont elle eut plusieurs enfants. Devenue veuve, elle fonda, près de Trèves, où sa sœur Ermine était abbesse d'Ohren (*Monasterium Horeense*), le monastère de Palatiale (*Palatiolum*), aujourd'hui Pfaltz, et y prit le voile vers l'an 700. Placée à la tête de cette communauté, elle la gouverna saintement pendant plus de trente ans et mourut vers l'an 734. Sa mémoire est marquée dans des martyrologes sous le 24 décembre avec celle de sa sœur sainte Ermine.

Une autre Adèle encore, dont le nom est cité avec vénération dans nos annales, est fille de Robert, roi de France, épouse du comte de Flandre, Baudouin V, dit de Lille ou le Débonnaire. Après la mort de son mari, en 1067, elle fit un voyage à Rome et y reçut le voile des

maines d'Alexandre II. En revenant dans sa patrie, elle rapporta avec elle les reliques de saint Sidrone, martyr, dont elle enrichit le monastère des religieuses bénédictines qu'elle avait fondé à Messines, à deux lieues d'Ypres, et dans lequel elle passa le reste de ses jours. Cette princesse mourut, non en 1079, comme le marque De Meyere, ni en 1099, comme le dit Gazet, mais en 1071, suivant le nécrologe de Messines, où son nom se trouve sous le 8 janvier.

P. F. X. de Ram.

ADELHAIRE ou **ADELHARIUS**, chroniqueur au ^xe siècle. — Nous savons peu de chose sur Adelhaire. Il était religieux du célèbre monastère d'Echternach (Luxembourg), dont il devint écolâtre, vers 990, et ensuite abbé. Toutefois ce dernier point est contesté. Il composa une histoire d'Echternach, sous le titre de *Chronicon Cœnobii S. Willebrordi apud Epternacum, Trevirensis diœcesis*; elle contenait la vie des abbés de ce couvent. Tritheim, qui lui attribue cet ouvrage, assure qu'Adelhaire brillait non-seulement par son érudition et par la variété de ses connaissances, mais encore par la sainteté de sa vie.

Les écoles d'Echternach joussaient d'une grande réputation de science au moyen âge, alors que les monastères étaient les seuls foyers de civilisation qui eussent échappé à la barbarie. Adelhaire en eut la direction et imprima à ces écoles une activité remarquable. A ce titre seul, il mérite de figurer dans la *Biographie nationale*.

Bon de Saint-Genois.

Paquot, *Mémoires*, t. XVII, p. 272; in-8°. — Neyer, *Biographie luxembourgeoise*.

***ADELMAN** ou **ADELMANNE**, évêque de Brescia, théologien et poète, décédé vers 1062. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 542-553, ont consacré un article critique à ce personnage, sans pouvoir déterminer quel était son lieu de naissance. On l'a tour à tour considéré comme français et

Espérance; celle-ci, à son tour, l'avait acheté de l'abbaye de Florines.

(1) Le patronage de l'église d'Orp-le-Grand appartenait, depuis 1339, à l'abbaye de Tongerlo, par l'achat qu'elle en fit à l'abbaye de Boun-

comme allemand, et il se peut qu'il soit liégeois. Étant déjà sous-diacre de Liège, il alla étudier à l'École de Chartres, sous l'illustre Fulbert, et y eut plusieurs condisciples qui devinrent célèbres, entre autres Bérenger de Tours. Reginald, devenu évêque de Liège, en 1024, le rappela, le regardant comme son diocésain. Revenu dans cette ville, il s'y appliqua aux belles-lettres, à la philosophie, à la dialectique et à la théologie. L'école si renommée de cet évêché avait alors à sa tête le savant Wason, qui fut appelé à la cour de l'empereur Conrad et remplacé par Adelman dans la chaire de scolastique. Celui-ci imprima un mouvement remarquable à cette école et forma un nombre considérable d'élèves qui illustrèrent l'Église de Liège par leurs connaissances variées, entre autres Francon, Lambert, abbé de Saint-Laurent, et Guillaume, abbé de Saint-Remy, à Reims. Après plusieurs années d'un enseignement public dont l'influence se fit longtemps sentir, il se retira, on ne sait trop pourquoi, en Allemagne. Bientôt après, il passa en Lombardie, où son savoir et ses vertus attirèrent tellement l'attention sur lui, qu'il fut élu évêque de Brescia, en 1049 ou 1050.

Adelman a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels sa lettre à Bérenger de Tours, son ancien condisciple à Chartres, contre les erreurs de cet auteur sur le mystère de l'Eucharistie, lettre intitulée : *De Corpore et Sanguine Domini*, qui eut à cette époque un immense retentissement et qui fut plusieurs fois publiée au *xvi^e* siècle. D'autres lettres et des compositions en vers sont encore attribuées à Adelman, mais elles ne sont point parvenues jusqu'à nous; elles sont simplement signalées par Sigebert de Gembloux et Trithem. Il a, en outre, composé, pendant qu'il était écolâtre à Liège, des rythmes alphabétiques, consistant en strophes de trois vers, commençant par une lettre de l'alphabet, de A à Z. C'est une espèce d'éloge rimée des savants des Écoles de Chartres et de Liège de son temps, le vénérable Fulbert en tête.

Bon de Saint-Genois.

Martène et Durand, *Thesaurus Anecdotorum*, t. IV, pp. 113-114. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 6.

ADELPHRÈDE, ADELPHRIDE ou **ÉDELPHRIDE**, dix-neuvième évêque de Tournai. Il se place entre Élisée (748) et Dodon, prédécesseur de Guillebert (+ 782.)

ADELTRUDE (Sainte). Les actes de saint Bavon nous font connaître qu'il eut de son mariage avec la fille du comte Adilian, une fille nommée *Adeltrude* ou *Agglethrude*. Dès sa tendre jeunesse, elle montra tant de vertu, que son exemple contribua beaucoup à la conversion de son père. Après sa mort, vers 657, elle se retira à Wintershoven, un des domaines que son père possédait dans la Hesbaie. Elle consacra sa fortune à de œuvres de charité et seconda, par sa générosité, les travaux évangéliques de saint Landoald et de ses compagnons, circonstance dont plusieurs écrivains ont conclu sans fondement qu'elle était venue avec eux dans nos provinces. Pour confirmer cette assertion, on s'est prévalu de ce que le corps de sainte Adeltrude a été inhumé dans l'église de Wintershoven, ainsi que ceux de saint Landoald et de ses compagnons. Sa fête est marquée dans le martyrologe sous le 19 mars. Souvent on confond par erreur sainte *Adeltrude* de Wintershoven avec sainte *Aldetrude*, abbesse de Maubeuge. (Voyez Ghesquiere, *Acta SS. Belgii*, t. II, pp. 453-458, et t. III, pp. 345 et suiv.)

P. F. X. de Ram.

ADENÈS ou **ADANS**, surnommé *le Roi*, poète, né dans le Brabant, *xiii^e* siècle. Sur cet écrivain, à coup sûr un des plus considérables, quoiqu'un des moins renommés de son temps, l'histoire littéraire ne possède guère d'autres détails que ceux dont nous sommes redevables à lui-même et qui se trouvent semés çà et là dans ses écrits comme par hasard. Si le nom d'Adenès, sous lequel il est plus généralement connu, n'est tout simplement qu'un de ces diminutifs dont l'usage fut si commun au moyen âge, ou si, comme le pense M. Paulin Paris (*Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 679), il fut donné à notre Adam pour le distinguer du célèbre Adam de la Halle, son émule et son contemporain, c'est ce qu'il est impossible de déci-

der. Nous n'avons pas des lumières plus certaines pour déterminer d'une manière précise la signification de son surnom *le Roi*. Adenès le prit-il parce que, selon M. Paris (ouvr. cit., p. 677), il occupa, à la cour du duc de Brabant Henri III, la charge de chef ou roi des ménestrels, fonction très-complexe, en vertu de laquelle celui qui s'en trouvait investi était à la fois chef d'orchestre, directeur de théâtre, et s'il nous est permis d'ajouter « intendant des plaisirs ? » Ou parce que, d'après de La Serna Santander (*Mémoire historique sur la bibliothèque d'le de Bourgogne*, p. 118) et Ferdinand Wolf (*Ueber die alt-französischen Heliengedichte*, p. 30), il fut attaché au service du même prince en qualité de héraut ou de roi d'armes ? Ou parce que, s'il faut en croire M. Francisque Michel (*Examen critique du roman de Berte*, p. 7), il fut chef ou roi d'une de ces associations littéraires qui, connues sous le nom de *pays* et instituées à l'exemple des cours d'amour de la Provence, existaient en Flandre depuis la première moitié du XIII^e siècle et s'y sont perpétuées jusqu'à nos jours sous la dénomination plus moderne de sociétés de rhétorique ? Ou bien parce que, d'après l'opinion de Roquefort (*État de la poésie française pendant les XIII^e et XIII^e siècles*, p. 138), il obtint simplement une couronne dans quelque concours poétique ouvert par l'une ou l'autre de ces compagnies ? Rien ne nous permet de l'affirmer. On ne possède pas des renseignements plus positifs sur le lieu de naissance, sur la famille, ni sur la position sociale d'Adenès. Cependant nous pouvons admettre, d'après une conjecture généralement consacrée, qu'il fut d'origine brabançonne. En effet, il nous apprend lui-même, dans un poème, inédit encore, de Cléomadès, qu'il dut à la munificence du duc de Brabant Henri III le bienfait de son instruction littéraire et de son éducation. On sait que ce prince, qui gouverna le duché depuis l'an 1248 jusqu'à sa mort, survenue en 1261, accueillait volontiers les poètes et qu'il cultivait lui-même les lettres avec quelque succès, comme l'attestent trois ou quatre de ses chansons que le temps nous a conservées.

C'est de lui qu'Adenès entend parler en disant :

Menestrex au bon duc Henri
Fui. Cil m'aleva et norri
Et me fist mon mestier aprendre.

De ces lignes on a déduit naturellement que notre poète vit le jour dans le Brabant, qu'il appartenait à une famille peu favorisée des dons de la fortune et que sa naissance ne saurait guère être reportée au delà de l'année 1240. On y voit aussi qu'une fois initié à l'art de la poésie, il obtint la position officielle de ménestrel de la cour de son généreux protecteur. Si, à ce titre, il vécut dans une certaine familiarité littéraire avec Henri III, on ne le sait pas d'une manière certaine; mais rien n'autorise à en douter. En effet, dans plusieurs passages de son poème de *Cléomadès*, il manifeste le plus vif attachement pour ce prince. Même lorsque, le 28 février 1261, le duc, se trouvant malade à Louvain et sentant venir la mort, eut fait ouvrir toutes larges les portes de son hôtel, afin que, riches et pauvres, on laissât pénétrer autour de sa couche tous ceux qui le souhaiteraient, Adenès assista pieusement à cette belle agonie, durant laquelle, dit-il, loin d'avoir besoin de sermons, le mourant prêchait lui-même les autres et distribuait des aumônes.

Je meismes aussi i fui,
Qui puis bien dire, sans doutance,
K'ains plus bele reconnoissance
Ne pot avoir mes hom mortés
Que il ot. Dix en soit loés !

Bien des années après ce jour, il se souvint encore avec attendrissement de la triste et touchante scène dont il avait été témoin, et s'écria dans l'élan de sa douleur et de sa reconnaissance :

Loiaus princes fu el gentis,
Et bous, et biaux, et dous, et frans,
Et courtois.

Nous ignorons quelle fut, à la cour de Brabant, la position d'Adenès durant les longues querelles intestines dont le duché fut le théâtre après la mort de Henri III et qui s'élevèrent à l'occasion de la tutelle des enfants mineurs encore de ce prince. On sait que ce fut seulement en 1267 que l'ainé, Henri, disgracié de la nature et faible d'esprit, se retira dans un mo-

nastère d'augustins à Dijon, après avoir abdiqué l'autorité ducal en faveur de son frère puîné, Jean, premier du nom ; que celui-ci, alors à peine âgé de seize ans, fut inauguré l'année suivante et que Godefroid, le plus jeune des trois fils du feu duc, fut investi du comté d'Arschot. Ces deux princes paraissent avoir continué à notre poète la protection et la bienveillance dont leur père l'avait honoré ; car il s'exprime en ces termes dans le poème de *Cléomadès* :

Lui (Jean) et mon seignor Godefroït
Maintes fois m'ont gardé de froit.

Cependant il ne resta pas longtemps à la cour du nouveau duc, soit que son imagination, surexcitée par les créations romanesques et par les poétiques incidents des gestes au récit desquels il allait consacrer exclusivement son talent, lui eût inspiré le goût des voyages lointains et des aventures peut-être, soit qu'il n'eût pas trouvé dans Jean un admirateur assez fervent des lettres françaises, ce prince, poète lui-même, s'adonnant plus spécialement à la culture de la langue flamande, comme on peut l'inférer des neuf chansons qu'il nous a laissées et qui sont écrites dans cet idiome. Quel qu'ait été le motif réel de son départ du Brabant, nous le trouvons attaché, en 1269, à Gui de Dampierre, futur comte de Flandre, dont le père, Guillaume, avait été un zélé protecteur des poètes, selon le témoignage de Marie de France et d'autres écrivains contemporains. Gui lui-même avait hérité de son père le goût de la poésie, comme l'atteste Adenès dans ces vers de son chant des *Enfances Ogier* :

Li jongleür deveront bien plourer
Quant il morra; car moult pourront aller
Ains que tel prince puissent mais recouvrer.

La nouvelle position d'Adenès devait lui sourire d'autant plus que son maître, l'un des principaux grands vassaux de la France, du chef de sa mère, Marguerite de Flandre, se préparait à prendre part à la deuxième croisade organisée par le roi saint Louis. Aussi bien cette expédition allait offrir au poète l'occasion de voir de près le spectacle de ces grands coups d'épée qu'il s'appropriait à décrire dans ses chants. En effet, nous le voyons, au printemps

de l'année 1270, suivre, avec tout le corps des ménestrels, Gui de Dampierre au port d'Aigues-Mortes, où se rassemblait l'armée royale.

On sait que cette croisade, destinée d'abord à soutenir le pouvoir déjà chancelant des chrétiens en Syrie, fut brusquement détournée de son cours par l'influence égoïste du roi Charles de Sicile et dirigée vers Tunis. Arrivée en Afrique, le 18 juillet, elle rentra en Europe le 18 novembre, après avoir accompli quelques infructueux faits d'armes et vu mourir, deux mois auparavant, le roi Louis non loin des ruines historiques de Carthage.

Adenès descendit-il avec son maître sur la côte d'Afrique? ou resta-t-il dans l'un des navires qui se tinrent à l'ancre sur la rade de Tunis, avec les maisons de la reine de Navarre, de la comtesse d'Artois et de la femme de Philippe de France? Aucun document ne nous renseigne à ce sujet. De sorte que notre poète se vit peut-être trompé dans l'espoir qu'il devait nourrir d'assister à quelque importante action militaire, ou de s'y mêler, à l'exemple de son poétique prédécesseur. Quesnes ou Conon de Béthune.

La flotte ayant transporté l'armée royale de Tunis à Trapani, en Sicile, vers le milieu du mois de novembre 1270, nous y retrouvons Adenès visitant tour à tour les villes de Monréale, Palerme, Catane et Messine. Vers la fin de janvier 1271, il passe, avec la maison de Gui de Dampierre, le détroit du Phare; puis, il traverse, à petites journées, toute l'Italie du sud au nord, par Cosenza, Naples, Capoue, Rome, Viterbe, Florence, Bologne, Modène, Reggio, Parme, Bergame, Milan, Novare et Verceil. Le 11 mai, il opère l'ascension du grand Saint-Bernard, dîne au célèbre hospice et arrive le lendemain à Villeneuve sur le lac de Genève. Deux jours après, il atteint Lausanne et prend le chemin de Paris par Dôle, Châtillon, Bar-sur-Aube et Provins.

S'il ne fut pas donné à notre poète de prendre un rôle actif dans l'expédition avortée de Tunis, au moins il rapporta de son voyage une foule de souvenirs

dont il enrichit plus tard son poème des *Enfances Ogier* et particulièrement celui de *Cléomadès*.

On a prétendu (Ferdin. Wolf, ouvr. cit., p. 31) qu'Adenès suivit à Paris la princesse Marie de Brabant, lorsqu'elle épousa, en 1274, le roi Philippe le Hardi, et qu'il resta, depuis cette époque, attaché au service de cette reine. Cependant ce fait n'est guère probable; car nous savons, par deux états de dépense de la maison de Gui de Dampierre, que, pendant les années 1275 et 1276, notre poète fut encore l'objet des libéralités de ce prince. Puis, d'ailleurs, Adenès lui-même, après nous avoir dit qu'il écrivit sa geste des *Enfances Ogier* à la demande du comte de Flandre, ajoute :

Ce livre veuil la roïne envoyer
Marie.

En outre, à la fin du roman de *Cléomadès*, le dernier de ses écrits, il nous apprend lui-même qu'il appartenait à Gui de Dampierre :

Et (Diex) gart le bon conte Guion
De Flandres, cui loer doit on;
Car en lui maint, par vérité,
Fois et honnours et charité;
Et certes, se à lui n'estoie,
De la bonté plus parleroie
De lui, etc.

Il résulte évidemment de là qu'il était encore attaché à la maison de Flandre, alors que la princesse brabançonne portait déjà depuis longtemps la couronne des lis. Jusqu'à quelle époque demeura-t-il à la cour de Gui? Aucun renseignement ne nous permet de le préciser. Entra-t-il même au service de la reine Marie? Aucun fait ne nous éclaire sur cette question, bien qu'il nous soit difficile de comprendre comment il eût pu, sans avoir longtemps séjourné sur les bords de la Seine, étudier aussi profondément qu'il paraît l'avoir fait le dialecte de l'Île-de-France; car, ainsi que l'observe avec raison M. Paulin Paris (ouvr. cit., p. 683), « Nulle part la langue et l'orthographe du XIII^e siècle ne sont plus nettement et plus heureusement représentées que dans les manuscrits conservés de ses ouvrages, et qui, souvent exécutés sous ses yeux, sont tous conformes les uns aux autres. » Quoi qu'il

en soit, d'après deux indications fournies par le poète lui-même, l'une dans les *Enfances Ogier*, l'autre dans *Berte aux grans piés*, il allait parfois à Saint-Denis consulter quelque moine ou la librairie de cette illustre abbaye sur les *Ystoires* qu'il s'occupait de traduire en poèmes. Ces voyages, qui avaient toujours lieu au printemps,

.... Ou tans l'yver convient cesser,
Que ahrissel prennent à boutonner
Et herbelette commencent à lever,

il les faisait probablement à la suite du comte Gui, que des liens de famille unissaient à la reine Marie et que, d'ailleurs, ses obligations de vassal de la France devaient assez souvent amener auprès de son suzerain Philippe le Hardi. Peut-être chacun de ces voyages était-il pour Adenès l'occasion de se voir admis auprès de la reine elle-même, qui, fille et sœur de poète, ne pouvait manquer de faire bon accueil à l'ancien protégé de son père, le duc Henri III, et au ménestrel titulaire du comte de Flandre.

C'est sans doute dans une de ces visites qu'Adenès fut présenté à Blanche de France, sœur du roi, et, depuis 1275, veuve de Ferdinand, infant de Castille, à Robert II, comte d'Artois et neveu de Philippe le Hardi, ainsi qu'à Mahaut, fille de ce prince. C'est là, sans doute, aussi que l'idée de son poème de *Cléomadès* lui fut suggérée par la reine Marie et par la princesse Blanche, auxquelles il fait allusion dans ces vers :

.... Ce me fait reconforter
Que me daignierent commander
Que je ceste estoire entendisse
Et à rimer l'entreprelsse
Deux Dames en cui maint la flour
De sens, de biauté, de valour;

mais dont il a pris soin de nous faire connaître le nom dans un acrostiche placé à la fin de ce chant.

On ignore en quelle année Adenès mourut.

M. Paulin Paris (ouvr. cit., p. 682) assure que notre poète se trouvait encore, en 1296, au service du comte de Flandre; mais nous ne savons sur quelles preuves cette opinion est fondée, à moins qu'il n'y ait dans cette indication une erreur typographique et qu'il ne faille lire 1276 au lieu de 1296. Quoi qu'il en soit, nous

pensons que l'on peut, sans risquer de trop s'éloigner de la vérité, rapporter la mort du ménestrel brabançon à l'une des quinze dernières années du XIII^e siècle.

Il nous reste d'Adenès quatre grandes compositions épiques : les *Enfances Ogier*, *Berte aux grans piés*, *Buccon de Commarchis* et *Cléomadès*. La deuxième est la seule qui ait été publiée jusqu'à ce jour.

Celle des *Enfances Ogier*, qui comprend au delà de 8,000 vers et que l'on regarde comme le premier ouvrage de notre ménestrel, est, d'après l'analyse qu'en a donnée M. Paulin Paris, une paraphrase un peu trainante, quoique généralement versifiée avec élégance, du poème rude, mais animé, que Raimbert de Paris écrivit, au commencement du XIII^e siècle, sur les aventures de cet Ogier le Danois dont la merveilleuse légende se mêle si étroitement à celle des paladins de Charlemagne.

Le deuxième poème créé par Adenès est *Berte aux grans piés*. Il a pour sujet la légende de cette Berthe, fille du roi Flore de Hongrie, dont les romanciers du moyen âge ont fait la mère de Charlemagne, soit d'après une chronique provençale, inédite encore, mais mentionnée par M. Paulin Paris (*Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 702), soit d'après la chronique allemande de Weihestephane que l'on rapporte au XIII^e siècle et que le baron von Aretin nous a fait connaître (*Altteste Sage ueber die Geburt und Jugend Karls des Grossen*), soit d'après des récits populaires dont Godefroid de Viterbe (*Chronica*, part. XVII, ap. Pistor, t. II, p. 300) s'était déjà fait l'écho un siècle avant Adenès, et peut-être même antérieurement à la chronique provençale dont il vient d'être parlé (1).

Buccon de Commarchis, qui est la troisième chanson de notre poète et que l'on regarde comme la plus faible de ses pro-

ductions, constitue une simple imitation ou plutôt un simple remaniement du *Siège de Barbastre*, l'une des branches du cycle romanesque d'Aimeri de Narbonne et de ses enfants.

Enfin, le dernier ouvrage d'Adenès, c'est le roman de *Cléomadès*. Il est le plus considérable des écrits de notre ménestrel; car il ne comporte pas moins de 18,844 vers octosyllabiques. La scène se passe sous le règne de Dioclétien et le sujet paraît emprunté aux traditions espagnoles ou mauresques.

C'est un roman d'aventures dont celui de *Valentin et Orson*, si populaire qu'il soit encore aujourd'hui, n'est qu'une contrefaçon grossière, et dont la bibliographie nous fait connaître plusieurs reproductions, en prose française et espagnole, publiées vers la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle. Sans doute, comme s'exprime le savant éditeur du roman de *Berte aux grans piés*, le poème de *Cléomadès* est trop long pour offrir une lecture constamment attachante; mais il abonde en traits intéressants pour l'histoire des mœurs contemporaines. Il est précieux pour notre pays à un double titre, d'abord parce qu'il est l'œuvre d'un Brabançon, ensuite parce qu'il nous donne un aperçu des pérégrinations que Gui de Flandre a dû faire dans différentes parties de l'Italie, en 1270 et en 1271, et qu'il fournit plusieurs détails précieux sur les ducs de Brabant Henri III et Jean I^{er}. Aussi la commission chargée par l'Académie royale de Belgique de mettre en lumière les grands écrivains nationaux qui se sont exprimés en langue française, a-t-elle décidé que *Cléomadès* fera partie de cette série de publications, et c'est à l'auteur de la présente notice qu'est dévolu l'honneur de procurer la première édition de cet ouvrage.

André Van Hasselt.

ADOLPHE DE WALDECK, évêque

ment à ce vers de Godefroid de Viterbe qui, parlant de Pepin le Bref, dit :

Eius sponsa fuit grandis pede nomine Berta.

D'ailleurs, cette opinion s'accorde parfaitement avec les *Reali di Francia*, où il est dit (lib. VI, cap. II) : *Io vi avviso che Berta ha un piè un poco maggior dell' altro. ed e il piè destro.*

(1) Dans le cours de cette notice, nous avons constamment écrit *Berte aux grans piés* par respect pour l'orthographe des manuscrits existants. Mais nous croyons qu'il faut lire *Berte au grand pié*, conformément à la légende allemande, d'après laquelle la mère de la véritable Berthe (appelée *Bertha mit dem grossen Fuss*) reconnut sa fille à la différence qu'il y avait entre les deux pieds de la prétendue mère de Charlemagne et conformé-

de Liège, 1301. Voir WALDECK (*Adolphe* DE.)

ADORNES (*Anselme*), **ADORNE** ou **ADORNO**, baron de Corthuy, magistrat, diplomate, ou plutôt négociateur, naquit à Bruges le 8 décembre 1424. Il était fils de Pierre Adornes et d'Élisabeth Braderickx, fille du seigneur de Vive, d'une bonne et ancienne famille flamande. Son grand-père, également nommé Pierre, descendait d'une illustre maison génoise, dont un membre avait été compagnon d'armes de Guy de Dampierre, en Afrique et en Syrie. Ce Pierre Adornes avait été surintendant des domaines de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en Flandre et en Artois et deux fois bourgmestre de Bruges. C'est à lui ainsi qu'au père d'Anselme qu'on doit la construction de l'église dite de Jérusalem, à Bruges, bâtie dans des proportions plus petites, sur le plan de l'église du Saint-Sépulcre de la ville sainte. Cet édifice fut achevé en 1435, et Anselme, enfant encore, avait pu assister à la consécration de ce monument remarquable, dû à la piété de sa famille. Peu de vies furent plus remplies, plus agitées, plus variées que celle d'Anselme Adornes. Dès l'âge de 17 ans, il se distingua dans les joutes chevaleresques. Lors du fameux tournoi de l'*Ours blanc*, célébré à Bruges, il gagna le *cor* et eut l'honneur de se mesurer avec Jacques de Lalaing le *Bon Chevalier* et avec Corneille, le bâtard de Bourgogne.

Il se maria, en 1443, avec Marguerite Vander Bank. Douze enfants naquirent de cette union; l'aîné, Jacques, qui accompagna son père dans ses voyages, qui rédigea son itinéraire et qui devint plus tard chanoine de Saint-Pierre, à Lille, naquit le 16 août 1444. Anselme fut bientôt appelé à rendre des services à sa ville natale et y devint capitaine de l'un des six quartiers. Attaché à la cour de Philippe le Bon, où l'appelaient sa fortune et son nom, il eut l'honneur de donner asile, dans son hôtel dit de Jérusalem, à Marie Stuart, sœur de Jacques III, roi d'Écosse, lorsqu'elle et son mari, lord Boyd, fuyaient ce royaume à la suite d'une révolution de palais. Cette hospitalité, largement pratiquée, fournit l'occa-

sion de le charger d'une mission de conciliation, fort délicate, qu'Anselme Adornes alla remplir en Écosse à propos de ces événements.

Arrivé à Édimbourg, Adornes fut présenté au roi Jacques, qui le combla de faveurs, le créa chevalier de Saint-André et lui donna la seigneurie de Corthuy ou Cortvick. Il devint même son conseiller, tout en restant au service du duc de Bourgogne. A son retour d'Écosse, Charles le Téméraire le chargea d'aller examiner en quelle condition se trouvaient les États musulmans, dont ce prince projetait d'abattre la puissance, afin de délivrer le tombeau du Christ de la domination des infidèles. Anselme Adornes, dont les instructions sont restées secrètes, quitta Bruges le 19 février 1470, en compagnie de Lambert Vande Walle, Pierre Reyphins ou Reyphius, Jean Gausin, Antoine Franqueville, chapelain du duc de Bourgogne, le père Odomaire, moine de Furnes, et Daniel Colebraut. Il traversa assez rapidement l'Artois, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne et la Savoie, et parvint le 20 mars à Milan, où il renoua d'anciennes relations de parenté avec Prosper Adornes, ex-doge de Gênes, qui le fit admettre auprès de Galéas, alors duc de Milan. De là il se rendit à Pavie, où, depuis cinq ans, son fils Jean se livrait à l'étude et, poursuivant son voyage avec lui vers Gênes, descendit chez Jacques Doria, un des grands noms de cette république. Dans toute cette partie de l'Italie il reçut un accueil princier, tant à cause de sa qualité d'envoyé du duc de Bourgogne qu'à cause de son origine génoise, dont les traditions ne s'étaient point perdues. Toutefois, il se hâta de quitter les fêtes de famille et les réceptions officielles, afin d'arriver bientôt à Rome, où il fit son entrée le 18 avril. Dès le lendemain, le pape Paul II, qui connaissait le but de son voyage, l'admit à son audience. Le saint-père s'entretint longtemps avec lui des négociations qu'il était important d'entamer, préalablement à toutes autres, avec le roi de Perse, pour atteindre le but désiré. Une seconde audience lui fut accordée le deuxième jour de Pâques. Le 7 mai suivant, une caraque génoise

cinglait avec nos voyageurs vers Tunis, où ils séjournèrent trois semaines. Ils abordent ensuite à Alexandrie d'Égypte, après une traversée des plus pénibles, arrivent au Caire le 7 août, et après avoir visité le mont Sinaï, le 24 du même mois, ils voient enfin cette ville de Jérusalem dont le père et le grand-père d'Anselme avaient consacré le souvenir dans leur ville natale, par la construction d'un monument religieux, comme nous l'avons déjà dit. Ici la relation qu'Adornes nous a laissée de son voyage est remplie de détails sur les lieux saints que tous les pèlerins avaient l'habitude de visiter dans ces occasions. Cette description est sèche et dans le goût de toutes celles de l'époque, qui semblent avoir été écrites d'après un même type : un sentiment profondément religieux en fait seul les frais. On y trouve cependant quelques éclaircissements curieux sur les diverses sectes qui divisaient alors l'Église d'Orient. C'est donc en pèlerins, pleins d'une piété ardente plutôt qu'en qualité de voyageurs curieux, qu'ils visitent Bethléem, Nazareth et tous les lieux consacrés par le souvenir du Sauveur. Après avoir séjourné dix jours à Damas, ils se rendent à Beyrouth, où ils rencontrent un compatriote, le frère Griffon, de Courtrai, religieux franciscain qui était parvenu en peu d'années à ramener à l'Église romaine plusieurs Maronites et entre autres leur patriarche. Ils voient ensuite l'île de Chypre, qui est décrite avec quelque prolixité ; une autre description, celle de l'île de Rhodes, est d'autant plus intéressante qu'elle n'est antérieure que de dix ans à la mémorable défense de Rhodes par le grand maître Pierre d'Aubusson. Les îles de l'Archipel attirent particulièrement leur attention ; ils abordent à la côte du Péloponèse et séjournent quelque temps à Modon, qui était aux Vénitiens. Ils quittent enfin la Grèce et une navigation des plus pénibles les amène dans le port de Brindes, au royaume de Naples. Le 21 décembre 1470, Anselme Adornes arrive à Naples et y séjourne quinze jours. Il est admis à l'audience du roi Ferdinand, auquel il est probable qu'il vint également commu-

niquer l'objet de sa mission ; car cette réception eut un caractère tout officiel. Le 11 janvier suivant, il revient dans la capitale du monde chrétien, après avoir employé huit mois à visiter les côtes barbaresques, l'Égypte, une partie de l'Arabie, la terre sainte et la Grèce. A Rome, il est de nouveau reçu par Paul II, auquel il communique tous les éclaircissements qu'il avait recueillis sur la puissance musulmane pendant ses voyages. Pour le récompenser de son zèle, le pape lui propose de s'attacher son fils Jean, ce qu'Anselme accepte avec reconnaissance. Pendant son séjour à Rome, qui dure dix-huit jours, il s'y occupe surtout de recueillir les inscriptions consacrées aux grands hommes. Il fait enfin ses préparatifs de voyage pour rentrer dans sa patrie, visite Sienne, Florence, Bologne, Ferrare, Padoue et Venise ; traverse le Tyrol, descend le Rhin jusqu'à Cologne et revient à Bruges par Aix-la-Chapelle, Maestricht et Anvers. Nous oublions de mentionner qu'à Mols, dans le Tyrol, il a une rencontre officielle avec Sigismond d'Autriche, qui l'assure de ses bons sentiments pour Charles le Téméraire. C'est le 14 août qu'Adornes revient à Bruges. Bien que l'itinéraire ne relate point ce qui se passa dans les diverses entrevues qu'Adornes eut avec les princes, le pape et les rois, il est facile de soupçonner que, dans ces divers entretiens, il portait un caractère officiel de la part du duc de Bourgogne. Il est probable que le diplomate réservait ces notes secrètes pour les communiquer directement à Charles le Téméraire, qui n'aimait ni les indiscrétions ni les révélations prématurées. Le duc de Bourgogne, pour lui témoigner sa satisfaction, le nomma son conseiller et son chambellan. Bientôt il le chargea d'une nouvelle mission. Marie Stuart, réfugiée à Bruges depuis deux ans, s'était réconciliée avec son frère Jacques III. Elle résolut donc de retourner en Écosse avec lord Boyd, son époux. Elle quitta Bruges le 4 octobre 1471, accompagnée d'Anselme Adornes, qui devait ménager la première entrevue du frère et de la sœur. Sa femme, Marguerite VanderBank,

l'accompagna dans cette circonstance. Anselme conduisit donc la princesse à Édimbourg; il remit en même temps au roi d'Écosse la relation de ses voyages, rédigée en latin par son fils Jacques et l'entretint aussi des renseignements politiques qu'il avait recueillis en Orient sur l'expédition projetée du duc de Bourgogne. Cette mission accomplie, Adornes reprit avec sa femme le chemin de la Flandre, laissant s'accomplir les destinées de Marie Stuart et de lord Boyd, comte d'Arran, dont nous n'avons plus à nous occuper. Peu de temps après, la mort de sa femme le laissa veuf avec six fils et six filles. Vers cette époque, une nouvelle négociation politique devait mettre son expérience à l'épreuve. Le projet d'une expédition ou croisade contre les musulmans pour laquelle Adornes avait été envoyé une première fois en Orient, n'avait pas été abandonné. C'était un des rêves de Philippe le Bon qui, dès l'année 1461, cherchait à se ménager secrètement l'appui du roi de Perse dans cette affaire. Ce projet, soutenu par le pape, devait faire de nouveaux progrès sous un prince aussi belliqueux que Charles le Téméraire. Aussi celui-ci résolut-il d'expédier, comme l'avait conseillé le pape Paul II, lors d'une première visite à Rome en 1472, à Ussum-Cassan, alors roi de Perse, un ambassadeur chargé de renouer les anciennes négociations. Il en confia la charge à Anselme Adornes qui, deux ans auparavant, avait exploré les différentes parties de l'Orient pour connaître à fond l'état des populations musulmanes. Il quitta Bruges en mars 1474 (n. s.), avec une suite nombreuse. Mais dans l'intervalle, des envoyés vénitiens l'avaient précédé dans cette négociation. Toutefois, n'ayant pu décider le roi Ussum à s'engager dans cette expédition, ces envoyés avaient quitté la Perse sans obtenir de résultat. En apprenant ce contretemps, Charles le Téméraire rappela Adornes, qui était déjà au fond de l'Allemagne. A son retour dans sa ville natale, Anselme fut nommé bourgmestre de Bruges, au milieu des circonstances les plus difficiles du règne orageux de Charles le Té-

méraire. Après la mort de ce prince, arrivée en 1477, sa fille, Marie de Bourgogne, appréciant les services éminents rendus par Adornes à sa famille, l'attacha à sa personne. Mais il était arrivé à l'époque de sa carrière où la fortune, jusqu'alors favorable, lui devint contraire.

Des troubles graves éclatèrent à Bruges. Les anciens magistrats, sous prétexte d'avoir mal géré les finances de la cité, furent jetés en prison et mis en accusation, comme dilapidateurs des deniers publics. Adornes partagea leur sort; mais, pour lui, le véritable motif de son arrestation fut d'avoir joui des faveurs de Charles le Téméraire, dont les partisans étaient suspects au peuple. L'instruction de cette sombre affaire fit éclater son innocence. La justice populaire voulut bien l'absoudre, toutefois le jugement qui suivit le déclara inhabile à remplir aucune fonction publique à Bruges.

Nous pardons, pendant quelque temps, Anselme Adornes de vue, mais, à la mort de Marie de Bourgogne, en 1482, nous le retrouvons en Écosse. Il est probable que, dégoûté de la tournure qu'avaient prise les affaires de son pays, il se rendit dans ce royaume pour servir les intérêts de Jacques III, qui avait été un des premiers instruments de son élévation, et qui, ainsi que nous l'apprend l'histoire, était depuis longtemps le point de mire de menées révolutionnaires des grands personnages de ce pays, acharnés à sa perte. Le crédit dont Anselme Adornes jouissait auprès du roi devait lui être fatal. Il enflamma la haine d'un des ennemis secrets les plus implacables de Jacques III, d'Alexandre Gordon, comte de Huntley, alors justicier dans le nord de l'Écosse. Il attira Anselme Adornes dans un piège et l'assassina le 23 janvier 1483.

Ainsi périt, à l'âge de 59 ans, un des hommes les plus considérables qui aient été attachés aux ducs de Bourgogne : négociateur, savant, magistrat, Adornes est resté un des beaux noms de l'histoire de Bruges.

La relation de son voyage se trouve à

la section des manuscrits, à la Bibliothèque impériale, à Paris. En voici le titre : *Anselmi Adurni, equitis Hierosolymitani, ordinis Scotici et Cypriae, Jacobi III, Sclorum regis et Caroli Burgundici ducis consiliarii, baronis in Corthuy et Eilekins, domini in Ronsele et Ghendbrugge, Itinerarium Hierosolymitanum et Sinaicum*, 1470. Il en existe une copie à la Bibliothèque de Lille.

H^{on} de Saint-Genois.

Baron J. de Saint-Genois, *Les Voyageurs belges* (Bruxelles, 1847), t. I, pp 30-32. — E. De la Coste, *Anselme Adornes, sire de Corthuy, pèlerin de Jérusalem*. Bruxelles, 1853; in-18.

ADORNES (*Tertius Anselme*), poète latin, né à Bruges en 1570, décédé en 1610. Originaire d'une ancienne famille de Gênes, Tertius Adornes était l'arrière-petit-fils d'Anselme Adornes, qui précède. Il occupa plusieurs fois les fonctions de bourgmestre de sa ville natale et lui rendit en cette qualité des services éminents. Au milieu de ses occupations publiques, il ne négligea point le culte des lettres. Lié d'amitié avec Juste Lipse et Lernutius, il se distingua surtout dans la poésie latine et publia un grand nombre de pièces de vers; d'autres sont conservées en manuscrit. Il mourut à Bruges, à peine âgé de 40 ans, et fut inhumé dans cette charmante chapelle de Jérusalem dont ses ancêtres avaient jeté les fondements. Anne de Braecle, sa femme, lui consacra une épitaphe qu'on voit encore dans cet édifice.

H^{on} de Saint-Genois.

Biographie de la Flandre occidentale, t. I, p. 2. — Sweetius, *Athenæ Belgicæ*, p. 709. — Foppens, *Bibl. Belg.*, t. II, p. 1114.

ADORNES (*Jacques*), chanoine de Lille.. Voir l'article d'ADORNES (*Anselme*).

ADRIAENS (*Henri*), nommé aussi **ADRIAENSSENS** et **ADRIANI**, naquit à Anvers et y mourut le 21 mai 1607. Après le décès de son épouse, il se consacra à l'état ecclésiastique et termina ses études théologiques à l'université de Louvain. Au mois de mars 1586, il devint curé de l'hôpital Sainte-Élisabeth dans sa ville natale et remplit ces fonctions jusqu'en 1601, époque à laquelle il y renonça pour accepter celles de cha-

pelain à la cathédrale de Notre-Dame. Il conserva cette place jusqu'à sa mort et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-André, comme il l'avait ordonné par son testament.

Valère André, Paquot et tous nos autres biographes ont ignoré ces détails qui nous sont en partie indiqués par l'épitaphe suivante :

D. O. M.

SEPULTURA DOMINI HENRICI ADRIANI,
QUONDAM SANCTÆ ELISABETHÆ XENODOCHII PASTORIS,
DEINDE ECCLESIAE CATHEDRALIS S. MARIAE
CAPELLANI. OBIT AN. 1607, 21 MAII.
SIBI ET POSTERIS P. C.

Adriaens, avant son entrée dans les ordres, était resté veuf avec deux enfants, un fils, nommé *Melchior*, et une fille, nommée *Marie*, qui devint religieuse à l'hôpital Sainte-Élisabeth. C'est ce qui explique la dernière phrase de l'inscription, où Adriaens déclare s'être réservé un lieu de sépulture dans l'église de Saint-André, pour lui-même et pour sa postérité. C'était un homme instruit et laborieux, remarquable surtout par son dévouement envers les pauvres et les malades. On a de lui quelques ouvrages en flamand dont nous donnons la liste d'après Paquot (*Mémoires*, t. V, p. 68; in-8°) :

1^o *Catholicke Sermoonen ofte verclarin ghen op alle de H. Evangelien van de son daghen*, enz. Anvers 1592; in-8°. C'est le tome premier des sermons tirés des postilles de Jean Ferus, cordelier de Mayence et prédicateur de la métropole de la même ville. Le tome second a été publié en 1599.

2^o *Nieuwe Legende, ofte 't leven, wercken, dood ende miraculen Ons liefs Heeren Jesu Christi, met syne lieve Heylighen*. Anvers, 1593; in-fol., feuillets 385. Ibid., 1609. L'auteur déclare avoir puisé ses notices principalement dans la collection de Surius.

3^o En 1600, il publia, aussi à Anvers, en un volume in-4°, une traduction en flamand du Martyrologe romain.

Les écrits d'Adriaens sont devenus fort rares. On y remarque que l'auteur s'était attaché à l'étude de la controverse avec les protestants et à celle de l'hagio-

graphie, dont les sources étaient encore peu nombreuses de son temps. Pendant le cours de ses études à Louvain, il paraît y avoir connu le docte Molanus, ou, tout au moins, s'y était-il familiarisé avec ses ouvrages : c'est ce qui l'engagea peut-être à s'appliquer à des travaux hagiographiques.

P. F. X. de Ram.

ADRIAENS (*Luc*), peintre, né à Anvers, mort vers 1493. Cet artiste a été regardé par quelques biographes comme ayant exercé l'état de verrier ou, au moins, de peintre sur verre. Cette erreur a eu pour cause première le passage mal interprété d'un compte de l'église de Saint-Brice de Tournai : il ne s'y agit, en effet, que des patrons ou dessins de verrières, et non des verrières mêmes qu'aurait exécutées Luc Adriaens. Nous restituons donc à ce maître du *xve* siècle sa qualité de peintre, la seule qui lui soit constamment donnée dans les documents contemporains que nous avons découverts.

Luc Adriaens, ou Adriaenssone, probablement frère de Jean Adriaens, dit Soutman, bourgeois d'Anvers et orfèvre, qui avait pour femme Barbe Vander Berct, fut admis comme franc-maître dans la gilde de Saint-Luc de sa ville natale, en 1459. Il exerça, à cinq différentes reprises, les fonctions très-honorées de doyen de cette corporation, nommément en 1469, 1472, 1475, 1480 et 1483. Ces distinctions réitérées, et dont jamais autre artiste ne fut si souvent investi, prouvent la haute estime que lui portaient ses confrères. Sous son décanat de 1480, on forma, au sein de la gilde, une chambre de rhétorique, nommée de *Violier*, le Violier ou la Violette, dont les membres remportèrent dès la même année, à un *Landjuwel* ouvert à Louvain, deux prix consistant en deux plateaux d'argent. Cette institution littéraire, née sous son patronage, eut une existence des plus brillantes durant le *xvie* siècle, et la gilde lui dut sa glorieuse devise : *Wt ionsten versaemt*. Luc Adriaens forma plusieurs élèves, dont le *Liggere* d'Anvers nous a conservé les noms : Michel Floris, reçu dans l'atelier du maître en 1470 ; Henri Vander Voert, en même temps

que Guillaume Daneels, en 1472, et Guillaume van Kessele, admis en 1484. Dans un acte passé par-devant les échevins d'Anvers, le 25 octobre 1479, notre artiste figure, avec les peintres maîtres Liévin van Lathem (le vieux), Jean Snellaert et Jean Mertens (le jeune), au nombre des anciens (*ouders*) de la gilde de Saint-Luc, qui, avec les doyens Jean Croeck et Jean van Wouwe, empruntent au sculpteur Barthélemy van Raephorst une certaine somme d'argent, pour laquelle ils donnent en garantie les propriétés de la corporation. La date du décès de notre peintre doit être fixée vers 1493. Le 19 janvier (nouveau style) de cette année, Marguerite Volckerick se qualifiait déjà de veuve de Luc Adriaens le peintre (*wedowe wilen Lucas Adriaens, schildere*). En mourant, il fit un don ou legs de cinq escalins de Brabant à l'église de Notre-Dame, témoignage suprême de l'intérêt que l'artiste portait à l'édifice qu'en 1467, ses pinceaux avaient aidé à embellir. Ce legs fut payé à l'église en 1495.

Outre les travaux de peinture et de dorure qu'il exécuta à Anvers, Luc Adriaens est mentionné dans *Les Ducs de Bourgogne*, par le comte de La Borde, comme ayant coopéré aux célèbres *Entremets de Bruges*. Il est également réputé pour avoir fait les dessins des vitraux de l'église de Saint-Brice, à Tournai, dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Chev. L. de Barbare.

ADRIAENSSSENS (*Adrien*), nommé aussi **ADRIANI** ou **AD ADRIANO**, écrivain ecclésiastique, né à Anvers vers 1530, entra, en 1547, dans la Compagnie de Jésus, à Louvain, et y mourut le 18 octobre 1581. Les ouvrages flamands qu'il composa sont au nombre de onze ; ils sont exactement indiqués dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les frères De Backer. Quoique ne traitant que de sujets ascétiques, ces publications ont dû avoir quelque célébrité : car quelques-unes ont eu jusqu'à trois éditions ; d'autres ont été traduites en latin et en français.

P.-D. Kuyt.

ADRIAENSSSENS (*Alexandre*), le

vieux, peintre de fruits, de gibier, etc., vivait au XVII^e siècle. Entré, en 1598, comme élève dans l'atelier d'Arnold van Laeck, à Anvers, il fut reçu franc-maître de la corporation de Saint-Luc, en 1611. On trouve inscrits sur les registres de l'église de Saint-Jacques, à Anvers, un ALEX. ADRIAENSEN, né en 1576, et un ALEX. ADRIAENSSENS, né en 1587. On ne sait point lequel des deux a été le peintre. Il apportait une grande précision à l'exécution de ses tableaux, qui malheureusement sont tournés au noir.

Ad. Siret.

ADRIAENSSENS (*Alexandre*), le jeune, peintre, né à Anvers en 1625, mort en 1685. Cet artiste, doué d'un talent remarquable pour reproduire les bas-reliefs, les fleurs, les fruits, les poissons, brillait par un coloris d'une admirable transparence, un clair-obscur habile, et il savait donner à ses compositions un véritable cachet de grandeur. On trouve de ses tableaux dans les musées de Madrid et de Berlin. La plupart de ses œuvres sont signées et datées. Il a surtout excellé dans la reproduction du poisson dépecé. Les tableaux qu'il a peints dans ce genre sont recherchés.

Ad. Siret.

ADRIAENSSENS (*Renier*), peintre et graveur, mort en 1723. Le lieu et la date de sa naissance sont inconnus. Cet artiste peignit l'histoire et le portrait, le plus souvent sur verre, à l'huile. En 1702, il fut nommé doyen de la corporation de Saint-Luc, mais il se libéra de ce service. Il est aussi connu comme graveur. Jusqu'à présent, on ne cite aucun de ses ouvrages en peinture.

Ad. Siret.

ADRIAENSSENS. Plusieurs autres peintres ont porté ce nom et ont acquis plus ou moins de réputation. Voici ceux sur le compte desquels on possède quelques renseignements. — Antoine, le vieux, vivait au XVI^e siècle; il fut reçu dans l'atelier de Jean de Beer, à Anvers, en 1510. — Antoine, le jeune, vivait au XVII^e siècle; élève de Henri van Balen, en 1606, et reçu franc-maître de Saint-Luc en 1615, à Anvers. — Gaspard, mort à Anvers en 1632; reçu franc-maître de Saint-Luc, dans la même ville, en 1620. — Jean, le

vieux, vivait à Anvers au XVII^e siècle; reçu franc-maître de Saint-Luc en 1622. — Jean, le jeune, vivait à Anvers au XVII^e siècle. — Nicolas vivait à Anvers au XVII^e siècle; reçu franc-maître de Saint-Luc en 1561. On le surnommait Dondari.

On rencontre dans les ventes beaucoup de tableaux portant le nom d'Adriaenssens, sans prénom ou avec des indications insuffisantes. Comme la plupart de ces tableaux représentent des sujets de nature morte, il se pourrait que tous les Adriaenssens que nous venons de nommer fussent les membres d'une même famille où ce genre de peinture était une tradition.

Ad. Siret.

ADRIANI (*Adr.*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, en 1530, mort en 1581. Voir ADRIAENSSENS (*Adr.*).

ADRIANO, musicien, né à Roulers vers 1490, mort en 1563. Voir WILLAERT (*Adrien*).

ADRIANSEN (*Emmanuel*), luthiste fort habile, né à Anvers, vécut dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Aux titres de ses ouvrages, son nom est latinisé en celui de *Hadrianus*; mais ses épîtres dédicatoires sont signées *Emanuel Adriansen*, et non *Adrianssens*, comme on l'a quelquefois écrit. Cet artiste a publié deux suites de pièces pour un, deux, trois et quatre luths, à quatre et cinq parties, lesquelles sont arrangées d'après des compositions de Cyprien de Rore, Roland de Lassus, Jachet de Berchem, Jacques de Waet, Philippe de Mons, Noé Faignt, Hubert Waelrant, Palestrina, Ferretti, Gabrieli, Gastoldi et Alexandre Striggio. Ces recueils ont pour titre : *Pratum musicum longe amoenissimum, cujus spatiosissimo eoque jucundissimo ambitu (præter varii generis axiomata seu phantasias) comprehenduntur.... omnia ad testudinis tabulaturam fideliter redacta, per id genus musices experientissimum artificem Emmanuelem Hadrianum Antverpiensem*. Antv., Pet. Phalesius, 1584; in-fol. Ibid., 1592. Une troisième édition a été publiée par P. Phalèse, à Anvers, en 1600; in-fol. Mon exemplaire est de cette édition. Dans sa dédicace à Balthasar de Robiano, bourgeois et marchand d'Anvers, Adriansen dit qu'il a fait une étude approfondie de

la musique et qu'il a poussé aussi loin qu'il était possible l'art de jouer, non de la guitare, comme l'a dit le baron de Reiffenberg (*Lettre à M. Fétis sur quelques particularités de l'histoire musicale de la Belgique*, dans le *Recueil encyclopédique belge*, t. II, p. 67), mais du luth, dont le nom latin était *testudo*. Il n'y a rien qui ne soit vrai dans ce que dit ce musicien de lui-même; car non-seulement il fut évidemment le luthiste le plus habile de son temps, en Belgique, mais les virtuoses les plus renommés, au commencement du XVIII^e siècle, auraient eu quelque peine à jouer ses pièces. Sous le rapport de l'art d'écrire, sa musique est également remarquable, et c'est vraiment une merveille de combinaisons harmoniques que la fantaisie d'Adriansen pour quatre luths, sur la chanson flamande d'Hubert Waelrant: *Als ick vinde*. La collection des pièces de ce luthiste célèbre contient douze préludes, cinq fantaisies, trente-quatre madrigaux, cinq motets, dix chansons napolitaines, neuf ballets, cinq gagliardes, neuf passemèses, des allemandes, courantes, branles, saltarelles et voltes. Le système de tablature de cette œuvre est identiquement celui des luthistes italiens et français: il se compose d'une portée de six lignes sur laquelle les notes sont désignées par les lettres du système des hexacordes, surmontées des signes particuliers de la tablature pour les durées de ces notes. Ce système est entièrement différent de la tablature allemande sans portée, qu'on voit, à la même époque, dans les recueils de Matthieu Waisselins (*Tablatura continens insignes et selectissimas quasque cantiones, etc.* Francofordiæ ad Viadrum, 1573; in-fol.), et de Benoît de Drusina (*Tablatura continens præstantissimas et selectissimas quasque cantiones, etc.* Ibid., 1573; in-fol.).

F.-J. Fétis.

ADRIANUS DE VETERI BUSCO, chroniqueur, historien, né à Oudenbosch. On possède peu de détails sur la vie de ce religieux. Cette vie se passa tout entière dans le silence du cloître, dans l'occupation de transcrire des manuscrits, de composer ou, comme on le disait plus modestement alors, de compiler des chro-

niques. On a supposé que le frère Adrien naquit à Oudenbosch, près de Bréda, dans l'ancien Brabant; mais il est au moins aussi probable qu'il est natif ou originaire des environs de Lokeren, dans la Flandre orientale. Quoi qu'il en soit, il dut voir le jour vers le commencement de XV^e siècle; il prononça ses vœux dans le monastère de Saint-Laurent, de l'ordre de Saint-Benoît, à Liège, maison qui s'était toujours distinguée par son amour pour les lettres et où l'on remarquait une bibliothèque nombreuse et choisie. Adrien de Veteri Busco fut le digne successeur de Jean de Stavelot, dont il a continué la tâche laborieuse. C'est lui qui termina la chronique de son frère en religion, en y ajoutant de courtes annales latines pour deux années, et qui nous fournit des renseignements sur la maladie et la mort de Jean de Stavelot. Sous un rapport, néanmoins, Adrien n'imita point son confrère; il semble avoir dédaigné la langue vulgaire et ne s'est servi que du latin pour la composition de ses ouvrages. Adrien de Veteri Busco mourut probablement vers 1483, année où finit sa chronique. On a de lui : 1^o *Chronicon Leodiense, ab anno 1449 ad annum 1483*. Cette chronique est une des sources les plus importantes pour les dernières années du gouvernement de Jean de Heinsberg et pour le règne si agité de Louis de Bourbon. Le savant doyen Devaux, de Saint-Pierre, à Liège, a laissé, en manuscrit, une traduction française de cette chronique, accompagnée de notes. C'est un volume in-folio qui fait actuellement partie de la collection de M. le chevalier Xavier de Theux, à Liège. 2^o *Brevis historia Ecclesie collegiate S. Petri Aicurensis, ad parochialem Ecclesiam S. Jacobi Lovanium translata*. 3^o *Historia Monasterii sui S. Laurentii continuatio*. Ces trois ouvrages étaient demeurés inédits, lorsque les savants Martène et Durand, bénédictins de la congrégation de Saint-Maure, les publièrent, en 1729, dans le tome IV de l'*Amplissima Collectio veterum Monumentorum*.

H. Helbig.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 22 — Gachet, *Rapport trimestriel adressé à la Commission royale d'histoire de Belgique*, du 10 janvier 1848.

ADRIEN VAN PEGHEM, peintre, né à Audenarde, vivait en 1496. Voir PEGHEM (*Adrien VAN*.)

ADRIEN LE CHARTREUX, écrivain ascétique, né dans le Brabant, au *xiv^e* siècle. On ne le connaît que sous le nom d'Adrien le Chartreux et l'on sait seulement qu'il entra dans le couvent des chartreux de Gertruydenberg, en 1410. Bien qu'on lui attribue la composition de plusieurs ouvrages, on n'en connaît qu'un seul, dont le titre porte: *Liber de remediis utriusque fortunæ, prosperæ videlicet et adversæ per A... quondam poetam præstantem necnon sacræ theologiæ professorem*. Cet ouvrage a eu assez de retentissement, parce que la similitude du titre l'avait fait confondre avec un traité de morale de Pétrarque, également intitulé *Liber de remediis utriusque fortunæ*. Si nous en croyons le titre que nous avons donné plus haut, Adrien le Chartreux aurait été en même temps poète distingué et professeur de théologie, mais on ne sait où. Ces deux points sont contestés. Cet ouvrage a eu trois éditions anciennes, également recherchées comme incunables par les amateurs, et publiées à Cologne, en 1470 et 1471, et à Louvain, par Jean de Westphalie, in-fol.

Ron de Saint-Genois.

Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 21. — Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ ævi*, t. III, p. 180. — Michaul, *Biographie universelle*.

***ADRIEN VI**, pape, professeur à Louvain, précepteur de Charles-Quint, né à Utrecht, en 1459. Voir BOEYENS.

ADRIEN (*Martin-Joseph*), ou plutôt Andrien, dit La Neuville, ou Adrien l'ainé, musicien, artiste dramatique, né à Liège en 1766, mort en 1822. Après avoir étudié la musique à la cathédrale de cette ville, il se rendit à Paris et entra à l'École royale de chant des menus plaisirs du roi, récemment organisée par le baron de Breteuil. Le 20 juin 1785, il entra à l'Opéra, aux appointements de quinze cents francs et trente francs de gratification pour chaque représentation où il chanterait. En 1786, il eut, en partage avec Chéron, au même théâtre, les rôles de première basse, pour les rôles de rois, de grands prêtres, etc. Il se distingua, comme acteur, par la chaleur et l'intel-

ligence de la scène; mais sa voix était dure, ingrate, et sa déclamation exagérée en faisait ressortir les défauts. Bien que sa constitution fût robuste, son organe vocal ne put résister à la fatigue du système de sons forcés et de cris qu'il avait adopté: sa santé en fut ébranlée et, quoique jeune encore, il fut obligé d'abandonner la scène en 1804. En considération des services rendus par cet artiste pendant vingt ans, l'administration de l'Opéra le nomma chef du chant de ce théâtre. L'expérience ne l'avait pas éclairé sur les vices de son système de chant déclamé, car il enseigna aux autres acteurs les procédés d'émission forcée de la voix qui avaient abrégé sa carrière. Après la mort de Lainé (mars 1822), Adrien fut appelé à remplir la place de professeur de déclamation lyrique à l'École royale de musique; mais il ne conserva pas longtemps cette position, car il mourut le 19 novembre de la même année. Adrien a composé la musique de l'*Hymne à la Victoire*, à l'occasion de l'évacuation du territoire français par les armées ennemies (vendémiaire an III), et de l'*Hymne aux Martyrs de la liberté*, publié dans le *Répertoire des fêtes nationales*. Il était grand admirateur de l'ancienne musique des maîtres belges, français et italiens qui brillèrent dans le *xvi^e* et le *xvii^e* siècle, et employa beaucoup de temps à copier leurs ouvrages pour sa bibliothèque.

F.-J. Fétis.

ADRIEN (...), frère du précédent, chanteur et compositeur, né à Liège, vers 1767, mort à Paris en 1819. Arrivé à Paris en 1790, il se fit connaître par la publication de quelques recueils de romances dont voici l'indication: 1^o Six romances avec accompagnement pour clavecin, paroles de Regnier. Paris, Cochet. 2^o Deuxième et troisième recueils d'airs avec accompagnement de clavecin, paroles de Florian. Ibid. 3^o Quatrième recueil *idem*. Paris, Leduc, 1796. 4^o Cinquième recueil *idem*. Ibid., 1802. On trouve aussi une *Invocation à l'Être Suprême*, musique d'Adrien, dans le *Recueil de Chansons et de Romances civiques*, publié à Paris, en 1796. Adrien fut chef des chœurs au Théâtre Feydeau, en 1794; mais il ne garda pas longtemps cette place. Un troi-

sième Adrien, nommé Ferdinand et frère des précédents, fut professeur de chant à Paris, au commencement de ce siècle, et y composa quelques pièces détachées pour le chant.

F.-J. Fétis.

ÆGIDIANUS (*André*), poète, né à Gand, en 1586, mort en 1606. Voir GILLIS (*André*).

ÆGIDI (*Jacques*), commentateur. XVI^e siècle. Voir GILLIS (*Jacques*).

ÆGIDIUS (*Gabriel*), écrivain moraliste, né en Flandre au XVII^e siècle. On ignore le lieu de naissance de Gabriel Ægidius, qui probablement, comme beaucoup de ses homonymes, portait le nom flamand de *Gillis*. Il paraît s'être adonné tout particulièrement à l'étude de la morale et de la philosophie. Deux de ses ouvrages ont été publiés; en voici les titres: 1^o *Specimen moralis christianæ et moralis diabolicæ in praxi*. Brux., 1675; Romæ, 1680; in-8^o. 2^o *De Philosophia universa de microcosmo*. Antwerp., 1667; in-8^o.

B^{on} de Saint-Genois.

ÆGIDIUS (*Pierre*), juriconsulte, né à Anvers, en 1486, mort en 1533. Voir GILLIS (*Pierre*).

ÆGIDIUS A GANDAVO, philosophe, physicien, né à Gand. XIII^e siècle. Voir GILLES DE GAND.

ÆGIDIUS A LESSINA, polygraphe, né à Lessines, vers 1230, mort en 1270. Voir GILLES DE LESSINES.

ÆGIDIUS AUREÆ VALLIS, hagiographe, historien, né à Liège, mort en 1248. Voir GILLES D'ORVAL.

ÆGIDIUS CANTOR. XIV^e siècle. Voir GILLES DE LEEUW.

ÆGIDIUS DE ASPERO MONTE, recteur de l'Université de Paris, vivait en 1332. Voir GILLES D'ASPREMONT.

ÆGIDIUS DE DAMNIS, écrivain ecclésiastique, né à Damme, mort en 1463. Voir GILLES DE DAMME.

ÆGIDIUS DE ROYA, abbé des Dunes, chroniqueur, décédé en 1478. Voir GILLES DE ROYE.

AELBROECK (*Jean-Louis VAN*), né à Sotteghem, le 31 octobre 1755, mort à Gand, le 29 octobre 1846, fut un des

meilleurs agronomes de ce siècle. Il acquit une grande réputation, même à l'étranger, par la publication, en 1823, d'un ouvrage sur l'agriculture pratique des Flandres. Ce mémoire est divisé en six dialogues, où les différents travaux d'une exploitation agricole sont soigneusement décrits. L'article sur l'assolement des terres est traité avec une grande clarté; il a servi de guide aux agriculteurs des pays voisins, qui adoptèrent ce système en remplacement de celui des jachères encore en usage dans plusieurs localités. Ce fut à l'occasion d'un concours ouvert par la Société royale d'Agriculture de Londres, en 1818, que Van Aelbroeck écrivit ce traité. D'après les conditions du programme, le jugement devait paraître vers le 20 mai 1821; mais déjà avant cette époque, la société était dissoute et les mémoires, au nombre de sept, ne furent ni jugés ni publiés. Malgré cette contrariété, Van Aelbroeck fit imprimer son ouvrage que le public accueillit avec faveur. Il porte pour titre: *Werkdadige Landbouwkunst der Vlamingen, verhandeld in zes zamenspraken*. Gent, 1823; in-8^o, 320 pages et 19 planches. La traduction française de Wallez parut en 1830: *L'Agriculture pratique des Flandres*. Paris, Huzard; in-8^o. Van Aelbroeck est l'auteur de plusieurs ouvrages de moindre importance, mais présentant, même aujourd'hui, quelque intérêt, à cause des sujets qui y sont traités. En 1817, lors des grandes inondations qui affligèrent les Flandres, il fut nommé membre de la commission chargée de rechercher les moyens les plus propres à empêcher ces sinistres. Ce fut en cette qualité qu'à la demande des principaux propriétaires du pays, il adressa aux états provinciaux un mémoire, intitulé: *Memorie nopende de oorzaken der geweldige overstroomingen en stilstand der wateren op de meirschen en leege landen, gelegen langs de Leye, Opperen Nederschede, gedurende de jaren 1816 en 1817; enz.* Gent, by De Busscher en zoon, 1817; in-8^o, 34 pages et 5 annexes, en tout 42 pages (1). Aux inondations

bas et du haut Escaut, pendant les années 1816 et 1817. »

(1) Mémoire sur les causes des inondations extraordinaires et du séjour des eaux sur les prairies et les terres basses, situées le long de la Lys, du

succédèrent des années de disette, et la question de la libre entrée des denrées alimentaires fut vivement agitée. Van Aelbroeck s'en occupa et se prononça, dans une brochure (1) publiée en 1824, pour la protection des céréales indigènes. D'après Morren (2), le roi Guillaume se rendit aux raisonnements de Van Aelbroeck et porta l'arrêté du 3 octobre 1824, par lequel le froment étranger fut fortement imposé. Le dernier ouvrage de notre auteur traite des améliorations dont les prairies aigres sont susceptibles. Le mémoire primitif, écrit en flamand, fut traduit en français par Wallez et parut à Paris, en 1835, sous ce titre: *Supplément à l'Agriculture pratique de la Flandre, contenant le mémoire sur les prairies aigres*. Paris, chez Huzard; in-8° de 48 pages. J.-L. van Aelbroeck décéda à Gand, où il occupa, pendant plusieurs années, les fonctions de membre du conseil communal et des états provinciaux de la Flandre orientale.

Ph. Blommaert.

AELST (Guillaume VAN), écrivain ecclésiastique, mort à Anvers en 1659, où il semble être né vers l'an 1600. On a peu de détails sur la vie de Guillaume van Aelst; on sait cependant qu'il ouvrit une école dans sa ville natale, qu'il se maria et qu'il eut une fille nommée Catherine. C'est elle-même qui nous donne ce détail, dans la préface d'un livre publié après la mort de son père. Le titre de cet ouvrage nous est inconnu. Guillaume van Aelst connaissait parfaitement le latin et le français, et on lui doit les publications suivantes, qui ne sont à proprement parler que des traductions; mais elles ont été très-estimées, car le premier ouvrage a eu jusqu'à quatre éditions différentes: 1° *De X eerste boeken der Nederlandsche oorloghen, beschreven door den Eerw. Pater Faminianus Strada, priester der Maetschappy van Jesus, aenvanghende met het vertreck van Keyser Karel V tot het begin der regeringhe van Alexander Farnesius, hertog van Parma en Placencen, op*

(1) *Waarheidzoekende redeneringen over den twist, opzigtelyk den vryen graenhandel in het koningryk der Nederlanden, tusschen eenen grondeigenaer, eenen boer en eenen koopman in vreemde granen*. Gand, chez Snoeck-Bucaju, 1824; in-8° de 55 pages.

nieuw in 't latyn overzien en verbeteret ende verciert met de voornaemste personagien, seer constig naer 't leven in 't coper gesneden. Het tweede deel begint met het stadthouderschap van Alexander Farnese, enz., van het jaer MDLXXVIII tot het jaer MDXC. Amstel., typis Nicolas van Ravensteyn, 1649; in-8°. Une première édition avait déjà paru en 1634, chez la veuve Verdussen, à Anvers, in-folio; une autre en 1646, chez la veuve Cnobbaert, in-8°; enfin une quatrième édition fut publiée en 1659, à Delft, chez Jacques Savery, in-8°. Nous ignorons la date de la troisième. 2° *De Eensaemheydt van Philagia dienende tot gheestelyke oefeningen in de eensaemheydt*. Anvers, chez Jacques van Ghelen, 1646; il en existe une autre édition de 1664; in-18. Cet ouvrage est traduit du français du Père Paul Barry, de la Compagnie de Jésus. 3° *De Liefde Gods, door den saligen Franciscus de Sales*. Anvers, 1651 et 1658, in-8°, chez Aernout van Brakel.

P. D. Kuyt.

Bibliotheca scriptorum Antverpiensium, t. III, p. 124. Manuscrit appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 41398.

AELST (Nicolas VAN), graveur à la pointe et au burin. Tous les biographes affirment, sans cependant en fournir la preuve, que cet artiste naquit à Bruxelles en 1526. Il apprit son art probablement à Anvers, sous la direction de Jérôme Cock. Après avoir terminé ses études artistiques, il se rendit, très-jeune, en Italie, et se fixa, en qualité de graveur et de marchand d'estampes, à Rome, où Jérôme Cock s'était établi vers la même époque. Rome était, pendant la première moitié du seizième siècle, le séjour d'un grand nombre d'artistes de mérite, qui maniaient avec une égale distinction le burin et le pinceau. Van Aelst se mit en rapport avec la plupart d'entre eux, et se constitua l'éditeur de leurs principales productions. Son commerce y prit bientôt un grand développement, et, dans l'espace de plus d'un demi-siècle, il y publia successivement un nombre considérable de plan-

(2) Voyez la *Biographie de J.-L. Van Aelbroeck*, par Ch. MORREN, dans le premier volume du *Journal d'Agriculture pratique du royaume de Belgique*. Liège, 1848.

ches gravées, entre autres, par Georges Ghisi, Pierre Fachetti, Chérubin Alberti, Raphaël Sciaminossi, Vespasien Strada, Annibal Carrache, le Guide et surtout par Antoine Tempesta, dont il paraît avoir été l'éditeur de prédilection. On ignore la date de sa mort, mais on peut affirmer avec certitude qu'il parvint à un âge très-avancé; car il publia, en 1613, c'est-à-dire à l'âge de quatre-vingt-sept ans, une suite de vingt-quatre estampes gravées par Tempesta et représentant des combats et autres actions militaires, tirés de l'Écriture sainte. A sa mort, les planches de son fonds passèrent entre les mains de Thomassin, de Joh. de Rubeis, le jeune, à Rome, et de Steffano Scolari, à Venise. Van Aelst, qui, comme graveur, ne sortit jamais de la classe des artistes médiocres, travailla d'après ses propres dessins et surtout d'après ceux des maîtres de l'école romaine. Le baron de Heineken, Malpé et M. Ch. Le Blanc, qui ont donné le catalogue de son œuvre, lui attribuent, entre autres, les pièces suivantes : 1^o *Adoration des Bergers*, d'après Annibal Carrache; 2^o *Statue équestre de Henri II*, d'après Dan. Ricciarelli; 3^o *Paysanne des environs de Rome*; 4^o *Fontaine Felice, à Rome*, 1589; 5^o *Les Quatre Âges du monde*, d'après Tempesta; 6^o *La Création de l'homme*, d'après Jules Romain; 7^o *Psyché et l'Amour*, d'après le même, 1554; 8^o *Vénus et Adonis*, d'après Ghisi; 9^o *Sainte Famille*, d'après Jules Romain; 10^o *Les Églises de Rome*, 1600; 11^o *Le Portrait de Sixte V*; 12^o *Saint Joseph conduisant par la main l'Enfant Jésus*, de sa composition. Il est probable qu'on lui doit aussi quelques morceaux d'architecture et, entre autres, un escalier daté de 1582. La Bibliothèque royale de Bruxelles conserve une épreuve d'une grande estampe de lui, représentant *saint Raymond de Penafort*, exécutée en 1601, pour la canonisation de ce saint. Les estampes gravées par Van Aelst sont souvent marquées de son monogramme, formé des lettres N. V. A., suivies des mots *fecit* ou *sculpsit*; celles sorties de son fonds portent le même monogramme, ou simplement les lettres N. V. A. suivies du mot *formis*. P. C. Vander Meersch.

Heineken, *Dictionnaire des Artistes*, t. I. — Malpé, *Notice sur les Graveurs*, t. I, p. 2 — Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. I. — Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes*, t. I, n^o 634, et t. II, n^o 2134. — Kramm, *De Levens en Werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, etc., t. I, p. 6. — Bartsch, *Le Peintre-Graveur*, passim.

AELST (Nicolas ou Jean VAN), graveur au burin, probablement de la même famille, peut-être le fils du précédent. On ne possède pas de renseignements sur cet artiste et aucun biographe ne le mentionne; mais son nom figure, entre autres, sur le frontispice, très-bien gravé, de l'édition française, de 1629, du *Traité de Perspective* de Samuel Marolois, et sur celui de la traduction hollandaise de cet ouvrage, publiée à Amsterdam, en 1638, par Jean Jansson. P.-C. Vander Meersch.

Kramm, *De Levens en Werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders. Beeldhouwers, Graveurs en Bouwmeesters*, 1^e deel, bl. 6.

AELST (Paul VAN), peintre, qui florissait dans le xvi^e siècle, était fils naturel de Pierre Coucke, dont il fut l'élève. Il peignait les fleurs et la nature morte, genres dans lesquels il déploya un grand fini. Il est également connu par ses excellentes copies des tableaux de Mabuse ou Jean de Maubeuge. On trouve de ses œuvres dans les musées de Londres et de Florence.

Ad. Siret.

AERENDTS (Giselbert), sculpteur, né à Audenarde, mort en 1641. Kramm (*Levens der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders, Beeldhouwers, enz.*, t. I, p. 7) nous fait connaître que cet artiste florissait à Audenarde, dans la première moitié du xvii^e siècle. Il y exécuta, entre autres, pour l'hôpital de Notre-Dame de cette ville, un tabernacle, un portail, un devant d'autel, deux anges, etc.

Bon de Saint-Genois.

AERNOUDTS (Barth.) ou **ARNOLDI**, théologien polémiste, né à Huysinghen, mort à Wurzburg, en 1532. Il embrassa l'état religieux, dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin et passa une grande partie de sa vie en Allemagne, où il enseigna la philosophie et la théologie à Erfurt, et publia, à Bâle, un cours de philosophie sous le titre de : *Summa compendiarum totius logicae et physicae*, dont la première édition vit le jour en 1507 et la

seconde en 1511. Comme l'hérésie de Luther commençait à se propager à Erfurt, il la combattit dans ses sermons et dans quelques publications de circonstance. Un prêtre catholique ayant apostasié à Erfurt, Aernoudts fit imprimer, pour réfuter le discours d'un ministre protestant qui avait parlé en public contre le célibat religieux, l'ouvrage : *De Celibatu sacerdotum novæ legis*. Cet ouvrage fut suivi de deux autres : *De Falsis Prophetis vitandis à fidelibus*; *De Prædicatione Evangelii*; *De Purgatorio*, qui parut en 1527, et *Confutationes sermonum Lutheri de Nativitate B. M. V.*, de *Salve regina*, *Regina Cœli*, etc. Ces écrits firent connaître les talents du savant augustin, qui fut nommé évêque *in partibus* de Salone et coadjuteur du prince-évêque de Wurzburg. Il fut enterré dans l'église des Augustins de cette ville. Deux de ses ouvrages posthumes virent le jour à Erfurt, à savoir : *De Merito Bonorum Operum*, qui fut publié en 1575 et en 1576, *De Fide*, *Gratiâ et Operibus ad christianam vitam necessariis*.

F. Vande Putte.

AERSCHODT (François-Guillaume VAN), naquit à Louvain le 22 janvier 1797. Un penchant extraordinaire pour la piété et un goût vif pour l'étude furent, dès sa première jeunesse, les présages des vertus et des talents qui le distinguèrent dans sa trop courte carrière. Après avoir terminé ses humanités à Louvain, il entra, en 1815, au séminaire archiépiscopal de Malines. Vers la fin de 1817, il fut nommé professeur de rhétorique au collège de la même ville. Le jeune professeur répondit dignement à l'attente de ses supérieurs, et les nombreux services qu'il rendit à l'enseignement justifèrent toutes leurs espérances. Chéri et respecté de ses élèves, il savait tout à la fois leur inspirer l'amour de la religion et celui des lettres. Toujours occupé, distribuant son temps avec une sage et sévère prévoyance, il s'appliquait avec ardeur aux études classiques sans perdre de vue celles qui constituent proprement la science du prêtre. Par une étude sérieuse de l'Écriture sainte et des Pères, il s'était préparé à la prédication de la parole de Dieu. Dès 1820, après avoir reçu

la prêtrise, il parut dans la chaire comme un orateur de premier rang. L'onction et la force de sa parole attiraient toujours un grand concours de monde à ses sermons et le faisaient considérer comme un des plus éloquents prédicateurs de la Belgique. Les arrêtés royaux de 1825, portant la suppression des petits séminaires et collèges ecclésiastiques, vinrent fermer pour Van Aerschodt la carrière de l'enseignement où il avait contribué, plus que personne peut-être, à faire re fleurir l'étude de la littérature grecque et latine. Le désir d'acquérir des connaissances nouvelles et de se rendre ainsi un jour plus utile encore à la jeunesse, le déterminait alors à faire un voyage en Italie, en société de son beau-frère, M. Vander Hulst, peintre. Il séjourna, pendant plusieurs mois, à Rome et s'y consacra avec ardeur à l'étude des langues orientales. Le pape Léon XII et plusieurs cardinaux lui donnèrent des témoignages d'une estime particulière : le 31 mars 1827, il y reçut le titre de notaire apostolique. De retour en Belgique vers le milieu de 1827, comme l'espoir de voir rétablir les petits séminaires paraissait très-éloigné encore, Van Aerschodt accepta la place de vicaire de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. Dans ces fonctions, entièrement nouvelles pour celui qui n'avait d'autre ambition que celle de pouvoir se consacrer entièrement à l'étude et à l'éducation de la jeunesse, il se montra tel qu'il avait toujours été, dévoué de cœur et d'âme à ses devoirs. Si, dans l'enseignement, il s'était montré professeur distingué et laborieux, il déploya également dans l'exercice des fonctions du saint ministère un zèle et un dévouement qui lui méritèrent le respect de tous. Aussi, y avait-il dans ses manières, comme dans toute sa personne, un cachet de distinction et un reflet des belles qualités échues en partage à cet homme d'élite. A l'ouverture des petits séminaires, en 1829, le prince de Méan, archevêque de Malines, s'empressa de rappeler Van Aerschodt, et lui confia la chaire d'éloquence sacrée et de littérature hébraïque de son petit séminaire. Dans cette carrière, il redoubla de zèle et d'efforts pour former à la vertu et

à la science les aspirants au sacerdoce. Le 2 juillet 1832, il fut nommé chanoine honoraire de l'église métropolitaine. Une maladie de quelques jours vint l'enlever, le 15 septembre 1833. Il couronna une vie bien courte, mais pleine de bonnes œuvres par une mort des plus édifiantes. Les regrets que provoqua cette fin prématurée prouvent quelle haute idée on avait des talents d'un homme qui semblait destiné à un grand avenir. Qu'on me permette de consigner ici de nouveau un souvenir de reconnaissance à la noble et sainte mémoire de celui qui fut mon maître, mon collègue et mon ami, souvenir que je me suis fait un devoir de consacrer dans la dédicace d'un ouvrage publié en 1834 (1).

Voici la notice des écrits de Van Aerschodt : 1^o *Oraison funèbre de Léon XII* ; 2^o *Oraison funèbre du prince de Méan, archevêque de Malines* ; 3^o Un grand nombre de sermons en flamand et en français, dont les manuscrits, comme ceux des numéros 1 et 2, sont conservés chez son frère, M. Dominique van Aerschodt, curé de Hakendover, près de Tirlemont ; 4^o *Maximes sur le ministère de la chaire*, par Gai-chiès. Louvain, 1832, in-12. Il publia une nouvelle édition de cet ouvrage, alors assez rare, afin de procurer aux élèves des séminaires et aux prédicateurs un manuel qui pût leur servir de guide. Il se proposait de publier un travail plus important sur l'étude des Pères, dans ses rapports avec l'éloquence de la chaire, mais la mort l'a empêché de terminer cet ouvrage ; 5^o *Loci selecti ex Sacris Litteris*. Louvain, 1832, 24 pages in-8^o. C'est la première partie d'une chrestomathie hébraïque à l'usage des élèves du petit séminaire de Malines ; 6^o Des pièces de poésie en latin, en français et en flamand, dont quelques-unes ont été imprimées à Louvain et à Malines.

P. F. X. de Ram.

AERSSSEN (Corneille D'), greffier des états généraux des Provinces-Unies, né à Anvers en 1543, mort à la Haye en 1627. Devenu bourgeois de Bruxelles, D'Aerssen s'éleva jusqu'au poste de greffier ou secrétaire de la commune. Cal-

viniste et partisan dévoué du prince d'Orange, il fut employé dans différentes missions. Au mois de mars 1579, on le trouve à Mons, où, de concert avec le trésorier Guillaume Vanderhecke, il s'efforce, mais en vain, d'empêcher les Wallons de se réconcilier avec l'Espagne. En 1580, le magistrat de Bruxelles ayant été renouvelé de manière à consacrer la prédominance du parti orangiste et calviniste, Corneille d'Aerssen est nommé conseiller et pensionnaire de la ville et, en outre, préposé à la garde des archives de la chancellerie de Brabant. Envoyé aux états généraux comme mandataire de la commune de Bruxelles, D'Aerssen remplissait, dès le mois d'août 1584, les fonctions de greffier, puisque c'était lui qui contre-signait les dépêches de l'assemblée. Au mois de janvier de l'année suivante, pendant la crise provoquée par l'assassinat de Guillaume le Taciturne, il fit partie, comme représentant du Brabant, de la députation qui fut chargée, par les états généraux, d'offrir la souveraineté des Pays-Bas à Henri III. L'acte des états le désignait en ces termes : « Maître Corneille d'Aerssen, conseiller et pensionnaire de Bruxelles. » L'offre de l'assemblée souveraine ayant été heureusement déclinée par le roi de France, D'Aerssen revint en Hollande. Bruxelles avait ouvert ses portes aux Espagnols, le 10 mars 1585. Il fallait donc opter entre le parti qui voulait se replacer sous le joug de Philippe II et celui qui voulait continuer contre l'Espagne la grande lutte entreprise pour la liberté de conscience et l'indépendance des Pays-Bas. Corneille d'Aerssen n'abandonna point ses anciens coreligionnaires. Il fut d'ailleurs dédommagé de la perte de son emploi municipal et de la privation de son patrimoine. Les états généraux des Provinces-Unies, ayant égard à sa science et à son aptitude, lui conférèrent définitivement les hautes fonctions de greffier de leur assemblée. En cette qualité, Corneille d'Aerssen joua un rôle assez important. Uni à Jean d'Olden Barnevelt, le célèbre avocat des états de Hollande, il conduisit

(1) *Historia philosophia a mundi incunabulis usque ad Salvatoris adventum, hodierno dis-*

tium usui accommodata. Deuxième édit. Louvain, 1834 : in-8^o.

pendant longtemps, sous la direction de ce grand homme d'État, les principales affaires dévolues aux états généraux. Ce fut lui qui servit d'intermédiaire entre les états et Francesco de Mendoza, amirante d'Aragon, lorsque ce général eut été fait prisonnier à la bataille de Nieupoort. Enfermé dans le château de Woerden, Mendoza y recevait de nombreuses visites. Non-seulement des gens de médiocre condition, mais des personnages notables, bourgmestres et régents des villes, sollicitaient la faveur d'être admis près de lui. Bientôt il écrivit aux archiducs Albert et Isabelle que, d'après les entretiens qu'il avait eus avec ces nombreux visiteurs, il trouvait, dans les Provinces-Unies, une disposition générale à la paix. Au mois de janvier 1601, les archiducs l'autorisèrent à répondre à ces dispositions pacifiques et lui recommandèrent de les avertir, de temps en temps, de ce qu'il aurait négocié. Lorsqu'il eut été conduit à la Haye, Mendoza fit communiquer la lettre des archiducs au greffier des états généraux en le priant de se rendre près de lui. Avec l'autorisation des états, D'Aerssen vint trouver Mendoza et lui demanda s'il n'avait point des instructions plus précises. L'amirante lui montra une procuration des archiducs datée du 27 avril 1600 et par laquelle il était autorisé à négocier la paix, sauf leur ratification. D'Aerssen, après avoir lu cette procuration, demanda si l'amirante n'avait pas des pouvoirs plus récents. Mendoza ayant répondu négativement, D'Aerssen se retira et alla rendre compte de cet entretien aux états généraux. Le même jour, avant midi, Mendoza lui exprima, par un billet, le désir d'avoir une nouvelle entrevue avec lui et avec Barnevelt. Toujours avec l'assentiment des états généraux, D'Aerssen, accompagné de Barnevelt, retourna près de Mendoza : c'était le 24 décembre 1601. Une discussion assez vive s'engagea entre Mendoza et Barnevelt. Le premier exalta la puissance du roi d'Espagne et déclara qu'il ne consentirait jamais à la séparation des Pays-Bas. La puissance du roi d'Espagne est, à la vérité, bien grande, objecta Barnevelt ;

• mais souvent Dieu vient en aide là où les forces humaines sont inférieures. • Les conférences continuèrent entre D'Aerssen et Mendoza. Celui-ci fit enfin connaître les articles qui, selon lui, pourraient servir de bases à un traité de paix. Il proposait aux états généraux des Provinces-Unies de reconnaître la souveraineté des archiducs, à condition que ceux-ci accordaient la liberté de religion et une amnistie pour le passé. Le 26 décembre, Barnevelt et D'Aerssen ayant communiqué ces propositions aux états, l'assemblée jugea, dit un ancien historien, qu'on ne pouvait faire une paix chrétienne, honnête et solide en stipulant de pareilles conditions. Vers la fin du mois de février 1607, l'archiduc Albert, désespérant de vaincre la république, envoya en Hollande Jean Neyen, commissaire général des Frères mineurs. Ce moine, originaire de la Zélande, avait professé, jusqu'à l'âge de vingt ans, le calvinisme ; il était insinuant, familier, hardi même. Retiré d'abord à Ryswyck, où il eut quelques entretiens particuliers avec Maurice de Nassau, il obtint enfin la permission de venir à la Haye. Il était accompagné d'un nommé Krauwels, parent du greffier des états généraux. Krauwels présenta Jean Neyen à Corneille d'Aerssen, et le greffier logea dans sa maison l'agent des archiducs. On fit savoir nettement à ce nouvel envoyé que jamais les états généraux ne traiteraient avec Albert et Isabelle, si les Provinces-Unies n'étaient reconnues pour un État libre. Neyen répondit froidement qu'il ne désespérait pas d'obtenir cette concession • pour éviter plus grande effusion de sang. • Le 9 mars, il repartit pour Anvers, sur le bateau de guerre du prince Maurice. Le 17, il était de retour à la Haye. Il apportait une déclaration énonçant • que les archiducs • sont contents de traiter avec les états • généraux des Provinces-Unies en qualité et comme les tenant pour païs, provinces et Estats libres sur lesquels • Leurs Altesses ne prétendent rien. • Des négociations s'ouvrirent alors en vue d'une suspension d'armes, et, le 13 avril, Neyen repartit pour Bruxelles, afin d'obtenir la ratification des archiducs. Quel-

ques jours après, un acte, daté du 24 avril, et revêtu des signatures de Jean Neyen, commissaire des archiducs, et de Corneille d'Aerssen, greffier des états généraux, fut échangé à Lillo. Les deux parties consentaient à une suspension d'armes de huit mois, qui devait commencer le 4 mai. Cette déclaration, qui était comme le prélude et la promesse de négociations plus importantes et plus décisives, fut très-bien accueillie dans les Provinces-Unies. Un parti nombreux, ayant à sa tête Barnevelt, se prononçait hautement pour une paix honorable. Barnevelt, appuyé par la bourgeoisie des principales villes, voulait, au moyen d'un accommodement avec l'Espagne, non-seulement affermir la république, mais encore s'opposer à l'ambition de Maurice de Nassau, à qui la guerre assurait une prépondérance dangereuse pour la liberté. Maurice, inquiet et mécontent, s'aidait de la classe populaire pour contrecarrer Barnevelt, espérant d'ailleurs que la guerre le rendrait maître un jour de la république. Placé entre ces deux grands antagonistes, Corneille d'Aerssen montra d'abord un certain embarras. Mais, sous l'influence de son fils, agent des Provinces-Unies à la cour de France, il finit par se ranger du côté de Maurice. Le secrétaire d'État Villeroy, dans une lettre au président Jeannin, ambassadeur de Henri IV à la Haye, indiquait avec franchise le mobile de la conduite équivoque de François d'Aerssen. « Tant y a, disait-il, que c'est un homme qui craint que le prince Maurice ne débusque son père de sa place, s'il vient à bout de son dessein ; et qui sait, si ledit prince en est exclu, qu'il ne pourra que tomber debout avec son dit père ; par ainsi il va flattant ledit prince et adhérant à ses opinions pour avoir deux cordes à son arc, selon le style du temps. » Les vues de Barnevelt ayant fini par prédominer, Corneille d'Aerssen les seconda, mais en se gardant bien de se brouiller avec Maurice. Tout en passant pour « l'entremetteur secret » des archiducs, il ne faisait rien sans l'assentiment du stathouder. Ce fut précisément à cette époque que le double rôle

du greffier des états généraux fit naître des incidents qui le compromirent gravement et qui faillirent le perdre. Jean Neyen, après avoir lui-même échangé, à Lillo, la déclaration du 24 avril, insistait pour revenir à la Haye, prétendant qu'il était chargé de donner des éclaircissements importants sur l'interprétation de la suspension d'armes. Vivement sollicité, importuné même, Dirck de Does, commissaire des états généraux à Lillo, le conduisit à la Haye, et, le 8 mai, les états généraux consentirent à le recevoir. Mais, après cette audience, le séjour de la Haye lui fut interdit, et il dut se retirer à Delft. Ce n'était point sans raison que l'on se méfiait de l'habile chef des cordeliers. Dans la soirée du 12 mai, Corneille de Nyck, neveu de Jean Neyen, vint remettre au greffier des états généraux une lettre par laquelle l'agent des archiducs le priait de lui envoyer secrètement sa femme ou l'un de ses fils, s'il ne préférerait venir lui-même à Delft. Dès le lendemain, à huit heures du matin, D'Aerssen était chez le prince Maurice et lui communiquait la lettre du moine. Maurice, pour découvrir et déjouer les pratiques secrètes des Espagnols, conseilla au greffier d'accepter le rendez-vous et même de ne point refuser les présents qui pourraient lui être offerts. Tel fut aussi l'avis des seigneurs employés aux négociations de la paix et qui avaient été mandés par le stathouder. Le lundi, 14 mai, le greffier alla de bon matin à Delft. Devant le cloître de Sainte-Agathe, il trouva Corneille de Nyck, qui le conduisit secrètement au logement de Jean Neyen. Celui-ci débuta par des remerciements. Il loua le zèle avec lequel le greffier était intervenu pour faire décider l'ouverture d'un congrès ; conduite d'autant plus honorable qu'elle l'exposait à l'inimitié des uns et à la méfiance des autres. Les archiducs lui savaient gré de ses bons procédés et, pour première preuve d'estime, lui rendaient la maison et les biens patrimoniaux qu'il possédait autrefois à Bruxelles et qui avaient été confisqués lors du rétablissement de la domination espagnole. Le marquis Spinola l'avait chargé d'une autre commia-

sion, de nature certainement à encourager le greffier. Le marquis lui promettait une somme de 50,000 écus, si l'on parvenait à conclure la paix ou une longue trêve. Neyen montra l'obligation écrite du général des archiducs et ajouta qu'il était tout prêt à remettre au greffier 15,000 écus comptants. Il montra en outre un diamant que le marquis voulait offrir à la femme du greffier. Ce diamant, enchâssé dans une bague, valait bien six mille florins. D'Aerssen accepta la restitution de sa maison et de ses biens. Il dit qu'il pouvait accepter sans scrupule cette restitution, attendu qu'on lui avait fait tort, lorsqu'on traita de la réduction de la ville de Bruxelles, puis qu'on l'avait privé du bénéfice octroyé aux bourgeois, qui tous avaient pu jouir de leurs biens. Il y avait d'autant plus droit, poursuivit-il, qu'il était au service de la ville lorsqu'il avait été envoyé, comme représentant de la commune, en l'assemblée des états généraux. Quant aux autres présents, il refusa quelque temps de les accepter, parce que, disait-il, cela pourrait rendre sa foi suspecte; mais, sur de nouvelles instances, il prit enfin le diamant et la cédule. Il retourna immédiatement à la Haye et alla encore avant midi trouver le prince Maurice, auquel il fit rapport de tout ce qui venait de se passer. Il lui montra en même temps le diamant et la cédule. Il fit un rapport analogue à Barnevelt. Tous deux conseillèrent au greffier de garder provisoirement les dons du père Neyen et ajoutèrent qu'on aviserait sur le parti à prendre. D'Aerssen eût désiré que Maurice restât dépositaire de ces dons; mais le stathouder refusa formellement. Cependant la perplexité du greffier devint grande, lorsqu'il fut sollicité par de nouvelles lettres du père Neyen de recevoir les 15,000 écus, qu'il pouvait toucher dès lors selon les termes de la cédule souscrite par le marquis Spinola. Redoutant la divulgation d'un secret si délicat et même si périlleux, il suivit encore le conseil du stathouder. Le 2 juin, trois jours avant que Neyen partît de Delft pour Bruxelles, D'Aerssen rendit compte aux états généraux de sa conduite et déposa sur le bureau la cédule et le diamant.

Il rendit également compte au conseil d'État, aux ambassadeurs de France, aux colonels et aux principaux seigneurs de la cour. Les plénipotentiaires français mandèrent à Henri IV que, dans tout ce qui s'était passé, D'Aerssen n'avait rien fait dont il pût être blâmé. Mais bientôt il fut l'objet de calomnies odieuses. On prétendait, dans le public, qu'il avait entamé une manœuvre équivoque et qu'il n'avait pas le courage d'y persévérer; en deux mots, qu'il avait sacrifié sa convoitise à la crainte des suites fâcheuses. D'Aerssen, très-ému, commença par demander, pour sa décharge, une déclaration des états généraux. Elle fut votée le 7 juillet. Les états généraux déclaraient d'abord qu'ils avaient mûrement délibéré sur la franche et complète communication qui leur avait été faite par le greffier D'Aerssen, dans leur assemblée extraordinaire du 2 juin, alors qu'il avait lu la lettre du commissaire Jean Neyen, ainsi que l'obligation du marquis Spinola et montré l'anneau « de main en main. » D'Aerssen ayant demandé que « le tout » fût mis entre les mains de celui que les états généraux trouveraient bon de désigner pour le bien du pays, ils décidaient que « le diamant » serait ôté par un joaillier hors de l'anneau, puis, en présence du trésorier général Georges de Bie, pesé, prisé et mis « avec l'obligation en un coffret à deux serrures, sous le cachet des états généraux, puis consigné es mains dudit trésorier pour être gardé jusqu'à ce que les états généraux eussent pris résolution sur ce qui serait expédient d'en faire. » Toutefois, dans le public, des rumeurs calomnieuses continuaient à être répandues sur la conduite tenue par D'Aerssen. « La populace, dit Grotius, » interprétait en plus mauvaise part que « de raison les bruits qui couraient d'une chose dont peu de personnes savaient la véritable histoire. » Pour couper court à ces calomnies, D'Aerssen prit le parti de mettre à la disposition du public des copies de la résolution des états généraux du 7 juillet et de faire imprimer en outre, sous la date du 20, un écrit où il disait en substance « qu'il avait entendu qu'on médissait de lui, soit par

pure calomnie ou par ignorance, au préjudice de son honneur et fidèle accomplissement de sa charge, comme s'il eût trahi le pays en recevant de Jean Neyen un diamant et une obligation; qu'il savait, en outre, que cette calomnie était répandue avec tant d'apparence de vérité qu'elle semblait gagner crédit, malgré les services qu'il avait rendus fidèlement pendant vingt-trois années. Il déclarait en conséquence qu'il n'avait jamais parlé à Jean Neyen, sinon par ordre spécial et de choses dont il avait été expressément chargé; qu'ensuite il avait été fait rapport de tout aux états généraux et que ceux-ci étaient devenus dépositaires de l'obligation et du diamant. Ces présents du marquis Spinola furent restitués à un nouveau représentant de l'archiduc, quelques jours après, avec un éclat qui devait mettre un terme à la calomnie. Lorsque cet ambassadeur eut été introduit dans l'assemblée des états généraux, Barnevelt lui dit en jetant sur le bureau le diamant et la cédule remis naguère au greffier D'Aerssen : « Nous avez-vous crus assez misérables pour vendre notre foi ? Reprenez vos dons ; ils sont inutiles, si vous ne demandez qu'une paix raisonnable, et criminels si vous marchandez notre liberté. » D'Aerssen devait mal reconnaître la conduite loyale que Barnevelt tint à son égard, lorsqu'il était l'objet des soupçons et de la haine du peuple. Dans la lutte qui s'engagea bientôt entre Maurice de Nassau et Barnevelt, D'Aerssen, toujours sous l'influence de son fils, se rangea parmi les adversaires inflexibles et les accusateurs passionnés de l'avocat de Hollande.

En 1621, Corneille d'Aerssen demanda, vu son grand âge, d'être déchargé du laborieux emploi de greffier des états généraux ou d'obtenir un adjoint. Les états lui adjoignirent J. van Goch, qui prêta serment le 13 février 1622. Le 6 octobre de l'année suivante, D'Aerssen se retira, tout en conservant son traitement et même son rang dans les séances des états. Il ne jouit pas longtemps de cette retraite honorable. Il mourut en 1627, quelques semaines après sa femme,

Émérence Regniers. En prenant le deuil, les états donnèrent un dernier témoignage d'estime à leur ancien serviteur.

Corneille d'Aerssen marqua, mais au second rang, parmi les Belges qui contribuèrent à la fondation de la république des Provinces-Unies. Il ne se distinguait point par une intelligence supérieure, par des facultés éminentes. Disons plus : toute son importance, il la devait aux fonctions officielles qu'il exerçait et à la grandeur des événements auxquels il se trouva mêlé. Il fut tout à fait éclipsé par son fils, le célèbre François d'Aerssen.

Th. Juste.

Scheltema, *Staatkundig Nederland*. — Kok, *Vaderl. Woordenboek*. — Bor. liv. XIX et XXXVII. — Van Meteren, liv. XXVIII et XXIX. — Bentivoglio, liv. XXIV. — Grotius, liv. XVI. — *Négociations du président Jeannin*. — *Histoire générale des Provinces-Unies*, par D. et S., t. VII, liv. XXI.

AERSSSEN (François D'), diplomate, né à Bruxelles, en 1572, mort à la Haye, en 1641. Il fit ses études à l'université de Leyde, où il fut proclamé docteur en droit. Corneille d'Aerssen, qui avait connu, dans le Brabant, le célèbre Philippe de Mornay, résolut de confier son fils à cet homme éminent, un des plus doctes et des plus illustres chefs des protestants français. Le 19 mars 1594, Mornay annonçait à l'un de ses amis l'arrivée de François d'Aerssen. « Je l'ai reçu très-volontiers, disait-il. La patrie, le père, la recommandation de plusieurs personnes d'honneur m'y conviaient. » En quittant Mornay, D'Aerssen se rendit en Italie, quoique son grave directeur craignît beaucoup pour lui le séjour de cette contrée trop savante et trop voluptueuse. Vers la fin de l'année 1596, D'Aerssen était de retour en Hollande. Buzanval, agent de Henri IV à la Haye, écrivait à Mornay, le 27 août 1597 : « Il a profité en Italie au jugement d'un chacun. On a ici l'œil sur lui pour la charge de France. Je le favorise en ce que je puis : c'est un arbre qui a des fruits bien mûrs, mais qui ont encore besoin du soleil. » François d'Aerssen n'avait que vingt-six ans lorsque, au mois d'avril 1598, il accompagna, à Nan-

tes, Barneveldt, chargé, avec Justin de Nassau, fils naturel de Guillaume le Taciturne, de détourner Henri IV des négociations que ce prince avait déjà entamées pour se réconcilier avec l'Espagne. L'élève de Mornay leur servait de secrétaire, et, dans la correspondance officielle, il était appelé *Doctor Aerssen*. Liévin Calvart, qui représentait les Provinces-Unies auprès de Henri IV, étant venu à mourir, Barneveldt, avec le consentement des états généraux, laissa D'Aerssen en France en qualité d'« agent de messieurs les estats des Provinces-Unies des Pays-Bas. » Les instructions qui lui furent remises à Nantes, le 26 avril 1598, par Barneveldt et Justin de Nassau, au nom des états, sont très-curieuses. D'Aerssen devait s'efforcer de gagner la bonne grâce du roi et des principaux seigneurs du conseil; faire en sorte que les traités conclus entre le roi et les états généraux ne fussent pas négligés; observer tout ce qui, à la cour ou dans tout le royaume, intéresserait directement ou indirectement les Provinces-Unies, et travailler à éloigner ce qui pourrait porter dommage à la république. Il devait fixer sa résidence à Paris et se trouver, chaque semaine deux fois au moins, à la cour pour savoir ce qui s'y passait. Lorsque le roi s'éloignerait de Paris de plus de quinze lieues, il devait suivre Sa Majesté par toutes les occasions, et au moins tous les quatorze jours, il écrirait aux états généraux.

D'Aerssen succédait à Liévin Calvart dans les conjonctures les plus délicates. Le traité de Vervins, conclu le 2 mai 1598, avait rétabli momentanément la paix entre l'Espagne et la France. Enchaîné par cette convention, Henri IV ne pouvait plus accorder aux Provinces-Unies une protection ouverte: il devait dissimuler ses sympathies et cacher son assistance. C'est ce que lui-même venait de déclarer au nouvel agent de la république. D'Aerssen écrivit dans ce sens à Barneveldt. Dans cette même lettre, où se révélait déjà un politique habile, D'Aerssen signalait les dispositions vacillantes et équivoques de la reine d'Angleterre. Elle aussi semblait vouloir se

réconcilier avec l'Espagne. Quel était son but? » Veut-elle, disait D'Aerssen, « que, nous ayant mis au bord du précipice, nous nous jetions entre ses bras par désespoir? » On trouve beaucoup de lucidité et de précision dans les lettres françaises de François d'Aerssen; car c'était en français qu'il correspondait le plus souvent avec Barneveldt et avec d'autres personnages importants des Provinces-Unies, même avec les états généraux. Les lettres et dépêches, publiées en 1846, par M. Vreede, professeur à l'université d'Utrecht, donnent la plus haute idée de la perspicacité, de la souplesse et de la causticité du jeune diplomate. D'Aerssen recueillait, selon ses instructions, toutes les nouvelles qui pouvaient intéresser les hommes d'État des Provinces-Unies. Aussi cette correspondance est-elle, à certains égards, un tableau animé de la cour de Henri IV. D'Aerssen, qui avait été grièvement malade au printemps de l'année 1599, sollicita un congé et se rendit en Hollande. Mornay écrivait, le 25 août, à Barneveldt: « M. D'Aerssen part d'ici laissant « témoignage de fidélité et diligence ès « affaires, dont il a eu charge pour vostre « Estat; de dextérité aussi et de jugement « pour les tempérer par les considérations « du nostre; qualités les plus recommandables pour le lieu que vous lui avez fait tenir. Particulièrement il a ce bonheur qu'en faisant sa charge avec ardeur, il n'a laissé d'avoir la bonne grâce du roi et de ceux avec lesquels il a eu affaire; et vous en diriez davantage n'estoit que j'y serois suspect. » Ce n'était pas seulement pour rétablir sa santé que l'agent des Provinces-Unies en France avait sollicité un congé, c'était aussi pour se marier qu'il était venu en Hollande. En effet, dans les premiers jours du mois d'octobre, François d'Aerssen épousa Pétronille van Borre. Les états généraux, pour donner un témoignage de sympathie au fils de leur greffier, délèguèrent quatre députés qui les représentèrent aux cérémonies et aux fêtes du mariage. Le 20 novembre, François d'Aerssen repartit pour la France. On remarqua que, depuis cette époque,

la faveur dont l'agent de la république jouissait près de Henri IV s'accrut encore. Un bruit calomnieux fut répandu et recueilli plus tard par Amelot de la Housaye. Celui-ci prétendit « que Henri IV avait des relations avec la femme D'Aerssen et que le mari en demeurait content, à cause du grand profit qu'il en tirait. » Wicquefort et Bayle ont eu raison, ce nous semble, de protester contre cette calomnie et d'attribuer aux talents éminents du diplomate hollandais l'accueil toujours bienveillant que lui faisait Henri IV. D'Aerssen s'efforçait, d'ailleurs, d'employer, dans l'intérêt des Provinces-Unies, la grande faveur dont il jouissait. Barnevelt insistait toujours pour que Henri IV rompit avec l'Espagne et lui fit la guerre. D'Aerssen, le 22 février 1602, finit par révéler clairement et nettement, à l'avocat de Hollande, la nouvelle politique du roi de France. N'ayant pu obtenir l'intervention armée de la France, les Provinces-Unies durent abandonner Ostende, après avoir héroïquement défendu cette place importante pendant plus de trois années. Ostende résistait encore lorsque François d'Aerssen se trouvait mêlé à la conjuration du duc de Bouillon. Il a lui-même raconté ce curieux épisode dans un écrit intitulé : *Mémoire justificatif ou exposé de sa conduite dans l'affaire du duc de Bouillon, adressé par François d'Aerssen aux états généraux*. (Paris, 16 mars 1603.) C'est une des pièces les plus remarquables de la correspondance diplomatique de François d'Aerssen. Telle fut la dextérité d'Aerssen que, selon la remarque d'un de ses biographes, il put avoir des relations intimes avec le duc de Bouillon, alors accusé par Henri IV du crime de lèse-majesté, sans perdre néanmoins la confiance du roi. Pendant les négociations entamées pour conclure une trêve entre les archiducs et les Provinces-Unies, la conduite de François d'Aerssen fut diversement interprétée. Des correspondances qui ont été mises au jour jusqu'à présent, on peut inférer que le fils du greffier des états généraux, après avoir d'abord secondé les vues de Barnevelt, abandonna celui-ci pour soutenir Maurice

de Nassau. Le président Jeannin, de Buzanval et de Russey étaient alors à la Haye en qualité de plénipotentiaires de Henri IV. D'Aerssen, qui s'était rendu en Hollande, ne surveilla point assez ses démarches. Aussi, voulant dissiper les soupçons que sa conduite ambiguë avait éveillés à la cour de France, s'empressa-t-il, lorsqu'il fut de retour à Paris, d'écrire à Jeannin (17 mai 1607) pour se disculper d'avoir rendu de mauvais services au roi. « J'ai, disait-il, fait le contraire, d'où même on a pris occasion de me juger *trop Français* plutôt que de me soupçonner *Espagnol*. » On alléguait que l'agent des Provinces-Unies en France était d'autant plus disposé à se rapprocher de l'Espagne qu'il avait acquis, depuis peu de temps, plus de 25,000 écus de biens près Anvers. Mais Jeannin croyait que le diplomate hollandais déguisait ses sentiments pour découvrir le secret d'autre côté et faire tenir les propos qu'il jugeait convenir pour aller à son but. — Pour moi, ajoutait Jeannin, mon avis est que le sieur D'Aerssen sert messieurs les estats comme il doit et selon leur désir. — Bientôt un changement notable se manifesta dans les dispositions de l'agent des Provinces-Unies. Il se détache de Barnevelt, se plaint du roi de France et de ses ministres, particulièrement de Villeroy, se brouille même avec Louise de Coligny, veuve de Guillaume le Taciturne et partisan de Barnevelt et de la trêve. Le 4 septembre 1607, Villeroy recommande à Jeannin de prier l'avocat de Hollande de n'ajouter foi entière à tous les avis qui lui seraient transmis par D'Aerssen. Un mois après, le 8 octobre, le ministre communique à Jeannin des particularités plus intéressantes encore. « Le sieur D'Aerssen m'a dit, lui mande-t-il, que l'on parle par delà de le tirer d'ici et commettre à un autre la charge qu'il y exerce, parce que les Anglais disent qu'il est trop partial pour la France et qu'ils ne s'y peuvent fier. Il ajoute qu'il ne se soucie pas de la charge, mais qu'on lui fera injure, si l'on se sert de ce prétexte pour le révoquer... Il a opinion que le sieur Barnevelt veut y em-

« ployer son gendre. » En réalité, D'Aerssen, devenu l'adversaire de la trêve, devait craindre le mécontentement de Barnevelt. Le 27 novembre, Villeroy mandait à Jeannin : « Le sieur D'Aerssen dit plus haut que de coutume que ladite trêve sera la ruine de leur État et que la partie de ceux qui la rejettent prévaudra à la fin sur l'autre. Si c'est qu'il le croie ainsi ou qu'il veuille flatter le prince Maurice, vous le pouvez mieux juger que nous. » Cette dernière supposition était exacte : D'Aerssen voulait flatter et servir Maurice de Nassau. Jeannin, mécontent des sombres prophéties de l'agent hollandais, entreprit de démontrer qu'elles ne reposaient sur aucun fondement. Il dévoila en quatre lignes tout le secret de la conduite D'Aerssen : « Quant à ce que M. D'Aerssen dit que la trêve sera la ruine de l'État, ce sont les propos que tient le prince Maurice tous les jours pour la grande défiance qu'il a de ceux qui manient les affaires, même du sieur Barnevelt. » La trêve entre les archiducs et les Provinces-Unies fut conclue le 9 avril 1609 et ne porta aucune atteinte à la position D'Aerssen. Loin d'être rappelé, il obtint le rang d'ambassadeur à la cour de France. « Ce fut, dit Wicquefort, le premier qui fut considéré en cette qualité dans cette cour-là, et du temps duquel le roi Henri IV déclara que l'ambassadeur des Provinces-Unies prendrait rang immédiatement après celui de Venise. » Henri IV combla François d'Aerssen de bienfaits et d'honneurs : il l'anoblit et le fit chevalier et baron. Mais cette haute faveur dont il jouissait à la cour de France, D'Aerssen la perdit bientôt après l'assassinat du roi (14 mai 1610). Par son intervention trop active dans les querelles des partis, il déplut à Marie de Médicis ; il froissa surtout le secrétaire d'État Villeroy en censurant sans cesse les actes et la politique de ce ministre.

Les défenseurs de D'Aerssen ont prétendu que, peut-être, il avait vu trop clair dans les affaires de France pour ne pas donner de l'ombrage aux partisans de l'Espagne, très-bien accueillis et protégés par la veuve de Henri IV. Pendant trois ans,

D'Aerssen lutta contre les puissants adversaires qu'il avait à la cour de France et contre les antagonistes qu'il rencontrait également dans son pays. Pour conjurer cet orage, il feignit de vouloir retourner en Hollande, afin de remettre sa charge aux états généraux et s'occuper de sa santé et de ses affaires particulières. Des deux côtés, on le prit au mot avec un empressement significatif. D'Aerssen reçut son audience de congé, et le jeune roi (Louis XIII) lui fit présent d'un buffet de vermeil doré de la valeur de trois mille écus. De plus, dans les lettres de récréance adressées aux états généraux, le 16 juillet 1613, le roi déclarait « qu'il avait toute satisfaction de la bonne conduite D'Aerssen, » et il le leur recommandait comme un sage et vertueux ministre. »

Aubéry, seigneur du Maurier, représentait alors la cour de France près des états généraux des Provinces-Unies. Il partageait les préventions et les rancunes de Villeroy ; en outre, il ne pouvait pardonner au diplomate hollandais d'avoir été sa dupe. On lit sur ce sujet, dans les mémoires écrits par Louis Aubéry du Maurier, fils de l'ambassadeur contemporain de Maurice de Nassau et de Barnevelt : « Monsieur D'Aerssen avait corrompu un sien secrétaire nommé du Cerceau, de fort honnête famille de Paris, qui allait toutes les nuits dans le cabinet de mon père, assez éloigné de son appartement, et dont en sortant il ne faisait que tirer la porte, au lieu de la refermer à clef, qu'il redonnait à mon père. Là il copiait les dépêches de la cour, pour les communiquer à monsieur D'Aerssen, qui savait ainsi les plus particuliers sentiments et intentions de messieurs les ministres. » L'ambassadeur de Louis XIII, ayant découvert la trahison de son secrétaire, se montra extrêmement irrité contre celui qui en avait profité. Cette irritation devint plus vive encore lorsqu'il sut que François d'Aerssen employait tout ce qu'il avait d'industrie et de crédit pour reprendre, avec l'assentiment des états généraux, les fonctions d'ambassadeur à la cour de France. Marie de Médicis, avertie, chargea Aubéry de faire entendre aux princi-

pauvres membres des états que François d'Aerssen avait pris absolument congé du roi de France et que ce prince aurait pour très-agréable qu'ils lui donnassent un successeur. D'Aerssen, ayant eu vent de cette communication officieuse, se laissa tellement transporter à la violence de sa passion, disent les mémoires déjà cités, qu'il voulut haranguer sur cela en pleine assemblée de ses maîtres, niant avoir pris congé de Leurs Majestés : prenant ouvertement à partie leurs principaux ministres, et mon père particulièrement, comme ayant parlé sans charge ni pouvoir. Protégé par Maurice de Nassau, appuyé par d'autres personnages influents, D'Aerssen pouvait nourrir l'espoir de reprendre ses fonctions. Ce fut alors que Marie de Medicis écrivit officiellement aux états généraux pour leur faire connaître combien ce renvoi lui serait désagréable, et qu'elle enjoignit à du Maurier de s'y opposer de toutes ses forces. L'ambassadeur de France se rendit, le 13 novembre 1613, dans l'assemblée des états généraux, reprocha audit D'Aerssen d'avoir osé parler irrévéremment de Leurs Majestés et de messieurs leur conseil, qui étaient les plus fermes soutiens de la liberté des provinces confédérées ; l'accusa en présence de ses maîtres, d'audace, de légèreté en ses langages ordinaires, d'ingratitude, payant d'insolence tant de bienfaits dont la France l'avait comblé, et enfin d'avoir violé le droit des gens, ayant corrompu par argent de ses domestiques pour avoir le secret de l'ambassade. L'ambassadeur prétendit que ce discours couvrit D'Aerssen de confusion. Quoi qu'il en fût, la démarche énergique de du Maurier empêcha réellement le renvoi D'Aerssen à la cour de France. Les états généraux lui donnèrent pour successeur le sieur de Langerak, de la maison des barons d'Aspre. M. de Langerak, disent les mémoires de du Maurier, n'avait qu'une probité toute nue, sans aucune suffisance ni capacité, et M. D'Aerssen une grande intelligence accompagnée d'artifice et d'intrigue. Ce dernier ressentit vivement sa disgrâce, et il l'attribua, non sans raisons peut-être, à Barnevelt. Un jour il

laissa entendre ces paroles assez menaçantes : « L'autorité de certaines personnes n'est pas établie si solidement qu'on ne puisse les renverser. » Il se déclare donc contre l'homme d'État vénérable auquel il devait sa fortune. Prévoyant, intéressé, avide même, François d'Aerssen jugea qu'un chef militaire plein d'audace saurait mieux le récompenser qu'un vieillard en qui se personnifiait la vertu républicaine. D'autres prétendent, au contraire, que ce fut Maurice qui s'efforça d'attirer à lui et de gagner François d'Aerssen. Mais, une fois gagné, celui-ci se montra l'ennemi capital et personnel de Barnevelt. Il fut, comme on l'a dit, l'auteur de tous les conseils violents et le principal exécuteur des passions de Maurice de Nassau. C'est avec la plume artificieuse, mais éloquente, de François d'Aerssen que Maurice mina le crédit de son antagoniste et qu'il s'efforça de discréditer les *remontants*. M. le prince Maurice, dit Aubéry, se servit de sa plume pour parvenir à ses fins et pour rendre odieux ceux qu'il voulait perdre. D'Aerssen passait donc pour être l'auteur des placards et des libelles dans lesquels Barnevelt était accusé d'intelligence avec les Espagnols et avec ceux qui voulaient rétablir le papisme dans la république. Ces libelles, écrits dans la langue nationale, eurent un immense et pernicieux succès. Le premier, intitulé : *Conseil d'Espagne*, tendait à faire passer Barnevelt et ses partisans pour des traîtres disposés à vendre l'État au roi d'Espagne. Voici le titre exact de ce pamphlet : *Spaenschen Raedt, hoe men de Vereenigde Nederlanden alderbest wederom sal kunnen brengen onder 't gebiedt van den Coninc van Spagnien. Tot waerschouwinghe van alle vroomen Nederlanders, voornaemelyk die in de regeeringhe des selven landen zyn, uyl de uyltgegevene schriften van eenige spaensche Raetsluyden, kortelyck ende ghelrouwelyck door een liefhebber des Vaderlands uylghetrocken en 't samen ghestelt.* (1617, in-4° de 13 pages.) Un second écrit, intitulé *Discours nécessaire*, tendait à démontrer la nécessité d'un changement dans le gouvernement. Le titre seul était un programme : *Nootwendigh ende levendig Discours van eenighe*

getrouwe patriotten ende liefhebbers onse Vaderlands; over onze droevigen ende periculeusen staet, waer inne oprechtelyc ende levendigh vertoont wordt in wat peryckel ende ghevaer wy gheraeckt zyn, ende waer henen dese vervoarringen tenderen: met de noodighe middelen om die te remedieren. In 't licht ghebracht om tegen die vileyne boeckkens WEEGSCHAELE, REUCKAPPEL, VRAEG-AL, etc., ghelesen te worden. (1617, in-4o de 24 pages.) Un troisième ouvrage intitulé: *Pratique du conseil d'Espagne*, dénonçait de nouveau l'avocat de Hollande comme un traître aux gages de l'étranger. Barnevelt répondit en signalant ces brochures comme des armes forgées par les ennemis de la république; sa réplique avait pour titre: *Ontdeckingh van de valsche spaensche Jesuytische Pratycke.* (1618; in-4o.) Une polémique très-vive était également engagée entre Cornelis van der Mylen, gendre de Barnevelt, et D'Aerssen. Celui-ci signa sa réponse adressée aux états généraux et intitulée: *Corte Antwoort aen de Doorluchtigste H. M. H. de Staten generael overghegeven by d'heer van Sommelsdyck teghen seker vertoock, gheadvoueert ende ghetekent CORNELIS VANDER MYLEN.* (1618; in-4o.) D'Aerssen se défendait contre le reproche d'avoir travaillé, pendant son ambassade en France, à introduire la profession du « papisme » dans les Provinces-Unies et à transférer la souveraineté absolue de l'État au roi de France. Il s'efforça de démontrer qu'il n'avait rien fait que par ordre exprès de Barnevelt. Cette réponse mécontenta vivement le gouvernement français et ses représentants à la Haye. On lit dans une lettre adressée de cette ville, le 28 août 1618, par le chevalier Dudley Carleton, ambassadeur de Jacques Ier, au secrétaire Naunton : « Les ambassadeurs de France extraordinaire (M. de Boisissse) et ordinaire (M. de Maurier), qui avaient fait auparavant une proposition contre M. D'Aerssen, où ils demandaient, au nom du roi de France, qu'il fût puni pour certains passages qui se trouvent dans ce qu'il a écrit contre M. Vander Mylen, passages offensants, à ce qu'ils disent, pour le roi leur maître et pour son con-

« seil; le même jour, dis-je, ces ambassadeurs insistèrent fortement pour avoir une réponse; il fut résolu qu'on la leur donnerait, et elle fut présentée ensuite par écrit à M. de Boisissse : c'était une réponse des états et une autre de M. D'Aerssen. Ces réponses lui ayant été portées par quelques députés des états, il refusa de les accepter et alla tout de suite à l'audience, où il dit que le roi son maître n'entrât point en procès avec D'Aerssen, mais que les états devaient lui répondre positivement si D'Aerssen avait fait bien ou mal, et que, suivant le jugement qu'ils porteraient, touchant la cause, il demandait qu'ils procédassent contre sa personne. » L'ambassadeur extraordinaire de France ayant refusé d'accepter la réponse personnelle D'Aerssen, les états, pour assoupir ce différend, renvoyèrent l'examen de toute l'affaire à des commissaires. »

Barnevelt succomba dans la lutte qu'il soutenait contre Maurice de Nassau. L'illustre pensionnaire de Hollande fut emprisonné au château de la Haye, en même temps que l'on proscrivait ses partisans les plus dévoués. Maurice fit changer les régence des principales villes, et il obligea les états de Hollande, dont il voulait disposer en maître, à recevoir parmi leurs membres François d'Aerssen et un autre gentilhomme, originaire du Hainaut, Daniel de Hartaing, seigneur de Marquette, lieutenant général de la cavalerie et ritmestre. D'Aerssen, qui avait acquis la seigneurie de Sommelsdyck, et Daniel de Hartaing, qui était devenu propriétaire de la seigneurie de Heemskerk, avaient reçu des états de Hollande des lettres de naturalisation. Les deux gentilshommes belges, devenus Hollandais, présentèrent une requête pour être admis entre les chevaliers et nobles de Hollande. Or, selon les anciens privilèges de cette province, pour avoir le droit d'être convoqué parmi les chevaliers et nobles de Hollande et de West-Frise, il fallait être né Hollandais et appartenir aux anciennes maisons nobles et hollandaises possédant des seigneuries et biens nobles dans le même pays. Cette difficulté n'arrêta point le stathouder, dé-

sireux, pour consommer la ruine de Barnevelt et de son parti, de disposer d'une majorité suffisante dans les états de Hollande. Ayant convoqué la noblesse dans son hôtel, il appuya la requête des seigneurs de Sommelsdyck et de Heemskerk. L'assemblée délibéra le lendemain. Huit membres opinèrent pour l'admission du seigneur de Sommelsdyck; les six autres votèrent contre. La réception de Hartaïng fut repoussée par sept voix contre sept. Maurice, très-mécontent, exigea immédiatement une seconde délibération; elle n'eut pas un meilleur résultat. L'assemblée fut convoquée une troisième fois pour le lendemain, 19 janvier 1619. Comme l'opposition faiblissait, Maurice, sans perdre de temps, introduisit François d'Aerssen et Daniel de Hartaïng et les fit inscrire au rang des chevaliers, avec cette réserve « que leur admission » ne pourrait tirer à conséquence ni pré-judicier aux droits de la noblesse et du pays. » Sommelsdyck et Heemskerk prêtèrent serment le 22 janvier. Alors les états généraux, pour contenter Maurice, s'empressèrent d'inscrire aussi François d'Aerssen, membre de l'ordre de la noblesse des états de Hollande, parmi les juges de Barnevelt. Mais la famille de cet infortuné le récusait. La femme et les enfants de Barnevelt présentèrent une requête dans laquelle ils reprochaient à François d'Aerssen d'avoir donné des preuves d'inimitié contre l'accusé, en ne cessant, depuis quelques années, de répandre des libelles contre lui. D'Aerssen s'abstint de siéger. On lui attribua néanmoins la rédaction du jugement qui condamna Barnevelt à être décapité. — S'il ne meurt point, aurait-il dit à ceux qui recommandaient la clémence, tout notre projet est à rien, et nos jours courent grand danger. Il faut donc qu'il meure. — Barnevelt mourut sur un échafaud (13 mai 1619), malgré les intercessions des ambassadeurs de France. Les états généraux, après avoir fait imprimer la sentence prononcée contre Barnevelt, l'envoyèrent à Louis XIII. Elle était accompagnée d'une lettre qui contenait des plaintes amères contre l'ambassadeur du Maurier; on pria même le roi de

lui défendre de soutenir et nourrir des factions dans la république. Cette lettre, encore attribuée à François d'Aerssen, choqua vivement la fierté française. En 1621, une ambassade ayant été envoyée à Paris pour le renouvellement de l'alliance entre les deux nations, le roi ne se borna point à se plaindre de la mort de Barnevelt; il protesta contre le libelle qu'on attribuait à François d'Aerssen; il traita celui-ci d'imposteur et demanda qu'il fût puni. Mais les ambassadeurs alléguèrent le silence de leurs instructions.

Le ressentiment de la cour de France s'était déjà manifesté antérieurement. D'Aerssen, « après avoir un peu marchandé sur l'appointement, » avait, en 1620, accepté la commission d'ambassadeur extraordinaire des états généraux à Venise, pour ratifier le traité conclu en dernier lieu entre les deux républiques. Il devait s'arrêter auprès de plusieurs princes d'Allemagne, afin de les bien disposer en faveur du roi de Bohême (l'électeur palatin Frédéric V). Or, Louis XIII défendit aux ambassadeurs, qu'il avait lui-même envoyés au delà du Rhin pour les affaires de Bohême, il leur défendit de recevoir les visites de M. D'Aerssen. L'ordre portait « que ce n'était pas à cause des états des Provinces-Unies, » avec lesquels le roi voulait continuer de vivre en bonne intelligence, mais à cause de M. D'Aerssen en particulier, pour en avoir mal usé touchant le service et la dignité de Sa Majesté. » D'Aerssen partit de la Haye le 15 avril 1620. Pendant qu'il était absent, on répandit de mauvais discours sur son compte, et son nom fut mêlé à un incident tragique. Un certain présent de vaisselle plate avait été porté dans sa maison, de la part de l'électeur de Brandebourg, en même temps qu'on arrêtait l'agent de ce prince, un nommé Stick. Celui-ci et un autre furent décapités à Amsterdam, le 29 juillet, « pour avoir battu de la monnaie. » En rendant compte de cet événement à sa cour, l'ambassadeur anglais ajoutait: « Les noms D'Aerssen et de quelques autres personnes considérables ayant été mis en jeu ont hâté l'exécution de Stick, » pour montrer qu'ils n'étaient ni com-

« plices du crime ni protecteurs du coupable, sans quoi on aurait eu peut-être plus d'égards pour un ministre public. »

Le cardinal de Richelieu, devenu, en 1624, le ministre tout-puissant de Louis XIII, n'épousa point les rancunes des anciens conseillers de la régente. François d'Aerssen, ayant été envoyé en France comme ambassadeur extraordinaire, y reçut, du cardinal, un très-bon accueil. La cour de France avait emprunté aux Provinces-Unies un certain nombre de vaisseaux pour combattre les huguenots. Or, cette assistance mécontentait, irritait, exaspérait les protestants hollandais. Le peuple d'Amsterdam avait même attaqué la maison de l'amiral qui commandait la flotte auxiliaire devant la Rochelle. Les états généraux furent enfin obligés de céder au vœu du peuple, qui demandait à grands cris le rappel de la flotte. D'Aerssen avait été chargé de démontrer à la cour de France les raisons puissantes qui devaient déterminer les états généraux à rappeler leur flotte. Mais il ne dit point que l'amiral avait déjà l'ordre d'appareiller ; il laissa croire que lui, ambassadeur, ignorait cet ordre. Le mécontentement fut porté au comble quand on apprit que l'un des capitaines hollandais avait jeté par mépris le drapeau français sur les côtes d'Angleterre. Louis XIII apostropha l'ambassadeur avec véhémence : « Les Hollandais le forçaient, s'écria-t-il, à conclure une paix honteuse avec ses sujets ; mais il n'oublierait jamais l'indignité d'un pareil procédé, et il en poursuivrait la punition jusqu'aux enfers. » Richelieu, quoique plus réservé, dit pourtant à François d'Aerssen qu'il ne croirait jamais que lui, ambassadeur, pût ignorer le rappel de la flotte. D'Aerssen protesta de son innocence et consentit à perdre l'estime et la confiance du cardinal, si l'on pouvait lui prouver qu'il n'eût pas dit la vérité. Cette discussion, après avoir encore donné lieu à des négociations très-désagréables, n'eut point de suite. D'Aerssen revint à la Haye, le 8 mai 1626, et, le lendemain, il présenta aux états généraux un journal détaillé de sa mission. Il aurait voulu entraîner Louis XIII dans la guerre

contre la maison d'Autriche, ou du moins obtenir du ministère français une ligue défensive ; mais le cardinal de Richelieu subordonna l'assistance de la France à des conditions si dures que les états généraux les refusèrent.

Quoique François d'Aerssen conservât toujours une grande influence, sa carrière fut moins active depuis la mort de Maurice de Nassau et l'avènement de Frédéric-Henri au stathoudérat. Au mois de janvier 1641, il fut envoyé en Angleterre avec Jean Wolfard, seigneur de Bréderode, premier ambassadeur extraordinaire, et avec le seigneur de Heenvliet, troisième. Ils étaient chargés de demander la main de la princesse Marie, fille de Charles I^{er}, pour Guillaume, fils du stathouder Frédéric-Henri. Déjà, à la fin de l'année précédente (1640), il avait été désigné par la noblesse de Hollande pour la représenter aux états généraux. Cependant il approchait du terme de sa longue et laborieuse carrière. Il mourut à la Haye, le 27 décembre 1641, à l'âge de 69 ans. « Il laissait de grands biens, disent les mémoires de du Maurier, étant mort riche de cent mille livres de rente : ce qu'on n'avait jamais vu dans ce pays-là. » Il laissait aussi quatre enfants de son mariage avec Pétronille van Borre. Pieux et reconnaissants, ils élevèrent, dans l'église de Sommelsdyck, un magnifique tombeau à la mémoire de leurs parents. — Des jugements bien divers ont été portés sur François d'Aerssen ; mais on a été unanime pour reconnaître en lui un homme éminent par l'intelligence. « Esprit capable et hardi, disait un de ses plus implacables antagonistes, et d'autant plus à craindre qu'il cachait toute la malice et toute la fourbe des cours étrangères sous la fausse et trompeuse apparence de la franchise et de la simplicité hollandaise. » Aux yeux de quelques publicistes modernes, François d'Aerssen, disculpé des accusations dirigées contre lui par l'esprit de parti, est un grand patriote et l'un des plus grands politiques de l'ancienne république des Provinces-Unies. Nous aimons mieux nous référer au jugement très-sensé et très-spirituel de Grotius : *Somelsdijkus*

(Aerssen) *visit sibi et Domni Nassavie utilis.*
Th. Juste.

P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique.* — Wicquifort, *L'Ambassadeur et ses fonctions.* — *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, et de François d'Aerssen, agent des Provinces-Unies en France*, publiée pour la première fois par G. G. Vreede (Leide, 1846, in-8°). — *Négociations du président Jeannin.* — *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces-Unies*, etc., par messire Louis Aubery, chevalier, seigneur du Maurier. (Paris, 1697.) — *Lettres, mémoires et négociations du chevalier Carlson*, etc. (La Haye, 1759.) — Grotius. — Van Meteren. — *Histoire générale des Provinces-Unies*, t. VII. — *Gedenkstukken van Johan Van Olden Barnevelt en zyn tyd, verzameld en met inleiding en aantekeningen uitgegeven*, door M. L. Van Deventer (la Haye, 1860), etc., etc.

AERT VAN CLEYEN, sculpteur.
Anvers. Florissait en 1453. Voir VANDER CLEYEN.

AERT (Jean), fondeur, né à Maestricht (ancien Limbourg), vivait au xve siècle. *L'Annuaire de la province de Limbourg*, pour l'année 1830, page 119, nous signale Jean Aert comme un habile artiste qui exécuta en bronze, en 1492, un grand candélabre à sept branches pour l'église des Récollets de Maestricht, ainsi que d'autres ouvrages considérables dans le même métal pour le chœur de l'église de Saint-Servais de cette ville. On lui doit encore les beaux fonts baptismaux de la cathédrale de Bois-le-duc. Nous n'avons pu découvrir aucun autre détail sur la vie de ce fondeur. Bon de Saint-Genois.

AERTRYCKE (Simon VAN), bourgeois de Bruges, issu d'une famille flamande ancienne qui fournit à l'État et à l'Église plusieurs hommes remarquables par leur savoir, leur patriotisme et leur dévouement, accompagna Louis de Male, comte de Flandre, à Paris, en 1351, avec quelques échevins de sa ville natale et s'y distingua par un trait de fierté qui donna de la célébrité à son nom. Le roi de France, Jean II, avait invité les seigneurs flamands à un grand festin en l'honneur du comte. Les dignitaires de la cour étaient assis sur des coussins. Sous prétexte de négligence d'étiquette et d'amour-propre blessé, Van Aertrycke et ses compagnons plièrent leurs manteaux, faits d'étoffes précieuses, et s'en servirent en guise de coussins. A l'issue du festin, les Flamands

laissèrent leurs manteaux et se retirèrent. On les rappela pour leur faire observer qu'ils avaient oublié ce vêtement. Van Aertrycke répondit fièrement : « Flandre, nous n'avons pas l'habitude, » lorsque nous avons assisté à un repas, « d'emporter les coussins de nos sièges. » Le bourgmestre de Bruges voulut-il faire allusion à la prétention que les sergents du roi avaient fait valoir, dès avant le règne de Louis VII, qu'ils avaient le droit d'emporter les matelas et les coussins des maisons où le souverain avait séjourné ? Cet abus, comme il est dit dans les ordonnances du Louvre, avait été supprimé par édit royal, quelques mois avant le festin offert aux seigneurs flamands.

F. Vande Putte.

AERTS (Égide), virtuose, flûtiste et compositeur, né à Boom (province d'Anvers), le 1^{er} mars 1822, mort le 9 juin 1853. Admis comme élève au Conservatoire de Bruxelles, le 1^{er} novembre 1834, il y reçut des leçons de flûte du professeur Lahou, et, doué d'une belle organisation musicale, il fit de rapides progrès dans ses études. Le premier prix de son instrument lui fut décerné au concours de 1836. Dans l'année suivante, il se rendit à Paris et joua dans un concert de la cour. En 1838, Aerts parcourut les provinces méridionales de la France, donnant partout des concerts et partout recueillant des applaudissements. Au mois de décembre de la même année, il se fit entendre avec un brillant succès au théâtre *Re de Milan* ; il ne fut pas moins bien accueilli au théâtre *San Benedetto*, de Venise. Les journaux italiens de cette époque et la *Gazette universelle de Musique de Leipsick* (t. XLI, p. 154) accordèrent de grands éloges à son talent. De retour à Bruxelles, il devint élève de l'auteur de cette notice, pour la composition, et suivit, pendant plusieurs années, un cours complet de toutes les parties de cet art. La substitution de la flûte de Boehm à l'ancien instrument ayant été faite au Conservatoire de Bruxelles dès 1841, Aerts, comme Tulou, Rémusat et plusieurs autres flûtistes français et allemands, se jeta dans l'opposition et soutint d'abord la supériorité de l'ancienne flûte,

sous le rapport de l'éclat du son ; mais, vaincu par les raisonnements du directeur du Conservatoire, il étudia le mécanisme de la flûte nouvelle et ne tarda pas à en connaître les ressources. Au mois de novembre 1847, il obtint la place de professeur de son instrument dans le Conservatoire, où il avait fait autrefois ses études, et dans le même temps la place de première flûte solo du Théâtre-Royal lui fut donnée. Malheureusement il fut atteint, peu de temps après, d'une maladie de poitrine qui fit de rapides progrès chaque année, et le 9 juin 1853, il mourut presque subitement, à l'âge de 31 ans et quelques mois. Les compositions laissées par Aerts en manuscrit consistent en quelques symphonies et ouvertures bien écrites, qui ont été essayées par l'orchestre du Conservatoire, des concertos, des études et des fantaisies pour la flûte, exécutés par ses élèves dans les concours, enfin, plusieurs pièces d'harmonie pour les instruments à vent, lesquelles ont été publiées par les procédés de l'autographie.

F.-J. Fétis.

AERTS (Jean-Antoine), écrivain, naquit à Bruxelles, dans la paroisse de Saint-Nicolas, le 3 octobre 1672, de Michel Aerts et d'Élisabeth Mosselman. Nommé curé d'Evere en 1699, il remplit dans ce village les fonctions sacerdotales pendant plus d'un demi-siècle. Très-ardent à défendre les droits et les prérogatives de ses fonctions et dignité, il soutint de longs procès : contre le chapitre de Soignies, à propos de la perception de la dime; contre les princes de Hornes, seigneurs du village, au sujet de la nomination des maîtres d'église et des maîtres des pauvres ; contre la gilde, dont les membres prétendaient tirer l'oiseau sur le clocher du temple paroissial. Cette dernière contestation lui attira de grands désagréments.

Le curé Aerts a publié un recueil assez intéressant à consulter sous le titre de : *Kort Begryp van verscheide plaacarten ende ordonnantiën, soo gheestelycke als wereldlycke*. Bruxelles, 1734; petit in-8°. L'année qui précéda sa mort, il fonda des bourses pour l'étude de la rhétorique et des sciences supérieures, au profit de ses parents, des jeunes gens de la paroisse où

il était né et de ceux d'Evere, ces bourses étaient attribuées au collège du Lis de l'université de Louvain.

Aerts mourut le 27 septembre 1750, comme nous l'apprend son épitaphe que j'ai recueillie dans le village dont il a été si longtemps le pasteur :

HIC RESURRECTIONEM CARNIS EXPECTAT
VEN. AC ERUDITUS DOMINUS
D. JOANNES ANTONIUS AERTS BRUX. S. T. L.
HUIUS ECCLESIAE PASTOR ANNIS LI ET. 78
OBIIIT DIE 27 MENSIS SEPTEMBRIS ANNO 1750.
Alph. Wauters.

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 67.

AERTS (Philippe), historien ascétique, né à Gand, décédé en 1637, entra dans l'ordre des Dominicains et prononça ses vœux le 15 juillet 1604. Il accompagna le sieur D. van Male, en Angleterre, où celui-ci venait d'être nommé, par l'archiduc Albert, agent d'affaires près de la cour du roi Jacques. Le père Aerts résida, pendant plus de 12 années, à Londres, et montra beaucoup de courage pendant les troubles de religion qui surgirent bientôt ; il revint en Flandre vers l'an 1617, et fut nommé prieur du couvent d'Ypres et peu après sous-prieur de celui de Gand. Il mourut à Moerbeke le 24 juillet 1637. Son corps fut transféré à Gand et enterré dans l'église des Dominicains.

Il écrivit un ouvrage assez recherché à cette époque, sur le tiers ordre de Saint-Dominique, contenant l'histoire de son institution et des indulgences accordées aux personnes qui suivent les règles prescrites par l'acte de fondation. Cet ouvrage a pour titre : *Gheestelyken schat voor de derde orde S^{ti} Dominici, soo wel voor cloosterlyck als voor die in haerlieder bysondere huysen in oetmoedige penitentie leven willen. Inhoudende de instellinge, voortganck, gratien, privilegien, regel ende eenige historien der wyf vermaerde persoonen van de derde orde. For een vergadert ende wyf verscheiden talen overgezet*, door den Eerw. Philippus Aerts. Ghendt, by Joannes Vanden Kerc-hove, 1620. In-8° de 224 pages. Ibid., 1635 ; in-8°. Ghendt, by Max. Graet, 1663.

Ph. Blommaert.

AERTSENS (Henri), peintre, né à Bruxelles au XVII^e siècle. Il se fit inscrire dans la gilde de Saint-Luc d'Anvers, dont

il faisait partie en 1630. Il peignait particulièrement des paysages et des cavalcades. Quelques-unes de ses œuvres ont été gravées par Londerzeel. Toutefois, les musées de Bruxelles et d'Anvers ne possèdent aucune œuvre de ce maître dont la vie est peu connue. Alph. Wauters.

Nagler, *Kunstler Lexicon*, t. I, p. 24.

AFFLIGHEN (Guillaume D'), poète, hagiographe, vivait au XIII^e siècle. Voir GUILLAUME D'AFFLIGHEN.

AGATHOCHRONUS (A.), moine de Lobbes, poète latin, 1594. Voir BONTEMPS.

AGILFRIDE ou **AGILFROID** (*Agilfredus* ou *Egilfridus*), moine d'Elnon, d'abord abbé du monastère de Saint-Bavon à Gand et de celui d'Elnon, fut choisi évêque de Liège, après la mort de Foucher ou Fulcaire, vers l'an 765. Il était d'une naissance illustre, et on assure même qu'il était parent de Charlemagne. Son origine, mais plus encore son propre mérite, lui donnèrent une grande considération à la cour de l'Empereur, qui lui accorda plusieurs franchises et des biens considérables en faveur de son église. Lorsque ce puissant monarque eut vaincu Didier, le dernier roi des Lombards, et qu'il l'eut emmené avec lui pour le reléguer avec sa femme Ansa à Liège, ce fut à Agilfride qu'il recommanda le soin d'adoucir les peines de son exil. Au reste, le nom de cet évêque n'a pas laissé des traces très-marquées dans l'histoire. On croit qu'il mourut vers l'an 787. Sigebert de Gembloux le nomme évêque et abbé tout ensemble, ce qui ferait présumer qu'il avait conservé le titre d'abbé pendant son épiscopat. Le premier biographe de saint Lambert, Godescalc, diacre de l'église de Liège, a, dit-on, composé la vie de ce saint par ordre d'Agilfride.

Voyez les historiens de Liège et *Gallia Christ. nov.*, t. III, p. 831, et t. V, p. 175.

P. F. X. de Ram.

AGILOLFE, abbé de Stavelot, évêque de Cologne, vécut au VIII^e siècle. Une grande confusion règne dans l'histoire et les actes de ce personnage. On sait qu'il succéda, en 746, dans le gouvernement abbatial de Stavelot, à saint Anglin,

entre les mains duquel il avait fait sa profession en 744; que la même année, il devint évêque de Cologne et que, après avoir exercé ces fonctions pendant quatre ans, il revint à Malmedy. En 748, le pape Zacharie lui adressa une lettre pour lui recommander, ainsi qu'aux autres évêques francs, l'apostolat de saint Boniface. Il fut martyrisé à Amblève, très-probablement dans la seconde moitié du VIII^e siècle, d'après Mabillon et les Bollandistes; mais on n'a pas découvert les motifs de son martyre. Il fut inhumé à Malmedy. En 1065, son corps fut transporté dans l'église de Sainte-Marie ad gradus, à Cologne, où il repose encore.

A. de Noue.

AGNUS (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Gand, décédé en 1296. Voir LAMMENS (Jean).

AGRICOLA (Alexandre), compositeur de musique, né vers 1466, mort vers 1526. On possède bien peu de renseignements sur cet artiste, qui fut au nombre des musiciens belges les plus célèbres de la fin du X^e siècle et du commencement du XVI^e. Une épithaphe et une complainte fournissent les seules indications qu'on puisse consigner dans sa biographie. Son nom, selon l'usage des lettrés du temps, fut probablement latinisé. L'épithaphe dont il est ici question se trouve dans un recueil de motets dont les exemplaires sont fort rares et qui est intitulé : *Symphoniae Jucundae atque adeo breves quatuor vocum, cum prefatione M. Lutheri*. Ce n'est point, à proprement parler, une épithaphe, bien que le titre soit ainsi conçu : *Epithaphium Alex. Agricolae Symphonistae regis Castillae Philippi*; c'est un dialogue où la Musique en pleurs répond aux questions qui lui sont faites sur Agricola qu'elle qualifie d'*objet de ses soins et de sa gloire*. Voici le texte de cette pièce qu'un des auteurs du recueil cité plus haut avait mis en musique :

*Musica quid desles? Perit mea cura decusque.
Estne Alexander? Is meus Agricola.
Dic age, qualis erat? Clarus vocum manuumque.
Quis locus hunc rapuit? Valdoletanus ager.
Quis Belgam hunc traxit? Magnus rex ipse Philippi.
Quo morbo interit? Febre furenti obiit. [pus.
Aetas quae fuerat? Jam seagesimus annus.
Sol ubi tunc stabat? Virginio in capite.*

La question : *Quis Belgam hunc traxit*

nous apprend qu'Agricola était né dans nos provinces, mais sans faire connaître dans quelle ville il avait vu le jour. Peut-être est-il possible de déterminer avec vraisemblance l'époque de sa naissance. On voit, par le texte qui vient d'être reproduit, qu'il mourut âgé de soixante ans. D'une part, le célèbre imprimeur Petrucci publiait ses œuvres en Italie dès 1505, ce qui prouve que sa renommée s'était déjà étendue hors de son pays; d'une autre part, il est dit, dans la complainte de Crespel sur la mort d'Okeghem, qu'Agricola fut élève de ce maître. Or, il paraît certain qu'Okeghem ouvrit son école en 1462, époque où il quitta le service de Louis XI. En rapprochant cette date des circonstances qui viennent d'être indiquées, on arrive à conclure qu'Agricola dut naître vers 1466 et mourir en 1526 ou 1527. Agricola était célèbre, suivant le Dialogue funèbre, par la voix et par les mains. Ces expressions témoignent de son habileté comme chanteur et comme exécutant. Ce fut ce double talent qui lui valut d'entrer au service de Philippe, archiduc d'Autriche, prince souverain des Pays-Bas, qui devint roi de Castille par sa femme Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle. Quand Philippe et Jeanne allèrent, en 1506, prendre possession de leur royaume de Castille, Agricola les suivit comme faisant partie de leur maison. C'est à cette circonstance que fait allusion le passage de l'épithèque où il est dit qu'il fut *tiré* de la Belgique par le roi Philippe.

On trouve dans un des registres intitulés : *Maisons des Souverains et des gouverneurs généraux* (Archives du Royaume à Bruxelles, t. I, fol. 103 v^o), une annotation ainsi conçue en marge de l'ordonnance de Philippe le Beau, datée du 1^{er} juin 1500 (n. s.) : « Monseigneur l'Archiduc a retenu Alexandre Agricola chapelain et chanteur de sa chapelle, outre le nombre icy déclaré, pour servir d'ores en avant dudit estat, aux gaiges de XII s. par jour. » On voit par des extraits des comptes du premier voyage de Philippe le Beau en Espagne, contenus dans le même registre, que le chanteur Agricola reçut une

gratification, ce qui fait connaître que notre artiste accompagna le prince dans ce voyage. Enfin Alexandre Agricola figure également dans les divers états des gages des officiers de la maison de Philippe le Beau, qui sont conservés aux Archives du royaume de Belgique. Le dernier de ces états est du 18 septembre 1505. Philippe était alors à Bruxelles. Il avait fait, dans cette même année, en Hollande, un voyage où la chapelle de la cour l'avait accompagné. Il y a tout lieu de supposer qu'après la mort de Philippe le Beau, Agricola entra au service de Ferdinand d'Aragon, nommé régent du royaume, et qu'il passa ensuite à celui de Charles-Quint, quand ce prince prit possession du royaume d'Espagne. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est qu'on apprend, par un passage du Dialogue funèbre, qu'Agricola mourut au territoire de Valladolid et que la cour se trouvait en cette ville à l'époque où, d'après le calcul qui a été fait plus haut, notre artiste fut enlevé par une fièvre aiguë. C'est à Valladolid que Philippe II est né en 1527, et nous avons fixé à cette même année la date probable du décès d'Agricola.

Voici la liste des œuvres publiées d'Agricola : 1^o Deux motets à trois voix, dans le recueil imprimé à Venise, en 1502, sous le titre de *Motetti xxxiii*; 2^o Un livre de cinq messes intitulé : *Misse Alexandri Agricolæ*, publié à Venise en 1504, également par Petrucci; 3^o Dans le quatrième livre de motets publié par le même éditeur (Venise, 1505), le motet à trois voix commençant par ces mots : *Pater meus est Agricola*; 4^o Deux lamentations, l'une à trois voix et l'autre à quatre, données dans le recueil : *Lamentationum Jeremiæ prophetae liber primus* (Venise, 1505); 5^o Cinq chants à quatre voix contenus dans le rarissime recueil intitulé : *Cantico cinquanta* (Venise, Petrucci, 1503); 6^o Deux *Patrem* dans un recueil de fragments de messes de divers auteurs (Venise, Petrucci, sans date); 7^o Enfin Érasme Rotenbucher a inséré une chanson latine d'Agricola sur les paroles *Arce sedes Bacchus*, dans sa précieuse collec-

tion intitulée : *Diaphona amœna et florida* (Norimbergae, 1549).

Tels sont les ouvrages d'Agricola qui ont été publiés. Beaucoup d'autres doivent exister en manuscrit dans les églises et dans les bibliothèques de l'Espagne. Agricola a été souvent cité par ses contemporains sous son prénom : *Alexander*. Il fut considéré comme un des maîtres les plus habiles de son temps, et ce n'est pas sans raison. Dans un manuscrit rapporté d'Italie et qui m'a été communiqué, se trouvaient, parmi des œuvres de quelques maîtres des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, plusieurs compositions d'Alexandre Agricola. Je les ai mises en partition pour me former une opinion sur le mérite de ce maître, et j'ai acquis la conviction qu'il fut un des musiciens les plus remarquables de la période de l'histoire de l'art à laquelle il appartient. L'acquisition que j'ai faite depuis peu de l'un des rares exemplaires des Messes d'Agricola, publiées à Venise en 1504, m'a confirmé dans la haute opinion que j'avais conçue de la science musicale de l'artiste flamand.

F.-J. Fétis.

AGRICOLAUS (Saint), évêque de Tongres. Fils d'un forestier de Flandre, il devint évêque de Tongres en 512 et mourut, en 533, à Maestricht, où il eut sa résidence. Il est le onzième sur la liste des évêques de Liège, qui commence par saint Materne. Quelques années avant cette époque, saint Servais, prédécesseur d'Agricolaus, avait cru devoir, vers la fin de sa vie, quitter Tongres pour chercher, à Maestricht, un abri plus sûr, lors des invasions germaniques.

Cependant la ville de Tongres fut détruite, et, après la mort du prélat (484), le siège épiscopal demeura longtemps vacant. C'est en 512 seulement qu'Agricolaus fut choisi par le synode d'Orléans, sur la proposition de l'évêque de Reims, saint Remi, pour en prendre possession. Le nouveau titulaire, trouvant la ville de Tongres inhabitable, se transporta à Maestricht, qui fut depuis la résidence, sinon le siège des évêques.

Une polémique qui date du ^{xvii}^e siècle partage les opinions sur le point de savoir si ce changement de résidence était ou

n'était pas une véritable translation de ce siège. Un seul auteur ancien, le chanoine Nicolas, qui écrivait au ^{xiii}^e siècle, s'exprime formellement à ce sujet et se prononce en faveur de la seconde opinion. Un ancien document, tiré des archives de l'église Notre-Dame à Tongres, n'admet pas non plus l'existence d'un évêché à Maestricht, et les conciles et les lettres papales ne mentionnent d'autre siège que celui de Tongres. L'opinion contraire est fondée sur ce fait que plusieurs annalistes contemporains donnent ordinairement aux prélats de Tongres la dénomination d'évêques de Maestricht; mais cette dénomination n'implique probablement que le séjour des évêques en cette ville : ce serait, dès lors, un simple abus de mots.

F. Orliessen.

Concile d'Orléans, année 512. — Meyerus, Annales rerum Flandricarum, p. 3, v. — Heriger, dans Chapeauville, t. I, p. 32.

AGURNEZ, historien, hagiographe, poète, né à Stavelot, mort en 1652. Voir GURNEZ (*Jean-Antoine DE*).

* **AGURTO** (Don *Francisco - Antonio DE*), marquis de Gastañaga, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. A la mort du marquis de Grana (voir ce nom), le 20 juin 1685, on ouvrit, au château royal de Marimont, où étaient réunis les principaux ministres et les chefs de l'armée, un paquet secret du roi qui y avait été apporté de la citadelle d'Anvers; il renfermait des lettres patentes, en date du 26 septembre 1683, par lesquelles Charles II, prévoyant le cas où le marquis de Grana viendrait à manquer, mettait au gouvernement des Pays-Bas, par intérim, don Francisco-Antonio de Agurto, chevalier de l'ordre d'Alcantara, mestre de camp général de l'armée royale. Ce choix fut généralement accueilli avec faveur : Agurto avait pris part, pendant les quinze années précédentes, dans les grades successifs de lieutenant général de la cavalerie, de sergent général de bataille, de maître de l'artillerie et enfin de mestre de camp général, aux guerres dont les Pays-Bas avaient été le théâtre, et sa conduite lui avait acquis l'estime, non-seulement de sa nation, mais encore des Belges. C'était l'usage que la ville de

Bruxelles fit aux gouverneurs généraux, lorsqu'ils entraient dans l'exercice de leur charge, un présent de vingt-cinq mille florins : le magistrat ayant convoqué les doyens des métiers pour leur proposer d'en gratifier don Francisco-Antonio de Agurto, il n'y eut, dans cette assemblée, où siégeaient près de trois cents personnes, pas une seule voix qui s'y montrât contraire; trois des neuf nations, celles de Saint-Nicolas, de Saint-Laurent et de Saint-Christophe, voulurent même au don de la ville joindre chacune un don particulier, en témoignage de leur affection pour celui à qui la direction des affaires de l'État venait d'être confiée. Depuis deux ans, la ville d'Anvers faisait des difficultés pour accorder les subsides; elle les vota peu après qu'Agurto eut pris les rênes du gouvernement; les états de Namur lui donnèrent aussi une marque de déférence, en accordant une aide plus considérable qu'ils ne l'avaient fait dans aucune des années précédentes. Un acte de désintéressement d'Agurto ajouta à l'opinion avantageuse que le public avait conçue de lui : Informé, par des lettres d'Espagne, que le roi avait résolu de renvoyer aux Pays-Bas le duc de Villa-Hermosa (voir ce nom), qui les avait gouvernés de 1675 à 1680, il en avertit le magistrat de Bruxelles, l'engageant à réserver pour le duc les vingt-cinq mille florins qu'on lui destinait, afin que la ville n'eût pas à supporter deux fois cette dépense. Cependant Villa-Hermosa n'accepta point le poste auquel il était rappelé, et Charles II, le 30 décembre 1685, nomma, par provision, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas don Francisco-Antonio de Agurto, à qui il conféra en même temps le titre héréditaire de marquis de Gastañaga. Le même jour, il donna avis de cette nomination aux états des provinces. Dans leur réponse (24 janvier 1686), les états de Brabant assurèrent le roi qu'ils étaient prêts à rendre au nouveau gouverneur « tous les honneurs, respect, assistance et zèle que ce caractère requéroit, et à quoi leur propre affection les portoit, par les fortes espérances

« dans lesquelles ils étoient, de voir
 « effectuer en ce gouverneur plusieurs
 « grandes pensées qu'il avoit pour le bien
 « de leur province. »

Le marquis de Gastañaga fit son entrée solennelle à Bruxelles le 2 février : le magistrat, qui était allé l'attendre à la porte de Laeken, lui présenta les clefs de la ville. Avant de se rendre au palais, où il devait établir sa résidence, il assista, à Sainte-Gudule, à un *Te Deum* auquel présida l'archevêque de Malines. Les premiers temps de son administration furent employés par lui à visiter les places du Brabant et de la Flandre, à en faire réparer et à en augmenter les fortifications; il consacra aussi ses soins aux affaires de la justice et au régime intérieur du pays.

Par la convention de Ratisbonne (août 1684), une trêve de vingt ans avait été conclue entre l'Espagne et la France; mais déjà, en 1688, l'irruption des Français dans le Palatinat faisait prévoir qu'elle serait bientôt rompue. Le 21 avril de l'année suivante arriva à Bruxelles un officier envoyé par le maréchal d'Humières au gouverneur général des Pays-Bas, pour le prévenir que le Roi Très-Chrétien avait déclaré la guerre à Sa Majesté Catholique, et qu'en conséquence, les hostilités commenceraient incessamment. Gastañaga prit aussitôt ses mesures de concert avec le prince de Waldeck, commandant en chef des troupes des Provinces-Unies. Au mois d'avril, il partit pour l'armée, après s'être rendu successivement au conseil d'État, au conseil privé et au conseil des finances, auxquels il recommanda les intérêts du roi et du pays pendant son absence de la capitale. A la suite de quelques escarmouches, les Français, sous les ordres du maréchal d'Humières, ayant, le 26 août, attaqué les troupes hollandaises qui étaient campées à Walcourt, dans la province de Namur, furent repoussés avec une perte de plus de deux mille hommes restés sur le champ de bataille. Quelques jours après, Gastañaga fit avancer l'armée royale vers la ligne que les ennemis avaient élevée, depuis le pont d'Espierres sur l'Escaut jusqu'à Menin sur la Lys, et s'en rendit

maître presque sans opposition. La campagne de 1690 ne fut pas aussi heureuse : le 1^{er} juillet, le maréchal de Luxembourg battit, à Fleurus, le prince de Waldeck, dont l'armée avait été renforcée de quelques escadrons de troupes d'Espagne commandées par le lieutenant général d'Huby. Au mois de février de l'année suivante, Gastañaga partit pour la Haye, où il assista, avec les électeurs de Bavière et de Brandebourg, le landgrave de Hesse-Cassel et plusieurs autres chefs des armées alliées, à des conférences qui se tinrent en présence de Guillaume III, roi d'Angleterre, sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la cause commune.

Il était depuis deux jours à peine de retour à Bruxelles, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'investissement de Mons par une armée de cent mille Français que commandaient les marquis de Boufflers et de Villars et dont Louis XIV en personne ne tarda pas à venir diriger les opérations. Le prince de Berghes, qui commandait dans cette ville, n'avait que six mille hommes, la plupart espagnols; il capitula après quinze jours de tranchée ouverte (8 avril). La perte d'une place, réputée l'une des plus fortes de l'Europe, excita, aux Pays-Bas et en Espagne, de grandes clameurs contre Gastañaga. On l'accusa de n'avoir pas pris les dispositions qu'en exigeait la défense, tandis qu'il aurait assuré le roi de la Grande-Bretagne qu'elle ne courait aucun danger, et l'aurait abusé même sur le chiffre des troupes qui en formaient la garnison. Le mécontentement de Guillaume III contre lui fut extrême; il éclata dans les lettres qu'il écrivit à Madrid. Depuis longtemps, Maximilien-Emanuel, électeur de Bavière (voir ce nom), aspirait au gouvernement des Pays-Bas; des démarches actives étaient faites par lui ou pour lui en Espagne pour l'obtenir : Charles II se décida à le lui conférer (décembre 1691). Le 26 mars 1692, Gastañaga remit les rênes du gouvernement à Maximilien-Emanuel, arrivé ce jour-là même à Bruxelles. Charles II avait ordonné à l'électeur, aussitôt après qu'il aurait pris possession du poste auquel il venait de le nommer (8 janvier), d'envoyer le mar-

quis prisonnier en Espagne. L'électeur ne put exécuter cet ordre à la lettre, Gastañaga ayant beaucoup de dettes, et ses créanciers n'étant pas disposés à le laisser partir sans qu'il les eût satisfaits. On vendit tout ce qu'il avait de meubles; il fut ainsi en état de payer ce qu'il devait, et, le 10 avril, il quitta Bruxelles pour aller s'embarquer à Ostende : l'électeur eut la délicatesse de lui épargner l'humiliation qu'il aurait ressentie, si on lui avait fait traverser en prisonnier le pays où naguère tout le monde s'inclinait devant son autorité : il se contenta de sa parole. A son débarquement en Espagne, Gastañaga fut arrêté. Une junte, composée d'un conseiller d'État, d'un conseiller de Castille et d'un conseiller de guerre, fut chargée par le roi d'examiner la conduite qu'il avait tenue dans l'exercice du pouvoir dont il avait été revêtu aux Pays-Bas (juin 1692). Après une enquête de plus d'une année, la junte ne trouva pas qu'il y eût à frapper de blâme son administration, et un décret royal le déchargea de toute responsabilité à cet égard (octobre 1693). Il vint alors à la cour, où Charles II, la reine Marie-Anne de Neubourg et la reine mère lui firent un accueil distingué. En 1694, il fut appelé à la vice-royauté de Catalogne. Les Français, les années précédentes, s'étaient rendus maîtres d'une partie de cette principauté. Gastañaga réussit d'abord à arrêter leurs progrès, en s'enfermant avec ses troupes dans les places menacées et en chargeant de la défense extérieure de la province les paysans et les miquelets. Ceux-ci harcelaient les ennemis, interceptaient les convois, mettaient à mort les Français qui marchaient isolément, et attaquaient même les villes où il n'y avait que de faibles garnisons. Mais lorsqu'il voulut prendre l'offensive, il n'eut pas un égal succès, quoiqu'il eût reçu de nombreux renforts. Dans une affaire qui eut lieu, en 1696, sur les bords du Tordèra, il vit une partie de son armée prendre la fuite, et toute la cavalerie wallonne avec son chef, le comte de Tilly, taillée en pièces. Les plaintes des Catalans contre lui déterminèrent la cour à le remplacer

par don Francisco de Velasco. Après l'avènement de Philippe V, Gastañaga fut nommé colonel du régiment des gardes à cheval du roi. Il mourut, au mois de novembre 1702, à Barcelone, où il était allé attendre ce monarque, à son retour de la campagne de Lombardie. *Cachard.*

AGYLÆUS (*Henri*), jurisconsulte, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant) en 1533, mort en 1595. Son père, connu sous le nom de Henrickzone Louiszone, était Italien, natif de la petite ville d'Agylla, aujourd'hui Cerveteri, entre Rome et Civita-Vecchia, dans les États de l'Église. Il obtint, en 1524, droit de bourgeoisie à Bois-le-Duc.

Agylæus fut envoyé de très-bonne heure à Louvain pour y faire ses études. En 1547, il se fit inscrire à la matricule de la pédagogie du Porc. Il est probable que les idées de la réforme avaient pénétré dans l'université; car, en 1558, Agylæus, étant venu passer plusieurs jours à Bois-le-Duc, laissa échapper en public quelques propositions hérétiques sur les saintes Écritures et le sacrement de l'autel. Le scandale fut grand, et le jeune étudiant fut cité à comparaître devant le conseil de Brabant pour répondre de sa conduite; mais il jugea à propos de quitter le pays. Il fut condamné par contumace au bannissement avec confiscation de ses biens. Il se retira à Cologne, où il publia son premier ouvrage, dont nous parlerons plus loin. Ce fut alors que, changeant de nom, il prit celui d'Agylæus, d'Agylla, nom du lieu de naissance de son père.

Poussé par son esprit aventureux et par le désir de s'instruire, Agylæus se rendit en Suisse et assista aux leçons des professeurs les plus célèbres de cette époque. Il séjourna successivement à Lauzanne, à Bâle et à Genève. Ce séjour au foyer des idées nouvelles, ce contact de Calvin et de ses disciples lui fit adopter entièrement les doctrines de la réforme.

En 1561, Agylæus publia un second ouvrage qu'il dédia à la reine Élisabeth d'Angleterre, et, pour le lui présenter, il se rendit dans ce pays, où il se lia avec Thomas Parker, à qui il offrit son *Photii nomen canonicus*.

Cependant, soit que ses nouvelles croyances ne fussent pas encore bien affermies, soit que le désir de revoir son pays l'emportât sur toute considération, Agylæus présenta, en 1562, une requête à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, afin de pouvoir rentrer à Bois-le-Duc. Il faisait, dans cette requête, profession de foi à la religion catholique, affirmant qu'il avait toujours vécu et voulait continuer à vivre dans ses principes. Des lettres de pardon lui ayant été délivrées, à condition de faire une rétractation de ses erreurs entre les mains de l'inquisiteur de la foi, il rentra dans sa ville natale, où il épousa Gertrude Pauverden. Sa conduite ultérieure prouva que cette rétractation n'était pas sincère.

En 1566 commence la vie politique d'Agylæus, vie d'agitation perpétuelle, d'intrigues, de succès et de revers comme toute vie politique, surtout à une époque aussi troublée que celle du *xvi^e* siècle.

Un consistoire protestant, dont Agylæus devint l'âme, fut organisé à Bois-le-Duc et mis en rapport avec celui d'Anvers. Les déplorables excès des iconoclastes dans cette ville eurent leur contre-coup à Bois-le-Duc. Les églises furent ravagées, et là comme ailleurs, l'influence des chefs fut impuissante à arrêter les sectaires. La gouvernante envoya des commissaires dont l'arrivée fut le signal de nouveaux troubles qui firent tomber la ville au pouvoir des révoltés. Le comte de Megem fut alors chargé de s'y rendre avec des forces imposantes, et, après une vaine tentative de résistance, la ville se soumit. La fuite des chefs du mouvement fut la conséquence naturelle de ce résultat. Agylæus se retira dans le pays de Clèves. Il y rédigea, en latin, une justification par laquelle il prétendait établir son innocence; mais les témoins entendus dans l'enquête qui fut faite, affirmèrent qu'il était l'instigateur de tout ce qui s'était passé. Condamné une seconde fois au bannissement et à la confiscation de ses biens, il se retira à Duisbourg, dans le pays de Clèves, et l'on n'entendit plus parler de lui jusqu'en 1576. Il profita alors du pardon général accordé, en 1574, par Phi-

lippe II, à la sollicitation du commandeur de Castille, et rentra encore une fois dans sa ville natale.

Mais il lui fut impossible de rester en repos. Emporté par le mouvement d'indépendance qui agitait les esprits à cette époque mémorable, Agylæus, secondant les desseins du prince d'Orange, chercha à remettre Bois-le-Duc aux états généraux. Après bien des vicissitudes, il parvint à y faire recevoir l'union d'Utrecht, en 1579. Mais peu après, Bois-le-Duc prêta l'oreille aux propositions du prince de Parme et fit retour à Philippe II. Pour la troisième fois, et ce fut la dernière, Agylæus quitta la ville et se retira à Leide pour y soigner l'éducation de ses enfants.

En 1585, on le retrouve à Utrecht, où il intrigue en faveur de Robert Dudley, comte de Leicester. Député de la bourgeoisie de cette ville, Agylæus prit la parole devant les états généraux pour demander la réception de cet étranger en qualité de gouverneur général des Provinces-Unies; et quand Dudley fut installé dans ses fonctions, Agylæus devint l'un de ses plus ardents partisans.

En récompense de ses services, il fut nommé conseiller et procureur général de la cour d'Utrecht. Agylæus ne conserva pas ces fonctions pendant longtemps. Leicester quitta le pays en 1587, et, deux ans après, en 1589, son protégé fut destitué par la faction réactionnaire et remplacé par Pierre van Leeuw.

Agylæus se retira en Angleterre et y mourut en 1595, laissant six enfants, trois garçons et trois filles. Tel fut le personnage politique. Après quelques hésitations, il se jeta à corps perdu dans cette lutte héroïque qu'un petit peuple soutint pour la liberté contre la puissance de Philippe II. Comme tant d'autres, il y sacrifia son repos et sa fortune, et comme tant d'autres aussi, hélas! il ne trouva qu'ingratitude pour prix de tout son dévouement. Deux fois il s'adressa aux états généraux pour obtenir un subside de 3,000 florins, à l'effet de l'aider dans l'impression d'un recueil complet des *Novelles* de Justinien, traduites par lui, et deux fois sa demande fut rejetée.

Une vie si agitée ne paraît pas devoir

laisser de place à la science; cependant Agylæus comptera parmi les juriconsultes remarquables de cette époque, pour ses publications sur le droit romain. Ses travaux eurent principalement pour objet des traductions en latin des textes grecs. On a de lui :

1^o *Novellæ Justiniani imperatoris constitutiones a Gregorio Haloandro e græco versæ et editæ. Norimbergæ, 1531, nunc vero revisæ et emendatæ, adjecta lectionum varietate.* Parisiis, 1560; in-8^o.

Agylæus ne fut pas le premier qui donna une traduction de ces *Novelles*; il en existait deux autres, l'une contemporaine de Justinien et connue sous le nom de *Vulgate*, l'autre publiée en 1531 par Haloander. Mais la traduction d'Agylæus est beaucoup plus élégante et plus pure que les précédentes.

Il fut le premier traducteur des treize édités de Justinien et des constitutions de ses successeurs. Cette traduction est intitulée :

2^o *Justiniani edicta : Justini, Tiberii, Leonis philosophi constitutiones et Zenonis una.* Parisiis, H. Stephanus, 1560; in-8^o.

L'ouvrage capital d'Agylæus, reproduit plusieurs fois, fut publié sous le titre :

3^o *Photii patriarchæ const. nomo canonus, sive ex legibus et canonibus compositum opus cum commentariis Theodori Balsamonis, interprete H. Agylæo.* Cologne, 1560; in-8^o. 2^e édition, Paris, 1560; in-4^o; 3^e édition, Basileæ, typis Oporini, 1561; in-folio.

Cette traduction d'Agylæus fut reproduite en entier à la suite du texte grec, publié, en 1615, à Paris, chez Abraham Pacard, par Christophe Justel. Enfin, Henri Justel le comprit dans sa Bibliothèque du droit romain qu'il publia en 1661.

Agylæus est encore auteur d'un ouvrage de droit politique, publié après sa mort par son fils Jean et dédié par celui-ci aux états généraux.

4^o *Inauguratio Philippi II, regis Hispaniarum, qua se juramento ducatus Brabantiae et ab eo dependentibus provinciis obligavit, cum substitutione ducissæ Mariæ gubernatricis, authore Henrico Agylæo,*

etc. Ultrajecti, ex officina Abrahami ab Herwyck, 1628; in-12.

Ce volume renferme le texte de la Joyeuse-Entrée, avec un commentaire sur chaque chapitre, et tend à prouver que Philippe II, en établissant l'inquisition et les nouveaux évêchés, avait manqué à son serment : d'où la conséquence que la révolte était légitime.

Lipenius, dans sa *Bibliotheca juridica*, cite encore deux ouvrages d'Agylæus sous ces titres :

1^o *Henricus Agylæus, ad ea quæ in Novellis Leonis jux civile attingunt liber singularis.*

2^o *De dierum annotatione in Novellarum Justiniani subscriptionibus.*

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu retrouver ces ouvrages.

Nous nous sommes servis, pour la partie biographique de cette notice, du travail que M. Cuyppers de Velthoven a publié sur Agylæus.

J. Delecourt.

AIBERT (Saint) naquit en 1060, au village d'Espain près de Tournai. Son père était un homme d'armes appelé Albalde, sa mère se nommait Elvide. Dès son enfance, il montra une grande inclination pour la retraite et la pénitence. Ayant pris la résolution de quitter le monde, il s'associa à un religieux du monastère de Crespin en Hainaut, appelé Jean, qui avait reçu de ses supérieurs la permission de vivre en reclus dans une petite cellule. Après avoir fait un pèlerinage à Rome, il fut admis au monastère de Crespin, où il mena une vie non moins mortifiée qu'autrefois. La réputation de l'humble cénobite avait tellement grandi parmi le peuple, que Burchard, évêque de Cambrai, crut devoir l'ordonner prêtre, et le mettre ainsi à même de rendre plus de services par l'administration des saints sacrements. Aibert devint alors en quelque sorte le pénitencier d'une partie de ce vaste diocèse. Après avoir passé environ vingt-cinq ans dans la communauté de Crespin, il reprit sa vie érémitique, et mourut le 7 avril vers l'an 1140. Les abbés de Crespin et de Saint-Amand l'inhumèrent dans la cellule même qu'il avait sanctifiée par la plus rude

pénitence. Plus tard, on transporta son corps à l'abbaye de Crespin.

Sa vie a été écrite par Robert, archidiacre d'Ostrevant, qui l'avait beaucoup connu. Elle a été publiée d'abord séparément par Arnoul Raissius, et insérée ensuite dans la collection des Bollandistes, t. I, *Aprilis*, p. 672. Voyez notre *Hagiographie nationale*, sous le 7 avril.

P. F. X. de Ram.

AIGUILLON (François D'), mathématicien, architecte, physicien, né à Bruxelles en 1566, mort à Anvers, le 20 mars 1617. Il appartenait à une famille distinguée. Son père, Pierre d'Aiguillon, avait été secrétaire de Philippe II, ce qui fait supposer qu'il jouissait de quelque considération. Voué de bonne heure à la carrière religieuse, le jeune François reçut, dès l'âge de dix ans, la tonsure, que lui donna le cardinal de Granvelle. En 1586, après avoir fini ses humanités, il se présenta pour être admis dans l'ordre des Jésuites. Le provincial, François Costerus, l'envoya à Tournai, où il fit son noviciat. Lorsqu'il eut prononcé ses vœux, le 15 septembre 1588, ses supérieurs le destinèrent à l'enseignement, et il professa la syntaxe et la logique; puis ayant reçu la prêtrise à Ypres, en 1596, il fut chargé d'enseigner la théologie à Anvers.

C'est alors que commence vraiment la carrière scientifique de d'Aiguillon. Les jésuites avaient résolu d'introduire l'étude des sciences exactes dans leur établissement d'Anvers, et c'est lui qui fut chargé d'organiser cet enseignement. Il projeta, à cette occasion, la composition d'un grand traité d'optique, dans lequel il voulait rassembler tout ce que l'on connaissait de son temps sur cette branche de la science. D'après ce qu'il dit lui-même, l'ouvrage était divisé en trois parties, selon les trois manières dont l'œil perçoit les objets : 1^o directement, 2^o par réflexion sur des corps polis, 3^o par réfraction à travers des corps transparents. Six livres devaient traiter de la première partie, l'optique proprement dite; quatre livres, de la seconde partie ou catoptrique; et les suivants, de la dioptrique et en particulier de cet instrument nouveau, la

lunette astronomique, qui permet de voir des objets situés à des distances considérables (1). Un dernier livre traitait des phénomènes lumineux, tels qu'arcs-en-ciel, halos, parhélies, etc.

Ce travail devait former deux volumes, mais la mort a surpris l'auteur avant qu'il eût pu le terminer. Un seul volume a été imprimé; il renferme l'optique proprement dite sous ce titre : *Francisci Aguilonii e Societate Jesu opticonum libri sex, philosophis juxta ac mathematicis utiles*. Antverpiæ, ex officina Plantiniana, MDCXIII. Le premier livre, qui est une espèce d'introduction, traite de la nature des objets et de celle de l'œil; le deuxième traite des propriétés et des caractères principaux des rayons optiques; le troisième, de la figure des corps, de leur grandeur, de leur distance, de leur état de mouvement ou de repos; le quatrième, des apparences trompeuses que peuvent faire naître les objets par suite de leur distance, d'un mouvement rapide, etc.; le cinquième traite de la nature des corps lumineux et opaques et des ombres; le sixième enfin traite des trois genres de projections, orthographique, stéréographique et scénographique. Il est connu que c'est d'Aiguillon qui a donné au second genre le nom de projection stéréographique adopté depuis par tous les auteurs.

Ces diverses parties sont traitées avec talent pour l'époque; mais l'auteur paraît avoir développé avec prédilection la sixième, qui forme plus du tiers du volume. Après avoir exposé la nature et les propriétés des trois systèmes de projection, il en donne des applications nombreuses à la cosmographie, à la géographie, etc. Ce traité des projections peut encore aujourd'hui être lu avec avantage.

Il paraît que d'Aiguillon possédait des connaissances variées. Plusieurs auteurs lui attribuent les plans de la célèbre église des Jésuites à Anvers, qui passait pour une des plus belles et des plus riches qui existassent. Elle a malheureusement été incendiée par la foudre en 1718.

(1) *Hinc omne construemus Dioptrarum genus, illudque præcipue nuper inventum, quo res immani intervallo distantes, atque ad id extra aspectus vim constitutas, velut intra præfinitos nature*

D'Aiguillon avait été nommé recteur de la société des Jésuites à Anvers. Ses supérieurs lui donnèrent pour aide Grégoire de Saint-Vincent (voir ce nom), géomètre de premier ordre, mais qui alors était encore très-jeune. Il est probable que le voisinage de d'Aiguillon n'aura pas été sans influence sur la carrière de ce savant.

Ern. Quetelet.

Moreri, *Dictionnaire historique*. Basle, 1731. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Liège, 1839. — Goethals, *Histoire des Lettres, des Sciences et des Arts*. Bruxelles, 1840. — Charles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*. Bruxelles, 1837. — Ad. Quetelet, *Histoire des Sciences mathématiques chez les Belges*. Bruxelles, 1864.

AINARD, aussi nommé **AMARD**, **ANAARD**, **AYMARD**, **AYRARD**, **ÉNARD**, **ENARD**, évêque de Tournai et de Noyon, succéda à Rambert, vers 915. Cette même année, il transféra le corps du martyr saint Gérulphe du village de Meerendré à l'église Notre-Dame de Tronchiennes. Il mourut en 932. F. Hennebert.

Cousin, *Histoire de Tournai*. — Meyerus, *Annales*. — Molanus, *Natales*, 21 septembre.

AINEFFE (*Georg.-Aur. D'*), théologien, né à Liège, vivait en 1612. Voir **DAYNEFFE**.

AKEN (*Arnould VAN*), écrivain ascétique, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant), vivait au XVII^e siècle. Ce prêtre charitable et instruit est signalé par Van der Aa (*Biographisch Woordenboek*, t. I, p. 41) comme ayant rendu de grands services à ses concitoyens pendant le siège de 1629. Après la reddition de Bois-le-Duc aux états généraux, il émigra à Anvers, où il termina probablement sa carrière. Il avait publié dans sa ville natale, en 1617, un traité en flamand sous le titre : *Den Spiegel der Liefde*.

Bon de Saint-Genois.

Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 93; in-4^o.

AKEN (*Guillaume VAN*), historien du XIV^e siècle. Il écrivit la vie de l'empereur Henri de Luxembourg et il est plusieurs fois nommé dans la chronique rimée de Louis van Velthem aux pages 308 et 310. (*Spiegel Historiae van Lodewyk van Velthem*. Amst., 1717.) Ph. Blommaert.

terminos positas, ipsisque prope modum oculis coherentibus videmur intueri. Plane ut argonautam illum qui ob intuitus perspicuitatem Lyncei cognomen accepit, orbi restitutum esse possis suspirari.

AKEN (*Henri VAN*), poète flamand, né à Bruxelles, vivait au XIII^e siècle. Il fut sans contredit un des poètes les plus remarquables du XIII^e siècle, tant à cause de l'importance de ses productions littéraires que par l'élégance de sa versification et la pureté de son langage. Jean Boendale, l'auteur des *Brabantsche Yeesten*, son contemporain, parle de lui avec éloge dans le poème didactique den *Leekenspiegel*, où il dit :

*Van Brusselle Heine van Aken ;
Die wel dichte conste maken,
(Gode hebbe die siele sine)
Maecte dese twee verskeine :
« Vrienden werden lange gezocht,
Selden vonden, saen verwocht. »*

Nous apprenons par ce passage que Van Aken était réputé, de son vivant même, comme bon poète, qu'il était né à Bruxelles et qu'il mourut avant l'achèvement du *Leekenspiegel*, qui fut terminé en l'an 1330, date apposée par l'auteur même à la fin de l'ouvrage. D'après le manuscrit du *Roman flamand de la Rose*, appartenant à la bibliothèque de l'Institut d'Amsterdam, il avait sa résidence à Corbeke, près de Louvain, et était curé de cette paroisse :

*ende es prochiaen
Te Corbeke, alsie 't hebbe verstaen.*

Cinq de ses œuvres poétiques sont parvenues jusqu'à nous :

1^o *Huon de Tabarie*; 2^o *Le Roman de la Rose*; 3^o La suite du *Miserere du reclus de Moliens*; 4^o Le quatrième livre du *Wapen Martin*; 5^o *Les Enfants de Limbourg*.

Les trois premiers ouvrages sont des traductions; les deux autres des compositions originales. Examinons ici rapidement chacune de ces productions.

1^o *Huon de Tabarie* est traduit d'une pièce française intitulée : *L'Ordre de chevalerie*, publiée par Méon (*Fabliaux et Contes*, t. I, p. 59). Willems inséra le texte flamand, de 275 vers, dans le *Belgisch Museum* (t. VI, p. 94), d'après un manuscrit déposé à la Bibliothèque royale de Bruxelles. C'est un récit assez curieux de la manière dont le sultan Saladin se fit armer chevalier par Huon de Tabarie, son prisonnier. A cette occasion, Huon lui explique les devoirs du chevalier et la signification sym-

bolique des diverses pièces de l'armure, ainsi que celle des cérémonies qui ont lieu pendant l'admission.

Ce poème, comme on le voit, n'a rien de commun, ainsi qu'on l'a prétendu, avec celui de Saladin, qui compte 1621 vers et fut publié, en 1480, par A. De Keyser, à Audenarde, et réimprimé à Gand, en 1848, par la Société des Bibliophiles flamands.

2^o *Le Roman de la Rose*, un des plus célèbres poèmes allégoriques du moyen âge, composé, vers la fin du XIII^e siècle, par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, eut une vogue considérable pendant plusieurs siècles. Le plus ancien poète de la Grande-Bretagne, Geoffrey Chaucer, en composa une traduction anglaise en vers, et même de notre temps, vers l'an 1839, Henri Fuhrman, de Berlin, le traduisit en allemand. D'après l'aveu même de l'auteur, le poème est imité de Macrobie, qui composa la *Vision du roi Cypron*. Le poète aussi raconte un songe qui n'est qu'une longue et interminable allégorie, dépourvue d'événements et de personnages propres à dominer l'action. C'est Dame Oiseuse qui inspire à l'amant le désir de rechercher la Rose. Une foule de figures allégoriques se succèdent; les vertus et les vices personnifiés, telles que la *Haine*, l'*Avarice*, la *Douleur*, etc., sont peints d'une manière brillante et poétique, qui repose l'esprit au milieu de ces discussions infinies de morale et de sentiment. Bientôt paraît l'*Amour*, qui décoche ses traits dans le cœur de l'amant. Chacun de ces traits porte un nom particulier et tous ne font qu'envenimer les blessures du malheureux, qui surmonte les plus grands obstacles pour parvenir à son but, car la Rose est protégée par un entourage de personnages allégoriques, par le *Danger*, par la *Jalousie*, par d'autres encore; mais à la fin, la *Beauté* est vaincue, et le poète obtient le bouton de rose qu'il a tant désiré.

Le texte français compte vingt mille vers, le poème flamand n'en a que 14,224; il a été publié par M. Ed. Kausler, conservateur des archives à Stuttgart, dans le t. II des *Denkmäler alt-niederländischer*

Sprache und Litteratur. Tübingen, 1844. Cette publication est faite d'après le manuscrit provenant de l'abbaye de Combourg, actuellement aux archives de la ville de Stuttgart. Un second manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Institut d'Amsterdam, est décrit par Willems, dans le *Belgisch Museum*, t. IV, p. 102. Des fragments d'une autre traduction furent découverts par M. Bormans. (Voyez le *Letterbode* de 1854.)

La traduction flamande est plus agréable à la lecture que l'original, parce que les longueurs et les répétitions fastidieuses en sont retranchées ou fondues avec beaucoup de talent. L'auteur, Henri van Aken, s'y nomme du lieu de sa naissance *Henri de Bruzelles*.

3° *Le Miserere du reclus de Moliens*, de la fin du XII^e siècle, fut traduit en partie par Gilles de Molhem, et achevé par Henri M. Serrure, qui en a publié le texte flamand (*Vaderlandsch Museum*, t. III, p. 235), pense que ce dernier, qui vécut longtemps après Gilles de Molhem, fut Henri van Aken. Willems (*Belgisch Museum*, t. IV, p. 105) est d'un avis différent et croit que les vingt-cinq derniers couplets sont dus à un autre poète qui portait le même prénom.

4° Le quatrième livre du *Wapen Martin*. — Le chef-d'œuvre de Jacques van Maerlant, le *Wapen Martin*, avait fixé l'attention des hommes les plus savants de son siècle : c'est un poème lyrique où les questions les plus élevées, tant philosophiques que sociales, sont traitées, avec un talent et une sagacité rares à cette époque. Henri van Aken écrivit le quatrième livre d'après ce modèle, et sa composition mérite aussi les plus grands éloges. Les strophes y ont la même élégance et les idées la même hardiesse que celles de son prédécesseur.

Au temps de ces poètes, les communes s'élevaient au milieu de la féodalité, s'affranchirent bientôt, et, imbuës des principes de l'ancien droit germanique, elles favorisèrent l'émancipation des serfs. Ce fut alors que les bases de l'ancien état social s'affaiblirent par l'absence de tout sentiment d'honneur chez les puissants et les grands. La chevalerie n'y est aucune-

ment ménagée : c'est par ses vices et par sa nonchalance que les chrétiens furent chassés de la Palestine, que le port de Saint-Jean d'Acre tomba au pouvoir des infidèles, que la terre sainte gémit encore sous le joug des Musulmans et tend en vain ses mains suppliantes vers l'Occident.

Nous transcrivons ici les 19^e et 26^e couplets, afin que le lecteur puisse juger par lui-même de la pureté du langage et de l'excellente versification, ainsi que des tendances du poète :

*Jerusalem ende Calephas,
Ende Akers, dat gewonnen was,
Ende Suers, die goede stede,
En es Fransoys, Bihemere noch Sas,
Die daer heest eens honts gebas,
Die houdt kerstennen seide.
Nu maect men der heidenen tas,
Daer Maria selve genas
T'onscr salichede.
Die werelt is broesscher dan glas ;
Die trouwe soect, hi vint gedwas ;
Dit es al waerhede.
T'Akers, seker syt das,
Soechmen die kerstene dore haer vas ;
Dat was jammerhede.
Wi sonden srgel ende was ;
Mer niet en ledcn wi den pas,
Wat men ons misdede,
Wine wouden daer niet mede.*

*Jacob, die bi rade doet,
Dat hi doet es hem goet.
Mi en mach geen dichten deren ;
Ic ben dies seker ende vroet
Dat ic al myn leven dichten moet
Ende meest op die heren.
God moet er mi loe geven spoet
Dor sinen lieven oetmoet,
Sonder weder keren.
Hebbic syn gratie metter vloet,
Al ligge hier onder voet,
Hi sal mi ginder eren,
Alse dat vule valsche bloet
Liggen sal in die gloet.
In dat lange bescreen.
Helpt, God ! in u behoed
Set ic minen sin ende minen moet ;
Ende helpt mi, Here, leren
Myn scrij ten beslen keren.*

5° *Les Enfants de Limbourg*, poème épique de grand mérite, divisé en douze chants et contenant plus de vingt mille vers, fut composé quand l'idée du rétablissement de l'empire latin de Constantinople subsistait encore dans toute l'Europe. Les Grecs et les Latins, réunis sous le même drapeau, avaient refoulé les Turcs jusqu'au delà du Caucase : la transmigration fut nombreuse, et les croisés établirent alors plusieurs principautés dans ces contrées. C'est cette épo-

que que le poète nous dépeint dans son œuvre brillante : l'Orient et l'Europe ne forment plus qu'un État ; les guerriers de l'Orient parcourent les plaines de la Lombardie, assistent aux tournois et prennent part aux guerres de l'Europe, tandis que les chevaliers de l'Occident aident les Grecs dans la lutte qu'ils sont obligés de soutenir contre les Sarrasins pour défendre les frontières de l'Empire. Le fond du poème est l'enlèvement de Marguerite de Limbourg, qui, en butte aux plus grands dangers, est transportée à Athènes. Son frère accourt pour la délivrer et, après des événements aussi inattendus qu'extraordinaires, Marguerite épouse Échites, le jeune duc d'Athènes, qui devient roi de l'Arménie ; le frère de Marguerite obtient la main de l'héritière de l'empire grec et monte avec elle sur le trône de Constantin. Ce vaste cadre, subdivisé en différents tableaux, contient des épisodes attrayants et si bien développés, qu'on les prendrait pour des poèmes complets ; mais le mérite en est encore rehaussé par des détails pleins d'intérêt, et la place qu'ils occupent dans le cercle d'aventures qui se succèdent, forment autant de scènes subordonnées à l'action principale. Dans cette composition, les traditions grecques se mêlent aux traditions germaniques, et souvent les idées mythologiques nationales s'y reproduisent avec des dénominations classiques. Ainsi la déesse Holda apparaît, au troisième livre, sous le nom de Vénus, le trois Nornes sous celui de Sirènes (*Meerminnen*, v. IV, chant 1299). Le forgeron Wielant n'est pas inconnu, ni l'épée Mimmine et le héros Wedech. Les Amazones ont, en général, le caractère et tous les traits donnés aux Valkyries. De même que l'Edda, où la fin du monde est représentée par un grand combat entre les puissances de la nature, personnifiées en autant de divinités, de même les grands poèmes nationaux finissent par une immense bataille, d'où sort une ère nouvelle. Ainsi, dans le *Niebelungen-Lied*, nous voyons périr tous les héros bourguignons et huns, le seul Thierry de Vérone survit et devient la souche d'une nouvelle dynastie. Les poèmes du *Ravennaslach* et

de Roncevaux se terminent de la même manière.

Henri van Aken commença ce travail en l'an 1280 et le finit en 1317, d'après les vers insérés à la fin du douzième livre, et rétablis par M. Jonckbloet de la manière suivante :

*Nu es Heinric die dit maecte,
Ende so hi best conste gheraecte,
Siere pinen af, so es hi blide ;
Die hi begonsle in dien tide
Dat men screef ons Heren jaer
.XIII. dat es waer,
.XX. men, ende was ghekent,
Alsoe men den daet gescreven vent,
Van der geborten ons Heren,
Die Maria drouch met eren,
.XIII. hondert jaer ende .XVII.*

La Société littéraire de Leide chargea M. Th. Vanden Berg de la publication de ce poème. Ce savant s'acquitta de cette tâche d'une manière digne d'éloges ; l'orthographe et la ponctuation ont été revues avec soin, et le vocabulaire des mots anciens, qui est très-correct, prouve l'étude approfondie que l'éditeur a faite de notre langue nationale du moyen âge. Il donna pour titre à cet ouvrage :

Roman van Heinric en Margriete van Limborch, gedicht van Heinric. Leide, 1846-1847, 2 vol. XLVI et 370 et 358 pp.

Ce poème eut, dès son apparition, une grande vogue. Il fut traduit en langue allemande vers la fin du xve siècle, par Jean van Soest, à la demande du comte palatin Philippe le Sincère (*der Aufrichtige*). Au xvi^e siècle, on le reproduisit en prose et il fut diverses fois réimprimé, notamment à Anvers en 1516, à Bruxelles en 1604, à Amsterdam en 1739 et en 1798, et à Nimègue en 1773. Au commencement de ce siècle, il parut, à Gand, une romance en cinquante-trois couplets, dont le sujet est pris dans les premiers livres du poème. Cette chanson est intitulée : *Margrietjen van Limburg*.

L'idée d'une nationalité belge compacte commença, dès le temps de Van Aken, à éclore parmi les habitants des contrées qui constituèrent, sous la maison de Bourgogne, les dix-sept provinces des Pays-Bas. Au second chant, on voit s'organiser, à la voix du duc de Limbourg, pour punir la trahison de la ville de Trèves, la même confédération que l'empereur Othon IV avait réunie, un siècle plus tôt, sous le

drapeau de l'Empire, et qui se composait du duc de Brabant, des comtes de Flandre, de Hollande, de Gueldre, de Clèves, de Looz, de Juliers, de Luxembourg et de Bar, ainsi que des évêques de Liège et de Bonn.

Ph. Blommaert.

AKEN (*Jérôme VAN*) ou **AGNEN, BOS** ou **BOSCH**, peintre, graveur, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant), mort en 1516. Avant que de nous apparaisse tel qu'il est écrit ici, le nom de famille du peintre, connu sous le nom de Jérôme Bosch, a été l'objet d'une méprise qui menaçait de le défigurer pour toujours, si l'erreur n'avait été heureusement réparée par M. Alexandre Pinchart.

Connu durant trois siècles sous le nom dont il signait ses tableaux, Jérôme Bosch a repris aujourd'hui son véritable nom de famille, qui est Van Aken. Il doit être substitué à celui de Agnen que la lecture inexacte d'un document de Bois-le-Duc avait fait adopter à quelques biographes, sur la foi d'un biographe hollandais, Immerseel, junior.

Jérôme van Aken passa, sinon toute sa vie, au moins la plus grande partie de sa carrière à Bois-le-Duc, et tout fait croire qu'il a vu le jour dans cette ville de l'ancien Brabant. Le surnom de Bosch (du nom flamand de Bois-le-Duc, *'s Hertogen-Bosch*) qu'il s'est donné vient à l'appui de cette opinion. La date de sa naissance est restée incertaine : elle est rapportée diversement aux années 1450, 1470 et 1498 ; mais aucune de ces dates n'est étayée de preuves. Un compte d'une confrérie pieuse de Bois-le-Duc, *De illustre Lieven Vrouwen Broederschap*, établit que Jérôme Bosch en faisait déjà partie en 1488. Eu égard aux usages généralement observés dans les Pays-Bas, on peut présumer qu'il devait déjà avoir atteint au moins l'âge de dix-huit ans. Ce serait donc à 1470 ou à une année antérieure qu'il conviendrait de rapporter la naissance du célèbre peintre. Sur l'autorité d'Immerseel, junior, on a cru, pendant plusieurs années, que Jérôme Bosch était décédé à Bois-le-Duc en 1518. Lorsqu'on a constaté l'inexactitude du nom d'Agnen donné par cet écrivain à l'artiste, il a été établi qu'il s'était également trompé dans

la lecture de la date de la mort, qui doit être lue 1516 et non 1518.

Jérôme Bosch fut le créateur d'un genre nouveau en peinture : il excellait à peindre les sujets les plus bizarres, les plus fantastiques, qu'on appelait en flamand *grillen* (caprices). Dans les tentations de saint Antoine surtout, qu'il a peintes en grand nombre, il montre une imagination des plus folles et souvent des plus bouffonnes. Il possédait une assez grande force de coloris et savait donner aux attitudes de ses personnages, et même à celles des animaux monstrueux dont il garnissait ses tableaux, des expressions très-caractéristiques.

On ne connaît pas d'élèves formés par Jérôme Bosch, mais il n'a pas manqué d'imitateurs ni surtout de copistes ; de sorte qu'il est difficile de reconnaître les tableaux dont il est véritablement l'auteur.

On a cru que Jérôme Bosch avait pratiqué la gravure sur bois, et quelques auteurs ont même attribué à son burin des gravures sur cuivre. M. Pinchart, après une étude approfondie des pièces signées du nom de Bosch, a acquis la conviction qu'elles sont dues à un contemporain de notre peintre, Allard Duhamel, ou Duhamel, architecte et graveur, qui était aussi natif de Bois-le-Duc et qui grava plusieurs des tableaux de Jérôme Bosch.

Le portrait de Jérôme Bosch est gravé dans l'*Opus chronographicum orbis universi* d'Opmeer et Beyerlinck.

Chev. L. de Burbure.

AKEN (*Joseph VAN*), peintre, mort en 1749. On ignore l'année ainsi que le lieu de la naissance de ce peintre, qui était brabançon ou flamand. Il s'occupait spécialement de placer des figures dans les tableaux des artistes célèbres de l'Angleterre, où il s'était établi. Il se fit aussi une bonne réputation dans la peinture des ornements. Joseph van Aken a travaillé sur le satin et sur le velours ; on lui doit en ce genre des chefs-d'œuvre.

Ad. Siret.

AKEN (*Nicolas VAN*). Il est cité dans une biographie des poètes néerlandais, par A.-J. Vander Aa (*Nieuw biografisch Woordenboek van nederlandse dichters*), comme l'auteur du second li-

vre du Renard flamand ; mais Willems a démontré qu'il n'était que le copiste du manuscrit du Renard provenant de la bibliothèque de William Heber, et actuellement déposé à la Bibliothèque royale à Bruxelles. (Voyez pp. 353-371 de la seconde édition du *Reinaert de Vos*. Gent, 1850.) Ph. Blommaert.

AKEN (*Sébastien VAN*), peintre, né à Malines, vers 1656, mort dans cette ville, le 21 novembre 1722. Ni Immerseel, ni Kramm, son continuateur, ni M. Adolphe Siret ne mentionnent ce peintre d'histoire dans les publications qu'ils ont consacrées à des biographies d'artistes. C'est, d'après M. Piron, à Malines qu'il aurait reçu le jour. Il fut élève de Luc Franchoy le jeune, qui lui enseigna le dessin et la peinture. Il se rendit à Rome et s'y perfectionna sous la conduite de Carlo Maratti. Ayant quitté cette ville, il visita l'Espagne et le Portugal, où il épousa une demoiselle Durand, originaire de Bruxelles.

Une des productions de l'artiste orne l'église du village de Duffel, dans les environs de Malines. Elle représente saint Norbert recevant des mains de la sainte Vierge le costume de l'ordre des Prémontrés.

Chev. L. de Burbure.

ALAEERS (*François*) ou **ALARDTS**, ministre luthérien, né à Bruxelles au commencement du xvi^e siècle, mort dans le Holstein en 1578. La biographie de ce prédicateur de la réforme a été racontée avec des détails qui tiennent du roman plus que de l'histoire, dans un volume in-8^o intitulé : *Decas Alardorum scriptis clarorum*, 1721, et qui est dû à son arrière-petit-fils. A en croire cet écrivain, François Alaers descendait d'une famille noble de Bruxelles. Son père, Guillaume Alard de Cantier, qui était un catholique fervent, l'obligea à entrer dans l'ordre de Saint-Dominique, où il se fit remarquer comme prédicateur. Un négociant d'Hambourg, qui avait admiré ses talents oratoires, se lia avec lui et lui procura les moyens de lire les ouvrages de Luther. Séduit par les doctrines du fougueux novateur, le jeune religieux résolut de braver tous les dangers pour aller se ranger parmi ses disci-

ples, trouva moyen de quitter son couvent et se rendit à Heidelberg, où il continua ses études théologiques. Laisé sans ressources par suite de la mort du négociant, son protecteur, il se décida à revenir à Bruxelles, dans l'espoir d'obtenir des secours de son père, à qui il fit demander secrètement une entrevue. Mais, avant de l'avoir obtenue, il fut rencontré et reconnu par sa mère, catholique fervente, qui l'apostropha avec violence et le dénonça aux inquisiteurs. Toutes les tentatives que l'on fit pour le ramener à l'orthodoxie ayant échoué, ce fut, paraît-il, ce qui est difficile à croire, sa mère qui, la première, appela sur lui la rigueur des lois. Déjà il était condamné et son exécution devait avoir lieu dans le délai de trois jours, lorsque, pendant la nuit, il crut entendre une voix qui lui disait : *Surge et vade* (lève-toi et pars). En se levant pour obéir à cet ordre miraculeux, il distingua une ouverture que la lune éclairait, déchira ses draps et s'en fabriqua une corde, le long de laquelle il se laissa glisser. Cette corde ne descendait que jusqu'au milieu de la tour où il était enfermé ; néanmoins Alaers ne craignit pas de la lâcher et tomba dans un fossé, dont la vase rendit sa chute moins douloureuse. Il réussit ensuite à passer auprès de la sentinelle de la prison sans être aperçu et erra dans la campagne, pendant trois jours, sans pouvoir se procurer la moindre nourriture, tandis que le vent lui apportait les aboiements des chiens que l'on avait mis à sa poursuite. Enfin un roulier partagea avec lui un morceau de pain et lui permit de se reposer dans son chariot. Alaers alla implorer la pitié d'une de ses sœurs, mais elle le repoussa avec horreur ; heureusement, son beau-frère montra plus d'humanité : il lui donna un peu d'argent et décida le même roulier à le conduire en lieu de sûreté. Le proscriit bruxellois trouva un asile dans le comté d'Oldenbourg, où il devint l'aumônier du prince.

D'après un pamphlet dû à Alaers lui-même et intitulé : *Cort Vervat*, etc., il était vicaire de Kiel, près d'Anvers, lorsqu'il s'attira la colère de l'archevêque de Cambrai pour n'avoir pas recommandé à

ses ouailles la célébration du jour de la Toussaint, et pour avoir négligé, le jour suivant, de dire qu'il fallait prier pour les âmes des trépassés. Menacé de mort, il partit pour Jéna.

Bientôt il fut appelé par ses coreligionnaires d'Anvers pour leur servir de pasteur, et ce fut alors qu'il eut de longues controverses à soutenir contre son collègue Cyriaque Spangenberg, au sujet du péché originel. Il remplit ensuite les fonctions de ministre, à Norden, dans l'Ostfrise, pendant six ans, puis à Kellinghusen, dans le Holstein. En mai 1566, il reparut à Anvers, où, vers le mois de juin, il fut emprisonné par ordre du magistrat. Mais comme le nombre et l'audace des luthériens d'Anvers allaient croissant, il fut relâché peu de temps après et autorisé à prêcher dans l'abbaye de Saint-Michel et, plus tard, dans une grange (*schuere*) qui dépendait de ce monastère. Ce fut à cette époque, sans doute, qu'eut lieu sa réconciliation avec son père, qui vint le voir pour lui faire abjurer sa foi religieuse, mais qui, ajoutant-on, fut lui-même converti par son fils.

À l'approche du duc d'Albe, Alaers prit la fuite. Le roi Christian IV lui confia le soin de desservir l'église de Wilster, dans le Holstein, où il mourut dix ans après, le 10 septembre 1578. Sa veuve, Gertrude Beningsen, lui survécut jusqu'en 1594. Il laissa deux fils, Guillaume et François, qui s'occupèrent de philosophie et de théologie, de même que ses arrière-petits-fils, Lambert et Nicolas, et son arrière-arrière-petit-fils Nicolas Alaers, le jeune, l'auteur de la *Decas Alardorum*, et qui mourut à Hambourg, en 1756.

La biographie d'Alaers, telle qu'on nous la retrace d'ordinaire, n'est pas exempte d'erreurs. Son nom est presque toujours mal orthographié. Il faut écrire, non *Alard*, mais *Alaers*; du moins c'est ainsi qu'il signait ses lettres. On y ajoute parfois, je ne sais trop pour quel motif, le surnom de *de Cantier*. Hamelmann (*Historia ecclesiastica renati Evangelii*, parts I, p. 982) donne Anvers pour patrie à Alaers; mais il a été probablement trompé par les séjours que notre prédicant fit dans cette ville. Outre les

déclarations de doctrines qu'il rédigea de concert avec les autres ministres luthériens de l'église d'Anvers, Alaers a écrit :

1^o *Een cort verrat van alle mensche-lycke insettinghen der roomsche Kercke, beghinnende van Christus tyden af tot nu toe, ghenomen meer dan wt XXII authoren*; sans lieu d'impression (Anvers), 1566, travail où Alaers nous donne de curieux renseignements sur sa vie;

2^o *Een heerlicke troostbrief van des menschen leven ende wesen, door François Alardts*; un petit volume in-12, sans lieu d'impression (Anvers?) ni nom d'imprimeur; daté à la fin comme suit : *Den eersten octob. anno 1567. François Alardts*;

3^o *Die Catechismus op vrage ende andt-woorde gestelt, door Franciscum Alardum, pastoor tho Wilster, eertydts predicant t'Hantwerpen in de schuere*, 1568; un petit volume semblable au précédent; réimprimé dix-sept ans plus tard sous ce titre : *Catechismus, dat is : Onderwoysinghe van de voornaemste hooft-stucken der christelycker leere, op vraghe ende antwoort ghestelt door Franciscum Alardum, eertydts dienaar des godlyken woorts tot Antwerpen in de schuere; t'Hantwerpen, by Arnoul s'Coninx, anno 1585*; un petit volume in-12;

4^o *Bewys wylt Godes woord ende den schriften D. Lutheri, dat de Erfsonde niet sy der menschen wesen, syn seel ende lyf*. Lubeck, 1576; in-4^o. Traité dirigé contre les partisans des idées de Matthieu Flaxe d'Illyrie, auquel Spangenberg opposa le *Tractatus contra Franciscum Alardum*. Anvers, 1577; in-4^o. Les dix sermons sur la passion qu'Adelung (t. I, p. 389) attribue à notre auteur appartiennent à l'un de ses fils (1). Alph. Wauters.

Johannis Molleri Flensburgensis, *Cambria Literaria*, t. II, p. 28. — *Biographie universelle* de Michaud, t. I, p. 376. — *Mémoires de Jacques de Wesembek*, avec une introduction et des notes par C. Rahlenbeck. Bruxelles, 1859. In-8^o, *passim*. Notes fournies par M. Rahlenbeck.

ALAIN, communément nommé **ALANUS FLANDRENSIS**, évêque d'Auxerre, né en Flandre au commencement du XIII^e siècle, mort à l'abbaye de Clairvaux, vers l'an 1183, après avoir abdiqué l'évé-

(1) On a parfois attribué à Alaers quelques actes posés par un autre ministre luthérien, Mathys, qui prêchait au Kiel près d'Anvers, en 1566.

ché d'Auxerre. Plusieurs écrivains le regardent à tort comme identique avec Alain de Lille, surnommé le *Docteur universel*, pareillement religieux cistercien, un peu plus jeune, mais beaucoup plus célèbre que lui. Ce qui prouve, selon dom Brial, que maître Alain de Lille, *Alanus de Insulis*, et l'évêque d'Auxerre, *Alanus Flandrensis*, ne sont pas une seule et même personne, c'est que celui-ci a toujours pris le titre d'évêque, même après qu'il avait renoncé à l'épiscopat, tandis que l'autre n'a jamais porté ce titre dans les épîtres dédicatoires de ses ouvrages, où il se nomme ; enfin, ce qui décide la question sans réplique, c'est que l'un, mort vers 1183, fut enterré à Clairvaux, et que l'autre, décédé en 1202, reçut la sépulture à Cîteaux. Jusqu'à ces derniers temps, on voyait leurs tombeaux dans ces deux monastères. La double sépulture prouve suffisamment que ces deux personnages sont différents.

Le contemporain anonyme qui a placé la vie d'Alain d'Auxerre parmi les actes des évêques de ce diocèse, l'appelle *Alanus Flandrensis*. Mais il n'est pas prouvé qu'il soit né à Lille. Le livre des sépultures des moines de Clairvaux, ou plutôt l'inscription placée sur sa tombe, dit bien qu'il avait été élevé à l'école de la collégiale de Lille, mais ne dit pas qu'il était né dans cette ville : *In quadam ecclesia oppidi famosi in Flandria, quæ Insula nuncupatur, a puero educatus*. Mabillon, afin de donner un sens à la lettre 280 de saint Bernard, qui, pour faire un jeu de mots, paraît désigner Alain sous le nom de *Regniacensis* (1), pense qu'il pourrait bien être né à Renenghe, ou Reninghe, village de l'ancien diocèse d'Ypres sous le doyenné de Dixmude. Au reste, comme Alain ne fut jamais ni moine ni abbé de Regni, dans le diocèse d'Auxerre, la dénomination de *Regniacensis* ne semble pouvoir se rapporter qu'à son lieu de naissance. S'il était prouvé que l'évêque d'Auxerre fut l'auteur du commentaire sur les prophéties d'Ambroise Merlin, il ne resterait aucun doute sur le lieu de sa naissance, car l'auteur de cet écrit dit

positivement qu'il était né à Lille, et qu'il était encore enfant lorsque Thierry d'Alsace prit, en 1128, possession du comté de Flandre. Mais les motifs allégués par dom Brial ne permettent pas d'attribuer le commentaire en question à l'évêque d'Auxerre. Alain entra fort jeune au monastère de Clairvaux. Il y eut pour maître saint Bernard, qui le fit nommer abbé de Larivour (2), à deux lieues de Troyes en Champagne. Après avoir dirigé durant douze ans ce monastère, il fut élu, en 1152, évêque d'Auxerre. Pendant quinze ans environ, il gouverna sagement cette Église et fut chargé, soit par le roi, soit par le pape, de missions importantes. L'auteur de sa vie nous le représente comme un saint prélat soupirant après les exercices du cloître et s'ennuyant beaucoup dans le monde. Aussi abdiqua-t-il son évêché en 1167, et se retira-t-il d'abord à Larivour, ensuite à Clairvaux, où il finit ses jours vers l'an 1183. Cette date, cependant, n'est pas certaine, car, dans la *Gallia christiana nova*, t. XII, p. 295, on cite de lui une charte de 1185 portant sa signature. Mais ce n'est pas une raison pour le faire vivre jusqu'en 1203 et de le confondre avec le Docteur universel. Si Alain d'Auxerre n'était pas un savant de premier ordre, ni un grand littérateur, comme son homonyme, il aimait au moins les livres. Il légua sa bibliothèque au monastère de Larivour. Martène, dans le *Voyage littéraire*, part. I, p. 94, dit avoir vu à Clairvaux un beau manuscrit du décret de Gratien, légué par Alain, avec défense de le déplacer pour quelque raison que ce pût être.

Les écrits qui paraissent lui appartenir incontestablement sont réunis dans les tomes CLXXXV et CCI de la *Patrologie latine* de Migne : 1^o Cinq lettres adressées au roi Louis le Jeune, relatives aux contestations qu'il eut, vers l'an 1164, avec Guillaume IV, comte de Nevers, au sujet de certains droits seigneuriaux que chacun revendiquait dans la ville d'Auxerre. Voyez Migne, t. CCI, p. 1383. Une charte de Godefroid, évêque de

(1) *Regniacensis regnare nullatenus permittatur*. S. Bern., epist. 280.

(2) En latin *Ripatorium*. Voyez *Gallia Christ. nov.*, t. XII, p. 597.

Langres, assisté des abbés de Pontigni et de Clairvaux, nous apprend que la contestation fut terminée par une sentence arbitrale (Ibid., p. 1387.); 2^o Trois diplômes relatifs à des institutions monastiques (Ibid., loc. cit., t. III.); 3^o *Testamentum Alani*. Par ce testament, reçu par Harduin, abbé de Larivour, et certifié véritable par lui en 1182, Alain lègue des calices, des livres et une ferme pour la fondation d'un anniversaire après sa mort. L'abbé Lebeuf conclut de cet acte qu'Alain mourut la même année, mais c'est à tort, car, comme il a été indiqué plus haut, on a deux chartes de lui d'une date postérieure, l'une de 1183 et l'autre de 1185. Casimir Oudin (*De Scriptoribus ecclesiasticis*, t. II, p. 1400) s'inscrit en faux contre ce testament, parce qu'il dérange son système, qui a pour objet de prouver que maître Alain, le Docteur universel, n'est autre que l'évêque d'Auxerre, ou du moins qu'il n'est pas impossible que ce dernier ait vécu jusqu'à l'année 1203 (p. 1390.) Le testament original se conserve aux archives de Troyes (Migne, op. cit.); 4^o Une vie de saint Bernard, qui est la seconde parmi celles que Mabillon a publiées à la suite de son édition des œuvres du saint docteur; elle est divisée en trente et un chapitres ayant en tête une épître dédicatoire à Ponce, abbé de Clairvaux, dans laquelle l'auteur prend la qualité d'ancien évêque d'Auxerre : *Frater Alanus, antissiodorensis ecclesie humilis quondam sacerdos*. Ponce devint le cinquième abbé de Clairvaux, en 1165, et fut promu, cinq ans après, à l'évêché de Clermont (1). C'est dans l'intervalle de ces cinq années qu'Alain composa cet ouvrage qu'il paraît avoir entrepris pour hâter la canonisation du grand docteur, son ancien maître, à laquelle on travaillait depuis longtemps, et qui ne reçut le titre de saint qu'en 1174. Sa vie se trouve dans le tome CLXXXV de la collection de Migne; 5^o Pez, dans son *Thes. anecd.*, t. III, part. 3, p. 630, parle d'un ho-

méliaire manuscrit, sous le nom d'*Alain, abbé de Sainte-Marie*. Il est possible qu'Alain, n'étant encore qu'abbé de Notre-Dame de Larivour, ait composé ces sermons; mais ce n'est qu'une conjecture; 6^o Antoine Augustin soupçonne qu'Alain d'Auxerre est auteur de la collection des constitutions ou décrets qui se trouve à la suite du troisième concile de Latran, sous le pape Alexandre III, dans les éditions des conciles. Selon dom Brial, c'est un fait plus incertain encore que celui qui concerne l'*homélie* indiqué par Pez. Henriquez, dans le *Menologium Cisterciense*, place Alain d'Auxerre, sous le 14 octobre, parmi les vénérables de l'ordre de Cîteaux. Sanderus le nomme, sous la même date, dans son *Hagiologium Flandriae*, p. 115, de même que Miræus, dans ses *Fasti Belgici et Burgundici*, p. 611.

P. F. X. de Ram.

De Visch, *Bibliotheca Scriptorum ord. Cisterciensis*, p. 13. — Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 56. — Dom Brial, *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 334.

ALAIN DE LILLE ou **ALANUS DE INSULIS**, théologien, philosophe, naturaliste, poète, historien, occupe l'une des premières places parmi les écrivains les plus féconds de la fin du XIII^e siècle. Il a laissé après lui une si grande réputation de savoir, qu'il a été surnommé le *Docteur universel*, et souvent aussi *Alain le Grand*, *Alanus Magnus*. Malgré cette célébrité, son histoire est peu connue. Les biographes se sont contredits sur le lieu de sa naissance et sur l'année de sa mort; on ne sait presque rien des actions de sa vie ni des emplois qu'il a exercés. A défaut de renseignements positifs, on a inventé des fables souvent absurdes, commes, pour vanter un homme extraordinaire, il fallait nécessairement recourir au merveilleux. Dom Brial, sur les traces duquel nous aimons à marcher dans cette notice, a détruit avec un véritable esprit de critique les erreurs et les impertinences qu'on a débitées sur le compte de maître Alain de Lille, et, dans l'histoire de sa

bienheureux Pierre le Borgne (*Monoculus*), qui devint le huitième abbé de Clairvaux, en 1179, et mourut en 1186.

(1) Voyez *Gallia Christ. nov.*, t. IV, p. 801. — De Visch, dans sa *Bibliotheca Scriptorum ord. Cisterciensis*, p. 12, se trompe en disant avec Henriquez qu'Alain dédia la Vie de saint Bernard au

vie, il a indiqué quels sont les faits que l'on peut admettre comme certains. La distinction entre Alain, évêque d'Auxerre, (voir ce nom) et maître Alain de Lille a été établie dans la notice du premier. Ce sont bien certainement deux personnages différents. Plusieurs auteurs font du Docteur universel un Allemand, tout en avouant qu'il est né à Lille en Flandre. D'autres le croient Écossais, Espagnol ou Sicilien. Mais comme il est incontestable que le Docteur universel est l'auteur du commentaire sur les prophéties d'Ambroise Merlin, dont il est fait mention dans la notice d'Alain d'Auxerre et dont nous aurons bientôt à parler, il faut admettre, d'après son propre témoignage, qu'il naquit à Lille ou dans les environs de cette ville, peu d'années avant 1128. *Vidi ego in Flandria*, dit-il (1), *quum puerulus adhuc essem, apud Insulam (unde oriundus fui), foeminam quamdam maleficam, quæ in maleficio suo comprehensa atque convicta, adjudicata est morti... Tempus illud fuit, quo comes Theodoricus ab Insulanis hominibus, Gandensibus quoque atque Brugensibus, adeocatus erat a terra sua in Flandriam tamquam legitimus Flandriæ hæres, reprobato comite Wilhelmo Normanno, qui nihil in Flandria hereditarii juris habebat*. On sait que Thierry d'Alsace fut inauguré comme comte de Flandre, dans les principales villes du pays, en 1128, immédiatement après la mort de Guillaume Cliton ou le Normand.

La date de la mort d'Alain de Lille a également donné lieu à des opinions les plus divergentes. Selon quelques écrivains, il serait mort en 1194 ; d'autres prolongent sa vie jusqu'en 1294 ou 1300. Albéric de Trois-Fontaines, qui vivait vers le milieu du XIII^e siècle, place sa mort en 1202 : *Apud Cistercium*, dit-il (2), *mortuus est hoc anno magister Alanus de Insulis, doctor famosus et scriptor ille Anticlaudianus, qui in theologia fecit artem quamdam prædicandi, et contra Albigenes, Valdenses, Judæos et Sarracenos libellum*

edidit succinctum ; et alia quædam illius habentur opuscula. L'auteur du *Magnum Chronicon Belgicum*, donne la même date et dans les mêmes termes (3). Entre toutes les opinions, c'est à l'autorité positive d'Albéric de Trois-Fontaines qu'il faut s'arrêter. D'après lui, c'est donc à Cîteaux que mourut Alain, en 1202. Il fut inhumé, dans le cloître du monastère, près de l'entrée de l'église. Jean de Cirey, abbé de Cîteaux (4), fit ériger sur sa tombe, vers l'an 1482, un monument dont on peut voir la description dans Martène, *Voyage littéraire*, t. I, part. I, p. 214 ; dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. IX, p. 229, et dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CCXX, p. 42, où l'on a reproduit les prolégomènes de l'édition des œuvres d'Alain, publiée, à Anvers, par De Visch.

La tombe où Alain était représenté en habit de frère convers de l'ordre de Cîteaux portait l'inscription suivante :

ALANUS BREVIS HORA BREVI TUMULO SEPELIVIT,
QUI DDO (5), QUI SEPTEM (6), QUI TOTUM SCIBILES CIVIT;
SCIRE SUUM MORIENS DARE VEL RETINERE REQUIVIT.

Deux siècles après, on y ajouta quatre vers, dont le troisième reporte sans fondement sa mort à l'année 1294. Beaucoup plus tard encore, on plaça, au-dessus d'un bas-relief du monument, une inscription en français. A côté de celle-ci, il y en avait une autre en latin qui donne une idée assez exacte des ouvrages d'Alain :

SUBJACET HIC LAPIDI, TOTI VENERABILIS ORBI,
ALANUS DOCTOR, QUEM DECET ALMUS HONOR.
THEOLOGIS AC PHILOSOPHIS MERITO SOCIANDUS,
VATIBUS ANTIQVIS NEC MINOR IPSE FOIT.
EGREGIE SCRIBENS, PLANXIT, DOCVIT, RESERAVIT
NATVRAM, MORES, MYSTICA VERBA DEI.
INCLVTA GESTA JESU CECINIT, CLAROSQVE TRIVMPHOS,
ARTES DEPIGNS, MILITAMQVE FOLI.
ELOQUII PICTOR, MORVM CENSOR, CVTHARISTA
PYRIDIVM, FIDEI BELLIGERATOR ERAT.
HIC MVNDVM FOGIENS, SVB RELIGIONIS AMICTV
VIXIT ; ADHVC MANET HIC, EN TVMLATVS ADEST.

Un fait certain, acquis à la biographie si obscure du Docteur universel, c'est qu'il se retira à Cîteaux et qu'il y finit ses jours.

Henri de Gand, dit le Docteur solen-

(1) *Alani Commentaria in prophetias Merlini Angli*, lib. V, fol. 198, edit. Antverp.

(2) Édition de Leibnitz, p. 429.

(3) Voir Struvius, *Rerum Germanicarum Script*,

t. III, p. 219 ; édit. de Ratisbonne, 1726.

(4) Il fut abbé depuis 1476 jusqu'en 1501.

(5) L'Ancien et le Nouveau-Testament.

• (6) Les sept arts libéraux.

nel, mort en 1293, est le premier qui ait écrit, dans son catalogue *De Viris seu Scriptoribus illustribus*, qu'Alain eut la direction des écoles de Paris : *Parisiis ecclesiasticæ scholæ præfuit*. Mais ce fait, qui n'est confirmé par aucun monument du XIII^e siècle, reste fort douteux. D'ailleurs, Alain lui-même n'a jamais pris, dans aucun de ses ouvrages où il se nomme, la qualité de professeur de Paris, pas plus que celle d'évêque d'Auxerre. Avant sa retraite à Cîteaux, on trouve à peine, avec quelque certitude, des traces de l'existence du Docteur universel en France ou en Belgique. Dom Brial les a recherchées et a cru les découvrir en Angleterre. Nous devons résumer l'exposé de cette opinion, nouvelle en effet, mais très-vraisemblable. Les historiens anglais parlent d'un maître Alain duquel ils racontent plusieurs choses qui peuvent fort bien être attribuées à maître Alain de Lille : les dates s'accordent parfaitement. Gervais, moine de Cantorbéry, qui écrivait avant la fin du XIII^e siècle (1), nous apprend que maître Alain, après avoir été chanoine à Bénévent, embrassa la règle de Saint-Benoît dans l'église de Cantorbéry, et que, le 6 août 1179, il fut fait prieur du monastère, qui n'était autre que le chapitre de la cathédrale. Ce qui gêne dom Brial, c'est que, d'après Gervais, Alain était Anglais, *Beneventanæ ecclesiæ canonicus sed natione Anglus*; mais, ajoute-t-il aussitôt, il est possible qu'Alain fût né à Lille de parents anglais, qui se trouvaient là accidentellement, et qu'il passa ensuite en Angleterre. Gervais, qui raconte fort au long comment Alain fut nommé, en 1186, abbé de Tewkesbury en Gloucestershire (ouvr. cit., p. 1480), ne parle plus de lui après cet événement.

C'est à l'abbé de Tewkesbury qu'on attribue une vie de saint Thomas de Cantorbéry, publiée par le docteur Chrétien Lupus, dans les *Epistolæ et Vita D. Thomæ, martyris et archiepiscopi Cantuariensis*, et d'une manière plus complète par J.-A. Giles, dans les *Alani prioris Cantuariensis postea abbatis Tewkesberiensis scripta quæ exstant*. Londres, 1846, in-8°. L'abbé de Tewkesbury serait donc le même que maître Alain de Lille. Le commentaire sur les prophéties d'Ambroise Merlin, dans lequel maître Alain nous apprend qu'il est né à Lille, est évidemment un ouvrage composé par un auteur demeurant en Angleterre ou ayant eu de fréquentes relations avec ce pays. Les trois premiers livres du commentaire ne sont proprement qu'une histoire des rois d'Angleterre jusqu'au règne de Henri II, dans laquelle l'auteur s'étudie à montrer la conformité des images sous lesquelles Merlin a caché ses prédictions avec les événements consignés dans l'histoire. Ajoutons que les manuscrits des ouvrages d'Alain de Lille, qui sont indubitablement de lui et qu'on trouve dans plusieurs bibliothèques du continent, ne sont nulle part aussi nombreux qu'en Angleterre. Cela posé, nous admettons avec dom Brial qu'Alain aura composé ses premiers ouvrages, c'est-à-dire ses poésies, dans une localité de France soumise à la domination anglaise; que sa réputation l'aura attiré en Sicile, sous le règne des enfants de Roger II; qu'il y aura été fait chanoine de Bénévent (2); qu'à l'époque de l'expulsion des étrangers des Deux-Siciles, en 1169, il alla en Angleterre où il embrassa la vie religieuse (3); qu'il est possible qu'il ait accompagné, en 1179, non l'abbé de Cîteaux (4), mais l'archevêque de Cantorbéry au con-

(1) Gervasius monachus Dorobarnensis sive Cantuariensis, apud Twysden, *Hist. Anglicanæ Scriptores*, p. 1450.

(2) Ceci explique pourquoi des auteurs le font Sicilien.

(3) Gervais dit qu'en 1179, il y avait cinq ans qu'Alain était entré dans son noviciat.

(4) Parmi les fables qu'on a débitées sur maître Alain, voici celle qui regarde sa présence au concile de Latran : « L'abbé de Cîteaux, devant aller à Rome pour assister au concile convoqué par le pape, prit avec lui Alain pour lui servir de valet de pied et panser ses chevaux. Alain demanda en grâce à son abbé de le laisser entrer

» avec lui dans la salle du concile. On lui représenta que cela ne se pouvait pas, et qu'il serait difficile de tromper la vigilance des gardes. Il entra cependant caché sous la chape ou le manteau de l'abbé, et se plaça à ses pieds. Ce jour-là on discutait la doctrine des hérétiques du temps, et plusieurs étaient là pour rendre compte de leur croyance. La dispute s'engagea et les hérétiques semblaient avoir l'avantage. Alors Alain se levant, demanda à son abbé la permission de parler, et la demanda jusqu'à trois fois sans pouvoir l'obtenir. Mais le pape lui ayant permis de parler, Alain reprit la controverse, et réfuta si bien les hérétiques que

cile de Latran, dans lequel les erreurs des Vaudois furent proscrites ; qu'Alain y ayant fait preuve de savoir, ait été chargé par le pape d'écrire contre les nouvelles erreurs ; qu'à son retour en Angleterre, en 1179, il fût nommé prieur de Cantorbéry, première dignité dans cette Église après celle d'archevêque ; qu'enfin, pendant la vacance du siège, il soutint si vigoureusement les droits du chapitre, qu'il indisposa contre lui le roi et le nouvel archevêque, lesquels le firent élire abbé de Tewkesbury, afin de l'éloigner et de le punir de son inflexible roideur. Les historiens anglais ne donnent plus d'autres détails sur sa vie. Il est assez probable qu'à la suite de nouveaux désagréments, il se démit de son abbaye pour repasser en France, où il composa quelques-uns de ses ouvrages, et qu'enfin il se retira à Cîteaux, où il mourut en 1202.

Un point digne de remarque, c'est que les écrivains anglais sont d'accord pour placer sous cette même date la mort de leur abbé de Tewkesbury (1).

Voilà les conjectures de dom Brial. Jusqu'à ce que l'on produise des preuves positives qui puissent les infirmer, nous les admettons comme de précieuses données historiques et comme des lumières propres à nous éclairer au milieu des ténèbres qui enveloppent l'histoire de maître Alain de Lille.

Ses œuvres ont été publiées pour la première fois à Anvers, en 1653, in-folio, par Charles De Visch, prieur de l'abbaye des Dunes à Bruges, sous le titre : *Alani Magni de Insulis, Doctoris universalis, opera moralia, parenetica et polemica, lineis et blattis erepta, et notis illustrata*. Cette collection a été reproduite, avec des additions, dans le t. CCX de la *Patrologie latine* de Migne, d'après laquelle nous allons donner la liste de ses ouvrages, en y ajoutant celle des écrits qui ne se trouvent pas dans les deux collections ou qui sont restés manuscrits.

1^o *Compendiosa in cantica canticorum in laudem Deiparae Virginis Mariae elucidatio* (Migne, t. CCX, p. 51). Ce court commentaire, dont on conserve un manuscrit à la Bibliothèque royale à Bruxelles, n^o 2296, prouve la vénération d'Alain pour la sainte Vierge. Un manuscrit de Saint-Martin de Tournai marque que le commentaire fut composé à la demande du prieur de Cluny. Si son nom y était exprimé, on aurait à peu près l'époque à laquelle Alain composa cet ouvrage.

2^o *Summa de arte prædicatoria* (Ibid., p. 111). Par ces esquisses de sermons sur presque tous les sujets de morale, Alain paraît avoir voulu réformer les défauts des prédicateurs de son temps.

3^o *Sermones octo* (Ibid., p. 197). Ces discours, publiés d'après un manuscrit de l'abbaye d'Alne, au diocèse de Liège, sont suivis d'un fragment de sermon sur les tentations, pour le jour de la fête de saint Augustin.

4^o *Sermones alii* (Ibid., p. 222), trois discours extraits d'un manuscrit de l'abbaye des Dunes. Giles mentionne un manuscrit de la Bibliothèque Bodléenne d'Oxford, renfermant deux discours d'Alain, et un manuscrit existant autrefois à Louvain, dans lequel se trouvaient des discours et des lettres. Nous ignorons si ces pièces diffèrent de celles qui sont indiquées ici sous les nos 3 et 4.

5^o *Liber sententiarum et dictorum memorabilium magistri Alani de Insulis, concionatoribus ac in universum theophilis studiosis omnibus utilissimus* (Ibid., p. 229). Ce sont des pensées détachées sur différents textes de l'Écriture sainte. Ce livre, également publié d'après un manuscrit de l'abbaye des Dunes, est appelé autrement *Doctrinale altum*, pour le distinguer du livre des paraboles, écrit en vers et qui a pour titre : *Doctrinale minus*, mentionné plus bas sous le n^o 13.

6^o *Dicta alia, quæ communiter Mirabilia nuncupantur, sed forte melius Memorabilia* (Ibid., p. 233), d'après le même manuscrit de l'abbaye des Dunes.

» l'un d'eux s'écria : *Tu es le diable ou bien Alain !*
» *Je ne suis pas le diable*, répondit-il, *mais je*
» *suis Alain*. Dès ce moment, l'abbé voulut lui
» céder sa place ; Alain fut reconnu pour ce qu'il

» était et le pape ordonna qu'on attachât à sa
» personne deux clercs pour écrire sous sa dic-
» tée. » *Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 400.

(1) Voir Giles (ouvr. cit.), p. ix de la préface.

7^o *Opusculum de sex aliis Cherubim* (Ibid., p. 265), d'après un manuscrit de Saint-Vaast d'Arras. Cet opuscule est une explication allégorique du passage d'Isaïe, chap. VI : *Vidi Dominum sedentem, etc.* Alain en est le véritable auteur et non saint Bonaventure, parmi les œuvres duquel on en a imprimé une partie. Il en existe un manuscrit à la Bibliothèque royale à Bruxelles, n° 11902.

8^o *Liber pœnitentialis, sive Methodus digne administrandi et suscipiendi sacramentum pœnitentie* (Ibid., p. 279). Dans différents manuscrits, ce livre est dédié par Alain à Henri de Sully, archevêque de Bourges, de 1184 à 1200. C'est une instruction pour engager les pécheurs à retourner à Dieu par une sincère pénitence et pour diriger les confesseurs dans l'exercice de leur ministère.

9^o *De Fide catholica contra hæreticos sui temporis, præsertim Albigeneses, libri quatuor* (Ibid., p. 305). Dans les deux premiers livres de cet excellent traité de controverse, Alain réfute une à une les erreurs des Albigeois et des Vaudois. Dans les deux livres suivants contre les juifs et les mahométans, il répond aux reproches qu'ils font aux chrétiens et démontre l'imperfection ou l'absurdité de leurs lois. De Visch ne connut d'abord que l'édition assez incorrecte des deux premiers livres donnée à Paris, en 1612, par Jean Masson; il la corrigea d'après un manuscrit de l'abbaye de Parc. Plus tard, il reçut les deux autres livres, d'après un manuscrit de Cîteaux, et les publia à la suite de sa *Bibliotheca Script. ord. Cisterciensis*, p. 410. En tête du premier livre se trouve une dédicace à Guillaume, seigneur de Montpellier, qu'Alain appelle son très-cher seigneur. Comme l'ouvrage ne fut composé qu'après le concile de Latran, de 1179, ce seigneur de Montpellier, dont il fait l'éloge, ne peut être que Guillaume VIII, fils de Mathilde, mort vers la fin de l'an 1202. La Bibliothèque royale à Bruxelles possède deux manuscrits de cet ouvrage, nos 594 et 14370.

10^o *Liber de planctu nature, contra Sodomæ vitium* (Ibid., p. 431). Ce livre, mêlé de vers et de prose, et publié d'a-

près des manuscrits des abbayes de Parc et de Cisoing, est un conte moral dans lequel l'auteur suppose que la Nature lui apparaît en songe, pour se plaindre de la dépravation qui règne parmi les hommes, et surtout du vice de luxure, qui outrage plus directement la nature même. On en conserve un manuscrit à la Bibliothèque royale à Bruxelles, n° 3598.

11^o *Anticlaudianus, sive de Officio viri boni et perfecti libri novem* (Ibid., p. 481). De Visch corrigea les éditions de Bâle, de 1536, et d'Anvers, de 1611, à l'aide des manuscrits des jésuites de Louvain et de Balthasar Moretus d'Anvers. Il en existe un manuscrit à la Bibliothèque royale à Bruxelles, n° 10052. Cet ouvrage, écrit entièrement en vers, est souvent désigné par le nom d'*Encyclopédie*, parce qu'il traite des connaissances nécessaires pour former l'homme vertueux, et qu'il entre dans de grands détails sur les procédés des sciences et des arts. Il est intitulé *Anticlaudianus*, non que ce soit une réfutation du poème de Claudien contre Rufin, mais parce qu'il en est une imitation en sens inverse. Claudien suppose un complot de vices pour bannir de l'empire le règne de la vertu. Alain, au contraire, imagine un concert parmi les vertus pour chasser les vices de la terre. De tous les ouvrages d'Alain, c'est celui qui l'a rendu le plus célèbre. Il était déjà devenu classique au XIII^e siècle. Il eut des commentateurs parmi lesquels on remarque Raoul de Lonchamp, Anglais, et Adam de la Bassée, chanoine de Lille. Legrand d'Aussy a donné, dans le t. V, p. 546, des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, la notice d'une traduction libre en vers français de l'*Anticlaudianus*. Quant au temps où Alain composa cet ouvrage, on peut le deviner à peu près, s'il est vrai qu'il a eu en vue de critiquer, dans quatre vers du premier livre, chap. V, l'*Alexandrède* de Gauthier de Châtillon, son compatriote, et surnommé comme lui de Lille. Gauthier dédia son poème à Guillaume de Champagne, mort archevêque de Reims en 1202, poème par conséquent antérieur à celui d'Alain.

12^o *De Incarnatione Christi Rhythmus*

perelegans, quo divinum id opus omnes artium liberalium regulas aspernatum fuisse perquam ingeniose cecinit (Ibid., p. 578). Le père Buzelin avait publié cette pièce, d'après un manuscrit de l'abbaye de Marchiennes, dans sa *Gallo-Flandria*, t. I, chap. VII. Du Boulai l'a insérée dans son *Hist. Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 722. Dans cette prose rimée, Alain fait voir combien le mystère impénétrable de l'incarnation déconcerte toutes les règles qui sont la base de nos connaissances. A la suite de cette pièce vient un *Rhythmus alter, quo graphice natura hominis fluxa et caduca depingitur* (Ibid., p. 579), imprimé également par Buzelin et Du Boulai. L'auteur y représente, d'une manière très-élégante, l'instabilité de la vie humaine sous l'image d'une fleur qu'un même jour voit naître et mourir.

130 *Doctrinale minus, alias Liber Paraboliarum* (Ibid., p. 579), opuscule en vers, imprimé plusieurs fois et édité par De Visch, d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai. (Voir ci-dessus, no 5.) Cet écrit contient de judicieuses maximes sur la morale, la philosophie naturelle et d'autres matières. Il a été traduit en vers français à l'usage de Charles VIII, roi de France, et imprimé avec des commentaires, à Paris, en 1536, in-16.

140 *De Arte seu Articulis catholicae fidei libri quinque* (Ibid., p. 593), ouvrage de controverse, publié par Pez, dans son *Thesaurus Anecdotorum*, t. I, part. I, p. 475, d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Émmeran de Ratisbonne. Le premier livre traite de l'unique cause de toutes choses, c'est-à-dire de l'unité et de la trinité en Dieu; le deuxième de la création du monde, des anges, de l'homme et du libre arbitre; le troisième du Fils de Dieu, incarné pour racheter l'homme; le quatrième des sacrements et le cinquième de la résurrection des morts. L'auteur suit la méthode des géomètres : il place à la tête de chaque livre des définitions, des distinctions, des pétitions ou demandes, des principes évidents par eux-mêmes, lesquels étant accordés, il faut admettre nécessairement toutes les conséquences

qui en découlent. C'est donc avec raison que son ouvrage est intitulé : *De Arte fidei catholicae*, et c'est à tort que ce titre se trouve transformé, dans quelques manuscrits, en celui de *De Articulis fidei catholicae*. Dans un prologue, tenant lieu d'épître dédicatoire, Alain adresse son œuvre à un pape nommé Clément, qui doit être Clément III (1187-1191); il dit qu'il fait cette dédicace pour concilier à son ouvrage une plus grande autorité et parce qu'il appartient au pape de répandre par toute la terre la semence de la parole catholique.

150 *Theologiae regula* (Ibid., p. 617). Écrit publié pour la première fois en 1755, sous le titre de *Alani Magni regula theologiae*, par Mingarelli, dans son *Anecdotorum fasciculus*, p. 171, d'après un codex de la fin du XIII^e siècle des augustins de Bologne. C'est une explication de cent vingt-cinq axiomes théologiques, parmi lesquels il y en a qui laissent à désirer sous le rapport de l'exactitude, comme le remarque Mingarelli dans sa préface. L'ouvrage désigné dans plusieurs catalogues de manuscrits sous le titre de *De Maximis theologiae*, est le même que celui-ci.

160 *Liber de Distinctionibus dictionum theologicarum* (Ibid., p. 685), d'après une édition de Deventer, de l'an 1477. C'est peut-être le même ouvrage dont on conservait, chez les chanoines réguliers de Saint-Martin à Louvain, un manuscrit sous le titre de *Distinctiones terminorum theologicorum*, et qui est indiqué dans la *Bibliotheca Belgica manuscripta* de Sanderus, p. 208, sous le titre de *Memoriale Rerum difficilium*. Alain dédie cet ouvrage à Ermengalde, dix-neuvième abbé de Saint-Gilles, dans l'évêché de Nîmes (1179 à 1195), *Prologus Alani ad Hermengaldum abbatem Sancti Egidii*. C'est une explication, par ordre alphabétique, des termes bibliques et théologiques. Le même ouvrage porte, dans quelques manuscrits, le titre de *Oculus* et parfois de *Oraculum Scripturae sacrae*, ou de *Tractatus de diversis verborum significationibus secundum ordinem alphabeti*. Quelquefois aussi on le désigne sous le titre de *Aequivoca Alani ad Hermengaldum*.

170 *Commentaria in prophetias Merlini*

Angli, Francfort, 1608, ouvrage dont il a été question plus haut.

18^o Alain était aussi alchimiste, s'il est vrai qu'il soit l'auteur d'un écrit inséré dans le *Theatrum chemicum*, t. III, p. 761, sous le titre de *Dicta Alani de lapide philosophica* ; mais cet écrit paraît appartenir à un autre Alain.

19^o Dans l'opinion que nous adoptons, d'après l'autorité de dom Brial, maître Alain de Lille n'est autre que celui qui devint prieur du chapitre de Cantorbéry, en 1179, et abbé de Tewkesbury, en 1186. Les écrits dont on donne la paternité à celui-ci doivent donc être attribués à notre compatriote, c'est-à-dire la vie de saint Thomas de Cantorbéry et les lettres réunies dans le recueil publié par Giles, en 1846.

20^o De Visch, Pez, Fabricius, Sanderus et d'autres biographes indiquent encore divers écrits qui existaient autrefois en manuscrit dans plusieurs bibliothèques monastiques.

La partie la plus brillante des œuvres de maître Alain de Lille ce sont ses poésies. Quant à ses ouvrages philosophiques et théologiques en prose, ils renferment, eu égard à son époque, des choses assez remarquables, quoi qu'en pense dom Brial.

P. F. X. de Ram.

De Visch, *Bibliotheca scriptorum ordinis Cisterciensis*, p. 12. — Foppens, *Bibliotheca latina*, t. I, p. 36. — Bulteus, *Hist. universitatis Parisiensis*, t. II, pp. 197, et suivantes, et t. III, p. 400, et *Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 396.

ALAMIRE (*Pierre*), calligraphe. Voir VANDEN HOVE (*Pierre*).

ALLAB (*Antoine*), **ALLART**, **ALLARD** ou **ALLARDI**, écrivain ecclésiastique, né à Valenciennes (ancien Hainaut), vers 1575, mort en 1628. Après avoir pris l'habit de dominicain dans sa ville natale, vers 1600, il s'acquit, en prêchant en Belgique, une telle réputation d'éloquence et de zèle, qu'il reçut, en 1615, de ses supérieurs le titre de Prédicateur général. Il remplit deux fois les fonctions de prieur au couvent de Valenciennes. Mais ce qui a surtout préservé son nom de l'oubli, ce sont ses ouvrages mystiques, dont l'un, par l'étrangeté du style et la bizarrerie du titre, se recommande parti-

culièrement à la curiosité des bibliophiles. 1^o *Les Allumettes d'amour du jardin délicieux de la confrairie du saint Rosaire de la Vierge Marie...., avec plusieurs beaux miracles, etc.* Valenciennes, Jean Vervliet, 1617 ; in-12 ; 2^o *La Vie et les Miracles du B. Louys Bertrand, de l'ordre des Frères prescheurs, et sa béatification par Paul V.* Traduit en français de l'espagnol du P. Balthasar Juan Rocca. Tournay, Adr. Quinqué ; in-12.

F. Hennebert.

ALABRIUS (*Hilaire*), musicien, né à Gand vers 1684, mort en 1734. Voir VERLOGE (*Hilaire*).

ALBANY (*Louise - Maximiliane - Caroline-Emmanuel*, princesse de Stolberg, comtesse D'), née à Mons le 20 septembre 1752. Elle appartenait, par son père, à la plus vieille noblesse d'Allemagne. Sa mère était fille du prince de Hornes. Le prince Gustave-Adolphe de Stolberg-Gedern, père de la comtesse d'Albany, fut général au service d'Autriche. Vers l'époque de la naissance de sa fille, il commandait la place de Nieuport et mourut à Leuthen, cinq ans après. La jeune princesse, élevée au couvent, fut reçue de bonne heure au chapitre des dames nobles de l'abbaye de Sainte-Waudru. Ses charmes extérieurs, rehaussés par les grâces plus rares de l'esprit et du caractère, attirèrent l'attention de la diplomatie française, en quête alors d'une épouse pour Charles-Édouard, arrière-petit-fils de Charles I^{er} d'Angleterre. On eût voulu empêcher cette lignée royale de s'éteindre, afin d'inquiéter la maison de Hanovre. M^{lle} de Stolberg avait dix-huit ans quand on l'unit, en 1772, à Macerata, au comte d'Albany (c'était le nom adopté par Charles-Édouard), âgé alors de cinquante ans. Les époux résidèrent à Florence. C'est là que M^{me} d'Albany rencontra le comte Alfieri. Elle avait vingt-cinq ans ; et son union, fruit de combinaisons diplomatiques, lui était rendue intolérable par les mauvais traitements d'un mari qui cherchait dans l'abus des boissons fortes l'oubli de ses revers. L'ardent tragique italien n'avait que vingt-huit ans. Il s'éprit, avec sa furie ordinaire, de la belle étrangère et réus-

sit bientôt à la séparer de son époux. En 1780, Mme d'Albany se réfugia dans un couvent ; elle trouva ensuite asile et protection à Rome auprès de son beau-frère, le cardinal Henri. Deux ans, elle y vécut paisible, se mêlant au monde et servant déjà d'inspiratrice à l'auteur de *Métrope* et d'*Antigone*. Une séparation complète, autorisée par le pape et à laquelle Charles-Edouard consentit, lui rendit enfin, en 1784, toute sa liberté. Dès lors, elle ne quitta plus Alfieri, qui ne retrouvait qu'auprès d'elle sa verve et sa fécondité. C'est l'hommage qu'il lui rend dans sa dédicace de *Myrrha* : « Vous êtes la source où puiser mon génie, lui dit-il, et ma vie n'a commencé que le jour où elle a été enchaînée à la vôtre. »

Le comte d'Albany mourut en 1788. La comtesse, qui devait à la générosité de Marie-Antoinette une pension considérable, vécut quelque temps à Paris avec un train princier. Son salon était déjà célèbre. Elle passa le détroit en 1791, et celle qui avait été l'épouse de Charles-Edouard, ne crut pas manquer à sa dignité en se faisant présenter à Georges III. Deretour en France, elle en fut bientôt chassée par la tourmente révolutionnaire. Elle et Alfieri, car la mort seule les sépara, s'arrêtèrent quelque temps au château de Mariemont, chez Mme d'Arberg, sœur de Mme d'Albany. Ils se fixèrent enfin à Florence. C'est là que le poète mourut en 1803, sincèrement regretté par l'amie qui n'avait cessé de consoler l'isolement volontaire de cette âme tourmentée.

Mme d'Albany lui fit exécuter, par Canova, un admirable mausolée, et elle publia une édition complète des œuvres d'Alfieri. Ce n'est qu'après la mort de ce grand homme que Mme d'Albany put exercer librement cette sorte de royauté mondaine qu'elle semble avoir ambitionnée toute sa vie. Les célébrités du siècle vinrent à leur tour s'incliner devant son fauteuil. Son salon, bien plus inoffensif que celui de Mme de Staël, à Coppet, eut cependant l'honneur de porter ombrage à Napoléon. Mandée à Paris par l'empereur, Mme d'Albany fut forcée d'y résider de 1809 à

1810. On lui permit alors de retourner à Florence, où elle reprit sa vie brillante et douce, jusqu'à ce qu'elle s'éteignit de langueur en 1824. Elle institua son légataire universel un peintre français, nommé Fabre, qui partageait depuis de longues années son intimité. Les restes de la comtesse d'Albany reposent dans le même tombeau que ceux d'Alfieri; mais Fabre a élevé à côté un monument particulier qui porte l'épithaphe composée par le poète lui-même en l'honneur de sa noble amie. Voici cette épithaphe :

HIC SITA EST
ALOYSIA E STOLBERGIS
ALBANIE COMITISSA
GENERE FORMA MORIBUS
INCOMPARABILI ANIMI CANDORE
PRÆCLARISSIMA
A VICTORIO ALFIERIO
JUXTA QUEM SARCOPHAGO URO
TUMULATA EST
ANNORUM..... SPATIO
ULTRA RES OMNES DILECTA
ET QUASI MORTALE NUMEN
AB IPRO CONSTANTER HABITA
ET OBSERVATA
VIVIT ANNOS..... MENSES..... DIES.....
IN HARMONIA MORTIBUS NATA
OBIIT..... DIE..... MENSIS.....
ANNO DOMINI MDCCC.....

F. Hennebert.

***ALBE** (*Fern. ALVAREZ DE TOLEDE*, duc d'), gouverneur général des Pays-Bas, né en Espagne en 1508, mort en 1582. Voir *TOLEDE* (*Fern. ALVAREZ DE*, duc d'Albe).

ALBÉRIC DE THOSAN ou de **TERDOEST**, chroniqueur, né en Flandre, vivait au XIII^e siècle. L'abbaye de Ter Doest, de l'ordre de Cîteaux, située jadis au nord de Bruges et incorporée, au XVII^e siècle, à l'abbaye des Dunes, a produit plusieurs hommes distingués par leur science et leur génie. Le moine Albéric, flamand d'origine, plus connu sous le nom d'Albéric de Thosan, fut peut-être le personnage le plus marquant que forma cette maison.

Les biographes Foppens, Charles De Visch et les auteurs dell'*Histoire littéraire de la France*, qui donnent des particularités sur la vie de ce moine, n'indiquent pas le lieu de sa naissance; ils disent seulement qu'il était d'origine flamande. Valère André nous apprend qu'Albéric traduisit du français en latin l'histoire des croisades, dont le titre était : *Chro-*

nicon terra sancta sive Expeditiones Principum et Baronum catholicorum in terram sanctam. Il ajoute qu'il termina cette œuvre en 1272 et qu'elle embrassait l'époque des croisades, depuis saint Bernard jusqu'à saint Louis. Il est bien regrettable que la chronique d'Albéric soit perdue. L'autographe se trouvait dans la bibliothèque de Christophe Butkens, abbé de Saint-Sauveur à Anvers, d'où elle passa aux héritiers de ce savant historien. Albéric est cité par les chroniqueurs des ^{xiv}^e, ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. Le président Wielant s'en est beaucoup servi dans ses *Antiquités de Flandre*, et, au dire de Foppens, le *Chronicon Alberici* était réputé comme une autorité sûre, où les familles distinguées cherchaient, à défaut d'autres titres, des preuves certaines de leur origine et de leur noblesse. L'auteur s'est attaché aux personnages distingués qui avaient pris part aux expéditions contre les Sarrasins; il n'a pas oublié les Flamands, qui avaient suivi leurs comtes dans ces entreprises chevaleresques et, à ce point de vue, la perte de l'œuvre d'Albéric est doublement regrettable. Si l'autographe a disparu, espérons que des copies en existent encore et que les traces du moine de Ter Doest, trouvées par l'auteur de cette notice, lui permettront un jour de mettre la main sur une copie très-ancienne de cette chronique.

Nous devons encore à la plume d'Albéric la vie de Barthélemy Vander Aa et l'histoire des trois monastères qu'il fonda. Lorsque la mort le surprit, en 1286, il écrivait la vie de la bienheureuse Elisabeth, abbesse de Nazareth, près de Lierre, suivie de la chronique de ce monastère. Le moine de Ter Doest, Victorius, continua cette chronique jusqu'à l'année 1383. La vie de la bienheureuse Ermengarde, première abbesse de Magdendaele, est aussi due à sa plume.

F. Van De Putte.

ALBÉRIC DE TROIS-FONTAINES, chroniqueur, né au diocèse de Liège. C'est sous ce nom qu'est devenue célèbre une chronique du ^{xiii}^e siècle, qui est un des plus anciens et des plus précieux monuments de l'histoire de ces temps obscurs. Elle appartient à notre pays, non-

seulement par le sujet, mais aussi par l'intitulé d'un des manuscrits, qui range le moine Albéric dans le diocèse de Liège. Cette origine a été adoptée par l'illustre éditeur de la chronique, Leibnitz, qui a pris pour en-tête : *Incipit Cronica Alberici Monachi Trium Fontium Leodiensis diocesis.* De telles preuves ne suffiraient pas pour nous permettre de revendiquer ce modeste écrivain, si sa nationalité ne résultait pas à l'évidence du texte même qu'il nous a légué. On y trouve quantité de détails minutieux relatifs au pays de Liège et à Huy. L'auteur y raconte des événements qui ne pouvaient intéresser qu'un habitant du lieu et qui sont rapportés avec l'exactitude d'un témoin oculaire. Il se montre mieux disposé pour les empereurs germaniques, dont relevaient les Liégeois, que pour les rois de France, des sujets desquels il lui arrive de se moquer. Tout démontre non-seulement qu'il était du diocèse de Liège, mais encore qu'il vivait non loin de Huy. Des indices plus précis permettent même d'affirmer qu'il était moine augustin, de l'abbaye de Neufmoustier. La chronique nous appartient donc sans conteste. Seulement, il est permis de douter qu'elle soit l'œuvre de cet Albéric sous le nom duquel elle a passé à la postérité. Ce dernier n'en paraît être que l'interpolateur : moine et Liégeois, comme l'auteur, il ne faisait point partie du même ordre, et c'était probablement un cistercien du Val - Saint - Lambert. Quant à cette dénomination de *Trois-Fontaines*, qui a engagé quelques auteurs à en faire un bénédictin du monastère de ce nom dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, elle rappelle à d'autres un petit hameau, situé dans le marquisat de Franchimont, et qui pourrait être le lieu de naissance de notre Albéric. Quoi qu'il en soit, le véritable auteur est resté complètement anonyme. C'est bien à lui, cependant, que revient la gloire du travail, puisqu'on a pu compter les interpolations, qui sont au nombre de vingt et une, suivant M. Petit-Radel, tandis que Dom Bouquet n'en porte le chiffre qu'à seize. La chronique commence avec le monde. Jusqu'en 1220, ce n'est qu'une compilation d'une cinquantaine d'auteurs précédents

que le chroniqueur nomme fréquemment. De 1220 à 1241, où il se termine, le récit peut passer pour original. Il ressort de l'ouvrage même que l'auteur anonyme n'est contemporain qu'au XIII^e siècle des événements qu'il raconte. Les interpolations d'*Albericus Monachus* se font surtout remarquer de 1163 à 1223. La chronique a mérité les éloges des savants les plus compétents. Seule elle fournit une grande abondance de matériaux sur l'époque dont elle s'occupe. Elle se signale surtout par le grand nombre de généalogies princières et autres, qu'aucune chronique n'avait données avant elle. Même où il n'a fait que compiler, l'auteur a rendu service à la science en préservant de la destruction des passages choisis de chroniques aujourd'hui perdues ou du moins, en fournissant de meilleures leçons de textes publiés postérieurement. Sans doute, le moine de Neufmoustier n'est pas complètement exempt des défauts de son époque. Il croit à l'astrologie, à la magie, et montre pour les miracles une crédulité excessive. Il ne manque cependant pas tout à fait d'une certaine critique, et brille surtout par une impartialité bien extraordinaire chez un homme d'Église, obligé de harer les querelles sanglantes de l'Empire et de la Papauté. Quelque défectueuse que soit l'édition de Leibnitz, ce n'en est pas moins un honneur pour notre auteur que d'avoir fixé l'attention de ce grand homme, et l'on déplorera avec nous de ne pas connaître le nom du moine modeste dont, par une méprise fréquente au moyen âge, toute la célébrité a été donnée par les copistes à son trop heureux interpolateur, *Albéric de Trois-Fontaines*.

F. Hennebert.

ALBÉRON, évêque de Verdun, mort en 1158, fils d'Arnoul II et frère d'Otton II, comtes de Chiny. Cet illustre évêque de Verdun fut un de ces prélats du XII^e siècle qui savaient manier avec un égal succès la crosse et l'épée. Il était archidiaque de Verdun depuis de longues années, lorsqu'il fut élevé, par le chapitre et le peuple, d'une voix unanime, à l'épiscopat. Il est considéré comme le libérateur de son Église. En effet, Verdun était opprimé par Renaud, comte de Bar, qui y

avait fait construire une tour d'où la garnison rançonnait le pays. Après avoir vainement employé tous les moyens de conciliation auprès du comte de Bar, Albéron fut contraint de recourir à la force. Albéric (*Chron.*, an. 1131) retrace ce fait en deux mots et nous dit « que l'évêque » de Verdun rasa la tour élevée par le » comte de Bar, » mais les légendaires des XII^e et XIII^e siècles ne pouvaient laisser passer un tel événement sans amplification. Le roman de la prise de Chèvremont, par l'évêque Notger, de Liège, reçoit ici une version nouvelle. Albéron, usant de stratagème, gagne un des gardiens de la tour et y entre avec son clergé le jour de la Pentecôte. Renaud prend les armes, vient assiéger Verdun, ravage les campagnes et, repoussé une première fois, il appelle le duc de Lorraine à son secours. Vain effort; l'armée des assiégeants est tout à coup saisie d'une terreur panique; Renaud reconnaît le doigt de Dieu et envoie, pour traiter de la paix, son frère, le cardinal Étienne, évêque de Metz, et l'archevêque de Trèves. Après trois ans d'hostilités, la paix est conclue et Verdun délivré.

Albéron dirigea ensuite tous ses soins vers la réforme des nombreux monastères de son diocèse, qui s'étaient considérablement relâchés dans la discipline; et lors du concile tenu à Reims par le pape Innocent II, il y rencontra saint Bernard, saint Norbert et saint Bruno, les fondateurs de trois nouveaux ordres religieux. Avec le double concours de l'Empereur et du Pape, il réforma ces couvents et fit entrer les prémontrés à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun; introduisit les moines de Cîteaux à l'abbaye d'Orval, dont le savant Constantin fut nommé le premier abbé par saint Bernard (1131), et fonda pour eux l'abbaye de la Chalade. Enfin, il fut encore le fondateur des monastères de Belval, de l'Étanche, de Gynevaux et d'une commanderie de templiers.

Au milieu de ces pieuses fondations, Albéron est bientôt distrait par la grande voix de Bernard, son ami; se ressouvenant du noble sang qui coule dans ses veines, il prend la croix et se dirige vers Rome, mais le pape Célestin II arrête l'évêque croisé

dans ses projets guerriers. Albéron rentre à Verdun au milieu des acclamations de son peuple; toutefois il résigne bientôt son évêché entre les mains d'Albert de Marcey, s'enferme comme simple moine dans l'abbaye de Saint-Paul, où il meurt l'an 1158, enveloppé dans sa robe d'humilité.

A. de Noue.

Bercarii *Hist. Epis. Verd.* — Alberici *Chron.* an. 1131. — Henriquez, *De Ord. Cist.*, liv. II.

ALBÉRON I, ou **ADALBÉRON**, évêque de Liège, reconnu comme bienheureux, était fils de Henri II, cinquième comte de Louvain (1063-1078). Son frère aîné, Henri III, dit le Jeune, recueillit la succession paternelle (1078-1096); mais, comme il mourut sans enfants, il transmit ses droits à son frère Godefroid I, dit le Barbu, qui reçut du roi Henri V, en 1106, l'investiture du duché de la Basse-Lorraine et du marquisat d'Anvers, et que l'on considère comme la tige des ducs héréditaires de Lothier et de Brabant (1096-1140).

L'ancienne chronique de Sainte-Gudule à Bruxelles (1), ordinairement si exacte dans les détails généalogiques sur la maison de Louvain et de Brabant, confond Albéron avec saint Albert de Louvain, qui illustra le siège épiscopal de Liège par le martyre, en 1192 (2).

Albéron était très-jeune encore lorsqu'il se consacra à l'état ecclésiastique; il devint, non moins par son mérite personnel que par sa naissance, chanoine primicier ou *princier* de l'église de Saint-Étienne à Metz.

Après la mort du bienheureux Frédéric, en 1121, le siège épiscopal de Liège resta vacant près de deux ans. Mais les cruelles dissensions qui agitaient depuis si longtemps l'Église touchaient à leur terme : en 1122, un accord avait été signé entre le pape Calixte II et l'empereur Henri V; l'élection canonique et la libre consécration des évêques furent rétablies, et l'Empereur renonça à toute investiture par

l'anneau et la crosse, en se réservant le pouvoir de donner par le sceptre l'investiture des fiefs royaux ou des droits régaliens. L'année suivante, l'Empereur, après avoir célébré les fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle, se rendit à Liège. On y traita, pendant son séjour, de l'élection d'un évêque. Le frère du duc de Lothier faisait alors l'ornement de l'Église de Metz, et la renommée répandait partout l'éclat de ses vertus. Le vœu unanime du chapitre porta Albéron sur le siège de saint Lambert (3). Il reçut immédiatement de l'Empereur l'investiture des droits régaliens de la principauté de Liège, et, peu après, son sacre se fit par son métropolitain, l'archevêque de Cologne, Frédéric de Schwarzenbourg, qui rejeta alors, pour la seconde fois, un usurpateur de l'évêché de Liège, l'archidiacre Alexandre de Juliers, protégé autrefois par Godefroid le Barbu lui-même. Ce prince, abandonnant un ancien allié pour maintenir l'élection de son frère, favorisait ainsi les intérêts de sa famille et procurait un nouveau lustre à la maison de Louvain, dont l'influence grandissait chaque jour.

D'une grande simplicité dans toute sa conduite, Albéron reflétait admirablement les vertus et la piété de son prédécesseur : sa vie entière fut pure et innocente (4). La douceur de son cœur le portait naturellement à faire goûter à son peuple les bienfaits de la paix et les effets de la clémence; cependant l'énergie nécessaire pour réprimer sévèrement ceux qui cherchaient à entretenir des troubles ne lui fit point défaut.

Un de ses premiers soins fut de purger son diocèse des brigands qui l'infestaient. Une de leurs retraites était le château de Fauquemont. Goswin II, seigneur de Fauquemont et de Heinsberg, étant parvenu à se faire donner le titre d'avoué de l'Église de Mersen, n'usa de sa puissance que pour rançonner le territoire de Fau-

(1) Ms. de Gérard, chap. X. Voyez nos *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles*, p. 46.

(2) Voyez sa notice ci-dessous.

(3) Dans le Ms. de la chronique de Jean d'Outre-Meuse, il est dit qu'il fut élu évêque par le chapitre. Toutes les sources historiques sont

d'accord pour affirmer que le vœu de tout le monde l'éleva à l'épiscopat.

(4) Un auteur contemporain trace ainsi son portrait : *Vir simplex et rectus, lenis, pudicus, sine avaritia, bonis moribus, nobilior nobilibus*. Voyez la chronique de Raoul, abbé de Saint-Troul, dans le *Spicilegium* de d'Achéry, t. II, p. 702.

quemont et de Maestricht. En 1123, les chanoines de Saint-Servais profitèrent de la présence de l'empereur Henri V à Liège pour se plaindre de nouveau de l'oppression et des outrages dont Goswin continuait à accabler leur Église. Cité par l'Empereur pour être ouï en sa défense, il refusa de comparaître. Ce prince, à la prière d'Albéron, chargea Godefroid le Barbu de ramener le sire de Fauquemont à son devoir par la force des armes. Le duc assiégea le château, qu'il força au bout de six semaines et qu'il détruisit de fond en comble (1).

Albéron abolit, pendant la troisième année de son épiscopat, l'une des coutumes les plus odieuses de la féodalité (2). Il existait à Liège, comme presque partout ailleurs, le droit dit de *morte-main* ou du *meilleur catel*, en vertu duquel, après la mort de chaque chef de famille, le seigneur se saisissait du meuble le plus riche de la maison (3). Il avint que le pieux évêque, allant, selon son habitude, faire de nuit sa prière aux portes de quelque église et y implorer, pour son peuple, la protection du ciel, fut tout à coup frappé par un bruit perçant. C'était une pauvre femme qui disait d'une voix entrecoupée de sanglots : « Ne suis-je pas assez malheureuse d'avoir perdu mon mari, faut-il encore que l'évêque vienne saisir mon lit? » Albéron en eut le cœur navré. Le lendemain, il se fit instruire du motif de la plainte qu'il avait entendue, et non-seulement il usa de clémence à l'égard de cette veuve, mais il délivra pour toujours la cité et le pays de la servitude du meilleur catel (4). Il est probable que l'ancienne coutume liégeoise, de ne point faire de testament sans y insérer quelque petite donation en faveur de l'église de Saint-Lambert, a pris son origine dans le souvenir reconnaissant que le peuple con-

serva de la réforme opérée par son évêque.

Vers l'année 1122, saint Norbert vint à Namur. Le comte Godefroid, pénétré de vénération pour le fondateur de l'ordre de Prémontré, lui offrit le château qu'il avait à Floreffe, et lui assigna des revenus considérables pour y former un monastère. Lorsqu'il fut achevé, Albéron vint dédier l'église. Par une charte, datée de l'an 1124, il confirma la fondation du monastère et lui accorda plusieurs privilèges (5). C'est de Floreffe qu'il fit venir à Liège douze religieux pour occuper le monastère qu'il fonda lui-même, vers la même époque, sur le mont Cornillon, où l'évêque Othbert avait dédié, en 1116, un oratoire en l'honneur des douze apôtres. L'ordre de Prémontré conserva le monastère du mont Cornillon jusqu'en 1288, époque pleine de troubles pendant laquelle les religieux furent forcés de s'établir au milieu de la ville, dans un endroit qui devint l'abbaye de Beurepart.

Dans le courant de la même année, 1124, Albéron donna une charte en faveur des religieux de l'ordre de Cluny, qui avaient pris possession à Bertrée, près de Hannut, aux environs de Namur, d'un hospice érigé en prieuré (6). Une autre fondation se rapporte encore à cette année. L'église de Saint-Gilles, près de Liège, avait été jusqu'alors occupée par des prêtres séculiers; mais l'évêque, reconnaissant que leur conduite ne s'accordait pas avec leur état, les remplaça par des chanoines réguliers auxquels il donna pour abbé un homme d'une grande vertu, nommé Azo ou Asso. Il augmenta les revenus du monastère et consacra, en 1126, la nouvelle église, où il se réserva le lieu de sa sépulture (7). Il fonda aussi, vers le même temps, deux autres églises à Liège, l'une dans le cimetière de Saint-Denis, en

(1) Voyez la chronique de De Dynter, t. II, p. 71, et Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 99.

(2) De Gerlaeche, *Hist. de Liège, depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière*, p. 70.

(3) Le *Magnum Chronicon Belg.* (apud Pistorium, *Rerum Germ. scriptores*, t. III, p. 166) rapporte l'abolition de ce droit faite par Albéron.

(4) Albéron supprima ce droit en 1126: *Primus omnium juri suo vel servituti, quæ dicitur mortua manus.... renunciavit*, dit le *Magnum Chronicon*.

Belg. De Reiffenberg pense qu'il fut devancé par Florent I, comte de Hollande; mais les diplômes de 1108 et 1116, en faveur des bourgeois de Heilo et d'Alckmaar, ne se rapportent pas directement à la suppression de la *morte-main*.

(5) La charte se trouve dans la Vie de saint Norbert, par Hugo, et dans Galliot, *Histoire gén. de Namur*, t. V, p. 313.

(6) Voyez *Gallia Christ. nov.*, t. III, *Instrum.*, p. 169.

(7) *Op. cit.*, t. III, p. 1009.

l'honneur de sainte Aldegonde, et l'autre dans le cloître de Saint-Pierre, sous l'invocation de saint Clément et de saint Trond (1). Ce fut lui qui introduisit dans le diocèse de Liège, par un décret synodal, le culte solennel de sainte Marie-Magdeleine, à l'occasion des miracles opérés par l'intercession de cette sainte, dans une chapelle qu'un prêtre, nommé Bolan, avait fait bâtir, à Caster, sur une hauteur près de Maestricht (2).

En 1096, l'évêque Otbert fit, au nom de son Église, l'acquisition du château de Bouillon, que Godefroid lui vendit, à son départ pour la terre sainte, en se réservant la faculté de rachat pour lui et trois de ses héritiers consécutifs. Ce rachat n'ayant pas eu lieu dans le délai fixé, le château continua dès lors à appartenir en pleine propriété à l'évêque de Liège, qui devint, en vertu de cette acquisition, vassal de l'archevêque de Reims, car Bouillon était un fief de cette Église. Il survint, à ce sujet, en 1127, un différend entre Albéron et Renaud de Martigny, archevêque de Reims. La même année, par un acte signé à Reims (3), l'archevêque céda à Albéron et à ses successeurs la directe de son Église sur la seigneurie de Bouillon, mais en s'en réservant à lui-même et à ceux qui lui succéderaient dans l'Église de Reims la haute justice et le service militaire; en même temps il reçut l'hommage d'Albéron (4). Ces conditions ne parurent pas entièrement satisfaisantes aux Liégeois. Un de leurs historiens rapporte même qu'on trouva qu'Albéron, vers la fin de ses jours, ne répondit guère à l'estime qu'il avait fait naître et aux espérances qu'on avait fondées sur lui (5). Le seul reproche qu'il mérite peut-être, c'est que, parvenu à un grand âge et affaibli par les travaux apostoliques, il

ne défendit pas avec assez d'énergie, dans son différend avec l'archevêque de Reims, la liberté du duché de Bouillon, et qu'ensuite, il se montra trop faible à l'égard de Renaud, comte de Bar, descendant des anciens comtes ou ducs de Bouillon, qui tenait pour nulle la vente faite à l'Église de Liège et qui formait dès lors des prétentions à l'héritage de ce duché (6). Aussi Renaud ne tarda guère à exécuter ses projets; en 1134, profitant des désordres qui régnaient à Liège sous l'épiscopat d'Alexandre I, le successeur indigne du bienheureux Albéron I, il parvint à s'emparer, par trahison, du château que l'Église de Liège ne récupéra qu'en 1141, lorsque Albéron II eut recours à la force des armes pour se faire rendre une place considérée comme imprenable. Cet événement, célébré comme un miracle dû à la protection de saint Lambert, a fait l'objet d'une ample narration écrite par un auteur contemporain (7).

Albéron I mourut, selon le nécrologe de Saint-Lambert et Gilles d'Orval, le 1^{er} janvier 1128, c'est-à-dire, selon le nouveau style, 1129. Comme l'histoire de la maison de Louvain nous permet de placer sa naissance vers l'an 1060, il en résulte qu'il devait avoir atteint la soixante-dixième année de son âge. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Gilles, au pied du maître-autel, où l'on consacra, en 1568, l'inscription suivante à sa mémoire :

D. O. M. ET MEMORIA DOMINI ALBERONIS, HUIUS NOMINIS PRIMI, EPISCOPI ET PRINCIPIS LEODIENSIS, HENRICI II COMITIS LOVANI ET ODILII (8) LANTGRAVII THURINGIÆ SORORIS FILII, HUIUS ABBATII SANCTI AGIDII PRIMARIJ FUNDATORIS. OBIIT ANNO DOMINI MCKLVIII, CALENDIS FEBRUARIJ (9). DOMINUS JOHANNES DE NOLLET, ABBAS OPTIMI PATRONI MONUMENTUM ANNO MDLXVIII IGNE CORRUPTUM HOC NOVO RESTAURAVIT AN. MDCLVI MENSIS FEBRUARIJ DIE XXIV.

P. F. X. de Ram.

(1) *Magnum Chron. Belg.* apud Pistorium, t. III, p. 167.

(2) *Ibid.*

(3) Chapeauville (t. II, p. 100) a publié cet acte, mais il l'attribue par erreur à Albéron II, qui siégea à Liège de 1136 à 1145.

(4) Mariot, *Metropolis Remensis hist.*, t. II, p. 294.

(5) *Notat Fisen, ultima ejus vite primis et conceptis de illo existimationi non respondiisse ferri; sed id quo fundamento? cum testis oculatus Rudolphus post ejus obitum jamjam descripta referat* (c'est-à-dire le portrait mentionné plus haut,

not. I, p. 7). Voyez *Gallia Christ. nov.*, t. III, p. 868.

(6) Voyez Foulton, *Hist. Leod.*, t. I, p. 261.

(7) *Triumphus S. Lamberti martyris de castro Bullonio anno Domini 1141*, publié par Chapeauville, t. II, pp. 577-602, qui attribue cette narration à Nicolas, chanoine de Liège, auteur d'une Vie de saint Lambert.

(8) Lisez *Adela* ou *Adelica*. Voyez nos *Recherches sur l'hist. des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles*, p. 44.

(9) C'est par erreur qu'on écrit *februarii* au lieu de *januarii*.

ALBÉRON II, cinquante-neuvième évêque de Liège, mort en 1145. La déposition d'Alexandre II avait imprimé à l'évêché de Liège une tache déshonorante. Pour l'effacer, on choisit comme évêque un membre d'une famille princière. Albéron, de la maison des comtes de Namur, primicier de l'Eglise de Metz, fut appelé au siège épiscopal par la voix unanime du clergé et du peuple (1136). Préoccupé de ses droits de souverain temporel, il s'appliqua à récupérer les lambeaux arrachés du territoire liégeois par la rapacité des princes voisins. Son acte le plus important fut la reprise du château de Bouillon, dont Renaud, comte de Bar, s'était emparé la nuit, grâce à la trahison d'une partie de la garnison (1134). Après avoir vainement désigné le spoliateur aux foudres de Rome, après trois appels infructueux à la justice du suzerain, l'évêque, exaspéré par le ravage et l'incendie de Fosses, recourut à des armes moins trompeuses. Aidé par le comte de Namur, Henri l'Aveugle, il assiégea l'inaccessible forteresse. Les fils du comte de Bar, qui la défendaient, repoussèrent aisément plusieurs assauts, grâce aux obstacles naturels qu'offrait l'escarpement des rochers. Il fallut se résigner à un assez long blocus. La châtelle de saint Lambert fut même apportée de Liège pour animer les troupes de l'évêque. La chronique assure à ce sujet qu'un des fils de Renaud, en regardant le saint reliquaire du haut des remparts, tomba frappé d'un soudain éblouissement, prodige qui hâta la capitulation (1141). Albéron eut moins de bonheur dans son gouvernement spirituel. Un incendie dévora la plus grande et la plus belle partie de Liège, d'affreuses tempêtes dévastèrent la contrée, et ces désastres furent, aux yeux des contemporains, d'irrécusables témoignages de la colère divine, allumée par la corruption des mœurs. Une grande dissolution régnait en effet parmi une partie des gens d'Eglise, et pour ne pas avoir su mettre un frein à ces dérèglements, Albéron se vit assigné, par des membres de son propre clergé, à comparaître devant le pape. On l'accusait de ventes de bénéfices; on lui imputait la perte de la discipline ecclé-

siastique, arrivée à ce point que des femmes habitaient *in domibus claustris* et que les prêtres disaient deux messes par jour. Albéron, en reprenant le chemin de sa patrie, mourut à Ostie près de Rome.

F. Hennebert.

Dewez, *Histoire du pays de Liège*. — *Ægidius Auvervalensis* apud Chapeauville, t. II.

* **ALBERT D'AUTRICHE** archiduc, prince souverain des Pays-Bas catholiques, naquit à Neustadt, le 15 novembre 1559, et mourut à Bruxelles, le 15 juillet 1621. Déchirés par trente ans de troubles, de guerres et d'effroyables désordres, les Pays-Bas catholiques, constitués en souveraineté indépendante de l'Espagne, furent confiés, en 1598, par Philippe II, au gouvernement des archiducs Albert et Isabelle, dont l'administration, hérissée de difficultés politiques et administratives, mérita d'occuper une belle place dans nos annales nationales. Albert était le sixième enfant mâle de Maximilien II, qui succéda à l'empereur Ferdinand. Petit-fils de Charles-Quint, par sa mère, Marie d'Autriche, Albert avait dans les veines de ce sang flamand qui, plus tard, devait l'attacher étroitement aux destinées du pays qu'il fut appelé à régénérer. Jeune encore, on l'avait destiné à l'état ecclésiastique; de fortes études l'y avaient déjà préparé, et il était à peine âgé de dix-huit ans, lorsque le pape Grégoire XIII lui envoya les insignes du cardinalat. Le roi d'Espagne, dont il était le neveu, le nomma aussitôt archevêque de Tolède et inquisiteur général. Ayant eu l'occasion de reconnaître ses qualités éminentes et sa prudence, il l'appela ensuite au gouvernement du Portugal récemment conquis par le duc d'Albe. Bien qu'il eût à peine atteint sa vingt-cinquième année, l'archiduc sut consolider cette importante conquête et acquiescer de nouveaux droits à la reconnaissance de Philippe II, qui, en 1595, jeta les yeux sur lui pour le gouvernement général des Pays-Bas, devenu vacant par la mort de son frère aîné, l'archiduc Ernest.

Nos provinces étaient en partie pacifiées à cette époque; toutefois, la position de gouverneur général entraînait encore

de grandes difficultés, tant à cause de la guerre avec la France que de celle entamée avec la république des Provinces-Unies, guerre dont rien encore ne faisait présager le terme. Aussi semble-t-il que le roi avait conçu, dès lors, le projet de séparer les Pays-Bas de la monarchie espagnole et de leur donner un souverain indépendant. Albert ne quitta l'Espagne qu'avec l'assurance qu'on mettrait à sa disposition l'argent et les troupes nécessaires pour tenir tête aux Français et aux Hollandais. Afin de se faire mieux accueillir du peuple qu'il allait gouverner, il tenta de grands efforts pour obtenir la mise en liberté de Philippe de Nassau, fils aîné du Taciturne, ainsi que la restitution de ses biens; il inaugura donc ses fonctions par un acte de bienveillance en faveur d'un des hommes les plus considérables des Pays-Bas. Ce fut en février 1596 que le comte de Fuentes, gouverneur général de nos provinces, se rencontra à Luxembourg avec l'archiduc et lui remit l'autorité dont il avait été investi. A son entrée à Bruxelles, il fut reçu triomphalement par la population entière. A peine arrivé, il s'occupa de concentrer ses forces pour combattre les Français. Chef d'une puissante armée et muni de sommes suffisantes pour payer des soldats, jusqu'alors mal récompensés, Albert commença ses opérations militaires par la prise de Calais, Ardres, Ham et Guines, quatre places dont Henri IV appréciait toute l'importance. Amiens ne tarda pas à avoir momentanément le même sort. Mais la paix de Vervins, conclue le 2 mai 1598, vint enfin mettre un terme à ses exploits, et c'est à la suite de cet acte mémorable que la séparation des Pays-Bas d'avec l'Espagne fut résolue. Le 6 du même mois, Philippe II renonça, à Madrid, à tous ses droits sur ces contrées et sur la Franche-Comté en faveur de sa fille l'infante Isabelle, qu'il unit en même temps à son neveu, afin d'appeler conjointement les deux époux à la souveraineté de nos provinces. Albert fut relevé de ses vœux ecclésiastiques et autorisé par le pape à contracter un mariage qui pouvait assurer enfin le repos et le bonheur des populations belges. A défaut de progéniture

issue de cette union, nos provinces devaient retourner à l'Espagne. Pour des esprits prévenus ou clairvoyants peut-être, cette clause semblait être le résultat d'un calcul machiavélique : l'âge relativement avancé de l'infante, son extrême austérité, enfin la première condition d'Albert qui, quoique relevé de la prêtrise aux yeux du monde, n'en continuait pas moins à observer ses vœux de chasteté; tout, en un mot, devait empêcher, prétendait-on, les premiers souverains de la Belgique d'avoir une descendance directe. Nous ne rapportons ces conjectures que sous toute réserve, car la haine des partis n'y était point étrangère; mais quoi qu'il en fût, la domination espagnole, grâce à ce mariage, devait au moins, pendant quelque temps, disparaître de notre sol. Aussi les Belges se livrèrent-ils avec transport à l'espoir de jours meilleurs. L'idée de jouir enfin de l'autonomie nationale fit taire toutes les autres préoccupations. D'ailleurs le mérite bien connu du prince, son origine flamande, sa haute prudence, étaient de nature à inspirer promptement de la confiance et de la sympathie aux populations.

Après avoir obtenu la dispense de ses vœux, l'archiduc alla déposer sur l'autel de Notre-Dame de Hal son chapeau de cardinal et prit résolument les rênes du gouvernement.

Le 13 septembre 1598, Philippe II vint à mourir. Cet événement répandit une teinte sombre sur le mariage d'Albert et d'Isabelle, qui s'était accompli par procuration à Ferrare, en présence du pape Clément VIII. Le 7 juin 1599, l'archiduc, qui était allé prendre son épouse en Espagne, s'embarqua avec elle à Barcelone pour se rendre dans ses nouveaux États. Les réceptions officielles commencèrent sur les frontières du Luxembourg, et les archiducs firent leur entrée solennelle à Bruxelles, le 5 septembre 1599, après que le cardinal André d'Autriche (voir ce nom) leur eut remis, à Hal, ses pouvoirs comme gouverneur général *ad interim* des Pays-Bas.

Notre intention n'est point d'entrer dans la description détaillée des événements du règne des archiducs, règne ré-

parateur dont le souvenir, après deux siècles et demi, est resté populaire, malgré les fautes et les faiblesses inhérentes à une administration qui devait réorganiser tous les services publics, cicatriser des plaies longtemps saignantes, assurer l'indépendance de l'État nouveau et relever de son abaissement et de sa langueur une population écrasée par la domination étrangère. A peine rassuré du côté de la France, Albert fut obligé de reprendre, contre les Provinces-Unies, cette guerre implacable dont la bataille de Nieuport (1600) et la prise d'Ostende, après un siège de trois ans et trois mois (1604), ne furent point les événements les moins mémorables. Partout l'archiduc paya de sa personne et put prouver qu'aux qualités d'un administrateur sage et intelligent, il joignait le courage intrépide du soldat et la tactique d'un capitaine habile. On peut dire que le prince Maurice de Nassau avait trouvé en lui un adversaire digne de sa grande réputation. Il est vrai qu'Albert était admirablement secondé, dans les opérations militaires de cette époque tourmentée, par les talents supérieurs du célèbre général génois Amb. Spínola et de quelques autres chefs illustres.

La fameuse trêve de douze ans, conclue en 1609 avec Maurice, suspendit, pendant quelque temps, toutes les hostilités et permit au nouveau souverain de s'occuper avec un zèle soutenu de l'amélioration morale et matérielle du peuple. Cette trêve reconnaissait l'indépendance politique des Provinces-Unies, maintenait le *status quo* et rendait la liberté aux relations commerciales. Il serait trop long d'énumérer toutes les lois, toutes les ordonnances, émanées des archiducs pour assurer la marche régulière des différentes branches de l'administration, le rétablissement du culte, compromis par les troubles religieux, le progrès des arts, des lettres, de l'industrie, de l'agriculture; le célèbre *Édit perpétuel* est resté comme un véritable code qui témoigne de toutes ces améliorations. La révision de la législation, les coutumes locales coordonnées, le prestige rendu à la justice, l'instruction encouragée, la police rétablie, la marine et le commerce relevés; Rubens,

Teniers, Seghers, Juste Lipse, Heinsius, Van Helmont, Sanderus, brillant dans les arts et les sciences, sont là pour attester les bienfaits d'un gouvernement qu'on se plaît trop souvent à ne juger qu'au point de vue des idées du XIX^e siècle. On l'accuse d'intolérance, d'un amour désordonné pour les institutions monastiques, d'un attachement outré aux pratiques extérieures de la dévotion, comme si, en acceptant la souveraineté des Pays-Bas, les archiducs, princes essentiellement catholiques, n'avaient pas aussi accepté la mission de dompter l'esprit de secte et de révolte qui travaillait sourdement encore les populations belges. Les persécutions exercées alors contre ceux qui s'étaient détachés de l'Église, les odieuses exécutions pour crimes de maléfices ou de sortilège sont moins le fait de ce gouvernement que la suite des tendances de ce siècle resté rude et sanguinaire.

Vers l'époque où la trêve de douze ans allait expirer, Albert essaya d'entamer des négociations diplomatiques avec les Hollandais pour la reddition des places qui restaient encore entre leurs mains. Il envoya même son ambassadeur, le célèbre Pecquius, chancelier de Brabant, à la Haye, pour engager ouvertement les états généraux à réunir en un seul corps les deux grandes divisions des Pays-Bas. Comme on le pense bien, cette hardie tentative, qu'on espérait voir réussir à la faveur des dissentiments qui séparaient, en Hollande, les gomaristes et les arminiens, échoua complètement, et de nouveaux préparatifs de guerre se firent, sous la conduite de Spínola, dans les provinces belges. On était alors en pleine guerre de trente ans, et ce n'était pas sans une vive inquiétude que l'archiduc voyait approcher la fin de la trêve qui pouvait le livrer à tous les hasards de la lutte suprême qui tenait l'Europe en suspens. Les hostilités reprises devaient nécessairement compromettre les efforts tentés avec tant de persévérance pour rendre la prospérité au pays. Il est vrai que l'Espagne avait fourni les fonds pour soutenir une armée de trente mille hommes, alors réunie entre Tongres et Maestricht, et que les provinces belges, en prenant l'offensive,

semblaient avoir une situation militaire favorable. Mais Albert ne devait point assister à la lutte qui allait recommencer. Les inquiétudes dont nous venons de parler ne furent pas étrangères à sa fin prématurée. Atteint depuis longtemps d'une maladie incurable, ce prince succomba à une attaque de goutte à l'âge de soixante et un ans, laissant à sa veuve, l'archiduchesse Isabelle, le soin de continuer la politique qu'il avait inaugurée avec tant de succès et de dévouement.

Ses obsèques eurent lieu à Bruxelles, le 11 mars 1622, au milieu d'une population éplorée qui voyait s'éteindre en lui l'espoir de son indépendance nationale. Albert était doué d'un grand et noble cœur; il fit le bien avec intelligence et se consacra résolument au bonheur et aux intérêts de son peuple; sa conduite ne démentit pas un seul instant les intentions qui l'avaient guidé en acceptant la souveraineté de nos provinces.

Bon de Saint-Genois.

* **ALBERT**, duc de Saxe, dit le Courageux, gouverneur général des Pays-Bas, naquit en 1443 et mourut, à Embden, en 1500. Ce prince, Allemand de naissance, Allemand par ses alliances, par sa famille et par les principaux actes de sa vie, mérite, quoique étranger, d'occuper une place dans la *Biographie nationale* de la Belgique, tant à cause des fonctions importantes qu'il remplit qu'à raison de sa participation aux événements du règne si agité de l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne. Nous n'entrerons pas dans les détails des guerres civiles occasionnées par la tutelle de Philippe le Beau, duc de Bourgogne, souverain de nos provinces. On sait que les Brugesois, après avoir refusé de reconnaître Maximilien comme tuteur de ses enfants, finirent par le retenir prisonnier dans leur ville, que son père, l'empereur Frédéric, envahit le comté pour venir le venger et qu'à la suite de cette invasion étrangère, toute la Flandre se souleva. M. le chanoine De Smet, dans un mémoire intitulé: *Guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique), a décrit les longs débats que cette question fit

naître et où Albert de Saxe joua un rôle si considérable. Ce prince était un des plus habiles généraux de son temps; aussi fut-il désigné par Frédéric pour prendre le commandement d'un des corps de l'armée impériale envoyée en Belgique, afin de rétablir l'autorité de Maximilien. S'étant rendu en Allemagne, en 1488, pour y chercher de nouveaux renforts de troupes, le roi des Romains le nomma son lieutenant et gouverneur général des Pays-Bas. Le duc de Saxe, investi de pleins pouvoirs, fit rentrer, en peu de temps, un grand nombre de villes et de places fortes sous l'obéissance de ce prince. Pour parvenir à ses fins, il leva de lourds impôts et laissa impunément ravager le plat pays par les Allemands qu'il commandait. Tout céda à ces énergiques moyens et à ces rigueurs, et il parvint, après de longs et sanglants efforts, à ramener les populations révoltées sous l'autorité de Maximilien. Épuisées d'hommes et d'argent, les communes flamandes finirent par accepter la paix comme un bienfait, et l'année 1492 vit le terme de cette guerre meurtrière.

Maximilien, pour récompenser son lieutenant des services qu'il avait rendus à sa cause, lui accorda la souveraineté héréditaire de la Frise. Albert de Saxe se retira en Allemagne, en 1499, laissant dans nos provinces le souvenir d'un chef aussi redouté que capable.

Bon de Saint-Genois.

Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. V. — Michaud, *Biographie universelle*.

* **ALBERT-CASIMIR**, duc de Saxe-Teschen, prince électoral de Saxe et prince royal de Pologne et de Lithuanie, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas sous Joseph II, né aux environs de Dresde, le 11 juillet 1738, mort à Vienne le 10 février 1822. Il était fils d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne. En 1766, il épousa Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, et reçut la principauté de Teschen, située dans la Silésie autrichienne. Par un diplôme du 12 janvier 1781, l'empereur Joseph II confirma le duc Albert de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Marie-Christine dans le

gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, que Marie-Thérèse leur avait conféré l'année précédente. Le 10 juillet, ces princes firent leur entrée solennelle à Bruxelles. Le 14 décembre 1782, Albert posa, sur le Schoonenberg, à Laeken, la première pierre du château, qui fut achevé en 1784, d'après les plans des architectes Montoyer et Payen. Ils avaient eu pour collaborateur le duc lui-même, car ce prince, dit un contemporain, cultivait les arts au point de pouvoir entrer en concurrence avec ceux qui en faisaient une étude particulière. Cette noble occupation ne le détournait point des soins du gouvernement. Effrayé de la résistance que rencontraient les réformes ordonnées par Joseph II avec trop de précipitation et sans égard pour les vieilles chartes de la nation, le duc Albert s'efforça d'éclairer l'Empereur et de le ramener à une politique plus prudente. Le 18 mai 1787, il lui écrivit : « Convaincue qu'on en veut à ses droits les plus sacrés, à sa liberté même, toute la nation, depuis le premier jusqu'au dernier, est pénétrée d'un enthousiasme de patriotisme qui ferait verser à chacun la dernière goutte de son sang plutôt que de plier sous des lois que l'autorité voudrait imposer et qui paraîtraient contraires à la constitution. » Pour faire renaître la tranquillité, Albert demandait le rappel du comte Belgiojoso, c'est-à-dire du ministre qui s'était rendu impopulaire comme le principal et le plus inflexible auxiliaire du monarque réformateur. Quant à lui, « il était, dit un contemporain, d'une douceur et d'une affabilité qui lui conciliaient l'amour des Belges et tempéraient quelquefois les petites vicacités que la princesse ne savait pas toujours cacher dans ces occasions épineuses, qui sont inséparables des troubles. » Ces troubles ayant pris un caractère très-grave pendant que Joseph II voyageait en Crimée, les gouverneurs généraux suspendirent, vers la fin du mois de mai 1787, les principales réformes décrétées par Joseph II. Le pays se calma, mais le mécontentement de l'Empereur fut porté au comble. Il se hâta de

revenir à Vienne, appela près de lui le duc Albert et Marie-Christine, et enjoignit aux états de toutes les provinces belges d'envoyer des députés dans la capitale de l'Empire. Albert servit en quelque sorte de médiateur entre Joseph II et les représentants des Pays-Bas. Le 23 janvier 1788, les gouverneurs généraux rentrèrent à Bruxelles, mais débarassés, selon les expressions du monarque, du fardeau des affaires, car toute l'autorité avait été remise entre les mains du nouveau ministre, le comte de Trauttmansdorff et du général d'Alton, commandant des troupes. Il serait donc injuste de rendre le duc Albert de Saxe-Teschen responsable des événements qui allaient aboutir à une catastrophe. Après la défaite des Impériaux à Turnhout et l'insurrection des Gantois, Albert et Marie-Christine quittèrent Bruxelles (18 novembre 1789) et allèrent chercher un séjour plus tranquille à Bonn. Ils y attendirent la fin de la révolution brabançonne. Après la restauration de Léopold II, ils se mirent en route, au mois de juin 1791, et vinrent reprendre le gouvernement des Pays-Bas. Mais de plus formidables orages allaient éclater. En 1792, le duc Albert quitta de nouveau sa paisible résidence de Laeken pour commander l'armée de siège devant Lille. Cette entreprise échoua, et bientôt la victoire de Jemmapes ouvrit la Belgique aux Français. Le duc de Saxe-Teschen renonça au commandement et se retira à Vienne, où son palais, grâce à des acquisitions précieuses, devint un véritable musée. Pieusement attaché à la mémoire de l'archiduchesse Marie-Christine, morte sans enfants, le 24 juin 1798, il lui fit élever, en 1805, dans l'église des Augustins, à Vienne, un mausolée qui passe, à bon droit, pour l'une des plus belles œuvres de Canova.

Th. Jaste.

ALBERT (Saint), dit **DE LOUVAIN**, mort le 24 novembre 1192. Il était fils de Godefroid III, duc de Basse-Lotharingie et de Marguerite de Limbourg. A la mort de Godefroid III, son fils aîné, Henri I^{er} prit, en lui succédant, le titre de duc de Brabant, et Albert entra au chapitre de Saint-Lambert à Liège. Il

était archidiaque de cet illustre chapitre quand mourut, en 1191, Rodolphe de Zæhringen, évêque de Liège. Les chanoines de Saint-Lambert, voulant lui donner un successeur également puissant, mais plus pieux et plus instruit, jetèrent les yeux sur Albert de Louvain, qui fut canoniquement élu, le 8 septembre 1191, malgré l'opposition du comte Baudouin V de Hainaut, qui fit donner quelques voix à son neveu, Albert de Rethel. (Voir ce nom.) Albert de Louvain envoya peu après une députation du chapitre de Liège à l'empereur Henri VI, qui se trouvait alors en Italie, pour lui notifier son élection et demander l'investiture; mais une ambassade de Baudouin de Hainaut l'avait déjà précédé près de l'Empereur, sollicitant également l'appui du suzerain pour Albert de Rethel. Henri VI fit des promesses aux deux partis, et fixa, pour l'année suivante, une diète à Worms, afin d'y décider l'affaire.

Dans l'entre-temps, Thierri, comte de Hostade et favori de l'Empereur, avait profité de son crédit à la cour pour préparer la candidature de son frère Lothaire, alors prévôt à Bonn. Celui-ci, connaissant le faible de Henri VI, eut l'adresse d'y ajouter l'influence d'une somme de 1500 livres d'argent, et l'Empereur se déclara pour lui. A la diète de Worms, il écarta, en effet, sous un vain prétexte, les prétentions des deux Albert et donna l'investiture de la principauté de Liège à Lothaire de Hostade. Malgré les réclamations du chapitre de Liège, qui voyait ses droits méconnus, et la générosité d'Albert de Rethel, qui renonça en pleine diète en faveur d'Albert de Louvain, l'Empereur tint bon, et Lothaire, soutenu par une armée du comte du Hainaut, prit possession de l'évêché de Liège. Albert de Louvain résolut de soumettre cette compétition au souverain pontife. Caché sous le déguisement d'un domestique, il parvint à se rendre secrètement à Rome, où le pape Célestin III, ayant reconnu ses droits, confirma son élection et le nomma même cardinal. Il revint ensuite en Brabant, par des voies détournées, afin d'éviter les émissaires de l'Empereur qui gardaient toutes les grandes routes. A la nouvelle

de son arrivée, l'Empereur ordonna, sous les plus terribles menaces, à Henri Ier d'expulser son frère du Brabant; mais Albert, prévoyant les maux qui allaient fondre sur le duc, le prévint et se retira dans le Limbourg, puis à Reims en Champagne. Ce fut là qu'il reçut la consécration épiscopale, le 19 septembre 1192, des mains de l'archevêque. Cette persistance d'Albert irrita Henri VI au plus haut degré; il accourut lui-même à Liège et cita Henri de Brabant devant son tribunal suzerain. Ce prince connaissait les violences de Henri VI; il s'agissait pour lui de perdre ses États et probablement la vie ou de se détacher de son frère. Il n'était pas assez fort pour résister par la voie des armes au puissant Empereur; il fallut donc céder et reconnaître Lothaire de Hostade. Abandonné de tous, Albert de Louvain continua de mener, à Reims, une vie simple et retirée, cherchant sa consolation dans la prière et la pratique des bonnes œuvres. Bientôt pressé par le besoin, il y fut obligé de mettre en gage le seul cheval qu'il possédât, afin de se procurer le strict nécessaire.

Ses vertus et sa misère ne devaient cependant pas l'abriter contre le ressentiment des partisans de l'évêque de Liège. Trois seigneurs allemands, pour complaire à l'Empereur, se réunirent à Maestricht et résolurent de se défaire d'Albert de Louvain. A cet effet, ils vinrent s'établir à Reims, feignant avoir encouru eux-mêmes la disgrâce de l'Empereur, parvinrent à gagner la confiance de l'évêque exilé et à se faire recevoir dans son intimité. Cette manœuvre cachait leurs projets homicides. Une occasion propice pour les accomplir se présenta le 24 novembre 1192. Profitant d'une promenade solitaire qu'ils faisaient avec l'infortuné prélat aux environs de Reims, ils se jetèrent sur lui, l'assassinèrent cruellement et s'enfuirent en Allemagne près de l'empereur Henri VI.

La nouvelle de cet attentat souleva une si violente indignation dans le Brabant, le Limbourg, les provinces du bas Rhin et même dans le pays de Liège, que l'évêque Lothaire, ne se croyant plus en sûreté dans sa forteresse de Huy, la

quitta secrètement et se réfugia près de l'Empereur en Allemagne.

D'après les coutumes du temps, le sang versé demandait non-seulement justice, mais encore vengeance. Le duc de Brabant, celui de Limbourg, leurs amis, leurs alliés et presque tous les grands vassaux du bas Rhin se réunirent donc à Cologne, au commencement de l'année 1193, et résolurent de tirer une éclatante vengeance du meurtre d'Albert de Louvain. On commença par ravager le comté d'Hostade, pour se tourner ensuite contre l'Empereur. Henri VI, craignant pour sa couronne, envoya plusieurs ambassades aux princes confédérés, leur demanda une entrevue à Coblençe et promit de réparer tous ses torts. Il tint, en effet, parole : s'étant rendu lui-même à Coblençe, il y fit humblement réparation d'honneur au duc de Brabant, combla de présents tous les princes alliés, exila ceux qui avaient trempé dans le meurtre et fonda, dans l'église de Saint-Lambert à Liège, deux autels expiatoires. La paix fut ainsi établie. Quant à Lothaire de Hostade, il mourut repentant, en 1194, à Rome, où il était allé implorer la clémence de Célestin III. Les reliques de saint Albert de Louvain reposaient à Bruxelles, au couvent des Carmélites, couvent qui n'existe plus depuis la fin du siècle dernier.

Eugène Coemans.

Geschiedenis van sint Albertus van Leuven, door J. David. Antwerpen. 1845. — Fisen, *Hist. Eccles. Leod.*, 1696. — Foulton, *Historia Leodiensis*, 1735. — De Villenfagne, *Recherches sur la ci-devant Principauté de Liège* Liège, 1817. — Butkens, *Trophées sacrés et profanes du duché de Brabant*, 1724. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, 1837-1848.

ALBERT, comte de Mosellane, archevêque de Magdebourg, mort en 981. Voir **ADELBERT**, comte de Mosellane.

ALBERT DE CUYCK, évêque de Liège. Voir **CUYCK** (*Albert DE*).

ALBERT I, comte de Namur, vivait à la fin du ^xe siècle. La filiation et surtout la chronologie des premiers comtes de Namur sont fort incertaines. Il arrive fréquemment que les dates des diplômes contemporains ne concordent ni avec celles qui sont fournies par les chroniqueurs les plus dignes de foi, ni même parfois entre elles. Ce n'est pas

ici le lieu de chercher à concilier des données historiques, du reste insuffisantes. En attendant qu'une critique judicieuse ait jeté du jour sur ces questions ardues, nous sommes bien forcé de suivre les historiens du pays, sauf à modifier quelques dates, et en prévenant le lecteur que tel fait que nous attribuons, par exemple, à Albert III, s'est peut-être passé sous le règne de son prédécesseur.

Adalbert ou Albert I, qui descendait de Bérenger, premier comte bénéficiaire de Namur, régna dans les dernières années du ^xe siècle. A cette époque, le territoire de la Lotharingie se trouvait définitivement partagé entre quelques grands feudataires, dont l'un possédait le comté de Namur, formé d'une partie de l'ancien *pagus Lomacensis*. Albert épousa Ermenгарde, fille de Charles de France, duc de Lotharingie, et ce mariage lui valut, dit-on, la partie du comté située sur la rive droite de la Meuse. Il se joignit aux fils de Regnier II, lorsque, à la mort d'Othon le Grand (973), ils rentrèrent en Belgique pour reconquérir l'héritage de leur famille et vainquirent, près de Péronne, les comtes Garnier et Rainold que l'Empereur avait investis du Hainaut. Certains annalistes prétendent que, sous le règne de cet Albert, la ville de Namur, jusqu'alors restreinte à l'étroit espace compris entre la Sambre et la Meuse, reçut son premier agrandissement sur la rive gauche de la Sambre. Rien ne prouve comme rien n'infirme cette assertion. Par un diplôme de 992, l'Empereur confia au comte Albert I la défense de l'abbaye de Brogne. L'histoire n'en fait plus mention après cette date, car on ne peut guère ajouter foi à une chronique, relativement moderne, qui le fait périr, en 993, dans un combat livré sous les murs de Huy.

De son mariage avec Ermengarde, il laissa plusieurs enfants, parmi lesquels deux fils qui régnèrent successivement après lui : Robert II, dit le Perfide, et Albert II.

J. Borgnet.

ALBERT II, comte de Namur, décédé vers 1063. Il succéda à son frère Robert II, entre les années 1015, date de la bataille de Florenne, et 1031, date du plus ancien diplôme où nous voyons, au

11^{re} siècle, figurer un Albert de Namur. Il épousa Reylinde ou Regeline, fille de Gothelon le Grand, duc des deux Lotharinges. On doit à ce prince la reconstruction de l'église de Saint-Aubain à Namur (1047). C'était alors une simple chapelle qui avait été autrefois desservie par des moines. Albert la réédifia sur un plan plus vaste, l'érigea en collégiale et accorda aux chanoines un échevinage particulier. On lui attribue également le second agrandissement de Namur, au moyen d'une enceinte dans laquelle on pénétrait par les portes Hoyoul, Saineau et Saint-Aubain. Son alliance avec la puissante maison d'Ardenne et sa position de grand feudataire lui valurent d'être mêlé à la lutte qui éclata à propos de la succession du royaume de Bourgogne. En 1037, Eudes de Champagne, qui prétendait à cette succession, fut attaqué, à Hofnol sur l'Orne, par Gothelon aidé d'Albert de Namur et d'autres seigneurs lorrains. Eudes fut défait et tué dans cette bataille. Selon quelques annalistes, Albert II y aurait également succombé. D'autres, au contraire, le font périr dans un combat livré à Revogne, en 1048. Ces deux assertions, d'ailleurs contradictoires, ne peuvent être admises. Il est certain qu'il vivait encore en 1047, et quant à la seconde bataille, on aura évidemment confondu Albert de Namur avec Albert d'Alsace, qui fut défait et tué en cette même année 1048 par Godefroid, duc de Mosellane. C'est donc Albert II et non son successeur qui figure parmi les partisans de l'empereur Henri III, dans la longue lutte que celui-ci eut à soutenir contre Godefroid le Courageux et Bauduin de Lille et qui ne se termina qu'à sa mort (1056) ; mais nous ne possédons aucun détail sur la part qu'il prit à cette lutte. Il eut aussi, en 1061, des démêlés avec l'évêque de Liège, Théoduin, démêlés dont la véritable cause nous est également inconnue. Si, comme nous le pensons, il mourut vers 1063, il faut lui attribuer une partie au moins des plus anciennes monnaies comtales de Namur. Il laissa deux fils : Albert, qui lui succéda, et Henri, qui devint comte de Durbuy. J. Borgnet.

ALBERT III, comte de Namur, vers

1063-1105. Si nous reportons à l'année 1063 l'avènement de ce prince, c'est qu'un diplôme de 1070 est daté de la septième année de son règne. Toutefois, même en présence d'un texte si précis, ce n'est pas sans quelque hésitation que nous adoptons cette chronologie. Il est du moins certain qu'à dater de 1031, nous trouvons de nombreux diplômes dans lesquels intervient un Albert de Namur (1031-1066), soit seul (1031-1105), soit avec son frère Henri (1067 et 1087), soit avec son fils Godefroid (1080-1092), soit enfin avec ses fils Godefroid, Henri et Albert (1095-1101).

A ce règne correspond la lutte de Robert le Frison contre Richilde. Battue à Cassel, en 1071, malgré les secours que lui fournirent le roi de France, Godefroid le Bossu, le comte de Namur, etc., la courageuse princesse offrit à l'évêque Théoduin de tenir le Hainaut en fief de l'église de Liège. L'acte d'inféodation fut conclu à Fosses la même année, dans une assemblée où se trouvait Albert. Tout porte à croire que ce prince prit part à la nouvelle lutte qui s'ensuivit et qui se termina par la bataille de Broque-roie, en 1072. Quelques années plus tard, Albert III eut à soutenir une querelle qui le touchait de plus près. Godefroid le Bossu, duc de Basse-Lotharingie, était mort en 1076, laissant ses fiefs particuliers à son neveu Godefroid de Bouillon. Mathilde, sa veuve, mécontente des dernières dispositions prises par son mari, mit tout en œuvre pour les faire échouer. Excité par la célèbre marquise, Albert III fit valoir des prétentions sur le duché de Bouillon du chef de sa mère Régeline et de sa femme Ide. De leur côté, Manassès, archevêque de Reims, qui possédait le haut domaine de ce duché, en investit le comte de Namur, et Thierry, évêque de Verdun, s'emparant de sa ville épiscopale, la lui donna également en fief. Albert et Thierry vinrent assiéger Bouillon ; mais Godefroid, aidé de l'évêque de Liège, Henri de Verdun, repoussa glorieusement leurs attaques. Cette guerre dura cependant encore plusieurs années. Thierry et Albert étant venus assiéger Stenay, en 1086, Gode-

froid leur livra une bataille dont le résultat fut indécis. Il se préparait à continuer la lutte avec l'aide de ses frères, lorsque l'évêque de Liège parvint à faire conclure par les adversaires une paix avantageuse pour Godefroid, puisqu'elle lui rendait Verdun et les autres conquêtes faites par Thierry (1088).

Ces faits sont contemporains de l'institution du tribunal de la paix de Liège, qu'on fixe avec le plus de certitude à l'année 1081. D'après une ancienne chronique, Albert aurait été le promoteur de l'érection de ce tribunal célèbre; il est du moins hors de doute qu'il y prit une part des plus actives, ce qui lui valut le surnom de Pacifique.

En 1099, Otbert, évêque de Liège, donna en fief à Albert III le comté de Brunengeruz ou Brugeron, qu'il venait d'obtenir par arbitrage, à la suite d'un conflit mit entre lui et Godefroid le Barbu, comte de Louvain. Il semble résulter d'un diplôme de 1101 qu'à cette époque, Albert s'était associé son fils Godefroid. Il figure lui-même, pour la dernière fois, dans un autre acte de 1105. Outre Godefroid qui lui succéda, il eut encore de sa femme Ide de Saxe, veuve de Frédéric de Luxembourg, Frédéric, qui devint évêque de Liège, Henri, comte de la Roche, et Albert, qui mourut en Asie. J. Borgnet.

ALBERT, comte de Hainaut, mort en 1388. Voir AUBERT.

ALBERT, abbé de Gembloux, musicien, poète, écrivain ecclésiastique, né à Lerne près de Thuin, au x^e siècle. Voir OLBERT.

ALBERT DE RETHEL, prévôt de l'église de Saint-Lambert à Liège, né vers 1150, mort à Rome vers 1195. Fils du comte de Rethel, et cousin de Baudouin V, comte de Hainaut, il fut d'abord attaché comme chanoine au chapitre de Saint-Lambert, dont Henri de Jauche était alors grand prévôt. A la mort de ce dernier, vers 1180, Albert de Rethel fut appelé à la grande prévôté, qui impliquait le titre d'archidiacre de Saint-Lambert. C'est en cette qualité que, au rapport de Miræus, il signa comme témoin dans une charte approuvant les donations faites au monastère de Géronsart.

Lorsqu'en 1191, le siège épiscopal

devint vacant par la mort de son titulaire, Raoul de Zœhringen, cinq ou six chanoines donnèrent leurs voix à Albert de Rethel; les autres, en plus grand nombre, votèrent pour Albert de Louvain, fils de Godefroid III. Mais l'empereur Henri VI, au lieu de confirmer l'une des élections, se prononça vivement en faveur de Lothaire de Hostade, prévôt de l'église de Bonn. A cette nouvelle, Albert de Rethel renonça à ses prétentions et se rallia au parti d'Albert de Louvain. L'empereur Henri VI fut inflexible et fit même assassiner le rival de son protégé, à Reims, où il s'était rendu pour se faire sacrer. Les Liégeois indignés forcèrent bientôt Lothaire, élu depuis peu, de se démettre de son évêché. Simon, fils du duc de Limbourg, obtint la majorité des suffrages pour le remplacer. Le prévôt de Rethel protesta contre cette nomination, à cause de la grande jeunesse de Simon. Mais l'Empereur approuva l'élection et voulut la maintenir. Aussitôt Albert de Rethel se rendit à Rome et revint avec des lettres du pape qui cassaient l'élection de Simon. Il convoqua de nouveau le chapitre et lui proposa Albert de Cuyck, qui fut élu à l'unanimité des suffrages. Les deux Albert partirent simultanément pour Rome au commencement de 1195, et obtinrent du pape la confirmation de cette élection. Albert de Rethel ne revint plus à Liège; il mourut à Rome la même année.

D'après la notice de Gilles d'Orval, insérée dans les *Gesta pontificum Leodiensium* de Chapeauville, Albert de Rethel n'était rien moins qu'un homme grossier, cupide, ambitieux, illettré et déloyal. Ces accusations sont gratuites et intéressées à la fois. La notice a pour objet la vie d'Albert de Louvain et est due à la plume d'un ami attaché à la maison de ce dernier. L'auteur voyait dans Albert de Rethel un prétendant au siège épiscopal et partant un rival de son ami: c'est ce qui explique sa violence.

Si l'on juge Albert de Rethel d'après les faits qui viennent d'être rapportés et qui sont empruntés, entre autres chroniqueurs, à Gilles d'Orval lui-même, on trouve qu'il avait précisément les qualités contraires aux défauts qui lui sont imputés. Il se distingua partout par son zèle, son désintéressement et son intelligence à

combattre des mesures arbitraires. Comme la plupart des prévôts de cette époque, Albert de Rethel frappa monnaie. F. Orliessen.

Chaprauvillle, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, chap. LVII.

ALBRIC, treizième abbé de Stavelot; il vivait au VIII^e siècle et fut le successeur immédiat de saint Agilolfe, mort en 779. (Voir ce nom.) Il gouverna, pendant neuf ans, le monastère de Stavelot et celui de Malmedy, qu'il enrichit d'un bien nommé Wandelai, dans le pays des Ardennes. Dans le diplôme où il en est fait mention, Albric qualifie le roi Pepin de *Senior meus*. On y voit que ce bien était situé au milieu des propriétés de ce prince.

A. de Noue.

Martène et Durand, *Ampl. Coll.*, t. II, p. 21.

ALBUS (Jean), évêque, né à Bruges en 1475, mort en 1540. Voir DEWITTE (Jean).

ALDEBERT (Bienheureux), nommé aussi Adalbert ou Adelbert, comte d'Ostrevant, vécut vers la fin du VIII^e siècle. Le comté d'Ostrevant, qu'il gouverna au nom de Pepin le Bref, s'étendait, dans l'ancien Hainaut, entre l'Escaut, la Scarpe et la Senée; il est connu dans les anciens diplômes sous le nom d'*Austrobandia* ou d'*Austrovandia*. Nous ne possédons guère de données historiques sur la vie d'Aldebert; nous savons seulement qu'il se distingua par une inépuisable bienfaisance, qu'il épousa sainte Reine (voir ce nom), nièce ou parente de Pepin le Bref, et qu'il en eut une fille nommée Ragenfrède, qui fonda le monastère de Denain (*Dodonium*) sur l'Escaut.

Les reliques du bienheureux Aldebert et des saintes Reine et Ragenfrède reposent encore aujourd'hui à l'église paroissiale de Denain.

Certains historiens pensent qu'Aldebert fut aussi évêque de Cambrai et qu'il séjourna quelque temps au mont de la Trinité près de Tournai; mais ils confondent certainement notre personnage avec un homonyme qui vécut au IX^e siècle.

Eugène Cormans.

Hen. Doutremannus, *Historia Valencianiana*, pars III, cap. 3. — *Acta SS. Aprilis*, t. III, p. 73.

ALDEBURGUS (Jean), théologien, professeur à l'université de Paris, décédé en 1296. Voir UTENTUNE (Jean).

ALDEGONDE (Sainte), première abbesse de Maubeuge et sœur de sainte Waudru, naquit, vers l'an 630, au bourg de Coursolre (*Curtisorra*), dans l'ancien Hainaut et qui fait partie aujourd'hui de l'arrondissement d'Avesnes (France). Son père, Walbert, et sa mère, Bertilie, appartenaient à la première noblesse du pays. Jeune, riche et vertueuse, Aldegonde fut de bonne heure recherchée en mariage par plusieurs seigneurs des environs; toutefois décidée à se consacrer à Dieu, elle refusa constamment les plus illustres alliances. Ses parents respectèrent cette volonté; mais après leur mort, elle se vit exposée aux plus grands dangers. Un prince, que les historiens du temps nomment Eudo, prétendait l'épouser. Ne pouvant vaincre la résistance de la sainte, il résolut de s'emparer de vive force de sa personne. Pour éviter ses poursuites, Aldegonde fut obligée de s'enfuir de son domaine de Coursolre et de se cacher dans le bois de Maubeuge (*Malbodium*) sur la Sambre.

Ce fut là qu'elle apprit l'arrivée de saint Amand et de saint Aubert au monastère de Haumont. Elle s'y rendit aussitôt et reçut d'eux le voile monastique. Elle retourna ensuite au bois de Maubeuge et y bâtit un monastère. Deux de ses nièces, Adeltrude et Madelberte, filles de sainte Waudru, et plusieurs autres personnes de condition vinrent s'y mettre sous sa direction. Telle fut l'origine du célèbre chapitre de chanoinesses nobles, qui y subsista jusqu'à la révolution française. Des détails historiques précis nous manquent sur la vie de sainte Aldegonde. Après avoir été de longues années abbesse de Maubeuge, elle y mourut paisiblement au milieu de ses sœurs, vers 685 ou 689.

Le corps de sainte Aldegonde fut transporté d'abord à Coursolre, puis placé, dans une chaise magnifique, dans l'église du chapitre de Maubeuge. Cette chaise, précieuse pour l'histoire de l'orfèvrerie belge au XVI^e et au XVII^e siècle périt, à la révolution française, et les reliques de la sainte reposent aujourd'hui dans une nouvelle chaise, à l'église paroissiale de Maubeuge.

Le testament de sainte Aldegonde, tel que Foppens l'a publié dans les *Opera diplomatica* de Miræus, t. III, p. 557, est, d'après Le Glay (*Revue des OPERA DIPLOMATICA* de Miræus, p. 165), un document, sinon entièrement apocryphe, du moins en grande partie interpolé.

Il ne reste plus à Coursolre aucun vestige du temps de sainte Aldegonde, sinon un caveau où, d'après la tradition, la sainte se retirait pour prier. Un faubourg de Maubeuge porte encore aujourd'hui son nom, et on y voit une fontaine et une chapelle qui lui sont consacrées.

Eugène Coemans.

Acta SS. Januarii, t. II. — Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. II. — Ghesquiere, *Acta SS. Belgii*, t. IV. — Molanus, *Nat. SS. Belgii*, p. 19. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 246. — De Ram, *Hagiographie nationale*, t. I.

ALDEGONDE (*Philippe DE MARNIX*, seigneur de **SAINTÉ-**). Voir **MARNIX DE SAINTÉ-ALDEGONDE** (Ph.).

ALDENARDO (*Arn. DE*), jurisconsulte, professeur à Louvain, mort en 1470. Voir **WIEMERSCHÉ** (*Arn. DE*).

ALDRINGEN (*Jean D'*), homme de guerre, né à Luxembourg en 1588, mort à Landshut en 1634. Jean d'Aldringen, baron de Grosz-Ligna, comte de Koschitz, un des généraux de la guerre de trente ans, était fils de Léonard Aldringen et de Marguerite Klaut. Attaché d'abord à la domesticité de quelques gentilshommes de Franconie, qu'il accompagna en France, puis secrétaire du comte Madrucci, qui commandait un régiment dans le Milanais; adjoint ensuite à la chancellerie de l'évêque de Trente, le jeune Aldringen s'appliqua, dans ces différentes positions, à acquérir la connaissance de plusieurs langues et devint, dit-on, fort habile dans l'art de la calligraphie. Le hasard lui fit embrasser la carrière des armes, où il devait conquérir un rang distingué parmi les plus célèbres généraux de son temps. Il s'enrôla au service de l'Empereur et obtint en très-peu de temps le grade de lieutenant. Il eut bientôt l'occasion de signaler son courage et son sang-froid, ce qui lui valut une compagnie dans le régiment du neveu de l'archevêque de Salzbourg. Il gravit successivement les grades de major, de lieutenant-colonel et de

colonel au siège de Heidelberg. En 1626, il combattit, avec les Wallons qu'il commandait, près du pont de Dessau, arrêta Ernest de Mansfeld dans cette position pendant près d'un mois et contribua plus que personne à la brillante victoire qui amena la dispersion des troupes de Mansfeld. En 1628, il prit possession du duché de Mecklembourg, au nom de Wallenstein, dans l'armée duquel il occupait alors l'emploi de commissaire général. Il assista, comme ambassadeur, au congrès de Lubeck et, après la paix avec le Danemark, commanda devant Magdebourg. Aldringen fut envoyé en Lombardie, en 1630, investi du commandement en chef de l'expédition contre Mantoue. Il assista à l'assaut de cette place et obtint, dit-on, pour sa part dans le riche butin que l'armée recueillit, la belle bibliothèque et le trésor du duc.

Après la paix de Chiroasco, en 1631, il ramena ses troupes d'Italie en Allemagne, mais il ne put rejoindre son compatriote Tilly assez à temps pour empêcher la défaite de l'armée impériale à Leipsick. Il fut appelé, vers cette époque, à l'emploi de grand maître de l'artillerie et joignit ses efforts à ceux de Tilly pour disputer à Gustave-Adolphe le passage du Leck; mais une blessure grave qu'il reçut dans ce combat compromit la défense des Impériaux, de sorte que les Suédois franchirent le fleuve. Pendant la même campagne, Aldringen parvint, à travers mille périls, à rejoindre Wallenstein en Bohême; mais bientôt après, les progrès du général Horn, en Bavière, le contraignirent à revenir dans cette contrée (1633), où il reprit Cobourg et Landsberg. L'année suivante, il s'empara encore des villes de Memmingen, Kempten, etc., etc.; fit lever le siège de Villingen et celui de Constance, et, après avoir réuni ses forces à celles du duc de Féria, il s'empara de Biberach et des villes forestières.

En 1634, il obligea les Suédois à abandonner le haut Palatinat, mais il était arrivé au terme de sa glorieuse carrière. Ayant voulu disputer aux Suédois le passage de l'Isar, près de Landshut, en Bavière, il périt dans la rivière, après avoir été atteint de plusieurs blessures. Ses

restes reposent au monastère de Bruhl, près de Ratisbonne.

Deux frères du général Aldringen occupèrent de hautes positions ecclésiastiques : Paul fut évêque de Tripoli, suffragant de Strasbourg, et devint comte après la mort du général; il mourut en 1644. Marc Aldringen (dont la notice suit) fut évêque de Seckau en Styrie; il hérita de son frère Paul du titre de comte et mourut en 1654.

Général Guillaume

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*. — Moreri, *Dictionnaire historique*. — Schiller. — Comte de Villermont.

ALDRINGEN (Marc), évêque de Seckau, né à Luxembourg, décédé en 1664. Le manuscrit intitulé *Viri illustres* de Luxembourg porte : « Marc, comte d'Aldringen, Luxembourgeois, frère de Paul, docteur en théologie, de chanoine honoraire de Salzbourg devient évêque de Seckau en Styrie, prince du saint-empire romain. Il fut frère aussi et héritier de Jean, comte d'Aldringen, général en chef de l'armée impériale, tous fils d'un citoyen luxembourgeois dont l'aîné des frères est mort jésuite. »

Cet évêque, né de parents obscurs, dut son élévation à ses illustres frères. (Voir Aldringen, Jean). Il fut successivement directeur consistorial de Salzbourg, chanoine d'Olmütz, suffragant de Passau et évêque de Seckau en Styrie, où il figure sur les diptyques sous le nom de Jean IV, Marcus, comte d'Altringen. Il fut nommé à l'évêché de Seckau le 18 septembre 1633 et mourut en 1664. C'est donc par erreur que D. Calmet fixe la mort de ce prince de l'Église en 1644, Bertholet et Neyen en 1654, et Perret en 1659. Bien que les évêques de Seckau n'eussent pas siégé aux conseils de l'Empire, depuis que le pape Honorius III eut assujéti ces évêques à relever fief et à prêter hommage à l'archevêque de Salzbourg, ils continuèrent cependant de jouir du privilège de porter le titre de Princes de l'Empire, que leur avait d'abord octroyé l'empereur Frédéric II, le 26 octobre 1218, privilège confirmé plus tard, par diplôme impérial du 17 juin 1251. Marc d'Aldringen, quatre ans avant sa mort, le 17 janvier 1660, se ressouve-

venant de son pays natal, fonda, au collège de Luxembourg, une bourse de trois mille florins du Rhin qui existe encore de nos jours à l'athénée de cette ville.

A. de Noug.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise* — Willehm, *Disquis. Antiq. Luz.* — Aquilinus, *Staats und Kirchens Geschichte von Steyermarek. Schematismus der Diocese Seckau.* — Bucelinus, part. I, *Germ. Sacr.*, pp. 30-31. — Vitruvius Institut. *Juris publici*, p. 1245.

ALEGAMBE (Philippe), bibliographe, écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles le 22 janvier 1592, mort à Rome le 6 septembre 1652. Issu d'une ancienne famille tournaissienne, Philippe Alegambe, après avoir achevé ses études à Bruxelles, passa fort jeune en Espagne et fut attaché au duc d'Ossuna, qu'il accompagna en Italie lorsqu'il fut nommé vice-roi de Sicile.

Il entra dans l'ordre des Jésuites à Palerme, en 1633, et alla, plus tard, étudier la théologie à l'université de Grætz en Styrie; il y devint docteur dans cette science, qu'il fut bientôt chargé d'enseigner en même temps que la philosophie. Nous le trouvons ensuite comme précepteur du prince d'Eschenberg avec lequel il parcourut toute l'Europe. Celui-ci ayant été nommé ambassadeur de Ferdinand II auprès du saint-siège, il le suivit à Rome, y passa ses dernières années et mourut secrétaire du général des jésuites.

Le père Alegambe s'occupait, pendant son séjour dans la ville éternelle, de rédiger la bibliographie des écrivains de la Compagnie de Jésus que le père Ribadeneira avait commencée en 1608. Il la publia, en 1643, sous le titre de : *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu post excusum anno MDCVIII catalogum R. P. Petri Ribadeneira, societatis ejusdem theologi, nunc hoc novo apparatu librorum ad annum reparata salutis MDCXLII editorum concinnata, et illustrium virorum elogiis adornata a Philippo Alegambe, Bruzellensi, ex eadem societate Jesu. Accedit Catalogus religiosorum societatis Jesu qui hactenus pro catholica fide et pietate in variis mundi plagis interempti sunt.* Antverpiæ, J. Meursius, 1643; in-fol., 586 pages.

On voit par ce titre étendu que le père

Alegambe ne se contenta pas de reproduire l'œuvre du père Ribadeneira; il la compléta depuis l'année 1608, époque de son apparition jusqu'à l'année 1642; il y ajouta en outre des notices biographiques sur les hommes les plus remarquables de la compagnie et termina l'ouvrage par une liste des jésuites martyrisés pour la défense de la foi.

Sa préface nous fait connaître que, dans cette nouvelle édition, il compléta les indications bibliographiques de chaque ouvrage, en ce qui concerne le format, le lieu et la date de l'impression. Il y ajouta l'éloge des écrivains décédés depuis 1608, ainsi qu'un grand nombre de noms d'auteurs nouveaux, accueillant dans ce vaste repertoire ceux même qui n'avaient publié que des choses insignifiantes, afin d'échapper, dit-il lui-même, au reproche de paraître incomplet. Du reste, il déclare s'être fait une loi de prendre partout Ribadeneira pour guide.

Le père N. Southwell en publia une troisième édition considérablement augmentée, à Rome, en 1675; in-fol.

On sait que les frères De Backer, de la Compagnie de Jésus, ont repris cette œuvre difficile en 1853, pour la conduire jusqu'à ce jour : déjà sept volumes in-8° en ont paru.

Alegambe est encore auteur des ouvrages suivants :

1^o *De Vita et Moribus P. Johannis Cardini Lusitani*. Romæ, 1645, 185 pages. Réimprimé à Anvers en 1646, à Munich en 1646, et à Rome en 1649.

2^o *Mortes illustres et gesta eorum de Societate Jesu, etc.* Romæ, 1657; in fol., 716 pages.

3^o *Heroes et Victimæ charitatis Societatis Jesu, etc.* Romæ, 1658; in-4°, 568 pages.

Non de Saint-Genois.

De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 10. — Foppens, *Bibliotheca latina*, t. II, p. 1022. — Paquot, *Mém. lit.*, in-8°, t. IX. — Nicéron, t. XXXIV, p. 184.

ALEN (*André*) ou ALENUS, poète, né à Herck-la-Ville, au commencement du xvi^e siècle, mort à Hasselt le 30 juillet 1578.

Après avoir dirigé, pendant plusieurs années, l'école latine de sa ville natale, il obtint, jeune encore, l'emploi de rec-

teur d'un collège public qu'on venait de fonder au chef-lieu actuel du Limbourg belge. Il remplit ces fonctions avec tant de succès que plusieurs familles notables et influentes des Pays-Bas le chargèrent de l'éducation de leurs enfants. Il connaissait très-bien le latin et le grec, et de nombreux passages de ses Héroïdes sacrées révèlent une érudition biblique peu commune. Jouissant « d'appointements honnêtes » (*honesto honorario*), il parcourut et termina sa paisible carrière entouré du respect et de la reconnaissance de ses concitoyens. Il y a quelques années, on lisait encore, à l'église paroissiale de Saint-Quentin de Hasselt, lieu de sa sépulture, l'építaphe qu'il avait lui-même composée et qui ne brillait pas précisément par une modestie excessive :

HIC CUBAT ANDREAS MUSARUM CENSOR ALENUS,
QUI DOCUIT PUEROS NON SINE LAUDE DIU.
UT REQUIES ANIMÆ COELESTI DETUR IN ARCE,
EXOPTAT, ROGITES, LECTOR AMICE, DEUM.

Alen a laissé un recueil de poésies latines intitulé : *Sacrarum Heroidum libretes : in quibus præter alia plurima, quæ ad intelligendas Veteris et Novi Testamenti historias et pietatis incrementum conferunt, studiosæ juventuti utilia scituque dignissima continentur. Auctore Andrea Aleno, Eburone*. Lovanii, Rutg. Velpius, 1574; in-8°. Paquot dit au sujet de ce livre : « Ce sont des lettres en vers élégiaques sous le nom de la plupart des saints et des saintes de l'Ancien et du Nouveau-Testament... Alenus s'est proposé pour modèle les Héroïdes d'Ovide; mais il est fort au-dessous de l'original. » Pour être complètement juste, le biographe aurait dû ajouter que, tout en restant au-dessous de son glorieux modèle du siècle d'Auguste, Alen se distinguait par des qualités estimables, notamment par une érudition étendue et une latinité généralement pure. Quelques-unes de ses épîtres, entre autres celle de Noémi à Booz, se font remarquer par une naïveté pleine de charme. Il est vrai que cette naïveté est parfois poussée trop loin, par exemple, dans les remontrances d'Ève à Cain, où la mère du genre humain déclare que, quoique peu habituée à écrire, elle se voit forcée de

recourir à la plume, afin de faire connaître à son fils dénaturé les douleurs poignantes dont il inonde le cœur de ses parents!

Les Héroïdes sacrées sont dédiées à Catherine de Brandebourg, dame de Jauche et d'Assche, dont l'auteur élevait alors les enfants. Cette dédicace, écrite à Bruxelles le 15 juillet 1573, est peut-être la pièce la plus intéressante du volume. Blamant Platon, Euripide, Simonide et plusieurs autres des traits accrés qu'ils ont lancés contre le sexe le plus faible; empruntant aux historiens de l'antiquité païenne les noms de la plupart des femmes qui se sont immortalisées par de mâles vertus; énumérant et célébrant les qualités précieuses qui sont leur apanage chez tous les peuples et à toutes les époques; évoquant le souvenir de celles qui se sont illustrées par le culte de la poésie, de la philosophie et de la science, Alen termine en plaçant les femmes au-dessus des hommes par leur piété envers Dieu, lequel, dit-il, ne fait pas de distinction entre les sexes. Le pédagogue du xvi^e siècle avait vaguement entrevu le vaste programme que, plus de deux siècles après, Legouvè devait réaliser avec autant de profondeur que d'éclat.

L'historien Mantelius rapporte que le collège public de Hasselt conserva longtemps une réputation méritée, grâce au zèle et au talent d'une phalange de professeurs formés par Alen.

J.-J. Thonissen.

Mantelius, *Hasseltum*. — Swerlius, *Athena Belgica*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Paquot, *Mém. litt.* — Hofmann-Peerikamp, *De Vita Neerlandorum qui carmina latina composuerunt*.

*ALENÇON (François de Valois, duc^e), d'Anjou, de Brabant, comte de Flandre, etc., né à Paris en 1556, quatrième fils de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, frère de François II, de Charles IX et de Henri III. Le duché d'Alençon, dont il prit le nom, lui avait été donné comme apanage. En 1571, un ambassadeur espagnol, décrivant la cour du roi Charles IX, disait du duc d'Alençon que c'était un cavalier sans consistance, qu'il ne savait faire aucune réponse avec justesse ni aux ambassadeurs ni à

personne. Il manifesta toutefois une grande ambition, lorsque, en 1573, le duc d'Anjou (depuis Henri III) alla prendre possession du trône de Pologne. Héritier du nom et des armes de son frère, il s'appuyait sur les huguenots et les *politiques* et visait à la lieutenance générale du royaume, dans l'espoir de succéder à Charles IX, au détriment du nouveau roi de Pologne. Toutes ses entreprises ayant échoué, il tourna son attention vers les Pays-Bas, soulevés contre la domination espagnole. En 1578, il entra pour la première fois dans ces provinces et s'empara de Binche et de Maubeuge. Après ce succès, il conclut, le 13 août, avec les états généraux, un traité par lequel il promettait formellement d'assister les Pays-Bas contre don Juan d'Autriche. D'autre part, les états généraux lui conféraient le titre de *défenseur de la liberté des Pays-Bas* et s'engageaient, pour le cas où ils changeraient de souverain, à le préférer à tout autre. Cet engagement fut accompli en 1580. Après qu'Alexandre Farnèse eut obtenu la soumission des provinces wallones, après la prise de Maestricht, les états généraux, cédant aux suggestions de Guillaume d'Orange, résolurent de déferer la souveraineté des Pays-Bas au prince français. Des députés se rendirent au château de Plessis-lez-Tours, où résidait le duc d'Alençon, et celui-ci accepta, le 29 septembre, l'offre des états généraux, après avoir au préalable ratifié un traité qui confirmait les privilèges des Pays-Bas et consacrait, à certains égards, la prépondérance des états. Le duc d'Alençon s'occupa de recruter une armée. De leur côté, les états généraux, pour faciliter et régulariser l'avènement du frère de Henri III, prononcèrent, le 26 juillet 1581, la déchéance de Philippe II. Le duc d'Alençon s'avança vers les Pays-Bas et força le prince de Parme à lever le siège de Cambrai. Il passa ensuite en Angleterre pour presser son mariage avec la reine Elisabeth, dont il recherchait la main depuis longtemps. Leuré par la reine et enfin éconduit, le duc d'Alençon quitta Londres, après trois mois de séjour en Angleterre, et, faisant voile pour la Hol-

lande, débarqua à Flessingue le 10 février 1582. Neuf jours plus tard, il était solennellement inauguré à Anvers comme duc de Brabant. Le mois suivant, il se rendit à Gand, où il fut reconnu et salué comme comte de Flandre. François de Valois, disons-le, était un méprisable souverain ; il avait, selon les expressions du roi de Navarre, « le cœur double et » malin et le corps mal basti », et, de même que Henri III, il s'entourait de mignons dont il suivait aveuglément les détestables conseils. Le duc, mécontent des conditions qui lui avaient été imposées à Plessis-lez-Tours, n'était que trop disposé à violer ses serments. Il résolut de s'emparer des principales places du Brabant et de la Flandre, d'y mettre des garnisons françaises et d'imposer ensuite aux états généraux le système du bon plaisir. Le 16 janvier 1583, vers la même heure, les Français, dispersés dans les principales villes, se mirent en mouvement ; mais presque partout ils furent prévenus et désarmés. Le duc s'était réservé Anvers, et il tenta effectivement de s'emparer de la capitale des Pays-Bas. Il était à la tête d'une nombreuse et vaillante armée ; il méprisait la bourgeoisie qu'il se proposait d'asservir ; il entra dans Anvers comme dans une ville prise d'assaut. Les bourgeois s'armèrent, combattirent héroïquement contre les bandes françaises, et celles-ci furent décimées et repoussées. Elles se retirèrent en désordre jusqu'à Termonde, puis elles gagnèrent Dunkerque et finirent par évacuer le territoire belge. Malgré la honteuse déloyauté du duc d'Alençon, Guillaume d'Orange, qui espérait entraîner la France dans une guerre avec l'Espagne, conseillait aux états généraux d'oublier le passé et de se réconcilier avec le frère de Henri III. Les états généraux, surmontant leur répugnance, se décidèrent enfin à envoyer des députés en Champagne, où leur ancien souverain s'était retiré ; mais lorsque ces plénipotentiaires arrivèrent à Château-Thierry, ils trouvèrent le duc d'Alençon à l'agonie. Il mourut à vingt-huit ans, le 10 juin 1584 « d'un flux de sang, dit le *Journal de l'Estole*, accompagné d'une fièvre

« lente qui l'avait petit à petit atténué et » rendu tout sec et étique. » Le corps de l'avant-dernier des Valois fut transféré à Paris, où Henri III lui fit célébrer de magnifiques obsèques en l'église de Notre-Dame.

Th. Juste.

ALÈNE (Sainte), **HALÈNE** ou **HÉLÈNE**, née à Dilbeek, morte à Forêt (*Vorst* ou *ter Vorst*), vers 640. Au milieu du VII^e siècle, le Brabant était encore plongé en grande partie dans les ténèbres du paganisme. Bruxelles n'était alors qu'un petit hameau, confiné dans un îlot de la Senne, et dans ses environs s'étendaient déjà les villages de Forêt et de Dilbeek. Ce dernier, entièrement païen, dépendait d'un seigneur nommé Lévoid. Ce fut vers cette époque que saint Amand, prêchant l'Évangile, vint s'arrêter quelque temps à Forêt.

Une vieille légende rapporte que Lévoid, chassant un jour dans les bois, arriva par hasard à Forêt, et assista, par curiosité, à une instruction de saint Amand. De retour chez lui, il raconta, en raillant, à sa famille, la nouvelle doctrine qu'il avait entendue et les cérémonies chrétiennes dont il avait été témoin. Tout le monde en rit, excepté sa jeune fille, nommé Alène, qui entrevit dans les paroles de son père un premier rayon de lumière et les germes d'une morale inconnue qui plaisaient à la pureté de son cœur. Résolue de connaître toute la vérité et de voir l'homme extraordinaire dont son père avait parlé, elle alla trouver saint Amand, qui prêchait dans le voisinage. Le saint la reçut avec bonté, l'instruisit dans la foi et lui donna, après quelque temps, le baptême. Il existait déjà à cette époque, à Forêt, une église chrétienne, Alène s'y rendait parfois ; mais elle ne put le faire longtemps sans éveiller les soupçons de son père, qui la fit surveiller par ses serviteurs. Un jour qu'elle revenait de Forêt, ils la surprirent dans le bois, et, persuadés qu'elle sortait de l'église chrétienne, ils l'accablèrent de tant de mauvais traitements, qu'elle expira entre leurs mains. La mort de la jeune fille ouvrit les yeux du père ; il alla trouver saint Amand, pleura longtemps sa fille et, transformé

par la douleur, il finit par embrasser, avec toute sa famille, la foi nouvelle.

Quoi qu'il en soit des détails de la légende, l'historique donné en est vrai, et le tombeau de sainte Alène, qui ne porte pour toute épitaphe que le nom de la jeune martyre, subsiste encore aujourd'hui à Forêt, près de Bruxelles. La légende de sainte Alène a inspiré à un poète belge quelques vers qui ne sont pas dépourvus de sentiment (Lemayeur, *Gloire Belgique*, chant 1^{er}). Le culte de sainte Alène est encore populaire à Bruxelles, et son tombeau devient, le dimanche avant la Saint-Jean, un but de pèlerinage, d'agrément ou de piété.

Eugène Coemans

Acta SS. Junii, t. III, p. 388. — *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 380. — Molanus, *Nat. SS. Belgii*, p. 119.

ALER (*Paul*), poète, orateur, naquit le 9 novembre 1656 avec son frère jumeau Pierre Aler, à Saint-Vith (ancien Luxembourg) et non à Luxembourg, comme le dit De Backer; il décéda en 1727. Promu, l'an 1676, au grade de maître-ès-arts à Cologne, il enseigna la philosophie dans cette ville, au collège des Trois-Couronnes, entra dans l'ordre des Jésuites le 2 février 1691, attira les personnes les plus considérables au pied de sa chaire d'éloquence et devint professeur de théologie morale. En 1701, il reçut le bonnet de docteur en théologie à Trèves, exerça, pendant dix ans, les fonctions de recteur du collège des Trois-Couronnes, à Cologne, pour passer dans la même qualité au collège de Munstereifel et successivement dans ceux d'Aix-la-Chapelle, de Trèves et de Juliers. Frappé d'une attaque d'apoplexie dans cette dernière ville, il vécut encore deux ans, qu'il consacra à des exercices de piété, et mourut à l'âge de 70 ans, le 2 mai 1727, à Duren, où il fut enterré avec son frère Pierre.

Aler, petit de taille, était doué d'une grande énergie et d'une étonnante aptitude au travail. Il construisit, au collège de Cologne, un beau théâtre où il fit représenter ses propres tragédies latines tirées de l'Écriture sainte et de l'histoire ecclésiastique. Il fit aussi représenter des opéras et donna une grande impulsion à la musique chorale. Ses innova-

tions hardies lui attirèrent des adversaires, mais il obtint du tribunal de la Rote, à Rome, pleine satisfaction. Ses ennemis furent condamnés à révoquer publiquement leurs calomnies, et le père Aler renonça à la somme de 1,000 florins d'or qui lui avait été adjugée à titre de réparation. Paquot, dans ses *Mémoires*, fait le recensement de trente-trois ouvrages dus à la plume élégante d'Aler. De Backery ajoute, dans son septième volume, de nouvelles œuvres, mais conteste à Aler la paternité du fameux *Gradus ad Parnassum* qu'Aler n'aurait fait que recorriger, en l'affublant de son nouveau titre poétique. Les œuvres d'Aler sont en grande partie des drames, des tragédies, des pièces de circonstance écrites en latin, sauf la tragédie des Machabées, composée en allemand. Il a aussi publié un cours complet de philosophie, un cours de poésie et l'un des meilleurs dictionnaires allemand-latin. Aler peut passer pour l'un des plus zélés instructeurs de la jeunesse.

A. de Noue.

Hartzeim, *Bibl. Col.*, pp. 263-265. — Hontheim, *Hist. Trevirensis*, t. III, pp. 215-230. — Paquot, *Mém. litt.*, in-8°, t. XII, p. 132. — De Backer, *ib.* I et VII.

ALEXANDRE I^{er}, évêque de Liège, mort en 1135. L'histoire des principales ecclésiastiques, au moyen âge, offre à chaque page le plus bizarre mélange du sacré avec le profane. La puissance temporelle attachée à la dignité épiscopale excitait des convoitises nombreuses, et les ambitions politiques se disputaient souvent à main armée la possession de la mitre souveraine. L'un des compétiteurs les plus acharnés du siège de Liège fut assurément Alexandre I^{er}. Rien de moins édifiant que ses efforts réitérés pour réussir.

Alexandre, fils du comte de Juliers, était archidiacre de Saint-Lambert, lorsqu'à la mort d'Obert (1119), il tenta pour la première fois d'emporter de vive force le siège devenu vacant. S'étant fait élire par le peuple, il acheta l'investiture de l'empereur Henri V, au prix de 7,000 livres. Malheureusement ce prince venait lui-même d'encourir l'excommunication, et le chapitre déclara nulle l'élection populaire. Alexandre eut recours à

la force. Ses partisans envahirent la cathédrale. Mais comme l'élu voulait, selon la coutume, sonner la cloche en signe de prise de possession, la corde vint à se détacher. On crut que le ciel condamnait par ce prodige les prétentions d'Alexandre. A une nouvelle élection, ordonnée par le métropolitain de Cologne, ce fut le prévôt Frédéric qui fut choisi. Alexandre essaya de résister. Assiégué dans Huy par l'évêque Frédéric et son frère le comte de Namur, il fut contraint à la soumission, quoiqu'il eût été secouru par le duc de Brabant et le comte de Montaigu. En 1121, Frédéric mourut empoisonné. On accusa de ce crime les partisans de l'archidiacre. Ce ne fut pas lui cependant qui en profita : en dépit de ses efforts, c'est sur l'évêque de Metz, Albéron, que se portèrent les suffrages. Enfin quand ce dernier mourut (1128), Alexandre réussit à saisir cette crosse, objet de tant de combats. Chez lui l'évêque ne démentit pas les propensions belliqueuses dont l'archidiacre avait donné des preuves si regrettables. Une guerre ayant éclaté entre le comte de Louvain, Godefroid le Barbu, et le comte de Limbourg, Waleran, il se rangea du côté de ce dernier. Provoqué par des incursions de l'ennemi sur son propre territoire, il mit le siège devant Duras, avec le comte de Limbourg. Mais le comte de Louvain et son allié le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, le forcèrent à lever le siège. Le résultat de leur première rencontre ayant cependant été indécis, Godefroid envoya à l'évêque un défi que Waleran accepta au nom du chevaleresque prélat. C'est dans les plaines de Wildre, à une lieue de Saint-Trond, que le cartel se vida. Au début, l'armée épiscopale commençait à tourner les talons; mais grâce aux efforts des Hu-tois, animés par le valeureux comte de Looz, les Brabançons furent mis en fuite. Il y eut des deux côtés environ neuf cents morts. Cette victoire fut signalée par la prise du grand étendard de Godefroid : c'était l'ouvrage de la reine d'Angleterre; ses mains habiles en avaient tracé les magnifiques broderies. Consacré à saint Lambert par les Liégeois triomphants, il orna, pendant plusieurs siècles, les pro-

cessions de la ville épiscopale. Cette dernière fut témoin encore du sacre de l'empereur Lothaire II, couronné avec sa femme, par Alexandre I^{er}, en présence de saint Bernard et de trente-deux prélats, tant abbés qu'évêques. Le pape Innocent II honora aussi de sa visite le vainqueur de Wildre. Quelque temps après, il devait le sommer de comparaître devant lui, pour répondre aux accusations de simonie que ses ennemis (et l'on comprend qu'il n'en pouvait manquer) avaient produites à sa charge. Assigné trois fois en vain, l'évêque de Liège finit par être déposé au concile de Pise. Les reproches que l'histoire semble en droit de lui adresser n'empêchent pas Gilles d'Orval de louer sa prudence, son éloquence, son humilité, sa dévotion, sa charité. Il mourut de chagrin, dit-on, au monastère de Saint-Gilles, où il avait cherché un refuge.

F. Hennebert.

Dewez. *Histoire de Liège*. — Gilles d'Orval, *apud* Chappeville.

ALEXANDRE II, soixante et unième évêque de Liège, mort le 5 août 1167. C'était le fils d'un seigneur des environs de Trèves. Quand on l'eut évêque, il était déjà prévôt de Saint-Lambert. C'est lui qui, en 1165, la deuxième année de son épiscopat, exhuma, à Aix-la-Chapelle, les restes mortels de Charlemagne (1), et leur fit quitter pour une chasse d'argent la place où ils reposaient depuis trois cent cinquante-deux ans. Ce déplacement eut lieu à l'occasion de la canonisation du grand Empereur. L'archevêque de Cologne, Renaud, y assista, ainsi que l'empereur Frédéric I^{er}, avec un grand nombre de prélats. L'histoire montre ces mêmes personnages engagés ensuite dans une entreprise toute différente. Alexandre de Liège et Renaud de Cologne suivirent Frédéric I^{er} de Hohenstauffen dans sa troisième expédition d'Italie. Ils prirent part ensemble à un combat livré sous les murs de Rome aux habitants de la ville éternelle, qui avaient tenté une sortie. L'Empereur victorieux entra dans la cité papale, où il se fit couronner par l'antipape Pascal.

(1) Voyez Arendt, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XII, 1861.

Moins heureux, les champions ecclésiastiques ne purent résister à la fièvre des maresmées. Alexandre II et son métropolitain en furent également victimes. On transporta le corps de l'évêque à Liège, où il fut inhumé dans sa cathédrale.

F. Hennebert.

ALEXANDRE, chanoine de Saint-Lambert de Liège, historien, vivait à Liège au XI^e SIÈCLE. Il avait pour marraine Ida, abbesse du convent de Sainte-Cécile à Cologne. C'est à sa demande qu'il composa une chronique des évêques de Liège. Jusqu'à saint Remacle, il se contenta d'abrégier Herigere, qu'il continua ensuite jusqu'à l'évêque Wazon (1049). On conjecture qu'il mourut peu après cette époque. Son œuvre fut refaite par son contemporain Anselme, et les citations qu'en donne ce dernier sont tout ce qui nous en reste.

F. Hennebert.

Martène et Durand, *Ampl. Coll.*, t. IV.

ALEXANDRE DE SAINTE-THÉRÈSE, écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles en 1639, mort en 1691. Voir VANDEN BERGHE (*Sylvain*).

ALEXANDRE (Pierre), théologien protestant, né à Bruxelles, vers 1510, de parents patriciens, mort dans l'exil à Londres et, très-probablement, lors de l'épidémie de 1563. Ayant fait profession aux Carmes d'Arras, il en devint bientôt le prédicateur le plus connu, fixa sur lui l'attention et fut appelé à remplir auprès de la reine Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, les fonctions de chapelain. Sa conversion au protestantisme date de là. Peut-être a-t-elle été, en partie du moins, l'œuvre de cette princesse, qui lisait la Bible et à laquelle Luther avait dédié, en 1526, après la mort de son époux, quatre psaumes consolatoires. Ce qui nous semble donner quelque poids à cette supposition, c'est qu'en 1543, lorsque fut lancée contre Alexandre une accusation d'hérésie, sa noble pénitente ne l'abandonna point. Son crédit empêcha même les inquisiteurs de le tenir en prison pendant l'instruction de son procès : ce fut son salut. Il se sauva de Bruxelles au mois de novembre 1544, au moment où il

jugea sa vie sérieusement menacée. L'empereur Charles-Quint en éprouva, dit-on, un si grand dépit qu'il s'écria : « Je jure d'être désormais sans pitié pour un luthérien comme pour un traître. » On sait s'il se tint parole ! Alexandre se rendit en Allemagne et devint l'un des professeurs de l'école latine de Heidelberg, que d'autres de nos compatriotes devaient plus tard illustrer. Les services qu'il rendit en ce lieu à la cause qu'il avait embrassée sont incontestables. Il voyait l'électeur palatin dans l'intimité, et il était parvenu à lui faire partager ses vues. Calvin en était instruit comme nous le prouve une lettre de lui du mois d'avril 1546, adressée à Jacques de Bourgogne, sire de Falais et de Bredam : « Je ne m'esbahis point, » y est-il dit, « si maistre Pierre Alexandre se hardy, » ayant le menton ainsi soubstenu, avec « ce qu'on est accoustumé à Heidelberg « d'ouïr ceste doctrine desjà de long-« temps. Mesmes il scait qu'il n'a aultre « moyen pour s'avancer. Ainsi ce n'est « pas merveille s'il en use hors de tout « péril. Mais je vois bien qu'il n'est pas « homme trop suffisant, et ne fust que « par ses conclusions. Qui pis est, il y a « une lourde faulte en ce qu'il dit le jugement estre défendu de Dieu avec un « blasphème en ce qu'il attribue autorité à saint Paul de permettre ce qui a « esté deffendu de son maistre ; mais ce « sont là résolutions magistrales. » En 1549, nous retrouvons Alexandre en Angleterre. Il doit à l'archevêque Cranmer sa nomination de pasteur d'une communauté de protestants wallons qui s'était formée à Londres. Cependant les persécutions qui éclatèrent en 1555, aussitôt après l'avènement au trône de Marie Tudor, rejetèrent sur le continent tous les émigrés. Alexandre se rendit avec quelques-uns d'entre eux à Strasbourg, où il succéda dans le ministère à Jean Garnier, menacé d'un procès criminel par les ultra luthériens. Il fut aussi persécuté, déposé de ses fonctions pastorales, et obligé de revenir à Londres après cinq ans d'absence. Pierre Martyr nous apprend, dans une lettre qu'il écrit à Jean Van Utenhove, de Gand, réfugié à Em-

den, qu'Alexandre avait déjà abandonné alors sa doctrine légèrement entachée d'anabaptisme pour se rapprocher de Calvin, ce qui nous est confirmé par ce fait qu'en 1562, il signa avec les autres pasteurs réformés de Londres la confession de foi des Églises belges. Nous n'avons pu nous procurer la date exacte de son décès. Les registres de l'Église wallone de Londres disent seulement qu'en 1563, maître Jean Cousin lui avait succédé. Sa sentence d'excommunication prononcée à Bruxelles le 2 janvier 1545, nous livre un dernier renseignement bon à noter. Il y est dit que « trois livres de » sermons, dont deux en latin et en français, composés par lui et reconnus par lui » en jugement » seront livrés aux flammes dans l'église de Sainte-Gudule avec quelques autres écrits pernicieux qui avaient été trouvés dans sa maison. C'est sans doute à ces sermonnaires, très-probablement manuscrits, que Hofman et après lui Joecher font allusion en disant qu'il laissa plusieurs écrits théologiques.

C. A. Rahlensbeck.

W. Te water, *Tweede Eeuwgetyde van de Geloofsbedydenisse*, enz. Middel., 1762. — J. Bonnet, *Lettres de J. Calvin*, t. 1^{er}. — *Gerdesii Scrinium antiquarium*, t. III et IV. — C. A. Campan, *Mémoires de F. Enzinas*, t. III. Bruxelles, 1865. — Trigland, *Kerkelyke Geschiedenis*, t. I. — Hofmanni *Lexicon universale*. — Joecher's *Gelehrten Lexicon*, t. III.

ALEXANDRIUS, médecin, né à Gand au XVI^e siècle. Voir SANDERS (Jean).

ALEYDE DE SCHAEERBEEK, bienheureuse. Voir ADÉLAÏDE DE SCHAEERBEEK.

ALEYDE DE LOUVAIN, reine d'Angleterre, XII^e siècle. Voir ALIX DE LOUVAIN.

ALGERUS, ADELGERUS ou **ALGER**, théologien, né à Liège, dans la seconde moitié du XI^e siècle. Attaché d'abord comme scolastique à l'église de Saint-Barthélemy, à Liège, Algerus entra ensuite, vers 1101, au chapitre de Saint-Lambert et s'y distingua, pendant vingt ans, par son savoir, ses vertus et surtout par une rare modestie qui lui fit refuser toutes les dignités ecclésiastiques.

Vers la fin de sa vie, il se retira à l'abbaye de Cluny, en France, et y mourut en 1130 ou 1131.

Algerus s'est fait une réputation comme théologien. Tous les anciens critiques, Érasme en tête, s'accordent à donner les plus grands éloges à ses écrits. Nous avons de lui les ouvrages suivants :

1^o *Liber de misericordia et justitia*; (Martène et Durand, *Thesaurus Anecdotorum*, t. V);

2^o *De Sacramento Corporis et Sanguinis J. C.* — Cet ouvrage, dirigé principalement contre l'hérésie de Bérenger, a eu plusieurs éditions et se trouve aujourd'hui dans tous les grands recueils de patrologie;

3^o *Libellus de libro arbitrio* (Pezius, *Thesaurus Anecdotorum*, t. IV, pars II).

Algerus avait encore écrit une histoire de l'Église de Liège et de nombreuses lettres, mais elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Eugène Coemans.

Hist. litt. de la France, t. XI. — B. Fisen, *Hist. Eccles. Leod.*, pars I, lib. IX, § 18. — Martène et Durand, *Thesaurus Anecdotorum*, t. V, p. 1021.

ALGOET (François-Antoine), ministre et théologien calviniste, né à Ypres vers 1536 et mort dans l'exil, avait été moine dominicain dans sa ville natale. L'interrogatoire d'un sectaire, fait prisonnier en 1567, nous apprend en outre que c'était un homme de trente ans environ, « porteur d'une barbe noire. » Voilà, sans doute, pourquoi nos chroniqueurs flamands lui donnent le nom ou le surnom de : *de Swarte*. Ce serait dès 1565 qu'il aurait fait sa première apparition comme ministre de la religion nouvelle, si l'on en croit le *Gueusiamismus Flandriæ occidentalis*; mais Jean Ballin, moine à Clairmarais, semble être mieux informé en déclarant qu'Algoet ne quitta son monastère que l'année suivante. L'abjuration des moines était alors chose assez commune; mais il s'agit ici de l'un des prédicateurs les plus renommés de l'ordre de Saint-Dominique. Aussi l'événement se trouve-t-il consigné dans les écrits du temps, sous la date de 1566. Ce qui donne, dès ce moment-là, une valeur historique à la personnalité d'Algoet, c'est qu'il fut le premier aux Pays-Bas qui osât prétendre que la religion du Christ ne devait point considérer les églises comme des maisons de Dieu, seu-

les propres à la méditation et à la prière. Il fit plus. Il annonça qu'il tiendrait en plein champ, à Wulvergem, village situé à mi-chemin entre Messine et Warneton, un prêche aux flambeaux dans la soirée du 11 juin 1566. Cette tentative ayant été couronnée d'un succès inattendu, il ouvrit plus hardiment l'ère des *assemblées embastonnées*, comme l'on disait alors, dont Herman Modet et quelques autres devaient tirer un si grand parti et perfectionner l'organisation jusqu'à en faire des camps retranchés et, au retour dans les villes, de véritables marches triomphales. Algoet aurait « épousé » une femme mariée d'Ypres avec laquelle il avait vécu de vie scandaleuse « fort longtemps. » C'est le moine de Clairmarais qui le dit. Si le fait avait été exact, il est à supposer que les inquisiteurs n'auraient pas manqué d'en faire mention dans leurs rapports ou dans leurs sentences : or, l'on n'y trouve rien de pareil. Chose bien autrement grave et beaucoup plus certaine, c'est que les bâtons, dont les auditeurs d'Algoet étaient toujours munis pour le défendre au besoin, servirent plus d'une fois, à l'issue de ses sermons, à tout briser à l'intérieur des églises. Des dévastations de ce genre commises, au mois d'août 1566, à Ingelmunster, à Dadizele, à Iseghem et à Emelghem, lui sont toutes officiellement attribuées. Son dernier exploit de l'espèce, et qui démontre chez lui une audace assez rare, fut de s'emparer de l'église de Notre-Dame de Briele, aux portes de la ville d'Ypres. Quelques mois plus tard, en février 1567, Algoet avait perdu toute influence et tout prestige, et il s'estimait heureux de pouvoir se sauver en Angleterre avec les plus compromis d'entre ses partisans. Il s'en vint grossir les rangs de l'émigration flamande qui comptait, à Norwich, plusieurs milliers de calvinistes et deux pasteurs, Ysbrand Balk, dit Trabius, et Charles Ryckewaert, dit Théophile. Au bout de quatre années vouées à la prédication et à l'étude, son exaltation de moine défroqué reparut. Il eut avec des collègues des disputes tellement vives que l'évêque anglican crut de son devoir d'intervenir.

Les trois pasteurs furent suspendus et leur consistoire dissous. Algoet fut le seul d'entre eux qui, plus tard, ne reçut point d'autre emploi. Il serait presque impossible de dire quelle part lui revient dans les ouvrages de polémique religieuse publiés de 1567 à 1572, sous l'inspiration et très-probablement aux frais de l'Eglise flamande de Norwich. Nous en avons vu quelques-uns, et ils ne nous ont rien appris. Le commerce épistolaire qu'Algoet entretenait avec Ballinger, le réformateur de Zurich, permet tout au plus de supposer qu'il fut le traducteur du traité intitulé : *Somma der Christelyke Religie van Ballinger*, imprimé à Norwich par Antoine Solen.

C. A. Rahlenbeek.

Arch. du Royaume. à Bruxelles, *Chambre des Comptes*, t. XXXVI et CXI. — *Annales de la Société d'Emulation de la Flandre*, t. II. — J.-S. Burn's *History of the foreign refugees, etc., in England*. Lond., 1846. 1 vol. in-8°. — Bibl. de Mons, *Catalogue des faulx prophètes de la Flandre*, par Jean Balliu, religieux de Clermaretz : Ms. n° 8446. — *Hydrage tot de oudheidkunde en geschiedenis, enz., van Zeeuwisch-Vlaanderen*, deel II (Voir de *Hervormde Vlugtelingen van Yperen in Engeland*, door H.-Q. Janssen. — Musée brit. à Londres Landsw. Ms. *Burgley's papers*, t. II et III.

ALGOET (*Liévin*), géographe, mathématicien, poète, philologue, né à Gand, mort en 1547. Voir GOETHALS (*Liévin*).

ALIX DE LOUVAIN vivait au XII^e siècle. Parmi les catastrophes qui signalèrent le premier siècle de la conquête normande en Angleterre, une des plus terribles sans contredit fut la mort tragique et prématurée de Guillaume, unique héritier légitime du roi Henri I^{er}. Ce jeune prince, qui, déjà solennellement agréé par les barons normands pour successeur de son père, avait le privilège d'être né sur le sol anglais et d'être issu d'une princesse anglo-saxonne, et qui rattachait ainsi par son berceau et par sa mère la race conquérante à la race conquise, avait péri misérablement dans un naufrage durant la nuit du 24 au 25 novembre 1120.

Le roi étant veuf et ne possédant plus d'autre enfant légitime qu'une fille, Mathilde, épouse de Henri V, empereur d'Allemagne, fut longtemps en proie à un morne désespoir. Cependant, quoiqu'il approchât déjà de la vieillesse, il voulut se remarier, espérant se créer une

nouvelle famille, et prit pour seconde épouse Alix, fille de Godefroid le Barbu, premier duc de Lotharingie de la maison de Louvain.

Cette princesse, que les chroniqueurs du XII^e siècle appellent tantôt Alix, Aléïs ou Adeliza, tantôt Eliza, Athelinde ou Adèle, et dont Philippe Mouskès, de même que l'annaliste de Waverley, vante la rare beauté, l'esprit et la grâce, fut conduite en Angleterre par une suite nombreuse à la tête de laquelle se trouvait Francon, abbé d'Affligheem. La cérémonie du mariage s'accomplit en grande pompe à Windsor, immédiatement après la fête de la Chandeleur, l'an 1122, et, à la Pentecôte suivante, la jeune reine, à qui son époux avait assigné comme douaire le château et le comté d'Arundel, dans la province de Sussex, fut solennellement couronnée, dans l'abbaye de Westminster, par Raoul, archevêque de Cantebury.

Depuis le moment où la belle Alix fut unie au roi Henri, quelle action exerçait-elle sur l'esprit et sur le cœur de ce monstre historique, qui fit maudire par un contemporain l'institution de la royauté comme une inspiratrice de crimes : *res regia scelus*? Nous l'ignorons. Seulement il nous est permis de conclure que cette influence n'a dû guère être puissante; car nous voyons le roi continuer à faire peser durement son épée sur les vaincus et ceux-ci continuer à protester par la bouche de tous leurs chroniqueurs contre les violences et les atrocités de leur maître et de ses barons. Évidemment un esprit délicat et jeune, comme l'était celui d'Alix, dut se sentir mal à l'aise à côté du farouche vieillard à qui elle était associée. Et ce fut là peut-être un des motifs qui lui inspirèrent de chercher un refuge intellectuel dans la sereine distraction des lettres; car, dès ce moment, nous la voyons prendre une part active, sinon tout à fait directe, au développement de la poésie française chez les Normands.

On le sait, Guillaume le Conquérant ne s'était pas borné à déposséder les Anglo-Saxons et à saisir non-seulement leurs terres, mais encore leurs revenus et leurs meubles, pour les distribuer entre

ses compagnons d'armes. Il voulut aussi confisquer la langue des vaincus et y substitua la langue française dans tous les actes publics, même dans les homélies religieuses et dans les cours de justice où un témoignage n'était valable que pour autant qu'il fût rendu dans l'idiome des vainqueurs. Si ce fut à cette époque surtout qu'on vit s'implanter dans la littérature française une foule de légendes et de traditions anglo-saxonnes, particulièrement celles du cycle d'Arthur, le héros national dont les vaincus attendaient la résurrection pour les venger des humiliations auxquelles ils étaient soumis, — on vit en même temps, grâce aux mesures du roi normand, s'opérer au delà du détroit l'intrusion d'une multitude de formes et de vocables français dont le mélange avec l'idiome indigène constitue la langue anglaise. Mais l'appât de la conquête n'avait pas uniquement tenté les hommes de guerre. Des aventuriers de toute espèce, jusqu'à des moines fugitifs, émigrèrent vers cette terre ouverte à tous les genres de rapacité, ceux-là pour s'approprier un simple champ avec métairie, ceux-ci pour s'emparer d'une église ou d'une plantureuse abbaye. Les poètes et les ménestrels normands n'avaient pu manquer de prendre le même chemin, les uns pour essayer de s'attacher à quelque personnage nouveau, les autres pour égayer les loisirs des familles de tant de châtelains enrichis par l'épée.

De ce nombre fut probablement le poète inconnu qui, parlant de la princesse belge, s'exprimait en ces termes :

Donna Aaliz la roïne,
Par qui valdrat lei divine.
Par qui creïstrat lei de terre
Et remandrat tante guerre
Par les armes Henri le rei.

et qu'elle engagea elle-même à versifier cette mystérieuse légende de saint Brandain qui a jeté des racines si profondes dans toutes les littératures de l'Europe pendant le moyen âge.

L'*Histoire littéraire de la France* nous fait connaître un autre trouvère qui entretenait des relations poétiques avec Alix de Louvain : c'est le normand Philippe de Thaün, des environs de Caen, qui rima, sous le titre de *Bestiaire*, une sorte d'imitation

du *Physiologus* de Théobald, et dédia son œuvre à l'épouse du roi Henri, ainsi qu'il le dit en ces vers :

Philippe de Thaën
En française raison
Ad estrait le Bestiaire,
Un livre de grammaire,
Par l'onur d'une gemme
Ki mult est bele femme;
Aeliz e-st nomée,
Roïne coronée,
Roïne d'Angleterre.
Sa ame n'aït ja guerre.
En ebreu, en verté,
Est Alix laus de De.

Un troisième poète, qui mentionne avec une sorte de déférence intime la princesse brabançonne, fut le trouvère normand Geoffroi Gaimar, à qui nous devons une chronique rimée sous le titre de *L'Estorie des Engles*, et qui fut probablement attaché à la cour d'Angleterre, comme il le fut plus tard à la maison de Raoul Fitz Gilbert, seigneur de Scampton en Lincolnshire. C'est à lui qu'Alix commanda un poème à l'éloge du roi son époux. De cet éloge un Normand pouvait se charger sans scrupule. Le poème lui-même nous ne le connaissons point; mais ce fut sans doute un de ces rythmes que les trouvères du moyen âge avaient coutume de réciter en les accompagnant d'une sorte de mélodie, puisque, selon le témoignage du poète, il lui fut enjoint par la reine d'en noter par chant le premier vers :

Or, dit Gaimar, s'il ad garant,
Dei rei Henri dirat avant.
Que, s'il en volt un poi parler
E de sa vie translater,
Tels mil choses en porrad dire
K'unkes Davit ne fist escrire,
Ke la roïne de Louvain
N'en tint le livre dans sa main.
Ele en fist fère un livre grant,
Le primer vers noter par chant.

Le mariage d'Alix avec Henri demeura stérile, et cette circonstance devait bientôt faire naître les plus graves complications.

L'empereur Henri V, étant mort le 22 mai 1125, sa veuve Mathilde revint auprès de son père à Windsor, et dès lors la jeune reine vit se ranimer quelque peu sa solitude. Aux fêtes de Noël qui suivirent, le château royal offrit un de ces spectacles solennels comme la chevalerie d'outre-Manche n'en avait admiré depuis longtemps. On y vit arriver tous les com-

tes et les barons du royaume et du duché, avec écuyers et pennons, puis tous les prélats de Normandie et d'Angleterre, avec chapelains, crosse et mitre. Le roi les avait convoqués pour les inviter à jurer fidélité à sa fille Mathilde et à lui obéir, après la mort de son père, comme ils eussent fait à lui-même. Tous prêtèrent ce serment, et l'un des premiers fut Étienne, fils du comte de Blois et d'Adèle, fille de Guillaume le Conquérant. Un an et demi plus tard, à la Pentecôte de 1127, une autre cérémonie royale s'accomplit à Rouen. Henri mariait en secondes noces sa fille Mathilde à ce Geoffroi, fils de Foulques, comte d'Anjou, à qui l'on donna le surnom de Plantagenêt, parce qu'il avait l'habitude de porter à son chaperon une branche de genêt en guise de plume. Croyant suffisant le serment prêté à son héritière à Windsor, il eut l'imprudence de procéder à cette union sans avoir préalablement consulté les seigneurs au moins pour la forme; et cette infraction aux usages féodaux devait amener, dans un avenir prochain, la commotion la plus profonde dans le royaume. A la vérité, lorsque Mathilde, ayant donné, en 1133, le jour à un fils, le roi convoqua une seconde fois les barons et les prélats d'Angleterre et de Normandie, et les requit de reconnaître pour ses successeurs les enfants de sa fille, après lui et après elle; — ils le jurèrent de nouveau. Mais deux ans après, en 1135, Henri mourut dans son duché continental, à Saint-Denis-le-Formant d'où il fut transporté en Angleterre pour être inhumé à Reading, non loin de Windsor. Alors, qui le croirait? on vit tous ces mêmes seigneurs, hommes d'épée et hommes d'Eglise, qui s'étaient engagés par serment à reconnaître et à soutenir la royauté de Mathilde et de ses enfants, se parjurer et conférer la couronne à Étienne de Blois.

Depuis le moment de cette usurpation, Alix disparut pour quelque temps de la scène de l'histoire. Probablement elle se retira dans son château d'Arundel, où nous la retrouvons un peu plus tard. Ce fut là peut-être que, d'après un chroniqueur normand, elle épousa en secondes

noces ce Guillaume d'Aubigny qui fut connu, depuis cette époque, sous le nom de comte d'Arundel et qui devait jouer bientôt un rôle si important dans les démêlés du roi Henri II avec Thomas Becket, bien qu'un autre écrivain (*Chron. Gervasii Cantuariensis. ad ann. 1139*) laisse planer quelque soupçon sur la légitimité du lien qui unissait Alix à ce seigneur. Quoi qu'il en soit, lorsque, après un règne de deux années, la popularité d'Étienne de Blois se fut usée et qu'une partie des barons et des prélats, se ressouvenant du serment qu'ils avaient prêté à la fille de Henri 1^{er}, eurent commencé à se prononcer pour la royauté de cette princesse, Alix fut la première à offrir, dans la forteresse d'Arundel, à sa bru Mathilde un point d'appui d'où elle pût seconder les efforts de ses partisans.

On sait que la guerre civile, allumée par cette compétition royale, se prolongea avec des chances diverses jusqu'en 1153, et qu'elle se termina par un accord en vertu duquel la couronne serait définitivement dévolue aux Plantagenêts, après la mort d'Étienne de Blois, événement qui se réalisa en 1155.

Depuis 1139, Alix n'était plus intervenue personnellement dans cette lutte sanglante et acharnée, et son nom paraît entièrement effacé de l'histoire. Cependant elle donna encore signe de vie dans un acte de libéralité qu'elle signa en 1148. Cette charte, qui conféra au monastère d'Affligem la possession de plusieurs domaines situés en Angleterre (*terre in Iderswerda et Westernaredonc. in Fremdyce, Froudic et Pakinge*), doit être considérée à la fois comme un patriotique hommage rendu à un établissement qui a toujours été un objet particulier des largesses des comtes de Louvain et des ducs de Brabant, et comme un pieux souvenir attaché à la tombe du frère de la donatrice, Henri, qui y était mort en 1140, sous l'habit de moine. Alix elle-même cessa de vivre le neuvième jour des calendes de mai (23 avril) 1151. Ses restes mortels furent inhumés dans l'église d'Affligem, quoique son décès ne se trouve pas marqué dans l'obituaire de l'abbaye brabançonne.

André Van Hasselt

Duchesne. *Rerum normannicar. Scriptores.* — Twysden. *Histor. anglican. Scriptores.* — Gale. *Rerum anglie. Scriptores.* — Dnyleri *Chronicon.* — De la Rue. *Essais historiques sur les barons, les jongleurs et les trouvères.* — *Histoire littéraire de la France.* — Birkbeck. *Trophées.* — Aug. Thierry. *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

ALIX ou ALEYDE DE BOURGOGNE, duchesse de Brabant, morte en 1273, était fille du duc de Bourgogne Hugues, qui mourut l'an 1272, et d'Yolende de Dreux. Elle épousa, vers l'année 1252, et à la suite de négociations conclues sous les auspices du roi d'Angleterre Henri III, le duc de Brabant du même nom, qui la rendit successivement mère de cinq enfants, dont l'aîné mourut en naissant. A la mort de son mari, arrivée le 28 février 1260-1261, Aleyde se vit entourée de dangers et d'embarras. Des parents de son mari, le landgrave de Thuringe et le sire de Herstal, essayèrent de lui enlever la tutelle de ses enfants; elle parvint à écarter le premier, par la force des armes, elle expulsa le second du Brabant. Deux autres princes, qui étaient issus par les femmes de la maison ducale, Henri, évêque de Liège, et son frère Othon, comte de Gueldre, conservèrent quelque autorité en Brabant. Peu de temps après, cependant, l'évêque se brouilla avec Berthout, sire de Malines, le principal conseiller de la duchesse, envahit le Brabant et assiégea Malines, mais il dut se retirer sans avoir réussi dans son entreprise.

Henri, l'aîné des fils d'Aleyde, montrant trop peu d'intelligence pour qu'il fût possible de lui confier le gouvernement du pays, la duchesse, de concert avec quelques barons, résolut d'assurer la possession du Brabant au prince Jean, dont la jeunesse donnait les plus belles espérances. Ce projet fut combattu par Arnoul, seigneur de Wesemael, appuyé par les *Colteren*, l'une des deux factions qui divisaient alors la ville de Louvain. Les *Colteren* parvinrent à expulser de Louvain leurs ennemis, les *Blancaerts*, mais Wesemael fut battu par le seigneur de Malines sur les bords du Leeps, près de Wespelaer. Aleyde, victorieuse, reçut, le 14 mai 1267, la soumission des Lou-

vanistes et convoqua, à Cortenberg, une assemblée des états, où le prince Henri renonça, en faveur de son frère, à tous ses droits sur le duché de Brabant et ses dépendances.

Pendant les années 1261 à 1267, le Brabant avait encore été agité par d'autres événements : des différends avec quelques maisons religieuses, provoqués par des taxes imposées sur les biens du clergé ; une émeute et l'organisation d'une commune à Nivelles ; une ligue d'alliance entre les villes du Brabant en 1261 et 1262 ; des querelles de famille, etc. Aleyde ne fut pas accablée par le fardeau du gouvernement et signala sa régence par plus d'un acte important. En 1262, elle conclut avec la comtesse Marguerite de Constantinople une convention pour l'extradition des malfaiteurs ; en 1266, elle s'assura, contre l'évêque de Liège, l'appui de l'archevêque de Cologne, du comte de Clèves, des seigneurs de Heynsberg et de Fauquemont.

Après l'avènement de Jean I^{er} au trône ducal, Aleyde continua à exercer une grande influence. Elle intervint encore, à mainte reprise, dans les actes posés par son fils préféré, mais elle mourut dès le 23 octobre 1273. Cette princesse conserva, pour les frères prêcheurs, l'affection que son mari avait montrée pour cet ordre. Elle établit à Auderghem, près de Bruxelles, un couvent de dominicaines, qui prit de sa fondatrice le nom de Val-Duchesse, en flamand *'s Hertoginne Dael*, et elle combla de bienfaits le couvent des dominicains de Louvain, où elle fut enterrée à côté de son époux.

Les chroniqueurs de l'époque vantent la prudence et la sagesse d'Aleyde de Bourgogne ; elle sut en effet se maintenir au pouvoir, défendre le Brabant contre une formidable invasion et assurer la transmission de la couronne ducale à celui de ses fils qui était le plus capable de la porter. Les actes du temps prouvent son habileté et son activité dans la diplomatie, de même que son appel aux lumières de saint Thomas d'Aquin, dont elle demanda l'avis sur plusieurs questions d'administration intérieure, fait honneur à sa sagacité.

Alph Wauters.

Buikens, *Trophées de Brabant*, t. I, pp. 267 et 279. — De Ram, *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XIX. — Wauters, *Le duc Jean I^{er} et le Brabant sous le règne de ce prince* (*Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie*, coll. in-8°, t. XIII.)

ALLAMONT (Antoine D^e), seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, etc., général au service d'Espagne, naquit, en 1515, au château de Malandry, dans le Luxembourg, et mourut à Montmédy le 23 février 1598. D'Allamont embrassa la carrière des armes et concourut à la défense de Virton, lorsque cette ville fut assiégée par les Français, en 1542. Ayant été fait prisonnier, après la capitulation de la place, il resta captif pendant dix-sept mois. Rendu à la liberté, il se distingua dans un grand nombre de circonstances de guerre jusqu'à la paix de Câteau-Cambrésis, en 1559. Il fut alors nommé gouverneur civil et militaire de Montmédy, par le roi d'Espagne, reçut le grade de colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, et, en 1569, celui de maréchal de camp dans l'armée que le comte de Mansfelt conduisit, en France, au secours de Charles IX. Il assista, le 3 octobre, à la bataille de Montcontour, et eut sa part de gloire dans la victoire que l'énergique concours des soldats belges procura à l'armée du roi de France.

Général Guillaume.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Goethals, *Dictionnaire généalogique, au mot LAITREZ*.

ALLAMONT (Eugène-Albert D^e), évêque de Gand, né à Bruxelles en 1609, mort à Madrid le 20 août 1673. Son père, gouverneur de Montmédy, et son frère Jean (voir ces noms) s'étaient distingués dans la carrière militaire. Par sa mère, Agnès de Mérode-Waroux, il appartenait aux meilleures maisons des Pays-Bas catholiques ; aussi fut-il tenu sur les fonts baptismaux par les archiducs Albert et Isabelle et baptisé par le cardinal Alphonse de la Cueva. Après avoir fait ses humanités sous la direction des pères jésuites à Luxembourg, à Trèves et à Mayence, il alla étudier la philosophie au collège de Saint-Antoine à Louvain. Mais, destiné d'abord, comme son père et son aïeul Antoine, à la carrière des armes, il prit service sous l'archiduc Léopold. Il eut part à plusieurs enga-

gements et fut fait prisonnier à la bataille de Lens. Conduit à Clermont, il ne sortit de sa captivité qu'après avoir subi beaucoup de mauvais traitements et moyennant une rançon considérable. C'est à son retour de l'armée qu'il se voua à l'état ecclésiastique. En 1653, il obtint une prébende dans la cathédrale de Liège, et ayant reçu en cette qualité l'ordre de la prêtrise, d'Allamont célébra sa première messe en 1654. En 1657, les Français investirent la place de Montmédy, où commandait son frère Jean d'Allamont, qui y périt. Notre futur prélat l'assista dans ses derniers moments, encouragea la garnison pendant le siège et s'y distingua par son humanité envers les blessés. Il reçut la récompense de son courage deux ans après et fut consacré évêque de Ruremonde le 24 août 1659, dans l'église métropolitaine de Malines. De grandes difficultés étaient alors inhérentes à la mission que lui imposait cette nouvelle dignité. Il eut d'abord à soutenir un procès fameux pour défendre les droits de son Église et dut, pour le terminer honorablement, aliéner une partie de son patrimoine. Cet acte généreux lui valut les éloges du pape Alexandre VII, qui l'investit, peu de temps après, de la dignité de vicaire apostolique et d'administrateur de l'évêché de Bois-le-Duc, où les fidèles qui habitaient les Pays-Bas protestants réclamaient depuis longtemps un pasteur. D'Allamont se conduisit avec autant de prudence que de sagesse dans cette partie délicate de ses fonctions; nous en avons pour témoignage un fait irrécusable ? Arrivé à la Haye pour réclamer une rente de 800 florins, due à l'évêché de Ruremonde, sur la prévôté de Meerssen, dans le quartier d'Outre-Meuse, il fut reçu et complimenté officiellement par la princesse douairière d'Orange et le jeune prince Guillaume, son petit-fils, le futur roi d'Angleterre. Le 5 juin 1665, un terrible incendie réduisit en cendres presque toute la ville de Ruremonde. Le palais épiscopal et sa curieuse bibliothèque n'échappèrent point à cette catastrophe. Le prélat se signala de nouveau par son dévouement non moins que par sa générosité; car il fit bâtir un palais plus beau que celui qui

avait été détruit, grâce aux subsides qu'il parvint à recueillir de toutes parts. Nommé évêque de Gand, l'année d'après, il y fit son entrée le 18 octobre 1666. Il figure en cette qualité sur la deuxième édition de la gravure du tableau de François Duchastel (Musée de Gand), représentant l'inauguration de Charles II, roi d'Espagne, comme comte de Flandre, à Gand, le 2 mai 1666. Ici encore il fit de grandes libéralités aux pauvres et aux soldats espagnols, fort mal vêtus, qui gardaient la citadelle. Le premier acte de son administration fut, comme à Ruremonde, de terminer un long procès intenté par son prédécesseur au chapitre, en y introduisant la nouvelle fondation des grands vicaires. En même temps, il contribua puissamment à la défense militaire de Gand en faisant munir la ville et la citadelle de contrescarpes et de palissades. D'Allamont se souvenait en toute circonstance, qu'il avait été soldat et il en donna une nouvelle preuve en participant, pour une somme de 5,000 florins, aux frais de la levée d'une compagnie chargée de garder la ville. Généreux, éclairé, charitable surtout, il offrit un asile, dans son palais, à un évêque irlandais, chassé de sa patrie pour son attachement à la foi catholique. Malheureusement sa carrière épiscopale ne devait pas être longue. Après avoir gouverné son diocèse pendant sept ans, et avoir donné l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, il mourut âgé de soixante-deux ans, à Madrid, où il s'était rendu pour obtenir du roi d'Espagne Philippe IV la décharge de la pension qui lui avait été assignée sur son évêché de Ruremonde. Son corps fut enseveli dans l'église de l'hôpital de Saint-André de cette ville; son cœur toutefois fut rapporté en Belgique et déposé à la cathédrale de Gand, dans une magnifique mausolée de marbre, dû au ciseau du sculpteur liégeois, Jean Delcour.

Born de Saint-Genois.

Hellin, *Histoire chronologique des évêques de Gand*, t. I, pp. 48 et 52. — Kervyn de Volkaersbeke, *Églises de Gand*, t. I, pp. 103-108. — *Le Fidèle et Vaillant Gouverneur, représenté par l'histoire de la vie et de la mort de messire Jean d'Allamont*, Liège, 1668 : in-12, 2^e éd. port., par Des Hayons.

ALLAMONT (Jean D'), baron de Buzy, etc., homme de guerre et diplomate,

naquit en 1548 et mourut le 6 juin 1617.

Il prit, comme son père Antoine qui précède, le parti des armes, assista au siège de Valenciennes en 1567, à la bataille de Heyligerlée, où périt le duc d'Arenberg, à celle de Montcontour en 1569, au siège et à la prise de Mons en 1572, et à l'enlèvement de Zutphen; il était à cette époque dans le régiment wallon de Mondragon. En récompense de ses services, il reçut le gouvernement de Montmédy. Jean d'Allamont fut aussi employé dans plusieurs négociations diplomatiques et finit par être adjoint, en qualité de conseiller, au prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas.

Général Guillaume.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*. — Goethals, *Dictionnaire généalogique*, au mot LAITRES. — Mendoza, *Commentaires*.

ALLAMONT (Jean d'), seigneur de Malandry, baron de Buzy, petit-fils du précédent, naquit le 19 octobre 1626 et fut tué sur les remparts de Montmédy, le 4 août 1657.

Après avoir servi d'abord dans le régiment de son père, il commanda une compagnie d'infanterie dans le régiment du comte d'Isembourg, et prit part à la guerre entre la France et l'Espagne. Il se signala, en 1648, à Courtrai, à Menin et surtout à la bataille de Lens, où il fut fait prisonnier. Après plusieurs exploits de guerre, il entra comme lieutenant dans la compagnie de la garde allemande du roi d'Espagne et fut honoré du titre de chevalier de Saint-Jacques. De même que ses ancêtres, il devint gouverneur de Montmédy, qu'il défendit avec vaillance, en 1657, contre les attaques des Français commandés par le maréchal de la Ferté : il trouva une mort glorieuse dans ce combat.

Général Guillaume.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*. — Goethals, *Dictionnaire généalogique*, au mot LAITRES.

ALLART (A.), écrivain ecclésiastique, né vers 1575, mort en 1628. Voir **ALAR** (A.).

ALLAUDA ou **ALAUDA**, théologien, mort en 1485. Voir **LEEUWERICK** (*Euslache*).

ALLEYSNS (Laurent), dit **VAN HOVE**, instituteur flamand du ^{xvii} siècle, né à Anvers et mort à Francfort-sur-le-Mein, vers 1615. Une sentence de bannisse-

ment perpétuel portée contre lui, comme latitant, par le conseil des troubles, le 5 novembre 1568, nous apprend qu'il avait mérité ces rigueurs pour avoir tenu école malgré la défense du chapitre de Notre-Dame et du magistrat d'Anvers. Alleyns était luthérien ou, comme l'on disait alors, un martiniste. Ses coreligionnaires l'avaient appelé, dès 1566, à diriger leurs écoles et à organiser dans leur temple le chant des Psaumes, qui est l'une des parties les plus importantes de leur liturgie. Aux yeux des inquisiteurs, c'en était assez pour le condamner; mais ce que leur sentence ne dit point, c'est que, mécontent du texte et de la musique des cantiques flamands, alors en usage, il proposa à son consistoire de traduire ceux de Martin Luther et de les adapter à des mélodies populaires. Les calvinistes des Pays-Bas avaient donné l'exemple : on les imita. Plusieurs circonstances, qu'il serait trop long de rapporter ici, nous permettent d'accorder à Alleyns la part la plus large dans la composition du livre de cantiques, publié en 1567, sous ce titre révélateur : *Alle de Paalmen der H. conincklyken Profeten Davidts mets de christelycke Loffsangen, Gebeden ende Danckliedekens soo Tantwerpen* (in de christelycke gemeynte van d'Augsburgsche confessie tot loffprys ende eere des Almachtigen Gods) *ordentlyk gesongen worden; uyt veel sangboecken tot dienste van alle christenen; t'samen vergadert, gecorigeert, vermeedert ende uyt de hoochduytsche ende nederlantische talen in dicht overgesedt*. C'est un grand in-12 de 290 feuillets. La préface, datée de Francfort-sur-le-Mein, où Alleyns s'était rendu en quittant les Pays-Bas, nous apprend que le livre, non moins à plaindre que son auteur, était encore sous presse au moment où les temples luthériens d'Anvers furent fermés et leurs pasteurs chassés. Dans l'exil, Alleyns n'eut d'abord d'autres ressources que de donner des leçons de langue française. Cependant, dès qu'une communauté flamande suivant la confession d'Augsbourg se fut formée à Francfort, ses compatriotes s'empressèrent de lui rendre ses anciennes fonctions de chanteur et de maître d'école. Le 31 mai 1585, une

fondation ayant été faite en faveur des Belges « errants et fugitifs, » Laurent Alleyns fut nommé l'un des deux premiers diacres ou aumôniers, et il resta dans cette charge jusqu'à sa mort. On lui doit encore :

1^o Une traduction française du catéchisme de Martin Luther, imprimée à Francfort en 1580;

2^o Un nouveau livre de cantiques à l'usage du service français suivant la confession d'Augsbourg, publié en 1612. Ce dernier ouvrage méritait son titre, parce qu'il renfermait, outre les soixante et dix cantiques usités jusqu'alors, trente-quatre chants nouveaux, traduits et mis en vers par Alleyns.

C.-A. Rahlenbeek.

Archives gén. du Royaume à Bruxelles, *Livre des sentences du conseil des troubles*, de 1567 à 1569. — Pauw's *Lutherism*. — Lehmann's *Hist. Nachrichte von die luth. Kirche in Antioff*. — Schulz Jacobi in de *Bydragen tot de gesch. der evang. luth. Kerk in Nederl.* — Documents particuliers.

ALMARAZ (*Josse D'* ou *VAN*), écrivain ecclésiastique, né à Londerzeel (Brabant), vivait au xvii^e siècle. Il entra dans le tiers ordre de Saint-François, dit des Boggards, et remplit les fonctions de curé à Zepperen (Limbourg). On a de lui :

1^o *Tractatus de tribus virtutibus theologicis* ;

2^o *De frequenti usu SS. Sacramenti Eucharistiae* ;

3^o *Meditationes spirituales*.

Bon de Saint-Genois.

Foppens. *Bibliotheca Belgica*, t. I. p. 760, in-4^o.

ALOST (Seigneurs *D'*). La terre ou pays d'Alost, comprise dans l'ancien comté de Flandre, eut, pendant assez longtemps, des seigneurs particuliers. Nous allons citer les principaux qui méritent de figurer dans la *Biographie nationale*.

RAOUL, comte d'Alost, est le premier de ces seigneurs dont l'existence soit prouvée par les diplômes. Il vivait du temps de Henri II, roi de France, et de Baudouin de Lille, comte de Flandre. Issu de la noble maison de Gand, et, à ce qu'il paraît, marié à la sœur de Baudouin, il tint un rang distingué parmi les grands seigneurs de la cour de ce prince. Quelquefois il est qualifié d'avoué, parce qu'il possédait, en effet, dans sa terre, l'avoue-

rie des biens qui appartenaient aux abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre à Gand. Il était aussi seigneur de Tourcoing.

BAUDOUIN II, seigneur d'Alost, petit-fils du précédent, succéda à son père, Baudouin I^{er}, en 1081 ou 1082, et fut surnommé le Grand et le Gros à cause de sa haute taille et de son obésité. Il fut du petit nombre de seigneurs flamands qui accompagnèrent le comte Robert le Frison dans son pèlerinage à la terre sainte. Après son retour, il eut une querelle avec le seigneur de Ninove, et tomba même entre ses mains dans une défaite qu'il essuya près du village d'Okegem. Mais, bientôt remis en liberté, il s'empessa de prendre la croix avec le comte Robert II, et repartit sous sa bannière pour l'Orient, où l'on se promettait beaucoup de sa force et de sa bravoure, quand il fut tué d'un coup de pierre à l'assaut de Nicée, le 13 juin 1098.

BAUDOUIN III, dit le Louche et le Barbu, fils du précédent, était bien jeune encore quand il succéda à son père. Il déploya beaucoup de zèle à poursuivre les meurtriers de Charles le Bon, comte de Flandre, et plus encore à soutenir la cause de Guillaume le Normand. A la tête d'un corps d'armée assez nombreux de Gantois, il marcha contre le comte de Hainaut, qui avait envahi la châtellenie d'Audenarde; mais il fut entièrement défait et ne put empêcher le vainqueur de ravager cruellement sa terre. Peu après, ayant sonné du cor avec trop de violence, une blessure qu'il avait reçue au front, se rouvrit et laissa s'échapper une partie de la cervelle.

Il crut ce mal sans remède et prit l'habit religieux dans l'abbaye d'Afflighem, où il mourut au bout de quelques jours, en 1127. Gualbert le qualifie de *Pair des pairs de Flandre*, et Meyerus le nomme à son tour, *le plus illustre des grands seigneurs flamands*.

YVAIN ou IVAN LE CHAUVÉ, était le second fils de Baudouin II. Du vivant même de son frère, il mérita d'être loué par Orderic Vital comme un seigneur noble et puissant, d'une générosité et d'une bravoure à toute épreuve, réputé

pour ses grandes richesses et ses nombreux amis, comme pour les places fortes qu'il possédait, et grand surtout par l'amour de ses concitoyens. Mais ce brillant éloge ne put être entièrement vrai qu'après qu'il eut recueilli la succession de Baudouin le Louche. Il poursuivit plus ardemment que celui-ci la vengeance des meurtriers du comte Charles et embrassa de même le parti de Guillaume le Normand, mais quand il s'aperçut du mépris de ce prince pour les Flamands, de ses exactions et de sa conduite arbitraire, il s'unit avec le seigneur de Termonde, son parent, et se mit à la tête du peuple soulevé contre Guillaume. On appela pour le remplacer Thierry d'Alsace, fils du duc de Lorraine, qui avait réellement les titres les plus légitimes au comté de Flandre. La guerre cependant ne favorisa pas les insurgés et, malheureux dans plusieurs combats, les chefs furent contraints de se réfugier dans Alost. Ils s'y virent bientôt assiégés à la fois par Guillaume et par son allié, le duc de Brabant. Leur position paraissait désespérée, quand la mort imprévue du Normand, des suites d'une blessure, vint la changer complètement : le prince brabançon se retira et les droits de Thierry au comté de Flandre ne furent plus contestés. Ivan qui, l'année avant cette heureuse révolution, s'était mis en possession de la seigneurie d'Alost et des autres domaines de la maison de Gand, au détriment de sa nièce, enfant en bas âge, obtint de Thierry la confirmation de ses titres avec la main de Laurette, fille aînée de ce prince. Dès lors, sa vie fut toute paisible et occupée surtout de la restauration de l'abbaye de Tronchiennes, dont il était avoué, et qu'il dota royalement, après y avoir établi des religieux de Prémontré. Il mourut en 1145. J.-J. De Smet.

ALPAÏDE, mère de Charles Martel, née au pays de Liège au vi^e siècle, morte au couvent d'Orp-le-Grand (Brabant) en 718. On ne sait rien de positif sur cette princesse, qui appartient plutôt à la légende de l'époque carolingienne qu'à l'histoire. Elle paraît avoir été la seconde femme de Pepin de Herstal et non sa concubine, comme l'affirment

quelques historiens. Cette question, ainsi que celle de sa participation au meurtre de saint Lambert, apôtre de Liège, sera discutée aux articles consacrés à ces noms.

ALSACE (*Thomas D'*), cardinal, archevêque de Malines, né à Bruxelles en 1680, mort en 1759. Voir HENNIN (DE).

ALSLOOT ou **VAN ALSLOOT**. On connaît deux artistes de ce nom ; le premier en date est Daniel Alsloot, né à Bruxelles, en 1550. On manque complètement de détails sur la vie de ce paysagiste, dont on voit, au Musée de Bruxelles, une *Représentation topographique del'ancien parc et château de Marimont*.

Le second est connu sous le nom de DENIS VAN ALSLOOT. Cet excellent peintre, qui florissait en 1612, traita le paysage, le genre et le portrait. On le croit né à Bruxelles et fils du précédent, malgré la différence de la particule. Denis était peintre de l'archiduc Albert d'Autriche. On connaît de lui, à Vienne, un paysage avec figures signé : *D. ab Alsloot S. A. Pict.* 1608. A Madrid, le musée compte de lui une *Mascarade de patineurs*, une *Procession de tous les corps de métiers d'Anvers*, et une *Procession de toutes les Communautés de la cité d'Anvers, le jour de la fête de Notre-Dame du Rosaire*, pendant du précédent. Ses tableaux, touchés avec esprit, offrent un grand intérêt pour l'histoire des mœurs du temps, ainsi que pour les costumes. La *National Gallery* de Londres possède de lui une procession historique qui eut lieu à Bruxelles. C'est par erreur que le catalogue de Vienne donne à cet artiste le prénom de *Daniel*, qui appartient au père, comme nous l'avons vu. Ad. Siret.

ALSTERS (*Georges-Jacques*), organiste et carillonneur, né à Gand, en 1770, y décédé le 11 avril 1849, à l'âge de soixante et dix-neuf ans, est issu d'une famille de musiciens. Il n'était âgé que de dix-huit ans lorsqu'il obtint la place de carillonneur de la ville ; il en remplit les fonctions jusqu'à la démolition du campanile du beffroi, en 1839. Pendant un demi-siècle, Alsters fut maître de chapelle de l'église Saint-Martin, et composa, pour le service de cette chapelle,

des messes, motets, litanies et autres morceaux de musique religieuse qu'on exécute encore dans les église de Gand et de plusieurs autres villes de la Flandre. On cite particulièrement un *Miserere* de cet artiste, considéré, dans sa ville natale, comme une composition distinguée.

F.-J. Fétis.

ALUF, ALULFUS, alias ALALFUS.

Né à Tournai au XI^e siècle, il avait pour père le grand chantre de la cathédrale, Siger. Lui-même paraît avoir été d'abord chanoine et chantre de Notre-Dame. En 1095, il revêtit l'habit de bénédictin à Saint-Martin. C'était l'époque de la splendeur de l'école d'Odon. Aluf remplit durant quarante-sept ans les fonctions de bibliothécaire et de préchantre de l'abbaye. Odon, son abbé, l'exhorta à composer un recueil des sentences de l'Écriture sainte contenues dans les œuvres de saint Grégoire le Grand. Ce travail semble avoir eu pour le moyen âge un attrait particulier; car trois écrivains s'en étaient occupés avant Aluf et seize le recommencèrent après lui. Aluf se distingue de ces nombreux compilateurs en ce qu'il n'emprunte que les *inscées*; la forme lui appartient. Son ouvrage présente une sorte de commentaire de l'Écriture sainte. Il est divisé en trois livres : le premier comprend le Pentateuque et les livres historiques de l'Ancien-Testament; le deuxième, les Psaumes et les Prophètes; le troisième, le Nouveau-Testament. Il était connu sous le titre d'*Opus exceptionum Gregorianum*. On en conservait le manuscrit, en quatre volumes, à la bibliothèque de Saint-Martin à Tournai. Le troisième livre a été imprimé à Paris, in-4^o, et à Strasbourg, en quatre volumes in-fol., 1516. Sixte de Sienne loue Aluf pour sa science et son orthodoxie. L'abbé Hériman, son contemporain, fixe sa mort à la quarante-huitième année de sa profession, 1144.

F. Hennebert.

ALVISE ou ALVISUS, évêque d'Arras, naquit au XI^e siècle en Flandre, et peut-être à Saint-Omer, car il est de bonnes raisons pour croire qu'il était frère germain du célèbre Suger, régent du royaume de France. Il embrassa la vie religieuse à l'abbaye de Saint-Bertin et y

fit en peu d'années de grands progrès dans la vertu et la science sacrée, ce qu'il dut surtout à la régularité de sa vie. D'après Bulaeus, (*Hist. universitatis parisiensis*, t. XI, p. 725), il aurait été docteur de l'université de Paris. L'an 1111, il fut tiré de son monastère, où il était prieur, pour être promu à l'abbaye d'Anchin. Non-seulement il sut y maintenir la discipline la plus exacte, mais il fut encore un des principaux réformateurs des autres monastères de Flandre, ce qui lui suscita des traverses de la part de quelques esprits indociles. Il fut élevé au siège épiscopal d'Arras en 1131, et administra le diocèse avec tant de piété et de sagesse, qu'un auteur de l'époque le proclama « grand aux yeux des hommes, mais plus grand encore devant Dieu. »

Ce vénérable prélat étant parti pour la Palestine avec le roi Louis le Jeune, mourut le 6 septembre 1147, à Philippopoli, avant d'arriver à Constantinople, où le roi l'avait envoyé en ambassade. L'historien Daunou avance à tort qu'il mourut en Palestine. Baluze a publié, dans ses *Miscellanea* (t. V, pp. 401-426), trente-cinq lettres, la plupart de haute importance : une seule est d'Alvise, les autres lui sont adressées par Louis le Jeune et par les papes Innocent II, Célestin II, Lucius II et Eugène III. Elles prouvent quelle bonne opinion on avait, en France et à Rome, de la science et de la rectitude du jugement du prélat. On n'a malheureusement pas conservé ses réponses : c'est une perte réelle et importante pour les lettres et surtout pour l'histoire.

J.-J. De Smet.

AMADEI (*Charles* baron *D*) feld-marchal-lieutenant, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, né à Bruxelles en 1723, mort à Milan, le 27 janvier 1796, entra, dès l'âge de douze ans, dans le régiment d'infanterie autrichien Margrave de Bade, no 23, où son père était capitaine. Il fit la guerre contre la Turquie (1737-1739); se signala comme enseigne dans la guerre de la succession d'Autriche, à la bataille de Mollwitz et plus tard comme capitaine à l'assaut de Vilshoven. En 1752, il fut nommé major et l'année suivante lieute-

nant-colonel. Après la bataille de Kolin, lors de l'attaque de la forte position que les Prussiens occupaient sur la Montagne blanche, près de Prague, le 20 juin 1757, le lieutenant-colonel Amadei demanda au feld-maréchal-lieutenant Macquire la permission d'aborder la ligne ennemie. Ce fait d'armes fut accompli sous un feu d'artillerie formidable et avec un tel succès que les Prussiens jetèrent leurs armes et abandonnèrent leurs pièces. Les Autrichiens se rendirent maîtres de la position. Cette action d'éclat valut à Amadei le grade de colonel (5 juillet). A l'attaque des ouvrages extérieurs de la place de Schweidnitz, le 11 novembre de la même année, il prit le commandement supérieur de la colonne d'attaque et la chute de la forteresse fut décidée dès le second assaut. En 1758, il obtint l'ordre de Marie-Thérèse. A la bataille de Hochkirck, le colonel Amadei s'empara de la grande redoute qui était armée de trente-neuf canons et contribua par là puissamment à la brillante victoire des Autrichiens. En 1760, il fut nommé général-major. Le 1^{er} octobre 1761, le général Laudon confia à sa valeur éprouvée la direction des quatre colonnes d'attaque qui devaient emporter de nouveau la forteresse de Schweidnitz; le général Amadei s'acquitta de cette mission en héros; il combattit personnellement partout où la mêlée était la plus acharnée et eut une grande part à l'honneur de la journée. En 1795, le général Amadei fut promu au grade de feld-maréchal-lieutenant et mourut comme commandant du château de Milan, après soixante-deux années de service qu'il avait consacrées avec gloire à quatre souverains successifs. Le général Guillaume.

* **AMAND** (Saint), évêque, missionnaire. Vers la fin du VI^e siècle vivait à Herbauges, ville de la seconde Aquitaine, une famille de Gallo-Romains, dont le chef, Serenus, gouvernait sagement le pays comme vassal des rois francs. Rien ne parut manquer à la grandeur de sa maison, déjà riche autant que puissante, quand Dieu le rendit père, en 594, d'un fils qui reçut le nom d'Amand et qui lui laissa entrevoir dès l'enfance les qualités les plus brillantes. Mais la Pro-

vidence avait sur le jeune homme d'autres vues que Serenus. Elle sut lui inspirer bientôt un profond dégoût des biens et des honneurs du monde qui le porta à se retirer d'abord dans un couvent de l'île d'Yeu et ensuite près du tombeau de Saint-Martin à Tours, où il reçut la tonsure cléricale. Plus tard, il se rendit à Bourges et s'y renferma, d'après les conseils de l'évêque saint Austrégisile, dans une retraite absolue qu'il rendit heureuse et douce par la pénitence et l'étude des saintes lettres. Ce fut pendant cette vie solitaire de quinze ans qu'il fut promu au sacerdoce. Afin de mieux se préparer ensuite aux travaux de l'apostolat, pour lequel il se sentait une vocation singulière, il se rendit à Rome et y reçut de saint Pierre, qui lui était apparu en vision, l'ordre de porter la parole de vie dans les parties encore idolâtres de la Gaule. Sacré évêque régional à son retour, Amand s'empressa de remplir sa mission, et s'enfonçant dans les forêts de la Ménapie, il prêcha d'abord l'Évangile à Courtrai et à Tourhout, où il apprit qu'il existait, sur les rives de l'Escaut un canton appelé *Gunt*, redouté par les missionnaires à cause de la stérilité des terres et la férocité des habitants. Inaccessible à la crainte, le jeune apôtre y pénétra et fut effectivement honni, maltraité et plus d'une fois jeté dans l'Escaut par ces barbares; mais son inaltérable douceur, sa parole persuasive et surtout un miracle qu'il obtint du Tout-Puissant changèrent entièrement leurs dispositions: ils accoururent bientôt en foule aux instructions du saint, brisèrent eux-mêmes les idoles et détruisirent leurs temples. Pour consolider son œuvre, Amand établit dans l'endroit deux abbayes auxquelles la piété et la science des religieux acquirent plus tard une grande célébrité. Dans ces fondations, l'homme de Dieu avait été puissamment secondé par le roi Dagobert; il s'en crut d'autant plus obligé de reprendre ce prince de son libertinage. Une sentence d'exil fut la récompense de son zèle, et le força de se retirer dans les États du roi Caribert, où il mit sa disgrâce à profit en évangélisant les pays qu'on ap-

pela depuis Gascogne et provinces basques. Aussitôt cependant que Dagobert, revenu à des sentiments meilleurs, l'eut invité à rentrer à sa cour et à baptiser son fils Sigebert, le pieux missionnaire se hâta d'obéir, mais il ne voulut à aucun prix y demeurer comme précepteur du jeune héritier, parce que cette charge ne pouvait se concilier avec ses courses apostoliques. Ce fut par le même motif qu'il n'accepta qu'à regret et sur les vives instances de saint Aubert de Cambrai et de saint Modoard de Trèves, sa nomination à l'évêché de Tongres, et qu'il se hâta de s'en démettre aussitôt que le lui permit le pape saint Martin. Il avait dans l'intervalle rendu d'éminents services à l'illustre famille des Pepinset ramené dans les voies de la sainteté le fameux Allouin ou Bavon, comte puissant de la Hesbaye. Il reprit ensuite, quoique avancé en âge, ses prédications évangéliques et n'y renouça que lorsqu'il sentit, devenu plus qu'octogenaire, les infirmités de la vieillesse. Retiré dans le monastère d'Elnon ou de Saint-Amand (berceau de la petite ville, aujourd'hui française, de Saint-Amand), qu'il aimait mieux que ses autres abbayes, il y passa encore quelques années à instruire les moines et mourut saintement le 6 février 684. Une multitude de paroisses, tant en France qu'en Belgique, portent le nom de Saint-Amand.

J.-J. De Smet.

Acta SS. mensis Februarii, dies 6.

AMAND (*Jean DE SAINT-*), cinquante-troisième abbé de Saint-Bavon à Gand, prédicateur, écrivain ascétique. Voir **JEAN DE SAINT-AMAND**.

AMAND (*Dominique-Joseph*), érudit, né à Mons en 1756, mort en 1817. Professeur de poésie au collège d'Ath, puis vicaire, et enfin curé à Thulin, il écrivit un assez grand nombre de dissertations relatives à l'histoire de Belgique. Nous ne citerons que ceux de ses travaux qui ont été imprimés.

1^o *Mémoire historique sur les différends qui s'élevèrent entre Jean et Bauduin d'Arcennes et Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et Hainaut, leur mère.* Bruxelles, 1794; in-8°;

2^o *Dissertation historique et critique*

sur l'origine, le gouvernement, la religion, la langue et les limites des Nerviens, avant la conquête de César, servant d'introduction à l'histoire du Hainaut.

Ce dernier travail est inséré dans le t. II des mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Il est fort court et ne compte que seize pages. L'auteur y montre d'excellentes intentions de critique historique.

F. Hennebert.

AMAND (*Maximilien*), écrivain ecclésiastique, né à Ermeton-sur-Biert, près Dinant, le 29 novembre 1746, mort à Huy, le 25 avril 1835. Issu d'une famille respectable, il se prépara par de fortes études au saint ministère et reçut, en 1775, le grade de licencié en théologie à l'université de Louvain. Nommé, l'année suivante, à la cure d'Heppignies, il s'y distingua par son zèle et sa charité; une épidémie qui vint désoler le pays fit apprécier son dévouement. En 1791, le chapitre de Namur l'élut chanoine gradué; il y fut emprisonné, en 1794, pour refus de serment à la constitution civile du clergé. Deux ans après, il fut nommé examinateur synodal, mais le directoire, irrité de sa fermeté, le condamna à la déportation avec onze autres prêtres du diocèse; il se réfugia en Allemagne, où il resta jusqu'en 1802. Il revint alors habiter Marche-les-Dames, puis alla se fixer à Huy en 1808. Il y continua ses études dans les loisirs de ses fonctions volontaires. On lui doit : *Tractatus de casibus in diocesi Leodiensi et quibusdam aliis Belgii diocesis reservatis*. Leodii, 1821. Cet ouvrage est resté classique jusqu'aux dernières réformes disciplinaires, qui ont considérablement diminué le nombre des cas réservés. Amand jouissait de l'estime générale.

G. Dewaquet.

Journal hist. et litt., t. II.

AMBIORIX, roi des Éburons, fut l'un des chefs de la coalition qui, l'an 54 avant Jésus-Christ, essaya d'affranchir les Belges du joug de la domination romaine.

Trois campagnes avaient suffi à Jules César pour obtenir la soumission des races vaillantes qui peuplaient les vastes contrées connues sous la dénomination de

Gaule Belgique. Bravant les flots de l'Océan, il avait deux fois planté ses aigles sur le sol encore mystérieux de la Grande-Bretagne. Franchissant audacieusement le Rhin, il avait répandu la terreur des armes romaines jusque chez les peuples les plus éloignés de la Germanie. De l'une à l'autre mer, depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, ses légions ne rencontraient plus que des sujets et des tributaires; car aucune importance sérieuse ne pouvait être attachée à l'héroïsme des Ménapiens, qui, retirés derrière leurs forêts et leurs marécages, continuaient seuls à braver les ordres du conquérant des Gaules. Mais toutes ces victoires n'avaient pas suffi pour enlever aux Belges l'espoir d'une délivrance prochaine. Esclaves sous le titre pompeux d'alliés de la république romaine, vaincus, mais non domptés, ils fournissaient en frémissant les hommes, les chevaux et les vivres que les envahisseurs ne cessaient de réclamer pour raffermir leur tyrannie ou marcher à de nouvelles conquêtes. Pendant l'été de l'an 54, tandis que César guerroyait pour la seconde fois sur le sol britannique, un vaste complot fut organisé par les soins d'Indutiomare, l'un des rois des Tréviens, et d'Ambiorix, l'un des deux rois éburons. Rien n'avait su dompter l'orgueil et abattre le courage de ces fiers enfants de la Gaule Belgique : ni l'extermination des Tenctères et des Usipètes, ni l'horrible défaite des Nerviens, ni l'épouvantable châtement infligé aux Aduatiques. C'était en vain que le collègue d'Ambiorix, Cativulcus, vieillard refroidi par l'âge et découragé par le malheur, s'était prononcé contre une entreprise dont il prévoyait l'issue funeste : le sentiment national, aigri par la haine de l'étranger, se manifesta avec une énergie tellement irrésistible qu'il fut lui-même forcé de prendre une part active au complot. D'un avis unanime, on con-

vint d'exterminer les légions romaines à la première occasion favorable (1).

César n'ignorait pas qu'un sourd mécontentement existait chez les Belges septentrionaux; il savait même qu'Indutiomare, roi des Tréviens, cherchait les moyens de secouer le joug; mais il était loin de soupçonner l'étendue du mal et l'imminence du péril : les dispositions qu'il prit à son retour sur le continent l'attestent à l'évidence. La récolte ayant à peu près manqué, par suite d'une sécheresse excessive, il se vit forcé de disséminer ses quartiers d'hiver sur une étendue considérable; mais il eut soin de ne pas laisser entre les divers camps une distance de plus de cent mille pas, afin que les uns, en cas d'attaques isolées, pussent promptement accourir au secours des autres (2). Une légion conduite par Fabius alla camper sur le territoire des Morins; une seconde fut envoyée chez les Esuens; une troisième, sous les ordres de T. Labienus, s'installa chez les Rémois, près des frontières des Tréviens; une quatrième, commandée par Q. Cicéron, le frère du grand orateur, s'établit chez les Nerviens, probablement sur l'emplacement aujourd'hui occupé par la ville de Mons. Quinze cohortes, c'est-à-dire une légion et demie, ayant à leur tête T. Sabinus et A. Cotta, allèrent séjourner à Atuatuca, dans la patrie des Eburons (3). Enfin, trois légions complètes, placées sous le commandement du questeur Crassus et des lieutenants M. Planus et C. Tribonius, se fixèrent dans le *Belgium* proprement dit, correspondant aux contrées de la Picardie, de l'Artois et du Beauvoisis : circonstance qui suffisait seule pour prouver que le général romain ignorait les dispositions réelles de ses prétendus alliés. Un homme de sa trempe n'aurait pas groupé le tiers de ses forces dans la Belgique méridionale, à plusieurs journées de mar-

(1) Par une singulière coïncidence, Indutiomare avait rencontré chez son collègue Cingetorix les mêmes craintes et les mêmes résistances. Seulement Cingetorix, moins scrupuleux que Cativulcus, avait appelé l'attention de César sur les projets hostiles de son collègue.

(2) César lui-même indique positivement la mauvaise récolte pour cause de l'éparpillement de ses troupes (*Comm.*, I, V, c. 24).

(3) On sait à combien de controverses l'emplacement de ce camp a donné lieu en Belgique, en France et en Allemagne. Nous nous contenterons de dire ici que les partisans de l'emplacement de Tongres nous semblent très-loin encore d'avoir établi leur thèse sur des arguments irréfutables.

che du principal foyer de la conspiration.

En attendant que les légions se fussent installées et retranchées aux endroits désignés, César se retira à *Samarobriva* (Amiens). Il comptait prendre le chemin de l'Italie, aussitôt qu'on lui aurait transmis l'avis de l'installation définitive de ses troupes. Il ne tarda pas à recevoir d'étranges nouvelles.

Jeune, bouillant, mais sachant dissimuler ses desseins, Ambiorix était venu recevoir à la frontière les quinze cohortes qui se rendaient à Atuatuca. Avec tous les dehors d'une amitié sincère, il avait abondamment pourvu le camp de vivres et de fourrage. Sabinus et Cotta étaient arrivés à leur destination, en se félicitant hautement de l'excellent accueil de la nation éburonne. Cette bienveillance envers les Romains leur avait paru toute naturelle, parce que César avait rendu à Ambiorix plus d'un service, acceptés par celui-ci avec toutes les apparences d'une reconnaissance inaltérable. Le général romain lui avait renvoyé son fils et son neveu, détenus comme otages chez les Aduatiques, et il avait affranchi les Éburons d'un tribut qu'ils payaient à cette nation rivale. On fut bientôt dérompé.

Nous commencerons par rapporter succinctement les faits tels qu'ils sont exposés par César dans ses *Commentaires*.

Les Romains étaient installés à Aduatucade puis quinze jours, lorsqu'Ambiorix et Cativulcus, à la tête d'une armée réunie en secret, tombèrent brusquement sur les soldats que Sabinus et Cotta avaient envoyés à quelque distance, pour faire des fascines et recueillir du combustible. Ils les massacrèrent et, immédiatement après, ils s'élancèrent à l'assaut du camp, où ils rencontrèrent une résistance à laquelle ils étaient loin de s'attendre. Malgré leur confiance dans l'amitié des Éburons, les commandants romains, fidèles aux traditions militaires de leurs pays, avaient placé une garde nombreuse aux portes. En un clin d'œil, le rempart fut garni de soldats qui, luttant de ce poste élevé contre des adversaires mal armés, firent subir à ceux-ci des pertes considérables. Une sortie vigoureusement exécutée par des cavaliers espagnols déga-

gea complètement les abords du camp.

Bientôt quelques Éburons reviennent sans armes et demandent qu'on leur envoie des députés pour terminer les différends à l'amiable. Les Romains chargent de cette tâche deux officiers, dont l'un Quintus Junius, Espagnol d'origine, avait déjà rempli près d'Ambiorix plusieurs missions de la part de César. Ambiorix s'avance à leur rencontre, sous les yeux de la garnison pressée sur le rempart, et leur dit : « Je dois beaucoup à César pour les bienfaits que j'en ai reçus. C'est par son intervention que j'ai été délivré du tribut que je payais aux Aduatiques, mes voisins. Je lui dois également la liberté de mon fils et du fils de mon frère, lesquels, envoyés comme otages aux Aduatiques, avaient été retenus dans la captivité et dans les fers. Aussi n'est-ce ni de mon avis, ni par ma volonté qu'on est venu assiéger le camp des Romains : la multitude m'y a contraint ; telle est, en effet, la nature de mon autorité que la multitude n'a pas moins de pouvoir sur moi que moi sur elle. Au reste, mon pays ne s'est porté à cette guerre que dans l'impuissance de résister au courant de la conjuration gaule. Ma faiblesse le prouve suffisamment, car je ne suis pas si dénué d'expérience que je me croie capable de vaincre le peuple romain avec mes seules forces. Il s'agit d'un projet commun à toute la Gaule. Ce même jour est fixé pour attaquer à la fois tous les quartiers de César, afin qu'une légion ne puisse venir au secours d'une autre légion. Il était bien difficile à des Gaulois de refuser leur concours à d'autres Gaulois, surtout dans une entreprise où il s'agit de recouvrer la liberté commune. Après avoir rempli mes devoirs envers ma patrie, j'ai maintenant à remplir envers César ceux de la reconnaissance. Je vous avertis, je vous supplie, au nom de l'hospitalité, de pourvoir à votre salut, à celui de vos soldats. De nombreuses troupes de Germains ont passé le Rhin ; elles arriveront dans deux jours. C'est à vous, Romains, à décider, si vous ne voulez pas, avant que les peuples voisins puis-

• sent en être informés, retirer les soldats de leurs quartiers pour les joindre à ceux de Cicéron ou de Labienus, dont l'un est à la distance d'environ cinquante mille pas et l'autre un peu moins éloigné. Je vous promets, je vous fais le serment de vous livrer un libre passage sur mes terres; en le faisant, je crois tout à la fois servir mon pays, que votre départ soulagera, et reconnaître les bienfaits de César (1). »

Dans un conseil de guerre, convoqué immédiatement après le retour des députés, le langage habile d'Ambiorix devint l'objet d'un débat tellement animé que les soldats eux-mêmes ne tardèrent pas à être mis au courant. Malgré la résistance énergique et prolongée de Cotta, qui prétendait qu'on ne devait jamais suivre les avis donnés par un ennemi, l'opinion contraire, soutenue par son collègue Sabinus, finit par prévaloir, et l'on décida d'abandonner le camp pour se rapprocher des quartiers de Cicéron. On voulait se joindre aux soldats de ce dernier, afin d'opposer une barrière efficace aux Germains dont on attendait l'arrivée et qui, presque toujours, faisaient leurs invasions par troupes innombrables. La grande majorité des chefs et des soldats ne révoquaient pas en doute la sincérité de l'avis donné par Ambiorix. On refusait d'admettre que la nation obscure et faible des Éburons (*civitatem ignobilem atque humilem Eburonum*) eût osé d'elle-même faire la guerre au peuple romain.

Ambiorix s'attendait à ce résultat, et, partageant son armée en deux corps, il les embusqua dans les bois, à l'entrée et à la sortie d'une vallée profonde que les Romains devaient traverser. Quand ceux-ci, au lever du soleil, y arrivèrent sur une longue file entrecoupée par de nombreux bagages, le signal du combat fut aussitôt donné. Ce fut en vain que les chefs et les soldats luttèrent héroïquement pendant huit heures; ils furent à la fin mis en déroute, et les Éburons en firent un affreux carnage. Cotta mourut les armes à la main; Sabinus, qui, à la demande d'Ambiorix, s'était

avancé pour parlementer, fut entouré, désarmé et froidement massacré. Sept mille Romains restèrent sur le champ de bataille. Quelques phalanges réussirent à regagner le camp et y luttèrent jusqu'à ce que l'obscurité les contraignit à suspendre le combat; puis, succombant sous le désespoir et la honte, ils se tuèrent tous jusqu'au dernier. Ceux qui, en très-petit nombre, s'étaient enfuis du champ de bataille, se jetèrent dans les bois, et, après des fatigues et des dangers de toute nature, réussirent à atteindre les quartiers de Labienus chez les Rémois.

Le roi des Éburons sut profiter de cette victoire avec l'énergie et la promptitude qu'exigeaient les circonstances. Se plaçant à la tête de sa cavalerie, courant jour et nuit, il arrive chez les Atuatiques, rassemble les débris de ce peuple, raconte sa victoire, annonce la venue prochaine de son armée et place le fer aux mains de tous ceux qui sont en état de le porter. Le lendemain, il apparaît au milieu des Nerviens qui avaient échappé au glaive des Romains, les soulève à leur tour contre les oppresseurs de la patrie commune et fait retentir partout un appel aux armes. Les Centrons, les Grudes, les Levaques, suivent cet exemple, et tous se jettent sur le camp de Cicéron, où la nouvelle de la défaite de Sabinus et de Cotta n'était pas encore parvenue. Quelques soldats, surpris hors des retranchements, sont massacrés; mais là s'arrêtent les succès des assaillants. L'assaut qu'ils livrent à l'instant ne réussit pas mieux qu'à Atuatuca. Ils répètent cet assaut pendant plusieurs jours, font des prodiges de valeur, comblent les fossés de leurs cadavres, mettent le feu aux cabanes qui servaient d'abri aux assiégés. Les Romains, égaux par la valeur et supérieurs par la science de la guerre, triomphent de toutes ces attaques et restent inébranlables au poste que César leur avait assigné. Alors les Nerviens, instigués par Ambiorix, ont à leur tour recours à la ruse. Quelques-uns de leurs chefs, qui avaient entretenu des rapports d'amitié avec Cicéron, lui demandent une entrevue. Ils lui annoncent la défaite de Sabinus et de Cotta, lui tiennent le lan-

(1) *Comment.*, I. V, c. 27; trad. de M. Baudement.

gage qu'Ambiorix avait tenu au pied des remparts d'Atuatuca, lui montrent le roi des Éburons pour faire foi de leurs paroles, et finissent par lui dire qu'il est libre de se retirer en pleine sécurité avec ses troupes, leur seul but étant de se débarrasser des charges qu'entraîne le campement des Romains. Plus habile que ses malheureux collègues, Cicéron leur répond simplement : « Le peuple romain n'est pas dans l'habitude d'accepter des conditions d'un ennemi armé. Déposez les armes; je serai votre protecteur auprès de César! »

Celui-ci apprend enfin ce qui se passe. Il part de Samarobriga à la tête de quatre cents cavaliers, prend l'une des légions de Crassus, trouve sur son chemin la légion de Fabius, et marche rapidement en avant avec une armée d'environ sept mille hommes. Les Belges, levant le siège, courent à sa rencontre au nombre de soixante mille, se laissent entraîner sur un terrain défavorable et sont complètement défaits. Simulant la terreur et réduisant son camp à des proportions aussi exigües que possible, César les avait attirés au pied des retranchements, pleins de mépris pour des ennemis qui, disaient-ils, n'osaient pas se montrer en rase campagne. Le même jour, il se rendit au camp de Cicéron, où, en présence des légionnaires survivants, il jura qu'il laisserait croître ses cheveux et sa barbe jusqu'au jour où il aurait tiré une vengeance éclatante de la révolte et de la perfidie des Éburons (1). Il ne tint que trop ce serment terrible! Passant une partie de l'hiver à Samarobriga, parce que la plupart des peuples de la Gaule lui inspiraient des inquiétudes, il n'attendit pas même le retour du printemps pour commencer la réalisation de ses desseins. Il donna à Labienus l'ordre de soumettre les Tréveriens, dont le roi Indutiomare, ami et instigateur d'Ambiorix, était tombé, victime de son imprudence, au pied des retranchements du camp établi chez les Rèmes. Il se jeta lui-même sur les Nerviens, avec tant d'impétuosité qu'ils s'empressèrent d'accepter toutes les conditions du vainqueur

(1) Cette particularité est rapportée par Suétone. (*Vit. Cæs.*, c. 67.)

et de lui fournir de nombreux otages. Il envahit ensuite le pays des Ménapiens, par trois endroits à la fois, parce qu'ils étaient les alliés d'Ambiorix et qu'ils pourraient, en cas de besoin, lui offrir une retraite derrière leurs forêts et leurs marécages; il brûla leurs bourgs, enleva leur bétail, fit de nombreux prisonniers et ne leur accorda la paix que sous la condition expresse qu'ils refuseraient tout asile au roi des Éburons ou à quelqu'un des siens. Il se rendit alors aux bords du Rhin, traversa ce fleuve et envahit une seconde fois la Germanie, pour châtier les peuplades qui avaient envoyé des secours aux Tréveriens, et surtout pour fermer à Ambiorix toute retraite de ce côté (2). Le tour du vaillant chef des Éburons allait venir.

Ambiorix, qui avait passé l'hiver à chercher partout des ennemis aux Romains, n'avait que très-imparfaitement réussi dans ses démarches. Quelques mouvements assez sérieux avaient eu lieu jusque dans la *Gaule cellique*; mais la présence de César avait aisément dissipé ces troubles et découragé ces résistances. Les Ménapiens, les Tréveriens et les Nerviens étaient vaincus; les Aduatiques étaient à la veille de l'être. Les Suèves qui, seuls de tous les Germains, avaient promis le secours de leurs armes, terrifiés par la brusque invasion de César, s'étaient enfuis en désordre à l'aspect des aigles romaines. Inquiet de l'avenir, désespéré peut-être, Ambiorix, accompagné de ses amis et de ses compagnons les plus dévoués, s'était retiré dans une maison entourée de bois et d'étangs, où il avait l'habitude de séjourner pendant les chaleurs de l'été. Ils y délibéraient sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la nation, lorsqu'ils furent brusquement surpris par la cavalerie de César.

Repassant le Rhin, pour se rendre au pays des Éburons, le général romain s'était fait précéder de toute sa cavalerie, sous les ordres de L. Minutius Basilus. Celui-ci se jeta en avant et traversa la forêt des Ardennes avec tant d'impétuosité qu'il arriva sur le territoire des Ébu-

(2) *Comm.*, I. VI, c. IX.

rons sans que ceux-ci eussent reçu l'avis de son approche (1). Quelques prisonniers, frappés de terreur, lui indiquèrent la retraite d'Ambiorix, et il s'y rendit aussitôt avec ses cavaliers les plus habiles. Le roi perdit ses chevaux, ses chars, tout son attirail de guerre; mais il échappa lui-même à la rage de ses ennemis; ses compagnons s'étaient dévoués pour le sauver. Postés dans un défilé, tombant les uns après les autres, ils avaient soutenu pendant quelque temps le choc de la cavalerie romaine, afin de laisser à leur chef le temps de prendre un cheval et de s'enfuir à travers les bois, dont il connaissait tous les passages.

Quelques jours plus tard, César lui-même se présenta sur la scène pour procéder à l'extermination de cette « race de brigands (2) ». Un long cri de désespoir retentit dans toutes les bourgades, lorsqu'Ambiorix, convaincu de l'impossibilité de toute résistance sérieuse, fit savoir que chacun avait à pourvoir à son salut personnel. Cativuleus, chargeant son collègue d'imprécations terribles, parce qu'il voyait en lui la cause de l'extermination de son peuple, s'empoisonna avec le suc de l'if (3). Quelques milliers d'infortunés cherchèrent un refuge dans les marécages situés entre la Meuse et le Wahal; d'autres se sauvèrent jusqu'au rivage de l'Océan et pénétrèrent dans les îles presque désertes de la Zélande; d'autres encore, cachés dans les bois et dans les marais de leur patrie, espéraient se dérober à la poursuite des Romains. César sut déjouer toutes ces tentatives! Il se fit livrer par les peuplades voisines tous les Éburons qui s'étaient réfugiés sur leur territoire; puis, divisant son armée en trois corps, il leur donna l'ordre de parcourir et de ravager le pays dans toutes les directions. Femmes, enfants, vieillards, tout ce qui tombait sous la main des légionnaires était impitoyablement massacré. Ce n'est pas tout :

(1) La forêt des Ardennes s'étendait alors depuis les rives du Rhin et le pays des Tréviriens jusqu'au territoire des Nerviens. (*Comm.*, I. VI, c. XXIX.)

(2) César n'a pas honte d'employer ces termes. (*Comm.*, I. VI, c. XXXIV.)

(3) Contrairement à l'assertion de César, Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*, 2^e part.

afin d'anéantir « jusque dans sa racine et dans son nom une nation si criminelle » (*ut, pro tali facinore, stirps ac nomen civilatis tollatur*), « César engagea les peuples voisins à venir piller le territoire des Éburons et à s'enrichir de leurs dépouilles. Des nuées de pillards répondirent à cet appel. Enflammés par l'espoir du butin, ils se firent les auxiliaires de la vengeance romaine, et l'œuvre d'extermination fut impitoyablement consommée. » Le petit nombre de ceux qui nous échappèrent, dit César, dut mourir de faim et de misère, après le départ de l'armée (4). » Les Éburons qui réussirent à passer le Rhin purent seuls se soustraire à l'exécution de cet arrêt de mort prononcé contre tout un peuple.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les Romains, au milieu de ces scènes de sang, d'incendie et de pillage, avaient surtout cherché à s'emparer de la personne d'Ambiorix. Poursuivi, traqué sans relâche, il fut plus d'une fois aperçu par leurs cavaliers; mais toujours le dévouement de son peuple, et, plus encore, sa connaissance exacte des lieux, le débordèrent à leur atteinte. Il est probable qu'il réussit à passer le Rhin et à trouver un asile dans les libres forêts de la Germanie. La dernière fois qu'il se montra à la vue des Romains, il n'avait plus qu'une escorte de quatre cavaliers. Mais la vengeance de César n'était pas encore complètement assouvie! Deux ans plus tard, le bruit s'étant répandu que quelques centaines d'Éburons étaient revenus dans leur pays, et qu'Ambiorix vivait au milieu d'eux, il se porta de nouveau sur ce territoire déjà si impitoyablement ravagé. « Désespérant de réduire en son pouvoir cet ennemi fugitif et tremblant, » dit le continuateur de ses *Commentaires*, « il crut, dans l'intérêt de son honneur, devoir détruire si bien, dans les États de ce prince, les citoyens, les édifices, les bestiaux, que, désormais en hor-

c. VII) prétend que l'homme maudit par Cativuleus était, non Ambiorix, mais César lui-même. Cette interprétation est purement arbitraire. Cativuleus, ayant toujours été opposé à la guerre avec les Romains, pouvait très-bien maudire l'homme qui, malgré son avis, avait entraîné son peuple dans une lutte désastreuse.

(4) *Comm.*, I. VI, c. XLIII.

• reur à ceux qui échapperaient par hasard au massacre, Ambiorix ne pût jamais rentrer dans un pays sur lequel il avait attiré tant de désastres (1). »

Tel est, en résumé, le récit des événements donné par César dans ses *Commentaires*. Les autres écrivains de l'antiquité, qui se sont occupés du roi des Éburons et du vainqueur des Gaules, n'y ont ajouté que des détails d'une importance très-secondaire. Dion Cassius raconte qu'Ambiorix, après avoir appelé Sabinus, à la fin du combat, le perça d'un javelot, en lui disant : « Comment, petits comme vous êtes, osez-vous concevoir le projet de commander à des hommes comme nous ? » Le même historien rapporte que, par le conseil d'Ambiorix, les Belges, réunis devant le campement de Cicéron, entourèrent leurs propres camps d'un rempart et d'un fossé, à l'exemple des Romains : circonstance qui, peut-être, a fait dire à César qu'il vit avec grand étonnement les remarquables ouvrages que les barbares avaient élevés pendant le siège (2). Florus, consacrant un seul chapitre à la guerre des Gaules, se borne à dire qu'Ambiorix, auteur de la défaite de Sabinus et de Cotta qu'il avait attirés dans une ambuscade, s'enfuit au retour de César et resta toujours caché au delà du Rhin (3). Suétone, plus laconique encore, se contente d'énumérer les pays conquis par son héros (4). Plutarque, passablement inexact dans sa narration, ne nous fournit aucun fait nouveau (5). Paul Orose ne nous a transmis qu'un abrégé très-succinct des *Commentaires*, en y ajoutant, par une erreur manifeste, que la nation tout entière des Éburons s'était réfugiée dans la forêt des Ardennes et qu'elle y fut exterminée par les maraudeurs gaulois accourus à l'appel de César (6).

Depuis que la Belgique, ayant reconquis son indépendance, paye un juste tribut d'hommages à ceux qui, dans les siècles antérieurs, ont versé leur sang pour

la défense du sol natal, plusieurs de nos publicistes ont révoqué en doute plus d'une assertion de César et des autres historiens romains. Il est permis de nier le meurtre de Sabinus, que Dion Cassius met à charge d'Ambiorix ; car César, qui se connaissait dans l'art de noircir ses ennemis, n'aurait pas manqué de dire que le roi des Éburons assassina de sa propre main l'homme qu'il avait trompé par ses conseils perfides. On peut aussi ne pas accepter sans réserve le parjure que César lui-même fait commettre par Ambiorix, dans la partie finale du discours qu'il adresse, devant les remparts d'Aduatuca, aux envoyés de Sabinus et de Cotta. Mais il ne nous semble pas que le fait principal, celui d'avoir eu recours à la ruse, pour obtenir le départ de Sabinus et de Cotta, puisse être sérieusement contesté. Aucun danger sérieux ne menace les commandants des quinze cohortes cantonnées sur le territoire des Éburons. Et cependant la grande majorité du conseil de guerre ordonne le départ immédiat, ou pour mieux dire, la retraite vers les quartiers de Cicéron ! Il faut donc bien reconnaître que Sabinus et ceux qui partageaient son avis agissaient sous l'empire d'une crainte imaginaire, et dès lors rien n'est plus simple que d'attribuer au chef des révoltés le rôle qu'il joue dans les *Commentaires*. Le massacre des légionnaires avait eu d'ailleurs un retentissement immense ; les soldats en connaissaient la cause aussi bien que les chefs, et César, malgré l'autorité attachée à son nom, eût en vain tenté de donner le change à l'opinion publique. Il est vrai qu'Ambiorix se montra perfide et implacable ; mais César, ne l'oublions pas, lui avait largement donné l'exemple de la ruse et de la cruauté. Quel droit ce dernier avait-il de se plaindre de l'attitude prise par son ennemi, lui qui faisait arrêter les ambassadeurs des Germains et attaquer ceux-ci pendant qu'ils attendaient le résultat des propositions de leurs envoyés (7) ; qui

(1) Hirtius, *Bell. gall.*, c. XXIV ; trad. de M. Baudement. — Pauli Orosii *Hist.*, l. VI, c. XI.

(2) Dion. *Hist. rom.* liv. XL, chap. V à X ; édit. de Reimar, tome I, p. 229. César, *Comm.*, liv. V, chap. LII.

(3) *Hist. rom.*, liv. III, chap. XI.

(4) *Vit. Cæs.*, c. XXXV.

(5) *Vit. Cæs.*

(6) *Hist.*, liv. VI, chap. X.

(7) César, *Comm.*, l. IV, c. XIII et XIV.

faisait couper les mains à toute une garnison désarmée (1); qui avait l'habitude d'annoncer son approche par l'incendie de toutes les habitations qu'il rencontrait sur son passage (2); qui faisait fermer l'issue des cavernes, afin de laisser mourir de faim une population inoffensive (3); qui, plein de mépris pour toutes les croyances et toutes les traditions des Gaulois, se faisait un jeu de dépouiller les temples et même les chapelles particulières (4)? De quel droit enfin les Romains venaient-ils imposer leur joug aux populations heureuses et libres de la Belgique? Ambiorix a commis des fautes plus graves que la perfidie du rôle qu'il joua en présence des envoyés de Sabinus et de Cotta. En commençant l'attaque avant le départ de César pour l'Italie, avant même qu'il eût reçu la nouvelle du soulèvement des Tréviriens, il compromet, dès le début, le succès de la grande et noble cause à laquelle il avait voué sa vie (5). Plus tard, en donnant, tête baissée, dans le piège grossier que César lui tendit sur le territoire des Nerviens, il fit preuve d'une imprudence peu commune. Plus tard encore, sachant que César se trouvait sur les rives du Rhin, il se laissa surprendre par la cavalerie romaine, sans avoir pris aucune précaution, soit pour la lutte, soit pour la retraite. A la vérité, relativement à sa conduite chez les Nerviens, on allégué que, se trouvant sur leur territoire, il était lui-même soumis au commandement supérieur de leurs chefs, et que, dès lors, on ne saurait lui attribuer la responsabilité des erreurs commises. Quelques passages des historiens que nous avons cités autorisent l'admission de cette excuse, et nous y sommes d'autant plus disposé que le roi des Éburons ne nous est connu que par les récits de ses adversaires : redoutable épreuve à laquelle ne résisterait pas la gloire de plus d'un héros des temps modernes. La postérité a oublié les fautes commises par Ambiorix pour ne songer qu'à l'héroïsme de ses

actes, à la grandeur de ses efforts, à l'élévation de son but. Nos poètes ont chanté sa bravoure, nos sculpteurs et nos peintres ont fait revivre les principaux épisodes de sa lutte contre les dominateurs du monde. A l'heure où nous écrivons, le gouvernement, la province de Limbourg et la ville de Tongres prennent les dernières mesures pour lui ériger une statue de bronze. Debout sur un rocher, la hache à la main, le pied posé sur des faisceaux romains, il semblera redire, d'âge en âge, la célèbre maxime des Germano-Belges : « La mort est préférable à la domination de l'étranger ! »

J.-J. Thonissen.

Cæsar, *Commentarii de Bello Gallico*, liv. V et VI. — Florus, *Epitome de Gestis Romanorum*, liv. III, c. XI — Dion Cassius, *Hist. rom.*, liv. XL. — Suetonius, *J. Cæsar* — Hirtius, *Bellum Gallicum*. — Orosius, *Historia*, liv. VI, c. X. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*.

AMBROISE (Le père), écrivain ecclésiastique, né à Huy, au XVII^e siècle. Voir WAREM (*Ambroise DE*).

AMBROISE DE DYNTER, secrétaire de Philippe le Bon, né à Dynter en 1404, mort en 1490. Voir DYNTER (*Ambroise DE*).

AMBROISE DE GAND, AMBROSIVS GANDENSIS ou **A GANDAVO**, mathématicien, né à Gand vers la fin du x^ve siècle ou dans les premières années du xvi^e. Religieux de l'ordre de Saint-Bernard, il passa la plus grande partie de sa vie en Espagne, à l'abbaye de Spina, dans la Vieille-Castille. Doué d'une intelligence souple, Ambroise de Gand se distingua par sa vaste érudition; il se voua particulièrement à l'étude des sciences, et prit rang parmi les mathématiciens les plus célèbres de l'époque. Son éloquence et sa rare habileté dans les affaires lui acquirent une telle réputation, que Charles-Quint l'appela auprès de lui et le traita avec une grande intimité. Après la mort de l'Empereur, son fils et successeur Philippe II continua à accorder à Ambroise sa protection et sa faveur. Ce savant religieux a écrit plusieurs ouvrages dont

(1) Hirtius, *Bell. gall.*, chap. XXXXLIV.

(2) Ibid., liv. V, chap. XLVIII.

(3) Florus, *Hist.*, liv. III, chap. XI.

(4) Suetonius, *Vit. Cæs.*, chap. LIV.

(5) On a voulu, bien à tort, expliquer sa précipitation par le désir de profiter de la révolte des Carnutes contre leur roi Fargot (*Comm.*, liv. V, chap. XXV.)

la plupart, restés en manuscrit, sont encore enfouis dans les bibliothèques de l'Espagne. On possède de lui deux ouvrages imprimés, traitant de l'astrologie : l'un, écrit en espagnol, *Reperitorio de los tiempos* (1 vol. in-8°), a été successivement édité à Burgos, à Valladolid et à Alcalá; l'autre, écrit en latin, a pour titre *De Variis Astorum influibus* (1 vol. in-8°); il a été imprimé à Valladolid et à Alcalá.

J. Liagre.

Henriquez, *Phoenix reviviscens*. — Valerius Andreas, *Bibliotheca Belgica*. — C. De Visch, *Bibliotheca Scriptorum sacri ordinis Cisterciensis*. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*.

AMELBERGE (Sainte), fille de Pepin de Herstal. Cette sainte dont le nom se change, par euphonie, en celui d'Amélie, était nièce de Pepin de Landen et mariée à Witger, seigneur puissant de l'Austrasie. Admirable modèle des épouses et des mères, elle changea son château de Ham, situé sur le territoire d'Alost, en un asile de toutes les vertus chrétiennes et eut le bonheur de voir suivre ses exemples par ses enfants : saint Émebert, évêque de Cambrai, sainte Reinilde, martyre à Saintes, et sainte Gudule, patronne de Bruxelles (Voir ces noms.). Son mari ayant embrassé l'état religieux à l'abbaye de Lobbes, elle prit à son tour le voile au nouveau monastère de Maubeuge et y mourut vers l'an 690. Sa fête se célèbre le 10 juillet.

J.-J. De Smet.

Acta SS. ad diem 10 Julii.

AMELBERGE (Sainte), patronne de Tamise, était, comme son homonyme, de haute naissance et destinée à posséder des biens considérables, non-seulement dans les Ardennes, où elle était née, mais encore dans les cantons les plus éloignés du pays. Une éducation toute chrétienne lui fit estimer ces avantages à leur juste valeur, et, bien jeune encore, elle était déjà détachée du monde, quand saint Willibrord lui conseilla de se mettre sous la direction de sainte Landrade, au couvent de *Belysia*, plus tard Munster-Bilsen. Elle s'y affermit dans sa résolution. Toutefois un grand seigneur, qu'on croit avoir été Charles Martel, demanda sa main, mais il essuya un refus. De là une persécution qui obligea la pieuse vierge à se retirer

dans ses domaines lointains, d'abord à Materen, près d'Audenarde et ensuite à Tamise. Elle mourut riche de vertus dans ce dernier endroit, qui l'honore comme sa patronne. Si l'on en croit la légende, le vaisseau qui porta les reliques de la sainte à l'abbaye du mont Blandin, sous Baudouin Bras de Fer, fut escorté par une multitude d'esturgeons. De là vient que ce poisson figure toujours dans la représentation de la patronne de Tamise.

J.-J. De Smet.

Acta SS., Jul. die 10.

AMELEN (Jean) ou **AMELIUS**, architecte qui vivait au xve siècle. Voir APPELMANS.

AMELRY (François), écrivain ecclésiastique, vivait au xvie siècle. Sweertius (*Athenæ Belgicæ*, p. 238) et Foppens (*Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 281) ont donné sur François Amelry, carme, une courte note que la plupart des autres biographes n'ont fait que copier. M. J. de Meyer, dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (t. I, pp. 2-3) en traduisant la note de Foppens, ajoute qu'il a vainement cherché des détails sur la vie d'Amelry, sur la date de sa naissance et sur celle de sa mort. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il était bachelier en théologie et prieur du couvent des carmes à Ypres, et qu'il a séjourné dans cette dernière ville vers le milieu du xvie siècle. Les biographes ne mentionnent d'Amelry que trois traités écrits en latin. Nous croyons que ce religieux n'a laissé que des ouvrages écrits en langue flamande dont voici la liste :

1^o *Een cleen traectaelkin van de waerde des helich Sacraments*. TYpre, 1548; in-8°, 22 ff. C'est un des premiers livres imprimés à Ypres.

2^o *Veel schoone beweghelike ende vierighe ghebeden. Ghemaect by broeder Fransoys Amelry, bacularius inde Godheyt en prior van den Carmeliten Typren*. TAntwerpen, 1549; 45 ff. La deuxième édition de cet ouvrage a été imprimée à Anvers, en 1552.

3^o *Een schoon ende profitelycke wtlegghinghe, oft declaratie opten CXIII psalm van David. Ghemaect by B. Fransoys*

Amelry. TAntwerpen, 1551. In-8°, 16 ff. Le portrait de l'auteur se trouve sur le titre.

40 *Een Deut Boeckken leerende hoe men God dienen sal, door den gheleerden pater broeder Fransoys Amelry*. TAntwerpen, 1551. In-8°, 34 ff. goth. La deuxième édition est aussi d'Anvers, 1552.

50 *Een Dyalogus ofte tsamensprekinge der sielen en scriftuerlyck bewys, die siele tot kennisse van haren bruydegom treckende. Ghemaect by den eerwerdighen heere broeder Fransoys Amelry*... Antwerpen, 1551. In-8°, 32 ff. La deuxième édition est d'Anvers, 1552.

60 *Een Dyalogus oft tsamen sprekinge van die kersten siele. Ghemaect by B. Fransoys Amelry, prior van den Carmeliten Typren*. Antwerpen, 1551. In-8°, 43 ff. car. goth.

70 *Een zeer costelic ende wtneemende troostelic Hantbouczkin, inhoudende diversche sermoenen ende bedynghen*... *Ghemaect by broeder Franchoyls Amelry*. (Portrait de l'auteur.) Yper, 1552. In-8°, 54 ff. car. goth. Une édition antérieure avait été imprimée à Anvers, par S. Cock, en 1551. Les diverses éditions des ouvrages d'Amelry sont extrêmement rares.

F. Vander Haeghen.

AMEYDEN (*Chrétien van*), compositeur de musique du XVI^e siècle. Le nom de ce contemporain de Roland de Lassus a été erronément écrit *Christophe* par la plupart des biographes, trompés par l'abréviation CHR., applicable à Chrétien comme à Christophe. On s'est encore trompé dans l'indication du lieu de naissance de Van Ameyden, qui est né non pas à Aerschot, mais à Oirschot, village du Brabant septentrional.

Instruit d'abord dans l'art musical par les soins de son oncle, qui était, en 1545, un des nombreux chanteurs-chapelains du chœur renommé de l'église de Notre-Dame à Anvers, Chrétien van Ameyden se rendit en Italie, et il se fixa à Rome. Sa bienfaisance et l'élévation de son caractère, jointes à son talent musical, lui firent de nombreux amis et lui concilièrent la faveur du pape Pie IV et de ses successeurs. Après s'être dévoué pendant sa vie à faire prospérer l'hospice de l'église

de Sainte-Marie in Campo Sancto, dont il était un des administrateurs, il y fonda, par son testament, une messe matinale à l'intention des pèlerins et un anniversaire pour le repos de son âme. Ces faits nous sont attestés par l'épithaphe érigée à sa mémoire par ses confrères, les autres administrateurs de l'église et de l'hospice.

Peu de morceaux de musique composés par Chrétien van Ameyden sont parvenus jusqu'à nous. M. Fétis, dans la deuxième édition de sa *Biographie universelle des Musiciens*, indique des madrigaux de ce maître, imprimés à Venise, en 1570, chez Ant. Gardane, dans le troisième livre des madrigaux à cinq voix de Roland de Lassus.

Chev. L. de Burbure.

AMINGÈRE, dixième abbé de Stavelot. Ce prélat, qui vivait au VIII^e siècle, n'est connu que par les diptyques des abbayes de Stavelot et de Malmédy où son nom se trouve mentionné dans la suite des abbés de ce monastère.

A. de Nove.

AMMONIUS (*Gaspar*), hébraïsant de la renaissance, vit le jour vers le milieu du X^e siècle, à Hasselt, ville de l'ancien pays des Éburons, appartenant à la principauté de Liège. On semble reconnaître, avec Paquot, le nom de Vander Maunden dans le nom latin d'Ammonius. Il passa la plus grande partie de sa vie en Allemagne; c'est là qu'il fit profession dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin et qu'il reçut le bonnet de docteur en théologie. L'an 1488, il devint prieur du couvent de Laingingen ou Lawingen (duché de Neubourg, dans l'ancien cercle de Bavière), et en 1500, il fut élu provincial de la province du Rhin et de la Souabe. Sa mort est placée après l'année 1524. La principale célébrité d'Ammonius consiste dans la part qu'il a prise aux travaux de langue et de grammaire hébraïque qui, dès les premières années du XVI^e siècle, ont fondé l'enseignement de cette langue, appliqué surtout à l'exégèse biblique. Mais on ne saurait rien affirmer sur l'étendue de ses services. On prête à ce religieux augustin des relations personnelles avec des controversistes de renom, par exemple, avec Jean Écolampade et Wolfgang Capiton, à qui

il aurait donné des leçons d'hébreu. On cite sous son nom un traité de grammaire analogue à ces livres élémentaires, composés en grand nombre dans la même période par des juifs convertis ou par des religieux de divers ordres. Le traité d'Ammonius était intitulé : *Grammatica hebraica in quinque libros distributa*. Il n'est pas imprimé, et il aurait été conservé d'abord dans la bibliothèque de Conrad Pellican, à Zurich. Sébastien Münster, qui avait connu Ammonius, lui rend témoignage, dans la dédicace de la principale édition de sa grammaire hébraïque (*Opus grammaticum consummatum*, etc. Basileæ, 1542). Il le donne comme un homme d'une loyauté irréprochable, comme un théologien très-versé dans la langue hébraïque. Il le met au nombre des hébraïsants contemporains qui se sont distingués par des écrits, quoique son travail ne soit pas encore publié. Il se dit lui-même redevable à Ammonius de notions sur la versification des Hébreux. Il semble que les auteurs qui ont cité le livre d'Ammonius comme imprimé, l'aient confondu avec l'un ou l'autre des rudiments hébraïques de Sébastien Münster, sortis des presses de Bâle, à la distance de peu d'années. Le même genre de méprises bibliographiques paraît avoir été assez fréquent à une époque où l'on citait bien des livres sur la foi d'autrui.

Félix Nève.

Foppens. *Bibliotheca belgica*, t. 1, pp. 526-527.
— Paquot, *Mémoires*, édit. in-fol. t. 1, pp. 434-435.
— P. Colomies, *Italia et Hispania orientalis*. Ed. Wolf, pp. 219-220. — Ossinger, *Bibliotheca augustini*, pp. 42-43.

AMMONIUS (Jean), historien, né à Gand, décédé en 1531. Voir VANDER MAUDEN (Jean).

AMMONIUS (Liévin), écrivain, né à Gand vers 1475, mort en 1556. Voir VANDER MAUDEN (Liévin).

AMOLGÈRE, abbé de Stavelot. Ce prélat, qui vécut au VIII^e siècle, était le neuvième abbé de Stavelot. Nous ne possédons aucun détail sur sa vie ni sur son administration ; son nom seul nous a été conservé. Il n'est mentionné dans la *Biographie nationale* que comme ayant fait partie de la série des princes souverains

qui ont gouverné la célèbre principauté de Malmédy et Stavelot. A. de Nève.

AMOUNET DE HAILLY (Charles-François), prédicateur, né à Bruxelles en 1625, mort au mois d'avril 1667. Amounet entra, en 1650, dans l'ordre des Minimes, dont il devint définitif et provincial. Il ne tarda pas à se distinguer comme orateur. Le roi Philippe IV, dont il prononça plus tard, en 1665, l'oraison funèbre, le nomma son prédicateur ordinaire. Les écrivains contemporains parlent avec éloge de son talent oratoire : il prêchait, avec beaucoup de facilité, en cinq langues différentes. Plusieurs de ses discours ont été imprimés ; ils sont tous rédigés dans ce style emphatique et boursoufflé particulier aux écrivains religieux du XVII^e siècle ; les voici :

1^o *Discours funèbre sur la mort de feu Madame la comtesse de Mulert, du saint-empire et d'Autreppre, dame de Horst*. Anvers, Plantin, 1658 ; in-4^o.

2^o *Sacro Sancta D. Ioonis Jurisprudentia, in ejus solemnibus pronuntiata per R. P. Carolo-Franciscum Amounet, in collegiali D. Jacobi Parochia Antverpiæ*. Antv., 1658, in-4^o.

3^o *Homelia in laudem D. Thomæ, habita Insulis*. Antv., ex off. Plantin., 1658 ; in-4^o.

4^o *Les Mystères de la Toison d'Or. Velleris Aurei Mysteria*. Bruxelles, 1658 ; in-4^o.

5^o *Harangue funèbre prononcée aux exèques de Philippe le Grand, Roy Catholique des Espagnes et des Indes, par son prédicateur le R. P. Charles-François Amounet de Hailly, ex-provincial des Minimes*. Bruxelles, 1665.

6^o *Sermo in Jubilæo R. P. Balthazaris d'Avila ex-generalis ordinis FF. Minorum. Insulis*. 1666. F. Vander Haeghen.

Foppens, *Bibl. Belg.*, t. 1, p. 153.

* **AMOUR** (Saint), patron de la célèbre et riche abbaye de Munsterbilsen (Limbourg), fondée par sainte Landrade, vers 650. Son existence doit être placée entre le VI^e et le XI^e siècle. Il n'a pas vécu plus tôt, puisque, selon le témoignage unanime de ses biographes, il aimait à visiter la magnifique église de Saint-Servais de Maestricht, érigée par

saint Monulphe au ^v^e siècle. Il n'a pas vécu plus tard, puisque nous possédons une charte datée de 1040, par laquelle une femme de condition libre, portant le nom de *Regenera*, déclare se constituer, avec toute sa descendance, serve volontaire du monastère de Saint-Amour, à Munsterbilsen (Robyns, *Diplomata lossensia*, p. 2) (1). Dans les *Acta Sanctorum Octobris* (t. IV, p. 341), le P. Suyskenus, après avoir judicieusement discuté les faits et pesé les témoignages, se prononce en faveur du ^{ix}^e siècle. On n'est pas d'accord non plus sur le rang que saint Amour occupait dans la hiérarchie religieuse. Dans les plus anciens martyrologes, il reçoit simplement le titre de *confesseur*, tandis que, dans les martyrologes postérieurs, il paraît tantôt comme prêtre et tantôt comme diacre. Les événements qui ont marqué sa carrière nous sont très-peu connus. Né en Aquitaine, de parents illustres, il se distingua, dès sa jeunesse, par une piété tellement éminente que, malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour cacher l'éclat de sa sainteté, il dut quitter son pays pour se soustraire à des hommages dont il se croyait indigne. Arrivé à Rome, il pria avec ferveur, afin que Dieu daignât l'éclairer sur le genre de vie qu'il devait embrasser pour se conformer aux vues de la Providence. Il repassa ensuite les Alpes et s'arrêta longtemps à Maestricht, où il se livra à l'exercice de toutes les vertus chrétiennes et fréquentait, avec la plus grande assiduité, le jour et la nuit, les offices célébrés à l'église de Saint-Servais.

Ayant appris la langue du pays, il se voua, avec autant de zèle que de succès, à l'évangélisation des habitants encore à moitié sauvages de la Hesbaie et des frontières du Brabant. Il mourut à Munsterbilsen et fut inhumé au cimetière commun du monastère; mais, comme sa tombe devint bientôt l'objet de la vénération publique, Hilda, femme d'Odulphe ou de Chlodulphe, à qui l'historien Mantelius donne le titre de comte

de Looz, fit exhumer ses ossements et les fit déposer dans un sarcophage richement orné, sous les voûtes du temple bâti par sainte Landrade. Cette église fut, en même temps, placée sous sa protection, et, jusqu'au moment de la suppression des maisons religieuses, à la fin du ^{xviii}^e siècle, saint Amour fut honoré et invoqué comme le patron de l'abbaye. L'empressement et la persévérance avec lesquels les habitants du diocèse de Liège honorèrent sa mémoire permettent de supposer qu'il rendit des services éminents à l'Eglise et à la civilisation. Les anciens bréviaires de Maestricht, de Tongres et de Liège renfermaient un office spécial en l'honneur de saint Amour, et, pendant près de neuf siècles, de nombreuses troupes de pèlerins vinrent chaque année, le 8 octobre, jour de sa fête, implorer son intercession aux lieux où il avait terminé sa carrière. Une chapelle, érigée en son honneur à Maestricht et desservie par un chapelain, fut démolie, en 1651, parce qu'elle menaçait ruine.

Dans sa *Notice historique sur l'ancien chapitre de chanoinesses nobles de Munsterbilsen*, M. Wolters rapporte que le comte Chlodulphe fit bâtir, vers 850, une nouvelle église, à côté de celle érigée par sainte Landrade. Il ajoute que Chlodulphe dédia ce temple à saint Amour et y fit transporter les reliques de l'illustre confesseur, qui jusque-là avaient été déposées à Maestricht. Ce récit est conforme à une tradition accueillie par quelques hagiographes, mais il ne résiste pas à une critique sérieuse. Rien n'atteste la construction d'une seconde église dans l'enceinte de l'abbaye, et les ossements du saint, à part quelques parcelles déposées dans la chapelle démolie en 1651, reposèrent à Munsterbilsen depuis le jour de son décès. M. de Villenfagne, dans ses *Mélanges historiques et littéraires*, comment la même erreur et, de plus, il a le tort de faire de saint Amour le patron de la ville de Maestricht. J.-J. Thonissen.

Acta Sanctorum Octobris, t. IV. — Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, etc., t. VI. — Fi-

(1) La même preuve résulte d'un calendrier du ^{xi}^e siècle, de l'abbaye de Stavelot. A la date du 8 octobre, on trouve la mention

suivante : *S. Amoris, confessoris*. Martène et Durand ont reproduit ce calendrier au t. VI de leur *Amplissima Collectio*.

sen, *Historia Ecclesie Leodiensis*. — Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*. — Wollers, *Notice hist. sur l'ancien chapitre de chanoinesses nobles de Munsterbilsen*. — Villenfagne, *Mélanges historiques et littéraires*. — Mantelius, *Historia Lo-sensis*.

AMOUR (Charles D'), né à Liège, vers l'an 1570, fit profession religieuse dans le tiers ordre de Saint-François, et fut admis au couvent de Neufschâtel, en Normandie. Après y avoir séjourné quelque temps, il alla faire visite à son oncle, qui habitait Aix-la-Chapelle. Cet oncle, qui professait le protestantisme, engagea vivement notre religieux à quitter son couvent et le mit en relation avec un ministre du culte réformé. Charles d'Amour, esprit versatile et emporté, se laissa aisément séduire. Au lieu de retourner au monastère, il se réfugia en Hollande, où il embrassa publiquement la réforme, le 3 octobre 1610. Dans une brochure qu'il publia à cette occasion, il fait connaître les motifs qui l'ont engagé à changer de religion. Cette brochure est une diatribe véhémement contre les prêtres et les religieux et surtout contre leurs pratiques : il la dédia à Jean Polyander, pasteur de l'Eglise française, à Dordrecht. Elle parut sous le titre suivant : *Conversion et abjuration des erreurs de l'Eglise romaine, publiquement faite en l'Eglise françoise de la ville de Dordrecht, par Charles d'Amour, Liégeois*. Dordrecht, 1611, in-4° de six feuillets non chiffrés. Elle parut la même année en flamand : *Bekeeringhe en de afswearinge der dwalinge van de Roomsche Kerke, openbaerlycken gedaen inde Francoysche ghemeente binnen der stadt Dordrecht, door Charles d'Amour, Luyckenaer. Overgheset uyt de Francoysche sprake in onse nederduytsche tale, door P. R. (Pieter Rogiers?)*. Dordrecht, by Adriaen Jansz. Bot, 1611; in-4°, 8 ff., car. goth.

F. Vander Haeghen.

AMOUR (Pierre D'), prédicateur, né à Liège en 1561. Pierre d'Amour prononça ses vœux dans le couvent des Dominicains de sa ville natale ; il fut créé *magister* en théologie, à Louvain, le 22 septembre 1598. Ce religieux passait pour être versé dans presque toutes les langues de l'Europe ; il était regardé comme l'une des principales lumières de son ordre.

La renommée de son savoir et de ses talents le fit appeler en France, où il prêcha avec grand succès dans les principales villes du royaume, pendant de longues années. Nommé prieur du couvent d'Orléans, il releva cette maison des ruines où l'avaient réduite les huguenots. En 1610, D'Amour fut élu, à Poitiers, provincial de France, à l'unanimité des voix. En cette même année, il prononça, à Orléans, l'oraison funèbre de Henri IV. Tel était le zèle de ce religieux pour la discipline régulière, que ses fonctions de provincial étant expirées, il fut continué pendant deux ans au delà du terme par le chapitre général assemblé à Rome, en 1612, pour l'élection d'un général de son ordre. En 1628, le prince-évêque Ferdinand de Bavière, jeta les yeux sur Pierre d'Amour et lui offrit la dignité de suffragant ou coévêque de Liège ; mais celui-ci, content de son sort, refusa de se charger de ce fardeau. Pierre d'Amour vint néanmoins finir ses jours à Liège. Il y mourut le 8 janvier 1637, âgé de soixante-seize ans, et fut enterré dans l'église de son ordre, à côté du maître-autel, sous une tombe de marbre, dont l'inscription nous a été conservée par le chanoine Ernst. On a de lui :

Oraison funèbre d'Henri le Grand, roi de France et de Navarre, prononcée en l'église royale de Saint-Aignan à Orléans, le samedi XII juin MDCX, par F. Pierre d'Amour, docteur en théologie et élu provincial. Paris, 1610; in-8° de 19 pp. Cette oraison funèbre fut réimprimée, avec d'autres pièces du même genre, à Paris, chez Robert Étienne et Pierre Chevalier. 1611; in-8°, pp. 361 à 399.

H. Helbig.

Quétif, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 496. — Ernst, *Tableau historique et chronologique des suffragants de Liège*, pp. 206 et 207.

ANASTASE (Olivier DE SAINT-), prédicateur, écrivain, né à Ypres, en 1612, décédé en 1674. Voir DE CROCK.

ANCHILUS (N.). Ce personnage, cité comme peintre du XVII^e siècle dans plusieurs biographies d'artistes belges, n'existe pas ; ce nom est la corruption de celui d'Angelus (Pierre), peintre, né à

Dunkerque en 1688 et qui entra dans la corporation de Saint-Luc à Anvers, en 1715, comme franc-maître, sous le décanat d'Alexandre van Papenhoven. Il figure dans le *Liggere* (1) et dans les comptes sous le nom d'Angelus. Peut-être se nommait-il Van Engelen, dont Angelus ne serait que la traduction. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas ici à nous occuper de ce personnage qui, vu le lieu et surtout la date de sa naissance, n'appartient plus à la biographie belge. Nous ne mentionnons Anchilus qu'à titre de rectification.

ANCION (*Pascal*), récollet de la province de Flandre, lecteur en théologie, gardien du couvent de son ordre à Verviers, né à Fraipont (Liège), mort à Verviers, en 1785, dans un âge avancé. C'est à ce religieux que l'on doit l'érection de la plupart des calvaires, stations ou chemins de la croix qui, à la fin du siècle dernier, se voyaient dans le diocèse de Liège. En 1763, il essaya aussi, mais sans succès, de donner une nouvelle vogue au pèlerinage de Hombiet, près de Verviers, jadis très-fréquenté. Ancion a publié :

1^o *Instruction historique sur les principaux points qui concernent les quatorze Stations du saint Chemin de la Croix*. Liège, 1764; in-12 de 4 feuilles et 144 pages. Seconde édition sous ce titre : *Prières et méditations affectueuses sur les quatorze stations de la Voie douloureuse de la Croix*. Liège, 1764; in-12 de LIV-67 pages et 14 planches, gravées par J.-E. Belling. Troisième édition : *Méditations divisées en XII exercices sur les XIV Stations du saint Chemin de la Croix*. Liège, 1773; in-12 de VIII-493 pages et 14 planches gravées par Belling. Cette dernière édition est considérablement augmentée.

2^o *Exercices sur les quatorze stations de Jérusalem, pour s'entretenir avec Jésus dans le Chemin de Douleur*. Liège, 1766; in-12 de 35 pages. Abrégé du travail précédent. Il a été réimprimé sous ces titres : *Prières et méditations sur les saintes Stations pour s'exciter à l'amour de Dieu*. Liège, 1767; in-12 de 40 pages.

(1) Register matricule.

Le Chemin de la Croix, divisé en XIV stations. Liège, 1769; in-12.

3^o *Avis sur la Méditation avec quatre exercices sur les quatre Fins Dernières*. Deuxième édition. Liège, 1767; in-12 de 48 pages. La première édition doit avoir paru en 1766, chez le même imprimeur, sous le titre de : *Réflexions sur divers points de morale et des mystères*. In-12.

4^o *Abrégé des sermons faits aux Tiers-cordes de la congrégation érigée au couvent des frères mineurs récollets à Verviers*. Liège, 1766-1767; deux parties avec titres distincts en un volume in-12. Ces sermons ont, paraît-il, été imprimés isolément avant d'être réunis en volume.

5^o *Pratiques pour la messe, le sacrement de pénitence et la sainte communion* (anonyme). Liège, sans date; in-18 de 142 pages. L'approbation est du 1^{er} octobre 1783.

6^o *Prières conformes à l'esprit de l'Église pour les vêpres et le salut* (anonyme). Liège, sans date, in-18 de 116 pages.

Ul. Capitaine.

Detrooz, *Histoire du marquisat de Franchimont*, 1809, t. I, p. 158. — Renier, *Histoire du couvent des récollets à Verviers*, 1862, p. 34. — Les ouvrages d'Ancion.

ANCION (*J.-Pascal*), de la famille du précédent, graveur sur cuivre, né dans les environs de Liège en 1731, mort aveugle vers 1762. Cet artiste a peu travaillé; on ne connaît de lui que les pièces suivantes : Portrait du chevalier de Warnotte, bourgeois de Liège en 1754, grand in-8^o, signé *Pas. Ancion*; Tête de saint Jean, petite pièce in-18, signée *P. A.* et exécutée vers 1756 pour la Compagnie de charité de Liège; l'Ange conducteur, la Cène, le Crucifiement, et la Résurrection, planches in-24 qui ornent un livre de prières publié à Liège en 1757.

Ul. Capitaine.

Manuscrit Lazarus.

ANCOT (*Jean*), compositeur de musique, né à Bruges le 22 octobre 1776, mort le 12 juillet 1848. Il fréquenta d'abord, comme enfant de chœur, la maîtrise de la cathédrale de cette ville et apprit du maître de chant l'abbé Cramene, les principes de la musique, le solfège et le violon, en même temps qu'il reçut des leçons de clavecin de l'habile organiste

Thienpont. Émerveillés des dispositions extraordinaires du jeune musicien, ses amis l'eurent bientôt décidé à aller se perfectionner à Paris, où Baillot et Kreutzer lui donnèrent des leçons de violon, tandis que Rodolphe et Catel lui enseignaient l'harmonie. Mais le séjour de Paris ne put faire oublier à Ancot sa ville natale : aussitôt qu'il eut acquis les connaissances désirées, il revint, en 1804, à Bruges, et s'adonnant au professorat, il ne cessa jusqu'à sa mort d'y former de nombreux et bons élèves, tant sur le piano que sur le violon.

Les ouvrages composés par Jean Ancot sont nombreux, mais une partie seulement en a été publiée. Dans la nomenclature donnée par M. Fétis, dans sa *Biographie universelle des Musiciens*, on compte quatre concertos et quatre airs variés pour le violon avec accompagnement d'orchestre; trois quatuors pour deux violons, alto et basse; deux messes, trois *O Salutaris*, six *Tantum ergo*, quatre *Ave Maria*, à trois et à quatre voix avec accompagnement d'orgue; des ouvertures, fantaisies, airs variés, divertissements, valse, marches, pas redoublés, pour harmonie militaire.

Chev. L. de Burbure.

ANCOT (Jean), le jeune, compositeur de musique, né à Bruges le 6 juillet 1799, mort le 5 juin 1829. Fils et élève du précédent et virtuose sur le piano en même temps que possédant beaucoup d'habileté sur le violon, Jean Ancot, le jeune, suivit brillamment la carrière de son père. A l'âge de douze ans, il se faisait entendre en public à Bruges, et à seize ans, il écrivait successivement un concerto de violon et un concerto de piano. Deux ans après, il était admis au Conservatoire de Paris, dans les classes de Pradher et de Berton. Doué des plus heureuses dispositions, dit M. Fétis, il aurait pu se placer à un rang élevé parmi les jeunes artistes de son temps; mais des passions ardentes ne lui permirent pas de donner à ses études toute la sévérité désirable.

Ayant quitté le Conservatoire, il se rendit à Londres, où, malgré l'obtention du titre de directeur et de professeur de l'Athénée musical et de celui non moins

recherché de pianiste de la duchesse de Kent, il n'y résida que jusqu'en 1825. Après avoir revu la Belgique, il s'établit à Boulogne-sur-Mer et y mourut à peine âgé de trente ans.

Les ouvrages composés et arrangés par Ancot et qui ont été publiés à Paris, à Londres et en Allemagne, s'élèvent, selon M. Fétis, qui n'en désigne que les plus importants, au chiffre de deux cent vingt-cinq. Il s'en trouve dans le nombre de très-remarquables et qui eurent un succès de vogue. D'autres, écrits avec assez peu de soin, font moins d'honneur à l'artiste.

Chev. L. de Burbure.

ANCOT (Louis), pianiste et compositeur de musique. Frère du précédent, Louis Ancot naquit à Bruges le 3 juin 1803 et fut l'élève de son père, qui lui enseigna, comme à son frère, les principes de la musique, le violon et le piano. D'humeur voyageuse, le jeune artiste ne put résister au désir de faire apprécier son talent de pianiste hors de son pays. Après avoir visité en virtuose les principales capitales de l'Europe, Louis Ancot accepta, à Londres, la place de pianiste du duc de Sussex, position qu'il ne conserva que quelques temps. Établi ensuite à Bologne, il y donne des leçons de piano aux membres de l'aristocratie anglaise qui y résidaient. Son goût de voyager le pousse de nouveau et il va se fixer à Tours. Cependant sa santé devient chancelante et le désir de revoir son père le ramène à Bruges, où il meurt au mois de septembre 1836, âgé seulement de trente-trois ans.

Doué de moins de facultés créatrices que son frère, Louis Ancot avait atteint comme exécutant un grand degré de perfection. Il a produit quelques ouvrages qui sont estimés des pianistes. Les quarante-sept morceaux qu'il a publiés ont paru à Edimbourg, Londres et Paris. La plus grande partie sont des compositions pour piano; les autres sont des ouvertures à grand orchestre et quelques morceaux de chant à une et deux voix.

Chev. L. de Burbure.

ANDON, dix-septième abbé de Stavelot. Son nom s'écrit aussi Handon, Hanton et Odon. C'est à ce prélat, mort en 836, après un règne de dix-neuf ans,

qu'on doit l'achèvement de la construction de l'église abbatiale de Malmédy, commencée par son prédécesseur. Il assista aux conciles d'Aix-la-Chapelle en 817 et en 836. C'est dans le premier de ces conciles que Louis le Débonnaire, avant d'associer Lothaire à l'Empire, vint prendre conseil des membres du clergé. Andon est signalé dans les écrits du temps comme un savant et un bon administrateur. Il fut aussi appelé à diriger le monastère de Moutier-en-Der qu'il rétablit dans son ancienne splendeur.

A. de Noue.

***ANDRÉ D'AUTRICHE**, gouverneur général des Pays-Bas, naquit à Prague, non le 12 décembre, comme le dit Moréri, ni le 15 juin, selon Ciacconius, mais, d'après son épitaphe, le 14 mai 1558. Il était fils de Ferdinand, archiduc d'Autriche, et de la belle Philippine Vélser, d'Augsbourg, que ce prince avait épousée en 1550. C'était le premier fruit de leur union. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, — car le mariage que son père avait contracté lui interdisait d'aspirer au titre et aux prérogatives d'archiduc — il fit les études sérieuses qu'exigeait cet état, sans négliger les exercices du corps auxquels se livraient les jeunes princes de son temps : il parlait le français, l'espagnol et l'italien. A l'âge de dix-huit ans, il partit pour Rome, où il reçut, des mains de Grégoire XIII, le chapeau de cardinal du titre de *Santa Maria Nova* (13 septembre 1576). Après y avoir fait un séjour de deux années, pendant lequel il s'acquit l'estime des membres du sacré collège, il revint dans le Tyrol, que, à la mort de l'empereur Ferdinand Ier, son père avait eu en partage. Il fut chargé du gouvernement de cette province, où il se fit aimer par sa prudence et sa justice. En 1580, Jean-Thomas, baron de Spaur, évêque de Brixen, le choisit pour son coadjuteur. A la mort de Grégoire XIII, en 1585, il retourna à Rome, où il prit part à l'élec-

tion de Sixte V. Il assista encore à trois autres conclaves, ceux où furent élus Grégoire XIV (1590), Innocent IX (1591) et Clément VIII (1592). En 1587, il fut nommé administrateur des deux abbayes et principautés de Murbach et de Lure. Deux ans après, le cardinal Marc Sittig, ayant renoncé à l'évêché de Constance, ce fut lui qui le remplaça, et, en 1591, il devint évêque de Brixen par le décès du baron de Spaur. Il perdit son père, l'archiduc Ferdinand, en 1595, sans pouvoir être admis, non plus que son frère Charles, marquis de Burgaw, à lui succéder dans le comté de Tyrol ; mais, vers ce temps, l'Empereur le nomma gouverneur de l'Autriche citérieure ou de l'Alsace.

L'archiduc Albert (voir ce nom) devant se rendre en Espagne, pour y épouser l'infante Isabelle, il fallut songer à trouver quelqu'un qui pût le suppléer aux Pays-Bas durant son absence. Philippe II jeta les yeux sur le cardinal André, dont il avait entendu dire beaucoup de bien et qui s'était toujours montré affectionné à son service (1). Albert se rangea à son avis (20 avril 1598). Le roi et l'archiduc écrivirent à André, qui était alors en Alsace, pour lui annoncer le choix qui avait été fait de lui. André répondit au roi que, quoiqu'il fût persuadé de son indignité et de son insuffisance, il voulait faire preuve d'obéissance et d'humilité en acceptant ; qu'il se flattait, d'ailleurs, à l'aide de la faveur divine, de le servir avec tant de zèle et d'amour qu'il lui donnerait toute satisfaction (2). Il se mit incontinent en route et arriva, le 6 septembre 1598, à Bruxelles, où l'archiduc l'attendait. Albert, en vertu de la procuration qu'il avait de l'infante, sa future épouse, le nomma lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, avec des pouvoirs aussi étendus que ceux qu'il avait eus lui-même (12 septembre 1598). Il entra dans l'exercice de cette charge le 14 septembre, jour où l'ar-

(1) *El tiempo que estuvo en Roma, se entiendo se gobernó bien, y se le ha conocido siempre afición a mi servicio....* (Lettre de Philippe II à l'archiduc Albert, du 18 mars 1598, aux archives de Simancas.)

(2) *Aunque me conosco indigno y insufi-*

ciente, he querido con toda obediencia y humildad aceptar con el agradecimiento que debo, esperando con el favor divino servir a V. M. en esas partes de manera y con tanto cuidado y amor que recibirá toda satisfacción y contento.... (Lettre du 20 août 1598, *ibid.*)

chiduc quitta Bruxelles pour entreprendre son voyage.

Le traité de Vervins (2 mai 1598) avait mis fin à la guerre longue et sanglante que les Pays-Bas avaient eu à soutenir contre la France. Mais l'Espagne était toujours en état d'hostilité avec la reine Élisabeth, et les états généraux des Provinces-Unies persistaient à se refuser à toutes propositions d'accommodement basées sur la reconnaissance des droits de souveraineté de l'Infante. A l'intérieur, la situation était déplorable; il n'y avait plus ni agriculture, ni industrie, ni commerce, et, pour comble de maux, plusieurs garnisons, n'étant pas payées, s'étaient mises en état de rébellion ouverte : celle du château d'Anvers s'était portée à des actes d'insolence sans exemple, jusqu'à ce point qu'elle avait tiré des coups d'artillerie contre l'hôtel de ville, au moment où le magistrat y était assemblé. Cette mutinerie donna de grandes préoccupations au cardinal André; il parvint cependant à l'apaiser et à faire sortir les mutinés du château d'Anvers (10 février 1599); il obtint aussi que ceux de Lierre et du château de Gand se soumissent. Tant qu'avait vécu Philippe II, un rapprochement entre l'Angleterre et l'Espagne aurait semblé impossible. Ce monarque étant descendu au tombeau (13 septembre 1598), le cardinal jugea le moment favorable pour tenter la voie des négociations : il fit faire à Élisabeth des ouvertures qui furent bien accueillies, mais qui cependant n'aboutirent à aucun résultat. Par la paix de Vervins, Henri IV s'était obligé à ne souffrir qu'aucun de ses sujets allât servir, par terre ou par mer, les ennemis du roi d'Espagne et des archiducs. André, ayant été informé, au commencement de 1599, que des levées de gens de guerre se faisaient, sous main, en France, par le seigneur de la Noue, pour le compte des états généraux, et que les soldats ainsi levés s'embarquaient secrètement à Dieppe, à la Rochelle et dans les ports voisins, envoya à Paris le baron de Bassigny pour s'en plaindre. Le roi fit droit à sa réclamation; il enjoignit au sieur de la Noue et à tous autres ses sujets, quels

qu'ils fussent, qui se trouvaient en Hollande, de revenir dans le royaume, sous peine de confiscation de corps et de biens; dans le même temps, il ordonna au grand prévôt de France de se rendre à Metz, pour informer contre les officiers et les soldats de la garnison de cette place qui avaient voulu surprendre la ville belge de Charlemont, et pour faire une justice exemplaire des coupables.

L'archiduc Albert, en partant, avait confié le commandement de l'armée à Francisco de Mendoza, marquis de Guadaleste, amiral d'Aragon; il lui avait recommandé de s'assurer à tout prix d'un passage sur le Rhin qui lui donnât le moyen de pénétrer jusqu'au cœur des Provinces-Unies. Mendoza s'empara d'Orsoy, ville neutre dépendante de l'État de Clèves; de Rhinberg, où les Hollandais avaient garnison, mais qui appartenait à l'archevêque de Cologne; de Burick, dépendant aussi du pays de Clèves; de Wesel, qui, soumis autrefois au souverain de ce pays, affectait de ne reconnaître d'autre autorité que celle de l'Empereur; de Rees, à six lieues de Wesel, et enfin d'Emmerich, la plus grosse ville du duché de Clèves. Obligé, par l'approche du comte Maurice de Nassau, de renoncer au siège de Doesburg, il se rejeta sur Dotekom, qui lui ouvrit ses portes, ainsi que le château de Schultenbourg. Dans cette expédition, les troupes espagnoles commirent les plus graves excès : manquant presque toujours d'argent et de vivres, elles pillèrent et ravagèrent les terres des amis aussi bien que des ennemis, sans se soucier des clameurs de la noblesse et du peuple. Lorsque les pluies ne permirent plus de tenir la campagne, Mendoza fit prendre des quartiers d'hiver à son armée dans le pays de Clèves et en Westphalie. Cette charge, si onéreuse déjà en elle-même pour les habitants, devint intolérable par les désordres auxquels les soldats et leurs chefs se livrèrent. Les princes dont la neutralité et l'indépendance étaient ainsi violées, firent entendre des plaintes amères. Ceux du cercle de Westphalie, et le duc de Clèves en particulier, envoyèrent des ambassadeurs à Bruxelles, chargés

de réclamer du cardinal André l'évacuation de leurs territoires. En même temps l'Empereur déclarait, par un manifeste, que, si l'armée espagnole ne se retirait de l'Allemagne dans les deux fois vingt-quatre heures, elle serait mise au ban de l'Empire. Le cardinal tâcha de donner satisfaction aux envoyés des princes allemands. Il envoya lui-même, pour conjurer l'orage qui se préparait, Lancelot Schetz de Grobbendonck, baron de Wesemael, et le conseiller Otto Hartius vers les députés du cercle westphalique qui devaient s'assembler à Cologne; le comte Ludovico Biglia et Fernando Lopez de Villanova, gouverneur de Kerpen, vers l'Empereur et les princes de l'Empire; le président de Luxembourg, Jean de Hattestein, et le secrétaire Blasere à Worms, où une diète venait d'être convoquée. Tous ces agents avaient pour mission de justifier, ou tout ou moins d'excuser ce qui avait été fait, de promettre des réparations pour les dommages causés, d'annoncer la prochaine évacuation des territoires où les troupes d'Espagne s'étaient logées. Il écrivit en particulier à l'Empereur, lui disant que l'amiral d'Aragon tenait ses instructions de l'archiduc, et que lui, cardinal, n'en avait pas eu connaissance; qu'il n'avait cessé d'insister afin que l'armée entrât dans les Provinces-Unies; qu'on était injuste à son égard en répandant qu'il était en son pouvoir de faire sortir les troupes espagnoles des terres de l'Empire: « car, ajoutait-il, moy, qui suis prince de l'Empire *et icy pour quelque temps*, ne doibz-je pas mettre la main à la conservation de l'autorité d'icelluy Empire, et compatir avec les autres princes et Estatz, mes confrères et compaignons? » Bien pénétré cependant de l'importance de donner satisfaction à l'Allemagne, il partit dans ce but pour la Gueldre (avril 1599). Il restitua, en effet, quelques-unes des places dont les troupes espagnoles s'étaient emparées; mais, après avoir consulté le conseil d'État, il se détermina à retenir Rhinberg et Rees. Dans l'intervalle, les princes allemands, passant des menaces aux effets, avaient levé une armée dont ils avaient donné le commandement à Si-

mon, comte de la Lippe, lieutenant général du cercle de Westphalie. La Lippe vint assiéger le fort de Walsheim, vis-à-vis de Rhinberg, qu'il emporta facilement; mais, ayant attaqué Rees, la garnison le força d'en lever le siège, après lui avoir fait subir de grandes pertes, et, à la suite de cet échec, ses troupes se débandèrent. Mendoza, de son côté, échoua devant Bommel, qui fut vigoureusement défendu par le comte Maurice de Nassau. L'insuccès de cette entreprise fit naître des dissensions entre les chefs de l'armée. Le cardinal, pour rétablir la concorde entre eux, se rendit au camp, accompagné de son frère, le marquis de Burgaw, et du duc Maurice de Saxe. A la suite d'un examen approfondi des lieux, il résolut de faire construire, dans l'île de Bommel, un grand fort qui dominât le passage du Wahal et de la Meuse; ce fort fut appelé, de son nom, le fort de Saint-André. Ce fut le seul avantage que Philippe III et les archiducs retirèrent de la campagne de 1599; encore le comte Maurice empêcha-t-il les Espagnols d'en profiter, en construisant un fort semblable sur la rive opposée du fleuve, et en creusant un canal qui permit aux Hollandais de descendre et de monter le Wahal sans que la garnison du fort de Saint-André pût les inquiéter.

Le mal qu'on n'avait pas réussi à faire aux Provinces-Unies par la voie des armes, on essaya de le leur causer en s'attaquant à leur commerce. Les Hollandais, depuis leur rébellion, avaient continué d'être admis, sous pavillon neutre, dans les ports d'Espagne et de Portugal, et le trafic qu'ils y faisaient leur procurait des bénéfices immenses. On crut, à Madrid et à Bruxelles, qu'on leur ôterait la possibilité de soutenir la guerre, en leur interdisant ce trafic, tant avec la péninsule Ibérique qu'avec les Pays-Bas obéissants. Philippe III, peu après son avènement au trône, fit arrêter les vaisseaux hollandais qui se trouvaient dans les ports de ses royaumes, confisqua leurs cargaisons, força une partie des matelots à s'incorporer dans sa marine, en condamna d'autres à servir sur ses galères; il défendit en même temps, sous des pei-

nes sévères, toute communication avec les provinces révoltées. De son côté, le cardinal André commença par prendre des mesures pour que le passage du Rhin fût clos aux Hollandais, de manière qu'aucun bateau, denrée ou marchandise ne pût, par ce fleuve, descendre vers la Hollande et la Zélande, ou monter vers Clèves, Juliers et ailleurs. Le 12 décembre 1598, il publia une ordonnance qui interdisait d'amener, dans les Pays-Bas obéissants, par la Hollande, la Zélande et les provinces qu'occupaient les rebelles, des vins d'Espagne, de France ou d'Allemagne. Par une autre ordonnance, du 24 du même mois, il cassa et mit à néant les congés, passe-ports et licences d'onnés à des habitants des provinces insurgées pour se livrer à l'exercice de la pêche. Enfin, le 9 février 1599, il prohiba toute communication, trafic et commerce avec ceux de Hollande, de Zélande et leurs adhérents, jusqu'à ce qu'ils se fussent réconciliés avec le roi d'Espagne et l'infante, leur souveraine princesse. Cette série de mesures répandit d'abord la consternation parmi les Hollandais, mais bientôt leur patriotisme eut relevé leur courage. Ils répondirent aux édits de Philippe III et du cardinal André par un placard du 2 avril qui déclarait de bonne prise les Espagnols et leurs biens partout où l'on pourrait les saisir; défendait à toutes personnes, de quelque nation qu'elles fussent, de commercer avec les États du roi d'Espagne et de l'infante; interdisait de même aux habitants des Provinces-Unies de demander ou d'accepter de l'ennemi des passe-ports ou des sauvegardes, et enfin statuait que, si des pilotes ou des matelots de la république, étant pris par l'ennemi, se voyaient taxés à des rançons exorbitantes, il serait usé de représailles contre les officiers et sujets des villages de Brabant et de Flandre soumis au pouvoir de l'infante. Ils ne s'en tinrent pas là, mais ils équipèrent une flotte de soixante et dix à quatre-vingts voiles destinée à aller attaquer l'*armada* de Philippe III, à s'emparer des galions attendus des Indes, à porter le fer et le feu sur les côtes d'Espagne et dans ses possessions en Amérique. En définitive,

l'interdiction du commerce n'eut pas les résultats qu'on s'en était promis à Madrid et à Bruxelles : au contraire, elle engagea les Hollandais à tourner leurs vues vers les Indes; les entreprises qu'ils y firent furent couronnées de succès, et de là naquit la puissance qui fit de leur république, au XVII^e siècle, l'un des premiers États de l'Europe.

Cependant l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, ayant célébré leur mariage à Valence, le 18 avril 1599, s'étaient mis en route pour les Pays-Bas. Le 31 août, ils arrivèrent à Hal, à trois lieues de Bruxelles. Là, le cardinal André remit entre leurs mains le gouvernement dont ils l'avaient investi, et prit congé d'eux, laissant dans les Pays-Bas, au rapport de de Thou, une grande opinion de sa modération et de sa sagesse. Il désirait voir la France, qu'il ne connaissait pas; il traversa ce royaume, non sans être allé à Orléans saluer Henri IV, qui lui fit un accueil des plus distingués; ensuite il se dirigea vers Mersebourg, résidence ordinaire des évêques de Constance. Au mois d'octobre 1600, il alla à Rome, pour gagner le grand jubilé. Il voulait y garder l'incognito; il visitait les églises et les lieux saints sous les vêtements du pèlerin le plus humble; mais Clément VIII, ayant su sa présence dans la ville éternelle, l'envoya chercher par le cardinal de Saint-Georges, son neveu, et le força d'accepter un logement au Vatican. Le 23 octobre, il prit le chemin de Naples, en intention d'y révéler les reliques de saint Janvier; il en revint malade le 7 novembre. Il logeait, cette fois encore, au Vatican, pour se conformer à la volonté de Clément VIII. Ce pontife ordonna qu'il fût l'objet des plus grands soins, et lorsque la fièvre que le cardinal avait apportée de Naples eut pris un caractère alarmant, ce fut lui-même qui reçut sa confession et lui administra les sacrements de l'Église. André mourut le 12 novembre, âgé de quarante-deux ans cinq mois et vingt-huit jours. Il fut enterré dans l'église des Allemands, dite de *Santa Maria dell' Anima*, où son frère Charles d'Autriche lui fit élever un mausolée. Gachard.

ANDRÉ (Bienheureux), second abbé

d'Elnon, mort en 693 ou en 694. Il appartient à cette phalange de disciples de saint Amand qui continuèrent, après la mort du maître, à répandre en Belgique les lumières de l'Évangile et les bienfaits de la civilisation.

Saint Amand, ayant reçu de Childéric II la terre de Barisi (*Barisiacum*), en Laonnais, chargea André d'y construire un monastère; il le rappela ensuite, vers 683, pour lui confier le gouvernement de l'abbaye d'Elnon (1). Après la mort de l'apôtre des Flandres, André administra cette communauté pendant environ dix ans, tout en restant fidèle aux traditions de saint Amand, et persévérant, avec le zèle le plus louable, à remplir dans la retraite la mission civilisatrice de l'apostolat.

Eugène Coemans.

Acta SS., Februarii, t. I, p. 903. — Ghesquiere, *Acta SS. Belgii*, t. IV, p. 653. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 183.

ANDRÉ DE FLORENCE, évêque de Tournai, mort en 1343. Voir MALPILIA (*André-Ghini*).

ANDRÉ (Valère), savant historien et jurisconsulte, professeur à l'Université de Louvain, né à Desschel, bourg de la Campine, ancien Brabant, le 27 novembre 1588, mort à Louvain, le 29 mars 1655. Écrivain latin, il traduisit lui-même son prénom et son nom de famille *Waller Driessens* (2) et s'appela toujours VALERIUS ANDREAS, ajoutant quelquefois l'épithète de *Desselius*, du nom de son lieu natal. Sa première éducation s'acheva à Anvers, où il eut pour maître le père André Schott, un des plus célèbres d'entre nos érudits, et pour amis Aubert Le Mire ou Mireus, et François Schott. Avant d'aller faire son cours de philosophie à Douai, il avait déjà contracté le goût des savantes recherches, et s'était rendu apte à des travaux littéraires fort variés. Il allait les reprendre à Anvers sous les auspices de ses protecteurs, quand il fut appelé à l'Université de Louvain. Joignant la connaissance de l'hébreu à celle des langues classiques, il fut

nommé, en 1611, professeur de langue hébraïque au collège des Trois-Langues, qui venait d'être rouvert et restauré.

La carrière publique de Valère André commença à l'âge de vingt-trois ans: elle fut partagée entre différentes études et marquée par des fonctions diverses qui le retinrent à Louvain, constamment attaché au service de l'*Alma Mater*. Il conserva la chaire d'hébreu jusqu'à sa mort; mais il ne voua pas une application exclusive à la langue sacrée, qui n'avait alors qu'une faible part dans le mouvement des controverses théologiques. Suivant l'exemple d'un grand nombre, il fréquenta assidûment les cours de la Faculté de droit pour prétendre au grade de docteur, qu'il obtint le 22 novembre 1621, et qui lui valut, en 1628, une chaire fort briguée, celle des Institutes (*Regius Institutionum imperialium professor*). Une troisième fonction lui fut assignée en 1636, celle de directeur de la bibliothèque publique de l'Université (*Bibliotheca praefectus*). Qu'on ajoute à ces fonctions la charge de *dictator*, qu'il remplit de 1642-1643, et celle de recteur, qui lui fut conférée deux fois (1644 et 1649), on conviendra qu'il avait les meilleurs titres pour devenir le premier historien de l'Université de Louvain, en même temps que le promoteur des recherches d'histoire et de biographie nationales. Valère André était entouré d'estime et de respect pour ses talents, et aussi pour la bonté inaltérable de son caractère, quand il mourut, âgé de soixant-sept ans, après avoir été pendant quarante-trois années membre de l'Université. Un an après sa mort, lors des funérailles solennelles célébrées en l'église de Saint-Pierre, Bernard Heimbach, professeur au collège des Trois-Langues, prononça, en latin, son oraison funèbre (*Iusta Valeriana seu Laudatio funebris*, etc. Lov., 1656; in-4°).

Valère André avait épousé, en 1621, Catherine Baecx, de Malines, nièce du jurisconsulte Adrien Baecx, qui avait,

(1) Aujourd'hui Saint-Amand, en France, à trois lieues de Tournai.

(2) D'après les règles admises pour la *Biographie nationale*, c'est à ce mot que devrait se trou-

ver l'article de ce savant, mais le nom d'*André Valère*, qu'il a pris lui-même, étant devenu populaire et consacré, nous n'avons mis qu'un renvoi à *Driessens*.

en qualité de président, réorganisé le collège de Busleiden. Elle mourut à Louvain, en 1640, lui laissant deux filles, l'une du nom de Barbe, que Valère André maria à G.-F. Vanden Bosche; l'autre, Adrienne, qu'il maria à Matthieu de Coenen. D'après Foppens, c'est chez les fils de celui-ci, faisant partie du magistrat de Louvain, que s'étaient conservés quelques manuscrits de notre auteur, dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Pour apprécier les services rendus par Valère André à la science et aux lettres, comme à l'enseignement en général, il est préférable de distinguer plusieurs catégories dans ses écrits. On examinerait, en premier lieu, en dehors de ses élucubrations philologiques, ses publications, qui se rapportent à l'histoire littéraire de notre pays, et dont plusieurs ont conservé jusqu'à nos jours la valeur de documents indispensables à consulter; on ferait, en second lieu, la revue des recherches qu'il a consacrées incessamment à la science du droit et aux livres qui en représentaient les derniers progrès.

Le premier essai de Valère André fut un répertoire bibliographique des auteurs espagnols qui ont écrit en latin, composé avec les conseils d'André Schott, avant les deux publications de ce savant sur l'histoire et la littérature de l'Espagne : *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum qui latine disciplinas omnes, etc., illustrando, etiam trans Pyrenæos evulgati sunt. Opera et studio Valerii Andreæ Tazandri* (Moguntiae, 1607; in-4^o). Plus tard, il fit paraître, à Anvers, un recueil de courtes notices sur des savants de toute nation, accompagnées de portraits gravés sur bois dans des médaillons : *Imagines doctorum virorum e variis gentibus, elogiis brevibus*. (Antverp., apud Davidem Martinum, 1611, petit in-3^o, sans pagination). C'est un véritable spécimen de biographie, dédié à Miræus, qui avait déjà publié deux éditions de ses *Elogia*. L'auteur, jugeant sans doute ce travail et le précédent minces et fort incomplets, n'en a pas tenu compte dans ses publications postérieures. Jeune encore, Valère André avait prêté son concours aux éditeurs de livres et de textes classiques.

Quand la maison Plantin imprima, en 1608, les poésies d'Horace, annotées par Lævinus Torrentius (Vander Beken. Voir ce nom), il inséra dans le même volume le commentaire posthume de P. Nannius sur l'art poétique, d'après les cahiers dictés par ce latiniste estimé, et il le compléta en quelques endroits. Il donna ses soins à une édition du traité d'orthographe d'Alde Manuce, imprimé à Douai, en y ajoutant des remarques personnelles et en le faisant suivre d'une étude sur la ponctuation (*Orthographia ratio., etc.* Duaci, typis Belleri, 1610, pp. 186; in-12). Plus tard encore il revint à ses goûts d'humaniste, en fournissant des notes étendues à une édition de l'*Ibis* d'Ovide (Antverp., 1618, typis Nutii; in-fol.). Les recherches d'érudition que Valère André poursuivit le plus activement eurent pour objet principal l'histoire des lettres et des sciences dans les provinces belgiques et dans celles des contrées voisines longtemps soumises à la même domination : il en étendit toujours le cercle à mesure qu'il eut sous la main un plus grand nombre de livres et de manuscrits. Il s'appliqua d'abord à l'histoire du collège de Busleiden, qui l'avait promu à l'une de ses chaires; c'est là l'objet du travail qu'il publia à la suite du discours qu'il avait prononcé en 1612, à l'ouverture de son cours d'hébreu (*Collegii Trilinguis Buslidiani exordia ac progressus, etc., etc.* Lovanii, 1614, p. 71; petit in-4^o). Les annales de cette école spéciale de philologie, écrites par Valère André, ont servi de base à notre *Mémoire historique et littéraire* sur le collège des Trois-Langues à Louvain (tome XXVIII^e des *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, collection in-4^o. Bruxelles, 1856).

Bien des années après, Valère André recueillit le fruit de ses longues investigations qui devaient absorber encore le reste de sa vie, en livrant au public la première rédaction de ses deux ouvrages principaux : la biographie des savants et des écrivains célèbres de la Belgique et l'histoire de l'Université de Louvain. Il publia, en premier lieu, sa *Bibliotheca belgica*, qu'il avait préparée de longue main : c'était

une série déjà considérable de biographies par ordre alphabétique, précédée d'un dictionnaire géographique du Belgium (*Bibliotheca belgica in qua Belgicæ seu Germaniæ inferioris provinciæ urbesque, viri item in Belgio vita scriptisque clari et librorum nomenclatura*. Lovanii, apud Henricum Hastenium, 1623, p. 790; in-8°). Dans le dessein de perfectionner son œuvre, il continua ses recherches, et s'il fut empêché, par les devoirs du professorat, de visiter les villes et les bibliothèques, comme l'ont fait, dans la même période, Miræus et Sanderus, il entretint au moins des correspondances avec des savants du pays et de l'étranger pour mettre à profit des sources placées loin de lui. Ainsi, se disposa-t-il à donner, vingt ans après, la seconde édition du même ouvrage, plus étendue de la moitié que la première (*Editio altera, duplo auctior*. Lovanii, Zeghers, 1643; 900 pp. in-4°, sans les préliminaires). Ce recueil, qui est peut-être le plus beau titre littéraire de Valère André, a fourni le plan et les matériaux de la *Bibliotheca Belgica* que J.-B. Foppens publia, en 1739, en deux volumes in-4°; on le juge digne d'être encore consulté, même après l'extension que le docte polygraphe lui a donnée à l'aide de documents nouveaux et avec le secours des livres de deux contemporains de l'auteur, Miræus et Sweertius. A propos de ce dernier, on doit tenir Valère André comme ayant été accusé injustement, sinon de plagiat, du moins d'indélicatesse, par un ancien ami, dans les *Athene Belgicæ*, 1623. Deux lettres de l'époque, récemment publiées, éclairent les faits en faveur du premier. Son travail personnel atteste partout un discernement infiniment supérieur, et se distingue par un emploi intelligent des documents qu'il s'était procurés et des conseils qu'il avait reçus. La grande biographie que l'on doit au professeur de Louvain n'est pas exempte de défauts et d'inexactitudes; mais elle tire son importance du nombre et de la richesse des notices qui la composent. Sans entrer dans les détails, on serait fondé à la critiquer principalement sur deux points: la citation inexacte

d'une foule d'ouvrages, surtout par rapport à la langue dans laquelle ils ont été écrits, et l'absence de jugements qui éclairaient le lecteur sur le mérite relatif des écrivains les plus distingués dans chaque genre.

En même temps qu'il payait un large tribut aux lettres nationales, Valère André concentrait ses efforts sur l'histoire même de la grande école à laquelle il appartenait. Plusieurs de ses publications en font foi: ce sont d'abord les annales deux fois séculaires de l'*Alma Mater* de Louvain, qu'il mit au jour, en 1635, sous le titre de *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis (in quibus origo et institutio Academia; item series Rectorum, Cancellariorum, Conservatorum, in qualibet Facultate Fundatorum et Benefactorum ejusdem Universitatis*. Lovanii, apud Joannem Oliverium et Corn. Coenesteyn, 1635; 230 pp. in-4°). Il regarda ce nouveau travail comme un appendice, comme un couronnement du précédent. Il se crut autorisé à le produire sans porter préjudice à l'*Academia Lovaniensis* de son collègue Nicolas Vernulæus, parce qu'il était parvenu à une appréciation plus profonde du mérite des hommes qui avaient illustré toutes les Facultés et contribué à la gloire du pays tout entier. Il n'avait eu sous les yeux qu'un texte incomplet des *Annales* manuscrites de Louvain et de son université par Jean Molanus. Maintenant que l'on possède les quatorze livres de ces *Annales*, publiées en 1862 par les soins de Mgr de Ram, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, il est permis de juger mieux qu'auparavant de l'étendue et de l'originalité des recherches consacrées par Valère André à l'histoire de l'institution universitaire.

Ce corps savant lui demanda bientôt après un autre genre de services qui s'accordait parfaitement avec ses habitudes laborieuses. Il fut placé à la tête de la bibliothèque publique qui avait été établie aux Halles, en 1636, et il prononça à ce sujet, le 1^{er} octobre de cette année, lors de l'ouverture des cours, une harangue insérée plus tard dans les *Auspicia Bibliothecæ publicæ Lovaniensis*, à la

suite de la déclamation d'Erycius Puteanus sur les livres en général. (Lovanii, typis Everardi de Witte, 1639; in-4o.) Dans l'*Oratio auspicalis*, il a très-bien rendu compte de l'existence antérieure de bibliothèques particulières qui avaient suffi aux besoins de l'enseignement, et il démontra également la nécessité d'une collection centrale qui fut placée désormais au siège principal de l'Université et qui concourut au progrès de toutes les sciences. On peut voir les circonstances de l'érection de cette bibliothèque dans l'*Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, par P. Namur (t. II, Bruxelles, 1841, pp. 1-17). L'érudition de Valère André s'accrut encore à la faveur de la charge de bibliothécaire. Après avoir résidé plus de quarante ans au milieu des établissements dont se composait l'ancienne Université et après avoir compulsé leurs archives, il fit paraître la seconde édition des *Fasti Academici (origo, institutio, etc., resque aliquot memorabiles ejusdem Universitatis. Editio iterata accuratior et allera parte auctior*. Lovanii, apud Hieronymum Nempæum, 1650; 408 pp. in-4o). Cette édition, fort augmentée sur tous points, et accrue d'une seconde partie qui forme un tableau des événements mémorables des deux premiers siècles de l'Université, fit connaître Louvain dans l'Europe savante. Quoique les *Fasti* fussent tombés, en 1662, sous les décrets de l'*Index*, il ne s'en fit plus d'autre édition dans la ville universitaire. Seulement, vers la fin du XVIII^e siècle, Paquot, voulant en reprendre la publication sous le même titre, recueillit patiemment d'abondants matériaux, incomplets cependant, dont le manuscrit forme deux volumes in-folio conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles (nos 17567 et 17568). Il restait au savant bibliothécaire du XVII^e siècle l'honneur d'avoir tracé le plan du livre qui sera écrit un jour sur cette Université de Louvain laquelle, pendant quatre cents ans environ, a existé non sans gloire parmi ces corps enseignants, qu'on dirait autant de petites républiques conservant leur autonomie dans toutes les monarchies de la vieille Europe.

Le même écrivain a encore su trou-

ver des loisirs pour des travaux d'un autre genre. Une seconde série de volumes publiés par Valère André se rattache à ses études sur les branches principales de la science du droit. Il avait joint un panégyrique de saint Ives ou Ivon, patron des jurisconsultes et des gens de robe, à sa dissertation *De Toga et Sago* (Coloniæ, 1618, in-8o; Lovanii, 1655, in-8o). Devenu professeur de droit, il s'appliqua beaucoup, en dehors de ses leçons d'Institutes, à faire valoir, par des commentaires et des notes, les ouvrages, antérieurs à son siècle ou contemporains, d'une valeur généralement reconnue et à les mettre en rapport avec d'autres écrits également estimés. Comme l'a dit M. J. Britz, dans son *Mémoire sur l'ancien droit belge* (t. XX des *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, in-4o, 1846, part. I, p. 179) : « Valère André a bien mérité de la science et de nos anciens jurisconsultes en publiant une foule de leurs ouvrages, la plupart inédits... Bien des fois il augmenta ces ouvrages et les enrichit de notes extrêmement intéressantes. » On peut lire dans les notices du mémoire susdit, relatives à plusieurs jurisconsultes de renom, les titres latins des livres fort nombreux imprimés ou réimprimés par les soins de notre polygraphe. Mais il suffira ici de jeter un coup d'œil sur ces publications volumineuses, partagées à dessein en trois catégories. Ce seraient d'abord, parmi les traités de droit civil : les commentaires et traités de Jean Tack ou Ramus, élève de Mudée, avec l'Apologie de la jurisprudence (Louvain, 1652); les Réponses et consultations de Henri Kinschot, avocat au conseil de Brabant (Louvain, 1633; in-fol.); le célèbre Traité sur les testaments par Pierre Goudelin, d'Ath (Louvain, 1653); les Leçons de Henri Zoesius sur les Pandectes (ibid. 1645), et les Quatre Livres des commentaires du même sur le droit civil, avec des additions de l'éditeur sur le droit coutumier des provinces belgiques et des contrées voisines (ibid., 1653). Viendraient en second lieu, les écrits de droit canonique, publiés et revus par Valère André; l'ou-

vrage posthume de Henri Zoesius, consistant en un commentaire sur les *Décrétales* de Grégoire IX, mais précédé d'un aperçu sur les principes et la méthode de cette branche de la science du droit (Louvain, 1647; in-fol.), ainsi que le traité de Jean Vendeville sur les principes et l'économie des livres de droit canonique (ibid., 1655; in-8o). On ferait mention, en troisième lieu, des livres concernant le droit féodal, portant le nom de nos meilleurs jurisconsultes : le *Jus feudorum* de Guillaume Haneton, réimprimé par Valère André, avec les annotations de Matthieu Wesembeek et de Paul Christynen ou Christinæus (Louvain, 1647), ainsi que les dissertations de P. Goudelin, *De Jure feudorum et pacis*, avec les leçons de Zoesius sur cette même partie du droit (Louvain, 1641; in-4o). Valère André lui-même avait résumé ses études de droit canonique sous le titre de : *Synopsis juris canonici per erolemata digesti et enucleati* : espèce de manuel qui fut imprimé plusieurs fois à Louvain et qui eut, dans la suite, en Allemagne, différentes éditions avec les notes et observations d'Adam Struvius.

Valère André avait donné de prime abord à ses études l'universalité qui devait lui assurer les bénéfices de plusieurs fonctions. Le cumul des charges a certainement nui à l'activité et aux services d'un grand nombre de nos savants d'autrefois; mais on n'aurait en faire un grief à notre écrivain : car, il fut laborieux, infatigable, dévoué à la science et aux lettres jusqu'à la fin de sa carrière. Il a mis à profit d'immenses lectures, d'incessantes recherches, et aussi des relations suivies avec des hommes instruits et célèbres, soit en Belgique, soit dans les pays voisins, parmi lesquels on citerait Erycius Puteanus, Just. Ryckius et Marc Boxhorn, professeur à Leyde; on en a des preuves dans les recueils d'épîtres latines qui comprennent leur correspondance scientifique. L'estime que les étrangers ont montrée à Valère André ne fut pas moins grande que ne l'était l'affection de ses compatriotes. On disait de lui qu'à une époque qui touchait de près à une période de décadence littéraire, il a rendu té-

moignage à l'ancienne renommée de nos écoles en fait d'érudition. Ajoutons qu'il a exposé, sous une forme claire, le fruit de ses veilles sur toute espèce de matières. Dans ses écrits, la langue latine est correcte, élégante sans recherche, savante sans obscurité. Il a su se garder des défauts qui déparent le style des latinistes admirés de son temps, la roideur et la concision forcée, l'emphase et l'afféterie. C'est faire de lui un bel éloge que de lui attribuer la convenance et la mesure dans l'expression, au degré où nos littérateurs du XVII^e siècle ont su bien rarement les conserver.

Félix Nève.

Les ouvrages de Valère André, cités dans la présente notice. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Les registres manuscrits provenant d'anciens collèges de Louvain. — Notice biographique par M. Félix Nève, dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, année 1846. — *Fasti academici*, Ms. de l'aquot (Bibl. roy. de Brux.).

ANDREAS (*Laurent*), Belge de naissance, enseigna la philosophie à Vienne vers le milieu du XVII^e siècle. Il était membre de la compagnie de Jésus et compta au nombre de ses élèves le père Georges Scherer. Il a publié un ouvrage ayant pour titre : *Assertiones logicae, physicae, mathematicae, metaphysicae et ethicae, a juvenibus S. J. praeside Laur. Andrea, artium et philosophiae magistro in ecclesia Cæs. collegii S. J. circa festum OO. SS. ante studiorum restaurationem pro more defensae*. Typis datae in aedibus Collegii, 1560; in-4o.

J. Liagre.

Aug. et Al. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

ANDRIES (*Émeric*) ou **ANDRÉE**, abbé de Saint-Michel, écrivain ecclésiastique, né à Hoogstraeten, mort en 1590. Andries, dont le nom de famille a été, selon la coutume du temps, latinisé et converti en celui de *Andrea*, embrassa jeune encore l'état monastique à l'abbaye de Saint-Michel, de l'ordre de Saint-Norbert, à Anvers. Ses talents le firent élever à la dignité d'abbé de son monastère, en 1587. Mais il ne porta pas longtemps la mitre; la mort l'enleva subitement après une administration de deux ans et huit mois. Il fut enterré devant l'autel de la Vierge, dans son église abbatiale, où son successeur, Denis Feyten, lui fit élever

un monument funèbre avec cette inscription :

HIC JACET SEPULTUS DOMINUS
EMERICUS ANDRÆ
ABBAS HUIUS MONASTERII,
QUI OBIT ANNO DOMINI M. D. XC. AUGUSTI 31.
ORATE PRO EO.

L'abbé Andries a écrit des explications sur les Évangiles et les Épîtres de l'année ecclésiastique. Son ouvrage, qui paraît n'avoir jamais été édité, porte pour titre : *Notationes in pleraque anni lotius, ut et quadragesimæ, evangelia atque epistolas.*

F. Vande Putte.

ANDRIES (François-Eugène), mathématicien, professeur à l'Université de Louvain, né à Malines, le 6 mars 1824, mort à Paris, le 21 avril 1848. Il entra comme élève à l'université de Louvain au mois d'octobre 1839, après avoir fait de brillantes études humanitaires au collège de sa ville natale. Porté par son génie naturel vers l'étude des sciences mathématiques, il subit avec grande distinction l'examen de la candidature au mois d'avril 1844. Parmi les questions proposées pour le concours universitaire de 1845, il s'en trouvait une qui présentait des difficultés particulières et qui était formulée comme suit : *Rechercher les caractères qui servent à reconnaître la convergence et la divergence des séries.* Andries rédigea un mémoire en réponse à cette question épineuse, et la palme académique lui fut unanimement adjudgée. Son travail, qui brille par la sagacité autant que par l'érudition, a été imprimé dans les *Annales des Universités de Belgique*. Nommé professeur agrégé à la faculté des sciences de l'Université de Louvain, le 2 août 1846, Andries fit preuve d'un talent hors ligne par la manière dont il donna le cours des mathématiques spéciales, en remplacement de Pagani. En septembre 1847, il fut nommé docteur en sciences physiques et mathématiques par acclamation et avec la plus grande distinction. Désirant entendre les grands maîtres de la science et se familiariser avec leurs méthodes d'enseignement, il se rendit à Paris, au mois de mars 1848; mais la mort vint malheureusement l'y surprendre à l'âge de vingt-quatre ans : une rapide affection de poitrine le con-

duisit au tombeau le 21 avril de la même année. Ainsi furent brisées tout à coup les espérances que la Belgique fondait sur un jeune savant destiné à se placer au premier rang parmi les mathématiciens modernes.

J. Liagre.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1849.

ANDRIES (Josse), écrivain ecclésiastique, prédicateur, né à Courtrai le 15 avril 1588, mort à Bruxelles le 21 novembre 1658. Il entra dans l'ordre des Jésuites à Louvain, en 1606, et fit sa profession le 3 mai 1623. Il fut immédiatement après envoyé à Bruxelles pour y enseigner les humanités. Mais bientôt ses talents et sa piété l'appelèrent au ministère de la chaire, auquel il se consacra entièrement et où il brilla par son zèle durant près de quarante ans. Pendant ses sermons, qui n'étaient point dépourvus d'éloquence, il distribuait à ses auditeurs des prières et des petites compositions ascétiques, imprimées en feuilles et en placards et qui lui donnèrent une grande popularité. Ses autres écrits sont fort nombreux et traitent des sujets de méditation et de piété ; ils sont en latin, en français ou en flamand. La plupart ont été traduits en italien, en espagnol, en allemand et en anglais. Paquot (*Mémoires littéraires*, in-8°, t. XII, pp. 286-290) et les frères DeBacker (*Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, pp. 18-20, et t. VII, p. 24) en donnent l'énumération détaillée. Peu d'auteurs de cette catégorie ont joui de plus de vogue de leur temps. Répandues à des milliers d'exemplaires et sans cesse réimprimées au XVII^e siècle, les compositions de Josse Andries se distinguent par une grande ferveur et une connaissance approfondie des vérités de la religion. Il mourut âgé de soixante et onze ans, épuisé par les mortifications, la prédication et l'étude.

Bon de Saint-Genois.

ANDRIESENS (Henri), dit *Manken Heyn*, peintre, né à Anvers en 1600 et mort en Zélande en 1655. Il traita la nature morte avec beaucoup de soin et un fini remarquable.

Ad. Siret.

ANDRIEU DE DOUAI. Cetrouvère, qui vivait au XIII^e siècle, était flamand et

noble de naissance. Il paraît avoir résidé aux environs de Douai, sur la route d'Arras. Une gracieuse pastourelle de ce poète a été publiée par Roquefort (1827). On y retrouve ce mélange de naïveté dans l'expression et de brutalité dans les mœurs qui caractérise le moyen âge. En voici les premières strophes :

*L'autrier quant chevauchole
Tout droit d'Arras vers Douai,
Une pastore trouvoïe
Ainz plus belle n'acointai,
Gentement la saluai :
Bele, Dex vous doint hui joïe
Sire, Dex le mi octroïe.
Tout honore sans nul delai,
Cortois estes tant dirai. »*

*Je descendia en l'herboïe
Lez li soir m'en alai :
Si, li di, ne versemot,
Bele, voire ami serai,
Ne jamais ne faudrai
Robe auroïe de drap de soïe,
Fremant d'or, hures, corroïes,
Cuevrechies, trecois ai
Sollers pains grans vous donrai.*

La naïveté est poussée trop loin dans les autres couplets pour que nous puissions les reproduire. Cette citation suffira du reste pour donner l'idée de la simplicité et de l'aisance de cette poésie, dont on remarquera la singulière parenté avec la fameuse ballade du comte de Champagne.

F. Hennebert.

ANESEUS (Jean) ou **ANSUS**, auteur de diverses prophéties, né à Huyse au xive siècle. Aneseus, dit le *serrurier de Huyse*, apparemment un pseudonyme, publia trois prophéties, dont la plus ancienne édition serait de 1553. M. Ferdinand Vander Haeghen à Gand possède un exemplaire de 1582, intitulé : *De Notabel ende waerachtige prophetie van den smet van Huyse, gheheelen Jan Ansaus. Ghe-druckt in 't jaer ons Heeren MDLXXXII*; in-8°, pp. 16.

Une autre édition parut à Rotterdam en 1609, et, lors de la guerre de succession de l'Espagne, on en détacha la prophétie d'Habacuc, qui parut séparément à la Haye en 1701 (1); on y dit que le *Fils de l'homme* qu'on y désigne, est Guillaume

III, qui vaincra l'Antechrist et établira un vaste empire sur des bases solides et invincibles. Mais l'édition la plus répandue est celle imprimée à Gand (2) vers la fin du siècle dernier; elle contient, comme les anciennes éditions, trois prophéties. La première porte la date de 1391; elle a surtout rapport à la Flandre et aux lutes intestines des villes et des feudataires de Gand et de Bruges; la seconde, datée du 12 mai 1376, est en termes plus vagues et plus généraux, et ressemble beaucoup à la troisième : la prophétie d'Habacuc.

La première prédit le triomphe du roi d'Angleterre sur la France et finit par la description d'une grande bataille livrée au nord-ouest de la Flandre, entre le roi des oiseaux, le roi des fleurs et le *Fils de l'homme*. Le comte de Flandre, suivi de ses feudataires, commence le combat et attaque les métiers de Gand, mais le *Fils de l'homme* intervient et soutient les gens des communes, qui parviennent à vaincre le comte et les soldats du roi des fleurs. Alors le Fils de l'homme est reconnu comme seigneur par toute la Flandre, et deux couronnes lui ceignent le front.

Cette prophétie est tout à fait dans le sens des partisans du Lion, ou des *Klauwaerts*, opposés au parti des feudataires, qui relevaient directement du comte de Flandre, homme lige du roi de France, et nommés pour cette cause les gens du Lis, *Leliaerts*. Le parti du Lion était sans contredit le parti national et s'appuyait sur l'Angleterre pour sauvegarder l'indépendance des Pays-Bas contre l'agression incessante de la France.

La seconde prophétie est datée du 22 mai 1376; le même esprit y règne : relever la Flandre du lien féodal, qui la tenait asservie à la France, par le secours du roi d'Angleterre, qu'on nommait toujours le *Fils de l'homme*, terme pris dans les prophéties de Daniel, où il désigne le *Sauveur de la Chaldée*. Cette prophétie est à peu près la même que

hage, by de weduwe van H. Gael, 1701, in-4°, pp. 4.

(2) *De notabel prophetie van den smet van Huyse, mitsgaders die van Abacuch, gepropheeteert binnen Ghendi in de jaren 1376 en 1391. Naer eene copie gedrukt in 't jaer ons Heeren 1582. Tot Gent by F.-J. Tservrancx, in-8°, pp. 20.*

(1) *Aenmerkelycke en wonderlyke prophetie van Dr Abacuch, gepropheeteert binnen de stad van Gent, in het jaer ons Heeren 1391 : zynde het zelve getrocken binnen 's Gravenhage uit het Prophetie Boeck van den voornoemden Dr Abacuch, gedrukt tot Gent in 't jaer 1553. 's Graven-*

celle d'Habacuc, connue aussi sous la dénomination de *Prophétie de Merlin et de Bulscamp*, dont M. Serrure vient de publier le texte original du *xiv^e siècle*, dans le *Vaderlandsch Museum* (t. III, p. 427); mais la conclusion est à l'honneur du *roi des oiseaux*, de l'empereur d'Allemagne, dont le *Fils de l'homme* même reconnaît la suprématie.

Cette dernière prédiction est dans le genre des prophéties gibelines, qui annonçaient l'extension de l'empire germanique sur toute l'Europe, la conversion et la soumission des Turcs et l'établissement d'un empire universel.

Ph. Blommaert.

ANGELET (*Charles-François*), pianiste et compositeur de musique, dont le nom s'écrivait aussi *Engelet*, naquit à Gand, le 18 novembre 1797, de Robert Angelet, organiste de l'église paroissiale de Notre-Dame-Saint-Pierre, et d'Angeline van Wichelen, sa femme. Son père lui enseigna les éléments de l'art musical et lui fit réaliser des progrès si rapides qu'à l'âge de sept ans, dit M. Fétis, dans la *Biographie Universelle des Musiciens*, le jeune Angelet put se faire entendre sur le piano dans un grand concert. Après un concours, il fut, à dix-sept ans, nommé organiste de l'église de l'important bourg de Wetteren, près de Gand. Mais Angelet ne conserva pas longtemps cette position, nourrissant le désir de continuer ses études au Conservatoire de Paris. Il s'y présenta, fut accepté, entra dans la classe de Zimmerman, obtint, en 1822, au concours un premier prix de piano et fut nommé répétiteur pour le même instrument. L'harmonie et l'accompagnement lui furent enseignés par Dourlen, et il acheva ses études en suivant avec succès un cours de composition donné par M. François Fétis. Bientôt après, Angelet quitta Paris, alla se fixer à Bruxelles pour y donner des leçons de piano et reçut, en 1829, le titre de Pianiste de la cour du roi des Pays-Bas.

Il souffrait déjà à cette époque d'une maladie de poitrine que les fatigues du professorat augmentèrent encore. Ce mal cruel l'enleva, le 20 décembre 1832, dans sa ville natale, où il s'était retiré quelque temps auparavant.

Outre plusieurs compositions restées inédites, Angelet a publié, à Paris et à Bruxelles, vingt et un morceaux divers, dont treize pour piano seul, un pour piano à quatre mains, deux pour piano et violon, un grand trio pour piano, violon et violoncelle, trois morceaux de chant et une symphonie à grand orchestre, couronnée à Gand en 1820, dans le contours ouvert par la Société royale des beaux-arts.

• Angelet, dit M. Fétis, avait de l'originalité dans les idées, écrivait avec élégance et pureté. •

Chev. L. de Burbure.

ANGELIS (*Guill. AD*), professeur, évêque de Ruremonde, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant), en 1583, mort en 1649. Voir ENGELEN (*Guill. VAN*).

ANGENOT (*Thomas-Joseph*), poète, né à Verviers, le 30 novembre 1773, mort à Hodimont, le 9 février 1855. Angenot embrassa avec enthousiasme les principes de la révolution française. Condamné au bannissement après la retraite de Dumouriez, il se réfugia en France, s'enrôla dans les armées républicaines et ne quitta le service qu'en 1802. De retour à Verviers, il y ouvrit une école qu'il dirigea pendant plus de quarante ans. Il cumulait les fonctions d'instituteur avec celles de traducteur juré près le tribunal de première instance. Angenot avait une aptitude particulière pour l'étude des langues : il ne manquait ni de verve ni d'originalité.

Il a laissé les écrits suivants :

1^o *Nouveau recueil de cantiques de Noël*. Se vend à Verviers, chez l'auteur (1810).

2^o *Amusemens poétiques ou recueil de pièces de poésie amusantes*. Verviers, Loxhay, 1815.

3^o *Bertholde à la cour de Vérone ou le philosophe rustique, poème en six chants, traduit de l'italien de Jules-César Croce*. Première partie (unique et complète). Verviers, Loxhay, 1816.

4^o *Oraison funèbre de mademoiselle Pel-lenera, morte à Quiercia, le 5 avril 1804. Imitée de l'italien de Monsieur Nessuno* (nom supposé). Verviers, Loxhay, 1816.

5^o *Grammaire élémentaire de la langue française*. Verviers, Charles, 1823.

60 *Mélange poétique*. Verviers, Loxhay, 1825.

70 *Chansonnier verviétois ou recueil de chansons nouvelles*. Verviers, Loxhay, 1826. Recueil de chansons et de poésies légères, politiques, bachiques, etc., d'une valeur plus que médiocre : quelques-unes d'entre elles ont cependant acquis, à Verviers, une certaine popularité.

80 *Notes grammaticales et exercices propres à faciliter l'analyse*. Verviers, Loxhay, 1827. Ce volume, annoncé dès 1823, sert de complément à la grammaire citée n° 5.

90 *Le quiproquo, ou le char à bancs; autrement voyage de Verviers à Liège*. Verviers, Loxhay, 1828.

100 *Conseils d'un père sur le mariage*. Verviers (Liège, Dessain), 1833.

110 *Journée du poète chrétien, sanctifiée par la prière et la méditation*. Verviers, Remacle, 1835. Même édition avec un nouveau titre. Verviers, 1850.

120 *Étrennes spirituelles ou cantiques au Sacre Cœur de Jésus et à Notre-Dame Auxiliatrice*. Verviers, Remacle, 1836.

130 *Extraits du journal, le Franchimontois, à la mémoire de M. Pierre David, bourgmestre de Verviers*. Verviers, Angenot fils, 1839.

140 *Vous attendez, Messieurs, la Lyre [verviétoise;] Hé bien, consolez-vous : la voici, la sour- [noise]. C'est l'œuvre du loisir d'un vieil instituteur, Dont l'âge et les revers ont assombri l'hu- [meur].*

Et son nom, quel est-il?

Thomas Angenot père.

Fort bien, mais dites-nous : que chante-t-il? Misère!

- Il fut jadis poète, assez bon citoyen;

Mais, à présent, qu'est-il?

Hélas! Il n'est plus rien.

Verviers, Angenot fils, 1841.

150 *Le Chat volant de la ville de Verviers, histoire véritable, arrivée en 1641, par Monsieur Willem Crac, suivi de La Queue du Chat ou les Cousins*, poème inédit. Verviers, Angenot fils, 1841. Réimpression d'un poème satirique qui parut à Liège, en 1730, sous ce titre : *Le Chat volant de la ville de Verviers, histoire véritable par*

Monsieur Willem Crap (sic). A Amsterdam (Liège), chez Jacques Le Franc, à l'enseigne du Chat bottez. Pièce pseudonyme d'une excessive rareté. Angelot la fit réimprimer sans commentaire, se bornant à ajouter un *correctif*, suivi d'une chanson de la fin du XVIII^e siècle, intitulée : *La Queue du Chat volant de la ville de Verviers*.

160 *Chansons wallonnes. Complaît d'onn amm a ki i n'mank rin. Fe' l'troi danse. — Lu pault nosse* (anonyme). Verviers, sans date (184...); in-12.

170 *Œuvres poétiques et choisies*. Verviers, Crouqu et Sagniez, 1851; in-80 de 180 pp. Reproduction des principaux morceaux insérés dans les *Amusemens*, le *Mélange poétique* et le *Chansonnier verviétois*.

180 *Principes de Grammaire Française*. Verviers, 28 janvier 1831. Manuscrit in-40 de 757 pp.

190 *Les Veilles de saint Augustin, évêque d'Hippone, par l'abbé de J.-D. Giulio. Traduit de l'italien*. Manuscrit in-12 de 417 pp.

200 *Le Vrai Cosmopolite, poème en 23 chants*. Manuscrit in-40 de 414 pp. (1846). Mélange de toute espèce de choses, rimées en 12,000 vers.

210 *Le Triomphe de l'homme juste aux prises avec l'infortune*. Poème en plusieurs chants, commencé en 1843 et resté inachevé. Angenot a encore laissé en manuscrit une *Grammaire wallonne*, un *recueil de chansons inédites* et des *mémoires* qui seront prochainement publiés. Ul. Capitaine.

ANGIANUS (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, né en 1470, mort en 1553. Voir JACQUES D'ENGHIEN.

ANGLICUS (*Michel*), poète, né à Beaumont, décédé vers 1507. Voir LANGLOIS.

ANGLIN (Saint), onzième abbé de Stavelot, décédé en 746. Les manuscrits de l'abbaye de Stavelot nous disent que, selon le cartulaire abbatial, Anglin eut un règne de 44 ans, le plus long certainement de tous les princes-abbés; que, selon le manuscrit du moine de Saint-Laurent à Liège, son règne dura 22 ans; qu'il fut le conseil de Plectrude, femme de Pepin; qu'il construisit dans les propriétés de Plectrude, à Xhignesse, l'église

de Saint-Pierre, dans laquelle repose son fils, le bienheureux Sylvain, et qu'Anglin y fut lui-même enterré. Saint Anglin rétablit la discipline et forma de nombreux disciples entre autres saint Agilolfe. (Voir ce nom.)

On possède deux diplômes accordés à Anglin, dans les années 746 ou 747, par Chilperic III, roi d'Austrasie. Ce prince, surnommé le Stupide, avoue lui-même, dans ces documents, qu'il a été élevé sur le trône par les fils de Charles Martel, qui, plus tard, après lui avoir rasé la tête, l'enfermèrent dans un couvent. Ces diplômes confirment les immunités de Malmédy et de Stavelot. Le second a surtout une grande valeur historique, parce qu'il est une espèce de jugement prononcé par Carloman, en sa qualité de maire du palais, aux plaids de Dunaville, pour la restitution de Lethernau (Lierneux) à ces monastères. On y trouve les sept assesseurs, dont quatre évêques, un abbé et un comte. En outre ces diplômes fournissent la preuve que, dès l'origine des deux maisons monastiques, les abbés de Stavelot eurent des droits régalien et qu'ils ont été considérés dès le principe sous le double aspect de chefs ecclésiastiques et de vassaux de l'Empire.

A. de Noue.

ANICIUS, médecin, soixante ans après Jésus-Christ. Ce personnage, que nous accueillons sous toute réserve, est le premier médecin belge connu; il était natif de Tongres ou du pays des Tongrois. Fils de parents libres et attaché, en qualité de médecin, à la première cohorte tongroise, comme le prouve l'inscription que nous donnons ci-dessous, il paraît avoir passé avec Agricola dans la Grande-Bretagne et y être mort en l'an 85, à l'âge de vingt-cinq ans.

Une inscription latine qu'on a trouvée dans le Northumberland, près de la muraille de Sévère, résume ces détails; la voici :

ANICIO — INGENUO — MEDICO. — ORD. COH. I. —
TUNGR. — VIX ANN. XXV.

Bon de Saint-Genois.

Journal de l'instruction publique, 1843, p. 72.

ANIEU, abbé d'Oudenbourg, chroniqueur, né à Cassel (ancienne Flandre),

décédé en 1462. Voir COUSSERE (*Anien*).

ANLY (*Jean D'*), historien, né à Montmédy (ancien Luxembourg), vers 1540. Il était de noble lignée, et prenait le titre d'écuyer, seigneur de Mohimont. Aucun de ses ouvrages n'est imprimé. Il a laissé les manuscrits suivants :

1^o *Recueil et abrégé de plusieurs histoires, contenant les faits et gestes des princes d'Ardenne, spécialement des ducs et comtes de Luxembourg et Chiny. Ensemble une table généalogique de la postérité de Clodion le Chevelu*. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Bourgogne (Bibliothèque royale), à Bruxelles.

2^o *Sommaire et brief discours des troubles et guerres civiles des Pays-Bas, extraict de plusieurs histoires et mémoires*, par Jean d'Anly, à Montmédy, 1583. Miræus possédait, en 1641, ce manuscrit, probablement perdu aujourd'hui. F. Hennebert.

ANNAPES, patriarche de Jérusalem, décédé en 1291. Voir HANAPES.

ANNEESSENS (*François*), l'un des doyens du métier des Quatre Couronnés de Bruxelles, né dans cette ville, le 25 février 1660 et décapité le 19 septembre 1719.

Anneessens, qu'un supplice immérité a rendu célèbre, naquit dans la paroisse de Sainte-Catherine, de Josse Anneessens et de Catherine Van Hautem. Il fut admis, comme ardoisier, dans le métier dit des Quatre Couronnés (c'est-à-dire des maçons, des tailleurs de pierre, des sculpteurs et des couvreurs en ardoises). Il était aussi fabricant de chaises en cuir d'Espagne et en cette qualité, il appartenait à un métier qui dépendait de la nation de Saint-Christophe et de la gilde de la draperie. Il fut élu doyen en 1698, et peut-être aussi plus tard, car la liste des doyens de la nation de Saint-Christophe ne nous est parvenue que très-incomplète. Nous le voyons intervenir dans une décision de cette nation de Saint-Christophe, datée du 29 juillet 1699 et ayant pour but d'engager les syndics et les commissaires des nations à continuer leurs efforts pour le rétablissement des privilèges et du commerce. En 1700, il figure au nombre des quatre commissaires des « suppôts » ou membres

du métier des Quatre Couronnés, et, le 26 mars 1706, il fut nommé l'un des trois commissaires chargés de conclure un accord, au nom de cette corporation, avec Matthieu de Saegher, ou de solliciter du magistrat l'autorisation de procéder contre ce maître maçon.

Quoique ne possédant pas une grande fortune, Anneessens jouissait de la considération publique. Il remplit fréquemment des fonctions qui le mirent en rapport avec des personnes notables de toute condition. Il devint l'un des chefs-doyens du Grand Serment de l'Arbalète, et fut, tour à tour, receveur de l'église du Sablon et maître de la fabrique de l'église de l'hôpital Saint-Jean. Ses qualités morales éclatèrent lors de son procès, pendant lequel il fit preuve d'une fermeté et d'une patience à toute épreuve. A l'heure de la mort, il déploya un courage qui frappa d'autant plus les esprits qu'il ne s'y mêlait aucune ostentation. Anneessens alliait à une piété sincère un sentiment profond de ses obligations comme citoyen, et mourut avec l'intime conviction qu'il n'avait fait que remplir son devoir.

La publication du *Luyster van Brabant*, ce code des privilèges et chartes de la ville de Bruxelles, exerça évidemment une grande influence sur l'esprit d'Anneessens. On en trouve la preuve dans le souvenir qu'il avait gardé en prison de passages importants de ce livre. Le marquis de Prié l'accusa à tort d'avoir été banni en 1698 ou 1699; s'il prit part aux agitations de cette époque, ce ne fut que d'une manière peu apparente, car son nom ne figura pas alors sur la liste des doyens condamnés ou proscrits. Mais il conserva sans doute un vif ressentiment de l'humiliation que l'on infligea, en 1700, aux nations et métiers de Bruxelles, en leur imposant un règlement qui réduisait considérablement leurs droits et leurs prérogatives. Il ne faut donc pas s'étonner s'il saisit l'occasion de provoquer l'annulation de cet acte, qu'il considérait comme un attentat aux droits séculaires de la commune.

Dans les troubles qui éclatèrent en 1717, Anneessens devint nécessairement

l'un des auteurs principaux du drame qui se termina par sa mort. Non-seulement il était l'un des doyens d'un métier très-considéré, mais il devint, en outre, le syndic (en flamand, *boetmeester*, littéralement le maître des amendes) de sa nation, c'est-à-dire l'organe, le chef des cinq métiers qui constituaient ce que l'on appelait la nation de Saint-Nicolas. Avec ses huit collègues, il représentait en réalité le troisième membre de la commune, les deux autres membres étaient : l'un le magistrat même, les administrateurs de la cité; l'autre le large conseil, qui était composé de vingt-quatre magistrats sortis de fonctions. C'étaient les syndics qui portaient la parole au nom de leurs nations respectives, quand elles avaient quelque demande à adresser au magistrat ou au conseil de Brabant.

Anneessens réunissait les qualités nécessaires pour remplir ces importantes fonctions de manière à satisfaire ses commettants. « Quoiqu'il ne fût qu'un artisan et de médiocre extraction, » dit la *Gazette de Rotterdam* du 25 septembre 1719, « il avoit une éloquence naturelle, beaucoup de lecture et une parfaite connaissance des lois et des privilèges du pays, qu'il avoit soutenus, mais avec trop d'ardeur. » Une lettre du marquis de Prié atteste l'exactitude de ce portrait, mais en attribuant au doyen des intentions qui étaient loin de son esprit. « Ayant beaucoup lu, dit le marquis, et étant un demi-savant, il avoit assez de présomption et d'orgueil pour s'imaginer qu'il auroit pu mener le peuple de cette ville selon ses vues, et tenir tête au gouvernement sous le prétexte spécieux de maintenir les privilèges. Il s'étoit érigé en oracle ou, pour mieux dire, il égaroit par ses discours, d'abord sa nation, et ensuite les autres. Les réponses qu'il fit prouvent qu'il s'étoit figuré qu'il ne pouvoit pas être condamné pour avoir soutenu les intérêts et les privilèges de la bourgeoisie. »

Il n'est pas nécessaire de raconter ici toutes les péripéties des événements affligeants qui survinrent à Bruxelles de 1717 à 1719. On sait qu'en 1717, lors-

que les doyens nouvellement élus furent invités à jurer d'observer le règlement additionnel de l'année 1700, ils se refusèrent à accomplir cette formalité. Ils alléguaient quelques raisons qui ne manquaient pas d'une certaine gravité et qui ne laissèrent pas que de produire de l'effet à Vienne, malgré l'art avec lequel le marquis de Prié, alors chargé de gouverner les Pays-Bas autrichiens, au nom du prince Eugène de Savoie, sut présenter ce débat de la manière la plus défavorable pour les doyens. Ce règlement, disaient-ils, n'avait jamais reçu l'approbation du roi Charles II; il n'avait été mis en vigueur que pendant l'usurpation du duc d'Anjou (Philippe V, roi d'Espagne) et devait être considéré comme une innovation de ce prince illégitime. En outre, ce règlement émanant simplement du conseil de Brabant, était contraire à un décret des archiducs Albert et Isabelle, qui s'étaient réservé, à eux et à leurs successeurs, ducs et duchesses de Brabant, le droit d'apporter des modifications à l'organisation de la commune de Bruxelles.

Le marquis tenta de briser la résistance des doyens; il obtint du conseil de Brabant deux décrets successifs qui l'autorisaient à se passer du consentement des doyens (11 juin et 24 juillet 1717); il recourut à l'Empereur, qui exigea le serment sur le règlement additionnel, mais en permettant aux doyens d'assembler provisoirement leur arrière-conseil d'après le mode prescrit par le règlement de 1619; il essaya de gagner, par des promesses et des menaces, un certain nombre de doyens; mais ses efforts restèrent infructueux. Le doyen Van Yper ayant, sur les instances du bourgmestre, prêté le serment détesté, ses collègues quittèrent en désordre l'hôtel de ville, et le peuple, qui était réuni sur la place, se rua à la recherche du doyen infidèle, commença le pillage de sa maison, puis se jeta sur l'habitation du bourgmestre qu'il livra à la dévastation (24 mai 1718).

Le lendemain, les chefs de la garde bourgeoise prièrent le marquis de Prié de faire évacuer par la garnison les pla-

ces d'armes qui se trouvaient en ville, et, malgré toute sa répugnance, le ministre dut y consentir, car la garnison était insuffisante pour maintenir l'ordre, et les bourgeois se montraient peu disposés à joindre leurs efforts aux siens. On reprocha depuis aux syndics des nations, et en particulier à Anneessens, d'avoir exigé alors la convocation des gardes bourgeoises. Or, lorsqu'ils demandèrent au magistrat cette convocation, les *adelborsten*, ou officiers des compagnies, étaient déjà appelés sous les armes. Anneessens aurait dit alors, suivant l'acte d'accusation porté contre lui, qu'il fallait laisser prêter l'ancien serment, sinon les bourgeois ne déposeraient pas les armes. Cette grave imputation ne fut pas prouvée.

Cependant le marquis, sur les instances pressantes du magistrat, consentit au rétablissement intégral de l'ancien serment; toutefois il rencontra bientôt de nouvelles difficultés, les nations ayant exigé l'annulation des deux décrets portés contre eux par le conseil de Brabant. De Prié persistait à maintenir ces décrets dans l'espoir qu'il pourrait les mettre à exécution dès qu'il aurait réuni des forces suffisantes. Ses retards, ses tergiversations ne servirent qu'à augmenter l'irritation des esprits, et lorsque cette annulation tant désirée fut accordée (le 16 juillet), la populace, parvenue au comble de l'exaspération et grossie par une multitude de campagnards que la fête de la *kermesse* avait attirés, saccagea successivement plusieurs maisons et, dans le nombre, la chancellerie de Brabant.

On a représenté Anneessens comme ayant été l'instigateur de ces scènes de désordre. Certes, elles ont été la suite des débats prolongés du ministre et des nations; mais il ressort à l'évidence des pièces du procès du doyen que celui-ci fit l'impossible pour prévenir et arrêter les pillages. Malgré son âge avancé, il prit les armes, courut de maison en maison pour essayer de réunir les gardes bourgeoises, et passa plusieurs heures à la chancellerie, afin de la préserver d'une nouvelle insulte. Il était si peu de connivence avec les émeutiers que ceux-ci le menacèrent de ruiner sa maison de foud

en comble, si l'acte que le conseil de Brabant avait dépêché n'était pas conforme de mot en mot à la dernière requête présentée au nom des nations.

On reprocha à Anneessens d'avoir répondu à cette question : « Voyez donc dans quel état tout cela se trouve ! » par ces mots : « Ce n'est pas assez, morbleu ! ce n'est qu'une récompense bien méritée » et d'avoir proféré ces paroles avec une satisfaction mal déguisée. Le misérable qui attribua au doyen ces paroles criminelles se rétracta ensuite et se borna à affirmer qu'il s'était trouvé, après le pillage, avec Anneessens dans un cabinet de la chancellerie. Néanmoins le coup était porté et le ressentiment du conseil de Brabant contre le tribunal populaire ne put que s'accroître lorsque ses membres entendirent formuler contre lui le reproche d'avoir contribué à la dévastation du lieu de leurs séances, du sanctuaire même de la justice. Aujourd'hui que le jour s'est fait sur cette procédure ténébreuse, on peut sans peine se convaincre des inexactitudes volontaires qui furent groupées en faisceau pour perdre le doyen.

Les scènes qui suivirent mirent le comble à l'indignation publique. A peine de Prié eut-il réuni un nombre considérable de troupes qu'il prescrivit aux doyens de prêter le serment sur le pied du règlement additionnel de 1700, sous peine de banissement perpétuel et de confiscation des biens. Ses ordres étant restés sans résultat, il fit commencer, mais dans le plus grand secret, les procédures contre les syndics des nations, accusés d'avoir excité le peuple à la révolte et encouragé les autres doyens à résister aux volontés de l'Empereur. Le marquis voulait faire arrêter les doyens sans aucune formalité, à l'exemple de ce qui s'était pratiqué, vingt ans auparavant, du temps de l'électeur de Bavière. Ayant à sa disposition des forces suffisantes, il jugea inutile d'avoir égard aux lois et aux usages du pays, où il se considérait, sa correspondance le constate, comme le délégué d'un prince absolu. A l'entendre, le pays était trop heureux de vivre sous les lois de Charles VI. Mais les membres du conseil

d'État auxquels de Prié communiqua ses desseins, les ayant désapprouvés, il se décida à prescrire des informations préalables et à agir « par les voies de justice régulières et accoutumées en pareil cas, » à charge desdits coupables. »

L'arrestation des doyens suspects s'opéra de la manière la plus déshonorante pour ceux qui y prirent part. Sous prétexte de les entretenir de commandes pour les corps de la garnison, on appela Anneessens et son collègue De Haese chez le colonel Falck, qui demeurait rue Sainte-Anne, et à peine s'y trouvaient-ils qu'ils furent arrêtés et conduits au corps de garde de la place du Sablon, où l'on amena également les doyens Lejeune et Vander Borch, qui avaient été attirés de la même façon chez le colonel Khevenhuller ; tous furent conduits à la prison dite la *Sleenporte*, où le maçon Coppens vint les rejoindre (14 mars 1719). D'autres doyens, prévenus à temps, parvinrent à fuir. Dès que ces événements furent connus du peuple, il s'attroupa sur le marché et brûla l'échafaud que le marquis y avait fait dresser pour effrayer les pillards ; une potence ayant été élevée au même endroit, pendant la nuit, un bourgeois voulut en arracher l'échelle, mais des soldats accoururent et le tuèrent à coups de baïonnette. Le calme produit par la terreur régna alors dans Bruxelles ; cependant le marquis ne retira pas un grand honneur de son heureuse expédition, pour laquelle il avait tiré une si étrange part de la complaisance des officiers généraux. Le prince Eugène, entre autres, se montra peu satisfait de ce mode de procéder : « Il y a certaines choses, dit-il dans sa lettre du 31 mai 1719, dont on peut dispenser les officiers ; faute de quoi, on s'attire des odieuses et fait connaître de la foiblesse, dont le souvenir a quelquefois des longues suites, qu'elles n'éclatent pas d'abord. »

Les procédures commencèrent immédiatement et durèrent six à sept mois. Le soin de recueillir les informations à charge des accusés fut confié à l'avocat fiscal Antoine-François Charliers, magistrat dur et inflexible, et au plus jeune conseiller de Brabant, Philippe-Clérierde

Duchesne, qui devait sa nomination au marquis de Prié et qui, plus tard, accepta du roi de France, conquérant des Pays-Bas autrichiens, le poste de chancelier de Brabant. Servile pour le pouvoir légitime comme il le fut dans sa vieillesse pour l'étranger victorieux, le jeune conseiller déploya un zèle qui lui valut les éloges du marquis. Le conseiller d'État Hubert de Tombeur fut chargé de veiller à l'accélération des procédures, et le bourgmestre de Decker-Walhorn, qui était profondément détesté de ses concitoyens, accepta la triste mission de recueillir et de transmettre toutes les informations de nature à aggraver la situation des doyens.

Le marquis ne se contenta pas de stimuler l'ardeur de Charliers et de Duchesne ; il agit ouvertement et avec énergie sur les membres du conseil, afin de leur arracher une sentence aussi sévère que possible. Les trois plus anciens conseillers penchaient pour l'indulgence. De Prié, après les avoir signalés à la cour de Vienne, les fit venir en son hôtel pour leur déclarer ce qu'il attendait d'eux. Dans son impatience de faire tomber des têtes, il consulta le conseil d'État pour savoir s'il ne connaissait pas quelque expédient pour abrégier les procédures, question que le conseil trouva assez étrange. De Prié aurait désiré qu'on fit appliquer à la torture les doyens, et surtout Anneessens, afin de les obliger à déclarer ceux qui avaient fomenté les troubles : il croyait ou feignait de croire qu'il y avait eu conspiration ; mais le conseil refusa fermement de se prêter à ces caprices de despote. Moins humain pour les hommes du peuple, il fit mettre à la question six malheureux pillards, à qui le bourreau ne put arracher un mot de nature à compromettre les doyens. Ceux-ci se seraient probablement montrés aussi fermes dans les tourments, et l'odieuse mesure réclamée par le ministre, si elle avait été accueillie, n'aurait probablement servi qu'à attiser la haine dont il était l'objet et à accroître le stigmate de honte qui s'est attaché à son nom.

Dès lors de Prié put prévoir l'exécration dont il devait être l'objet. Chacun s'oc-

cupait du sort des doyens ; un grand nombre de hauts personnages souhaitaient leur délivrance, des moines du haut de la chaire réclamèrent en leur faveur ; les états de Brabant s'intéressèrent à leur sort. Dans le magistrat de Bruxelles, plusieurs échevins s'entendirent et présentèrent au chancelier une requête qu'ils ne craignirent pas de signer. Mais plus l'opinion publique manifestait ses sympathies, plus le marquis se montrait impatient et haineux.

Anneessens avait été marié trois fois. Il épousa successivement : le 18 février 1681, Jeanne-Marie Eydelet, qui mourut le 18 février 1686 ; le 8 mars 1687, Florence Gilson, qui décéda le 7 décembre 1702, et, le 17 novembre 1703, Françoise Govaerts. Sa première femme lui donna un fils, Égide, qui se maria le 15 juillet 1713, à Anne-Françoise Bernaerts, et une fille, Anne-Marie, qui devint la femme de l'ardoisier Bulinx. Il eut de Florence Gilson quatre enfants : l'architecte Jean-André Anneessens, dont nous parlerons ci-après ; Nicolas-Joseph, qui s'allia, le 24 février 1718, à Marie-Florence Gilles ; Marie-Anne et Ange-Albert. Sa troisième union resta stérile.

La famille du doyen partageait les idées de son chef et son attachement aux privilèges de la commune. A en juger par la déposition du syndic Willems, sa dernière femme et ses filles regardaient avec le dernier mépris ceux des chefs des métiers qui avaient cédé aux injonctions ou aux obsessions des membres du gouvernement. L'architecte Anneessens demanda en vain l'élargissement de son père sous caution. Il était loin de se douter de l'acharnement avec lequel le marquis de Prié poursuivait sa victime et des manœuvres de toute espèce qui étaient employées pour pousser le conseil de Brabant dans les voies de la rigueur. Françoise Govaerts ne put même obtenir du tribunal qu'on laissât raser le prisonnier, et celui-ci dut marcher à la mort sans avoir la consolation de dire aux siens un suprême adieu.

Dès le 14 juin, Charliers présenta au conseil de Brabant un second acte d'accusation, beaucoup plus détaillé que celui qui avait précédé le décret de prise

de corps, et qui fut accompagné de deux nouveaux décrets à charge d'autres doyens et des pillards.

Ce factum, véritable historique des troubles, est rédigé avec un art infini : on y entremêle constamment les actes posés par les doyens, et, en particulier, par Anneessens, et les scènes de violence et de pillage qui eurent lieu malgré eux ; tout est disposé, coordonné pour transformer le principal accusé en un révolutionnaire : ses démarches en qualité de syndic, ses propres discours, les paroles de ses collègues, des intentions qu'on lui suppose très-gratuitement ou qu'on lui attribue au moyen de témoignages évidemment controuvés. Le marquis de Prié et ses agents l'auraient volontiers élevé au rang de chef d'une grande conspiration ayant pour but d'enlever les Pays-Bas à l'Autriche, et ils comptaient, pour arriver à ce but, sur l'emploi de la torture, au moyen de laquelle on a tant de fois forcé des accusés à déclarer tout ce qu'on désirait leur faire avouer ; mais le refus du conseil de Brabant de concourir à cette machination infâme la fit avorter. Et tandis qu'on accumulait contre Anneessens les présomptions de culpabilité, on écarta avec soin les particularités de nature à atténuer ses torts, on passa sous silence ses tentatives pour protéger la chancellerie de Brabant, on dissimula la participation à certains de ses actes d'autres personnes dont on n'incriminait pas les intentions.

Pourquoi fut-il seul désigné à la hache du bourreau ? Pourquoi ses coaccusés, qui parfois se compromirent davantage ou furent plus violents, évitèrent-ils la peine capitale ? La raison de cette rigueur exceptionnelle est facile à saisir. Anneessens était une de ces individualités fortement trempées, que les despotes, grands et petits, haïssent jusqu'au fond de l'âme et poursuivent sans pitié : les connaissances qu'il devait à ses lectures, contraignaient leur inflexible volonté de maintenir la Belgique sous le joug, au nom d'un gouvernement qui montra toute sa faiblesse vis-à-vis de l'étranger dans l'affaire de la compagnie d'Ostende ; sa probité, son attachement à ses devoirs con-

trastaient avec la cupidité et la servilité de ces hommes qui le firent condamner et dont le nom déshonoré souille cette page de notre histoire.

Anneessens avait été longuement interrogé sur des faits nombreux, dont quelques-uns avaient été parfaitement élucidés par lui. Traduit en jugement devant le conseil, il entendit le procureur général demander qu'en cas de nécessité, « il fût appliqué à la torture ou « examen rigoureux. » La cour n'admit pas cette requête barbare, mais elle refusa au doyen l'assistance d'un avocat et d'un procureur, contrairement aux dispositions formelles d'un décret du gouverneur général le marquis de Grana, du 13 juillet 1685. La partie était-elle égale ? D'un côté, de profonds légistes, de l'autre, un pauvre artisan n'ayant pour se défendre que sa conscience et le sentiment de ses droits de citoyen ; d'une part, des fonctionnaires s'entraïdant, s'éclairant, s'appuyant sur les ressources de toute espèce que le pouvoir possède, de l'autre, un homme enfermé entre quatre murs, isolé de ses amis, séparé de ses coaccusés, n'ayant ni encre, ni plume pour mettre en ordre ses souvenirs et à qui on mesurait jusqu'au jour qui éclairait sa prison.

La sentence, qui porte la date du 9 septembre 1719, met à la charge d'Anneessens un grand nombre de chefs d'accusation, mais la plupart des griefs reprochés au doyen pouvaient l'être aussi aux autres syndics, qui y avaient coopéré. Quelques-uns sont de peu d'importance ou sont contredits par les dépositions des témoins assignés à la demande d'Anneessens. Quatre doyens, à peu près aussi coupables que lui, ne furent condamnés qu'à l'exil, et sept pillards furent voués à la potence. Le marquis de Prié, peu satisfait du résultat de ses efforts, se hâta cependant de faire exécuter la sentence, de crainte qu'on ne parvint à obtenir de l'Empereur une commutation de peine. Anneessens reçut avec fermeté et résignation la nouvelle de sa condamnation et passa sa dernière nuit avec le père Janssens, jésuite, qu'il avait demandé pour confesseur.

Le mardi 19, les rues de Bruxelles virent s'opérer un formidable déploiement de troupes. Huit à dix mille hommes occupèrent tous les abords de la Steenporte, de la chancellerie et de la Grand'Place. En ce dernier endroit, huit bataillons de grenadiers et deux escadrons de cavalerie étaient rangés en bataille, sous les ordres du complaisant colonel Falck. Vers huit heures et demie, le doyen sortit de la Steenporte et prit place, vêtu seulement d'une robe de chambre, sur l'ignoble charrette du bourreau; il avait le dos tourné au cheval et tenait un crucifix entre ses mains garrottées. Derrière la charrette marchaient les pillards condamnés, accompagnés aussi, chacun, par un père jésuite. Une escorte nombreuse précédait et suivait ce triste cortège. Les rues étaient presque désertes, et ceux que l'on y rencontrait ne se cachaient pas pour manifester leur douleur ou leur impuissante colère.

A la chancellerie, qui se rouvrait pour la première fois depuis les pillages, les condamnés furent conduits devant le conseil de Brabant. Après que le greffier Schouten eut lu sa sentence, Anneessens le pria de recommencer sa lecture; puis, prenant la parole avec une présence d'esprit et une fermeté qui frappèrent ses juges, il rétorqua successivement les principaux faits qui lui étaient imputés. Comme il rappelait avec véhémence au chancelier qu'il avait exposé sa vie et sa fortune pour sauver l'hôtel de ce magistrat de la fureur du peuple, un des conseillers lui enjoignit de se taire: « Vous avez le droit de me juger, répartit-il, mais un jour vous comparâtes avec moi au tribunal céleste, et nous verrons alors si vous m'avez légalement condamné. » Et, comme le fiscal Charliers lui rappelait qu'il était devant ses juges: « Monsieur le fiscal, s'écria-t-il en montrant le crucifix, voilà l'image de mon juge et de tous les juges de la terre! Seigneur, dit-il ensuite en levant les yeux au ciel, pardonnez-moi comme je leur pardonne, c'est tout ce que je puis dire. » On voulut en vain lui faire signer sa sentence, il répondit par un refus énergique et partit

avec le même calme qu'il avait toujours montré.

Deux pillards furent fouettés sur la place de la Chancellerie; puis le cortège se rendit sur la Grand'Place, où un échafaud était dressé au même endroit où les comtes d'Egmont et de Hornes avaient expiré. L'hôtel de ville et les maisons des métiers étaient déserts et l'on en avait fermé et masqué les fenêtres. Anneessens monta sans fléchir les degrés de l'échafaud et s'entretint quelque temps avec le père Janssens. Il voulut haranguer les rares spectateurs de cette scène, mais sa voix expira sous le roulement des tambours. Le bourreau lui ayant ôté sa perruque, il mit sur sa tête chauve un bonnet blanc, se laissa dépouiller de sa robe de chambre et garrotter, puis s'agenouilla devant un petit tas de sable, la face tournée vers l'hôtel de ville. Le bourreau lui ayant bandé les yeux, saisit son glaive et d'un seul coup fit tomber la tête de l'infortuné doyen.

Le greffier de la ville, Van Veen, à qui l'on doit une relation curieuse et exacte de la mort d'Anneessens et qui s'était placé à l'une des fenêtres de la maison *le Cygne*, pour mieux voir les phases de l'exécution, atteste qu'au moment où le coup mortel fut porté, les spectateurs firent retentir l'air de leurs gémissements. Ils se séparèrent en sanglotant et on entendit l'un d'eux s'écrier: « Adieu nos privilèges, leur défenseur n'est plus! » Lorsque les accès de l'échafaud furent libres, ils se jetèrent sur le sable que le sang du doyen avait imbibé et se le disputèrent, l'un essayant d'en obtenir des parcelles à prix d'or, l'autre fouillant le sol entre les pavés pour retirer quelques fragments de ces débris précieux. « Je vais, » disait un Bruxellois qui avait acheté une pincée de ce sable au prix d'une couronne, « je vais faire enchâsser ce sable dans un bijou d'or, sous un pur cristal. Derrière cette relique on lira: *Ceci est le sang de François Anneessens, doyen et syndic, décapité le 19 septembre 1719, pour avoir trop aimé sa patrie.* » Plusieurs personnes de Bruxelles qui se glorifient de descendre du doyen, possèdent encore et conservent précieusement des

parcelles de ce sable ensanglanté, et l'une d'elles, l'huissier De Groodt père, montre avec fierté le petit crucifix que son glorieux ancêtre tint entre les mains en allant à la mort.

A sept heures du soir, le bourreau vint enlever de l'échafaud le corps d'Anneessens et le plaça dans un cercueil, avec l'aide de son valet et de quelques religieux alexiens. Ceux-ci allaient l'emporter pour l'ensevelir, lorsqu'un groupe de jeunes gens se précipita sur eux, leur enleva le cercueil et le porta à l'église de Notre-Dame du Sablon, dont Anneessens avait été l'un des receveurs en qualité de dignitaire du grand serment de l'Arbalète. Mais ce temple étant resté fermé, le funèbre cortège se dirigea vers l'église de Notre-Dame de la Chapelle, dont la porte s'ouvrit pour lui donner passage. Le cercueil fut déposé dans le chœur, où le curé Van Limborch entonna les prières des morts, puis on descendit le corps du doyen dans une fosse creusée à la hâte derrière la chaire et que l'on se dépêcha de fermer par une maçonnerie.

Le lendemain, on célébra un service funèbre pour Anneessens, non-seulement à la Chapelle, mais encore à l'église de Saint-Géry, envers laquelle Anneessens s'était conduit comme un véritable bienfaiteur; à Sainte-Catherine, dont le curé se glorifiait d'être son ami, et à l'hôpital Saint-Jean, où il avait été maître de la fabrique de l'église. On se disposait à en faire autant dans les autres paroisses, lorsque le marquis, exaspéré des honneurs que le clergé et la population presque entière rendaient à celui qu'il voulait faire considérer comme un misérable, intervint par des ordres sévères et fit également intervenir l'archevêque de Malines. Il aurait voulu faire poursuivre les auteurs de ces démonstrations et exhumer le corps d'Anneessens, mais le conseil d'État parvint à le détourner d'accomplir sa vengeance, en lui remontrant l'exaspération que cet éclat odieux inspirerait au peuple, et l'Empereur, mieux conseillé, enjoignit de laisser en repos le cadavre et les amis du doyen.

On a prétendu que le curé Van Limborch, voulant prévenir toute tentative

d'exhumation, fit secrètement transporter le corps d'Anneessens dans le chœur de son église, qui dépendait de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, et échappait entièrement à la juridiction de l'archevêque de Malines. Suivant une autre version, on ouvrit le cercueil d'Anneessens lorsque Joseph II publia l'édit qui défendit les enterrements à l'intérieur des villes. Le corps du doyen fut trouvé, dit-on, dans un état de conservation parfaite; la tête était encore reconnaissable et placée à côté du tronc. On le transporta alors, avec le plus grand secret, dans le chœur de la Vierge, où il est resté depuis lors. Le lieu de la sépulture, ajoute Verhulst, à qui j'emprunte ces détails, est indiqué par une simple pierre sans inscription et n'est connu que par un petit nombre de personnes.

En l'année 1727, les enfants du doyen s'adressèrent à l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, pour obtenir mainlevée du peu de biens de leur père qui avaient été confisqués. Ils firent valoir en leur faveur cette puissante considération que l'empereur Charles VI, en confiant le soin de nos provinces à l'archiduchesse, avait accordé une amnistie générale et illimitée à toutes les personnes impliquées dans les troubles. En cette occasion, le vieux Charliers, chargé par le conseil de Brabant de minuter un avis sur la requête de la famille d'Anneessens, prouva une fois de plus la dureté de son âme, dureté qui lui avait jadis mérité les éloges de son digne maître, le marquis de Prié.

Il y rappelle d'abord « l'énormité des crimes » dont le doyen a été « convaincu » et il ajoute que les suppliants n'ont aucun droit aux effets d'Anneessens, « qui ont appartenu à l'Empereur du moment que la sentence a été rendue ». Ainsi, dit-il en terminant, « ce serait les récompenser pour les délits de leur père que de leur accorder leur demande, chose jusqu'à présent inouïe et de la dernière conséquence en matière de crime d'État et de lèse-majesté, et cela encore en faveur d'enfants qui, par les termes choquants dont ils osent

• se servir dans leur dernière remon-
 • trance, font paroître que le châtement
 • exemplaire de leur père n'a pas eu assez
 • de force sur eux, qu'ils ne soient en-
 • core à présent conduits par un esprit
 • d'audace et d'insolence. »

On peut mesurer dans ces lignes l'a-
 bîme qui séparait les juges d'Anneessens
 de ses nombreux admirateurs. Pour les
 premiers, dont l'opinion était unique-
 ment dictée par le soin de leur intérêt
 personnel, le doyen n'était qu'un vil cri-
 minel; quant aux seconds, en qui vivait
 cet amour de la liberté communale qui
 ne s'éteindra en Belgique que lorsqu'elle
 sera conquise et abâtardie, ils voyaient
 en lui le zélé défenseur des droits de
 la bourgeoisie, le martyr de la liberté.
 L'heure de la réhabilitation est arrivée,
 et aujourd'hui qu'on possède le texte des
 pièces du procès d'Anneessens, on peut
 certifier que sa condamnation doit être
 placée au rang des assassinats juridiques.

La pression que le marquis de Prié
 exerça sur le conseil de Brabant pour lui
 arracher une condamnation à mort con-
 stitue un fait digne de remarque : il
 est certain que, sans la funeste influence
 de cet étranger, le tribunal aurait été
 moins sévère, quelque irrité qu'il fût
 des scènes de violence dont la chancel-
 lerie avait été le théâtre. Lorsque, au
 XVIII^e siècle, plusieurs membres de ce
 corps purent prendre connaissance de la
 procédure intentée au doyen, ils ne ca-
 chèrent pas que, dans leur opinion, An-
 neessens ne méritait pas la mort. Bientôt
 le culte que le peuple avait voué à la mé-
 moire de son courageux défenseur put li-
 brement se manifester. Dans la séance des
 représentants provisoires de la ville libre
 de Bruxelles, du 20 décembre 1792, l'a-
 vocat d'Outrepont, qui présidait l'assem-
 blée, proposa de reviser le procès d'An-
 neessens, « afin de rendre aux mânes du
 • doyen l'honneur que lui devait le peu-
 • ple pour lequel il était mort. » Cette
 motion, couverte d'applaudissements,
 fut adoptée à l'unanimité, mais les évé-
 nements politiques la firent bientôt oublier.
 Quelques années après, lorsqu'on débap-
 tisa la plupart des rues de Bruxelles, le
 nom d'Anneessens fut donné à la rue d'A-

renberg : un humble doyen détrônait une
 des plus remarquables lignées féodales
 de la Belgique. Il vint même un jour
 où deux des membres principaux de
 notre aristocratie, les comtes Henri de
 Mérode-Westerloo et Amédée de Beauf-
 fort, rendirent à leur tour un solennel
 hommage à cet homme de bien, tombé
 victime des susceptibilités et des rancunes
 d'une coterie détestée. Sous l'empire de
 l'enthousiasme patriotique provoqué par
 la révolution de 1830, ils firent placer
 dans cette église de la Chapelle, où les
 restes du doyen avaient été furtivement
 déposés par les soins de l'amitié, un mo-
 nument consacré à sa mémoire. Contre le
 pilier intermédiaire aux deux grandes
 arcades donnant accès dans la chapelle de
 Notre-Dame, on voit une tablette de mar-
 bre noir, ornée d'un médaillon de marbre
 blanc où les traits du doyen sont repré-
 sentés en relief et autour duquel se des-
 sine une guirlande de branches de chêne
 et de laurier de bronze. Plus bas, on lit
 l'inscription suivante :

IN MEMORIA AETERNI JUSTUS
 PS. CXII.
 SUB HOC TUMULO IN PACE QUIESCIT
 FRANCISCUS ANNEESSENS
 BRUXELLENSIS
 NATIONIS VULGO STI NICOLAI SYNDICUS
 QUI JURAMENTIS FIDELITER SERVATIS
 ET JURE JURANDIS PRIVILEGIISQUE
 OPIFICIORUM CORPORUM URBIS HUIUS
 RELIGIOSE DEFENSIS
 AD EXTREMUM DUCTUS SUPPLICIIUM FOIT
 QUOD CUM FIRMA FIDUCIA IN CHRISTUM
 SUPREMUM JUDICEM JUDICEM
 INTURBILI ANIMO SUBIVIT
 SPRETA RECE MORIENDO VIR ILLE
 PRO DEFENSIONE JURII SUI ORDINIS
 NON FRANGENDÆ FIDEI INSIGNE DEDIT EXEMPLAR
 OCCISUS EST ANNO AETATIS SUE LXX DIE VERO
 19 SEPTEMBER 1719

R. I. P.
 MEMORIE ANNEESSENS COMITES DE MERODE-WESTERLOO
 ET ANEDEUS DE BEAUFORT HUNC POSUERUNT LAPIDEM. 1834

Depuis, le collège échevinal de Bruxel-
 les, par résolution du 17 juin 1851,
 a donné le nom d'Anneessens à une rue
 nouvelle qui va de la place de la Senne
 à la rue T'Kint, et, à plusieurs reprises,
 le conseil communal de la même ville a
 manifesté l'intention de rendre un solen-
 nel hommage à la victime du marquis de
 Prié et de lui élever une statue sur la
 place qu'il arrosa jadis de son sang.

On a répété maintefois, en se basant
 sur une tradition que j'ai également re-

cueillie, que le portrait d'Anneessens se trouvait sur un grand tableau peint par Jean Van Orley, en 1700, et qui est placé aujourd'hui dans le cabinet du secrétaire de la ville : c'est une erreur manifeste. Ce tableau représente les membres de la gilde de la draperie, en 1700 ; il a été exécuté à leurs frais ; or, à cette époque, Anneessens ne fut ni doyen, ni *huil* de la gilde, comme je m'en suis assuré.

Alph. Wauters.

Verhulst (membre de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique), *Précis historique des troubles de Bruxelles, en 1718, avec des détails inédits sur le procès et l'exécution d'Anneessens*. Bruxelles, 1832 ; in-32. — Levae, *La Mort d'Anneessens*, dans la *Revue de Bruxelles* (n° d'octobre 1837). — Gachard, *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de Charles VI*. Bruxelles, 1839 ; 2 vol. in-8°. — Ilenne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, pp. 189 à 247. — Galesloot, *Procès de François Anneessens, doyen du corps des métiers de Bruxelles*, publié avec notice et annotations. Bruxelles, 1862 et 1863 ; 2 vol. in-12. — Adolphe Mathieu, *Anneessens* (poème accompagné de notes). Izelles, 1863 ; in-18. Etc., etc.

ANNEESSENS (*Jean-André*), architecte, né à Bruxelles en 1687, mort en 1769. Pendant la décadence que l'art architectural traversa, au commencement du XVIII^e siècle, Anneessens apparaît, sinon comme un artiste de premier ordre, du moins comme un constructeur actif et recherché, un ingénieur de mérite. Il était fils du célèbre et malheureux doyen et de sa deuxième femme, Florence Gilson ; il reçut le baptême dans l'église Sainte-Catherine le 3 décembre. Il fut admis dans le métier des Quatre Couronnés de la même ville, où il se fit inscrire comme maître tailleur de pierres. Le magistrat de la capitale lui accorda l'exemption de l'obligation de monter la garde, en reconnaissance de ce qu'il avait gratifié la ville d'un modèle de tour (24 mai 1715). Plus tard, la commune réclama fréquemment ses services, et ce fut lui qui exécuta le dessin des fontaines qui ornent la cour de l'hôtel de ville.

Lorsque son père fut enrhumé à la Steenporte, le jeune architecte ne se borna pas à s'associer aux démarches des autres membres de sa famille, il s'empressa de demander au conseil de Brabant l'élargissement de l'accusé sous caution. Peut-être espérait-il faire quitter le

pays à Anneessens et courir les risques de son dévouement ? Nous avons dit, dans la notice précédente, qu'il ne réussit pas dans ses démarches. L'inhumanité avec laquelle on traita le doyen n'exerça pas une influence fâcheuse sur la carrière de son fils ; tout au contraire, l'archiduchesse parut vouloir réparer les torts de de Prié en nommant Jean-André Anneessens architecte et contrôleur des ouvrages de la cour (Lettres patentes du 14 janvier 1733).

Peu de temps après, en 1737, Anneessens fut chargé de faire le plan d'une nouvelle façade pour le palais épiscopal de Liège, du côté de la place Saint-Lambert. L'année suivante, il fut consulté par le magistrat de Nivelles, qui avait l'intention de faire construire une maison communale. Enfin, il contribua aussi à la réparation et à l'embellissement des édifices religieux et des châteaux, particulièrement aux environs de Bruxelles. A Grimberghe, il dirigea la construction du quartier abbatial, de 1710 à 1726 ; à Affligem, il ajouta à l'église du monastère deux nouvelles chapelles, en 1747 et 1748. Les écuries de Tervueren, la plus importante des parties de l'ancienne résidence ducal qui ait été conservée, furent également élevées sous sa direction.

Anneessens fut asphyxié, près d'Aix-la-Chapelle, dans une exploitation de calamine qu'il examinait. Il laissa des enfants de Françoise Van Troen, avec laquelle il s'était marié le 26 janvier 1709. Parmi les édifices construits par lui et que le temps a conservés, on doit citer en première ligne la façade du palais de Liège, que l'on a souvent critiquée en la comparant avec la cour intérieure, si originale, du même palais. Suivant M. Schayes, bon juge en cette matière, « elle » est d'un bel effet par ses grandes dimensions et la noble simplicité de son architecture. »

Alph. Wauters.

Foppens, *Chronique manuscrite de Bruxelles*. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, passim. — Galesloot, *Procès de François Anneessens*, t. I, pp. lxi et lxxvi. — Archives de la ville de Bruxelles, passim.

ANS (*François D'*), plus connu sous le nom d'**ALBERT DE L'ENFANT JÉHUS**,

qu'on lui donna lorsqu'il entra dans l'ordre des Carmes déchaussés, naquit à Liège vers la fin du XVII^e siècle et mourut dans la même ville, on ne sait en quelle année. Il a fait imprimer, en 1732, chez Ever. Kints, un livre intitulé : *Triomphe de la charité, ou dévotion solide aux âmes du purgatoire*. Liège; in-8° de 457 pages, ouvrage qui se distingue par un style clair et naturel. Peu de Liégeois, dit Villenfagne, ont écrit aussi purement en français.

M.-L. Polain.

Villenfagne, notes inédites.

ANS (*Paul-Ernest-Ruth* ■'), théologien janséniste, né à Verviers le 23 février 1653, mort à Bruxelles le 24 février 1728. Issu d'une famille patricienne de la ville de Liège, d'Ans, destiné à l'état ecclésiastique et tonsuré dès l'âge de dix ans, reçut une éducation soignée. Après avoir fait ses humanités au collège de Verviers, il alla se livrer aux études philosophiques et théologiques à l'Université de Louvain. Il s'y distingua tellement dès sa première année de théologie, qu'il fut choisi pour accompagner Randaxhe, son professeur, et Huyghens, députés à Rome en 1670, afin d'y défendre les droits de l'université. Il revint ensuite continuer ses études à Louvain et il y prit le degré de bachelier. A l'âge de 22 ans, d'Ans se rendit à Paris, où il s'attacha au fameux Arnauld d'Andilly, qui resta jusqu'à sa fin son conseil et son ami. Sur son avis, d'Ans se mit sous la direction de De Sacy et passa plusieurs années dans la retraite de Port-Royal des Champs, uniquement occupé de l'étude des saintes Écritures et des monuments de l'antiquité ecclésiastique. En 1677, il prit les ordres mineurs à Beauvais; à la fin de la même année, il fit un second voyage à Rome, où il accompagna de Pontchâteau, qui s'y rendait pour l'affaire de la régle et principalement pour celle des *casuistes relâchés*. D'Ans ne contribua pas peu au succès de cette négociation, par son adresse et son habileté naturelle dans les affaires. A son retour de Rome, d'Ans revint dans sa chère solitude de Port-Royal; il y resta jusqu'à la dispersion des solitaires, qui arriva en 1679, par les ordres de Louis

XIV. Il suivit alors M. de Tillemont à son château, pour y étudier l'histoire ecclésiastique sous la direction de ce savant historien. Durant son séjour au château de Tillemont, il fit quelques excursions dans les Pays-Bas. Il prit, à Louvain, le degré de licencié et reçut le sous-diaconat à Rotterdam en 1682, puis le diaconat à Amsterdam en 1684. Enfin en 1689, l'archevêque de Sébaste l'ordonna prêtre, ayant obtenu à cet effet les démissoires du prince-évêque de Liège.

L'affection et le respect que d'Ans ressentait pour Arnauld, le déterminèrent, en 1690, à se fixer à Bruxelles, pour tenir fidèle compagnie au célèbre docteur, qui y résidait caché. Il prit une part active aux ouvrages qu'Arnauld publia dans cette ville. D'Ans s'était menagé beaucoup de crédit à la cour du duc de Bavière, alors gouverneur général des Pays-Bas espagnols. Ce prince se servit de lui pour obtenir des voix à l'évêché de Liège en faveur de son frère Joseph Clément, contre le prince de Neubourg, son compétiteur. D'Ans se rendit à cet effet à Liège en 1694; il réussit, mais il paraît qu'Arnauld n'approuva pas qu'il se fut mêlé de cette affaire. La même année, Arnauld étant mort à Bruxelles, ce fut d'Ans qui, accompagné de MM. des Essarts et de Guelphe, apporta secrètement le cœur de son ami à Port-Royal. Il prononça, à cette occasion un beau discours français que l'on trouve imprimé, sous le nom de Guelphe, dans l'abrégé de la vie d'Arnauld publié par le père Quesnel. En 1695, peu de temps après son retour de Port-Royal, d'Ans fut choisi pour aller avec l'évêque de Plocko, recevoir la princesse royale de Pologne, au nom de l'électeur de Bavière, son futur époux. Il reçut à cette occasion le titre d'aumônier de cette princesse. Deux mois après cette mission, son protecteur, Maximilien-Emmanuel de Bavière, lui fit obtenir un canonicat à Sainte-Gudule, à Bruxelles. Ce bénéfice qu'il n'avait pas recherché et le premier qu'il ait obtenu, fut le signal donné aux adversaires d'Ans pour se chaîner contre lui. M. de Precipiano, archevêque de Malines, l'accusant d'hérésie, obtint de la cour un ordre au gouver-

neur, pour l'exiler. Ce fut en vain que d'Ans publia une apologie de sa conduite, en vain que l'électeur de Bavière résista longtemps aux ordres du conseil d'Espagne. Maximilien-Emmanuel sut au moins rendre honorable l'exil de son protégé, qu'il n'avait pu empêcher. D'Ans partit pour l'Italie comme envoyé de l'électeur de Cologne. En cette qualité, il fut très-bien reçu à la cour de Florence et à celle du vice-roi de Naples. Il se rendit ensuite à Rome, où il obtint plusieurs audiences du pape Innocent XII, qui l'accueillit très-favorablement, ajoutant foi au bon témoignage de l'archevêque de Cologne sur l'orthodoxie de son envoyé. D'Ans parvint si bien à gagner les bonnes grâces du souverain pontife, qu'à sa recommandation, il reçut le bonnet de docteur au collège de la Sapience. Pendant son séjour à Rome, le père jésuite, confesseur du roi d'Espagne et qui était le plus grand ennemi d'Ans, vint à mourir. L'électeur de Bavière sollicita alors et obtint le rappel de son ami. A son départ de la ville éternelle, d'Ans reçut en présent du pape un chapelet de pierres précieuses, orné d'une médaille d'or. D'Ans, de retour à Bruxelles, s'aperçut bientôt que tous ses ennemis n'étaient pas morts. Il fut exilé de nouveau en 1698 et se rendit à Rome pour la quatrième fois. Le pape écrivit au roi d'Espagne en sa faveur et attesta son innocence. Bientôt, il fut rappelé à Bruxelles. Mais en 1704, on lui signifia, par lettre de cachet, d'avoir à se retirer, dans la huitaine, des terres de la domination d'Espagne. D'Ans vint se réfugier à Liège, avec l'espoir d'être enfin tranquille dans sa patrie. Cependant, à peine y fut-il arrivé, qu'on lui suscita de nouvelles persécutions. Il porta lui-même ses plaintes au prince-évêque, Joseph Clément de Bavière, qui le prit sous sa protection. Bientôt après, ses amis obtinrent pour lui la permission de revenir à Bruxelles, mais sous la condition qu'il se tiendrait enfermé chez lui. Enfin les Pays-Bas étant passés, en 1706, de la domination espagnole sous celle de la maison d'Autriche, d'Ans fut rétabli honorablement par le chapitre lui-même. En 1711,

il fut, par l'influence des états généraux de Hollande, nommé doyen du chapitre de Tournai ; mais il ne put jamais prendre possession de cette dignité, à cause des obstacles qu'y mirent les molinistes, ses implacables adversaires. Ceux-ci laissèrent pourtant d'Ans en repos, pendant les dix-sept dernières années de sa vie, mais lors de sa dernière maladie, les molinistes, le cardinal archevêque de Malines à leur tête, assiégèrent durant plusieurs jours le lit du vieillard moribond, pour lui faire accepter la bulle *unigenitus*. D'Ans leur opposa une fermeté ou, si on l'aime mieux, une obstination invincible. Il s'attira par là le refus absolu des derniers sacrements et même de la sépulture ecclésiastique. Il expira, âgé de soixante-quinze ans, sans avoir reçu les sacrements, selon les uns ; d'autres prétendent qu'il fut administré par un prêtre charitable et inconnu.

Ainsi mourut d'Ans, qui subit un sort semblable à celui d'Arnould son ami, persécuté comme lui pendant sa vie et enterré, comme lui, dans un lieu ignoré. Son corps inanimé fut enlevé, comme l'avait été le corps vivant du célèbre Grotius. Peu de temps avant sa mort d'Ans avait vendu sa bibliothèque, qui était fort considérable ; son cercueil passa, sans que l'on s'en aperçût, parmi les caisses de livres que l'on déménageait. On prétend que la persécution ne s'arrêta pas là et que ses ennemis poussèrent l'acharnement jusqu'à solliciter la permission de faire la perquisition et l'exhumation de ses restes, mais que cette demande barbare leur fut refusée.

Ruth d'Ans possédait des talents éminents, de rares qualités, naturelles et acquises. Cela explique les amitiés dévouées qu'il sut se concilier et peut-être aussi les haines acharnées qu'il eut le malheur de s'attirer. Il était en relation et en correspondance suivies avec un grand nombre de personnages marquants de son époque : princes, cardinaux et savants ; on cite parmi eux le médecin de l'empereur de Charles VI, le prince Ernest, landgrave de Hesse, et surtout le fameux prince Eugène de Savoie. Les ouvrages d'Ans ont presque tous pour objet

ces tristes querelles entre jansénistes et molinistes qui passionnaient alors le monde presque entier et qui maintenant nous laissent si indifférents. Ils sont donc aujourd'hui la plupart oubliés, si tous n'ont pas eu le même sort ; il suffira de citer quelques-unes de ses publications :

1^o *L'Année chrétienne de Le Tournoux*. D'Ans est le rédacteur des tomes X et XI.

2^o *Lettre au P. Cyprien, capucin, où, pour le détourner du dessein d'apostasie, on lui présente ce qui s'est passé en sa présence dans une dispute entre un prêtre catholique et plusieurs ministres de la R. P. R.* Liège, 1697; in-12. (Anonyme).

3^o *Réponse à l'examen d'une lettre écrite à un capucin qui a quitté la religion catholique*, par l'auteur de cette lettre. Bruxelles, 1697; in-12. (Anonyme).

4^o *La Vie de sainte Gudule, vierge, patronne de l'église collégiale et de la ville de Bruxelles*. Bruxelles, 1703; in-8o.

5^o *Réfutation d'un monitoire de M. l'archevêque de Malines, signifié à M. Guillaume Vanden Esse, pasteur de Sainte-Catherine à Bruxelles*, le 17 février 1703; de 74 pages.

6^o *Z.-B. Van Espen, Proprius Scriptis jugulatus, edit. secunda, aucta et synopsis actorum et scriptorum Car. Molinæi et Ernesti Ruth d'Ans locupletata*. Mechliniæ, 1728, in-4^o. H. Heibig.

Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle unigenitus, dans les Pays-Bas autrichiens. Bruxelles, 1755; in-12, t. II, pp. 156-176. — Moreri, *Dictionnaire historique*, t. IX, pp. 440-442. — *Nouveau Dictionnaire historique*, par une société de gens de lettres, t. V, p. 241. — De Feller, *Dictionnaire historique*, t. XI, pp. 436-437. — Pouttrain, *Histoire de la ville de Tournai*, t. I, pp. 482-487. — Comte Beedelievre, *Biographie Liégeoise*, t. II, pp. 330-336. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, pp. 168, 300, 313 et 331.

* **ANSÉGISE**, administrateur de l'abbaye de Lobbes, puis archevêque de Sens, mort vers 883, était abbé de Saint-Michel, au diocèse de Beauvais, quand, au commencement de la seconde moitié du 1^{er} siècle, le domaine de Lobbes, près de Thuin, fut horriblement dévasté par Hubert, frère de Tietherge, épouse de Lothaire, premier roi de Lotharingie. Le monastère fut pillé et ses biens distribués aux gens d'armes d'Hubert. L'abbaye s'étant relevée de ses ruines par les soins du roi Lothaire et de saint Jean,

évêque de Cambrai, ce fut Ansegise qui fut désigné pour y rétablir la discipline ecclésiastique et y faire refleurir les études. Il s'acquitta de cette mission avec tant de zèle qu'il mérita le nom de second Landelin. Après trois ans d'administration, il fut élevé au siège archiepiscopal de Sens, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée probablement en 883. Quelques auteurs la placent cependant en 879, 880 ou 882. Fulquin et Gilles Waulde, qui ont tous deux écrit l'histoire de Lobbes, ne mentionnent pas Ansegise parmi ses abbés, probablement parce qu'il gouverna ce monastère plutôt à titre provisoire de réformateur que comme abbé définitif.

Les actes de son épiscopat concernent l'histoire de France, mais ce qu'il nous importe d'examiner, c'est l'assertion de quelques historiens belges qui attribuent à Ansegise de Lobbes le mérite d'avoir recueilli, le premier, les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Sigebert de Gembloux, Trithème, Miræus, Valère André et le savant Sirmond partagent cette première opinion avec quelques biographes modernes. Par contre, Adso, Pithou, Foppens, Baluze, Le Cointe, les Bollandistes, Pertz, ainsi que la généralité des historiens français, réclament cet honneur pour Ansegise, abbé de Fontenelles, mort en 832 ou 833. Malgré le grand nombre de manuscrits des Capitulaires de Charlemagne que Pertz a recueillis dans les bibliothèques d'Europe, cette question n'a pu recevoir de solution positive et n'en recevra probablement jamais, mais l'ensemble des faits et des dates me portent à considérer Ansegise de Fontenelle comme l'auteur probable de cette importante collection. Fabricius, Feller et quelques autres auteurs sont portés à ne voir qu'un même personnage dans Ansegise de Lobbes et Ansegise de Fontenelle, mais cette supposition d'identité est plus que téméraire. Eugène Coemans.

Sigebert, *Chron.*, an. 827. — Trithemius, *Chron. hist.*, t. I, p. 45. — Val. Andreas, *Bibl. belg.*, p. 60. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. I, p. 63. — Sweertius, *Ath. belg.*, p. 129. — Fabricius, *Bibl. lat.*, t. I. — De Chinac, *Capit. Reg. Franc.* (præf. Baluzii), p. 34. — *Gallia Christiana*, t. XII, p. 25. — *Act. SS. Julii*, t. V, p. 92. — *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 509. — Mabillon, *Act.*

SS. *Ordin. S. Benedict.*, t. V, p. 593. — *Ann. Benedict.*, t. III, p. 164. — Michaux, *Biogr. univ.*, t. LVI. — Beedelievre, *Biogr. liég.*, t. I, p. 51. — Pertz, *Monum. Germ. hist. Leg.*, t. I; *Script.*, t. II, p. 293. — De Vos, *Lobbes*, t. I, p. 175.

ANSÉGISE, mort vers 673, était fils de saint Arnould, seigneur neustrien, et de la bienheureuse Dode. On ignore le lieu et la date précise de sa naissance. Il s'attacha de bonne heure à Pepin de Landen, maire du palais sous Chlotaire II et de plusieurs de ses successeurs, et épousa sa fille, sainte Begghe, dont il eut un fils, Pepin de Héristal, père de Charles Martel et aïeul de Pepin le Bref, roi de France et souche de la race carlovingienne.

Anségise, propriétaire de grands biens dans le pays qui prit plus tard le nom de duché de Brabant, résidait habituellement au château de Chèvremont, près de Liège. C'est cependant à tort que plusieurs historiens lui donnent le titre de duc de Brabant : ce duché ne fut constitué que beaucoup plus tard. Voyez De Vadder (*Traité de l'origine des ducs de Brabant*, part. I, pp. 88-106). Anségise étant un jour à la chasse, trouva un enfant nouveau-né que l'on avait abandonné. Il le recueillit, lui donna le nom de Gondouin, le fit élever et le combla de faveurs. Mais il en fut récompensé par la plus noire ingratitude. Gondouin convoitait en secret les grands biens de son père adoptif et même la main de sainte Begghe. Pour parvenir à son but, il eut recours à l'assassinat, si fréquent dans ces temps barbares, et tua Anségise à la chasse. Sainte Begghe dut fuir devant le meurtrier de son mari et se réfugia dans la Hesbaie; elle quitta ensuite le monde. Pepin de Héristal vengea plus tard la mort de son père.

Quelques hagiographes donnent à Anségise le titre de *bienheureux* et de *martyr*, parce qu'il périt victime de sa charité et de sa bienfaisance; on ignore cependant s'il a été honoré quelque part d'un culte public.

Eugène Coemans.

Harzous, *Ann. Duc. Brabant.*, t. I, p. 15. — Ghesquiere, *Acta SS. Belgii*, t. V, p. 71. — Dom Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. II. — Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, preuves, t. I.

ANSELME, quarante-cinquième évêque de Tournai, 1146-1149. A la mort de saint Eleuthère, les évêchés

de Tournai et de Noyon avaient été réunis dans les mains de saint Médard. Dès la mort de ce dernier, les chanoines de Tournai se repentirent d'avoir cédé leur droit à un évêque particulier. Ils ne paraissent cependant avoir fait aucun effort sérieux pour le récupérer avant la fin du XI^e siècle. La création du diocèse d'Arras, pris dans celui de Cambrai, leur donna l'espoir d'une faveur analogue; mais les prétentions de Tournai rencontrèrent de redoutables adversaires, parmi les membres du chapitre de Noyon et de la part de l'archevêque de Reims. La bonne volonté des divers papes qui se succédèrent à cette époque fut paralysée par les intrigues persévérantes de ces personnages influents. Ce ne fut pas assez que saint Eleuthère, saint Éloi et saint Achaire apparussent en vision à un chanoine de Tournai, qui prédit le rétablissement de l'évêché, il fallut que saint Bernard lui-même intervint. Letbert le Blond, qui porta au pape Eugène III la lettre de l'abbé de Clairvaux, refusa d'accepter la bulle que le pape lui offrait encore. Les Tournaisiens avaient appris à leurs dépens la différence qu'il y a parfois entre une bulle et son exécution.

Letbert prétendit ne retourner qu'avec un évêque consacré. C'est alors qu'Eugène imposa la charge du nouvel évêché à Anselme, abbé de Saint-Vincent de Laon, qui se trouvait à Rome pour affaires ecclésiastiques. Après l'avoir consacré de sa main, le pontife écrivit impérativement à l'archevêque de Reims, et demanda aussi l'approbation de Louis VII, roi de France, et de Thiéri d'Alsace, comte de Flandre. Personne n'osa résister. L'entrée solennelle de cet évêque tant désiré est retracée sur les précieux vitraux de la cathédrale de Tournai. Il y figure en compagnie des souverains qui avaient approuvé son élection. Nous ajouterons que c'est l'évêque Anselme qui consacra, en 1148, la chapelle souterraine de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand. Il mourut en 1149.

F. Hennebert.

Cousin, *Histoire de Tournai*. — Lemaistre d'Anstaign, *Histoire de l'architecture de la cathédrale de Tournai*.

ANSELME (le père), écrivain ecclésiast-

tique, né à Esch-sur-la-Sûre, décédé en 1751 ou 1752. Ce religieux capucin, profès de la province wallonne et prédicateur de son ordre, s'est rendu recommandable par les soins qu'il mit à augmenter la bibliothèque de son couvent à Luxembourg, dont il fut trois fois nommé gardien. Il a laissé les ouvrages suivants :

1^o *Dies sacerdotalis sanctificatus*. Lux., 1759.

2^o *Le Chemin étroit du Ciel*. Lux., 1747.

3^o *Die Heilige Kreutzzschule*. Lux., 1770.

4^o *Oraison funèbre de M^e Marie Scholastique Bourdin, abbesse de Bonne-Voie*. Lux., 1752.

A. de Noue.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

ANSELME, historien, né à Liège au x^e siècle, de famille noble. Il embrassa l'état ecclésiastique, et on le voit d'abord doyen de Notre-Dame, à Namur et il devint ensuite chanoine et écolâtre de Saint-Lambert, à Liège. Non moins distingué par sa science que par la pureté de ses mœurs, il jouit d'une grande autorité auprès de l'évêque Wazon. Le successeur de ce dernier, Théoduin, l'emmena à sa suite à Rome (1053) saluer le tombeau des apôtres. Tandis qu'un biographe conduisit les deux voyageurs jusqu'à Jérusalem, il paraît, au contraire, qu'Anselme redoutait les périls et les souffrances du pèlerinage, et qu'il les dépeignit si éloquemment à un moine de Lobbes, nommé Thierry, qu'il lui persuada de ne pas dépasser Rome, où ils s'étaient rencontrés. C'est ce Thierry, et non Anselme, comme on l'a dit erronément, qui fut envoyé à l'empereur Henri III pour diriger l'école de Fulde. De retour à Liège, Anselme fut promu au doyenné de Saint-Lambert. Il conserva cette charge toute sa vie. Ses supérieurs lui ayant ordonné de refaire l'ouvrage de son contemporain Alexandre, qui était mort après avoir écrit l'histoire des évêques de Liège jusqu'à Wazon (1048), il s'acquitta de cette mission avec zèle, et son travail achevé, il l'offrit à son métropolitain Annon, archevêque de Cologne (1056). Comme Alexandre, il emprunte toute la première partie de sa chronique à l'abbé Hérigère, qui a écrit la vie des

évêques de Liège, de saint Materne à saint Remacle. Mais son prédécesseur avait abrégé Hérigère, tandis qu'Anselme rétablit le texte entier, et se borne à le diviser en chapitres. Pour le reste de son récit, de saint Théodard à la mort de Wazon, il s'appuie principalement sur l'autorité d'Alexandre. Il se rend, d'ailleurs, le témoignage, dans sa dédicace à Annon, de n'avoir rien admis dans sa chronique sans l'avoir lu, ou vu lui-même, ou appris de personnes dignes de foi. C'est surtout l'histoire ecclésiastique du diocèse qui fixe son attention. On remarque cependant qu'il s'intéresse aux écrivains et à la culture des sciences. Le travail d'Anselme a été publié par Martène et Durand. Ce qu'on en trouve dans Chapeauville n'est qu'un abrégé fautif.

F. Hennebert.

Gorhals, *Lectures*, t. III. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 65. — *Histoire littéraire de la France*, t. VII. — Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ ævi*. — Sweetius, *Athenæ belgicae*. — Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, t. IV.

ANSELME DE GEMBOLOUX, chroniqueur, entra de bonne heure aux bénédictins de Gembloux. Il avait dans cette célèbre abbaye un parent nommé Guérin qui lui servit de maître et de modèle. Il imita sa prudence, la distinction de ses mœurs, sa fervente piété. La science du jeune moine le fit bientôt rechercher. Appelé par l'abbé de Hautvillers, en Champagne, pour instruire les novices, il alla ensuite remplir le même office à Lagny. De retour à Gembloux, il continua à enseigner, et on lui confia, en outre, la bibliothèque. Il en prit un soin assidu, épurant par ses corrections et enrichissant de ses additions, chaque fois qu'il y avait lieu, les manuscrits dont la garde lui avait été remise. En 1113, il fut élevé, d'un consentement unanime, à la dignité d'abbé. Ce fut le huitième qui porta la mitre à l'abbaye de Gembloux. Bien que d'un corps débile et valétudinaire, il n'en remplit pas moins ses devoirs avec énergie. La règle était tombée en désuétude au prieuré de Mont-Saint-Guibert : il la rétablit. Mais c'est surtout par ses écrits qu'il se recommande à notre attention. Prenant la plume à la mort de Sigebert, en 1112, il continua la chronique de ce

dernier jusqu'à l'année 1137, où la mort l'arrêta à son tour. L'ordre auquel il appartenait, ne le laissa pas manquer de continuateurs. Il en eut au moins trois, l'un de Gembloux, qui alla jusqu'en 1148 ; un autre, d'Afflighem, jusqu'en 1164 ; un troisième, d'Anchin, jusqu'en 1224. Sa chronique a été fort utile aux historiens qui lui ont succédé. Albéric de Trois-Fontaines l'a insérée dans la sienne ; Guillaume de Nangis en a largement profité. Elle a été imprimée, avec celles de ses trois continuateurs, dans un recueil de chroniques dû aux soins de Miræus et imprimé à Anvers, chez Verdussen, in-40.

F. Hennebert.

ANSELME, comte de Ribemont, historien, vivait dans la seconde moitié du x^e siècle. Descendant des anciens comtes de Valenciennes, il unit à la valeur guerrière une inépuisable munificence envers les ordres religieux. L'abbaye de Saint-Amand reçut de ses biens, en 1070. Il donna encore, en 1079, aux bénédictins l'île où ils élevèrent Anchin. Enfin, en 1083, le comte Anselme fonda lui-même le monastère de Notre-Dame de Ribemont. Un tel homme devait être des premiers à obéir à la voix de Pierre l'Ermite. Il trouva au siège d'Arcas une mort glorieuse, le 13 mai 1099. Contrairement aux mœurs de son siècle, son haut rang ne l'empêcha pas d'étudier les lettres. Il adressa, sous forme d'épître, à l'évêque Manassès, deux relations de la première croisade, l'une, racontant la prise de Nicée, ne nous est point parvenue, l'autre, relative au siège d'Antioche, a paru dans le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achéry (1665).

F. Hennebert

ANSELME DE FLANDRE, ou le **FLA-**

(1) Jusqu'à présent tous les biographes avaient indiqué Anvers comme le lieu de naissance d'Anselmo. C'est une erreur.

En effet, d'une part, les registres de l'état civil d'Anvers ne mentionnent pas cette naissance, et, d'autre part, le livre consistorial de l'église de Stade, à Hambourg, mentionne, en 1589, la naissance d'un Antoine Anselmo, et, d'après les renseignements fournis par l'archiviste de cette ville, on ne voit plus de traces de cet Anselmo dans les années immédiatement précédentes et suivantes.

Enfin, le 8 avril 1616, Antoine Anselmo obtint le droit de bourgeoisie à Anvers ; son acte d'admission est conçu dans les termes suivants : « 1616. 8 april. *Meester Anthony Anselmo, advocat deser stadt, gheboren tot Hamborch.* »

AND, musicien du xvi^e siècle. On ne connaît ni le nom de famille ni le lieu de naissance de ce musicien flamand, qui, vers le milieu du xvi^e siècle, faisait partie de la chapelle du duc de Bavière, à Munich. Le nom qu'il porte est néanmoins un indice suffisant de sa nationalité.

En examinant le paragraphe relatif à Anselme le Flamand, dans la deuxième partie de la *Pratica di Musica* de Zacconi, publiée en 1622, M. Fétis se demande (*Biogr. univ. des Musiciens*) si, comme l'a dit l'auteur italien, c'est à lui que revient l'honneur d'avoir le premier complété la gamme moderne, en ajoutant la septième syllabe de solmisation aux six premières de l'hexacorde de Gui d'Arezzo et en la nommant *si*. Sans trancher la question, le savant musicographe constate que l'innovation imaginée ou professée par Anselme le Flamand doit avoir eu beaucoup de prosélytes, puisqu'elle était pratiquée à Sienne au xviii^e siècle par le père Fausto Fritelli, maître de chapelle de la cathédrale, en dépit des efforts des partisans de la solmisation ancienne, qui blâmaient et rejetaient l'innovation.

On sait que la même invention est attribuée, avec beaucoup de fondement, au compositeur-chanteur anversois Hubert Waelrant, qui vivait à Anvers et y donnait l'enseignement musical vers l'époque où Anselme a dû s'instruire dans son art. Il se pourrait donc qu'à ce dernier ne doive revenir que l'honneur de l'avoir propagée dans des contrées où elle n'avait pas encore pénétré.

Chev. L. de Burbure.

ANSELMO (*Antoine*), jurisconsulte et magistrat, naquit accidentellement à Hambourg (1) en 1589, d'une famille

Cette mention du lieu de naissance qui se faisait sur la production de pièces authentiques, nous parut de nature à faire disparaître toutes les incertitudes. Quant à la famille d'Anselmo, elle était originaire du Limbourg. Il nous l'apprend lui-même, dans son commentaire de l'Édit Perpétuel (Introduction, p. 10, § 2, deuxième édition), pour prouver que l'on faisait pour les Limbourgeois exception à la règle que les Brabangons seuls pouvaient remplir en Brabant des fonctions municipales. Il cite, comme exemple, son père, son aïeul paternel et son aïeul maternel qui, bien que Limbourgeois, ont été tous trois échevins d'Anvers. De tous ces faits nous croyons pouvoir conclure qu'Anselmo est né accidentellement à Hambourg.

originaire du Limbourg et mourut le 16 novembre 1668. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude du droit et se fixa comme avocat à Anvers, où il obtint, en 1616, le droit de bourgeoisie. En 1645, il fut nommé échevin de cette ville et resta jusqu'à sa mort investi de fonctions importantes que, d'après les coutumes d'Anvers, on ne pouvait exercer qu'en qualité d'ancien échevin. Revêtu plusieurs fois de cette fonction, il fut aussi chef de section, chef de police, juge de paix et membre de la chambre des pupilles, institution que nous ne connaissons plus aujourd'hui.

Anselmo épousa, le 22 mars 1617, Adrienne Voets, dont il eut trois fils et quatre filles. Il est enterré à Hoboken. Ses descendants par les femmes existent encore et appartiennent aux familles bien connues à Anvers, des Dellafaille, Van Havre et Vanderhaegen d'Eesbeke.

De tous nos anciens jurisconsultes, Anselmo est incontestablement le plus fécond ; il a laissé des travaux considérables auxquels il a dû consacrer sa vie tout entière. Au siècle dernier, il fut l'objet de critiques amères, surtout de la part de Christyn ; mais pour juger la valeur scientifique d'un homme, il faut avoir soin de ne pas l'isoler du temps où il vivait. Ainsi, au commencement du XVIII^e siècle, nos provinces jouissaient bien d'un peu de repos après l'effroyable cataclysme qui avait marqué la seconde moitié du siècle précédent ; mais un grand désordre régnait encore dans la législation ; nos praticiens connaissaient peu le droit édictal de leur pays et empruntaient le plus souvent au droit étranger les motifs de leurs décisions. Anselmo entreprit de rassembler les placards, édits et ordonnances, de les expliquer et de les commenter. C'était certes une vaste entreprise qui exigeait beaucoup de science et de persévérance. Ces travaux ne sont pas parfaits, sans doute ; ils laissent même à désirer sous plusieurs rapports, mais leur utilité à l'époque de leur publication n'en est pas moins incontestable, et la meilleure preuve que l'on puisse en rapporter, c'est que le commentaire sur l'Édit Perpétuel, le plus

important de tous, a eu trois éditions, et le *Tribonianus belgicus* en a eu deux.

Anselmo est d'ailleurs cité très-fréquemment comme autorité par les jurisconsultes qui, après lui, ont entrepris de commenter notre droit édictal.

D'après le cadre qu'il s'était tracé, Anselmo commença par la publication d'un recueil de placards sous le titre :

1^o *Placcaeten, ordonnantien, landt-chartres, blyde-Incomsten, privilegien, ende instructien by de princen van dese Nederlanden, aen de inghesetenen van Brabant, Vlaenderen ende andere provincien, t'sedert 't jaer MCCXX tot den jaere MDCXL, wtgegeven, gheacordeert ende verleent, etc., etc. Vergadert ende onder bequamen titulen in order ghestelt door Antonium Anselmo.* Antwerpen, Henri Aertssens, 1648 ; 2 vol. in-f^o.

Ce recueil comprend les années 1520 à 1640. Il fut plus tard continué par Christyn et Wouters.

2^o *Codex Belgicus, seu jus edictale a principibus Belgarum sancitum, ofte de nederlandsche, nieuwe soo gheestelycke als wereltlycke rechten, ghetrocken uyt de vier placcaet-boecken tot Gendt ende Antwerpen uytgegeven. Den tweede druck.* T^e Antwerpen, by Petrus Bellerus, MDCLXI ; in-f^o 287 pages et 4 feuillets de table.

A la suite se trouvent :

Placcaeten, edicten, ende ordonnantien, daer van in deen Codex mentie wordt ghemaeckt ende in de voorgaende vier placcaet-boecken tot Gendt ende Antwerpen uytgegeven niet bekend en zyn ; in-f^o de 349 pages.

Ce codex, écrit tout entier en flamand, est un répertoire de la législation belge à cette époque, fait par ordre alphabétique des matières, avec renvoi aux articles des édits.

3^o *Commentaria ad Perpetuum Edictum serenissimorum Belgii principum Alberti et Isabellae divulgatum. — 12 julii MDCXI, etc., etc...* editio secunda. — *Dimidia plus parte, plurimis in locis auctor et indice copiosior, locupletior, tersior et castigatior opus, uti hodiernis utriusque fori praticis gratum, ita posteris futurum gratissimum et acceptissimum.* Antverpiæ, apud Petrum Bellerum, MDCLI ; in-

folio, avec une vignette représentant Albert et Isabelle dans un médaillon.

La troisième édition porte le même titre, mais *apud Henricum et Cornelium Verdussen, anno MDCCI*; in-f° de 332 pages sans la table.

La première édition est sans doute assez rare, car nous n'avons pu parvenir à en retrouver un exemplaire. D'après la date de la censure, elle doit être de 1652.

A la suite, mais avec une pagination différente, se trouvent les articles des placards, joyeuses-entrées, édits, ordonnances, traités, etc., cités dans le commentaire; 216 pp. in-f°.

C'est cet ouvrage d'Anselmo qui a été tout spécialement attaqué par Christyn; mais il eut aussi ses panégyristes, notamment Raparlier et De Ghewiet. Ce dernier conseille même aux avocats de l'apprendre presque par cœur.

Ce commentaire, écrit en latin, est excessivement détaillé.

4o *Tribonianus Belgicus, sive dissertationes forenses, ad Belgarum principum edicta, quæ potissimum in utroque foro, tam ecclesiastico, quam sæculari, allegantur et usitantur..... additæ sunt res judicatæ in supremis et provincialibus belgicis conciliis; nec non aliarum curiarum sententiæ.* Bruxellis, typis Balthasaris Vivien, MDCLXIII; in-f°.

La seconde édition porte après le titre : *Editio nova, cui in fine additur Joannis Rommelii Dissertatio ad art. XIX Edicti Perpetui.* Antverpiæ, apud Henricum et Cornelium Verdussen, MDCXCII; in-f° de 424 pages.

La dissertation de Jean Rommelius, jurisconsulte brugeois, réimprimée à cause de sa rareté, existe également à la suite de la première édition du *Tribonianus Belgicus*, mais elle n'est pas mentionnée sur le titre; elle comprend trente-six pages.

C'est un commentaire en latin du droit édictal.

5o *Consultissimi domini Antonii Anselmo, consultationes seu resolutiones et advisa-*

menta diurna..... Quibus addita sunt varia documenta concernentia curiam ecclesiasticam per eundem congesta. Antverpiæ, apud Petrum Bellerum, MDCLXXI; in-f° de 606 pages et 14 feuillets non cotés de table.

Ce recueil, qui a paru après la mort de l'auteur, contient cent quatre-vingt-deux consultations, les unes en latin, les autres en flamand, sur le droit coutumier, le droit public et le droit ecclésiastique. Ces consultations résument la carrière d'Anselmo comme avocat et couronnent dignement la série de ses publications.

6o Dans l'édition du *Corpus Juris civilis*, donnée par Simon Van Leeuwen, Amsterdam, 1663, 2 vol. in-f°, se trouve : *Ad universum Corpus Juris civilis Antonii Anselmo A. F. A. N. observationes singulares, remissiones, et notæ, juris civilis, canonici et novissimi ac in praxi recepti differentiam continentes.*

Nous croyons que ces observations n'ont pas été publiées séparément, car malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu parvenir à en découvrir un exemplaire.

7o Dans l'épître dédicatoire du *Tribonianus Belgicus*, 1662, Anselmo annonça la publication des ouvrages suivants :

- a. *Observationes ad consuetudines Antverpienses* (1).
- b. *Commentaria ad jucundum eventum Philippi III, anni 1623.*
- c. *Quæstiones practicæ quolibetice congestæ.*
- d. *Annotamenta ad concordata Brabantia.*

Mais ces travaux n'ont jamais vu le jour et les manuscrits n'en ont pas même été retrouvés; il est très-probable qu'ils n'ont existé qu'à l'état de projet.

J. Delecourt.

ANSFRIDE ou AUFROI (Saint), AUFRIDUS, AUSFRIDUS, ANSFRIDUS, ANSFREDUS, GAUFRIDUS, comte de Huy, évêque d'Utrecht, mort vers 1010. Les anciens hagiographes et les historiens ne s'accordent pas sur l'ori-

(1) M. Britz, dans son *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*, t. 1, croit que le manuscrit 13569 de la Bibliothèque de Bourgogne est le commentaire d'Anselmo sur les coutumes d'Anvers;

c'est évidemment une erreur, car l'auteur anonyme de ce travail cite souvent les décisions de Stockmans, qui n'ont paru qu'en 1670; il cite même Anselmo.

gine de saint Aufroi. Plusieurs pensent qu'il était fils de Lambert I, comte de Louvain, et, par conséquent, frère de Regnier au Long Col; d'autres, comme Des Roches et Dewez, le considèrent comme un seigneur saxon auquel l'empereur Othon I donna, après la disgrâce de Lambert I, le comté de Louvain; enfin, quelques-uns, particulièrement Haræus, prétendent qu'il n'était qu'un puissant seigneur brabançon et que les titres de comte de Bratuspant ou de Brabant et comte de Louvain, que lui donnent Sigebert de Gembloux et Anselme de Liège, n'ont d'autre signification que celle de comte dans le pays de Bratuspant ou de Louvain. Cette dernière opinion paraît la plus probable. Quoi qu'il en soit, Ansfride gouverna longtemps le comté de Huy et une partie de la Campine, et laissa après lui une réputation de vaillant guerrier et de justicier incorruptible. Il avait épousé Hilsunde, comtesse de Stryen, dont il eut une fille nommée Benoîte. Après un certain nombre d'années de mariage, les deux époux se séparèrent, de mutuel accord, pour servir Dieu plus librement. Ansfride donna à Notger, évêque de Liège, le comté de Huy, et Hilsunde se retira, avec sa fille, au monastère de Thorn, qu'elle venait de fonder sur la Meuse (992).

Deux ans après, Baudouin de Hollande, évêque d'Utrecht, étant mort, Ansfride fut appelé à lui succéder. Il refusa longtemps cette charge, et ce ne fut que sur les vives instances de Notger et de l'Empereur qu'il consentit à l'accepter. Il gouverna son Église avec cette fermeté de caractère dont il avait déjà donné des preuves dans son administration civile, et lui fit don des villages de Westerloo, Odlobo (Oulo, puis Oudlo, près d'Ar-schot), Meerbeke (aujourd'hui West-meerbeek), Hoybeke (aujourd'hui Hom-beek) et de Burente (1), qu'il possédait dans le comté de Rhyen et que nous retrouvons encore dans notre Campine. Ces biens passèrent, plus tard, du moins en grande partie, à la famille de Mérode.

A la fin de sa vie, Ansfride se retira

au monastère de Mont-Sainte-Marie (Hohorst, puis Heiligenberch), qu'il avait bâti à trois lieues d'Utrecht, et y mourut le 3 mai 1008 ou 1009, selon Haræus, ou 1010, d'après Lambert d'Aschaffembourg.

Eugène Coemans.

Acta SS. Maii, t. 1, p. 428. — Miræus, *Diplom. Belg.*, t. 1, pp. 52, 228. — Haræus, *Ann. Duc Brabant.* Proleg., § 11, p. 160. — *Batavis Sacra*, p. 124. — B. Fisen, *Hist. Eccles. Leod.*, liv. VII, p. 249. — Van Heussen, *Hist. Episc. Belgii*, t. 1, p. 11. — De Beka, *Hist. Ultraject.*, p. 37. — Heda, *Hist. Episc. Ultraject.*, p. 92. — J. a Leidis, *Chronic. Belg.*, p. 115.

ANSIAUX (Emmanuel-Antoine-Joseph), jurisconsulte et littérateur, né à Liège, le 1er janvier 1761, mort à Munster, le 27 février 1800.

Après avoir fait des études approfondies en droit romain et en droit coutumier, Ansiaux s'adonna plus particulièrement à la littérature, et y débuta par la publication de *l'Heureuse délivrance, ou la Catastrophe du chevalier de Saint-P...*, critico-comédie en un acte et en prose. Bruxelles, 1780; in-8° de 20 pages (anonyme); satire ingénieuse dirigée contre Saint-Péravi, poète français, mort à Liège dans la misère. En 1783, Ansiaux concourut pour le prix d'éloquence à la Société d'Émulation, et y obtint l'accèsit. Son Mémoire, qui contenait l'éloge historique d'Érard de la Marck, évêque de Liège, n'a pas été imprimé. Villenfagne en a publié un extrait dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Liège, ou Collection des discours historiques qui ont concouru à la Société d'Émulation*. Maestricht et Liège, 1785; in-8° pp. 97-107. En 1784, Ansiaux obtint le prix proposé par la même Société pour l'éloge de Wazon, autre évêque de Liège. Son travail a été imprimé, en 1785, dans la collection précitée. En 1791, il publia encore, sous le voile de l'anonyme : *Analyse du recès donné, le 17 mai 1791, par l'état de la Noblesse*. Liège; in-8° de 15 pages; et, en 1792 : *Aperçu des motifs des réclamations contre l'organisation actuelle de l'ordre équestre du pays de Liège et comté de Loos*; in-8° de 8 pages. Le prince Hoensbroech, qui appréciait le mérite d'Ansiaux, lui avait conféré

(1) Le nombre et les noms de ces villages varient dans divers diplômes et dans différentes

copies du même diplôme; j'ai suivi Miræus. *Codex donationum piarum*, cap. XLII.

l'emploi de conseiller dans son conseil ordinaire, mais il n'en jouit pas longtemps : la révolution liégeoise le força de s'expatrier, et il se retira en Allemagne, où il obtint le titre d'historiographe de l'ordre noble de Saint-Hubert, et l'emploi de conseiller intime auprès de la princesse de Wurtemberg. Outre les publications mentionnées plus haut, Ansiaux a encore fait paraître dans *l'Esprit des journaux* :

1^o Un extrait du vieux roman en vers de *Gace de la Bigne*; octobre 1781.

2^o Une lettre sur le même sujet dans laquelle il rectifie quelques erreurs commises dans la première; février 1782.

3^o *Lettre sur un usage ancien*; juin 1783.

4^o *Notice sur Lambert de Vlierden*; novembre 1784.

5^o *Notice sur Charles de Méan*.

6^o *Lettre sur un modèle en terre d'un mousolée à élever à François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège*; février 1785. Ansiaux a également signé un mémoire juridique imprimé en 1789 (Liège) et intitulé : *Requête à Son Altesse*, par onze habitants de Pesche et la communauté dudit lieu, implorant contre la soi-disant régie de Pesche. Ansiaux était frère du peintre de ce nom qui suit.

M.-L. Pelsin.

Villenfagne, *passim*.

ANSIAUX (Jean-Joseph-Éléonore-Antoine), peintre d'histoire, né à Liège en 1764, mort en 1840, était élève de Vincent, qui le considérait comme un de ses meilleurs disciples. Ansiaux remporta un grand nombre de médailles dans les différents concours auxquels il prit part à Paris, et fut très-avantageusement mentionné par l'Institut. Ce peintre, qui avait d'abord été destiné au barreau, a laissé beaucoup de tableaux de grande dimension qui ornent les églises de France. Voici l'indication de ses œuvres principales : *Portrait de M^{lle} Mezerai*; *Portrait du maréchal Kellerman*; *Le Retour de l'Enfant prodigue*; *Saint Jean reprochant à Hérode sa conduite licencieuse*; *Jésus bénissant les enfants*; *La Flagellation*, à la cathédrale de Metz; *Annonciation de la Vierge*; *Saint Paul à Athènes*, à Saint-

Étienne du Mont, à Paris; *L'Adoration des Mages*, à l'église de Sainte-Waudru de Mons; *La Résurrection*, à la cathédrale d'Amiens; *L'Élévation de la Croix*, à la cathédrale d'Angers; *Le Crucifiement*, à l'église de Saint-Germain-en-Laye; *Clémence de Napoléon*; *Jésus-Christ expirant*, à l'église de Villeneuve-Saint-Georges; *L'Assomption de la Vierge*, à l'église de Lône; *La Peste de Milan*, à l'église de Gorée, au Sénégal; *L'Assomption de la Vierge*, pour les dames de Sainte-Marie, au faubourg Saint-Honoré à Paris; *Sainte Marthe*; *Quatre Muses*, pour Constantinople; *Sainte Ursule*, pour la ville de Thorn; *Le Rêve de Paris*. Ansiaux peignit aussi beaucoup de tableaux de genre gracieux.

Ad. Siret.

ANSIAUX (Jean-Hubert-Joseph), compositeur de musique, était fils de Tous-saint Ansiaux, et naquit le 16 décembre 1781, à Huy. La position fortunée de ses parents lui permit, dès son plus bas âge, de s'instruire à loisir dans l'art qu'il affectionnait. Deux bons professeurs, M. Henkart, pour les principes de la musique et l'harmonie, et M. Tingry, pour l'étude du piano, développèrent avec succès les dispositions naturelles du jeune Ansiaux, qui s'était adonné à la composition avant d'en avoir appris les règles. Au bout de peu d'années, tous les secrets de l'art d'écrire lui étaient devenus familiers, et il produisit, entre autres œuvres de musique d'église, un *Te Deum* à huit voix et orchestre, qui lui valut les félicitations de plusieurs maîtres célèbres, lorsqu'il se rendit à Paris, en 1808.

De retour à Huy, il devint, dès cette époque, le Mécène des musiciens et le soutien de toutes les institutions artistiques de cette ville. Il travailla activement à rendre son ancienne importance à la chapelle musicale de l'église collégiale de Notre-Dame, organisa des concerts de chant et de symphonie, dirigea la Société Philharmonique; en un mot, rien ne resta hors de la portée de son zèle infatigable.

Tant de travaux, tant d'efforts, joints aux émotions et aux fatigues résultant de la composition musicale, furent peut-être la cause du décès prématuré d'Ansiaux, qui mourut subitement dans sa demeure,

assis devant son pupitre, ayant à peine atteint l'âge de quarante-cinq ans, le 4 décembre 1826.

Outre son premier *Te Deum* à huit voix, Ansiaux en a composé deux autres, dont le dernier, jusqu'alors inédit, fut exécuté à Bruxelles, à l'église de Sainte-Gudule, le 16 décembre 1854, jour à la fois anniversaire de la naissance du roi Léopold et du compositeur; neuf messes; plusieurs mottets; trois ouvertures; deux opéras : *Les Revenants* et *Numa*, restés en manuscrit; un oratorio intitulé : *Le Sacrifice de Jephthé*; des ouvrages pour harmonie militaire; enfin un grand nombre de morceaux de chant et de piano.

Chev. L. de Burbure.

ANSIAUX (Nicolas-Antoine-Joseph), médecin, né à Ciney, en 1745, mort à Liège, en avril 1825. Après avoir pris le grade de docteur en médecine à l'université de Louvain, il s'établit dans sa ville natale; mais sa réputation l'attira à Liège, où il fut nommé médecin du prince-évêque, en 1784. Il y fut longtemps médecin en chef des hospices civils et président du premier comité de la vaccine établi dans le pays; il fut aussi président de la Société libre des sciences physiques et médicales de Liège.

Il a publié un travail intitulé : *De l'Influence des doctrines médicales dans la pratique* (*Esprit des journaux*, 1785, t. X et t. XI), et une traduction en vers français des Aphorismes d'Hippocrate (*ibid.*, 1791). Sa réputation l'avait fait nommer membre de plusieurs sociétés savantes.

G. Dewalque.

ANSIAUX (Nicolas-Gabriel-Antoine-Joseph), chirurgien et professeur, né à Ciney, le 6 juin 1780, mort à Liège le 26 décembre 1834. Il était fils du précédent; il accompagna, en Allemagne, son père, qui quittait Liège, à l'approche des armées françaises, avec le prince-évêque, dont il était le médecin, son titre devant l'exposer, à ce que craignait le prince, aux rigueurs qui atteignaient alors ceux qui avaient occupé des emplois auprès des cours.

De retour à Liège en 1795, il aborda l'étude de l'anatomie et de la chirurgie. Après avoir suivi le cours d'un médecin

français et la pratique de son père pour la médecine, ainsi que de l'hôpital de Bavière pour la chirurgie et de Ramoux pour les accouchements, il prit, à 18 ans, le titre de chirurgien : l'exercice de la profession était libre alors. Mais bientôt il se rendit à l'École de médecine de Paris et y séjourna jusqu'en 1801, qu'il revint à Liège. La loi du 19 ventôse an XI (1803) étant venue mettre un terme aux abus, en rétablissant les grades académiques, Ansiaux se rendit de nouveau à Paris pour y recevoir le diplôme de docteur : il subit ses examens de la manière la plus distinguée. Sa thèse, *Dissertation sur l'opération césarienne et la section de la symphyse des pubis* (Thèses de Paris, an XII, n° 119), fut remarquée et obtint plus tard une seconde édition; il y précise les indications des deux opérations et les cas où la première seule est praticable. Vers le même temps, il publia, dans le *Journal de médecine de Corvisart*, t. II, des *Réflexions sur la rupture du plantaire grêle*, qu'il considéra le premier comme le déchirement de quelques fibres des jumeaux ou du soléaire.

De retour dans son pays, Ansiaux songea à relever la chirurgie de l'abaissement et de l'anarchie incroyable où elle était tombée. On sait que cette partie de l'art de guérir, longtemps confiée aux barbiers, n'a pris son rang dans les sciences que depuis la fin du siècle dernier; sous ce rapport, notre pays était même bien inférieur à la France, à cause de l'abandon où la chirurgie était laissée à l'ancienne université de Louvain. Au pays de Liège, il n'y eut jamais d'enseignement régulier de l'art de guérir : quelques chirurgiens avaient pris leurs grades dans des universités étrangères, surtout à Montpellier; la plupart, après avoir suivi six ans la pratique d'un maître en chirurgie, avaient subi quelques examens bornés à l'anatomie et à la clinique des tumeurs, des plaies, des fractures et des luxations. L'émigration qui suivit la révolution nous enleva encore une partie des hommes les plus capables; puis le désordre et l'anarchie qui résultèrent de notre réunion à la France nous dotèrent

rent, en l'absence d'examens, d'une foule de praticiens à peu près dépourvus d'instruction scientifique. Ansiaux aspira donc à fonder une école de chirurgie; bientôt son condisciple Comhaire, de retour de Paris, s'associa à ses efforts comme il devait partager ses succès. En 1806, ils obtinrent de la ville un local pour l'enseignement public et gratuit de l'anatomie et de la physiologie. La même année, Ansiaux fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital de Bavière; il en profita pour introduire d'importantes améliorations dans cet établissement et pour instituer un cours de clinique chirurgicale. Aussi l'école de chirurgie de Liège prospéra rapidement et subsista jusqu'à la création des universités du royaume des Pays-Bas, en 1816. Outre l'honneur d'avoir fourni au pays une foule de praticiens instruits, admis, sur ses certificats, à l'examen de docteur à Paris, on lui doit d'avoir contribué puissamment à fixer le choix du gouvernement d'alors et à doter la ville de Liège d'un université. A l'organisation de celle-ci, Ansiaux fut nommé professeur ordinaire et chargé d'enseigner la pathologie et la clinique chirurgicales, ainsi que la médecine légale. Cette dernière branche, abandonnée avant lui, devint l'objet de ses études favorites. En 1821, il publia, avec son collègue Destriveaux: *Question de médecine légale; précis des mémoires du docteur Pfeffer* (1), *écrits pour la défense de deux individus accusés d'avoir commis un homicide volontaire par étranglement et suspension, suivi d'un plan de cours de médecine légale*; Liège. L'année suivante, en déposant les insignes du rectorat, il prononça un discours latin, *Oratio de medicina forensis historia ejusque dignitate* (*Annales de l'Université de Liège*), qu'il reproduisit à l'ouverture de son cours de 1824 sous ce titre: *Discours sur la médecine légale*; Liège, 1825. L'attente d'un nouveau code, la révolution de 1830, puis la maladie du foie qui le conduisit au tombeau,

ne lui permirent pas de publier le traité dont il avait réuni les matériaux.

On doit encore à Ansiaux une *Clinique chirurgicale*; Liège, 1816, qui eut une 2^e édition, augmentée en 1829, et fut traduite en Allemand; ouvrage clair, concis et instructif, riche des faits de sa grande pratique; il y a reproduit ses travaux antérieurs, entre autres le *Mémoire sur le traitement de la blennorrhagie* (*Bibliothèque médicale*, t. XXXIX) par la potion de Chopart à haute dose dès le début; et les *Réflexions et observations sur la tumeur lacrymale* adressées à la Société de médecine de Toulouse, en l'an XII: il y fait connaître un procédé opératoire qui ne diffère guère que par le traitement consécutif de celui que Dupuytren adopta plus tard. Il commença aussi la publication d'une édition de Callisen: *Systema chirurgiæ hodiernæ Henrici Callisen, editio quinta innumeris correctis mendis notisque aucta*. Leodii, 1821. On regrette que le second volume n'ait pas paru. Il a laissé en outre différents rapports et articles dans les *Actes de la Société des sciences physiques et médicales de Liège*, dont il était secrétaire, ainsi que dans les *Procès-Verbaux* de la Société d'Émulation de la même ville, dans laquelle se fondit la première société. Ses travaux lui valurent l'honneur de faire partie de beaucoup de sociétés savantes.

Ansiaux avait épousé, en 1801, Catherine-Joséphine Lafontaine, née à Liège en 1785 et y décédée en 1825, dont il eut deux fils: Nicolas-Joseph-Victor, qui le remplaça à l'université dans la chaire de chirurgie, et Émile-Louis, ancien avocat, échevin et bourgmestre de Liège, aujourd'hui retiré de la vie publique. A la mort de N.-G.-A. Ansiaux, ses collègues et ses amis ont fait frapper en souvenir de lui une médaille qui fut gravée par L. Jehotte.

G. Dewalque.

ANSILLON (Jean), curé de l'église Sainte-Gertrude à Liège, né en cette ville et mort après 1688, date à laquelle il ap-

(1) Simon-Xavier Pfeffer, né à Huy le 8 février 1729, licencié en médecine de l'Université de Louvain, se dévoua au traitement des pauvres de Liège. Entraîné à prendre la défense de la veuve Debor, accusée d'avoir pendu son mari, de complicité avec son gendre, et deux fois déjà mise à

la torture, il eut le bonheur de réussir après vingt mois d'efforts et de dégoûts; mais ce succès l'obligea à se retirer à Louvain, chez le professeur Jaquelart, où il mourut quatre ans après, le 27 septembre 1772, à la suite d'une méprise qui lui fit administrer de l'arsenic au lieu d'un purgatif.

prouvait encore le *Traité de la Simonie* publié par le chanoine Moreau. On ne possède point de détails sur la vie de ce savant ecclésiastique. Nous savons seulement qu'il prit une part assez militante dans les discussions philosophiques et religieuses qui, à la fin du XVII^e siècle, divisèrent le clergé liégeois.

Ansillon a publié :

1^o *De Simonia et munerum ac retributionum in re beneficiaria. Ubi etiam obiter agitur de vita et honestate clericorum, de tonsura, habitu, residentia*, etc. Leodii, 1677 ; in-8^o de 16 feuilles lim. et 377 pp. sans l'index. Dédicace au prince de Latour d'Auvergne, cardinal et grand prévôt de Liège.

2^o *Entretiens divers sur les paradoxes des épicuriens et des stoïciens renouvelés par les cartésiens*. Liège, Hoyoux, 1684 ; in-8^o de 20 feuil. lim. ; 362 pp. et 1 feuil. d'approbation. Dédicace à J.-F. de Méan, chanoine et écolâtre de Liège.

3^o *Réponse à un discours de Jean Jacobi touchant l'obligation des religieux et des religieuses à réciter les heures quand ils n'ont pas assisté au chœur*. Liège G.-H. Streel, 1685 ; in-8^o.

Jacobi ayant réfuté l'opinion d'Ansillon, celui-ci répliqua, l'année suivante, par une nouvelle *Réponse au deuxième discours de Jean Jacobi*, etc., Liège, G.-H. Streel, 1686 ; broch. in-8^o. Ul. Capitaine.

ANSO, ANSON ou ANSUS, hagiographe, décédé en 800. On ignore le lieu de naissance de ce personnage ; on croit cependant qu'il vit le jour dans le Luxembourg. En 776, il succéda à saint Théodulphe dans le gouvernement de l'abbaye de Lobbes, dont il fut le septième abbé.

Il écrivit la vie de saint Ursmar et celle de saint Erme ou Ermin, abbés de Lobbes, respectivement morts en 713 et 737. Ces biographies, qui placent Anso parmi les hagiographes les plus importants de cette époque, furent retouchées, au x^e siècle, par le célèbre Rathier, évêque de Vérone, et par Folquin, abbé de Lobbes. L'histoire en vers de saint Ursmar, composée, au xi^e siècle, par Hérigère, abbé de ce monastère, a été calquée sur l'ouvrage d'Anso.

Les Vite sancti Ursmari, episcopi et ab-

batis et sancti Ermini, episcopi et abbatis ont été imprimées dans les *Acta SS. April. die* 18, t. III, pp. 560-562, et *April. die* 28, t. IV, pp. 375-376. Bon de Saint-Genois.

Paquot, *Mémoires littéraires*, in-8^o, t. III, p. 276. — Fabricius, *Bibl. med. ævi*, t. I, p. 116. — Sweertius, *Athenæ Belg.*, p. 129. — Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 66. — *Histoire Litt. de la France*, t. IV, pp. 203-204.

ANTHEUNIS (Jacques-Jean), écrivain polémiste, né à Gand, en 1758. Il achevait ses études à l'université de Douai, quand la révolution Brabançonne éclata. Partisan des principes de l'avocat Vonck et opposé au parti dominant de Vander Noot et de Van Eupen, il prit une part active au mouvement populaire, dirigé contre les tendances absolutistes de Joseph II. Après la défaite des Français à Neerwinden, sous Dumouriez, le 18 mars 1793, Anthéunis se réfugia en France et résida quelque temps à Paris, à Maubeuge et à Lille. Il approuvait de tout cœur les réformes introduites par le gouvernement de la république française ; mais, homme droit et loyal, il ne put souffrir les exactions commises par les commissaires et agents du pouvoir exécutif, et ce fut dans le but de les flétrir et d'arrêter le mal qu'il prit la plume et publia la légende des *Concussionnaires Belges (Legende der Nederlandsche roffianen en stroopers)*, dans un ouvrage périodique qui parut par ses soins et sous sa direction, intitulé : *De Protocole Jacobs, sone Johans, sone Ballhazars, die de vryheid der Gaulen ende de goede uytoering hunner wetten lief heeft*. Tot Gend, by Emm. Servranx ; in-8^o.

Cet ouvrage parut après la chute du directoire en 1799, en trois volumes respectivement de 211, 212 et 184 pages. Ph. Blommaert.

ANTHONISSEN (Henri-Joseph), peintre, né à Anvers le 9 juin 1737, et mort dans la même ville le 4 avril 1794, fut admis à la maîtrise dans la confrérie de Saint-Luc et s'appliqua au paysage, genre dans lequel il s'acquitt bientôt une certaine renommée. Il fut nommé doyen de cette corporation en 1763 et épousa, deux ans après, Catherine-Josèphe Rade-maekers, dont il eut huit enfants. Appelé, en 1773, pour la seconde fois, au décanat

de Saint-Luc, il occupait ces fonctions lorsque, sur les instances du peintre André-Corneille Lens, les artistes furent séparés de la gilde, ce qui l'obligea à résigner sa dignité de doyen. Anthonissen, qui peignit avec succès à l'huile, a produit un grand nombre de peintures à l'aquarelle. Ses œuvres se font remarquer par une touche habile et un effet agréable. Il a formé de bons élèves, entre autres Simon-Alexandre Denis, Jacques-André-Joseph Trachez, et surtout le célèbre peintre d'animaux Balthasar-Paul Ommeganck.

P. Génard.

ANTHONISSEN (*Pierre*), prédicateur, vivait à Gand dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. On ne connaît pas au juste le lieu de naissance d'Anthonissen; mais il est certain qu'il est originaire de la Flandre. Son nom et quelques détails sommaires sur sa vie sont les seuls renseignements qui soient parvenus jusqu'à nous. Il appartenait à l'ordre des Dominicains et fut promu au grade de docteur en théologie; mais c'est surtout son talent de prédicateur qui a sauvé son nom de l'oubli. On a de lui une collection de sermons et de méditations, souvent réimprimée et remarquable pour l'époque de décadence littéraire de la langue flamande dans laquelle il écrivait. En effet, son style est généralement élevé, assez pur, et exempt de gallicismes. Ses sermons ont été publiés au complet, sous le titre de: *Den lydenden en stervenden Jesus, in honderd twintig meditatien afgebeeld*. Gand, 1807, chez A. Steven; 4 vol. in-8^o de 400 pp. chacun. B^{is} de Saint-Genois.

DANTINES (*D. François-Maur D'*), historien, né à Gonvieux (Namur) en 1688, mort en 1746. Voir **DANTINES** (*D. François-Maur*).

ANTOINE DE BOURGOGNE, duc de Brabant, de Lothier, de Limbourg et de Luxembourg, marquis du saint-empire, né en 1384, mort à Azincourt le 25 octobre 1415. Deuxième fils de Philippe le Hardi, Antoine de Bourgogne épousa, en avril 1402, Jeanne de Saint-Pol, fille unique de Waleran III, comte de Saint-Pol et de Ligny, et de Mahaut de Rœulx. Son père, le plus proche héritier du duché de Brabant, à titre de sa femme,

Marguerite, nièce de la duchesse Jeanne, fit plusieurs tentatives infructueuses pour assurer cette succession à sa famille. Ce ne fut qu'en 1404 que la duchesse consentit à abdiquer sa souveraineté, et elle engagea alors les états à conférer la régence à Antoine de Bourgogne, son petit-neveu, qui, la même année, fut nommé ruward (gouverneur).

En 1405, Antoine de Bourgogne prit part, avec son frère Jean sans Peur, à la lutte entre les Bourguignons et les Armagnacs. A la mort de la duchesse Jeanne (1406), il fut investi, par le testament de Philippe le Hardi, du titre de duc de Brabant et de Limbourg, et donna, dès le commencement de son règne, libre cours à l'impétuosité de son caractère. Le duc Renaud de Gueldre se refusait à lui faire hommage pour les fiefs qu'il tenait du Brabant, et les habitants de Maestricht ne voulaient pas prêter serment à leur nouveau souverain. Antoine s'adressa aux villes qui, à l'exception de Bois-le-Duc et d'Anvers, ne lui accordèrent aucun secours. Il n'en entreprit pas moins son expédition, assiégea Maestricht et prit cette ville le 9 octobre 1407. Le même jour, il recevait, près de Grave, l'hommage du duc de Gueldre. L'empereur Robert, à la suite de cette expédition, se désista des prétentions qu'il avait élevées sur la possession des duchés de Brabant et de Limbourg, comme fiefs de l'Empire. Sommés par lui, le 22 décembre 1406, de reconnaître la justice de ses prétentions, les états du Brabant n'avaient tenu aucun compte de cette démarche.

Le 12 août 1407, Antoine de Bourgogne perdit sa femme, qui lui avait donné Jean IV, son successeur; Philippe de Bourgogne, né le 25 juillet 1404, mort le 4 août 1430, et Antoine, mort jeune. Il songea bientôt à une seconde union et porta ses vues sur Élisabeth de Gorlitz, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz, et de Richarde de Mecklenbourg. L'empereur Wenceslas, l'oncle de la duchesse, le seconda dans ce projet, et le contrat de mariage fut signé à Prague le 27 avril 1409. Antoine et Élisabeth prirent les titres de duc et duchesse de

Lothier, de Brabant et de Luxembourg, marquis et marquise du saint-empire, comte et comtesse de Chiny. Le premier acte de Wenceslas en faveur des nouveaux souverains avait été de les autoriser à racheter de Josse, marquis de Brandebourg, et de Moraire, qui les tenait en engagère, le duché de Luxembourg, le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace.

La guerre s'étant rallumée entre Jean sans Peur et le duc Louis d'Orléans, Antoine reprit les armes, accompagna son frère et combattit vaillamment pour la même cause. Son ardeur belliqueuse ne l'empêcha pas de signaler son règne par des institutions d'une haute importance : celle de la chambre des comptes en 1406, (nouv. style), et celle de la chambre de tonlieu en 1412.

D'autres actes contribuèrent encore à rendre sa mémoire chère à ses sujets : le 20 mai 1411, il annula, en faveur de la ville de Bruxelles, la gilde ou corporation drapière de Merchtem, qu'il avait lui-même instituée dans cette bourgade le 30 novembre 1409 ; le 22, il renouvela l'octroi des accises et publia un règlement sur les trêves. La même année, il confirma les privilèges des Luxembourgeois. Il supprima, le 2 novembre 1412, le Havestoit (1) dans le Limbourg, et accorda, le 25 mai 1414, à la ville de Bruxelles, la remarquable charte connue sous le nom de Privilège du meurtre (2). Malheureusement, en maintes circonstances, le duc semblait ne rien épargner pour s'attirer la haine du peuple. La ville de Batenbourg, en Gueldre, qui lui avait été engagée par Jean Berlaer, ayant été reprise à l'improviste par les Gueldrois, il voulut imposer par la crainte aux états, qui étaient convoqués à Louvain pour répondre à la demande de troupes et d'argent qu'il destinait au siège de Batenbourg et ne craignit pas de faire arrêter les députés de Tirlemont et de Léau ; ceux de Bruxelles n'échappèrent au même sort que grâce à la précaution qu'ils avaient prise de se faire escorter d'une nombreuse troupe d'arbalétriers. Ces violences pro-

voquèrent une grande fermentation dans les villes, et Antoine fut obligé d'ajourner ses projets. Les états furent alors assemblés à Vilvorde ; le duc se plaignit de l'obstination des villes à lui refuser aide et secours ; mais celles-ci, à leur tour, présentèrent une longue série de griefs à sa charge et lui reprochèrent surtout d'immiscer le pays dans les démêlés intérieurs de la France. Antoine avait, en effet, engagé une bonne partie du Limbourg pour satisfaire sa passion des armes. Le duc promit de réparer ses torts et rentra à Bruxelles au mois d'août 1413.

En 1414, le duc Antoine suivit pour la troisième fois Jean sans Peur contre les Armagnacs, qui avaient rompu la paix, et, après avoir emporté d'emblée Compiègne, Soissons, Laon, etc., mettaient le siège devant Arras. Cette ville allait céder, lorsque survint un accommodement, et le duc rentra dans ses États.

La même année, de nouveaux troubles éclatèrent : Le prince n'ayant pas voulu rendre les sommes avancées par les villes, celles-ci refusèrent de payer les subsides accordés par les états. La querelle allait s'envenimer, lorsque le duc, informé de la descente des Anglais en Normandie, marcha au secours du roi de France et perdit la vie à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Son corps fut apporté à Bruxelles et placé à l'église de Sainte-Gudule, où les états allèrent le reconnaître. Le 2 novembre, ils lui firent de pompeuses funérailles, et le lendemain il fut enterré à Tervueren, dans le chœur de l'église paroissiale.

Adolphe Mathien.

Harzeus, *Annales ducum Brabantie*. — *Luyster van Brabant*. — Ernst, *Histoire du Limbourg*. — Bertholet, *Histoire du Luxembourg*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Piot, *Histoire de Louvain*.

ANTOING (Henri D'), né vers 1350, mort en 1396. Il s'était déjà signalé dans divers combats, quand, en 1390, il répondit l'un des premiers à l'appel du duc de Bourbon, qui voulait aller détruire sur les rives barbaresques les plus redoutables corsaires de la Méditerranée. L'expédition fut dirigée contre Messedia que Froissart, aussi bien que Charles-Quint longtemps plus tard, appelle la ville d'A-

(1) Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. V, p. 196.

(2) Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*.

frique, parce que les anciens la connaissaient sous le nom d'*Aphrodisium*. Henri d'Antoing, qui était, dit le chroniqueur de Valenciennes, « un vaillant homme », commandait le guet au moment où les Sarrasins essayèrent de surprendre les chrétiens pendant la nuit. Aidé des chevaliers du Hainaut, qui l'avaient suivi, il repoussa les infidèles ; mais leur nombre était si considérable que chaque jour le péril s'accroissait, et les rumeurs qui se répandirent au loin devinrent si menaçantes que, dans la patrie même de Henri d'Antoing, des processions solennelles eurent lieu pour appeler la protection du ciel sur sa vie et sur celle de ses compagnons. Il fallut se résoudre à quitter un rivage toujours funeste aux chrétiens. Cependant rien n'affaiblit la pieuse ardeur du sire d'Antoing, et nous le retrouvons six ans après à la croisade de Nicopoli, où il fut l'un des prisonniers décapités sous les yeux de Bajazet. Froissart, en nommant au premier rang des victimes « ce gentil chevalier hainuyer », déplore avec un vif sentiment d'émotion la fin si cruelle d'un des héros de ses récits. Henri d'Antoing, seigneur d'Haveskerke et de Briffeuil, était fils de Gérard d'Antoing ; il laissa des filles qui épousèrent les sires d'Enghien, de Stavele, de Flavy et de Sainte-Aldegonde. Il ne faut pas le confondre avec Henri d'Antoing, seigneur de Buggenhout, qui fut l'un des plus intrépides frères d'armes de Jean de Hainaut dans son expédition d'Angleterre en 1326.

Kervyn de Lettenhove.

ANTONIO, peintre, né à Gand en 1600, mort en 1677. Voir VANDEN HEUVELE (*Ant.*).

ANVERS (Gérard D'), écrivain ecclésiastique, vivait en 1270. Voir GÉRARD D'ANVERS.

ANVERS (Gérard D'), chroniqueur, du XII^e siècle. Voir GÉRARD D'ANVERS.

ANVERS (Laurent D'), né à Anvers au XIV^e siècle. Cet habile miniaturiste, le plus ancien dont un ouvrage soit venu jusqu'à nous, vivait dans la deuxième moitié du quatorzième siècle. Il est qualifié de prêtre dans l'inscription suivante qui se trouve à la fin d'un missel ma-

nuscrit appartenant à la bibliothèque de Van Westreene, à la Haye: *Anno Domini MCCC^o LXVI sabbato post natiuitatem Beate Marie Virginis fuit perfectus liber iste a Laurentio illuminatore pbro de Andwerpia commorante Gandavi. Deo gratias. Sic scribi et illuminari ob laudem Dei et ecclesie sancte fecit nobilis dominus de Rummen et de Quaetbeecke baro. Orate pro eo.* Le noble personnage qui a fait écrire et illuminer ce missel par Laurent d'Anvers, nous paraît être Guillaume van Urle, autrement d'Orey. Par son mariage avec Jeanne de Looz, fille du comte Arnoul et dame de Quaetbeke, il était devenu d'abord seigneur de ce lieu ; et lorsque sa femme et son fils eurent, en 1331, reçu de leur frère et oncle respectif, le comte Louis de Looz, la seigneurie de Rummen, il en prit également le titre. Les miniatures qui ornent ce manuscrit peuvent être comparées aux meilleures de ce genre, notamment à celles exécutées pour le roi Charles V de France par Jean de Bruges et par les autres miniaturistes flamands que ce prince avait appelés à sa cour. Comme le constate l'inscription du missel, Laurent d'Anvers habitait, en 1366, la ville de Gand.

Chev. L. de Burbure.

APOLLONIUS (Levinus), historien, voyageur, né à Middelbourg, en Flandre, mort en 1570. Sur le titre de ses ouvrages, il se nomme *Levinus Apollonius Gandobruganus, Middelburgensis*. Il est difficile de reconnaître le véritable nom de l'auteur sous ces formes latinisées. Peut-être s'appelait-il Liévin van Gentbrughe, et Apollonius n'était-il qu'un nom d'emprunt, ou bien faut-il entendre par *Gandobruganus, Middelburgensis*, qu'il était de Middelbourg en Flandre, village situé sur les confins des quartiers de Gand et de Bruges ?

On sait peu de chose de sa vie. Il semble s'être livré de bonne heure à l'enseignement et il eut pour élèves le poète André Hoius et d'autres lettrés. Plus tard, il passa en Espagne et delà au Pérou. On croit qu'il mourut aux îles Canaries. On lui doit deux ouvrages intéressants, assez rares aujourd'hui :

1^o *Levini Apollonii Gandobrugani, Middelburgensis de Peruviae regionis inter novi*

orbis provincias celeberrima inventione et rebus in eadem gestis libri V. Ad. Jacobum Claroutium, Maldeghemice et Pitthe-mie dominum. Brevis exactaque novi orbis et Peruvia regionis chorographia. Antverpiæ apud J. Bellerum, 1567; in-18. L'ouvrage est daté de Bruges, 1566. Apollonius qui, dans sa préface, se dit encore fort jeune, dédie son livre à Jacques Claerhout, seigneur de Maldeghem et de Pitthem. Il déclare que, dès son tendre âge, il s'est adonné à l'étude de l'histoire et qu'en écrivant cet ouvrage, son but est de faire connaître le Pérou aux Belges qui se livrent au négoce et qui pourront ainsi tirer profit de sa description. Comme Pierre Martyr et Sébastien de Munster sont les seuls qui, dans leurs ouvrages ou dans leurs cartes géographiques, s'occupent des origines de cette contrée, il pense qu'un livre plus complet et plus détaillé sur ce sujet sera accueilli avec faveur. C'est donc à la fois l'histoire et la description du Pérou.

2^o *De Navigatione Gallorum in terram Floridam deque clade anno 1565 ab Hispanis accepta.* Antverpiæ, 1568; in-8^o.

Le même ouvrage parut en allemand à Bâle, en 1583, in-fol.

Les biographes d'Apollonius assurent qu'il n'alla visiter le Pérou qu'après en avoir publié la description.

B^{on} de Saint-Genois.

Sweetius, *Athena Belgica*. — Foppens, *Bibliotheca Belg.* — Delvenne, *Dictionnaire biogr.*

APOSTOLE (Pierre), ou **APOSTO-CLE, LAPOSTOLE, DEL' APOSTOLE**, chevalier, docteur en droit, professeur à l'Université de Louvain, conseiller et maître des requêtes au grand conseil de Malines, naquit à Tournai vers 1466, et décéda à Malines, le 20 avril 1532. Issu d'une famille noble de Tournai, il fit ses études à l'Université de Louvain et y fut reçu docteur en droit, le 15 octobre 1492. Peu de temps après, il fut nommé professeur ordinaire et, en 1496, professeur primaire de droit civil dans cet établissement. Il eut l'honneur d'être recteur, pendant l'année 1496, avec Pierre de Theunis et, en 1501, avec Gautier de Beka. Le jurisconsulte et magistrat Nicolas Éverard ou Everardi, fut égale-

ment son collègue. Au commencement de l'année 1502, il fut nommé maître des requêtes de Philippe le Beau : c'est le titre que pouvaient porter les membres du grand conseil, qui suivaient encore le prince partout où il se portait. Pour bien comprendre l'importance de ces fonctions à cette époque, il faut faire remarquer que ce collège réunissait aussi les attributions du conseil privé et constituait un véritable conseil d'État. Cependant, ce titre paraît avoir été plutôt honorifique que réel, puisque Apostole a continué à professer le droit à Louvain jusqu'au 22 janvier 1508, date de l'ordonnance qui rétablit définitivement le grand conseil de Malines et l'en nomma membre. Outre les dix-sept conseillers, président, procureur général et substitut, cet arrêté nommait trois maîtres de requêtes destinés encore à suivre le prince. Parmi ses collègues, nous distinguons Jean Pieters, président, Jean Carondelet et Jérôme de Busleiden, conseillers ecclésiastiques, Philippe Wielant, si célèbre plus tard, et Jérôme van Dorpe, conseillers laïques, et Jean Rousseau, procureur général. Une nouvelle ordonnance du 8 mars 1508 vint confirmer celle de 1503. Les gages ordinaires d'un conseiller de ce temps étant de vingt sols par jour de séance, on pourrait croire que ces fonctions, quelque élevées et honorables qu'elles fussent, ne devaient pas être recherchées avidement, mais il faut tenir compte de la valeur monétaire, et considérer que ce magistrat touchait, en outre, une somme plus que double pour casuel et qu'il jouissait du privilège de se faire remplacer définitivement, en d'autres termes, de vendre son office.

Il nous semble qu'il y a quelque intérêt pour l'histoire, et spécialement pour la présente notice, à connaître ces détails sur la première organisation de notre célèbre cour de justice, où Apostole siégeait avec distinction. Un de ses contemporains, François Titelmans, professeur de lettres et de philosophie à l'Université de Louvain (1537), dit qu'il portait un grand nom et qu'il était un homme savant, un éminent professeur et un magistrat parfait. Les professeurs Mo-

lanus et Valère André confirment cet éloge.

De son mariage avec Marie de la Garde (fille de Lopez de la Garde, pannetier et médecin de Maximilien d'Autriche), Apostole eut trois enfants : Marie, femme de Henri Van Achele, médecin; Pierre, qui laissa une fille, Marguerite, décédée supérieure du couvent des carmélites à Bruges, et Jérôme, qui remplaça son père comme conseiller, le 3 février 1528. Mais Jérôme étant venu à mourir l'année suivante, Apostole reentra dans ses fonctions en vertu des lettres patentes données par Charles-Quint, le 10 novembre 1529. Finalement son grand âge le détermina à se démettre de sa charge en faveur de Charles Boisot (voir ce nom), ce qui fut confirmé par lettres patentes du 27 décembre 1531.

Son tombeau se trouve dans le chœur de l'église de Sainte-Catherine, à Malines.

Britz.

Valère André, *Fasti academ.*, p. 105. — Le Roy, *Théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 64. — Fr. Titelman, *Vita Joannis de Myrica*, ch. XI. — Molanus, *Histor. Lovan.*, éd. de Ram, pp. 540 et 475. — Manuscrits n° 9937, p. 34, 5928 et 5931 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — Gaillard, *Bruges et Le Franc*, t. II, p. 417; t. III et t. IV, p. 118.

APPELMANS (*Jean et Pierre*), architectes du xiv^e et du xv^e siècle. Deux artistes de ce nom passent pour avoir contribué à la construction de la magnifique cathédrale d'Anvers. L'examen critique auquel nous nous sommes livré, à l'aide des documents authentiques que nous avons découverts, nous permet de rectifier sommairement les erreurs répandues sur eux dans les ouvrages de Gramaye, Papebrochius, Scribanus, Marshall, Mertens et Torfs et plusieurs autres.

Jean Appelmans, dont Gramaye latinisa le nom en *Joannes Amelius*, est né antérieurement à l'année 1353, probablement à Anvers. Il décéda dans la même ville entre le 1^{er} avril et le 28 septembre 1395 (nouveau style). Il avait épousé, dès avant 1373, Mersoete ou Soete Buys, fille de Henri Buys, d'Anvers. Il en eut un fils nommé Pierre, mentionné ci-après. Mersoete Buys se remaria, peu de temps après la mort de son mari, avec un autre architecte, nommé Jean Sanders.

Jean Appelmans a pris part à la construction de l'église de Saint-Georges, dont les travaux étaient en voie d'achèvement au moment de son décès. Il est très-présomable qu'il a coopéré également à ceux du grand chœur de la cathédrale, commencés vers 1352; mais ce dernier point n'est pas suffisamment établi.

Pierre Appelmans, fils du précédent, naquit à Anvers, au plus tard en 1373: en 1398, il était déjà majeur. La maison où il vit le jour était située au rempart dit *des tailleurs de pierre*, à côté de celle appelée *den Dondercloot* (le boulet de canon), dont l'enseigne gothique existe encore et qui a appartenu aussi à ses descendants. Ayant embrassé la profession de tailleur de pierre, comme son père, Pierre Appelmans était déjà, en 1406, parmi les principaux *operarii* ou ouvriers employés aux travaux de construction de la cathédrale. Quelques années après, il obtint la direction supérieure de ces imposantes bâtisses en qualité d'architecte ou *maître de l'œuvre*, en flamand *meester van den wercke ende met-selrien van Onser Vrouwen kerke t'Antwerpen*.

Sous sa conduite et très-vraisemblablement d'après un plan nouveau dû à son génie, furent commencées les deux tours et la partie sud de l'église précédant le chœur. Afin de parer aux fréquentes irrptions des eaux de l'Escaut dans l'édifice, il fit poser les fondements des murs et les bases des colonnes de ces nouvelles constructions à plusieurs pieds plus haut que celles du chœur, et celui-ci fut remblayé de sept à huit pieds.

Cet exhaussement du chœur ne devait être, dans la pensée de l'architecte et de la fabrique de l'église, qu'un expédient temporaire. Effectivement, lorsqu'en 1520, après l'achèvement des nombreuses nefs et chapelles de l'église, l'état des finances eut permis d'entreprendre de nouveaux travaux, il fut résolu, afin de terminer dignement le gigantesque monument, de commencer le chœur, seule partie du plan d'Appelmans qui n'eût pas encore été exécutée.

Malheureusement, ces travaux, dont

Charles-Quint lui-même posa la première pierre, le 15 juillet 1521, quoique poussés d'abord avec vigueur et arrivés en peu d'années à un grand degré d'avancement, ne furent jamais terminés. Suspendus en 1533, à la suite d'un violent incendie qui détruisit les toitures et le mobilier de l'église, qu'il fallut d'abord rétablir, ils ne furent repris, plus tard, qu'avec tiédeur. Enfin les troubles politiques, le manque de ressources pécuniaires, et, avouons-le, le développement exagéré de ces travaux, les firent abandonner totalement. On commença à les démolir à la fin du xvi^e siècle, et les beaux matériaux qu'on en tira comme d'une carrière, servirent à rebâtir plusieurs ouvrages de la ville et, en 1612, 1616 et 1620, les portails de la cathédrale elle-même.

Aujourd'hui, les restes des colonnes et des voûtes de la crypte à ras de terre, qui, d'après le plan d'Appelmans, devaient supporter le nouveau chœur, sont cachés sous les terres amoncelées formant le jardin du presbytère, tandis que plusieurs maisons sont adossées aux murs extérieurs et aux contre-forts de la grandiose construction.

Les soins que Pierre Appelmans a apportés aux travaux de la cathédrale d'Anvers, ne sont pas le seul service qu'il ait rendu. En 1425, il était au nombre des trois délimitateurs jurés de sa ville natale, dits en flamand *gesworen erf-scheyders*, dont les attributions comprenaient l'examen et la solution arbitrale des différends relatifs aux servitudes, à l'usage et à la démarcation des propriétés urbaines.

Appelmans mourut à Anvers, le 15 mai 1434. Vers 1414, il avait contracté mariage avec Elisabeth Reynere, fille naturelle de Jean Reynere et de Béatrix Poirters; mais il se sépara d'elle en 1427. De cette union, il ne naquit qu'une fille, nommée Elisabeth, qui était mariée, dès avant 1434, avec Jean Smit. Leurs descendants portèrent tantôt le nom de *Smit*, tantôt, et plus souvent, celui d'*Appelmans*; cependant la forme *Smit* alias *Appelmans* prévalut au xvi^e siècle. Ils prirent part, de génération en génération, aux travaux de la cathédrale, jusqu'en 1527.

Il n'apparaît pas de nos recherches que ni Jean ni Pierre Appelmans, dont le nom est si populaire à Anvers, y aient élevé ou restauré aucun autre monument que ceux que nous avons mentionnés.

Une inscription tumulaire à leur mémoire, dont une partie seulement est venue jusqu'à nous, se voyait autrefois dans l'église de Saint-Georges, choisie pour lieu de sépulture par les deux architectes. Elle est rapportée dans l'*Histoire de la ville d'Anvers* par Eug. Gens, page 278.

Chev. L. de Burbure.

APS (Jean D'), évêque de Liège, vivait en 1229. Voir JEAN D'APS.

APSHOVEN. Voir les divers artistes du nom d'ABSHOVEN (VAN).

ARANDA (Bernard DE ou D'), négociateur, né à Bruges en 1603, décédé en 1658. Il était le frère aîné d'Emmanuel de Aranda qui nous a laissé, de sa captivité en Algérie, une si intéressante relation.

Après avoir achevé ses études, il entra dans l'ordre des Jésuites et vint enseigner la grammaire à Gand. Mais n'ayant pas de vocation suffisante pour rester dans cet ordre, il l'abandonna et embrassa la carrière militaire. Il s'engagea au service de Christiern IV, roi de Danemark, bien que ce prince eût, à la tête de la ligue protestante, combattu les Impériaux avec Ernest de Mansfeld. On pense qu'il s'attacha à ce prince en 1637, à l'époque où Christiern et le duc de Holstein entreprirent, avec le roi d'Espagne, de ruiner le commerce des Provinces-Unies.

L'amiral Tromp défît, sur les côtes d'Angleterre, la flotte que Philippe IV avait envoyée, en Danemark, au secours de son allié.

En qualité de flamand, Aranda était sujet du roi d'Espagne; il crut ainsi pouvoir prendre part à une guerre qui favorisait les intérêts de son souverain.

Quoi qu'il en soit, Aranda sut si bien faire éclater son mérite dans cette guerre mémorable, que le roi Christiern lui confia, conjointement avec le comte d'Uhlfeld, une mission secrète auprès du roi de France. Il avait à peine terminé les négociations dont il avait été chargé, qu'il fut

envoyé en ambassade auprès de l'empereur Ferdinand III pour solliciter son appui contre les Suédois avec qui le Danemark était en guerre. Aranda, pour éviter l'armée ennemie, prit son chemin par la Pologne et négocia si habilement auprès de l'Empereur que celui-ci accorda le secours demandé et combla l'ambassadeur de marques de bienveillance. Sur ces entrefaites, Christiern vint à mourir et eut pour successeur le roi Frédéric dont le gouvernement despotique fit éclater des troubles graves en Danemark. Uhlfeld ayant été disgracié à la suite d'un traité conclu, en 1649, avec les Provinces-Unies, se tourna contre son pays et s'engagea dans l'armée suédoise. Bernard d'Aranda ne voulut point suivre sa fortune et rentra en Flandre. Il y resta peu de temps et partit, en 1650, pour l'Italie, en compagnie de deux artistes dont il s'était constitué le protecteur et qui dessinèrent pour lui un grand nombre de monuments et de vues dans ce pays. Cultivant lui-même les arts, il savait en apprécier tous les avantages. Toutefois, il ne put résister aux ardeurs de ce climat. Il tomba malade et revint dans sa patrie dans l'espoir d'y rétablir sa santé. Mais se voyant bientôt abandonné de son médecin, il partit pour Hambourg, où il avait appris qu'un docteur renommé opérait des cures merveilleuses. A son arrivée, il apprit que ce dernier était parti à la suite des armées suédoises. Sans se décourager, il alla le chercher sous les murs de Cronstadt, assiégé par le comte d'Uhlfeld, mais il y succomba entre les bras de son ancien ami en septembre 1658, âgé de 51 ans.

Bernard d'Aranda, dont la vie avait été fort remplie, était un homme de cœur et d'énergie qui savait plusieurs langues, possédait des connaissances variées, et semblait né pour passer sa vie dans les cours.

B^{on} de Saint-Genois.

B^{on} J. de Saint-Genois, *Voyageurs belges. — Biographie de la Flandre occidentale.*

ARANDA (*Emmanuel DE* ou *D'*), voyageur, poète et historien, né à Bruges en 1612 ou 1614, mort vers 1686, descendait d'une famille espagnole, établie à Bruges et dont un membre semble avoir

rempli dans cette ville, au x^ve siècle, les fonctions de consul et y être resté. Quoi qu'il en soit, le nom de Aranda se trouve mêlé pendant deux siècles aux fastes consulaires de Bruges ; il ne s'éteignit qu'en 1759, dans la personne de Louis de Aranda, greffier au conseil de Flandre.

Cette famille portait pour devise : *Virtus aranda!*

Emmanuel de Aranda était fils de don Francisco, consul de la nation espagnole, et d'Anne van Zeveren.

D'après la légende qui entoure son portrait, en tête de sa *Relation*, c'est bien en 1614 qu'il naquit. Il alla faire ses études à Louvain et y obtint le grade de docteur en droit. Il quitta Bruges, sa ville natale, en avril 1640, dans l'intention de visiter l'Espagne, le berceau de ses ancêtres, et d'y apprendre la noble langue castillane, qui était alors l'idiome en vogue dans toute l'Europe. Il eut pour compagnons de voyage son médecin R. Saldens, d'Oostcamp, J.-B. Van Caloen, de Bruges, et le chevalier Philippe de Cerf, de Furnes, depuis bourgmestre de cette ville. Il se rendit d'abord en Angleterre et se dirigea de là sur l'Espagne, où il débarqua à San-Lucar de Barrameda. Après avoir séjourné pendant une année dans la péninsule ibérique, il résolut de retourner en Flandre et prit passage, à cet effet, sur un navire en partance dans le port de Saint-Sébastien, choisissant de préférence ce lieu d'embarquement pour éviter la chasse des pirates qui infestaient alors les côtes de l'Andalousie et du Portugal, et pour avoir aussi, en même temps, l'occasion de voir la Vieille-Castille et la Biscaye.

Comme son navire était à la hauteur des côtes de Bretagne, où depuis sept jours le retenaient des vents contraires, il fut abordé par deux bâtiments que montaient des corsaires algériens. L'équipage, surpris à l'improviste par l'incurie d'un capitaine anglais qui le commandait, dut se rendre sans coup férir, et le pauvre Aranda fut conduit captif avec ses compagnons sur l'un des bâtiments ennemis qui cingla directement vers Alger. La plus dure des captivités y attendait nos voyageurs.

Dans la relation qu'il nous a laissée de

son séjour d'une année dans cette ville, alors véritable caverne de voleurs, réceptacle de renégats et de vagabonds, Aranda nous raconte avec une naïveté et un accent de vérité qui entraînent, les tourments, les privations de toute espèce dont les esclaves chrétiens étaient alors l'objet dans cet antre de pirates, si longtemps redoutable à l'Europe civilisée. Il y dépeint avec des couleurs fort sombres cette horrible *Masmora*, espèce de bague composé d'un vaste souterrain où ces malheureux étaient retenus prisonniers. Toutefois, un grain de bonne humeur et des plaisanteries assez amusantes tempèrent çà et là la sévérité de son récit. Les détails qu'il donne sur la population d'Alger, sur les personnages puissants qui y exerçaient leur tyrannie, sur les travaux auxquels les esclaves étaient astreints, sur les exactions dont étaient l'objet ceux qui passaient pour avoir quelque fortune, sont pleins d'intérêt. Le tableau qu'il trace des vexations dont on accablait les chrétiens, servit longtemps d'épouvantail pour effrayer tous ceux qui eussent été tentés de fréquenter ces parages dangereux.

Après de longs pourparlers, Aranda et ses compagnons obtinrent d'être échangés contre des captifs turcs, internés alors à Dunkerque. Ils furent dirigés sur Gibraltar, d'où ils partirent à cheval pour Cadix. Ils revinrent par Madrid et allèrent de nouveau s'embarquer à Saint-Sébastien. Ils traversèrent ensuite la France et visitèrent Paris et la Normandie. De Rouen ils firent voile pour Douvres, d'où un paquebot les transporta à Dunkerque.

Aranda rentra à Bruges au sein de sa famille, le 20 août 1642, assez à temps pour recevoir le dernier soupir de sa mère, qui mourut peu de jours après et pour laquelle il professait un véritable culte.

Comme il appartenait à une famille considérable de cette ville, ses aventures firent beaucoup de bruit. Tout le monde, pendant sa captivité, s'était intéressé à ses infortunes, et entre autres François de Valcarcel y Velasquez, membre du conseil royal de Castille et surintendant de la justice militaire aux Pays-Bas. Ce

personnage lui fit obtenir, à son retour, la charge d'auditeur militaire au quartier du Franc-de-Bruges. Bientôt ses amis le pressèrent de coucher ses aventures par écrit. Toutefois, ce ne fut qu'en 1656 qu'il satisfît à leur désir, en publiant son livre sous le titre de : *Relation de la captivité du sieur Emmanuel de Aranda, mené esclave à Alger en l'an 1640, et mis en liberté l'an 1642*. A Bruxelles, chez Jean Mommaert, 1656; in-12.

Cet ouvrage, presque tombé aujourd'hui dans l'oubli, eut un succès extraordinaire à cette époque où les corsaires algériens croisaient encore impunément dans la Méditerranée.

Il en parut successivement encore huit éditions : en latin, à la Haye, en 1657, en français, la même année, à Paris, et en 1662, à Bruxelles, encore en français, à Paris en 1665, en anglais, à Londres, en 1666, de nouveau en français à Leyde, en 1671, et enfin, en flamand, à Bruges et à la Haye, en 1682; celle-ci contient toutes les *Relations particulières*; plus cinquante-deux *Histoires morales et divertissantes*.

L'existence d'une traduction espagnole, publiée à la Haye, en 1657, est contestée.

Emmanuel de Aranda, qui fait généralement preuve de savoir et de connaissances variées, joignit à sa *Relation* un mémoire historique sur l'antiquité d'Alger, qu'il regarde comme l'ancienne *Julia Caesarea*.

On y trouve sur la domination arabe, sur le fameux Barberousse et sur le gouvernement de cette partie de l'Afrique des renseignements qui ne sont pas dépourvus de mérite. L'ouvrage est terminé par un recueil d'histoires ou d'anecdotes au nombre de cinquante-deux, qu'il intitule *Relations particulières*. La lecture en est attachante, mais atteste plus d'esprit d'invention de la part de l'auteur que de véracité.

A l'édition elzévirienne de sa relation, publiée chez Pauwels, à Leyde, en 1671, est jointe une troisième partie, sous le titre de : *Diverses histoires morales et divertissantes*. Elles sont reproduites avec trente et une autres nouvelles dans l'édition flamande de 1682.

Dans ce petit livre rarissime qui se trouvait dans la bibliothèque de M. Ch. Pieters, à Gand (1), Aranda raconte vingt et une aventures, arrivées en Espagne à lui et à d'autres personnages. Elles sont écrites avec entrain et sont fort amusantes. L'auteur les dédia à Pierre-Louis de Aranda, le plus jeune de ses quatorze enfants.

On connaît encore de lui un recueil de poésies flamandes qu'il publia, en 1679, sous le titre de : *Den lachende ende leerende Waerseggher*. Brussel, J. De Griek. Ce sont des pièces mi-sérieuses, mi-burlesques sur les sept péchés capitaux, un peu dans la manière de Cats et du père Pointers.

En général, une jovialité simple, une rondeur toute flamande caractérisent les écrits de Aranda, sans exclure cependant une certaine causticité qui en relève le ton quelquefois un peu vulgaire.

Enfin, vers la fin de sa vie, il rédigea l'histoire de tout ce qui était arrivé à Bruges de son temps, mais il ne voulut jamais la laisser imprimer, sans doute à cause des personnalités et des actualités trop piquantes dont ce livre était parsemé.

La date de la mort d'Emmanuel de Aranda nous est inconnue. Par la dernière anecdote qui termine l'édition flamande de 1682, on voit qu'à cette époque, il soigna lui-même cette traduction de sa relation. Il mourut probablement peu de temps après.

Bon de Saint-Genois.

Bon J. de Saint-Genois, *Les Voyageurs belges. — Biographie de la Flandre occidentale*. — Bon De Reiffenberg, *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, t. XIII, part. I (1846). — *Kunst- en Letterblad*, 1840, pp. 33 et suiv. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

ARBERG (*Charles-Antoine* comte D'), de Valengin et du saint empire romain, baron de Noirmont, d'une famille originaire de la Suisse, général, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, chambellan de LL. MM. II. et RR., naquit vers l'année 1722 et mourut à Bruxelles le 5 février 1768. Il embrassa la carrière des armes, fut colonel-propritaire d'un régiment levé en 1742, en Belgique, pour la guerre de la succession d'Autriche, et qui porta le nom de premier régiment

d'infanterie wallone. Dès l'année suivante, le comte d'Arberg se rendit en Allemagne, sur le Mein, avec son régiment et se distingua à la journée de Dettingen (27 juin). En 1745, il fut promu au grade de général-major et reçut la propriété de son ancien régiment, qui prit dès lors le nom de régiment d'Arberg ; plus tard, il obtint encore le grade de général d'artillerie.

Le général Guillaume.

Piron, *Levensbeschryving*. — Wurzbach, *Lexicon des Kaiserthums Oesterreich*. — Hirttenfeld.

ARBERG (*Charles-Philippe* comte D'), de Valengin et du saint empire, fils du précédent, naquit en 1775 et mourut prématurément à Paris, le 18 mai 1814. Il embrassa la carrière militaire sous l'Empire et se distingua à Tilsitt, où il servait en qualité de capitaine des gardes d'ordonnance. Il devint chambellan de Napoléon Ier et reçut, après les événements de Bayonne, la triste mission de surveiller les princes de la maison d'Espagne, détenus au château de Valençay. Le comte d'Arberg se distingua comme administrateur, étant préfet de Brême ; la confiance dont l'Empereur l'honorait et qu'il justifia toujours par un dévouement absolu, lui fit donner plusieurs missions diplomatiques, entre autres à Saint-Petersbourg. Il était officier de la Légion d'honneur et grand-croix de l'ordre de la Réunion.

Le général Guillaume.

Michaud, *Biographie universelle*. — Roger, *Biographie générale des Belges morts ou vivants*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux*.

ARBERG (*Nicolas-Antoine* comte D'), de Valengin et du saint empire, neveu du premier, feld-maréchal, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, naquit en 1736, à Nivelles, et mourut à Bruxelles, le 17 septembre 1813. Il entra, en 1749, dans le régiment d'infanterie wallone de son oncle, se distingua pendant la guerre de sept ans, notamment au combat de Holzberg et à la bataille de Breslau, et obtint, en 1764, le commandement du régiment d'infanterie *Prince de Ligne*. Il fut nommé général-major en 1773, feld-maréchal lieutenant en 1783, puis gouverneur et grand bailli du Hainaut. Il avait reçu, en 1779, la propriété du cé-

(1) Catalogue de sa vente, mai 1864.

lèbre régiment de dragons de Saint-Ignon qui s'illustra plus tard sous le nom de Latour. En 1789, lors des événements de la révolution brabançonne, le comte d'Arberg commanda une colonne autrichienne chargée de réprimer le mouvement insurrectionnel dans les Flandres. Il pénétra dans Gand, mais dut évacuer cette ville après deux jours d'une lutte sanglante avec les habitants et les volontaires. Enveloppé dans la disgrâce qui frappa le général d'Alton, il quitta le service, ainsi que tous ses emplois, et finit ses jours dans la retraite.

Le général Guillaume.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Piron, *Levensbeschrijving*. — Guillaume, *Histoire des Régiments nationaux*. — Gérard, *Rapedius de Berg*. — Michaud, *Biographie universelle*.

***ARBOIS** (Philippe D'), évêque de Tournai, en 1350. Ce prélat emprunta son nom à la petite ville d'Arbois, en Bourgogne, où il avait vu le jour. Après avoir commencé par une modeste cure, celle de Beuvry, près de Béthune, il mérita bientôt la protection des princes, et vit s'ouvrir devant lui la carrière des plus hautes dignités. Le comte de Flandre, Louis de Male, en fit son aumônier et l'admit à son conseil. Il résidait à Bruges, où il était revêtu de l'importante charge de doyen de Saint-Donat. A cette époque, le comte lui confia une mission diplomatique à la réussite de laquelle il attachait le plus grand prix. Il s'agissait d'obtenir du duc de Brabant la main de sa fille, en dépit des Flamands, qui voulaient l'alliance de l'Angleterre. Aidé de Josse de Hemsrode, le doyen de Bruges conduisit à bonne fin les négociations, et signa finalement la convention de Binche (1347).

Philippe d'Arbois ne sut pas moins se ménager les bonnes grâces du roi de France. Son élévation à l'évêché de Noyon fit de lui un pair du royaume. Peu après, en 1350, il dut à la faveur royale le siège plus considérable de Tournai. Ce fut un saint pasteur, nous disent ses contemporains. Il prit, du reste, ses précautions pour laisser de lui une mémoire recommandable, par le nombre et l'importance de ses libéralités. Plusieurs édifices sacrés lui durent l'existence. C'est grâce à une de ses fondations que les chartreux

purent établir, à Chercq, un couvent de leur ordre. Il aida aussi les augustins à bâtir leur église dans la ville. A Paris, il agrandit le collège de Tournai. Le lieu même de sa naissance vit s'élever une chapelle construite de ses deniers. Sa cathédrale ressentit aussi les effets de son inépuisable munificence. Il y fonda, entre autres, sous certaines conditions, une chapellenie à l'invocation de saint Martin. Enfin, sa sollicitude pour l'Eglise ne lui fit point oublier les pauvres, dont il mérita d'être appelé le père.

Ce sont là des qualités auxquelles le peuple refuse rarement sa faveur. L'évêque d'Arbois sut mériter celle des Tournaisiens. Un trait remarquable de sa vie le prouve : A l'occasion d'un impôt établi sur les denrées par un gouverneur nommé Oudart de Renty, tout récemment envoyé par le roi, la population s'était mise en révolte. Durant un jour et une nuit, la bonne ville fut à la merci d'une foule furieuse, qui ouvrait les prisons, et brisait les portes des bourgeois paisibles. Le sire de Renty, plus mort que vif, avait cherché un refuge dans la cathédrale. Le lendemain, l'évêque le conduisit à la maison de ville, et, du haut du perron, harangua le peuple. Il était éloquent, et ses paroles eurent assez d'autorité pour rétablir l'ordre et la paix, grâce, sans doute, à la promesse qu'il fit d'intercéder auprès du roi pour le retrait de la mesure fiscale qui avait causé les désordres.

Laissant de côté certaines particularités moins importantes de sa carrière épiscopale, nous rappellerons seulement que c'est Philippe d'Arbois qui bénit, à l'église Saint-Bavon, de Gand, le mariage mémorable de Marguerite de Male avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, participant ainsi à jeter les fondements de cette puissance merveilleuse des *grands ducs d'Occident*, qu'on doit regarder comme la véritable aurore de notre vie nationale.

On éleva au digne évêque, dans sa cathédrale, un mausolée que les iconoclastes détruisirent en 1564. Relevé une dizaine d'années après par l'évêque Pintafleur, qui voulut y reposer à côté de son prédécesseur, il fut une dernière fois violé

par les sans-culottes en 1797. Il portait, d'après Cousin, l'inscription suivante :

HOC JACET IN TUNULO MAGNA VIRTUTE PHILIPPUS
ARBOSIUS, PRIMUS NOVIOMAS, NEUVIUS INDE,
ARTISTES MAGNUS MERITIS ET NOMINE, TEMPLIS
QUI TRIBUS ESSE DEDIT : MULTIS DONARIA SCRIPSIT,
LARGUS ET AD SACRAM FUIT HIC QUOQUE VIRGINIS ARAM.
POST VARIAS LAUDES EXEMPLAQUE LUCIDA VITÆ,
QUIS SIBI SUSCEPTAM PERNOUIT AD ÆTHERA PLEBEM,
SIC CINIS ET PULVIS MORTIS REQUIESCIT IN URNA.

F. Hennebert.

ARBORE (*Dom. AD*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, mort en 1640. Voir **VANDEN BOOM** (*Dominique*).

ARCHANGELUS TENERAMUNDANUS, écrivain ecclésiastique, vivait au XVII^e siècle. Voir **HUYLENBROUCK** (*François*).

ARCIS (*Lambert D'*), né à Millemorte (Liège) en 1625, mort en 1699. Voir **DARCHIS** (*Lambert*).

ARCKEL (*Jean D'*), évêque de Liège, mort en 1378. Voir **JEAN D'ARCKEL**.

ARDÉE (*Jacques D'*), théologien et poète latin, né à Huy, dans le pays de Liège, vers la fin du XVI^e siècle. D'Ardée prit l'habit de croisier, en 1615, au monastère de Clair-Lieu dans cette ville. Bien qu'il eût acquis de la réputation comme professeur de théologie, il n'a laissé que des compositions poétiques en vers latins qui ne sont pas dépourvues d'élégance.

1^o *Ecclesiastæ encomia de vanitate ; item Rosarium Mariæ sanctitatis et quodlibeticæ quæstiones ex fontibus grammaticarum sive paedotechnia et ænigmata puerilia*. Liège, 1632 ; in-4^o.

2^o *Histoire des évêques de Liège*, en vers latins, imprimée en 1643, in-4^o. Cette histoire va de saint Materne à Ferdinand de Bavière, auquel elle est dédiée.

F. Hennebert.

ARDENNE (*Remacle D'*) ou **REMACULUS ARDUENNA**, poète latin et magistrat, né à Florennes en 1480, mort en 1524. On le trouve, dès le commencement du XVI^e siècle, à Paris, où il enseignait les belles-lettres. En 1512 au plus tard, il passa à Londres avec de jeunes gentilshommes qu'il instruisait. Il paraît y avoir professé également à l'école de Saint-Paul. Dès l'année suivante, il revint à Paris. Docteur *in utroque jure*, il entra, vers 1517, au conseil privé de Marguerite

d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Bien qu'il passât pour l'un des meilleurs poètes latins de son temps, ce qu'on cite de ses vers n'est pas de nature à faire désirer de connaître le reste. En voici un échantillon :

*Observatissimo patrono Petro Grypho,
Super ægritudine, Remaculi Epicedion.
Siccine jurasti semper, Fortuna, gravare
Immeritum ? Sic me cladibus usque preme ?
Siccine spirabunt venti in contraria semper,
Incumbetque meæ naufraga Scylla ratis ?
Semper Threiciis obnozia vita procellis
Pura ignorabit latior ire die ? etc.*

Il ne paraît jamais s'être élevé au-dessus de cette fausse chaleur et de ces déclamations de rhétorique. Il a publié :

1^o *Epigrammatum libri tres*. Paris, ou Cologne, 1507. Livre d'une grande rareté.

2^o *Remaculi Arduenne Florenatis Palamedes, fabula et carmen sacrum*. Paris, Gilles de Gourmont, 1512. Londres, 1512, in-f^o. — Pièce dramatique en 5 actes, avec prologue.

3^o *Remaculi Arduenne Florenatis Amorum libri*. Paris, 1513, chez Jean Petit et Josse Badius.

F. Hennebert

ARDENNES (*Gilles D'*), sculpteur, orfèvre et ciseleur, né à Huy, vers 1617, mort à Liège en 1699.

Les différents biographes de cet artiste se répètent textuellement en disant qu'il se fit une grande réputation par les belles statues et les ouvrages importants qu'il exécuta en France et en Allemagne ; ils ajoutent qu'après une longue absence, il revint dans son pays natal et se fixa à Liège, pour y jouir d'une fortune considérable qu'il avait acquise par son talent. On ne connaît en Belgique aucun de ses ouvrages.

Bon de Saint-Genois.

ARDS (*Guillaume*), sculpteur, né à Bruxelles, travaillait entre les années 1441-1454. Dans un acte échevinal de 1453, il est désigné de la manière suivante : « Guillaume Ards, tailleur d'images, natif de Bruxelles, habitant la ville de Louvain. » Son nom s'écrit également **ARNTS**.

Les renseignements qui nous sont parvenus sur cet artiste prouvent qu'il jouissait d'une certaine réputation. Philippe le Bon le chargea, en 1441, conjointement avec les sculpteurs flamands, Jean de Cornike et Antoine Clerembault,

de la recherche de l'albâtre nécessaire au mausolée qu'il se proposait de faire élever dans la chartreuse de Dijon, à la mémoire de Jean sans Peur, son père, ainsi que le constatent les registres de la recette générale de la maison de Bourgogne, conservés aux archives du département du Nord, à Lille. En 1442, le duc bailla à ces trois artistes une somme de 600 livres « pour à très-grand frais, » peine et diligence, trouvé une pierre de » d'albâtre estant au plus près de Salins, » y icelle avoir fait la découverte pour » y trouver à prendre pierres nécessaires » pour la sépulture de feu monseigneur » le duc Jehan, qui Dieu pardoit, laquelle » monseigneur a intention de faire faire » aux chartreux lez Dijon. »

Le 29 mars 1448, le magistrat de Louvain posa la première pierre de l'hôtel de ville de cette cité, et la construction de cet admirable édifice attira bon nombre de sculpteurs. Ards se fixa à Louvain en 1449. On lui confia l'exécution des bas-reliefs de pierre qui ornent les socles des poutres du rez-de-chaussée du nouveau palais communal. Ce fut également lui qui exécuta les bas-reliefs de bois des clefs des poutres. Après avoir terminé ces diverses sculptures, on le chargea de l'exécution des bas-reliefs des socles et des clefs des poutres de l'étage, circonstance qui prouve qu'on était satisfait de son travail. Ards exécuta, en outre, une statue de la sainte Vierge, qui fut placée dans l'entrée de l'hôtel de ville. Cette statue, qui s'élevait sur un socle orné de bêtes fantastiques, était entourée de quatre anges. L'artiste toucha, pour l'exécution des bas-reliefs des poutres de l'étage et de la statue de la Vierge, une somme de trente-cinq *peters* d'or.

La statue de la Vierge n'existe plus; mais les bas-reliefs dont nous venons de parler ornent encore les plafonds de l'édifice. Ils représentent des sujets tirés de l'Écriture sainte. Ces bas-reliefs, traités avec une naïveté charmante, prouvent que l'artiste fut l'un des bons *tailleurs d'images* de cette époque.

Ards exécuta, en 1453, un *saint sépulcre* pour être placé dans la crypte de l'église de Notre-Dame de Gembloux. Ce

travail consistait en onze statues de chêne, figurant le Christ au tombeau, Joseph d'Arimathie, Nicodème, les trois Marie, trois chevaliers et deux anges. On le lui paya trente *peters* d'or. Ces diverses statues furent magnifiquement enluminées par Rodolphe van Velpe, peintre à Louvain, qui toucha de ce chef une somme de seize *peters* d'or. On ne possède pas des renseignements sur le sort ultérieur de Guillaume Ards, qui était encore à Louvain en 1454.

Ed. Van Even.

Comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 383. — Van Even, *Louvain monumental*, p. 137. — Registres de l'ancien échevinage de Louvain.

ARENBERG (*Jean de Ligne*, comte de). Nous n'avons à nous occuper ici de l'ancienne et illustre maison d'Arenberg que depuis le mariage de Marguerite de la Marck, fille et héritière de Robert de la Marck, avec Jean de Ligne, à qui elle apporta en dot le comté d'Arenberg. C'est à dater de cette époque seulement qu'elle appartient à la Belgique, pays auquel elle a fourni une suite d'hommes distingués, dont les uns se sont signalés sur les champs de bataille, d'autres ont joué un rôle important sur la scène politique, et presque tous ont été appelés à remplir des charges éminentes dans l'État.

En vertu d'une des stipulations du contrat de mariage de Jean de Ligne et de Marguerite de la Marck, leurs enfants et descendants prirent le nom et les armes d'Arenberg qu'ils ont toujours portés depuis.

Jean de Ligne naquit, en 1525, de Louis, baron de Barbançon, et de Marie de Berghes, dame de Zevenberghhe. Il débuta dans la carrière des armes, en 1543, par le commandement d'une compagnie de cavalerie (16 mai). Au mois de janvier 1546, le chapitre de la Toison d'or, tenu par Charles-Quint à Utrecht, l'élut chevalier de cet ordre illustre. L'Empereur, résolu à faire la guerre aux protestants d'Allemagne, ordonna, la même année, à Maximilien d'Egmont, comte de Buren, de lui amener en ce pays douze mille gens de pied et cinq mille chevaux; d'Egmont choisit Jean de Ligne pour l'un de ses lieutenants. Le corps

belge eut à surmonter bien des obstacles, à triompher de bien des périls, pour arriver à Ingolstadt, où l'Empereur l'attendait ; il y réussit, grâce à l'habileté de ses chefs et à la valeur des régiments dont il était composé. Il ne contribua pas peu aux succès de l'armée impériale. Ce fut à l'issue de cette expédition que Jean de Ligne s'unit à Marguerite de la Marck.

Le 23 septembre 1548, Maximilien d'Egmont mourut à Bruxelles. Charles-Quint donna à Jean de Ligne les gouvernements de Frise, d'Overysse, de Groningue et de Drenthe que le défunt occupait (1^{er} janvier 1549), ainsi que sa compagnie de cinquante hommes d'armes et de cent archers d'ordonnances. C'était remplir le vœu du grand capitaine qu'il venait de perdre : le comte de Buren faisait un cas particulier de Jean de Ligne ; il l'appela habituellement son frère d'armes ; il l'avait choisi pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Cette année-là, le prince Philippe, fils unique de l'Empereur, vint aux Pays-Bas, pour y être reçu des états et leur prêter serment comme leur futur souverain. Il se transporta, afin d'accomplir ces formalités, dans les différentes provinces. Arrivé à Deventer, où il fut inauguré par les états d'Overysse, la saison se trouva trop avancée pour qu'il poursuivît son voyage ; il chargea le comte d'Arenberg de le représenter dans les provinces de Frise, de Groningue et de Drenthe, et le revêtit à cet effet de ses pleins pouvoirs (31 octobre 1549).

L'Empereur, ayant acquis la terre et seigneurie de Lingen, qui appartenait à la succession du comte de Buren, en ajouta le gouvernement à ceux que Jean de Ligne avait déjà (septembre 1551). Bientôt après, les Pays-Bas se virent assaillis par les Français : Henri II en personne entra dans le duché de Luxembourg. Le gouverneur de cette province, le comte de Mansfelt, en était éloigné en ce moment ; la reine Marie y envoya le comte d'Arenberg, pour en défendre le quartier allemand, en même temps qu'elle commettait au comte de Lalaing la défense du quartier wallon (mai 1552) ; mais, sur ces

entrefaites, Mansfelt ayant pu revenir dans son gouvernement, elle donna à Jean de Ligne une autre destination. Elle s'occupait de rassembler un corps de troupes pour renforcer l'armée avec laquelle l'Empereur s'avancait vers le Rhin ; elle l'en nomma maréchal (4 août 1552), en plaçant directement sous ses ordres une division de sept cents chevaux. Charles-Quint, ayant mis le siège devant Metz, voulut avoir auprès de lui le comte d'Arenberg, à qui il confia un commandement important, et, jusqu'à la fin de la campagne, Jean de Ligne ne quitta point l'Empereur. Il prit part, à la tête d'un régiment de gens de pied, aux campagnes de 1553, 1554 et 1555.

Lors de l'abdication de Charles-Quint, les provinces de Frise, d'Overysse, de Groningue et de Lingen, alléguant leurs privilèges, ne voulurent pas députer aux états généraux en présence desquels eut lieu cette imposante cérémonie ; Charles commit le comte d'Arenberg pour faire, en son nom, la cession à son fils de ces quatre pays dans une assemblée solennelle des états de chacun d'eux (25 octobre 1555), et Philippe le délégua à l'effet de recevoir le serment de fidélité des états de Lingen, qui ne le lui avaient pas prêté en 1549 (30 novembre 1555). Le nouveau souverain confirma Jean de Ligne dans les gouvernements dont son père l'avait investi (30 novembre 1555 et 20 juillet 1556). Au mois de novembre 1556, il le chargea d'aller remettre au duc Henri de Brunswick le collier de l'ordre de la Toison d'or, qui avait été conféré à ce prince, au chapitre d'Anvers, le 28 janvier précédent.

Jean de Ligne fit les campagnes de 1557 et 1558 contre la France, ayant sous ses ordres, dans la première, mille chevaux, et un régiment de gens de pied bas allemands de trois mille têtes dans la seconde ; il assista à la bataille de Saint-Quentin, où il donna de nouvelles marques de sa bravoure et de ses talents militaires. Au commencement de 1559, une diète impériale ayant été convoquée à Augsbourg, le roi le désigna pour y représenter le cercle de Bourgogne ; le 9 août de la même année, il l'appela à remplir la charge considérable

de « maréchal de l'ost », qui était vacante depuis la mort d'Adrien de Croy, comte du Rœulx. Au moment où il se disposait à quitter les Pays-Bas, Philippe, voulant reconnaître les services que les seigneurs belges lui avaient rendus dans les dernières guerres, accorda aux principaux d'entre eux des gratifications qui devaient leur être payées après son retour en Espagne : le comte d'Arenberg fut compris dans cet acte de libéralité pour six mille écus.

Le traité de Cateau-Cambrésis avait rendu la paix aux Pays-Bas ; Jean de Ligne en profita pour vouer tous ses soins aux provinces dont le gouvernement lui était confié. Il ne s'en absentait plus guère que dans de rares occasions, comme au mois de février 1563, où la duchesse de Parme l'envoya à Liège. Robert de Berghes avait annoncé l'intention de résigner le siège épiscopal de cette ville ; la duchesse, désirant que le chapitre élût, à sa place, quelqu'un qui fût agréable au roi, jugea que le comte d'Arenberg serait plus propre que tout autre à y disposer les membres de ce corps. L'élection qu'ils firent de Gérard de Groesbeek répondit à son attente.

Jean de Ligne avait été l'un des tuteurs d'Anne d'Egmont, fille du comte de Buren, première femme de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange. Ses relations avec ce prince, sans avoir un caractère d'intimité, étaient amicales ; il était intervenu, en 1557, au mariage de sa sœur Marie de Nassau avec le comte Van den Berghe ; il lui écrivait, en 1559, en France, où il était allé en otage : « Je vous prie me faire part quelques fois de ce qu'y passe là, et ne faudray de faire le même d'issy (1). » Cependant, lorsque Guillaume, Egmont et Hornes formèrent une ligue contre le cardinal de Granvelle, Jean de Ligne refusa d'y entrer ; il déclara qu'il serait injuste à lui de se plaindre du gouvernement, dont il n'avait reçu que des faveurs, et, quant au cardinal, qu'il ne pouvait lui en vouloir, car il lui avait toujours fait plaisir dans

les choses raisonnables qu'il avait demandées. Il en résulta une mésintelligence ouverte entre lui et les chefs de la ligue. Avec le prince d'Orange les choses en vinrent au point que ce prince réclama de lui plusieurs milliers de florins, prétendant qu'il en était resté redevable au comte de Buren pour des gageures perdues : à quoi il riposta en réclamant, à son tour, le remboursement des dépenses qu'il avait faites au temps de la tutelle de la première femme du prince. Il répondit aussi au comte d'Egmont, qui lui faisait des reproches sur ce que leurs projets s'étaient ébruités, que, si leurs plans étaient connus, ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes, qui ne parlaient jamais d'autre chose.

Un des objets que Philippe II avait le plus à cœur était l'érection des nouveaux évêchés qu'il avait obtenue du pape Paul IV. Trois de ces évêchés, ceux de Leeuwarden, de Deventer et de Groningue, avaient leur siège dans les provinces placées sous l'autorité du comte d'Arenberg. Il employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir afin de persuader les états de recevoir les prélats que le roi y avait nommés, mais il n'y put parvenir. Le tableau fait à la duchesse de Parme, dans un écrit du mois de juillet 1565, de la situation des choses dans ses gouvernements explique cette opposition des états, lesquels y étaient encouragés, d'ailleurs, par l'exemple de ce qui se passait en Brabant et en Gueldre : « Le faict de la sainte foy et religion — y est-il dit — ne va pas trop bien aux pays de Frise, Overysse et Groningue, ains y croit le mal de plus en plus, en pluralité et diversité de sectes et hérésies, principalement en la ville du Dam et de Groningue, ausy es villes et plat pays d'Overysse, et ce à l'occasion des voisins, des alliances, escolles et conversations que les estrangers, à cause du commerce, ont nécessairement audict pays, et réciproquement ceulx du mesme pays avec lesdicts estrangers, ausy pour ce que les curez y preschent aujourd'huy plus librement que à l'accoustumée, etc., etc. »

Appelé à Bruxelles par la duchesse de

(1) Lettre écrite de Gand, le 14 juillet 1539, conservée en original autographe aux Archives de la Haye.

Parme, avec les autres gouverneurs et chevaliers de l'ordre, quand elle apprit que les confédérés s'y étaient donné rendez-vous pour lui présenter des remontrances, Jean de Ligne assista aux délibérations qui eurent lieu dans les derniers jours de mars 1566 et le mois suivant, sous la présidence de la gouvernante. Il s'y prononça pour l'abolition de l'inquisition et la modération des placards ; mais il ne fut pas de l'avis du prince d'Orange, des comtes d'Egmont et de Hornes et de leurs adhérents quant à l'assemblée des états généraux et à la suprématie à attribuer au conseil d'État sur les conseils privé et des finances : il trouva que la réunion des états produirait plus de mal que de bien, et la concentration des affaires dans les mains du conseil d'État lui parut de nature à les embarrasser, au lieu d'en accélérer l'expédition. Il vota, du reste, pour l'envoi du marquis de Berghes et du baron de Montigny au roi, afin de lui faire connaître l'état du pays et le solliciter d'y venir. Après les saccagements du mois d'août, qui avaient glacé de terreur la gouvernante, il l'assura qu'elle pouvait compter sur lui, qu'il ferait tout ce qu'elle lui commanderait.

Cependant le compromis, la présentation de la requête, les concessions que le gouvernement s'était vu obligé de faire aux confédérés, avaient eu leur contre-coup dans les provinces de son gouvernement (1) : les nouvelles doctrines religieuses s'y étaient propagées avec rapidité, grâce surtout aux prédicateurs qui y étaient accourus de Lubeck, de Brême et d'autres lieux de l'Allemagne ; en beaucoup d'endroits l'exercice du culte catholique se trouvait suspendu, les églises étaient fermées ou converties en temples protestants, les ministres zwingliens baptisaient et mariaient ; une partie des curés, cédant au torrent, ne disaient plus la messe, et ils chantaient des psaumes en

(1) A Leenwaerden, c'étaient trois gentilshommes nommés Antoine van Egmont, Frédéric van Egmont et Josué d'Halverdgen, qui avaient apporté l'acte de confédération signé de Brederode, Louis de Nassau, Charles de Mansfelt, et qui, après y avoir eux-mêmes apposé leurs signatures, l'avaient présenté à un grand nombre de personnes, pour qu'elles le souscrivissent aussi. De-

leur langue maternelle ; des églises et des monastères enfin avaient été livrés au pillage. Ces désordres, et l'impuissance où il était d'y remédier, navraient de douleur Jean de Ligne ; il était choqué particulièrement de ce que les bourgeois de Leeuwaerden se montraient chaque jour en armes, avec fifres et tambourins, et tirant des coups d'arquebuse et de pistolet, jusqu'aux près du château où il tenait sa résidence : « Je puis asseurer V. A. — » écrivait-il à la duchesse de Parme —, « que ne pourroy aucunement porter au cœur ces façons de faire tant téméraires et outrecuydées, ni endurer telles approches et dommageables à ladite maison..... Et n'est à dire, Madame, le regret et le desplaisir que ce m'est de veoir les choses en ces termes, et que ne me reste aultre moyen de remédier à l'ung et l'autre comme désireroy bien (2) »..... Il avait pourtant, à son retour de Bruxelles à Leeuwaerden, fait preuve d'énergie : les bourgmestres lui ayant présenté deux aimes de vin pour sa bienvenue, il les avait refusées, leur disant que, tant qu'ils n'auraient pas remis les églises et le service divin en leur premier état, « il ne vouloit estre en leur compagnie, ni avoir hantise et conversation avec eulx (3). »

Le 16 octobre, il alla trouver au Loo, sur la Veluwe, le comte de Meghem, gouverneur de Gueldre et de Zutphen, pour se concerter avec lui : tous deux furent d'avis que la faiblesse de l'administration avait été cause du mal qui était arrivé, et ils demandèrent à la duchesse de Parme de les autoriser à lever chacun quinze enseignes d'infanterie et six cents chevaux ; avec ces forces ils se flattaient de rétablir l'autorité des lois dans leurs gouvernements. Marguerite d'Autriche leur répondit (23 octobre) que l'argent lui manquait ; elle les engagea à temporiser, à user de remontrances, d'exhortations, de prières. Quand le roi eut

vant l'hôtellerie où ils étaient descendus, ils avaient placé les tableaux de leurs armes avec la devise de *Vive les Gueux*. (Lettre du comte d'Arenberg à la duchesse de Parme, du 31 janvier 1567).

(2) Lettre du 17 septembre 1566, écrite de Leeuwaerden.

(3) Autre lettre du 17 septembre.

mis quelques ressources à sa disposition, elle fit savoir à d'Arenberg qu'il pouvait lever quatre enseignes de gens de pied de deux cents têtes chacune (19 novembre); plus tard, sur les ordres qu'elle reçut de son frère, elle l'autorisa à rassembler quinze cents hommes répartis sous cinq enseignes (22 décembre).

D'Arenberg avait, au commencement d'octobre, quitté Leeuwaerden, où ses ordres n'étaient plus respectés; il s'était retiré à Hasselt, puis à Lingén : il se disposa à y retourner, dès qu'il eut réuni des forces suffisantes. Il se rendit d'abord à Zwoll (26 décembre) : dans cette ville d'Overijssel des prêches avaient eu lieu, mais il n'y avait été commis aucune violence contre les lieux sacrés; en promettant aux magistrats l'oubli de ce qui s'était passé, il les détermina à remettre d'eux-mêmes en son ancien état l'exercice du culte catholique. De Zwoll il alla s'établir à Bergum, à une lieue de Leeuwaerden, où il commanda à ses capitaines de venir le joindre avec leurs gens (6 janvier 1567). Là il reçut une députation des bourgmestres de Leeuwaerden, chargée de le supplier d'entendre à quel accord au moyen duquel ils pussent conserver la nouvelle religion en concurrence avec l'ancienne : il rejeta cette demande, et exigea que les prédicateurs luthériens se retirassent de la ville et de sa juridiction; que le répositoire du saint sacrement, ainsi que les autels, images, ornements, joyaux et toutes autres choses appartenant à l'église, qui avaient été ôtées ou rompues, fussent restitués et réparés; que le service divin fût rétabli en toutes les églises avec les cérémonies pratiquées d'ancienneté, de manière qu'il ne subsistât rien des nouveautés qui avaient été introduites en matière de religion; enfin que les bourgeois déposassent au château leur artillerie et leurs munitions de guerre : moyennant l'accomplissement de ces conditions, il leur donna l'assurance, par un acte signé de sa main, sous le bon plaisir toutefois de la gouvernante, qu'il ne chargerait pas les bourgeois de gens de guerre, ne mettrait pas garnison dans la ville, et ne s'y ferait accompagner que de sa maison et de sa garde de cinquante

chevaux; il les assura encore que personne ne serait recherché, appréhendé ni endommagé en corps ni en biens, à raison des troubles passés (15 janvier). Le 20 janvier, il entra dans la ville, laissant ses cinq enseignes d'infanterie à Bergum. Quelques jours après, le secrétaire de Brederode, Ylpendam, ne craignit pas de se présenter à Leeuwaerden, pour y ranimer le zèle des partisans de la confédération; il le fit arrêter (31 janvier) et enfermer au château, où il le retint, malgré ses protestations et celles de son maître. La duchesse de Parme n'avait pas approuvé l'acte du 15 janvier : il négocia avec les bourgmestres pour en obtenir la modification, et, sur leur refus, il le révoqua et fit occuper la ville par deux de ses compagnies (3 mars); il en mit deux autres en garnison à Sneek, et la cinquième à Sloten. Groningue et Deventer furent plus difficiles à réduire; ce fut seulement après que Noircarmes fut arrivé en Hollande avec plusieurs régiments, que Brederode eut été chassé de Vianen et forcé de s'enfuir d'Amsterdam, que d'Arenberg les amena à se soumettre aux volontés du roi et de la gouvernante. Le 7 juin, il occupa Groningue avec quatre enseignes de hauts Allemands. Les magistrats de Deventer alléguaient que, s'ils avaient toléré l'exercice de la nouvelle religion, ils ne l'avaient fait que pour maintenir la paix publique; que, dans leur ville, les autels, images et autres choses sacrées étaient restés intacts, que leurs bourgeois n'avaient pris part à aucune confédération, ligue ou alliance : à la faveur de ces raisons, ils demandaient, avec de vives instances, qu'on ne les obligeât pas à recevoir des gens de guerre; il intercédait pour eux, et la gouvernante consentit qu'ils en fussent exemptés, à certaines conditions. L'autorité royale et l'ancienne religion se trouvèrent ainsi rétablies, sans effusion de sang, dans les provinces de Frise, d'Overijssel et de Groningue : car l'exemple que les villes capitales avaient donné, les villes secondaires et le plat pays ne tardèrent pas à le suivre. Un historien hollandais attribue ces résultats « à la » réputation que le comte d'Arenberg » avait d'être doux et porté à la clémence.

• ce (1) ; il faut en faire honneur aussi à son esprit de justice : lorsqu'il fut entré dans Groningue, la duchesse de Parme lui ordonna de désarmer les habitants dont on avait eu à se plaindre durant les troubles, en laissant les armes aux mains de ceux qui s'étaient bien conduits ; il répondit à la gouvernante que désarmer les uns sans désarmer les autres serait causer des dissensions et des haines entre les bourgeois ; que, par ce motif, il ne croyait pas devoir le faire, comme il n'avait pas fait de différence entre les bons et les mauvais dans la répartition des logements militaires (2).

Il partit pour Bruxelles au mois de juin. Le roi avait ordonné qu'il remplît sa charge de maréchal de l'ost dans l'armée que le duc d'Albe menait aux Pays-Bas ; il alla au-devant du duc jusqu'à Arlon (9 août 1567), et l'accompagna à Namur, à Louvain, à Bruxelles. Il était présent, le 9 septembre, au conseil à l'issue duquel les comtes d'Egmont et de Hornes furent arrêtés ; il se joignit à Mansfeldt et à Berlaymont, pour réclamer contre cette arrestation qui portait atteinte aux immunités des chevaliers de la Toison d'or. Le mois suivant, Charles IX, que le prince de Condé avait failli surprendre à Meaux, ayant demandé du secours au duc d'Albe et à la duchesse de Parme, ils résolurent de lui envoyer le comte d'Arenberg avec quinze cents chevaux. Le comte, que le marquis de Villars vint rencontrer entre Cambrai et Beauvais, pour le conduire vers le roi de France, arriva à Paris à la fin de novembre. Dans l'intervalle, les huguenots avaient été battus près de Saint-Denis ; la cour n'avait plus besoin du corps auxiliaire qui lui était venu de Bruxelles. Charles IX, en le renvoyant, témoigna à ceux qui le commandaient, et au comte d'Arenberg en particulier, sa satisfaction et sa bienveillance.

Des événements graves devaient bientôt rendre la présence de Jean de Ligne nécessaire dans ses gouvernements. Le 24 avril 1568, le comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, envahit le pays de Groningue, à la tête d'un corps

d'environ sept mille hommes d'infanterie et de quelques centaines de chevaux, formé, pour la plus grande partie, de fugitifs des Pays-Bas qui s'étaient réfugiés à Emden et dans les environs ; le château de Wedde, appartenant au comte d'Arenberg, sur la frontière de ce pays, fut le premier lieu dont il prit possession ; de là il se porta sur le Dam. A cette nouvelle inattendue, le duc d'Albe ordonna à d'Arenberg, qui se trouvait à Bruxelles, de se rendre incontinent en Frise ; il fit diriger vers ce pays le régiment espagnol de don Gonzalo de Bracamonte ; il manda au comte de Meghem de seconder les opérations que d'Arenberg allait entreprendre contre les ennemis. Arrivé à Vollenhoven, d'Arenberg y eut une attaque de goutte qui l'obligea de se mettre au lit : il ne renonça point, pour cela, à commander en personne l'expédition qu'on lui avait confiée ; il se fit transporter en bateau à Leeuwaerden, et de Leeuwaerden à Groningue sur une civière. C'était cette dernière ville qu'il avait assignée pour rendez-vous à ses troupes, composées, outre le régiment espagnol de don Gonzalo de Bracamonte, de quatre compagnies d'infanterie qu'il avait tirées de Leeuwaerden et de Sneek et d'une compagnie de hauts Allemands venue d'Oldenzeel. Quoique mal rétabli de sa goutte, le 21 mai il monta à cheval et marcha aux ennemis, qui occupaient Delfzyl, où ils s'étaient fortifiés. Il logea, ce jour-là, à l'abbaye de Witterverum, près du Dam. Après quelques escarmouches, où l'avantage resta à l'armée royale, Louis de Nassau, dans la nuit du 22 au 23, battit en retraite. D'Arenberg se mit aussitôt à sa poursuite : le 23, vers le milieu du jour, il l'atteignit à Heyligerlée, à trois lieues de Delfzyl. En ce moment le comte de Meghem, avec de la cavalerie, n'était plus qu'à cinq ou six heures de marche, et son infanterie suivait à quelques lieues de distance : si d'Arenberg l'eût attendu, la perte de Louis de Nassau était presque infaillible. Soit, comme plusieurs historiens le rapportent, que les Espagnols le forçassent d'en venir

(1) Van Loon, t. I, p. 96.

(2) Lettre du 9 juin 1567, écrite de Groningue.

immédiatement aux mains (1), soit qu'il fût poussé par son ardeur naturelle et par la crainte de laisser échapper les ennemis, il donna l'ordre de les attaquer. L'action fut engagée désordonnément par l'infanterie espagnole, qui, ayant été repoussée, vint jeter la confusion dans les rangs des compagnies allemandes tandis qu'elles se formaient en bataille. D'Arenberg essaya en vain par les plus grands efforts de rétablir le combat; ayant eu un cheval tué sous lui, il en monta un autre et continua de faire des prodiges de valeur; on dit même qu'il tua de sa main Adolphe de Nassau, frère du comte Louis; mais bientôt il se vit accablé par la multitude des ennemis qui l'entouraient, et, après une lutte opiniâtre, Antoine de Zoete, seigneur de Hautain, le frappa mortellement. Sa mort fut le signal de la débâcle de ses troupes. Son artillerie, ses bagages, sa vaiselle, l'argent destiné à la solde des Espagnols, tombèrent au pouvoir des confédérés, qui firent aussi un grand nombre de prisonniers. La toison d'or que Jean de Ligne portait fut envoyée au prince d'Orange, à Strasbourg. Sa dépouille mortelle reçut la sépulture dans l'église du monastère d'Heyligerlée.

La cause de la religion et du roi faisait une grande perte, comme le cardinal Granvelle l'écrivit à l'évêque de Namur Antoine Havet (2), en perdant le comte d'Arenberg; aussi fut-il vivement regretté à Rome et à Madrid. Dans les temps de troubles, les hommes que rien ne peut détourner de la fidélité à leurs serments et à leurs devoirs sont rares; Jean de Ligne était un de ces hommes. Guichardin l'appelle « un baron valeureux, signalé et de « marque ». Brantôme, qui l'avait connu à la cour de Charles IX et avait même été dans sa familiarité, fait de lui ce portrait : « Outre sa valeur, il estoit un très-bon « et très-agréable seigneur, surtout de « fort grande et haute taille et de très-belle apparence..... Ses propos n'étoient nullement communs ny pauvres, « mais très-rares et très-riches, car il par-

« loit fort bien et très-bon françois, com-
« me encore quelques autres langues.
« Bref, il estoit très-vertueux et très-par-
« fait. »

Marguerite de la Marck, sa veuve, lui survécut pendant trente et un ans; elle mourut au commencement de 1599. « C'était, dit Van Meteren, une sage et « habile dame ». En 1570, l'empereur Maximilien II la choisit pour accompagner en France l'archiduchesse Élisabeth, sa fille, qui y allait épouser Charles IX; ce roi étant mort, Élisabeth voulut retourner dans sa patrie : elle pria la comtesse douairière d'Arenberg de lui faire de nouveau compagnie dans ce voyage. Philippe II, durant tout son règne, lui témoigna la plus grande considération, et il lui prouva aussi qu'il gardait le souvenir des services de son mari; il lui fit compter dix mille florins lors de l'établissement de chacune de ses deux filles : l'aînée, Marguerite, mariée au comte de Lalaing, la seconde, Antoinette-Guillimine, au comte Salentin d'Isenbourg, qui avait renoncé à l'archevêché de Cologne. En 1588, il lui accorda une pension de deux mille florins, outre une gratification de douze mille florins. Dans les dernières années de sa vie, elle s'était retirée à Zevenbergh, comme en une espèce de lieu neutre.

Gachard.

ARENBERG (Charles, comte de), fils aîné de Jean de Ligne et de Marguerite de la Marck, naquit, le 22 février 1550, à Vollenhoven en Frise; il eut pour parrain l'empereur Charles-Quint. Il comptait dix-neuf ans à peine (octobre 1569), lorsque le duc d'Albe l'envoya en ambassade vers Charles IX et Catherine de Médicis, pour les féliciter sur la victoire de Montcontour. Le 4 juillet 1570, Philippe II, voulant reconnaître et récompenser en lui les services de son père, lui donna la compagnie de cinquante hommes d'armes et cent archers de ses ordonnances que Jean de Ligne avait commandée; il lui aurait en outre conféré le gouvernement de la province

« Mègue, pour prez qu'il fust d'eulx. » (Bibl. imp. à Paris, Mss. S. Germ. Harley 228², pièce XXIII).

(2) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 33.

(1) Cette version est confirmée par le témoignage de Frey Duresca, qui était alors résident de France aux Pays-Bas; le 28 mai 1568, il écrivait à Charles IX : « Les Espagnols ne voullurent « jamais avoir patience d'attendre le comte de

d'Utrecht, si le duc d'Albe ne lui eût représenté qu'une charge de cette importance exigeait plus d'âge et d'expérience que le comte n'en avait. Charles d'Arenberg passa cette année-là en Espagne sur la flotte qui y conduisit la reine Anne d'Autriche, quatrième épouse de Philippe II. Pendant le séjour qu'il fit à Madrid, il fut de nouveau question, pour lui, d'un gouvernement de province; on parlait aussi du poste de capitaine des archers de la garde royale, qui était vacant depuis la mort du comte de Hornes : le roi, qui semblait disposé à le nommer à l'un ou à l'autre de ces emplois, remit sa décision à un autre temps, mais il lui fit ressentir les effets de sa libéralité, et il le chargea d'aller complimenter Charles IX à l'occasion de la naissance de la fille qu'Élisabeth d'Autriche venait de lui donner (27 octobre). Hopperus, qui nous fournit ces détails, nous dépeint ainsi Charles d'Arenberg à cette époque de sa vie : « Il a un caractère très-facile et est plein de candeur; mais, comme le gouverneur qu'il a eu n'était pas assez sévère, il parle un peu trop librement. Il est, du reste, averti de ce défaut, et j'espère qu'il s'en gardera à l'avenir. (1) » L'ambassadeur de France à Madrid, le seigneur de Saint-Goard, écrivait, de son côté, à Catherine de Médicis : « Le comte d'Arenberg a envie de se porter en sa charge au contentement de V. M.... Il est jeune et peu avisé aux affaires : mais, s'il est un peu manié, je pense qu'il dira ce qu'il saura. (2) » Après avoir quitté la cour de France, Charles d'Arenberg revint aux Pays-Bas, où don Luis de Requesens, grand commandeur de Castille, ne tarda pas à arriver pour remplacer le duc d'Albe. Ce seigneur lui confia la mission de notifier sa prise de possession du gouvernement à l'Empereur, à l'Impératrice, aux princes de la maison impériale, aux ducs de Bavière, de Lorraine, de Wurtemberg, aux archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence (décembre 1573).

(1) *Est facillimus moribus et pectore planè candido; sed quia gubernatorem non habuit satis asperum, effudit se paulo solutius. Ceterum malo edoctus, in posterum, ut spero, cavebit...*

Du vivant de Jean de Ligne, des pourparlers avaient eu lieu pour le mariage de son fils avec la fille du comte de Vaudemont, de la maison de Lorraine, et la duchesse de Parme avait sollicité le roi, à cette occasion, d'ériger en principauté la baronnie de Zevenberghe, dont le comte d'Arenberg avait hérité en 1557, par le décès de sa mère, ou de le gratifier d'une principauté dans le royaume de Naples. Ce projet d'alliance ayant été abandonné, la demande faite au roi n'eut pas de suite. En 1576, l'empereur Maximilien II, par un diplôme du 5 mars, érigea en principauté de l'Empire le comté d'Arenberg, avec tous les honneurs, toutes les prérogatives attachées à cette dignité; le 11 octobre de la même année, à la diète de Ratisbonne, le collège des princes décida que les princes-comtes d'Arenberg auraient dans son sein séance et suffrage immédiatement après les princes de la maison de Vaudemont.

Pendant les troubles dont les Pays-Bas devinrent le théâtre après la mort de Requesens, Charles d'Arenberg tâcha de se tenir à l'écart; il se retira à Mirwart, appartenant à sa mère, dans le duché de Luxembourg. Cependant, lorsque don Juan d'Autriche vint aux Pays-Bas (6 décembre 1576), il put d'autant moins se dispenser de lui rendre visite, que la ville de Luxembourg, où le frère du roi était entré, est à une petite distance de Mirwart. Don Juan lui fit un accueil distingué, et, sur sa proposition, Charles d'Arenberg consentit à aller de nouveau en ambassade vers l'Empereur et les princes de l'Empire. Marguerite de la Marck en fut à peine informée qu'elle essaya d'empêcher les effets de l'engagement pris par son fils : le conseil d'État avait requis celui-ci, par plusieurs lettres, de se transporter à Bruxelles; la même réquisition lui avait été adressée, à titre de ses devoirs féodaux, par la chancellerie de Brabant. Marguerite de la Marck pria don Juan de considérer s'il

(Lettre du 28 novembre 1572 à Viglius, dans *Joach. Hopperi Epistolæ ad Viglium*, p. 368.)

(2) Lettre du 22 novembre 1572 (Bibliothèque impériale à Paris, Ms. Harlay, 2282, pièce XC).

n'était pas convenable qu'avant de faire le voyage d'Allemagne, il se montrât à Bruxelles, « afin qu'on ne conçût point « quelque sinistre opinion et arrière-pensée contre lui (1). » Cette excuse fut peu goûtée de don Juan, qui insista, auprès de Charles d'Arenberg, en des termes tels qu'il ne put se soustraire à l'accomplissement de sa promesse.

De retour de sa mission en Allemagne, d'Arenberg trouva don Juan établi à Bruxelles, et reconnu pour gouverneur des Pays-Bas par les états généraux. La bonne intelligence qui s'était établie entre les représentants de la nation et le lieutenant de Philippe II ne devait pas toutefois être de longue durée : impatient des bornes dans lesquelles son autorité était circonscrite, don Juan s'empara, par surprise, du château de Namur (24 juillet 1577), et par là fut rallumé le flambeau à peine éteint de la guerre civile. Charles d'Arenberg avait, ainsi que le duc d'Arschot, le prince de Chimay, les comtes du Rœulx et de Fauquembergue et d'autres gentilshommes de distinction, accompagné don Juan à Namur ; après cet éclat, il partit pour Mirwart, d'où il se rendit dans sa principauté. Sa position devenait de plus en plus difficile : à Bruxelles on parlait de confisquer ses biens et ceux de sa mère, s'il ne se rangeait point du parti des états. Dans ces circonstances, il montra sa fidélité aux sentiments que lui avait transmis son père : « En adviennne ce qui « voudrat, — écrivit-il à don Juan — « Vostre Altèze se peult bien asseurer que « je ne manqueray jamais à la promesse « que luy ay faicte, ny que m'emplieray « jamais en chose qui soye contre mon « Dieu et mon roi : plustost mourir (2). A quelque temps de là, les états généraux le sommèrent de venir prendre, dans un court délai, le commandement de sa compagnie d'hommes d'armes ; il demanda à don Juan d'Autriche quelle réponse il devait leur faire. « En vous déclarant — « lui écrivit don Juan — (comme je ne « faiz double ferez) comme gentilhomme

« qui jusques à présent avez si bien fait, « en suivant les vestiges de vostre feu « père, vous monstrant pour le service « de Dieu et de vostre prince naturel et « nous venant trouver, vous ne leur saurez « donner meilleure response (3). » Marguerite de la Marck sut toutefois, sous différents prétextes, retenir son fils auprès d'elle, mais en protestant que tous deux « ils mourraient plutôt que de faire « chose qui fût contre Dieu, le service « du roi, leur honneur et leur réputation (4). »

Le successeur de don Juan d'Autriche dans le gouvernement des Pays-Bas, Alexandre Farnèse, ne vit pas de bon œil la conduite réservée de la comtesse d'Arenberg et de son fils. Aussi la mort du comte de Rennenbourg (22 juillet 1581) ayant rendu vacant le gouvernement de Frise et de Groningue, il résista aux sollicitations que lui fit la maison de Lalaing, alors très-influente, pour qu'il en revêtît Charles d'Arenberg ; il consentit seulement, sur le désir que celui-ci lui exprima de s'employer au service du roi, à lui confier le commandement de mille reîtres, à la tête desquels il prit part au siège d'Audenarde. Après la reddition de cette ville (2 juillet 1582), le prince de Parme envoya d'Arenberg à la diète d'Augsbourg, pour y représenter le cercle de Bourgogne. La diète finie, il lui donna une autre mission. Gebhard Truchses, archevêque de Cologne, qui avait embrassé la confession d'Augsbourg et s'était marié, prétendait non-seulement conserver son électorat, mais encore y introduire le protestantisme : le chapitre et le magistrat s'opposèrent à ses desseins ; alors il recourut à la voie des armes. Farnèse chargea d'Arenberg de se rendre à Cologne et d'offrir aux membres du magistrat, ainsi qu'aux chanoines, l'appui du roi d'Espagne ; il le fit suivre d'un corps d'infanterie et de cavalerie qu'il plaça sous ses ordres, et qui concourut aux opérations militaires dont le résultat fut de contraindre Truchses à se réfugier en

(1) Lettre du 29 novembre 1576, écrite de Mirwart.

(2) Lettre du 18 octobre 1577, écrite d'Arenberg.

(3) Lettre du 21 novembre 1577.

(4) Lettre du 16 décembre 1577 à don Juan d'Autriche, écrite d'Arenberg.

Hollande. Dans le cours de ces événements, le comte de Hohenlohe, qui commandait une division de l'armée des Provinces-Unies, essaya de reprendre Zutphen, dont le colonel espagnol Verdugo s'était emparé depuis peu. D'Arenberg se porta au secours de la place assiégée; il força Hohenlohe à abandonner son entreprise. Au mois de juillet 1584, son régiment se mutina, chassa ses officiers et se fortifia près de Kerpen. Cette mutinerie lui causa beaucoup d'embarras et d'ennui. Il revint alors auprès du prince de Parme et assista au siège d'Anvers. Lorsqu'au mois de septembre 1585, cette grande ville eut capitulé, ce fut lui que Farnèse chargea d'occuper le faubourg de Borgerhout avec six compagnies allemandes qu'il avait tout récemment levées.

Philippe II, le 9 octobre 1584, avait fait le prince-comte d'Arenberg chevalier de la Toison d'or; il reçut le collier des mains du prince de Parme, au palais de Bruxelles, le 27 avril 1586. Dans le même temps, le roi lui conféra la charge de l'un des chefs des finances (8 mai 1586). On a vu qu'il avait été question, du vivant de son père, de le marier avec la fille du comte de Vaudemont. Dix années plus tard, le roi avait songé, pour lui, à mademoiselle de Mérode, héritière de la maison de Berghes; en faveur de cette union, il aurait ordonné la mainlevée des biens considérables laissés par le marquis de Berghes, mort à Madrid en 1567, et qui avaient été frappés de confiscation. Il s'était agi encore, en 1578, d'un mariage entre lui et l'une des filles du duc de Clèves. Enfin, en 1587, il épousa Anne, fille aînée de Philippe de Croy, duc d'Arsohot, et de Jeanne-Henriette, dame de Halewin et de Commynes. Marguerite de la Marck crut devoir demander le consentement préalable du roi à cette alliance. Philippe II lui répondit : « Trouvant ladite alliance tant à propos et convenable aux parties, je ne puis sinon la advouer, et avoir agréable que y soit ultérieurement pro-

« cédé, parmy la bonne opinion que j'ay
« ce ne sera que à l'accroissement des
« deux maisons, et que vostre fils, sui-
« vant les traces de feu son père, me
« donnera de plus en plus occasion de
« me ressouvenir de ses services, y accu-
« mulant les siens, comme il fait, pour
« par moy estre continué la démonstra-
« tion que ay commencé à faire en son
« endroit, au moyen d'une charge tant
« principale comme celle en quoy l'ay
« retenu. (1) »

Le prince de Parme ayant résolu d'assiéger l'Écluse, Charles d'Arenberg fut un de ceux qu'il choisit pour le seconder dans cette entreprise. Il occupait le fort de Blanckenberg avec trois cents chevaux et quelque infanterie, lorsque, le 2 août 1587, le comte de Leycester se présenta devant ce fort à la tête de sept mille fantassins, six cents chevaux et trois pièces d'artillerie. Il fit si bonne contenance que le général anglais l'attaqua avec hésitation; et, comme Farnèse accourait à son secours, Leycester se retira la nuit même, avec une perte d'une cinquantaine d'hommes. Le 4 août, l'Écluse ayant capitulé, le prince de Parme donna à d'Arenberg le commandement de la place et des gens de guerre qu'il y laissait.

L'année 1587 avait été fixée d'abord par Philippe II pour l'expédition contre l'Angleterre qu'il méditait depuis si longtemps : il chargea de remplacer Farnèse, dans le gouvernement des Pays-Bas, pendant qu'il dirigerait cette expédition, le comte Pierre-Ernest de Mansfelt, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg; et dans le cas où celui-ci viendrait à manquer, il désira savoir qui pourrait être nommé à sa place. Farnèse lui désigna Charles d'Arenberg : « C'est — lui écrivit-il —
« un gentilhomme d'honneur et qui pa-
« rait animé de bons sentiments. Il s'en-
« tend aux affaires, il a une manière de
« procéder qui plaît généralement; aussi
« le choix de sa personne contentera-t-il
« tout le monde (2). » Le rassemblement

(1) Lettre du 7 février 1587. (Arch. du royaume.)

(2) *Es honrado caballero, y parece que tiene buenas entrañas, y es dado á negocios, y entiendo*

contentará al universal, teniendo buen trato y manera de proceder... (Lettre du 20 juillet 1587, aux Archives de Simancas).

de la flotte espagnole ayant souffert des retards, l'expédition projetée fut remise. Farnèse, en vue d'amuser les Anglais, envoya à Bruges, au mois de février 1588, Charles d'Arenberg, le président Richardot et Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, pour conférer avec les commissaires de la reine Élisabeth sur les moyens de rétablir la paix entre les deux couronnes. On sait quel fut le triste sort de l'*invincible armada*; nous n'avons pas à nous en occuper ici. En 1590, d'Arenberg accompagna le duc de Parme, lorsqu'il entra en France pour délivrer Paris, qu'assiégeait Henri IV. Sa conduite dans le cours de cette campagne lui valut une lettre de remerciements du roi (1^{er} mars 1591).

L'archiduc Albert, à son arrivée aux Pays-Bas, fit Charles d'Arenberg gentilhomme de sa chambre. Devenu souverain de ces provinces, il le nomma successivement conseiller d'État (15 octobre 1599), amiral et lieutenant général de la mer (25 octobre 1599) et grand fauconnier (29 mai 1600). Après la conclusion de la paix de Vervins (2 mai 1598), il l'avait envoyé à Paris, avec le duc d'Arerschot, don Francisco de Mendoza et Cordova, amirante d'Aragon, le président Richardot, don Luis de Velasco et l'audiencier Verreycken, pour recevoir le serment que devait prêter le roi de France en exécution de ce traité.

Henri IV, dégagé des liens qui l'unissaient à Marguerite de Valois, venait de contracter un nouveau mariage avec Marie de Médicis : Charles d'Arenberg reçut de l'archiduc la mission d'aller le féliciter sur cette alliance; il fut parfaitement accueilli du monarque français, qu'il trouva à Grenoble (septembre 1600). Pendant ce temps, les états généraux des Provinces-Unies ordonnaient de saisir, pour les vendre au profit de la république, tous les biens qu'il possédait dans ces provinces, et permettaient même de le tuer : par cette mesure, aussi atroce qu'inique, prise contre l'amiral des Pays-Bas catholiques, les états voulaient venger des pêcheurs hollandais que des équipages flamands avaient jetés à la mer, liés dos à dos, comme si cet acte de

cruauté avait été commandé par lui, ou s'il avait été seulement en son pouvoir de le prévenir.

Charles d'Arenberg prit part aux opérations militaires auxquelles donna lieu le siège d'Ostende. Au mois de mai 1603, l'archiduc Albert le députa vers Jacques VI, roi d'Écosse, qui venait de succéder à Élisabeth sur le trône d'Angleterre. L'objet apparent de cette ambassade était de complimenter sur son couronnement le nouveau roi; mais le but réel en était de préparer les voies au rétablissement de la paix entre l'Angleterre, d'une part, les Pays-Bas et l'Espagne, de l'autre. D'Arenberg séjourna pendant cinq mois (juin-octobre) à la cour de Londres. Les historiens anglais, et de Thou avec eux, l'accusent d'avoir eu connaissance de la conspiration de Cobham et Raleigh contre Jacques VI; il aurait même, si l'on en croit leurs récits, encouragé les conspirateurs, et cela dans l'espoir de voir passer la couronne d'Angleterre sur la tête d'Arabella Stuart. Ses dépêches n'existant pas aux archives de Bruxelles, nous ne sommes point en mesure de vérifier ces assertions; mais ce qui, à nos yeux, leur donne un démenti, c'est que d'Arenberg fut l'un des ambassadeurs qui allèrent définitivement négocier la paix avec l'Angleterre : les archiducs l'auraient-ils choisi, s'il s'était, l'année précédente, attiré par sa conduite l'animadversion du roi? On sait que cette négociation fut couronnée d'un plein succès (28 août 1604). En 1614, les archiducs nommèrent Charles d'Arenberg premier commissaire au renouvellement des lois de Flandre. Il mourut le 18 janvier 1616, laissant d'Anne de Croy six fils et six filles. Il avait acquis, en 1606, de Henri IV, la seigneurie d'Enghien, ancien patrimoine de la maison de Vendôme. Il fut enterré en cette ville, au couvent des Capucins dont il était le fondateur.

Gachard.

ARENBERG (*Philippe-Charles*, prince-comte **D'**), duc d'Arerschot, né le 18 octobre 1587 au château de Barbançon, fils aîné de Charles dont il vient d'être parlé, fit ses premières armes, à l'âge de

dix-neuf ans, sous Ambroise Spinola. En 1609, l'archiduc Albert l'arma chevalier de sa main, lui donna l'une des compagnies d'ordonnances, et l'admit au nombre des gentilshommes de sa chambre. La guerre avec les Provinces-Unies venait d'être terminée par la trêve conclue à Anvers le 9 avril : Philippe d'Arenberg alla servir dans les troupes auxiliaires que les archiducs envoyèrent au duc de Neubourg, en lutte avec l'électeur de Brandebourg pour la succession de Clèves et de Juliers; il se trouva à l'attaque et à la prise d'Aix-la-Chapelle, d'Orsoy, de Mulheim, de Wesel. En 1616 (14 avril), Albert le nomma mestre de camp d'un régiment d'infanterie wallone. Il lui remit, au nom de Philippe III, le 14 janvier 1618, le collier de la Toison d'or; l'appela, en 1619 (9 août), à remplir les fonctions de conseiller d'État; le plaça, en 1620 (24 mai), à la tête d'un régiment d'infanterie haute allemande de trois mille six cents hommes, et enfin, en 1621, l'envoya à Madrid, en mission extraordinaire, à l'occasion de l'avènement de Philippe IV au trône d'Espagne. Ce monarque, à son tour, le fit gouverneur, souverain bailli, capitaine des pays, comté et château de Namur, grand veneur et bailli des bois de la même province (4 décembre 1626), grand fauconnier des Pays-Bas (27 février 1627), grand veneur de Flandre (18 avril 1627). En 1628, il le chargea, comme le plus ancien chevalier de la Toison d'or aux Pays-Bas, d'investir du collier de l'ordre les comtes de Sainte-Aldegonde, d'Estaires, d'Anhalt, d'Isembourg, de Gamalerio et le prince de Barbançon.

Dans les années qui suivirent l'expiration de la trêve avec les Provinces-Unies, les troupes espagnoles, conduites par Ambroise Spinola, obtinrent quelques succès. Mais Philippe IV ayant appelé Spinola à Madrid en 1627, les choses changèrent de face. La campagne de 1629 fut particulièrement désastreuse : Wesel fut surpris, le 14 août, par un des lieutenants du prince d'Orange, Frédéric-Henri, qui lui-même s'empara de l'importante place de Bois-le-Duc (14 sep-

tembre). A cette nouvelle, une commotion se manifesta dans tout le pays; les murmures étaient unanimes contre les ministres espagnols; on ne parlait de rien moins que de traiter avec les Provinces-Unies sans le concours de l'autorité royale, et même malgré elle. Des membres du clergé et de la noblesse se réunirent pour délibérer sur les mesures que réclamait le salut de la patrie. Interprètes de leurs sentiments, qui étaient ceux de la nation entière, l'archevêque de Malines, Jacques Boonen (voyez ce nom), et le duc d'Arschot présentèrent à l'infante Isabelle une adresse où, après avoir retracé tout ce que les Pays-Bas avaient souffert, depuis plus de cinquante ans, par le fait des Espagnols, ils demandaient qu'elle envoyât quelqu'un au roi, pour le supplier de laisser désormais les Belges se défendre et s'administrer eux-mêmes. L'infante chargea de cette mission le comte de Solre, de la maison de Croy, qui revint à Bruxelles au mois de janvier 1630, porteur de lettres de Philippe IV pleines de témoignages de la satisfaction de ce monarque pour le zèle et l'affection des états, de la peine qu'il ressentait de leurs maux, du désir qu'il avait d'y remédier; contenant, de plus, la promesse de secours prompts et efficaces, et celle même de sa prochaine arrivée aux Pays-Bas. Ces déclarations et ces promesses ranimèrent pendant quelque temps le courage de la nation; mais les effets ne répondirent pas aux paroles. L'impéritie du ministère espagnol de l'infante, la trahison du comte Henri de Bergh, l'envoi au Palatinat d'une partie des forces qui étaient destinées à tenir tête au prince d'Orange, facilitèrent à ce prince de nouvelles conquêtes : en une année il s'empara de Venloo, Ruremonde, Maestricht, Limbourg, Orsoy et de plusieurs autres places. La consternation était universelle dans les Pays-Bas catholiques; de toutes parts on réclamait, comme en 1576, la convocation des états généraux. L'infante Isabelle se décida à les assembler, quoiqu'elle eût des ordres contraires du roi son neveu. Le duc d'Arschot s'était prononcé fortement pour cette mesure au sein du conseil.

Les états s'ouvrirent le 9 septembre 1632, à Bruxelles. Le duc d'Arshot y siégea comme député et premier membre de la noblesse de Brabant. Son influence dans cette assemblée n'eut d'égale que celle de l'archevêque de Malines ; il fut l'un de ceux que les états élurent pour aller négocier la paix ou une trêve avec les Provinces-Unies (3 octobre). Commencées à Maestricht, ces négociations se poursuivirent à la Haye. Le duc d'Arshot, qui était venu une première fois à Bruxelles (25 novembre), pour faire changer la commission des députés belges, y revint le 31 décembre avec l'archevêque de Malines et deux autres de leurs collègues, afin de rendre compte, tant aux états généraux qu'à l'infante, de la marche des négociations, et de demander des instructions sur plusieurs points importants. Après les avoir obtenues, les députés repartirent pour la Haye le 27 janvier 1633.

Ici se place un incident qui fit quelque bruit en ce temps-là : nous voulons parler de la querelle du duc d'Arshot avec Rubens. Dans leur séance du 4 janvier, les états généraux avaient résolu de demander à l'infante copie des instructions données par elle à Rubens et à d'autres personnes qu'elle avait chargées, à différentes reprises, de faire en Hollande des ouvertures directes ou indirectes d'accommodement. Rubens, à qui l'infante en fit part, lui exprima le désir de porter lui-même aux députés des états, à la Haye, les papiers qui étaient en son pouvoir ; elle y consentit, en lui permettant d'écrire au prince d'Orange pour un passe-port. Quoique, dans sa lettre à Frédéric-Henri (13 janvier), Rubens l'eût prié de lui garder le secret, la chose parvint à la connaissance des députés belges demeurés à la Haye, qui en informèrent le duc d'Arshot : le duc, à son tour, s'empessa de communiquer l'avis qu'ils venaient de lui transmettre aux états généraux (24 janvier). Cette assemblée s'en émut ; elle s'imagina

que Rubens avait la prétention d'intervenir dans les négociations commencées entre ses députés et ceux des Provinces-Unies, et que peut-être même, à côté de ces négociations, le gouvernement voulait en ouvrir qui passassent par d'autres mains. Il ne s'agissait pourtant de rien de semblable, et l'infante en donna l'assurance aux évêques d'Ypres et de Namur et au baron d'Hoboken que les états lui députèrent pour lui adresser des représentations à ce sujet. Le duc d'Arshot cependant, blessé du mystère que Rubens lui avait fait de ses démarches, en témoigna beaucoup de mauvaise humeur. Rubens comprit, après cet éclat, qu'il serait dans une fausse position à la Haye ; il renonça à s'y rendre. Ce fut dans ces circonstances, et lors du passage par Anvers des commissaires belges retournant en Hollande, qu'il écrivit au duc la lettre qu'on connaît, et que le duc lui fit la réponse qui a été également publiée. On a reproché à ce dernier l'arrogance et la morgue (1) qu'il montra envers le grand artiste : nous ne voudrions pas l'en absoudre ; toutefois il faut tenir compte de l'esprit et des mœurs du temps. Le duc d'Arshot ayant envoyé copie des deux lettres aux états généraux, ils résolurent de les mettre sous les yeux de l'infante, en lui remontrant « que cette forme de procéder de Rubens leur était désagréable » (1^{er} février).

À la Haye les conférences furent reprises le 5 février. La négociation fut laborieuse, et le duc d'Arshot dut, plusieurs fois encore, faire le voyage de Bruxelles, pour instruire ses commettants de ce qui se passait. On était parvenu à s'entendre sur quelques points principaux, lorsque les plénipotentiaires hollandais s'avisèrent d'exiger que les commissaires belges produisissent des lettres du roi d'Espagne portant renouvellement de la procuration qu'il avait donnée à l'infante, en 1629, pour traiter en son nom, ou bien confirmation de la substitution faite de leurs personnes par

(1) «... J'eusse bien peu obmettre de vous faire
» l'honneur de vous répondre, pour avoir si notablement manqué à vostre devoir de venir me
» trouver en personne, sans faire le confident à
» m'essire ce billet, qui est bon pour personnes

» égales... Tout ce que je puis vous dire, c'est
» que je seray bien aise que vous appreniez doré-
» navant comme doivent escrire à des gens de ma
» sorte ceux de la vostre... »

cette princesse, et avoua de ce qu'ils traiteraient au nom des états généraux. Six des députés, au nombre desquels était le duc d'Arshot, quittèrent alors la Haye. Sur leur rapport, les états (22 juin) supplièrent l'infante de solliciter du roi l'acte réclamé des plénipotentiaires hollandais; Isabelle les assura qu'elle l'avait fait déjà et qu'elle allait le faire encore (27 juin). Cependant aucun des courriers qui arrivaient d'Espagne n'apportant l'acte désiré, les états généraux prirent la détermination d'envoyer à Madrid l'évêque d'Ypres, Georges Chamberlain, et le duc d'Arshot (6 juillet). Comme ces membres de leur assemblée se disposaient à se mettre en route, le bruit se répandit que l'ordre était arrivé d'Espagne de séparer les états généraux; l'évêque ni le duc ne voulurent plus dès lors partir. Plusieurs semaines s'écoulèrent dans cette situation. Les états, ayant obtenu des déclarations rassurantes sur les intentions du roi, requièrent Chamberlain et d'Arenberg, au nom des plus chers intérêts de la patrie, d'accomplir la mission pour laquelle ils avaient été désignés (18 octobre). Le premier allégua des raisons qui ne le lui permettaient pas. Les parents et les amis du duc d'Arshot l'engageaient à s'en excuser aussi; mais il céda aux instances des états et au désir qui lui fut exprimé par l'infante elle-même : il quitta Bruxelles, pour entreprendre le voyage d'Espagne, le 16 novembre. Ce n'était pas comme mandataire des états qu'il partait, c'était comme envoyé de l'infante. Il l'avait souhaité ainsi par une inspiration malheureuse : car le mandat qu'il aurait tenu de l'assemblée nationale l'eût peut-être mis à couvert des rigueurs dont il se vit l'objet à Madrid.

Il arriva dans cette capitale au commencement de décembre, et descendit chez le marquis de Leganès, président du conseil suprême de Flandre. Le jour même de son arrivée, il fut reçu par le comte-duc d'Olivarès. Le premier ministre l'accueillit de la manière la plus flatteuse et le conduisit chez le roi, qui lui témoigna beaucoup d'estime et de bienveillance. Tous les grands, tous les ambassadeurs s'empressèrent de lui rendre

visite. Le jour des Rois, Philippe IV lui fit l'honneur de le choisir, en qualité de gentilhomme de sa chambre, pour lui présenter les trois calices qu'il avait coutume de donner à l'offrande : cette fonction était ordinairement remplie par les infants, lorsqu'ils étaient à la cour; elle l'avait été, l'année précédente, par le duc de Medinaceli, issu du sang royal. Le duc était, d'ailleurs, un des personnages que, dès l'année 1630, Philippe avait désignés pour exercer conjointement le gouvernement des Pays-Bas, au cas, qui venait de se réaliser (1^{er} décembre 1633) de la mort de l'infante Isabelle.

Cependant deux intrigants politiques — le peintre Gerbier, résident du roi d'Angleterre à Bruxelles, et l'abbé Scaglia, agent du duc de Savoie — venaient de dévoiler au comte-duc d'Olivarès, moyennant vingt mille écus, les auteurs et le but de la conspiration formée par la noblesse belge contre l'Espagne. Le duc d'Arshot n'était pas désigné dans leurs écrits comme y ayant pris une part principale, mais ils donnaient à entendre qu'il en avait eu connaissance. Ce fut dans ces entrefaites qu'il parut à la cour d'Espagne. Pendant qu'on faisait éclaircir sa conduite à Bruxelles, à Madrid on s'appliqua à l'amuser. Dès le 11 janvier, il avait remis au roi les papiers dont il était porteur; il profitait de toutes les occasions pour représenter à Philippe IV et au premier ministre que, si la trêve projetée contenait des stipulations désavantageuses, elle valait toujours mieux que la guerre; qu'elle était indispensable et l'unique remède dans la triste situation où se trouvaient les Pays-Bas; qu'en tout cas, il fallait la conclure ou la rompre avant que l'ennemi fût prêt à entrer en campagne. Il s'efforçait aussi de convaincre le roi et le comte-duc du zèle et de la fidélité des états pour leur souverain. Le 14, il fut appelé, au palais, à une conférence où siégeaient, avec le comte-duc, les marquis de Leganès et de Mirabel, le comte de Castrillo, le conseiller Gavarelli et le secrétaire d'État Gerónimo de Villanueva. Le 2 février, une nouvelle conférence eut lieu au palais. Une troisième se tint le 15 février

au conseil d'État, et une quatrième chez le comte-duc le 22 mars. Dans toutes ces réunions, au lieu de discuter l'objet principal de la mission du duc d'Arschot, on ne s'occupait que de questions accessoires ou oiseuses. Voyant cela, et quoiqu'il fût sans défiance, il sollicita son congé. Pour gagner du temps, on lui fit adresser, par le secrétaire d'État Andrés de Rozas, une série de questions qu'on croyait de nature à l'embarrasser, mais auxquelles il n'eut pas de peine à répondre.

Enfin, le samedi saint, 15 avril 1634, le roi, ayant reçu de Bruxelles les renseignements qu'il avait demandés, fit venir le duc à son palais. Il commença par lui rappeler les faveurs que lui et les siens avaient reçus de sa maison; il lui dit que le moment était venu de montrer sa fidélité à son prince et le zèle qu'il avait pour son service; il ne lui laissa pas ignorer que, s'il manquait à cette obligation, il s'exposerait à des conséquences fâcheuses; et après ce préambule, il l'interrogea sur la conspiration qui avait été ourdie aux Pays-Bas, sur ceux qui en avaient été les auteurs et les complices, sur leurs liaisons et leurs desseins: il avait préparé là-dessus un papier auquel il lui ordonna de répondre par écrit et d'une manière catégorique. Pour qu'il ne prétextât pas d'ignorance, il lui déclara que des lettres tracées de la propre main de l'infante Isabelle prouvaient qu'il était parfaitement instruit à cet égard. La présomption de la participation du duc au complot, ou du moins de la connaissance qu'il en aurait eue, résultait, selon le papier du roi, de ce qu'il en avait parlé à sacour; qu'à Bruxelles il s'était vanté, en différentes occasions, d'avoir seul empêché la révolte des Pays-Bas; qu'il avait eu des rapports avec des ministres étrangers; qu'il avait fréquenté des personnes notoirement hostiles à la domination espagnole. Le duc répondit qu'en parlant des projets factieux formés aux Pays-Bas, il n'avait été que l'écho des bruits publics. Il avoua avoir dit que, s'il eût été capable de trahir ses devoirs, ces provinces auraient été perdues pour la monarchie d'Espagne, mais c'était là le lan-

gage des Espagnols eux-mêmes et de tout le monde. Il nia d'avoir fréquenté des personnes qu'il sût être impliquées dans la conspiration et vu des ministres de princes étrangers.

Cette réponse ne satisfait pas le roi. Philippe avait aussi appelé au palais le conseil d'État, l'archevêque de Grenade, gouverneur du conseil de Castille, et plusieurs membres de ce tribunal; il leur en donna communication. Ces ministres en furent aussi peu satisfaits que lui. L'archevêque, le comte-duc d'Olivarès et le duc d'Albe se transportèrent auprès du duc, qui était en une chambre voisine; ils l'engagèrent à faire des déclarations plus explicites; le roi en personne l'y exhorta: durant trois heures, on le pressa pour qu'il découvrit ce qu'il savait. Il persista à soutenir qu'il ne savait rien. Le roi alors, de l'avis des ministres que nous avons nommés, donna l'ordre à don Diego Pimentel, marquis de Gelves, capitaine de sa garde espagnole, d'arrêter le duc. Le marquis, ayant reçu de lui son épée et les clefs de ses secrétaires, le fit entrer dans une voiture qui se dirigea vers la porte d'Alcala, sous l'escorte d'une partie de la garde: là, il le livra à don Juan de Quiñones, alcade de *casa y corte*, qui le conduisit à la maison-forte de l'Alameda, à deux lieues de Madrid. Dans le même temps, un autre alcade saisissait ses papiers, et prenait ses serviteurs et les personnes de sa suite. Le roi chargea d'instruire son procès une junte composée de trois conseillers de Castille, d'un conseiller d'Aragon, d'un d'Italie et d'un de Portugal. Le fiscal du conseil de Castille, D. Juan Bautista de Larrea, fut commis pour diriger cette instruction.

D'Arschot était loin de s'attendre à ce qui lui arrivait. Le lendemain de son emprisonnement, il écrivit au comte-duc un billet dans lequel, après s'être excusé, sur le trouble où il était, du silence qu'il avait gardé la veille, il déclarait que les princes d'Épinoy et de Barbançon et le comte de Hennin l'avaient plusieurs fois sollicité de sortir de la cour, l'assurant que tout le monde le suivrait; qu'il ignorait quel était en cela leur dessein, car il ne le leur avait point demandé, et eux

s'étaient abstenus de le lui dire, quand ils avaient remarqué qu'il n'était pas disposé à seconder leurs vues. Il confessa aussi qu'il s'était rencontré une fois avec le résident du roi d'Angleterre, lequel avait cherché à le convaincre de la nécessité, dans la situation critique où étaient les Pays-Bas, de recourir à son maître ainsi qu'au roi de France et aux états généraux des Provinces-Unies; mais, loin de prêter l'oreille à cette insinuation, il avait répondu qu'il ne s'écarterait jamais des devoirs d'un bon vassal, et que, dans le cas où les Pays-Bas ne pourraient être conservés au roi, il se retirerait en sa terre d'Arenberg. Il ajouta que, s'il n'avait pas révélé ces choses à l'infante et s'il les avait tues au roi, c'était afin de ne perdre personne alors que les intérêts de l'État ne couraient aucun risque. Il avait en cela, il le reconnaissait, commis une faute, mais c'était sans aucune intention mauvaise, et il était prêt à en demander pardon. Ce billet, remis à Philippe IV, ne modifia pas ses résolutions : la junte établie pour l'instruction du procès du duc reçut l'ordre de la poursuivre; le roi renouvela au marquis d'Aytona, à qui il avait confié le gouvernement intérimaire des Pays-Bas après la mort de l'infante, l'injonction de s'enquérir avec le plus grand soin de la conduite que ce seigneur avait tenue pendant les deux années qui avaient précédé son départ de Bruxelles.

Le jour suivant, d'Arschot, revenant sur la réponse qu'il avait faite, le 15, au papier du Roi, entra dans quelques détails qui ne compromettaient que les comtes de Bergh, de Warfusée et d'Egmont, lesquels étaient hors des Pays-Bas. Quant à lui, il répétait qu'il ignorait entièrement les noms et les plans des conjurés : s'il était allé chez le prince d'Épinoy, c'était pour jouer, comme le faisaient des seigneurs espagnols et italiens; s'il avait eu des conversations avec le prince de Barbançon, elles n'avaient roulé que sur des affaires de famille.

A quelque temps de là, il fut transféré à Pinto, autre château-fort près de Ma-

drid. Dans un billet destiné au roi seul, qu'il écrivit de cette forteresse, le 3 juillet, il alla plus loin qu'il ne l'avait fait jusqu'alors sur ses rapports avec les chefs de la conspiration : « Le prince d'Épinoy — ainsi s'exprimait-il — me demanda, à Binche, de me rendre à une maison de campagne de ma fille, située à Beuvrage; il me dit que tous m'y viedraient joindre, et en particulier le comte d'Egmont; que celui-ci m'obéirait; que l'argent ne manquait pas, et à ce propos il me fit entendre qu'il valait mieux être seigneur que gouverneur de Namur. Le prince de Barbançon et le comte de Hennin me tinrent le même langage, en me représentant que nous étions sur le chemin de notre perte, et qu'il était nécessaire de chercher un remède au mal. Je pus inférer de là qu'ils auraient voulu que je me misse à la tête de leur entreprise. » Il protestait, comme dans ses autres écrits, qu'il était resté sourd à ces propositions; que, par ce motif, on ne s'était pas ouvert davantage à lui. Il terminait en suppliant le roi de trouver bon, si cela était possible, sans que son service en souffrît, que personne ne sût ce qu'il venait de rapporter : car il ne voudrait pas qu'on pensât que, pour sortir de prison ou recevoir des faveurs, il eût révélé des secrets au préjudice d'autrui. Ne voulant pas davantage être soupçonné de faire cette demande, mû par le désir de conserver l'affection de sa patrie et de ses proches, il offrait au roi de demeurer à son service, d'appeler son fils en Espagne et de faire en sorte que sa femme y vînt également. Le même jour où il avait écrit ce billet, on l'amena à Madrid, pour être interrogé par la junte : il ajouta à ses déclarations précédentes que la princesse d'Épinoy, sa sœur, avait essayé de l'exciter contre la domination espagnole; que la même tentative avait été faite par des marchands de Bruxelles; que le P. Charles d'Arenberg, son frère (voyez ce nom), avait été présent à plusieurs de ses entretiens avec les princes d'Épinoy et de Barbançon, et avait approuvé leur langage (1).

que Philippe IV envoya au marquis d'Aytona, et qui sont conservées aux Archives du royaume.

(1) Tous les détails que nous donnons ici sont tirés des propres déclarations du duc d'Arschot

On a vu que le duc d'Arshot avait voulu aller en Espagne, non comme député des états généraux, mais comme envoyé de l'infante. Ce n'en était pas moins à la prière des états, pour défendre leurs actes et faire accueillir leurs vœux, qu'il avait entrepris ce voyage; et cette assemblée, si elle avait eu quelque énergie, aurait élevé la voix contre son emprisonnement : elle se contenta d'écrire au roi que, dans ses actions, il avait toujours fait paraître « la fidélité et « dévotion sincère qu'il avait à son ser- » vice (1). »

Deux chefs d'accusation étaient formés contre le duc par le fiscal Larrea : le premier d'avoir été complice de la conjuration des princes d'Épinoy et de Barbançon et des comtes d'Egmont et de Hennin ; le second de n'avoir pas révélé et même d'avoir nié cette conjuration, en étant instruit. Malgré les investigations les plus minutieuses, on ne put, à Bruxelles ni ailleurs, recueillir aucune preuve que d'Arshot eût pris part aux complots des conjurés ; il ne restait donc que le fait de non-révélation, lequel semblait avoir perdu beaucoup de sa gravité, par les explications que le duc avait données au Roi (2). Il ne fut pas, pour cela, rendu à la liberté : seulement, au mois de décembre 1634, on le ramena, en l'y gardant à vue, dans une maison à Madrid qu'il avait louée un peu avant son arrestation. Au commencement de 1637, la duchesse, sa femme, Marie-Cléopée de Hohenzollern, vint l'y joindre avec son fils aîné, Philippe-François d'Arenberg ; mais en vain firent-ils des démarches pour qu'il leur fût permis d'habiter avec lui ; tout ce qu'ils obtinrent fut d'aller le voir aussi souvent qu'ils le voudraient, à la condition expresse de se retirer le soir (3).

Il y avait six ans et cinq mois que durait sa détention. Une si longue captivité avait ruiné ses forces morales et physi-

ques : le 17 septembre 1640, il tomba malade. Son état s'étant aggravé les jours suivants, Philippe IV lui envoya, le 23, le secrétaire d'État Carnero pour l'engager à prendre courage ; lui annoncer que sa cause serait décidée dans peu, et lui faire espérer que non-seulement il lui restituerait ses bonnes grâces, mais encore il lui ferait de grandes mercèdes. Le duc répondit à Carnero : « Mon ami, » dites au roi qu'après sept années de » sollicitations pour recouvrer ma liberté, » sans qu'on m'ait accordé la moindre » chose, je suis réduit à un point tel que » je n'ai plus besoin de mercèdes. C'est » maintenant fait de moi, et il ne me » reste qu'à prendre mon recours au bon » Dieu, mon vrai juge. » Carnero sortit. Le duc alors s'assoupit, et cet assoupissement se prolongea jusqu'au lendemain matin, à cinq heures. En s'éveillant il demanda sa femme et son fils qu'on lui amena : « Mon cher fils, fit-il en s'adres- » sant à ce dernier, vous me voyez en un » pauvre état. Voici l'heure que je me » dois rendre à la miséricorde de Dieu. » Avant de partir de ce monde, je vous ai » voulu recommander et exhorter de vous » comporter toujours en vrai gentil- » homme, vous montrant, en toute occa- » sion, fidèle à Dieu et au roi. Je vous » laisse privé de père et de mère : prenez » le bon Dieu pour père et Marie pour » votre mère. » Ayant prononcé ces paroles, il dit à haute voix en flamand : « Seigneur Jésus, qui m'avez créé et ra- » cheté avec votre précieux sang, soyez- » moi favorable ! (4) » Quelques instants après il rendit l'âme (5). Il était âgé de cinquante-deux ans onze mois et vingt-quatre jours. Son corps fut transporté aux Pays-Bas et inhumé dans le couvent des Capucins, à Enghien.

Philippe d'Arenberg portait le titre de duc d'Arshot depuis 1616, en vertu de l'autorisation de sa mère, qui avait eu ce

(1) On peut consulter là-dessus *Defensa de don Felipe de Arenberg, príncipe de Arenberg, duque de Arshot, de la orden del Tuson de oro, gentilhombre de la cámara de Su Magestad i del consejo de Estado, governador de la provincia de Namur, en la causa que contra él trata el señor doctor D. Juan Bautista de Larrea, cavallero de la orden de Santiago, fiscal del consejo. Escrivela (con licencia de Su Magestad) el licenciado don*

Diego Altamirano, su fiscal en el de hazienda. In fol. de 189 feuillets.

(2) Lettre du 11 mai 1634.

(3) Lettre écrite de Madrid le 4 octobre 1640. (Archives communales d'Anvers.)

(4) *Heere Jesus, die my geschapen hebt, ende met u dierbaer bloed verlost hebt, weest my genadich !*

(5) Lettre écrite de Madrid le 4 octobre 1640.

duché en héritage de Charles de Croy (voir ce nom). Il s'était marié trois fois : la première, avec Hippolyte-Anne de Melun, fille de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours; la deuxième avec Claire-Isabelle de Berlaymont, fille de Florent, comte de Berlaymont et de Marguerite de La laing; la troisième avec Marie-Cléopée de Hohenzollern, veuve de Jean-Jacques, comte de Bronckhorst et d'Anhalt, fille de Charles, prince de Hohenzollern, duc de Sigmaringen, et d'Élisabeth de Culmbourg. Il laissa des enfants de ces trois lits.

Gachard.

ARENBERG (Le P. *Charles D'*), biographe, né à Bruxelles, en 1593, décédé dans la même ville, le 5 juin 1669. Fils de Charles, duc de Croy, seigneur d'Archot et d'Arenberg, favorisé de tous les avantages de la naissance, de la richesse et de l'intelligence, il renonça au monde, où il portait le titre de comte de Seneghem, et prit, à Louvain, le 4 mars 1616, l'humble habit de capucin. Selon l'usage reçu dans tous les ordres religieux, il abandonna alors son prénom d'Antoine, qu'on lui avait donné au baptême, et le remplaça par celui de Charles (1).

Élevé à la prêtrise et devenu l'un des membres les plus zélés de l'ordre, le P. d'Arenberg, oubliant la grande existence qui lui était destinée, se voua, avec autant d'abnégation que d'ardeur, à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il consacra à l'étude tous les instants qui n'étaient pas absorbés par les devoirs de la vie religieuse, et acquit bientôt une connaissance approfondie de la théologie et des saintes Écritures. Sa science, sa charité, sa prudence dans les circonstances difficiles résultant des trou-

bles de l'époque, sa vie modeste et vraiment apostolique, lui valurent l'estime et la confiance de ses confrères. Ils le chargèrent successivement des fonctions de gardien, de provincial, de définiteur et de commissaire général de leur institut dans les Pays-Bas. Albert et Isabelle, qui l'honoraient d'une amitié constante, lui offrirent un siège épiscopal, et le pape Innocent X se montra disposé à y ajouter la pourpre romaine; mais toutes les instances furent inutiles pour le faire sortir de l'humble condition où il s'était volontairement placé.

A des connaissances théologiques très-étendues, le P. d'Arenberg joignait une éloquence peu commune. Il en donna une preuve éclatante en 1624. Isabelle étant devenue, en 1622, à la suite du décès de l'archiduc Albert, gouvernante générale des Pays-Bas pour le roi Philippe IV, avait fait instituer, dans la chapelle de la cour, une retraite annuelle de quarante heures, pour appeler les bénédictions du ciel sur les provinces restées fidèles. Cette retraite s'ouvrit le dimanche des Rameaux 1623, et un capucin italien, Hyacinthe de Casali, l'inaugura par un discours espagnol surchargé de citations latines. Attendant probablement plus d'effet de ses gestes que de sa parole, ce prêtre fougueux se fustigea rudement à toutes les pauses, et, arrivé à la péroraison, il s'enfonça sur la tête une couronne d'épines, avec tant de violence que sa figure fut aussitôt inondée de sang (2). Les Espagnols attachés à la cour furent profondément émus; mais tous les Belges présents au sermon manifestèrent une désapprobation tellement vive que l'infante se crut obligée de remplacer, l'année suivante, le prédicateur italien par le P. d'Arenberg. Celui-ci s'acquitta de sa

en affirmant qu'il mourut au couvent de son ordre à Anvers.

(2) Le sermon avait été précédé d'une procession qui avait considérablement déplu à la population de Bruxelles. Tous les seigneurs de la cour, affublés du capuchon du tiers ordre de Saint-François, avaient accompagné le cortège, en demandant l'aumône pour les pauvres et les prisonniers. De toutes les maisons religieuses de la capitale, les carmes et les bogards s'étaient seuls présentés pour y assister. Malgré l'invitation formelle de l'infante, tous les autres ordres s'y étaient refusés.

(1) Les biographes ne sont pas d'accord sur les dates que nous avons citées. Goethals (*Lectures*, etc., t. I, p. 166) dit que le P. d'Arenberg naquit vers 1593; tandis que, dans la même notice, il rapporte que ce religieux entra au noviciat, en 1616, à vingt-deux ans, et qu'il mourut en 1669, à l'âge de soixante-quinze ans, deux dates qui fixent sa naissance à 1594. Foppens (*Bibl. belg.*, t. I, p. 149), lui donne vingt-trois ans en 1616, et soixante-seize ans en 1669, ce qui reporte sa naissance à 1595. Jean de Saint-Antoine (*Bibl. franc. univ.*), qui, par erreur, place le décès du P. d'Arenberg au 25 août 1669, se trompe de nouveau

tâche avec un succès extraordinaire. Par son esprit élevé, par sa piété sincère mais exempté d'exagération, par son éloquence douce et persuasive, il sut toucher tous les cœurs. La chapelle de la cour fut trop étroite pour contenir les auditeurs d'élite accourus afin de jouir de sa parole, et parmi les assistants les plus assidus on compta le nonce apostolique François de Balneo, l'archevêque de Malines Jacques Boonen et l'archevêque de Césarée, grand aumônier de la gouvernante.

Mais le P. d'Arenberg n'était pas seulement un théologien profond, un administrateur éclairé, un prédicateur éloquent; il était, de plus, un architecte très-habile. Ayant obtenu d'Isabelle la concession d'un terrain situé à Tervueren, à l'entrée de la forêt de Soignes, il y fit construire un beau monastère sur des plans qu'il avait lui-même dressés, et il entoura cette maison de bosquets et d'étangs qui, au dire de Paquot, en firent un ermitage délicieux. Le couvent, commencé en 1627, était achevé dès l'année suivante. A l'extrémité du jardin se trouvait un petit bâtiment où l'infante, qui savait unir une piété austère aux qualités d'une femme supérieure, venait, tous les ans, pratiquer les exercices de la retraite spirituelle. Elle y couchait sur une natte de jonc, n'ayant d'autre oreiller qu'un gros rouleau de chêne, qu'on y montrait encore à la fin du XVIII^e siècle.

En 1650, le P. d'Arenberg put de nouveau mettre à profit ses connaissances architecturales, en dressant le plan et en dirigeant les travaux de construction de l'église du couvent des capucins de Bruxelles, édifice pour lequel son frère, le duc Philippe d'Arenberg, avait donné trente mille florins et les magistrats de la ville trois mille patacons. L'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur général des Pays-Bas, posa la première pierre le 20 mars 1651, et Jacques de la Torre, archevêque d'Éphèse et vicaire apostolique de Hollande, la dédia le 14 juillet 1652. Étant à Rome, en 1650, au chapitre général de son ordre, le P. d'Arenberg avait obtenu

du pape Innocent X plusieurs corps de martyrs trouvés dans les catacombes. Ces corps, provisoirement déposés à Sainte-Gudule, furent transférés dans le nouveau temple, avec une grande pompe religieuse, le 22 juillet 1652 (1).

Malgré cette vie active et laborieuse, le P. d'Arenberg trouvait, dans sa vie-gueur intellectuelle et dans son assiduité au travail, le moyen de se livrer à des travaux littéraires, destinés à revendiquer les gloires de son ordre et à répondre aux attaques de ses adversaires. En 1640-42, il publia à Cologne, chez Constantin Munich, un ouvrage intitulé : *Flores Seraphici ex amœnis Annalium hortis admodum R. P. F. Zacharie Boverii, ordinis FF. minorum S. Francisci capucinatorum definitioris generalis, collecti; sive icones, vitæ et gesta virorum illustrium (qui ab anno 1525 usque ad annum 1612, in eodem ordine miraculis ac vitæ sanctitate claruere) compendiosè descripta. Auctore R. P. F. Carolo de Arenberg, Bruzelliensi, ejusdem ordinis prædicatore* : deux tomes en un volume in-f^o, dont le premier est consacré aux franciscains qui ont vécu de 1525 à 1580, et le second à ceux qui se sont distingués de 1580 à 1612. Ce livre, que la générosité de la famille de l'auteur orna de magnifiques gravures en taille-douce, fut réimprimé, la même année, à Anvers, et une troisième édition sortit des presses à Milan en 1648. Il fut traduit en espagnol par le P. Antoine d'Arnedo et publié à Madrid au commencement de 1669. Paquot fait observer avec raison que le P. d'Arenberg aurait pu choisir un meilleur guide que Boverius, qui, manquant à peu près complètement de critique historique, a mainte fois reproduit des récits dont l'authenticité était loin d'être démontrée. Deux ans après, il publia à Cologne, chez le même éditeur, un ouvrage portant le titre suivant : *Clypeus seraphicus, seu scutum veritatis in defensionem annalium fratrum minorum capucinatorum*. Au témoignage de Jean de Saint-Antoine (*Biblioth. francis.*, p. 251), ce livre, que nous n'a-

(1) Paquot et Goetbals, adoptant la version de Foppens, se trompent en faisant du P. d'Arenberg l'architecte de tout le couvent des capucins

de Bruxelles. Ce couvent existait depuis 1593. (V. Henne et Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. III, p. 435).

vons pu nous procurer, a paru en 1643. Foppens n'en fait aucune mention, et Paquot, qui n'a pas été plus heureux que nous, dit que le *Clypeus seraphicus* doit avoir paru en 1650.

Le P. d'Arenberg célébra, en 1667, son jubilé de cinquante années de religion et de prêtrise. Il mourut le 5 juin 1669, au couvent de Bruxelles, où ses cendres furent déposées dans la salle capitulaire, sous une pierre portant cette simple inscription :

A. R. P. CAROLUS D'ARENBERG, BRUXELLENSIS, JUBILARIUS, EX-PROVINCIALIS, DIFFINITOR ET COMMISSARIUS GENERALIS † ANNO 1669, 5 JUNII.

J.-J. Thonissen.

Joannes à S. Antonio, *Bibliotheca franciscana universa*, (Matriti, 1732). — Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*. — *Relations véritables* (Journal de Bruxelles de 1652). — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique*. — Heune et Wauters, *Histoire de Bruxelles*.

ARENBERG (Philippe-François, prince-comte D^e), duc d'Archoth et de Croy, fils de Philippe-Charles et de Claire-Isabelle de Berlaymont, naquit à Bruxelles le 30 juillet 1625. Il était à Madrid, ainsi qu'on l'a vu, à la mort de son père; le roi Philippe IV le nomma, malgré sa jeunesse, capitaine de sa garde des archers et chef de la compagnie d'hommes d'armes des Pays-Bas que son père avait commandée: il accompagna ce monarque dans la campagne de Catalogne de 1642. Le 9 juin 1644, l'empereur Ferdinand III érigea en duché la principauté d'Arenberg, en conférant à Philippe-François et à ses

descendants le titre de duc: Philippe IV lui permit d'accepter cette grâce; il donna des ordres au gouvernement des Pays-Bas afin que, dans les actes publics, de même qu'on l'avait appelé jusqu'alors prince d'Arenberg, il fût qualifié de duc à l'avenir (1). Il le décora de la Toison d'or le 27 octobre 1646.

A cette époque, la cour de Madrid cherchait à renouer les négociations de paix avec les Provinces-Unies dont elle avait provoqué la rupture douze années auparavant. Elle avait compris qu'elle n'y réussirait pas, si elle ne mettait dans ses intérêts la maison d'Orange, et des engagements avaient été contractés, en son nom, envers le prince Frédéric-Henri, pour l'accomplissement desquels un traité particulier fut signé à Munster le 27 décembre 1647. Un des articles de ce traité portait que la princesse douairière d'Orange recevrait, en toute propriété, la terre de Zevenberghe, dans le Brabant septentrional, qui appartenait à la maison d'Arenberg. Le duc Philippe-François n'avait pas été consulté à cet égard: il se montra disposé toutefois, lorsque le roi lui en fit parler, à entrer en arrangement pour la cession de Zevenberghe; mais une affaire de cette importance exigeait sa présence aux Pays-Bas. et il demanda la permission, que le roi lui accorda, de s'y rendre. Le 12 novembre 1648, il fut convenu entre lui et le gouvernement: 1^o qu'il recevrait la somme de douze cent mille florins, comme prix de la terre et baronnie de Zevenber-

bre 1646. Voici la traduction de cette lettre:

Marquis de Castel-Rodrigo, etc., le duc d'Archoth m'a représenté les motifs qu'il a eus de demander la faveur que l'Empereur, mon frère, lui a faite d'ériger sa maison et principauté, d'Arenberg en duché du saint-empire, me suppliant de lui accorder la permission de l'accepter, eu égard aux causes qui ont déterminé Sa Majesté Impériale (sur quoi le marquis de Caretto, ambassadeur de Sa Majesté, m'a remis une lettre d'elle), et en même temps de vous donner des ordres afin qu'aux Pays-Bas la maison d'Arenberg soit traitée sur ce pied. Prenant en considération ce qui vient d'être dit, j'ai bien voulu accorder au duc la permission qu'il sollicite. En conséquence, vous ferez les dispositions nécessaires pour que les tribunaux et tous autres que la chose concerne, de même qu'aujourd'hui ils l'appellent prince d'Arenberg, le nomment dorénavant duc: car je le trouve bon ainsi, et telle est ma volonté. De Saragosse, 15 octobre 1646.

(1) Voici la lettre que Philippe IV écrivit au marquis de Castel-Rodrigo, lieutenant de don Juan d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas:

Marquis de Castel-Rodrigo, etc., el duque de Archoth me ha representado los motivos que le han obligado para pretender del Emperador, mi hermano, la merced que le ha hecho de erigir su casa y principado de Arenberg en ducado del sacro Imperio, suplicándome que, atendiendo á las causas que a Su Magestad Cesarea le movieron, sobre que el marqués de Caretto, su embaxador, me dio carta suya, le haga merced de concederle licencia para la avelación, y que juntamente os dé orden para que en esos Estados sea tratada la casa de Arenberg en esta calidad: y teniendo consideración a lo referido, e venido á conceder al duque la licencia que pide. En cuya conformidad dispondréis que por los tribunales y demás partes adonde toca, como le llaman principe de Arenberg, le llamen duque: que assi lo tengo por bien y procede de mi voluntad. De Çaragoça, á 15 de octu-

ghe; 2^o qu'en garantie de ce paiement, le roi lui délivrerait les terres de Hal et de Braine-le-Comte sises en Hainaut. Ces terres lui furent en effet transportées par des lettres patentes du 5 février 1649; et, comme le trésor ne fut jamais en état de payer les douze cent mille florins, elles lui restèrent. Elles font encore aujourd'hui partie des possessions de la maison d'Arenberg.

La signature de la convention du 12 novembre 1648 donna lieu à une difficulté qui paraîtra bien futile aujourd'hui, mais qui, à cette époque, occupa tous les corps de l'État. Le chef de la maison d'Arenberg avait signé *Le duc d'Arenberg et d'Arshot*; le conseil des finances ne voulut pas admettre cette signature, soutenant que le titre belge de duc d'Arshot devait précéder le titre étranger de duc d'Arenberg. Le conseil privé et le conseil d'État délibérèrent sur cet incident. L'archiduc Léopold, frère de l'Empereur, qui gouvernait les Pays-Bas, en référé à Madrid. Philippe IV renvoya la chose au conseil privé. Le 23 avril 1649, ce conseil collatéral déclara que, « par provision et jusques à ce que, par information plus particulière, et ouïs ceux qu'il appartiendrait, en fût par lui ordonné, le titre d'Arenberg pourrait être mis, en ordre d'écriture, es dépêches concernant Zevenberghe, devant celui d'Arshot, à charge et condition que par ce ne serait fait aucun préjudice aux grands d'Espagne ni à qui que ce fût, et que ledit duc ne pourrait, de ce chef, prétendre aucune prérogative ou prééminence particulière : » le duc déclara de son côté que, « son intention n'étant en aucune façon contraire à celle qu'il plaisait au conseil, il en pourrait user comme il lui plairait (1). » L'acte du 23 avril statuait pour un cas spécial. La difficulté qui s'était élevée se renouvela dans les rapports du duc avec le gouvernement

des Pays-Bas; l'archiduc Léopold refusa de recevoir des lettres que Philippe-François d'Arenberg avait signées *Le duc d'Arenberg et d'Arshot*. Ce dernier s'en plaignit; il alléguait que la qualification qu'il prenait et se croyait en droit de prendre ne portait de préjudice ni au roi ni à personne : « J'assure à Votre Altesse — écrivit-il à l'archiduc — que, si Dieu m'eût fait naître de la maison d'Arshot, comme il m'a fait naître de la maison d'Arenberg, j'attacherais autant de prix à conserver le nom et le titre d'Arshot que j'en attache à conserver ceux d'Arenberg. » Il réclama aussi auprès du roi. Philippe IV, mieux disposé pour lui que ne l'était l'archiduc, n'accueillit pourtant point ses raisons : il lui fit insinuer de s'abstenir d'user, aux Pays-Bas, du titre de duc d'Arenberg, en se contentant de celui de duc d'Arshot, auquel la grandesse d'Espagne était attribuée (2).

Au lieu de retourner en Espagne, Philippe-François d'Arenberg demanda à servir dans l'armée royale aux Pays-Bas. Il se fit inscrire d'abord sur les contrôles d'un régiment d'infanterie espagnole; mais, bientôt après, l'archiduc Léopold lui donna à commander un régiment de cuirassiers allemands (1651). En 1656 (17 août), il fut nommé chef et général de toutes les compagnies d'ordonnances des Pays-Bas. Il se trouva à la plupart des affaires importantes qui signalèrent les campagnes de 1651 à 1653, et y fit preuve de qualités militaires qui lui acquirent l'estime de l'armée. Au siège d'Arras (juillet 1654), il était chargé de la garde de la tranchée avec six cents chevaux. Les Français firent, le 19 juillet, une sortie, au nombre de quinze cents hommes d'infanterie et plusieurs escadrons de cavalerie; après une heure et demie de combat, ils furent obligés à rentrer dans la place, non sans avoir laissé beaucoup des leurs sur le terrain; dans

gène, son frère et son successeur, ils ne sont qualifiés que de *ducs d'Arshot*.

Cette chicane qu'on faisait aux ducs d'Arenberg cessa à la mort de Charles II. Lorsque les Pays-Bas eurent passé sous la domination de la maison d'Autriche, les souverains de cette maison les qualifièrent, dans tous leurs actes, de ducs d'Arenberg, d'Arshot et de Croy.

(1) Lettre du 22 avril, adressée au conseil privé.

(2) Lettre de Philippe IV à l'archiduc Léopold, écrite de Madrid le 14 mai 1652 (Archives du royaume).

Cela explique comment, dans les patentes des charges que le gouvernement espagnol conféra à Philippe-François d'Arenberg et à Charles-Eu-

cette rencontre, le duc d'Arenberg eut un cheval tué sous lui, et reçut un coup de fusil dans son buffle. Les journaux du temps, en rendant compte de ce fait d'armes, signalent aussi la valeur qu'y déploya le prince Charles-Eugène d'Arenberg, frère puîné de Philippe-François. Les Français ayant forcé les lignes de l'armée royale (25 août), le duc reçut l'ordre de retirer l'infanterie de la tranchée; il s'acquitta de cette commission avec non moins d'intelligence que de bravoure; malgré les forces supérieures auxquelles il avait à tenir tête, il amena sa troupe jusqu'aux portes de Cambrai, sans qu'elle pût être entamée. Il s'acquitta aussi beaucoup d'honneur à la défaite de l'armée française devant Valenciennes, le 16 juillet 1656 : il fut l'un des premiers qui entrèrent dans les lignes ennemies, où il reçut un coup de pistolet dans son chapeau. Philippe IV, en récompense de ses services, le fit capitaine général de l'armée navale de Flandre (26 juin 1660), grand bailli de Hainaut (26 mai 1663) et gouverneur et capitaine général de la même province (4 juin 1663). Le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, le nomma, en 1670, premier commissaire au renouvellement des lois et à l'audition des comptes des villes et châtellenies de Flandre.

Philippe-François d'Arenberg mourut à Bruxelles le 17 décembre 1674. Van Loon (*Hist. métallig.*, t. III, p. 31) cite un jeton frappé à sa mémoire : on y voit, d'un côté, un aigle déployant ses ailes ayant sur la tête une couronne, en marque de souveraineté, et regardant fixement un soleil, emblème de la faveur du roi, avec cette légende : *Suo intenta soli*; au revers, les armes du défunt, sommées d'une couronne ducale et entourées du cordon de la Toison d'or, avec l'inscription : *Philippus Franciscus, Dei gratia dux Arenbergae, dux Arscholanus*. Il avait épousé, en Espagne, le 14 juillet 1642, Marie-Madeleine-Françoise de Borja, fille de François-Octave, duc de Gandia, et d'Artémise Doria-Caretto; il en eut deux enfants qu'il perdit lorsqu'ils étaient encore en bas âge. L'auteur anonyme d'un tableau inédit et très-curieux de la cour de Bruxelles dont une copie

est à la bibliothèque de Saint-Omer, fait ainsi le portrait de ce prince : « Le duc d'Arenberg et d'Arshot est d'un tempérament tellement igné que ce grand feu n'admet point de flegme du tout. Il est bien de sa personne, altier avec ses égaux et honnête avec les autres. Il a toutes les inclinations espagnoles, hormis la retenue, qu'il n'a pu acquiescir, nonobstant qu'il ait été aidé de l'éducation qu'il a prise en ce pays-là, et c'est ce qui l'a privé des grands emplois, car en ce pays-là on a de grandes aversions pour l'humeur évaporée, et n'eût esté la grande faveur du marquis de Caracena, il auroit eu peine d'avoir le gouvernement d'Hainaut. Il aime l'histoire, dont il a quelque connaissance, et les belles-lettres, qu'il possède superficiellement. Il se fait non-seulement un honneur, mais un emportement continuel de son devoir, et ne parle du service de son maître qu'en protestant de sacrifier tout le monde et tout son bien pour le procurer... » Deux faits semblent confirmer ce que cet écrivain dit de l'humeur de Philippe-François d'Arenberg : le premier est le duel qu'il eut avec le comte d'Egmont au siège de Rocroy, en 1653, et dans lequel ce dernier fut blessé; l'autre est rapporté par l'archiduc Léopold dans sa correspondance avec Philippe IV. Léopold n'avait pas voulu donner au frère du duc l'entrée d'une chambre du palais où étaient seuls admis les chevaliers de la Toison d'or, les généraux et les gouverneurs de provinces : il s'en montra si offensé qu'il ne parut plus à la cour; et, lorsque l'archiduc partit pour l'ouverture de la campagne, ni lui ni son frère ne vinrent lui dire adieu, comme le firent les autres chefs de la noblesse (1).

Gachard.

ARENBERG (Charles-Eugène D^e), fils de Philippe-Charles et de sa troisième femme, Marie-Cléopée de Hohenzollern, né le 8 mai 1633, devint duc d'Arenberg, d'Arshot et de Croy, à la mort de son frère Philippe-François. Il avait été destiné à l'Église dès sa jeunesse et il était

(1) Lettre du 28 juillet 1650. (Archives du royaume.)

chanoine de Cologne : la perte que le duc son frère fit de ses deux enfants l'engagea à rentrer dans le monde. Le 18 mai 1657, Philippe-François, de l'agrément de don Juan d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, lui céda le régiment de cuirassiers hauts allemands qu'il commandait depuis 1651 : comme on l'a vu dans l'article qui précède, il s'était distingué, trois années auparavant, au siège d'Arras. Charles II le nomma, en 1675 (3 juin), grand bailli, lieutenant et capitaine général de Hainaut, et le 12 septembre 1678, chevalier de la Toison d'or. C'est tout ce que nous savons de lui. Il mourut, le 25 juin 1681, à Mons, laissant trois enfants de Marie-Henriette de Cusance, fille de Claude-François de Cusance et d'Ernestine de Witthem, qu'il avait épousée en 1660.

Gachard.

ARENBERG (*Philippe-Charles-François* duc **D**), d'Arschot et de Croy, fils de Charles-Eugène, naquit le 10 mai 1663. Il n'avait guère que quinze ans, lorsque le duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas, lui confia le commandement d'un régiment d'infanterie allemande (20 octobre 1678). En 1683, il échangea ce commandement contre celui d'un régiment de cavalerie bourguignonne; la même année, Charles II le nomma capitaine de sa garde des archers. Décoré de la Toison d'or le 4 juillet 1685, il en reçut les insignes à Bruxelles, le 23 août suivant, des mains du prince de Nassau, gouverneur et capitaine général de Gueldre. En 1691, il alla servir l'Empereur, qui le fit sergent général de bataille (*oberist veldwachtmeester*). Il commandait une brigade à la mémorable bataille de Salankemen (19 août 1691), où l'armée impériale remporta une victoire complète sur les Ottomans, victoire achetée d'ailleurs par de grands sacrifices. Blessé d'une balle à la poitrine dès le commencement de l'action, il venait de quitter le champ de bataille, lorsqu'on lui rapporta que les ennemis faisaient une sortie de leur camp; il remonta à cheval, disant qu'il ne voulait mourir que les armes à la main, et ce fut seulement après que les Turcs eurent été repoussés de toute part, qu'il consen-

tit à faire panser sa blessure. Le coup qui l'avait frappé était mortel; il vécut pourtant encore six jours, en proie à de cruelles souffrances qu'il supporta avec une patience et un courage exemplaires. Transporté à Peterwaradin, il y expira le 25 août. Sa fin fut celle d'un soldat et d'un chrétien. Un peu avant la bataille de Salankemen, il avait fait son testament militaire : « Je prie Dieu, écrivit-il au bas de cette pièce, de sauver mon âme, puisque je n'ai pas dessein d'épargner mon corps. »

Philippe-Charles-François d'Arenberg avait épousé, le 12 février 1684, Marie-Henriette del Caretto, fille d'Othon-Henri, marquis del Caretto, de Savona et de Grana, et de Marie-Thérèse, comtesse d'Eberstein, dont il eut un fils et une fille.

Son frère puîné, Alexandre-Joseph, prince d'Arenberg, qui était allé, en volontaire, à la guerre de Hongrie et commandait une compagnie dans le régiment du comte de Taff, fut tué, le 7 juillet 1683, dans une rencontre avec une avant-garde de l'armée ottomane. Il était né en 1664.

Gachard.

ARENBERG (*Léopold-Philippe-Charles-Joseph*, duc **D**'), d'Arschot et de Croy, fils de Philippe-Charles-François, est regardé, à juste titre, comme l'un des princes qui ont répandu le plus d'éclat sur la maison d'Arenberg. Né à Bruxelles, le 14 octobre 1690, il n'avait pas encore dix mois lorsqu'il perdit son père. A l'âge de neuf ans, il se vit décoré par Charles II de l'ordre de la Toison d'or (13 janvier 1700); le collier lui en fut remis par l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas (3 avril 1700).

Dans la guerre que fit naître la succession d'Espagne, Léopold d'Arenberg, fidèle aux traditions de ses ancêtres, embrassa le parti de Charles III. Après la bataille de Ramillies, la conférence qui représentait les deux puissances maritimes le nomma colonel d'un régiment de gens de pied wallons (4 juin 1706) et membre du conseil d'État auquel fut confié, sous l'autorité de ces puissances, le gouvernement des Pays-Bas (21 juillet

1706). Charles III, dans le même temps, le fit gentilhomme de sa chambre et capitaine de la garde du corps de Bourgogne à Bruxelles (23 septembre 1706). Après que Mons fut tombé au pouvoir des alliés (20 octobre 1709), le conseil d'État lui conféra, par provision, le grand bailliage de Hainaut (3 novembre). Il avait, avec son régiment, pris part à la campagne qui venait de se terminer d'une manière si glorieuse, et avait été blessé à la bataille de Malplaquet.

En 1713, il alla servir dans l'armée impériale du Rhin en qualité de général de bataille ou de maréchal de camp ; il avait été élevé à ce grade, deux années auparavant, par Charles III, devenu depuis empereur sous le nom de Charles VI. La paix ayant été signée en 1714 entre l'Empire et la France, il fit un voyage à Paris, où son esprit, ses manières, sa courtoisie lui valurent de grands succès dans le monde littéraire aussi bien qu'à la cour.

Nommé, en 1716, par Charles VI, lieutenant général de ses armées (17 mai) et colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie (22 août), il fit, cette année-là, la campagne de Hongrie sous le prince Eugène ; il se distingua à la bataille de Peterwaradin (5 août), dans laquelle il commandait la gauche de la seconde ligne de l'armée impériale, et au siège de Temeswar, où il fut blessé au visage un jour qu'il était de service dans la tranchée. Après la campagne, il se rendit à Vienne ; il y reçut de Charles VI et de toute la cour l'accueil le plus flatteur. Les deux années suivantes, il retourna à l'armée de Hongrie avec le prince Eugène. L'Empereur, qui, le 2 avril 1718, lui avait conféré le caractère de conseiller d'État d'épée aux Pays-Bas, ajouta, le 13 novembre suivant, aux charges qu'il occupait celle de gouverneur militaire du Hainaut et de la ville de Mons. Ayant prêté serment, en cette dernière qualité, entre les mains du prince Eugène, il partit pour les Pays-Bas.

En ce temps-là, les prérogatives des grands baillis de Hainaut étaient fort étendues ; leur autorité surpassait, en quelque sorte, dans cette province, celle

du gouverneur général des Pays-Bas : c'était à eux qu'appartenait, entre autres, la nomination du magistrat de Mons, qui avait, dans les délibérations du troisième ordre des états, une influence décisive. Il parut essentiel à la cour de Vienne, ainsi qu'au ministère de Bruxelles, de restreindre ces prérogatives, et, par des instructions de 1723, l'Empereur les modifia en plusieurs points ; il réserva notamment au gouvernement général la nomination des échevins de Mons. Le duc d'Arenberg réclama contre cette innovation, qui lui était très-sensible. A la suite d'une longue enquête, l'Empereur, par une grâce particulière et « eu égard à ses » mérites et services personnels et à ceux » de ses ancêtres », lui donna de nouveau le pouvoir qu'il lui avait retiré, en déclarant expressément que ce pouvoir ne pourrait passer à ses successeurs (24 octobre 1731).

Les Belges, à toutes les époques, avaient attaché un grand prix à être gouvernés par des princes du sang : Charles VI, ayant donné une autre destination au prince Eugène, à qui il avait d'abord confié le gouvernement des Pays-Bas, résolut d'envoyer dans ces provinces l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sa sœur, si les états voulaient accorder à cette princesse une dotation qui lui permit d'entretenir une cour telle que l'exigeaient sa haute naissance et la dignité dont elle serait revêtue. Le duc d'Arenberg s'employa avec chaleur à faire réussir une combinaison qui était conforme aux vœux et aux intérêts du pays. Le subside annuel qu'il s'agissait d'obtenir était assez considérable (cinq cent mille florins) : dans le Hainaut, il n'eut pas de peine à le faire voter par les états ; mais en Flandre, où son intervention fut jugée nécessaire aussi, la chose souffrit plus de difficultés, à cause des charges qui pesaient sur cette province ; cependant plusieurs voyages qu'il fit à Gand et à Bruges eurent pour résultat d'aplanir tous les obstacles, et il put écrire au marquis de Rialp, secrétaire de la dépêche universelle, à Vienne : « Je » n'avois pas trouvé les esprits fort bien » préparés, et sans le zèle des amis que » j'ai employés et les précautions que j'ai

• prises, je n'aurais certainement jamais
 • réussi ; à présent on peut regarder
 • cette affaire comme entièrement ter-
 • minée..... (1) • Le subsidé fut en ef-
 fet voté par les états de Flandre et par
 ceux de toutes les autres provinces.

Depuis 1723 (18 octobre), le duc d'Arenberg était général d'artillerie. La guerre s'étant rallumée, à la fin de 1733, entre l'Empereur et Louis XV, il fut désigné pour servir à l'armée du Rhin que le prince Eugène commandait en chef. La campagne ne fut pas brillante pour les troupes impériales, qui ne purent empêcher les Français de se rendre maîtres de Philipsbourg. L'année 1734 vit la paix rétablie entre les deux couronnes.

Charles VI, qui, en 1732 (13 décembre), avait fait le duc capitaine de ses trabans, le fit, en 1736 (17 février), conseiller d'État intime actuel. En 1737 (23 février), il lui confia le poste important de commandant en chef des troupes aux Pays-Bas ; la même année (20 mai), il l'éleva à la plus haute dignité militaire de l'Empire, celle de feld-maréchal.

Les événements qui suivirent la mort de ce monarque fournirent à Léopold d'Arenberg des occasions de justifier les grâces qu'il en avait reçues. Au mois d'avril 1742, Marie-Thérèse l'envoya à la Haye et à Londres avec le titre d'ambassadeur extraordinaire et de ministre plénipotentiaire : il s'agissait de resserrer son alliance avec les Provinces-Unies et de convenir, avec le roi de la Grande-Bretagne, des secours qu'il lui ferait passer. Le duc réussit dans cette double mission : le 14 mai, il conclut, à la Haye, avec lord Stair, ambassadeur de Georges II, une convention réglant tout ce qui concernait les quartiers, les logements et l'entretien des troupes anglaises durant le séjour qu'elles feraient aux Pays-Bas ; il s'entendit plus tard avec le roi et ses ministres sur le chiffre de ces troupes. Georges II aurait voulu attaquer la France par sa frontière du nord, qui était en ce moment dégarnie ; il espérait s'emparer de Dunkerque : le duc, suivant les instructions de Marie-Thérèse, le persuada

d'agir contre l'armée française qui était dans l'Empire. Au commencement de 1743, les troupes anglaises qui venaient de débarquer à Ostende, et les troupes autrichiennes qu'il y avait aux Pays-Bas, prirent le chemin de l'Allemagne ; lord Stair commandait les premières, le duc d'Arenberg les secondes. Celui-ci passa le Rhin, le 4 avril, à Neuwied ; à Zingeering, il reçut un renfort de quatre mille hommes que lui amena le général Palfy : il se porta alors sur le Mein, où il fit sa jonction avec le corps de lord Stair. L'armée alliée étant réunie, le roi Georges II vint se mettre à sa tête, et, le 27 juin, elle remporta une victoire complète sur les Français à Dettingen, victoire dont l'honneur revint principalement au duc d'Arenberg, qui fut blessé dans l'action. Georges II avait été témoin de sa bravoure, de l'habileté dont il avait fait preuve ; il voulut montrer combien il les appréciait : ayant quitté l'armée le 1^{er} octobre, pour se rendre dans ses États de Hanovre, ce fut à lui qu'il en remit le commandement. La campagne se termina bientôt après, et le duc, ayant fait repasser le Rhin à ses troupes, leur assigna des quartiers d'hiver ; ensuite il partit pour Vienne.

Au commencement de 1744, Marie-Thérèse lui donna une nouvelle mission en Hollande et en Angleterre. Des conférences devant être tenues à Londres pour arrêter le plan de la prochaine campagne, Georges II lui-même avait demandé que la reine s'y fit représenter par le duc d'Arenberg, à cause de la popularité que lui avait acquise, dans l'armée et dans la nation, sa conduite à la bataille de Dettingen, et de la confiance que l'une et l'autre plaçaient dans ses talents militaires. Il quitta Vienne le 12 février, emportant une précieuse marque de l'estime et de la bienveillance de sa souveraine : dans son audience de congé, Marie-Thérèse lui avait fait présent d'une canne garnie de diamants d'une grande valeur. A Londres, ainsi qu'à la Haye, il reçut un accueil dont il eut lieu d'être flatté ; mais il ne put empêcher qu'une partie des troupes anglaises qui étaient sur le continent ne fussent rappelées dans leur pays. Cette mesure eut des conséquences

(1) Lettre du 23 septembre 1723. (Archives du royaume.)

désastreuses. Les Français avaient résolu d'attaquer les Pays-Bas : deux corps d'armée, dont l'un était commandé par Louis XV en personne et l'autre par le maréchal de Saxe, envahirent ces provinces. Les alliés ne purent leur opposer que des forces de beaucoup inférieures en nombre, et les Hollandais défendirent mollement les places de la barrière où ils tenaient garnison : aussi Courtrai, Menin, Ypres, Furnes tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le duc d'Arenberg avait pris le commandement des troupes autrichiennes ; les Anglais et les Hanovriens avaient à leur tête le feld-maréchal Wade, et les Hollandais le comte Maurice de Nassau. Malgré la supériorité de l'armée française, le duc, par un mouvement hardi et une marche forcée, pénétra, le 8 août, sur le territoire français, du côté de Cisoing ; il avait avec lui les divisions autrichienne et hollandaise ; les troupes du maréchal Wade ne tardèrent pas à l'y joindre. L'armée alliée occupa Orchies et établit son campement jusqu'à une demi-lieue de Lille. Elle se maintint dans cette position pendant les mois d'août et de septembre. La campagne n'eut pas d'autres résultats.

Dans la campagne de 1745, d'Arenberg fut appelé au commandement de l'armée autrichienne chargée d'opérer sur le bas Rhin. Il quitta Bruxelles le 21 janvier, pour aller se mettre à la tête de ses troupes, auxquelles il avait donné rendez-vous près de Cologne. Le 19 février, il passa le Rhin, en intention de marcher en avant vers l'intérieur de l'Empire ; il campa successivement à Siegburg, à Limbourg, à Wiesbaden, à Hadamar, à Montabaur, à Minden, à Siegen, sans rencontrer d'obstacles de la part des Français. Le 14 juin, en conséquence d'une lettre qu'il avait reçue de Marie-Thérèse, il partit pour Vienne, après avoir remis le commandement de son armée au feld-maréchal comte de Batthiany : il arriva dans cette capitale le 25. On disait qu'il allait être pourvu du gouvernement du Milanais et de la Lombardie ; on parlait aussi pour lui du commandement de l'armée d'Italie : ce fut à celle de Silésie qu'il fut envoyé, pour y commander l'infanterie sous les ordres du duc Charles de

Lorraine. Pendant ce temps, les Français s'étaient emparés de presque tous les Pays-Bas. Le duc, à l'issue de la campagne de Silésie, retourna à Vienne, où il reçut toute sorte de témoignages de la considération de l'Empereur et de l'Impératrice ; il se rendit ensuite dans son duché d'Arenberg, et passa à la Haye l'hiver de 1747 à 1748.

Cependant la paix qui se négociait à Aix-la-Chapelle devait faire rentrer l'Autriche en possession des Pays-Bas : Marie-Thérèse établit, pour le gouvernement provisoire de ces provinces, une *jointe* ou commission dont le duc d'Arenberg eut la présidence (8 octobre 1748). Cette *jointe* fut installée à Ruremonde, le 30 octobre, par le comte de Batthiany, au nom de l'Impératrice ; elle demeura en activité jusqu'à l'arrivée du prince Charles de Lorraine à Bruxelles, au mois d'avril 1749.

Il y avait plus de quarante ans que le duc d'Arenberg servait son pays et ses souverains ; il était bien juste qu'il songeât à prendre quelque repos. Il avait obtenu de Marie-Thérèse, en 1740, que son fils aîné, le prince Charles-Marie-Raymond, lui fût adjoint dans la charge de grand bailli de Hainaut ; dès lors il avait cessé de s'occuper des affaires de cette province : en 1749, il en résigna le gouvernement militaire avec celui de la ville de Mons, ne conservant que le commandement en chef des troupes aux Pays-Bas, qu'il exerça jusqu'à la fin de ses jours. Il mourut, universellement regretté, au château d'Héverlé, près de Louvain, le 4 mars 1754. Son corps fut transporté à Enghien et inhumé dans l'église des Capucins.

Le duc Léopold aimait les sciences et les lettres ; il se plaisait à étendre sur ceux qui le cultivaient sa bienveillance et sa protection. Il avait connu Jean-Baptiste Rousseau à Vienne : lorsque le grand poète lyrique vint à Bruxelles, en 1722, avec l'espoir, dont le prince Eugène l'avait flatté, d'être nommé historiographe des Pays-Bas, il lui fit un accueil distingué, l'admit à sa table et eut des attentions infinies pour lui. Il s'intéressa vivement au succès de ses démarches quand,

le prince Eugène lui ayant en effet donné les patentes d'historiographe, il demanda d'être mis en possession de cet emploi ; non-seulement il vota en sa faveur dans le sein du conseil d'État, mais encore il écrivit au marquis de Rialp : « La consulte pour M. Rousseau doit être partie mardi passé ; c'est à présent que Votre Excellence est en état de lui rendre service. Je crois que l'empressement que l'on doit avoir à attacher une personne de son mérite au service de notre auguste maître suffit pour engager Votre Excellence à lui accorder l'honneur de sa protection. Il y a longtemps qu'il est de mes amis, et sa proximité me le rend encore plus cher que ses talents. C'est pourquoi je mettrai sur mon compte les obligations qu'il aura à Votre Excellence (1). » On sait que le mauvais vouloir de quelques ministres à Bruxelles et à Vienne, l'hostilité du marquis de Prié, irrité de ce que le poète avait pris contre lui le parti du comte de Bonneval, le refroidissement du prince Eugène à son égard, furent cause que l'Empereur ne ratifia point sa nomination d'historiographe ; qu'à l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Élisabeth aux Pays-Bas, il fut privé du logement qui lui avait été donné à la cour ; enfin que la chute de la compagnie d'Ostende, dans laquelle il avait placé toutes ses ressources, le réduisit à rien (2). Le duc Léopold lui rendit, par ses bienfaits, cette situation moins pénible ; il le recueillit à l'hôtel d'Arenberg, et l'admit au nombre de ses pensionnaires : c'est du moins la tradition générale et l'opinion commune. Voltaire et madame du Châtelet, dans les voyages qu'ils firent à Bruxelles, vinrent souvent le duc d'Arenberg. C'est d'Enghien, où ils recevaient de lui l'hos-

pitalité, que Voltaire écrivait, en 1739, à Helvétius : « Je suis actuellement dans un château où il n'y a jamais eu de livres que ceux que madame du Châtelet et moi nous avons apportés ; mais, en récompense, il y a des jardins plus beaux que ceux de Chantilly, et on y mène cette vie douce et libre qui fait l'agrément de la campagne. Le possesseur de ce beau séjour vaut mieux que beaucoup de livres. » L'année suivante, il offrit lui-même au duc, à Bruxelles, une fête qui fit quelque bruit. Les querelles de Voltaire et de Jean-Baptiste Rousseau causèrent beaucoup d'ennui au duc Léopold. En 1736, Rousseau fit imprimer, dans la *Bibliothèque française* (t. XXIII, 1^{re} partie, p. 138), une lettre des plus mordantes, non-seulement contre les ouvrages, mais encore contre la personne de Voltaire, à qui il reprochait d'avoir scandalisé tout le monde par sa tenue dans l'église du Sablon à Bruxelles, d'avoir composé des vers satiriques, mais surtout d'avoir parlé de lui au duc d'Arenberg dans les termes les plus indignes. Voltaire écrivit au duc, pour se plaindre de ces calomnies : « Je suis persuadé, lui dit-il, que vous châtierez l'insolence d'un domestique qui compromet son maître par un mensonge dont son maître peut si aisément le convaincre (3). » Le duc lui répondit : « Je suis très-indigné, monsieur, d'apprendre que mon nom est cité dans la *Bibliothèque* sur un article qui vous regarde. On me fait parler très-mal à propos et très-faussement, etc. (4). » Si nous en croyons une lettre de Voltaire à Thiriot (5), le duc aurait chassé Rousseau à la suite de cette affaire ; nous ne sommes en mesure de confirmer ni de démentir cette assertion (6). Avant la guerre pour la succession

(1) Lettre du 15 juin 1723. (Archives du royaume.)

(2) Voyez, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. II, p. 220, notre *Notice sur Jean-Baptiste Rousseau, historiographe des Pays-Bas autrichiens*.

(3) Lettre du 30 août 1736, *Œuvres complètes*, édit. Wodon, t. CII, p. 71.

(4) Lettre datée du 8 septembre 1736, à Enghien, dans la *Bibliothèque française*, t. XXIV, p. 137.

(5) Du 18 novembre 1736.

(6) Il semble pourtant que le passage suivant d'une lettre de Racine le fils, du 4 janvier 1749,

se rapporte à ce fait : « Rousseau eut une disgrâce véritable, à laquelle il fut plus sensible qu'à la perte de ses actions sur la compagnie d'Ostende, et depuis cette disgrâce, le séjour de Bruxelles lui devint insupportable. Le seigneur qui changea à son égard lui envoya, quelques mois après, le quartier d'une pension qu'il avoit coutume de lui payer. Rousseau refusa cet argent, en disant à celui qui le lui apportoit : « Je me flattois de le recevoir à titre d'ami ; puisque j'ai eu le malheur de perdre son amitié, je ne dois plus avoir de part à ses bienfaits. » (*Lettres de Rousseau sur différents su-*

de Charles VI, le duc d'Arenberg était en commerce de lettres avec le grand Frédéric; ce prince écrivit à Voltaire, le 2 août 1739: « Si vous voyez le duc d'Arenberg, faites-lui mes compliments, et dites-lui que deux lignes françaises de sa main me feraient plus de plaisir que mille lettres allemandes dans le style des chancelleries »; et une autre fois: « Grondez un peu, je vous prie, le duc d'Arenberg, de sa lenteur à me répondre. Je ne sais qui de nous deux est le plus occupé, mais je sais bien qui est le plus paresseux. ».

Léopold-Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg avait épousé, en 1711, Marie-Louise-Françoise Pignatelli, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, et de Marie-Angélique, comtesse d'Egmont. Il en eut huit enfants.

Gachard.

ARENBERG (*Charles-Marie-Raymond*, duc **D**'), d'Arschot et de Croy, né le 1^{er} avril 1721, au château d'Enghien, fils aîné de Léopold-Philippe-Charles-Joseph, se forma au métier des armes par les leçons et l'exemple de son père; il fit sous ses ordres la campagne de 1743 sur le Rhin comme lieutenant-colonel du régiment d'Arberg infanterie. Après la bataille de Dettingen, où il se montra digne du nom qu'il portait, Marie-Thérèse le nomma colonel du deuxième régiment wallon qui venait d'être créé et auquel il donna son nom; il prit part, à la tête de ce corps, aux campagnes de 1744 dans les Pays-Bas et de 1745 en Allemagne. Le 23 septembre 1746, l'Impératrice le promut au grade de général-major de ses armées; au mois d'octobre de l'année précédente, il avait cédé le commandement du 2^e régiment wallon au prince de Stolberg, pour prendre celui du régiment de Baden-Baden. Il fut l'un des généraux qui, lors du siège de Maestricht par les Français, en 1748, reçurent l'ordre de s'enfermer dans cette place. La paix ayant été conclue à Aix-la-Chapelle, l'Impératrice le désigna pour servir aux Pays-Bas.

Dès l'année 1740 (15 décembre), il avait, ainsi qu'on l'a vu dans la notice précédente, obtenu la commission de grand bailliadjoind de Hainaut avec future succession; ce fut en cette qualité qu'il représenta la reine de Hongrie et de Bohême dans son inauguration à Mons, le 4 mai 1744. En 1749, la charge de lieutenant et capitaine général de Hainaut et gouverneur de Mons étant devenue vacante par la démission du duc son père, Marie-Thérèse la lui conféra (16 mai).

La guerre terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle avait fait reconnaître à la cour de Vienne la nécessité de prendre de nouveaux arrangements avec les puissances maritimes pour la sûreté des Pays-Bas; dans cette vue, elle crut devoir demander aux états de ces provinces un subside extraordinaire et annuel de quatorze cent mille florins. Le prince Charles-Marie-Raymond d'Arenberg fut choisi pour faire cette demande, au nom de l'Impératrice, aux états de Hainaut et de Luxembourg: c'était en 1753. La même année, le duc Charles de Lorraine le chargea de se rendre dans le Franc-de-Bruges, pour visiter les environs de l'Écluse et proposer les moyens de faciliter l'écoulement des eaux qui inondaient souvent les terres des wateringues de ce quartier. Il s'acquitta avec succès de ces différentes commissions.

Nommé, en 1754 (17 mars), colonel propriétaire du régiment de Schulembourg infanterie, et, l'année suivante, lieutenant feld-maréchal (16 janvier), Charles-Marie-Raymond d'Arenberg quitta Bruxelles au mois de septembre 1756, pour se rendre à l'armée impériale en Bohême. La guerre de sept ans venait de commencer. Le 27 février 1757, il eut l'honneur d'être décoré de la Toison d'or par l'empereur François 1^{er} en même temps que le feld-maréchal Brown, et tous deux en reçurent les insignes, à Vienne, le 6 mars, des mains de ce monarque. Quelques jours après, le maréchal et lui repartirent pour l'armée.

jets de littérature. Genève, 1750, in-18, t. I, p. x.)

Dans le même volume qui vient d'être cité (p. 503), on lit que, lors de sa dernière maladie, « on eut de grands soins de lui, à la recomman-

« dation de M. le duc d'Arenberg, de M. de Lannoy et de M. le prince de la Tour et Taxis, qui « envoyèrent leurs domestiques avec des flambeaux à son convoi. »

D'Arenberg assista à la sanglante bataille de Prague (6 mai) ; il avait, le 23 avril, amené au général Brown, à Tuschkau, une vingtaine de mille hommes, malgré les Prussiens, qui avaient essayé de le couper près de Schlan. Lorsque la victoire de Kollin eut rétabli les affaires de l'Autriche, le feld-maréchal comte de Daun résolut de faire attaquer le poste important de Gabel que défendait le général Puttkammer, et ce fut sur les généraux d'Arenberg et de Macquire qu'il jeta les yeux pour cette entreprise. Ils l'exécutèrent brillamment : en dépit d'une vigoureuse résistance, la garnison se vit réduite à se rendre prisonnière de guerre. D'Arenberg contribua, par sa bravoure, par sa décision, par l'ardeur qu'il inspirait à ses soldats, à la défaite du général prussien de Winterfeld près de Görlitz, le 7 septembre : dans cette action, il était à la tête de toute l'infanterie, le comte de Colloredo, qui la commandait, ayant fait une chute de cheval pendant qu'on marchait à l'ennemi. A l'entrée de l'armée autrichienne en Silésie, la réserve fut placée sous ses ordres, et il alla, avec le général Nadasti, faire le siège de Schweidnitz : là encore il donna des preuves d'intrépidité et de talents militaires qu'ajoutèrent à l'estime dont il jouissait dans l'armée. Schweidnitz prise, les deux généraux allèrent rejoindre le prince Charles de Lorraine : ce furent eux qui commencèrent l'attaque à la bataille que ce prince livra, près de Breslau, au prince de Bevern, et dans laquelle les Prussiens furent mis en déroute (22 novembre). Mais la victoire que Frédéric II remporta en personne sur l'armée autrichienne, à Leuthen (5 décembre), fit perdre à la cour impériale le fruit de ces succès.

Dans la campagne de 1758, où il commanda tantôt l'avant-garde et tantôt la réserve, le duc d'Arenberg, que Marie-Thérèse venait d'élever au grade de feldzeugmeister (général d'artillerie), se signala en plusieurs occasions, notamment le 6 octobre, lorsque, ayant opéré sa jonction avec le général Laudon en Lusace, ils défirent un corps prussien assez considérable. Mais il se fit surtout honneur à la bataille de Hochkirch (14

octobre), l'une des plus glorieuses pour les armes autrichiennes de toutes celles qui furent livrées pendant la guerre de sept ans. Il avait le commandement de l'aile droite de l'armée impériale : le comte de Daun lui donna l'ordre d'attaquer l'aile gauche des ennemis et de se rendre maître des redoutes qui la couvraient ; il l'aborda avec une telle résolution que, malgré une défense opiniâtre, il obligea les Prussiens de reculer : son infanterie enfonçait leurs rangs le sabre à la main ou la baïonnette au bout du fusil. Après qu'il se fut emparé des redoutes, il força et franchit les défilés qu'il lui avait été prescrit de passer. La bataille, commencée à cinq heures, était terminée à neuf : la victoire était complète. Dans son rapport à l'Impératrice, le comte de Daun mentionna spécialement les excellentes dispositions que le duc d'Arenberg avait prises. A l'issue de cette campagne, le duc reçut la plus belle récompense qu'il pût ambitionner : le chapitre de l'ordre de Marie-Thérèse, réuni, les 19 et 20 novembre, au quartier général de l'armée impériale, sous la présidence du comte de Daun, l'élut grand-croix de cet ordre, réservé au mérite et aux services militaires, et l'Empereur l'autorisa à en porter les insignes avec ceux de la Toison d'or.

Les deux campagnes suivantes le virent encore figurer parmi les chefs de l'armée autrichienne ; mais il n'y fut pas aussi heureux : le 29 octobre 1759, il essuya un échec. Le maréchal Daun, voulant couper à l'armée du roi de Prusse la communication de Wittenberg, lui avait ordonné de marcher à Kemberg : il avait avec lui seize à dix-sept mille hommes. Arrivé sur les hauteurs de Schmöling, il trouva les ennemis rangés en bataille dans la plaine : c'étaient les corps des généraux de Rebentisch et Wunsch, qui lui étaient supérieurs en nombre. Dans le même temps, le prince Henri de Prusse occupait Pretsch. Se trouvant par là entre deux feux, il prit le parti de se retirer vers Düben, et, dans ce mouvement, une de ses colonnes fut atteinte par les Prussiens, aux mains desquels elle laissa douze cents prisonniers. Les rapports of-

ficiels constatèrent toutefois qu'il avait fait tout ce que la prudence pouvait suggérer pour opérer sa retraite avec le moins de désavantage possible. A la terrible bataille de Torgau (3 novembre 1760), qui commença si bien et finit si mal pour l'armée autrichienne, il déploya une bravoure héroïque et prit des dispositions au-dessus de tout éloge : ce sont les propres termes de la relation qui fut publiée à Vienne. Dans cette sanglante affaire, il dut la vie à sa toison d'or : une balle le frappa à la poitrine ; elle lui aurait passé au travers du corps, si sa toison d'or, qui pendait de ce côté, n'eût fait bouclier à la côte. La meurtrissure qu'il reçut fut cependant assez grave pour l'obliger à quitter l'armée.

Soit qu'il ne se fût pas entièrement rétabli de sa blessure, soit pour toute autre raison, il ne fut pas employé dans la campagne de 1761 : c'est vainement, du moins, que nous avons cherché son nom entre ceux des généraux dont parlent les gazettes du temps comme y ayant pris part. En 1762, les hostilités en Allemagne se ralentirent, et des négociations de paix furent entamées entre les parties belligérantes ; ces négociations aboutirent aux préliminaires de Fontainebleau d'abord (5 novembre), et ensuite aux traités de Paris et de Hubertsbourg (10 et 15 février 1763), lesquels furent suivis de longues années de paix. Le duc d'Arenberg ne parut donc plus sur les champs de bataille. Marie-Thérèse, appréciant lesservices qu'il lui avait rendus, le revêtit des deux plus hautes dignités qu'il y eût dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire de son Empire : celles de conseiller d'État intime actuel (10 janvier 1765) et de feld-maréchal (10 février 1766). Lorsqu'en 1754, il avait pris possession du grand bailliage de Hainaut, elle lui avait continué la faveur, qu'elle avait accordée à son père, de pouvoir nommer le magistrat de Mons.

Charles-Marie-Raymond d'Arenberg

(1) Le baron de Lederer, référendaire pour les affaires des Pays-Bas à la chancellerie de cour et d'État, à Vienne, écrivait, le 23 août 1778, au secrétaire d'État et de guerre Crumpfen, à Bruxelles : « Sa Majesté, aux pieds de laquelle je me suis trouvé ce matin, a daigné me témoigner

mourut en son château d'Enghien, le 17 août 1778, des suites de la petite vérole ; il n'avait que cinquante-sept ans. Marie-Thérèse, qui perdait en lui un serviteur dont le dévouement et le zèle étaient à toute épreuve, le regretta extrêmement (1). Il avait épousé, le 18 juin 1748, Louise-Marguerite de la Marck, fille unique et seule héritière de Louis-Engelbert, dernier comte de la Marck, dont il eut six enfants. Gachard.

ARENBERG (*Louis-Engelbert, duc D*), d'Arschot et de Croy, fils de Charles-Marie-Raymond, naquit à Bruxelles le 3 août 1750. A l'exemple de ses aïeux, il embrassa de bonne heure la carrière des armes ; mais un événement funeste le força, lorsqu'il n'avait encore que vingt-quatre ans, de l'abandonner : il était à la chasse, dans le parc d'Enghien, avec plusieurs de ses amis ; l'un d'eux, par mégarde, lui tira un coup de fusil qui le frappa au visage et lui fit perdre la vue. Sa cécité n'empêcha point Marie-Thérèse de lui conférer, après la mort de son père, la charge de grand bailli de Hainaut (15 avril 1779) ; seulement, pour prévenir toute surprise, elle voulut que les actes et pièces qui émaneraient de lui en cette qualité fussent contre-signés par un secrétaire ayant prêté serment entre les mains du chef et président du conseil privé : elle lui conserva, du reste, comme elle l'avait fait à ses deux prédécesseurs, le pouvoir de nommer le magistrat de Mons, qui formait l'une des plus belles prérogatives attachées au grand bailliage (11 juillet 1779). Joseph II, le 30 décembre 1782, le créa chevalier de la Toison d'or. Ce monarque avait, en matière d'administration publique, des principes rigoureux : il n'admettait pas qu'une charge aussi éminente que celle de grand bailli pût être exercée par quelqu'un qui était privé de la vue ; il trouvait mauvais aussi que le grand bailli de Hainaut ne résidât point à Mons : au mois de décembre

« qu'elle étoit extrêmement affectée de la mort » de M. le duc d'Arenberg, en ajoutant que ce qui « la consolait encore, c'étoit qu'elle venoit d'ap- » prendre qu'il étoit mort en bon chrétien. » (Archives du royaume.)

1787, sans avoir égard aux services que le père, l'aïeul et le bisaïeul du duc avaient rendus à sa maison, niaux mécontentements que sa décision allait causer, alors que son système de réformes suscitait déjà tant d'opposition, il donna l'ordre au comte de Trauttmansdorff, son ministre plénipotentiaire à Bruxelles, « de faire immédiatement rendre vacant le grand bailliage de Hainaut. » Trauttmansdorff signifia au duc la volonté de l'Empereur en des termes qui ne souffraient point de réplique. Le duc lui fit une réponse pleine de dignité et de patriotisme : « Mon serment et mon devoir vis-à-vis de Sa Majesté, lui dit-il, m'ont empêché de lui offrir plus tôt ma démission du grand bailliage de Hainaut, persuadé que, dans ces derniers embarras, mon attachement pour l'auguste maison et mon zèle pourraient ramener la confiance, et par là concourir aux vues bienfaisantes de Sa Majesté. Il me suffit que mes services ne puissent plus lui être agréables pour que sur-le-champ je vous prie de lui présenter l'acceptation de ma démission. Mon état, il est vrai, pénible pour moi, m'a fait sentir en ces derniers instants tout son poids et son amertume : mais on a des forces quand c'est l'honneur et l'attachement pour la patrie et le souverain qui nous guident, et ce sont eux qui ont présidé à toutes mes actions. »

Deux années après, toutes les provinces des Pays-Bas se soulevaient contre Joseph II et prononçaient sa déchéance. Le duc d'Arenberg, à la suite de sa rupture avec l'Empereur, avait quitté la Belgique; il se hâta d'y revenir, et prit, dans les premiers temps, une part active à la révolution. Réintégré, par les états de Hainaut, dans la charge de grand bailli de la province, il se rendit, le 2 janvier 1790, à Mons, dont les habitants lui firent une réception enthousiaste. Le 4, il vint à Bruxelles; il y fut accueilli avec toute sorte d'honneurs : des volontaires à pied

et à cheval allèrent à sa rencontre; une multitude de peuple se trouva sur son passage, le saluant de ses acclamations. Depuis l'expulsion des Autrichiens, les états de Brabant étaient en permanence; ils s'empressaient d'aller occuper son siège dans leur assemblée. Mais l'esprit qui dominait aux états, où l'influence de l'avocat Vander Noot (voyez ce nom) était toute-puissante, n'était pas le sien; comme son frère le comte de la Marck et le duc d'Urssel, son beau-frère (voyez ces noms), il avait épousé les opinions démocratiques de l'avocat Vonck (voyez ce nom). Le 11 janvier, il se fit agréger au serment de Saint-Sébastien, qui choisit le comte de la Marck pour son chef-doyen; lui-même il fut élu chef-doyen du grand serment. Son installation dans cette dignité eut lieu le 10 février; elle fut marquée par un incident qui produisit une grande sensation. Il s'était présenté, à la tête des cinq serments (1), à la Maison du Roi (*Broothuys*), sur la grand'place, lieu fixé pour la cérémonie; le vin d'honneur lui avait été offert, et un compliment lui avait été adressé, qui se terminait par ces paroles : « Si l'ennemi de nos Provinces-Unies ose disputer nos droits..., mon seigneur! la victoire est à nous : nous en avons pour garant votre patriotisme, le sang héroïque que tant d'illustres aïeux vous ont transmis, notre valeur, celle de nos intrépides volontaires aggrégés, et notre cri de guerre : *Vive Arenberg!* » Alors on lui lut la formule du serment qu'il avait à prêter. Lorsqu'il eut entendu qu'il s'agissait de reconnaître la souveraineté des états de Brabant et d'y rendre hommage, il se refusa à ce qu'on réclamait de lui. Le lendemain il écrivit au commissaire du grand serment et aux chefs-doyens des autres une lettre, qu'il livra à la publicité, pour expliquer sa conduite : « Vous devez, leur dit-il, me rendre la justice de croire, vous à qui mes actions ont toujours été connues, qu'aucune considération au monde ne peut me faire oublier pour un seul

(1) Ces serments étaient : le grand serment des arbalétriers, le petit serment des arbalétriers ou serment de Saint-Georges, le serment des archers ou de Saint-Sébastien et de Saint-Antoine,

le serment des arquebusiers ou de Saint-Christophe, et le serment des escrimeurs ou de Saint-Michel.

• instant ce que je dois à la patrie, quand
 • tous les vrais amis de la liberté se réunissent pour assurer son bonheur. Pourvez-vous me croire capable de balancer
 • entre mes propres intérêts comme membre des états et le grand intérêt du public, qui se demande aujourd'hui si les états ont une existence effective?
 • Non, messieurs, il ne peut être question entre vous et moi que d'un serment pour la conservation de privilèges que je respecte parce que leur utilité est évidente; il ne peut être question que de la conservation du corps où vous m'admèttez pour chef, et je ne pourrai prêter, pour cet objet, que le serment que je vous présente. » Par ce serment, il jurait de maintenir les privilèges et défendre les prérogatives, franchises et immunités du grand serment, ainsi que des autres serments de la ville, « pour le bonheur des habitants et de la patrie, la conservation de la liberté, la sécurité générale et individuelle et la félicité publique. » Quelques jours après, il réunit dans un banquet tous les chefs-doyens et doyens des serments et tous les officiers des compagnies de volontaires; la table était de deux cent quarante couverts. A cette fête des toasts furent portés en l'honneur du parti démocratique et de ses chefs; le duc lui-même proclama la suprématie de la nation sur les états. On peut juger si, par cette conduite, il s'était attiré l'animadversion des fanatiques partisans de Vander Noot: aussi, à la suite de la fameuse adresse où la société patriotique demandait que la nation fût consultée à l'égard de la forme de gouvernement à établir, se vit-il désigné à la colère du peuple, quoiqu'il n'eût point signé cette adresse (1). Ce n'est pas ici le lieu de parler des pillages et des scènes de désordre dont Bruxelles fut le théâtre durant trois jours, les 16, 17 et 18 mars 1790: le duc d'Arenberg, voyant avec douleur qu'une révolution faite pour rétablir le règne des lois et de la liberté aboutissait aux actes de vio-

lence les plus scandaleux, alla s'établir à son château d'Enghien dans le Hainaut. A dater de ce moment, il cessa de s'occuper des affaires publiques; il ne revint même que rarement à Bruxelles, où ses démarches étaient surveillées. Quelque temps avant la restauration autrichienne, il partit pour l'Italie. Étant à Rome, il se réconcilia, par l'entremise du cardinal d'Herzan, avec l'empereur Léopold, qui lui fit offrir de lui rendre le grand bailliage de Hainaut; il déclina cette offre, en alléguant les embarras que sa cécité lui causerait.

A la première entrée des Français en Belgique, sous le commandement de Dumouriez, les citoyens furent convoqués dans toutes les villes, pour se donner de nouveaux administrateurs: le 18 novembre 1792 eut lieu à Bruxelles, en l'église de Sainte-Gudule, une assemblée populaire qui procéda à l'élection de quatre-vingts représentants provisoires de cette ville; le duc d'Arenberg était le vingtième et le duc d'Ursel le vingt-quatrième sur la liste. Ce dernier siégea à l'hôtel de ville; mais le duc d'Arenberg s'excusa, « sa cécité, » d'accepter les fonctions auxquelles il avait été appelé (2). Après que les Français eurent, en 1794, occupé une seconde fois la Belgique, il se retira en Allemagne.

Le traité de Lunéville (9 février 1801), qui transféra à la république la souveraineté et propriété de tous les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, fit perdre au duc d'Arenberg, avec son duché, les comtés de Kerpen et de Kasselbourg, la seigneurie de Flöringen, la baronnie de Commern et la seigneurie de Harzeim, les seigneuries de Sassenbourg et de Schleyden dans l'Eyffel et quelques autres terres. Par le recez de la députation de l'Empire du 25 février 1803, et en exécution de l'article 7 du traité que nous venons de citer, il lui fut assigné, à titre d'indemnité, le comté de Recklinghausen, qui faisait partie de l'électorat

Et comme ils prétendent être du pays de la lumière, il faut, pour les contenter, les mettre au réverbère.

(2) Procès-verbaux des séances des représentants provisoires de Bruxelles, séance du 19 novembre 1792.

(1) Les Vandernootistes firent circuler cette horrible provocation:

Vonck, d'Arenberg, d'Ursel, Walckiers, la Marck, (Herries Godin, Sont de la Société patriotique les soutiens;

de Cologne, et le bailliage de Meppen, dépendant de l'ancien évêché de Munster. Ces deux pays, dont la population est d'environ soixante et dix mille âmes, forment aujourd'hui le duché d'Arenberg. En 1815, le bailliage de Meppen a été placé sous la souveraineté du roi de Hanovre, et le comté de Recklinghausen sous celle de la Prusse.

Les biens du duc d'Arenberg en France et en Belgique étaient sous le séquestre depuis 1794. Pour les recouvrer, il se vit dans l'alternative, ou de les vendre dans le délai de deux ans, ou de les abandonner à ses fils, alors mineurs, à moins qu'il ne préférât céder à son fils aîné ses possessions d'Allemagne, avec tous les droits politiques qui lui compétaient comme membre de l'empire germanique, et rentrer en France avec ses fils puînés. Ce fut ce dernier parti qu'il adopta : en conséquence, un arrêté du gouvernement de la république, du 6 brumaire an XII (29 octobre 1803) leva le séquestre existant sur ses biens, sans toutefois lui accorder d'indemnité pour ceux qui avaient été aliénés. Il avait dû aussi renoncer à son titre de duc. Napoléon, devenu empereur, pour l'attirer à Paris, le fit comte de l'empire, sénateur, chevalier, puis officier de la Légion d'honneur et grand officier de l'ordre de la Réunion.

Après les événements de 1814, il revint en Belgique ; le 23 septembre de cette année, il reçut, à son château d'Héverlé, le prince souverain des Pays-Bas, Guillaume d'Orange, qui visitait, pour la première fois, la ville de Louvain. Dans le même temps, d'accord avec son fils, le duc Prosper-Louis, il rentra en possession du duché d'Arenberg. Il mourut à Bruxelles le 7 mars 1820. « Un grand nombre de vertus et de qualités aimables, dit un journal du temps, l'avaient fait respecter et chérir... Noble par caractère, bon par naturel, d'une humeur égale et douce, ses amis et tous ceux qui l'ont connu perdent en lui l'un de ces hommes dont chaque parole est l'empreinte d'une belle âme (1). » Au témoignage de ses contemporains, il

(1) *L'Oracle*, n° du 8 mars 1820.

faisait, avec une dextérité singulière, servir ses autres sens à remplacer celui dont il était privé depuis sa jeunesse.

Le duc Louis-Engelbert avait épousé, le 19 janvier 1773, Pauline-Louise-Antoinette-Candide, fille du duc de Brancas-Villars, comte de Lauragais ; il en eut quatre fils et une fille.

Gachard.

ARENBERG (*Auguste-Marie-Raymond*, prince **M**) et comte de la Marck, général et diplomate, né à Bruxelles le 30 août 1753. Il était le deuxième fils issu du mariage de Charles-Marie-Raymond d'Arenberg avec Louise-Marguerite, fille et héritière unique de Louis-Engelbert, dernier descendant mâle des comtes de la Marck. Ce seigneur disposa en faveur de son petit-fils du régiment d'infanterie allemande (le régiment de la Marck) qu'il possédait en pleine propriété au service de France. A la mort de son aïeul, le prince Auguste prit le titre de comte de la Marck. Il fut envoyé dans l'Inde avec son régiment et prit part au combat de Gondelour, où il fut grièvement blessé d'un coup de fusil dans la poitrine. Rentré en France, il reçut une seconde blessure dans un duel où il avait été provoqué par un officier suédois ; celui-ci reçut un coup d'épée dans l'œil et tomba mort. Quelque temps après, le comte de la Marck fut nommé maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie. Il avait épousé, en 1774, la marquise de Cernay, qui lui avait apporté en dot la magnifique terre de Raismes, entre Valenciennes et Tournai. La possession de ce domaine lui permit, en 1789, quoiqu'il ne fût point naturalisé français, de représenter le Quesnoy aux états généraux. Ce fut là qu'il reprit ses relations avec Mirabeau dont il avait fait la connaissance l'année précédente et dont il partageait, à certains égards, les opinions politiques. De même que Mirabeau, il aurait voulu établir en France le gouvernement monarchique constitutionnel. Necker fit échouer les premières tentatives du comte de la Marck pour rallier Mirabeau à la cour. Le comte de la Marck quitta la France et se rendit dans les Pays-Bas, où il prit une part assez notable à la révolution qui venait d'éclater

contre Joseph II. Il fut un des chefs du parti démocratique et apposa sa signature sur l'adresse célèbre que Vonck, au nom de la *Société patriotique*, présenta, le 15 mars 1790, aux états de Brabant pour obtenir une représentation plus équitable des trois ordres. Il protesta ensuite, avec énergie, contre les violences dont furent victimes les signataires de cette adresse et les adhérents de Vonck. Proscrit lui-même, il dut faire valoir sa qualité d'officier général au service de France pour échapper à la rage du parti victorieux. Il retourna enfin dans sa terre de Raismes, regrettant amèrement le rôle qu'il venait de jouer. Ce fut même pour lui un remords qui le tourmenta longtemps. — « Cette révolution, dit-il, dans ses *Souvenirs*, ne convenait point à mes sentiments et n'était pas d'accord avec mes principes. » Appelé à Paris par M. de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, le comte de la Marck apprit que Louis XVI et Marie-Antoinette voulaient enfin se servir de l'influence de Mirabeau. Pour se conformer au désir de la reine, il devint alors l'intermédiaire des secrètes négociations de Mirabeau avec la cour. Il fut aussi dépositaire du million que Louis XVI avait promis au redoutable orateur. Mirabeau mourut, le 2 avril 1791, dans les bras du comte de la Marck qu'il avait nommé son exécuteur testamentaire et à qui il avait confié les minutes de ses correspondances avec la cour. Cédant aux instances de M. de Mercy, le comte de la Marck aurait voulu se remettre dès lors au service de l'Autriche; mais ses offres furent déclinées par l'empereur Léopold II. Toutefois, après la clôture de l'assemblée constituante, le comte de la Marck quitta définitivement la France et vint rejoindre M. de Mercy à Bruxelles; ce ministre le fit travailler avec lui à ses correspondances les plus secrètes. Au mois d'août 1792, l'empereur François II rappela officiellement le comte de la Marck au service de l'Autriche avec le grade de général-major. Le comte, qui avait repris son premier titre de prince d'Arenberg, ne fut pourtant pas appelé sur les champs de bataille. Ce fut comme négociateur adjoint à M. de

Mercy qu'il s'efforça de servir l'Autriche pendant les années 1792 et 1793. Il se signala principalement par ses démarches incessantes et ses efforts courageux pour sauver la reine Marie-Antoinette. Après la seconde invasion des Français en Belgique, le prince d'Arenberg suivit M. de Mercy au château de Bruhl, près Cologne. Il fut ensuite appelé à Vienne et chargé d'une mission confidentielle près des armées autrichiennes qui se trouvaient en Italie. Lorsque ces armées eurent quitté l'Italie, le prince Auguste, qui était à Zurich au commencement de l'année 1796, prit la résolution d'abandonner le service actif. Il passa deux ans en Suisse, puis il retourna à Vienne, où il se fixa définitivement, ayant perdu toute sa fortune et n'ayant pour ressource que son traitement de général-major en non-activité. Les événements de 1815 lui permirent de rentrer dans sa patrie. Il donna sa démission du service d'Autriche et fut admis comme général dans l'armée nationale des Pays-Bas. Le prince Auguste n'oubliait point l'engagement qu'il avait contracté avec Mirabeau, sur son lit de mort, de soumettre à la postérité, selon ses propres expressions, les pièces du procès qu'on voudrait faire à sa mémoire et de rendre le témoignage qu'il devait à ses énergiques et loyaux efforts pour sauver sa patrie et son roi. En 1826, le prince commença la rédaction de ses souvenirs et le classement des papiers que Mirabeau lui avait confiés. Cette tâche l'occupa pendant les dernières années de sa vie; mais il ne voulait rien publier de son vivant : il avait résolu, dit-il lui-même, de laisser à d'autres le soin de faire de ces Souvenirs et de ces matériaux un usage convenable. Le prince Auguste d'Arenberg mourut à Bruxelles le 26 septembre 1833, laissant à M. de Bacourt le soin pieux de mettre au jour la correspondance du comte de la Marck avec le comte de Mirabeau. Ce recueil, d'une importance capitale, a été publié en 1851. Th. Juste.

Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck, prince d'Arenberg, pendant les années 1789, 1790 et 1791, recueillie, mise en ordre et publiée par M. Ad. de Bacourt, ancien ambassadeur de France près la cour de Sardaigne

(1851, 2 vol. in-8°). — *Briefwechsel zwischen dem Grafen von Mirabeau und dem Fürsten A. von Arenberg, Grafen von der Mark, etc., nach der französischen Ausgabe des Herrn Ad. von Bacourt deutsch bearbeitet von J.-Ph. Städler, ehemaliger Geh. Sekretär des Fürsten A. von Arenberg.* (Brüssel und Leipzig, 1854, 2 vol. in-12). — Archives de l'Etat. (Restauration autrichienne, 1792-1794), etc., etc.

ARENBERG (*Pierre van*), dit Daremberg, maréchal de camp sous Louis XV, né à Tongres, le 29 juillet 1656, décédé dans la même ville le 2 août 1748, s'engagea, en 1672, au service de la France pendant qu'elle était en guerre avec la Hollande et l'Allemagne. Il entra au régiment de Melinge, passa au régiment de Melac, où il devint maréchal des logis. Il fit dans l'armée de Turenne la campagne de Brandebourg, se trouva à la prise d'Ona, au passage du Wésér, près Minden, où le maréchal de Créqui battit les Impériaux, et prit part, sous les ordres de Condé, à la sanglante bataille de Seneffe (1674). Il se distingua au siège de Maestricht, investi par le prince d'Orange, et reçut deux coups de feu et un coup de sabre à la tête dans une sortie de la garnison française. Il se trouva à la prise du fort de Navagne et à celle de la ville de Limbourg (1675). Il prit part à la bataille de Saint-Denis (1678), contribua à l'enlèvement de Theux, à la prise de Straelen, en Gueldre, et à celle de Léau (Brabant), sous les ordres de M. de la Bertecke (1678). Sous ce même commandant, le régiment dont faisait partie Daremberg fit prisonnières dans le faubourg de Huy sept compagnies de l'Empereur, et enleva cinq compagnies de dragons lorrains à Erden. Pendant le blocus de Luxembourg, Daremberg fut nommé sous-lieutenant au régiment de Quinçon, par brevet daté de Saint-Germain-en-Laye, le 18 janvier 1682. Après la prise de Philipsbourg, il fut promu au grade de lieutenant au régiment de Navarre, le 4 novembre 1688.

Les nombreuses péripéties de la longue guerre soutenue par le roi de France contre presque toute l'Europe, étaient singulièrement propres à donner carrière à l'activité infatigable du jeune officier. Il cherchait les occasions de se signaler

et briguaît comme une faveur les postes les plus périlleux, où le succès, d'ailleurs, couronnait souvent son audace. Il se distingua dans l'affaire de Heidelberg, où le maréchal de camp de Melac battit les troupes du prince palatin qui l'avaient investi. Il passa en qualité de lieutenant aux carabiniers, à la formation de ce corps. En 1692, à la bataille de Pforzheim, où le maréchal de Lorges fit prisonnier le duc de Wurtemberg, Daremberg se signala par différentes actions d'éclat. Il se trouva avec le marquis d'Alligre lorsque celui-ci força le retranchement du Langen-Candel défendu par deux mille cavaliers et deux canons. « C'est moi, dit-il dans la note manuscrite qu'il a laissée de ses états de service, qui fis la découverte de ces retranchements et qui en donnai avis aux maréchaux de Lorges et de Joyeuse, pour quelle affaire le roy m'a donné huit cents francs de pension. » Il y reçut, de plus, le titre de capitaine. A la tête de quelques cavaliers, il battit, le surlendemain de cette affaire, un parti de cinquante hussards allemands, dont dix-huit furent faits prisonniers. Il enleva peu après soixante hommes, infanterie et dragons, dans le village de Neu-Manheim, près de Ladenbourg. M. de la Borde, gouverneur de Philipsbourg, où il était en garnison, mit à sa disposition quatre-vingts cavaliers du régiment de Larare et la compagnie des grenadiers du régiment de Lorraine. Daremberg se mit en campagne et enleva un quartier ennemi sans avoir perdu un seul homme. Un an après la prise de Namur, Louis XIV le nomma lieutenant-colonel du régiment des hussards de Mortaigne. Ce régiment ayant été licencié à la conclusion de la paix, il devint colonel honoraire du régiment royal allemand (1701). A la reprise des hostilités contre la Hollande, Daremberg fut fait prisonnier près de Clèves, après avoir eu son cheval tué, et amené à Nimègue, où il fut échangé contre un autre officier supérieur. Sa nomination de mestre de camp ou colonel date du 16 avril 1704.

Le colonel Daremberg fit ensuite partie de l'armée française des généraux

Villars et Boufflers. Après la journée de Malplaquet, pendant que les généraux alliés cherchaient, en 1710, à s'emparer de diverses places de la Flandre, Daremberg exécuta un hardi coup de main devant Saint-Venant. Il surprit un nombreux corps ennemi, jeta le trouble dans leur camp, et amena deux cents chevaux et vingt officiers surpris dans leurs baraques. L'auteur de l'*Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, M. Alexandre Mazas, ajoute à tort que ce fut à la suite de cette campagne que Daremberg reçut la croix de Saint-Louis. Le brevet de cette distinction, signé par Louis XIV et contre-signé par le ministre Chavillart, porte la date du 2 janvier 1705. Daremberg quitta le service vers 1715. Un brevet de Louis XV le rappela sous les drapeaux en 1719, en l'élevant au grade de brigadier de cavalerie, sur le rapport du duc d'Orléans. Il ne dut pas y rester bien longtemps, car le roi fit de nouveau appel à ses services par une lettre autographe du 15 avril 1730, qui est conservée, avec d'autres documents, ainsi qu'un magnifique portrait du colonel Daremberg peint par Mignard, dans la famille Crooy-Biberstein de Tongres.

Voici cette lettre qui témoigne de l'importance que le roi de France attachait aux services de cet officier :

• Monsieur Daremberg,

• Ayant résolu de me servir de vous,
• en votre charge de brigadier de cavale-
• rie en mes armées, pour celles de mes
• troupes qui doivent camper sur la
• Meuse, sous les ordres du sieur comte
• de Belle-Isle, maréchal de camp en mes
• armées, de vous écrire cette lettre pour
• vous dire que mon intention est que
• vous ayez à vous employer près de mes
• dites troupes en ladite qualité de briga-
• dier, selon et ainsi qu'il vous sera or-
• donné par ledit sieur de Belle-Isle et
• par les maréchaux de camp qui servi-
• ront sous lui. Et la présente n'estant
• pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous
• ayt, monsieur Daremberg, en sa sainte
• garde. Escrit à Versailles, le 15^e avril
• de 1730.

• LOUIS. •

En 1721, Daremberg avait reçu la pension de mille livres en sa qualité de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Cette pension fut portée à deux mille livres en 1730. Enfin, le 20 février 1734, un nouveau brevet de Louis XV, daté de Marly, l'éleva au grade de maréchal de camp.

Daremberg fut chargé de différentes missions de confiance. Pendant que les Turcs assiégeaient Vienne (1683), M. de Courvoy l'envoya en Allemagne, où il resta onze mois « pour les affaires du roi ». L'année suivante, le maréchal de Créqui députa Daremberg auprès de l'électeur de Trèves pendant tout le siège de Luxembourg. Après la prise de cette ville, l'officier Daremberg fut encore envoyé en négociation à Maestricht par le maréchal de Joyeuse. Ses brevets de promotion rendent hommage à la discrétion et à l'habileté dont il fit preuve dans ces missions. Pierre Daremberg mourut à Tongres, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Ses funérailles furent célébrées avec pompe. Le régiment des hussards de Berchiny, cantonné à Tongres, lui rendit les honneurs militaires.

Voici l'état de services de Pierre Daremberg, tel qu'il a été fourni par le département de la guerre à Paris :

Lieutenant au régiment de Navarre, 1688. — Capitaine, 1692. — Lieutenant colonel au régiment de Mortaigne, 1695. — Réformé, 1697. — Lieutenant colonel au régiment royal allemand, 1701. — Rang de mestre de camp, 1704. — Brigadier, 1719. — Maréchal de camp, 1734.

Campagnes : 1689, Allemagne. — 1690 à 1713, Flandre. — 1702 à 1713, Flandre. — 1733, Allemagne. F. Driesen.

ARENBERGH (François van), poète flamand, né à Louvain en 1811, fit de bonnes études et se destina à l'état ecclésiastique. Après avoir été sacré prêtre, il occupa successivement les places de professeur et de directeur au collège de Gheel ; mais, miné par la maladie à laquelle il devait succomber, il se retira dans sa famille à Louvain, où il décéda le 5 octobre 1845. Il possédait à fond la langue flamande et composa des pièces de

poésie de grand mérite, tant sous le rapport de l'expression que sous celui des idées et du sentiment. Ses derniers morceaux sont la plupart ascétiques et contiennent des aspirations élevées vers Dieu et la sainte Vierge. D'autres sujets sont puisés dans l'histoire, tels que l'ode sur la défaite des Normands près de Louvain, en 892 (1), l'éloge de l'Université (2) et la belle pièce sur la chute de Napoléon (3). Il laissa quelques bons sermons en manuscrit, que M. l'avocat Huygens de Louvain conserve avec soin. C'est par erreur que l'éditeur des poésies de François van Arenbergh, qui sortirent des presses de Van Linthout et C^{ie} à Louvain, en 1861, y inséra la légende de sainte Dymphne, patronne de l'église de Gheel. Cette romance historique, qui fut couronnée par la Société littéraire d'Assenede, en 1838, est due à M. F.-J. Blicck, et parut déjà dans le premier volume de ses *Mengelingen*, publiés à Courtrai en 1839.

Ph. Blommaert.

ARGENTEAU (MERCY D'). Divers personnages ont porté ce nom. Voir **MERCY D'ARGENTEAU**.

ARGENTEAU (Renaud D'), sire d'Argenteau et de Hermalle, dit le bon chevalier, vivait au ^{xiv}e siècle. Il se qualifiait prince de Montglion, sénéchal du duché de Limbourg. Les chroniques liégeoises de l'époque sont remplies du récit de ses exploits. En 1328, il se trouva à la tête d'une troupe d'Allemands pour le service d'Adolphe de la Marck, évêque de Liège, contre les Liégeois. La valeur qu'il déploya à la bataille dite du Thier de Nierbonne, lez-Hui, amena la défaite des Liégeois. Ceux-ci, à leur tour, assiégèrent le sire d'Argenteau dans son château, en 1347, et s'emparèrent de la forteresse, malgré la vigoureuse résistance des défenseurs et malgré les efforts du duc Jean III de Brabant, qui était allié du sire d'Argenteau. Le général Guillaume.

Goethals, *Dictionnaire généalogique*.

ARGENTIL (Charles D'), compositeur de musique, vivait au ^{xv}e siècle. Les

détails biographiques manquent sur ce musicien, qui fut chanteur et compositeur de la chapelle pontificale dans la première moitié du ^{xv}e siècle. Contrairement à l'assertion de l'abbé Baini, qui, dans son ouvrage *Memorie storico-critiche della vita et delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina*, vol. I, page 20, range d'Argentil parmi les musiciens flamands, M. Fétis le croit originaire de la Picardie, où il existe une famille de ce nom. Aucun document n'est venu jusqu'ici trancher la question entre les deux savants musicographes. Quelques motets de Charles d'Argentil ont été imprimés dans des recueils publiés en Italie, antérieurement à 1550. Chev. L. de Burbure.

ARMIGER (Nicolas), du pays de Luxembourg, docteur en théologie, était provincial, à Cologne, de l'ordre de Saint-François. Hontheim, dans son *Histoire diplomatique de Trèves*, renseigne un ouvrage que ce religieux a publié à Trèves, en 1630, et qui porte le titre de : *Currys mystico-historicus sancti Francisci*.

Le père Armiger est mort, selon Bertholet, en 1560, ce qui est probablement une erreur d'impression et une transposition de chiffres, au lieu de 1650.

A. de Nougé.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

ARNAL (Jean), colonel du génie, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, né dans les Pays-Bas autrichiens, mort à Bruxelles, le 11 septembre 1793, à la fleur de l'âge. Après avoir fait ses études à l'Académie militaire de Vienne, il entra dans le corps des ingénieurs, et était arrivé au grade de lieutenant-colonel, lorsque l'empereur Joseph II s'engagea, en 1788, dans une guerre contre les Turcs. Arnal se distingua pendant cette campagne : il assista aux sièges de Dubicza et de Novi, forteresses situées sur l'Unna, aux confins de l'Autriche et de la Turquie, dirigea les travaux du génie et contribua efficacement par ses plans, aussi bien conçus qu'heureusement exécutés, à la prise de la dernière de ces

(1) Voir page 229 du *Middelaer*, t. III; 1842-1845.

(2) Voir p. 20 des *Lettervruchten van het Leuvensch Genootschap*: TYDEN VLYT; 1834. Plusieurs

morceaux de notre auteur portent les initiales E. V. D. B.

(3) Voir p. 141, du *Nederduitsch Overzicht*, t. II. Ce volume contient six pièces de Van Arenbergh.

places, qui eut lieu le 3 octobre 1789. Ses services furent récompensés par le grade de colonel. L'année suivante, il assista encore au siège de Berbir, qui dura dix-huit jours, du 23 juin au 10 juillet: il y dirigea de nouveau tous les travaux d'approche avec beaucoup d'intelligence. Enfin au siège de Belgrade, en Hongrie, sa conduite lui valut la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse.

Le général Guillaume.

Wurzbach, *Lexikon des Kaiserthums*, etc.

ARNOLDI (*Olanus-Nic.*), musicien au ^{xvii}^e siècle, était moine de l'abbaye des Dunes, près de Bruges. On ne connaît de ce personnage que l'œuvre musicale qu'il publia en 1519, sous le titre de: *Opera quædam musicalia*, à huit voix, qu'il dédia à Charles-Quint. Il mourut au couvent de Ravenberg, au diocèse de Saint-Omer, vers 1550. Toutefois on ignore la date exacte de sa mort ainsi que celle de sa naissance. ^{Bon} de Saint-Genois. Devisch, *Bibliotheca cisterciensis*, p. 209.

ARNOLDUS ou **ARNALDUS DE BRUXELLA**, aussi appelé **FIAMINGO**, imprimeur, dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle.

Comme son nom l'indique, ce personnage était originaire de Bruxelles. Quelques bibliographes ont avancé que Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, avait jeté les yeux sur lui, vers 1470, pour introduire dans cette partie de l'Italie l'art typographique; mais des preuves irrécusables attribuent à Sixtus Riessinger l'honneur d'avoir été choisi par ce monarque dans cette circonstance. Toutefois, il paraît certain que Riessinger fut promptement suivi, à Naples, par notre compatriote, qui fut son meilleur élève. Dès l'année 1472, Arnoldus publia, dans cette ville, la *Rhétorique*, de Cicéron, dont le texte soigné accuse une exécution des plus remarquables. Les nombreux ouvrages qu'il livra à l'impression, dans l'intervalle de 1472 à 1477, prouvent, par la netteté des caractères et le choix de ses publications, que son établissement était monté sur un grand pied et répondait à toutes les exigences de l'art typographique qui florissait déjà dès lors avec tant d'éclat dans le nord de l'Italie. Aussi Arnoldus de Bruxella est-

il considéré comme un des meilleurs imprimeurs de son temps et jouit-il de l'estime toute particulière de Ferdinand I, qui le combla de bienfaits. Son édition du *Liber cibalis et medicinalis* de Mathæus Sylvaticus passe pour son chef-d'œuvre typographique. Son Horace, publié en 1474, n'a pas une moindre réputation. Les productions sorties de ses ateliers sont devenues tellement rares qu'on les trouve à peine dans les plus riches bibliothèques de l'Europe. La Bibliothèque impériale de Paris en possède cinq ou six. On en voit aussi une dans la belle collection de M. F. Vergauwen, sénateur, à Gand. M. Polydore Vander Meersch, dont l'excellente monographie nous a fourni les éléments de cette notice, décrit vingt-trois de ses publications.

^{Bon} de Saint-Genois.

P. Vander Meersch, *Imprimeurs belges et néerlandais, établis à l'étranger*, t. 1, pp. 367-402.

ARNOLDUS DE ALDENARDO, jurisconsulte, professeur à Louvain, vivait en 1470. Voir WIEMERSCHE (*Arnould* DE).

ARNOLDUS A LATO PRATO, jurisconsulte, professeur à Louvain en 1470. Voir WIEMERSCHE (*Arnould* DE).

ARNOUL I^{er}, comte de Flandre, décédé le 27 mars 964. Il était surnommé le Grand à cause de sa haute taille, et le Vieux, quand il fut avancé en âge; il succéda à son père, Baudouin le Chauve, en 918. Jaloux, comme son prédécesseur, d'agrandir ses domaines, il méprisa quelquefois les règles de l'équité pour atteindre son but, surtout contre les Normands, qui lui avaient inspiré une haine mortelle, comme à tout son peuple. Ainsi fit-il périr par trahison, près de Picquigny sur la Somme, le duc Guillaume de Normandie. Mais il échoua deux fois au siège de Rouen, quoiqu'il fût d'abord soutenu par les troupes du roi de France et ensuite par celles de l'Empereur. Les historiens croient que c'est par suite d'un mécontentement contre le comte de Flandre que ce souverain, Othon le Grand, fit creuser à Gand la Fosse Othonienne et construire une forteresse pour garantir cette limite de l'Empire contre les incursions des Flamands. Nous sommes porté à croire que cet acte de bon gou-

vernement se serait posé tout aussi bien, quand aucune mésintelligence n'aurait existé entre Othon et le comte. Celui-ci, au reste, s'en mit peu en peine et donna même sa fille en mariage au fils du comte-châtelain. Soit par repentir d'avoir usurpé des biens ecclésiastiques, soit par bon sens politique, Arnoul reconstruisit plusieurs abbayes que l'invasion des Normands avait détruites et les combla de faveurs. Mais n'ignorant pas combien par là même elles avaient perdu de leur esprit primitif, il appela saint Gérard, abbé de Brogne, près de Namur, pour les réformer. Le saint se rendit à son invitation et rétablit une parfaite discipline dans dix-sept de ces maisons.

Le comte cependant avait gouverné la Flandre pendant quarante-quatre années, qui n'avaient pas été toutes heureuses, et se courbant sous le poids de l'âge, il abdiqua le pouvoir en faveur de son fils, Baudouin III. Mais ce jeune prince étant mort de la variole, après un règne de trois ans, ne laissant qu'un fils mineur, Arnoul dut reprendre de ses mains débiles les rênes de l'État. Lui-même mourut, plus que nonagénaire, à Gand, et fut enseveli dans le monastère de Saint-Pierre au Mont-Blandin, et non pas dans une abbaye de Blandigni, comme on lit dans *l'Art de vérifier les dates*. J.-J. De Smet.

ARNOUL II, comte de Flandre, surnommé le Jeune, décédé le 30 mars 989. Il avait à peine perdu son grand-père et son tuteur, que le roi de France se rendit maître de Douai et d'Arras, tandis que, par ses ordres, le comte de Ponthieu s'emparait du pays de Théroutanne. Mais le comte de Cambrai, qu'Arnoul le Vieux avait nommé tuteur de son petit-fils, repoussa bientôt Lothaire, le força à restituer les villes conquises et à recevoir l'hommage d'Arnoul II. Le jeune comte épousa ensuite Suzanne, fille de Bérenger, roi d'Italie, et prit lui-même les rênes du gouvernement. Il reprit des moines de Saint-Bertin la ville de Calais, nommée alors Pétresse, ainsi que le comté de Guines, s'empara de la citadelle impériale de Gand, mais ne put longtemps la garder, et fit la guerre dans le Hainaut comme allié du duc de Brabant. Bien que

son gouvernement fût faible et indécis, Arnoul II avait su se rendre populaire : il était aimé du peuple et des grands.

J.-J. De Smet.

ARNOUL III, comte de Flandre, dit le Simple ou le Malheureux, décédé en 1071, n'avait pas plus de quinze ans à la mort de son père Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut. Pour son malheur et celui de son peuple, sa mère Richilde s'empara de la tutelle, et, n'écoulant d'autres conseils que ceux de quelques étrangers, s'aliéna entièrement la Flandre dite *Flamingante* par un gouvernement arbitraire et tyrannique. La population courut bientôt aux armes sous la conduite de Robert le Frison, oncle du jeune comte, et marcha contre l'armée de Richilde et du roi Philippe de France, son allié. Une bataille sanglante eut lieu au pied du mont Cassel, le 20 février 1061 (nouveau style). Le jeune Arnoul y eut deux chevaux abattus sous lui et se conduisit en héros, mais il fut tué par trahison, comme il quittait le champ de bataille.

J.-J. De Smet.

ARNOUL ou ARNULPHE DE GAND, comte de Hollande, vivait au x^e siècle, et fut ainsi surnommé parce qu'il naquit dans cette ville ou plutôt parce qu'il y devint comte-châtelain du château impérial et des fiefs qui en dépendaient. Il succéda en cette qualité à son père Théodoric avant 998, ainsi que le constate un diplôme signé par lui cette année. Comme il possédait de beaux domaines en Hollande, tant de son chef que de celui de sa mère Hildegarde, il fut obligé d'y porter la guerre et périt dans un combat. Plusieurs auteurs lui donnent le titre de comte de Hollande, mais les meilleurs critiques le regardent seulement comme ayant été la tige des comtes de ce nom.

J.-J. De Smet.

ARNOUL I^{er}, fils d'Emmon, comte de Looz, commença son règne entre les années 1078 et 1082. En 1078, Emmon paraît encore, comme témoin, dans une chartre par laquelle l'évêque Henri de Verdun fait des donations à la collégiale de Saint-Barthélemy de Liège; tandis que, en 1082, on voit figurer Arnoul parmi les principaux seigneurs du diocèse,

que le même évêque avait convoqués pour fonder, avec leur concours, le célèbre *Tribunal de Pair*, destiné à mettre un terme à l'anarchie et aux guerres privées qui désolaient une grande partie du territoire actuel de la Belgique (1). Six ans après, il joua un rôle important dans l'expédition entreprise pour étouffer les troubles suscités à Saint-Trond par les rivalités des moines Lantzon et Lupon, qui tous deux revendiquaient la prélatrice de la célèbre et riche abbaye seigneuriale de Saint-Trudon; le premier avait été nommé abbé par les évêques de Metz et de Liège, le second par l'empereur Henri IV (2). La ville ayant pris le parti de Lupon, l'évêque de Liège, Henri de Verdun, vint l'assiéger à la demande de son collègue de Metz, copropriétaire de la seigneurie, et le comte de Looz l'accompagna avec un corps de troupes levé dans ses domaines. Ce fut à lui que Henri de Verdun, retournant à Liège après la reddition et l'incendie de la ville, confia la mission de s'emparer d'une grande tour, solidement bâtie à l'un des angles du monastère, où les religieux du parti de Lupon et une troupe de bourgeois armés avaient cherché un dernier refuge. Les assiégés ne tardèrent pas à se rendre; le riche trésor de l'abbaye fut pillé par les soldats, et Arnoul mit une garnison dans la tour, en attendant que le débat entre les deux concurrents fût vidé par le pape et par l'empereur d'Allemagne (3). Plus tard, en 1094, au milieu des différends survenus entre Henri IV et Poppon, évêque de Metz, le chef de l'Empire conféra au comte de Looz la part que l'Eglise

de Metz possédait dans la domination seigneuriale du territoire de Saint-Trond. Cette libéralité, dont la maison de Looz ne devait pas profiter longtemps, provoqua la jalousie de Henri I^{er}, comte de Limbourg et d'Arlon, qui, en sa qualité de duc de Lotharingie et de haut avoué de la ville, se croyait des titres incontestables à la préférence de l'Empereur (4). Henri de Limbourg entra à Saint-Trond à la tête d'une troupe de cavaliers, sacagea les propriétés du comte de Looz et voulut même forcer les religieux de l'abbaye à accepter pour abbé un moine du nom de Herman, à qui l'évêque de Metz avait vendu la prélatrice à la fin de 1093. Arnoul s'empessa de venger cet outrage. Ayant réuni une armée, il arriva brusquement à Saint-Trond, dispersa les Limbourgeois, s'empara de Henri et de son protégé, et aurait fait subir à ceux-ci un sort funeste, si Godefroid le Barbu, comte de Louvain, n'avait intercédé pour obtenir leur mise en liberté.

Les renseignements manquent sur les dernières années d'Arnoul, et quelques historiens prolongent son règne jusqu'en 1127. On a dit qu'il mourut au plus tôt en 1096, parce qu'une charte de cette année le place parmi les témoins de différentes donations qu'Ida, comtesse de Boulogne, fit au chapitre des chanoines nobles de Munsterbilsen. Nous croyons qu'il vécut jusqu'en 1101, et que c'est lui qui servit de témoin au chef de l'Empire, confirmant, par un diplôme du 14 mai de cette année, les privilèges de l'abbaye de Lobbes (Miræus, *Oper. diplom.*, t. I, p. 673). Il eut pour successeur un

(1) C'est à tort que Mantelius (*Hist. loss.*, pp. 88 et sqq.) place l'érection de ce tribunal en 1088. Voyez Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. II, p. 9.

(2) L'administration temporelle et spirituelle de Saint-Trond offrait un caractère tout exceptionnel. Saint-Trudon, fondateur de la cité, avait donné à saint Cloud, évêque de Metz, les vastes domaines qu'il possédait sur les rives de la Ciesndria; mais, quant à ses propriétés de Sarchinium (emplacement de la ville), il s'était réservé, pour lui et pour les abbés ses successeurs, l'administration simultanée avec les évêques de Metz. De là surgit entre ceux-ci et les abbés de Saint-Trond une souveraineté indivise, qui devint une source de complications d'autant plus abondante qu'un troisième prince, l'évêque de Liège, exerçait le pouvoir spirituel.

En 1227, Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, céda à l'église de Metz le bourg de Madi-

res, en échange des droits de souveraineté que cette église possédait à Saint-Trond.

(3) D'après l'auteur des *Gesta abbatum trudonensium*, la garnison de la tour, dans la nuit qui suivit l'incendie de la ville, avait envoyé une députation au comte de Looz, pour lui déclarer qu'elle était prête à se rendre et à se placer sous sa protection. (Lib. III.)

(4) Les évêques de Metz, trop éloignés de la ville, avaient délégué l'avouerie de Saint-Trond aux ducs de Lotharingie, et ceux-ci, absorbés par des intérêts plus graves, avaient, à leur tour, subdélégué ces fonctions (en 1060) aux comtes de Duras. Saint-Trond avait ainsi un *haut avoué* et un *avoué* ou, pour mieux dire, un *sous-avoué*. En 1180, Conon et Pierre, comtes de Duras, vendirent leur comté et l'avouerie de Saint-Trond à Gérard, comte de Looz. (Voyez Demal, *L'Avouerie de Saint-Trond*, p. 15 et 72.)

filz du nom de Gérard, dont l'historien Mantelius ne fait aucune mention, mais qui se trouve cité, comme témoin, dès le 1^{er} juillet 1101, dans une charte de l'empereur Henri IV, approuvant la restitution faite par Albert, comte de Namur, de la ville d'Andenne à l'abbaye de ce nom (Wolters, *Cod. diplom. loss.*, p. 33; Miræus, *Oper. diplom.*, t. I, p. 368). Un autre de ses fils succéda à Gérard, sous le nom d'Arnoul II.

Les cartulaires des évêques de Liège renferment un diplôme de l'empereur Henri IV, daté d'Aix-la-Chapelle, en 1101, par lequel il réprime les violences qu'exerçait, dans les villages de Saive et d'Ernaux, appartenant à l'abbaye de Saint-Jacques de Liège, un certain Guillaume de Namur, homme puissant et cruel, à qui Arnoul I^{er} en avait cédé l'avouerie (Wolters, *ibid.*, p. 33). Les comtes de Looz étaient, depuis 1015, les avoués héréditaires de l'abbaye; mais la charte de l'évêque Baldéric, qui leur avait conféré cette dignité, stipulait qu'ils ne donneraient jamais cette avouerie en fief et qu'ils ne percevraient d'autres droits que ceux qui étaient indiqués dans la charte. La décision prise par l'Empereur, dans la cour plénière qu'il tint à Aix-la-Chapelle, le 11 juin 1101, était conçue dans ce sens.

J.-J. Thonissen.

Auteurs cités sous la vie de Arnoul V.

ARNOUL II, fils d'Arnoul I^{er}, comte de Looz, commença son règne en 1101, selon Mantelius; en 1099, suivant l'auteur de l'*Art de vérifier les dates* : double erreur peut-être, puisque le comte Gérard (voir Arnoul I^{er}) régnait encore à la première des deux dates citées. Il est toutefois certain qu'Arnoul avait déjà succédé à son frère en 1103, puisqu'il figure comme témoin dans une charte de cette année, par laquelle Henri IV, roi des Romains, règle les droits à percevoir à Olne, par les avoués du chapitre de Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. VIII, p. 301).

(1) Rodulphe, abbé de Saint-Trond, étant en butte aux persécutions du comte de Duras et du duc de Lorraine, parce qu'il avait, lui aussi, embrassé le parti de Frédéric de Namur, Arnoul

Guerrier intrépide, Arnoul mit bravement ses talents militaires au service de l'Église de Liège, dont il était un des principaux vassaux. En 1119, par déférence pour les désirs du pape Calixte II, il embrassa la cause de l'évêque Frédéric de Namur, à qui l'archidiacre Alexandre, nommé par l'empereur Henri V, disputait l'illustre siège de Saint-Lambert. Mais il paraît que le comte de Looz ne se distinguait pas, cette fois, par un zèle excessif.

Le comte Arnoul, dit l'auteur de la chronique de Saint-Trond, tout en penchant du côté de Frédéric par esprit d'obéissance envers le pape, aimait à prendre une position moyenne entre les deux camps. (1) Il remplit un rôle plus énergique et plus franc, dans une guerre entreprise, dix ans plus tard, contre Gislebert, comte de Duras. Celui-ci, appliquant un système beaucoup trop suivi à cette époque, avait abusé de son titre de sous-avoué de Saint-Trond, pour exercer sur le territoire de cette ville une foule d'exactions et de rapines; les choses en étaient venues au point que, malgré les protestations de l'évêque de Metz, copropriétaire de la seigneurie, l'abbé Rodulphe avait été forcé d'abandonner son monastère et de prendre le chemin de l'exil, à la grande douleur des habitants de Saint-Trond, qui l'aimaient à cause de son administration généreuse et paternelle. Rodulphe et Théodgère, évêque de Metz, sollicitèrent et obtinrent le secours armé d'Alexandre, évêque de Liège, et de Waleran, comte de Limbourg et haut avoué de l'abbaye, auxquels se joignit Arnoul II avec ses troupes. Gislebert, de son côté, réussit à se procurer l'assistance de Godefroid le Barbu, comte de Louvain, et de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Après quelques engagements partiels, les deux armées se rencontrèrent, le 7 août, au village de Wilderen. La lutte fut d'abord favorable aux adhérents du comte de Duras. Déjà les Liégeois et les Limbourgeois se retiraient en désordre, lorsque Arnoul, à la tête de ses che-

essaya de le réconcilier avec ses dangereux voisins. Ayant échoué dans cette tentative, il voulut au moins soustraire Rodulphe à leur vengeance et lui donna, en 1121, un asile au château de Looz.

valiers et d'une compagnie de fantassins fournie par la ville de Huy, fit brusquement changer la face du combat. Enfonçant les lignes des Brabançons et des Flamands, il les contraignit à prendre la fuite, laissant plus de quatre cents d'entre eux sur le champ de bataille. Godefroid le Barbu y perdit même un étendard richement brodé en or, que lui avait donné sa fille, la reine d'Angleterre, et qu'il faisait conduire sur un char magnifique traîné par des bœufs. L'abbé Rodulphe fut réintégré dans ses fonctions ; mais la paix ne fut définitivement conclue qu'en 1131. Gislebert et Godefroid se rendirent à Liège, implorèrent le pardon de l'évêque et furent relevés des censures ecclésiastiques dont Alexandre, suivant les usages du temps, s'était empressé de les frapper.

Arnoul n'était pas moins remarquable par sa piété éclairée que par sa valeur et ses talents militaires. Il fut l'ami et le protecteur des célèbres abbés de Saint-Trond Thierry et Rodulphe. En 1128 ou 1131, il fonda l'abbaye d'Averbode, qui joua plus tard un rôle si important dans l'histoire du Brabant. Il en fit don à l'ordre des prémontrés, que saint Norbert venait de créer pour régénérer les mœurs du peuple, et obtint, en 1139, des lettres d'Innocent II, par lesquelles ce pape plaça le nouveau monastère sous la protection immédiate de l'Église romaine.

Arnoul jouissait d'une grande considération parmi ses contemporains et remplit, plus d'une fois, le rôle d'arbitre dans les différends survenus entre ses voisins. Il réussit notamment à amener une réconciliation entre Thierry VI, comte de Hollande, et Herman, comte de Cuyck, que divisaient des haines héréditaires. Il était accueilli avec une grande distinction à la cour des empereurs d'Allemagne, et son nom paraît fréquemment parmi ceux des témoins mentionnés dans les chartes octroyées par Henri IV, Henri V, Lothaire II et Conrad III.

En 1145, Arnoul céda son comté à Louis, son fils aîné. Il mourut probablement en 1146 et laissa plusieurs enfants de son mariage avec Alix de Bavière, à qui Mantelius donne à tort le nom d'A-

gnès (Bertholet, *Histoire du Luxembourg*, t. IV, préf., p. xxvi). La victoire de Wilderen avait entouré son nom d'un éclat extraordinaire. Les habitants du pays de Looz conservèrent longtemps le souvenir de ce brillant fait d'armes, et, comme toujours, l'imagination populaire lui donna des proportions dépassant de beaucoup la réalité. Au milieu du *xvii*^e siècle, Mantelius, procédant avec sa naïveté habituelle, s'écriait encore : « Par quel pa-
 « négyrique, héros illustre, pourrai-je
 « dignement célébrer ta victoire ? A quel
 « guerrier de l'antiquité dois-je te com-
 « parer ? Certes, l'honneur suprême de la
 « guerre consiste à rétablir un combat
 « chancelant, à arracher la victoire à un
 « ennemi déjà vainqueur, à raffermir le
 « courage des siens, à jeter la terreur
 « dans l'âme de ses adversaires.... Si tu
 « avais trouvé, pour célébrer tes actes,
 « un historien de la taille de ceux de l'an-
 « cienne Rome, la patrie t'opposerait
 « avec orgueil à tous les capitaines des
 « âges écoulés ! » (*Hist. loss.*, p. 97).

Le champ où Godefroid perdit sa bannière reçut le nom de *Standaert*, qu'il porte encore aujourd'hui.

J.-J. Thonissen.

Auteurs cités sous la vie d'Arnoul V.

ARNOUL III, comte de Looz, succéda à son frère Louis II et prit les rênes du gouvernement en 1218. Ce prince, dont le règne fut constamment paisible, ne se fit remarquer que par de nombreuses fondations pieuses dues à son zèle pour les progrès de la religion. Son premier acte de souveraineté fut d'assurer aux religieuses de Herckenrode la possession perpétuelle des dîmes de Hasselt, de Kermpt, de Curange et de quelques lieux voisins. Il leur concéda en même temps, avec l'assentiment de sa femme Alix, le patronat de l'église de Hasselt et le droit de pêcher dans le Demer, *pour l'usage des malades*, depuis le grand pont de Curange jusqu'au moulin de Tuyt. L'abbaye avait été fondée, en 1182, par le comte Gérard, et ce fut, paraît-il, pour se conformer aux vœux de Louis II, son prédécesseur immédiat, qu'Arnoul émit, dès 1218, les déclarations dont nous venons de parler. En 1220, il donna aux

chevaliers de l'ordre teutonique, conjointement avec Mathilde d'Ares, abbesse de Munsterbilsen, une chapelle et quelques terres situées dans un lieu abondant en joncs et que, pour cette raison, on appelait *Alden-Biessen* (Vieux-Joncs). Cette donation, que Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, s'empessa d'approuver, fut l'origine de la célèbre commanderie de Vieux-Joncs, qui, d'abord simple prieuré, finit par devenir le siège d'un bailliage ayant sous sa direction douze autres commanderies de l'ordre (Nieuwen-Biessen, à Maestricht; Gemert, près de Bois-le-Duc; Relesdorff, dans le duché de Juliers; Bernissem, près de Saint-Trond; Jonge-Biessen, à Cologne; Beckevoort, près de Diest; Gruytroode, dans la Campine; Fouron-Saint-Pierre, dans le duché de Limbourg; Saint-Gilles, à Aix-la-Chapelle; Ordange, près de Saint-Trond; Romersdorff, près de Bonn; Saint-André, à Liège). De même que l'abbaye de Herckenrode, la commanderie de Vieux-Joncs, successivement habitée par les cadets de toutes les familles nobles de la Basse-Allemagne, subsista jusqu'au moment de la suppression des maisons religieuses à la fin du XVIII^e siècle.

Mantelius place la mort d'Arnoul III en 1223, et rapporte qu'il fut inhumé dans le chœur de l'église de Herckenrode. Il avait épousé Alix de Louvain, fille de Henri I^{er}, dont il n'eut point d'enfants. Suivant l'auteur de *L'Art de vérifier les dates*, qui lui donne le nom d'Arnoul IV, Arnoul III serait décédé en 1221. Villenfagne (*Essais critiques*, t. I, p. 158) adopte cette opinion. Il se fonde sur une charte non imprimée, d'où résulte, dit-il, que le comté de Looz était, vers la fin de l'année 1221, occupé par Louis III. Il est certain que, dès 1223, Alix de Louvain était mariée en secondes noces avec Guillaume X, comte d'Auvergne (Wolters, *Cod. diplom. loss.*, p. 103).

J.-J. Thonissen.

Auteurs cités sous la vie d'Arnoul V.

ARNOUL IV, fils aîné de Louis III, comte de Looz, régnait déjà en 1227; car il intervint, cette année, en qualité de comte de Looz, dans une charte par laquelle Thierry de Heinsberg légua une

partie de ses biens à l'abbaye de Herckenrode (Wolters, *Cod. dipl. loss.*, p. 106). Deux ans après, il épousa Jeanne, fille de Louis, comte de Chiny, qui, outre le comté de Chiny, lui apporta en dot les terres de Givet, d'Agimont et d'Embise.

En 1234, répondant à l'invitation du pape Grégoire IX, Arnoul prit la croix et participa avec ses troupes à la croisade dirigée contre des hérétiques du diocèse de Brême connus sous le nom de *Stedings* ou *Stadingers*. C'étaient des étrangers, pour la plupart Hollandais ou Frisons, auxquels les archevêques de Brême avaient concédé des terres sur les bords du Weser, de la Hont et de la Jade, dans les districts qui composent aujourd'hui le duché d'Oldenbourg. Ils avaient chassé leurs prêtres et, suivant quelques historiens, voulaient contraindre le peuple à retourner à l'idolâtrie; mais il est plus probable qu'ils s'étaient bornés à adopter les erreurs des Albigeois. Arnoul assista au combat livré à Oldennesch, sous le commandement de Gérard de Lippe, archevêque de Brême, combat où les rebelles furent en partie taillés en pièces et en partie noyés dans le Weser.

Depuis cette expédition, la vie d'Arnoul fut constamment absorbée par des guerres ou par des négociations importantes. En 1238, il prêta le secours de son armée à l'évêque de Liège, Jean d'Eppes, contre les attaques de Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, qui avait brûlé la ville de Theux et, après avoir ravagé le pays de Franchimont, était entré à main armée dans la principauté. Ils poursuivirent Waleran jusqu'au pied de sa forteresse de Poilvache, située dans le voisinage de Dinant, sur des rochers presque inaccessibles. Arnoul y resta jusqu'au moment où les Liégeois, à cause de la mort de Jean d'Eppes, crurent devoir opérer leur retraite. En 1239, il réconcilia Henri II, duc de Brabant, avec Wauthier Berthout, seigneur de Malines, et lui donna en mariage Marie, fille de sa sœur et de Guillaume, comte d'Auvergne; à la même occasion, le duc de Brabant et le comte de Looz se garantirent, pour eux et leurs successeurs, la paisible possession de leurs domaines, avec pro-

messe de lutter de toutes leurs forces contre ceux qui voudraient y porter atteinte. En 1240, il écrivit, avec le duc de Brabant, le duc de Limbourg, le comte de Gueldre et plusieurs autres princes, une lettre au pape Grégoire IX, pour l'engager à se réconcilier avec l'empereur Frédéric II. En 1241, il se rendit à Liège, pour y signer, avec d'autres feudataires de l'Empire, une déclaration de foi et d'hommage au même Empereur, dont il reçut en échange la garantie de tous les droits et de toutes les possessions de la maison de Looz. Il promit solennellement à l'Empereur de rester fidèle à son fils Conrad, roi des Romains; ce qui ne l'empêcha pas d'assister, sept ans plus tard, à Cologne, au couronnement de Guillaume II, comte de Hollande, que les partisans du pape Innocent IV, après l'excommunication de Frédéric, avaient placé sur le trône impérial. En 1244, on le voit engagé dans une guerre avec Henri de Heinsberg, guerre dont les causes ne sont pas bien connues, mais qui se termina par la trêve conclue, le 20 juillet de cette année, à Loithe près de Venloo, entre Conrad I^{er}, archevêque de Cologne, le duc de Brabant et le comte de Saine, d'une part, le comte de Juliers et son frère Waleran, de l'autre. Cet acte de pacification renferme, au sujet des démêlés d'Arnoul et de Henri de Heinsberg, la clause suivante : « Le comte de Looz s'engage à restituer à noble homme Henri de Heinsberg et aux siens tout ce qui pourrait leur avoir été enlevé par lui et par les siens; et le sire de Heinsberg en agira de même envers Arnoul, comte de Looz, et les siens. » Mantelius présume qu'Arnoul IV, intimement allié au duc de Brabant, était sorti du château de Stockem pour envahir les terres voisines du sire de Heinsberg, que des liens féodaux attachaient au comte de Juliers. En 1248, prévoyant le brigandage et l'anarchie qui devaient envahir l'Allemagne à la mort de Frédéric II, Arnoul conclut une confédération avec l'évêque de Liège, le duc de Brabant et le comte de Gueldre, pour la défense de leurs territoires respectifs. En 1255, il concourut puissamment à la soumission

des habitants de Liège, de Saint-Trond et de Huy, qui s'étaient révoltés contre l'évêque Henri de Gueldre.

Arnoul IV jouissait, au plus haut degré, de l'estime et de la confiance de ses contemporains et, de même que son prédécesseur Arnoul III, il profita, plus d'une fois, de cette haute position, pour remplir le rôle d'arbitre et de conciliateur entre les princes voisins. Le 15 juin 1247, il rendit, avec Conrad, archevêque de Cologne, et quelques autres, un jugement arbitral destiné à mettre un terme aux dissensions survenus, au sujet du comté de Berg, entre la comtesse Ermengarde et son fils aîné Adolphe. Le 4 octobre 1265, il concourut, avec Henri de Gueldre, évêque de Liège, à une autre sentence arbitrale ayant pour but de réconcilier les habitants de Cologne avec leur archevêque Engelbert II. En 1269, le même Henri de Gueldre s'en remit à la décision du comte de Looz, pour déterminer le nombre de personnes par lesquelles il devait faire hommage à l'archevêque de Reims. En 1272, il fut nommé arbitre dans un différend qui avait surgi entre le chapitre de Saint-Servais de Maestricht, d'une part, les officiers du duc de Brabant et les habitants de la ville, de l'autre. Nous avons déjà parlé de l'accord conclu, sous ses auspices, entre le duc de Brabant et le seigneur de Malines.

Mais les négociations et les combats n'empêchaient pas Arnoul IV de se vouer, avec autant d'intelligence que de générosité, à l'amélioration du sort de ses sujets. Au mois de mai 1232, il accorda à Hasselt, qui n'était encore qu'un village, tous les privilèges et toutes les libertés dont jouissaient les bourgeois de Liège, à condition de ne pas toucher aux droits régaliens du comte et de respecter ses revenus; et ce fut lui qui, au grand avantage des habitants, fit creuser le canal qui amène les eaux du Demer à l'intérieur de la ville et qui est désigné aujourd'hui sous le nom de *Nieuwen Demer*. En 1240, il concéda les mêmes droits aux habitants de Curange, avec la seule restriction que, dans les cas graves ou douteux, leurs échevins, avant de prononcer la sentence, seraient tenus de

prendre l'avis de leurs collègues de Hasselt. En 1251, il éleva Bilsen au rang de ville et octroya de nombreuses immunités à ses citoyens. • Il aimait, dit Villenfagne (*Essais critiques*, t. I, p. 162), • à rendre ses sujets heureux sous l'empire des lois ; mais il ne voulut pas, • d'un autre côté, qu'ils se révoltassent • contre leurs souverains, ainsi que faisaient souvent les Liégeois, qui ne savaient vivre en paix avec leurs princes. •

A l'exemple de ses ancêtres, Arnoul fit de grandes largesses aux maisons religieuses, notamment aux abbayes d'Orval, d'Averbode, d'Orienten et d'Oeteren (1). Il confirma tous les privilèges du chapitre noble de Munsterbilsen et déclara exemptes de toutes exactions les personnes exerçant quelque office au nom de l'abbesse. Sa loyauté et ses sentiments de justice lui valurent une grande faveur de la part de Thomas, abbé de Saint-Trond. Par des lettres, probablement émises en 1241, l'abbé lui donna en fief libre, pour lui et ses successeurs, tous les retranchements ou forts avec pont-levis situés dans l'alleu de l'abbaye, à condition de protéger celle-ci contre les attaques auxquelles elle se trouverait en butte.

Mantelius rapporte qu'Arnoul IV, victime de sa passion pour les joutes brillantes de la chevalerie, mourut d'une blessure, reçue à Neuss, dans un tournoi qui avait réuni toute la noblesse de la basse Allemagne. Il place cet événement en 1256 ; mais Villenfagne (*Essais critiques*, t. I, p. 164) prouve, en se fondant sur deux chartes de ce comte, que son décès doit être reculé jusqu'en 1272. Or, s'il en est ainsi, on peut difficilement admettre qu'Arnoul, parvenu à un âge avancé, eût encore envie de rompre des lances sous les yeux des châtelaines.

De Jeanne, comtesse de Chiny, Arnoul laissa cinq fils et trois filles. Jean, l'aîné, lui succéda au comté de Looz.

J.-J. Thonissen.

Auteurs cités sous la vie d'Arnoul V.

ARNOUL V, comte de Looz et de

Chiny, fils de Jean et d'une comtesse de Juliers, commença son règne en 1279. Il débuta par une guerre malheureuse. Ayant été dépouillée de ses États par l'archevêque de Cologne et les habitants d'Aix-la-Chapelle, la veuve de Guillaume IV, comte de Juliers, appela à son aide tous les amis de sa famille. Arnoul répondit à cet appel, avec Henri de Luxembourg, Renaud de Gueldre, Waleran de Fauquemont et plusieurs autres ; mais, pendant qu'ils ravageaient ensemble les terres de l'archevêque, le comte de Looz et son vassal Henri de Pietersheim furent faits prisonniers et durent probablement payer une rançon élevée pour récupérer leur liberté.

La paix ayant été définitivement conclue le 12 avril 1280, Arnoul songea à se marier avec Marguerite, fille de Philippe, comte de Vianden, princesse d'une beauté accomplie et dont la maison était depuis longtemps alliée à celles de Brabant et de Looz. Comme Marguerite était élevée à la cour de Bruxelles, Isabelle de Condé, seconde femme du comte Jean, père d'Arnoul, résolut d'exploiter cette circonstance pour réaliser des vues dont elle avait été constamment préoccupée depuis la mort de son époux. Se plaignant amèrement des dispositions peu généreuses que Jean avait prises à l'égard des enfants nés de son deuxième mariage ; alléguant qu'Arnoul, issu du premier lit, avait recueilli, outre le comté de Looz, plusieurs seigneuries importantes et riches, elle fit partager son ressentiment à son frère Nicolas de Condé, seigneur de Belleville et de Moriametz, alors tout-puissant à la cour du duc Jean Ier. Nicolas usa de son crédit pour faire mettre obstacle au mariage d'Arnoul et finit même par exposer le comté de Looz à une guerre éminemment dangereuse avec le Brabant. Poussé par ses frères Louis et Guillaume, Arnoul résista d'abord et se montra disposé à braver tous les périls ; mais bientôt, redoutant une invasion des Brabançons et poussé par le désir chaque jour plus vif

(1) Comme trait caractéristique des mœurs de l'époque, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, d'accord avec sa femme Jeanne, Arnoul con-

céda aux religieux d'Orval le libre pâturage de quatre cents pores dans la forêt de Chiny. Le diplôme est daté de janvier 1238.

d'obtenir la main de Marguerite, il consentit à transiger avec sa belle-mère. Un accord fut conclu en 1281. Assignant un douaire à Isabelle, Arnoul céda à ses frères consanguins Jean et Jacquemin les terres de Wareck, d'Agimont et de Givet, et ceux-ci, de leur côté, renoncèrent pour eux et leurs descendants à toutes prétentions sur le comté de Looz et ses dépendances. Il épousa Marguerite de Vianden et, de même que son suzerain, Jean de Flandre, évêque de Liège, il devint, plus tard, l'allié du duc de Brabant, dans les expéditions entreprises par ce prince pour la conquête du duché de Limbourg.

La bravoure et les talents militaires d'Arnoul brillèrent de tout leur éclat à la mémorable bataille de Woeringen, livrée le 5 juin 1288, entre Jean Ier, duc de Brabant, et ses alliés, d'une part, Sifroid de Westerburg, archevêque de Cologne, et ses adhérents, de l'autre. Dans cette lutte glorieuse qui décida, pour cinq siècles, du sort du duché de Limbourg, Arnoul avait le commandement du deuxième corps de l'armée brabançonne, et ce fut à sa générosité que Renaud, comte de Gueldre, l'un des principaux auteurs de la guerre, dut son salut (1).

A partir de cette époque, Arnoul joua, pendant plusieurs années, l'un des premiers rôles dans tous les événements de quelque importance qui survinrent au pays de Liège. En 1297, il prêta son appui à l'évêque Hugues de Châlons, reçut de celui-ci quelques fiefs et le protégea contre les attaques de ses sujets révoltés. En 1302, nommé mambour ou régent de la principauté, après la mort d'Adolphe de Waldeck, il se montra favorable aux

prétentions de la noblesse, dans la lutte, parfois sanglante, qu'elle avait depuis longtemps engagée avec le peuple. Il voulait aider les échevins de la cité à ressaisir le pouvoir excessif dont on les avait dépouillés; mais l'union de la bourgeoisie et du clergé fit si bien échouer ce projet que, loin de récupérer leur ancienne puissance, les nobles y laissèrent quelques lambeaux des privilèges qu'ils avaient conservés. A l'heure où, dans toutes les parties de l'Europe civilisée, les hommes des communes revendiquaient énergiquement leurs droits, la population ardente et courageuse de Liège ne pouvait rester en arrière.

En 1312, Arnoul remplit le même office de mambour d'une manière beaucoup moins légale. L'évêque Thibaut de Bar étant décédé en Italie, où il avait suivi l'empereur Henri de Luxembourg, le chapitre de Saint-Lambert avait déferé la mambournie à Arnoul de Blankenheim, prévôt de la cathédrale. Les nobles et les échevins de la cité protestèrent contre ce choix et prirent pour mambour le comte de Looz. Le peuple s'étant rangé du côté du chapitre, Arnoul, accompagné de la plupart des nobles, se retira à Huy. Il y convoqua les échevins de Tongres, de Hasselt, de Dinant, de Saint-Trond et des autres villes du pays, fit déclarer nul le choix de son concurrent et revendiqua, comme un droit héréditaire de sa maison, toute la puissance du souverain pendant la vacance du siège.

Après cet acte décisif, Arnoul fit une démarche sur le but de laquelle on n'est pas généralement d'accord. Reconnaisant, suivant les uns, l'impossibilité d'arriver, par la force des armes, à la soumission du peuple de la capitale; agissant,

(1) Ayant remarqué que le comte de Gueldre, grièvement blessé, gisait renversé sous son cheval, Arnoul, qui était son cousin, envoya quelques chevaliers l'assainir à son aide. Ceux-ci lui ôtèrent sa cotte d'armes pour qu'il ne fût pas reconnu, lui donnèrent un autre cheval et le firent conduire hors du champ de bataille par le chapelain de Montenaeken. Il allait échapper à ses ennemis, lorsque quatre écuyers brabançons coururent après lui et le ramenèrent prisonnier, sans toutefois l'avoir reconnu. Il tomba ainsi entre les mains du duc de Brabant et ne recouvra sa liberté que le 15 octobre 1289.

Six années après la bataille de Woeringen,

en 1294, Arnoul V épousa la querelle de Waleran, sire de Fauquemont, contre le même Renaud de Gueldre, et aida le premier à mettre le siège devant le château de Borne, près de Sittard. On ignore la cause et les résultats de cette expédition. On sait seulement que, par deux rescrits, l'un du 24 avril et l'autre du 12 juillet 1294, Rodolphe, roi des Romains, ordonna aux assiégés de cesser les hostilités et de porter au tribunal de l'Empire les prétentions qu'ils avaient à charge du comte de Gueldre (Wolters, *Cod. diplom. loz.*, pp. 173 et 174; Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. IV, p. 378).

suivant les autres, à la suite d'un vaste complot savamment ourdi par les nobles, il demanda une entrevue au chapitre et à la bourgeoisie, pour y discuter les termes d'un accommodement. Cette entrevue fut fixée au 3 août 1312. Ce jour Arnoul fit son entrée à Liège, à la tête d'un nombreux et brillant cortège de nobles, se rendit à la cathédrale et essaya vainement d'y faire reconnaître son autorité de mambour, en répétant que cette dignité était héréditaire dans sa famille. On lui répondit qu'il avait lui-même reconnu jadis l'inanité de cette prétention, et que, dès lors, on ne songeait pas, ainsi qu'il le prétendait, à dépouiller sa famille d'un noble héritage auquel elle ne pouvait renoncer sans déshonneur (1). Profondément blessé, mais dissimulant sa colère, il feignit d'avoir besoin de quelques heures pour examiner avec maturité les assertions de ses antagonistes, et demanda à être entendu de nouveau le lendemain; mais, en partant, il prit à part le maieur et les échevins, les engagea à tenir ferme et promit d'accourir à leur aide, la nuit même, avec un corps de troupes exercées. Une vieille chronique manuscrite lui prête le langage suivant : « Messires, il est temps d'accomplir nos desseins; partant, soyez prêts cette nuit, et je vous secourrai de telle façon que nous aurons le tout à notre volonté, » Arnoul de Blankenheim, qui avait des intelligences dans les rangs de ses ennemis, fit échouer ce plan. A minuit, les nobles restés à Liège se soulevèrent, mais furent bientôt défaits par le peuple. Ce fut en vain que trois cents hommes d'armes envoyés par le comte de Looz pénétrèrent dans la ville et annoncèrent l'arrivée prochaine de leur chef. Un instant vainqueurs, ils ne tardèrent pas à être battus à leur tour, et quand Arnoul, au point du jour, arriva lui-même à l'entrée du faubourg de Sainte-Marguerite, il put apercevoir les flammes qui dévoraient l'église de Saint-Martin, où les phalanges dispersées des nobles avaient inutilement cherché un dernier refuge. Il dut se retirer, vi-

goureusement poursuivi par le peuple et perdant près de deux cents hommes dans sa retraite. Malgré la bravoure qu'il avait, comme d'ordinaire, déployée dans ce dernier combat, il ne recueillit que la honte et la haine pour prix de sa perfidie.

Animée par l'esprit de vengeance, la noblesse de toutes les parties du pays courut aux armes et, par un nouveau décret, elle confirma le comte de Looz dans l'exercice des fonctions de mambour. Arnoul agit d'abord avec l'énergie et la promptitude que réclamaient les circonstances. Levant des impôts, disposant des milices, choisissant les gouverneurs des forteresses, il exerça hardiment tous les droits de souveraineté. Il prit et rasa le château de Waleffe, et mit en liberté les nombreux malfaiteurs que le chapitre de la cathédrale y avait fait enfermer. Mais la trempe de son caractère n'était pas en harmonie avec les exigences chaque jour plus impérieuses de cette situation révolutionnaire. Par un édit du 8 octobre, le chapitre de Saint-Lambert le frappa des foudres de l'excommunication et ordonna que le service divin fût suspendu dans tous les lieux où il fixerait sa résidence. Cette rigueur, à laquelle il devait s'attendre, suffit pour anéantir complètement le courage qu'Arnoul avait, jusque-là, manifesté dans cette lutte mémorable. Il se présenta en suppliant devant le chapitre assemblé, se démit de ses fonctions de mambour, avoua qu'il n'avait aucun droit héréditaire à cette dignité, et fut relevé des censures ecclésiastiques. Il travailla ensuite activement à amener une entente entre la noblesse et la bourgeoisie de Liège, et son intervention ne fut pas étrangère à la paix d'Angleur, dite de Saint-Martin, conclue le 14 février 1313. Le 8 juin de la même année, il offrit sa médiation aux factions liégeoises des Waroux et des Awans, au moment où elles allaient en venir aux mains dans la plaine de Waremmé.

Il est vrai que le comte de Looz ne persista pas longtemps dans ces sentiments pacifiques. Son humeur guerrière

(1) Dans une charte du 2 novembre 1295, à laquelle il avait apposé son sceau, Arnoul avait reconnu que sa famille n'avait aucun droit hé-

ditaire à la dignité de mambour. Ce document se trouvait transcrit au *Premier livre des chartes de Saint-Lambert* (Polain, *Hist. de Liège*, t. II, p. 69).

et ses vues ambitieuses reprirent encore une fois le dessus. De nouveaux troubles ayant éclaté, quelques mois après, à la suite de l'élection d'Adolphe de la Marck, la faction des Waroux, appuyée sur une ligue formée par Huy, Dinant, Fosses et quelques autres villes de la principauté, prit les armes et choisit pour mambour Arnoul V. Il conduisit au camp des confédérés, dans les plaines de la Hesbaye, une brillante armée où l'on comptait plus de seize cents chevaliers impatients d'étaler leurs prouesses. Adolphe de la Marck, après avoir mis ordre aux affaires les plus urgentes, vint, de son côté, se placer à la tête de ses troupes ; mais plusieurs chanoines de la cathédrale s'étant interposés pour prévenir l'effusion du sang, les deux partis nommèrent des délégués, qui se réunirent à Saint-Trond. La conférence étant restée sans résultat, le comte de Looz se sépara de la confédération, rentra dans les bonnes grâces de l'évêque et, malgré quelques nouvelles mésintelligences, il contribua largement, le 13 juin 1316, à la rédaction du célèbre règlement d'ordre public connu sous le nom de *Paix de Fexhe* : véritable charte constitutionnelle, consacrant toutes les libertés civiles et politiques que les Liégeois avaient conquises à cette époque.

On aurait tort d'en conclure que le comte de Looz voyait d'un œil favorable l'extension des libertés populaires. Ce n'était pas seulement dans la principauté de Liège qu'il avait longtemps défendu les privilèges de la noblesse. Il avait joué un rôle analogue dans le duché de Brabant. Il figura avec le duc Jean, le 1^{er} mai 1306, sur le champ de bataille de Vilvorde, où les bourgeois de Bruxelles, exigeant à main armée le développement de leurs franchises communales, subirent une défaite complète.

Fatigué par les agitations et les travaux d'un règne de plus de quarante années, Arnoul abdiqua, en 1323, l'autorité souveraine entre les mains de Louis, son fils aîné, à qui il avait déjà antérieurement donné le comté de Chiny. Il ne se réserva qu'une rente de quatre mille livres. Décédé en 1328, il fut inhumé dans l'église de l'abbaye d'Averbode, où, depuis

1295, il s'était fait préparer un tombeau.

Arnoul gouverna ses sujets avec beaucoup plus de modération et d'équité qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. Il confirma tous les privilèges et toutes les immunités de la noblesse lossaine. En 1282, il éleva Hasselt au rang de ville, l'entoura de fossés, le garnit de remparts et y transporta, en 1315, sa chambre des monnaies. En 1305, il accorda une charte d'affranchissement aux habitants de Chiny. Il assista, en 1314, à Aix-la-Chapelle, au couronnement de l'empereur Louis V, duc de Bavière. La même année, il figura à Louvain, avec un grand éclat, à l'inauguration de Jean III, duc de Brabant, et apposa son sceau à la Joyeuse-Entrée de ce prince. En 1323, il fut témoin à la chartre par laquelle le même duc de Brabant confirma les privilèges de la ville de Diest.

Arnoul V, à l'exemple d'Arnoul IV, se montra plein de bienveillance et de générosité envers les institutions religieuses. En 1282 et en 1294, il fit des donations importantes à l'abbaye de Herkenrode. En 1297, il accorda aux abbés d'Averbode les dignités de garde-sceaux et de chapelain des comtes de Looz. En 1299, agissant en sa qualité de comte de Chiny, il confirma l'abbaye d'Orval dans la possession de tous les biens et de tous les privilèges qui lui avaient été accordés par ses prédécesseurs. Il se fit constamment un devoir de protéger énergiquement les abbés de Saint-Trond contre les agressions venant de l'extérieur ou de la ville même. Ce fut surtout à l'abbé Adam qu'il donna des preuves éclatantes de son affection pendant les troubles de 1303. Une émeute ayant éclaté, vers le milieu de cette année, au moment où Arnoul dînait à l'abbaye, il fit de vains efforts pour apaiser la populace et fut même forcé d'assister au sac de la maison d'un échevin qui avait encouru la haine de ses concitoyens. De même que l'abbé, il dut abandonner la ville, entouré d'une troupe de serviteurs armés à la hâte, et ayant grand-peine à se préserver des outrages de la foule. La répression ne tarda guère à suivre. L'abbé mit la ville en interdit et, le 9 février 1304, l'évêque

de Liège Thibaut de Bar, accompagné d'Arnoul et d'une nombreuse armée, vint prendre position entre le village de Brusthem et les remparts de Saint-Trond. Les habitants se précipitèrent d'abord à la rencontre de l'ennemi; mais, après avoir reçu du comte de Looz l'assurance qu'on en voulait seulement aux chefs de la révolte, ils consentirent à déposer les armes. Les instigateurs des troubles furent bannis; la ville dut payer une amende de trois mille livres tournois, et tous les individus compromis prirent l'engagement de se rendre, tête et pieds nus, jusqu'au couvent de Nieuwerkerke, à la rencontre de l'abbé Adam, pour lui demander, à genoux et les mains jointes, le pardon de leurs fautes. Cette humiliante cérémonie s'accomplit, en présence d'Arnoul, le 26 mars 1304.

J.-J. Thonissen.

Les chroniques du chanoine Anselme, de Gilles d'Orval, de Jean Hocsem et autres publiées par Chapeauville, dans ses *Gesta pontificum Leodiensium*. — Les chroniques de Jean d'Oulre-mense et de Jean de Stavelot. — Vita *Balderici episcopi Leodiensis, auctore monacho S. Jacobi Leodiensis* (dans les *Monumenta Germaniae hist.* de Pertz, t. IV). — *Gesta abbatum Trudonensium*, (au t. X du recueil cité de Pertz). — Mantelius, *Historia Lossensis*. — Mantelius, *Hasseltum*. — Robyns, *Diplomata lossensis*. — Wolters, *Codex diplomaticus lossensis*. — Louvrex, *Recueil des édits du pays de Liège et du comté de Looz*. — J. Daris, *Histoire de la ville et des comtes de Looz*. — Miræus, *Opera diplomatica*. — Bulkens, *Trophées de Brabant*. — Villenfagne, *Essais critiques sur différents points de l'histoire civile et littéraire de la principauté de Liège*. — Le même, *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liège*. — Le même, *Mélanges de littérature et d'histoire*. — Le même, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*. — Chev. de Corswarem, *Mémoire historique sur les anciennes limites et circonscriptions de la province de Limbourg*, au t. VII des *Bulletins de la Commission centrale de statistique*. — *Art de vérifier les dates*, t. III de l'édition in-f°, t. XIV de l'édition in-8°. — Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liège*. — Fisen, *Historia ecclesiae leodiensis*. — Foulton, *Historia leodiensis*. — Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liège*. — Le même, *Esquisses ou récits historiques sur l'ancien pays de Liège*. — De Ram, *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain*. — Perreau, *Recherches sur les comtes de Looz*. — Arnoul I^{er}, comte de Looz (au t. IV des *Bulletins de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*). — Raikem, *Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Liège* (1854). — Courtejoie, *Histoire de Saint-Trond*. — Demal, *L'Avouerie de Saint-Trond*. — *Historieke oemmerkingen op het graafschap van Looz en zyne pretendenten* (Brussel, 1846). — Kempeneers, *De Oude Vryheid Montenaeken*. — Beedelièvre-Hamal, *Biographie liégeoise*. — Wolters, *Notice historique sur la grande commanderie de Vieux-Jonc*. — Le même, *Notice historique sur l'abbaye d'Averbode*. — Le même,

Notice historique sur l'ancienne abbaye de Herckenrode. — Ernst, *Histoire du Limbourg*. — Pontanus, *Historia gelrica*. — De Marne, *Histoire du comté de Namur*. — Bertholet, *Histoire de Luxembourg*. — *Copie des armes et blasons des évêques de Tongres et de Liège*; manuscrit du chanoine Vanden Bergh, déposé à la Bibliothèque de l'Université de Liège et analysé par M. Gachel, au t. IX, de la première série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*. — Kreglinger, *Extraits des pièces relatives à l'histoire belge qui se trouvent aux archives de Coblenze* (t. III et V de la première série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*). — Le même, *Extraits du cartulaire de l'abbaye d'Orval* (t. IV de la première série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*).

ARNOULD DE BERGHEYCK, dit **ORYDRIUS**, helléniste et poète latin, né à Bergheyck (ancien Brabant), à la fin du x^e siècle, décédé en 1533. Il fit ses études à Bois-le-Duc et étudia ensuite plus particulièrement le grec sous le célèbre professeur Rescius, au collège des Trois-Langues à Louvain. Après avoir pris ses grades en théologie, il devint, vers 1530, secrétaire de Gérard Culsbroek, abbé de Saint-Pierre à Gand. Il quitta ce monastère et ouvrit un collège à Enghien.

Sa grammaire grecque, publiée, à Paris, par les soins de D. Sylvius, en 1538, lui fit une réputation méritée de philologue et d'helléniste; elle porte pour titre : *Summa linguae graecae utilissima grammaticam graecam aspirantibus, per Arnoldum Orydrium*. Dans l'avertissement, Sylvius promet de faire paraître d'autres écrits non moins remarquables de ce grammairien, à savoir :

- 1^o *De Bona Mente*, poème.
- 2^o *De Jubilæo*, id.
- 3^o *De Cura pauperum*.

Ces ouvrages sont restés en manuscrit.

B^{on} de Saint-Genois.

Foppens, I, 101. — Paquet, VII. — Sweertius, 144.

ARNOULD DE BINCHE, architecte, né à Binche au XIII^e siècle, passe à bon droit comme l'un des plus anciens artistes belges dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. En effet, chose rare au moyen âge, il a signé de son nom une œuvre capitale : la remarquable église de Pamele-lez-Audenarde, qui est, en Belgique, le spécimen le plus curieux du style de transition entre le roman et l'ogival. Une inscription lapidaire con-

temporaire, encastée dans le chevet du chœur, porte l'indication suivante :

ANNO D[OMI]NI M.CC.XXX.IIII : III
ID. MARTII : INCEPTA : PUIT
ECCLESIA : ISTA : A MAC[IST]RO
ARNULPHO : DE BINCHO

C'est-à-dire : l'an 1234, le quatrième des ides de mars, fut commencée cette église par maître Arnulphe ou Arnould de Binche.

Il suffit d'étudier les détails de l'église de Pamele, déjà achevée à la fin de l'an 1235, pour se convaincre que l'auteur de ce monument était un architecte de grand mérite à qui toutes les parties de l'art étaient familières et qui, un des premiers, dans notre pays, avait abandonné le plein cintre roman pour adopter franchement l'emploi d'une forme nouvelle et préparer cette ère brillante de l'architecture religieuse qui caractérise l'art du XIII^e siècle.

La qualité de maître (*magister*) qui lui est donnée, permet de supposer qu'il était prêtre ; il n'est cependant pas impossible que le *magister* signifie ici maître maçon ou maître des œuvres, ce qui, vu les qualifications usitées à son époque, prouverait qu'Arnould était un architecte dans l'acception complète du mot.

Bon de Saint-Genois.

Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. III, pp. 61-65. — Ketele, *Vues et Monuments d'Audenarde*. — Ed. Van Cauwenbergh, *Lettres sur l'Histoire d'Audenarde*, p. 62. — *Messenger des sciences*, année 1825, p. 424 (article du Dr Van der Meersch).

ARNOULD OU ARNOLT DE BRUCK, mais plus généralement connu sous le premier nom, compositeur né à Bruges, vers 1480, mort à Vienne, le 22 septembre 1536, est tour à tour appelé DE PRUG, DE BRUCQ, DE BRUGES, VAN BRUGGE, VAN PRUCK, DE PONTE et quelquefois simplement *Arnoldus*. Herman Finck, dans son ouvrage intitulé *Practica musica*, publié au XVI^e siècle, fait le plus grand éloge de ce musicien, qui se distingua surtout dans le contre-point. On connaît peu de détails sur sa vie si ce n'est qu'en 1536, il était maître de chapelle de Ferdinand I^{er}, roi des Romains. Cette particularité résulte de l'inscription latine d'un médaillon d'argent, représentant

le buste d'Arnold, conservé au Musée impérial d'antiquités de Vienne. Voici cette inscription :

"EIKON ARNOLDI A BRUCK R[OMANORUM] R[EGIAE] M[AJESTATIS] R[ECTORIS] C[APELLE] CANTORUM PRÆSIDIS 1536.

L'avvers de la médaille porte :

OMNIA QUÆ MUNDO SUNT ORNATISSIMA CESSANT
INGENII SOLUM STATQUE MANETQUE DECUS.

M. Fr. Fétis, que nous suivons dans cette notice, a donné, dans la *Biographie des Musiciens*, t. I, pp. 142-143, (2^e édit.), Paris, 1860, la nomenclature des nombreuses productions musicales dues à ce compositeur et qui sont connues jusqu'ici ; ce sont principalement des hymnes, des motets, des cantiques, des chansons sur des paroles allemandes, des chants spirituels à l'usage des écoles, qui toutes dénotent un talent souple et varié. La plus grande partie de ses œuvres a été publiée ; d'autres existent en manuscrit dans les bibliothèques de Vienne et de Munich.

Bon de Saint-Genois.

ARNOULD DE FLANDRES OU **ARNAO DE FLANDES**, peintre verrier, vivait au XVI^e siècle. Cet artiste, dont nous ignorons le nom véritable, était flamand comme l'indique son surnom. Il exécuta conjointement avec les frères Arnold et Nicolas de Vergara, les magnifiques vitraux peints qui furent placés, vers le milieu du XVI^e siècle, dans la cathédrale de Séville. On pense qu'il ne fut pas sans exercer une influence notable par son talent sur les travaux de ce genre qui se multiplièrent à cette époque en Espagne.

Bon de Saint-Genois.

Kramm, *Levens en Werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc., t. II, p. 490. — Müller, *der Künstler aller Zeiten und Völker*, etc. Stuttgart, 1834.

ARNOULD DE FLANDRE, ou le **FLAMAND**, en latin *Arnoldus Flandrus*, compositeur de musique, vivait au XVI^e siècle. Le lieu de naissance et le nom de famille de ce musicien sont inconnus. On ignore également par quelle série d'événements Arnould le Flamand devint moine et organiste dans le couvent des Camaldules de Tolmezzo, dans le Frioul, où il passa une grande partie de son existence. Dans l'épître dédicatoire de l'un de ses ouvrages, intitulé : *Sacræ cantiones*

Arnoldi Flandri, eremita, organista Tulmetina quatuor vocibus decantanda, liber primus, imprimé à Venise, en 1595, Arnould le Flamand fait connaître que, dès sa première jeunesse, il a cultivé l'art musical avec la plus grande ardeur *a puero quantum in me fuit, ardentissime colui*. On peut en induire qu'il avait reçu l'instruction dans une des nombreuses maîtrises de son pays natal. Outre le recueil précité, deux autres ouvrages d'Arnould le Flamand sont cités dans Fétis, *Biographie universelle des Musiciens* :

1^o *Madrigali a cinque voci*, publié à Dillingen, en 1608, in-4^o, et

2^o *Sic fortuna juvat*, messe à sept voix, imprimée dans la même ville.

Arnould le Flamand ne doit pas être confondu avec Arnould de Bruck (voir ce nom), qui mourut dans la première moitié du xvi^e siècle, tandis que son compatriote vivait encofe au commencement du siècle suivant. Chev. L. de Burbure.

ARNOULD, abbé de Gembloux, chroniqueur au xii^e siècle. Il fut le premier continuateur d'Anselme de Gembloux. Reprenant la chronique commencée par Siebert, où son prédécesseur l'avait laissée, en 1137, il la conduisit jusqu'en 1149. Cette année même, il mourut à l'abbaye de Signy. F. Hennebert.

ARNOULDD'ISQUE, en latin **ARNOLDUS AB YSSCHA**, théologien, prédicateur, au xvi^e siècle. Il naquit à Isque, entre Bruxelles et Louvain, et emprunta sans doute son nom à cette localité. Celui de sa famille nous est inconnu. Au milieu de l'époque agitée de la révolution des Pays-Bas, il se distingua par son attachement à la foi catholique et par son zèle pour la prédication qu'il exerça surtout contre les sectaires de Hollande. Arnould d'Isque, qui appartenait à l'ordre des Franciscains, se signala particulièrement à Edam, où il fut emprisonné à cause de la hardiesse de ses paroles. Après la reddition d'Amsterdam, entre les mains des réformés, en 1578, il fut avec les autres religieux de son ordre et les meilleurs catholiques de la ville, embarqué sur des navires et chassé du pays. Il se réfugia alors à Louvain, où il occupa, pendant quelques années, les fonctions de gardien

du couvent des Frères Mineurs. Il passa à la fin de sa vie, on ne sait pour quel motif, en Allemagne et mourut à Coblenz en 1619. Ce religieux, dont la *Nouvelle Biographie universelle* de Didot fait à tort un prédicateur allemand, composa en flamand, entre autres, une collection de cinq sermons sur la manière de croire en Jésus-Christ, ainsi qu'un office de la Vierge destiné au peuple. B^{co} de Saint-Genois.

Foppens, *Bibl. Belgica*, t. I, p. 97. — Sweetius, *Athena Belgica*, p. 142. — Waddingius, *Annales fratrum minorum* (continuation, t. XXI, p. 163).

ARNOULD DE LENS (1) ou **ARLENIUS**, surnommé Peraxyle, philosophe et poète, naquit dans un petit village de la Campine brabançonne. Il vivait dans la première moitié du xvi^e siècle, époque à laquelle nous le trouvons attaché au service de Dom Diégo Hurtado de Mendoza, plus tard ambassadeur à Venise. Au départ de celui-ci pour l'Italie, il alla se fixer, pendant quelques années, à Bâle, où il se lia avec des lettrés distingués, entre autres, avec Henri Étienne, le célèbre imprimeur, et travailla avec eux à corriger les auteurs grecs dont les écrits avaient alors été remis en honneur par le mouvement littéraire de la Renaissance. Il donna, entre autres, une édition recherchée de l'*Histoire des Juifs* de Flave-Josèphe, et y ajouta les deux livres de cet auteur contre Apion, adversaire des Juifs, d'après l'exemplaire qu'en possédait Dom Hurtado de Mendoza. On s'accorde à lui attribuer un grand savoir et une érudition hors ligne. Il composa aussi beaucoup d'épigrammes grecques et latines. Ses œuvres imprimées consistent dans des traductions d'auteurs anciens, fort estimées. En voici les titres :

1^o *Dionis Cassii Coccei Romanae historiae libri XII.*

2^o *Olimpiodori philosophi Platonici et peripatetici Commentarii ad Aristotelis Commentarios.*

3^o *Sermones quidam ex Plutarcho de moribus, a nemine ante hac versi.*

4^o *Plurimæ orationes Chrysostomi Theodoretii et aliorum patrum antea non visæ;*

(1) On le confond quelquefois avec Arnould de Lens ou Lenseus, médecin et mathématicien. Voir LENS (Arnould de).

5^o *Licophronis Alexandra sive Cassandra cum comment. Isaci Tetzæ*. Basilie, 1546.

Arlenius, au dire de Brunet, n'en fut que l'éditeur ; cette traduction latine de Lycophron était de Paul Lacisius.

La plus célèbre de ses publications est celle intitulée : *Flavi Josephi antiquitates judaicae et de bello Judaico libri, græcè ex recens. Arnoldi Arlenii*. Basilie, Froben ; 1544 ; in-folio. C'est la première édition de cet ouvrage.

B^{on} de Saint-Genois.

Brunet, *Manuel du libraire*, aux mots *Flavius Josephus* et *Lycophron*. — Teissier (A.), *Les Eluges des Hommes savants*, t. II, pp. 73-75. Leyde, 1715 ; in-18. — Gyraldi (Lilius G.), *De Poetis sui temporis libri duo*.

ARNOULD DE LENS, mathématicien, né à Belœil, mort en 1571. Voir LENS (*Arnould de*).

ARNOULD, surnommé **DE LOUVAIN**, historien, né à Louvain au commencement du XIII^e siècle, entra en religion à l'abbaye de Villers. Il y obtint successivement la dignité de prieur et celle d'abbé. Le duc de Brabant Henri II lui témoignait une affection toute filiale et s'inspirait volontiers de ses conseils. Exempt d'ambition, Arnould déposa la crosse pour se consacrer exclusivement à l'étude et à la prière. Sa mort arriva en 1250. Il a écrit la première partie de la *Chronique de Villers*, allant de 1146 à 1240. Cette chronique est comprise dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand et jouit d'une grande autorité.

F. Hennebert.

ARNOULT (Christophe D'), magistrat, chevalier, seigneur de Meysembourg, de Kayl et de Rumelange, né à Luxembourg le 2 août 1658, mort le 30 janvier 1746. Il était issu d'une noblesse de robe et son père, ainsi que son aïeul, avaient été successivement présidents du conseil provincial de cette ville. Après de brillantes études faites à Louvain, où il reçut le bonnet de docteur en droit civil et canon, il fut attaché au conseil provincial de Luxembourg dont il devint président à la retraite de son père. Il exerça ces fonctions de 1699 à 1746, c'est-à-dire pendant quarante-sept ans et jusqu'à sa mort. Il était âgé de 89 ans. Ce magistrat, le Daguessau de Luxembourg,

fut, comme son contemporain en France, le modèle et la lumière de la magistrature. A la science du droit, à l'inflexible équité et à la droiture du cœur, Arnould joignait une infatigable activité. Il mourut, pour ainsi dire, enveloppé dans sa toge. La veille encore, déjà souffrant, il avait siégé au conseil provincial. Arnould avait, pendant longtemps, rempli les fonctions de garde des chartes à Luxembourg. Par lettres patentes du 26 décembre 1716, il fut créé baron de l'Empire par l'empereur Charles VI. Arnould fut inhumé dans le chœur de l'église des Récollets à Luxembourg, et Neyen nous a conservé ses deux épithaphes, dont l'une se trouvait sur la pierre sépulcrale et l'autre appendue au mur. La première porte :

ICY GISSENT

MESSIRE CHRISTOPHE, BARON D'ARNOULT
ET DE MEYSENBURG, CHEVALIER SEIGNEUR
DE RUMELANGE, KAIL, CONSEILLER D'ÉTAT
DE S. M. L'IMPÉRATRICE, REINE DE HONGRIE ET
DE BOHÈME, PRÉSIDENT EN SON CONSEIL
DE LUXEMBOURG ET GARDE DES CHARTES
DE LA PROVINCE ET COMTE DE CHINT, ETC.,
DÉCÉDÉ LE 30 JANVIER 1746.

ET DANE ANNE-BARBE DE BAILLET, SON ÉPOUSE,
DÉCÉDÉE LE 8 JUILLET 1724.

REQUIESCENT IN PACE.

La seconde porte :

D. O. M.

HIC JACET

NOBILISSIMUS ET ILLUSTRIS DOMINUS CHRISTOPHORUS
LIBER BARO AB ARNOULT ET MEYSENBURG,
TOPARCHA IN KAIL, RUMELANGE, ETC.

CAROLO SEXTO IMPERATORI

DEINDE

MARIÆ-TERESIÆ IMPERATRICIS

A STATUS CONSILIIS

REGII SENATUS LUCILIBURGI IN ANNUM SECUNDUM SUPRA
QUINQUAGESIMUM PRÆSES.

VIVENS

CURIAM, PATRIAM, CIVITATEM,

SAPIENTIA, FACTIS, VIRTUTE ILLUSTRAVIT.

MORTALIBUS EREPTUM COELO INTULERUNT.

DIVINI CULTUS, SOLIDÆ PIETATIS AVITÆ RELIGIONIS

AMOR, STUDIUM, ZELUS

MORTUUM LUXERUNT

PROVINCIAE COLUMNEN, CURIAE DECUS,

PAUPERIS PATREM, SINGULI PATRONUM.

AMANTISSIMO PARENTI PROPE NONAGENARIO

(30 JANUARI ANNO 1746)

DEFUNCTO, MÆRENS POSUIT FILIA UNICA

NOBILISSIMA ET ILLUSTRISSIMA DOMINA

MARIA XAVERIA

BARONISSA AB ARNOULT ET A MEYSENBURG,

COMITISSA DE WILTZ

CARISSIMI MANIBUS

BENE PRECARE.

CULTORES TERNIDIS LEGUMQUE VENITE PERITI

QUE VIA SIT JURIS, VOS DOCUISSE VOLO.

A. de Noyen.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

ARNULPHE ou **ARNOUL** (Saint), évêque de Soissons, décédé le 15 août 1087, était fils de Fulbert et de Menisende, seigneurs de Tydengheim, dans la Flandre occidentale. Pour se conformer aux désirs de sa famille et à la coutume des gentilshommes de cette époque, il prit d'abord le parti des armes et s'y distingua par sa bravoure, autant que par la régularité de sa conduite. Mais il ne se vit pas plutôt libre par la mort de son père, qu'il embrassa l'état religieux dans le monastère de Saint-Médard, à Soissons. Observant une règle austère, jaloux de conserver le recueillement en évitant toute parole inutile, il partageait son temps entre l'oraison et l'étude des sciences sacrées, sans en être moins humble et moins bienveillant pour ses frères. Aussi, l'abbé étant venu à mourir, Arnulphe fut, malgré lui, élu pour lui succéder et fit un bien infini au couvent par la sagesse de son administration. Il se hâta cependant, aussitôt qu'il le put, d'abdiquer la prélature pour régagner sa cellule solitaire, mais il n'y resta que peu de temps. Le diocèse de Soissons ayant perdu son premier pasteur, le pieux religieux fut appelé à le remplacer par le choix du clergé, confirmé par le concile de Meaux et par les ordres du légat apostolique. Mais un évêque intrus occupait la ville épiscopale et Arnoul dut établir sa résidence dans un château du diocèse. Il y mettait tout en œuvre pour éteindre le schisme, quand le pape le chargea de remettre au comte de Flandre Robert le Frison, qui avait exercé des violences criminelles, des lettres qui blâmaient vivement sa conduite. Tout autre aurait décliné une mission aussi périlleuse, mais le prélat n'hésita point. Accompagné des dignitaires de l'Église de Têrouanne, que le comte avait maltraités et proscrits, il remit à Robert les lettres pontificales, tandis que les prêtres exilés se jetaient à ses pieds. Le comte était en proie à une violente colère, mais la douce vertu de l'évêque l'emporta, et ceux qu'il avait appelés ses plus grands ennemis rentrèrent entièrement en grâce. Comme l'esprit de discorde, de haine et de vengeance régnait à cette époque dans les cantons de Bruges,

de Ghisteltes, de Furnes, de Thorhout et d'Oudenburg, le comte et ses nobles prièrent le saint évêque de parcourir ces pays aux mœurs barbares et de ramener à l'esprit du christianisme qu'ils professaient leurs malheureux habitants. Monté sur un âne et très-simplement vêtu, Arnoul accomplit heureusement cette mission et parvint à rétablir partout une réconciliation profonde et sincère, qui changea en peu de temps toute la face de la contrée. Pénétrés de reconnaissance pour l'humble apôtre de la paix, les habitants d'Oudenburg lui donnèrent une église que saint Ursinar avait bâtie dans leur bourgade, près de laquelle Arnoul fonda une abbaye de bénédictins qui devint une des plus considérables de la Flandre. Après avoir repris, pendant quelque temps, l'administration du diocèse de Soissons, dont les désordres le désolaient, le saint revint à Oudenburg et y mourut. On prépara la canonisation du bienheureux prélat dans le concile de Beauvais, en novembre 1120, et l'élévation de ses reliques eut lieu le 1^{er} mai de l'année suivante.

J.-J. De Smet.

ARNULPHE DE SAINT-GHISLAIN (Maître), écrivain didactique, vivait au x^e siècle. Ce musicien, né probablement dans la modeste ville du Hainaut dont il prit le nom, écrivit un petit traité sur les différentes espèces de chanteurs, *De differentiis et generibus cantorum*, traité que l'abbé Gerbert a inséré dans son recueil *Scriptores Ecclesiastici de musica sacra potissimum*. Le manuscrit de l'ouvrage de maître Arnulphe de Saint-Ghislain appartient à la Bibliothèque impériale de Paris. Les détails sur la vie de cet écrivain manquent absolument.

Chev. L. de Burbure.

ARRIGO (Nicolas), dit **FIAMINGO**, peintre et verrier, né en Flandre, vivait au x^e siècle. D'après Siret (*Dictionnaire des Peintres*, 2^e édition, p. 16), cet artiste serait à proprement parler le même que Nicolas Hendrickx de Malines. Son nom de famille de Hendrickx aurait pris la forme italienne de Harrigo ou Arrigo; de là la confusion qui existe dans les biographies au sujet de l'identité de ce personnage. Voir **HENDRICKX** (Nicolas).

ARSCHOT (marquis et ducs **D'**). Voir **CROY** et **ARENBERG**.

ARSCHOT (*Arnulf* comte **D'**), homme de guerre, vivait au **XIII^e** siècle. Dans la grande épopée des croisades, il se présente une foule d'épisodes dont plusieurs constituent des faits d'armes éclatants, mais dont la plupart ont été presque entièrement laissés dans l'ombre, l'attention des contemporains s'étant plus particulièrement fixée sur les lignes principales de ce vaste poème. De ce nombre est la croisade de Portugal, qui eut lieu en 1147, et à laquelle les Belges prirent une part si considérable.

Trois années auparavant, le deuxième comte de Portugal, Alphonse-Enriquez, dont le père, Henri de Bourgogne, avait été investi de ce fief par le roi de Castille, Alphonse le Brave, s'était déclaré indépendant de son suzerain et avait pris publiquement le titre de roi. Fier de la célèbre victoire d'Ourique, remportée par lui, en 1139, sur les rois maures de l'Alentéjo, de Sylvès, de Mérida et de Badajoz, il continuait avec des chances diverses la lutte qu'il avait engagée avec les infidèles. Maître du cours du Douro, il cherchait à s'étendre du côté du sud et à s'emparer de la ligne du Tage. Déjà il avait enlevé Santarem et songeait à mettre le siège devant Lisbonne. Mais les forces dont il disposait ne suffisaient pas pour assurer le succès d'une si grande entreprise.

En ce moment même une flotte de croisés allemands, partie de Cologne et des ports du Weser, ralliait, à Darmouth, sur la côte d'Angleterre, une autre flotte composée de bâtiments flamands et anglais qui se disposait à contourner la péninsule ibérique pour entrer dans la Méditerranée et se diriger vers l'Orient : c'était le 17 mai 1147. Cette armée navale réunie se composait d'environ deux cents voiles et avait pour connétable Arnulf d'Arshot.

Ayant repris la mer, elle essuie, après quelques jours de navigation, une violente tempête qui la disperse dans tous les sens. Une cinquantaine de navires seulement atteignent le port de Corim en Gallice, d'où ils s'acheminent vers l'em-

bouchure du Tambre. Là ils jettent l'ancre, et les croisés, ne se trouvant qu'à six milles de Compostelle, entreprennent un pèlerinage au tombeau si fameux alors de saint Jacques, où ils célèbrent la Pentecôte. Puis ils remettent à la voile et relâchent, à l'entrée du Douro, décidés à y attendre l'arrivée du connétable, qui les rejoint le onzième jour avec le reste des bâtiments.

Dans ces entrefaites, le roi Alphonse entame des négociations avec l'armée chrétienne et la décide à entreprendre le siège de Lisbonne. Aussi bien combattre les infidèles en Europe ou les combattre en Asie, n'est-ce pas accomplir le même vœu ? D'ailleurs, le pillage de cette riche cité musulmane n'est pas à dédaigner.

La flotte tout entière ayant remis à la voile, gagne l'embouchure du Tage, et, le 28 juin, elle prend position devant la future capitale du Portugal, les Anglais en aval, les Flamands en amont du fleuve. Aussitôt Arnulf et le roi Alphonse prennent les dispositions nécessaires pour l'investissement immédiat de la place. Une partie des pèlerins sont débarqués et, unis aux Portugais, ils cernent la ville du côté de la terre, tandis que les navires la menacent du côté du Tage. Dès le surlendemain une vive attaque est ordonnée, et les croisés s'emparent des faubourgs. Mais ils se trouvent tout à coup arrêtés devant le corps même de la forteresse, reconnaissant l'impossibilité de l'enlever à moins de recourir à un siège en règle.

On se met donc à creuser les chemins et à construire les tours et les machines destinées à battre les murailles. Ces travaux occupent les assaillants durant tout un mois, dont chaque jour est marqué par un combat plus ou moins sanglant ; car les assiégés ne restent pas inactifs, et leur nombre, s'il faut en croire un témoin des événements, s'élève à plus de deux cent mille combattants, tandis que l'armée chrétienne en compte à peine treize mille. Cette considérable disproportion de forces suffit pour faire comprendre combien, d'une part, la résistance dut être terrible, et combien, de

l'autre part, il fallut de prodiges de courage et d'énergie pour venir à bout de l'entreprise où l'on s'était engagé.

Le 1^{er} août fut désigné pour un assaut général. Deux tours mouvantes, l'une construite par les Flamands, l'autre par les Anglais, s'avancèrent vers les murs, et les navires s'approchèrent des remparts pour y abattre leurs ponts volants. Mais, en ce moment, les Sarrasins opérèrent une vigoureuse sortie, refoulèrent les chrétiens et détruisirent au moyen du feu grégeois la tour des Anglais, ainsi qu'une grande galerie de sape établie par les Flamands pour pratiquer une brèche dans l'enceinte de la place.

Ce désastre anéantissait les travaux d'un mois entier. Cependant, grâce à l'héroïque sang-froid d'Arnulf et du roi Alphonse, les assiégeants ne se découragèrent point. Ils parvinrent à rétablir leur galerie de sape et à miner une partie des remparts, malgré les efforts que la garnison mit en œuvre pour détruire ce travail, et les fréquentes sorties qu'elle ne cessait d'opérer.

Dans ces entrefaites, la famine commença à sévir parmi les assiégés, qui, cernés de toutes parts, se virent bientôt réduits à se nourrir de la chair de cheval et même de chien. Toutefois l'acharnement qu'ils mettaient à se défendre n'en fut pas diminué. En effet, lorsque, dans la journée du 15 octobre, les croisés essayèrent de s'emparer de la ville par une brèche de deux cents pieds de large que la mine avait ouverte durant la nuit précédente, ils se virent inopinément arrêtés par un nouveau retranchement formé à la hâte et garni d'archers et d'une multitude de machines de trait. Repoussés avec une perte considérable, malgré la vigueur de l'attaque, ils étaient près de se livrer au découragement. Mais, quelques jours plus tard, ils se trouvèrent en mesure de tenter un nouvel assaut, un habile architecte pisan ayant achevé de construire une tour mouvante plus haute et plus solide que celle que les Sarrasins avaient brûlée. Le 21 octobre, cette formidable machine, protégée par des peaux de bœufs contre les atteintes du feu grégeois, s'approche lentement de la

brèche dont tous les défenseurs tombent sous la grêle épaisse de traits et de flèches que les archers et les arbalétriers flamands et allemands ne cessent de leur lancer. De partielle qu'elle a été pendant quelque temps, l'attaque ne tarde pas à devenir générale. Elle est si furieuse et si bien conduite que les assiégés cèdent de toute part. Reconnaissant bientôt l'impossibilité de continuer la résistance, ils demandent enfin à capituler, et les croisés leur accordent la vie sauve et la liberté de sortir de la place, mais sans pouvoir emporter une arme ni rien de ce qui leur appartient. S'il faut en croire une ancienne légende castillane, le commandant musulman de Lisbonne, appelé Banalmasar, confessa, dans cette circonstance, la supériorité du Dieu des croisés et embrassa le christianisme. Quoi qu'il en soit, ceux-ci trouvèrent dans la ville un butin si considérable que beaucoup d'entre eux se fixèrent en Portugal : fait qui nous explique l'existence dans cette contrée, d'un grand nombre de noms de famille dont l'origine est évidemment flamande ou allemande. Un de nos historiens les plus compétents, M. le baron Kervyn de Lettenhove, s'en autorise même pour voir dans le nom du bourg de Villaverde un souvenir des croix vertes que portaient les croisés belges.

L'année de la naissance et celle de la mort d'Arnulf d'Arshot nous sont inconnues. L'histoire ne nous fournit sur la biographie de ce personnage aucun autre détail que la brillante expédition dont il fut le connétable et qui assura au nouveau royaume de Portugal la possession de sa capitale Lisbonne.

André Van Hasselt.

Epistola Arnulfi ad Milonem, epicopum Morinorum, ap. Martène et Durand, *Amplissima Collect.* t. I, p. 800. — *Epistola Dodecheni abbat*, ap. Pistorium, *Rerum germanic. scriptor.*, t. I, p. 676. — *Helmoldi Chronic. Slavor.*, lib. I, cap. 61, ap. Leibnitz, *Scriptor. Brunsv.*, t. II, p. 588. — *Henric Huntingdon*, *Histor.*, lib. VIII, ap. Savil, *Rerum anglicar. scriptor.*, p. 169-228. — *Roman-cero castellano*, édit. de Depping, t. I, n. 204, comp. n. 202 et 203.

ARSENE, dit **DE LIÈGE**, camérier du pape Eugène IV, président de la congrégation italienne de Sainte-Justine, abbé de Sainte-Marie de Florence et de Saint-Paul de Urbe, naquit vers l'an 1400,

d'une famille noble, à Longueville (Brabant), alors diocèse de Liège, et mourut à Rome en 1457.

Après avoir assisté au concile de Constance, Arsene se rendit à Rome pour y terminer ses études théologiques ; il ne tarda pas à captiver la bienveillance de plusieurs prélats influents. Le cardinal Condulmieri, qui lui vouait une estime toute spéciale, l'engagea à entrer dans la congrégation de Sainte-Justine, fondée depuis peu. Le 17 janvier 1430, Arsene fit sa profession à Saint-Paul de Urbe, monastère dont il devint abbé. Condulmieri, élevé au pontificat en 1431, sous le nom d'Eugène IV, choisit Arsene pour son camérier et ne cessa, pendant toute la durée de son règne, de lui donner les plus vifs témoignages d'affection. Arsene devint définitif en 1441, abbé de Sainte-Marie de Florence et enfin président de la congrégation de Sainte-Justine en 1447 et 1452. Il gagna également la confiance de Nicolas V et de Calixte III, qui l'employèrent dans plusieurs missions importantes.

Arsene a écrit :

Epistola ad D. Jo. de Turrecremata S. R. E. Cardinalem, anno 1442.

Cette lettre sur les commentaires de la règle de Saint-Benoît, publiée en tête de l'ouvrage du cardinal de Turrecremata sur cet objet, a été réimprimée à Milan en 1664, dans la chronique de l'abbaye de Florence de Placide Pucinelli. Seulement l'éditeur attribue l'épître de notre compatriote à un *Arsene de Florence* et appelle le commentateur *Dominique Capranica*, au lieu de *Jean de Turrecremata*.

Ul. Capitaine.

Bibliotheca Benedict. Casimensis, etc., A. Mar. Armellini, Assisii 1731 ; in-fol., pars I, p. 57. — Foppens, Bibliotheca Belgica, t. I, p. 106.

ARTEVELDE (Jacques D'). On ignore l'époque de la naissance de Jacques d'Artevelde, mais il est hors de doute qu'il appartenait à une famille de la bourgeoisie de Gand, placée aussi haut par ses richesses que par ses alliances avec les maisons les plus illustres. Son père, Jean d'Artevelde, prenait une part active au mouvement de l'industrie flamande, alors si célèbre et si florissante, et l'on voit

par les comptes de la ville de Gand qu'il envoyait ses draps jusqu'à Rome. On sait, d'ailleurs, qu'il remplit à diverses reprises les fonctions d'échevin et d'ambassadeur de sa ville natale. Bien qu'une tradition conservée par des chroniqueurs français rapporte que Jacques d'Artevelde prit part, pendant sa jeunesse, à une expédition contre les infidèles, on ne peut placer le commencement du rôle historique qu'il remplit, avant l'année 1337, où la ville de Gand, exempte, pendant quelque temps, des rigueurs qui avaient suivi la bataille de Cassel, trouva à la fois dans l'oppression du comte de Flandre et dans l'interruption de son commerce avec les Anglais, le symptôme de sa ruine prochaine. Froissart, qui a reproduit des témoignages hostiles aux communes flamandes, notamment celui de Jean le Bel, avoue qu'on l'appelait *le saige homme* et qu'on portait un grand respect à sa parole et à ses conseils. Jacques d'Artevelde promit aux Gantois, réunis dans le préau du monastère de la Biloke, qu'il assumerait volontiers la tâche de sauver le pays, s'ils lui promettaient « de demeurer avec lui en toutes choses ses frères, amis et compagnons, » promesse qui fut alors unanimement proclamée, mais qui devait être trop tôt violée et méconnue. Artevelde exhortait ses concitoyens à ne pas oublier qu'ils avaient avec eux toutes les communes de Brabant, de Hainaut, de Zélande et de Hollande. Il leur exposait qu'en traitant avec Édouard III sans rompre avec Philippe de Valois, ils pourraient s'assurer l'alliance de la France et de l'Angleterre. Le 3 janvier 1338, la ville de Gand rétablit les charges de capitaines de paroisse. Artevelde en fut investi dans la paroisse de Saint-Jean, qui était la plus considérable de la ville, avec une autorité supérieure que les actes publics nomment *t' beleet van der stede*, et d'autres mesures furent prises pour prévenir la disette et les troubles et pour se préparer à repousser toutes les attaques du dehors. En même temps, des députés se rendaient en France et en Angleterre pour maintenir les franchises du commerce flamand. Les uns qu'accompagnait Artevelde, furent ail-

mis dans une assemblée générale tenue à Westminster, où l'on promit de faire droit à leurs plaintes ; les autres reçurent, à Paris, l'assurance que Philippe de Valois protégerait toujours les libertés de la ville de Gand. Cependant on ne tarda pas à apprendre que le roi de France réunissait ses hommes d'armes à Tournay pour surprendre les Gantois, et que le comte de Flandre, s'associant à ses projets, venait de faire décapiter, à Rupelmonde, Sohier de Courtray, le plus illustre et le plus vénéré des chevaliers de Flandre, dont Artevelde, selon une version vraisemblable, avait épousé la fille. Les efforts des Français furent déjoués, et les Gantois victorieux se portèrent vers Bruges, où ils forcèrent le comte à adhérer à la fédération des trois grandes communes de Flandre, Gand, Bruges et Ypres, que représenterait une assemblée permanente d'états : ce qu'on nomma depuis les *trois membres de Flandre*. Dès ce moment, sous l'influence des conseils de Jacques d'Artevelde, les réunions des députés des communes devinrent fréquentes. Non-seulement la paix fut rétablie dans tout le pays, mais l'on vit, à peu de jours d'intervalle, l'Angleterre et la France conclure avec la Flandre des traités qui consacraient sa neutralité en favorisant l'extension de ses relations commerciales. Les prétentions d'Édouard III au trône de France ne troublèrent pas cette heureuse situation, mais lorsque le comte Louis de Male réunit les *Leliaerts* à Dixmude, Artevelde se vit réduit à convoquer les milices nationales, et ce fut grâce à ces armements que la Flandre se trouva délivrée du péril d'une autre invasion par laquelle les Français seraient venus en aide aux *Leliaerts*. Telles furent les circonstances au milieu desquelles Artevelde résolut de reconnaître comme roi de France le roi d'Angleterre Édouard III, qui en prit le titre à Gand le 23 janvier 1340. Trois traités importants furent conclus peu après. Par le premier, Édouard III établit en Flandre l'étape des laines, promit de s'y rendre lui-même avec ses hommes d'armes, si jamais elle était exposée à quelque danger, et autorisa dans tous ses États la libre cir-

culatation des draps de Flandre. Le second assure la sécurité du commerce maritime ; le troisième renferme l'engagement de réunir à la Flandre l'Artois, Tournay, Lille, Béthune et Orchies, de maintenir les privilèges qui remontent à la journée de Courtray, de ne jamais y introduire ni tailles, ni tonlieux et de frapper une bonne monnaie, qui aura également cours en France, en Angleterre et en Flandre. Évidemment ces clauses si remarquables avaient été dictées par Artevelde. On retrouve la même pensée dans le traité qui fut conclu, vers cette époque, entre les communes de Flandre, de Brabant et de Hainaut. On y déclare que la liberté et la paix forment la base de l'union des communes qui ne se soutiennent que par leur travail et leur industrie, et qu'il importe de prévenir désormais toute discussion et toute guerre. Pour atteindre ce but, une étroite alliance est conclue entre les trois pays ; aucune guerre ne sera entreprise si ce n'est de leur assentiment ; il y aura liberté de commerce, monnaie commune, justice prompte, prohibition sévère des querelles et des haines privées. Enfin, trois fois chaque année, les princes et les députés des bonnes villes se réuniront en parlement pour veiller au développement de la prospérité publique. La guerre entreprise par Édouard III ne lui permit pas d'accomplir la promesse qu'il avait faite d'étendre les frontières de la Flandre jusqu'à Arras. Artevelde, qui, à Valenciennes, venait d'exposer, avec une éloquence louée par Froissart, les droits du monarque anglais, lui avait amené une armée nombreuse où l'on remarquait des canons, arme alors toute nouvelle ; mais ce fut en vain qu'on forma le siège de Tournay. Artevelde, qui occupait la position la plus périlleuse, y prit une part honorable, et lorsqu'on conclut la trêve d'Esplechin, il fut en quelque sorte médiateur entre les rois de France et d'Angleterre. Ceci explique comment on imposa au comte la défense de conduire avec lui en Flandre des chevaliers *Leliaerts* et comment Philippe de Valois lui-même s'engagea à renoncer à la prétention des rois de France de faire excommunier les rebelles de Flandre sans l'inter-

vention de l'autorité pontificale. Les bulles arrachées par Philippe le Bel au pape Clément V, sur lesquelles reposait ce droit si excessif, furent restituées, et ce fut alors qu'Artevelde, rentrant à Gand, les fit lacérer publiquement par les échevins. Artevelde jouissait en ce moment d'une grande influence sur l'esprit d'Édouard III, qui, selon Froissart, le nommait « son compère ; » il lui prêtait des sommes considérables et allait jusqu'à lui dire que si les revenus de l'Angleterre lui faisaient défaut, la Flandre y suppléerait aisément. La prospérité intérieure du pays semblait justifier ce langage. Le canal de la Lieve, amélioré par d'utiles travaux, facilitait le mouvement commercial, et une monnaie de bon aloi rendait aux transactions une sécurité que depuis longtemps on ne connaissait plus. Cependant une nouvelle tentative de Louis de Male pour rallier les *Leliearts* fut suivie de près par un violent démêlé qui éclata à Gand entre Jacques d'Artevelde et un bourgeois nommé Jean de Steenbeke. Le sang allait couler quand Artevelde, donnant un mémorable exemple du respect des lois, alla se constituer prisonnier en même temps que son adversaire. Artevelde ne tarda pas à recouvrer la liberté, mais Jean de Steenbeke fut condamné à un exil de cinquante années. Il semble toutefois que, depuis ce moment, l'influence d'Artevelde se soit affaiblie et que la prospérité de la commune ait partagé la même décadence. Des rivalités industrielles rendaient oppressive l'autorité que les grandes villes exerçaient sur les bourgs où florissaient les mêmes métiers. Au sein même des cités, de funestes discordes éclataient entre les corporations, et l'on voyait se propager ces passions et ces haines par lesquelles l'anarchie, tôt ou tard, étouffe la liberté. Une émeute qui eut lieu le lundi 2 mai 1345 (*den quaden maendag*) et où périrent beaucoup de tisserands et de foulons, marqua cette période de désorganisation. Nous ne savons pas exactement dans quelles circonstances on établit une nouvelle division de la commune en trois classes : les bourgeois, les tisserands et les petits métiers ; mais il n'est pas sans intérêt de faire

observer qu'Artevelde quittait le métier des tisserands, qui était celui de sa famille, pour se faire inscrire dans le métier des brasseurs et pour devenir le premier doyen des petits métiers. Le moment était venu où le comte de Flandre pouvait espérer de rallier ses partisans avec des chances de succès. Soutenu par le duc de Brabant, déjà maître de Termonde, il menaçait Alost et Audenarde, et envoyait chaque jour des messages aux bonnes villes pour les exhorter à se séparer d'Édouard III. Le roi d'Angleterre se préparait à conduire une expédition en Normandie quand il apprit ce qui se passait en Flandre, et, changeant aussitôt de projet, il arriva inopinément à l'Écluse. Jacques d'Artevelde s'y rendit auprès de lui et l'engagea à se montrer à Gand. Soit méfiance, soit hâte de retourner en Angleterre, Édouard III n'accepta pas cette invitation ; mais, loin de proposer aux députés des communes de Flandre de remplacer leur comte par un *duc*, qui aurait été son propre fils, il scella, à l'Écluse, le 19 juillet 1345, une chartre par laquelle il s'engageait à laisser intacts les droits du comte et de ses héritiers, espérant que tôt ou tard ils le reconnaîtraient comme suzerain et se bornant à pourvoir jusqu'à ce moment à une délégation provisoire de l'autorité.

En effet, vers la même époque, un *re-waert* fut choisi pour diriger le gouvernement du pays jusqu'à ce que le but de la convention de l'Écluse eût été atteint. Ce *re-waert* était un fils de Sohier de Courtray. Quoi qu'il en soit, de vagues rumeurs se répandirent. On rapportait qu'Artevelde avait promis de livrer à un prince anglais l'héritage de Robert de Jérusalem et de Baudouin de Constantinople ; d'autres ajoutent qu'il ramenait avec lui de l'Écluse des archers anglais avides de pillage. Aussi, lorsqu'il rentra à Gand, aux acclamations qui le saluaient autrefois succédèrent des murmures sinistres, et le même soir son hôtel du *Calander-Berg* fut entouré de vagabonds, d'ouvriers sans travail, de tisserands mécontents guidés par leur doyen Gérard Denys. Celui-ci porta la parole. Il somma Artevelde de rendre compte du grand

trésor de Flandre qui a été prêté au roi d'Angleterre, et, par de fausses accusations, il excita la foule aveuglée à une odieuse vengeance : il ne restera à Gérard Denys qu'à semer, le lendemain, de l'argent (les comptes de la ville de Gand le constatent) dans cette plèbe qu'il a soulevée et qu'il s'efforcera de calmer lorsque le crime sera accompli. Cependant Artevelde parut à une fenêtre de son hôtel; il se justifia, il rappela tout ce qu'il a fait pour le bien du pays. Des voix tumultueuses s'élèvent pour lui répondre : *A la mort ! à la mort !* Déjà son hôtel était envahi, et cédant aux prières de ses serviteurs qui s'efforçaient en vain de le défendre, il se retirait pour se réfugier dans une église voisine, lorsqu'un tisserand, selon une version, un savetier, selon une autre, le frappa d'un coup de hache. Dès que la nouvelle de la mort d'Artevelde se répandit, les échevins et les doyens des grandes communes du pays accoururent à Gand pour rétablir l'ordre.

Artevelde périt, selon quelques chroniqueurs, le 17 juillet 1345, selon d'autres, le 24 du même mois. Cette dernière date paraît la plus exacte; en effet, Édouard III, qui avait mis à la voile le 24 du port de l'Écluse, se félicitait le 3 août, huit jours après son retour en Angleterre, d'avoir affermi la Flandre dans son alliance, et ce ne fut que le 8 août qu'il donna l'ordre de saisir les lettres arrivées dans les ports de l'Angleterre, où se trouvait, sans doute, rapporté un événement si important et si funeste à sa politique. Édouard, d'abord vivement irrité, s'apaisa lorsqu'il apprit, par des députés que lui envoyaient les villes de Flandre pour lui représenter qu'Artevelde avait été la victime d'un attentat isolé, d'une haine privée; les échevins de Gand paraissent avoir considéré sous le même aspect la sanglante catastrophe dont leur ville avait été le théâtre; car trente ans après la mort d'Artevelde, en vertu d'une sentence qui frappait les familles de ceux qui y avaient pris part, une lampe expiatoire brûlait encore devant le grand autel du monastère de la Biloke. « Artevelde, dit une chronique contemporaine écrite à

« Valenciennes, avait sagement et paisiblement gouverné la Flandre. Son assassinat fut *une male emprise, une dom-mageuse forfaiture*. » D'autre part, on lit dans les *Memorie boeken* de la ville de Gand : « Tant qu'il vécut, il maintint le pays en paix et en repos. De son temps on vit fleurir la Flandre par son industrie et son commerce, aussi bien que par ses richesses et sa prospérité. » Néanmoins, Jean le Bel, Froissart et d'autres chroniqueurs le dépeignent orgueilleux et astucieux, impitoyable dans ses haines, avide de confiscations. Ces reproches n'ont pas été jusqu'ici confirmés par l'étude des documents authentiques. On ne peut perdre de vue que les chroniqueurs qui lui reprochent (et probablement à tort) de s'être entouré de gardes armés, reconnaissent eux-mêmes que le comte de Flandre chercha à le faire périr perfidement, et d'autres accusations ne semblent pas davantage pouvoir se concilier avec les souvenirs et les regrets qui, d'après Froissart lui-même, honorèrent sa mémoire. Il est en dehors de toute contestation que Jacques d'Artevelde régla la représentation politique des trois grandes communes de Gand, de Bruges et d'Ypres, ainsi que l'organisation intérieure de l'autorité communale à Gand, mémorables réformes qui se maintinrent pendant plus de quatre siècles. En cherchant l'avenir du commerce et de l'industrie de son pays dans sa neutralité au milieu des guerres les plus sanglantes, il pressentit les destinées de la Belgique moderne, et l'on comprend que toutes nos provinces se soient associées à l'hommage récent qui lui a été rendu par l'érection de sa statue au Marché du Vendredi à Gand, puisque, par le traité de 1339, il s'assura l'éternel honneur d'avoir préparé l'union de ces pays également riches et industriels, que son génie voulait rapprocher de plus en plus par les mêmes institutions et les mêmes libertés.

Kervyn de Lettenhove.

ARTEVELDE (Philippe D'), le plus jeune des fils du précédent, naquit à Gand en 1340 et périt, à West-Roosebeke, le 27 novembre 1382. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Philippine de Hai-

naut, reine d'Angleterre, qui résidait momentanément à l'abbaye de Saint-Pierre. Après la mort déplorable de son père, qu'il avait à peine connu, il fut proscrit avec ses frères par le comte de Flandre, mais Édouard III fit une condition expresse de leur rappel dans le traité de Bréquigni (1360). Marié à une fille de la noble et opulente famille d'Halewyn, Philippe vivait dans une honnête aisance avec sa mère et semblait n'ambitionner qu'une existence honorable mais tranquille, quand les folles dépenses de Louis de Male firent reprendre les armes aux Gantois. L'insurrection, mêlée d'abord de succès et de revers, prenait une mauvaise tournure, et le peuple murmurait hautement contre ses chefs qu'il accusait de mauvais vouloir ou d'impéritie, quand la pensée vint au capitaine Pierre Vandebosche de remédier au mal en appelant le jeune d'Artevelde à la tête des affaires. Le nom de son père était encore si vénéré et l'administration du *saige homme* de Gand si généralement regrettée, que le capitaine eut à peine proposé au peuple le choix de Philippe que la multitude s'écria tout d'une voix : « Nous n'en voulons point d'autre ! » et l'on se dirigea vers la maison de l'élu. D'Artevelde objecta son inexpérience et rappela qu'une mort cruelle avait été la récompense du dévouement de son père à la chose publique; mais il finit par accepter et prêta serment comme premier capitaine de la commune et comme *rewaert* de Flandre. On lui vit prendre aussitôt des mesures énergiques pour rétablir le calme et assurer à la ville l'ascendant des armes. Il fit publier d'abord une ordonnance en huit articles, dont les suivants sont remarquables :

- Celui qui commettra un homicide sera
- décapité; toute inimitié privée sera
- suspendue jusqu'au quatorzième jour
- après la paix avec le comte; celui qui
- sortira d'un combat sans blessure su-
- bira un emprisonnement sévère pen-
- dant quarante jours, comme celui
- qui blasphémara, jouera aux dés ou
- causera des troubles dans les mauvais
- lieux, sera puni de la même peine; tout
- bourgeois, riche ou pauvre, pourra as-

- sister à l'assemblée de la commune et y
- émettre son opinion librement; chaque
- mois, il sera rendu compte de l'emploi
- des deniers publics. » Le *rewaert* nomma ensuite François Ackerman (voir ce nom), chef d'un corps nombreux de *reisers* pour chercher les vivres qu'offraient le Brabant et le pays de Liège, et confia une flottille à Barthélemy Coolman pour visiter dans le même but la Hollande et la Zélande. Celui-ci ne put malheureusement rien obtenir, et les ressources amenées par Ackerman furent bientôt épuisées, au point qu'une disette affreuse ne tarda pas à sévir dans la ville. Vivement ému de ce triste état et prêt à se dévouer pour la patrie, Philippe se rendit à la conférence de Tournay, où l'on délibérait sur les moyens de pacifier le pays. Il offrait au comte la soumission de Gand, à condition que ce prince jurât de respecter la vie et les libertés des Gantois, et se contentât de bannir à perpétuité ceux qu'il désignerait. Cruel parce qu'il était lâche, Louis de Male voulait la destruction de la commune de Gand : il exigeait que tous les habitants, de l'âge de quinze à soixante ans, vinssent au-devant de lui la hant au cou pour entendre leur arrêt. A son retour dans la ville, Philippe se montra dans l'assemblée du peuple (30 avril 1382) et lui fit voir qu'il fallait ou se laisser mourir de faim, ou se mettre à la merci d'un maître implacable, ou affronter une dernière fois les hasards des combats. D'après l'avis du *rewaert*, on résolut de recourir aux armes. Cinq mille hommes encore valides, amplement pourvus de matériel de guerre, mais bien peu de munitions de bouche, se mirent en marche sur Bruges et s'arrêtèrent dans les vastes bruyères nommées encore aujourd'hui Beverhoutsveld; ils s'y retranchèrent fortement, en attendant le retour des députés qu'ils avaient chargés de tenter une dernière démarche pour fléchir le comte. Plein de mépris pour cette poignée de gens exténués par la faim, Louis, pour toute réponse, vint les attaquer à la tête de quarante mille hommes et n'en essuya pas moins une entière défaite : le vainqueur entra dans Bruges avec les fuyards et le prince lui-même manqua de tomber

entre ses mains (3 mai). Peu après, la plupart des villes flamandes embrassèrent la cause de la liberté, l'abondance revint à Gand, et le peuple salua le *reuaert* du titre de sauveur de la patrie. Il fut, dit-on, ébloui de sa gloire, mais pas au point, cependant, de méconnaître que la situation du pays était encore bien précaire, puisque le comte Louis, par son gendre et son héritier, le duc de Bourgogne, allait disposer de toutes les forces du roi de France. Il fit de nouvelles démarches pour obtenir une paix honorable, mais, bien que victorieux, il ne fut pas écouté. Une forte armée française, guidée par une foule de *Leliaerts* flamands, s'avança dans l'intérieur du pays, et Philippe, laissant quelques troupes devant Audenarde, marcha à sa rencontre avec cinquante mille hommes de milices flamandes. La bataille se livra à West-Roosebeke, près de Roulers, et parut d'abord favorable aux Flamands; mais quand on déploya l'oriflamme, beaucoup d'entre eux, surtout ceux du Franc-de-Bruges, furent saisis d'une panique invincible et entraînèrent dans leur fuite désordonnée l'armée entière. Plusieurs milliers de gens d'armes périrent étouffés par la masse des fuyards, et parmi eux Philippe d'Artevelde, dont le cadavre fut suspendu par les pieds à un arbre, d'après l'ordre du jeune roi ou plutôt de ses meneurs (27 novembre 1382). Ainsi mourut au champ d'honneur et dans la force de l'âge le chef des communes flamandes qui, par sa prudence, sa bravoure et son patriotisme, avait dignement soutenu le glorieux nom qu'il portait. A lui aussi sa ville natale doit encore une statue.

J.-J. De Smet.

ARTEVELDT (*André VAN*), peintre à Anvers en 1570. Voir **ERTVELDE** (*André VAN*).

ARTHOIS (*Ambroise D'*), écrivain ecclésiastique, né dans la Flandre française au XVII^e siècle et mort à Spa en 1659. On ignore le lieu de naissance de ce personnage, qui, d'après l'historien Échard, était d'origine flamande. Il entra au noviciat des Dominicains, au couvent de Sainte-Croix, à Douai. Après avoir passé ses thèses de licencié en théologie à l'université de cette ville, il fut nommé ré-

gent du collège de Saint-Thomas, qui fut érigé plus tard en couvent. Le père Arthois en fut nommé prieur. Souffrant d'une maladie qui réclamait la cure des eaux, il se rendit à Spa, où il mourut durant la saison des bains de l'année 1659.

Il a laissé : *Petit Trésor spirituel contenant diverses pratiques et oraisons dévotes*. Douai, 1641, in-16.

F. Vande Putte.

ARTOIS (*Jacques VAN*), paysagiste, né à Bruxelles en 1613 et mort vers 1665. On ignore qui fut son maître. Des camps soupçonne qu'il fut élève de Wilkens; d'autres biographes prétendent qu'il doit tout à lui-même et qu'il se forma surtout par l'étude de la nature.

On a peu de renseignements sur la vie de cet artiste remarquable; on sait seulement qu'il peignait avec une grande facilité et qu'il entretenait des relations d'amitié avec Van Dyck, Craeyer, Zeghers, Van Herp et surtout avec Teniers, dont il était l'ami intime. Ces artistes se plaisaient à peindre ou à retoucher les figures et les animaux de quelques-uns de ses paysages. Le Musée de Bruxelles possède, entre autres, de lui un paysage dont les figures sont peintes par Craeyer et les animaux par Zeghers.

Quoi qu'il en soit, Van Artois fut un des meilleurs paysagistes de son temps; son pinceau est moelleux et sa touche aussi facile que vigoureuse. Tous ses ouvrages sont d'une grande manière; il traitait surtout les ciels et les lointains avec un art inimitable, et son feuillè révèle le faire d'un artiste consommé. Van Artois avait l'habitude d'orner le devant de ses tableaux de plantes, de ronces, de jonc et de mousse; tous ces accessoires, sans nuire à l'ensemble et à l'harmonie de ses paysages, ajoutent à la richesse des détails. Van Artois ne paraît pas avoir visité les pays étrangers, afin de se perfectionner dans son art: les sites qu'il a reproduits semblent prouver que le cercle de ses études ne s'étendait pas au delà de la forêt de Soignes, située à peu de distance de Bruxelles; aussi est-il moins varié que Van Uden. Ses toiles, fortement colorées à la manière du Titien, sont de-

venues par le temps noirâtres. Ce défaut provient de ce qu'il glaçait souvent jusqu'à trois ou quatre reprises différentes les endroits qu'il voulait colorier.

Van Artois, dont la réputation s'était étendue au loin, et dont les productions étaient très-recherchées, avait réussi à se faire une belle fortune. Admis dans la société des grands, qui le recherchaient à cause de l'aménité de son caractère et des brillantes qualités de son esprit, il voulut les traiter magnifiquement chez lui ; il dissipa, ainsi, en fêtes et en festins une fortune laborieusement acquise par son talent, et mourut, vers 1665, dans un état voisin de la misère. On trouve son portrait dans le *Gulden Cabinet*, de De Bie, gravé par P. de Jode, d'après Jean Meyssens.

P.-C. Vander Meersch.

Descamps, *Vies des Peintres*, t. II, p. 215. — Siret, *Dictionnaire historique des Peintres*, 2^e éd., t. I, p. 46. — Kramm, *Levens en Werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, 1^o deel, bl. 28. — De Bie, *Gulden Cabinet*, bl. 500. — Balkema, *Biographie des Peintres flamands et hollandais*, p. 6. — Houbraken, *Schouburgh der nederlandse Kunstschilders*, 1^o deel, bl. 368. — Immerzeel, *Levens en Werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, 1^o deel, bl. 15.

ARTOT (*Alexandre-Joseph*), violoniste et compositeur de musique, né à Bruxelles le 4 février 1815 et mort à Ville-d'Avray, près de Paris, le 20 juillet 1845. Artot était fils de Maurice Montagny, dit Artot, premier cor de l'orchestre du théâtre royal de Bruxelles. Son père lui enseigna les éléments de la musique et, dès l'âge de cinq ans, le jeune Artot solifiait avec facilité. On voulait qu'il apprît le cor, mais il préférait le violon et grâce aux leçons de M. Snel, il fit des progrès si extraordinaires, qu'à sept ans on l'entendit au théâtre, où il joua un concerto de Viotti. A l'âge de huit ans, il fut envoyé par son professeur à Paris et admis parmi les pages de la musique de la chapelle de Louis XVIII. Les frères Rodolphe et Auguste Kreutzer devinrent successivement ses maîtres et le mirent en état de se présenter aux concours du Conservatoire, où il remporta, en 1827, le second, et, en 1828, le premier prix de la classe de violon. Le jeune artiste, alors âgé de 13 ans, revint en Belgique et se rendit de là à Londres : comme à Bruxelles, il y fut chaleureusement ap-

plaudi dans les concerts où il se fit entendre. Dès lors sa réputation était faite et les succès qu'il remporta dans les principales villes de l'Europe donnèrent à son nom une juste célébrité.

Non content des pérégrinations qu'il avait faites en France, en Angleterre, en Allemagne, en Valachie, en Hollande, en Italie, même dans les profondeurs de la Russie, Joseph Artot brûlait du désir de se faire entendre en Amérique. Il s'associa avec une célèbre cantatrice, madame Damoreau, qui, arrivée à l'âge de 42 ans, venait de quitter le théâtre. Quoiqu'Artot fût à peine relevé d'une indisposition qui avait inspiré de graves inquiétudes à ses amis, les deux artistes, après une tournée triomphale en France, s'embarquèrent à Liverpool, le 13 septembre 1843, sur le *Great-Western* et arrivèrent le 9 octobre à New-York. Les nombreux concerts qu'ils donnèrent dans cette ville leur ayant valu les plus brillantes ovations, ils se rendirent à Boston, puis à Charlestown, où le talent expressif d'Artot lutta avec avantage contre celui du violoniste norvégien Ole-Bull, et s'embarquèrent, le 2 janvier 1844, pour la Havane. Cette ville fut pour eux le théâtre de succès prodigieux, et douze concerts, qui eurent lieu au bout de peu de jours, purent à peine satisfaire l'empressement de la population. Ils donnèrent ensuite des concerts à l'île de Cuba et à la Nouvelle-Orléans. Arrivés au terme de leur itinéraire, ils retournèrent en Europe, où ils débarquèrent au Havre, le 9 août 1844.

Artot, dont les fatigues et les émotions de cette vie nomade avaient épuisé la vitalité, ne put plus se faire illusion sur le sort qui le menaçait : pour conjurer le mal, il se rendit à Nice et parvint à y rétablir en partie sa santé délabrée. Mais emporté par la vivacité de son caractère, il osa reprendre de nouveau ses voyages, donna avec madame Damoreau des concerts à Marseille, et se rendit en Espagne, où son talent obtint une nouvelle consécration. Cependant, au milieu de son triomphe, dans un concert, chez la reine Isabelle, il fut pris d'un grand refroidissement : le danger devint im-

minent. Transporté de Madrid à Paris, Artot ne s'abusa bientôt plus sur sa fin prochaine. Au lieu de se réjouir d'avoir reçu la décoration de l'ordre de Léopold, qui lui était parvenue à Marseille; *c'est une croix sur une bière*, s'écria-t-il. « Tout temps de sa maladie, dit une relation contemporaine, Artot fut d'un courage admirable. Enfin, après deux jours d'horribles souffrances, il mourut le 20 juillet 1845, à trois heures dix minutes du matin. Sa mort fut sublime: il mourut comme un saint... »

Artot, dit M. Fétis (*Biographie universelle des Musiciens*, 2^e édition), manquait de largeur dans le son et dans le style; mais il avait du brillant dans les traits et chantait avec grâce sur son instrument. On a gravé de sa composition :

1^o Concerto pour violon et orchestre (en la mineur), op. 18; Mayence, Schott.

2^o Des fantaisies pour violon et piano, op. 4, 5, 8, 11, 16, 19; *ibid.*

3^o Des airs variés pour violon et orchestre, ou violon et piano, op. 1, 2, 17; *ibid.*

4^o Des rondeaux pour violon et orchestre ou piano, op. 9 et 15; *ibid.*

5^o Des sérénades, romances, etc.; *ib.*

Artot a écrit aussi plusieurs quatuors pour violon, et un quintetto pour piano, deux violons, alto et basse, qui n'ont pas été publiés.

Chev. L. de Burbure.

ARUNDINE (*Joannes AB*), théologien, né à Bruges, mort en 1497. Voir **VANDER RIET** (*Jean*).

ASCELIN ou **AZELIN DE TRONCHIENNES**, évêque de Paris, au x^e siècle. Ascelin naquit à Tronchiennes (*de Truncinia villa*) près de Gand. Il était le fils bâ-tard de Baudouin le Chauve, comte de Flandre. En 998, après la mort de Rot-hard, évêque de Cambrai, le siège épis-copal de cette ville fut brigué par ce personnage et par Herluin, archidiacre de Liège, appuyé par le célèbre Not-ger. Espérant de réussir dans ses ten-tatives, il alla trouver Sophie, sœur de l'empereur Heuri II et lui offrit des présents pour qu'elle employât son cré-dit en sa faveur. L'Empereur, irrésolu quelque temps, finit par se prononcer en faveur d'Herluin, le second préten-

dant, mais Ascelin fut indemnisé plus tard de cet échec et parvint à occuper le siège épiscopal de Paris.

¹ D^{ne} de Saint-Genois.

Balderici *Chronicon cameracense*, éd. L. e Glay (Paris, 1834, in-8°), p. 178. — L. e Glay, *Camera-cum christianum* (Lille, 1849, in-8°), p. 21. — Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. I, p. 252. — *Gallia christiana*, t. III, p. 18.

AS CLOQUETTES (*Michel*), négocia-teur, né dans le Hainaut, au xiii^e siècle. Il appartenait à une famille de Tournay dont le nom figure honorablement parmi la noblesse de cette ville. A la fin de ce siècle, on le voit revêtu des fonc-tions de chantre de Soignies et de cha-pelain de la maison du comte de Flandre; la mention de ce double titre constitue à peu près tout ce qu'on sait sur sa vie privée; mais des indications moins res-treintes nous font connaître quel fut son rôle politique. On connaît la lutte désespé-rée que le comte Guy de Dampierre avait entreprise pour sauvegarder l'indépen-dance de la Flandre contre les prétentions de la France. Le nom de Michel As Clo-quettes se mêle brillamment à cette lutte, par la part qu'il prit aux négociations di-plomatiques, destinées à y mettre un ter-me. Après avoir fait lire publiquement dans les églises de ses domaines, l'exposé des griefs qu'il se croyait fondé à produire contre la mauvaise foi de Philippe le Bel, le comte Guy résolut d'envoyer des am-bassadeurs au pape, dont l'interdit venait en ce moment de frapper la Flandre; son choix tomba sur Jean Beck, Jean de Tronchiennes et Michel As Cloquettes qui fut le chef de cette mission. Ces en-voys partirent pour Rome à la fin de l'an 1296 et furent suivis de près par un qua-trième envoyé, Jean de Menin, cheva-liier, conseiller du comte, ainsi que de plusieurs députés des villes flamandes, toutes intéressées aux succès des négo-ciations. Ils étaient en même temps por-teurs d'une requête du clergé flamand au souverain pontife pour demander sa protection contre le roi de France. Dès le mois d'avril 1297, Michel As Cloquettes écrit deux lettres au comte de Flandre et à son fils Robert de Béthune, pour leur communiquer le résultat de leur entrevue avec le pape, auprès duquel les

députés avaient été admis en compagnie de Philippe de Thiette, troisième fils de Guy qui résidait alors à Rome. Le souverain pontife se montra très-bienveillant pour la cause flamande; il assura aux envoyés qu'il aplanirait les difficultés survenues entre le comte et les rois de France et d'Angleterre, et que l'indépendance du comté serait garantie. Les cardinaux qu'ils allèrent tous visiter successivement, ne se montrèrent pas moins bien disposés. Dans ces lettres, As Cloquettes supplie Guy de Dampierre et son fils de n'épargner ni argent, ni dons, ni promesses pour gagner et payer les avocats qui doivent plaider leur cause en cour de Rome; il l'engage aussi à envoyer encore d'autres ambassadeurs, attendu que leurs adversaires sont défendus par un personnel considérable.

En janvier 1299 (v. st.), Robert de Béthune mande à Michel As Cloquettes de chercher à captiver surtout la bienveillance du pape et des cardinaux; le danger dans lequel il se trouve, étant extrême, car le roi de France avait à la fois juré la perte de sa maison et de son comté. Malgré la détresse où l'avaient mis les dépenses faites pour la défense du pays, il lui envoie une somme de quinze cents florins pour subvenir à leurs besoins les plus pressants et pour payer les gratifications destinées aux cardinaux. Le 29 décembre 1299, les envoyés flamands présentèrent au pape Boniface VIII une déclaration dans laquelle ils exposaient points par points avec autant de calme que de dignité, les torts que le comte de Flandre avait à reprocher au roi de France et imploraient la protection du souverain pontife contre tant d'iniquités et de perfidie.

La rupture continuelle des engagements souscrits par Philippe le Bel paralysait cependant tous les moyens d'action des envoyés, quand la bataille de Courtrai ou des Éperons d'or (1302), vint heureusement mettre un terme à leur difficile mission. Lorsque la nouvelle de ce glorieux événement parvint à Rome, ce fut le pape Boniface VIII, qui, malgré l'heure avancée de la nuit, voulut l'annoncer lui-même, au Vatican, au chef

de la mission, Michel As Cloquettes.

On ignore la date de la mort du chapelain de Guy de Dampierre, qui continua pendant plusieurs années encore, à siéger dans les conseils du comte de Flandre.

Don de Saint-Genois.

Kervyn. *Histoire de Flandre*, t. II, pp. 392; 413, 424, 480, 579, 607.

ASPEL (*Guillaume VAN*), écrivain ecclésiastique, né à Bréda (ancien Brabant) en 1400, mort en 1471. Voir **ABSEL** (*Guillaume VAN*).

ASPER (*Constant - Ghislain - Charles VAN HOEBROUCK*, baron **D'**), homme de guerre, né à Gand en 1755, mort en 1809. Voir **HOEBROUCK** (*Constant-Ghislain-Charles VAN*).

A SPIRA (*Nicolas*), abbé de Grimbergen, historien, né à Bruxelles, mort au XVII^e siècle. Voir **SPIRA** (*Nicolas DE*).

ASPREMONT-LYNDEN (*Ferdinand-Charles-Gobert*, comte **D'**), feld-maréchal au service d'Autriche, chevalier de la Toison d'or, né en 1699, au château de Froidecourt, pays de Stavelot, fils puîné de Ferdinand-Gobert qui suit. Il entra au service des Provinces-Unies en qualité de colonel, puis passa dans les armées de l'impératrice Marie-Thérèse et obtint la propriété du régiment Eugène de Savoie, le grade de capitaine de la garde noble allemande et la clef de chambellan de S. M. I. et R. Le comte d'Aspremont commanda en Italie un corps d'armée autrichien, fut fait feld-maréchal lieutenant, combattit les Espagnols à la bataille de Campo-Santo, eut le gouvernement général des troupes impériales dans le Milanais et reçut enfin, en 1764, le bâton de feld-maréchal.

Général Guillaume.

Moreri, *Dictionnaire historique*. — Piron, *Levensbeschryving*.

ASPREMONT-LYNDEN (*Ferdinand-Gobert*, comte **D'**), arrière-petit-fils de Herman d'Aspremont-Lynden, mentionné plus bas, naquit vers l'année 1645, au château de Reckheim, dans le Limbourg, et mourut le 1^{er} février 1708. Il suivit la carrière des armes, commanda un régiment de cuirassiers, puis devint successivement général et feld-maréchal au service d'Autriche. Après le siège mémorable et

la délivrance de Vienne, en 1683, par Jean Sobieski, le comte d'Aspremont prit part aux guerres de Hongrie et s'y distingua sous l'électeur de Bavière que l'empereur Léopold avait mis à la tête de ses armées. En 1690, il défendit héroïquement Belgrade assiégée par le grand visir Kiuperli-Mustapha et, après un assaut terrible où périrent la moitié des défenseurs, il parvint, de concert avec le duc de Croy, à se jeter de l'autre côté du Danube et à soustraire ainsi le reste de la garnison au massacre qui la menaçait (8 octobre). Le comte d'Aspremont avait épousé, en 1679, la princesse Charlotte de Nassau-Dillenburg. Devenu veuf, il se remaria, en 1691, à la princesse Julie-Barbe Ragotzki, veuve du célèbre Tekely qui fut un instant roi de Hongrie, et sœur du prince Ragotzki qui, après avoir suscité, en Hongrie, une révolte contre l'empereur Léopold, devint prince de Transylvanie et fut élu roi de Pologne. La princesse Julie sa sœur, héritière de biens immenses, les porta dans la maison d'Aspremont-Lynden par son mariage avec le feld-maréchal d'Aspremont.

Général Guillaume.

Moreri, *Dictionnaire historique*. — Piron, *Levensbeschryving*. — *Histoire des sièges et batailles*.

ASPREMONT-LYNDEN (*Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Gobert-Maurice*, comte D'), feld-maréchal au service d'Autriche, commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, chambellan de l'impératrice, né à Barvaux, au pays de Liège, en 1702, mort à Znaïm en 1779, fils du précédent. Il fit avec distinction la guerre contre les Turcs et la guerre de sept ans; reçut, après la bataille de Collin, en récompense de sa brillante valeur, la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse et le gouvernement de la Moravie.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaisers thums Oesterreich*.

ASPREMONT-LYNDEN (*Herman D'*), chevalier, baron du saint-empire, de Reckheim, de Richolt, etc., fils de Thierry, premier conseiller d'État et grand maître de la cour du prince de Liège, né à Liège en 1547, mort le 5 juin 1603. Herman d'Aspremont fit avec distinc-

tion la guerre en Italie, en Hongrie, aux Pays-Bas et dans le pays de Cologne; il leva un régiment pour le service de l'électeur de Cologne, Ernest de Bavière, devint gouverneur et capitaine général de Cologne, souverain et grand maître de Liège, remplit diverses ambassades auprès de l'empereur Rodolphe et des princes allemands. Il rebâtit avec magnificence le château de Reckheim.

Général Guillaume.

Piron, *Levensbeschryving*. — Moreri, *Dictionnaire historique*. — Bultkens, *Annales généalogiques de la maison de Lynden*.

ASPREMONT-LYNDEN (*Robert D'*), baron de Froidcourt, seigneur de Stumont, chevalier de Saint-Jacques, frère du précédent, né à Liège en 1535, mort le 16 septembre 1610, à Theux, dans le marquisat de Franchimont. Il embrassa la carrière militaire dès l'âge de dix-sept ans et fit ses premières armes avec les troupes qui, sous le comte de Rœulx, combattirent, en 1552, l'invasion française en Artois. Il assista, l'année suivante, aux sièges de Thérouvanne et de Hesdin et se conduisit valeureusement à Pecquigny. Plus tard, il passa en Italie sous les ordres d'André Doria, y obtint le commandement d'une galère, mais tomba entre les mains de l'amiral ottoman Dragut, qui dévastait les côtes du royaume de Naples. Le roi Philippe II paya la rançon de Robert d'Aspremont, qui, peu de temps après, défendit la forteresse de Gerbe contre le même Dragut et fut de nouveau fait prisonnier. Après être resté captif à Constantinople pendant six mois, il fut échangé contre d'autres prisonniers, mais on exigea en outre une rançon de 1200 écus que le roi d'Espagne consentit encore à payer. D'Aspremont devint ensuite conseiller et confident de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas. Après le départ de cette princesse, il accompagna le duc d'Albe dans ses expéditions contre les troupes des réformés. Chargé du commandement de la ville et comté de Culenbourg, il resta trois années dans ce poste, puis fut investi du commandement de Duren, où les confédérés le firent prisonnier. Ayant recouvré sa liberté par

rançon, il passa au service du prince-cardinal de Groesbecq, son cousin, qui le nomma gouverneur du marquisat de Franchimont, en 1578. Il exerça ces fonctions avec une grande autorité, qu'il s'arrogea parfois aux dépens des droits du prince ; toutefois il rendit au pays des services importants. Robert d'Aspremont fut encore honoré du titre de grand maître de la cour du prince électeur de Bavière, de celui de général d'artillerie ; enfin il remplit auprès de la cour de Madrid les fonctions d'ambassadeur. *Général Guillaume.*

Piron, Levensbeschryving. — Moreri, Dictionnaire historique. — Delcroix, Histoire de Verviers. — Bulkens, Annales généalogiques de la maison de Lynden.

ASSCHE (Godefroid et Henri D'), hommes de guerre du ^x^e siècle. — Les deux frères Godefroid et Henri d'Assche figurent avec un certain éclat parmi les chevaliers lotharingiens et belges qui prirent part à la première grande croisade. Ils appartenaient à l'importante lignée des seigneurs d'Assche, qui, investis de la dignité de guidons héréditaires du Brabant, virent leur descendance mâle et directe s'éteindre vers 1217, année où la dernière représentante de leur nom, Élisabeth, fit entrer les titres de leur race dans la famille des Grimberghe par son mariage avec Guillaume, seigneur de cette maison. La date de leur naissance est inconnue ; mais on peut la placer approximativement entre les années 1050 et 1060. La première fois que leur nom se trouve positivement mentionné, c'est dans l'acte de vente par lequel Ide de Boulogne et ses deux fils, Godefroid de Bouillon et Baudouin, transportèrent au chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles les alleux de Baisy et de Genappe : acte qui, selon le cartulaire de cet établissement, s'accomplit en 1096, dans l'église de Saint-Servais à Maestricht et que Godefroid et Henri d'Assche signèrent comme témoins.

Attachés l'un et l'autre à la maison militaire du duc Godefroid, ils partirent avec lui pour l'Orient dans le courant du mois d'août 1096. L'armée lotharingienne prit route, comme on sait, par l'Allemagne et par la Hongrie. Mais, quand elle fut arrivée à la frontière de ce

royaume, il fallut négocier avec le roi Kalmany, afin d'obtenir le libre passage à travers ses États. Douze chevaliers furent chargés de cette mission, et à leur tête se trouva Godefroid d'Assche, qui porta la parole au nom de son maître et qui, d'après l'historien Guillaume de Tyr, avait déjà été précédemment envoyé en qualité de négociateur auprès de ce souverain. Lorsque l'armée eut planté ses tentes sous les murs de Constantinople et que l'empereur Alexis eut sollicité à plusieurs reprises Godefroid de Bouillon à venir lui faire une visite dans sa capitale même, le duc, craignant une de ces embûches si familières à la cour de Byzance, fit connaître son refus à l'empereur par l'intermédiaire de trois chevaliers, parmi lesquels nous voyons encore figurer Godefroid d'Assche.

Jusqu'alors ce seigneur n'avait rempli que des missions où la parole avait eu à se faire entendre plutôt que l'épée à se montrer, et peut-être fut-il aussi, plus tard, de même que son frère, parmi les grands dignitaires de la maison du duc, qui, avec leur maître, prêtèrent entre les mains de l'Empereur le serment d'hommage exigé des croisés par le despote byzantin.

Mais, une fois l'armée transportée en Asie et parvenue à l'extrémité du territoire de l'empire que les Musulmans n'avaient pas encore entamé, un rôle plus actif commença pour les hommes de guerre. Selon le témoignage de Guillaume de Tyr et d'Albert d'Aix, Godefroid et Henri d'Assche se signalèrent parmi les plus braves. Ces historiens les qualifient tantôt de *milites fortissimi*, tantôt de *strenuitate commendabiles*, tantôt encore de *hostibus infestissimi*, sans toutefois nous indiquer avec quelque détail les actes d'éclat par lesquels les deux héros belges se distinguèrent. Seulement, au siège de Nicée, qui eut lieu durant les mois de mai et de juin 1097 et qui constitue un des faits militaires les plus mémorables de la première croisade, nous voyons Henri d'Assche diriger la construction d'une de ces énormes machines désignées par la balistique du moyen âge sous le nom de *vulpes*, renards, et destinées à

couvrir les mineurs chargés de porter la sape sous les remparts. Le même seigneur et son frère furent probablement aussi aux côtés de Godefroid de Bouillon lorsque ce prince, assisté de Raymond de Toulouse et d'Hugues de Vermandois, dégagea, dans la vallée de Gorgon, près de Dorylée, le corps d'armée de Bohémond de Tarente, de Robert de Normandie, d'Étienne de Blois, de Tancrède et d'Hugues de Saint-Pol, cerné par l'ennemi et déjà en partie écrasé.

Les deux chevaliers belges prirent part à la marche si pénible et si désastreuse que l'armée accomplit à travers la Bithynie et la Phrygie et durant laquelle un si grand nombre de leurs compagnons d'armes succombèrent à la fatigue et à des privations de toute espèce. En effet, nous retrouvons Henri d'Assche (*Alb. Aquensis*, lib. IV, cap. 47) sous les murs d'Antioche que les croisés investirent le 13 octobre 1097 et dont ils commencèrent immédiatement le siège. Nous ne rappellerons pas les terribles épreuves auxquelles ils furent soumis pendant l'attaque de cette formidable forteresse, qui résista à tous leurs efforts durant plus de huit mois et qui ne tomba en leur pouvoir que par la trahison d'un renégat. Nous ne rappellerons pas davantage l'horrible famine par laquelle ils furent décimés lorsque, se trouvant maîtres de la ville, ils se virent tout à coup cernés eux-mêmes par une armée de deux cent mille combattants placée sous les ordres de Korboga, prince de Mossoul. Bornons-nous à dire que, d'après Albert d'Aix, Henri d'Assche fut un de ceux avec qui Godefroid de Bouillon, dans cette affreuse détresse, partagea son dernier pain.

Les croisés eussent été perdus dès ce moment si, par un effort presque surhumain, ils n'avaient eu le courage d'attaquer un ennemi si supérieur en nombre et le bonheur de le mettre dans une déroute complète. Mais leur situation ne tarda pas à devenir plus pénible encore. La multitude des cadavres entassés autour d'Antioche et laissés sans sépulture, corrompit l'air, et une peste affreuse éclata dans l'armée chrétienne. De sorte que,

pour échapper à la contagion, les chefs se dispersèrent dans toutes les directions, particulièrement vers la vallée de l'Euphrate. Là se trouvait le comté d'Édesse que Baudouin, frère du duc Godefroid, avait conquis pendant que le gros de l'armée avait marché de Dorylée vers Antioche. Le duc s'y retira avec ses hommes et établit, jusqu'à la fin du mois d'octobre 1098 ses cantonnements dans les châteaux d'Aintab, de Ravendan et de Tellbascher. Ce dernier fut assigné à Henri d'Assche. Mais, atteint par la maladie, le héros brabançon y mourut, et ses restes y furent solennellement mis en terre.

Moins heureux que beaucoup d'autres guerriers belges qu'il comptait parmi ses compagnons d'armes, Henri d'Assche n'eut pas le bonheur de pénétrer dans Jérusalem. Son frère Godefroid le fut-il davantage? Nous ne saurions le dire, les historiens des croisades gardant le silence sur son nom depuis le moment où l'armée traversa les âpres solitudes de la Phrygie.

André Van Hasselt.

Butkens, *Trophées*, etc., t. II. — Albertus Aquensis, ap. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, t. I. — Guill. Tyrius, *ibid.*, t. I. — Matthæus Westmonastiensis, *Flor. histor.*, ad ann. 1097.

ASSCHE (Henri van), peintre, né à Bruxelles en 1774, mort dans cette ville le 11 avril 1841. Ce paysagiste, qui a brillé pendant près de quarante ans dans le genre auquel il s'était voué, avait montré de bonne heure un goût prononcé pour son art. Il reçut les premières leçons de peinture de son père; celui-ci, voyant ses rapides progrès, le plaça bientôt dans l'atelier de J.-B. de Roi, artiste bruxellois non dépourvu de mérite et qui habitua son élève dès le principe à travailler d'après nature. Deux paysages qu'il fit en Suisse ne tardèrent pas à développer son talent et à lui donner cette fermeté de touche, cette vérité d'exécution qui font le charme de ses tableaux. Plus tard, il visita l'Italie, l'Allemagne et la Hollande. Van Assche est surtout le peintre des vallées riantes, des côtes largement ombragés, des sites égayés par les rayons du soleil. L'âpre nature des Ardennes s'adoucit sous son facile pinceau, il sait mettre dans l'ordonnance de ses compositions les sentiments

doux et calmes qui ne sont que le reflet de son âme. Ce côté accusé de son talent ne l'empêche pas d'entreprendre d'une mâle vigueur les paysages qu'il est allé peindre dans les glaciers et les rochers de la Suisse.

Membre des sociétés artistiques de Gand, de Bruxelles, d'Amsterdam et d'Anvers, Van Assche reçut, en 1836, la décoration de l'ordre de Léopold, à la suite de la grande exposition nationale de Bruxelles de cette année. Pour reconnaître les services que ce maître, aussi habile que modeste et généreux, rendit aux artistes dans le placement des tableaux pendant diverses expositions, ses confrères lui offrirent, en 1839, une coupe de vermeil, comme témoignage de reconnaissance et d'affection.

Au commencement de ce siècle, Van Assche passait pour un des bons paysagistes de l'époque, digne émule d'Ommegeanck, peintre d'animaux, qui a étoffé plusieurs de ses tableaux. On retrouve ses productions dans toutes les grandes collections des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne. Ses tableaux les plus célèbres sont : *Cascade formée par la Toccia* (Suisse); — *Vue d'un moulin sur la Vesdre*; — *Vue du Rhin*; — *Cascade près de Rochefort*; — *La vallée et le ravin du château d'Unspuner* (canton de Berne). — Son corps repose dans le cimetière d'Humbeek près de Bruxelles, où il fut inhumé avec grande pompe et en présence d'un concours considérable d'amis et d'hommes distingués, le 13 avril 1841. B^{on} de Saint-Genois.

Messageur des Sciences, 1841, pp. 293-298 (A. Voisin). — Siret, *Dictionnaire*, 1^{re} éd., p. 491.

ASSELIERS (*Jean van*), juriconsulte, né à Anvers vers l'année 1520; il était fils de Ghislain van Asseliers, échevin de cette ville, et de Jacqueline Elouts, appartenant à une famille opulente de la cité. Jean van Asseliers était l'aîné de cinq enfants. L'une de ses sœurs, Élisabeth, épousa le fameux secrétaire d'Anvers, Jacques van Wesembeke (voir ce nom), la seconde, Clémentine, contracta mariage, dans l'église Saint-Jacques, le 7 novembre 1550, avec Corneille Wachmans, personnage très-influent. Après avoir obtenu

le titre de docteur en droit et fait un voyage en Italie, en France et en Allemagne, Jean van Asseliers fut nommé, en 1556, aux fonctions de secrétaire de la ville d'Anvers, en remplacement de son beau-frère, Jacques van Wesembeke, nommé pensionnaire. Vers la même époque, il contracta mariage avec Marguerite van Duysborch. Les actes de naissance de ses enfants prouvent qu'il avait des relations avec les personnages les plus considérables d'Anvers, tels que l'échevin Melchior Schets, qui organisa le célèbre *Landjuweel* de 1561, Jean van Lierre, dit d'Immerseel, le trésorier Jacques Grammaye et le secrétaire Henri de Moy. Jean van Asseliers rendit de grands services à sa ville natale et fut, en quelque sorte, pendant plusieurs années, l'âme de l'administration. Il prit une part active aux événements politiques du xvi^e siècle. Les archives communales contiennent bon nombre de renseignements curieux sur les importantes missions dont il fut chargé. Nommé, en 1577, aux fonctions d'audicier et de premier secrétaire des états généraux, il fut envoyé, en 1584, comme ambassadeur en France pour offrir la souveraineté des Pays-Bas au roi Henri III. Il avait, en qualité de greffier, signé l'acte de déchéance de Philippe II. En 1583, Jean van Asseliers offrit au magistrat, pour l'ornementation de l'hôtel de ville, un tableau peint par François Floris, représentant le *Jugement de Salomon*. Le collège des bourgmestres et échevins, appréciant l'importance de cet acte de générosité, vota, le 28 février 1584, une coupe dorée de la valeur de cent soixante-six florins, pour être présentée au donateur. Le même jour on lui offrit encore une coupe dorée de la valeur de cent florins, pour les grands services qu'il avait rendus tant à la ville qu'aux états.

Les biographes prétendent qu'Asseliers mourut à Delft en 1587, c'est une erreur; il résulte de documents conservés aux archives d'Anvers que notre juriconsulte décéda avant l'année 1585, puis-que, par lettres patentes du conseil de Brabant, datées du 30 janvier de cette année, sa veuve et ses enfants acceptèrent

sa succession sous bénéfice d'inventaire. Le 30 mars 1585, à la réquisition des mêmes héritiers, plusieurs employés du conseil secret déclarèrent, devant le magistrat d'Anvers, que les registres de l'audicier avaient été emportés par les secrétaires ou employés d'Asseliers, qui, à cette époque, se trouvaient en Hollande.

Van Asseliers est auteur de différents ouvrages, entre autres de l'*Historia tumultuum Belgicorum a discessu Philippi II usque ad obitum Francisci Valenii, ducis Alençonii*.

P. Génard.

ASSELIERS (Robert d' ou VAN), chevalier, docteur en droit, conseiller-avocat fiscal du conseil de Brabant, membre du conseil privé et du conseil d'État et chancelier de Brabant, naquit à Anvers en 1576 et mourut à Bruxelles le 2 décembre 1661. Il appartenait à une famille distinguée d'Anvers dont plusieurs membres, gradués en droit, ont rempli honorablement des fonctions élevées dans la magistrature. Son père, Guillaume van Asseliers, d'origine nobiliaire (comme sa mère, Isabelle van Haeften), décéda en 1619, conseiller du conseil de Brabant. Son grand-père, Pierre van Asseliers, occupait le même emploi. En septembre 1567, il apparaît comme commissaire des confiscations pour les villes d'Anvers, de Lierre et les villes des franchises. Son oncle, Antoine van Asseliers, était conseiller ecclésiastique du grand conseil de Malines et membre du conseil privé en 1603. Nous connaissons encore Jean Asseliers, historien et greffier, ainsi que Asseliers, le chancelier des états généraux en 1579. L'exemple de ces aïeux, éminents par leur science et leurs vertus, devaient stimuler le zèle de Robert et le faire marcher sur leurs traces. Le goût qu'il montra de bonne heure pour les études du droit et les conseils de son père lui firent faire des progrès tels à l'Université de Louvain, qu'il fut bientôt jugé digne d'obtenir le bonnet de docteur.

Ses succès au barreau attirèrent l'attention de l'archiduc Albert, qui lui conféra la place d'auditeur militaire pour l'Irlande et les gens de guerre qui se trouvaient au delà du Rhin; il la rem-

plit pendant quelques années avec intégrité et un grand esprit de justice. En 1619, il fut appelé à remplacer son père au conseil de Brabant. Peu de temps après, il en fut nommé avocat fiscal et, par conséquent, chargé de veiller au maintien de l'autorité du prince, à la conservation de ses domaines et des droits du fisc. Ayant occupé ces charges pendant plusieurs années à la satisfaction du gouvernement, son entrée au conseil privé en devint la récompense. En 1639, Philippe IV l'appela en Espagne pour siéger comme ministre au conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne, poste élevé qui fut toujours occupé par des hommes savants et considérables; les exemples des Hopperus, Tisnacq, De Pape et Wynants le prouvent. D'Asseliers ne profita pas de sa position pour obtenir d'autres titres ou pour augmenter sa fortune. Les sollicitateurs qui l'assiégeaient ou que les notables de la cour lui recommandaient ont été d'accord pour dire qu'ils n'obtenaient de lui que ce qui était équitable. Pendant les treize années que d'Asseliers passa à Madrid, aucune mesure importante relative aux Pays-Bas ne fut prise sans son avis ou son conseil. Si, pendant le règne de Philippe IV, nous avons vu l'Escaut se fermer par le traité de Munster, nos provinces démembrées par le même traité et par celui de Pyrénées, le pays ruiné par la guerre et désuni par les partis politiques et religieux, nous devons attribuer une faible part de responsabilité à d'Asseliers: ce n'était pas lui qui, sous ce monarque incapable, aurait pu changer le cours des événements et modifier la politique espagnole. Une dernière dignité attendait Asseliers, la plus recherchée du pays et à laquelle le plus d'honneurs et de privilèges étaient attachés: celle de chancelier de Brabant dont le roi disposa en sa faveur après le décès de François Kinschot, arrivé au mois de mai 1651. Il remplit ces fonctions avec la même probité, le même esprit de justice et la même aménité de caractère qui l'avaient fait aimer et respecter dans ses charges antérieures. Son grand âge exigea enfin (cinq ans avant sa mort) qu'on lui donnât un coadjuteur:

ce fut Jean Thulden, vice-chancelier, le plus ancien conseiller et frère du grand jurisconsulte Diodore Thulden.

Au mois de mars 1608, d'Asseliers avait contracté mariage avec Antoinette Vandenberghe, fille d'Antoine Vandenberghe, seigneur d'Erkeghem et bourgmestre de Bruges en 1584. De cette union naquit : Isabelle, mariée à René Devos van Steenwyck, chevalier, président de la chambre des comptes à Lille ; Pierre-Antoine, qui embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine, et Barbe, épouse de Jacques Uwens, conseiller au Conseil de Brabant. Une de ses nièces, Clémence d'Asseliers, avait épousé le chancelier de Gueldre, Henri Uwens, père de ce Jacques et dont la fille Anne, épousa, en 1614, Charles Laurin, chevalier, seigneur de la Haye, président du conseil d'Artois, puis membre du conseil privé et du conseil d'État.

BRUX.

Loyens, *Tractatus de Curia Brab.*, p. 379. — Le Roy, *Théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 223, et t. II, p. 71. — *Théâtre de la noblesse du Brabant*, p. 210. — Butkens, *Trophées*, t. II, p. 376. — *Tombeaux des hommes illustres qui ont paru au conseil privé*, p. 39. — Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. I, p. 362, et t. II. — Christyn, *Jurisprudentia heroica*, p. 362. — Mss. 12,383 et 17,611 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Dans ce dernier manuscrit, Foppens fait mourir Robert van Asseliers le 28 novembre 1661.

ASSENEDE (Thierry VAN), écrivain, poète flamand du XIII^e siècle. Voir **DIEDERICK VAN ASSENEDE**.

ASSIGNIES (Jean D'), de famille noble, naquit, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, à Bauffe, près de Chièvres, et fit ses études au prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, où il eut pour maîtres des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il entra lui-même dans l'ordre de Cîteaux, et, après avoir été sous-prieur à l'abbaye de Cambron, il devint, en 1618, abbé de Nizelles. Il mourut presque octogénaire en 1642. On vante sa piété et sa science. Les nombreux ouvrages mystiques ou historiques qu'il a laissés se distinguent au moins par la piquante singularité de leurs titres, tout à fait dans le goût du temps. En voici la liste :

1^o *Cabinet des choses les plus signalées advenues au sacré ordre de Cîteaux*. Par Jean d'Assignies, religieux de Cambron. Douai, Balthasar Bellère, 1598 ; in-8^o.

2^o *Vies des personnes illustres en sainteté de l'ordre de Cîteaux* ; 2 vol. in-4^o. Douai et Mons, 1598, 1606.

3^o *Le Diadème des ecclésiastiques ou religieux*, composé en latin il y a plus de neuf cents ans par R. P. Smaragdus, abbé de Saint-Michel, et mis en langue vulgaire par F. Jean d'Assignies, religieux de Cambron. Livre très-utile pour ceux et celles qui veulent perfectionner leur vie. Mons, Ch. Michel, 1604.

4^o *Miroir de discipline*, ensemble les vingt pas des bons religieux, et vingt-cinq mémoriaux de saint Bonaventure, cardinal, évêque d'Albe, docteur séraphique de l'Église, traduit de latin en langue vulgaire par F. Jean d'Assignies, religieux de Cambron. Mons, Michel, 1605.

5^o *Coffret spirituel rempli d'espîtres melliflues de saint Bernard, et d'un petit traité du vice de propriété monastique*, composé par le R. abbé Jean Trithemius, le tout mis en nostre vulgaire par F. Jean d'Assignies, religieux de Cambron. Douai, veuve Laurent Kellam, 1619 ; in-12.

6^o *Vie et miracles de saint Martin de Tours*. Douai, 1625 ; in-8^o.

7^o *Allumettes vives pour embrazer l'âme à la hayne du péché et l'amour de la vertu, par la considération de la passion de Jésus-Christ*, distinguées en vingt et un exercices, par le R. P. Dom Jean d'Assignies, abbé de Nizelles. Douai, Gérard Pinchon, 1629 ; in-12.

8^o *Fasciculus Myrrhae*. Douay, 1630 ; in-4^o.

9^o *Bourdon des âmes dévotes et ambitieuses de cheminer avec repos et conscience au pèlerinage de cette vie, dressé sur les avis de Louis de Blois*, par Jean d'Assignies. Douai, 1634 ; in-12.

10^o *Testament ou Memorial perpétuel de Jean d'Assignies*. Douai, Jean Fainpoux, 1635 ; in-12.

11^o *Abbrégé des doux et enflambez sermons du pieux et melliflu docteur saint Bernard, servant de chauffoir spirituel pour y réchauffer l'âme refroidie en l'amour de son Dieu, et au désir des choses spirituelles et célestes*, par le R. P. F. Jean d'Assignies, abbé de Nizelles. Douay, Jean Serrurier, 1639. F. Hennebert.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — Brasseur,

Origines Cœnobiorum Hannoniæ. — Wauters et Tarlier, Communes du Brabant.

ASSONVILLE (*Jacques D'*) ou **DASSONVILLE**, dessinateur et graveur, né à Anvers au commencement du XVII^e siècle, y florissait entre les années 1653 et 1666. Il travailla dans le genre de Van Ostade. Ses gravures, exécutées avec goût, sont fort recherchées. Bon de Saint-Genois.

Piron, *Levensbeschryving*, 2^e byvoegsel.

* **ASSONLEVILLE** (*Christophe D'*) ou **ASSONVILLE** ou **DASSONLEVILLE** (1), chevalier, seigneur de Hauteville, baron de Bouchaut, docteur en droit, membre du conseil privé et du conseil d'État, trésorier de la Toison d'or et diplomate, naquit à Arras vers 1528 et mourut à Bruxelles le 10 avril 1607. Il était issu d'une famille noble du Cambrésis. En 1555, il entra au conseil privé, probablement sous les auspices du puissant ministre de Granvelle qui a été évêque du diocèse de d'Assonleville et a toujours eu en lui un correspondant très-dévoué et actif. Le premier janvier de l'année suivante, il posa un acte politique qui devait fixer sur lui l'attention de Philippe II : dans un mémoire motivé, il conseilla à ce monarque d'adopter pour les Pays-Bas la forme de gouvernement établie en Espagne. Ce projet liberticide entraînait dans les vues de ce souverain et fut reproduit en 1570 ; mais les complications politiques de l'époque l'en empêchèrent.

Les grandes connaissances, le zèle religieux et les opinions politiques de d'Assonleville étaient si bien appréciés dès les premières années de son entrée au conseil privé, qu'il fut bientôt appelé à siéger au conseil d'État sans en avoir le titre officiel. Sa présence y est constatée à partir du mois de février 1559. Au mois de mars 1563, il fut envoyé en mission en Angleterre pour se plaindre des infractions qui, du côté de ce pays, ne cessaient d'être commises aux traités d'entre-cours. Le 29 avril 1566, il se rendit à Bruges avec trois autres diplomates—le fils du jurisconsulte Pierre Ægidius était du nombre—pour reprendre ces négociations avec les ambassadeurs

anglais. Il prit une grande part dans la création des nouveaux évêchés et dans les moyens mis en pratique pour les doter. Il avait été nommé commissaire avec Hopperus et contribua beaucoup à obtenir le consentement des abbés de Tongerlo, d'Affligem et de Saint-Bernard. Quant à l'opposition que l'érection des évêchés rencontrait en Gueldre et en Frise, il était d'avis qu'il fallait obéir *au tems et ne pas forcer le pays à cela quant à présent* (Lettre du 15 janvier 1566).

Nous trouvons sa personne et sa plume dans toutes les phases de la question si grave du compromis des nobles. Il a mis en rapport avec la régente le nommé Andrelec, espèce d'espion qui scrutait toutes les démarches des confédérés. Les conseils d'État et privé réunis étaient en quelque sorte en permanence depuis l'arrivée des confédérés à Bruxelles, à l'effet de préparer les réponses et d'être prêts à parer à toutes les éventualités. L'homme qui se fit remarquer dans ces conjonctures difficiles, qui émettait presque toujours le premier son avis et dont on suivait la plupart du temps les opinions et celui qui rédigeait les projets de réponses et d'instructions, était d'Assonleville. C'est lui qui est l'auteur du projet de *modération* des édits de Charles-Quint relatifs à l'hérésie, œuvre indigeste en cinquante-trois articles à laquelle le peuple, par dérision, donna la dénomination de *moorderaey*, *meurderatie*.

Marguerite le chargea d'une mission confidentielle auprès du prince d'Orange pour conférer sur les assemblées et les prêches des sectaires ; l'entrevue eut lieu le 6 juillet 1566. Au mois de septembre 1566, il contribua à faire rejeter par le conseil d'État l'accord que le prince d'Orange venait de conclure à Anvers avec les *protestants*. L'effervescence qui en résulta dans cette ville et dans les États de Hollande, porta la régente à envoyer d'Assonleville en mission auprès du prince à deux différentes reprises (les 4 et 10 octobre) pour le rassurer sur ses intentions et celles du roi et pour connaître son opinion en ce qui concernait les troubles et son retour dans les États de Hollande. Les rapports

(1) Son véritable nom est d'Assonleville : c'est ainsi qu'il signe les lettres qui nous restent de lui.

qu'il a rédigés de ces deux missions ont été recommandés à Philippe II comme très-importants pour son service et utiles à consulter. D'Assonleville s'y efforce de démentir le bruit suivant lequel le roi aurait formé le projet d'attenter aux jours de Guillaume d'Orange, en disant que Philippe II était *prince bon et justicier, juste, clément et bening*.

Au mois de mai 1567, il fut chargé d'une mission confidentielle et délicate auprès du seigneur Jean de Mérode, dont la nièce avait été instituée héritière du comte de Berghes qu'on venait d'assassiner dans les prisons d'Espagne.

Par les dépêches secrètes que la régente avait adressées au roi contre la plupart des seigneurs belges, notamment contre d'Egmont et de Hornes, et que d'Assonleville rédigeait en grande partie, ainsi que par la correspondance politique si active qu'il entretenait avec de Granvelle, personnage toujours bien disposé pour le duc d'Albe, notre conseiller aura beaucoup contribué à la résolution de Philippe II de confier à ce cruel Espagnol le gouvernement des Pays-Bas. Par ordre du duc d'Albe, il partit, au mois de janvier 1569, pour une nouvelle mission en Angleterre, afin de régler le différend qui s'était élevé au sujet de la saisie des navires néerlandais dans les ports britanniques et de la saisie faite, par réciprocité, dans les Pays-Bas, des personnes et des biens des Anglais. La reine Élisabeth ne le reçut pas, à cause des motifs qui regardaient le gouvernement espagnol. Néanmoins, lorsque, le 26 mars 1570, les commissaires anglais arrivèrent à Bruxelles pour terminer cette négociation, le duc d'Albe désigna de nouveau d'Assonleville avec Viglius, Noircarmes et Schetz, afin de s'entendre avec eux. Au mois de juin 1572, jusqu'au milieu de l'année suivante, il suivait avec d'autres conseillers le duc d'Albe dans l'expédition de la Hollande. On dit qu'il y trempa alors dans l'assassinat d'Ewout Piterson Worst, le vaillant amiral des gueux de mer dont Philippe II avait mis à prix la tête.

(1) Par lettre du 10 août 1574, il reçut 600 florins de pension annuelle qu'il cumulait tant avec les 1200 florins de gages comme conseiller et à partir

Pendant le gouvernement du commandeur Requesens, d'Assonleville fut le ministre le plus considérable du parti espagnol à Bruxelles. Les lettres patentes du 7 avril 1574 (nouveau style) lui conférèrent le titre de membre du conseil d'État, poste éminent qu'il occupait de fait depuis plusieurs années et qu'il méritait, du reste, par ses capacités et par ses services. Dans une lettre du 9 du même mois, le commandeur le dit un *des meilleurs hommes qu'il y ait aux Pays-Bas*, mais très-léger et ayant assez de défauts. Viglius le désigne au roi comme le plus versé dans les affaires d'État. Suivant Hopperus, Philippe II reçoit ses lettres avec beaucoup de plaisir, aussi il ne fut pas oublié dans les largesses du souverain (1). A cet éloge magnifique, nous pouvons ajouter ce que le commandeur en disait au roi, le 16 septembre 1574 : « Je ne » le propose pas pour la présidence du » conseil privé, *car il ferait faute pour » les affaires qui passent toutes à présent » par ses mains*. » Cependant, le 24 du même mois, le gouverneur général le recommanda pour la place de trésorier de la Toison d'or, ouverte ensuite du décès de Charles Tisnacq. Il obtint cet emploi, qui avait surtout de l'importance en ce que cet officier était appelé, à l'occasion, à remplacer le chancelier de l'ordre.

Orateur du gouvernement dans la séance des états généraux du 7 juin 1574, d'Assonleville ne se borna pas à traduire en français la demanda d'aides faite en espagnol par Requesens, il prononça en même temps un véritable discours politique. Il eut encore une fois l'occasion de prendre la parole au nom du gouvernement, dans la fameuse *junte* du 24 novembre 1574. Il paraît avoir manqué de prudence dans ce discours, qui lui attira le blâme de Requesens. Dans la nuit du 13 décembre 1574 éclata, à Anvers, une conspiration qui avait pour but de livrer la ville au prince d'Orange. Les individus arrêtés furent jugés par une commission spéciale dont d'Assonleville faisait partie : quatre d'entre eux furent

de 1582, qu'avec 1916 florins de traitement comme membre de la chambre des récompenses.

écartelés, un brûlé vif et d'autres exilés. Il est l'auteur de la lettre circulaire du 2 septembre 1575, que le commandeur a adressée à tous les États et qui traitait des questions politiques et religieuses alors sur le tapis.

A la mort de Requesens, arrivée le 5 mars 1576, le conseil d'État prit les rênes du gouvernement. La situation critique du pays forçait pour ainsi dire ce gouvernement provisoire d'être en permanence: il avait souvent deux séances par jour, et d'Assonleville en était l'âme, le personnage principal. Le conseil ne fut pas au-dessous de sa tâche, mais ses meilleures mesures ayant été soit ajournées, soit rejetées par le roi, il devint antipathique à tous les partis. C'est alors qu'éclata le coup d'État du 4 septembre 1576, fait avec la participation du prince d'Orange, du duc d'Arshot et des amis de ce dernier seigneur. D'Assonleville le plus suspect d'*espagnolisme* avec Berlaymont, de Mansfelt et de Meghem, ne fut remis en liberté que le 23 mars 1577. Le mémoire justificatif de sa conduite et de celle de ses collègues qu'il publia alors, prouve que si Philippe II avait adopté les propositions du conseil, les vœux les plus ardents du pays étaient réalisés. Don Juan, à son arrivée à Bruxelles, le 1^{er} mai 1577, prit encore, comme principal conseiller, notre d'Assonleville, le grand représentant de la politique espagnole. Au mois d'avril 1578, nous le trouvons à Louvain avec le conseil d'État que Don Juan y avait transféré et qui ne comptait plus alors que lui, Fonck et les deux secrétaires (Delrio était au camp); tous les autres membres avaient embrassé le parti des états généraux. Au mois d'avril 1579, il reçut l'importante mission de se rendre au congrès de Cologne, pour essayer vainement une dernière tentative de conciliation entre le roi et les députés de l'archiduc Mathias. Il y eut alors des négociations entre le prince de Parme, le prévôt Fonck, l'abbé de Sainte-Gertude, le secrétaire De Vaulx et d'Assonleville pour attenter à la vie du prince d'Orange. L'agent le plus actif était le duc de Terranova. Il est fort douteux que d'Assonleville

soit l'auteur de la lettre du 31 juillet 1580, que rapporte l'historien Bor, qui renferme de méchantes insinuations contre le Taciturne et que Renneberg avait interceptée lors du siège de Steenwyck.

On l'accuse, non sans raison, d'avoir trempé dans l'assassinat du prince d'Orange. Il est constaté que d'Assonleville a été l'intermédiaire direct entre Farnèse et Balthazar Gérard; qu'il encouragea le meurtrier dans son entreprise; qu'il lui donna des instructions et renseignements propres à commettre le forfait; qu'il lui garantit de nouveau les récompenses et les honneurs, et enfin lui promit l'immortalité.

Dès sa création en 1582, d'Assonleville fit partie de la chambre des récompenses qui devait annoter et gérer les biens confisqués et séquestrés des condamnés. Cet emploi qui lésait beaucoup les intérêts de Champagny, attira à d'Assonleville l'inimitié personnelle de ce seigneur. Lorsque l'archiduc Ernest d'Autriche, arriva à Bruxelles, comme gouverneur général, en janvier 1594, il prit aussi conseil de d'Assonleville, le vieux et fidèle ministre de ses prédécesseurs. Il remit alors au duc un mémoire dans lequel il signale la corruption, l'indiscipline, les débauches et les exactions de la milice espagnole. En 1594, les Espagnols complotèrent l'assassinat du fils de Guillaume le Taciturne. Philippe II, l'archiduc, d'Assonleville et ses collègues du conseil d'État, paraissent avoir eu leur part dans ces menées coupables. Le 17 novembre de cette année, Pierre Dufour, soldat, né à Nivelles, fut condamné et exécuté pour avoir formé le projet d'assassiner le prince. Suivant la confession de ce criminel, d'Assonleville l'aurait encouragé dans l'exécution de son projet.

Sous Philippe II et les archiducs, d'Assonleville continua à siéger au conseil d'État. Par les lettres patentes du 30 juin 1605, il obtint le titre de baron de Bouchaut; il ne survécut que deux années à ces honneurs.

Le tombeau de sa famille se trouve dans la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles.

Christophe d'Assonleville a été pré-

cédé dans la tombe par son fils unique, Guillaume (qui suit).

Il a été, pendant cinquante ans, un des ministres les plus accrédités, les plus capables et les plus fidèles du gouvernement espagnol. Par ses connaissances juridiques, financières et commerciales, par son talent oratoire, par son grand zèle pour la religion catholique et par l'ardeur de son dévouement aux intérêts de la couronne, il avait gagné une grande influence dans les conseils des gouverneurs généraux et même dans ceux de Philippe II.

La biographie de ce personnage se trouve *in extenso*, dans le *Messenger des Sciences historiques*, année 1865.

Brits.

***ASSONLEVILLE** (Guillaume D'), fils du précédent, naquit à Arras en 1565. Créé docteur en droit à l'Université de Louvain, à l'âge de vingt-trois ans, il y passa, le 16 décembre 1588, une thèse juridique dont le titre est : *Declamatio quodlibetica habita Lovanii... in scholasticis artium..... tribus distincta questionibus* (Antwerp., apud Plantinum, 1589). Pendant la même année, il y prononça un discours qui prouve son entière orthodoxie : *Oratio panegyrica de annunciatione beatissimæ Virginis Mariæ*. Antv., apud Plantinum, 1589; in-8°. A sa mort, arrivée à l'âge de trente-deux ans, il laissa un ouvrage que Plantin fit également paraître sous le titre : *Atheomastix sive adversus religionis hostes universos dissertatio*. Brits.

ASSONLEVILLE (Hubert D'), né à Mons en 1553 et mort en 1633, âgé de quatre-vingts ans. Il se fit bénédictin et devint prieur de Haumont. On lui doit les deux ouvrages suivants :

1° *Parænesis, seu commonitorium D. Huberti d'Assonleville ad errantes in fide*. Duaci, 1632; Montibus, 1663; in-8°.

2° *Promptuarium alphabeticum curiositatis Huberti d'Assonleville, festivo exemplorum atque sententiarum apparatu exornatum; cujusve disciplinæ, sed maxime concionatoricæ studiosius accomodatum*, Duaci, 1619, 1625; 2 vol. in-4°.

F. Hennebert.

Mathieu, *Biographie montoise*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — Brasseur, *Sydera*. — F. Terennes, *Dictionnaire de bibliographie catholique*.

BIOGR. NAT. — T. I.

ASTROY (Barthélemy D'), lecteur jubilaire en théologie, successivement provincial et commissaire général de l'ordre des Frères mineurs, né à Ciney dans les premières années du XVII^e siècle, n'est guère connu aujourd'hui que comme controversiste.

Après la paix de Munster, la réforme avait fait des progrès notables dans quelques localités appartenant aux Provinces-Unies, enclavées dans la principauté de Liège, telles que Dalhem, Olne, etc. Maximilien-Henri de Bavière, qui venait de succéder à son oncle Ferdinand, s'empessa de prendre les mesures jugées les plus efficaces pour arrêter et circonscrire la propagation des nouvelles doctrines. Plusieurs des meilleurs prédicateurs du diocèse reçurent à cet effet des instructions spéciales. D'Astroy fut de ce nombre. Le zèle qu'il déploya dans différentes missions lui valut, en 1656, le titre de *prédicateur spécial de Son Altesse, à Maestricht*. Il conserva pendant sept ans ce poste difficile. Nommé provincial, il séjourna à Liège jusqu'en 1676, passa ensuite au couvent de Namur, fut appelé aux fonctions de *commissaire général de l'ordre de Saint-François des provinces des Pays-Bas et autres annexées*, et vint mourir à Liège, le 6 décembre 1681.

Plus convaincu qu'érudit, d'Astroy n'est, en résumé, qu'un controversiste laborieux qui a pu avoir du mérite comme administrateur et comme prédicateur, mais dont les nombreux ouvrages, si on en retranche les répétitions, les personnalités et les hors-d'œuvre, se réduisent à assez peu de choses. Son nom cependant a été en grande vénération dans l'ordre des Frères mineurs. Voici en quels termes l'obituaire du couvent des Récollets de Liège enregistre son décès :

Anno Domini 1681, die 6^a decembris obiit in hoc conventu R^m P. F. Bartholomæus, d'Astroy, lector jubilatus, olim Provincialis et super Provincias Germano-Belgicas commissarius generalis; vir obegregias animi doles, ingenique claritatem ad omnia quasi natus, et orbi christiano notus per varios libros quibus hæreticos confutavit, et ad pietatem sectandam animos fidelium incitavit. Direremus satis quod ubi per

septem annos Trajecti Sermi Principis missionarii munere functus, cunctis fuerit gratus, demptis hæreticis, et omnibus desideratissimum. Il a publié :

1^o *Raisons très-fortes, très-claires et très-pressantes, fondées sur la pure parole de Dieu, tirées des actions incomparables de l'illustrissime Christofle de Cheffontaines, archevêque de Césarée, etc., contre les sacramentaires, capables de convaincre messieurs les prétendus réformez, très-mal informez.* Par un P. Récollet de Liège. — Liège, J. Tournay, 1646; in-12. — Namur, Van Milst, 1646; in-12 de 216 p. — (Avec le nom de l'auteur). Liège, J. Tournay, 1649; in-12 de 300 pp.

Voici ce que d'Astroy nous apprend du succès de ce traité dans son livre intitulé : *Le Marteau rompu*. S'adressant au ministre de Hamerstede, il lui dit : « Si vous niez que J. C. soit présent en l'Eucharistie, sachez que j'ai prouvé sa présence réelle par plus de cent et cinquante raisons, tirées de la pure parole de Dieu. Le livret a été imprimé à Liège, chez Tournay, quatre à cinq fois en françois et une fois en flamand. Il a été imprimé à Namur, chez Van Milst. Il a été imprimé une fois en Flandre et puis traduit en allemand et dédié à Mgr le comte de Nassau de Hademal, et nul ministre n'a osé mordre à l'encontre. »

2^o *Bréviaire des Prélats et supérieurs ou Traité des six ailes des Séraphins, par le docteur séraphique saint Bonaventure, traduit et dédié à Jésus-Christ et à tous les prélats pour étrenne de l'an 1648.* Par un P. Récollet de Liège. Liège, J. Tournay, 1648; petit in-12 de 221 pp.

3^o *Traité des louanges et invocation de la très-sacrée Vierge Marie, ou marques très-certaines pour discerner la vraie Eglise catholique de la fausse prétendue réformée, par cette invocation.* Liège, J. Tournay, 1649; petit in-12 de 249 pp.

Une traduction flamande de ce livre parut la même année à Gand. (Voir Vander-Haeghen, t. II, n^o 1176.)

4^o *Réponse apologétique de F. Barthélemy d'Astroy, récollet, pour un sien livre intitulé : TRAITÉ DES LOUANGES ET INVOCATION DE LA B. VIERGE MARIE,*

contre la prétendue défense du sieur Jean Nicolaï, ou contre les rapsodies des controverses tirées des écrits de messieurs Hotton, Desmarets, Dumoulin, Drelencourt et autres ministres, publié par ledit Nicolaï, sous le titre de DÉFENCE DU VRAI ET ANCIEN HONNEUR DEU A LA B. VIERGE MARIE. Liège, J. Tournay, 1650; in-12 de 786 pp.

5^o *Remontrance charitable au sieur Bresmal et à tous les prétendus religionnaires de notre temps.* Imprimé (à Liège, J. Tournay), l'an 1653; in-12 de 322 pp.

Bresmal avait abjuré le catholicisme pour embrasser la réforme.

6^o *Directorium ad juvandos, consolandosque infirmos et potissimum moribundos : Venerandis patribus provincie Flandrie FF. Min. Recoll. huic charitatis officio addictis conscriptum, et in zenium ineuntis anni 1655 oblatum.* Leodii, H. Tournay, 1655; in-12 de 376 pp.

7^o *Antidote catholique présenté à Messieurs du Duché de Lymbourg et des autres pays d'Outre-Meuse, par F. Barth. d'Astroy, récollet, contre le venin des hérésies et mensonges, preschés par le sieur Henry Chrouet, prétendu ministre d'One et depuis publiés par Ezéchiel Boucher.* Liège, H. Tournay, 1655; in-12 de 214 pp.

C'est la réfutation d'un sermon que Henri Chrouet prononça à Olne, le 26 septembre 1655, et qu'il fit, peu après, paraître à Maestricht sous le titre de *Sermon servant de preuve à plusieurs points de l'Eglise catholique controversés contre l'Eglise romaine.*

8^o *Épître de M. le baron de Genay à noble et ill. messire Jean de Peterdorff, son très-honoré seigneur et père, par laquelle il lui fait une humble et véritable remontrance des puissants motifs qui l'ont conduit à quitter la prétendue religion réformée pour se rendre à la catholique, apostolique et romaine.* Liège, H. Tournay, 1656; in-12 de 157 pp.

Bien que ce livre porte le nom du baron de Genay, nous n'hésitons pas à l'attribuer à d'Astroy.

9^o *Les Rapproches du ministre d'One (Henri Chrouet) aux véritables sentiments de l'Eglise romaine.* Liège, H. Tournay, 1656; in-12 de 218 pp.

Chrouet répliqua à l'*Antidote catholique* cité plus haut par une *Réponse charitable*, imprimée, cette même année, à Maestricht, sous les initiales H. C. M. D. S. E. (Henri Chrouet, ministre du saint Évangile) que l'on a traduit par *Henri Chrouet malade, demandant santé entière*. C'est pour réfuter cette réponse que d'Astroy écrit ses *Rapproches*.

10° *Apologia pro figura SS. Trinitatis in tribus hostiis consecratis proposita minime improbanda, sed potius aliis omnibus præferenda ex sacris conciliis*.

Opuscule composé en compagnie du père Mathias Hauzeur, savant récollet verviétois, et inséré à la fin de l'ouvrage du chanoine Pirouille : *Tri-Hymnum de sacro sancta Trinitate, etc.* Leodii, 1659; in-4°.

11° *La Conférence de Mariebourg par écrits réciproques entre un prestre de l'Église catholique, apostolique et romaine et un prétendu réformé ou de la prétendue religion réformée*. (Anonyme) (Liège, Ve Bronckart), 1661; in-12 de 146 pp.

12° *Le Marteau rompu et mis en pièces, ou réfutation de tout ce que le sieur Hamer-Stede a depuis peu forgé sur son enclume et débité en la ville de Maestrecht et ailleurs sous le titre de CAPUCIN DÉFROQUÉ*. Liège, Ve B. Bronckart, 1662; in-12 de 170 pp.

Ce petit volume, qui a eu trois éditions dans le cours des années 1662 et 1663, est une réfutation de l'ouvrage que Hamer-Stede publia, en 1662, sous le titre de *Le Capucin défroqué ou décapuciné*, à propos de l'abjuration d'un membre de cet ordre. Le titre *Marteau rompu* est, comme on le voit, un jeu de mots sur la traduction du nom du ministre Hamer-Stede.

13° *Lettre de Fr. Barth. d'Astroy, récollet de Liège, au sieur Jean de Hamer-Stede, ministre de la religion prétendue réformée*. Liège Ve B. Bronckart, juin 1662; in-12.

De Hamer-Stede répliqua à cette lettre par une brochure flamande que nous n'avons su nous procurer et qui est citée par d'Astroy, sous ce titre : *Le Frère mineur en son habit ou fausse alarme découverte, par Jean de Hamer-Stede*. Maestricht, Franssen (nom supposé), 1662; in-12 de 60 pp.

14° *La Dispute de Maestricht par lettres réciproques entre Fr. Barth. d'Astroy, récollet de Liège, et le sieur Jean de Hamer-Stede, ministre de la prétendue réformée. Traduite du latin en françois par un ecclésiastique de la ville de Liège* (Barth. d'Astroy lui-même). Liège, Ve B. Bronckart, 1662; in-12 de 174 pp.

Recueil faisant suite au *Marteau rompu* cité plus haut et relatif à la même discussion.

15° *Monitoire de saint Vincent de Lerins, touchant l'antiquité et l'universalité de la foi catholique contre les nouveautés profanes de tous les hérétiques. Tiré du 17^e tome de la grande bibliothèque des Pères. Œuvre très-utile, traduite du latin et augmentée de quelques annotations*. Liège, Ve B. Bronckart, 1663; in-12 de 448 pages.

16° *Armamentarium Augustinianum adversus hæreses, quadruplici methodo apparatus et instructum, in subsidium tyronum militantis Ecclesiæ*. Leodii, vid. B. Bronckart, 1664; in-8° de 572 pp.

17° *Catéchisme ou abrégé et sommaire de la théologie, réduite au symbole des apôtres, qui contient non-seulement les vérités, mais aussi les moralités nécessaires à tous vrais chrétiens*. Liège, Ve B. Bronckart, 1668; in-12 de 548 pp.

18° *Traité du bien de la patience chrétienne, en forme de dialogue entre Jésus-Christ, miroir de souffrance et l'âme affligée. Quatrième édition, revue et augmentée*. Liège, Ve J. Bronckart, 1670; 3 vol., in-12. Les premières éditions ont dû paraître en deux volumes in-12.

19° *Alphabet du divin amour pour élever l'esprit à Dieu. Traduit en langue vulgaire et augmenté*. Liège, P. Danthez, 1673; in-12 de 289 pp.

Traduction ou mieux amplification de l'ouvrage du dominicain allemand Jean Nyder, publié sous le titre de *Tractatus de elevatione mentis in Deum, sive Alphabetum divini amoris*.

20° *Paraclesis infirmorum seu methodus consolandi, juvandiue infirmos, et potissime moribundos. Editio secunda*. Leodii, P. Danthez, 1674; in-8° de 521 pp.

A en juger par les approbations, qui sont datées de décembre 1654, il est pro-

bable que la première édition a paru vers 1655.

21^o *La prétendue religion réformée démasquée, ses déformités, ses faussetés et ses impiétés dévoilées et les vérités catholiques prouvées et avérées* (par Binard, augmenté par Arnould de Linot, gardien du couvent des récollets de Durbuy), avec quelques annotations ou remarques sur chaque chapitre. Par un récollet de l'ordre de Saint-François. Liège, H. Hoyoux; 1676, in-8^o de 272 pp.

D'Astroy s'adonnait parfois à la poésie latine. On trouve des vers de sa composition dans plusieurs ouvrages liégeois, notamment en tête du traité *De Senectute* que Jean de Chokier, vicaire général, fit paraître en 1647.

VI. Capitaine.

Les ouvrages cités. — *L'obituaire du couvent des récollets de Liège*. — Stéphani, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, Mss.

ATHIN (*Wathier* ou *Wauthier* **D'**), **DATIN** ou **DATHEYN**, **DATINIUS**, seigneur de Jeneffe et de Jehay, successivement échevin, bourgmestre et grand maieur de la cité de Liège, naquit à Montegnée vers 1382 et mourut à Louvain le 21 mai 1457. Différents membres de cette famille riche et puissante ont occupé de hautes dignités dans la principauté de Liège. Wathier, dont le nom s'écrit de diverses manières dans les documents du x^v^e et xvi^e siècle, *Wouter*, *Walter*, *Walterus*, *Gualterus*, *Wallier*, est le petit-fils d'Athin surnommé le houilleur de Montegnée, à cause des nombreuses fosses à houille qu'il possédait dans ce village. Nommé échevin sous Jean de Bavière, il parvint bientôt, par ses intrigues et ses richesses, à gagner la faveur populaire et une haute position politique. L'historien Fisen le dit *unus e tredecim viris*, et le rédacteur de son épitaphe à Louvain le dit *un des douze du pays de Liège et de Looz*. A la bataille d'Othée (1408), Wauthier paraît avoir lâchement abandonné le peuple et s'être réfugié chez le comte de Namur. Lorsqu'à la mort du comte de Hainaut, Jean de Bavière songea à dépouiller de la succession de ce comté sa nièce, Jacqueline de Bavière, Wauthier servit d'intermédiaire pour mener cette aventure à bonne fin. Il persuada à l'écu qu'il obtiendrait

aisément du peuple l'argent dont il avait besoin, en échange de la reconnaissance de ses anciens privilèges. Et en effet, il négocia si bien cette affaire que les bourgeois offrirent six mille couronnes, dont Wathier en eut 2400, et le prince octroya le règlement du 30 avril 1417.

Sous Jean Valenrode, mort en 1419, qui réintégra le peuple dans tous ses anciens privilèges, et sous son successeur Jean de Heinsberg, Wauthier fut promu aux plus hautes charges de l'État, celles de bourgmestre et de grand maieur. Il avait employé les moyens les plus honteux pour y parvenir, notamment celui d'acheter les suffrages des métiers. Il eut aussi l'art de faire accroire au peuple qu'il devait à lui le rétablissement de ses anciennes libertés.

Le bourgmestre de ce temps était le chef du magistrat, le chef de la police, et le chef du tribunal des échevins qui jugeait souverainement au civil et au criminel. Il avait de gros honoraires, son entrée au conseil privé du prince et il disposait de plusieurs emplois; à l'*Anneau du palais* présidé par le prince-évêque, le maieur, armé et accompagné de ses douze *varlets* ou sergents, remplissait les fonctions d'officier de justice en matière criminelle. L'élection du haut magistrat provoquait des luttes, des brigues incessantes parmi les nobles et les principaux du peuple qui y aspiraient. Aussi l'autorité de Wauthier contre-balançait-elle celle du prince. Dans cette position, il recourait aux moyens les plus vils et les plus sordides pour augmenter ses richesses. Un fait qui prouve son ascendant sur le peuple, toute son audace, toute sa puissance, est celui qui concerne un de ses fils, docteur ès droits, chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Lambert, de Saint-Paul, de Saint-Martin et de l'église d'Utrecht, prévôt de Saint-Denis, acolyte du pape. Ce jeune prêtre, comblé de tous les honneurs, ayant eu à se plaindre du chapitre primaire, en parla à son père, qui fit immédiatement défense aux métiers de travailler pour les chanoines et aux marchands de leur rien livrer, ni pain, ni vin, ni viande jusqu'à ce qu'il eût reçu satisfaction des membres du clergé. Le chapitre ayant cherché en vain

par des prières et des supplications, de fléchir Wauthier, s'adressa au saint Père, qui lui permit de citer le bourgmestre ; mais aucun agent n'osant signifier l'exploit, l'affaire en resta là. Cependant cette tyrannie, ces abus de pouvoir devaient trouver un châtement. Mille bruits sinistres commencèrent à courir et que les chroniqueurs du temps ont probablement exagérés. On lui reprochait de vendre la justice et les franchises, d'altérer à son gré les anciennes *paix* et d'appliquer des amendes et des peines qui n'étaient pas spécifiées dans les statuts. On en vint même au point de prétendre qu'il donnait asile, dans un de ses châteaux, à une bande de malfaiteurs dont il partageait les rapines. L'orage éclata en l'année 1431. Un obscur bourgeois parvint à faire succomber cet homme qui venait de triompher si orgueilleusement du premier corps de l'État. Un membre de la puissante corporation des forgerons avait été condamné par le maieur à une amende qui excédait celle fixée par la loi ; celui-ci assembla ses compagnons et gagna les autres métiers à sa cause, à l'exception de celui des houilleurs auquel Wauthier était affilié. Ils se présentèrent au tribunal des échevins et demandèrent *record* sur le fait qui avait motivé la condamnation. Les juges embarrassés, soit qu'ils craignissent de déplaire au redoutable maieur, soit qu'ils regardassent la demande comme non fondée, s'efforcèrent de traîner les choses en longueur. Les métiers, usant alors envers les échevins du même moyen dont s'était servi quelque temps auparavant Wauthier à l'égard du chapitre, prirent la résolution de ne rien leur vendre ni livrer jusqu'à ce qu'ils eussent donné *record*. Les échevins ayant persisté dans leur refus, le peuple les déclara *aubains* avec le maieur et les chassa de la cité. Wauthier se retira au village de Montegnée. Il est à remarquer que le peuple ou les métiers n'avaient aucun droit de rendre un pareil *décret de bannissement*, ni les échevins de donner un pareil *record*.

Après la seconde guerre si désastreuse que les Liégeois soutinrent contre les Bourguignons et qui finit par le traité

de Malines, du 15 décembre 1431, les partisans de Wauthier parvinrent à nommer bourgmestres Jean Barlé et Guillaume d'Athin, le cousin de Wauthier. Des menées secrètes ayant alors eu lieu pour le rappel du grand démagogue, il y eut dans la nuit des Rois, du 5 au 6 janvier 1433, une prise d'armes terrible dans les rues de Liège entre les partisans des d'Athin et leurs adversaires que représentaient surtout les métiers ; les d'Athinistes essayèrent une défaite complète, et une sentence des échevins du 2 avril de la même année, bannit à perpétuité les deux d'Athin et cinquante-deux de leurs complices et confisqua leurs biens.

L'empereur Sigismond, cédant au vœu du peuple, confirma, le 14 juillet 1437, ce que la loi ne lui permettait ni de confirmer ni de réformer : le jugement de condamnation.

En 1456, Wauthier adressa une supplique à l'évêque de Liège pour réclamer ses biens confisqués et le droit d'en jouir et disposer selon droit et justice. Dans cette occurrence au moins, le célèbre démagogue nous paraît avoir eu raison. Les lois liégeoises ne permettaient d'appliquer la peine de la confiscation qu'à ceux qui étaient condamnés pour crime de lèze-majesté. Or, cette lutte sanglante entre les deux partis à laquelle le souverain était resté étranger, ne pouvait pas être qualifiée de crime de l'espèce.

Wauthier mourut l'année suivante à Louvain, dans un hôtel qui lui appartenait et qui était situé derrière l'*Hôtel du Sauvage homme*. Son tombeau se trouve en l'église de Saint-Pierre de cette ville, derrière le chœur. Il était noble et portait écartelé d'argent à un chevron de gueules, et d'argent à un lion de gueules.

Par son testament du 10 août 1456, qui est très-étendu, il dispose de ses grandes richesses, tant en faveur de sa femme, de ses enfants, cousins et amis, qu'en faveur de plusieurs églises et corporations religieuses de Louvain. Comme trait de mœurs du temps et du testateur, nous ferons remarquer que Wauthier y fait de grands legs à son fils naturel, à la mère de celui-ci et à l'enfant naturel de son fils légitime Jean.

Sur les instances de ces héritiers et légataires puissants, le testament fut approuvé d'abord par les échevins de Louvain et puis, le 18 mars 1463, par l'official de Liège. Mais ce n'est qu'en 1493, qu'intervint une transaction entre Jean d'Athin fils et les trente-deux métiers, d'après laquelle la moitié des biens confisqués devait être restituée à cet héritier.

La mère de Wauthier s'appelait Maroye. Il fut marié deux fois; sa seconde femme, Catherine de Rotselair, lui a survécu. Il eut deux fils légitimes dont l'un, Jean, eut en partage les terres de Jehaing et de Bossuyt et toutes les fosses à houille. Sa fille Agnès, veuve, dès 1456, de Messire Jean de Saye, chevalier, obtint pour sa part la maison située à Chandelistrée que le père habitait ordinairement. Sa fille Jeanne épousa Jean de Gaugerie, chevalier.

Britz.

Hemricourt, *Miroir des nobles de la Hesbaye*, p. 59, note. — Fisen, *Hist. Leod.*, pp. 168, 178 et 186. — Bouille, *Hist. de Liège*, t. II, p. 18. — De Ram, *Johannis de Los Chronicon* (coll. de la Commission royale d'histoire de 1844). — Polain, *Mélanges histor.*, p. 129. — Le même, *Hist. de Liège*, t. II. — De Gerlache, *Histoire de Liège*.

ATHYMO, jurisconsulte, chroniqueur, né à Geerle, XIV^e-XV^e siècle. Voir VAN DER HEYDEN.

AUBERMONT (Jean-Antoine D'), dominicain, professeur à l'Université de Louvain, naquit au château d'Aubermont vers le commencement du XVII^e siècle et mourut à Louvain le 22 novembre 1686.

Jean d'Aubermont appartenait à une ancienne et noble famille belge, celle des comtes de Ribaucourt; il entra, jeune encore, dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de Gand, et s'y fit remarquer par une aptitude extraordinaire pour les études philosophiques et théologiques. En 1643, il fut envoyé à Louvain et y enseigna successivement la philosophie et la théologie morale. Ayant pris le grade de docteur en théologie en 1652, il quitta pour quelque temps l'enseignement et exerça le saint ministère dans la province de Frise; il revint ensuite à Louvain et resta attaché au corps académique jusqu'à sa mort.

D'Aubermont nous a laissé plusieurs écrits, qui sont pour la plupart des opuscules de circonstance :

1^o *Oratio panegyrica in S. Thomam de Aquino*. Lovanii, 1650; in-4^o.

2^o *Epicidium in exequiis regis cath. Philippi IV*. Lovanii, 1665; in-4^o.

5^o *Epitaphium in solemnibus exequiis Eugenii d'Alamont, Episcopi Gandavensis*. Gandavi, 1674; in-4^o.

4^o *Luctus Ecclesiae Gandavensis in funere christianissimi sui Episcopi, Francisci Van Horenbeke*. Gandavi, 1679; in-4^o.

5^o *Doctrina quam de primatu, auctoritate ac infallibilitate Romani Pontificis tradiderunt Lovanienses*. Leodii, 1682; in-4^o.

6^o *Responsio historico-theologica ad Cleri Gallicani de potestate ecclesiastica declarationem, Parisiis, 19 martii 1682, factam*. Colonix-Agrippinx, 1683; in-8^o. Pour cet ouvrage, l'auteur a gardé l'anonyme.

7^o *Manlixa celebrium in Belgia et Gallia scriptorum, etc., declarationi Cleri Gallicani de ecclesiastica potestate, nuper editæ, contraria*. Cet ouvrage ne porte ni date ni indication de localité. Il y est joint un traité: *Dissertatio de immediata episcopalis et synodalis jurisdictionis origine*.

8^o *Expunctio appendicis R. P. Papebrochii, officium Corporis Christi a S. Thoma de Aquino compositum denegantis*. Gandavi, in-4^o. Sans date.

La réponse historico-théologique à la déclaration du clergé français de 1682 est l'ouvrage le plus remarquable d'Aubermont.

Eugène Coemans.

Seguier, *Laurea belgica*, pars I, p. 112. — Quetif, *Scriptores ordin. Prædicat.*, t. II, p. 709.

AUBERT ou **ALBERT DE BAVIÈRE**, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, né vers 1326, mort, à la Haye, en 1404, était le deuxième fils de Louis IV de Bavière et de Marguerite, fille de Guillaume II, comte de Hainaut.

Dans une assemblée des états de Hollande, de Frise et de Zélande, tenue le 23 février 1358, Albert de Bavière fut déclaré solennellement régent du pays et héritier présomptif de son frère, le comte Guillaume, que son état de démence avait fait enfermer au château du Quesnoy. Le Hainaut suivit l'exemple des provinces du nord et le régent fut reconnu avec

les mêmes pouvoirs à Mons et à Valenciennes.

Albert, dont les premiers efforts auraient dû tendre à amener une fusion entre les Hameçons et les Cabeliaux, s'attacha, au contraire, à raviver la haine de ces partis. Il profita de ce qu'on lui avait signalé Bloemsten, gouverneur de Kennemaar, comme s'étant le plus opposé à son élection et comme un des plus chauds partisans du choix de Mathilde, femme du comte Guillaume, en qualité de régente, pour le destituer et le remplacer par Brederode, un des chefs des Hameçons. Les Cabeliaux, irrités de cet acte arbitraire, attaquèrent Brederode, qui se rendait à Kennemaar pour prendre possession de sa charge, et tuèrent trois personnes de sa suite. Le régent fit poursuivre les assassins et arrêta partout les Cabeliaux. De tous les points, de la Hollande se rassemblèrent bientôt, à Delft, les partisans de l'opinion persécutée. Il assiégea cette ville pendant six semaines, mais, craignant une insurrection générale de la Hollande, il en leva le siège et pardonna aux révoltés. Il comprit alors qu'il était prudent d'user de sagesse et de modération, et travailla de tout son pouvoir à faire oublier les fautes et les violences des deux factions.

Ce prince ne jouit pas d'un long repos. Renaud et Édouard, fils du dernier duc de Gueldre, se disputaient l'héritage de leur père. Après une bataille où l'armée de Renaud avait été défaite, Édouard fit jeter celui-ci en prison et proscrivit ses partisans. Quelques seigneurs restés fidèles à Renaud s'étant retirés en Hollande, Édouard se crut des raisons suffisantes pour déclarer la guerre à Albert, mais, au jour fixé pour la bataille, il ne parut pas, et Albert se mit à piller quelques places du duché. Peu de temps après, un traité de paix fut conclu entre eux, et Édouard épousa la fille du régent, Catherine de Hainaut (1362).

Vers cette époque, Albert donna de nouvelles preuves de son caractère entier et violent dans la ténébreuse affaire de Sohier, sire d'Enghien. Ce seigneur s'étant rendu à l'invitation que lui avait faite le duc de passer quelques jours au château

de Béziex, près de Valenciennes, fut enlevé et transporté au château du Quesnoy. Les motifs de cette arrestation sont restés un mystère. Le sire d'Enghien en appela au jugement de ses pairs du Hainaut. Ceux-ci, jaloux de faire reconnaître leurs droits par le régent, lui envoyèrent le seigneur de Ligne, ex-grand bailli, pour le prier de ne rien précipiter; mais le duc, loin d'écouter leurs réclamations, fit trancher la tête au prisonnier et s'empara de la ville et du château d'Enghien.

Cet acte de cruauté eut, pour le régent, de terribles conséquences; les frères de la victime, pour venger sa mort, excitèrent le comte de Flandre, chez lequel le jeune seigneur d'Enghien s'était réfugié, à porter ses armes contre Albert. Louis de Male entra dans le Hainaut, et son armée y commit d'épouvantables ravages. Albert n'avait pas de troupes sous les armes: impatient de ne point voir arriver celles qu'il avait demandées en Hollande et en Bavière, il voulut recruter une armée dans le Hainaut. Les populations de ce comté lui envoyèrent des milices bourgeoises pour résister à l'invasion, mais elles refusèrent l'argent que le duc avait cru devoir se procurer au moyen de tailles et de gabelles. Ces milices, auxquelles se joignirent bientôt les Bavares et les Hollandais, ne purent cependant tenir contre les forces du comte de Flandre, et l'armée d'Albert fut mise en déroute. Il se sauva, non sans peine, à Mons. Les Flamands l'y poursuivirent, et ils allaient livrer un assaut général à la place, lorsque le régent leur fit proposer la paix. Cette paix fut conclue à Bruxelles le jour de Pâques 1366, sous la médiation du duc de Brabant Wenceslas et de Jeanne, son épouse.

Albert en profita pour établir des relations plus étroites avec le roi de France Charles V, et celui-ci, désirant s'allier à un prince dont il pouvait attendre des secours efficaces dans sa guerre contre l'Angleterre, donna la main de sa fille Marguerite à Guillaume d'Ostrevant, fils aîné d'Albert. Cette jeune princesse mourut après quelques mois de mariage.

Le duc régent prit une part active, comme négociateur, dans les troubles qui

agitèrent l'évêché de Liège. L'évêque Jean d'Arkel n'ayant pas craint de casser le tribunal des XXII, qui lui avait fait son procès et l'avait condamné, cette mesure souleva le pays. Le premier mouvement éclata à Thuin. L'assassinat de Jean Hartis fut le signal de la révolte générale, et l'attitude du peuple devint tout à coup si menaçante que Jean d'Arkel fut obligé de se réfugier à Maestricht. C'est alors que le duc Albert intervint comme médiateur entre l'évêque et les Liégeois, qui venaient de nommer Gaultier de Rochefort régent du pays. Le duc conseilla à l'évêque de rétablir le tribunal des XXII, en limitant sa juridiction et ses pouvoirs, mais l'évêque ne se rendit pas à ce conseil, et, en se soumettant aux exigences du chapitre de Saint-Lambert, il fit la faute de créer un pouvoir au-dessus du sien.

La guerre entre les Liégeois et leur évêque paraissait à peine éteinte que le duc Albert eut, à son tour, des démêlés avec l'évêque de Cambrai, Robert de Genève, qui devint pape sous le nom de Clément VII. Le duc, ayant voulu s'emparer de quelques biens appartenant à des églises, en avait demandé l'autorisation au prélat. Celui-ci ayant refusé, le duc le fit arrêter et jeter en prison. Cet abus de la force n'ébranla pas la fermeté de l'évêque : il lança contre le régent les foudres de l'Église et le duc témoigna de son repentir et de sa soumission. Plus tard, dans le conflit entre les papes Urbain VI et Clément VII, Albert demeura neutre avec tout le diocèse de Cambrai (1378).

Dans la lutte entre Louis de Male et les Gantois, Albert voulut réconcilier ce prince avec ses sujets, mais ses efforts échouèrent devant l'opiniâtreté du comte. Toutes ses sympathies restaient néanmoins acquises au comte et à la noblesse de Flandre ; aussi porta-t-il les édits les plus sévères pour empêcher les Hennuyers de faire passer des vivres aux Gantois, tandis qu'il permettait aux seigneurs du Hainaut de porter secours au comte de Flandre.

Le duc Albert ayant résolu d'envoyer une armée en Prusse au secours des chevaliers teutoniques, les principaux sei-

gneurs répondirent à son appel, et il mit à la tête de l'expédition son fils, Guillaume d'Ostrevant. Un grand nombre de partisans ayant fait défaut au moment de partir, l'expédition fut ajournée à 1385.

En avril 1382, le régent renouvela vainement ses tentatives pour ramener la paix entre Louis de Male et les Gantois.

Guillaume l'Insensé étant mort au château du Quesnoy, en 1389, Albert de Bavière fut reconnu souverain de Hainaut et de Hollande.

Le 3 avril il fit sa joyeuse entrée à Mons. Quelque temps après, ayant perdu sa femme, Marguerite de Briey, il épousa en secondes noces Marguerite de Clèves. Ce prince déshonora sa vieillesse en se laissant aller à une honteuse passion pour Adélaïde de Poelgheest. Les Hameçons, jaloux des faveurs accordées par le souverain aux parents et amis de cette femme, qui appartenait au parti des Cabeliaux, et, enhardi par l'exemple de Guillaume d'Ostrevant, qui ne cachait pas combien ce scandale froissait sa fierté, s'introduisirent dans le palais de la Haye, le 21 septembre 1390, et tuèrent Adélaïde de Poelgheest à coups d'épée. Le duc, furieux, cita les coupables à son tribunal et, sur leur refus de comparaître, les condamna à mort. Guillaume, qui n'avait pas craint de les recevoir à sa cour, crut pouvoir calmer la colère de son père et partit pour la Haye, mais à peine avait-il mis le pied en Hollande qu'il fut poursuivi par les troupes du duc et obligé de chercher un refuge à la cour de France.

L'expédition du comte d'Ostrevant contre les Frisons put seule faire oublier au duc les rancunes que n'avaient pu éteindre les efforts réunis de la noblesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, joints à ceux de l'évêque de Liège, Jean de Bavière.

Le siège de Gorcum (1403) fut le dernier épisode du règne d'Albert. Il mourut à la Haye en 1404, après un règne de quarante-six ans, pendant lequel il donna de faibles preuves de sa sollicitude pour les provinces qu'il avait à gouverner. On peut cependant citer de lui plusieurs édits de 1379, en faveur des moulins de la ville de Mons et de la navigation et

l'octroi d'érection d'une fontaine publique sur le marché de cette ville, en 1386.

Les funérailles du comte se firent sans pompe. Sa veuve, Marguerite de Clèves, revêtue d'habits d'emprunt, alla déposer sur son tombeau ses clefs, sa bourse et sa ceinture ne signe d'abandon de la communauté.

Albert laissait un grand nombre d'enfants naturels, et six de son premier mariage : Guillaume d'Ostrevant, qui avait épousé Marie de Bourgogne et qui lui succéda ; Albert, mort à la fleur de l'âge ; Jean, évêque de Liège ; Catherine, mariée en premières nocces au duc de Gueldre et en secondes nocces au duc de Juliers ; Marguerite, qui épousa Jean de Bourgogne, et Yolande, donnée en mariage à Albert d'Autriche. Il n'eut pas d'enfants de Marguerite de Clèves.

Adolphe Mathieu.

Hossart, *Hist. eccl. et prof. du Hainaut*. — Delewarde, *Histoire générale du Hainaut*. — Vinchant, *Annales de la province et du comté de Hainaut*. — Bon de Reiffenberg et Vandervin, *Histoire du comté de Hainaut*.

AUBLUX (*Albert-Gilain-Joseph*), lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, né à Mons, le 9 septembre 1720, mort à Vienne, le 20 février 1800. Il était fils de François-Joseph Aublux, avocat au conseil souverain du Hainaut. Dès l'âge de quinze ans, il entra au service ; il faisait partie du régiment d'infanterie wallonne d'Arberg, en qualité de lieutenant, lorsque la guerre de la succession d'Autriche éclata. Il assista avec ce régiment à la bataille de Dettingen, en 1743, puis au siège de Nieuport, en 1745. Il était capitaine de grenadiers au début de la guerre de sept ans. Après avoir pris part au plus grand nombre des combats de cette guerre mémorable, il se trouva enfermé, en 1762, dans la place assiégée de Schweidnitz, et y profita de plusieurs occasions pour signaler sa bravoure, notamment dans une sortie qui eut lieu le 27 septembre et à l'assaut que les Prussiens donnèrent au fort de Jauernick, dans la nuit du 8 au 9 octobre. A la tête de sa compagnie, il repoussa l'ennemi du chemin couvert et obtint pour récompense de cette action la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Il parvint

au grade de lieutenant-colonel et fut pensionné, en 1786, après une carrière de plus de cinquante années de service.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux pendant la guerre de sept ans*.

AUBREMÉ (*Alexandre-Charles-Joseph-Ghislain*, comte ^{de}), lieutenant général au service des Pays-Bas, commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, officier de la Légion d'honneur, de l'ordre de la Réunion, etc., naquit à Bruxelles en 1773, et mourut à Aix-la-Chapelle en 1835. Il entra au service de France en 1792, après avoir fait partie d'un des corps de volontaires que la révolution brabançonne fit surgir en 1790 et qui allèrent chercher un refuge au delà des frontières, lorsque le gouvernement autrichien eut retabli son autorité dans les provinces belgiques. Le jeune d'Aubremé fut admis en qualité de lieutenant dans le deuxième régiment d'infanterie belge ; il servit sous les généraux Dumourier, Custine, Houchard et Pichegru, fit toutes les campagnes en Belgique et en Allemagne, puis passa au service de Hollande avec le grade de major des gardes du roi Louis. Il retourna au service de France en 1810, et commanda le 136^e régiment de ligne pendant la campagne de 1813. Il se distingua à la bataille de Lutzen, où il fut blessé dangereusement. Son régiment y fit des prodiges de valeur et obtint quarante-deux décorations de la Légion d'honneur que son colonel distribua sans s'en réserver une pour lui-même. Il se distingua de nouveau à Bautzen, et reçut alors la croix qu'il avait si souvent méritée. Pendant la campagne de France, son régiment fut littéralement anéanti ; le colonel y fut également blessé. Après la chute de l'empire, le colonel d'Aubremé revint dans sa patrie et fut investi du commandement d'une brigade à la tête de laquelle il combattit à Waterloo. En 1818, le roi Guillaume le fit adjudant général, commissaire général de la guerre l'année suivante, et lieutenant général en 1825. Après la révolution de 1830, le général d'Aubremé vécut dans la retraite.

Général Guillaume.

Roger, *Biographie*. — Bouillet, *Dictionnaire historique*. — *Annales militaires*.

AUBRY (Philippe) naquit en 1740, à Bellevaux, près de Bouillon. Il descendait de jacobites réfugiés, d'origine irlandaise. A vingt-sept ans, il remplaça son oncle à la cure de son village natal. Le jeune prêtre s'était déjà mêlé au mouvement dont était agitée à cette époque l'opinion publique en faveur du bas clergé à *portion congrue* (1765); quoique, personnellement, il n'eût pas intérêt à une répartition plus équitable des richesses ecclésiastiques. Ce même esprit de justice le guida dans un procès qu'il fit aux moines de Saint-Hubert, propriétaires des deux tiers de la commune, pour les forcer d'entretenir son église, comme leurs titres de propriété les y obligeaient (1785-1787). La réunion du duché de Bouillon à la république française, en 1795, plaça le curé Aubry dans une position délicate. Fallait-il prêter serment au pouvoir révolutionnaire? Avec une droiture de sens et une indépendance courageuse, rares de tout temps, mais surtout à cette époque, Philippe Aubry se distingua de presque tous ses confrères en jurant obéissance aux lois nouvelles. Ce digne prêtre aimait à consacrer de courts loisirs à des travaux littéraires. Outre des mémoires écrits pour satisfaire à des enquêtes du gouvernement français sur l'utilité du partage des biens communaux, sur les défrichements, sur le droit de vaine pâture, il envoya à la Société d'agriculture de Paris un aperçu des progrès que cet art avait réalisés depuis cinquante ans dans le pays qu'il habitait (1808). En 1812, il donna à la même compagnie des renseignements sur les variétés de pommes de terre cultivées dans le département des Ardennes et dans celui des Forêts. Ces modestes élucubrations prouvent une parfaite connaissance du pays, une entente remarquable de l'économie rurale. Aubry est encore auteur d'*Observations sur l'histoire de Bouillon*. Rien de tout cela n'a été imprimé. L'érudition, qui n'était pour lui qu'un délassement, ne lui fit jamais oublier la charité. Dès l'apparition de la vaccine, il se chargea gratuitement d'appliquer autour de lui cette

utile découverte, dont il avait compris sur-le-champ tout le prix, ce qui dénote un esprit exempt de routine. Il mérita ainsi la médaille d'or, qui lui fut décernée par le roi Guillaume en 1824. Le bon curé s'éteignit doucement en 1829, entouré des regrets de ses paroissiens. Il avait soixante-deux ans de ministère, et quatre-vingt-neuf ans d'existence.

F. Hennebert.

Ozeray, *Gazette des cultes*, 13 fév. 1830.

AUCHY (Michel d'), seigneur du Mesnil, vivait au XIII^e siècle. M. Dinaux est porté à croire qu'il était fils de Pierre du Mesnil qui suivit Philippe d'Alsace en Palestine et qui, à la journée de Bouvines, partagea la captivité de Ferrand de Portugal. Quoi qu'il en soit, il occupa un rang distingué parmi les chevaliers qui ne dédaignaient pas de lutter avec les trouvères dans l'art de composer des dits et des chansons. Malheureusement, le manuscrit de ses poésies qui existait à Douai, il y a quelques années, ne se retrouve plus, et l'on ne connaît ses œuvres que par la traduction moderne d'une seule chanson. Michel d'Auchy jouissait d'une grande influence à la cour de Gui de Dampierre. Il fut l'une des cautions désignées par ce prince, lorsque son différend avec Béatrice de Courtrai fut soumis à l'arbitrage de Charles d'Anjou. En 1275, Gui de Dampierre lui donna plusieurs rentes féodales, notamment sur l'espier de Cassel. Des documents officiels nous apprennent que Michel d'Auchy remplit des missions importantes en Angleterre et fut, lors du traité conclu à Montreuil entre Gui et Édouard I^{er}, l'un des *plèges* qui se constituèrent prisonniers pour garantir l'exécution des engagements imposés au comte de Flandre. Faut-il, après avoir rappelé ces titres de Michel d'Auchy à l'estime de ses contemporains, reproduire une anecdote rapportée par M. Dinaux? Michel d'Auchy aurait enlevé une châtelaine du Hainaut, la dame de Maing. Poursuivi par l'époux outragé et atteint près de Verberie, il se serait vu réduit, après avoir compromis son honneur, à verser son sang, et dès lors un profond remords se serait réveillé chez les deux coupables. La dame de

Maing se serait retirée dans un monastère pour y finir ses jours dans la pénitence, et le sire du Mesnil aurait entrepris un voyage d'expiation en terre-sainte. Ce récit paraît peu digne de foi. En effet, dans son testament dicté le 6 novembre 1288 (le jour même de sa mort, selon M. Dinaux), Michel d'Auchy lègue trois cents livres à son fils ou au chevalier qui acquittera le vœu d'un pèlerinage outre mër, qu'il n'a pu faire lui-même, et il y nomme non-seulement sa sœur Isabelle et sa mère Flandrine, mais aussi sa femme Marguerite. Gui de Dampierre, en témoignage de son affection pour Michel d'Auchy, fit apposer son sceau sur l'acte de ses dernières volontés.

Kervyn de Lettenhove.

AUDEFROY LE BASTARD, trouvère au XIII^e siècle, né en Artois ou en Flandre. A l'époque du moyen âge, où la chevalerie jetait le plus grand éclat, on ne croyait pas déroger en s'adonnant aux Muses : et c'est parmi les plus vaillants hommes d'armes qu'on rencontre les meilleurs trouvères. Audefroy le Bastard était de noble maison, mais il ne paraît pas avoir jamais guerroyé. Tandis que son confrère en poésie, Quesnes de Béthune, plantait l'étendard de Flandre sur les murs de Constantinople, Audefroy ne songeait qu'à chanter ses amours ou celles d'autrui. Appartenait-il à l'Artois, et, comme on l'a pensé, à la ville même d'Arras ? Quelques mots flamands mêlés à son langage autorisent à le faire remonter plus haut vers le nord. Il faut noter encore que plusieurs de ses compositions sont dédiées au seigneur de Nesle, et qu'un châtelain de Bruges, à cette époque, s'est nommé Jean de Nesle.

Les meilleurs critiques sont d'accord pour saluer en lui un des princes de la poésie lyrique au moyen âge. On peut même lui attribuer l'invention de la romance. En effet, une partie de ses poésies se signale par l'usage d'un refrain, qui vient clore chaque couplet, sans subir, en général, aucune variation. Ces romances se chantaient : on a conservé la musique de quelques-unes d'entre elles. Elles constituent le plus précieux fleuron de sa couronne poétique. Ce sont

de courtes épopées, pleines de couleur et d'émotion : rien ne nous introduit mieux dans la vie de ces temps à demi barbares, où la délicatesse des sentiments côtoie si souvent la rudesse des mœurs. Cinq d'entre elles ont été publiées : d'abord par Legrand d'Aussy, puis par M. Paulin Paris. Ce sont : *Bele Isabeaus*, *Bele Idoine*, *Argentine*, *Bele Emmelos*, *Béatrix*. Toutes ces belles victimes de l'amour, mises en scène par l'auteur, finissent par recevoir la récompense de leur constance. Le poète ne donne les beaux rôles de ses petits drames ni aux mères ni aux pères, il les réserve aux jeunes chevaliers. Le père de la belle Idoine commence par la faire fustiger jusqu'au sang. Puis il l'enferme :

Or est la bele Idoine en la tour seule mise,
Mais pour ce ne changea son cuer en nule guise :
Qu'èle est si de l'amour Garsillon esprise
Qu'il n'est rien en cest mont qu'èle tant aime et
[prise,
En pleurant le regrette, quar bien en est aprise.
Ilé Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

Le père, de guerre lasse, fait de sa fille l'enjeu d'un tournoi :

Riches fu li tournois desous la tour antive,
Chascuns par sa proesse veut qu'Idoine soit sive.
Et la bele s'escrie : « Cuens Garsile salve ! »
Li cuens qui chevalier ne doute ne esquive
A fait le jour vuidier maint cheval et mainte yve.
Hé Diex ! etc.
Tout le tournoi veinqui, la pucèle a conquise,
Et li rois li donna, si l'a à femme prise,
Et sa terre l'emporte, à haute honor l'a mise, etc.

Nous admirerons en passant avec quelle aisance le poète manie l'alexandrin, ce vers si peu usité jusqu'à la renaissance. Peut-on rien trouver de mieux coupé et de plus harmonieux que la première strophe d'Argentine :

Au novel tems pascouer que florist l'aubespine,
Espousa li cuens Guis la bien faite Argentine.
Tans furent bonemest, bras à bras, souz courtine
Que six biaux fils en ot. Puis li monstra haïne,
Pour ce que mieus amoit sa pucèle Sabine.
Qui convent a à mal mari
Souvent s'en part à cuer marri.

Les chansons d'Audefroy n'ont pas la variété ni l'intérêt de ses romances. Leur lyrisme amoureux est un peu monotone. Cependant les mêmes qualités de rythme et de douce naïveté s'y font remarquer. Témoin, ce couplet :

Oncques n'amai à repentir
Ne si soi faire mesprison,

Ains m'i fait loiaument tenir
 Espérance de guerredon,
 Et se j'ai servi en pardon
 Sans rien mériter
 Bien veill pour ma dame mourir,
 Si li est bon.

Il nous reste d'Audefroid le Bastard dix-sept pièces conservées en manuscrit à la Bibliothèque impériale de France.

F. Hennebert.

Le Romancero français, de M. Paulin Paris ; 1833.

AUDEJAN (*Hubert*), **AUDEJANS** ou **OUDEJANS**, poète latin, né à Bruges en 1574, décédé, dans la même ville, le 14 septembre 1615. Issu d'une famille qui avait figuré dignement dans la magistrature communale, il fit ses études de philosophie à Louvain, où il obtint, au concours de 1598, la cinquième place d'honneur. Il remplit ensuite les fonctions de secrétaire de Juste Lipse. Bientôt il prit le degré de licencié en théologie et devint d'abord chanoine de Saint-Donat à Bruges, puis pénitencier de cette cathédrale. Ses productions littéraires consistent en un nombre considérable de pièces de vers latins où il faisait l'éloge des amis et des savants avec lesquels il était en relation. Selon l'usage du temps, ces pièces figurent en tête de la plupart des écrits des personnages dont elles chantent les louanges. On cite parmi ses meilleurs vers ceux sur la mort de Juste Lipse et d'Abraham Ortelius, le géographe.

Il avait aussi composé des notes sur les œuvres de Prudence, poète chrétien fort renommé ; mais sa mort prématurée l'empêcha d'achever ce travail.

Bon de Saint-Genois.

Paquot, *Mémoires*, t. V. — *Biographie de la Flandre occidentale*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I. p. 483. — Hofman-Peerlkamp, *De Vita et doctrina Neerlandorum*, etc., p. 247. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*.

AUDENAERDE (*Robert VAN*), **AUDEN-AERD** ou **OUDENAERDE**, peintre d'histoire et de portrait, graveur à l'eau-forte et au burin, né à Gand le 30 septembre 1663, mort en cette ville le 3 juin 1743. Son père, Pierre van Audenaerde, était, en 1663-1664, doyen du corps privilégié des instituteurs et institutrices de Gand. Maître de langues, il destina son fils à la même profession et lui enseigna, outre l'idiome flamand, le

latin et le français. Le jeune Robert y montra beaucoup d'aptitude, et apprit à fond la langue latine et sa prosodie. Mais, ainsi qu'il arrive presque toujours aux artistes de vocation, les aspirations de Robert van Audenaerde le portaient avec entraînement vers l'art plastique, auquel il se livra malgré le désir paternel, qui céda à un penchant si prononcé. Les peintres François van Cuyck van Myerop, chef-doyen de la corporation artistique de Gand, de 1679 à 1685, et Jean van Cleef, y affilié franc-maître en 1668 et élève de Gaspard de Craeyer, furent ses premiers instructeurs. A l'âge de 19 ans, il fut envoyé par son père à Tournay, pour y acquérir la pratique du français, tout en y continuant l'apprentissage de son art. En 1685 il partit pour l'Italie, et après avoir séjourné successivement dans les principales cités, pour y étudier les écoles italiennes par les chefs-d'œuvre qui enrichissaient les églises et les musées, il se rendit à Rome, où il entra dans l'atelier de Carle Maratti et compta parmi les meilleurs élèves de ce peintre. Il y cultiva simultanément la peinture et la gravure. A ce propos, J.-B. Descamps (*Vies des peintres flamands et hollandais*) et les biographes postérieurs racontent que l'artiste flamand reproduisit à l'eau-forte l'esquisse inédite du *Mariage de la Vierge*, de Carle Maratti, et que celui-ci, l'ayant vue exposée en vente, fut si mécontent de cette indiscrete reproduction, qu'il interdit au graveur la fréquentation de son atelier. Cependant Van Audenaerde rentra bientôt en grâce auprès de son maître, et devint son disciple de prédilection, Carle Maratti le dirigea dans la double voie qu'il avait choisie : il lui apprit à tirer parti, dans les grandes compositions, des effets combinés de l'eau-forte, de la pointe et du burin. Il l'employa, avec les graveurs Jean-Jacques Frey, de Lucerne, et Arnould van Westerhout, d'Anvers, à la reproduction de ses plus importantes conceptions.

A la mort de Maratti, en 1713, Robert van Audenaerde n'était plus chez ce maître : sa réputation artistique avait grandi, et son instruction littéraire lui

avait valu, à Rome, un véritable renom. Le cardinal J.-F. Barbarigo, évêque de Vérone, de l'illustre race des doges de Venise Marc et Augustin Barbarigo, était devenu son Mécène et avait confié à sa plume, à son crayon et à son burin le texte poétique et les allégories de son *Epitalame généalogique*, ouvrage consacré à la glorification de ses ancêtres. Van Audenaerde y travaillait depuis vingt-deux ans, lorsque, voulant revoir son pays, après une absence de trente-huit années, il sollicita un congé temporaire et partit pour la Flandre, en 1723. Il arriva à Gand et y fut accueilli avec empressement par les artistes et par ses concitoyens. Des tableaux lui furent demandés, et, pour les exécuter, il dut, en vertu de la Concession Caroline de 1540, s'y affilier à la corporation des peintres et sculpteurs. Les comptes de ce métier constatent qu'il y paya son entrée et sa cotisation en 1725. Il était encore dans sa ville natale, et se disposait à retourner en Italie, quand il reçut la nouvelle de la mort du cardinal Barbarigo. Cet événement changea les destinées probables de l'artiste. Désespéré de la perte de son protecteur, Robert Van Audenaerde accéda aux instances qui lui furent faites, et se fixa à Gand. Il renonça aux succès qui l'attendaient à Rome, où il avait acquis un rang distingué parmi les artistes et parmi les hommes littéraires. Familiarisé dès sa jeunesse avec les beautés de la latinité, ses poésies lui méritèrent, dit Descamps, le titre de *premier poète latin de son époque*. Aussi, ce fut sa réputation de linguiste et de poète, tout autant que son habileté de peintre-graveur, qui avait attiré sur lui l'attention du cardinal Barbarigo, et peut-être inspiré à Son Éminence l'idée du *recueil patronymique* qu'il lui fit exécuter. Ce haut dignitaire ecclésiastique l'affectionnait en outre pour son caractère franc, ses bonnes mœurs, sa vie régulière. Aussi résolut-il de lui ouvrir un brillant avenir religieux : au dire de Descamps, les ordres mineurs lui furent conférés peu avant son départ pour la Flandre.

Depuis son retour d'Italie jusqu'à son décès, Robert van Audenaerde ne quitta

plus la ville de Gand. Il continua jusqu'à la fin de sa longue carrière, de sa vie d'octogénaire, à cultiver la peinture et la gravure ; il termina plusieurs de ses estampes et les dernières planches du *Médailleur Barbarigo*, et peignit, pour des églises, des couvents ou des corporations, de vastes compositions. Mais il n'y trouva ni la fortune, ni même l'aisance qu'il aurait sans doute obtenues à Rome : la comptabilité de la corporation gantoise nous révèle, à l'année 1739, la pénible particularité que le vieil artiste, il avait alors 76 ans, refusa de payer sa cotisation professionnelle, parce qu'il n'avait pas eu de besogne picturale durant l'année écoulée. On estime comme les meilleures toiles qu'il ait peintes à Gand (on ne connaît guère les œuvres qu'il laissa en Italie) : l'*Apparition de saint Pierre aux Chartreux*, exécutée pour leur oratoire ; l'*Abbé Duermael et ses religieux en chapitre*, peinte pour le monastère de Baudeloo ; l'*Assomption de la Vierge*, commandée pour la chapelle des francs bouchers et poissonniers, en 1725, par de riches confrères de la gilde de Notre-Dame. Les deux derniers tableaux, immenses pages à nombreux personnages, tous portraits fort bien rendus, sont au musée de Gand. L'abbaye de Baudeloo, dont le prélat était un ami des artistes et notamment de Van Audenaerde, eut de lui deux autres productions : *Jésus-Christ guérissant les paralytiques* et l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*. — A l'église de Saint-Nicolas, à Gand, il y a une *Assomption de la Vierge* ; à l'église de Saint-Jacques, le *Martyre de sainte Catherine*, et à l'église du Petit-Béguinage, *Jésus-Christ au milieu des docteurs* ; ce sont des productions de moindre importance et inférieures en mérite. — Le dessin, le style et la palette de Robert van Audenaerde prouvent l'étude des écoles italiennes et l'imitation de Carle Maratti. Les physionomies de ses personnages sont pleines de vie et d'expression caractéristique ; les têtes de femmes, *types italianisés*, en ont la gracieuse suavité. Le modelé de ses figures est correct, sa touche, quoique un peu sèche et dénotant, en quelque sorte, le peintre-graveur, est

franche et naturelle. — Les deux principaux élèves de Robert van Audenaerde, en Flandre, furent J.-B. van Volxsom et François Pilsen, tous deux Gantois. Van Volxsom était déjà franc-maître peintre, affilié à la corporation de Gand depuis 1706, quand il se mit sous la direction de Van Audenaerde. Le second prit la maîtrise en 1736 et fut juré ou sous-doyen du métier en 1740, 1741 et 1742. Il s'adonna aussi à la gravure en taille-douce et y acquit bien plus de réputation qu'en peinture. — Des portraits que peignit Robert van Audenaerde, on peut mentionner spécialement celui de Fr. Pilsen, que le disciple grava lui-même, et avec réussite. Il y a mis l'inscription: *Se ipsum sculpsit*, et il est signé: *R. V. Audenaerd pinx.* Plusieurs portraits dus au burin de F. Pilsen sont recherchés. On peut citer comme un de ses meilleurs celui de *J.-B. De Smet, évêque de Gand*, évidemment exécuté sous les yeux du maître, et pour lequel Robert van Audenaerde composa, en vers latins, un quatrain élogieux, qui a été buriné sous le portrait. Pareille preuve de son talent poétique se voit sous la *Conversion de saint Bavon*, la planche capitale de F. Pilsen, gravée d'après le magnifique tableau de P.-P. Rubens, de la cathédrale de Gand. Les deux quatrains sont signés: *R. V. A. c. (Robertus van Audenaerde composuit)*. Les titres des estampes de Van Audenaerde et de son élève Pilsen, de celles surtout que ce dernier produisit du vivant de son maître, sont presque tous en latin. — On donne aussi à Robert van Audenaerde pour élèves: Joseph van Aken, de Gand, peintre de portraits et de genre, sur toile, velours et satin, mort à Londres en 1749; Jacques-François Deslyens, portraitiste, peintre d'histoire et de sujets mythologiques, mort à Paris en 1761. Le premier de ces artistes ne nous est pas autrement connu, le second, J.-F. Deslyens, avait été reçu franc-maître à Gand, en 1705, et le 6 juillet 1723, il fut nommé peintre du roi de France. Il peignit principalement le portrait, et y suivit les traces de son maître, dont il imita la manière.

L'œuvre de gravure de Robert van Au-

denaerde est très-considérable. Pour le recueil du cardinal Barbarigo il a gravé cent septante-quatre sujets: un frontispice in-folio, quatre-vingt-six grands entêtes allégoriques à médailles et quatre-vingt-sept emblèmes ou vignettes terminales. Le projet primitif portait à cent quatre-vingt-sept le nombre des sujets à graver. Les cent soixante planches livrées d'abord par l'artiste furent rassemblées en 1732 et mises sous presse à Padoue, avec un texte en prose latine, de F.-X. Valcavius, sous le titre de *Numismata virorum illustrium ex Barbadicâ gente*. Ce ne fut qu'en 1760 que le *Médailleur Barbarigo*, augmenté de sept entêtes, d'autant de vignettes finales, et cependant resté incomplet au décès de Van Audenaerde (1743), fut mis en vente, avec privilège exclusif, au prix de douze sequins. Le frontispice et sept sujets allégoriques et emblèmes ne sont pas signés; mais on n'y peut méconnaître la main qui dessina et grava les autres planches. Les figures allégoriques, celles de femmes surtout, sont traitées avec une extrême finesse de burin. Ce recueil admirable suffirait à justifier la réputation du graveur, lors même que l'habile artiste n'eût pas exécuté ses belles estampes d'après les maîtres italiens. Le *Manuel des curieux et des amateurs de l'art*, par Huber, Rost et Martini; le *Manuel de l'amateur d'estampes*, par Joubert, et le *Manuel des amateurs d'estampes*, par Ch. Le Blanc, qui résument toutes les publications analogues, mentionnent ensemble, de Robert van Audenaerde, douze portraits in-folio, dont neuf de cardinaux; vingt-sept pièces historiques et religieuses, d'après Carle Maratti, et trente-sept d'après d'autres peintres d'Italie, in-folio et grand in-folio. A cette nomenclature il faut ajouter les vingt planches des groupes et statues de Rome, qu'il grava, avec ses collaborateurs, pour la collection de Dom. de Rossi: *Raccolta di statue antiche e moderne, colle esposizioni di Paulo Alessandro Mafei*, cent soixante-quatre planches, en 3 volumes in-folio, 1704; les dix planches publiées sous cette rubrique: *Cassii Julii Caesaris dictatoris triumphus... ab Andrea Mantegna....*

1692, et deux pièces anonymes représentant l'*Entrée* et les *Funérailles* de la reine Christine de Suède, morte à Rome le 19 avril 1689. L'œuvre de Robert van Audenaerde, en y comprenant les gravures non citées et quelques-unes qu'on lui attribue, s'élève à environ trois cents pièces. Le *Martyre de saint Blaise*, peint par Carle Maratti, est son chef-d'œuvre; la *Mort de la Vierge* et l'*Assomption de la Vierge*, d'après le même peintre, sont deux estampes justement appréciées. Plusieurs de ses portraits, et nommément ceux du cardinal *François Barberini* et de *Saint Philippe de Néri*, sont des mieux réussis. Le morceau le plus rare, et en même temps un des plus notables et des plus compliqués de son œuvre, est l'estampe commémorative de la fameuse *Thèse* soutenue à Rome en 1697, à l'occasion de la conversion de Frédéric-Auguste I^{er}, roi de Pologne. Pour symboliser cette conversion, André Procacini a représenté le pape Innocent XII assis sur son trône pontifical, tandis que l'hérésie est abattue à ses pieds; à ses côtés sont les quatre parties du monde et les peuples prosternés. L'estampe se compose de trois feuilles; dans des médaillons sont les portraits de *Frédéric-Auguste* et de *Christine de Suède*. Une autre grande *Thèse*: la *Colère d'Achille*, dédiée au même pontife et gravée d'après J.-B. Gaulti, aussi en trois feuilles, n'est pas moins remarquable. — Les planches à portraits et figures allégoriques des *Numismata Barbatica* portent la signature: R. V. A. Gand. inv. inc. La plupart de ses estampes sont signées: R. Van Audenaerde, et c'est l'orthographe adoptée dans quelques dictionnaires biographiques et catalogues d'estampes. Dans d'autres ouvrages on écrit *Van Oudenaerde*. Les documents qui concernent son père, le doyen du corps des instituteurs gantois en 1663 et 1678, ainsi que sa signature et les actes de naissance et de décès des registres de l'état civil de Gand, portent *Van Audenaerde*, comme la véritable désignation patronymique.

Trompé par la diversité orthographique et par les dates mortuaires données par les biographes: 1717 et 1743, François

Basan, dans son *Dictionnaire des Graveurs*, seconde édition, 1789, d'un seul artiste en fait deux: Robert VAN AUDEN-AERD, bon peintre flamand, élève de C. Maratti et son graveur favori, décédé en 1717, et ROBERT VAN OUDENAERDE, mort en 1743, aussi élève de C. Maratti, dont il grava bon nombre de tableaux.

Selon Descamps, l'artiste ne grava plus que des planches de petite dimension depuis son retour en Flandre, la grande peinture absorbant toute son activité. C'est une erreur: plusieurs de ses planches capitales, et entre autres celles de la *Mort de la Vierge* et de l'*Assomption de la Vierge*, furent sinon exécutées entièrement, du moins terminées à Gand; elles sont marquées du millésime de 1728. L'Académie de dessin de Gand possède une collection de septante-six épreuves des *Numismata Barbatica*, qui, après la mort du graveur, passèrent à son disciple Pilsen, et plus tard dans le cabinet d'estampes de M. Borluut de Nordonck. Ces épreuves sont accompagnées de la liste première des gravures à exécuter pour l'ouvrage, liste autographe de Robert van Audenaerde. — Outre F. Pilsen, il est encore un graveur qui s'est formé à l'école de Robert Van Audenaerde: c'est Abraham Janssens, qui pratiqua la gravure à l'eau-forte.

Avant Robert van Audenaerde, la ville de Gand n'avait pas eu de graveurs au burin parmi ses artistes. Dans la gravure à l'eau-forte, le premier fut Liévin Cruyl (Livinus Cruylus), prêtre, excellent dessinateur, graveur et architecte, qui fut contemporain de Van Audenaerde, à Rome.

Pour résumer les divers jugements émis sur Robert van Audenaerde par les biographes qui l'ont apprécié soit comme peintre, soit comme graveur, soit au point de vue de sa double spécialité artistique, nous constaterons que l'on accorde presque généralement plus de mérite à ses gravures qu'à ses tableaux: peut-être parce que ces derniers sont très-peu connus hors de sa patrie. Quoi qu'il en soit, on reconnaît unanimement que dans les eaux-fortes son trait est correct, souvent plein de sentiment, et sa pointe

très-spirituelle ; dans ses planches en taille-douce, le burin est tantôt pur et vigoureux, tantôt fin, moelleux et des plus suaves.

Edm. De Basscher.

AUDENAERDE (*Daniel VAN*), écrivain ecclésiastique, né à Hamme, près de Termonde, en 1615, mort à Anvers en 1678. Il entra fort jeune dans l'ordre des Carmes déchaussés et y prit le surnom de *Daniel à Virgine Maria*, sous lequel il est plus particulièrement connu. Il se signala par ses vertus, sa science et un dévouement charitable à toute épreuve, dont il devint victime dans une maladie contagieuse qui sévissait à Anvers en 1678. Il a laissé un grand nombre d'écrits la plupart en flamand : la *Bibliotheca carmelitana*, t. I, pp. 376-579, en énumère quinze traitant de sujets ascétiques ou de la vie de personnages religieux distingués. Les auteurs ecclésiastiques les plus recommandables louent ses qualités éminentes et son savoir.

Bon de Saint-Genois.

AUDENAERDE ou **THOMAS A VIRGINE**, prédicateur et écrivain ecclésiastique, né à Audenaerde, mort à Geldre, le 22 février 1668. Il entra très-jeune dans l'ordre des Carmes déchaussés, où il se distingua surtout par un talent remarquable de prédication. On lui doit deux ouvrages ascétiques intitulés :

1^o *Concordia Evangelica Christi*. Antverpiæ, 1673 ; in-4^o.

2^o *Typus Gratiarum B.-V. Mariæ*. Coloniae-Agrippinæ, 1687 ; in-8^o.

Bon de Saint-Genois.

Bibliotheca Carmelitana, t. II, p. 832.

AUDOMARE, évêque de Tournay en 912. Voir VANDELMAIRE.

AUDOMARUS A SANCTO BERTIO, écrivain ecclésiastique, né à Ostende au XVII^e siècle. Voir DE SMET.

* **AUFFAY** (*Jean D'*) ou **DAUFFAY**, né à Béthune, fut maître des requêtes au grand conseil de la duchesse Marie de Bourgogne. Ce conseil, fixé à Malines par Charles le Téméraire (1473), avait été rendu ambulant par sa fille. A dater de 1477, il devait se réunir dans la ville où siégeait la duchesse. Le Jean Offuys qui figure parmi les huit commissaires choisis par le gouvernement ducal

pour juger, conjointement avec les autorités de la commune de Gand, messires d'Hugonet, d'Himbercourt (voir ces noms) et le protonotaire de Clugny, paraît n'être autre que Jean d'Auffay. La précieuse cédula du 28 mars 1476, qui contient ce nom, ne lui donne point la qualité de monseigneur et ne le range point au nombre des chevaliers. Un pareil choix indique que d'Auffay n'était pas mal en cour, et qu'il n'inspirait cependant aucune défiance aux partisans des privilèges populaires et de la nationalité flamande.

Aux importantes négociations dont il fut chargé dans la suite, on voit qu'il sut mériter par sa science juridique et son fidèle dévouement la confiance dont l'avaient honoré ses maîtres. L'histoire le mentionne parmi les hauts mandataires qui signèrent, le 27 août 1480, une trêve entre le duc Maximilien et le roi Louis XI, et qui entamèrent aussitôt des négociations laborieuses en vue d'une paix définitive. C'est sans doute à cette époque que Jean d'Auffay composa le mémoire assez volumineux qui nous est resté de lui, pour soutenir les droits de Marie de Bourgogne et de son époux Maximilien « aux duchez de Bourgongne, comtez d'Artois, Bourgongne, Boulogne, Guisnes, villes et chatellenies de Lille, Douay et Orchies avec les appartenances, etc. » Jean d'Auffay avait été spécialement choisi pour écrire cette justification. Louis XI jugea le plaidoyer digne d'une réplique, et il en chargea son procureur général, Jean de Saint-Romain. Le manuscrit original de Jean d'Auffay repose à la Bibliothèque impériale de Paris. On y voit, dans une miniature allégorique, Marie de Bourgogne défendant sa cause devant son implacable adversaire. La réponse se trouve à Lille : elle n'a point été publiée, tandis que l'écrit justificatif de Jean d'Auffay figure dans le *Codex juris gentium diplomaticus*, édité par Leibnitz en 1693 ; mais l'illustre éditeur enlève l'œuvre à son véritable auteur pour l'attribuer au chancelier de Bourgogne. Il prend aussi avec le texte certaines libertés que ne se permettrait plus la critique allemande contemporaine, si

scrupuleuse en son exactitude. Les manuscrits du mémoire de d'Auffay sont fort nombreux. On en trouve un à la Haye, un à Lille, un à Amiens, deux à Arras, dont l'un est une copie de l'époque; un à Florence, dans lequel l'auteur est appelé *seigneur de Lambres*; un enfin à Gand, lequel paraît correct, quoique d'une écriture assez récente (XVIII^e siècle). En voici le début : « Pour obéir à ceux » qui sur moy ont autorité et puissance » de commander, j'ai en mon rude, inepte » et mal aorné (Leibnitz imprime : *or-* » *donné*) langaige maternel mémorié et » recueillit par escrit ce qu'en diverses » journées, assemblées, parlemens et com- » munications des gens et ambassadeurs » du roy de France, etc. »

Il proteste, plus loin, de sa bonne foi et de sa véracité en termes qui dénotent une nature franche et honnête, pleine de simplicité et de modestie. « J'expose, dit-il, » ce que j'en ai trouvé au vray, sans y avoir » ajouté, posé ou escript chose gisant » en fait que ne l'aye trouvée par ensei- » gnement si authentique que je m'en tiens » bien pour apaisé; et requiers que se je » dis rien ou reprens aucuns points trop » aigrement (au jugement des gens du » roy) ou trop laschement (au jugement » du Conseil de mesdits sr et dame), qu'il » me soit pardonné. Car, nageant entre » deux, j'ai labouré et se je n'y ai sceu » parvenir, c'est mon ignorance, etc. »

Il fait lui-même ensuite l'analyse de son travail, divisé en deux parties principales. « En la première, dit-il, je dédui- » ray le droit universel possessoire à ma » très-redoutée dame (lors damoiselle) » escheu par le trespas de feu monsr » le duc Charles, son père, que Dieu ab- » soille. En la seconde partie, qui sera la » plus grande et contiendra autant de » parcelles (*paroles*, imprime Leibnitz) » que de pays dont peult estre question, » je monstreray particulièrement le droit » que madite dame en seigneurie et pro- » priété a en chascun desdits pays, villes, » terres et sgries : respondant aux ob- » jections que font au contraire les gens » du Roy. »

On voit que d'Auffay fut l'un des cham-
pions de notre nationalité, au milieu des

grands périls que lui faisait courir, au
XV^e siècle, l'ambition du roi de France.
A ce titre, il ne saurait être indifférent
aux Belges du XIX^e siècle. F. Hennebert.

J. de Saint-Genois, *Procès contre Hugonet et Himbercourt* (Bulletins de l'Académie de Belgique, année 1839). — Kervyn, *Histoire de Flandre*. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. VII, p. 9. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Tournai*. — *Manuscrits de la Bibliothèque de Gand* (n^o 37 du catalogue). — *Leibnitz, Codex diplomaticus*, 2^e partie.

AUFROI, évêque d'Utrecht, décédé
en 1008. Voir ANSFRIDE.

AUGUSTIN, cinquième évêque de
Tournai, vivait au VI^e siècle. Saint Mé-
dard avait réuni sous sa crosse les deux
diocèses de Noyon et de Tournai. A sa
mort, vers 563, Augustin fut élu par le
chapitre de Noyon, au préjudice de celui
de Tournai, et il fixa sa résidence à Noyon.
De là des mécontentements, qui ne cessè-
rent que lorsque les Tournaisiens eurent
obtenu qu'on leur rendit leur évêque
particulier. Ils attendirent six siècles.

F. Hennebert.

AUGUSTIN DE SAINT-GOMAR,
poète flamand, né à Termonde en 1656,
mort en 1703. Voir VERMEIREN.

AULA (*Barthélemy DE*), écrivain ec-
clésiastique, né à Hal, décédé en 1575.
Voir HOVE (*Barthélemy VAN*).

AURATA (*Jacques*), humaniste, né à
Anvers, vivait au XVII^e siècle. Ce person-
nage, dont le nom véritable pourrait bien
avoir été traduit du flamand en latin (peut-
être s'appelait-il Vergult?), était maître
d'école ou instituteur en Hollande. Il
publia, à la Haye, en 1615, un traité de
grammaire in-8^o, intitulé : *De Studio lin-
guæ latinæ*.

R^{on} de Saint-Genois.
Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 500.

* **AUSSAY** (*Pierre D'*) ou **D'AUXY**,
évêque de Tournai, était bourguignon de
naissance, comme Philippe d'Arbois à qui
il succéda. Docteur en droit et chanoine
de Tournai, il fut choisi par le chapitre,
en 1378. Son entrée eut lieu l'année
suivante. On fit grâce, à cette occasion,
aux bannis pour un an. Malheureusement,
les divisions religieuses du XIV^e
siècle, résultant de la coexistence de
deux papes, Urbainet Clément, dont l'un
résidait à Rome et l'autre à Avignon,
diminuaient fort le diocèse de Tournai.

L'évêque clémentiste était réduit à Tournai et au Tournaisis, son compétiteur, urbaniste, ayant pour lui tous les Flamands. Ceux-ci d'ailleurs, détestaient dans l'évêque un partisan de leur comte, auquel ils faisaient alors une guerre acharnée. Le prélat en subit sa part de désastres. Le château d'Helchin, sorte de forteresse qui servait en même temps à la villégiature des évêques tournaisiens, fut brûlé par les Gantois pendant le siège d'Audenaerde : il n'en resta que les murailles. Pierre d'Aussay fit de louables démarches pour réconcilier ses ouailles rebelles avec Louis de Male. Une lettre qu'il écrivit aux Gantois (1383) les engagea à entrer en pourparlers de paix. L'évêque envoya des délégués à Eename, où ils se rencontrèrent avec ceux de l'évêque de Liège et ceux des révoltés. Déjà en 1382, il y avait eu dans la ville épiscopale une réunion entre les députés des deux partis. Philippe d'Artevelde y parut ; mais on lui fit de si dures conditions, qu'il préféra tenter un suprême effort. La fortune qui lui donna la victoire à Beverhout lui réservait la mort à Roosebeke. Au retour de cette victoire, Charles VI se reposa dans la ville fidèle aux rois de France. En cette circonstance, l'évêque hébergea l'oncle du monarque, le duc de Berry. Plus tard, il eut pour hôtes le duc et la duchesse de Brabant, qui réussirent enfin, mais non sans peine, à mettre d'accord l'orgueilleux duc qui succédait au comté de Flandres et les intractables bourgeois de Gand (1385). Il avait assisté, l'année précédente, en l'église Saint-Pierre de Lille, avec l'archevêque de Reims, les évêques de Paris, de Cambrai et d'Arras, et cinq abbés, aux funérailles de Louis de Male. Il paraît que, las des dissensions religieuses qui lui aliénaient la plus grande et la plus riche partie de son diocèse, il s'était retiré à Paris, où les prélats tournaisiens possédaient un hôtel. C'est là qu'il mourut en 1387 ; et l'on raconte que, privé de son bien durant sa vie, l'évêque défunt fut encore dépouillé par des serveurs sacrilèges.

F. Hennebert.

Cousin, *Histoire de Tournai*. — Froissart. — Catulle. — Kervyn, *Hist. de Flandre*.

AUSTREBERTE (Sainte), première abbesse de Pavilly, née à Macronne près d'Hesdin, vers 630, morte en 703 ou 704. Cette sainte, qui porte encore le nom d'Austrodeberte, Austroverte, Eustredeberte et Eustreberte, n'appartient à la Belgique que par sa naissance et les premières années de sa vie. Son père, Badefrai, habitait l'ancien château de Macronne, près de Téroouanne ; il était attaché, comme officier, à la cour du roi Dagobert I, et sa mère, Framéchilde ou Frameuse, appartenait à la famille princière allemande. Après avoir vécu assez longtemps en vierge chrétienne dans la maison de son père, Austreberte entra au monastère de Pont, sur la Somme, près d'Abbeville, et en devint prieure. Saint-Philibert, abbé de Jumièges, l'appela ensuite à gouverner l'abbaye de Pavilly, dans le pays de Caux, près de Rouen, et elle conserva cette charge jusqu'à sa mort, arrivée probablement en 704.

Eugène Coemans.

Acta SS. Februarii, t. II, p. 417. — Ghesquierius, *Acta SS. Belgii*, t. V, p. 422. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I, pp. 339 et seq. passim. — Mabilon, *Acta ordin. Benedict.*, t. III, p. 23. — Mabilon, *Ann. Benedict.*, p. 469.

AUSTRICUS (*Liévin*), médecin à Gand, vivait au *xvii*^e siècle. Selon toute probabilité, le nom flamand de ce personnage était Oosterlynck. Dans le seul ouvrage qu'il nous a laissé, il prend le surnom de *Gandensis*, d'où l'on doit conclure qu'il était natif de Gand. Au commencement du *xvii*^e siècle, on le trouve établi à Paris, où il publia un opuscule sur la peste, maladie qui semble avoir fait l'objet spécial de ses études. Cet ouvrage fut imprimé par Josse Badius, en 1512, sous le titre suivant :

Levini Austriaci Gandensis ex variis authoribus adversus pestilitatem tam preservativo quam curativo regimine libellus, Reipublicæ Gandavorum dedicatus.

L'ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire au magistrat de Gand ; Austrius y déclare qu'ému des progrès que faisait la peste dans son pays, il a cru de son devoir de rechercher dans les écrits des anciens tout ce qui pouvait aider à combattre ce terrible fléau dans sa patrie. Si l'œuvre est imparfaite, il pense que le collège des trois médecins en titre

de la ville de Gand pourra y suppléer. Peut-être, ajoute-t-il, s'étonnera-t-on qu'il n'ait pas écrit ce livre dans sa langue maternelle; mais la terminologie, consacrée dans l'art médical, lui a fait une loi de le rédiger en latin. A la fin du volume, il engage les Gantois à supporter cette calamité avec résignation et, trait caractéristique des mœurs de l'époque, à aller implorer saint Macaire, patron contre la peste, qu'on vénérât dans l'abbaye de Saint-Bavon à Gand.

Le savant imprimeur Josse Badius, plus connu sous le nom d'Ascensius, qui résidait alors à Paris, inscrivit sous le titre du livre un envoi, en vers latins, adressé au magistrat de Gand, où les cures de Liévin Austrius sont hautement louées.

Bor de Saint-Genois.

Messageur des sciences historiques, 1846, p. 291.
— Piron, *Levensbeschryving*.

***AUTODE** ou **OBODE** (Saint), missionnaire, était écossais et vint en Belgique, vers le milieu du VII^e siècle, avec saint Foillan et saint Ultan, pour y prêcher l'Évangile. Après avoir parcouru l'ancien Hainaut, l'Artois et la Picardie, il se retira près de Laon, où il vécut en ermite jusqu'à sa mort, arrivée probablement en 690. Nous ne possédons guère de plus amples détails sur cet apôtre du Hainaut.

Eugène Coemans.

Ghesquierius, *Act. SS. Belgii*, t. IV, p. 599. — *Gazet, Hist. eccles. Belgii*, p. 163.

AUTEL (*Jean-Frédéric* comte D'), baron de Vogelsang, feld-maréchal, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg, chevalier de la Toison d'or, etc., naquit le 7 septembre 1645, à Luxembourg, et mourut le 1^{er} août 1716. Après avoir été pendant quelque temps conseiller de robe courte au conseil provincial du Luxembourg, il embrassa la profession des armes pour laquelle la nature l'avait doué d'aptitudes toutes particulières. Il débuta en qualité de colonel d'un régiment haut allemand au service d'Espagne; bientôt après, il fut nommé lieutenant général des troupes de l'électeur Palatin, général d'artillerie de l'empereur Léopold I^{er}, puis feld-maréchal. Il assista à presque toutes

les mémorables actions de guerre qui remplirent la seconde moitié du XVII^e siècle: Seneffe (1674), Fleurus (1690), Steenkerke (1692), Neerwinde (1693), lui fournirent successivement l'occasion de déployer et son courage et son habileté. Le roi d'Espagne Charles II récompensa ses services par le titre de comte (1685), et, après la paix de Ryswick, il devint gouverneur et capitaine général des ville et duché de Luxembourg et comté de Chiny. Il fut aussi justicier des nobles de la même province, enfin il obtint de Philippe V le collier de la Toison d'or (1706). Cette dernière distinction ne fut toutefois pas reconnue par l'empereur Joseph I^{er}, dont la famille disputait la couronne d'Espagne au petit-fils de Louis XIV.

Général Guillaume.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*.

AUTRICHE. Voir les princes de cette maison à leur prénom.

AUVERGNE (*Hugues D'*), prince abbé de Stavelot, décédé en 1373. Voir HUGUES D'Auvergne.

AUVERLOT (*Albert*), naquit à Tournai, le 8 juillet 1762, dans les rangs les plus humbles de la société. Il n'en eut que plus de mérite à conquérir une position indépendante dans un temps où l'on avait plus de peine qu'aujourd'hui à devenir quelque chose quand on n'était rien. Après avoir fait ses humanités au collège de sa ville natale, il entra comme clerc chez un procureur dont il fut bientôt le confrère. A cette époque, les Pays-Bas se ressentaient déjà de la contagion de la fièvre révolutionnaire qui s'allumait en France. Auverlot embrassa avec ardeur les idées de progrès que nourrissait chez nous une minorité intelligente et passionnée. Lorsque les troupes républicaines entrèrent à Tournai, le 8 novembre 1792, les habitants furent convoqués en assemblées primaires pour élire une administration provisoire (9 janvier 1793). Neuf noms étaient sortis d'une élection plus ou moins libre. Les commissaires de la nation, par un de ces coups d'autorité familiers au régime de l'époque, crurent bon de renforcer la nouvelle régence en y adjoignant onze individus non désignés par les électeurs. Auverlot fut du

nombre : preuve assez claire qu'on avait distingué la solidité et la ferveur de ses convictions. Cependant, dès le 30 mars, la retraite précipitée des Français, trahis par la victoire, fit rentrer pour trois mois dans le néant les nouveaux administrateurs. La victoire de Fleurus leur rendit le pouvoir : Auverlot fut promu alors aux fonctions de fiscal et d'accusateur public de la commune (1794). Ses connaissances juridiques le désignèrent, la même année, au choix de l'administration centrale de la *ci-devant* Belgique, pour faire partie de la commission provisoire de justice, destinée à remplacer, jusqu'à la constitution des nouveaux tribunaux, l'ancienne organisation judiciaire, balayée par la tourmente. En le nommant ensuite commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Tournai, le directoire témoignait la confiance la plus étendue dans son énergie et dans son civisme. Un trait de sa carrière administrative nous fait estimer en lui un de ces hommes que leur présence d'esprit et leur décision rendent si précieux aux jours d'orage ; un de ces citoyens dévoués qui, sous la domination étrangère, ne se laissent pas aller à une égoïste abstention, et aiment mieux accepter les chances redoutables de l'autorité que de la laisser tomber en des mains indignes et devenir un instrument d'anarchie. Après le coup d'État de fructidor, il y eut un retour de terreur, avec le cortège ordinaire d'aveugle vandalisme. Les saints de pierre qui peuplent le large portique de la vieille cathédrale couraient le danger d'être septembrisés. Auverlot, pour protéger ces hôtes inoffensifs, n'hésita pas à faire murer les baies ogivales donnant accès dans le saint lieu. Les Tournaisiens ne se montrèrent pas ingrats envers l'intrépide commissaire. Élu en 1798, membre du conseil des Cinq-Cents, il alla ensuite siéger au Corps législatif jusqu'en l'an XII (1803). Une mort subite mit fin, en 1820, à une carrière si bien remplie : ses dernières années s'étaient passées dans l'exercice paisible d'une charge de notaire qu'il possédait depuis l'an V.

F. Hennebert.

Hoverlant, *Histoire de Tournai*. — Chotin, *Histoire de Tournai*. — Documents inédits.

AUVIGNY (*Jean DE CASTRE D'*), écrivain et militaire, naquit, en 1712, dans le Hainaut et fut tué au combat de Dettingen en 1743. Il servit avec distinction dans les cheval-légers et se fit un nom dans les lettres par la publication de plusieurs ouvrages historiques dont quelques-uns ne sont pas sans mérite, notamment les trois premiers volumes d'une *Histoire de Paris* et les huit premiers volumes des *Vies des Hommes illustres de la France*, ouvrage qui fut continué par l'abbé Perau et par Turpin. On a encore de Jean de Castre, qui travaillait en collaboration avec l'abbé Desfontaines, deux volumes d'*Amusements historiques* et les *Mémoires* (prétendus) de Mademoiselle de Barneveldt, 2 volumes.

Général Guillaume.

AUVIN (*Charles-Joseph-Arnold-Victor baron D'*) ou **DAUVIN**, homme de lettres, né à Burdinne (comté de Namur), le 31 juillet 1756, de Jean Charles d'Auvin et de Françoise de Hamal. Il appartenait à une ancienne famille namuroise qui a donné, au siège épiscopal de Namur, Jean d'Auvin, son sixième évêque (qui suit). Dans des actes du *xvi^e* et du *xvii^e* siècle, ses ancêtres sont qualifiés de nobles, de chevaliers et d'écuyers ; l'un d'eux même est désigné sous le titre de baron Ch. d'Auvin. Nous le voyons figurer lui-même dans la liste des personnes admises à siéger à l'état noble de Namur, en 1788, sous la désignation de M. d'Auvin, seigneur d'Hodoumont. C'est la seule particularité que l'on connaisse de sa vie publique.

• Orphelin très-jeune, dit-il lui-même, dans ses *Mélanges* (cahier V, p. 57), j'ai voyagé beaucoup. J'ai parcouru la France, l'Allemagne tout entière, la Hongrie, la Transylvanie, la Hollande, la Pologne, la Prusse et l'Italie. Mon goût pour l'histoire naturelle a absorbé toutes mes attentions. Quoique j'aie appris la langue de la plupart des pays que j'ai visités, j'ai cependant voyagé avec très-peu de fruits, parce que j'étais trop jeune. Je n'ai recueilli de ces grands espaces que j'ai parcourus que des minéraux, des pétrifications, des coquillages et quelques objets d'art

• dont j'ai formé un cabinet assez considérable. »

Ce cabinet, ainsi que sa collection de médailles installés par lui dans le magnifique château d'Hodoumont, dont-il avait tracé les jardins, fut vendu et dispersé à Anvers, en 1838. D'Auvin était mort, dans sa belle propriété, le 23 février 1837, en laissant quatre enfants, dont un fils et une fille, issus de sa femme Alexandre Marotte.

Le baron d'Auvin a su conquérir une place dans le domaine littéraire par une publication bizarre mais intéressante, divisée en divers cahiers publiés à des intervalles inégaux, de 1815 à 1836. Les neuf premiers fascicules édités à Bruxelles portent pour titre : *Mélanges de littérature et de politique pour servir à l'histoire ou pot-pourri par M. d'Auvin, Belge*. Au dixième cahier, imprimé en 1828, son nom est remplacé sur la couverture par celui de *Jacques*, qui est censé être son valet, le maître étant devenu trop vieux pour écrire encore lui-même. Le quinzième cahier porte la date de juin 1836. Il est terminé par une prière d'adieu, pleine de généreux sentiments et dans laquelle l'auteur annonce qu'étant près de sa fin, il cesse cette publication. Du reste, ce soi-disant Jacques était le pseudonyme d'un ancien serviteur, type de fidélité et d'honnêteté, qui s'appelait Jean-Charles Charlier et qui demeura chez lui pendant cinquante-six ans, sans qu'il eût jamais écrit une seule ligne pour son maître. Les *Mélanges* justifient leur titre et forment un véritable pot-pourri, une sorte de journal où d'Auvin jette pêle-mêle des historiettes, des extraits de journaux, des récits de causes célèbres, des débats parlementaires, des petits traités de morale, des aperçus historiques, des anecdotes, des pensées philosophiques et des aphorismes. Au milieu de cet amas confus, on remarque cependant un esprit droit, frondeur et caustique, mais surtout disposé au bien. L'auteur ne manquait ni de culture littéraire, ni d'érudition, et bien que cette espèce de mémorial soit dépourvu d'ordre et de méthode, il réunit l'agrément à un certain intérêt historique. Quand il parle des événements

du royaume des Pays-Bas qui préparèrent la révolution de 1830, ses tirades contre les ministres et les actes du roi Guillaume Ier, comme celles qu'il lance contre Napoléon Ier, sont fort vives. On voit que tout ce qui était tyrannique et injuste blessait profondément sa conscience et son patriotisme. Contrairement à ceux qui écrivent des mémoires de leur temps, le baron d'Auvin est fort sobre de détails personnels; il ne parle presque jamais de lui-même. Peu soucieux du bruit ou des honneurs, il se tint constamment à l'écart, et ne voulut même pas faire reconnaître officiellement son titre de baron par le gouvernement hollandais.

Les *Mélanges*, pour être complets, doivent former seize cahiers in-8°, qui sont recherchés des bibliophiles et qu'on trouve rarement réunis; le seizième cahier surtout est peu commun.

Le *Courrier de la Meuse* a consacré aux *Mélanges* un compte rendu, dans son numéro du 7 septembre 1825.

Bon de Saint-Genois.

Galliot, *Hist. de Namur*, t. III, p. 329, t. IV, p. 163. — Documents de famille. — *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie*. — Goethals, *Onomasticon*, p. 93.

AUVIN (Jean d') ou **DAUVIN**, évêque de Namur, naquit en 1559, selon toute probabilité, dans cette ville et y mourut le 15 septembre 1629. Son père, Jean d'Auvin, et sa mère, Marie de Monbeek, tenaient un rang distingué dans la noblesse de la province de Namur. Après avoir obtenu le grade de licencié en théologie, il devint chanoine gradué de la cathédrale, et, depuis 1597, archidiacre du diocèse et grand vicaire de l'évêque de Buisseret, son prédécesseur. Nommé à son tour au siège épiscopal à Namur, par les archiducs, en 1614, et confirmé en cette qualité par le pape Paul V, il fut sacré, le 22 novembre 1615, par F. Vander Burch, évêque de Gand, assisté de l'évêque de Bois-le-Duc et du suffragant de Liège. Gramaye, qui semble avoir eu recours à ses connaissances historiques pour la composition de ses *Antiquitates Belgicæ*, assure que c'était un homme de savoir et de grande piété (*Namurcum*, p. 47). En 1617, il contribua puissamment à la restauration de l'église

du monastère de Boneffe, récemment incendiée alors par les Hollandais, et y consacra quatre autels. Deux ans après, il fit imprimer les offices propres des saints de son diocèse, rédigés suivant la forme du bréviaire romain. Il eut pour collaborateur de cet ouvrage le P. Monin, auteur du *Sacrarium Leodiense*.

Les divers actes de son administration portent les traces de son activité, ainsi que de son désir de relever les pompes du culte et de réprimer les abus qui, à la faveur des troubles antérieurs, s'étaient glissés dans les diverses parties de son diocèse. Les synodes de Namur et les archives de la cathédrale, conservées aux archives de l'État, dans cette ville, en font foi et prouvent que c'était un des prélats les plus méritants des Pays-Bas catholiques, en même temps qu'un ami des lettres et des arts.

Bon de Saint-Genois.

Gaillot, *Hist. de Namur*, t. III, p. 175; t. IV, p. 348. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IV, p. 108. — *Gallia Christiana*, t. III, p. 546 A, et t. VIII, pp. 382 et suiv. (1864).

AUWEGHEM (*Charles VAN*), poète flamand, né à Gand au *xv^e* siècle. Il vivait à l'époque des troubles survenus dans les Pays-Bas pendant le règne de Philippe II; il était hostile au régime violent qu'avaient inauguré, à Gand (1578), Hembyze et Dathenus, lors de la publication de l'édit nommé *Paix de la religion*.

Ce fut pendant les négociations de la ville de Gand avec le duc de Parme, qui assiégeait Anvers, qu'Auweghem composa la chanson qui retrace le tableau des exactions commises par Hembyze et qui prédit la ruine de son gouvernement :

*Ghy Calvinisten, hoort,
Vertrect nu rechte voort
Uit Ghendt, die schoone stede,
En laet die zoo zy was;
Vlucht over den plas,
Haest u zeer ras,
Leedt u ministers mede,
Raedt ic u op dit pas.*

Cette chanson, empreinte de verve et d'audace, a été publiée, en 1839, par la *Société des bibliophiles flamands* (1).

Ph. Blommaert.

AVEROULT (*Antoine D'*) ou **AVROULTIUS**, écrivain ecclésiastique, né en 1554, décédé en 1614. Les plus anciens biogra-

(1) Voyez p. 312, *Politieke balladen, refereinen, liederen en spogedichten der xvi^e eeuw*.

phes, Valère André, Sweertius, Foppens, font naître ce zélé religieux à Bouvignes près de Dinant, tandis que Paquot et les frères De Backer lui assignent la ville d'Aire en Artois pour patrie. Jusqu'à preuve du contraire, nous admettons la première assertion.

Averoult étudia la philosophie à Louvain, au collège du Faucon, et devint bachelier en théologie. Il fut nommé recteur de ce collège en 1598; mais il abandonna ces fonctions pour entrer dans la compagnie de Jésus en 1600. Doué d'une éloquence naturelle remarquable, il fut chargé de la prédication, surtout en Artois, où les églises dépouillées par les iconoclastes trouvèrent en lui un vaillant restaurateur. C'est grâce à son zèle que le culte des images, longtemps négligé, y fut rétabli. Il mourut à Tournai, âgé de soixante ans, à la suite des fatigues de son saint ministère.

Il publia d'abord en français, à Douai, en 1603 : *Les Fleurs des exemples*, etc., 2 vol. in-8°, réimprimé successivement à Paris en 1603 et 1606, à Rouen en 1606, à Paris en 1608, à Rouen en 1626 et à Lyon en 1649. Il traduisit lui-même ce livre en latin. L'édition la plus complète de cet ouvrage fut publiée à Cologne, en latin, en 1624. Paquot en donne une bibliographie complète. Il fut également traduit en polonais et publié dans cette langue avec le *Grand Miroir des exemples* du P. Jean Major, par le P. Simon Wysocki; in-fol.

L'œuvre d'Averoult n'est pas exempte d'erreurs; elle renferme beaucoup de faits apocryphes et témoigne parfois d'une critique peu judicieuse. Averoult a encore fait paraître :

1^o *Pii gemitus catholicorum : adjecta sunt remedia spiritualia contra pestem*. Duaci, 1614.

Il en existe aussi une édition française. 2^o *Hortulus Beatae Mariae Virginis*. Coloniae, 1616.

Bon de Saint-Genois.

Paquot, *Mémoires*, t. XIII, pp. 131-133. — Sweertius, *Athenae belgicae*, pp. 130. — Foppens, *Bibliotheca latina*, t. I, p. 69. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 29. — Kobus et Rivecourt, *Biographisch Handwoordenboek*, p. 68.

AVESNES (*Jean D'*), comte de Hai-

naut en 1256. Voir JEAN I^{er} d'AVESNES.

AVESNES (*Jean D'*), comte de Hainaut en 1279. Voir JEAN II d'AVESNES.

AVESNES (*Baudouin D'*), sire de Beaumont, vivait à la fin du XIII^e siècle. On connaît la tragique histoire de Bouchard d'Avesnes (qui suit) qui, bien que chanoine et sous-diacre, n'avait pas craint, cachant cette qualité, d'épouser la fille de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut. C'est du second des fils nés de cette union, du sire de Beaumont, nommé Baudouin comme son aïeul, qu'il sera parlé dans cette notice. Bien que déclarés illégitimes par leur mère Marguerite, les d'Avesnes avaient été reconnus aptes à lui succéder par l'empereur Frédéric II, par Louis IX, et même par le pape Innocent IV. Baudouin dut à ces arbitres souverains l'apanage et le titre de sire de Beaumont (1246). Il ne tarda pas, du reste, à se réconcilier avec la *Dame noire* : car déjà, en 1258, on le voit chargé par elle d'aller défendre le château de Namur contre Louis de Luxembourg; c'est lui encore qui, en 1263, opère à main armée la réunion du comté de Namur à la Flandre. Il assiste enfin aux funérailles de sa mère en 1279. Cet honnête seigneur dont un de ses contemporains dit : « Il fut ungs des » plus saiges chevaliers de sens naturel » qui fust en son temps, bien que moult » petit et menu », ne paraît pas avoir nourri une éternelle rancune contre ces frères ennemis, portant le nom odieux de Dampierre; car, en 1287, il céda au comte Gui, les villes de Dunkerque et de Warneton, qui lui avaient été dévolues, moyennant une pension viagère pour lui et pour sa femme, fille de Thomas de Coucy, seigneur de Vervins. Son épitaphe, conservée dans l'église des Cordeliers, à Valenciennes, nous apprend qu'il mourut en 1289. Ce qui doit empêcher son nom de périr, c'est une chronique au titre de laquelle il figure, sans qu'on puisse cependant, à raison tant de sa qualité de chevalier que de certains passages qu'il n'aurait pu écrire, lui en attribuer la paternité. C'est probablement

par son ordre sinon par lui-même que fut composée cette vaste compilation, laquelle remonte jusqu'à la création du monde. On en trouve un manuscrit du temps à Paris. Il en existe de nombreux abrégés tant en latin qu'en français. Voici le titre du manuscrit de Bruxelles, analysé par M. de Reiffenberg : *Che sont croniques extraits et abrégés des livres monseigneur Bauduin de Avesnes, fil jadis le contesse Margheritte de Flandres et de Hainau, qui fut moult saiges hons, et en assembla de plusieurs livres, et ce sont li capille dont chils livres parolle*. Ce livre renferme, outre la partie qu'on peut attribuer à Baudouin, laquelle ne peut guère dépasser 1280, une suite qui s'étend jusqu'à la mort du roi d'Angleterre Richard VI (1399). Les nombreuses généalogies que renferme la chronique ont été extraites, vers la fin du XIII^e ou le commencement du XIV^e siècle, par Enguerrand de Coucy, allié de notre Baudouin, sous le titre de : *Lignage de Coucy et de Dreux*. Un abrégé généalogique plus étendu et en latin a été publié à Anvers en 1693 (in-fol de 57 pp.), par le baron Le Roy, sous ce titre : *Chromcon Balduini Aveniensis, Toparchæ Bellimontis, sive Historia genealogica comitum Hammonie aliorumque principum*, et les savants ont pensé que l'original avait été écrit en latin. M. de Reiffenberg croit, au contraire, que Baudouin, homme d'épée, n'a pu se servir de l'idiome des clercs, et qu'il aura employé celui des gens du monde. Quel que soit l'auteur de la chronique et qu'elle ait été écrite pour Baudouin d'Avesnes, ou pour son aïeul Baudouin de Constantinople, elle n'en est pas moins un monument précieux au double point de vue de la langue et de l'histoire, et son intérêt philologique semble la preuve la plus forte que puissent faire valoir ceux aux yeux desquels l'œuvre aurait été primitivement conçue en français.

F. Hennebert

Bulletins de la Commission royale d'Histoire.
— *Histoire littéraire de France*, t. XXI.

AVESNES (*Bouchard D'*) était issu de l'une des plus illustres maisons du Hainaut et paraît être né vers 1170. L'histoire de sa jeunesse est enveloppée de

doutes et de difficultés que jusqu'à ce moment on n'est point parvenu à éclaircir. Tandis que certains témoignages contemporains le représentent comme prenant part aux combats et aux tournois pendant la vie de Marguerite d'Alsace, c'est-à-dire avant 1195, tandis que l'on rapporte qu'il fut armé chevalier de la main même de Richard Cœur de Lion, d'autres documents tendent à établir, au contraire, qu'après avoir étudié à l'école d'Orléans, il fut investi, pendant sa jeunesse, d'un canonicat de l'église de Laon. Il ne serait peut-être pas impossible de concilier ces assertions en admettant que Bouchard d'Avesnes, entraîné par l'enthousiasme de la troisième croisade, accompagna son père Jacques d'Avesnes, en 1191, en Palestine, où le roi Richard put armer chevalier le fils de celui qu'il appelait la colonne de l'armée. Pendant assez longtemps, on aurait ignoré ou oublié son séjour à Orléans ou à Laon. Dix ans s'étaient écoulés depuis la bataille d'Arsur, lorsqu'une bulle d'Innocent III, du 12 décembre 1211, vint accuser Bouchard d'avoir renoncé à son habit religieux pour ceindre l'épée. A cette époque, Bouchard avait envahi les terres de son propre frère, Gauthier d'Avesnes; mais il ne faut pas chercher l'unique cause de ces démêlés dans des contestations héréditaires. De graves événements s'étaient accomplis en 1211. Le roi de France, Philippe-Auguste, s'était engagé, à prix d'argent, à livrer aux sires de Coucy la main des filles de Philippe d'Alsace qui se trouvaient en son pouvoir; puis il avait renoncé à ce projet, ne leur rendant toutefois la liberté qu'après avoir forcé l'ainée, la comtesse Jeanne de Flandre, à épouser Ferdinand de Portugal. Bouchard d'Avesnes avait plus que personne protesté contre ce joug honteux, et se plaçant à la tête d'un grand nombre de barons indignés, il n'avait pas hésité à déclarer qu'il fallait chercher, pour résister au roi de France, un protecteur dans le roi d'Angleterre. Étrange vicissitude des péripéties politiques! Ferdinand de Portugal, qui devait tout à la faveur de Philippe-Auguste, ne tarda pas à devenir l'allié des Anglais, tandis que Bouchard

d'Avesnes, naguère aussi favorable aux Anglais qu'il était hostile à Ferdinand de Portugal, opposa un invincible obstacle au mariage de Marguerite, sœur de Jeanne, avec le comte de Salisbury, gage convenu de la fédération de la Flandre et de l'Angleterre. Bouchard d'Avesnes était haut bailli de Hainaut: il voyait souvent Marguerite et l'encourageait dans son refus de traverser la mer. Sans doute, ces conseils n'étaient pas désintéressés, car les barons du Hainaut, appelés au château du Quesnoy, y entendirent Marguerite, alors âgée de douze ans, déclarer qu'elle ne voulait d'autre époux que Bouchard d'Avesnes. Un prêtre nommé Géry de Novion procéda aussitôt à la cérémonie nuptiale, en présence d'un grand nombre de bourgeois pour lesquels on avait laissé ouvertes les portes du château. Bouchard d'Avesnes écrivit à la comtesse de Flandre pour lui annoncer ce qui s'était passé au Quesnoy. Le moment n'était point venu où Jeanne et Ferdinand eussent osé s'en plaindre: ils avaient une guerre sanglante à soutenir contre Philippe-Auguste, et, le 3 avril 1214, ils nommèrent des arbitres pour régler les prétentions héréditaires de Marguerite. Cependant la paix fut conclue à Paris l'année suivante, et dès ce jour Jeanne réclama l'intervention du pouvoir pontifical pour faire annuler un mariage contracté en violation des lois de l'Église. Le pape Innocent III chargea l'évêque d'Arras de rechercher s'il était vrai que Bouchard eût été sous-diacre, et à la suite de cette information, il adressa à l'archevêque de Reims une bulle où il condamnait dans les termes les plus sévères l'apostasie de Bouchard, et ordonnait de proclamer chaque dimanche, au son des cloches et à la lueur des cierges, la sentence d'excommunication fulminée contre lui, aussi longtemps qu'il n'aurait point rendu la liberté à Marguerite. Lorsque les légats du pape se rendirent au château du Quesnoy, Marguerite vint au-devant d'eux: « Sachez, leur dit-elle, que Bouchard est un brave chevalier; il est mon époux et je n'en aurai point d'autre. » En même temps, Bouchard d'Avesnes adressait à Innocent III un solennel

acte d'appel. Honorius III, qui venait de monter sur le trône pontifical, confirma l'excommunication qu'avait prononcée son prédécesseur. Les malheurs de Bouchard atteignirent leur apogée. Les hommes d'armes de la comtesse Jeanne dévastèrent ses domaines, et il fut lui-même arrêté au château d'Étreungt et conduit prisonnier à Gand. Sa captivité fut longue; elle ne cessa que lorsque ses partisans, ayant réussi à s'emparer de Robert de Courtenay, héritier de l'empire de Constantinople, négocièrent un échange qui eut lieu. Bouchard d'Avesnes se retira aux bords de la Meuse, au château d'Houffalise; Marguerite l'y suivit, et elle y eut deux fils, qui reçurent les noms de Jean et de Baudouin. Le ressentiment des conseillers de Jeanne n'en devint que plus violent; ils craignaient que l'héritage du comté de Flandre ne passât à ces enfants, nés dans l'exil. Le roi de France, dit un chroniqueur contemporain, était bien résolu à rompre par la force l'union de Bouchard et de Marguerite. En 1219, une troisième sentence pontificale excommunia non-seulement le sire d'Avesnes, mais aussi tous ceux qui lui avaient offert un asile. Bouchard, se séparant de Marguerite, résolut d'aller lui-même se justifier à Rome. Il est fort douteux qu'il y ait réussi, car, selon quelques historiens, le pape lui imposa un pèlerinage en terre-sainte, où le roi Jean de Brienne lui fit grand accueil.

Bouchard ne tarda pas toutefois à revenir dans le Hainaut. Il fut l'un de ceux qui n'hésitèrent point à reconnaître dans le solitaire du bois de Glançon l'empereur Baudouin de Constantinople, croyant qu'il suffisait d'un grand nom et d'un glorieux souvenir pour ranimer de toutes parts le sentiment patriotique de la résistance à l'oppression. On sait quel fut le triste dénouement de l'aventure du faux Baudouin. Louis VIII, ne se montra pas, à l'égard du sire d'Avesnes moins implacable que Philippe-Auguste, et cette fois toutes les mesures furent prises pour que Marguerite et Bouchard ne pussent plus se réunir. La malheureuse princesse fut conduite à Paris, et on l'obligea à accepter un nouvel époux, Guillaume de

Dampierre. Ce fut aussi à un frère de Guillaume de Dampierre que furent remis les enfants de Marguerite et de Bouchard, qui, pendant dix années, furent retenus dans un château de l'Auvergne. Là remontent les discordes funestes qui remplirent une longue période de notre histoire. Une lutte acharnée devait se perpétuer entre les enfants issus de ces deux unions; et tandis que le Hainaut serait gouverné par les descendants du sire d'Avesnes, la Flandre, soumise aux Dampierre, allait se voir réduite à se courber sous une dynastie étrangère au moment des luttes les plus héroïques pour sa liberté. La date exacte de la mort de Bouchard d'Avesnes n'est pas connue, mais on croit qu'il survécut à Guillaume de Dampierre. Quoi qu'il en soit, Marguerite ne chercha point à le revoir, et loin de conserver quelque chose de l'affection si vive qu'elle lui avait montrée jadis, elle ne témoigna désormais aux fils nés de son premier mariage que la haine d'une marâtre. Marguerite, à qui sa conduite dans ces tristes circonstances fit peut-être donner le surnom de *Noire dame* qu'elle reçut dans le Hainaut, multiplia ses efforts pour répandre une honte profonde sur la naissance de ses propres enfants. D'autre part, les fils de Bouchard s'adressèrent au roi des Romains et à saint Louis, roi de France, afin de provoquer une nouvelle enquête, et elle fut autorisée par une bulle d'Innocent IV, où il était dit que toutes les recherches précédentes étaient demeurées sans résultats. Les fils de Bouchard, sans contester que leur père eût été sous-diacre et qu'il eût lu l'épître à l'église, s'attachèrent surtout à établir qu'avant le concile de Latran, le mariage n'était point interdit aux sous-diacres; ils démontrèrent que la cérémonie nuptiale n'avait pas été clandestine, comme on le prétendait, et que Marguerite avait agi librement et de bonne foi. Enfin, le 24 novembre 1249, l'abbé de Châlons, investi des pouvoirs pontificaux, déclara qu'il y avait preuve suffisante des faits allégués par Jean et Baudouin d'Avesnes et proclama la légitimité de leur naissance. J'ai inséré dans les pièces justificatives de mon *Histoire de Flandre*,

le texte de cette importante enquête. D'autres documents relatifs à ce célèbre démêlé mériteraient également d'être publiés. L'historien ne saurait assez s'expliquer lorsqu'il veut rester impartial.

Kervyn de Lettenhove.

AVESNES (*Jacques D'*), chevalier croisé, né dans le Hainaut, mort en 1191, figure dans l'histoire comme un des héros de la quatrième croisade. Il appartenait à cette grande famille des d'Avesnes, si célèbre dans les annales de la Flandre et du Hainaut et dont les hauts faits trouveront mieux leur place dans les notices consacrées aux comtes Jean I et Jean II d'Avesnes. (Voir ces noms.) Il suffit de dire ici qu'il brillait surtout par son courage et sa puissance à la fin du XIII^e siècle. Possesseur d'Avesnes, Condé, Guise, Estaing, Leuze, Landrecies, il eut d'abord de sanglants démêlés avec le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, qui finit cependant par se réconcilier avec lui. Pour rendre hommage à sa valeur bien connue, ce prince lui confia le commandement de la flotte flamande qui aborda, au mois d'août 1187, près de Ptolémaïs, assiégée alors par Guy de Lusignan. Après avoir pris position entre les Allemands et les Anglais, Jacques d'Avesnes eut une part glorieuse à la victoire remportée par les croisés sur le fameux Saladin, qui fut forcé de prendre la fuite. Peu de temps après, il se signala par sa bravoure à la bataille d'Arsur (1191), lieu illustré déjà par l'un de ses ancêtres, Gautier d'Avesnes, qui y avait été fait captif en 1096. Malgré d'horribles mutilations, Jacques continua à y combattre jusqu'à ce qu'il tombât, pour ne plus se relever, en s'écriant : « O bon roi Richard ! venge ma mort. » Le monarque anglais ne put se consoler d'avoir perdu le bon chevalier. *Dos de Saint-Genois.*

Kervyn, *Hist. de Flandre*, t. I, p. 317; t. II, pp. 60, 61, 95, 97, 100, 101. — *Gesta dei per Francos*, éd. Bongarsius. — Voir les historiens du Hainaut.

AVESNES (*Léonard D'*), peintre-graveur, né dans le Hainaut. Voir THIRY (*Léonard*).

AVILA (*Balthazar D'*), issu d'une famille noble, originaire d'Espagne, naquit à Lille, alors ville de Flandre, vers 1590. Il embrassa l'état ecclésiastique et

obtint une prébende de chanoine à la collégiale de Saint-Pierre à Lille, vers 1609. Après y avoir résidé pendant sept années on lui offrit la place de prévôt du chapitre. Dégouté des honneurs et voulant se consacrer plus intimement au service de Dieu, il prit l'habit des minimes à Anderlecht, où il prononça ses vœux monastiques, le 2 juin 1617, entre les mains du père André Maillard, alors vicaire général de l'ordre. D'Avila n'était âgé que de vingt-six ans lorsqu'il se retira à Anderlecht. Il prêcha plusieurs fois les stations du carême à Bruxelles et dans d'autres localités. Son éloquence lui valut une réputation distinguée comme orateur, et cette qualité, jointe à ses talents éminents, le firent élever plusieurs fois à la dignité de provincial de son ordre aux Pays-Bas. Cette charge lui fut confiée la première fois en 1626 et renouvelée en 1632, 1638 et 1647. Il avait occupé entre-temps la place de gardien du couvent des minimes à Mons, en 1645.

Envoyé à Rome pour les affaires de son ordre, d'Avila fut recommandé au pape Innocent X, qui l'éleva, le 13 avril 1649, à la dignité de général de l'ordre des Minimes, pour trois ans. Il fut ensuite confirmé dans ces fonctions et resta en Italie, après avoir été déchargé du fardeau qu'il avait retenu longtemps à Rome, où il remplit encore les fonctions de vicaire général pour l'Italie durant dix années consécutives.

Après tant de travaux apostoliques, d'Avila, dont la vieillesse lui faisait désirer le repos, se retira dans le couvent des minimes de sa ville natale, où, après avoir célébré son jubilé de religion, il céda pieusement le 2 février 1668, à l'âge de soixante et dix-sept ans. Le P. Henri Comans prononça son oraison funèbre, et son corps fut inhumé devant le maître-autel de l'église des Minimes, à Lille.

Balthazar d'Avila a publié : *Manipulus Minorum, ex regulari summorum Pontificum, Sacrarum Congregationum et ipsius ordinis agro collectus ; alphabetico triplici funiculo titulorum, divisionum et additionum constrictus*. Insulis, Nicol. de Rache, 1667 ; in-12^o de 240 pages. Réim-

primé, avec des additions à Gênes, en 1677. Une autre édition a vu le jour en France, in-4o.

F. Vande Putte.

AVOINE (Pierre-Joseph D'), médecin, polygraphe, né à Anvers, le 23 février 1803, mort à Malines, le 30 mars 1854, fit ses premières études à l'Athénée royal d'Anvers et au Collège d'Alost ; il suivit ensuite, pendant quatre ans, les cours de médecine à l'Université de Gand, où enseignaient alors Van Rotterdam, Kluyskens, Van Coetsem et Verbeeck.

Après avoir reçu, en 1829, le diplôme de docteur en médecine, d'Avoine se rendit à Paris, où il assista aux leçons du célèbre Broussais. Homme de bon sens et éminemment pratique, il ne se laissa pas éblouir par les théories séduisantes du professeur du Val-de-Grâce ; il abandonna même bientôt son école pour s'attacher au professeur Récamier, qui était alors grand adversaire de Broussais. De retour dans sa patrie, D'Avoine s'établit à Malines et combattit constamment la *doctrine débilitante*, qui comptait en Belgique de nombreux partisans et qui faillit, comme disait Récamier, sacrifier à une idée une génération d'hommes tout entière. Pendant une carrière de plus de vingt ans, D'Avoine nous offre le type multiple du médecin savant et dévoué, de l'homme public exerçant une large et légitime influence sur ses concitoyens pour étendre et propager le goût et l'étude des sciences, et de l'homme de cabinet, sachant se créer, au milieu d'une vie très-occupée, des loisirs qu'il consacrait à la botanique, à l'horticulture, à l'arboriculture, à la biographie nationale, à l'étude de la médecine et de l'histoire.

En 1838, nous le trouvons parmi les premiers fondateurs de la Société royale d'horticulture de Malines et du Jardin botanique de cette ville. En 1841, il y organisa la Société des sciences médicales et naturelles, dont il fut le premier président. Il était en même temps un des membres les plus actifs des comices agricoles de l'arrondissement de Malines.

Désireux de faire renaître en Belgique l'esprit scientifique en proposant des gloires nationales pour modèles à suivre, D'Avoine entreprit l'histoire des an-

ciens médecins belges, et fit paraître successivement, dans les *Annales de la Société des sciences médicales et naturelles de Malines*, les biographies du docteur *Joachim Roelants, né à Malines vers la fin du XV^e siècle* (Malines, in-8o, 1846), de *Thomas de Rye, médecin de S. A. Ernest de Bavière* (Malines, in-8o, 1847), de *Jean Storms, né à Malines en 1559 et professeur de médecine à l'Université de Louvain* (Malines, in-8o, 1848), de *Jean-Corneille Jacobs, né en 1759* (Malines, in-8o, 1850), et de *Charles van Bouchaute, né à Malines en 1732 et mort professeur à Louvain* (Malines, in-8o, 1851). Il s'occupait à écrire la vie des docteurs Maes et Van Sevendonck quand la mort vint le surprendre.

La ville de Malines ayant élevé une statue à Marguerite d'Autriche, en 1849, D'Avoine fit paraître, à cette occasion, son *Essai sur Marguerite d'Autriche* (Anvers, in-8o, 1849). Ce travail se recommande par un style pur, élégant et de sérieuses recherches historiques.

Grand admirateur de Dodoens, il entreprit de faire revivre sa mémoire. Il écrivit d'abord l'*Éloge de Rembert Dodoens* (Malines, in-8o, 1849), et publia ensuite, avec le professeur Ch. Morren, de Liège, une *Concordance des espèces végétales décrites et figurées par R. Dodoens, avec les noms que Linnée et les auteurs modernes leur ont donnés* (Malines, in-8o 1850). C'est à D'Avoine qu'on doit le projet d'élever à Malines un monument au grand botaniste belge, projet qui fut, en effet, réalisé en 1862.

Comme médecin, D'Avoine a publié : *De Præcipuis peritonæi morbis*. Antv., in-4o, 1829 ;

2o *Discours sur l'utilité des associations médicales*. Malines, in-8o, 1842 ;

3o *Observation d'hydropisie arscite avec tumeur carcinomateuse*. Malines, in-8o, 1846 ;

4o *Observations d'asthme idiopathique*. Malines, in-8o, 1849 ;

5o *Lettre adressée à l'Académie d'archéologie de Belgique sur les illustrations médicales belges*. Anvers, in-8o, 1850.

Il comptait faire paraître encore les *Analecta medica de la seigneurie de Mali-*

nes; mais la maladie qui l'emporta l'en empêcha et le travail est resté manuscrit.

Les dernières années de sa vie, D'Avoine avait renoncé à la profession de médecin pour se vouer entièrement à des recherches littéraires. Une vie trop sédentaire ébranla bientôt sa santé et développa chez lui une affection du cœur et du foie qui le conduisit au tombeau. Il mourut, après trois ans de souffrance, âgé seulement de 51 ans.

Eugène Coemans.

AVONT (Pierre VAN) ou VANDEN

AVONT, peintre de paysages et de petites figures et graveur que l'on dit né à Anvers, vers 1619. Il est à remarquer qu'on doit se tromper sur son lieu de naissance, puisqu'il fut reçu bourgeois d'Anvers en 1631. La date fixée pour celle de sa naissance doit être également une erreur, puisqu'il n'a pu être reçu bourgeois à l'âge de douze ans. L'année de sa mort est inconnue. Le catalogue de la vente Bugges, à Copenhague (1837), renferme l'indication d'un tableau de P. Vanden Avont : *Fuite en Égypte*, fait en collaboration avec Jean Breughel. Vinckeboos s'est également servi de lui pour peindre des figures dans ses tableaux. Vanden Avont fut aussi marchand de tableaux, et on peut présumer qu'il fut un artiste d'une certaine valeur, puisque Hollar a gravé non-seulement d'après lui, mais encore son portrait entouré de petits génies. Les principaux tableaux connus de Vanden Avont sont : un *Paysage avec une sainte famille*, au Musée du Belvédère à Vienne (signé). — Au même Musée : *Paysage boisé avec une sainte famille* (signé). — Au même Musée : *Flore entourée de génies dans un grand jardin* (signé). L'ancien catalogue du Musée de Bruxelles mentionne une *Assomption de la Vierge*, peinte sur écaille (hauteur 21 c., largeur 16 c.). Le nouveau catalogue (1864) n'en fait plus mention.

Comme graveur, Pierre Vanden Avont a laissé quelques planches qui prouvent, par leur signature, qu'il les a *composées, gravées et éditées*. Quelques historiographes d'art ont nié qu'il fût autre chose qu'éditeur d'estampes.

Comme on le voit, la biographie de ce

peintre, dont le talent a été associé à des artistes de mérite, est loin d'être certaine.

Ad. Siret.

AVRELIUS (Julianus), jurisconsulte et philologue, né à Havré, au ^{xvi}^e siècle. Voir JULIEN D'HAVRÉ.

AWAIGNE (Hilaire D'), religieux de l'ordre de Cîteaux, écrivain ecclésiastique, né dans le pays de Liège, au ^{xvii}^e siècle. Il passa de l'abbaye d'Alne au monastère de Herckenrode, où il occupait encore les fonctions de chapelain en 1655.

Il a publié :

L'Origine du très-auguste sacrement miraculeux au noble monastère d'Herckenrode. Liège, 1655; in-12, fig. — Seconde édition, Liège, Danthez, 1701, in-12 de 90 pp.

Ces deux éditions sont ornées chacune d'une planche représentant le sacrement miraculeux. La première est du graveur liégeois Hustin, la seconde, presque identique, porte la signature de H. Spies, 1680.

R. Coster, gardien du couvent des Récollets de Hasselt, a donné, en 1674, une traduction flamande de cet ouvrage sous le titre de :

Opganck en voertganck van het alderheylichste sacrament mirakeleus rustende in het edel en religeus clooster Herckenrode, etc., door F. Rumoldus Costerus. Luyck, 1674; in-12 de 124 pp.

Ces petits volumes, destinés aux pèlerins, n'ont guère d'autre mérite que leur rareté. A peine y trouve-t-on çà et là quelques détails d'un intérêt secondaire pour l'histoire ecclésiastique du pays de Liège.

El. Capitaine.

AXONIUS (Joachim), polygraphe, né à Grave (ancien Brabant), au ^{xvi}^e siècle. Après avoir achevé ses études de droit à l'Université de Louvain, Axonius, qui était surtout versé dans la connaissance du grec et du latin, devint précepteur de Philippe, comte de Lalaing, et parcourut avec lui toute l'Europe. Il résida assez longtemps en Grèce et partit de là pour visiter la terre-sainte. Ce dernier voyage lui inspira un écrit non dépourvu d'intérêt, intitulé : *Oratio in sepulcrum Christi* : c'est une traduction latine de

Maximus Planudes ; elle parut à Dillingen, en 1559, in-4°. Il s'exerça aussi à la polémique religieuse et publia un ouvrage intitulé : *De libero arbitrio*. D'autres écrits, dont le baron de Reiffenberg a donné l'énumération dans Michaud, *Biographie universelle*, t. LVI, prouvent l'universalité de ses connaissances, en même temps que l'abondance de sa verve poétique.

Il devint membre du conseil provincial de Frise, mais sa qualité de catholique, très-attaché à la domination espagnole, lui fit bientôt abandonner ces fonctions. Il passa ensuite au service des archiducs et entra dans le conseil de l'amirauté des Pays-Bas. Il finit sa vie à Anvers en 1605.

Sa principale œuvre, comme poète, est son panégyrique en l'honneur d'Antoine de Bourgogne, grand amiral de Flandre, décédé en 1578. La prolixité et les allusions mythologiques, de mode à cette époque, forment les côtés caractéristiques de sa versification. Bon de Saint-Genois.

Hoffman-Peerikamp, p. 207. — Kobus et Rivcourt, *Biographisch Handwoordenboek*, p. 69.

AXPOELE ou **AXELPOELE (VAN)**, artistes à Gand, au XIV^e et au XV^e siècle. Le livre de la corporation gantoise des peintres et des sculpteurs mentionne six artistes de ce nom, cinq peintres et un sculpteur. Dès 1339, époque où le métier plastique de Gand fut établi sur des bases fixes et réglementé par ordonnance scabinale, Gérard van Axpoele était franc maître peintre, et il fut élu juré ou sous-doyen de la corporation en 1341. Vinrent ensuite Daniel van Axpoele, son fils, peintre affranchi en 1375, juré en 1379, doyen en 1381 ; Guillaume van Axpoele, fils de Daniel, peintre affilié au métier, maître en 1387, choisi doyen en 1399 et en 1418 ; Jacques van Axpoele, son frère, reçu franc peintre en 1399, juré en 1405, doyen en 1415 ; Henri van Axpoele, fils de Jacques, peintre affranchi en 1408, juré en 1414 ; Guillaume van Axpoele, fils de Henri et sculpteur, franc maître en 1415.

Dans les registres échevinaux est cité l'affranchissement, en 1409, d'un troisième fils de Daniel van Axpoele : le

peintre Jean van Axpoele. C'était sous le doyen de Pierre van Beerevelde.

Il n'y a qu'un seul de ces artistes du nom patronymique de VAN AXPOELE dont on doive s'occuper ici, et c'est *Guillaume van Axpoele*, le peintre ; les notions biographiques nous font absolument défaut pour les autres.

AXPOELE ou **AXELPOELE (Guillaume VAN)**, peintre d'histoire et de portraits, à Gand, élève de Daniel van Axpoele, son père, y florissait déjà à la fin du XIV^e siècle, puisqu'il fut promu à la dignité de doyen de la corporation de Saint-Luc, ou métier des peintres et sculpteurs, à l'élection de la Noël 1399. Dès lors aussi son atelier jouissait d'une certaine réputation, ainsi que le prouve un acte authentique découvert, à la date du 25 novembre 1404, dans les registres échevinaux de Gand. Cet acte est la convention conclue entre maître Guillaume van Axpoele et Daniel van Lovendeghem, par laquelle le peintre s'engageait à donner l'instruction artistique à Guillaume van Lovendeghem, fils de Daniel, et à lui laisser faire, dans son atelier, l'apprentissage pratique, fixé à huit années. Le maître l'acceptait dans sa demeure et à sa table, pourvoyant à son entretien, selon sa condition, et promettait de l'exercer loyalement dans la peinture jusqu'à complète habileté professionnelle. Le produit du travail de l'apprenti appartenait à Guillaume van Axpoele, durant tout le temps de l'apprentissage, outre le paiement d'une somme de dix livres de gros tournois, stipulée à charge de Daniel van Lovendeghem. Cette indemnité ou rémunération complémentaire accordée au maître, était considérable en 1404, et c'est le taux le plus élevé que nous ayons rencontré dans les actes semblables d'autres peintres de cette période.

Guillaume van Axpoele était un artiste de talent et de considération. Deux faits saillants le constatent : en 1418, il fut élu, pour la seconde fois, doyen de la corporation gantoise, et, en juin 1419, choisi par la magistrature urbaine pour repeindre *en couleurs à l'huile* les fresques historiées du vestibule de la maison éche-

vinale de Gand. Ces peintures murales comprenaient toute la série des portraits en pied des comtes et comtesses de Flandre, avec leurs insignes souverains et leurs armoiries, depuis Baudouin I^{er}, surnommé Bras de Fer, jusqu'à Jean sans Peur, représentés, en grandeur naturelle, dans des compartiments architectoniques. Les intéressantes particularités sur Guillaume van Axpoele et sur ces anciennes *peintures murales à l'huile*, les premières qui furent exécutées à Gand par l'application du procédé des Van Eyck, nous ont été révélées par les livres des échevins, précieuse collection manuscrite conservée aux archives de la ville de Gand. Guillaume van Axpoele travailla à ces peintures murales avec Jean Martins, déjà affranchi, comme fils de franc maître, et qui fut admis à la maîtrise à la Noël 1420. Les peintures primitives furent modifiées et exécutées à l'instar des peintures similaires effectuées, peut-être par les mêmes peintres, sur les parois de l'oratoire comtal, construit par le comte de Flandre Louis de Male, en 1374, dans l'église de Notre-Dame, à Courtrai. C'est aujourd'hui la chapelle de Sainte-Catherine, et des vestiges de ces curieux compartiments à représentations souveraines sont encore visibles. Elles y ont été découvertes en 1859, sous d'épaisses couches de badigeon, et offrent un rare spécimen de l'art pictural du x^v^e siècle en Flandre (1).

L'année de la mort de Guillaume van Axpoele est ignorée. Après 1420, on le perd entièrement de vue. L'image du duc de Bourgogne Jean sans Peur, assassiné à Montereau, en septembre 1419, subit quelques changements en 1431, et ce fut Jean Martins seul que les échevins gantois chargèrent de cette besogne. — Des tableaux et des portraits peints par Guillaume van Axpoele, aucun n'est parvenu jusqu'à nous, du moins sous son nom.

Edm. De Busscher.

AYALA (*Balthazar*), juriconsulte, né à Anvers en 1548, mort à Alost, le 1^{er} septembre 1584. Sa famille était d'o-

rigine espagnole; son père, Grégoire Ayala, était venu fonder, dans les Pays-Bas, une fabrique de draps qui ne prospéra guère. Sa mère, Agnès Rainalmia, était de Cambrai.

Balthazar, envoyé très-jeune à l'Université de Louvain, s'y livra à l'étude de l'histoire, des antiquités, du droit, et y obtint le grade de licencié. Le prince de Parme, par lettres patentes données à Mons, le 27 mai 1580, l'appela aux fonctions importantes d'auditeur général du camp, et Ayala sut se faire remarquer dans ce poste élevé par une grande prudence et une grande équité. En récompense de ses services, il fut appelé, à la mort de Jean Aux Truies, par lettres patentes du 20 janvier 1583, à occuper un siège de conseiller et à remplir le poste de maître aux requêtes au grand conseil de Malines. Ce conseil, malgré le nom sous lequel on le désignait, était retiré à Namur depuis 1580, la ville de Malines étant, depuis cette époque, au pouvoir du prince d'Orange. En 1584, Ayala fut envoyé comme commissaire à Breda, à Herenthals et à Lierre, afin de renouveler le magistrat et d'informer sur les troubles survenus dans ces villes, qui venaient de faire leur soumission au duc de Parme. Il est probable qu'il se trouvait à Alost, en la même qualité, lorsqu'il y mourut à peine âgé de trente-six ans.

Ayala est auteur d'un ouvrage dédié au duc de Parme, intitulé : *De jure, officio bellicis et disciplina militari*, libri III. Duaci, ex typis Johannis Bogardi, 1582; in-8^o.

Une seconde édition parut à Anvers, chez Martinus Nutius, en 1597; in-8^o.

Ce livre, contrairement aux promesses du titre, ne donne aucun détail sur la justice militaire de cette époque; c'est un recueil indigeste de lieux communs sur la guerre et la paix dans l'antiquité.

Il existe de Balthazar Ayala deux portraits, l'un gravé sur cuivre, par Judocus de Weert (d'Anvers), l'autre, par G. van Veen.

Parmi les cinq frères de Balthazar, deux

(1) *Recherches sur les peintres gantois des XIV^e et XV^e siècles; indices primordiaux de l'emploi de la peinture à l'huile*. Gand, 1839. — *Messenger*

des Sciences historiques et des Arts de Belgique. Même année.

méritent une mention : Grégoire, qui fut aussi auditeur militaire, puis conseiller au conseil de Brabant, et Philippe, qui devint ambassadeur près de Henri IV.

J. Delecoourt.

AYALA (*Gabriel*) vit le jour à Anvers, au commencement du *xvi^e* siècle (1). Il était fils de Grégoire et d'une N..., de Witte, par laquelle Gabriel fut apparenté à plusieurs familles aristocratiques d'Anvers. Il étudia la médecine à Louvain, sous le professeur Jérémie Drivère. Non satisfait du seul titre de licencié, il prolongea ses études et parvint aux honneurs du doctorat en médecine, au mois d'avril 1556. Gabriel Ayala, précédé sans doute par la renommée de savant médecin, vint s'établir à Bruxelles, où il s'adonna à la pratique de son art. Les magistrats lui conférèrent le titre de médecin pensionnaire de la ville, et le premier ministre du roi, le cardinal de Granvelle, lui accorda sa confiance en le nommant son médecin, pendant tout le temps qu'il résida dans notre pays. Si ces distinctions flatteuses lui firent occuper le premier rang parmi les praticiens de Bruxelles, Gabriel Ayala sut s'en rendre digne. Au milieu d'une clientèle nombreuse et choisie, il sut trouver assez de loisir pour publier quelques ouvrages dont voici les titres :

1^o *Popularia epigrammata medica, ad Reverendiss. ac illustriss. cardinalem Granvellanum*. Antverpiæ, sans date ; in-12. — Ibid., 1562, G. Sylvius ; in-4^o de 82 pages chiffrées sur le recto ;

2^o *Carmen pro verâ medicinâ, ad Reverendissimum ac illustrissimum cardinalem Granvellanum, ad eundem de lue pestilenti elegiarum liber unus*. Antverpiæ, G. Sylvius ; in-4^o. — Ces deux ouvrages sont sans chiffres ; le premier contient 10 pages, le second 32.

Les écrits de Gabriel Ayala sont dédiés au cardinal Granvelle, qu'il appelle son Mécène. Ils n'offrent pas une grande valeur pour la pratique médicale. Ses titres à la recommandation de la postérité doivent être cherchés dans la connaissance qu'il a montrée des belles-lettres

et surtout de la poésie latine. Après la publication de son dernier ouvrage, nous n'avons pu découvrir aucun détail sur notre compatriote. Est-il mort peu de temps après ? A-t-il suivi le cardinal Granvelle, lors de son départ de Belgique, en 1563, ou a-t-il continué à exercer son art à Bruxelles ?

C. Broeckx.

Paquet, *Mémoires*, etc., in-8^o. — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, etc. — Broeckx, *Notice sur Gabriel d'Ayala, docteur en médecine, médecin pensionnaire de la ville de Bruxelles*. Anvers, 1833 ; in-8^o. — Broeckx, *Dissertation sur les médecins poètes belges*. Anvers, 1838 ; in-8^o.

AYASASA (*Antoine-Albert-Joseph*, comte M^r), général de cavalerie, gouverneur d'Ostende, commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, né à Mons, le 15 octobre 1715, mort sans postérité en 1779. Il appartenait à une famille originaire de Bilbao, en Espagne. Son père était venu s'établir en Belgique, au commencement du *xviii^e* siècle, et servit dans le régiment wallon Claude de Ligne, en qualité de lieutenant-colonel. Le jeune comte d'Ayasasa entra au service à l'âge de seize ans, dans le régiment des cuirassiers, n^o 4, et, après être passé par tous les grades, il arriva à celui de colonel, en 1752. Il s'était distingué par plusieurs traits de courage, notamment en 1739, à la bataille de Krotzka, où les Turcs remportèrent une grande victoire sur les Autrichiens, à celle de Molwitz, en 1741, où la cavalerie autrichienne se couvrit de gloire et obligea l'armée prussienne à se replier ; enfin, au combat de Trautenau, en 1745, qui fut défavorable aux armes autrichiennes. Le colonel d'Ayasasa prit part également à la guerre de sept ans et se distingua d'une manière éclatante à la célèbre bataille de Collin (1757) ; aussi obtint-il, en cette circonstance, la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. L'année suivante, à Hochkirch, il contribua à la victoire que remportèrent les Autrichiens, par les charges énergiques qu'il fournit à la tête de seize compagnies de carabiniers et de grenadiers ; à Torgau, il conquit, avec les mêmes troupes, neuf drapeaux prussiens. En 1762, il obtint la propriété du régiment des

pauca, ejus amore, hic referami ut matris publica damna levem.

(1) Ceci ressort du commencement de la cinquième élégie : *Andoverpa mihi est patria, haud*

cuirassiers Serbellony, n° 10, et en 1767, il reçut, pour prix de ses nombreux services, la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse et le grade de général de cavalerie. La guerre terminée, le général d'Ayasasa prit une part active à la réorganisation de la cavalerie autrichienne, fut nommé gouverneur d'Ostende, commandant général des troupes aux Pays-Bas, conseiller d'État intime et actuel, chambellan, etc., etc.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*. — Hirtenfeld, *Der Militär Theresien orden und seine mitglieder*. — Archives de famille, etc.

AYE (Sainte), nommée aussi **AYA** ou **AGIA**, épouse de saint Hydulphe, morte à Mons en 708 ou 709. Les anciens hagiographes font descendre cette sainte en ligne directe de Clodion, roi des Francs, et, par sa mère, des anciens rois de la Grande-Bretagne; mais l'authenticité de ces généalogies est loin d'être établie. Il est certain toutefois qu'elle appartenait à l'une des plus illustres familles de l'ancienne Belgique, comme le prouve sa proche parenté avec sainte Waudru et sainte Aldegonde. Elle était fille de Brunulphe, riche seigneur hennuyer et de Vraie ou Vraye (Freya), fille du seigneur ou comte de Boulogne-sur-Mer. Ses parents la donnèrent en mariage à Hydulphe, puissant seigneur austrasien. Cette union fut heureuse et marquée par une longue suite de fondations pieuses ou charitables; aussi trouvons-nous les noms d'Hydulphe et d'Aye dans l'histoire de la fondation des monastères de Mons (Castrilocus), de Lobbes, d'Aulne, de Wallers et de Crépin, qui contribuèrent si largement, au VIII^e siècle, à la civilisation de l'ancien Hainaut et de la Belgique orientale. Après de longues années de mariage, Aye et Hydulphe se séparèrent pour se donner entièrement à Dieu. Hydulphe entra à l'abbaye de Lobbes et son épouse prit le voile au monastère de Sainte-Waudru (Castrilocus et plus tard Mons). Il n'est cependant pas certain qu'elle ait succédé à sainte Waudru en qualité d'abbesse.

Plusieurs historiens donnent à sainte

Aye les titres de duchesse de Lotharingie, comtesse de Hainaut, de Cambrai et d'Ardenne. Nous ferons remarquer simplement que ces principautés n'existaient pas encore au temps où vivait notre sainte. Elle et son mari possédaient de grands biens dans le *pagus Hainoensis* et dans les territoires que nous venons de nommer et devaient y exercer nécessairement une grande autorité, mais cela ne suffit pas pour légitimer ces titres pompeux.

Eugène Coemaes.

Choquet, *Vie de sainte Aye*. Mons, 1640. — Corret, *Triomphe de sainte Aye*. Mons, 1674. — Vinchant, *Ann. du Hainaut*, t. II, p. 91 (Edition Biblioph. belg.). — *Act. SS. Junii*, t. IV, p. 582. — Ghesquiere, *Act. SS. Belgii*, t. V, p. 533. — De Bossu, *Hist. de Mons*, p. 18.

AYNSCOM (François-Xavier), d'origine anglaise, naquit à Anvers en 1624, et mourut dans la même ville, âgé de trente-six ans seulement. Il avait commencé de bonne heure la carrière scientifique; dès l'âge de quatorze ans il entra dans l'ordre des Jésuites. Il devint ensuite professeur de belles-lettres et de sciences mathématiques. Ce fut en 1656 qu'il publia l'ouvrage dans lequel il entreprit de défendre, ainsi que l'avait déjà fait le père Sarapa, le fameux ouvrage de Grégoire de Saint-Vincent sur la quadrature du cercle. Sa tâche eût été facile, s'il n'avait eu qu'à faire valoir le nombre et l'importance de vérités nouvelles que renfermait ce recueil de mathématiques, d'un des savants les plus ingénieux de cette époque; mais il prétendait soutenir une proposition erronée dont plusieurs géomètres démontraient la fausseté. Il est juste de reconnaître, d'ailleurs, que ce qui aujourd'hui, grâce à la marche des sciences, se trouve pleinement démontré, pouvait autrefois arrêter encore les géomètres les plus exercés.

Les admirateurs du talent de Grégoire de Saint-Vincent étaient nombreux; mais les attaques de ceux qui croyaient qu'il s'était trompé sur la question de la quadrature du cercle n'en furent que d'autant plus vives. Le père Aynscom entreprit, en 1656, de répondre aux plus habiles. Neuf ans après la publication du grand ouvrage de Grégoire de Saint-

Vincent, il essaya de combattre les objections qu'ils opposaient à ses arguments. Plein de confiance, il ne songea nullement à écarter les difficultés : *Quâ in re, dit-il, solidius reliquis, versati sunt clariss. Dominus Christianus Hugenius, eruditissimique viri Adrianus Auzotius, Alexius Sylvius, et R. P. Vincentius Leotaudus S. I. Geometra egregius : qui licet spe suâ falsi, et scopum quem spectabant unicè, minimè attigere, ut sequentes edocebunt libri, eâ certè in re geometricâ versati sunt methodo, quæ geometras dicet* (1). L'auteur commence par établir, dans les quatre-vingt-sept premières pages de son ouvrage, les principes dont il croit avoir besoin pour répondre aux auteurs qu'il cherche à réfuter. Il commence par le père Mersenne, et démontre fort bien que ses objections ne sont pas valables et qu'il s'est trompé dans son argumentation.

Quand il s'en prend ensuite à l'illustre Huyghens, l'avantage ne reste plus de son côté. Le savant hollandais avait exposé clairement toutes les difficultés de cette importante question : il l'avait fait avec tous les égards que méritait le talent éminent du géomètre brugeois : *Nostrâ sanè ætate, paucisque abhinc annis vir Clariss. D. Gregorius à Sancto Vincentio, de quo mihi deinceps dicendum restat, exquisitâ prorsus novâque methodo utramque quadraturam aggressus est, et credidit eâdem se propemodum demonstratione absolvisse. At ego cum amplissima quæ de hisce volumina emisit, perscriptis jam theorematibus meis, diligentius evolcerem (certus, si quod intenderat obtineret, saltem gravitatis me centra exhibiturum), intellexi tandem, majori subtilitate quam successu rem arduam tentatam fuisse, ratione quoque repertâ quâ id clarissimè ostendi posse confido*. Ces mots, qui se trouvent dans l'introduction du second volume de Huyghens, page 313 de l'édi-

tion in-4^o, qui parut à Leyde en 1724, prouvent, avec ceux qui les suivent, l'estime que le géomètre hollandais avait pour Grégoire de Saint-Vincent, bien qu'il se vit forcé de combattre une de ses propositions et en même temps les égards qu'il avait pour ses talents. On ne peut lire qu'avec un vif intérêt les lignes qu'il a consacrées à cette querelle, qui était à son époque d'une importance réelle pour la science, et qui aujourd'hui même n'est pas oubliée par les amis de la géométrie.

Ad. Quetelet.

***AYTONA** (don Francisco de Moncada, marquis **D'**) était arrière-petit-fils de Juan de Moncada, baron de Serós, grand sénéchal et vice-roi de Catalogne, grand justicier et vice-roi de Sicile, que Charles-Quint créa comte en 1523, et petit-fils de Francisco de Moncada, vice-roi de Catalogne et du royaume de Navarre, qui fut élevé à la dignité de marquis par Philippe II (2). Il naquit à Valence le 29 décembre 1586 (3). Son père, don Gaston de Moncada, qui mourut en 1626, avait gouverné la Sardaigne et la Catalogne ; il avait aussi représenté Philippe III près le saint-siège.

Lorsque, en 1621, l'expiration de la trêve de douze ans eut amené la reprise des hostilités dans les Pays-Bas, don Francisco de Moncada, qui portait alors le titre de comte d'Ossona, vint y servir dans l'armée espagnole. La maison de Moncada était en grand crédit auprès du comte-duc d'Olivarès, premier ministre et favori de Philippe IV. En 1624, le roi nomma don Francisco, qui se trouvait alors en Catalogne, son ambassadeur près la cour impériale, en remplacement du comte d'Ofiate. A Vienne, le comte d'Ossona s'acquiesça en peu de temps l'estime de l'empereur Ferdinand II et de ses ministres ; il assista, au mois de novembre 1627, aux fêtes du couronnement de Ferdinand III comme roi de Bohême.

rececion y adición de Berni, 1777 ; in-fol., p. 26.

(3) C'est la date que M. Weiss, dans la *Biographie Michaud*, assigne à sa naissance, nous ne savons sur quelle autorité. On remarquera, toutefois, dans la suite de cette notice, qu'au mois de juillet 1630, Aytona accusait seulement quarante-trois ans, tandis que, si la date citée est exacte, il en aurait eu alors quarante-quatre et demi passés.

(1) *Francisci Xaverii Aynscom, Antverpiani à societate Jesu, expositio ac deductio geometrica quadraturarum circuli, R. P. Gregorii à S. Vincentio, cui præmittitur liber de naturâ et affectionibus rationum ac proportionum geometricarum. Antverpiæ, apud Jacobum Meursium. Anno 1636. Petit in-f^o de 182 pages.*

(2) Berni, *Titulos de Castilla*, 1769 ; in-fol., p. 176. — Antonio Ramos, *Aparato para la cor-*

L'Espagne, engagée par son système politique dans des guerres en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, aux Indes, qui épuisaient son trésor, ne payait pas ses ambassadeurs ; Moncada, qui, depuis le décès de son père, avait pris le titre de marquis d'Aytona, par lequel nous le désignerons maintenant, sollicita, à différentes reprises et en des termes pressants, son rappel, ne pouvant supporter davantage les dépenses auxquelles sa position l'obligeait. Il l'avait enfin obtenu au mois de septembre 1629, et il se disposait à partir pour l'Italie, quand un courrier lui apporta l'ordre du roi d'aller remplacer, à Bruxelles, le cardinal de la Cueva, qui le représentait auprès de l'infante Isabelle, et qui s'était attiré l'animadversion générale par sa hauteur et son arrogance.

Il arriva à Bruxelles le 11 novembre. La charge des ambassadeurs d'Espagne à la cour de l'Infante consistait à éclairer cette princesse de leurs conseils, à informer le roi et ses ministres de la situation des affaires aux Pays-Bas, à exercer une sorte d'autorité sur les Espagnols qui remplissaient dans ces provinces des fonctions civiles ou militaires, à diriger, à surveiller l'emploi de l'argent qui était envoyé de la Péninsule : elle exigeait de l'activité, la connaissance des hommes et des choses, de la prudence, de la fermeté unie à de la modération. Aytona montra qu'elle n'était pas au-dessus de ses forces. Dès le début de sa mission, il représenta au comte-duc d'Oliveros la nécessité de donner aux Belges plus de part dans la conduite des affaires de leur pays qu'ils n'en avaient eu jusque-là : « Il n'y a — lui écrivit-il — d'autre moyen d'imprimer une bonne direction aux choses du service du Roi, que de confier aux nationaux le salut de leur patrie et de leur religion, et je ne sais comment nous pourrions conserver ces

provinces en la dévotion de Sa Majesté, si nous montrons de la défiance aux gens du pays et ne les faisons point participer au gouvernement. Alors même que Sa Majesté aurait une armée puissante et à la solde de laquelle l'Espagne pourvoirait régulièrement, je jugerais pour très-périlleux de traiter mal et dédaigner ces gens, que la France, la Hollande, l'Angleterre excitent à nous expulser, et auxquels elles offrent leur assistance pour cela. Je puis assurer d'ailleurs Votre Excellence que je n'en connais aucun dans lequel on ne doive, selon moi, placer autant de confiance qu'en nous-mêmes (1). » Si ces sages avis eussent été écoutés, les Belges n'auraient pas supporté aussi impatiemment la domination espagnole, et le gouvernement n'aurait pas eu, quelque temps après, à déjouer une conspiration à la tête de laquelle on vit plusieurs des chefs de la noblesse. Aytona donna à la cour de Madrid un autre conseil non moins judicieux : c'était de renvoyer aux Pays-Bas le marquis de los Balbases (2) dont le départ avait été le signal des revers des armes espagnoles (3), ou, au moins, d'y confier le commandement des troupes à quelque général de renom, entre les mains duquel fût concentrée toute l'autorité militaire : car la division de cette autorité entre plusieurs chefs pouvait entraîner d'irremédiables inconvénients (4). Enfin il fit sentir au comte-duc les conséquences fâcheuses qui pouvaient résulter des restrictions auxquelles étaient soumis les pouvoirs des généraux et des ministres du roi à Bruxelles, obligés d'attendre des ordres de Madrid, qui n'arrivaient qu'après six semaines ou deux mois, dans des affaires dont le succès dépendait d'une résolution prompte : « Les Romains, comme vous le savez, lui écrivit-il, jamais ne donnè-

(1) *No hay otro medio ni forma para encaminar las cosas del servicio de Su Mag^d que confiar á los del país la pública salud de supatria y de su religion.... Yo no sé, señor, como podemos conservar estas provincias en la devocion de S. M. desconfiando dellas, y no dándoles parte en el gobierno; y quando S. M. tubiera un ejército grande y muy asistido de España juzgára yo por cosa peligrosa el tratar mal y despreciar esta gente, teniendo á Francia, Holanda y Inglaterra que les*

aconsejan que nos hechen y les ofreren asistencia para ello: y puedo asegurar á V. E. que no conozco á ninguno de quien no me parezca que se pueda hazer tanta confianza como de qualquiera de nosotros.... (Lettre du 5 décembre 1629.)

(2) Ambroise Spinola.

(3) Lettres au roi et au comte-duc des 6 avril et 21 juillet 1630.

(4) Lettre au comte-duc du 24 juillet 1630.

• rent d'instructions à leurs généraux ni à leurs gouverneurs : si quelquefois ils le firent, ce fut dans des cas tout à fait particuliers et pour des entreprises qu'ils avaient préparées de longue main (1). »

En quittant les Pays-Bas, Spinola avait gardé le généralat de l'armée navale de Flandre. Au mois de mars 1630, le roi commit le marquis d'Aytona pour le suppléer dans ce poste pendant son absence (2), et, à la mort de l'illustre guerrier, survenue quelques mois après, il lui conféra la charge devenue vacante (3). A cette marque de sa confiance il ajouta une grâce spéciale : dans une cédule signée de sa main, il promit à Aytona d'honorer sa maison de la grandesse le même jour qu'il l'accorderait à d'autres (4). Ce jour n'arriva pas du vivant du marquis : la promesse de Philippe IV eut son effet en 1640 seulement (5).

Cependant les armes espagnoles essuyèrent, en 1632, un nouvel et grave échec : le marquis de Santa Cruz, que, l'année précédente, le roi avait appelé à commander ses troupes dans les Pays-Bas, ne put empêcher le prince d'Orange Frédéric-Henri de prendre Maestricht (22 août), après que la trahison du comte Henri de Bergh (voir ce nom) lui eut ouvert les portes de Ruremonde et de Venlo. La clameur fut universelle contre l'impéritie du général espagnol, qui sollicita lui-même sa démission. Philippe IV nomma à sa place le marquis d'Aytona, en lui conservant son caractère d'ambassadeur (6); mais le marquis dut renoncer à la charge de capitaine général de l'armée navale de Flandre, dans laquelle

il avait rendu de notables services, car, en moins d'un an, la flotte hispano-flamande avait pris plus de quatre cents bâtiments aux Hollandais, sans en perdre un seul (7).

Aytona avait d'abord témoigné de la répugnance à être employé dans les opérations de la guerre : « Je supplie Votre Excellence, mandait-il au comte-duc, de considérer que je ne suis soldat que dans l'âme, par le désir et par quelques connaissances théoriques que m'ont fait acquérir mes voyages et mes études; que, pour commencer ce métier, j'ai déjà quarante-trois ans, et que la faute de tout mauvais succès que j'aurais retomberait sur Votre Excellence, parce que tout le monde sait que je suis sa créature et que je dépende d'elle..... La fortune est variable, et les événements de la guerre sont sujets à des interprétations diverses : alors même que je me conduirais très-bien, si les résultats n'étaient pas brillants, on l'imputerait non pas à moi, mais à Votre Excellence, qui m'aurait choisi si (8). » Plus tard, il changea de manière de voir : il demanda d'être adjoint au marquis de Santa Cruz, se trouvant mortifié, ainsi l'écrivit-il, d'être occupé de rapports et d'écritures dans le temps que d'autres avaient l'épée à la main (9); et ayant été invité par le comte-duc à lui désigner ceux qu'on pourrait placer à la tête de l'armée qui se rassemblait dans le Palatinat, il lui offrit ses services au cas que don Gonzalo de Cordova ou quelque autre général expérimenté n'acceptât pas ce poste (10). La nouvelle situation à la-

(1) *Los Romanos, señor, como V. E. sabe, nunca dieron instruccion á sus generales y gobernadores; y si alguna vez la dieron, fué en casos muy premeditados y particulares.....* (Lettre du 18 janvier 1631.)

(2) Lettre d'Aytona au roi, du 7 mars 1630.

(3) Lettre de l'infante Isabelle à Philippe IV, du 19 février 1631. (Archives du royaume.) — Lettre d'Aytona au comte-duc, du 18 février.

(4) Lettre d'Aytona au comte-duc, du 19 février 1631.

(5) D. Antonio Ramos, pp. 26 et 47.

(6) Dépêche du 2 novembre 1632 à l'infante Isabelle. (Archives du royaume.)

(7) *Después que Su Magd me mandó que cuidasse de esta armada, se han tomado mas de quatro cientos bajeles al enemigo sin haver perdido ni uno solo della.....* (Lettre d'Aytona au comte-duc, du 18 février 1631.)

(8) *Suplico á V. E. considere que yo no soy soldado, sino en el ánimo y desos y con alguna teorica que mis peregrinaciones y ocupaciones me han dado, y que para comenzar esta profesion tengo ya quarenta y tres años, y que de qualquiera mal suceso que huviere han de hechar á V. E. la culpa, porque todos me conocen por hechura de V. E. y dependiente suyo..... Los sucessos de la guerra son varios y sujetos á varias interpretaciones; y aunque me gobierna muy bien, como los efectos no sean muy lucidos, hecharán la culpa, no á mí, sino á V. E. que me escogió.....* (Lettre du 24 juillet 1630.)

(9) *Confieso á V. E. que siento mucho hallarme en Flándes embuelto en consultas y papeles en tiempo que otros exercitan la espada.....* (Lettre du 15 mai 1631 au comte-duc.)

(10) Lettre du 17 décembre 1631.

quelle l'appelait la confiance du roi n'eut donc rien qui dût le surprendre.

Il employa l'hiver de 1632 à renforcer l'armée par des recrues faites en Bourgogne, en Irlande et dans les Pays-Bas, à mettre en ordre l'artillerie, à remonter la cavalerie, à former des magasins de munitions de guerre et de bouche; il fit donner deux payes à toutes les troupes, qui n'avaient pas reçu de solde depuis longtemps. Avant d'entrer en campagne, il jugea nécessaire, et l'infante Isabelle partagea son opinion, de s'assurer de la place de Bouchain. Georges de Carondelet, seigneur de Noyelles, qui y commandait, entretenait, depuis quelque temps, des intelligences avec les Français, à qui on le soupçonnait de vouloir la livrer; il s'était refusé à recevoir une compagnie d'infanterie qu'y avait envoyée la gouvernante. Mandé par cette princesse à Bruxelles, il avait cherché des prétextes pour s'excuser d'y venir. Cette conduite ne pouvait qu'augmenter les soupçons qu'on avait conçus sur sa fidélité. Aytona, ayant fait ses préparatifs avec tout le secret et la promptitude possible, ordonna, le 5 avril, au commissaire général de la cavalerie, Pedro de Barañano Aguirre, d'occuper les avenues par lesquelles Carondelet pouvait recevoir du secours de France; il fit en même temps marcher vers Bouchain le lieutenant de mestre de camp général Jean de Garay avec un corps d'infanterie, ainsi que d'autres troupes tirées des garnisons des places voisines. Ces dispositions prises, il quitta Bruxelles. Arrivé à Valenciennes, il envoya à Carondelet une lettre par laquelle l'Infante lui enjoignait de donner entrée dans la ville à la garnison que le marquis d'Aytona jugerait à propos d'y mettre. Carondelet, voyant bien que toute résistance serait inutile, n'en fit pas de difficulté, et deux cents Wallons du régiment de Ribaucourt, que suivirent cent Espagnols, furent introduits dans la place, où le marquis entra lui-même, mais pour n'y passer que quelques heures : le même jour, qui était le 6 avril,

il alla coucher à Cambrai. Il y était de deux fois vingt-quatre heures à peine, lorsqu'il découvrit, par des lettres interceptées, que Carondelet continuait ses pratiques avec la France; alors il donna l'ordre au sergent-major Apelman, du régiment de Ribaucourt, de l'arrêter. Apelman s'étant présenté chez le gouverneur, celui-ci, lorsqu'il eut connaissance de la commission qu'il venait remplir, entra dans une fureur telle que, saisissant un couteau qui était à sa portée, il l'en blessa mortellement; il tua de la même manière un adjudant et un capitaine dont Apelman s'était fait accompagner, et, d'un coup de pistolet, il étendit roide à ses pieds un soldat qui était aussi avec lui. Au bruit de cette épouvantable tragédie, un officier accourut, suivi de quelques soldats. Un de ceux-ci déchargea sur Carondelet son arme, qui ne fit que lui brûler la casaque; mais un autre l'assomma d'un coup de crosse de son mousquet. Aytona commit au gouvernement de Bouchain le vicomte d'Alpen, mestre de camp d'un régiment wallon; il revint à Bruxelles le 10 avril (1).

Il en partit le 30, pour rassembler l'armée royale, sur l'avis que le prince d'Orange avait quitté la Haye et se préparait à recommencer les hostilités. Lierre, située entre Anvers et Malines, lui parut le lieu le plus propre à cet effet; il y réunit douze mille hommes d'infanterie, trois mille chevaux, dix-huit pièces d'artillerie et quatre cents chariots de munitions et de vivres. Il ne tarda pas à apprendre que le dessein du prince, dont les forces étaient de beaucoup supérieures aux siennes, était d'assiéger Rhinberg, de bloquer Gueldre et de faire une invasion en Flandre. Ayant délibéré avec les chefs de l'armée sur celui des deux partis qu'il convenait de prendre, ou d'aller au secours de Rhinberg, ou de mettre le siège devant quelqu'une des places de l'ennemi, il se détermina pour le premier: il marcha, le 15 mai, vers la Meuse, qu'il passa près de Maeseyck, tandis que le comte de Styrum, à la tête de soixante-dix

(1) Relation véritable et punituelle de ce qui s'est passé en la réduction de Bouchain en la vraye obéissance de Sa Majesté. Traduit d'espagnol en

françois. L'an M. DC. XXXIII. In-4° de 15 pages. — Gazette de France, ann. 1633, n° 37. — Lettre d'Aytona au comte-duc d'Oliverès, du 13 avril 1633.

compagnies de cavalerie hollandaise, disputait ce passage au baron de Balançon du côté de Ruremonde. Il entra dans Stevensweert, qu'il fortifia, renforça la garnison de Gueldre et occupa le château de Montfort; mais, pendant ce temps, le gouverneur de Rhinberg avait capitulé (8 juin). Le reste de la campagne se passa en marches et contre-marches des deux armées: par l'habileté de ses dispositions et la promptitude de ses mouvements, Aytona déjoua tous les projets de Frédéric-Henri, quoique celui-ci eût reçu un renfort de trois à quatre mille hommes de cavalerie suédoise. En Flandre, le roi perdit le fort de la Philippine, dont s'empara le comte Guillaume de Nassau, lieutenant du prince d'Orange; le fort de Sainte-Anne était aussi tombé au pouvoir de ce dernier, mais le comte de Fontaine le reprit. Les deux armées, espagnole et hollandaise, rentrèrent dans leurs garnisons à l'approche de l'hiver (1).

Le 1^{er} décembre 1633 mourut l'infante Isabelle (voir ce nom). Philippe IV, dès le mois de mars 1630, avait envoyé au marquis d'Aytona un pli cacheté qu'il ne devait ouvrir que lorsqu'il verrait en danger la vie de la princesse: ce pli renfermait des lettres par lesquelles, en cas de décès de sa tante, le roi commettait au gouvernement politique des Pays-Bas, avec lui Aytona, le duc d'Arschot, l'archevêque de Malines, don Carlos Coloma, le marquis de Fuentes et le comte de Feria. Aytona se hâta de convoquer le conseil d'État, pour lui donner communication de la volonté royale. Les nouveaux gouverneurs, à l'exception du duc d'Arschot, qui était en Espagne, entrèrent tout de suite en fonctions; mais ils n'exercèrent pas longtemps le pouvoir dont ils venaient d'être investis: le 30 décembre, le marquis d'Aytona, qui avait conservé le commandement de l'armée, fut nommé par le roi lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne jusqu'à l'arrivée du cardinal-infant Ferdinand, son frère, à qui, depuis plusieurs années, ce gouver-

nement était destiné. Il notifia sa nomination aux états et aux conseils de justice des Pays-Bas par des lettres du 24 janvier 1634. Le 27, les états généraux, qui étaient assemblés à Bruxelles depuis le mois de septembre 1632, lui envoyèrent une députation pour le complimenter.

Nous avons dit, dans la notice consacrée à Philippe-Charles d'Arenberg, duc d'Arschot (2), comment la conjuration de la noblesse belge avait été révélée à la cour de Madrid. Philippe IV, dans le même temps qu'il se déterminait à faire arrêter à sa cour le duc d'Arschot, donna l'ordre à Aytona de s'assurer des personnes des princes d'Épinoy et de Barbançon et du comte de Hennin (3). Aytona se mit incontinent en mesure de l'exécuter; mais il n'y réussit qu'à l'égard du prince de Barbançon (voir ce nom); les deux autres, avertis à temps, se réfugièrent en France. Deux jours après cet événement, qui avait jeté une grande inquiétude dans les esprits, le 29 avril, il publia un manifeste destiné à les rassurer; il y disait que

- le roi avait toujours tenu et tenait ses
- sujets des provinces obéissantes, de
- quelque qualité ou condition qu'ils fus-
- sent, pour très-fidèles, très-obéissants
- et très-affectionnés à S. M., et qu'ou-
- tre ce, S. M. se tenait pour entière-
- ment apaisée de ceux qui se pouvaient
- avoir aucunement oubliés, tout ainsi
- comme si rien n'en fût advenu, en leur
- pardonnant ce en quoi ils pouvaient
- avoir mespris en ce regard, sans excep-
- tion de fautes ni de personnes, sauf des
- condamnés par sentence du grand
- conseil, des détenus, de ceux qui s'é-
- taient à cette occasion absents passé
- un an, des princes d'Épinoy et de Bar-
- bançon et du comte de Hennin, les-
- quels S. M. avait commandé d'être
- mis en lieu d'assurance, pour leur pro-
- pre bien et la tranquillité du pays (4).

Cette amnistie produisit un bon effet.

Jaloux de signaler son administration par quelque entreprise d'éclat, Aytona conçut le dessein de reconquérir Maes-

(1) Lettres d'Aytona au roi, des 16 juin, 4 août, 23 septembre et 4 novembre 1633.

(2) Page 394.

(3) Lettre du 18 mars 1634. (Archives du royaume.)

(4) *Gazette de France*, année 1634, n° 46, p. 189.

tricht. Tandis qu'il était occupé à concentrer les troupes destinées à cette expédition, il reçut des lettres du roi qui lui prescrivait de congédier les états généraux. Comme il ne pouvait en ce moment quitter l'armée, il chargea l'audienier (1) de notifier les intentions du roi aux états, lesquels se déclarèrent prêts à y obtempérer, et se séparèrent en effet le 10 juillet (2). Ce fut le même jour qu'Aytona investit Maestricht. Il forma de ses troupes quatre corps commandés par le duc de Lerma, le comte Jean de Nassau, le marquis de Lede et le baron de Balançon. Le prince d'Orange, dès qu'il avait eu vent du projet du général espagnol, avait fait entrer dans la place le duc de Bouillon avec quatre mille cinq cents hommes d'infanterie et quinze compagnies de cavalerie. Pour mieux l'empêcher encore de poursuivre son entreprise, il fit mine de vouloir assiéger Breda, et le 3 septembre, il se présenta devant cette ville à la tête de forces considérables. Ainsi qu'il l'avait prévu, Aytona accourut aussitôt, avec la plus grande partie des troupes qui étaient devant Maestricht, pour lui faire lever le siège; à leur approche, Frédéric-Henri se retira et renvoya les siennes dans leurs quartiers. Aytona fit, le 8 septembre, son entrée dans Breda comme en triomphe; il y fut reçu par les habitants avec de grandes démonstrations de joie, et pour perpétuer la mémoire de cet événement, on grava, sur une pierre qui fut placée dans la principale église, une inscription portant *que cette ville, autrefois conquise par la valeur de Spinola, avait été délivrée du siège par l'approche d'Aytona et par la seule terreur de son nom*. On fit même frapper une médaille en son honneur. Maestricht, cependant, avait été ravitaillée, et les Espagnols durent renoncer à s'en rendre maîtres. Aytona ramena ses troupes dans la Campine, se contentant d'observer les mouvements du prince d'Orange jusqu'au moment où les deux armées prirent leurs quartiers d'hiver (3).

Sur ces entrefaites, on apprit, à Bruxelles, que le cardinal-infant (voir Ferdinand d'Autriche) n'était plus qu'à quelques journées des frontières des Pays-Bas : le 15 octobre, Aytona quitta cette capitale, avec une suite nombreuse de noblesse, pour se porter au-devant de lui; il le rencontra, le 23, à Juliers. Là il se démit, entre ses mains, du gouvernement intérimaire qui lui avait été confié. Le roi, dès le mois de novembre 1632, l'avait nommé grand maître (*mayordomo mayor*) de la maison de son frère (4); il entra immédiatement dans l'exercice de cette charge, conservant, du reste, le commandement des troupes sous les ordres du prince, dont il ne tarda pas à avoir toute la confiance.

Le 2 avril 1635, à la nouvelle qu'un corps espagnol s'était emparé de Trèves par surprise, le cardinal-infant l'y envoya, pour reconnaître l'état de la ville, et y introduire un renfort d'infanterie et de cavalerie avec des munitions de guerre. A son passage par Luxembourg, Aytona vit l'électeur, qui y avait été conduit prisonnier; il s'efforça, avec peu de succès, d'obtenir son concours à des mesures que projetait le gouvernement espagnol. Arrivé à Trèves, il jugea nécessaire, après en avoir inspecté les fortifications, d'y tracer trois nouveaux forts : l'un au delà de la Moselle, les deux autres au haut et au-dessous de la ville. Il revint à Bruxelles le 20 avril. Le mois suivant, il accompagna le cardinal-infant, lorsque ce prince alla se mettre à la tête de l'armée, pour résister aux Français et aux Hollandais coalisés qui avaient envahi le Brabant; il le suivit plus tard au pays de Clèves. Le 11 août, au camp de Goch, il fut pris d'une fièvre maligne qui l'emporta six jours après. Le cardinal-infant, dans la lettre où il donna avis de sa mort à Philippe IV, rendit un hommage mérité à sa mémoire : « Le service de Votre Majesté, » lui écrivit-il, a fait une grande perte : » le zèle, la sollicitude, l'attention du » marquis d'Aytona pour les intérêts de

(1) Louis-François Verreycken, baron de Bonlez, audienier et premier secrétaire d'État.

(2) *Actes des états généraux de 1632*, t. II, pp. 347 et suivantes.

(3) *Gazette de France*, année 1634. — Van Loon,

Histoire métallique des Provinces-Unies, t. II, p. 217. — *Histoire générale des Provinces-Unies*, t. VIII, pp. 7 et 8.

(4) Lettre d'Aytona au roi, du 26 novembre 1632.

• Votre Majesté étaient incomparables.
 • Ces qualités, jointes à l'amabilité de son caractère, me le font vivement regretter, et c'est un sentiment qui est partagé par tout le monde. Le vide qu'il laisse pour tout ce qui était à sa charge est considérable. Quant au militaire, ça été une disposition de Dieu que j'aie en ce moment auprès de moi le prince Thomas (de Savoie) et le duc de Lerma, qui sont des personnes de toute satisfaction..... A l'égard du gouvernement politique, le marquis l'entendait si bien, et il avait une telle connaissance des habitants de ces provinces et de la manière de les conduire, que je ne vois pas comment on pourra le remplacer (1). •

Don Francisco de Moncada, troisième marquis d'Aytona, n'était pas seulement un habile diplomate et un homme de guerre distingué : avant que sa vie fût tout entière consacrée aux affaires publiques, il s'occupait de littérature et il avait écrit plusieurs ouvrages. On a de lui :

1^o *Expedición de los Catalanes contra Griegos y Turcos*. Barcelone, 1623, in-4^o ; réimprimée à Madrid, 1775 et 1805, et à Barcelone, 1842 ; in-8^o ; insérée, par M. Ochoa, dans le *Tesoro de los historiadores españoles*. Paris (Baudry), 1841 ; in-8^o.

2^o *Vida de Manlio Torquato Severino Boecio*, imprimée après sa mort, Francofort, 1642 ;

3^o Une généalogie de la maison de Moncada, insérée par Pierre de Marca, dans son *Histoire de Béarn*. Paris, 1650 ; in-4^o.

La Bibliothèque royale à Bruxelles possède d'Aytona deux recueils de lettres inédites : l'un contient celles qu'il écrivit au comte-duc d'Olivarès pendant son ambassade à Vienne et aux Pays-Bas ; le second celles qu'il adressa à Philippe IV, depuis son arrivée à Bruxelles jusqu'à la fin de 1633. Ces lettres, auxquelles, comme on a pu le voir, nous

avons fait de nombreux emprunts, jettent de vives lumières sur les événements qui se passèrent en Allemagne et aux Pays-Bas, et les mouvements de la politique européenne, pendant les dix années qu'elles embrassent.

Gachard.

* **AYTTA** (*Viglius* **D**'), de Zuichem, président du conseil privé et du conseil d'État, né le 19 octobre 1507 à Barrahuys, habitation de campagne de ses parents, non loin du village de Zuichem, en Frise. Il était fils de Volkert Aytta et d'Ida Hannia, tous deux issus de familles distinguées. Toutefois la direction de son éducation fut confiée à son oncle paternel Bucho d'Aytta, d'abord curé de Huizum, puis appelé, pour son mérite supérieur, à remplir les fonctions éminentes de conseiller de la Frise et de membre de la cour de Hollande. Le jeune Viglius, après avoir terminé ses premières études à Deventer et à Leyde, reçut la tonsure cléricale le 19 septembre 1522. Il se rendit bientôt à l'Université de Louvain et y demeura pendant près de quatre ans, se livrant avec ardeur à l'étude du droit. De Louvain il alla à l'Université de Dôle, où il passa trois ans, d'abord comme élève puis comme professeur particulier. Il compléta ses études à Avignon, où il suivit les leçons du célèbre André Alciat, et à Valence, en Dauphiné, où il reçut le bonnet de docteur, le 8 mai 1529. On le trouve ensuite à Bourges, remplaçant Alciat dans la chaire confiée à ce professeur éminent, et travaillant à son premier ouvrage, intitulé : *De Institutione jurisconsulti*. Enfin, en 1531, il passe les monts et obtient la chaire des *Institutes* à l'Université de Padoue. Ce ne fut pas pour longtemps, car il ne tarda point à être nommé official de François de Waldeck, prince-évêque de Munster. Après la défaite des anabaptistes, qui s'étaient rendus maîtres de cette ville, Viglius quitta François de Waldeck et accepta de l'électeur de Bavière, avec le titre de conseiller, la chaire de droit à

(1) *Ha hecho el servicio de V. M. una gran pérdida, porque su zelo, su cuydado y atencion eran incomparables. Por esta parte y lo que él era amable ha sido de gran sentimiento para mí, y generalmente ha dezado mucho desseo de sí. La falta que hará para todo lo que era de su cargo sera grande. Para lo militar, ha sido providencia de Dios que oy se hallen cerca mi persona el*

príncipe Thomás y el duque de Lerma, porque son personas de toda satisfacion..... En quanto al gobierno político, el marqués lo tenía tan comprendido y tenía tanto conocimiento de los naturales destas provincias y forma de gobernarles, que no veo cosa que pueda suplir su falta..... (Lettre du 20 août 1633, aux Archives du royaume.)

l'Université d'Ingolstadt. Mais le moment était venu où il allait mettre au service de sa patrie sa grande intelligence et sa science profonde. Depuis longtemps le gouvernement des Pays-Bas cherchait à s'attacher le jurisconsulte que se disputaient les princes de l'Allemagne. En 1541, par l'intervention de Marie de Hongrie, Viglius fut nommé membre du conseil privé. On l'employa tout aussitôt dans une négociation épincuse avec le duc de Clèves, qui disputait à Charles-Quint le duché de Gueldre et le comté de Zutphen. Deux voyages à Nuremberg n'ayant eu aucun résultat, Viglius défendit, dans un écrit apologétique, les droits de l'Empereur, justifiant ainsi les efforts de Charles-Quint pour compléter, par l'annexion de la Gueldre et de Zutphen, la réunion des dix-sept provinces qui formèrent désormais les Pays-Bas. Viglius préférant une retraite studieuse à la carrière diplomatique, sollicita bientôt (1543) et obtint son agrégation au grand conseil de Malines. Mais Charles-Quint ne tarda point à le rappeler à la cour et voulut qu'il l'accompagnât à la diète de Spire. Avant d'entreprendre ce nouveau voyage, Viglius épousa, à Malines, Jacqueline Damant, dont le père était conseiller et trésorier de l'Empereur. Nous le trouvons, l'année suivante, à la diète de Spire (1544), où il fut le principal négociateur du traité d'alliance conclu entre Charles-Quint et le roi de Danemark. Sa participation à la diète de Worms ne fut pas moins active, soit qu'il s'efforçât d'aplanir les différends survenus dans la famille impériale, soit qu'il intervînt dans les délibérations que nécessitait l'attitude menaçante des protestants d'Allemagne, naguère ligués à Smalkade. Charles-Quint, ayant triomphé des confédérés, réunit (1548) une nouvelle diète à Augsbourg, où Viglius fut de nouveau appelé pour donner un avis sur les grandes questions soulevées par l'Empereur victorieux. Il avait obtenu précédemment la charge de conservateur des archives de la Flandre, qui étaient déposées dans la forteresse de Rupelmonde. Mais Charles-Quint lui réservait une récompense plus éclatante. En 1549, il

fut élevé à la dignité de président du conseil privé et de garde des sceaux. Le nouveau président accompagna, dans les différentes provinces des Pays-Bas, le prince Philippe, lorsque, pour se conformer au désir de son père, il se fit inaugurer comme héritier présomptif. Viglius, dit-on, prit la plus grande part à la rédaction du fameux édit par lequel Charles-Quint voulut, en 1550, arrêter les progrès toujours croissants de la réforme dans les Pays-Bas. Mais si Viglius était l'inflexible défenseur des principes dont s'autorisait l'Empereur pour vouer au fer et au feu les adversaires du catholicisme, il admettait toutefois quelques tempéraments dans l'exécution. C'est ainsi qu'il s'efforça d'exempter de la proscription les négociants étrangers dont la présence contribuait tant à la splendeur d'Anvers.

- J'ai travaillé de tout mon pouvoir,
- écrivit-il lui-même, à faire adoucir les
- articles qui avaient besoin d'être miti-
- gés. •

Viglius, qui avait été également élevé à la présidence du conseil d'État, voulut terminer sa carrière le jour où Charles-Quint abdiqua la souveraineté des Pays-Bas. Il avait, en conséquence, demandé la démission de ses différents emplois. Mais les sollicitations de Marie de Hongrie et les exhortations de Charles-Quint lui-même modifièrent sa première résolution. Il consentit à servir Philippe II. Depuis 1552, il avait perdu Jacqueline Damant, sa femme, et, n'ayant point d'enfants, il voulut, en prenant les ordres sacrés, réaliser un dessein qu'il avait formé dans sa jeunesse. Il avait, du reste, la certitude d'obtenir par là une position éminemment lucrative, celle de coadjuteur ou de successeur désigné de Luc Munich, dernier abbé de saint-Bavon et premier prévôt de la collégiale qui avait remplacé cette abbaye. En 1556, Viglius obtint à cet effet l'assentiment de Philippe II, mais à la condition de ne point abandonner le service du souverain. Cette autorisation lui fut accordée par le saint-siège, lorsque, en 1562, après la mort de Luc Munich, Viglius eut pris possession de la prévôté et reçu les ordres majeurs des mains de Granvelle, arche-

vêque de Malines. Prévôt de Saint-Bavon, président du conseil privé et du conseil d'État, maître des requêtes en Hollande, etc., Viglius fut encore investi des importantes fonctions de chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Il n'avait donc rien perdu de la haute faveur dont il jouissait sous le règne de Charles-Quint. En effet, Philippe II, lorsqu'il s'éloigna des Pays-Bas, l'avait placé, avec Granvelle et le comte de Berlaymont, dans le comité secret ou *consulte* qui devait diriger et surveiller Marguerite de Parme, nommée gouvernante générale. Mais bientôt l'influence occulte de cette *consulte* indisposa les autres membres du conseil d'État et contribua à la formation du parti national à la tête duquel se placèrent Guillaume d'Orange, ainsi que les comtes d'Egmont et de Hornes. Le Taciturne allait triompher : Granvelle reçut l'ordre secret de sortir des Pays-Bas. Alors une nouvelle lutte s'engagea entre les trois seigneurs ligués et les cardinalistes, c'est-à-dire les anciens amis de Granvelle, lutte tantôt sourde et tantôt ouverte, dans laquelle Viglius montra de l'habileté, mais qui était au-dessus de ses forces. La fermeté et l'énergie n'étaient point les qualités dominantes du célèbre président : c'était plutôt un politique méticuleux, un homme timide qui courbait la tête sous la tempête et qui rusait avec les événements. Après avoir d'abord accueilli avec faveur le choix du duc d'Albe comme successeur de Marguerite de Parme, il eut soin de ne point se compromettre : aussi se gardait-il de coopérer aux actes les plus tyranniques du nouveau gouverneur. Il refusa de siéger au conseil des troubles. Il protesta contre l'établissement du dixième denier. D'un autre côté, il alléguait sans cesse son grand âge et sa mauvaise santé pour obtenir la démission de ses emplois. Enfin, en 1569, Philippe II nomma Charles de Tysnacq chef et président du conseil privé, mais il retint Viglius en la charge de président du conseil d'État.

Sous l'orageuse administration du grand commandeur Requesens, successeur du duc d'Albe, Viglius tâcha de s'effacer autant que possible. Mais Requesens étant mort

presque soudainement, le conseil d'État dut prendre les rênes du gouvernement. Or Viglius fut loin, en ces conjonctures, de secondar le mouvement national qui avait pour but d'affranchir les Pays-Bas de la tyrannie espagnole. Dans le conseil d'État, il fit partie de la minorité ultraroyaliste et refusa en conséquence de sanctionner la proscription ou mise hors la loi des vieilles bandes du duc d'Albe, qui s'étaient insurgées et qui, après avoir échoué dans leurs tentatives contre Bruxelles, venaient d'emporter Alost d'assaut. Accusé de trahison, Viglius fut arrêté, le 4 septembre 1576, avec les comtes de Mansfeldt et de Berlaymont, conduit sur la Grand-Place, et emprisonné dans l'édifice où les comtes d'Egmont et de Hornes avaient passé leur dernière nuit. Le sort de Viglius et de ses deux collègues fut moins tragique. Viglius avait recouvré sa liberté lorsque don Juan d'Autriche, après s'être accordé avec les états généraux, fit son entrée solennelle à Bruxelles. Le vieux conseiller de Charles-Quint et de Philippe II montrait d'ailleurs peu de confiance dans le vainqueur de Lépante et prédisait de nouveaux orages. Il ne les vit point, car il mourut à Bruxelles, le 8 mai 1577, sept jours après l'installation de don Juan. Le 14 mars précédent, Viglius, âgé de soixante et dix ans, avait dicté un volumineux testament dans lequel il exprimait formellement le vœu d'être inhumé dans l'église de Saint-Bavon, à Gand. Ce vœu fut accompli par ses exécuteurs testamentaires. Viglius trouva le repos éternel dans la crypte de la célèbre cathédrale. Il avait été constamment fidèle à sa devise : *Vita mortalium vigilia*. Peu d'hommes ont marqué leur vie par des veilles plus laborieuses. La liste des ouvrages ou *élucubrations* de Viglius remplit trois pages des *Analectes* de Hoyne Van Papendrecht, qui a, du reste, consacré un volume tout entier à cet homme éminent. Mais pour qui veut bien connaître Viglius, mieux vaut lire sa correspondance que des ébauches souvent indigestes.

Th. Juste.

*AYTTA DE ZUICHEM (*Bucho D'*), docteur en théologie et licencié ès-lois,

neveu de Viglius, fut successivement chanoine de la cathédrale de Téroouanne, chanoine gradué et premier archidiacre de l'évêché d'Ypres, coadjuteur de son oncle et enfin prévôt effectif de Saint-Bavon, au mois d'octobre 1577. L'année précédente, il avait été député, par le clergé de Flandre, à l'assemblée des états généraux réunis à Bruxelles, et il ratifia, en cette qualité, la mémorable pacification de Gand. Longtemps il demeura fidèle à cet acte patriotique, car il tint le parti des états jusqu'en 1579. Envoyé alors au congrès de Cologne, il fit sa soumission et se réconcilia avec Philippe II. Dès ce moment, il ne cessa de donner des preuves d'un grand zèle catholique. En 1583, Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, ayant été élu électeur de Cologne en remplacement de l'archevêque Gebhard Truchsess, Bucho d'Aytta se montra l'inflexible adversaire du prélat excommunié et le combattit les armes à la main. Il défendit vaillamment le château de Kaiserwerth dont il avait été nommé gouverneur. Mort à Bois-le-Duc, le 30 octobre 1599, Bucho d'Aytta fut, comme Viglius, son oncle, enseveli dans la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.

Th. Juste.

AZEVEDO-CONTINHO-Y-BERNAL (*Gérard-Dominique*), historien, chroniqueur, né à Malines, le 4 août 1712, d'une famille d'épée qui, depuis plus de cent ans, s'était consacrée à la carrière militaire en Belgique. Il fit ses études aux oratoriens de sa ville natale et se destina de bonne heure aux ordres sacrés. En 1730, à peine âgé de dix-huit ans, il obtint un canonicat dans l'église de Notre-Dame. Toutefois ce n'est qu'en 1735 qu'il devint prêtre. Elevé à la dignité de prévôt du chapitre de cette église, il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 22 février 1782.

Dans sa longue carrière, Azevedo exerça noblement la bienfaisance envers les malheureux ; il protégea aussi les artistes et notamment le peintre malinois Sneyers, dont il fut en quelque sorte le Mécène.

La plus grande partie de sa vie fut vouée à l'étude de l'histoire de sa ville natale. Il s'appliqua surtout à puiser aux

sources authentiques, telles que chroniques, archives, chartes, afin de mieux élucider son travail. Il rivalisa de zèle en ce point avec les savants Corneille van Ghesel et Foppens.

Azevedo est particulièrement connu par sa collaboration à des chroniques locales en flamand, publiées, à Louvain, sous divers titres et sous forme de vingt-six suites numérotées avec le titre de *Korte Chronyke der stad ende provincie van Mechelen*. D'autres écrits, relatifs au même sujet, furent publiés par lui seul ou en société avec son frère Joseph Azevedo. Il a laissé en manuscrit un éloge en latin de Pierre Divæus et un grand nombre de copies d'actes et de pièces historiques concernant la seigneurie de Malines. M. Goethals, dans ses *Lectures*, t. I, donne une nomenclature exacte et détaillée de toutes ses productions qu'il serait trop long d'insérer ici.

On lui doit aussi une vie de saint Rombaut, publiée à Louvain en 1763 ; in-12 de 35 pages, sous le titre de : *Kort Begryp van 't leven, lyden en mirakelen van den H. Rumoldus*.

Bon de Saint-Genois.

Faquot, *Matériaux manuscrits*, p. 831 (n° 1328 du catalogue de la Bibliothèque royale).

AZEVEDO-CONTINHO-Y-BERNAL (*Joseph-Félix*), généalogiste, né à Malines le 22 avril 1717, obtint une prébende laïque à l'église de Notre-Dame, en 1738 et mourut, dans cette ville, le 21 octobre 1794, sans être jamais entré dans les ordres. Il publia un grand nombre de pièces généalogiques concernant les familles de Malines, fort difficiles à réunir aujourd'hui. Il collabora aussi au *Wekelyke Berigt*, où il inséra plusieurs notices historiques. Ses écrits sont consultés avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire des familles nobles de Malines et du Brabant.

Goethals, dans le tome I de ses *Lectures*, lui rend un hommage mérité.

Celui de ses ouvrages intitulé : *Table généalogique de la famille Corten*, contient l'histoire de la collégiale de Notre-Dame à Malines et des maisons religieuses, situées dans sa circonscription.

Bon de Saint-Genois.

B

BABOLIN I — BACHERIUS

BABOLIN I (Saint), aussi nommé *Papolinus*, *Abolenus* et *Pabulinus*, deuxième abbé de Stavelot et Malmédy, mort en 670 ou 671. Nous devons à une ancienne vie de saint Remacle, attribuée à Notger, évêque de Liège, ainsi qu'à la vieille chronique de Hériger, les quelques faits certains que nous possédons sur saint Babolin. Son origine nous est entièrement inconnue. Étant allé visiter saint Remacle, qui venait de fonder le monastère de Malmédy, il s'attacha à lui et devint bientôt son disciple de confiance, à tel point que le saint fondateur, occupé à bâtir l'abbaye de Stavelot, se déchargea sur lui des soins de l'administration de celle de Malmédy. A la mort de saint Remacle, il fut élu abbé des deux monastères, qu'il gouverna pendant environ deux ans. Quant à ses deux voyages à Rome, à la bulle que lui aurait envoyée le pape Vitalien et à la translation du corps de saint Symétrius, qui lui est attribuée, ce sont, d'après les meilleurs critiques, des faits douteux ou de pure invention.

Saint Babolin a souvent été confondu par les anciens hagiographes avec Babolin, premier abbé de Saint-Maur-les-Fossés, qui vivait également au VII^e siècle, ou avec Babolin, abbé de Bobbio, dans l'ancien Milanais, et plus souvent encore avec Babolin II, cinquième abbé de Stavelot et Malmédy. Fisen, dans ses *Flores Ecclesiae Leodiensis*, et le P. Henschenius, dans les *Acta Sanctorum*, sont tombés dans cette erreur. Eugène Coemans.

BABOLIN II, cinquième abbé de Stavelot et Malmédy, succéda à Gondouin. Il n'est connu que par un diplôme de Clovis III, roi de France (693), où on lui donne le titre d'homme apostolique et d'évêque, dénomination qui équivaut simplement, comme le fait remarquer Mabillon, à celle d'évêque régionalnaire.

Eugène Coemans.

Hériger, *Gest. Pont. Tung.*, etc., in Chapeauville, t. III, pp. 93-97. — Fisen, *Flor. Eccles. Leod.*, p. 300. — Le Cointe, *Ann. Eccles. Franc.*, t. III, p. 628. — *Act. SS.*, t. V, junii, pp. 193 et 196. — Mabillon, *Ann. Ben.*, t. I, pp. 464 et 465. — *Gallia Christiana*, t. III, col. 940. — Ghesquière, *Act. SS. Belg.*, t. III, pp. 432-433, 683-685.

BACCARELLES (Gilles), peintre, né à Anvers en 1572, mort vers 1640. Voir BACKEREEL (Gilles).

BACCARELLES (Guillaume), peintre, né à Anvers en 1570, mort en 1600. Voir BACKEREEL (Guillaume).

BACCIIUS (Martin), théologien, prédicateur, né à Thielt, décédé en 1609. Voir BACK (Martin).

BACHERIUS (André), médecin, né à Poperinghe, XVII^e siècle. Voir DE BACKER (André).

BACHERIUS (André-Éloi), jurisconsulte, professeur, né à Poperinghe, vivait aux XVII^e-XVIII^e siècles. Voir DE BACKER (André-Éloi).

BACHERIUS (Jean-Aug.), poète, né à Louvain, vivait au XVIII^e siècle. Voir DE BACKER (Jean).

BACHERIUS (Josse), poète latin, né à Bruxelles, vivait au XVII^e siècle. Voir DE BACKER (Josse).

BACHERIUS (*Pierre*), poète flamand, né à Gand, vivait au ^{xvii}^e siècle. Voir **DE BACKER** (*Pierre*).

BACK (*Godefroid*) ou **BAC**, imprimeur à Anvers, décédé en 1517, y exerça, de 1493 à 1517, l'art importé en Belgique par Thierry Martens, d'Alost. Celui-ci ayant, en 1476, transféré à Anvers ses presses et son *officine* typographique, y eut des adeptes et des imitateurs. Dès lors, la corporation artistique ou gilde de Saint-Luc s'empresse de les réclamer, pour se les adjoindre, en les admettant dans son sein au même titre que les calligraphes et les relieurs de manuscrits.

Les imprimeurs typographes *Gérard de Leeu* (*Leeuw*), en 1485; *Mathias Vander Goes*, en 1487, et *Godefroid Back*, en 1493, s'y affilièrent et acquirent ainsi, dans la cité anversoise, le libre et franc exercice de leur nouveau *métier*; le dernier en sa double qualité d'imprimeur et de relieur de livres : *GOYVAERT BACK, boeckprentere ende boeckbindere*, dit le livre matricule. — *Mathias Vander Goes* était mort cinq ans après son affiliation, et sa veuve, *Catherine Vander Meere*, s'était remariée, en novembre 1492, avec *Godefroid Back*. Ce fut là le point de départ, sinon l'origine de la carrière de ce typographe.

On ignore s'il était l'apprenti de *Mathias Vander Goes*, dont il devint le successeur; mais on sait que, lors de son union avec la veuve, le contrat anténuptial, passé devant les échevins d'Anvers le 19 novembre 1492, ne lui donnait que la seule qualification de *relieur de livres*. Ce n'est qu'à la Noël de 1493, à son admission dans la corporation anversoise, qu'apparaît la seconde désignation professionnelle. Le premier ouvrage sorti de ses presses avec son *nom* et un *millésime*, est de 1494.

Godefroid Back prit possession de l'ancienne demeure et de l'atelier de *Mathias Vander Goes*. La maison, située hors la porte du quartier des brasseurs (*Mertens et Torfs, Geschiedenis van Antwerpen*), était connue, à cause de son enseigne peut-être, sous la dénomination de la *Cage d'oiseau* ou la *Volière* (*Troghelhuus*). Elle était chargée d'un cens annuel au profit de l'église de N. D. d'Anvers,

et il conste de la comptabilité des fabriciens que ce cens, payé jadis par *Mathias Vander Goes*, fut acquitté ensuite par *Godefroid Back*.

Les produits connus de l'imprimerie de *Godefroid Back* sont nombreux, et il y en a d'importants; les uns sont revêtus de millésimes précis, les autres sans dates. Parmi les impressions datées se rangent : 1^o 1494, le *Voyage de Jean Mandeville dans la Terre Sainte, en l'an 1322*; texte flamand. — 2^o 1495, *Resolutorium dubiorum circa celebrationem missarum occurrentium*; in-8^o, avec sa marque, 144 pp. — 3^o *Rosacea Christifera Marie corona*; in-4^o. — 4^o *Tria rosacea coronamenta pulcherrima atque devotissima Anne Marie Jesu*; in-4^o. — 5^o 1496, *Legenda Sancte Dymphne virginis et martyris, filie regis Hybernie*; in-4^o. — 6^o *Die Epistelen ende die Evangelien*; in-4^o. — 7^o 1498, 1500 et 1504, trois éditions de l'opuscule d'Albert le Grand : *De Virtutibus herbarum, lapidum, animalium et de mirabilibus mundi*; in-4^o de 72 pp. avec titre à gravure sur bois. On a prétendu que *Godefroid Back* avait antérieurement fait, de ce livre, une édition sans date, même avant son mariage avec la veuve de *Mathias Vander Goes*; cela est tout à fait inadmissible. — 8^o 1502, *Den Zielen Troost*; in-folio, 220 pp. — 9^o 1510, *Miracula confraternitatis septem dolorum sacratissime Virginis Marie*; in-4^o. — 10^o 1511, *Den Herbarius in dietsche*; in-4^o, 346 pp. D'après une annotation extraite des comptes manuscrits de l'église de Notre-Dame, à Anvers, *Godefroid Back* imprima, en 1517, pour les fabriciens, des *Lettres d'indulgences*, que le cardinal Guillaume Enckevoirt leur avait fait obtenir à Rome.

Entre ces dates précises viennent s'intercaler d'autres publications, également sorties des presses de *Godefroid Back* et éditées sans millésime. Ces incunables portent ou la désignation de son imprimerie, ou sa marque distinctive. En voici quelques-uns : 1^o *Secreta mulierum et virorum ab Alberto Magno composita*; in-4^o, 72 pp. — 2^o *Questiones naturales Aristotelis*; in-4^o, 64 pp. — 3^o *Modi significandi sive quibus grammaticæ notitia haberi nullo pacto potest*; in-4^o. — 4^o *Alberti*

Magni liber aggregationis seu secretarum de virtutibus herbarum, lapidum et animalium; in-4°. — 5° *Pii II pont. tractatus quatuor de salute corporis, de salute anime*; in-4°. — 6° *Itinerarius Joh. de Hese, describens dispositiones terrarum, etc.*; in-4°, 44 pp. — 7° *Historie van den hertoghe Govert van Bullioen*; in-4°, 172 pp. à deux colonnes, édit. ornée de 45 gravures sur bois, très-rare. — 8° *Karel en Elegast*, poème de chevalerie; in-4°, rarissime. — 9° *Boeck van trooste ende van rade*; in-4°, 148 pp., avec gravures sur bois, précieuse édition. — 10° *Epistola de miseria curatorum*; in-8°. — 11° *Boeck van Tondalus vysiën*; in-4°. — 12° *Historia perpulchra de Anna sanctissima*; in-4°, 84 pp. — 13° *Die Hystorie van den ridder Paris, etc.*; in-4°, 112 pp.

La carrière typographique de Godefroid Back fut bien remplie, et ses publications, dont la plupart sont devenues rares aujourd'hui, et quelques-unes même rarissimes, témoignent de son intelligence, de son habileté. Il peut être placé au rang des meilleurs imprimeurs de cette période primitive de la typographie. Estimé de ses concitoyens, il fut élu, en 1515, doyen et régent de la gilde de Saint-Luc. Les annales de la corporation rapportent qu'il se rendit, en 1516, avec son collègue, le maître peintre Jean de Beer, et un brillant cortège de confrères et de membres de l'échevinage anversois, à une fête de rhétorique, à Malines, où ils remportèrent la coupe d'argent, prix attribué à la plus belle entrée.

La marque qui distingue presque toutes les éditions des incunables, imprimés dans ses ateliers, fut par trois fois modifiée. Sa plus ancienne marque représente une cage, à laquelle est attaché, par une courroie bouclée, un écusson aux armes de la ville d'Anvers. La cage est sur un tertre parsemé de fleurs et sous une treille dont les rinceaux posent sur des colonnes. A travers les barreaux, on aperçoit, dans l'intérieur, le chiffre G. B. en caractères gothiques. — A la première variante, le chiffre G. B. est remplacé par un M surmonté d'une croix disposée en ailes de moulin; les armes d'Anvers sont supprimées. A la deuxième variante, la cage

est accostée de deux figures d'homme et contient un oiseau; les initiales G. B. sont mises au-dessous du tertre. La troisième variante en est une transformation presque radicale : la marque forme deux carrés; dans l'un est la cage, sans couronnement ni armoiries, dans l'autre un écusson avec le monogramme de l'imprimeur; cet écusson est appendu à une arcade de style gothique.

De tout ce que l'on sait de Godefroid Back, dit notre bibliographe M. P.-C. Vander Meersch (*Bibliophile belge*, 1845, p. 249), « il résulte que ce n'était pas « seulement un artiste laborieux; mais, « à en juger par ses importants travaux, « il doit avoir été très-entendu dans son « art; ses caractères ne manquent pas « d'élégance, et ils ont un type particu- « lier qui permet aux connaisseurs de « distinguer facilement ses publications « de celles de ses contemporains. »

Edm. De Busseher.

Dictionnaire universel d'histoire et de biographie, etc. Bruxelles, 1832. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, tom. III, pp. 282-286. — *Bulletin du Bibliophile belge*. t. II, 1845, pp. 166 et 241-249. — *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*, 1453-1615. — Lambinet, *Recherches historiques sur l'origine de l'imprimerie*, pp. 441-446. Bruxelles, t. I, 1798.

BACK (Martin), prédicateur, né à Thielt, décédé à Ypres le 25 janvier 1609. Il fut élève de la pédagogie du Lis à Louvain, où il prit les grades de maître ès-arts et de licencié en théologie.

Après avoir desservi comme curé la paroisse de Saint-Martin, à Alost, durant seize ans, son compatriote Pierre Simons, évêque d'Ypres, l'admit à une prébende de chanoine de sa cathédrale, en 1583. Chargé des fonctions d'official et de trésorier du chapitre, il occupa la cure de Dunkerque durant quelques années et retourna ensuite à Ypres pour y devenir bientôt archiprêtre. Back, qui était versé dans les langues grecque et hébraïque, collabora au premier volume des œuvres de saint Augustin, éditées par les professeurs de Louvain. Il a publié un vaste recueil de sermons, dédié au magistrat et aux habitants de la ville de Dunkerque : *Den Schadt der catholicke sermoenen*. T'Hantwerpen, by Hier. Ver-

dussen, *In de Thien Geboden*, 1597. Le style facile et pur de ces sermons surpasse en élégance les publications de ce genre qui virent le jour à la même époque.

F. Vande Putte.

BACKEREEL (*Gilles*), peintre d'histoire, naquit à Anvers en 1572, d'après la plupart des biographes. On ne connaît ni son maître ni les particularités de sa vie; tout ce qu'on sait de lui c'est qu'il visita l'Italie et qu'ensuite il résida presque toujours dans sa ville natale. Il dut être fort actif, car la plupart des églises flamandes possédaient autrefois de ses tableaux. D'après Sandrart, il appartenait à une famille où le talent était héréditaire. Cet auteur prétend avoir connu sept ou huit artistes de ce nom à Rome. On ignore l'année de la mort de Gilles Backereel. L'orthographe de ce nom a été défigurée de plusieurs manières. On l'a écrit tour à tour : Baccarelles, Bakanel, Baccarelli, Bacareel et Bakkarell. Le dessin chez cet artiste laisse beaucoup à désirer, mais il est un des vigoureux coloristes de l'école. Le Musée de Bruxelles possède de lui deux grands tableaux d'histoire : *l'Apparition de la Vierge à saint Félix* et une *Adoration des bergers*. Le premier provient de l'église des Capucins, à Anvers, et fut, avec tant d'autres de nos trésors d'art, transporté en France, puis rendu à la Belgique et enfin donné à l'église de Dixmude; mais n'étant pas assez grand pour l'autel auquel on le destinait, il vint prendre place au Musée de Bruxelles.

Ad. Siret.

BACKEREEL (*Guillaume*), peintre de paysage, frère du précédent, né à Anvers en 1570, mort à Rome en 1600. Cet artiste fit son pèlerinage d'Italie, comme son frère; mais ne revit plus sa patrie. Sandrart le cite parmi les autres Backereel. On raconte que le faste qu'il déployait, l'aurait perdu, si son frère n'était venu à son secours. Le Musée d'Anvers possède de lui un *Saint Félix*; celui de Bruxelles, une *Vision* du même saint, ainsi qu'un *Saint Antoine de Padoue portant l'enfant Jésus*.

Ad. Siret.

BACKHUYSEN (*Tilman-Guillaume*), connu sous le nom de *Backhusius*, écrivain polémiste, né à Ostende le 16

juin 1687, et mort à Bruges le 27 avril 1779. Il appartenait, par son père et par sa mère Barbe Bauwens, à une des familles les plus honorables de sa ville natale. Destiné à la carrière des belles-lettres, il fut envoyé, jeune encore, à Boulogne-sur-Mer, pour y faire ses humanités et acquérir, en même temps, la connaissance et l'usage de la langue française. Il se rendit ensuite à l'Université de Louvain, et y suivit les leçons de la faculté des Arts, au collège du Porc, avec l'intention de s'appliquer ensuite à l'étude du droit. Mais se croyant appelé à la vie religieuse, il quitta l'Université avant d'avoir achevé son cours de philosophie, et entra, comme novice, à l'abbaye d'Orval (Luxembourg), où l'on suivait la règle sévère de l'ordre de Cîteaux. Les austérités continuelles qui s'y pratiquaient ébranlèrent en peu de temps la santé du jeune novice, et l'obligèrent à renoncer à la vocation religieuse. Il quitta Orval après un séjour d'une année, et voulut d'abord entrer dans la congrégation de l'Oratoire, puis retourna à Louvain, où il étudia la théologie, au collège de Sainte-Pulchérie ou de Hollande. Après quelque temps, Backhusius abandonna de nouveau les études, et se retira à l'abbaye cistercienne de Beupré, en Lorraine, sans cependant y prendre l'habit religieux. Pendant qu'il résidait à Beupré, il fut reçu à la cour de Nancy. Son séjour n'y fut pas long. Il revint de nouveau à Louvain, vers l'année 1710; puis un voyage en Hollande le mit en rapport avec le père Quesnel, qui se trouvait à Amsterdam pour se soustraire aux poursuites dirigées contre sa personne. Une étroite amitié s'établit entre eux, et Backhusius prit rang parmi le clergé schismatique de l'Eglise d'Utrecht. Passionné et d'un caractère ardent, il devint bientôt un des partisans les plus fougueux de la faction quesneliste. Aussi tout fut-il mis en œuvre pour le faire entrer, le plus tôt possible, dans les ordres sacrés. En 1719, il se trouvait au nombre de ceux qui furent ordonnés prêtres, en France, par l'évêque de Senes, en vertu de lettres dimisso-

riales délivrées par les prétendus vicaires généraux d'Utrecht. De retour en Hollande, il fut d'abord nommé chapelain ou vicaire au Helder, petit village situé à l'extrémité nord de la Hollande, vis-à-vis de l'île de Texel. Dix-neuf mois après, il passa, en la même qualité, à l'île de Nordstrand, dépendance du Danemark, et qui, pendant environ un demi-siècle, avait servi de lieu de refuge aux jansénistes les plus exaltés. Il y exerça les fonctions de vicaire jusqu'en l'année 1723, lorsqu'il fut nommé curé à Vianen, en Gueldre. Ce fut vers cette époque qu'il commença à avoir des doutes sur la légitimité du chapitre et de la hiérarchie ecclésiastique de la prétendue Église d'Utrecht. Un débat sur cette question, qui eut lieu entre quelques adeptes, et auquel Backhusius assista chez Erkelius, au béguinage de Delft, éveilla en lui le désir d'examiner de quel côté se trouvaient la vérité et le droit. Il ne tarda pas, grâce à la droiture de son caractère, à reconnaître qu'il s'était fourvoyé en s'attachant au parti janséniste ; et, dès l'année 1725, il abandonna le schisme pour rentrer dans le giron de l'Église catholique. Cette conversion inattendue déconcerta vivement ses anciens amis, et remplit leurs cœurs de dépit et de haine. Ils lancèrent aussitôt contre lui de nombreux pamphlets, dans lesquels ils le dénigraient de toutes les manières, mais surtout en lui reprochant sa trahison et son inconstance. Backhusius riposta vigoureusement à toutes ces attaques, et fit paraître, presque immédiatement, pour sa défense, trois ouvrages. L'année même de son abjuration (1725), il publia, sous le titre de : *Plenaria Sedis Apostolica in Missionem Batavam asserta jurisdictio*, un écrit ayant pour but de prouver que le chapitre d'Utrecht n'avait aucune existence légale ou canonique. L'année suivante parut la *Responsio Apologetica*, mémoire dans lequel il justifie péremptoirement la conduite qu'il a tenue, et expose les motifs qui ont déterminé son retour à l'Église. Le troisième écrit apologétique de Backhusius, portant le titre de : *Bewys-schrift*, et imprimé à Utrecht, en trois vo-

lumes, de 1726 à 1732, traite le même sujet que le premier, mais d'une manière beaucoup plus étendue.

Après sa conversion, Backhusius se fixa d'abord à Malines, où il trouva deux protecteurs : le cardinal Thomas-Philippe, et son secrétaire Hoyneck van Papendrecht, qui lui firent un accueil des plus bienveillants. Pendant les premières années de son séjour en Belgique, Backhusius fut chargé par ses bienfaiteurs de plusieurs missions relatives aux affaires des jansénistes de Hollande. Personne mieux que lui n'était en état de fournir sur ces affaires des renseignements exacts, il connaissait parfaitement les intrigues de ses anciens amis, et, par cette raison, parvenait facilement à découvrir leurs nouveaux projets. Attaché, plus tard, en qualité de chapelain, à la maison du comte Frédéric de Harrach, premier ministre de Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas autrichiens, il résida pendant quelques années à Bruxelles, jusqu'en 1739, époque où il fut nommé, par le souverain pontife Clément XII, chanoine à la cathédrale de St-Donat à Bruges. Il mourut dans cette ville, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Tous les ouvrages qu'il a publiés traitent de l'histoire du jansénisme en Hollande, au commencement du XVIII^e siècle. En voici les titres :

1^o *Plenaria Sedis Apostolica in Missionem Batavam asserta jurisdictio ac prætensi Trajectensis capituli inanitas*. Sans lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, MDCCXXV; vol. in-16 de 237 pp. — 2^o *Responsio apologetica Tilmanni W. Backhuii, e schismate Janseniano in pacem catholicam reversi, adversus turbulentos secessionis suæ criminatores*. Amstelodami, J. van Septeren, 1726; vol. in-16 de 119 pp. Dans cet ouvrage, divisé en trois parties, l'auteur fait l'histoire de sa vie jusqu'au moment où il abandonna le schisme. — 3^o *Bewys-schrift, aantoonende dat den Apostolische Stoel het volle geestelyk Regtgebied over de Hollantsche Zendinge altyd gehad en wet-tig geoeffent heeft. Mitzgaders de Nietig-heid en meenigvuldige Buitenspoorigheden van het onlangs verzonnen Utrechtsche Ka-*

pittel in drie deelen verdeelt. Tot Utrecht, by Harmanus Beszeling, 1726-1732; 3 vol. in-16 : vol. I (1726) de xvi-133 pp., vol. II, de 254 pp., vol. III, de iv-viii-226 pp. Des exemplaires de cet ouvrage portant le même millésime et le nom du même imprimeur au titre, appartiennent cependant parfois à des éditions différentes. A la fin de la troisième partie, l'auteur en promet une quatrième, qui n'a pas été publiée. — 4° *De Zegero Bernardo Van Espen, in Academia Lovaniensi J. U. Doctore, et SS. Canonum Professore, qui, ad evitendam potestatem ecclesiasticam natus, pessimis suis consiliis scriptisque perniciosissimis, Paschasio Quenello ac Erkelio collaborantibus, florentissimam Missionem Batavicam perturbavit ac diro Schismate dilaceravit, et Serenissima Maria Elizabetha, Archiduce Austriae, catholicae religionis clarissima vindice, Belgium Austriacum aeterna cum laude moderante, a legitimo iudice damnatus Lovanio in Hollandiam profugus, Amersfordiae inter Schismaticos, quos quâ voce quâ scriptis Censuras Ecclesiasticas spernere docuerat, anno 1728, Schismatici immortuus est*. Auctore W. (ilhelmo) B. (ackhusio) S. (acræ) R. (omanæ) C. (atholicæ), E. (cclesiæ), P. (presbytero) et E. (cclesiæ) C. (athedralis), B. (rugenensis) F. (?) C. (anonico); vol. in-8° de 92 pp., sans date, nom d'imprimeur ni lieu d'impression. Ce petit volume, d'une rareté excessive, a été composé et publié par Backhusius vers l'année 1770. En parlant, dans une note, de l'évêque intrus d'Utrecht, Pierre-Jean Meindaerts, il le dit *modo defunctus*. Or ce prélat est mort en 1768. En 1827, cet ouvrage fut réédité à Malines par les soins de Mgr de Ram, sous le titre de : *Acta Zegeri Bernardi Van Espen, in Universitate Lovaniensi J. U. doctoris et SS. Canon. olim professoris, Paschasii item Quenellii et Christiani Erkelii circa Missionem Hollandicam, etc.* Mechliniæ, P.-J. Hanicq, 1827. Deux éditions en furent faites en une seule année. Mgr Van Vree, évêque de Haerlem, lorsqu'il était encore vicaire à Amersfoort, publia une traduction hollandaise de l'opuscule de Backhusius.

E. H. J. Reusens.

BACKX (*Rombaut*), prédicateur, né à Malines vers 1650, mort à Anvers le 3 juin 1703. Après avoir fait de brillantes études à Louvain, où il prit le grade de licencié en théologie, et avoir rempli quelques fonctions peu importantes, Backx devint, en 1679, curé ou pléban de la cathédrale d'Anvers, et y exerça, pendant vingt-cinq ans, les fonctions du saint ministère. Il se fit surtout remarquer par ses prédications, qui, quoique plus brillantes que savantes ou profondes, lui valurent la réputation d'un des premiers orateurs sacrés flamands de son siècle.

A la fin de sa vie (1696), il fut compromis dans les troubles religieux qui agitèrent les Pays-Bas sous le gouvernement de l'électeur Maximilien-Emanuel de Bavière, et accusé de jansénisme et de révolte contre les ordonnances royales par l'archevêque de Malines, Humbert de Précipiano. Backx présenta au conseil privé une requête justificative, qui fut assez bien accueillie pour que l'affaire n'eût point d'autres suites. Quelques années après, il mourut paisiblement, à l'âge de cinquante-trois ans.

Backx avait eu la prudence de ne pas faire imprimer ses sermons durant sa vie; ils furent revus et publiés, après sa mort, par ses amis et parurent en flamand, à Anvers, chez Pierre Jouret, dans l'ordre suivant :

1° *Sermoonen op de Sondaeghen van het geheel jaer*. 1709 (2me édition), 1 vol. in-12. — 2° *Sermoonen op de Thien Geboden*. 1711; 3 vol. in-12. — 3° *Vervolg der Sermoonen op de Sondaeghen van het jaer*. 1712; 3 vol. in-12. — 4° *Sermoonen over de bekeeringh van den Sondaer*. 1713; 4 vol. in-12. — 5° *Meditatien op het lyden van Onsen Salighmaecker J. C.* 1716; 1 vol. in-12, en deux parties. — 6° *Sermoonen op de Feestdaegen, ofl Heylighdaghen van het jaer*. 1726; 2 vol. in-12.

Ces sermons sont encore estimés aujourd'hui et se recommandent par un style pur et correct pour l'époque où ils furent écrits.

Eugène Coemans.

Paquot, *Mémoires*, in-18, t. VIII, p. 334. — Sweertius, *Necrologium*, p. 75.

BACQUERE (*Renolt*), poète, orateur, né à Termonde, au ^{xvii}^e siècle. Voir **DE BACQUERE** (*Benolt*).

BACQUERE (*Rumold*), historien flamand, florissait à Malines en 1564. Voir **DE BACQUERE** (*Rumold*).

BACULETO (*Michel DE*), écrivain ecclésiastique, né à Stockheim, au ^{xiv}^e siècle. Voir **MICHEL DE BACULETO**.

BACX (*Nicaise*), grammairien, orateur et poète, né à Anvers en 1581, mort en 1640. Voir **BAXIUS** (*Nicaise*).

BADENS (*François*), peintre, né à Anvers, en 1571. Il peignit tour à tour le portrait, l'histoire, l'allégorie, les mascarades, et se plaisait surtout à reproduire les effets de lumière. Il n'eut pas d'autre maître que son père, peintre fort médiocre établi à Amsterdam, où il s'était rendu peu après la *Furie espagnole* de 1576. C'est dans cette dernière ville que François compléta ses études; il s'y lia avec Jacques Matham, le graveur, beau-fils et élève de Henri Goltzius, et c'est avec cet artiste qu'il entreprit le voyage d'Italie. Il résida quatre années dans ce dernier pays, et, revenu à Amsterdam, où son succès fut très-grand, dit Van Mander, on le surnomma le *Peintre italien*, surnom d'autant mieux motivé, que c'est, dit-on, le premier artiste qui introduisit en Hollande la manière italienne. Le vieil auteur cite de lui une *Bethsabée au bain* d'un bon coloris et d'une belle ordonnance; il ajoute qu'il excella dans les portraits et qu'il en introduisait souvent dans ses compositions historiques. Aucune des grandes galeries de l'Europe ne possède d'œuvres de notre peintre qui mourut, probablement, à Amsterdam, à une époque dont la date précise nous est restée inconnue.

Ad. Siret.

BADENS (*Jean*), frère du précédent, peintre de portrait, naquit à Anvers en 1576, peu de jours après la *Furie espagnole*, qui fit émigrer son père en Hollande. Il se rendit en Italie, où il fit de rapides progrès et parvint bientôt à un haut degré de talent. Le succès ne se fit pas attendre : le jeune artiste reçut des commandes importantes, tant en Italie qu'en Allemagne, où il fut accueilli par les grands seigneurs et d'où il rapporta

de fortes sommes d'argent. Malheureusement, parvenu déjà dans les Pays-Bas, il y fut attaqué par des soldats et dépouillé complètement. Cette catastrophe ébranla sa santé et lui fit contracter une phthisie dont il mourut en 1603, à vingt-sept ans.

Ad. Siret.

BADIUS (*Josae*) ou **BADE**, imprimeur, professeur, érudit, né à Assche, en Brabant, en 1462, mort à Paris en 1534 ou 1535. Il fit ses études latines à Gand, à l'école des Hiéronymites ou Frères de la vie commune, qui, on le sait, contribuèrent les premiers à répandre dans les Pays-Bas l'art typographique et qui inspirèrent peut-être, dès lors, à leur élève les goûts qui fondèrent sa réputation. Dans sa préface des œuvres de Thomas à Kempis, il déclare dédier tout particulièrement la vie de ce théologien, composée par lui, à ses maîtres : *Pueritiæ meæ institutoribus domus divi Hieronymi apud Gandavum fratribus*. C'est sans doute son séjour à Gand qui a fait dire abusivement à Trithème et à Bualæus qu'il était Gantois de naissance.

On suppose qu'il alla perfectionner ses études dans les sciences à Bruxelles. Quoi qu'il en soit, il partit très-jeune pour l'Italie, séjourna à Ferrare et y étudia, sous le célèbre Guarini, les belles-lettres et surtout la langue grecque. Ses cours étant terminés, on le retrouve bientôt à Lyon, enseignant le grec et le latin et expliquant, chez lui, à la jeunesse de cette ville, les auteurs anciens. Il employait, en outre, ses moments de loisir à la correction des épreuves de l'imprimerie de Jean Trechsel, allemand d'origine, le premier typographe qui s'établit à Lyon et qui avait deviné en lui un véritable savant. Dès l'année 1494, les soins apportés par Badius aux travaux d'impression de son patron firent la réputation des productions de celui-ci. Aussi, pour le récompenser de ses services, lui donna-t-il en mariage sa fille Thélise ou Thélèse, qui brillait par une instruction solide et variée. Dès ce moment, on le voit associé à son beau-père et occupé particulièrement d'éditer des auteurs latins. Après la mort de Trechsel, il prit le surnom

d'*Ascensius* et travailla pour son propre compte.

Robert Gaguin, bibliothécaire du Louvre, qui avait apprécié ses productions typographiques, l'engagea à imprimer son *Histoire de France* et à venir se fixer à Paris, tant pour s'y perfectionner dans son art que pour y enseigner la langue grecque. Badius se rendit dans cette ville en 1499, y fut nommé professeur de belles-lettres à l'Université et établit son imprimerie, devenue si célèbre depuis sous le nom de *Prelum Ascensanum*, dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Trois Loups*. Il s'y appliqua à réformer les caractères typographiques un peu carrés de la Sorbonne, usités jusqu'alors, fit graver de nouveaux poinçons et introduisit dans son art ces belles lettres rondes ou caractères romains qui remplacèrent successivement les caractères gothiques.

Sa réputation d'érudit grandit bientôt autant que celle de typographe habile. Trithème avait dit de lui : *Vir in secularibus literis eruditissimus et Divinarum Scripturarum non ignarus, philosophus, rhetor et poeta clarissimus, ingenio excellens et disertus eloquio* (*De Scripioribus Ecclesiasticis*, p. 393). Érasme, de son côté, ne tarit pas en éloges, dans son *Dialogus Ciceronianus*, sur le compte de Badius, qu'il compare, pour le savoir et l'érudition, à Budée qui, lui aussi, faisait grand cas de cet imprimeur et lui confiait la publication de ses œuvres.

Les ouvrages composés par Josse Badius appartiennent à la première partie de sa vie, alors que n'ayant pas encore embrassé la carrière de typographe, il avait eu tous les loisirs nécessaires pour se livrer à ses goûts littéraires. En les énumérant, Trithème ajoute, en effet (*De Script. ecclesiasticis*, p. 393 in-4^o, 1546), qu'en 1494, époque où il donna cette liste, Badius n'avait encore que trente-deux ans.

Voici ses principaux écrits :

1^o *Stultiferae naves sensus animosque trahentes mortis in exilium, autore Jodoco Badio Ascensio*. Ce livre fut imprimé à Paris, chez Thilmannus Kerver, en

1500, in-4^o, réimprimé (1) en 1502 par J. Prutz, de Strasbourg, et traduit en français par Jean Droyn sous le titre de *la Nef des Folles*. Il existe trois éditions de cette traduction qui est plutôt une nouvelle rédaction (Brunet, *Manuel du libraire*, 5^e édition, au mot BADIUS). — 2^o *Sylvae morales sive excerpta ex variis auctoribus latinis, cum interpretatione Jos. Badii Ascensii. Impressum est hoc opus diligenti cura atque industria Johannis Trechsel, in civitate Lungdunensi, anno MCCCCXCII*, in-4^o. — 3^o *Badii Ascensii nec non Sulpitii de componendis epistolis ceteraque opuscula*. Norimb., impr. Joh. Rynman; 1504. — 4^o *Allegoriae moralesque sententiae in utrumque divinae legis instrumentum*. Parisiis, 1529, in-fol., *Prelum Ascensanum*.

Trithème (*loco cit.*) lui attribue encore de son côté :

1^o *Contra Vincentium*, lib. I. — 2^o *Psalterium B. Mariae versibus Saphicis*. — 3^o *De Grammatica*, lib. I. — 4^o *Epigrammata plura*, lib. I. — 5^o *Epistolae variae* ou *de Conscribendis epistolis Isagoge*. Ce dernier ouvrage semble être le même que le n^o 3 ci-dessus indiqué.

Nous croyons cependant que ces derniers écrits appartiennent aux préfaces, commentaires et épîtres dédicatoires dont Badius enrichit les nombreuses publications sorties de ses presses. Paquot (*Mémoires manuscrits de la Bibl. Royale*, pp. 954 et suiv.) énumère la plupart des auteurs, tant sacrés que profanes, qu'il édita, expliqua ou commenta. Nous citerons Raymond Lulle, Laurent Valla, Baptista Mantuanus, Petrus Burrus, Juvenius, Béroald, Pétrarque, Péanias, Térence, Horace, Cicéron, Salluste, Valère Maxime, Ovide, Persé, Sénèque, Lucain et Quintillien.

On lui doit encore une vie de Thomas à Kempis mise en tête des œuvres de ce théologien célèbre, imprimées par lui, à Paris, in-fol., en 1523. Sa prose comme ses vers se distinguent par un goût épuré, une connaissance approfondie des classiques et une grande élévation de pensée.

(1) Sous le titre de : *De Stultifera navicula seu scapha salutarum mulierum circa sensus quinque exteriores fraude navigantium*.

Indépendamment de ces ouvrages, Badius composa une foule de préfaces et d'épîtres dédicatoires, placées en tête de ses différentes publications, et dans lesquelles on trouve sur sa manière de vivre, sur sa famille, sur ses relations littéraires, sur l'exercice de son art des détails, pleins d'intérêt, qui dépeignent à la fois l'homme et le siècle de rénovation sociale où il vivait.

Le premier livre qu'il imprima à Paris porte la date de 1500, c'est le *Philobiblion seu de amore librorum et institutione* de Richard de Bury. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, on peut dire sans exagération qu'il fit gémir les presses sous le poids de ses productions, aussi est-il considéré comme l'imprimeur qui a le plus produit dans la première moitié du xvi^e siècle. « Ses impressions, dit M. E. Hoyoïs, qui a consacré une longue notice à Badius, « toutes imprimées avec un certain luxe, sont recherchées à cause de leur exactitude. » En effet, son ambition était surtout d'imprimer sans fautes et de respecter religieusement les textes originaux des classiques. Il cherchait à égaler, sinon à surpasser, sous ce rapport, son illustre émule, Alde Manuce, établi à Venise vers 1495, et qui s'occupait plus spécialement d'éditer les auteurs grecs, tandis que Badius se consacrait à l'impression des écrivains latins.

Nous citerons à ce propos un fait curieux. En 1526, il fit paraître à Paris une traduction d'un traité de saint Jean-Chrysostôme sous le titre confus de : *Divi Johannis Chrysostomi quam multe quidem dignitatis sed difficile sit episcopum agere dialogus in sex libros partitus, Germano Brizio Alessiodorensi, canonico parisiensi, interprete*. Ce petit volume fourmillait de fautes typographiques; Badius s'empessa de s'en excuser dans sa préface, et fit connaître qu'en commençant l'impression de ce traité, son fils aîné, *doctus adolescens*, qu'il avait préposé à la correction de ce traité, était devenu malade et avait succombé en peu de jours, laissant les ateliers de l'imprimerie et son père dans la plus profonde désolation, ce qui avait empêché ce dernier de s'occuper de la révision des épreuves.

Toutes les éditions de Badius portent au frontispice et quelquefois à la fin sa marque gravée sur bois, représentant l'intérieur d'une imprimerie en activité; sur la presse on lit ces mots : *Prælum Ascensanum*.

Il avait en outre adopté pour devise ce vers :

Aere meret Badius laudem auctorum arte legentum.

La contre-façon ne tarda pas à spéculer sur la renommée du *Prælum Ascensanum*, et le célèbre typographe fut obligé de prémunir ses lecteurs contre l'abus que l'on faisait de son nom et de sa marque; il prit donc le parti d'insérer un avis à ce sujet dans quelques-unes de ses publications. Cette réclamation, si bien justifiée, donna peut-être naissance à l'octroi de *privileges*, accordés peu de temps après aux imprimeurs, pour assurer d'une manière légale la propriété de leur industrie.

Arrivé à l'apogée de sa réputation, Badius ambitionna l'honneur d'obtenir le titre, fort recherché alors, d'imprimeur de l'Université. Il en fut revêtu dès l'an 1507. Aussi le reproduisit-il depuis sur la plupart de ses livres. C'est en cette qualité que l'Université le chargea de publier, en 1521, la *Censure des hérésies de Luther*. Comme imprimeur-libraire-juré, il devait imprimer cette célèbre condamnation avec fidélité. Il était en même temps interdit à ses confrères de la réimprimer ou de la vendre.

Les deux derniers ouvrages édités par notre compatriote sont : *Alphonsus a Castro contra hæreseos* in-fol., 1534, et *In epistolas Pauli*, par Pierre Lombard.

Nous ajouterons que Badius publia aussi plusieurs livres pour le compte de Jean Petit, un des principaux libraires de Paris.

Comme homme privé, il jouissait pareillement d'une grande considération. Ses nombreuses dédicaces en font foi. Sa maison était le rendez-vous habituel des lettrés de l'époque; on le recherchait à cause de son savoir et de son expérience. Sa femme et ses enfants, instruits comme lui, agrandissaient ce centre littéraire, qui ne fut pas sans influence sur la ré-

naissance des auteurs classiques et sur le développement qu'elle prit.

Badius mourut âgé de plus de soixante-douze ans et fut inhumé dans le charnier du cloître de Saint-Benoît. Après les dévastations faites au siècle dernier, à la suite de la révolution française, les ossements de ceux qui avaient été enterrés dans les églises et les cloîtres détruits de cette partie de Paris, furent transportés dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont. Des inscriptions, consacrées à ces personnages, ont été incrustées dans les murailles, et l'on y voit, entre autres, les noms de Jean Racine, de Blaise Pascal, des graveurs Edelinck et d'autres illustrations du *xvii^e* et du *xviii^e* siècle. C'est là également que sont déposés les restes de Josse Badius, qui ne pouvaient certes reposer en meilleure compagnie.

Plusieurs épitaphes en vers furent composées en l'honneur de Badius : on en a conservé le texte; l'une d'elles figurait sur sa tombe au cloître de Saint-Benoît (1).

Le célèbre imprimeur, après avoir laissé un nom honoré, une réputation intacte, une grande renommée littéraire, s'éteignit avec la douce consolation que le *Præsumptum* Ascensanum trouverait de dignes continuateurs dans ses enfants. En effet, outre son fils aîné, qui mourut en 1526, comme nous l'avons déjà dit, il eut un second fils nommé Conrad, typographe comme lui, dont nous parlerons tantôt, et trois filles qui eurent pour maris des imprimeurs célèbres : Catherine, l'aînée, épousa Michel Vascosan, Jeanne, Jean de Roigny et Perette, la cadette, l'illustre savant Robert Étienne, le deuxième de ce nom qui devait répandre tant d'éclat en France sur l'art typographique et l'érudition classique.

Il eut en outre un frère, nommé Jean, qui exerça la librairie à Paris, où nous le trouvons établi en 1516.

CONRAD BADIUS, dont nous avons parlé plus haut, naquit à Paris en 1510. Il se livra de bonne heure à l'art

exercé par son père et laissa des productions typographiques très-estimées. Ayant embrassé la religion protestante, il se réfugia à Genève et s'y attacha à Jean Calvin pour lequel il imprima plusieurs livres importants. Il s'y associa bientôt à Jean Crépin, imprimeur distingué, et à Robert Étienne, son beau-frère, qui, lui aussi, s'était rendu à Genève pour échapper aux persécutions religieuses. Ils firent paraître ensemble un grand nombre d'auteurs classiques. Conrad Badius traduisit en français le livre d'Érasme Albert, intitulé : *l'Alcoran des Cordeliers*, (Genève, 1556, in-12), et l'augmenta d'un second livre de sa composition qui fut souvent réimprimé. Les nombreuses préfaces qu'il mettait, comme son père, en tête de ses éditions, sont remarquables par leur forme littéraire élevée et pleine de goût. Ardent prosélyte des doctrines nouvelles, il composa en vers les *Satyres chrétiennes de la cuisine papale* (Genève, 1560, in-80).

Conrad Badius mourut à Genève en 1568, à l'âge de cinquante-huit ans (2).

Bon de Saint-Genois.

Bulæus, *Historia univ. parisiensis*, t. VI. — Paquot, *Mémoires manuscrits* (Bibl. Royale). — Michaud, *Biographie universelle*. — *Mémoires de la Société du Hainaut*, t. II, article de M. E. Hoyois. — Trithemius, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, p. 393. — Feugères, *Caractères littéraires*, t. II, p. 19. Paris, 1839. — Miræus, *Elogia Belgica*, p. 121. — Graesse (J.-G.), *Trésor des livres rares*, t. I, p. 274.

BADOUX (Robert DE), peintre de marines et graveur, naquit à Bruxelles, on ignore en quelle année; on sait seulement qu'il florissait vers 1628. Il peignit des marines et a fait quelques gravures pour l'*Académie de l'Espée*, publiée à Anvers, en 1628, chez Gérard Thibault. Aucun des auteurs importants qui se sont occupés des graveurs n'a cité De Badoux. Ses planches de l'*Académie* sont cependant d'un burin ferme, mais vulgaire.

Ad. Siret.

*** BAECHER DE EGMUNDA (Nicolas)**, théologien, prédicateur, né à Egmond

en 1562, où il était ministre protestant. Faut-il rattacher ce personnage à la famille de Josse Badius? Était-ce peut-être un fils de Conrad précité?

(1) Elles sont rapportées par Paquot, *Mémoires manuscrits* cités.

(2) Paquot, *Mémoires manuscrits*, cite encore un Conrad Badius, ami de Théodore de Bèze, qui mourut de la peste avec toute sa famille à Orléans,

vers l'année 1470, mort à Louvain, le 28 juillet (d'autres disent le 24 août) 1526. Il vint dans cette dernière ville, en 1488, pour y suivre les cours de la faculté des Arts à la pédagogie du Faucon. Lors de la promotion générale à la licence, qui eut lieu en 1491, Baechem fut proclamé le premier entre vingt-huit concurrents. Chargé d'un cours de philosophie au collège du Faucon, il s'appliqua, en même temps, à l'étude de la théologie, et prit, sous la présidence d'Adrien Florent, alors professeur à Louvain, et plus tard souverain pontife sous le nom d'Adrien VI, le grade de docteur, le 2 décembre 1505. Ayant résolu, l'année suivante, de quitter le monde, il entra dans l'ordre des Carmes chaussés, et prononça les vœux solennels, au couvent de Malines, le 1^{er} mars 1507.

Le 1^{er} août 1510, Baechem fut envoyé à Louvain pour y prendre la direction du collège de son ordre, qui était incorporé à l'Université, et où les jeunes religieux venaient faire leurs études théologiques. Il y enseigna pendant plusieurs années. En 1517, il devint prieur et régent des études au couvent de Bruxelles. Après une année, il vint se remettre à la tête du collège de Louvain, jusqu'à l'année 1520, lorsqu'il fut nommé inquisiteur de la foi par l'empereur Charles-Quint. Il mourut à Louvain et fut enterré dans la salle capitulaire du couvent des Carmes à Malines; on lui érigea un beau monument, détruit lors du sac de cette ville, en 1580.

Baechem se montra constamment l'adversaire du luthéranisme et des hérésies naissantes qui gagnaient tous les jours du terrain. Il les attaquait avec force et énergie dans ses cours et dans ses prédications. Il n'épargnait pas non plus les opinions singulières et hasardées dont Érasme se faisait le propagateur. Cette conduite lui valut les injures des novateurs et de ce célèbre humaniste. Après la mort de Baechem, ce dernier composa, pour se venger, l'épithaphe, en forme d'épigramme, que voici :

HIC JACET EGMUNDUS, TELLURIS INUTILE PONDUS:
DILEXIT RABIEEM, NON HABEAT REQUIEM.

A cette épithaphe satirique les religieux

opposèrent la suivante qui fut inscrite sur le monument de Baechem :

HIC JACET EGMUNDUS, QUI DOCTOR IN ARTE PROFUNDUS,
QUAM TREMIT HERETICUS, DUM PREMIT EXIMIUS.
QUID FERT SARCASMO? STYLUS EST CONSUETUS ERASMO.
VIVENTEM TIMUIT; POST OBITUM IMPETIIT.
MAXIMA VIVENTEM DEVINCERE PALMA FUISSET.
DUCERE CUM EXANIMI PRÆLIA, QUALE PROBRUM!

Baechem laissa plusieurs manuscrits importants; malheureusement la plupart disparurent pendant les troubles religieux qui agitérent les Pays-Bas durant la dernière moitié du xvi^e siècle. Voici les titres de ceux qui sont cités par ses biographes :

1^o *Oratio latina ad PP. Carmelitas in capitulo provinciali anno 1515 congregatos.* — 2^o *Praelectiones academicae.* C'étaient, sans doute, les leçons qu'il avait professées lorsqu'il était régent du collège des carmes à Louvain. Érasme fait souvent mention de ces *Praelectiones*. — 3^o *Sermones de tempore et de sanctis, Bruzellis, Mechliniæ et Lovanii habiti.* — 4^o *Censura in Novum Testamentum Desiderii Erasmi, in ejusdem Colloquia et Moriam.* — 5^o *Commentarius in Evangelium Matthæi.* — 6^o *Commentarius in epistolas Paulinas.* — 7^o *Commentarius in septem epistolas catholicas.* Molanus (*Hist. Lov. ed. De Ram*, p. 511) affirme qu'il a vu lui-même ce commentaire au couvent des carmes chaussés, à Schoonhoven.

E.-H.-J. Reusens.

Molanus, *Historia Lovaniensium*, éd. De Ram, p. 511. — Valerius Andreas, *Fasti*, p. 98. — Cosmas de Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 478. — Paquot, *Fasti academici* (MS. de la Bibliothèque royale, n^o 17567 et 17568), t. I, pp. 57 et 198.

BAECHX VAN BAERLANDT (*Adrien*), jurisconsulte fort instruit, chargé de fonctions administratives à l'Université de Louvain, était né à Malines le 9 août 1574; il mourut dans le Brabant septentrional après l'an 1629. Issu d'une famille honorable et aisée, il fit, à Louvain, des études de philosophie et de théologie qui attirèrent sur lui l'attention, quand, sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle, l'Université de cette ville releva ses institutions ébranlées ou menacées de ruine dans les troubles de la fin du xvi^e siècle. Ayant à peine dépassé trente ans, il fut appelé,

le 4 février 1606, à la présidence du collège des Trois-Langues, qui venait d'être rouvert. Il rendit, en cette qualité, d'éminents services. Il ne borna pas son activité à l'administration de la fondation de Busleiden, afin d'en restaurer les bâtiments délabrés et d'en récupérer les revenus; il tint la main, d'accord avec les proviseurs, à ce que les trois chaires du collège fussent remplies par des hommes savants et zélés. Dès 1606, après la mort de Juste Lipse, il fit offrir la chaire de latin à Erycius Puteanus, qui revint de l'Italie; il fit donner, en 1609, la chaire de grec à Pierre Castellanus, et, en 1612, celle d'hébreu à Valère André qui, dans plusieurs écrits, lui a rendu hommage comme à un protecteur éclairé des bonnes études. Nous savons assez que, si le collège des Trois-Langues regagna une partie de sa première renommée, on le dut aux lumières, au dévouement de son nouveau président et aussi aux libéralités personnelles qu'il fut à même de faire à l'institution. Adrien Baecx était d'ailleurs un esprit cultivé, et il avait montré son goût pour les lettres dans ses harangues latines. Il avait joint à l'étude de la théologie celle du droit, même quand il fut investi des fonctions de président. Il fut promu au grade de licencié en droit déjà en 1607, et à celui de docteur le 31 août 1614, au témoignage de Valère André. L'estime dont Baecx jouissait à Louvain était grande; il fut nommé, en 1611, chanoine et grand chantre à la collégiale de Saint-Pierre, et, en 1619, l'Université l'éleva aux honneurs du doctorat. Cependant, après avoir dirigé pendant dix-huit ans le *Collegium Trilingue*, Baecx se démit de ses charges académiques, pour se retirer, avec le titre de chanoine et de doyen, à Oorschot, dans la mairie de Bois-le-Duc. On ne connaît pas exactement la date de sa mort, mais on présume qu'il ne conserva pas son nouveau poste, quand, en 1629, les états de Hollande abolirent dans ce pays l'exercice public du culte catholique. Le nom d'Adrien Baecx mérite d'être conservé dans notre histoire littéraire, parce qu'il contribua puissamment au réveil de l'étude des langues et des lettres classiques, au

commencement du XVII^e siècle, dans l'école spéciale où elles avaient fleuri davantage en Belgique.

Félix Nève.

Valère André, *Collegii Trilinguis exordia ac progressus*, etc., Lovanii, 1614 — Id., *Fasti academici*, etc., ed. alt., 1630, pp. 206 et 278 — Id., *Bibliotheca Belgica*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, éd. in-fol., t. III, pp. 253-254. — *Mémoire histor. et littér. sur le collège des Trois-Langues*, par F. Nève, Bruxelles, 1856, pp. 103-107, appendice, pp. 392-393. — De Ram, *Des Etablissements académiques de Louvain*, en 1789, au tome I des *Analectes pour l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 1864, pp. 197 et 198.

BAENST (Paul DE), négociateur, président du conseil de Flandre, commissaire ordinaire au renouvellement du magistrat de la ville et du Franc-de-Bruges, naquit à Bruges vers 1442, et mourut à Gand en 1497. La famille de De Baenst, originaire du pays de Cadsand, était de la plus haute noblesse; plusieurs de ses membres ont figuré dans les conseils de nos souverains et dans le magistrat de Bruges. Son père, Louis de Baenst, chevalier et seigneur de Saint-Georges, devint trésorier de la ville de Bruges en 1443, et bourgmestre de la commune, en 1447.

En 1477, Paul de Baenst entra au grand conseil de Marie de Bourgogne et continua à y siéger sous Maximilien. Il fut du nombre des ambassadeurs nommés par la duchesse et qui, de concert avec les députés des états de Flandre, reçurent pour mission de négocier avec Louis XI la restitution d'une partie des villes appartenant à la maison de Bourgogne, que le monarque français venait de conquérir. Les négociations aboutirent au traité d'Arras du 23 décembre 1482. Dans cette même année, De Baenst fut appelé aux fonctions de président du conseil de Flandre, en remplacement de Thomas de Plainces.

Le 12 décembre 1483, il se trouva, comme conseiller de Maximilien, chargé, avec les députés des trois membres de Flandre, de rédiger les instructions des ambassadeurs à envoyer en France. Au mois de juin 1485, après que les Brugeois se furent entendus avec Maximilien au sujet de la *mainbournie* de son fils et du comté de Flandre, les états, alors réunis à Gand, conférèrent à De Baenst

et à quatre autres grands personnages la mission de se rendre à Bruges, pour arrêter avec le prince les conditions de la paix; elle fut conclue au *Princenhof*, le 28 (23) du même mois. En septembre 1487, le magistrat de Gand le députa vers Maximilien pour justifier leur manière d'agir à l'égard de Jean van Coppenolle et d'Adrien Vilain.

Pendant l'emprisonnement du roi des Romains à Bruges, au mois de décembre 1487, De Baenst était son principal conseiller; il négociait avec le magistrat de cette ville et haranguait le peuple. Il fut même arrêté, le 9 février 1488, et mené sous bonne garde aux Halles; mais, plus heureux que d'autres partisans de ce prince, il fut bientôt relâché et reconduit à Gand. Cette même année 1488, il se démit de ses fonctions judiciaires en restant attaché au conseil du prince. Maximilien le comprit encore dans le nombre des négociateurs du traité de paix définitif, conclu entre la Flandre et le roi des Romains, à Montils-lez-Tours, le 1^{er} octobre 1489. L'année suivante, le 4 décembre, il eut la mission de donner lecture aux Brugeois du traité désastreux, signé à Damme le 29 novembre précédent, entre le comte de Nassau et ceux de Bruges. Il fit également partie de l'ambassade qui se rendit à Londres, et y conclut, le 24 février 1495, un traité d'alliance commerciale dont Grotius relève les bienfaits et par lequel la Flandre s'engageait à ne pas recevoir dans ses villes les ennemis du roi d'Angleterre.

Son fils, Gui de Baenst, devint, d'après le témoignage de Vander Vynckt, membre du conseil de Flandre et décéda à Gand en 1523.

Britz.

Manuscrits 6936 (Foppens) et 19122 (Vander Vynckt) de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — *Mémoires de Philippe de Comines*, t. IV, p. 589. — L'Espinoy, *Noblesse de Flandre*, p. 152. — David Lindanus, *Teneramunda*, liv. I, ch. IX, n^o 55. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, p. 293. — Wielant, *Antiquités de Flandre*, p. 385.

BAER (*Henri DE*), imprimeur, mathématicien, né à Louvain au ^{xv}^e siècle. Voir **DE BAER** (*Henri*).

BAERLE (*Gaspard VAN*), poète et érudit, plus connu sous le nom latinisé de Barlaeus, né à Anvers le 12 février

1584, mort à Amsterdam le 14 janvier 1648. Son père, secrétaire communal à Anvers, quitta cette ville lorsqu'elle retourna sous la domination espagnole et, comme bon nombre de Belges partisans de la réforme, il alla s'établir en Hollande. Le jeune Gaspard acheva ses études à l'Université de Leyde et remplit immédiatement après les fonctions de ministre réformé dans un village; mais la variété de ses connaissances et la vivacité de son esprit ayant bientôt appelé sur lui l'attention, il fut, à l'âge de vingt-huit ans, nommé vice-recteur du collège de théologie, fondé par les états, à Leyde, et devint, cinq ans plus tard, (1617), professeur de logique à l'université de la même ville.

La controverse religieuse soulevée par Arminius et Gomarus, l'un niant la prédestination, l'autre l'affirmant, au contraire, divisait alors tous les esprits et fournissait une arme dangereuse aux passions politiques. Van Baerle, qui s'était déclaré partisan de la doctrine arminienne, dite des *remoutrants*, fut entraîné dans la chute de ce parti et excommunié par le concile de Dordrecht. A la suite de cette persécution, il se rendit en France, s'y adonna à l'étude de la médecine et obtint le bonnet de docteur à l'Université de Caen. Pendant ce temps, l'orage politique s'était graduellement apaisé en Hollande; Van Baerle put rentrer dans la demeure qu'il avait conservée à Leyde, et il y ouvrit, sans être troublé, une école particulière destinée à initier les jeunes gens aux études philosophiques; c'est sans doute pour eux qu'il publia alors plusieurs petits traités d'instruction.

Les voyages, la persécution même, n'avaient fait qu'agrandir le vaste savoir et la réputation de notre savant; aussi la partie la plus brillante de sa carrière ne s'ouvrit-elle qu'après cette époque. On l'appela, en 1631, à occuper la chaire de philosophie à l'Université d'Amsterdam (*Athenæum illustre*), institution alors naissante et dont Van Baerle contribua puissamment à étendre la renommée. Pendant les dix années qu'il passa dans cette ville, il y fut entouré de l'es-

time publique, et sa maison devint un centre intellectuel où se réunissaient intimement les célébrités contemporaines, entre autres, Vondel, Hooft, Vossius et Huyghens. Tout à la fois homme d'imagination et de savoir, Van Baerle avait voulu enrichir son intelligence des connaissances les plus disséminables, et il allia au goût des sciences naturelles de profondes études littéraires. Helléniste très-estimé, il sut aussi prendre place parmi les littérateurs latins des plus élégants, et sa nombreuse correspondance témoigne de la correction avec laquelle il employait la langue de Cicéron (1). Médecin instruit, géographe, historien, il se fit aussi connaître comme physicien, et publia en 1600, à l'imprimerie plantinienne d'Anvers, un ouvrage rédigé en hollandais et traitant des *observations ou expériences magnétiques de la terre*. Malgré la supériorité manifestée dans tant de directions différentes, c'est néanmoins comme littérateur, et surtout comme poète, que ses contemporains l'ont vanté le plus. L'engouement a même été tel sous ce rapport qu'on a comparé ses œuvres à celles des poètes classiques les plus accomplis. Ses élégies sacrées, ainsi que ses poésies, qui ont été réunies sous le titre de *Poemata*, furent publiées, dès 1628, à Leyde. Elles le furent une seconde fois, en 1631, et eurent une troisième édition en 1645, à Amsterdam. Les discours latins ou *Orationes*, dont on vante le style élégant, parurent une première fois en 1643 et la seconde fois en 1652. Il a publié, en outre, diverses traductions en vers latins et quelques poésies flamandes.

Les fatigues, les agitations et l'exaltation naturelle de Van Baerle finirent par déranger ses facultés intellectuelles. A la suite de la maladie qui le saisit au mois de novembre 1647, il se croyait fait de verre et redoutait qu'on approchât de lui de peur d'être mis en pièces. Il expira trois mois après, pendant les premiers jours de l'année 1648, et sans que l'on sache avec certitude s'il mourut d'épu-

sement ou, comme l'affirment certains biographes, de mort violente, en tombant au fond d'un puits.

Félix Stappaerts.

Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique*, éd. 1^{re}. — M. V. Gaillard, *Mémoire couronné : De l'Influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies*. — Ad. Quetelet, *Histoire des sciences math. et physiq. chez les Belges*.

BAERLE (Jean VAN), écrivain ecclésiastique, né à Baerle, mort en 1539. Voir JEAN VAN BAERLE.

BAERLE (Melchior VAN), poète latin, plus connu sous le nom de *Barlaeus*, né à Anvers vers l'année 1540, était fils de Lambert van Baerle, archiviste de cette ville. Le poète Gaspar van Baerle, était son neveu, et non pas son frère, comme l'ont prétendu à tort Valère André, Foppens, Moréri et Sax. En effet, celui-ci était le fils de Gaspar, frère aîné de Melchior, qui succéda à son père comme archiviste. Dès sa jeunesse, Melchior manifesta un talent extraordinaire pour la poésie latine; aussi ce fut dans son jeune âge qu'il composa la plupart de ses poèmes. On ne connaît aucun détail sur sa vie, et on ignore complètement la date de sa mort. Sa devise était : *Rara juvant*.

Voici la liste de ses ouvrages :

1^o *De Velustissima Brabantica gentis origine siue Brabantiados libri V. Eiusdem urbis Antuerpiæ encomium*. Antverpiæ, 1562, typis Æg. Diestemij; vol. in-8^o, non chiffré, portant les signatures A — Liiij. — Barlandus, dans son *Chronicon Ducum Brabantie* (Antv., 1600), a reproduit le livre V de la *Brabantiade* de Melchior van Baerle. — 2^o *De Diis gentium lib. III*. Antverpiæ, typis Æ. Coppenij Diestemij, MDLXII; vol. in-8^o, de vi-57 feuillets portant les signatures A — Hiiij. — 3^o *Becolica : Misogeorges, Galatea, Althis, Piscatores, Pharmaceutria*. Antverpiæ, typis Ægidij Coppenij Diestei, MDLXIII; vol. in-8^o non chiffré, portant les signatures A — Dv. — L'épigramme intitulée : *Galatea* a été reproduite par Gruterus, dans les *Deliciae poet. belg.*, 1. — 4^o *De Raptu Ganymedis liber. Eiusdem argumenti Luciani Dialogi duo, latino carmine redditi ab eodem auctore*. Antverpiæ, typis Æg. Coppenij Dieste-

(1) Cette correspondance a été réunie et publiée en 1667, à Amsterdam, sous le titre : *Epistola*.

mij, MDLXIII; vol. in-8°, non chiffré, portant les signatures A — Cv. — Gruterus a réimprimé ce poème, plus ou moins lascif, dans les *Delitæ poet. belg.*, I. — 5° *Oratio de vitæ humanæ felicitate : cum adjuncto carmine de rerum humanarum vicissitudine ad Gasparem fratrem*. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1566; vol. in-8°. C'est sans doute cet ouvrage qui est cité par quelques biographes et dans le catalogue de l'imprimerie plantinienne de 1615, sous le nom de : *Melchior Barlaeus de miseris vitæ humanæ*. (Voir les *Annales plantiniennes*), p. 59. — 6° *Trajectum captum ad Nicolaum Schetum, Gasparis filium*. Au témoignage de Foppens, cet ouvrage existait en manuscrit dans la bibliothèque de Gaspar Gevartius, à Anvers. Le poème *De Diis gentium* (ci-dessus n° 2) était dédié à Gaspar Schetus Corvinus, trésorier du roi et seigneur de Grobbendonck, Wesemael, Heyst, etc. — 7° Corvinus, dans son oraison funèbre du poète Gaspar van Baerle, attribue à Melchior un opuscule intitulé : *Historia de domus Austriacæ eminentia*.

E. H. J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II. — Hofman Peerlkamp, *De vita ac doctrina omnium Belgarum qui latina carmina composuerunt*. — Michaud, *Biographie universelle*.

BAERSDORP (*Corneille VAN*), médecin de Charles-Quint, naquit vers la fin du xve siècle, et mourut à Bruges, le 24 novembre 1565. Il appartenait par sa naissance à la famille de Borselen, une des plus illustres de la Zélande, qui avait sa résidence à Baersdorp, seigneurie de l'île de Sud-Beveland, dont le château féodal est pour quelques-uns le berceau de ce savant praticien. Cependant, son père, Jean van Baersdorp, qui avait épousé Catherine de Maelstede, habitait Bruges et y mourut en 1483; il n'est donc pas improbable que son fils Corneille ait vu le jour dans cette ville.

On manque de renseignements sur ses premières années. Un diplôme authentique, par lequel Charles-Quint lui accorda, en 1556, reconnaissance de ses titres de noblesse, nous dit qu'il fit ses études en Italie et en France. Dans ce

dernier pays, il suivit les leçons de Sylvius ou Du Bois, professeur distingué qui eut pour élève Vésale, dont il devint plus tard l'ennemi acharné. Revenu ensuite à Bruges, il se voua avec ardeur à la pratique médicale. On sait que les gentilshommes de cette époque ne dédaignaient point de se livrer à l'exercice de cet art, et que plusieurs s'y firent, comme plus tard, le célèbre Van Helmont, une réputation méritée (1). Corneille van Baersdorp mit bientôt l'expérience qu'il avait acquise à profit pour publier un ouvrage contenant un système universel de médecine basé sur les doctrines de Gallien, dont il se déclarait l'adepte. En voici le titre : *Methodus universæ artis medici formulis expressa ex Galeni traditionibus, qua scopi omnes curantibus necessarii demonstrantur ex quinque partibus disserta*. Brugis, typis Huberti Croci, 1533. Plus tard, il fit paraître un autre traité sur les affections rhumatismales, qu'il avait étudiées, étant au service de l'Empereur, qui souffrait si cruellement de la goutte et des maladies articulaires. Ce traité, intitulé : *Consilium de arthritidis præservatione et curatione*, parut dans le recueil de Henri Goret, à Francfort, 1592.

La renommée du médecin brugeois parvint promptement à la cour. Jeune encore, il fut nommé médecin et chambellan de Charles-Quint, position ambitionnée, qui devint pour Van Baersdorp une source de difficultés et de tracasseries, tant de la part du monarque, que la maladie avait aigri, que de la part des autres médecins attachés au palais et qui étaient envieux de son mérite et de sa position. Le docteur De Meersman a longuement raconté ses tribulations et les humiliations qu'il eut à subir (*Biographie de la Flandre Occidentale*, t. II, pp. 184-193).

Malgré les amitiés qu'il s'était conciliées, malgré la haute protection de Louis de Flandre, seigneur de Praet, chef des finances aux Pays-Bas, de Guillaume van Male, gentilhomme de la chambre de l'Empereur, et celle d'autres personnages

(1) *Bulletin de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, article de M. Broeckx.

influenta, Van Baersdorp ne parvenait pas toujours à déjouer les intrigues de ses ennemis ni à dominer les caprices de son illustre patient, dont la résistance aux prescriptions de la science médicale était désespérante. Il partageait du reste ces désagréments avec Vésale, qui n'était pas plus ménagé et dont le talent éminent offusquait les médiocrités médicales de la cour.

Van Baersdorp, qui entretenait avec le seigneur de Praet une correspondance active, jouissait heureusement d'une grande estime auprès des autres membres de la famille impériale; aussi devint-il le médecin en titre des reines Éléonore et Marie, sœurs de Charles-Quint. Toutefois, un revirement favorable eut lieu dans l'opinion de Charles-Quint, à la fin de sa vie, sur le compte de son premier médecin : le diplôme dont nous avons parlé, en est la preuve. Cette pièce intéressante, dont le texte est fort long, porte la date du 2 mai 1556 (1). Après avoir rendu hommage à l'origine nobiliaire, aux talents et au mérite de Corneille van Baersdorp et de son frère Guillaume (2), l'empereur s'y plaît à reconnaître qu'il l'a appelé à l'honneur d'être son médecin, lors de sa première venue d'Espagne aux Bays-Bas; qu'il le suivit dans toutes ses guerres, notamment dans son expédition contre les Français, près de la ville de Landrecies, en 1543, et ensuite dans ses voyages sur terre et sur mer; qu'il consacra ses soins et ses veilles à sa santé et que seul, négligeant son propre repos, il ne le quitta jamais au milieu de ses infirmités incurables. Il déclare qu'après Dieu, c'est lui qui lui sauva maintes fois la vie. Pour le récompenser, ainsi que les membres de sa famille, des services rendus, l'Empereur confirme leurs titres de noblesse et leurs armoiries, pour eux et leurs descendants; il accorde en outre le titre de comte palatin à Corneille, ainsi que le pouvoir de créer des notaires, des tabellions et des juges ordinaires aptes à instrumenter dans toute l'étendue de l'Empire. Il lui donne en plus le droit de

légitimer les enfants bâtards, naturels et illégitimes avec toutes les prérogatives qui découlent de cette faculté, de réhabiliter les infâmes, d'émanciper les enfants légitimes ou adoptifs, etc., d'élever, chaque année au grade de licencié trois personnes, tant en médecine qu'en droit et autant de poètes lauréats, bien entendu après un examen sérieux préalable, selon les formalités prescrites dans les universités. Il lui confère, enfin, de même qu'à son frère, la dignité de conseiller, pour être constamment attachés à sa personne et les nomme citoyens de toutes les villes et cités de l'Empire. Il finit en les prenant, eux et leur famille, sous sa protection toute particulière.

Ces faveurs extraordinaires paraîtraient presque incroyables, si nous n'avions sous les yeux la charte originale, signée *Carolus* et *Granvelle*, qui les octroie et dont l'authenticité est irrécusable.

Van Baersdorp, secondé par Guillaume van Male, avait fait une guerre acharnée aux charlatans et aux médocastres étrangers auxquels l'Empereur avait souvent recours pour soulager ses cruelles souffrances. Ce fut longtemps la cause des basses intrigues qui minaient sourdement sa réputation. On peut dire qu'il ne conquiert le titre de premier médecin de l'Empire ou d'archiatre, qu'après un combat obstiné contre ses adversaires. Un trait de sa vie dépeint la loyauté de son caractère. Sylvius, professeur d'anatomie à Paris, devenu l'ennemi de Vésale, voulut entraîner Van Baersdorp dans les odieuses machinations qu'il avait ourdies contre ce praticien célèbre, afin de le perdre dans l'opinion publique. Pour le gagner à sa cause, Sylvius lui fit cadeau d'un squelette d'enfant, objet très-précieux à cette époque, à condition de travailler à faire passer Vésale comme un homme dangereux. Van Baersdorp, pour son honneur et sa réputation, ne voulut point tremper dans ce méchant complot.

Après la mort de l'Empereur, Van Baersdorp, qui s'était sacrifié à son maître en parcourant l'Europe à sa suite, continua à jouir de la considération

(1) Elle fait partie de la collection de feu M. Goetghebuer, à Gand.

(2) Membre des conseils de Hollande et de Zélande.

des personnages les plus distingués. Nous citerons l'évêque de Cuba, Jean de Witte, qui le nomma son exécuteur testamentaire en 1539. Il était surtout respecté dans sa ville natale, où il occupa les fonctions d'échevin en 1561, de bourgmestre en 1562 et 1563, et enfin de tuteur de l'hospice de la Poterie.

A sa mort, l'antique cité brugeoise lui fit des obsèques magnifiques. Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Donat, sous une pierre bleue qui portait l'inscription suivante :

• Cy gist messire Corneille de Baersdorp, chevalier, en son vivant conseiller et archi-médecin de feu l'empereur Charles V et de madame Léonore, reine de France, et de Marie, reine de Hongrie, qui mourut le 24 novembre en l'an 1566, et dame Anne de Mouscron, sa compagne, laquelle trespassa le..... •

Van Baersdorp avait épousé en premières noccs Élisabeth de Damhouder.

Il eut d'Anne de Mouscron, sa seconde femme, neuf enfants, dont l'aîné épousa Georges Harlebout (voir ce nom), médecin distingué. Le second de ses enfants, Philippe van Baersdorp, fut successivement échevin et bourgmestre de Bruges en 1576 et 1578. Il figure comme député de cette ville en 1577, dans la mémorable assemblée où fut signée l'Union de Bruxelles.

Nous dirons, en terminant, avec M. J. de Meersman :

• Si Corneille Van Baersdorp, au point de vue de la science médicale, ne doit pas être considéré comme un • de ces hommes de génie qui ont signalé leur trace par des découvertes importantes et par des travaux irrécusables, il n'en est cependant pas moins digne d'être mentionné parmi les hommes qui se sont distingués dans la carrière de la médecine. •

Bon de Saint-Genois.

Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*, t. I, p. 11. — Demeyer, *Notice sur Corneille van Baersdorp*. Bruges, 1843, port. — *Biographie de la Flandre occid.*, t. II, pp. 184-193. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 193. — Sweertius, *Athenae belgicae*, p. 281. — *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Didot.

BIOGR. NAT. — T. I.

BAERSIUS (Henri), imprimeur, mathématicien. Louvain, xvi^e siècle. Voir DE BAER (Henri).

BAERT (Arnould), professeur de droit, échevin de Bruxelles, jurisconsulte et conseiller au grand conseil de Malines, naquit à Bruxelles en 1554, et mourut à Malines le 29 mai 1629. Il descendait d'une famille noble du Brabant. Son père, Nicolas Baert, fut receveur général des finances de 1572 à 1578. Sa mère, Anne Vanden Heetvelt ou Van den Eetvelde, appartenait aux familles patriciennes de Louvain et de Bruxelles. Arnould fit ses humanités à l'Université de Louvain et ses cours de droit à Douai. Nommé, à peine âgé de vingt ans, docteur en droit dans l'université de cette dernière ville, le 20 novembre 1576, il donnait des leçons sur le Digeste et le Code, en remplacement du professeur primaire.

Appelé à l'Université de Cologne, comme il le dit lui-même, dans la préface de ses Commentaires, datée de cette ville du mois d'août 1579, il y enseigna publiquement le droit et notamment le droit féodal. Ayant apporté de Douai plusieurs dissertations qui avaient fait l'objet de ses leçons, il publia, cette même année, les trois suivantes : 1^o *Ad L. unicam C. de sententiis quæ pro eo quod interest* ; — 2^o *Ad L. vinum D. si certum petatur* ; — 3^o *Ad tit. D. de eo quod certo loco*. Coloniae, 1579, in-8^o. C'est un commentaire oublié aujourd'hui, de 300 pages, de trois passages du Digeste et du Code, auquel il a ajouté, dit-il, *repetitiones ex thesibus et hypothesibus*, usitées aux Universités de Cologne, de Louvain, de Douai, de Bourges, d'Orléans et d'autres villes. Il publia à Cologne, en 1580 et 1582, deux autres ouvrages sur le droit criminel et le droit féodal, qui sont également aujourd'hui des raretés bibliographiques : ils consistent en deux nouvelles éditions, enrichies de ses notes, des livres de Jacobus de Belvixio, un des derniers et des meilleurs glossateurs d'Italie, mort en 1335. Si la *Pratique criminelle* de Damhouder, mise au jour en 1555, a pu être consultée avec fruit jusqu'à l'introduction de nos Codes, la *Pratique crimi-*

nelle de Belvixio, annotée par Baert (1), vingt-cinq ans après, devait avoir également de la valeur, lorsqu'on considère que notre auteur avait sous les yeux le *Traité criminel* d'André Perneder, traduit en flamand, les ordonnances criminelles de nos souverains de 1570 et la réformation de Groesbeek, du 3 juillet 1572. L'autre ouvrage de Baert, portant un titre assez bizarre, consiste dans une interprétation des *Usus feudorum* (2); il devait avoir eu du mérite, même sans les notes de Baert, à en juger par l'édition qu'on en avait déjà faite en 1551.

Baert était de retour à Bruxelles en 1585. En vertu de l'acte de réconciliation, du 10 mars de cette année, cette ville rentra sous l'obéissance de Philippe II. Le prince de Parme fit alors procéder aux nouvelles élections du magistrat, et Baert fut nommé échevin. Il remplit honorablement ces fonctions jusqu'à son entrée, à la fin de l'année 1588, au grand conseil de Malines. Il dut ce poste bien plus à sa réputation de grand jurisconsulte, qu'à la bienveillance dont l'honorait le cardinal André d'Autriche. Son autorité y était si grande que l'arrêteste Dulaury mentionne encore l'exemple du conseiller Baert. D'après le témoignage des contemporains, il avait une mémoire si heureuse qu'il pouvait citer, par cœur et dans leur ordre, les Pandectes et plusieurs lois.

La pierre qui couvre son tombeau dans l'église de Saint-Jean, à Malines, porte le millésime de 1629, comme date de son décès, dit Foppens, tandis que le *Théâtre sacré du Brabant* indique celle de 1627.

Britz.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 93. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 140. — Valère André, *Bibliotheca belgica*, p. 77. — *Théâtre sacré du Brabant*, t. I, part. I, p. 61. — Ms. 9939, p. 150 (Foppens) de la Bibliothèque royale. — M. Carton, dans *Les hommes illustres de la Flandre occidentale*, t. IV, p. 37, attribue, par erreur, à Bartius de Bruges ce qui concerne notre personnage.

BAERT (François), hagiographe, né à Ypres, en 1651, mort le 27 octobre 1719. Ses parents, qui habitaient la ville

de Bailleul, s'étaient réfugiés, durant la guerre, dans la capitale de la Flandre occidentale. A l'âge de dix ans, il commença ses humanités chez les Pères Jésuites, qui le reçurent comme novice après qu'il eut terminé ses études. Il débuta dans l'enseignement des humanités, à Bruges et alla étudier la théologie à Louvain, dans la maison de son ordre. On apprécia bientôt ses grandes capacités, et il fut associé, en 1681, aux Bollandistes, qui résidaient alors à Anvers. Ceux-ci, guidés par le Père Papebroch, venaient de terminer le 7^e volume du mois de mai, qu'ils dédièrent à l'archevêque de Cologne, Maximilien-Henri. Le Père Baert fut adjoint au Père Janning pour aller offrir la dédicace du nouveau volume à ce prélat, dont ils sollicitèrent la protection pour obtenir l'accès dans les bibliothèques de Cologne, de Prague, de Vienne et d'autres villes de l'Allemagne.

Ils furent parfaitement accueillis à la cour de l'empereur Léopold, qui leur donna aide et protection pour continuer leurs savantes recherches. Ils revinrent en Belgique munis de documents nouveaux et importants. Baert continua ses travaux d'investigation, surtout pour ce qui concernait l'hagiographie écossaise; il corrigea lui-même les épreuves et fut chargé de la confection des tables analytiques et alphabétiques de plusieurs volumes des *Acta Sanctorum*. Notre bollandiste s'occupa non-seulement de ces travaux arides, mais il publia encore plusieurs vies de saints et notamment dans le tome I de juin : *Vita S. Aldalgisi*, *S. Eemmyreni*, *Acta Sanctæ Ninocæ*, dans le tome II de juin, *Acta SS. Pauli et Colmani*, *Acta SS. Columbi et Baitheni*, *Acta S. Basilii magni*; dans le tome III de juin, *Acta SS. Huvini et Molingi*; dans le tome IV, *Acta S. Majani*, *S. Eusebii et SS. Zenonis et Zene*.

Durant différents voyages qu'entreprit le père Baert, dans l'intérêt de l'œuvre bollandienne, il recueillit quantité de matériaux propres à être insérés dans ce vaste ouvrage, et étudia tout à la fois

(1) *Jacobi de Bellovisio practica criminalis cum annotationibus*. Ar. Baert, Coloniz, 1580, in-8°.

(2) *Nucis feudalibus nucleis, cortex et enucleatio*

Jacobo de Bellovisio,... edidit Ar. Baert, Coloniz, 1582. (Dédié à Gérard de Hornes, baron de Basseghem.)

les mœurs et les coutumes des peuples qu'il visita.

Il montre dans ses écrits une vaste érudition et une critique sûre, surtout en ce qui concerne les pièces apocryphes et les documents douteux. Ses dissertations sur le schisme écossais, relativement à la célébration de la fête de Pâques, et ses données historiques sur l'Écosse ancienne et moderne n'ont été traitées par aucun de ses devanciers avec la lucidité et les détails qu'il a donnés à cette œuvre. Une paralysie, suite d'une apoplexie, dont il fut atteint, en 1716, l'empêcha de continuer ses travaux. Il succomba à son mal dans la maison professe de son ordre, à Anvers, après avoir subi l'amputation du pied droit, devenu incurable par suite de la gangrène.

F. Vande Putte.

BAERT (Laurent), poète flamand, né à Bruges, mort en 1550. Meyer le cite sous le nom latinisé de *Asser*, d'après Ed. de Dhene, *Testament ofte Uyttersten wille*. Pendant sa vie, il jouit d'une grande réputation, mais il ne nous est guère connu aujourd'hui que par deux compositions religieuses, dites *Leyen*, insérées dans un recueil de chansons, publié pour la première fois, à Anvers, en 1539, chez P. Cock, et plus tard, en 1576, chez Guill. van Parys. La tournure en est agréable et facile. L'une de ces pièces valut à l'auteur le prix dans un concours.

F. Snellaert.

J. Meyerus, *Flandricarum rerum*, tom. X, fol. 42 vo. — J. van Male, *Oniteding ende Verdediging der poezye*, p. 39. — Willems, *Belgisch Museum*, t. II, p. 187.

BAERT (Philippe), généalogiste et biographe, né en Flandre, vivait à la fin du XVIII^e siècle. Baert, qui écrivait mal, comme la plupart des Belges de son époque, avait cependant sur l'histoire des arts aux Pays-Bas des connaissances assez étendues, comme le prouvent ses mémoires sur les sculpteurs et les architectes de nos provinces. Bibliothécaire du marquis du Chasteler, amateur distingué de livres au siècle dernier, il trouva dans cette position modeste le moyen de se livrer à ses goûts studieux. Il s'occupa d'abord d'héraldique et publia le *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne*, ainsi que le *Vrai supplément*

aux deux volumes de ce Nobiliaire. Louvain, 1772 et 1774, in-12. On a aussi de lui un ouvrage resté manuscrit intitulé : *De Comitibus Bruzelliensibus*, ainsi qu'un *Essai historique et critique sur une ancienne ville et forteresse saxonne, nommée Sigisbure, située dans le comté de La Marck, laquelle fut détruite au XIII^e siècle*. 1803 ; in-8o.

Les mémoires dont nous venons de parler renferment la biographie sommaire des Belges qui se sont distingués dans la sculpture et l'architecture. Le baron de Reiffenberg les a publiés d'après deux manuscrits de la Bibliothèque royale (fonds Van Hulthem). Il a également imprimé son éloge de François Duquesnoy, sculpteur, et de ses disciples, éloge qui contient l'histoire d'un assez grand nombre de sculpteurs flamands. M. Voisin énumère, aux nos 167, 247, 344, 345, 346, 347, 348, 350 et 351, de la *Bibliotheca Hulthemiana*, vol. VI, les différents recueils de recherches historiques et biographiques, composés par Philippe Baert. Ces manuscrits font aujourd'hui partie de la Bibliothèque royale à Bruxelles.

Box de Saint-Genois.

Recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1^{re} série, t. XIV, pp. 39-101, 528-574, et t. XV, pp. 119-225. — *Annuaire de la Bibliothèque royale*, année 1848, pp. 241-322. — Michaud, *Biographie universelle*, supplém., t. I, p. 37. — *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Didot.

BAERTS (Lambert), licencié en théologie de l'Université de Louvain, chanoine et curé de Saint-Jacques, de la même ville, puis pléban de Saint-Rombaut, à Malines (1685), né à Tirlemont, le 5 avril 1651, et y décédé, le 6 février 1715. Il n'est connu que par la publication d'un ouvrage de morale chrétienne intitulé : *Christelycke Onderrichtingen weghens de kennisse van God*, etc. Anvers, 1724, in-12 (5^{me} édit.).

Eugène Coemans.

BAES (Martin), latinisé **BASSIUS**, dessinateur et graveur au burin, de l'école d'Anvers, vivait aux XVI^e et XVII^e siècles. Il est mentionné par Strutt, Bryon, Heineken et Nagler, dans leurs nomenclatures de graveurs, comme ayant travaillé pour les imprimeurs ou les libraires-édi-

teurs, et, en dernier lieu, avec plus de développement, par Charles Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*. Martin Baes gravait dans le genre de Jérôme Wiericx et de Jean Valdor, qui, en 1602, exécuta une partie des planches du *Triomphe de Louis le Juste*. Le burin de Baes est net, mais cette netteté n'est pas exempte de sécheresse. Les titres de la plupart de ses portraits et de beaucoup d'autres de ses gravures sont en latin; la signature en est le monogramme M. B. f. ou le nom abrégé M. BASS. et MART. BASS. f. (*Martinus Bassius fecit*). Quelquefois il signe MART. BAES et M. BAES ou même MART. BAST. — Heineken cite le portrait de *Felippo Bosquiere*, signé: MARTIN BASSÉ fecit.

Dans ses *Archives des Arts*, insérées dans le *Messenger des sciences historiques et des arts de Belgique*, année 1859, M. Alex. Pinchart constate que Martin Baes fut employé par des éditeurs de Saint-Omer, en 1614; de Tournai, en 1617; d'Arras, en 1623; de Douai, en 1618-1623. Voici les ouvrages qu'il a ornés de frontispices, de portraits et de gravures historiées ou épisodiques: 1^o *The life and death of Mr Edmund Geninges*, in-4^o, imprimé à Douai, chez Ch. Bogaert, en 1614. Ce volume porte en tête le portrait d'*Edmond Geninges*, jésuite martyrisé à Londres, en 1591. Cette planche, tirée séparément, est la pièce la plus rare de l'œuvre du graveur. Elle est signée: MART. BAS f. Il y a, en outre, dans l'ouvrage, un titre gravé et onze planches reproduisant des épisodes de la vie et de la mort du martyr anglais. — 2^o *La Madeleine de F. Remi de Beauvais*, capucin de la province des Pays-Bas, in-8^o, imprimé chez Ch. Martin, à Tournai, en 1617. Ce petit livre, en vers français, a un frontispice et une planche représentant *Sainte Madeleine portée au Ciel par deux anges*; il est d'une grande rareté aujourd'hui. — 3^o *Sancti Belgii ordinis Prædicatorum*, chez Balth. Bellère, à Douai, en 1618, in-8^o, orné d'un titre gravé, sur lequel figurent *saint Thomas d'Aquin* et le bienheureux *Albert le Grand*. L'ouvrage est illustré de dix-sept portraits de saints, en quinze planches, marquées du

monogramme ou du nom de l'artiste. Ces planches ont été rééditées en 1629, par le même imprimeur douaisien, avec un texte français: *Actions mémorables des PP. Dominicains qui ont fleuri aux Pays-Bas*. — 4^o *Histoire de Tournay*, chez Marc Wyon, à Douai, en 1619 et 1620; deux volumes in-8^o, ornés de vingt-cinq planches de personnages reproduits en pied. — 5^o *Histoire de la vie, de la mort et des miracles de sainte Aldegonde*, chez Guill. de la Rivière, à Arras, en 1623; in-8^o, avec frontispice où sont représentés *Walbert et Bertille*. — 6^o *Vita Theodorici a Monasterio, guardiani Lovaniensis e sinu latibrarum eruta*, par Arn. Raisingius, chez Pierre Auroy, en 1631, à Douai, in-4^o. Le frontispice offre le portrait de *Thierry de Munster*, mort à Louvain en 1515. — 7^o *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres, contenant l'histoire généalogique des comtes, etc.*, par Philippe de l'Espinoy, imprimée chez la veuve de Marc Wyon, à l'enseigne du *Phoenix*, à Douai, en 1631, in-folio. Ce volume renferme cinq grandes planches: 1^o le frontispice du livre I, représentant *la Flandre*, personnifiée sous la figure d'une vigoureuse jeune femme, placée dans un portique et accostée de deux guerriers cuirassés, brandissant leur glaive. Elle tient de la main droite son écu blasonné au lion de sable en champ d'or; 2^o en face de la dédicace, les *Armoiries de l'Infante d'Espagne Isabelle-Claire-Eugénie*, sous un dais, accostées de deux anges avec leurs pennons armoriés; 3^o le premier comte de Flandre, *Baudouin Bras de Fer*, assis sur son trône, au milieu des hauts dignitaires ecclésiastiques, civils et militaires de sa comté, planche double, in-folio en travers; 4^o et 5^o le frontispice du livre II, un portique moins historié que celui du livre I, et au revers la *Pucelle de Gand* dans son enceinte palissadée et avec ses attributs traditionnels. Les nos 1, 2 et 4 ne sont pas signés, mais ils sont évidemment de la même main que les nos 3 et 5, qui portent la signature: MART. BAES f. Ces grandes planches ont moins de mérite que les petites gravures éditées antérieurement.

La collection de gravures de la Biblio-

thèque royale de Bruxelles possède quatre des publications enrichies de planches par Martin Baes : *The Life and Death Mr Edm. Geninges*; *Sancti Belgii ordinis Prædicatorum*; *Actions mémorables des PP. Dominicains*; *Histoire de la vie, de la mort et des miracles de sainte Aldegonde*, et de plus, un grand médaillon flanqué d'écussons et signé: *MART. BAES sculp. a° 1610*; un titre-frontispice d'un ouvrage intitulé : *La Sacrée Vierge Marie au pied de la croix*, imprimé à Arras, sans date, par Guillaume de la Rivière; deux pièces à médaillons, avec les monogrammes de *Jésus* et de *Marie*, ainsi que leurs noms en chinois, gravures signées *M. BASS. f.*; une vignette provenant d'un livre ascétique inconnu : *Un Cœur avec la Sainte-Trinité au milieu*, signé : *M. BAES, f.*

Charles Le Blanc mentionne encore les gravures suivantes : *L'Adoration du saint nom de Jésus*, avec l'inscription : *Omne genuflectur*; — *Saint Pierre et saint Paul*, frontispice gravé en 1622; les *Armoiries d'un cardinal*, avec cette devise : *Aperit natura Deusque*; et enfin les portraits de *saint François-Xavier*, de *Guillaume Estius* (deux différents) et de *Fra Paolo Sarpi*. Ce dernier est attribué par Strutt et Heineken à un graveur signant *N. BAES*, ce qui n'est autre que la signature fautive, défigurée ou ignorée, quant au nom propre, de *Martin BAES*.

Edm. De Busscher.

BAILLEHAUS (*Jehan*), trouvère, né à Valenciennes (ancien Hainaut), au XIII^e siècle. On a lieu de penser qu'il appartenait à une des premières familles de la bourgeoisie valenciennoise. Les *Puys d'amour* de sa ville natale ont couronné plusieurs de ses poésies appartenant au genre des sirventes et des sottes chansons. Le sirvente, réservé d'abord à des sujets de guerre, dégénéra ensuite en une sorte d'élégie, consacrée à des plaintes amoureuses, à des professions de dévouement galant ou pieux. Voici la première strophe d'un sirvente amoureux de Jehan Baillehaus :

Plourez, amant; car vraie amours est morte.
En chest pais jamais ne le verrez.
Anuit par nuit, vint buskant à no porte
L'asme de li qu'emportoit un mauffez.

Mais tant me fist ly diables de bontés,
L'arme mis jus tant m'elle ot trois oës pris,
Et par ces oës iert li mous retenus.
Che truis tirant en un kanebustin
Où je le mis en escrit hier matin.

La pièce dont nous détachons cet échantillon n'est pas dépourvue de grâce, et elle a le mérite particulier de contenir, dans son dernier couplet, l'unique indication que nous possédions sur la vie du poète : c'est qu'il avait aimé une noble dame de Saint-Quentin :

Par lonc tans ai esté tristes et mus,
Mais boine amours de cui sui revestus
Me fait canter pour dame de haut lies
Que j'en amai awan à Saint-Quentin.

De ce ton assez relevé et presque élégiaque, le trouvère savait descendre à une familiarité un peu grossière, comme le prouve la sotte chanson rapportée par Roquefort et dont nous n'oserions rien citer. On n'a guère publié de pièces de Baillehaus; pourtant il fut fécond; mais sans jamais s'élever au-dessus du médiocre.

F. Hennebert.

Roquefort, *État de la poésie aux XII^e et XIII^e siècles*. — Van Hasselt, *Essai sur la poésie*, etc., p. 69. — Dinaux, *Trouvères brabançons, hennuyers*, etc.

BAILLENCOURT (*François*), évêque de Bruges, né à Nivelles en 1611, mort le 3 novembre 1681.

Il fit ses études de philosophie au collège du Lis, à Louvain, et fut proclamé docteur en droit canon et civil de cette université, le 23 novembre 1646. Successivement professeur, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Louvain, de celle de Saint-Hermès à Renaix, recteur de l'université à trois différentes reprises, président pendant treize ans du collège Wenkelem, il fut appelé, en 1657, à siéger au grand conseil de Malines, en qualité de membre ecclésiastique, en remplacement de Balthasar Vander Beken, nommé membre du conseil privé; il devint enfin grand vicaire de l'archevêché de Malines.

Ses qualités éminentes et sa piété attirèrent sur lui l'attention de la cour de Madrid. Marie-Anne d'Autriche, régente d'Espagne, durant la minorité du roi Charles II, le désigna pour l'évêché de Bruges en 1670. Le pape Clément X confirma ce choix et il fut sacré à Malines

par l'archevêque Alphonse de Berghes, assisté des évêques de Gand et d'Anvers, le 28 juin 1671. Il mourut après un épiscopat de dix ans, âgé de septante ans, laissant une partie de ses biens aux pauvres, et léguant au collège Wenkelem, qu'il avait dirigé à Louvain, sa riche bibliothèque formée à grands frais.

B^{on} de Saint-Genois.

Compendium Chronologicum episcoporum Brugensium. Bruges, 1731, in-48.—Vande Putte, *Histoire de l'évêché de Bruges*. In-fol., p. 65.

BAILLET-LATOURE (*Charles-Antoine-Marimilien-Joseph* comte DE), feldmaréchal des armées impériales, conseiller intime et chambellan de Sa Majesté, président du conseil aulique de guerre, grand-croix de l'ordre de Marie-Thérèse, etc., etc., naquit le 14 décembre 1737, au château de Latour, dans le Luxembourg et mourut à Vienne le 22 juillet 1806. Le comte de Baillet débuta dans la carrière des armes à l'âge de 18 ans. Ayant été admis au régiment de Salm-Salm en qualité d'enseigne (1755), il conquist le grade de capitaine par la bravoure qu'il déploya à la bataille de Collin (1757). Il obtint successivement les patentes de major en 1767, de lieutenant-colonel en 1769, de colonel en 1772. En 1777, il fut investi du commandement d'un corps à Wieliczka, aux confins de la Pologne, mission qu'il accomplit avec tant de distinction que l'empereur Joseph II lui en témoigna sa satisfaction par une lettre autographe. Nommé général en 1782, il exerçait les fonctions de ce grade dans la Carinthie, lorsque, en 1787, il fut subitement appelé dans les Pays-Bas, où se manifestaient déjà les premiers symptômes de la révolution brabançonne. L'empereur l'éleva, à cette époque, à la dignité de maréchal de la diète des états de Luxembourg. Lorsque le développement de la révolution qui avait éclaté dans la Belgique contraignit les garnisons impériales à se retirer dans le Luxembourg, seule province qui ne se fût pas associée au mouvement insurrectionnel des autres parties du pays, le comte de Baillet fut chargé du commandement provisoire des troupes jusqu'à l'arrivée des renforts, qui étaient attendus des États

héréditaires. Le tact, la prudence et la fermeté que le comte de Baillet déploya dans ce commandement difficile lui valurent, outre le grade de feld-maréchal-lieutenant (1790), la propriété du régiment de cavalerie belge qui, sous le nom de *dragons de Latour*, se montra si souvent redoutable aux ennemis et se couvrit d'une gloire immortelle.

Pendant les combats multipliés que se livrèrent les patriotes belges et les troupes impériales, combats qui aboutirent, en moins d'une année, au rétablissement des autorités autrichiennes en Belgique, le comte de Baillet défendit énergiquement la ligne de la Meuse, entre Givet et Namur. Il fit évacuer le Limbourg, s'empara de la citadelle de Namur, puis de Mons, enfin il amena la soumission de Gand, de Bruges, d'Ostende et conserva le commandement de la Flandre jusqu'au début de la révolution française.

Appelé au commandement de l'aile droite de l'armée du duc de Saxe Teschen, qui devait protéger les provinces belges, dont il exerçait le gouvernement général, contre les agressions des républicains français, le comte de Baillet défendit victorieusement ses positions, puis prenant hardiment l'offensive, il s'empara de Lannoy, d'Orchies, de Saint-Amand, dont il fit les garnisons prisonnières. Il tint le général Dumouriez en échec, pendant trois mois, dans son camp retranché de Maulde, le chassa enfin de cette position, le poursuivit sans relâche et s'empara de tous ses magasins. Il assista ensuite au bombardement de Lille et, après la levée du siège, il défendit la Flandre jusqu'à ce que la perte de la bataille de Jemmapes obligeât l'armée autrichienne à opérer sa retraite derrière la Roer.

Lorsque, en 1793, le prince de Cobourg reprit l'offensive contre les Français, le comte de Baillet eut pour mission de couvrir le flanc droit de l'armée impériale; il prit Stephanswert, s'avança jusqu'à Ruremonde, battit le général français La Mortière, s'empara de la ville et des magasins considérables qu'elle renfermait, traversa audacieusement la Meuse et poussa ses opérations jusqu'à

Reichen. Alors il reçut du prince de Cobourg l'ordre de se mettre à la tête du corps d'armée qui avait été assemblé à Liège : il devait protéger le flanc gauche de la grande armée et chasser l'ennemi de Namur. Il exécuta ce programme de point en point : après avoir repoussé les républicains de Huy, il culbuta partout l'ennemi, lui coupa toute communication avec l'armée de Dumouriez et entra dans Namur. Les Français furent poursuivis jusqu'à Charleroi et durent renoncer à la ligne de la Sambre et de la Meuse.

Après ces succès, le comte de Baillet pénétra dans le Hainaut français, s'avança jusqu'à Maubeuge et, par l'habileté de ses manœuvres, parvint à maintenir l'ennemi en échec pendant les opérations de l'armée principale, qui assiégeait Condé et Valenciennes; enfin il mit le blocus devant Maestricht.

L'année suivante, ayant reçu le commandement des troupes impériales de l'armée austro-hollandaise du prince d'Orange, il attaqua le camp retranché de Landrecies. Malgré la défense opiniâtre des Français, il emporta cette position sous les yeux de l'Empereur et commença le siège de la place, qui fut forcée de capituler au bout de dix jours. Sept mille prisonniers, soixante-dix-huit pièces d'artillerie et des approvisionnements considérables furent les trophées de cette victoire.

Le chef des troupes républicaines crut devoir venger la prise de Landrecies sur les propriétés du vainqueur : il fit incendier le château de Latour. Le comte de Baillet se vengea à son tour, mais plus noblement : il offrit au comte de Kaunitz, qui avait été refoulé de Thuin et de Merbes-le-Château jusqu'à Rouvroy, d'attaquer l'ennemi et il remporta sur l'armée française, qu'il rejeta de l'autre côté de la Sambre, une victoire éclatante qui eut pour conséquence importante de sauver Mons et d'empêcher le général Jourdan de séparer les deux ailes de l'armée impériale. Peu de temps après, il attaqua les Français à Forchies-Lamarche et Fontaine-l'Évêque, les défit et, grâce à ses manœuvres habiles, délivra Charleroi. Mais l'ennemi ayant reçu

des renforts, reprit l'offensive et assiégea de nouveau cette place. Le comte de Baillet attaqua les villages d'Oignies et d'Heppignies, força tous les retranchements des républicains, s'y maintint avec opiniâtreté et amena de nouveau la délivrance de Charleroi. Il couvrit ensuite la retraite de l'armée du prince d'Orange : sa vigilance, son activité et son énergie assurèrent le succès de cette opération dangereuse.

Le comte de Baillet reçut ensuite le commandement d'un corps détaché dans les environs de Liège, afin de protéger les convois d'approvisionnements destinés à la forteresse de Luxembourg.

Pendant l'année 1795, il fut investi successivement du commandement d'un corps posté entre le Mein et le Necker, puis de celui de l'armée stationnée sur le Haut-Rhin. Il passa ce fleuve avec quatorze bataillons et quarante escadrons, seconda les opérations du général Clerfayt sur le Pfrim et s'empara de Frankenthal par une de ces résolutions audacieuses qui trouvent leur excuse dans le succès et qui révèlent chez ceux qui les conçoivent une grande énergie de caractère.

Après ce coup hardi, le comte de Baillet défendit héroïquement Frankenthal contre les attaques du général Pichegru, chassa les républicains de la position d'Oggersheim qu'ils occupaient en force, les poursuivit jusqu'à la Queich, occupa Spire et fit lever le siège de Manheim.

Les services éminents du comte de Baillet, pendant la campagne de 1795, furent récompensés par le grade de général d'artillerie et la grand'croix de l'ordre illustre de Marie-Thérèse.

Après avoir remplacé provisoirement le général Wurmsen dans le commandement de l'armée du Haut-Rhin, le comte de Baillet fut chargé de couvrir le Lech et le Tyrol avec un corps de vingt bataillons et trente escadrons; malgré l'infériorité numérique des forces qu'il put opposer à l'armée du général Moreau, sur l'immense frontière du Tyrol au Danube, il parvint à contenir l'ennemi, puis il reprit l'offensive, grâce aux succès que l'archiduc Charles avait remportés à

Amberg et à Wurtzbourg, poussa les Français jusqu'à Ulm et termina la campagne par le siège et la prise de la forteresse de Kehl, que défendit vaillamment une nombreuse garnison appuyée par toute l'armée du général Moreau.

Après la signature du traité de Campo-Formio, le comte de Baillet fut nommé plénipotentiaire pour l'Autriche au congrès de Rastadt. Il exerça ensuite, pendant six années, le commandement en chef dans le margraviat de Moravie et dans la Silésie autrichienne; enfin il fut appelé à la dignité de président du conseil aulique de guerre. C'est dans ce poste éminent qu'il mourut, après une glorieuse carrière de plus de cinquante années de service. Il fut enterré dans le cimetière militaire de Vienne.

Le comte de Baillet avait une âme élevée, une loyauté incorruptible et le sentiment le plus rigide de ses devoirs; d'une activité infatigable, doué d'un courage et d'un sang-froid qu'il avait l'art de communiquer à ceux qu'il commandait, il obtenait de ses troupes les plus grands efforts d'héroïsme; ses vertus privées, non moins que ses talents militaires, l'avaient fait classer parmi les hommes les plus distingués de son temps. L'un de ses fils, le comte Théodore de Baillet-Latour, né à Linz, en 1780, conseiller privé et chambellan de l'empereur d'Autriche, feld-maréchal et ministre de la guerre, l'une des illustrations de l'empire d'Autriche, fut lâchement assassiné à Vienne, pendant les événements du mois d'octobre 1848. Le général Guillaume.

Soudain de Niederwerth, dans *Les Belges illustres*. — Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la révolution*. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux*. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

BAILLET (*Christophe-Ernest* comte DE), magistrat, né au château de Latour (ancien duché de Luxembourg), d'autres disent à Luxembourg même, le 1^{er} septembre 1668, mort à Bruxelles, le 2 juin 1732. Il appartenait à une famille de robe; aussi se consacra-t-il tout entier à la carrière suivie par ses ancêtres. Nommé successivement membre du conseil provincial de Luxembourg (1699) et

du grand conseil de Malines (1704), il fut appelé par l'empereur Charles VI à la dignité de président de cette cour suprême (1716) et à celle de chef et président du conseil privé (1725), alors une des plus hautes charges du pays.

Pendant les troubles qui avaient éclaté dans les Pays-Bas autrichiens, et notamment à Malines en 1718, sous le gouvernement si tristement célèbre du marquis de Prié, il se distingua par la modération en même temps que par la fermeté sage et courageuse avec laquelle il sut tenir tête à la fureur du peuple révolté de cette ville et empêcha, au péril même de sa vie, les plus terribles excès. Sa belle conduite lui valut, pour lui et sa famille, le titre héréditaire de comte. L'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, dont il dirigeait l'administration en qualité de chef et président du conseil privé, l'honorait de sa confiance toute particulière. Après avoir exercé pendant sept ans cette dernière fonction, il mourut entouré de la considération publique et fut inhumé dans l'église des Carmes déchaussés, à Bruxelles. D^{no} de Saint-Genois.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, pp. 40-42. — Michaud, *Biographie universelle* (supplément), t. LVII.

BAILLET (*Jean-Baptiste-François-Hyacinthe* comte DE), né à Anvers le 4 octobre 1737, mort à Berchem le 7 août 1815. Il était Luxembourgeois d'origine. Son père avait vu le jour dans ce château de Latour, du nom duquel s'honorent les fastes militaires de l'Autriche. Comme plusieurs membres de sa famille, il servait dans l'armée impériale. Major d'infanterie, en garnison dans la forteresse d'Anvers, il se maria dans cette ville avec une demoiselle Cogels et fonda la branche anversoise des Baillet. En 1752, il avait obtenu de Marie-Thérèse, tant pour lui que pour ses descendants des deux sexes, le droit de porter le titre de comte qui avait été octroyé précédemment à Christophe de Baillet (Voir ce nom).

Son fils, Jean de Baillet, auquel cette notice est consacrée, mérita, jeune encore, la confiance de ses concitoyens. Dès 1783, il fut choisi pour les fonctions de grand

aumônier de la ville d'Anvers et présida comme tel à l'administration du bien des pauvres. Il devint échevin en 1784. Mais c'est surtout par sa participation à la révolution brabançonne qu'il se recommande à notre attention. Bien que fils de fonctionnaire autrichien et d'une race signalée par sa fidélité aux Habsbourg, il se mit du côté de l'opposition vander-nootiste. Comme membre du comité d'Anvers, il fut commis avec le sieur Grisar à inventorier les effets militaires contenus dans la citadelle, à la suite de sa reddition aux patriotes (29 janvier 1790). Lorsque le congrès souverain, débordé par les difficultés de son rôle, appela à son aide de nouveaux députés (23 août), de Baillet alla s'asseoir parmi les vingt membres du Brabant. Il semble avoir été accueilli par les puissances du jour comme un auxiliaire en qui on pouvait avoir toute confiance. Nous le voyons bientôt figurer dans un comité nommé, le 1^{er} septembre, pour « disposer sur toutes les affaires attendant décision » avant le 9, jour de la réunion des états généraux. C'est encore comme délégué du congrès qu'il accompagna Vandernoot au camp de la Meuse : du conseil de guerre qu'ils y tinrent (le 18) avec les généraux Kœhler et Schœnfeld sortit l'attaque (du 22), où vint échouer tristement la fameuse croisade de septembre. Au retour de cette malheureuse expédition, on le choisit pour représenter le Brabant dans une commission nouvelle chargée de la lourde tâche « d'examiner mûrement ce qu'il convenait de faire pour le salut et le bien-être de la république. » Pour concilier autant que possible les prétentions des diverses provinces, encore peu faites à l'union, le congrès avait organisé un roulement suivant lequel le droit de désigner le président pour la huitaine devait appartenir à chaque province successivement. Le Brabant désigna entre autres le comte de Baillet, dont nous trouvons le nom au bas d'une circulaire (9 octobre 1790), annonçant aux états des provinces la célébration, à Bruxelles, par le congrès et les états généraux, de l'anniversaire de l'indépendance (le 24 octobre 1789) et les in-

vitant à fêter solennellement cette date dans leurs ressorts. Cependant les événements se pressaient et la république des États belgiques voyait arriver à grands pas son heure dernière. L'Empereur avait offert un armistice et de grandes concessions, sous la condition d'une soumission volontaire (14 octobre). Les Belges avaient, jusqu'au 21 novembre, paru délibérer. Les états éperdus, impuissants à dominer la fureur populaire, par eux-mêmes excitée, essayèrent de suspendre, au moins pendant quelque temps, une exécution qui pouvait leur devenir fatale. Ils adressèrent aux plénipotentiaires des puissances médiatrices réunies à la Haye, ainsi qu'au comte de Mercy, le fondé de pouvoirs de Léopold, une note où ils acceptaient l'armistice, mais demandaient une prolongation de délai; et, comme pour ne pas démentir leur fanatisme révolutionnaire, voulaient qu'on remontât, pour le rétablissement de *leur ancienne et légale constitution*, au delà du règne, trop réformateur à leur gré, de Marie-Thérèse. Le comte de Baillet fut chargé, avec MM. de Grave, Petitjean et de Bousies, de porter cette réponse, où l'on reconnaît aisément la plume nuageuse qui a rédigé le manifeste brabançon. Cette mission n'était pas sans danger, à cause de l'exaspération populaire; et d'autres avaient refusé, le mois précédent, de courir les risques d'une commission de ce genre. Les députés écrivirent à la Haye, le 20 novembre, une déclaration influant plus claire et nette, promettant l'armistice et demandant l'admission de députés belges à de nouvelles conférences pour « mettre fin aux troubles et assurer la liberté civile et religieuse. » Ils finissaient par protester de leur bonne foi, qualité, disaient-ils, « qui caractérise et a toujours caractérisé leur nation. » Mais ce moyen de solution échoua : les troupes de Bender reprirent, en une quinzaine de jours, possession de la Belgique entière; et il ne resta plus aux provinces, dont l'union était désormais brisée, qu'à envoyer au comte de Mercy l'assurance de leur soumission, dans l'espoir d'en obtenir le meilleur traitement possible. Le comte de Baillet fit encore partie des seize membres de cette députa-

tion. Il n'avait donc pas cru nécessaire de chercher un refuge à l'étranger comme Vandernoot et Van Eupen, aux derniers actes desquels il avait cependant coopéré activement. Le gouvernement autrichien accueillit, du reste, avec une grande bienveillance les enfants prodiges qui lui revenaient; et, par une tactique dont on n'eut pas le temps d'apprécier les résultats, il alla jusqu'à confier des fonctions publiques à ses anciens adversaires. C'est ainsi que le comte de Baillet remplit, après la première conquête française (1793), la charge importante de bourgmestre d'Anvers. La rentrée triomphante des républicains (6 août 1794) mit un terme à sa carrière publique.

F. Hennebert.

Goethals, *Dictionnaire généalogique*. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. — Gachard, *Documents sur la révolution belge de 1790*. — Vande Spiegel, *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens, avec les pièces justificatives*. — Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*. — Th. Juste, *Histoire de la révolution belge de 1790*.

BAILLET (*Louis-Willebrod-Antoine* comte **DE BAILLET-LATOUR**), général de division, décoré des ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, frère cadet de Charles-Antoine, naquit au château de Latour le 12 février 1753, et mourut à Bruxelles, le 1^{er} septembre 1836. Dès l'âge de quatorze ans le comte de Baillet entra au service d'Autriche, comme volontaire, dans le régiment de Salm-Salm (6 février 1767), où son frère était alors major. L'année suivante, il obtint un brevet de sous-lieutenant (3 septembre 1768) et peu d'années après celui de capitaine (1^{er} mars 1773). Le différend qui s'éleva, en 1778, au sujet de la succession de l'électeur de Bavière, amena la guerre entre l'Autriche et la Prusse et fut pour le jeune comte de Baillet l'occasion de faire sa première campagne. Quelques années plus tard, il fut promu major, puis lieutenant-colonel.

Pendant la guerre contre les Turcs, il conquist le grade de colonel (1788), et successivement ceux de général-major et de lieutenant-général pendant la guerre contre la république française (1793-1796). En 1806, il fut investi du commandement général de l'Autriche supé-

rieure, et il obtint en récompense de ses services le grade de feld-zeugmeister.

En 1810, le général de Baillet-Latour crut devoir se soumettre au décret par lequel l'empereur Napoléon I^{er} avait rappelé du service étranger les Belges devenus Français par le fait de l'annexion de la Belgique à l'empire. Il fut admis alors dans les cadres de l'armée française avec le grade de général de division, et reçut, en 1811, la mission d'organiser, à Hambourg, les 127^e, 128^e et 129^e régiments de ligne. Cette mission accomplie, il fut chargé du commandement supérieur de la Prusse occidentale et du gouvernement d'Elbing (mai 1812). Il fit ensuite, avec le premier corps de la grande armée, la campagne de Russie. En 1816, il obtint sa retraite. Le comte de Baillet-Latour avait reçu, pendant le cours de sa carrière, plusieurs blessures. Le roi Guillaume I^{er} lui accorda, en 1826, le titre de comte que l'aîné de la famille avait seul porté jusqu'à cette époque.

Le général Guillaume.

BAILLEUL (*Nicolas DE*), architecte de l'église Notre-Dame, à Bruges. Voir **BELLE** (*Nicolas VAN*).

BAILLIEUR (*Corneille DE*), peintre de bas-reliefs et d'ornements. Il fut doyen de la corporation de Saint-Luc, à Anvers, à des dates fort éloignées l'une de l'autre, en 1643 et en 1685. Il exécuta des bas-reliefs à l'hôtel de ville d'Anvers. Ce peintre est nommé, erronément, par quelques biographes, *Corneille de Baillet*.

Ad. Siret.

BAILLU (*Bernard*) ou **BALLIU**, graveur en taille-douce, né à Anvers dans les premières années du XVII^e siècle, en 1625, selon Immerseel junior (*Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, etc.*), vers 1625, dans les Pays-Bas, sans lieu natal précisé, d'après Huber et Martini (*Manuel des curieux et des amateurs de l'art*) qui lui donnent aussi les noms de *Bern. Baleau* et *Bern. de Balen*. Ce ne peut être que par une erreur typographique que Ch. Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*) fixe sa naissance en 1645. Baillu florissait à Rome de 1668 à 1673. Le portrait du cardinal-diacre Nicolas Acciaiolus est

daté de 1669; le portrait du cardinal Ursini, qui devint pape sous le nom de Benoît III, porte le millésime de 1672, et le portrait du cardinal Petrus Basadona fut terminé en 1673. Il a gravé plusieurs de ces planches pour le recueil intitulé : *Effigies cardinalium nunc viventium*, publié à Rome. Ch. Le Blanc en cite cinq, en même temps que celui du roi de Danemark *Canut IV*, ou *saint Canut*, d'après C. Panig. Parmi ses estampes, on distingue : *Jésus-Christ entre saint Pierre d'Alcantara et sainte Marie Madeleine*, d'après Lazzaro Balbi, pl. signée B. BAILLU sc., et la plus grande de ses œuvres; les *Cinq Saints* canonisés par le pape Clément X, en 1674 : *saint Cajetan, saint François Borgia, saint Philippe Benitius, saint Louis Bertrandus et sainte Rose*, rangés en ligne avec leurs attributs. Sainte Rose porte l'enfant Jésus sur les bras. Cette planche, de dimension in-folio maximo, en travers, est signée : CYRUS FERREUS inv. — FRANCISCUS BRUNIES del. — BERNARD DE BALEN, sculp.

On cite encore de ses estampes épiques : *L'Apparition de la Vierge mère à saint Pierre d'Alcantara*, d'après Lazzaro Balbi, B. BAILLU sc., grand in-folio; — *Sainte Marie-Madeleine de Pazzi devant la sainte Vierge, qui lui lève le voile*, id.; — *Saint-Louis Bertrandus*, peint par J.-B. Gauli (Ch. Le Blanc), ou par Cyrus Ferrus (Huber et Martini), de format grand in-folio. C'est la reproduction du tableau de l'église de *Sancta-Maria di Minerva*, à Rome. Les planches des trois dernières gravures sont inscrites au livret de la calcographie romaine édité en 1797. Bernard Baillu était habile dans la partie mécanique de son art, qu'il entendait fort bien. Ses productions, portraits et estampes religieuses, sont toujours appréciées.

Edm. De Busscher.

BAILLU (Pierre) ou **DE BAILLIU**, graveur à l'eau-forte, à la pointe et au burin, né à Anvers, vers 1614. Après y avoir appris les éléments de la gravure, il se rendit en Italie et séjourna, pendant quelques années, à Rome, où il se perfectionna dans son art. Il fut employé par Joachim Sandrart, avec d'autres artistes,

aux planches de la Galerie Justinienne. Il en exécuta cinq. Huber et Martini (*Manuel des curieux et des amateurs de l'art*) le font revenir à Anvers en 1635, époque évidemment prématurée. Un des portraits qu'il a gravés d'après Anselme Van Hulle, de Gand, pour le recueil des *Pacificatores orbis christiani* (Paix de Munster, 1648), le portrait du plénipotentiaire danois *Hermannus Mylius*, signé P. DE BAILLU sculp., est marqué du millésime 1649. C'est la date la plus récente qui se rencontre dans son œuvre. Il a gravé avec beaucoup de succès d'après nos maîtres P.-P. Rubens et Ant. Van Dyck, et, avec non moins de réussite, d'après les artistes renommés de l'Italie : Raphaël d'Urbin, Guido Reni et Annibal Carrache. Dans plusieurs de ses grandes estampes, il s'approche de bien près de l'habileté de burin et de la vigueur des Bolswert, de Pontius et de Vorsterman. Comme ses plus belles reproductions flamandes, on cite *Renaud et Armide*, de Rubens, et *l'Enlèvement d'Hippodamie*, dit le *Combat des Centaures et des Lapithes*, du même peintre, in-folio maximo. Au premier rang de ses reproductions italiennes, on place : *Héliodore chassé du temple*, l'une des *Stanze raphaëlesques*, en deux planches, et le *Christ mort sur les genoux de sa mère*, d'après le Carrache, in-folio maximo en travers; puis *l'Archange saint Michel*, du Guide, tableau d'autel de l'église des Capucins à Rome; *l'Héliodore* et le *Christ mort*, signés P. DE BAILLIU, sont rares à trouver en bonnes épreuves. Mentionnons encore les pièces épisodiques suivantes, qui, à un degré relatif, se distinguent par des qualités spéciales : la *Réconciliation de Jacob et d'Esau*, le *Christ au jardin des Oliviers*, la *Madeleine expirante*, de Rubens; le *Christ en croix*, *l'Assomption de la Vierge*, de Van Dyck; la *Sainte Famille*, de Th. Rombout; la *Suzanne au bain*, de Martin Pepyn; la *Flagellation*, de A. van Diepenbeek; *l'Invention de la sainte Croix*, de P. van Lint, et le *Saint Anastase*, d'après Rembrandt, une gravure du plus remarquable effet. Une représentation mystique où se voit l'image de sainte Catherine de Sienna (*Christo*

desponsae), est un beau morceau d'eau-forte, de pointe sèche et de burin.

Ses portraits sont également estimés. On a de lui, outre les plénipotentiaires de Munster et d'Osnabrug, *Hermannus Mylius*, *Matheus Wesenbecius* et *Henricus Herdinch*, les portraits d'*Albert d'Arenberg*, à cheval, de *Lucia Percy*, comtesse de Carlisle, d'*Ant. de Bourbon*, de *Philippe 1^{er}*, d'*Honoré d'Urfé*, d'après Van Dyck; de *Jean Bronkhorst*, du pape *Urban VIII* (Barberini), de *Jacop Backer*, de *Jean Leuber*, de *Claudius Chabot*, de *Jean Bylert*, in-4^o et in-8^o. Le dernier portrait est signé PETRUS BALLEU sculp. On connaît de lui une nombreuse collection de *Saints* et de *Saintes*, de format in-4^o ou petit in-folio, parmi lesquels sont les quatre docteurs de l'Église : *saint Thomas*, *saint Jérôme*, *saint Grégoire* et *saint Ambroise*. On y remarque aussi *sainte Marie-Madeleine*, sous la figure et le costume de M^{lle} de la Vallière. Cette gravure, traitée à l'italienne, est charmante. — Rappelons, enfin, ses *Apôtres*, les uns marqués P. DE BAILLIU, les autres P. DE BAILLIEU; ainsi que le frontispice et les planches, très-finiment exécutées, de l'ouvrage imprimé, en 1657, à Anvers, sous ce titre : *Margarita evangelica, sive Jesu Christi D. N. vita*, etc., per Joannem de Paris. — P. DE BAILLU.

Le nom de l'artiste anversoïse peut s'écrire *De Baillu* ou *De Bailliu*; les autres variantes sont à attribuer à l'inattention de ceux qui ont gravé les inscriptions où l'orthographe est estropiée.

Pierre de Baillu s'acquit une réputation de talent qu'il méritait. Le *Manuel de l'amateur d'estampes*, par le graveur F.-E. Joubert, dit même qu'il jouit dans sa patrie d'une très-grande célébrité, et qu'il fut un des plus habiles graveurs du XVII^e siècle. Son œuvre est considérable; Ch. Le Blanc donne la nomenclature de quarante pièces; mais il y en a plus de soixante. Edm. De Busscher.

Dictionnaire historique et biographique universel. — *Manuel des curieux et amateurs de l'art*, tome VI, école des Pays-Bas, par Huber et Martini. — *Manuel de l'amateur d'estampes*, par Joubert, 1831; par Ch. Le Blanc, 1834.

BAILLU (Ernest-Joseph) ou BAILLY, peintre d'histoire, de paysage et de vues

de villes, né à Lille (Flandre française) le 17 octobre 1753, mort à Gand, le 21 janvier 1823. Son père, J.-B. Bailly, était né à Mons, le 24 août 1721. Il vint à Gand en 1761 (*Reg. du recensement de 1806, section de la Liberté*), où il sollicita et obtint la bourgeoisie en 1763. Il fut immatriculé à la date du 11 avril; mais il n'entra dans la corporation des peintres gantois qu'en 1766. Dans le compte de 1763-1768, il est qualifié de *fyn-schilder*, désignation usitée dans le métier pour établir une distinction entre le peintre artiste et le badigeonneur ou peintre-réparateur. J.-B. Bailly mourut à Gand, le 4 février 1804, veuf de Marie-Madelcine Mottequin et époux de Marie-Pétronille Vispoel, mère d'Ernest-Joseph Bailly.

Celui-ci arriva à Gand avec ses parents, et il reçut ses premières leçons plastiques dans l'Académie de dessin, fondée par le peintre Ph.-Ch. Marissal, institution qui fut érigée, en 1771, par Marie-Thérèse, en Académie royale de dessin, peinture, sculpture et architecture. En 1767 et en 1772, des médailles lui furent décernées aux distributions des prix; la seconde fois dans la classe supérieure. Il avait alors pour protecteur l'abbé de Baudeloo. En 1772, il se rendit à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, et, pendant trois ans, il s'y initia à la pratique de la peinture. En 1775, il alla continuer son initiation technique à l'École artistique de Paris, et, pendant cet apprentissage, il s'appliqua à l'étude et à la copie des chefs-d'œuvre du Musée français. Ses ressources étant épuisées, il revint dans la maison paternelle. De retour à Gand en 1777, il n'eut point à s'affilier à la corporation plastique : par décret de Marie-Thérèse, du 13 novembre 1773, la peinture, la sculpture, la gravure et l'architecture avaient été déclarées arts libéraux, la noblesse ne dérogeait plus en les cultivant, et les artistes étaient affranchis de tout lien, de toute sujétion de métier. Lors de l'inauguration comtale de l'empereur d'Autriche Léopold II, célébrée dans la métropole de la Flandre, le 6 juillet 1791, le magistrat gantois confia à son pinceau l'exécution de quatre portraits de ce souverain, destinés à être

offerts à de hauts dignitaires. Il peignit aussi un portrait de Marie-Christine d'Autriche, épouse du prince Albert-Casimir de Saxe-Teschén, gouverneur général des Pays-Bas, le représentant du nouveau comte de Flandre, et huit grands portraits décoratifs pour le théâtre inaugural. En 1792, l'Académie de Gand ouvrit son premier concours de peinture; Ern.-Jh Bailly y prit part. Le sujet proposé était une tête d'expression, au choix des concurrents; il choisit le *Mépris*, et remporta une palme honorable. Cette œuvre est conservée au Musée de Gand, dans la collection des productions des lauréats académiques. Il fut moins heureux en 1796 et en 1802, bien qu'il fit preuve de progrès dans ces concours de peinture historique : *Œdipe maudissant son fils Polynice* et *Quinctius Cincinnatus parlant pour Rome*. Au salon d'exposition de 1796 figurèrent, outre son *Œdipe à Colonne*, deux paysages à figures et deux copies d'après Miéris, tableaux; une *Kermesse de village* et une *Vue de Gand*, aquarelles gouachées; quatre grandes esquisses de paysages pour lambris d'appartements, cartons dessinés au crayon noir, rehaussé de blanc, et destinés à être exécutés à l'huile. Ce genre de décor était déjà pratiqué avec succès, à Gand, par Pierre van Reysschoot, qui exhibait à cette exposition trois ports de mer turcs, ornés de ruines d'architecture et de figures, cartons de quatre pieds de haut sur cinq de large. L'*Œdipe* de Jh Bailly est actuellement dans la collection de pièces de réception de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Durant la période républicaine de la réunion de la Belgique à la France, la peinture fut, à Gand, dans un complet état de stagnation. Soutien de sa famille, Jh Bailly exécutait pour les amateurs de jolis dessins, qui enrichirent les nombreux cabinets de cette ville. Excellent dessinateur, ses productions crayonnées et colorées étaient fort recherchées, et le sont encore, lorsqu'elles se présentent dans les ventes artistiques.

La mode, si souvent fatale aux artistes, eut pour Jh Bailly un effet des

plus favorables : le goût que l'on montrait pour les meubles en bois précieux, à ornements de bronze doré, à panneaux ou médaillons de marbre blanc, lui inspira l'idée de décorer ces objets de peintures mythologiques, allégoriques et champêtres. L'engouement allant toujours croissant, il étendit ses peintures décoratives aux devants de cheminées, portes et lambris des appartements dans les somptueuses demeures de Gand et les villas de ses environs. Il y déploya un véritable talent. Ses figurines se distinguent par l'étude classique, par la finesse et la grâce, par des physionomies pleines d'expression caractéristique; ses épisodes rustiques respirent la franche gaieté flamande. Des commandes lui arrivèrent de toutes parts. Aujourd'hui même, les meubles ornés de peintures par Jh Bailly sont achetés, dans les ventes mortuaires, à des prix très-élevés, et beaucoup ont pris la route de l'étranger.

En tête de deux *Albums* de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, se voient des frontispices gouachés par Bailly, et traités dans le style classique de ses médaillons de marbre.

L'année 1811 fut glorieuse pour lui : toutes les villes de l'Empire français rivalisaient de témoignages d'allégresse et d'adhésion dynastique à l'occasion de la naissance du roi de Rome. La ville de Gand la célébra par des fêtes, et le conseil municipal appela les peintres et les sculpteurs de Gand à une lutte historico-allégorique, dont le sujet : *La Naissance du fils de Napoléon Ier*, exaltait les imaginations. L'esquisse de Bailly remporta la médaille d'or attribuée au concours de peinture; elle symbolisait ingénieusement la célébration de l'avènement de l'héritier présomptif des trônes de France et d'Italie. Cette œuvre, de petite dimension, a le mérite de l'école artistique de l'époque. Comme son *Œdipe*, elle fut offerte par le peintre à la Société des beaux-arts de Gand. Dans l'église du village d'Everghem, lez-Gand, se voit de lui un tableau d'autel, représentant *l'Annonciation*, et peint en 1806.

Ernest-Joseph Bailly est décédé à l'âge de soixante-dix ans. Il avait épousé

Justine Vanden Neucker ; il serait devenu un artiste de renom, si les circonstances n'avaient fait dévier une aptitude plastique incontestable. Son style, son coloris et sa touche ont une remarquable analogie avec la manière d'André Lens.

Edm. De Busscher.

BAIN ou **BAINUS** (Saint), évêque de Théroüanne, puis abbé de Fontenelle, mort vers 729. La naissance et les premières années de saint Bain nous sont entièrement inconnues. Il était moine à l'abbaye de Fontenelle, quand il fut appelé, vers 685, à succéder à Draucius ou Drancion, évêque de Théroüanne.

Après avoir gouverné son église pendant environ douze ans, il se démit de son siège, vers 697, et retourna à sa solitude de Fontenelle, où il fut élu abbé quelques années après; mais il renonça également bientôt à ces fonctions, autrefois importantes, et mourut simple moine. Il était honoré à Fontenelle le 22 juin. Le nom de ce saint se retrouve encore dans ceux de deux villages de son ancien diocèse, Baingahem et Bainghem, qui signifient tous deux *demeure de Bainus*. Toute la chronologie de saint Bain est très-incertaine, et il est bien plus facile, comme le fait remarquer le savant Mabillon, de s'y perdre que d'en suivre le fil interrompu.

Eugène Coemans.

Acta SS., t. IV, Junii, pp. 26-29. — Mabillon, *Ann. Benedict.*, t. II, passim. — Id. *Acta SS. ordin. S. Benedict.*, t. III, pp. 447-449. — Malbrancq, *De Morinis*, t. I, lib. IV, passim.

BAINUS (Jacques), professeur à Louvain, né à Ath, vivait aux XVI-XVII^e siècles. Voir **BAY** (Jacques DE).

BAINUS (Michel), théologien, né à Melin (Hainaut) en 1513, mort en 1589. Voir **BAY** (Michel DE).

BAL (Henri), poète flamand, né à Malines, vivait au commencement du x^e siècle. Il composa plusieurs pièces de théâtre, entre autres le *Jeu de saint Gommaire* et celui de la *sainte Vierge*. Président d'une société dramatique, connue sous la dénomination de la *Pivoine*, il vint, avec sa compagnie, à Anvers, en 1441, pour y représenter le drame de la *Circoncision*. La même année, il se rendit, à la demande du magistrat, à Lierre, où il fit jouer la pièce de saint Gommaire,

patron de la ville. Nous le retrouvons encore à Lierre en 1466 et 1475. Ce fut en 1466 que le grand concours (*Hel Landjuweel*) des sociétés de l'arbalète y fut ouvert et que Henri Bal, ainsi qu'Antoine de Rovere de Bruges, composèrent chacun trois pièces dramatiques pour y être représentées. Nous ne pouvons juger nous-même de la valeur de ses œuvres, car aucune n'en a été conservée; mais, d'après les chroniqueurs de cette époque, il jouissait d'une grande réputation et passait pour un des meilleurs poètes de son temps.

Ph. Blommaert.

Van Lom, *Beschryving der stad Lier*, pp. 144, 227. — Willems, *Belgisch Museum*, t. VIII, p. 291.

BALBIAN (Corneille VAN), né en Flandre vers la fin du xvi^e siècle et probablement parent de son homonyme mentionné ci-après. On croit qu'il s'adonna à la chimie et à la médecine et qu'il passa une partie de sa vie en Italie; du moins on a de lui un ouvrage intitulé : *Il Specchio della chimia*. Roma, Grignani, 1629, in-12.

G. Dewalque.

Valerius Andreas, *Bibliotheca Belgica*.

BALBIAN (Josse VAN), médecin et alchimiste, né à Alost vers 1560, mort à Gouda en 1616. Il paraît avoir fait ses études en Italie et avoir été reçu docteur à Padoue; plus tard, il quitta ce pays et, en 1597, il était établi à Gouda, en Hollande, où il embrassa le calvinisme. Il y mourut en 1616, comme on le voit par l'épithaphe qui fut placée sur son tombeau dans le temple de cette ville.

Il a publié : 1^o *Nova Ratio Praxeos medicinae, libris III*; Venetiis, 1600; in-12; ouvrage qui ne paraît rien renfermer de remarquable — 2^o *De lapide philosophico tractatus septem... à Justo à Balbian, Alostano*; Lugd.-Bat., Raphelengius, 1599; in-8^o. Ce travail a été reproduit dans le t. III du *Theatrum chemicum*; Argentorati, Zetznerus, 1613; in-8^o; 2^e édition, 1659, in-8^o. Ces traités, dont plusieurs ne sont pas signés Van Balbian, sont écrits dans le style mystique habituel aux ouvrages hermétiques; mais ils ne témoignent guère que des illusions de l'auteur-éditeur.

G. Dewalque.

Paquot, *Mémoires*, t. VII.

BALDE (*Henri*), écrivain ascétique, né à Ypres, le 4 juillet 1619, entra dans l'ordre des Jésuites le 20 septembre 1640. On ignore la date de la mort de ce religieux. Il n'est connu dans l'histoire littéraire que par un traité sur les vérités du christianisme, qui eut successivement plusieurs éditions, dont la première remonte à l'année 1673; elle a pour titre : *Nieuwe christelyke waerheden leerende wel leven ende wel sterven*, door P. Henricus Balde. Tot Brussel, G. Stryckwant, 1673; in-12. Les frères De Backer énumèrent, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, pp. 107-108, différentes éditions de ce livre, qui fut traduit en latin, en français et en allemand. Il a encore été réimprimé dans cette dernière langue, à Mayence, en 1842.

Bos de Saint-Genois.

* **BALDÉRIC** ou **DAUDRY**, en latin **BALDERICUS**, chroniqueur, vivait au x^e siècle. Il nous a légué une chronique qui constitue une des plus anciennes et des plus précieuses sources de notre histoire. C'est à ce titre qu'il mérite de figurer ici; car, bien qu'on ignore le lieu de sa naissance, tout porte à croire que l'auteur de la chronique d'Arras et de Cambrai a vu le jour dans cette dernière ville, bien que nous n'en puissions produire aucune preuve directe. Il y occupa successivement le poste honorable de secrétaire, d'abord auprès de l'évêque Gérard de Florennes, avant 1050, puis auprès de Liébert et de Gérard II. Ce dernier l'envoya à son collègue Hubert de Thérouanne, qui avait besoin d'un confident de ses peines. Baldéric mourut, vers 1097, chantre de la cathédrale de Thérouanne. On l'a confondu longtemps avec un de ses contemporains, portant le même nom et qui fut évêque de Noyon et de Tournai. C'est aux Bollandistes qu'on est redevable de la rectification de cette erreur. Notre chroniqueur passa ses jours dans la familiarité des prélats, sans parvenir lui-même jusqu'à la dignité épiscopale. Dans sa lettre à Hubert de Thérouanne, datée de 1082, l'évêque de Cambrai le représente comme un homme lettré et parfaitement au courant de ce qui concerne le pays des Morins, « sa ré-

cente chronique, qui traite de ce diocèse et de celui de Cambrai le prouve. » Faut-il induire de ces paroles que Baldéric eût composé, ainsi que l'avancent certains bibliographes, une chronique morine, *chronicon morinense*? En tout cas, cette œuvre, si elle a jamais existé, ne se retrouve plus. C'est à tort qu'on attribue aussi au docte chanoine la vie de saint Liébert, dont, en réalité, l'auteur est un moine nommé Raoul. Il en est autrement de la vie de saint Géry, dont la paternité ne peut guère être contestée à Baldéric. Mais ce ne sont là que des ouvrages secondaires; la chronique d'Arras et de Cambrai, le plus certain et le plus important des écrits de Baldéric, mérite seule que nous jetions sur elle un rapide coup d'œil.

Elle s'ouvre par une dissertation sur les causes de la fondation des villes en général, pour en venir à l'origine de Cambrai et d'Arras. L'écrivain consent à en ignorer les fondateurs : ce qui n'est pas d'une médiocre sagesse à cette époque amie des fables. De César, vainqueur de Commius, il passe à Clodion, conquérant de Cambrai, et poursuit ainsi, de chapitre en chapitre jusqu'à 1066, au milieu de l'épiscopat de Liébert (1050-1076). C'est un caractère commun aux anciennes annales, rédigées par des clercs, que de subordonner tout aux destinées du sacerdoce, et en cela, Baldéric ne se distingue point des écrivains contemporains. Mais il y a entre les divers livres de son ouvrage une différence marquée qui ne laisse pas que de faire quelque honneur à son sens historique : tandis que les deux premiers livres, où il n'a fait que compiler des documents ou des traditions, ne sortent guère des miracles et des monastères, le troisième, où il raconte ce qui s'est passé de son temps, est rempli d'événements politiques du plus haut intérêt, tels que la lutte du comte Lambert contre le duc de Lotharingie et l'invasion en Flandre de l'empereur Henri III. Cette partie de la chronique constitue la principale source où ont puisé les historiens de notre pays.

Baldéric a eu des abrégiateurs et des continuateurs. Les suppléments publiés

par M. Le Glay vont jusqu'à 1133. L'estime que le moyen âge faisait de son œuvre a subi victorieusement le contrôle d'une critique plus éclairée et plus sévère. L'auteur, qui empruntait dans son préambule cette belle maxime d'un ancien : *Melius est tacere quam falsa proferre*, mérite qu'avec les Bénédictins, on loue la vérité de sa narration. Quant au style, il ne manque ni de fermeté, ni de rapidité, bien qu'il ait pour instrument un latin souvent incorrect. On y sent un esprit nourri aux sources antiques; mais peut-être y voudrait-on moins de sécheresse. Il est rare que l'écrivain s'échauffe, sauf, par exemple, quand il raconte la défense des Cambrésiens contre l'attaque des Hongrois. Trop souvent aussi sa brièveté désespère notre curiosité légitime. Les nombreuses citations d'auteurs et les documents qu'il insère dans la chronique n'ajoutent point peu à la valeur de celle-ci. Les principaux manuscrits de Baldéric reposent à Arras, à Paris, à Douai et à Bruxelles. Édité pour la première fois en 1615, par notre compatriote Colvenère, professeur à l'Université de Douai, le *Chronicon Cameracense et Atrebatense* a été republié en 1834, par le regrettable M. Le Glay.

F. Hennebert.

Hist. littér. de la France, t. XIII, p. 403; t. VIII, p. 490. — *Recueil des hist. de France*, t. XI, pp. 31, 122; t. VIII. — *Acta SS. Belg.*, t. II, p. 7. — *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, n° 10, p. 372. — *Chronique d'Arras et de Cambrai*, par Baldéric, revue par le docteur Le Glay. Paris, 1834.

BALDÉRIC, quarante-deuxième évêque de Tournai-Noyon, 1099-1112. Baldéric monta sur le siège épiscopal des diocèses de Noyon et Tournai réunis, en 1099, après Radbod. Il eût pour père un chevalier artésien nommé Aibert, sire de Sarchinville et de Quécant. L'un de ses frères remplit les fonctions d'archidiacre à Cambrai; un autre y fonda une église; mais lui-même n'appartint jamais au clergé de la cité impériale. On a cependant voulu voir dans notre évêque l'auteur de la célèbre chronique d'Arras et de Cambrai, dont il vient d'être parlé à l'article précédent. M. Aug. Thierry a sanctionné cette légère erreur bibliographique,

en la reproduisant dans sa dix-septième lettre : il suivait en cela de respectables autorités, au premier rang desquelles nous comptons le premier éditeur de la chronique, Colvenère. Mais il est impossible de continuer à identifier ces deux personnages, en présence de la lettre adressée à Lambert, évêque d'Arras, par le chapitre de Noyon, lettre que Baluze a publiée. Ces témoins irrécusables, puisqu'ils sont contemporains, y revendiquent Baldéric le prélat comme n'ayant cessé d'appartenir à leur église, qui l'a nourri enfant et où il est devenu d'élève chanoine et de chanoine pontife. Or le chroniqueur nous apprend lui-même que, dès l'enfance jusque vers 1044, il a passé ses jours à Cambrai; et l'on ne peut guère contester sérieusement qu'il ne se soit rendu chez les Morins en 1082 et n'y ait vécu jusqu'en 1094. De plus, on possède un sceau qui démontre que Baldéric était déjà en 1093 archidiacre de Noyon : comment le même individu eût-il pu se trouver, en 1094, chantre de l'église de Théroutanne? Cesont cependant ces contradictions qu'on semble avoir voulu concilier dans une épitaphe qui figurait à la cathédrale de cette ville avant sa destruction, au xvi^e siècle, et qui était ainsi conçue : *P. Baldericus hujus ecclesie cantor et episcopus Noviomensis anno Verbi incarnati MCXII, prelationis sue XV pridie kalen. junii obiit meritis et chronico Cameracensi illustris*. N'ayant pas de documents qui nous permettent de contester le fait de la mort et de l'inhumation, à Théroutanne, en 1112, bornons-nous à faire remarquer ce qu'il y a d'in vraisemblable, sinon dans la date, au moins dans l'indication du fait. On est, du reste, d'accord pour récuser l'autorité de l'épitaphe et pour la considérer comme ayant été faite postérieurement, à une époque où la confusion de deux Baldéric, si voisins en tous points, s'explique aisément.

L'évêque de Tournai n'a pas besoin, d'ailleurs, pour se recommander à l'attention de se parer des œuvres d'un contemporain : outre ses libéralités envers son église et les réformes de monastères qu'il autorisa, il eut à pacifier un grave

différend qui avait éclaté entre les moines de Saint-Martin et les chanoines de Notre-Dame, au sujet des dîmes et de la sépulture des étrangers. Un moine avait été rudement battu, et dix-huit serviteurs de l'église de Tournai tués par représailles. Les évêques d'Arras et de Thérouanne furent commis par le pape pour juger de l'affaire, en présence de l'évêque du lieu, de celui de Cambrai, Odon, et de Henri, abbé de Saint-Vaast.

Baldéric tint un synode en 1101. En 1110, il eut l'honneur de poser la première pierre du chœur de la cathédrale de Tournai, construction d'une hardiesse et d'une pureté de lignes admirables, qu'il fallut plus de quatre-vingts ans pour mener à bonne fin. C'est aussi Baldéric qui fonda l'hôpital de Notre-Dame. Ses dernières années furent troublées par de graves démêlés avec les chanoines de Tournai. Ceux-ci députèrent des envoyés à Rome pour obtenir le rétablissement de l'évêché séparé; Baldéric riposta en lançant l'interdit sur leur église. Mais il mourut avant la décision du pape, laquelle fut favorable à la séparation. F. Hennebert.

Cousin, *Histoire de Tournai*. — Lemaitre-d'Anstang, *Histoire de la cathédrale de Tournai*. — Pertz, *Monumenta historica Germaniae*. — Le Glay, *Chronique de Baldéric*, préface.

BALDÉRIC I, aussi nommé Baudry et Walderic, évêque de Liège, mort vers 959, était neveu de Regnier au Long Col, comte de Hainaut; il succéda, dans cet important évêché, à l'infortuné Rathère. Il ne gouverna que trois ans, et l'histoire ne nous a conservé aucun fait remarquable de sa vie. Il ne paraît pas qu'il ait pris part à la guerre qui éclata entre Regnier au Long Col et Brunon de Cologne et qui se termina par l'exil de Regnier.

Eugène Coemans.

Chapeville, t. I, p. 187. — B. Fisen, *Hist. Eccl. Leod.*, liv. VI, p. 220. — Foullon, *Hist. Leod.*, t. I, pp. 179-181.

BALDÉRIC II, aussi nommé Baldric ou Baudry, quarante-septième évêque de Liège, décédé à Heremandout, le 29 juillet 1017. La mort venait d'enlever à l'Église de Liège le grand Notger, et il semblait difficile de trouver un successeur à un prélat qui avait réuni à un si

haut degré les brillantes qualités du prince aux vertus et au savoir d'un évêque accompli; Baldéric fut trouvé digne de cet honneur, et l'on peut dire à sa gloire que son règne ne fut qu'une continuation de l'administration sage et ferme de Notger. La généalogie de Baldéric est fort obscure et on ne saurait dire avec certitude de qui il descendait. Il résulte cependant de divers diplômes, qu'il était frère de Gislebert, troisième comte de Looz, et proche parent d'Arnould, comte de Valenciennes, et de Lambert le Barbu, comte de Louvain. A l'exemple de Notger, Baldéric s'appliqua constamment à développer la puissance du pays de Liège. Il obtint plusieurs augmentations de territoire de l'empereur Henri II, et reçut de Gérard, évêque de Cambrai, et de son frère Godefroi, la ville et le monastère de Florennes. Il hérita également de son parent Arnould, comte de Valenciennes, un château fort et divers alleux, probablement situés sur la limite de l'ancien comté de Flandre. Gilles d'Orval et tous les historiens qui l'ont suivi, ont cru que cet Arnould était comte de Looz et que ce fut son château et le comté de Looz qu'il légua à l'Église de Liège; mais ils paraissent s'être trompés (Voir J. Daris, *Bulletin de la Société du Limbourg*, t. III, p. 37), et on ne sait plus au juste où se trouvait ce domaine.

Le nom de Baldéric se rattache à plusieurs anciens monuments de Liège. Ce fut lui qui consacra, en 1015, en présence de saint Héribert, archevêque de Cologne, la cathédrale de Saint-Lambert et qui bénit, peu de jours après, l'église de Saint-Barthélemy, due à la générosité de Godescalc de Morialmé, prévôt de Saint-Lambert. Ce fut encore lui qui jeta les fondements de Saint-Jacques, cette magnifique église qui, pendant les siècles suivants, devait s'enrichir, avec tant de profusion, de chefs-d'œuvre de tout genre.

Durant un règne d'environ dix ans, Baldéric fut entraîné dans deux guerres; mais ses armes furent moins heureuses que celles de Notger. Il avait construit, vers l'an 1010, un château fort dans son

alleu de Hougaerde, pour se mettre à l'abri des déprédations de Lambert, comte de Louvain. Celui-ci se plut à y voir une provocation et une menace, et il s'ensuivit une guerre qui se termina par la bataille de Hougaerde (1013). Ce combat fut fatal aux Liégeois. Au commencement de l'action, l'évêque remporta quelque avantage, mais Robert, comte de Namur, son allié, ayant passé, au fort de la mêlée, du côté des Brabançons, les Liégeois furent entièrement défaits et laissèrent trois cents morts sur le champ de bataille. Baldéric pleura longtemps la mort de ses sujets, et fonda le couvent de Saint-Jacques, afin qu'on y priât perpétuellement pour l'âme de ses défenseurs. En 1017, Baldéric dut suivre Godefroi de Lorraine dans une expédition contre Théodoric, comte de Frise, qui venait d'être mis au ban de l'Empire à cause de ses brigandages. Déjà malade au début de la campagne, il ne put en supporter les fatigues et mourut au village de Herémandout. Son corps fut transporté à Liège et enterré dans la crypte de l'église Saint-André. Baldéric avait été pendant sa vie le protecteur zélé des écoles fondées par Notger ; il légua, en mourant, une partie de ses biens aux pauvres de sa ville épiscopale, et l'on peut dire qu'il fut l'un des meilleurs évêques de Liège.

Eugène Coemans.

Anselmus, *Vita Balderici* in Chapeville, t. I, pp. 222-242. — Fisen, *Hist. Leod.*, pp. 255-261. — Foulton, *Hist. Leod.*, t. I, pp. 208-212. — Daris, *Hist. de Looz*, t. I, pp. 383 et 386.

BALDUIN (*Noël* ou *Natalis*), compositeur de musique, né en Belgique dans la seconde moitié du x^{ve} siècle, mort en 1530. Le nom de famille de cet artiste s'écrit aussi *Baldwyn*, *Baudouyn* et *Balduin*, et il est appelé tour à tour dans les documents flamands contemporains *meester Noel*, *Nouel*, *Noe*. Après avoir pris part, pendant trois années, aux offices en déchant comme chapelain-chanteur, il devint en 1513, maître de musique du jubé de la chapelle de la Sainte-Vierge, à l'église collégiale de Notre-Dame à Anvers, et remplit ces fonctions, alternativement avec Michel Berruyer le vieux, dit *de Leasines*, jusqu'en 1517. Durant les cinq

années que Balduin dirigea cette chapelle, le répertoire choral s'enrichit de plusieurs nouveaux recueils de musique manuscrite, entre autres d'un volume contenant un grand nombre de motets à cinq voix, magnifiquement écrit par le célèbre calligraphe et miniaturiste Pierre Imhoff, dit Vanden Hove (voir ce nom) et surnommé *Alamire*. Ce dernier ayant exécuté, à la même époque, pour l'église, un autre livre de déchant qu'on peut qualifier de colossal (il était formé de feuilles de parchemin de trente et un pouces de hauteur), maître Noël fut chargé de la délicate mission d'en corriger les fautes de copie. En 1519, le célèbre imprimeur de musique Petrucci de Fossombrone publiait à Venise, dans le quatrième livre des *Motetti de la Corona*, deux motets à quatre voix de Noël Balduin : *O Pulcherrima Mulierum* et *Exallabo te, Deus meus*. Il est permis d'inférer de cette circonstance, qu'en quittant la direction de la chapelle d'Anvers, Noël Balduin se rendit en Italie, où les musiciens néerlandais étaient toujours bien accueillis. Plus tard, il revint à Anvers, y reprit sa place de chapelain-chanteur et y mourut.

Des messes, des motets, des chansons et des airs à plusieurs voix, composés par Noël Balduin, ont vu le jour en Italie, en Belgique, à Nuremberg, à Augsbourg et à Cordoue : ils sont énumérés dans la deuxième édition de la *Biographie universelle des musiciens*, par M. Fr. Fétis. On peut juger de leur mérite par le succès qu'ils continuèrent d'obtenir après la mort de leur auteur : trente-cinq ans après son décès, on transcrivait encore, dans les livres de la chapelle pontificale à Rome, six messes composées par Noël Balduin. Le successeur de Noël Balduin et de Michel Berruyer fut un musicien désigné seulement dans les comptes sous le nom de *maître Nicol*.

Chev. L. de Burbure.

BALDUIN (*Paschase*) ou **BALDUINUS**, antiquaire. Flamand d'origine, il était de l'ordre de Saint-Augustin et prieur de l'abbaye de Phalempin (ancienne Flandre) en 1552. Il s'occupa avec succès de langues anciennes, de sciences et d'archéologie. Nous n'avons de lui qu'un

ouvrage imprimé : c'est une lettre latine sur le livre *De Gemmis* de François de la Rue, de Lille ; elle fait suite à cet ouvrage, dans l'édition de Francfort de 1626. Cette lettre renferme une dissertation sur les noms hébreux des pierres précieuses et de curieuses remarques sur leurs propriétés, leur usage et leurs abus. Deux manuscrits du même auteur se trouvaient autrefois à l'abbaye de Phalempin : 1^o *De Ponderibus et Mensuris* et 2^o *De Kalendarii reformatione*.

Eugène Coomans.

Ruzelinus, *Gallo-Flandria*, p. 138. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 938. — Paquet, *Mémoires*, t. II, p. 391, in-8^o.

BALÉN (VAN). Le nom de Van Balen était déjà connu dans les arts, à Anvers, dès le x^e siècle. Nous trouvons, entre autres, outre les suivants, Pierre van Balen, le vieux, membre de Saint-Luc, en 1464 ; Pierre van Balen, le jeune, élève de Goswyn van Heryst, en 1532, et Ferdinand van Balen, maître de Saint-Luc, en 1561.

Ad. Siret.

BALÉN (Henri VAN), le vieux, peintre d'histoire, né à Anvers en 1560, y mourut en 1632. La date de naissance du peintre (1560) a été plusieurs fois controversée : en effet on éprouve quelque hésitation en la comparant avec celles de son admission à la gilde de Saint-Luc et de son mariage, toutes deux assez éloignées de celle de sa naissance. Mais, comme d'excellents investigateurs l'ont fait remarquer, les fureurs des iconoclastes désolèrent Anvers vers cette époque et entravèrent ou retardèrent beaucoup de carrières, surtout parmi les artistes. On peut donc, jusqu'à preuve du contraire, adopter la date de 1560. Une autre question est celle de savoir si Henri van Balen a été réellement élève d'Adam van Noort, né en 1557. Van Mander l'affirme et nous ne voyons aucune raison qui détruise cette assertion : ce n'est pas la première fois, dans l'histoire de l'art, qu'un maître n'a que fort peu d'années de plus que son élève. Ici la chose est d'autant plus possible que, selon toute probabilité, Van Balen ne s'adonna qu'assez tard à la peinture,

puisqu'il avait trente-trois ans lors de son entrée dans la gilde anversoise. Notre artiste fut reçu dans la corporation de Saint-Luc, en 1593 ; il en fut doyen en 1609-1610. Son atelier fut très-fréquenté, et, ce qui pourrait suffire à sa gloire, il fut le premier maître de Van Dyck. Celui-ci exécuta son portrait, gravé par Pontius. Van Balen se maria, en 1605, avec Marguerite Briers, dont il eut huit enfants : plusieurs furent peintres. Outre Jean, dont la biographie suit, on peut citer encore Gaspard, né en 1615, et Henri, le jeune, né en 1620, tous deux à Anvers. Une de ses filles, nommée Marie, épousa, en 1635, le peintre Théodore van Thulden. Le voyage d'Italie de Henri van Balen, raconté par Immerzeel d'après d'anciens auteurs et accepté par plusieurs biographes, ne repose sur aucun document authentique. Ce n'est qu'en voyant le style et le goût de ses compositions, où le génie italien a laissé des traces sensibles, qu'il est permis de croire à la réalité des études faites à Rome par notre peintre. Un monument de marbre orné d'un beau tableau de Van Balen, *la Résurrection*, et surmonté de son chef-d'œuvre, son portrait et celui de sa femme, lui fut élevé par sa veuve, dans l'église de Saint-Jacques, à Anvers. Voici l'épithaphe inscrite sur la pierre tumulaire :

SELPULTURE VAN DEN EERSAMEN
HENDRIK VAN BALEN STERFT
DEN 17 JULY A° 1632.
ENDE DE EERBARE MARGARITA
BRIERS SYN HUTSVROUWE STERFT
DEN 23 OCTOBER A° 1638.
ENDE JAN VAN BALEN HAERLIEDER
SONE STERFT DEN 14 MEERT A° 1654.
ENDE JOANNA VAN WEERDEN SYN
HUTSVROUWE STERFT DEN 6 APRIL
A° 1643.
BIDT V. D. S.

Une des chambres de la maison qu'habita l'artiste à Anvers, renferme encore une toile de ce maître, au-dessus d'une de ses cheminées. Cette maison est située Longue rue Neuve et porte le nom de *l'Homme Sauvage*. On sait que c'était une coutume du vieux temps, dans nos cités flamandes, de donner ainsi un nom spécial à chaque habitation un peu importante. Cette dénomination

remplaçait nos modernes numéros. Le Musée d'Anvers possède plusieurs tableaux de Henri van Balen : deux volets représentant un *Concert d'anges* ; le tableau principal, une *Sainte Famille*, est à la cathédrale ; sur les revers des volets sont peints en grisaille *saint Philippe* et *sainte Anne* ; puis une *Prédication de saint Jean-Baptiste*. Outre les peintures qui ornent le tombeau de l'artiste à l'église Saint-Jacques, ce temple possède encore plusieurs œuvres du même maître, parmi lesquelles nous citerons, *La Trinité glorieuse*, *Le Sauveur en Croix* et deux excellentes grisailles, *L'Adoration des bergers* et la *Fuite en Égypte*. Parmi les autres musées de l'Europe qui ont des œuvres de Van Balen, nous citerons Bruxelles, *La Fécondité* ; Amsterdam, *Les Dieux de l'Olympe* ; Florence, *Épousailles de la Vierge* ; Berlin, *Les Forges de Vulcain* (avec Breughel de Velours) ; Paris, *Le Repas des Dieux* ; Dresde, *Le Repos de Diane* (avec Breughel), *Nymphes et Faunes* et plusieurs autres ; etc., etc. On cite encore une œuvre curieuse de Van Balen, peinte en collaboration avec Jean Breughel de Velours, Sébastien Vranx et François Francken, le jeune. Il s'agissait d'exécuter, pour la chambre de rhétorique la Violette (*de Violiere*), qui formait l'une des branches de la corporation de Saint-Luc, un blason orné de figurines et destiné à un concours ouvert par la chambre de rhétorique du Ramcau d'Olivier (*Olyftak*). Le blason, offert gratuitement par ses quatre auteurs, remporta le prix du concours. Il fut peint en 1618 et est aujourd'hui dans la possession d'un particulier d'Anvers. La correction du dessin de Henri van Balen, la délicatesse de son pinceau, la science que trahissaient ses compositions, le rendirent un des grands peintres de son époque. Il travailla beaucoup avec Breughel de Velours et Josse de Momper et excella surtout dans les figures académiques. Outre le beau portrait que Van Dyck fit de son maître Van Balen, et qui fut gravé par Pontius, l'ouvrage de Descamps renferme encore une admirable reproduction de cette toile, par le graveur Fiquet : c'est une petite

tête à voir à laloupe. Dans la *Vie des peintres* de Campo Weyerman se trouve aussi le portrait de notre artiste gravé par Houbraken.

Ad. Siret.

BALEN (Jean van), fils de Henri, le vieux, peintre d'histoire et de paysage, né à Anvers, en 1611, décédé dans la même ville, en 1654. Son père fut son premier maître ; il alla jeune en Italie et en revint doué d'un talent fort gracieux. En 1642, il était de nouveau établi à Anvers, car il y épousa Jeanne van Weerden, qu'il perdit après un an à peine de mariage. La galerie de Vienne possède des tableaux de Jean van Balen, entre autres, le *Jardin de l'Amour*, où l'on voit Rubens, ses deux femmes et d'autres personnages plus ou moins connus. Van Balen excellait à représenter des anges et des amours, à l'instar de l'Albane, qu'il avait étudié de préférence. Comme son père, il avait aussi beaucoup de talent pour les figures académiques, les nymphes au bain, etc. Son coloris est transparent, ses carnations sont fraîches, ses fonds bien compris, ses arbres bien touchés et son goût de dessin est pur et correct. Un portrait de Jean van Balen se trouve dans Corn. de Bie, gravé par Hollar d'après le peintre lui-même.

Ad. Siret.

BALEN (Pierre), peintre d'histoire, né en 1580, à Liège. Il fut élève de Jean Ramaye, un des disciples de Lambert Lombard, et acquit sous ce maître un talent remarquable ; il jugea cependant à propos d'aller encore se perfectionner en Italie. A son retour, il épousa une fille issue du troisième mariage de Lambert Lombard, le célèbre peintre liégeois. Il vivait encore en 1656, car la tradition veut que Gérard Douffet peignit une tête de saint Jacques d'après un dessin de Balen. On a de lui une *Sainte Trinité*, à Liège ; ce tableau est en figures de grande dimension, mais à cette exception près, on croit qu'il n'a traité ses sujets qu'en petit.

Ad. Siret.

BALIQUES (Agnès), fondatrice des Apostolines, née à Anvers, en 1641 ; morte à Malines, le 15 octobre 1700. Par ses parents, Agnès appartenait à une famille originaire de l'Espagne. Élevée dans

les sentiments d'une solide piété, elle se consacra à Dieu, et fonda, en 1680, sous l'invocation de Marie immaculée, une congrégation de religieuses connues sous le nom d'*Apostolines*. Le but de cette institution était de venir en aide à la classe la plus nécessiteuse de la société, en procurant aux enfants des familles ouvrières et dépourvues de ressources le bienfait d'une éducation en harmonie avec leur position sociale. Les maîtresses ne se bornaient pas à donner aux jeunes filles qui leur étaient confiées l'instruction que, de nos jours, on est convenu d'appeler *primaire*, elles leur enseignaient aussi divers ouvrages manuels, tels que la couture, le tricot, et surtout la fabrication des dentelles.

Grâce au zèle infatigable de la fondatrice, la communauté se développa rapidement : en moins de vingt ans, elle comptait trois maisons à Anvers, une à Bruxelles, une à Malines et une à Audenarde. Agnès Baliques avait l'intention d'établir ses religieuses à Tongres et à Louvain, et elle s'était rendue à Aix-la-Chapelle, où on lui avait demandé de fonder une communauté, lorsque, à son retour, elle tomba malade à Malines, et y mourut, dans la maison de son ordre.

Ce fut Agnès elle-même qui composa les statuts des Apostolines ; ils furent publiés plus tard sous le titre de : *Den Godduchtigen Regel van de geestelycke dochters der vergaedinghe van de onbevleete ontfangenisse van de H. M. ende Moeder Godts Maria, genoemt Apostelinnen, eerst opgesteld in 't jaer 1680 door de seer Eerw. en Godminnende geestelycke dochter AGNES BALIQUES, fondatersse der selve vergaedinghe, ende den 28 feb. 1724 verandert, en in beten orden gestelt door synre Emin. Mynheer THOMAS PHILIPPUS, cardinael ende aertsbisschop van Mechelen : nu eerst in 't licht gegeven, enz. Mechelen, Vander Elst, 1736 ; 2 vol. in-12.*

E.-H.-J. Reusens.

BALISTA (*Laurent*), professeur à l'Université de Mayence au XVI^e siècle, naquit à Liège, probablement vers 1530. Il fit de bonnes études et la réputation de son savoir le fit appeler à l'Uni-

versité de Mayence, où il donna un cours de physique. En 1567, il composa un traité *De Arte poetica*, qu'il jugeait devoir être très-utile à la jeunesse. On ignore si ce livre a été imprimé ; on ignore également la date de la mort de son auteur.

H. Helbig.

Henricus Knodt, *De Moguntia litterata, Commentatio II. Moguntiae (1752)*, in-4^e, p. 74.

BALLAER (*Jean VAN*), écrivain ascétique plus connu sous le nom de *Michel de Saint-Augustin*, né à Bruxelles, le 15 avril 1622, mort dans cette ville le 2 février 1684. Il fit son cours d'humanités au collège fondé à Bruxelles, par les Augustins, au commencement du XVII^e siècle. Cette institution passait, à cette époque, pour un des meilleurs établissements de ce genre. Le jeune Van Ballaer s'y distingua parmi ses condisciples par une grande vertu et de rares talents. A l'âge de dix-sept ans, il entra dans l'ordre des Carmes chaussés, et prononça les vœux solennels au couvent de sa ville natale, le 14 octobre 1640. A partir de ce moment, il prit le nom de *Michel de Saint-Augustin*. Ordonné prêtre, en 1645, il célébra sa première messe le 10 juin de cette année, assisté à l'autel de ses six frères, dont trois étaient prêtres séculiers et trois autres appartenaient à l'ordre de Saint-François. Le même jour, et pendant cette solennité, un septième frère fit sa profession religieuse dans l'ordre des Carmes. Le père Michel devint successivement professeur de théologie, directeur des novices, définitéur ou assistant du père provincial, et deux fois prieur du couvent de Malines. Élu, en 1656, prieur du couvent de Bruxelles, il fut encore, la même année, nommé, à l'unanimité des suffrages, provincial de la Belgique par le chapitre de l'ordre réuni à Bruges. Cette dernière charge lui fut encore confiée en 1667 et en 1677. Il fut aussi, pendant quelque temps, commissaire général de l'ordre.

Observateur scrupuleux de la règle monastique qu'il avait embrassée, et profondément versé dans la théologie mystique et ascétique, le père Michel s'adonna, avec un zèle extraordinaire, à

la direction spirituelle des religieux de son ordre, des personnes ecclésiastiques et des gens du monde. Malgré les occupations si multipliées du saint ministre, il parvint à trouver le temps pour la composition de plusieurs ouvrages, qui tous respirent la plus haute et la plus tendre piété. Épuisé par des austérités continuelles, Michel de Saint-Augustin mourut, en odeur de sainteté, au couvent de Bruxelles, à la suite d'un catarrhe pulmonaire que lui causa la rigueur de l'hiver de cette année. Son corps fut inhumé dans l'église du couvent.

Voici les ouvrages dus à la plume du père Michel de Saint-Augustin : 1^o *Introductio in terram Carmeli et gustatio fructuum illius seu introductio ad vitam vere Carmeliticam seu mysticam et fructiva praxis ejusdem*. Bruxelles, ex typ. Francisci Vivien, 1659; vol. in-12 de XXXII-608 pages. Il parut peu de temps après une traduction flamande de cet ouvrage, sous le titre de : *Inleydinghe tot het landt van Carmelus*. Brussel, vol. in-12. — 2^o *Pia vita in Christo pro incipientibus, proficientibus et perfectis cum compendio tentationum et remediorum earumdem pro eisdem*. Bruxellæ, apud Joannem Mommartium, 1663; vol. in-12 de XII-743 pp. Le premier livre de ce traité avait déjà paru en flamand sous le titre : *Goddruchligh leven in Christo*. Brussel, 1661; vol. in-12. — 3^o *Institutionum mysticarum libri quatuor*. Antverpiæ, 1671; vol. in-4^o. C'est l'ouvrage précédent augmenté d'un troisième et d'un quatrième livre. Le troisième était intitulé : *De Introductione ad vitam mysticam et de fructiva praxi ejusdem*, le quatrième : *De totali abnegatione sui et de Vita Divina et Mariana, necnon de adoratione Dei in spiritu*. Ce dernier avait été publié en flamand, deux années auparavant, sous le titre : *Van de grondeloose Verloocheninghe synselfs om Godt en Maria, in Godt en Maria*. Mechelen, 1669; volume in-12. C'est sans doute le traité cité par Paquot, au n^o 6 de la liste des ouvrages de Michel de Saint-Augustin. — 4^o *Eensaemheydt van thien daghen, oft XXX meditatieën voor d'exercitien van thien daghen*. Brussel, Eng.-Henricus Fricx,

1677; vol. in-12 de 559 pp. — 5^o *Spiegel der religieuse volmaecktheydt voorghestelt in 't leven ende deughden van den dienaar Gods Fr. Arnoldus a S. Carolo, religieus clerck van de orden der Broeders van O. L. V. des berghs Carmeli in de Nederduytsche provincie*. Cortryck, erfenamen van Jan van Gemmert, 1677; vol. in-12 de 327 pp. — Dès l'année 1669, le père Michel avait fait paraître, à Malines, un abrégé de cette vie, rédigé aussi en flamand; un autre abrégé, en latin, a été imprimé dans le *Speculum Carmelitanum*, t. II, part. II, page 1031. — 6^o *Exercitien van thien daghen*. Yperen, 1681; vol. in-16. Différent du n^o 4. — 7^o *Het Engels Leven*; vol. in-16, imprimé à Ypres en 1681. Cité par Paquot, n^o 9. — 8^o *Collectio decretorum pro exactiori observantia constitutionum reformationis in provincia Flandro-Belgica conditarum a reverendissimis Joanne Antonio Philippino et Hieronymo Ari, generalibus in suis visitationibus; tum per capitula et congregationes a RR. PP. confirmatorum*. Bruxellis, Petrus Vande Velde, 1681; vol. in-8^o. — 9. *Het Leven der weerdighe moeder Maria a S^{ta} Theresia, (alias) Petyt, van den derden regel van de orden der Broeders van Onse L. Vrouwe des berghs Carmeli, tot Mechelen, ocerleden den 1 november 1677*. Une première édition de cet ouvrage parut à Bruxelles en 1681 (1 vol. in-4^o), et une seconde considérablement augmentée, à Gand, en 1683-1684, chez les héritiers de Jean Vanden Kerchove (4 parties in-4^o, ordinairement reliées en deux volumes). Le père Michel avait été le directeur spirituel de Marie de Sainte-Thérèse, du tiers ordre des Carmes, nommée dans le monde Marie Petyt, et morte, à Malines, en odeur de sainteté, le 1^{er} novembre 1677.

Le père Michel de Saint-Augustin laissa aussi quelques manuscrits : 1^o Une *Instruction courte et facile, contenant, en abrégé, beaucoup de choses utiles pour ceux qui commencent, pour ceux qui s'avancent et pour les parfaits*. Ce traité, écrit en flamand comme le suivant, était conservé au couvent des Carmes de Malines. — 2^o *De l'adoration en esprit et en vérité*. Ce manuscrit se trouvait chez les Carmes

d'Anvers. — Ces deux écrits n'étaient probablement que des traductions des livres I et IV des *Institutiones mysticae*, cités ci-dessus no 3. — 3^e On conservait aussi, en manuscrit, au couvent des Carmes, à Bruxelles, un cours de philosophie en latin, et un *Tractatus de jure et justitia*. Ces ouvrages, composés par le père Van Ballaer, lorsqu'il était chargé de l'enseignement de la philosophie et de la théologie, en qualité de professeur de l'ordre, ont péri avec la bibliothèque et le couvent des Carmes pendant le bombardement de Bruxelles, en 1695.

E - H.-J. Reusens.

Foppens. *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 896. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 383. — De Ram, *Hagiographie nationale*, t. II, p. 44.

BALLAERT (Henri VAN), sculpteur et tailleur de pierre à Gand, pendant la seconde moitié du xvi^e siècle. Il travailla, en 1571, pour l'église des Hospitalières de Notre-Dame de Sion, à Audenarde. Dans les comptes manuscrits de leur maison, conservés depuis 1317 jusqu'à nos jours, on trouve annoté, à l'année 1571, que Henri van Ballaert, de Gand, avait entrepris d'exécuter dans la chapelle de Sainte-Agnès, le tabernacle de l'autel avec d'autres travaux d'ornementation sculpturale, tant dans la chapelle que dans le cimetière. En 1573 Henri van Ballaert tailla pour la chapelle du conseil de Flandre, au château des comtes (*Sgravensteen*), à Gand, trois statues en marbre blanc.

Edm. De Busscher.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. IX, 1852: *Artistes belges au xvi^e-xviii^e siècles*, par Edm. Vander Straeten. — Pinchart, *Messager des sciences historiques de Belgique*. 1835.

BALLIEU (J.), grammairien, vivait à Anvers, dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Nous le trouvons établi comme maître d'école en cette ville, en 1771. Il y publia, la même année, une grammaire flamande, sous le titre de *Nederduytsche Spel- en Spraekkonst*. Quelques années après, il refondit cet ouvrage et en fit l'introduction d'un livre plus considérable auquel il donna le titre modeste de supplément : *Byvoegsel van naedere bemerkingen op de grondregels der Nederduytsche Spel- en Spraekkonst*. Quoique ayant chacun leur propre pagination

(120 et 130 pp.), les deux ouvrages, dans cette nouvelle édition, n'en forment qu'un seul se complétant l'un l'autre. L'auteur y traite de la vraie orthographe des mots de la langue, des neuf parties du discours, des conjugaisons et de leurs difficultés, etc. Cette grammaire, qui parut à Anvers, chez J.-E. Parys, en 1792, in-12, a un mérite incontestable pour l'époque à laquelle elle a été publiée.

F. Snellaert.

Willems, *Over de hollandsche en vlaemsche schryfwyze van het nederduitsch*, p. 41.

BALTHAZAR (Pierre), ou **BALTEN**, **BALTHAZARUS** ou **BALTENIUS**, peintre, graveur à l'eau-forte et au burin, florissait à Anvers durant la seconde moitié du xvi^e siècle. Peu connu de la plupart des écrivains artistiques, les dictionnaires et les manuels consacrés aux graveurs n'en font point mention. Le biographe Chrétien Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaemsche schilders, graveurs*, etc., et ensuite Adolphe Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les écoles*, citent quelques-unes de ses œuvres gravées. C'est Pierre Balthazar qui exécuta les premiers portraits des *Ducs de Brabant*, des *Princes de Hollande* et des *Comtes de Flandre*. Il a édité plusieurs collections de ces portraits, dessinés et burinés par lui, d'abord avec un texte latin, puis avec une traduction en langue française.

Le recueil qu'il publia des *Ducs de Brabant* est au millésime de 1575. Les portraits en pied, gravés à l'eau-forte et au burin, parurent en noir et enluminés. La Bibliothèque royale à Bruxelles possède un exemplaire en couleur. Le titre-frontispice porte l'inscription dédicatoire au milieu d'un écusson, accosté de deux porte-pennons aux armoiries de Brabant et de Flandre : *Clariss. et ampliss. Dom. JOHANNI SCHEYFVE LL. doctori eq. aur. Brabantiae, etc. has ad vivum expressas illust. Brabantiae Ducum imagines PETRUS BALTHAZARUS gratitudine ergo dedicabat. 1575. Cum privilegio*, In-folio. — De Philippe le Bon à Philippe II, onze ducs de Brabant sont en costume d'apparat de l'ordre de la Toison d'or.

La galerie ayant pour titre : *Principes Hollandiæ et Zelandiæ, Domini Frisiæ, etc.*, est sortie des presses plantiniennes, à Anvers, en 1578. Elle fut mise en vente par Philippe Galle, dessinateur et graveur, qui, à cette époque, avait établi un commerce considérable d'estampes dans cette ville. Il y en eut une édition française : *Les Vies et Alliances des comtes de Hollande et Zélande, seigneurs de Frise*. A Anvers, de l'imprimerie de Christ. Plantin, pour Ph. Galle, 1586. Sans préface ni introduction ; le frontispice représente la personnification de la Néerlande, sous la forme d'une jeune femme en ajustement du *xvi^e* siècle. C'est le frontispice de l'édition latine, à en juger par l'inscription : *Ph. Galle excudit cum privilegio regis*, 1578. Il y a trente-six planches, et les portraits finissent à Philippe II.

D'après un fragment de manuscrit du *xvii^e* siècle, conservé au dépôt des archives communales de Gand, manuscrit offrant des indices de papier et de type qui constatent son origine et son âge, l'*editio princeps* des comtes de Flandre était au millésime de 1584 et le titre ainsi conçu : *Genealogiæ et origines Salutariorum et Comitum Flandriæ, addita brevi vitæ cujusque enarratione CORNELIUS MARTINUS, Zelandus, ex verissimis chronographis et annalium scriptoribus collegit, PETRUS BALTENIUS ex antiquissimis tabulis imagines ad vivum expressit. IDEM edidit Antverpiæ MDXXXIIII*. La traduction française de l'ouvrage est intitulée : *Les Genealogies et anciennes descentes des Forestiers et Comtes de Flandre, avec brèves descriptions de leurs vies et gestes, le tout recueilly des plus veritables, approuvees et anciennes croniques et annales qui se trouvent, par CORNEILLE MARTIN, Zelandoy, et ornees de portraits, figures et guises de leurs temps, ainsi qu'elles ont esté trouuees es plus anciens tableaux, par PIERRE BALTHAZAR, et par lui-même mises en lumière*. En Anvers, chez Pierre Balthazar, et à la fin du texte : en Anvers, imprimé par André Bax, et exposé en vente par Pierre Balthazar, peintre. Le volume renferme deux frontispices, les armoiries ou insignes de l'archiduc

Mathias, ornant la dédicace, les armes et la carte de la Flandre, puis cinquante-deux portraits en pied de comtes et comtesses de Flandre, en quarante planches in-folio. Cette édition contient un extrait du privilège de publication exclusive, accordé, dès le 28 août 1578, à PIERRE BALTHAZAR, *citoyen d'Anvers*, ou à ses hoirs, soit avec le texte latin, soit traduit en une autre langue, pour un terme sexennal, à partir de la mise en vente. Une dédicace latine, adressée à l'archiduc d'Autriche, à la date des calendes de février 1580, est signée : *T. C. devotissimus PETRUS BALTHAZAR*. Cette dédicace est suivie d'un poème élogieux pour l'auteur et l'œuvre, par Jean Vander Noot, patricien d'Anvers ; en voici le début, qui nous fournit d'intéressantes notions biographiques :

Comme a faict cest auteur (*Pierre Baltens* sçavant,
Un des meilleurs esprits de nostre heureux Brabant)
Non seulement gentil en l'art de la peinture,
Mais bon rhétoricien et prompt en l'écriture :
Comme il demontre a nous et a tous estrangers
Par cest ouvrage, en parlant des premiers Forestiers
Et des Comtes après de Flandres la fertile :
Œuvre vraiment gentil, très propice et utile....

En 1598 vint une nouvelle publication française, éditée, cette fois, par J.-B. Vrients, et imprimée par Jacques Mesens, à Anvers. Pour ces trois éditions des *Forestiers et Comtes de Flandre*, les mêmes planches ont été employées. Elles sont bien dessinées, d'une agréable taille de burin, que le travail de l'eau-forte a facilitée. Les meilleurs portraits sont ceux de Charles le Bon, de Philippe le Hardi, de Charles-Quint et de Philippe II. Ce dernier portrait diffère dans son agencement du Philippe II des *Principes hollandiæ*. Plusieurs planches sont historiées. — Dans la préface latine de l'édition d'André Bax, l'auteur (P. Balthazar) dit qu'il a voulu, comme les anciens, perpétuer la mémoire des princes illustres ; mais, qu'au lieu de les représenter en statues d'or, de marbre ou de bronze, il a adopté le mode plus utile des *images gravées sur cuivre*, et chaque personnage dans le costume de son époque.

L'édition de 1598 contient le renouvellement du privilège de publication, accordé le 16 avril de cette année, de par

Philippe II, à J.-B. Vrients. La série des planches a été augmentée des portraits d'Albert et d'Isabelle, gravés par Jean Collaert, d'après Otto Venius, et au bas du titre-frontispice a été substituée l'adresse de l'éditeur J.-B. Vrients à celle du graveur Pierre Balthazar, alors probablement décédé.

En 1608 et 1612 se publièrent encore deux éditions françaises des *Forestiers et Comtes de Flandre*, imprimées à Anvers, par Robert Bruneau, pour le nouvel éditeur, qui ne craignit pas, dans la dédicace, adressée, en 1608, aux archiducs, de s'attribuer l'idée première et la paternité du recueil. « ... Comme j'avoy, dit-il, par assistance de M. Pierre Baltens, *faict recueillir* les images tirées au vif, ornées de leurs habitz de ces temps, les ay *faict tailler en rame*, accompagnées d'une briefve genealogie, et j'ay prins lhardiesse de les offrir tres humblement a voz Alteesses. D'Anvers, le 12 d'aoust 1608. — JOAN-BAPT. VRIENTS. » Déclaration mensongère, puisqu'il finissait à peine son apprentissage, en 1575 (1), quand Pierre Balthazar publiait déjà ses *Ducs de Brabant* et gravait ses *Princes de Hollande* et ses *Comtes de Flandre*; c'est une altération du texte de la dédicace de 1580, au préjudice de la réputation de P. Balthazar. Au revers des portraits d'Albert et d'Isabelle est imprimée une approbation ecclésiastique, du 15 août 1608, et sur la page suivante un privilège, de par les archiducs, donné à Bruxelles, le 1^{er} juin 1601, à J.-B. Vrients. Le poème de Jean Vander Noot est supprimé : naturellement, le poète y chante les louanges de l'auteur, Pierre Baltens, scavant, et non de l'usurpateur posthume de l'un de ses titres artistiques. — L'édition au millésime de 1612 n'était que le fonds restant de celle de 1608, acquis par les successeurs de Christophe Plantin, gravures et texte imprimé. Il n'y a de modifié que le titre et l'adresse : « A Anvers, se vendent en la boutique Plantinienne,

MDCXII, » avec l'adjonction des armoiries, assez médiocrement gravées, d'Albert et d'Isabelle, format in-folio. — Toutes les éditions des *Forestiers et Comtes de Flandre* ont donc été publiées avec les gravures primitives. Le biographe Chr. Kramm s'est trompé en disant que les portraits de 1608 ont été dessinés et publiés par *Corneille Martin* : cet écrivain n'en a été ni dessinateur, ni graveur, ni éditeur.

Immerseel, dans son dictionnaire biographique de 1842 : *De Levens en Werken der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs*, etc., ne cite point le peintre-graveur PIERRE BALTHAZAR; il donne, d'après Charles van Mander, une notice sur le peintre paysagiste et de scènes champêtres PIERRE BALTEN, qu'il fait naître à Anvers en 1540, et mourir en 1611. Cet artiste peignait à la détrempe et à l'huile, et était rhétoricien. Il relate son entrée dans la corporation anversoise, mais en omettant l'année de son admission à la franchise professionnelle. Or, *Pierre Balthazar*, le peintre-graveur, et *Pierre Balten*, le peintre paysagiste, ne sont qu'un seul et même artiste, comme M. Ad. Siret l'avait déjà supposé. Les notions biographiques d'Immerseel et de Jean Vander Noot, la désignation latine de *Petrus Ballemius* au manuscrit des archives de Gand, de *Pierre Balten* dans la dédicace de 1608, et l'appellation de *Pierre Balthazar* ou *Balten*, employée indifféremment par Paquot dans ses *Mémoires littéraires* (article de *Corneille Martin*), attestent cette identité, complètement corroborée par les inscriptions des *Liggeren* ou rôles de la gilde de Saint-Luc, d'Anvers. En 1524 fut enregistré BALTEN JANSSENE COSTERE, *beeldensydere*, — Balthazar fils de Jean de Coster, sculpteur; en 1540 : PIERKEN (*Balten*) CUSTODIS (*de Costere*, latinisé), *scilder*, — Pierre, fils de Balthazar de Coster, peintre; en 1569 : PEETER BALTENS, *alias* CUSTODIS, *deken*, — Pierre, fils de Balthazar, *alias* de

(1) La matricule de la gilde de Saint-Luc mentionne en 1567 : Jean-Baptiste (Vrients), apprenti du graveur Bern. Vande Putte; en 1575 : Jean-Baptiste Vrients, affranchi, marchand d'objets d'art.

Il est qualifié graveur et imprimeur d'images dans les comptes des doyens Ph. Galle et Frans Franck, 1585-1589.

Coster, doyen (1). Aucun autre artiste du nom de *Ballen* ne se trouve annoté dans le livre de la corporation, ce qui aurait eu lieu, s'il y avait eu un *peintre* et un *graveur*, ou deux peintres distincts. J. Vander Straelen, dans son *Jaerboek der vermaerde en kunstryke Sint-Lucas Gilde van Antwerpen*, reproduit un ancien tableau des dignitaires de la confrérie artistique et rhétoricienne : à l'année 1569 est cité le doyen Pierre Baltens, et, en note, il reçoit la qualification de *peintre et marchand d'estampes*.

Le nom primitif et réel de l'artiste est donc : en flamand, *Pieter de Costere Ballenssone*, et en français, *Pierre de Coster, fils de Balthazar*. L'abréviation *Baltens*, pour *Ballenssone*, de généalogique qu'elle était, est devenue patronymique. Les biographes l'ont adoptée sans se douter de sa provenance et de sa signification. Charles van Mander, le premier qui ait écrit la vie de P. BALTEN, a causé l'erreur des biographes qui l'ont consulté. En fixant à la date de 1579 l'admission dans la gilde de Saint-Luc, il a jeté de l'incertitude sur l'identité de ce peintre avec l'artiste inscrit en 1540 et doyen en 1569. De son côté, Immerseel, en portant la naissance de P. *Balten* à 1540, tout en empruntant à Van Mander l'historiette du tableau de la *Prédication de saint Jean*, où l'empereur Rodolphe II (on ne sait pour quel motif) fit remplacer le prédicateur par un éléphant, ce qui changeait les auditeurs en spectateurs, a embrouillé un peu plus encore la chronologie biographique.

Ainsi, PIERRE BALTHAZAR ou BALTEN fut un excellent dessinateur, assez habile graveur et un paysagiste de talent. Dans ses tableaux, traités à la manière de P. Breughel le Vieux, les petites figures de ses fêtes villageoises sont bien groupées, spirituelles et d'une touche agréable. Poète et chansonnier, il était un des membres acteurs de la chambre de rhétorique la *Violette*, section littéraire et

dramatique de la gilde anversoise de Saint-Luc. Lorsqu'il obtint la maîtrise picturale, l'artiste, fils de confrère, pouvait avoir de 20 à 25 ans. Selon Van Mander, il est mort à Anvers, on ne sait en quelle année. Nous croyons que ce fut vers 1598 et non, comme on l'a dit, en 1611.

Edm. De Busscher.

BALTYN (*Adrien*) ou **BALTIN**, jurisconsulte, historien et pensionnaire du quartier du Franc-de-Bruges, naquit à Bruges en 1546, et y mourut, le 21 octobre 1624. Il était issu d'une famille noble du Franc, dont plusieurs membres ont figuré honorablement comme pensionnaires dans ce pays. Son père, Jean Baltyn, était revêtu de ces fonctions. Ayant obtenu le grade de licencié en droit, Adrien vint pratiquer, comme avocat, à Anvers, où était déjà établi son frère Maximilien, dont les descendants ont continué à y résider. Ses principes, contraires au parti des états généraux et du prince d'Orange, le firent retourner dans sa ville natale, où se trouvait, du reste, une partie de sa famille. En 1580, il était déjà pensionnaire du magistrat du Franc. A la mort de Laurens d'Aula, arrivée le 4 juillet 1583, il remplaça cet homme de loi dans sa qualité de greffier de la chambre et continua à remplir ce poste important jusqu'à sa mort. Ces fonctions étaient à la fois judiciaires, administratives et politiques. En 1600, le Franc le députa aux états généraux, qui s'assemblèrent à Bruxelles le 28 mai de cette année. En 1604, Baltyn composa, en flamand, un exposé historique concis de l'état politique du Franc. L'ouvrage n'a certainement aucune valeur critique ou littéraire, mais, fait sur des documents originaux auxquels ses fonctions lui donnaient accès, Custis et Beaucourt ont pu y puiser d'utiles renseignements. En voici le titre : *Nauwkeurige Beschryving van het land van den Fryene, inhoudende een kort recueil ofte verhael van de gelegendhejd van hetzelve land, etc., etc.*; manuscrit in-folio

(1) Dans les comptes de l'église de Notre-Dame d'Anvers est annoté le paiement de la peinture des portes des grandes orgues, par *Pierre Custodis*, le 4 juin 1558. Cet instrument provenait du facteur d'orgues M^{re} Gilles Brebos. — Le 26 mai 1559,

Pierre Custodis, peintre, intervint dans un acte passé par-devant le notaire De Hertog, à Anvers, comme mombor de Claire de Craene, son épouse. — Chev. L. DE BURBURE.

dont une copie repose à la Bibliothèque publique de Bruges, et porte le n° 433. Le titre de l'enveloppe, écrit au XVIII^e siècle, attribue cet ouvrage à Adrien BULTYNCK, *licencié en droit, greffier de la chambre et pensionnaire du Franc*. C'est ce faux titre qui a induit en erreur le chanoine Van de Putte et d'autres. Les Baltynck et les Baltyn sont deux familles différentes de Bruges qui avaient contracté entre elles des liaisons de mariage. Anne Vanden Eede, fille de Charles Vanden Eede et de Marguerite Bultynck (tante de l'évêque De Corte, dit Curtius), épousa Jean Baltyn; elle est la mère : 1^o d'Adrien Baltyn qui fait l'objet de notre notice, et 2^o de Maximilien Baltyn qui décéda à Anvers, en 1628, comme conseiller-receveur général des domaines et des confiscations au quartier d'Anvers.

Lorsque, le 12 juillet 1611, les archiducs ordonnèrent de nouveau aux *officiers des villes et châtellenies* de faire homologuer leurs coutumes, ceux du Franc chargèrent de ce travail une commission dont Adrien Baltyn était l'âme; la révision devait porter sur les *crueren en statuten* publiés par le magistrat les 10 et 11 novembre 1542. La longue pratique du droit le rendait éminemment capable d'exécuter un pareil ouvrage. Les coutumes de Bruges ayant fait beaucoup d'emprunts à celles d'Anvers, il faut l'attribuer, en partie, à ce fait qu'Adrien avait appris à connaître et avait maintes fois appliqué le droit de la grande cité commerciale. L'œuvre de la commission fut envoyée au conseil provincial, de là au conseil privé, et décrétée officiellement en 1619.

Attaché sincèrement à ses souverains et à leur dynastie, Baltyn écrivit, en 1617, un traité de l'antiquité et prééminences des maisons d'Habsbourg et d'Autriche. Il existe en manuscrit dans la Bibliothèque de Mons.

En 1621, il fut appelé à prononcer l'oraison funèbre de l'archiduc Albert devant le magistrat du Franc et de la ville de Bruges, dans l'église des Frères mineurs de cette ville; elle eût lieu en latin et fut publiée, l'année suivante, sous le titre : *Oratio in funere*

serenissimi Alberti Austriaci (Gand; in-4^o).

Adrien Baltyn fut inhumé en l'église de l'abbaye d'Eeckhoute, à Bruges, dont le trente-quatrième abbé était son parent. De sa femme, appelée Marie Verleysen, fille de François, membre du grand conseil de Malines, Baltyn eut un fils nommé Josse qui occupait les fonctions de pensionnaire à Furnes, lorsque, en 1600, la ville et la châtellenie de ce nom le députèrent aux états généraux. Devenu membre du conseil de Flandre, il fut désigné par ce corps avec deux autres de ses collègues pour *visiter, examiner, corriger et arrêter* les coutumes d'Ostende. Ce travail fut envoyé au conseil privé le 16 août 1610, et homologué le 16 mars de l'année suivante. Le 8 octobre 1610, Josse Baltyn fut appelé aux fonctions de procureur général près du grand conseil de Malines, et, en 1615, à celles de maître des requêtes ordinaire de cette cour. Il y mourut le 9 janvier 1621. Britz.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 9. — Butkens, *Théâtre sacré du Brabant*, t. II, part. I, p. 102. — MS. 19122 (*Cons. de Fl.*, par Vander Vynekt). — MS. 6936 (*Cons. de Fl.*, par Foppens). — MS. 9939 (*Cons. de Malines*, par Foppens). — Beaucourt de Noordvelde, *Jaerb.*, t. III, p. 200. — Documents-archives de la Flandre occid., par Priem, t. VIII, 2^e série (*Rekeningen van 1624*), p. 121. — Goethals, *Lect.*, t. I, p. 100. — Gailiard, *Bruges et le Franc*, t. V, p. 133. — M. Vandeputte, dans la *Biographie des hommes illustres de la Flandre occid.*, t. I, p. 48, et M. de Meersman, dans le même ouvrage, t. III, p. 33, se trompent. M. Juste (*États généraux*, t. II, p. 210) écrit Adrien Bailly; ce sera une erreur typographique.

BALZAN (Pierre), ciseleur liégeois du XVII^e siècle, fut appelé à Paris, où Louis XIV lui commanda différents travaux, notamment quatre tables et dres-soirs d'argent que l'on conservait encore, en 1784, dans le garde-meuble du roi. Le trésor de la cathédrale de Liège possédait aussi, avant la révolution française, un reliquaire d'une exécution remarquable, dû au ciseau de cet artiste.

Ul. Capitaine.

Van den Steen, *Histoire de la cathédrale de Saint-Lambert*, p. 207.

BANDE (Georges DE), fondeur de canons, né à Luxembourg, au XVI^e siècle, mort en 1618. On n'a guère d'autres

détails sur sa vie que ceux rapportés par Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, dans la citation textuelle qu'il fait du manuscrit intitulé : *Viri illustres* (1), souvent consulté par ce biographe. D'après cette source, dont l'autorité est respectable, Georges de Bande aurait été greffier du conseil de Luxembourg, secrétaire du roi d'Espagne, et chargé par ce monarque de plusieurs missions auprès de l'empereur d'Allemagne et du roi de Pologne. Il aurait aussi occupé les fonctions de secrétaire de l'ordre de la Toison d'or. Ce qui semble avoir établi sa réputation, c'est l'introduction par lui, en Espagne, de l'art de fondre des canons de fer. On ajoute que, dans l'endroit où il établit ses usines, il fit construire une église dont le frontispice était soutenu par de colonnes de ce métal. En mourant, Georges de Bande fonda un hospice pour les ouvriers pauvres, sous la direction des Pères Jésuites, et légua, à cet effet, par son testament, une somme de 40,000 patacons.

BON de Saint-Genois.

BANELT (Jean), de l'ordre des Croisiers, né dans le pays de Liège, vivait à Huy, au commencement du XVII^e siècle. On lui est redevable d'un volume curieux, intitulé : *Petit discours de la translation du corps de madame S. Odile, vierge et martyre et patronnesse des Croisiers*. Liège, Ouwerx, 1616; petit in-8^o. — Même ouvrage *Remis en lumière par les Croisiers du couvent de Liège*. Liège, Ouwerx, 1664; petit in-8^o. L'auteur a donné lui-même, à Cologne, une traduction de son livre, sous le titre : *De Translatione reliquiarum corporis S. Odile Colonia-Agrippina ad Locum Clarum, sive cœnobium Huense totius ordinis primarium*. Coloniae, Grevenburchius, 1621; in-8^o.

Ul. Capitaine.

Valerius Andreas, *Bibliotheca Belgica*, p. 431.

BAR (Thibaut DE), évêque de Liège, 1302. Voir THIBAUT DE BAR.

BARAFIN (Pierre-Paul-Joseph), magistrat, né à Bruxelles, le 11 juillet 1774, mort dans cette ville vers 1841. On ne connaît pas de détails sur sa jeunesse. Toutefois, on doit supposer,

(1) Conservé à la Bibliothèque de la ville de Luxembourg.

d'après les positions qu'il occupa dans la suite, que c'était un homme instruit et qui avait fait des études régulières, non-seulement au collège, mais même à l'université. Quoi qu'il en soit, nous le voyons d'abord entrer comme employé au bureau central de la vérification des assignats, à Amsterdam, en 1794. Cette fonction ayant été supprimée l'année suivante, il fut nommé surveillant en chef des remontes générales de la république française. Employé ensuite à l'administration centrale du département de la Dyle, nous le trouvons chef du bureau de l'instruction publique à l'administration communale de Bruxelles, de 1797 à 1800, et, peu de temps après, commis greffier au tribunal de première instance de cette ville, ce qui fait supposer que Barafin n'était pas resté étranger à l'étude du droit. Aussi, après l'établissement du royaume des Pays-Bas, fut-il nommé, le 27 février 1815, greffier de la justice de paix du canton de Woluwe - Saint-Étienne. Il passa de cet emploi, en 1817, à celui de commis au ministère du waterstaat ou des travaux publics et à celui d'avocat fiscal, à la Haye ou à Utrecht. Il obtint, le 2 mai 1820, les fonctions d'auditeur militaire de la Flandre orientale. L'expérience qu'il avait acquise dans ce poste qu'il remplissait avec autant d'énergie que de talent, appela sur lui l'attention du gouvernement provisoire; le 9 novembre 1830, il fut nommé membre de la commission chargée de réviser les codes militaires. Des arrêtés royaux, des 22 octobre 1831 et 19 octobre 1832, le chargèrent temporairement du poste si délicat et si difficile d'auditeur militaire en campagne (*te velde*) près du conseil de guerre de la division des Flandres. Il revint, peu de temps après, à son auditoriat à Gand, qu'il occupa jusqu'en 1834. A cette époque, il fut soupçonné, à tort ou à raison, d'avoir favorisé l'évasion, de la maison de force de Gand, d'un faussaire, ancien quartier-maître, qui avait joué un certain rôle dans les premiers événements de la révolution de 1830, et le gouvernement provoqua sa mise à la retraite.

Barafin est connu par deux publications importantes. Immédiatement après la première restauration, qui avait promis de changer le système de perceptions des impositions indirectes, il fit paraître un mémoire qui eut quelque retentissement à cette époque et qu'il adressa, en 1814, au chancelier de France, sous le titre de : *Des Droits réunis ou quelques idées sur les moyens de mettre le peuple à l'abri de l'arbitraire et des vexations des employés des droits réunis, en perfectionnant le régime de la régie*. On lui doit en outre un travail plus considérable, publié à Bruxelles, en 1817, sous le titre de : *Exposé sommaire de la législation des impositions indirectes*, Bruxelles, A. Wahlen, in-8°, 328 pages. Ce livre estimé avait pour but d'exposer la législation des impositions indirectes et de la mettre en harmonie avec les principes généraux du droit civil, du droit criminel et des lois commerciales. On a parfois attribué ces publications à son fils, qui était lieutenant de douanes; mais il nous a été impossible de vérifier lequel des deux en est le véritable auteur. Quant à l'ouvrage qu'il aurait écrit, d'après un biographe, M. Pauwels-Devis, contre le gouvernement des Pays-Bas, à l'occasion de son projet d'introduire l'usage exclusif du hollandais dans les actes administratifs et judiciaires, nous n'avons pu le découvrir; il est peu probable du reste qu'un fonctionnaire aussi haut placé dans la magistrature, qu'un auditeur militaire, se fût permis d'attaquer ouvertement le gouvernement établi dans un écrit de ce genre.

Bon de Saint-Genois.

Archives du ministère de la justice.

BARATH (Jean), **BARATHUS**, **BARAT** ou **BARACH**, théologien de l'ordre des Carmes, originaire du Hainaut vécut longtemps à Valenciennes. Il fit ses études à Paris, y reçut le bonnet de docteur et jouissait d'une grande réputation de savoir entre les années 1426 et 1434. Son nom se trouve parmi ceux des quatre théologiens représentant l'ordre du Carmel au concile de Bâle en 1431. C'est tout ce que nous connaissons de ce personnage. On lui attribue les ou-

vrages suivants, qui sont probablement restés manuscrits : 1° *De Revelatione Divinorum*, lib. I. — 2° *Determinationes S. Theologiæ*, lib. I. — 3° *De Temporis nostri malis*, lib. I. — 4° *In Magistram Sententiarum*, lib. IV. — 5° *Quæstiones ordinariæ*. — 6° *Collationes synodales*, lib. I. — 7° *De Utilitate S. Scripturæ*, lib. I. — 8° *In Apocalypsim Postilla*, lib. I. — 9° *Quadragesmale*, lib. I. — 10° *In divum Paulum ad Hebræos*, lib. I. — 11° *Introitus Sententiarum*, lib. I. — 12° *Præconia Sacræ Voluntatis*, lib. I. — 13° *Compendium Thomæ Waldensis*, lib. I. — 14° *In Laudem Canonis Sacri*, lib. I.

Eugène Coemans.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 574. — Sweetius, *Athen. Belg.*, p. 389. — Brasseur, *Syd. Hann.*, p. 97. — *Biblioth. Carmel.*, p. 789. — Le-long, *Biblioth. Sacra*, p. 624. — *Daniel a Virgine Maria*, t. II. — *Speculum Carmelitanum*, t. IV, p. 1107.

BARBANÇON ou **BARBANSON** (*Constantin DE*), écrivain ascétique, né en Brabant vers 1565, selon le P. Hartzheim, ou, plus probablement, au bourg de Barbançon, près de Beaumont, en Hainaut, selon Paquot; mort à Bonn (Prusse rhénane), le 26 novembre 1631. Barbançon entra dans l'ordre des Capucins et fut envoyé, en 1611, par ses supérieurs en Allemagne pour y établir des couvents de leur ordre. Il fut successivement gardien des couvents de Cologne et de Münster-Eiffel. Il nous a laissé deux ouvrages de théologie mystique : 1° *Les Sentiers cachez de l'amour divin*, imprimé, en français, vers 1620. Cet opuscule fut traduit en latin et en allemand et eut diverses éditions. — 2° *Anatomie de l'âme et des opérations divines en icelle*. Cologne, 1632; in-12°, et Liège, 1635; in-12. Eugène Coemans-Paquot, *Mémoires*, in-8°, t. VIII, p. 114.

BARBANÇON (*Albert de Ligne*, prince **DE**) et d'Arenberg, naquit en 1600, de Robert de Ligne, baron de Barbançon, et de Claude, comtesse de Rhin et de Salm. Robert de Ligne était le deuxième fils de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, et de Marguerite de la Marck (1); il mourut le 2 mars 1614,

(1) Voy. *Biogr. nat.*, p. 367.

ayant obtenu des archiducs Albert et Isabelle l'érection en principauté de sa terre de Barbançon, le 8 février précédent (1). Il était capitaine des archers de la garde de ces princes, chef d'une compagnie de trente hommes d'armes et colonel d'un régiment de cavalerie allemande (2).

Albert de Ligne débuta de bonne heure dans la carrière des armes ; il comptait dix-huit ans à peine, lorsqu'il quitta sa patrie pour aller servir sous Bucquoy, en Bohême. Il fit, dans l'armée envoyée par Philippe III et les archiducs au secours de Ferdinand II, deux campagnes pendant lesquelles il se trouva aux assauts de plusieurs places ; il assista aussi au furieux et sanglant combat à la suite duquel Bucquoy, qui gardait la tête du pont du Danube devant Vienne, fut forcé de se retirer (3). Revenu aux Pays-Bas, sur le désir que lui en exprima l'archiduc Albert, il fut nommé par ce prince capitaine d'une compagnie de deux cents cuirassiers (4), destinée à faire partie de l'armée du Palatinat qu'Ambroise Spinola commandait en chef. Les hostilités entre l'Espagne et les Provinces-Unies, interrompues par la trêve de douze ans, allaient recommencer : l'archiduc, sur la recommandation de Spinola, donna à Albeft de Ligne la charge de cinq cents chevaux (5), à la tête desquels il prit part au siège et à la conquête de Juliers. En 1622, l'infante Isabelle, devenue veuve, ajouta au commandement qu'il avait déjà celui d'un régiment de quinze compagnies d'infanterie liégeoise (6). L'année suivante, elle plaça sous ses ordres un corps de six mille hommes d'infanterie et de douze cents chevaux, avec dix pièces de canon, pour opérer en Westphalie. Plus tard, le siège de Bréda

ayant été résolu, il se vit désigné parmi ceux qui devaient concourir à cette importante entreprise (7). Dans la campagne de 1625, il fut fait chef et général de toutes les compagnies d'ordonnance (8) ; il était, depuis le 10 mars 1614, capitaine de celle qu'avait commandée son père (9). Philippe IV, voulant récompenser ses services, le créa, le 19 juin 1627, chevalier de la Toison d'or : il reçut le collier des mains du duc d'Arschot, en la chapelle royale de Bruxelles, le 18 juin 1628 (10).

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, menacé à cette époque par la France, fit demander du secours au roi d'Espagne. Ce monarque résolut de lui envoyer un régiment d'infanterie que le prince de Barbançon lèverait en Allemagne, avec quatre cents chevaux qui seraient enrôlés au comté de Bourgogne (11). Pour faire ces levées, il fallait de l'argent, et le trésor des Pays-Bas était vide ; Albert de Ligne prit à sa charge les frais qu'entraîna la formation de son régiment (12). Ce corps était prêt à se mettre en route pour sa destination, lorsque l'infante Isabelle reçut la nouvelle que le duc de Savoie s'était arrangé avec Louis XIII. Des avis lui arrivaient coup sur coup, dans le même temps, que les Hollandais avaient le dessein de se rendre maîtres de Bois-le-Duc : elle ordonna au prince de Barbançon de faire descendre le Rhin à son régiment, qui était au Palatinat (13). Bois-le-Duc ayant, en effet, été investi par Frédéric-Henri de Nassau, elle lui confia le commandement d'un corps d'observation qui fut placé à Genappe (14).

Par des raisons qui ne nous sont pas connues, Albert de Ligne se vit retirer ce commandement ; il en fut vivement blessé, et son mécontentement s'exhala en paroles amères contre les ministres

(1) Archives du royaume.

(2) *Ibid.*

(3) Requête présentée par le prince à Philippe IV, en 1648.

(4) Patentes du 24 mai 1620, aux Archives du royaume.

(5) Patentes du 8 mars 1621, *ibid.*

(6) Patentes du 14 février 1622, *ibid.*

(7) Requête de 1648 ci-dessus citée.

(8) Patentes du 12 février 1625, aux Archives du royaume.

(9) Archives du royaume.

(10) *Historia de la orden del Toison de oro*, par don Julian Pinedo y Salazar, t. I, p. 343.

(11) Correspondance de l'infante Isabelle avec Philippe IV, année 1629. (Archives du royaume.)

(12) Il reçut en engagement, à titre d'indemnité, le comté de la Roche, dans la province de Luxembourg.

(13) Correspondance de l'infante avec Philippe IV.

(14) *Mémoires du comte de Mérode d'Ongnies*, publiés par le baron de Reiffenberg, pages 27 et 52.

espagnols qui inspiraient les résolutions de l'infante (1). Les murmures, du reste, comme nous l'avons dit ailleurs (2), étaient unanimes dans le pays : tout le monde attribuait la perte de Bois-le-Duc et de Wesel à la mauvaise direction des affaires, mais surtout à l'incapacité des généraux envoyés d'Espagne pour remplacer Spinola. La cour de Madrid, quoique avertie de l'état des esprits aux Pays-Bas, n'ayant pas donné satisfaction à l'opinion publique, le désir d'un changement de gouvernement gagna peu à peu une grande partie de la population de ces provinces. Plusieurs des chefs de la noblesse entrèrent dès lors en relations, les uns avec le prince d'Orange, les autres avec le cardinal de Richelieu. Parmi eux, il y en avait qui ne recherchaient l'appui de l'étranger que pour chasser les Espagnols des Pays-Bas, lesquels se seraient alors gouvernés eux-mêmes, à l'instar des Provinces-Unies (3); mais tous n'étaient pas animés du même patriotisme, et quelques-uns étaient prêts, en vue d'avantages personnels, à sacrifier la nationalité belge. Ce fut le comte Henri de Bergh qui se déclara le premier, et son exemple ne tarda pas à être suivi par le comte de Warfusée. L'un et l'autre se retirèrent au camp du prince d'Orange.

Albert de Ligne était lié d'une étroite amitié avec le comte de Bergh; celui-ci le traitait de fils, et il appelait le comte son père (4). Aussi crut-on assez généralement qu'il avait été initié aux projets et aux machinations du comte; on disait même qu'il avait promis de se déclarer son lieutenant (5). Il démentit ces bruits et ces conjectures par la conduite qu'il tint lorsque, au mois de juillet 1632, l'infante Isabelle convoqua les chevaliers

de la Toison d'or, pour leur communiquer la trahison dont l'un des principaux chefs de l'armée venait de se rendre coupable, et faire appel à leur fidélité et à leur dévouement : non-seulement il se rendit à cette assemblée, mais encore il déclara hautement à plusieurs de ses amis que le comte de Bergh était le plus grand traître du monde (6). Pour mieux témoigner de ses sentiments, il servit dans la campagne de 1633, sous les ordres du marquis d'Aytona, avec les deux régiments qu'il commandait.

Cependant les avis de la conspiration envoyés par Gerbier au comte-duc d'Olivarès (7), le désignaient comme y ayant participé. On savait aussi qu'il y avait eu des rapports suivis entre lui et le doyen de Cambrai, François de Carondelet, qui avait été l'intermédiaire du comte d'Egmont et du prince d'Epinoxy avec le cardinal de Richelieu; ses liens de parenté et d'intimité avec le prince étaient aussi un motif de le rendre suspect. Enfin il avait été plus d'une fois léger, inconsidéré dans ses propos. De là l'ordre que Philippe IV, le 13 mars 1634, donna au marquis d'Aytona de le faire arrêter (8).

Albert de Ligne se trouvait en ce moment à Bruxelles. Le 27 avril, il en partit avec la princesse sa femme pour aller faire ses dévotions à Notre-Dame de Hal; de là il devait aller s'établir à son château de Barbançon: il était absolument sans défiance. Le marquis d'Aytona, qui connaissait à l'avance ses projets, fit, la nuit, sortir d'Anvers deux compagnies de cavalerie, sous la charge du châtelain, lesquelles, arrivant dans la matinée à Hal, enlevèrent le prince, qu'elles conduisirent à la citadelle d'Anvers (9). Quelques jours après, un acte expédié par le conseil privé, sous le nom du roi,

(1) Interrogatoires du prince, en 1634.

(2) Voy. *Biogr. nat.*, p. 390.

(3) Dans un mémoire du maréchal de camp d'Hauterive, envoyé par Louis XIII sur les frontières des Pays-Bas, mémoire daté du 7 octobre 1632. à Mouy, on lit : « Egmont et Barbançon ont » cette folie de penser gouverner leurs provinces. » après en avoir chassé les Espagnols avec l'assistance du roi, et pour cela ils demandent qu'une armée entre dans leur pays, à condition de n'y rien prétendre. » (Archives des Affaires Étrangères, à Paris.)

(4) Interrogatoires du prince de Barbançon.

(5) *Ibid.*

(6) Déposition de François de Carondelet, doyen de Cambrai, détenu au château d'Anvers. (Archives du royaume, papiers du président Roose, t. LXIX, fol. 58 et suiv.)

(7) Voy. *Biogr. nat.*, p. 394.

(8) *Ibid.*, p. 386.

(9) *Gazette de France*, année 1634, p. 179. — Lettre du marquis d'Aytona, du 2 mai, à D. Martin de Aspe, secrétaire du cardinal-infant. (Archives du royaume.) — Interrogatoires du prince de Barbançon. (*Ibid.*)

commit pour l'examiner les conseillers au grand conseil Antoine de Vuldere, Gilles Stalins et Pierre Weyms, à l'intervention du conseiller fiscal Hovyne (1).

Ces commissaires se transportèrent à Anvers le 6 juillet ; ils procédèrent à son interrogatoire les 11, 12, 27, 28, 29 du même mois et les 4, 5 et 8 août. Il protesta d'abord qu'il ne pouvait reconnaître d'autres juges que le roi et les chevaliers de la Toison d'or ; néanmoins, vu la difficulté de réunir un nombre suffisant de confrères de l'ordre, et le désir qu'il avait d'obtenir une prompte justice, il consentait à se soumettre au jugement du grand conseil. Cette protestation faite, il se montra prêt à répondre aux questions qui lui seraient posées. Il avoua, sans détour, qu'il avait témoigné de la mauvaise humeur contre plusieurs des ministres, à la suite de la mesure qui l'avait privé de son commandement en 1629 ; mais sur tous les autres chefs d'accusation, comme d'avoir eu connaissance des machinations du comte de Bergh, d'avoir pris part aux complots du comte d'Egmont et du prince d'Épinoy, d'avoir tenu des discours séditieux, d'avoir sollicité l'appui du roi de France contre les Espagnols, d'avoir entretenu des pratiques avec le résident du roi d'Angleterre à Bruxelles, d'avoir, pendant la campagne de 1633, donné avis au prince d'Orange de l'état de l'armée royale, il nia absolument et avec persistance, disant entre autres, sur le dernier point, « qu'il n'était traître ni descendant du sang de traître. » La présomption la plus forte contre lui et dont le fiscal se prévalait surtout, résultait du billet que, le lendemain de son emprisonnement à la Alameda, le duc d'Arshot avait écrit au comte-duc d'Olivarès, billet où il déclarait que le prince de Barbançon l'avait plusieurs fois sollicité de s'éloigner de la cour, en l'assurant que tout le monde le suivrait (2). Albert de Ligne soutint que nulle foi ne devait

être ajoutée à la déclaration du duc, parce qu'elle était extrajudicielle ; qu'elle avait été faite en prison et inspirée peut-être au prisonnier par le désir de sa délivrance ; qu'elle ne spécifiait ni le temps ni le lieu où les propos qui lui étaient attribués auraient été tenus ; qu'on devait y attacher d'autant moins d'importance que, selon le propre dire du duc, il ignorait le but dans lequel on l'engageait à quitter la cour ; enfin que, si celui-ci eût soupçonné qu'une telle suggestion cachait de mauvais desseins, il n'était pas vraisemblable qu'il eût autant insisté auprès de l'infante pour la convocation des états généraux (3).

Les commissaires, en rendant compte au marquis d'Aytona de l'interrogatoire du prince, avouèrent qu'il n'existait d'autre preuve contre lui que la déclaration du duc d'Arshot, laquelle il avait « débattue et contredite par beaucoup « d'arguments et de raisons qui sem- « blaient être de considération (4) ; « ils exprimèrent toutefois l'avis qu'il y avait matière suffisante à lui faire son procès, « si les fiscaux se trouvaient munis d'au- « tres preuves que celles déjà vues (5). » Les fiscaux prétendirent qu'ils seraient en mesure d'en administrer. Le gouvernement donna des ordres en conséquence aux commissaires, et ceux-ci, le 26 septembre, rendirent une sentence interlocutoire portant qu'il serait passé outre, par-devant eux, à la parinstruction du procès (6). Lorsque cette sentence fut signifiée à Albert de Ligne, il se borna à répondre « qu'il persistait en ses pro- « testations précédentes, et qu'au sur- « plus le roi, de son autorité souveraine, « pouvait disposer de lui comme il trou- « verait convenir (7). » Des informations furent prises en différents endroits, à la requête des fiscaux, sans qu'elles révélassent des faits graves à sa charge et sans qu'on lui fit subir de nouveaux interrogatoires. Sur ces entrefaites, le cardinal-infant, frère de Philippe IV,

(1) Archives de l'office fiscal du grand conseil.

(2) Voy. *Biogr. nat.*, p. 396.

(3) Les interrogatoires originaux du prince de Barbançon sont aux Archives du royaume, dans le fonds de l'office fiscal du grand conseil.

(4) Lettre des commissaires au marquis d'Ay-

tona, du 9 août 1634. (Papiers du président Roose, t. LXIX, fol. 262, aux Archives du royaume.)

(5) Lettre du 22 août 1634. (*Ibid.*, fol. 245.)

(6) Archives de l'office fiscal du grand conseil.

(7) Lettre du greffier Van l'affenrode aux commissaires, du 28 septembre 1634. (*Ibid.*)

était arrivé aux Pays-Bas. Ce prince, par des lettres du dernier février 1635, commit au grand conseil le jugement de la cause d'Albert de Ligne : une chambre de sept conseillers à choisir par le président et auxquels serait imposé le plus grand secret, devait en être chargée (1).

Le 16 avril 1635, le cardinal-infant fit son entrée solennelle à Anvers. Comme il se proposait d'y visiter la citadelle, le prince de Barbançon en avait été extrait la veille et transféré au château de Vilvorde (2). Le mois suivant, il fut conduit au château de Rupelmonde, pour être confronté avec le sieur de Maulde, frère de l'ex-gouverneur de Bouchain, Georges de Carondelet, qui avait été mis en cette prison d'État (3). On le ramena ensuite à Anvers.

Il y avait trois ans qu'il avait été arrêté; il y en avait deux que toutes poursuites étaient abandonnées contre lui : cependant on ne le jugeait pas et on le retenait sous les verrous. Il s'en plaignit au cardinal-infant, en demandant, ou qu'on le condamnât, s'il était coupable, ou qu'on le rendît à la liberté, s'il était innocent. Tout ce qu'il obtint du grand conseil, à qui Ferdinand renvoya sa demande, fut qu'il « pourrait faire parinstruire de sa part le procès, pour, ce fait, y être ordonné comme il appartiendrait (4) ». C'était là une étrange manière d'administrer la justice. Albert de Ligne s'y soumit néanmoins : il présenta requête au grand conseil, « afin qu'il fût ordonné aux fiscaux de passer outre à la parinstruction de son procès ou d'y renoncer. » Le cardinal-infant en écrivit lui-même à cette cour souveraine (5). Les fiscaux prétendaient toujours que des preuves leur manquaient, mais qu'ils ne renonçaient pas à les recueillir. Les mois, les années s'écoulaient ainsi. La princesse de Barbançon fit alors des démarches personnelles auprès du frère de Philippe IV, et le cardinal-infant ordonna aux sept conseillers

qui composaient la chambre chargée de juger le prince, de lui donner leur avis, chacun à part, sur son procès. Tous déclarèrent uniformément qu'ils ne trouvaient contre le prince aucune preuve des faits dont il était accusé (6). Peu de temps après, Ferdinand d'Autriche mourut (9 novembre 1641). Albert de Ligne renouvela ses sollicitations auprès de don Francisco de Mello, à qui Philippe IV avait confié le gouvernement intérimaire des Pays-Bas. Cette fois elles eurent plus de succès : le 24 décembre 1642, Mello le fit mettre en liberté et conduire à Namur, qu'il lui assigna pour résidence, sous le serment fait par lui et la caution, donnée par la princesse sa femme, qu'il ne sortirait pas de cette ville (7).

Albert de Ligne ne resta pas longtemps confiné à Namur : don Francisco de Mello lui permit bientôt après d'aller partout où il voudrait dans les Pays-Bas, hormis à Bruxelles, et cette unique restriction fut levée par le marquis de Castel-Rodrigo, qui succéda à Mello, en 1644. Une pleine et entière liberté lui était ainsi rendue. D'ailleurs il se vit différentes fois appelé, par l'un et l'autre des deux gouverneurs que nous venons de nommer, à des réunions des conseils d'État et de guerre; il reçut de don Luis de Haro des lettres où le premier ministre l'assurait que le roi avait toute satisfaction de sa personne; Philippe IV même le chargea d'investir, en son nom, le duc d'Amalfi du collier de la Toison d'or. Il pouvait croire, d'après tout cela, que son innocence avait été reconnue. Cependant on ne le rétablissait pas dans ses charges militaires, et on ne lui en conférait aucune autre. C'était en volontaire que, voulant servir le roi et le pays, il avait dû faire la campagne de 1646. Lorsqu'il lui arrivait d'en manifester son étonnement, les ministres lui répondaient qu'ils avaient les mains liées par les ordres de la cour (8).

Dans cette situation, il crut devoir

(1) Registre du grand conseil, n° 927, fol. 48.

(2) *Gazette de France*, année 1635, p. 219.

(3) *Ibid.*, p. 315.

(4) Appointement du 4 juillet 1637. (Archives de l'office fiscal de Malines).

(5) Lettre du 3 mars 1639 (Arch. du grand conseil).

(6) Lettre de l'archiduc Léopold à Philippe IV, du 8 février 1630 (Archives du royaume : Secrétairerie d'État).

(7) Actes conservés dans les arch. de l'office fiscal.

(8) Tous ces faits sont tirés de la lettre qu'il écrivit à Philippe IV en 1647.

prendre son recours au roi lui-même. Il adressa à Philippe IV, au commencement de 1647, une lettre où, après avoir rappelé les services rendus par lui et les siens à la maison d'Autriche, la captivité imméritée qu'il avait subie plus de huit années durant, le tort qu'elle avait causé à son honneur, les peines infructueuses qu'il s'était données pour être jugé, il faisait appel à la justice et à la religion du monarque : « Sire, lui disait-il, en terminant, Votre Majesté ne permette pas qu'une maison, laquelle, dans tous les troubles et révoltes de vos Pays-Bas, ne s'est étudiée qu'à donner à vos augustes prédécesseurs de perpétuelles preuves de son zèle et de sa fidélité à leur service royal par tant de belles et généreuses actions, et dont les enfants ont, en ce regard, si religieusement suivi la trace de leurs pères, soit plus longtemps privée de ce trésor que les gens de Votre Majesté m'ont enlevé par les prisons et apparences de poursuites criminelles desquelles la justice et bonté de votre naturel royal ont, par la grâce de Dieu, délivré mon innocence. Mais cela est bon pour ce qui regarde les commodités de la liberté du corps. L'esprit est plus enchaîné que jamais par ses inquiétudes et l'affliction que je reçois du mépris de vos ministres. Sire, mettez-le en liberté par la grâce que je demande très-humblement à Votre Majesté, de leur faire déclarer au moins que sa volonté est qu'ils sachent que je suis rétabli dans sa grâce royale et l'honneur de son estime, leur ordonnant de ne plus suivre ce mauvais principe qu'ils m'ont posé de la défense, que je ne puis croire que Votre Majesté leur ait faite, de m'employer à son service et de ne m'en point tenir pour moins digne que je n'étois auparavant ma disgrâce.... (1). »

(1) Cette lettre est dans le MS. Gaignières, 686, à la Bibliothèque impériale, à Paris. Elle ne porte pas de date ; mais nous avons cru pouvoir, d'après son contenu, la regarder comme ayant été écrite au commencement de 1647.

(2) Lettre du 21 juin 1648. La requête y est jointe (Archives du royaume).

(3) Archives du royaume.

(4) *Ha parecido decir à V. A., que el*

Vers ce temps, le gouvernement des Pays-Bas fut confié à l'archiduc Léopold. Albert de Ligne s'adressa de nouveau à Philippe IV, afin qu'il voulût faire connaître à l'archiduc qu'il lui avait rendu ses bonnes grâces, et que, par conséquent, il pouvait être appelé à remplir des emplois publics. Les guerres avec la France l'avaient ruiné ; son château de Barbançon avait été saccagé deux fois ; un revenu considérable dont il jouissait en Lorraine avait été confisqué ; il ne recevait plus de solde ni de traitement depuis un grand nombre d'années ; il semblait donc de toute justice qu'on fit quelque chose pour lui. Philippe IV demanda sur cette requête l'opinion de l'archiduc (2). Celui-ci ne se pressa pas de s'en occuper : ce fut seulement le 8 février 1650, plus de dix-huit mois après l'avoir reçue, qu'il répondit au roi. Tout en reconnaissant que les fautes imputées au prince de Barbançon n'avaient pu être prouvées, il n'était d'avis ni de lui rendre un commandement dans l'armée, ni de lui donner le gouvernement d'une place de guerre ou un siège au conseil d'État ; seulement il proposait que le roi le nommât gentilhomme de sa chambre en service ordinaire, dans la persuasion qu'il n'irait pas en remplir les fonctions (3). Philippe se montra moins généreux encore que son cousin : il trouva que le prince se devait tenir pour satisfait, ne pouvant pas douter que le roi ne l'eût reçu en sa grâce, puisque ses gouverneurs avaient traité avec lui d'affaires de son service, l'avaient laissé aller à l'armée, l'avaient fait entrer dans le conseil de guerre et admis à exercer les fonctions de chevalier de la Toison d'or (4). A partir de ce moment, nous perdons de vue Albert de Ligne jusqu'en 1658, époque où don Juan d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, lui donna le commandement de la garnison d'Ypres, en

principio se podría dar por satisfecho con que no puede dudar que yo le he admitido en mi gracia, pues mi gobernadores le admiten y han tratado con él negocios de mi servicio, dexándole ir á los exercitos, y entrado en la junta de guerra dellos, y admitiéndole en las funciones de la orden del Tison.... (Lettre du 18 mars 1650, aux Archives du royaume).

lui conférant le titre de capitaine général de l'artillerie (1). Nous le trouvons, en 1673, en Espagne, revêtu de la charge de conseiller au conseil suprême de guerre (2). Il mourut à Madrid au mois d'avril 1674, et y fut inhumé au couvent des Capucins de la Patience (3). Il avait épousé Marie de Barbançon, vicomtesse de Dave.

Moréri, l'auteur de la *Historia de la Orden del Toison de oro* et d'autres encore rapportent qu'Albert de Ligne fut créé duc par l'empereur Ferdinand III, en 1644. Ceci a besoin d'explication : Le diplôme du 9 juin 1644, par lequel Ferdinand III érigea en duché de l'Empire la principauté d'Arenberg, en conférant au prince Philippe-François d'Arenberg et à son frère Charles-Eugène le titre de duc (4), étendit cette dernière grâce à leurs cousins Philippe, prince de Chimay, et Albert, prince de Barbançon. Une telle concession faite par un souverain étranger à des Belges était contraire aux lois héraldiques des Pays-Bas : l'archiduc Léopold, par un décret du 27 janvier 1651, que Philippe IV approuva le 16 avril suivant, déclara qu'il n'y avait que le duc et la duchesse d'Arenberg qui pussent user de ce titre (5). Celui de prince de Barbançon fut donc le seul que le gouvernement reconnut à Albert de Ligne.

Gachard.

BARBANÇON (*Octave-Ignace* de Ligne-Arenberg, prince DE), fils du précédent, né en 1640, mort en 1693. Les renseignements nous manquent, malgré toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livré, sur les commencements de sa carrière militaire ; nous savons seulement qu'en 1671, il était parvenu au grade de sergent général de ba-

taille dans l'armée royale aux Pays-Bas (6). L'auteur anonyme du tableau de la cour de Bruxelles, que nous avons eu déjà l'occasion de citer (7), faisait de lui, vers cette époque, un portrait flatteur : « Il a, disait-il, beaucoup d'esprit » et d'agrément et un certain air de gaieté » qui plaît fort aux dames et déplaît » fort aux hommes : car il a eu assez de » querelles avec ces derniers, comme il a » eu assez les grâces des premières. Une » privauté avec une fort belle chanoinesse lui a attiré sur les bras toute » une famille de braves gens qui ont employé le duel et un projet d'assassinat » pour en tirer raison ; mais il s'en est » démêlé avec beaucoup de cœur, d'adresse et d'honneur. Il a peu de biens, » quoiqu'il en mérite beaucoup par son » penchant à la générosité et à la gloire ; » et, à en parler franchement, c'est un » des plus brillants génies des Pays-Bas. »

Le prince Octave de Barbançon épousa, à Madrid, le 7 janvier 1672, doña Teresa Manrique de Lara, dame de la reine Marie-Anne d'Autriche, fille de feu don Inigo Manrique de Lara, comte de Frixiliana, et de doña Margarita de Távora. Cette union, outre les avantages matériels qu'elle lui procurait, car doña Teresa Manrique apportait à son mari une dot de cinquante mille écus, lui assurait la faveur de la reine et des ministres espagnols (8). Au mois d'avril 1674, le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas, l'envoya à Londres (9), pour féliciter le roi de la Grande-Bretagne sur le rétablissement de la paix entre cette couronne et les Provinces-Unies (10). Charles II, en 1675 (11), lui conféra la charge de gouverneur et souve-

tique du 8 décembre 1671, que nous avons sous les yeux.

(7) *Biogr. nat.*, p. 409. Ce tableau inédit de la cour de Bruxelles fut écrit en 1668 ; il est intitulé : *Discours contenant les portraits des personnes de qualité et de considération qui sont attachées au service de S. M. C. aux Pays-Bas.*

(8) *Relations véritables*, gazette des Pays-Bas, année 1672, pp. 45 et 78.

(9) *Gazette de France*, année 1674, p. 521. — *Relations véritables*, année 1674, pp. 360 et 383.

(10) Par le traité conclu à Westminster, le 19 février 1674.

(11) Au mois de juillet. Il prêta serment le 29 octobre (Archives de l'État, à Namur).

(1) Patentes du 11 juillet 1638. (Archives du royaume, reg. aux patentes pour les troupes, 1638-1639, fol. 45 v°.)

(2) Il prend ce titre, avec celui de gentilhomme de la chambre du roi, dans une procuration passée à Madrid, le 6 novembre 1673, laquelle est relatée dans un acte du 21 juin 1674, portant cession et transport de la principauté de Barbançon en faveur de son fils Octave.

(3) *Historia de la Orden del Toison de oro*, t. I, p. 343.

(4) *Voy. Biogr. nat.*, p. 405.

(5) Archives du royaume.

(6) Ce titre lui est donné dans un acte authen-

rain bailli de la ville et province de Namur; le 15 mars 1682, il le décora de la Toison d'or (1), dont le collier lui fut remis, le 8 octobre suivant, à Ruremonde, par le prince de Nassau, gouverneur de Gueldre, doyen de l'ordre aux Pays-Bas (2); enfin il l'éleva, en 1687, au grade de mestre de camp général de ses armées (3).

Nous avons dit, dans la notice consacrée au marquis de Gastañaga (don Francisco-Antonio de Agurto), comment Louis XIV, sans égard pour la trêve qu'il avait conclue à Ratisbonne, recommença les hostilités contre les Pays-Bas en 1689, et comment il s'empara de Mons en 1691 (4). L'année suivante, il résolut d'assiéger Namur, la plus forte place qui restât à l'Espagne dans ces provinces; il l'investit, le 25 mai 1692, avec une armée de quarante bataillons et quatre-vingt-dix escadrons (trente-deux mille hommes) qu'il conduisait en personne, tandis que le maréchal de Luxembourg, à la tête de soixante-six bataillons et de deux cent neuf escadrons (5), tenait la campagne et couvrait les opérations du siège. Le prince de Barbançon, en sa qualité de gouverneur, commandait dans la place. La garnison n'était pas de neuf mille hommes, comme le disent les historiens français (6): la ville et l'ancien château étaient défendus par les trois régiments d'infanterie espagnole du sergent général de bataille don Juan Francisco Manrique, de don Gaspar de Zúñiga et de don Gaspar de Rocafulle, offrant un effectif total de mille hommes; par les quatre régiments d'infanterie wallonne du sergent général de bataille comte de Thiant, du comte de Mouscron, du comte de Fallaix, du comte de Grobbendoncq, et la compagnie libre du lieutenant du château Rondeau, faisant ensemble six cents hommes; par deux régiments de Brandebourg compre-

nant mille hommes, trois régiments d'infanterie hollandaise qui en compaient quinze cents, et deux cents hommes de cavalerie du régiment du mestre de camp Wodemont, de la compagnie libre du capitaine Petit et de la compagnie de dragons du sergent-major Ferrara (7). Il y avait, dans le fort Guillaume, nouvellement érigé par le colonel Coehoorn et dont la défense avait été confiée à lui-même, six régiments d'infanterie hollandaise (8). Le document officiel auquel nous avons emprunté les chiffres qu'on vient de lire ne fait pas connaître la force de ces régiments; mais on peut admettre qu'elle n'excédait pas deux mille cinq cents à trois mille hommes. Ce serait donc de sept mille hommes au plus que la garnison aurait été composée.

Les Français ouvrirent la tranchée dans la nuit du 29 au 30 mai. Le 5 juin, la ville demanda à capituler; après quelques pourparlers, Louis XIV accorda: que les bourgeois seraient maintenus dans leurs privilèges; que la garnison aurait quarante-huit heures pour se retirer dans le château, et que, pendant ce temps, il y aurait cessation d'armes; que les assiégeants n'attaqueraient pas le château du côté de la ville, et que ceux du château ne tireraient pas du même côté. Les efforts des Français furent, dès le 7, dirigés à la fois contre le château et contre le fort Guillaume. Le 22 juin au soir, ils donnèrent l'assaut au fort avec tant de vigueur que Coehoorn, blessé dans cette action, fit battre la chamade. Il sortit le lendemain avec les honneurs de la guerre; il lui restait environ quatre-vingts officiers et douze cents soldats, qui furent conduits à Gand, par un très-long détour, car ils durent prendre le chemin de Dinant, Charlemont, Rocroi, Avesnes, Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes, Tournai et Courtrai (9).

(1) *Historia de la Orden del Toison de oro*, par don Julian de Pinedo y Salazar, t. I, p. 421.

(2) *Relations véritables*, année 1682, p. 632.

(3) *Ibid.*, année 1687, p. 132.

(4) *Biogr. nat.*, pp. 132-133.

(5) C'est le chiffre que donne Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVIII, p. 172 (édit. de la Société typographique belge). D'après la *Gazette de France*, année 1692, p. 252, le maréchal de

Luxembourg n'aurait eu que soixante-six bataillons et cent quatre-vingt-onze escadrons.

(6) Sismondi, l. c.

(7) Lettre de l'électeur de Bavière à Charles II, du 17 juillet 1692. (Archives du royaume).

(8) *Ibid.*

(9) *Gazette de France*, année 1692, pp. 273, 285-287, 298-299, 309-311. — *Mercurius historicus et politicus*, t. XII, p. 637; t. XIII, p. 108-109.

Devenus maîtres du fort Guillaume, les Français y dressèrent des batteries d'où ils ne cessèrent de canonner et de bombarder le château. Le 28 juin, ils s'emparèrent des chemins couverts et de la contrescarpe ; l'ouvrage à cornes tomba en leur pouvoir dans la nuit du 29 au 30. La reddition de la place ne pouvait plus dès lors être longtemps retardée. Le prince de Barbançon envoya, le 30, des parlementaires aux avant-postes ennemis, pour offrir de l'évacuer à des conditions raisonnables. La capitulation fut signée le même jour. Le prince sortit, le 1^{er} juillet, par la brèche, à la tête de la garnison, qui défila, tambour battant, mèche allumée, devant le prince de Condé et le maréchal d'Humières, entre deux haies formées des régiments des gardes françaises et suisses et du régiments d'infanterie du roi (1) ; elle était réduite à quatre cents Espagnols, trois cents Wallons, six cents Brandebourgeois et six cents Hollandais : la désertion, plus encore que les balles et les boulets français, avait éclairci les rangs des troupes de ces deux dernières nations (2). Aux termes de la capitulation, les Espagnols emmenaient quatre pièces de canon et deux mortiers aux armes d'Espagne, et les Hollandais deux pièces de canon aux armes des états généraux (3). Si l'on en croit Saint-Simon, le prince de Barbançon fit un assez mauvais compliment au prince de Condé, et se montra désespéré de la perte de son

gouvernement, dont il tirait cent mille livres de rente (4). Nous laissons à l'illustre écrivain la responsabilité des mauvais compliments et du désespoir du prince, tout en n'y croyant guère (5) ; mais, quant aux cent mille livres que le gouvernement de Namur lui aurait rapportées, nous pouvons certifier qu'elles ont été, comme beaucoup d'autres choses, imaginées par l'auteur des *Mémoires*. Les comptes conservés aux Archives du royaume font foi que le prince de Barbançon ne recevait du trésor aucun traitement en qualité de gouverneur, et qu'il devait se contenter de sa solde de général. Ce qu'il recevait de la province et de la ville ne pouvait s'élever qu'à quelques milliers de florins.

La perte d'une place aussi importante que Namur répandit la consternation dans tous les Pays-Bas. L'opinion publique en fit un grief à Guillaume III, qu'elle accusa de n'avoir pas essayé de faire lever le siège en livrant bataille au maréchal de Luxembourg ; le mécontentement du peuple était tel que, en plusieurs villes, les Hollandais se virent exposés à des insultes (6). Le prince de Barbançon encourut lui-même quelque blâme : on trouva généralement que la défense du château n'avait pas répondu à ce qu'on en pouvait attendre (7). A la suite d'une enquête ordonnée par l'électeur Maximilien - Emmanuel de Bavière (8) sur la conduite des généraux et des officiers qui avaient commandé dans

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 7, éd. in-12.

(2) Lettre de l'électeur de Bavière, du 17 juillet 1692, ci-dessus citée.

(3) *Mercurie historique et politique*, t. XIII, pp. 110-116. — *Gazette de France*, année 1692, pp. 320-324.

(4) *Mémoires*, I, c.

(5) La *Gazette de France*, qui donne les plus minutieux détails du siège et de la prise de Namur, contient seulement ces mots : « Le prince de Barbançon salua le prince de Condé avec l'épée... » (Numéro du 12 juillet 1692, p. 379.)

(6) *Gazette de France*, année 1692, pp. 378 et 388.

(7) L'électeur de Bavière, dans sa lettre du 17 juillet 1692, dit à Charles II : « Selon le rapport des officiers qui se trouvèrent au siège, il me paraît que la défense ne fut pas aussi vigoureuse qu'on nous l'avait promis, car j'apprends que la plupart des ouvrages ont été abandonnés sans motif raisonnable. » (*Segun la relacion que hazen los oficiales que se hallaron en el sitio, me parece que la defensa no fué tan vigorosa como se*

nos havia prometido, pues tengo entendido que la mayor parte de las obras han sido abandonadas sin razonado motivo.)

Les bulletins français confirment ce qu'écrivait au roi l'électeur de Bavière, en rapportant que l'armée assiégeante éprouva peu de résistance dans l'attaque des fortifications du château.

Le *Mercurie historique et politique*, publié à la Haye, avec privilège des états de Hollande, s'exprime ainsi : « Le château de Namur s'est rendu dans le temps qu'on croyait qu'il se défendait avec le plus de vigueur et qu'on s'attendait le moins à entendre dire qu'il pensait à capituler. En effet, il y avoit apparence qu'il devoit résister plus qu'il ne fit, puisqu'il est certain qu'il y avoit encore deux murailles à défendre et plusieurs travaux à emporter avant que les Français eussent pu s'en rendre maîtres par assaut. » (T. XIII, p. 106.)

(8) Maximilien-Emanuel exerçait le gouvernement général des Pays-Bas depuis le 26 mars 1692 (*Biogr. nat.*, p. 135).

la place, le prince sollicita et obtint la permission de se rendre à Madrid pour se justifier (1). Il y réussit vraisemblablement, puisque, à l'ouverture de la campagne suivante, il fut appelé à un commandement dans l'armée qui, sous les ordres de Guillaume III et de Maximilien-Emmanuel, devait tenir tête aux Français. Il déploya une grande valeur, le 29 juillet 1693, à la bataille de Landen ou de Neerwinden, l'une des plus sanglantes dont fassent mention les annales militaires, et dans laquelle, durant six heures, la victoire demeura indécise, les Français ayant été repoussés jusqu'à cinq fois à l'aile droite, que commandait l'électeur, ayant échoué dans toutes leurs attaques contre l'aile gauche, où était le roi de la Grande-Bretagne, et n'ayant été enfin redevables de la victoire qu'au peu de résistance que leur opposa le corps de bataille formé des troupes de Hanovre et de Brandebourg. Il fut tué dans cette affaire, au moment où il exécutait une charge (2).

Octave-Ignace de Ligne-Arenberg ne laissant pas de postérité mâle, la maison de Barbançon s'éteignit par sa mort.

Gachard.

BARBÉ (Antoine), compositeur de musique, né au xvi^e siècle et probablement originaire du Hainaut. Antoine Barbé, que nous qualifions de *le Vieux*, fut appelé à Anvers en 1527, pour y succéder à *Maître Nicolle* en qualité de maître de musique de la maîtrise et des trois jubés de l'église collégiale de Notre-Dame, aujourd'hui la cathédrale. Cette position éminente lui donna l'occasion d'utiliser son talent de compositeur, et il écrivit un grand nombre de morceaux de chant religieux, messes, motets, hymnes, antiennes, magnificats, etc., qui furent journellement exécutés sous sa direction. La dévastation de la cathédrale par les iconoclastes, en 1566, a causé la destruction des compositions manuscrites de Barbé déposées dans l'église; d'autres, heureusement publiées du vivant de l'auteur, témoignent encore de sa science et

de sa riche imagination. Parmi celles-ci, il en est une, plus importante que les autres, faisant partie d'un ouvrage que les bibliographes n'ont point encore décrit. C'est une messe, imprimée dans un recueil composé de trois livres et contenant quinze messes dues à différents auteurs du xvi^e siècle, et écrites à quatre voix : une de Tylman Susato; six de Thomas Crequillon; deux de Pierre de Manchicourt; trois de Jean Lupus Hellinc; une d'Antoine Barbé le Vieux, une de Jean Richafort et une de Jean Mouton. Ce recueil a été imprimé à Anvers, chez Tylman Susato, en 1545 et 1546, petit in-4^o. Antoine Barbé est l'auteur de la sixième messe du deuxième livre, intitulée *Vecy la danse de Barbarie*; elle tire probablement son nom d'une chanson en vogue, dont les premières notes paraissent avoir servi de thème au *Kyrie*, à l'*Et in terrâ pax* et au *Sanctus*. Dans l'ouvrage *Quatuor vocum musicæ modulationes numero XXVI ex optimis autoribus diligenter selecte prorsus novæ atque typis hæcenus non excusæ*, in-4^o, imprimé par Guillaume van Vissenaeken, à Anvers, en 1542, se trouvent deux motets d'Antoine Barbé le Vieux. Une chanson à quatre voix dont M. Alex. Pinchart a publié le texte dans les *Archives des arts* (t. I, p. 240), fait partie du livre IV des *Chansons à quatre parties auquel sont contenues XXXIV chansons nouvelles*, etc., imprimées à Anvers, par Tylman Susato, en 1544.

Pendant les trente-cinq ans qu'Antoine Barbé fut à la tête de la célèbre maîtrise d'Anvers, l'exécution musicale, tant sous le rapport des voix que sous celui de l'accompagnement instrumental, atteignit une perfection jusqu'alors inconnue, et les meilleurs musiciens de l'époque vinrent se mettre sous sa direction. Roland de Lassus, après avoir quitté, à Rome, sa place de maître de chapelle à l'église de Saint-Jean de Latran, se fixa, pendant plus de deux ans, à Anvers, et telle fut l'admiration de l'illustre compositeur montois pour la manière dont y était di-

(1) *Gazette de France*, année 1693, pages 3, 30, 39.

(2) Lettre de don Francisco Bernardo de Quiros

à Charles II, du 2 août 1693. (Arch. du royaume.) Quiros, ambassadeur d'Espagne à la Haye, se trouvait en ce moment au camp des alliés.

rigée la musique religieuse à Notre-Dame, et telle son estime pour les chanteurs qui en étaient les interprètes, qu'aussitôt qu'il eut reçu, en 1557, l'avis de sa nomination à la place de maître de la chapelle du duc Albert de Bavière (position que cependant il ne put d'abord remplir à cause de son ignorance de la langue allemande), il emmena avec lui d'Anvers à Munich, presque la totalité des musiciens qui servirent à la réorganiser.

Dans sa jeunesse, Antoine Barbé avait été marié et était devenu père de plusieurs enfants. Après un long veuvage, il résolut d'embrasser l'état ecclésiastique. Un de ses fils, Jean Barbé, bon chanteur et musicien, imita l'exemple de son père, et tous deux célébrèrent leur première messe le même jour, 11 novembre 1548, dans l'église de Notre-Dame. Un autre fils d'Antoine Barbé le Vieux, nommé Antoine comme son père, cultiva également la musique et se distingua comme instrumentiste et compositeur. Il fut organiste de l'église de Sainte-Walburge, à la fin du ^{xvi}^e siècle, et eut de sa femme, Jeanne Ceels, entre autres enfants, Jean-Baptiste Barbé, le célèbre graveur, et Antoine Barbé, le troisième. On connaît d'Antoine Barbé, le deuxième, des pavaues et courantes insérées dans un recueil intitulé : *Petit Trésor des danses et branles à quatre et cinq parties des meilleurs auteurs, propres à jouer sur les estremenz* (sic). Imprimé à Louvain, chez Pierre Phalese, libraire juré, l'an 1573; in-4° oblong. La sœur de ce dernier, nommée Jeanne, épousa d'abord Corneille Van Mildert, organiste de l'église de Notre-Dame, et, à la suite du décès de celui-ci, Sévérin Cornet, compositeur, qui, après Gérard de Turnhout, devint aussi maître de musique à la même église. En 1562, Antoine Barbé, parvenu à un âge avancé et fatigué par ses travaux incessants, obtint sa retraite et quitta la direction de la maîtrise, dans laquelle il fut remplacé par le célèbre compositeur précité, maître Gérard de Turnhout. Mais il ne jouit pas longtemps de l'aisance qu'il avait acquise ni du repos qu'il avait sollicité : il mourut, moins de deux ans après avoir donné sa démission, non le

2 décembre (comme on l'a imprimé par erreur dans la *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition), mais le 4 décembre 1564. Par son testament, il fonda, entre autres, en faveur des chapelains, ses confrères, deux distributions annuelles d'argent et de pain, aux jours commémoratifs de sa mort et de celle de sa femme. En outre, il leur donna le revenu d'une année d'un bénéfice à l'autel paroissial, dont, en devenant prêtre, il avait été pourvu par le chapitre. Un tableau représentant la sainte Vierge, avec les portraits d'Antoine Barbé le Vieux et de sa femme, était resté après leur mort en possession de leur fils Jean. Celui-ci, par son testament du 23 décembre 1573, le légua à sa sœur Jeanne, alors épouse du compositeur Sévérin Cornet.

Antoine Barbé, le troisième, petit-fils du maître de chapelle, fut organiste à Saint-Jacques, à Anvers, de 1595 à 1626. Il paraît certain, dit M. Fétis (op. cit.), que cet artiste est l'auteur du livre intitulé : *Exemplaire des douze tons de la musique et de leur nature*. Anvers; 1599; in-4°. Ses armes sont gravées sur un pilier de cuivre donné par lui et placé, en 1627, à la chapelle de Saint-Antoine, en l'église de Saint-Jacques, avec la devise : *Spes altera vita*.

Chev. L. de Burbure.

BARBÉ (Jean-Baptiste), graveur en taille-douce et à l'eau-forte. La date de la naissance de cet artiste, dont le nom est quelquefois écrit Berbé, est rapportée par les uns à l'année 1572, par d'autres à 1585 ou à 1590. Elle doit être fixée, d'après nos découvertes, à l'année 1578 : Jean Barbé fut baptisé, le 28 juillet de cette année, à la cathédrale d'Anvers. Il était fils d'Antoine Barbé, deuxième du nom, musicien-compositeur, et de Jeanne Ceels. Né dans une famille où le goût des arts était héréditaire, il sentit de bonne heure se développer son penchant pour le dessin et la gravure, et ce penchant devint d'autant plus vif qu'on y mit d'abord obstacle. Ce n'est qu'en 1595 que Barbé obtint la permission d'entrer comme élève dans l'atelier du graveur Philippe Galle, qui était alors dans la maturité de son

talent. L'élève s'attacha tellement à son maître, qu'il resta, sous sa direction durant quinze années, et qu'il ne se fit admettre à la maîtrise de la corporation de Saint-Luc qu'en 1610, sous le décanat de Théodore Galle, fils du précédent. La même détermination fut prise alors par ses amis, les graveurs Michel Snyders, Corneille Galle, Hans Collaert le jeune et Raphaël Sadeleer le jeune. C'est vers ce temps aussi, qu'on peut, avec vraisemblance, fixer le voyage que Barbé fit en Italie. Arrivé à l'âge de quarante-deux ans, il épousa, à Anvers, le 30 mars 1620, Christine Wierix, fille ou nièce d'Antoine Wierix, le jeune, et de Catherine Vanden Driessche. Plusieurs enfants naquirent de cette union, notamment en 1623, 1625, 1627 et 1631. Barbé fut investi, en 1627, par le magistrat, des fonctions honorées de doyen de la gilde de Saint-Luc. On conserve aux archives de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers les comptes de sa gestion, écrits par lui-même. Jean-Baptiste Barbé mourut à l'âge de près de 70 ans; son enterrement eut lieu à l'église de Notre-Dame à Anvers, le 12 février 1649.

La manière de graver de Barbé participe beaucoup de celle des Wierix et des Galle; elle leur est cependant inférieure sous le rapport de la délicatesse et de la pureté du dessin. Barbé s'est surtout exercé à graver, en de petites dimensions, d'après ses propres dessins et d'après ceux de Martin de Vos, des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament. La vie des saints et particulièrement de ceux ayant appartenu à la compagnie de Jésus, l'a souvent inspiré. On ne connaît de lui qu'un petit nombre de portraits et de sujets profanes. S'il faut en croire la biographie anonyme jointe au portrait de Barbé, gravé par S. de Bolswert, d'après Van Dyck, et contenue dans l'ouvrage intitulé : *Iconographie ou vies des hommes illustres du XVII^e siècle* (Amsterdam, 1759, t. II), notre graveur aurait fait ou publié un livre de dessins d'architecture représentant des autels et de cheminées. Nous pensons que l'anonyme a confondu Jean Barbé avec un autre graveur nommé Antoine Barbey, dont on connaît, entre

autres, la publication commencée à Rome en 1697 et intitulée : *Studio d'architettura civile sopra gli ornamenti di porte, fenestre, tratti da alcune fabbriche insigni di Roma*. Nous inclinons, du reste, à regarder Antoine Barbey comme un descendant du graveur anversois, qui continua ses relations avec l'Italie après son retour à Anvers, ainsi que l'attestent les noms des parrains choisis pour deux de ses enfants : *Signor Octavio Bartotti, de Gènes*, représenté par sieur Balthasar Bolgaro et *Signor Ferdinand de Villiena*. Charles Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, vol. I, pp. 145 et 146, donne une nomenclature assez étendue des œuvres de Jean Barbé. Elle comprend trente-huit sujets de saints et de saintes; quarante-six sujets de sainteté et cinq portraits. Chev. L. de Barbare.

BARBIER (Nicolas-François), graveur et ciseleur, naquit à Namur, le 8 septembre 1768, et y mourut le 10 juin 1826. Jeune encore, il se rendit à Anvers, y résida pendant plusieurs années, reçut les leçons de Verberc et fréquenta l'Académie où il remporta un premier prix. De retour dans sa ville natale, il ne tarda pas à s'y faire connaître par différentes productions, notamment par des figurines et des médaillons en terre cuite, pleins de grâce et de finesse. Ce qui caractérise cependant le mieux le talent de cet artiste, aussi bon dessinateur que sculpteur habile, c'est le genre et les difficultés du travail auquel il se livrait avec prédilection : nous voulons parler de ses pièces sur métal sculptées, au repoussé, qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'art et de patience. Il savait, à l'aide du marteau et de poinçons de formes variées, faire ressortir d'une plaque métallique une admirable tête à l'antique, ou une figure entière. En 1816, Barbier fut nommé architecte de la ville de Namur, mais il résigna bientôt ces fonctions, afin de pouvoir se livrer tout entier à son art. L'exposition publique des produits de l'industrie nationale qui s'ouvrit à Harlem, en 1825, lui fournit l'occasion d'étendre sa réputation. Il y envoya différentes pièces remarquables, ciselées sur platine, une collection de mé-

daïlles d'après l'antique, un lion rugissant, une prêtresse de Vesta, un vieillard en méditation et une étude de Christ. Dans son rapport officiel, la commission supérieure de l'exposition fit un éloge très-flatteur de ces œuvres, qui valurent à leur auteur la médaille d'argent et dont la plupart furent acquises par le roi. Aussi estimable par la douceur du caractère et les qualités, du cœur que distingué par ses talents, Barbier fut vivement regretté de ses parents et de ses concitoyens, qui conservent avec soin quelques-uns de ses ouvrages au repoussé et de nombreuses figurines ou médaillons en terre cuite. *Jules Borgnet.*

BARBIER (*Adrien-Nicolas-Joseph*, baron **DE**), homme d'État et diplomate, naquit à Bruxelles, le 10 juillet 1758 et mourut à Vienne, le 12 octobre 1840.

Il était fils de Laurent-François et d'Anne-Rose-Josèphe van Robbroeck. Jeune encore, il entra dans l'administration et fut nommé auditeur de la chambre des comptes à Bruxelles, le 26 avril 1787, emploi dont il reçut la confirmation le 14 juillet 1791, lors de la réorganisation de ce corps. Le 28 novembre 1791, il y obtint le grade de conseiller et maître aux honneurs. Ses capacités le firent bientôt passer au Conseil des domaines et finances, où il parvint aux fonctions de conseiller et commis, ensuite de lettres patentes expédiées de Vienne, le 17 juillet 1794. A peine eut-il reçu sa nomination qu'il fut obligé de suivre, dans son émigration, à Ruremonde, à Dusseldorf, à Aix-la-Chapelle et à Dillenbourg, le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, qui se retirait devant les armées victorieuses de la France. Pendant cette émigration, il fit preuve d'un dévouement sans bornes envers son souverain, et contribua, avec les autres fonctionnaires et employés émigrés, à sauver les papiers et les deniers de l'État. Il composa, avec le conseiller Du Chesne, un comité ou, comme on l'appelait à cette époque, une junte impériale, qui fut consultée particulièrement en tout ce qui concernait les affaires financières des provinces.

Malgré la suppression, qui eut lieu le

1^{er} janvier 1795, des comités des finances, de la chambre des comptes, du commissariat civil, ainsi que de la secrétairerie d'État et de guerre, établis en Allemagne pour le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, de Barbier conserva ses fonctions. C'était, en effet, lui qui possédait les connaissances les plus complètes au sujet des affaires financières de la Belgique, connaissances dont le gouvernement autrichien avait besoin à chaque instant et qu'il mit à profit pendant les négociations de la paix avec la France. En 1809 et 1810, il assista, à Ofen, aux conférences entre le prince de Liechtenstein et le comte de Champagne, plénipotentiaire du gouvernement français, et devint conseiller intime effectif et vice-président de la Chambre des finances de l'empereur. Le congrès de Vienne lui donna encore, en 1815, l'occasion de déployer ses talents : il reçut la mission de faire valoir, à la charge de la France, auprès de la conférence, les réclamations du gouvernement autrichien, ainsi que celles des alliés, et de réaliser les contributions que les vaincus furent contraints de payer par suite des désastres de Waterloo. La présidence de la commission lui fut même confiée. En 1822, il résida à Paris, et, en 1828, il fut envoyé à Bruxelles dans le but de régler, avec le royaume des Pays-Bas, les réclamations pécuniaires que l'Autriche faisait valoir à sa charge. Dans cette mission, il réussit merveilleusement à servir les intérêts de l'Autriche aux dépens de ceux de son pays natal. Le gouvernement néerlandais commit l'imprudence de confier ces négociations à un homme entièrement étranger à la situation financière ancienne de la Belgique, au conseiller d'État Piepers, tandis que de Barbier y était, au contraire, très-rompu, spécialement en ce qui concerne les opérations pécuniaires des États des provinces. Enfin il signa, le 5 mars 1828, la convention si onéreuse pour les Pays-Bas, au sujet de la dette austro-belge. Après d'autres absences, de Barbier revint dans sa patrie adoptive, et y fut nommé gouverneur de la Banque nationale.

Les services qu'il rendit à l'Autriche

furent pour lui une source d'honneurs. L'empereur lui conféra le titre de baron ; il fut, en outre, nommé commandeur de l'ordre royal de Saint-Étienne de Hongrie, grand'croix de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle rouge de Prusse, de Daneborg de Danemark, de la Couronne de Bavière, du Mérite et de la Fidélité de Saxe, et de l'ordre militaire et religieux des Saints-Maurice et Lazare de Sardaigne, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, des ordres de Saint-Joseph de Toscane et Constantin, de Saint-Georges de Parme, chevalier de l'Épéron d'or, grand'croix de l'ordre impérial et royal de Léopold.

Il mourut à Vienne, et laissa de son épouse, Thérèse Delplanq, quatre filles.

Ch. Piot.

Registre de l'état civil de l'église de la Chapelle, à l'hôtel de ville de Bruxelles. — Registre n° 376 de la Chambre des comptes, folios 70, 72, 86. — Chancellerie des Pays-Bas, registre 168, fol. 507. — Schoell, *Histoire des traités de Paix*, t. XI, p. 599. — Crétineau-Joly, *Histoire des traités de 1815*, p. 325. — Wurzbach, *Biographisch Lexicon*, t. I, verbo BARBIER. — Garhard, *La Dette austro-belge*, PASINOMIE BELGE, 2^e série, t. IX, p. 139.

BARBIERS (*Gilles ou Egide*), évêque de Sarepte, professeur de théologie, né à Bruges, mort le 27 mars 1514. Ce personnage est plus connu chez les biographes sous le nom latinisé de Barbitonsorris. Il fit profession dans l'ordre des récollets et fut envoyé à Paris, pour y suivre les cours de théologie et y prendre ses grades. Il fut proclamé docteur et bientôt après promu à une chaire de théologie à l'Université de Paris. L'évêché de Tournai, s'étendant sur une grande partie de la Flandre, était si vaste et si peuplé que l'évêque ne pouvait suffire à lui seul aux besoins de ses ouailles. Il s'adjoignit presque toujours un suffragant, qui résidait à Bruges. Ferry de Cluny, étant monté sur le siège de cet évêché considérable, jeta les yeux sur le professeur récollet, qui enseignait avec tant de succès dans la capitale de la France ; il le demanda pour coadjuteur au pape. Cette demande fut agréée et le père Egide fut sacré, sous le titre d'évêque *in partibus* de Sarepte, en 1476.

Il administra avec sagesse et prudence l'archidiaconé de Bruges et présida, en

1481, le synode, tenu dans cette ville durant l'absence de Monseigneur de Cluny, qui se trouvait alors à Rome, où il devint cardinal.

Avancé en âge et usé par les infirmités qui le minaient, l'évêque de Sarepte donna sa démission de coadjuteur, en 1507. Il se retira, pour se préparer à la mort, chez les récollets, à Bruges, où il décéda.

F. Vande Putte.

BARBIEUX (*Antoine*), écrivain ascétique, naquit à Lille, au commencement du XVII^e siècle et y décéda le 6 janvier 1678. Il entra dans l'ordre des Dominicains, et nous a laissé, sous l'anonyme, les ouvrages suivants : 1^o *Antidote du rosaire contre la peste*. Lille, 1646 ; 1 vol. in-12. — 2^o *La Règle des frères et des sœurs de la Pénitence, ou tiers-ordre de Saint-Dominique*. Lille 1656 ; 1 vol. in-24. Cet opuscule est suivi d'un calendrier peu exact des saints et personnages vénérables de l'ordre de Saint-Dominique. — 3^o *De la Dévotion au très-saint cœur du Fils de Dieu et de sa très-sainte Mère*. Lille, 1661 ; 1 vol. in-40.

Eugène Coemans.

Paquot, *Mémoires*, t. VI, p. 401. — Quétil, *Script. ordin. Prædicat.*, t. II, p. 675.

BARBIREAU (*Jaques*), compositeur de musique au XV^e siècle, décédé le 8 août 1491. Ce maître, dont le nom a été tour à tour écrit *Barbariau*, *Barbyrianus*, *Barbiryant*, *Barbingant*, *Harbinguant*, et en latin, *Barbareola*, vécut à Anvers depuis 1448 jusqu'en 1491. Dans les livres de comptes du corps des chanteurs-chapelains de la collégiale de Notre-Dame, il est déjà désigné comme maître de chant ou directeur des chœurs de cette église en 1448.

Originaire du Hainaut, né peut-être à Mons, où existait, au XV^e siècle, une famille du même nom, Barbireau appartient à cette nombreuse pléiade de musiciens wallons qui, durant quatre siècles ont été les soutiens des jubés des églises des Pays-Bas. « Barbireau, dit M. F. Fé-tis (*Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition, BARBIREAU), est un des artistes belges les plus intéressants du XV^e siècle ; car il fut le maître de beaucoup de musiciens célèbres qui vécurent

• dans ce siècle ou au commencement du seizième. • Parmi ceux qui se sont trouvés sous sa direction, à Anvers, nous comptons Jean *Okegem*, Jacques Godebrye, dit *Jacotin*, Jean Kic, dit *Pulloys*, Égide *Carlier*, Antoine Vanden Wyngaerde, dit *Vinea*, Henri *Bredeniers*, Philippe de *Passagio*. • Tinctoris, contemporain de Barbireau, ajoute M. Fétis, le cite en plusieurs endroits de ses ouvrages, comme une des plus grandes autorités dans la musique de son temps, notamment dans le troisième chapitre du *Traité de l'imperfection des notes*, où il donne un fragment de la chanson française de ce compositeur qui commence par ces mots : *L'home (l'homme) banny de sa plaisance*. • La bibliothèque impériale de Vienne possède de ce musicien, dans un manuscrit sur vélin du xvi^e siècle : 1^o La messe à cinq voix, intitulée : *Virgo parens Christi*. — 2^o Une messe à quatre voix qui a pour titre *Faulx perverse*. — 3^o Et, enfin, le *Kyrie* d'une messe *paschale*, à quatre voix. Un autre manuscrit de la même bibliothèque contient le *Kyrie* et le *Christe* d'une messe (*sine nomine*) de Barbireau. Kiesewetter avait mis en partition la chanson à trois voix de ce musicien, *L'home banny de sa plaisance*, et le *Kyrie* à cinq voix de la messe *Virgo parens Christi*. Ces deux morceaux sont passés à la Bibliothèque impériale après la mort de ce savant, ainsi que toute sa collection d'ancienne musique. Enfin, un précieux manuscrit de la Bibliothèque de Dijon, coté 295, renferme plusieurs chansons notées, à trois et à quatre voix, de Barbireau (sous le nom de *Harbiquant*), et de plusieurs autres musiciens célèbres du xve siècle.

Sous la direction magistrale de Barbireau, l'exécution des offices en musique prit, à Notre-Dame à Anvers, un grand développement : le corps des chapelains et vicaires-musiciens, composé, en 1448, de trente-huit personnes seulement, tant laïques que prêtres, avait atteint, en 1490, le nombre de soixante-neuf exécutants, divisés en deux groupes égaux, celui de la droite et celui de la gauche du grand chœur. En outre, douze choraux, élevés et instruits aux frais du chapitre et un

bon nombre de chanoines (parmi lesquels de très-experts dans l'art du chant et plusieurs qui avaient même fait partie de la chapelle papale à Rome), coopéraient activement à la solennisation des cérémonies du culte. Ce fut pour une réunion de chanteurs aussi éminente que Barbireau composa ses principales œuvres dont, malheureusement, bien peu sont parvenues jusqu'à nous, n'ayant pas été vulgarisées par l'impression typographique.

Entouré d'une grande considération pour son caractère et ses talents, et honoré de l'affection d'un savant tel que Rodolphe Agricola, avec lequel il a entretenu une correspondance littéraire, Barbireau, quoique parvenu à un âge avancé, conserva ses importantes fonctions de maître de chapelle jusqu'à sa mort. Il laissa la majeure partie de ses biens à Jacqueline Barbireau, sa fille, qui vivait encore, à Anvers, en 1512, et du surplus de sa fortune, il fit diverses fondations pieuses.

Jacques Barbireau eut pour successeur un autre compositeur célèbre, Jacques Obrecht, dont les compositions venues jusqu'à nous attestent le talent le plus éminent.

Chev. L. de Burbure.

BARBITONSORIS (*Agidius*), évêque, né à Bruges, au xvi^e siècle. Voir BARBIER (Gilles).

BARCHON (*Guillaume DE PREZ*, dit **DE**), homme de guerre du xvi^e siècle, né, vers 1535, au pays d'Outre-Meuse et mort en Hollande, au mois d'août 1596. Il était seigneur de Barchon, dans le ban de Cheratte, et de *Noumany* et avait servi comme gentilhomme de l'artillerie espagnole sous Nicolas de Hammes avec qui il conspira. Les rigueurs de l'inquisition n'étant pas encore à l'ordre du jour, il eut le loisir de régler ses affaires avant de passer à l'étranger. Sa femme, Catherine Elisabeth de Velroux, l'accompagna. Il se fixa, au mois de mai 1567, à Cologne, où il s'occupa aussitôt à lever des gens de cavalerie et à pied pour l'armée des seigneurs confédérés. Son ancien chef, Nicolas de Hammes, ayant été tué dans une mutinerie de ces soldats nouvellement enrôlés, le prince d'Orange le nomma, en son lieu et place, capitaine

général de l'artillerie. Ce fut en cette qualité qu'il prit part à la campagne de 1568, où l'on vit l'armée des bannis traverser toute la Belgique sans y gagner une ville et sans y livrer une bataille. Elle se dispersa à son entrée en France. La plupart des gentilshommes confédérés — et Barchon fut du nombre — s'en allèrent guerroyer dans les rangs des huguenots. Après la bataille de Moncontour, il se rendit à la Rochelle avec le comte Louis de Nassau. Ce fut là qu'il reçut, en août 1571, sa nomination de gouverneur et lieutenant général de la principauté d'Orange. Il s'y rendit en toute hâte; l'anarchie était au comble dans ce malheureux pays; mais sa fermeté et sa présence d'esprit y triomphèrent de tous les obstacles. Il n'y eut que le voisinage du comtat d'Avignon qui demeurât pour lui une menace, une source d'ennuis et de contestations. La dispute avec le cardinal d'Armagnac, qui en avait le gouvernement, est curieuse à plus d'un titre. Ce prélat lui ayant demandé de repousser de la principauté tout étranger qui y aurait cherché un refuge, il s'en excusa en disant que le seul fait de la religion ne constituait point un crime à ses yeux. Quelque temps après, il fit instruire l'affaire des massacres d'Orange, et réclama du cardinal l'autorisation de faire arrêter dans le comtat Venaissin quelques-uns des principaux brigands et saccageurs. « Puisque vous ne réputez point crime le fait de religion, lui fut-il répondu, vous ne sauriez trouver mauvais que, de mon côté, je n'estime non plus être criminel ce que ceux d'Orange ont exécuté pour y avancer la religion catholique. » On voulut, après cela, à deux reprises, déposséder Barchon et renouveler à Orange des scènes de barbarie, mais il fit si bonne garde qu'il échappa à ce danger. La nouvelle de la Saint-Barthélemy l'obligea à redoubler de vigilance. Charles IX lui écrivit, en effet, sous la date du 22 septembre 1572, pour le reprendre d'avoir fait des courses sur les terres du saint-siège, c'est-à-dire le comtat Venaissin, et le menacer des effets de sa colère dans le cas où il ne chasserait

point aussitôt ceux de ses sujets qui s'étaient retirés auprès de lui. Comme il tint pour son devoir de résister, on revint à la charge en lui demandant davantage : ce fut d'interdire les prêches et de renvoyer les ministres de la religion réformée. Barchon opposa à ces nouvelles exigences la volonté expresse du prince d'Orange et de Nassau, son seigneur et maître. Par malheur, s'il savait tenir tête aux rois, il se laissait trop facilement duper par ses amis. Un gentilhomme dauphinois, Glandaize, qui était son hôte, s'empara par surprise de la ville d'Orange et le retint prisonnier. Trois mois plus tard, en mars 1574, Barchon parvint à reconquérir son commandement.

L'avènement de Henri III lui donna quelque répit. Il s'employa à faire revivre le commerce et l'industrie. On ne lui en sut pas le moindre gré. Le parlement d'Orange lui faisait une guerre sourde et le parti huguenot s'agitait de nouveau. Arraché de son hôtel, la nuit, en 1579, et conduit comme un malfaiteur jusqu'aux portes de Nyon, il vit échouer toutes les tentatives qu'il fit, dans la suite, pour reprendre son autorité. Il revint alors dans les Pays-Bas, et justifia si bien sa conduite que le prince d'Orange traita son successeur en rebelle. La charge de vice-maréchal de camp lui fut confiée en 1585. Sa dernière campagne jette une ombre sur sa vie. Le prince Maurice de Nassau le chargea, au mois d'avril 1596, d'opérer, dans les provinces belges, une diversion à la façon de Martin van Rossem. Barchon s'en vint, à la tête d'une nombreuse cavalerie, ravager le Brabant et le pays wallon. Il rançonna plusieurs villes et brûla ou saccagea de fond en comble vingt-deux villages. A Fleurus, il avait vu, au milieu des flammes qui dévoraient l'église, une femme se précipiter du haut du clocher avec son enfant dans ses bras. Ce triste souvenir ne le quitta plus, et, à ses derniers moments, on l'entendit crier :
 « Elle ne veut point me pardonner ;
 elle m'attend devant le tribunal de Dieu. »

Nous ignorons si Antoine de Prez, qui

servit dans ce temps-là contre l'Espagne, appartient à la même famille.

C. Rahlenbeek.

Archives prov. de Liège : Grand greffe des échevins. — Id. MSS. généalogiques de Lefort. — Backhuysen Vanden Brink, Andries Bourlette, dans le *Gids* de 1844, v. VIII. — La Pise, *Tableau de la principauté d'Orange*. La Haye, 1638. — *Histoire des martyrs*. Genève, 1597. — Groen van Prinsterer, *Archives ou correspondance de la maison d'Orange-Nassau*, t. III. — P. Bor, *Nederlandsche Geschiedenis*, t. IV.

BARD (Pierre), religieux de l'ordre des Célestins, né à Tournai vers l'année 1444, mort en 1525. Il fut, à Louvain, le condisciple d'Adrien VI et demeura avec lui sous le même toit. Entré plus tard, à Paris, dans l'ordre des Célestins, il y prononça ses vœux dans le courant de l'année 1489. Il se consacra spécialement au ministère de la prédication et de la direction des âmes. Par sa charité et sa douceur, il parvint, en peu de temps, à se concilier l'affection générale. Le roi de France Louis XII l'estimait tout particulièrement, et le choisit pour guide de sa conscience. Doué d'une humilité profonde, Bard préféra toujours la retraite et la solitude de la vie religieuse aux dignités ecclésiastiques dont plus d'une fois on voulut l'honorer. Il refusa un siège épiscopal que lui offrit le roi Louis XII, et lorsque Adrien VI, monté sur le trône pontifical, eut l'idée de lui conférer une charge à la cour de Rome, il supplia avec instance son ancien ami et condisciple de ne pas donner suite à ce projet. Bard mourut à Paris en 1525, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Au moment de sa mort, il était vicaire général de l'ordre des Célestins et prieur du couvent de Paris.

Avant la révolution française de la fin du siècle dernier, on conservait au prieuré des Célestins, à Paris, deux ouvrages manuscrits de Bard : 1° *Regulæ S. Benedicti expositio*; 2 vol. in-fol. — 2° *Collationum seu concionum sacrarum volumina quinque*. On trouve la table du contenu de cette collection dans l'ouvrage d'Antoine Becquet intitulé : *Gallicæ Cælestinorum congregationis monasteriorum fundationes, virorum illustrium elogia*, etc. Parisiis, 1719, p. 137.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 953. — Becquet, ouv. cité, p. 153.

BAREND VAN BRUSSEL, peintre, né à Bruxelles, vivait au *xvi^e* siècle. Voir ORLEY (Bernard van).

BARGAS (A.-F.), graveur et dessinateur flamand, né à Bruxelles vers 1690 : c'est du moins ce que disent Huber et Rost. Immerzeel, sans indiquer la ville où cet artiste est né, n'hésite pas à lui donner la Flandre pour patrie. D'autres écrivains en ont fait un Français né à Toulouse vers 1659. Cette assertion offre beaucoup moins de probabilité que la première. L'on pourrait admettre, seulement, à cause du nom gascon de Bargas, que ce peintre était d'origine méridionale. Nous ferons observer, cependant, que la date de naissance, 1690, est bien difficile à admettre pour un artiste qui a gravé, d'après Pierre Bout, né en 1658. A cette époque, les graveurs étant le plus souvent contemporains de leurs modèles, la version, qui indique l'année 1659 comme celle de la naissance, nous satisferait mieux. On ne sait rien sur la vie de Bargas. On connaît de lui quatre paysages gravés d'après Bout : *La Foire à la porte d'une ville*; *La Foire de village*; *Entrée des Fiancés à l'église*; *La noce de village*. Ces estampes sont tantôt signées du nom de Bargas, et tantôt elles ne portent point de signature. En outre, il existe une suite de six paysages gravés par l'artiste d'après ses propres compositions. On ignore l'époque de sa mort.

Ad. Stret.

BARLEUS (Gaspard), poète, médecin, vivant au *xvi^e* siècle. Voir BAERLE (Gaspard van).

BARLEUS (Melchior), poète, né à Anvers, vivait au *xvi^e* siècle. Voir BAERLE (Melchior van).

* **BARLANDUS** (Adrien), professeur d'éloquence à l'Université de Louvain, né à Baarland, près de Goes en Zélande, le 28 septembre 1487, mort à Louvain vers la fin de l'année 1539. A l'âge de onze ans, son père l'envoya à Gand pour y faire ses premières études sous la direction de Pierre Scotus, littérateur et professeur distingué. Barlandus ne demeura à Gand que quatre années. Il vint ensuite à Louvain, où il suivit, pendant quatre ans, les leçons de la faculté des

arts, et fut promu, à l'âge de vingt ans, au grade de maître ès-arts. Dès qu'il eut terminé son cours de philosophie, il résolut de s'adonner exclusivement aux belles-lettres, pour lesquelles il avait manifesté, depuis son enfance, un goût tout particulier. Cependant ce retour aux études qu'il avait tant aimées autrefois ne se fit pas sans difficulté. « Dans ces premiers moments, » dit-il, dans une de ses lettres, « lorsque je m'étais remis à feuilleter et à lire avec plus de soin les auteurs anciens qui avaient fait les délices de mon enfance, j'éprouvai combien de choses j'avais oubliées pendant les quatre années que j'avais employées à des raisonnements puérils » (c'est ainsi qu'il appelle l'étude de la philosophie). « Impossible de dire tous les efforts, toutes les veilles, toutes les sueurs qui m'ont été nécessaires, et le détriment même causé à ma santé, pour regagner ce que j'avais perdu. » *Epist. ad J. Borsalum*. Bientôt Barlandus, cédant aux instances de ses amis et aux conseils d'hommes sages, se mit à enseigner les belles-lettres. Pendant plus de neuf ans, les leçons privées du jeune professeur furent suivies par un grand nombre d'auditeurs, dont plusieurs reconnurent en avoir tiré le plus grand profit. A l'ouverture du collège des Trois-Langues, en 1518, Barlandus fut choisi pour occuper la chaire de langue latine. Il donna sa première leçon le 1^{er} septembre de cette année, au couvent des Augustins, les bâtiments du nouveau collège n'étant pas encore achevés. Après un an et trois mois, il abandonna cette nouvelle position, et se rendit en Angleterre, en qualité de précepteur du jeune Antoine, seigneur de Grimbergen. Puis il revint en Belgique et alla se fixer à Affligem, pour diriger les études de Charles de Croy, administrateur de l'abbaye, qu'il avait déjà compté au nombre de ses élèves, à Louvain. Plus tard, Barlandus fut rappelé dans cette dernière ville et chargé du cours d'éloquence qui se donnait, le mardi et le jeudi, à l'école publique de la faculté des arts. Il succéda comme *rhetor publicus* à Jean Paludanus, mort au mois de février 1525 et occupa, au dire de Va-

lère André (*Fasti acad.*, p. 247), cette position jusqu'au 22 décembre 1539, époque à laquelle il mourut.

Barlandus prit une grande part au mouvement littéraire qui eut lieu en Belgique, au commencement du ^{xvi}^e siècle; il fut un des promoteurs du retour à l'étude des auteurs classiques anciens de Rome et d'Athènes, qu'il appelait les pères de toute connaissance : *omnis doctrinæ parentes*. (*Epist. ad J. Borsalum*.) Dans ses leçons et dans ses écrits, tous ses efforts tendaient à inspirer à ses élèves et à ses lecteurs le goût pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Les ouvrages de Barlandus se distinguent par une érudition étendue et variée, et une latinité très-correcte. Ils peuvent se diviser en deux classes : les uns se rapportent aux belles-lettres, les autres aux études historiques. En voici la liste :

A. OUVRAGES LITTÉRAIRES.

1^o *Dialogi LXIII ad profigandam e scholis barbariem*. Ce travail eut plusieurs éditions. — 2^o *Epistola de ratione studii ad Guilielmum Zagarum*. — 3^o *Institutio hominis christiani aphorismis digesta*. — 4^o *Institutio compendiosa artis oratoriae et amplificandi ex topicis ratio*. — 5^o *Jocorum veterum ac recentiorum libri III*. — 6^o *Scholia in selectas Plinii secundi epistolas*. — 7^o *Scholia in Menandri carmina sive dicta*. — 8^o *Argumenta et commentarius in Publii Terentii comedias, in quibus et artificium ostenditur oratorium et multi difficiles poetæ nodi explicantur, quos interpretes alii reliquerunt*. — 9^o *Enarrationes in IV libros priores Æneidos Virgilianæ*. — 10^o *In primam Ciceronis Catilinariam et Philippicam nonam*. — 11^o *Versuum ex Bucolicis Virgilii proverbialium Collectanea*. — 12^o *De Laudibus amænissimi Lovanii*. — 13^o *Prologus in Plauti Aululariam*. — 14^o *De literatis urbis Romæ principibus opusculum*. — 15^o *In omnes Erasmi adagiorum Chiliadas epitome*. — On trouve la nomenclature des différentes éditions qu'ont eues ces ouvrages et leur description dans le *Mémoire sur le collège des Trois-Langues, à Louvain*, de M. FÉLIX NÈVE, pp. 401 et suiv. Nous ferons cependant observer qu'au no 9, il faut lire *in IV libros* et non pas

in VI libros, comme le donne le savant auteur du mémoire cité. — 16^o Barlandus traduisit aussi quelques fables d'Ésope, qui furent imprimées, avec d'autres fables, à Strasbourg, 1515; vol. in-4^o.

B. OUVRAGES HISTORIQUES.

17^o *Rerum gestarum a Brabantiae Ducibus Historia, nunc primum latine conscripta per Adrianum Barlandum usque in annum vigesimum sextum supra M. D. restitutæ salutis. Imperante Carolo Quinto principe inoictissimo. Catalogus insignium oppidorum Germaniæ inferioris. Emendationes, quibus incuriæ Typographorum occurritur.* On lit à la dernière page : *Hadrianus Tilianus et Johannes Hoochstratanus Antverpiæ exudebant, Nostræ salutatis anno M.D.XXVI.* Cette première édition, formant un vol. in-12, de 193 pages non chiffrées, est d'une rareté excessive. On a imprimé plusieurs fois l'*Histoire de Barlandus*, entre autres, avec des additions et de belles gravures, sous le titre de *Ducum Brabantie chronica*, à l'imprimerie plantinienne, en 1600; 1 vol. in-fol. Il existe aussi des traductions de l'ouvrage de Barlandus. En 1553 parut à Anvers, chez Jean Wynrycx : *Die Chronycke van Brabant int corte ... duer de wel geleerden Adrianus Barlandus, en nu eerst int duytsche overgheset*; 1 vol. in-8^o; et, en 1603, Jean-Baptiste Vrients publia, dans la même ville, les *Chroniques des Ducs de Brabant composées par Adrian Barlande, rhétoricien de Louvain et nouvellement enrichies de leurs figures et pourtraits*; 1 vol. in-fol. de xviii-198 pages. — 18^o *Hadriani Barlandi rhetoris inclytæ Academiæ Lovanien. Libri tres, de Rebus gestis Ducum Brabantiae. Eiusdem de Ducibus Venetis liber unus.* Lovanii, ex officina Rutgeri Rescii. Cal. Maij, an. M.D.XXXII, sumptibus eiusdem, ac Bartholomæi Graviij; vol. in-12 non chiffré, portant les signatures A-X 5. La première partie de cet ouvrage ne doit pas être confondue avec l'*Histoire ou Chronique* mentionnée au numéro précédent. — 19^o *Hadriani Barlandi Hollandiæ comitum historia et icones : cum selectis scholiis ad Lectoris lucem. Eiusdem Barlandi Caroli Burjundiæ ducis vita. Item Ultrajectensium episcopo-*

rum catalogus et res gestæ. Lugduni-Batavorum, ex off. Christophori Plantini, CIO.ID.LXXXIV; vol. in-fol. de viii-127-31 pages. Réimprimé l'année suivante, à Francfort; vol. in-8^o de xvi-393-109 pages. — 20^o *Historiarum liber, quo res maxime memorabiles continentur quæ a Christo nato usque ad annum 32 supra MD contigerunt.* Imprimé dans les *Historica* de Barlandus. Coloniae, 1603. — 21^o *Dissertatio de bono principe contra Nicolaum Machiavellum.* Amstelodami, 1633; in-fol.

Les écrits historiques et quelques autres ouvrages de Barlandus ont été réunis en un volume in-12, et imprimés à Cologne, en 1603; il porte le titre de : *Historica Hadriani Barlandi, rhetoris Lovaniensis, nunc primum collecta, simulque edita*; vol. de xiii-434 pages.

E.-H.-J. Reussens.

Paquot, *Fasti academici*, MSS. nos 17367-17368 de la Bibliothèque royale, t. I, p. 480.

* **BARLANDUS (Hubert)**, frère du précédent, médecin, né à Baarland (Zélande), vers l'année 1580, mort au milieu du xvi^e siècle. Il fit ses études à l'Université de Louvain, et séjourna plus tard, pendant quelque temps, à Bâle, où il se lia d'amitié avec Érasme. Lorsqu'il eut quitté cette dernière ville pour venir à Namur pratiquer la médecine, il continua à avoir des rapports avec son ancien ami, qui professait pour lui la plus grande estime. Témoin la lettre que le savant humaniste adressa à Barlandus, au mois de juin 1529, et qui se trouve reproduite dans les œuvres d'Érasme (1). Il résulte de cette lettre que le médecin Barlandus s'occupait sérieusement et avec succès de l'étude des belles lettres, et même des études sacrées. En effet, Érasme l'entretient très-longuement des critiques que Jacques Stunica avait faites à l'occasion de ses travaux sur le Nouveau-Testament.

Pendant le long séjour qu'il fit en Belgique, Barlandus rendit, par ses travaux littéraires, des services signalés à la science médicale. Il seconda aussi de toutes ses forces le mouvement de retour

(1) Édit. de Leyde, 1703, t. III, 2^e part., coll. 1194-1202.

vers l'étude de la littérature classique de Rome et d'Athènes, dont son frère Adrien était un des plus zélés promoteurs à l'Université de Louvain.

Barlandus avait une connaissance approfondie de la langue grecque. Il composa une préface pour une des éditions de Dioscoride faites à Lyon, et il traduisit en latin un discours de saint Basile, intitulé : *Oratio de agendis Deo gratiis et de Julitta martyre*, et le livre de Galien : *De Medicamentis paratu facilibus*. Il se proposait aussi de donner une traduction de tous les médecins arabes ; mais ce projet ne fut jamais mis à exécution.

On a encore de lui : 1^o *Velitatio medica cum Arnolde Nootsio, medicinæ apud Lovanienses doctore qua docetur non paucos abuti capillo Veneris, xylaloë, xylobalsamo, spodio, hisque similibus, deque Avicennæ in plerisque hallucinatione*. Antverpiæ, Joannes Steelsius, 1532; in-8^o. — 2^o *Epistola medica de aquarum distillatarum facultatibus et de Adriani Elii Barlandi mortis genere*. Antverpiæ, Joannes Steelsius, 1536; in-8^o. — 3^o *Ad Medicinæ apud Lovanienses studiosam juventutem epistola*. Cette lettre a été publiée par Jean Manard, dans le recueil intitulé : *Epistolæ medicinales*.

E.-H.-J. Reusens.

Molanus, *Hist. Lovan.*, éd. De Ram, t. I, p. 574. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 485. — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, t. I, p. 259.

BARLENUS (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Baerle, mort en 1539. Voir BAERLE (Jean DE).

* **BARON** (Philippe-François), dit Bazin ou de Bazin, bourgeois de Spa, que nous croyons d'origine étrangère, médecin consultant des princes-évêques de Liège Joseph-Clément et Jean-Théodore, préfet du Collège des Médecins de Liège, est mort en cette ville, en 1752, après avoir eu une vie assez agitée. Il a publié : *Lettre de M. Fr. Baron, dit Bazin, médecin de Liège, touchant les eaux de Spa et de Chevron*. Liège, 1715; br. in-12. L'auteur attaque la source minérale de Chevron et cherche à prouver qu'elle n'a aucune des vertus des eaux de Spa. Un médecin, que l'on croit être le docteur Coquelet, réfuta cette lettre par une brochure intitulée : *Réponse à la Lettre de*

M. Bazin ou Apologie des eaux de Chevron, par ***. Liège, 1715; in-12.

Ul. Capitaine.

Archives du Collège des Med. de Liège. — De Villenfagne, *Hist. de Spa*, t. II, p. 211.

BARRAL (Guillaume DE), trouvère, vivait au XIII^e siècle. Voir GUILLAUME DE BARRAL.

BARRE (Enguerrand DE) choniqueur, né à Liège. XIII^e siècle. Voir ENGUERRAND DE BARRE.

BARRE (Pasquier DE LA), magistrat et écrivain, né à Tournai, sur la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle, mort en 1568. Après avoir exercé les fonctions de greffier des doyens et sous-doyens des métiers de sa ville natale, fonctions auxquelles il avait été nommé en 1545, la Barre devint, en 1559, procureur du roi au bailliage de Tournai et Tournais. Vers ce temps, les doctrines de Calvin s'introduisirent à Tournai et y firent de nombreux prosélytes. La Barre, sans embrasser ouvertement les opinions nouvelles, montra qu'elles ne lui déplaisaient point, par la tolérance dont il usa envers les novateurs. La duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, voulant empêcher qu'elles ne se propageassent de plus en plus dans une ville aussi importante que Tournai, y envoya, en 1563, le président du conseil d'Artois, le procureur général de Malines et le conseiller au grand conseil Éverard, avec la mission de rechercher et de châtier tous ceux qui avaient contrevenu aux édits sur la religion. Ces commissaires prononcèrent la destitution de la Barre, convaincu d'avoir « favorisé ceulx de l'escolle de la réthorycque et plusieurs hérétiques, schandaleux et injurieux rondeaux, refrains et autres pièces de réthorycque, et mesme aydé à donner prix aux auteurs d'icelles, au lieu de les avoir calengé et fait punir conformément aux placardz. (20 août 1563.) » Cependant, la place de procureur général et fiscal de la ville étant devenue vacante, la Barre ne craignit pas de se mettre sur les rangs pour l'obtenir. Il l'obtint en effet, par la protection de Floris de Montmorency, seigneur de

Montigny, gouverneur et grand bailli de Tournai et Tournais ; mais il ne fut élu qu'à la simple majorité des suffrages des consaux (ainsi étaient appelés les trois collèges des prévôts et jurés, des mayeur et échevins de la ville et des mayeur et échevins de Saint-Brice dont le magistrat se composait), et, parmi ceux qui votèrent contre lui étaient les deux prévôts de la commune ainsi que les conseillers pensionnaires (15 janvier 1566). Lorsqu'il fut installé, les consaux lui déclarèrent qu'ils l'admettaient à l'exercice de la charge de procureur général, à condition « qu'il ferait exécuter les placards et édits à l'encontre des sectaires et délinquants pour le fait de la religion sans aucune dissimulation ou connivence, à peine, s'il était trouvé en ce négligent et défaillant, d'être dès maintenant pour lors privé d'ice-lui état de procureur » (17 janvier). Il promit et jura d'ainsi le faire.

La nomination de la Barre avait été vue de mauvais œil par les catholiques, et surtout par l'évêque, Gilbert d'Onghies, qui la dénonça à la duchesse de Parme. La gouvernante écrivit aux consaux, pour leur en exprimer son mécontentement ; elle ne s'en tint pas là, mais elle voulut qu'ils la révoquassent (9 février 1566). Les consaux s'efforcèrent de se justifier, la Barre partit lui-même pour Bruxelles, accompagné d'un des pensionnaires de la ville, afin de se laver du soupçon d'hérésie que faisait planer sur lui la sentence de 1563 : il y réussit, et la gouvernante ne s'opposa plus à ce qu'il prit possession de la charge qui lui avait été conférée, grâce à l'appui que, cette fois encore, le seigneur de Montigny lui prêta.

Les circonstances au milieu desquelles la Barre entra dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, étaient difficiles pour les dépositaires de l'autorité et ne tardèrent pas à le devenir encore davantage. La confédération de la noblesse, la requête présentée par les confédérés à la gouvernante, leur assemblée à Saint-Trond, produisirent dans les Pays-Bas une fermentation générale. Malgré les mesures acerbes, les supplices, les ban-

nissements auxquels le gouvernement avait eu recours, le calvinisme n'était pas anéanti à Tournai ; il se ranima et prit tout aussitôt un développement extraordinaire. Ce n'était plus en secret, dans des endroits écartés ou au milieu des bois que les apôtres de la réforme tenaient leurs prêches, mais ils avaient lieu publiquement, à proximité de la ville, et l'on y comptait jusqu'à dix, douze, quinze mille assistants, presque tous armés et prêts à repousser la force par la force ; aussi les magistrats royaux et municipaux auraient-ils bien vainement tenté d'y mettre obstacle. Le 22 août, la nouvelle arriva à Tournai que les images avaient été détruites à Gand et à Anvers ; en un instant le peuple s'émut, des rassemblements se formèrent ; l'un d'eux se disposait à abattre une croix placée près de l'église Saint-Pierre, lorsque Pasquier de la Barre, étant accouru sur les lieux, persuada aux individus qui le composaient de renoncer à leur dessein ; mais, le lendemain, il ne fut plus possible d'empêcher le déchaînement des passions populaires, et toutes les églises, cloîtres, chapelles, abbayes de la ville et des environs furent envahies et saccagées. Dans cette triste journée, la conduite de la Barre ne fut pas exempte de blâme ; on l'accusa plus tard, et ce fut une des causes de sa condamnation, d'avoir lui-même conduit les dévastateurs dans l'église de Saint-Brice. Cependant il préserva les tableaux des armoiries des chevaliers de la Toison d'or qui ornaient le chœur de la cathédrale depuis le chapitre que Charles-Quint y avait célébré en 1531, et s'il ne s'opposa pas à ce que les riches reliquaires qui étaient cachés dans un lieu secret de la trésorerie fussent mis en pièces, il veilla à ce que rien n'en fût pillé ni dérobé. Par ses soins, tous les morceaux en furent renfermés dans des coffres et placés en lieu sûr.

Pendant plusieurs mois, et jusqu'au 2 janvier 1567, les calvinistes furent véritablement les maîtres dans la ville. Ce jour-là, Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, qui, en l'absence du marquis de Berghes, parti pour l'Espagne, était chargé du gouvernement

du Hainaut, fit entrer dans le château une compagnie de gens de pied, bientôt suivie de plusieurs autres. Les consaux, sommés par lui de recevoir garnison dans la ville, n'eurent d'autre parti à prendre que d'obéir. Onze enseignes d'infanterie furent logées chez les bourgeois, et ceux-ci durent livrer toutes leurs armes, qui furent portées au château. Le 24 février, Noircarmes, s'étant transporté à la maison de ville, signifia aux consaux assemblés la destitution de plusieurs des membres de l'administration qui n'avaient pas rempli leurs devoirs : Pasquier de la Barre était du nombre. La réaction allait commencer. Déjà des commissaires chargés d'informer sur les troubles de l'année précédente et le saccagement des églises, étaient arrivés à Tournai. La plupart de ceux qui avaient été mêlés à ces événements s'absentèrent. La Barre jugea prudent de suivre leur exemple; il se retira à Flessingue.

Arrêté en cette ville dans les premiers jours d'octobre 1567, il fut conduit au château de Vilvorde, d'où on l'amena à Bruxelles, pour lui faire son procès. L'instruction, qui eut lieu devant le conseil des troubles, dura jusqu'à la fin de l'année suivante. Par sentence du 29 décembre 1568, le prévôt général de l'hôtel, Jean Grauwels, condamna la Barre à être exécuté par l'épée, avec confiscation de tous ses biens au profit du roi. Les motifs de cette condamnation étaient qu'il avait confié un de ses fils à un Français, compagnon du ministre calviniste Étienne Mermier, permis à sa femme, à ses enfants et à ses clercs de fréquenter les prêches, dit à l'un de ses clercs, le seul qui fût catholique : *Vous allez à la messe, vous ne faites pas bien; je n'y voudrais aller pour grosse somme d'argent*; que, le jour où les images avaient été abattues à Tournai, il s'était fait remettre les clefs de l'église de Saint-Brice, et l'avait ouverte aux sectaires, lesquels l'avaient incontinent saccagée; qu'au lieu de les en détourner, il les avait excités par ces paroles : *Enfants, besogne bien, on vous payera bien; ces prêtres et évêques nous ont bien abusés,*

mais avant peu de jours on y mettra bien remède; qu'il avait engagé l'une des religieuses de l'hôpital à se marier avec un augustin, et tenu aux autres des propos hérétiques, etc. Ces faits, fussent-ils avérés, méritaient-ils la peine capitale?... Le jour même où la sentence avait été rendue, elle reçut son exécution sur la place de Vilvorde.

On a de Pasquier de la Barre :

1^o Une chronique de Tournai, en deux livres, commençant à la fondation de cette ville et allant jusqu'au 22 mars 1564; — 2^o *Un Recueil, par forme de mémoires, des actes et choses plus notables qui sont advenues es Pays-Bas, et spécialement en la ville et cité de Tournay, depuis l'an mil cinq cens soixante-cinq jusques en l'an mil cinq cens et.....* (15 mars 1567).

Les Archives du royaume possèdent les seuls manuscrits connus de ces deux ouvrages, qui n'en forment réellement qu'un. En quittant Tournai, la Barre les avait laissés en sa demeure : ils furent saisis le 6 octobre 1567, par ordre du comte du Rœulx, à la nouvelle que l'ancien procureur général avait été pris à Flessingue. Les notes qui s'y trouvent, de la main du secrétaire de la Torre, ne laissent guère de doute qu'ils n'aient été envoyés alors au conseil des troubles. En 1850, on découvrit le second volume, mêlé avec des acquits de comptes, dans les greniers des Archives; l'autre se trouvait en la possession de M. le comte de Limminghe, qui le céda à l'administration des Archives en 1862.

M. Alex. Pinchart a publié, dans la collection des mémoires de la Société de l'histoire de Belgique, le *Recueil des actes et choses plus notables*, etc., 2 vol. in-8^o, 1859-1865. Au texte de l'auteur il a joint des éclaircissements, des pièces justificatives en grand nombre et une introduction à laquelle nous avons emprunté la plupart des faits qu'on vient de lire. La chronique, qui finit en 1564, est encore inédite; elle prendra probablement place un jour dans la collection des chroniques belges qui paraît sous les auspices de la Commission royale d'histoire. Si, sur les origines de Tournai et sur ses fondateurs, elle reproduit les fables

imaginées par les chroniqueurs du moyen âge, elle contient, sur les événements des règnes de Charles-Quint et de Philippe II, dont le récit remplit tout le second livre, des détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Comme le dit M. Pinchart, les mémoires de Pasquier de la Barre qu'il a mis en lumière « sont rédigés sous forme de journal, et l'auteur y raconte les faits à mesure qu'ils se produisent. » Il les raconte froidement, impartialement. C'est à peine s'il laisse percer dans sa narration ses opinions religieuses : pas de déclamations contre la religion catholique ; pas de plaidoyer en faveur de la réforme. Il lui arrive bien de se moquer d'un jésuite qui, prêchant un jour dans l'église de Notre-Dame et disant à ses auditeurs qu'il était prêt à mourir pour eux, au bruit causé par des vessies qu'un jeune garçon dégonfla en les frappant contre la porte de l'église, se sauva épouvanté dans une chapelle où il s'enferma (t. I, p. 109) ; mais c'est la seule fois qu'il se permette une semblable malice. Du reste, il n'hésite pas à qualifier « d'acte scandaleux » le fait d'un tapissier d'Audenarde qui, ayant enlevé des mains d'un prêtre, au moment où il célébrait la messe, l'hostie consacrée et l'ayant mise en morceaux, cria au peuple stupéfié : *Regardez ! s'il était de chair, il saignerait* (Ibid., p. 46) ; et, au moment de terminer son récit, il reconnaît que, durant les troubles, « plusieurs d'entre le menu populaire s'estoient merveilleusement desbordés ; qu'ilz avoient commis plusieurs insolences, usé de grandes menasches, et commis plusieurs actes intolérables (t. II, p. 30). » Gachard.

BARRET (*Jean-Arnould*), évêque de Namur, né à Looz, le 22 février 1770, mort à Flémalle-Haute, le 31 juillet 1835. Issu d'une ancienne famille noble d'Irlande, Jean-Arnould était fils de Gilles Barret, qui, après avoir servi dans les armées françaises en qualité d'aide-major chirurgien, vint s'établir à Looz vers 1763. Le jeune Barret fit ses classes latines à Saint-Trond et à Liège, étudia ensuite la théologie au Collège germanique à Rome, et y fut sacré prêtre en

1793. L'année suivante, le prince-évêque de Liège lui conféra un canonat dans la collégiale de Saint-Pierre à Liège, mais la révolution et l'invasion française ne lui permirent pas d'en jouir longtemps ; fidèle à son devoir, Barret refusa le serment en 1797, et vécut caché jusqu'à la publication du concordat, qui fit cesser, dans nos provinces, les persécutions religieuses. Lors du rétablissement du chapitre de la cathédrale de Liège, en 1803, Barret en fut nommé chanoine et se fit remarquer par un zèle et une activité peu ordinaires. Mgr Zaepffel, évêque de Liège, étant mort en 1808, l'empereur Napoléon I^{er} nomma à ce siège M. Lejeas, vicaire capitulaire de Paris ; mais le pape Pie VII, refusant d'approuver cette nomination, il s'en suivit un long et regrettable conflit entre le chapitre de Liège et le gouvernement français. Ces difficultés s'aplanirent quelque temps, en 1810, le chapitre ayant consenti à reconnaître M. Lejeas comme vicaire capitulaire avec MM. Henrard et Partouns ; cependant la majorité des chanoines revint ensuite sur cette concession, qui leur paraissait contraire aux canons de l'Eglise, et refusa de se soumettre à M. Lejeas. Barret était l'âme et le chef de cette opposition ; aussi encourut-il bientôt les rigueurs du gouvernement français : le 22 mars 1811, il fut arrêté par la gendarmerie et transporté à Besançon. Durant son exil, il ne demeura point oisif : comme il connaissait plusieurs langues, il se dévoua au service des militaires qui encombraient alors les hôpitaux de l'armée française. Cependant, au mois de février 1813, l'arrêt de bannissement fut levé et il revint dans sa patrie. Peu après, le 22 janvier 1814, les alliés entrèrent à Liège ; M. Lejeas se retira avec l'armée française, et Barret fut élu vicaire capitulaire du diocèse. Le pape confirma cette élection le 13 février 1815.

De 1815 à 1829, Barret administra le vaste diocèse de Liège, et se voua tout à fait à sa réorganisation. Ce fut lui qui rouvrit le petit et le grand séminaire de Liège, développa les communautés religieuses chargées de l'instruction de la

jeunesse et du soin des malades, et établit les retraites annuelles pour les ecclésiastiques. Sous le règne de Guillaume I^{er}, il fut entraîné de nouveau dans une série de graves conflits avec le gouvernement hollandais au sujet de la loi fondamentale, des articles organiques, de la liberté d'enseignement, de la suppression des séminaires et de l'érection du collège philosophique de Louvain ; il eut la satisfaction de voir cette fois le gouvernement faire droit à plusieurs de ses justes réclamations.

A la suite du concordat entre Guillaume I^{er} et Léon XII (1827), le pape proposa Barret pour le siège de Liège, mais le gouvernement s'y opposa vivement, et M. van Bommel lui fut préféré. Sous ce prélat, Barret continua à s'occuper des affaires du diocèse jusqu'en 1831. Cette année, l'évêque de Namur, Mgr Ondernard, décéda, et le pape Grégoire XVI lui donna Barret pour successeur. Le sacre eut lieu à Namur le 5 juin 1833. Mgr Barret était vieux et infirme quand le fardeau de l'épiscopat lui fut imposé, aussi ne le porta-t-il pas longtemps : il mourut à la campagne, à Flémalle-Haute, où il s'était retiré pour rétablir sa santé.

Eugène Coemans.

Kersten, *Journ. hist. et litt.*, t. I, p. 263. — J. Daris, *Hist. de Looz*, t. II, pp. 108-150.

BARRY (Henri) ou **BARY**, dessinateur et graveur en taille-douce, né à Anvers en 1625, selon Immerseel junior (*Levens en Werken der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs*, etc.). Mais Chrétien Kramm, le biographe continuateur et rectificateur d'Immerseel, se range à l'opinion d'Huber et Martini (*Manuel des curieux et des amateurs de l'art*, t. VI, *école des Pays-Bas*), et croit que Henri Barry est Hollandais, sans connaître sa ville natale, et seulement parce qu'il eut pour maître, pendant quelque temps, le peintre-graveur Renier van Persyn, d'Amsterdam, avec lequel il travailla, vers 1664, aux planches de l'ouvrage de Joachim Oudaan : *De Roomsche Mogentheid*. La mention, dans l'avant-propos de cette publication, de sa qualité d'ancien élève (*gewoone leer-*

ling) de Renier van Persyn, n'est guère concluante ; elle se détruit, d'ailleurs, par le mot de Gaspar Brandt, dans l'éloge d'une des estampes les plus estimées de Henri Barry, le *portrait d'Érasme* : « Vous suivez, dit Brandt, la taille de » Vorsterman (*Gy volgt de snée van Vors- » terman*), « ce qui est, à nos yeux, une preuve de son origine anversoise, aussi bien que de son apprentissage primitif tout flamand. Plus tard, il s'efforça d'imiter le faire de Corneille Visscher, et y réussit. Cette imitation est surtout visible dans ses portraits. Il était dans la pleine vigueur de son talent en 1666, au moment où il gravait l'une de ses œuvres les plus remarquables : *Léon Aitzema*, l'historien hollandais, peint par Jean de Baen, de la Haye. Cette planche est de format grand in-folio. — Ses portraits d'*Adrien Heerebord* et de *Corneille Ketel*, in-4^o, portent le millésime de 1659.

Huber et Martini mentionnent vingt et un portraits exécutés par Henri Barry, et, d'après le *Catalogue de Fréd. Muller*, il en est indiqué dix-neuf autres par Kramm. Au nombre de ses œuvres principales sont cités les grands portraits de la duchesse de la Vallière, de l'amiral *De Ruyter*, avec un fond de tempête, de l'amiral *Tromp*, vu jusqu'aux genoux, tous deux peints par Ferd. Bal, et de l'amiral *Plugh*, par Pierre Vander Helst ; de *Rombaut Hogerbeets*, pensionnaire de Leide, du comte *Jean de Walstein*, de *Jacques Taurinus*, du peintre *Jacques Backer*, d'après Terburg, de *Georges De Mey*, de *Jacques Batelier* et *Arnold Gusteramus*, pasteurs à la Haye, in-folio ; de *Hugo Grotius*, par Mierevelt, moyenne pièce en hauteur.

Barry devint un buriniste fort habile et produisit des estampes historiées d'après Van Dyck, Maris, Terburg, Biel, Mierevelt, Brouwer et Van Aertsen, estampes non moins estimées que ses portraits, pour leur exécution agréable et leur extrême pureté de burin. Nous signalerons entre autres : la *Jeune Mère allaitant son enfant*, sans nom de peintre, in-folio ; le *Ménage champêtre*, d'après Pierre van Aertsen, in-folio en travers, signé : HENDRICH BARY sc. ; *Gare l'eau*, d'après

Fr. Mieris, in-folio ; *Jeune Fille au chapeau empanaché*, d'après G. Terburg ; l'*Été* et l'*Automne*, d'après Ant. van Dyck, représentés par des enfants avec les attributs des deux saisons, en une estampe petit in-folio ; le *Printemps* et l'*Hiver*, leur pendant, a été gravé par Jean Munickhuysen, contemporain de Barry, d'après Gérard Lairesse.

Henri Barry a gravé aussi un titre algébrique, dessiné par Seeñer, pour les annales historiques de Léon Aitzema, de Dockum, en Frise, publiées sous le titre de : *Historie ofte Verhael van Saecken van Staet en orlogh in de Vereenigde-Staeten*, 1621-1668, en sept volumes in-folio. Ce graveur signait d'ordinaire ses planches : HENRI BARY, et quelquefois HB.

Edm. De Basscher.

BARTHELS (*Jules-Théodore*), avocat et publiciste, né à Bruxelles, le 15 juillet 1815, mort dans la même ville le 30 octobre 1855. Il fit ses premières études au Collège de Lille, entra, vers 1834, comme étudiant, à l'Université de Liège et devint, en 1838, à l'âge de vingt-trois ans, docteur en droit.

Doué d'un jugement prompt, d'une grande finesse d'esprit, d'une élocution tout à la fois facile, enjouée et incisive, il se fit immédiatement remarquer au barreau de Bruxelles et y conquist une des premières places à la suite d'un procès célèbre, motivé par une erreur judiciaire, la réhabilitation de Bonnè et consorts. Les clients affluèrent dès lors chez lui ; mais ni le succès, ni l'abondance des travaux ne suffirent à calmer sa laborieuse ardeur : il fonda successivement deux journaux consacrés à l'examen des questions de droit administratif et de jurisprudence : *La Belgique communale* et *La Belgique judiciaire*. Ces deux publications périodiques eurent du retentissement, grâce au savoir et à la verve qu'y répandait à pleines mains leur fondateur, aidé de quelques collaborateurs habiles, et plusieurs des études qu'elles renferment resteront comme des judicieux commentaires sur des questions controversées de législation. Le talent incontesté de Barthels, son désintéressement, son dévouement sympathique à toutes les infortunes

lui valurent, à la même époque (1847), un honorable témoignage de l'estime publique : il fut appelé à prendre place au conseil communal de Bruxelles. L'intelligente activité du jeune conseiller ne s'y manifesta pas avec moins d'éclat qu'au barreau. Il y fut le promoteur éloquent de toutes les mesures progressives et osa s'y montrer le partisan de la liberté commerciale alors que le principe du libre échange n'était encore considéré, par beaucoup d'esprits timides, que comme une dangereuse utopie ou une cause de bouleversement social. C'est, en grande partie, à ses efforts qu'il faut attribuer l'abaissement graduel des taxes communales sur le combustible et les denrées alimentaires. Esprit pratique, il voulait, en toutes choses, que le bien entrevu par la théorie entrât, le plus tôt possible, dans le domaine des faits et, non moins par ses actes que par ses paroles, il sut montrer qu'il n'était pas un défenseur purement abstrait des intérêts populaires. C'est ainsi que l'avocat surchargé de besogne voulut encore remplir, dès 1849, les délicates fonctions de visiteur des pauvres ; c'est ainsi que, déjà gravement atteint de la maladie qui devait l'enlever, il organisa, non sans de grandes fatigues, ses distributions économiques de vivres pour les ouvriers ; c'est ainsi que trois jours avant sa mort, alors que ses instants étaient comptés, il se fit porter au conseil communal pour y combattre l'adoption d'un nouvel impôt qu'il considérait comme préjudiciable aux classes ouvrières. Avant de pouvoir parler, il fut pris de défaillance ; mais sa force morale le ranimant et suppléant en quelque sorte à la vitalité qui s'en allait, il déploya, dans ce dernier discours, tant de spirituel bon sens que la mesure proposée fut rejetée par l'assemblée. Le talent oratoire de Barthels se composait bien moins des artifices enseignés par la rhétorique que de qualités innées : le naturel, la verve, une spirituelle bonhomie, et cette apparente absence d'art prêtaient un charme irrésistible à son argumentation. Ses plus habiles confrères lui ont, sous ce rapport, rendu hommage ; l'un d'eux, juge très-compétent en cette matière, l'a

bien caractérisé en disant de lui : « On pouvait l'égaliser, on n'eût pu l'imiter. Esprit délicat et cultivé, imagination toute fantaisiste, artiste sous la robe au moins autant qu'avocat, nul plus que lui ne savait plaire et intéresser dans l'exercice d'une profession peu riant de sa nature. Les questions les plus terre-à-terre, les détails de procédure les moins propres à réveiller l'auditoire ou le juge, prenaient, exposés par lui, un je ne sais quoi de piquant et d'imprévu qui chassait l'ennui et commandait l'attention (1). »

Barthels, miné par une longue maladie, est mort à l'âge de quarante ans, en éveillant des regrets chez ceux-mêmes qui étaient le plus opposés à ses convictions politiques. Une foule émue, composée de plus de deux mille personnes, l'a suivi à sa dernière demeure, et trois discours ont été prononcés au bord de sa tombe : l'un, au nom du barreau, par M. Duvigneaud ; l'autre, par M. Funck, au nom des amis du défunt ; le troisième, par M. Fontainas, au nom de l'administration communale. Enfin, ses concitoyens, voulant lui donner un témoignage plus durable d'estime et de sympathie, lui ont élevé, par souscription, un monument funèbre au cimetière de Saint-Gilles lez-Bruxelles.

Félix Stappaerts.

BARTHÉLEMI, fondateur des monastères de Maegdendaal, près de Tirlemont, et de Nazareth, près de Lierre, vivait au XIII^e siècle. Il appartenait, selon quelques auteurs, à l'ancienne famille d'Aa ou Vander Aa et était châtelain du vicomte de Leeuw ; selon d'autres, il n'était qu'un simple bourgeois de Tirlemont et se nommait *Lanio* (boucher) ou *De Vleeschhouwer*. Ce pieux personnage fut, vers le milieu du XIII^e siècle, le principal protecteur de l'ordre de Citeaux dans le Brabant. A la mort de sa femme Gertrude, il plaça son fils Wilbert à l'abbaye d'Averbode, mit une de ses filles au couvent de Ramaye (La Ramée), et entra, avec trois autres de ses filles, nommées Béatrice, connue depuis sous le nom de B. Béatrice de Nazareth,

(1) Auguste Orts. *Belgique Judiciaire*, t. XIII, n° 87.

Christine et Sibylle, à l'abbaye de Florival, qu'il avait richement dotée. Cette circonstance lui fit attribuer, mais à tort, la fondation de cette abbaye. Il existait à cette époque, en France et en Belgique, plusieurs monastères doubles, où des moines et des religieuses vivaient dans des bâtiments séparés, tout en obéissant à la même règle et en se soumettant à la même direction. Barthélemi bâtit ensuite le couvent de Maegdendaal, à Oplinter (*monasterium Lintrense*), et y vécut quelques années avec tous ses enfants. Il se retira enfin, avec eux, au monastère de Nazareth (*Sancta-Maria de Nazareth*), qu'il venait de construire aux portes de Lierre, et y mourut en 1247, 1250 ou 1260, à l'âge de 95 ans. Quelques auteurs lui donnent le titre de Vénérable.

Eugène Coemans.

Wichmans, *Brabant. Mar.*, pp. 646-649 et 659. — Fisen, *Flor. Eccles. Leod.*, p. 535. — De Ram, *Vie des Saints*, par Butler, éd. Bruxelles, 1848, t. IV, p. 262.

BARTHÉLEMI DE MAESTRICHT, théologien, naquit au chef-lieu du Limbourg néerlandais, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, et mourut le 12 juillet 1446. Après des études solides comprenant tout le programme de l'enseignement littéraire de son temps, il embrassa l'état ecclésiastique et obtint une chaire de théologie à Heidelberg, où il remplit même, pendant quelques mois, les importantes fonctions de recteur de l'université. Son enseignement et ses écrits lui avaient donné une grande notoriété, lorsque, poussé par le désir de se livrer à une vie plus austère, il entra dans l'ordre des Chartreux. Il devint bientôt prieur du couvent de Bethléem à Ruremonde, où il eut sous sa direction le célèbre Denis de Ryckel, qui jeta plus tard, sous le titre de *Docteur extatique*, tant d'éclat sur l'institut de saint Brunon. Élevé, l'année suivante, à la dignité de visiteur de la province du Rhin, il fut plusieurs fois appelé, en cette qualité, à prendre part au chapitre général de son ordre, qui se réunissait à la grande Chartreuse, près de Grenoble (2). Il s'y rendait

(2) La province du Rhin de l'ordre des chartreux comprenait les treize monastères dont les

à pied, un bâton de chêne à la main, et, allant de couvent en couvent, il franchissait avec un courage inébranlable la distance de plus de deux cents lieues qui séparait Ruremonde des montagnes du Dauphiné. Dorlandus, dans son *Chronicon cartusiense*, nous apprend que tous les pères du chapitre général le recevaient « comme un ange de Dieu, » et que ses avis exerçaient une influence souveraine sur toutes leurs décisions. Son zèle, sa piété, sa science et sa modération étaient universellement reconnus. Il mourut à la chartreuse de Cologne, laissant plusieurs ouvrages qui, à la fin du dernier siècle, étaient encore conservés dans ce monastère. Petrus (*Bibliotheca cartusiana*) lui attribue les traités suivants : 1^o *De Passionibus animæ*. — 2^o *De Virtutibus*. — 3^o *De Septem peccatis capitalibus*. — 4^o *De Oratione*. — 5^o *Oratio longa et devota*. — 6^o *Tractatus excitans ad devote celebrandum*. — 7^o *De Excellentiss Divæ Virginis*. — 8^o *De humilitate*. — 9^o *De omnibus Sanctis*. — 10^o *De fraterna correctione*. — 11^o *Instructio quo pacto religiosus in publicis se habere tractatibus debeat*. — 12^o *Liber collectaneorum ex diversis Sanctorum dictis*. — 13^o *De Auctoritate concilii supra Papam*. — 14^o *Sermones septem de obedientia, dilectione, humilitate, penitentia, oratione*. — 15^o *De Laudibus religiosorum, observationeque silentii*. — 16^o *De nonæu carniū apud Cistercienses*. Paquot, dans ses *Mémoires*, ajoute à cette liste cinq autres traités, dont voici les titres : 1^o *De Judiciis temerariis*. — 2^o *De Juramento et voto*. — 3^o *Dialogus de consolatione novitiorum*. — 4^o *De proclamationibus capitularibus*. — 5^o *Opusculum de modo ordinandi animam*.

J.-J. Thonissen.

Dorlandus, *Chronicon cartusiense*. — Petrus, *Elucidatio in septem Petri Dorlandi chronici cartusiensis libros*. — Petrus, *Bibliotheca cartusiana*. — Trithemius, *Scriptores ecclesiastici*. — Possevinus, *Apparatus sacer*. — Sutorius, *De Viris illustr. ordinis cartus.* — Paquot, *Mémoires*. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*. — Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*.

noms suivent : Saint-Michel, près de Mayence ; Saint-Alban, près de Trèves ; Saint-Béat, près de Conflans ; Sainte-Barbe, à Cologne ; Sainte-Marie, près de Strasbourg ; Mont-Saint-Jean, près de Fribourg en Suisse ; Bethléem, à Ruremonde ; Saint-Paul, près de Berne ; Val Sainte-Margue-

BARTHÉLEMY (*Antoine*), avocat et homme politique, naquit à Namur, en 1766, et mourut, frappé d'apoplexie foudroyante, au château de Franc-Waret (province de Namur), le 10 novembre 1832, à l'âge de soixante-six ans. Après de brillantes études faites à l'Université de Louvain, il fut reçu, en 1787, avocat au conseil souverain de Brabant. Ses facultés éminentes le firent bientôt remarquer et le placèrent aux premiers rangs parmi ses confrères, dont le nombre s'élevait au chiffre respectable de quatre cent quarante. Quelques années après, en 1794, à peine âgé de vingt-huit ans, Barthélemy devint échevin de la ville de Bruxelles et prit dès lors une part active à l'administration de cette ville à laquelle il rendit d'immenses services. Au moment où Barthélemy fut élevé à ces fonctions les circonstances étaient difficiles : la Belgique traversait une époque désastreuse. Envahie pour la seconde fois par les armées françaises, après la bataille de Fleurus, elle fut traitée en pays conquis et mise en quelque sorte au pillage. Bruxelles, comme les autres villes du pays, dut subir le maximum, la circulation forcée des assignats, les réquisitions de toute nature. Barthélemy se montra à la hauteur des circonstances, et résista autant qu'il était en son pouvoir à ces mesures illégales, et, certes, il fallait du courage pour tenir tête aux représentants du peuple. L'histoire nous a conservé le souvenir de la manière héroïque avec laquelle, au péril de sa vie, Barthélemy parvint à éviter une contribution de cinq millions mise sur la ville de Bruxelles. Le fait est trop honorable pour ne pas être rapporté.

Une première contribution de cinq millions avait été payée par la ville et le paiement en avait été exigé avec une rigueur odieuse. Les représentants du peuple, abusant de leur pouvoir suprême, décrétèrent une nouvelle contribution de cinq millions. Le magistrat de Bruxelles refusa de publier et d'exécuter cet arrêté.

rite, à Bâle ; Regina cæli, près de Wesel ; Saint-Sixte, à Pettel sur la Moselle ; Notre-Dame, près de Juliers ; Château de la Vierge, près de Dülmen, en Westphalie. — Driscart, *Chronique de l'ordre sacré des Chartreux*, p. 409. Tournai, 1644.

Barthélemy, à la tête d'une députation, alla rendre compte des motifs de ce refus. Après une discussion violente de plus de deux heures, les représentants du peuple furieux s'écrièrent : « Savez-vous qu'il y a du sang et non de l'or ! » répondit froidement Barthélemy. Cette superbe réponse frappa les représentants et la contribution ne fut pas exigée.

Après les événements de 1795, Barthélemy fut exclu par le gouvernement du conseil municipal : il n'y rentra que le 10 novembre 1807, par décret impérial. Cependant, dans cet intervalle, il ne cessa de s'occuper des affaires et surtout des finances de la ville. Aussi, à peine rentré en fonctions, il fut chargé du travail très-délicat et très-difficile de la liquidation des dettes de Bruxelles. La manière distinguée dont il s'acquitta de cette mission lui valut un témoignage de reconnaissance de la part de la ville. Les services importants qu'il rendit à Bruxelles sont relatés dans la notice biographique que lui a consacrée son petit-fils, M. Jules Gendebien, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. C'est à cette notice que nous empruntons tous les éléments de la nôtre. En 1822, Barthélemy fut nommé receveur des hospices de Bruxelles, et une dispense lui fut octroyée par le roi Guillaume, pour pouvoir rester, malgré ces fonctions, membre de la régence. Cette dispense avait été sollicitée par le conseil de régence lui-même.

En 1815, Barthélemy fut un des fondateurs du premier journal belge libre, *L'Observateur*, auquel il donna de nombreux articles.

Au milieu de ces travaux administratifs, Barthélemy continuait à exercer avec honneur sa profession d'avocat : il fut, en 1820, l'un des signataires d'une consultation donnée en faveur d'un publiciste belge, le sieur Vanderstraeten, poursuivi pour avoir écrit une brochure sur la marche générale des affaires et du gouvernement des Pays-Bas. Les sept avocats qui signèrent cette consultation fu-

rent eux-mêmes l'objet de poursuites et subirent un emprisonnement préventif de quelques semaines (1).

En 1821, Barthélemy, qui, depuis plusieurs années, était membre du conseil provincial du Brabant, fut élu membre de la seconde chambre des états généraux. Ses connaissances variées, son mérite supérieur lui firent tout d'abord acquérir une grande influence dans cette assemblée : il fut à plusieurs reprises nommé rapporteur du budget.

Quand vint la révolution de 1830, Barthélemy eut sa place marquée dans cette assemblée à jamais mémorable qui dota la Belgique de la Constitution si sage et si libérale qui a fait notre prospérité et notre bonheur depuis cette époque. Envoyé au Congrès par la ville de Bruxelles, Barthélemy fit partie de la députation qui alla offrir au duc de Nemours la couronne de Belgique. Peu après, il fit, comme ministre de la justice, partie du second ministère du régent. C'est pendant qu'il remplissait ces fonctions qu'eut lieu l'avènement du roi Léopold I^{er}, le 21 juillet 1831. Barthélemy a donc été le premier ministre de la justice sous notre régime constitutionnel.

Il mourut au château de Franc-Waret, entouré des soins d'une noble famille dont le chef (le marquis de Croix), proscrit émigré, condamné à mort aux jours néfastes de la révolution française, avait trouvé un asile sûr et dévoué dans la demeure de Barthélemy.

« Il avait, dit son biographe, une intelligence sûre, une prodigieuse facilité qui se jouait des travaux les plus ardu, une singulière aptitude pour les questions financières, une élocution facile et élégante et le talent d'écrire. A ces qualités, que les diverses circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé et les postes importants qu'il a remplis lui ont permis de développer dans tout leur éclat, il joignait une aménité de formes et de caractère, une bonhomie spirituelle dont le souvenir n'est pas encore entièrement éteint, et une fermeté d'esprit, une intrépidité de cœur dont, à diverses époques de sa carrière, il a su donner des preuves éclatantes. »

(1) Cet épisode du règne de Guillaume I^{er} a été retracé d'une manière complète dans la *Belgique judiciaire*, t. XIII, p. 1425.

C'est pour honorer sa mémoire que l'un des boulevards de Bruxelles porte le nom de *Boulevard Barthélemy*.

Nous connaissons de cet homme remarquable les publications suivantes : 1^o *Exposé succinct de l'état des Pays-Bas, depuis le xve siècle jusqu'au traité de paix de Paris, le 30 mai 1814*, etc. Bruxelles, 1814; in-8^o, 97 pp. — 2^o *Des gouvernements passés et du gouvernement à créer, suite de l'exposé succinct*, etc., par B. Bruxelles, Stapleaux, 1815; in-8^o, 76 pp. — 3^o *Mémoire sur l'établissement d'une communication entre Bruxelles et Charleroi, au moyen d'un canal de petite dimension*, etc. Bruxelles, 1817. L'activité de Barthélemy aida puissamment à faire décider l'exécution de ce canal. Il posa, en 1826, la première pierre du canal souterrain, et quelques mois avant sa mort, en 1832, il en fit l'ouverture solennelle. — 4^o *Dissertation sur l'ancien et le nouveau système hypothécaire*. Bruxelles, Tarte, 1806; in-8^o, 99 pp. — 5^o *Réflexions d'un vieux théologien, ancien licencié en droit canon à l'Université de Louvain, sur les discussions de la seconde chambre des états généraux, dans les séances des 13, 14 et 15 décembre 1825*. Bruxelles, 1826; in-8^o, 27 pp.

J. Delecourt.

J. Gendebien, *Notice sur Barthélemy*.

BARTIUS (*Arn.*), jurisconsulte, né à Bruxelles. xvii^e siècle. Voir **BAERT** (*Arn.*).

BARTOLLET (*Laurent*), jurisconsulte, né à Liège. xvii^e siècle. Voir **BERTHOLET** (*Laurent*).

BARTOLOMÆI (*Corneille*), hagiographe, issu d'une famille patricienne originaire d'Italie, naquit à Bruges, vers la fin du xvi^e siècle. Ayant terminé ses cours d'humanités, il embrassa l'état religieux dans l'ordre des chanoines réguliers de la congrégation d'Arouaise et émit ses vœux solennels dans l'abbaye d'Eeckhoutte, à Bruges. Il professa la théologie dans cette maison, s'y occupa de l'histoire de son ordre et y mourut en 1655. On a de Bartolomæi :

Pondus sanctuarii, quo explorata leviora ostenduntur, quæ continet LIBRA Joannis Caramuelis Lobcowitsii, S. T. D.,

pro Cisterciensium et aliorum omnium Benedictinorum, respectu Aroasiensium, ac reliquorum canonicorum præcedentiâ. Bruggis, Lucas Vandenkerckhove, 1651; in-4^o. — C'est une réfutation de l'ouvrage de Jean Caramuël Lobkowitz, moine cistercien, prétendant, dans sa **LIBRA**, que les bénédictins et les religieux de l'ordre de Cîteaux avaient la préférence sur les chanoines réguliers.

Bartolomæi publia, à la suite de cet ouvrage, *Mantissa, sive Festivitas sæcularis abbatie Eeckhoutanæ*. C'est une histoire de l'abbaye d'Eeckhoutte, fondée, au vii^e siècle, par saint Trudon, ruinée par les Normands et reconstruite, vers 1050, par des chanoines réguliers.

Avant la suppression de cette abbaye à la fin du xviii^e siècle, on y conservait, dans la bibliothèque, deux manuscrits dus à la plume de Bartolomæi : 1^o *Vita sanctorum ordinis canonicorum regularium S. Augustini*. — 2^o *Paraphrastica Elucidatio in prophetiam D. Luberti Hautscill, canonici regularis in Eeckhout*. La fameuse prédiction de Hautscill est trop connue pour que nous nous en occupions; il suffira de dire que Bartolomæi l'applique aux guerres civiles qui désolèrent la Flandre depuis l'an 1568 jusqu'en 1608.

F. Vande Putte.

BASEL (*Nicolas VAN*) ou **BASELIUS**, forme latine du nom d'un Basel ou Van Basel, originaire de l'ancienne Flandre, savant médecin de la seconde moitié du xvi^e siècle. Né à Bergues-Saint-Winoc, il pratiqua la médecine et la chirurgie dans son pays natal, sans que l'on sache jusqu'ici s'il avait étudié ces deux sciences à Paris ou à Louvain : la ville de Bergues avait à cette époque quelque importance d'abord comme voisine d'un grand monastère de bénédictins, bâti vers 680 par saint Winoc, puis comme forteresse et comme capitale d'une châtellenie de laquelle dépendait Dunkerque. Il était échevin de Bergues en 1578. Il faut attribuer à Baselius des études d'une étendue peu commune, puisqu'il s'occupa d'observations scientifiques étrangères à la pratique de son art. Il est l'auteur d'un petit livre très-rare, rédigé en français, sous le titre de : *Des-*

cription de la Comète qui a paru le 14 novembre 1577, avec pronostics sur l'année très-calamiteuse 1578. Cet écrit de Basilius fut imprimé, en format in-4^o, l'an 1578, à Anvers, chez Henri Henrici (Henricius).

Félix Nève.

Val. André, *Bibliotheca Belgica* éd. 1623, p. 615. — Sweertius, *Athen. Belg.*, p. 571. — Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. II, p. 899. — De Backer, *Recherches sur la ville de Bergues en Flandre*. Bruges, 1849, in-8^o p. 210.

BASELE (*Pierre VAN*), prédicateur, né à Gand, mort le 30 mars 1689, à l'âge de cinquante-neuf ans. Il appartenait à l'ordre des Dominicains et se fit une grande réputation par son talent oratoire. Le père De Jonghe, auteur du *Belgium Dominicanum*, l'appelle Petrus Basilius. Il est auteur de l'ouvrage suivant sur l'ordre de Cîteaux : *Gloriosum ordinis Cisterciensis lilium in utroque orbe suaveolenti virtutum ac sanctitatis germine semper floridum*. Gandavi, typis M. Masii, 1671; in-4^o. Ph. Blommaert.

BASLER (*Guillaume*), poète flamand, né Louvain, où il épousa, le 24 août 1669, Elisabeth Baets. Il composa un poème sur le saint sacrement, à l'occasion du jubilé trois fois séculaire, célébré à Louvain en 1674. C'est un drame en trois actes où figurent les personnages allégoriques : l'Eglise, la Religion, la Justice divine, la Pucelle de Louvain, etc. La langue en est pure et la versification soignée; aussi, dans une pièce de vers à l'honneur de l'auteur, le médecin André Sassenus ne craint pas de le nommer : *Poeta Belgicus suo aere florentissimus*. L'ouvrage a pour titre : *Seghepraël der onwinnre Kercke, gegront-vest op den onbrekelycken pilær der diepe verholentheyte van het waerachtich lichaem en het waerachtich bloet van God mensch geworden, berustende in schyn van brood en wyn. Op de drye-hondertjarighe feestte van het H. Sacrament van mirakel, in de kercke der Eerw. PP. Augustynen binnen Loven, door Guilliam Baseler*. Loven, by Adrian de Witte, 1674; in-4^o.

Ph. Blommaert.

(1) Rapport de la commission centrale sur les produits de l'industrie nationale, exposés à Gand au mois d'août 1820. La Haye, 1820; in-8^o, p. 89.

BASILIDES D'ATH, hagiographe, né à Ath. XVII^e siècle. Voir DE LA PLACE (*Jean*).

BASSE (*Frédéric*), industriel, né à Bruxelles en février 1785, mort le 30 juin 1848. Issu d'une famille française qui avait émigré en Westphalie, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, le père de Frédéric Basse vint se fixer à Bruxelles, lorsque Joseph II eut introduit la tolérance civile dans ses États des Pays-Bas. Il y érigea, sous le régime français, une fabrique d'impressions sur coton, à laquelle, après lui, son fils donna des développements qui en firent l'un des plus importants établissements du pays en ce genre. Frédéric Basse, l'un des premiers, imprima sur planches de cuivre; on sait que l'impression au rouleau n'est venue qu'après: il s'appropriait d'ailleurs toutes les améliorations dans les procédés de fabrication dues au génie industriel de l'Angleterre. Les progrès qu'il avait réalisés se manifestèrent avec éclat à l'exposition des produits de l'industrie nationale, à Gand, en 1820, où la médaille d'or lui fut décernée. Rien de plus flatteur que le langage tenu à son égard par la commission centrale à laquelle fut déferé le jugement des produits exposés : « Les cotons imprimés de Frédéric Basse, dit-elle dans son rapport, se distinguent par la grande légèreté et l'extrême finesse des dessins, ainsi que par la vivacité et la délicatesse des couleurs. Basse a prouvé que dans sa fabrique on connaît parfaitement tous les procédés de la meilleure fabrication, et qu'on les y emploie avec beaucoup de goût et de discernement. Cette fabrique est d'ailleurs très-considérable; ses impressions, dans le genre qu'elle a principalement adopté, sont supérieures, pour le dessin, les couleurs, l'éclat et la fixité de celles-ci, aux impressions anglaises (1)... » A l'exposition de Harlem, en 1825, Basse soutint, il accrût même la réputation qu'il s'était faite (2);

(2) Rapport de la commission supérieure sur les produits de l'industrie nationale exposés à Harlem, dans les mois de juillet et août 1825. La Haye, 1825; in-8^o.

il en fut récompensé par la croix de l'ordre du Lion Belgique que le gouvernement du roi Guillaume I^{er} ne prodiguait pas. Ceux qui se souviennent de l'exposition de Bruxelles en 1830, témoigneront des nouveaux efforts qu'il avait faits pour perfectionner encore les différentes parties de l'impression sur coton et du succès qui les avait couronnés. Cependant, soit qu'il fût découragé par la perturbation que les événements politiques de cette époque causèrent dans les affaires industrielles et commerciales, soit pour d'autres motifs, il ferma sa fabrique peu d'années après.

Aux connaissances du chef d'industrie, Basse, qui avait beaucoup lu et beaucoup étudié, joignait celles du financier, de l'économiste et de l'administrateur. Il avait siégé au conseil municipal de Bruxelles à partir de l'organisation des régences, en 1817, jusqu'en 1830 ; il était membre des états provinciaux depuis 1822 ; il avait été appelé, en 1825, à faire partie du conseil des directeurs de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale : dans ces fonctions diverses, il fit preuve d'une vive intelligence, d'un jugement solide, d'un zèle ardent pour le bien public. Au mois d'août 1830, lorsque éclatèrent les premiers mouvements qui devaient aboutir à une révolution, le commandement de la garde bourgeoise lui fut offert : il s'excusa de l'accepter, non qu'il ne fût prêt à payer de sa personne pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre, mais parce qu'il croyait que d'autres rempliraient mieux que lui ce poste difficile ; il refusa de même, plus tard, le mandat de représentant dont le collège électoral de Bruxelles l'avait investi. Les fonctions de membre du conseil provincial furent les seules dans lesquelles il se montrât jaloux d'être continué : il les conserva jusqu'à sa mort.

Depuis qu'il avait renoncé à faire de l'industrie pour son propre compte, Basse avait concentré toute son activité dans la gestion des intérêts qui lui étaient confiés comme l'un des directeurs de la Société générale. Il fut, en cette qualité, chargé principalement, dans le

courant de l'année 1841, des négociations qui donnèrent au bassin de Charleroi, par la canalisation de la Sambre française, une voie directe jusqu'à Paris. Ce résultat était important pour la France autant que pour la Belgique ; le gouvernement du roi Louis-Philippe, voulant reconnaître la part que Basse y avait prise, lui conféra la croix de la Légion d'honneur (24 décembre 1841). Le roi Léopold I^{er} l'avait nommé chevalier de son ordre dès le 23 octobre 1836.

Par l'élévation de son caractère, par sa droiture, par les services qu'il avait rendus à la chose publique, Basse s'était acquis l'estime générale de ses concitoyens.

Gachard.

BASSEECOURT (*Claude DE LA*), poète, né à Mons. XVII^e siècle. Voir **DE LA BASSEECOURT** (*Claude*).

BASSEECOURT (*Fabrice DE LA*), ministre réformé, né à Mons, en 1578, mort en 1650. Voir **DE LA BASSEECOURT** (*Fabrice*).

BASSÉE (*Adam DE LA*), **DE BASSECA** ou **DE BASSEYA**, poète latin, musicien, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, né à La Bassée, dans la première moitié du XIII^e siècle, mort à Lille, le 25 février 1286. On conserve à la Bibliothèque impériale de Lille, sous le n^o 95, un manuscrit, petit in-folio sur parchemin, intitulé : *Ludus Adæ de Bassesia, canonici insulensis, super Anticlaudianum*. C'est le seul ouvrage d'Adam de la Bassée que nous possédions encore. Comme l'indique le titre du poème, le *Ludus* est un délassement poétique et littéraire sur le thème du fameux *Anticlaudianus* d'Alain de Lille (Voir *Biographie nationale*, t. I, p. 166). L'auteur nous apprend avec ingénuité, que le doux printemps, qui fait éclore les fleurs, lui ramenant trop souvent de longues et pénibles souffrances, il a entrepris ce travail pour charmer ses loisirs et calmer ses douleurs. Le fond de l'ouvrage n'est qu'une imitation, souvent trop servile, de l'œuvre d'Alain de Lille, mais les hymnes, les proses et les séquences, dont Adam de la Bassée a orné son poème, sont originales, et ces petites poésies sont incon-

testablement supérieures au reste de l'ouvrage. Selon le goût de l'époque, Adam de la Bassée a écrit en prose rimée; ses chants liturgiques accusent cependant un rythme régulier. Pour sa poésie, elle est simple, naïve, parfois gracieuse; mais on sent facilement qu'il s'est écarté de la tradition des classiques, et qu'il n'a connu d'autres modèles que les hymnes de l'église et les chansons des trouvères de son temps. De la Bassée aimait et cultivait la musique: « Rien n'est plus capable, dit-il, de tenir cloignés les tristes ennuis, que le son du tambourin, de la vielle et du psaltérion, ainsi que les chants et les doux concerts de voix. » Aussi a-t-il eu soin de mettre en notes tous les cantiques de son poème, en indiquant les airs connus qu'il adopte. C'est tantôt une ancienne mélodie d'église, d'autres fois une chanson de danse ou une complainte d'amour de quelque trouvère en renom. De la Bassée puise naïvement à toutes les sources, selon l'antique adage: *Omnia munda mundo*. Plusieurs de ses chants ne sont rapportés à aucun air désigné, peut-être pourraient-ils être attribués au bon chanoine, que l'importune goutte rendait poète et musicien.

Il existait autrefois plusieurs manuscrits du *Ludus* d'Adam de la Bassée: Foppens et Sanderus en indiquent deux à la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Martin à Tournai; mais ces manuscrits ont disparu et on ne connaît plus aujourd'hui que celui de Lille. M. l'abbé Carnel a publié dernièrement, dans ses *Chants liturgiques d'Adam de la Bassée*, treize petites poésies latines de cet auteur, et reproduit, en notation moderne, sept des plus belles compositions musicales de son recueil.

Eugène Coemans.

Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. I, p. 4. — Le Glay, *Mém. sur les archives du chapitre de Saint-Pierre à Lille*, p. 17. — Dupuis, *Notice sur la vie, les écrits et la doctrine d'Alain de Lille*. Lille, 1849. — Carnel, *Chants liturgiques d'Adam de la Bassée*. Gand, 1838.

BASSELIERS (*Balthasar*), prédicateur, né à Anvers, vers l'année 1570, mort en 1638. Entré dans l'ordre des Récollets, il fut destiné par ses supérieurs

au ministère de la prédication et l'exerça, avec le plus grand zèle, pendant environ trente-deux ans. Il fut promu à la charge de *définiteur* de la province de la Basse-Allemagne, le 13 septembre 1637 et mourut l'année suivante. Peu de temps avant sa mort, il avait publié, en latin, un recueil de sermons prêchés en flamand qui porte le titre de: *Conciones morales omni tempore predicabiles... super Evangelium Joannis de Lazaro quadriduano redicivo*. Antverpiæ, Guilielmus Lesteenius, 1638; vol. grand in-8° de 605 p. Cet ouvrage est dédié à l'évêque d'Anvers, Gaspar Nemius.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 291.

BASSENGIUS (*Gilles*), compositeur de musique, né à Liège au *xvi^e* siècle. On ne connaît pas la date précise de sa naissance; on a tout lieu de croire que son nom véritable était **BASSENCE**.

Bassengius fut, en 1591, maître de chapelle du fils de l'empereur Maximilien II, l'archiduc Maximilien, qui, élu roi de Pologne, en 1587, devint, après avoir été vaincu, le prisonnier de son compétiteur au trône, Sigismond III, et mourut le 23 octobre 1616. Ces faits historiques sont consignés en partie sur le titre de l'ouvrage suivant, format in-4°, de Bassengius, publié à Vienne, en 1591: *Molectorum quinque sex octo vocum, liber primus, Serenissimi archiducis Maximiliani Electi Poloniae regis, etc., musicorum præfecti Aegidii Bassengii Leodiensis*. Viennæ Austriæ, excudebat Leonhardus Formica in Bursa agni. Anno 1591. Cependant, dans la *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition, à l'article *Bassengius*, l'auteur a confondu, sans doute par suite d'une lecture inattentive de ce titre, l'archiduc Mathias avec l'archiduc Maximilien et il a cru, à tort, qu'il fallait substituer au nom de ce dernier celui de l'archiduc Ernest, leur frère commun.

Aucune autre circonstance de la vie ou de la mort de Bassengius n'est parvenue jusqu'à nous.

Chev. L. de Burbure.

BASSENCE (*Jean-Nicolas*), homme d'état et écrivain, naquit à Liège, le 24 no-

vembre 1758, de Marie-Gertrude Legrand et de Thomas Bassenge, procureur. Cet estimable citoyen, dont nous allons essayer de compléter la biographie, amarré dans l'histoire de son pays à la fin du XVIII^e siècle. Digne, par les qualités qui le distinguaient, de l'affection et de l'estime de ses contemporains, il a, par son patriotisme, son désintéressement, son courage, mérité d'occuper une place honorable dans nos annales. Son père, homme instruit et connaissant tout le prix d'une bonne éducation, veilla à lui en donner une en rapport avec le rang qu'il occupait dans la bourgeoisie de sa ville natale. Visé, l'une des vingt-deux petites villes de la principauté liégeoise, possédait alors un collège dirigé par les oratoriens et que recommandait le mérite de plusieurs de ses professeurs. Bassenge y fit ses humanités et y rencontra Reynier et Henkart, avec qui il noua des rapports d'amitié que la mort seule put rompre. Plus tard Hyacinthe Fabry fut compris dans cette touchante association, et c'est lui, dernier survivant de cette pléiade d'hommes d'esprit et de cœur, qui s'imposa la pieuse tâche de conserver les titres poétiques de ses amis (1).

En 1781, Bassenge débuta dans la carrière d'homme de lettres par une pièce de vers intitulée : *La Nymphé de Spa*. Il avait alors vingt-deux ans. Cette pièce, qu'un juge compétent (2) a qualifiée de « gracieuse épître, pleine de courtoisie et de verve, » était adressée à l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. Œuvre d'un jeune homme ardent et imbu des idées dominantes, elle témoignait d'une grande admiration pour un livre bien surfait alors et bien déchu aujourd'hui de cette réputation imméritée. Il y avait là un vers contre les « clameurs des vils cagots des bords de la Seine ; » mais, en définitive, le seul reproche sérieux qu'on pût lui faire, c'était d'élever trop haut l'historien à qui elle était adressée. Ce tort, Bassenge le partageait avec la grande majo-

rité du public, et la présence de Raynal, qu'il rencontra à Spa, où son père malade l'avait emmené, avait excité sa verve.

Aulieu de laisser passer inaperçue cette saillie d'un jeune poète, des membres trop zélés d'un clergé, qui cependant ne passait pas pour intolérant, la déférèrent au consistoire qui en fit une grosse affaire. Invité à s'expliquer, Bassenge, au lieu de se rendre à l'injonction, s'adressa au prince-évêque. Velbruck, dont les goûts littéraires sont connus, qui lui-même avait reçu Raynal, fit bon accueil à la pétition : il ordonna d'arrêter les poursuites. L'auteur, néanmoins, reçut encore deux sommations de comparaître, et, enfin, le 27 octobre, le synode publia un mandement contre « une pièce de vers insultante pour tous les genres d'autorité, » se réservant d'en punir l'auteur selon la rigueur des lois. Le vicaire général comte de Rougrave présidait ordinairement : c'était un homme modéré qui probablement eût fait entendre raison à ses collègues ; mais il était absent, et la présidence appartenait en ce cas à De Ghisels, chanoine tréfoncier qui devint bientôt après grand écolâtre, et qui céda imprudemment aux sollicitations de quelques ardents du chapitre cathédral. L'affaire prenait des proportions graves, et Velbruck dut intervenir de nouveau pour étouffer des poursuites, qui certainement n'auraient pas tourné à l'avantage de ceux qui les réclamaient.

Peu de temps après, Bassenge partit pour Paris. Si les tracasseries que lui avait suscitées son épître à Raynal ne furent pas complètement étrangères à ce voyage, il paraît cependant que, pour lui, l'objet principal de ce séjour dans la capitale de la France était de se former le goût. Les papiers du bourgmestre Fabry, qu'il appelait son second père, renferment des lettres où se trouvent de curieux renseignements à ce sujet. Il y est notoirement question d'un ouvrage dont Bassenge préparait le prospectus, et sans doute il était déjà parvenu à se créer des ressources, car une de ces lettres renferme le passage suivant : « Si

(1) *Loisirs de trois amis*, Liège, 1822, 2 vol. in-8°.

(2) Le baron de Stassart : Notice consacrée

à Bassenge, dans la *Biographie universelle* de Didot, et plus tard reproduite dans le volume de ses œuvres.

« vous voyez mon bon papa, avez la bonté de lui dire qu'à présent je vais me suffire à moi-même, et qu'il ne sera plus obligé de m'envoyer de l'argent, que je ne lui en demanderai plus. »

Bassenge arriva à Paris dans les derniers jours de 1781, peut-être le 31 décembre (1). A Bruxelles, où il s'arrêta quelques jours, il revit Raynal plusieurs fois, et ces entrevues répétées ne firent qu'accroître son admiration pour celui-ci. Sa correspondance avec Fabry contient une lettre remplie de curieux détails à ce sujet (2), comme aussi par rapport à Grétry, qui lui avait fait un accueil tout cordial. Le jour même ou le lendemain de son arrivée à Paris, il avait assisté à la première représentation de *La Double Épreuve*, opéra de son compatriote qui fut, dit-il, « porté aux nues. » Son séjour doit y avoir été assez long, puisque sa dernière lettre à Fabry est du 24 septembre 1783, et, loin d'annoncer son départ, il écrit à son correspondant, dont il vient d'apprendre l'élection comme bourgmestre pour la seconde fois : « Puissé-je bientôt vous dire de vive voix tout ce que la nouvelle qui vient de nous arriver m'a fait éprouver de sentiments délicieux ; mais je ne crois pas avoir cette satisfaction de sitôt encore. »

Il était certainement de retour en 1785, car il fut le promoteur de la *Société patriotique*, dont l'idée remonte à cette époque, et il prit aussi, dès lors, une part fort active à la polémique que détermina la querelle des jeux de Spa. Toute personnelle au début, la question soulevée à ce propos avait fini, grâce à la maladresse du successeur de Velbruck, par devenir une question politique. L'ouvrage de l'avocat Piret : *De la souveraineté des princes-évêques de Liège*, écrit en faveur du pouvoir, avait causé une forte sensation, et Bassenge y répondit par ses *Lettres à l'abbé de P....* (le chanoine De Paix), qu'on croyait l'auteur du mémoire. Ces lettres, où ne manquent ni la chaleur, ni le mouvement, sont diffuses et remplies de déclamations ;

elles contiennent néanmoins, comme le dit le baron de Stassart, « d'énergiques tableaux et des pages éloquentes, » et surtout elles attestent de nombreuses recherches dans les documents historiques et diplomatiques du pays, recherches d'autant plus méritoires qu'elles n'allaient guère à l'esprit imaginaire de l'auteur.

Ce livre attira l'attention et aussi l'animadversion du gouvernement sur un jeune homme que ses rapports avec les patriotes les plus éminents : Fabry, Chestret, Ransonnet, Donceel, Lesoinne, et d'autres, commençaient à mettre en évidence. Déjà, lors de la terreur qu'avait répandue dans les rangs de l'opposition le jugement rendu par l'échevinage de Liège contre Redouté et ses coaccusés, en juillet 1787, Bassenge avait jugé prudent de suivre à Cologne son ami Reynier, qui s'y était réfugié auprès de son beau-père, le banquier Dumont. Toutefois, il en était revenu, lors de la session des états, qui fut convoquée à la fin de cette année : nous en trouvons la preuve dans une requête relative à la saisie de ses dernières lettres, et qui ne trouva auprès de l'assemblée qu'un accueil dédaigneux.

Cette attitude malveillante de l'échevinage et de l'assemblée des représentants de la nation liégeoise força les patriotes à réclamer l'intervention de la chambre impériale de Wetzlar, et des députés furent chargés de solliciter en faveur des malheureux que venait de frapper un jugement inique. Le tribunal des XXII, impliqué dans la procédure ouverte à ce sujet, avait délégué un de ses membres, Chestret. Bassenge lui fut adjoint, et l'activité de ses démarches contribua à obtenir une sentence favorable. On était parvenu à la session des états de 1789, et la roideur du gouvernement de Hoensbroeck n'avait cessé de fournir des armes nouvelles à l'opposition ; quand l'éditeur de *L'Esprit des Gazettes*, Urban, commença, à Tignée, la publication de *l'Avant-Coureur* (février). Publié aux portes de Liège, mais sur terre impériale, ce journal fut, pour le prince-évêque, une cause de cruels soucis. Bassenge en devint le principal ré-

(1) Lettre à Fabry du 7 janvier 1782. Le baron de Stassart a fait erreur, à ce sujet, dans sa notice.

(2) Lettre citée plus haut.

dacteur, et sa correspondance liégeoise exaspéra ses adversaires. Dans la position qu'il avait prise, il fit preuve d'une inébranlable fermeté, et sa *Note aux citoyens*, publiée le 17 août, fut le tocsin de l'insurrection qui éclata le lendemain.

Hoensbroech finit par accéder aux vœux de la population liégeoise ; et quand, peu de jours après, il se fut enfui de son château de Seraing, pour provoquer de la chambre impériale une sentence contre la révolution, les patriotes furent obligés d'envoyer de nouveau des députés à Wetzlar, pour combattre les intrigues des agents du prince. Bassenge, élu membre du conseil municipal, installé le 18 août, fit partie, avec Chestret et Lesoinne, de la députation au nom du tiers état. Les démarches de cette députation n'ayant pas réussi, et Hoensbroech persistant à réclamer une intervention armée, on confia à Bassenge le soin de rédiger une réponse au *déhortatoire* des commissaires préposés à l'exécution des sentences de la chambre impériale. Il fut ensuite, toujours avec Chestret, envoyé à Berlin pour déterminer le caractère de l'intervention du cabinet prussien, qui venait de prendre possession de Liège, en qualité de médiateur. Plus tard encore, lorsque les soldats de Frédéric-Guillaume II eurent quitté le pays et qu'il fallut se préparer à résister aux autres princes exécuteurs, Bassenge fut adjoint à Lesoinne, pour négocier avec le congrès belge l'union des deux révolutions, ou tout au moins pour en obtenir des secours financiers. Ses compatriotes prouvèrent qu'ils appréciaient l'étendue de ses services, en le portant le premier sur la liste des conseillers de la cité élus en juillet 1790.

Un mois après, les Liégeois furent invités à envoyer des députés à Francfort, où devait se réunir la conférence des électeurs de l'Empire pour délibérer sur leur conflit avec Hoensbroech, et Bassenge y fut envoyé avec Lesoinne, au nom de la cité ; le comte Charles de Geoloes y représentait le chapitre, le comte de Berlaymont de la Chapelle l'état noble, et Chestret le tiers état. Les efforts de cette députation échouèrent devant le

revirement de la Prusse, après la chute de Herzberg, et Bassenge fut renvoyé avec Chestret à Berlin, pour empêcher le honteux abandon qui se préparait. Leurs sollicitations furent inutiles : la Prusse s'était réconciliée avec l'Autriche, et Bassenge, parti de Berlin, alla rejoindre, à Wesel, son vieil ami Fabry, qui déjà avait dû quitter Liège.

La restauration eut lieu sur ces entrefaites, et les patriotes, poursuivis par une réaction impitoyable, n'eurent d'autre ressource que l'exil. Bassenge fut naturellement porté sur la première liste des proscrits ; en compagnie de Fabry dont il ne se sépara point, il se réfugia à Givet, puis à Bouillon. Le gouvernement de Bruxelles avait promis son intervention aux réfugiés, mais tous ses efforts vinrent se briser contre les aveugles rancunes des conseillers de Hoensbroech, et Bassenge, dans son *Adresse à l'Empereur* (septembre 1791), exposa les raisons qui forçaient les patriotes liégeois à ne plus compter désormais que sur eux-mêmes. Abandonnés par les deux puissances germaniques, qui successivement les avaient leurrés par de trompeuses promesses d'assistance, il ne leur restait d'espoir que du côté de la France, et c'est de ce côté qu'ils se tournèrent.

Il semblait possible de ménager cette intervention sans sacrifier l'indépendance nationale, et cela en unissant, comme on l'avait déjà essayé, le pays de Liège à la Belgique. Tel paraît avoir été le but que poursuivirent les hommes qui poussèrent à l'établissement du *comité révolutionnaire des Belges et Liégeois unis* (janvier 1792). Mais les opinions extrêmes ne tardèrent pas à prévaloir, et Bassenge, qui était arrivé avec Lesoinne et Hyacinthe Fabry, pour y représenter le parti modéré, fut obligé de se retirer avec ses amis, après avoir assisté à deux séances. Bientôt survint la déclaration de guerre à l'Autriche (avril). Après deux tentatives infructueuses pour pénétrer en Belgique, les Français, sous le commandement de Dumouriez, gagnèrent la bataille de Jemmapes (6 novembre), que suivit la conquête de notre pays. Dès qu'ils eurent pris possession de Liège,

les vainqueurs s'occupèrent à en réorganiser le gouvernement, et d'abord ils rétablirent le conseil municipal élu en 1790 : Bassenge, qui en faisait partie, en devint le secrétaire. On projeta ensuite la formation d'une *convention nationale liégeoise*, et parmi les quatre citoyens élus dans la cité au premier tour de scrutin, Bassenge fut celui qui obtint le plus de suffrages. Il devint ensuite le vice-président de cette convention transformée en *assemblée provinciale provisoire* (février 1793) dont la présidence fut conférée à Fabry. Ce fut encore Bassenge qui, toujours à la même époque, fut chargé, par la *Société des amis de la liberté et de l'égalité*, de rédiger un rapport sur la question importante et délicate de la réunion à la France. Tout en se prononçant pour l'affirmative, il y ajouta des réserves dont on se fit plus tard une arme contre lui et ses amis. Chef réel de l'assemblée dont Fabry, affaibli par l'âge et les fatigues d'une vie agitée, n'était guère que le président nominal, il défendit avec vigueur les opinions du parti modéré dans toutes les discussions publiques, dans le *Manuel du républicain*, publié par son frère Lambert, dans sa réponse à l'ouvrage de Chaussard, et resta sur la brèche jusqu'au dernier instant. Chargé de présider la dernière séance de l'assemblée provinciale, il ne quitta Liège que lorsque l'évacuation en était déjà commencée (4 mars). Avec un grand nombre de ses concitoyens, menacés comme lui par un gouvernement implacable, il reprit le chemin de l'exil, et fut chargé de rédiger, puis de présenter à la Convention, le vœu de réunion à la France (avril).

Bientôt après survint la déplorable désunion provoquée entre les réfugiés par les Franchimontois, et Bassenge se trouva tout particulièrement signalé aux récriminations furibondes des dissidents. Le ministre Lebrun qui, en sa qualité de rédacteur du *Journal général de l'Europe*, publié à Liège en 1790, s'était attaché aux patriotes et leur avait rendu des services après son retour en France, avait été proscrit avec Vergniaud et ses amis. Obéissant à un sentiment généreux, Hen-

kart lui écrivit une lettre qui fut publiée dans le *Journal de Paris* et que signèrent un certain nombre de réfugiés parmi lesquels se trouvait Bassenge : à ce titre, il fut enveloppé dans la proscription qui menaçait tous les amis des girondins. Soutenus par la commune du 10 août, les montagnards liégeois appelèrent à eux les Franchimontois, qui, sous main, avaient suscité la division, et l'on vit alors s'établir l'*assemblée générale populaire des ci-devant pays de Liège, Franchimont, Stavelot et Logne*. La *Gironde liégeoise* eut à soutenir une lutte très-vive, dont le poids pesa particulièrement sur Bassenge. On ne peut trop admirer le courage qu'il déploya dans ces circonstances difficiles, comme aussi la fidélité qu'il ne cessa de montrer à ses amis politiques. Lorsque les dissentiments, qui éclatèrent entre les avancés, ouvrirent enfin les voies à une réconciliation, Bassenge s'employa de la manière la plus active à faire de nouveau prévaloir les idées de modération. Ses démarches n'obtinent pas un succès immédiat, et dans l'intervalle l'occasion se présenta pour lui d'intervenir en faveur de Fyon qui, à la suite d'une querelle avec quelques-uns de ses compatriotes franchimontois, avait été arrêté. Un autre réfugié, Ransonnet, avait aussi été arrêté pour une prétendue infraction à ses devoirs militaires, puis rendu à la liberté par l'influence de Robespierre. Il mit son ami Bassenge en rapport avec ce personnage important, et Bassenge s'attacha à éclairer Robespierre sur les machinations des agents de la terrible commune à l'égard de ses amis et de lui-même. Avec la générosité qui le caractérisait, il voulut aussi profiter de l'occasion pour venir en aide à Fyon, qui certes n'avait aucun droit à ce bon office et qui, grâce à cette intervention, recouvra la liberté. La réconciliation, à laquelle Bassenge n'avait cessé de travailler suivit bientôt après, et il fut nommé président de l'assemblée régénérée, qui se constitua dès que les montagnards les plus accentués en eurent été exclus (février 1794). Attribuant avec raison ce résultat à l'influence de Bassenge, informés aussi de l'envoi au comité de salut

public d'un mémoire où il s'appliquait à ouvrir les yeux sur les trames et sur le motif réel des dénonciations dont ils s'étaient rendus coupables envers leurs compatriotes les plus honorables, les montagnards expulsés voulurent se venger de l'homme qui les démasquait, et le firent arrêter sous les prétextes les plus frivoles et les plus odieux. Il ne fut remis en liberté que peu de jours avant le 9 thermidor, et les sollicitations de la femme de son ami Ransonnet auprès de Robespierre contribuèrent puissamment à ce résultat.

A ce moment les Français, vainqueurs à Fleurus, reprenaient possession de nos provinces, et Bassenge fut un des premiers réfugiés qui revinrent à Liège à leur suite. Comme cela s'était fait à l'époque de la première invasion, on rappela (août) le dernier conseil municipal établi par les patriotes : celui qui avait été élu en janvier 1793 ; il remplaça un *comité d'urgence* qui avait pris possession de l'administration de la cité le lendemain de l'arrivée des Français. Il fallait aussi une administration générale, qui fut organisée par le conventionnel Frécine (septembre) : elle s'intitula *administration centrale provisoire du ci-devant pays de Liège* et fut composée des membres envoyés à l'assemblée provinciale de 1793. Bassenge y reprit son poste, et resta dans celle qui lui succéda à l'époque où la Convention, fidèle à son système d'étouffer les idées de provincialisme, bien plus puissantes encore chez nous qu'en France, commença le démembrement de la principauté liégeoise (octobre). Malgré leurs sympathies pour la France et ses idées, les patriotes liégeois ne furent pas traités avec plus de ménagement que les patriotes belges, et Bassenge se distingua par sa résistance énergique à un système d'exploitation, aussi honteux pour ceux qui l'avaient ordonné que désastreux pour ceux qui en souffraient. Il n'existait qu'un seul moyen d'y échapper : obtenir de la Convention qu'elle décrétât la réunion définitive du pays de Liège à la France. Le vœu émis dans les assemblées primaires pendant la première invasion avait été accepté, puis l'exécution suspendue jus-

qu'à ce que la conquête eût produit les résultats financiers qu'on en attendait. Une députation dont Bassenge était le chef fut envoyée aux représentants du peuple établis à Bruxelles, et comme ces derniers n'avaient pas qualité pour décider la question, Bassenge se mit en route pour Paris (octobre).

Dans le mois suivant, fut décrétée l'organisation générale des *pays conquis* : une administration centrale à Bruxelles, une administration d'arrondissement dans chacune de nos provinces. A cette organisation était jointe une série de dispositions ruineuses, contre lesquelles l'assemblée provinciale encore en fonctions résolut de réclamer ; des instructions dans ce sens furent envoyées à Bassenge. L'organisation nouvelle froissait surtout les patriotes liégeois, en les soumettant à l'autorité d'une assemblée établie à Bruxelles. Tout résignés qu'ils étaient à la perte de leur indépendance, ils tenaient à conserver l'intégrité territoriale de leur patrie et à la voir incorporée tout entière dans la France. Quatre mois durant, Bassenge ne discontinua pas ses démarches auprès de la Convention, luttant avec persévérance contre la montagne liégeoise, qui, expulsée des postes occupés par elle dans un premier moment de surprise, cherchait à se venger, et n'en trouvait que trop les moyens dans les intelligences qu'elle conservait à Paris. La Convention ne voulait pas décréter la réunion définitive du pays de Liège avant celle des autres provinces belges. Cependant, pour donner quelque satisfaction aux Liégeois, elle consentit à leur envoyer un représentant particulier. L'administration d'arrondissement s'était installée dans l'intervalle, et les représentants du peuple en Belgique avaient déclaré maintenir pour les *pays conquis* le maximum dont la Convention venait de délivrer la France. Bien plus, en faisant quelques concessions à ce sujet, ils avaient voulu se les faire payer, et une contribution d'un million de livres payable *en numéraire* dans les six semaines, avait été imposée à l'arrondissement de Liège (janvier 1795). Dès que Bassenge, qui se trouvait encore à Paris, apprit

cette nouvelle exaction, il envoya à deux journaux français une lettre où il flétrissait avec raison la mesure, et qui fut accueilli à Liège avec une satisfaction facile à concevoir.

Bassenge revint quelque temps après ; il n'avait pas été placé, nous ne savons trop pourquoi, dans l'administration d'arrondissement. Le représentant particulier envoyé à Liège, où il arriva en mai, voulut réparer ce qui semble n'avoir pas été un oubli, en instituant dans le sein de la municipalité un tribunal de police *d'après les bases adoptées en France*, et il y plaça les *trois victimes de la tyrannie* : Bassenge en qualité de procureur de la commune, Hyacinthe Fabry et Henkart comme substitués. Ce représentant ayant ensuite été rappelé, Bassenge retourna à Paris, pour combattre les menées du parti montagnard, qu'on soupçonnait avec raison d'avoir provoqué la mesure. Quand il revint, au bout de quatre mois, la réunion définitive du pays de Liège à la France était décidée. Réclamée comme le seul moyen d'échapper à l'odieux régime de la conquête, cette réunion allait au moins diminuer les souffrances d'une population aux abois. Le décret du 9 vendémiaire an IV parvint à Liège le 13 et y fut publié le 15. Le 20 fut célébrée la *fête de la réunion*. Bassenge, qui y avait présidé, fut chargé avec Hauzeur, Soleure et Danthine de retourner à Paris, pour présenter à la Convention une adresse de remerciements, au nom de l'administration d'arrondissement et de la municipalité. Il fut ensuite l'un des cinq administrateurs que l'arrêté du 27 brumaire donna au département de l'Ourthe. Dans sa nouvelle position, Bassenge continua, par la générosité de son cœur, par sa bienveillance inaltérable, à mériter l'affection et la confiance de ses concitoyens, qui le lui témoignèrent en le choisissant, en l'an VI, pour leur représentant au conseil des cinq-cents. Il fit ensuite partie du corps législatif, d'où il fut écarté, en 1802, par un gouvernement ombrageux qu'irritait toute opposition. Lié d'amitié avec Ginguené et Amauri Duval, il avait coopéré à la rédaction de la *Décade philosophique* :

cette honorable amitié devint pour lui un titre de proscription. Et cependant avec beaucoup de républicains modérés, il avait applaudi, favorisé même le coup d'État du 18 brumaire, ne prévoyant sans doute pas le despotisme qui devait en sortir. Après cette exclusion imméritée, Bassenge reentra dans la vie privée et exerça les modestes fonctions de bibliothécaire jusqu'à l'époque de sa mort, survenue le 16 juillet 1811, à l'âge de cinquante-deux ans. Un article de Henkart, et une fable de Rouveroy, dans le *Journal de Liège*, une phrase assez pâle dans un rapport du secrétaire général de la Société d'Émulation sont à peu près les seuls honneurs rendus à sa mémoire.

Un fait encore pour achever son éloge : cet homme, qui avait occupé une haute position, qui avait été pendant dix ans une puissance parmi ses concitoyens, mourut dans un état voisin de dénûment. Ce ne fut pas, comme on pourrait le croire, le résultat de l'inconduite, car, ainsi que l'a dit un de ses biographes (1), « s'il paya son tribut à l'humaine imperfection, ses faiblesses furent toujours du nombre de celles que l'amitié seule a le droit de reprendre. » Ajoutons que Bassenge était une de ces natures d'élite qui se préoccupent fort peu des intérêts positifs, et que la gêne dont il souffrait parfois était uniquement le résultat du désintéressement propre aux natures poétiques. Car, en esquisant cette existence si active, si bien remplie, nous devons ajouter que Bassenge fut aussi un poète qui ne manqua ni de verve ni d'originalité. Nous avons dit plus haut comment Hyacinthe Fabry, aidé du docteur Ansiaux et du professeur Destriveaux, réunit ses titres littéraires avec ceux de Reynier et de Henkart. Dans les deux volumes qui renferment leurs œuvres principales, les *trois amis* ont chacun leur notice, et celle de Bassenge, qui nous a servi dans ce travail, est de Destriveaux ; on y trouve plusieurs anecdotes qui confirment ce que nous avons dit des qualités de l'homme à qui cet article est consacré. La Société d'Émulation, dont il était membre hono-

(1) Destriveaux, *Loisirs de trois amis*, vol. II.

raire, lui décerna, en 1812, les honneurs de l'inscription dans la grande salle des séances publiques.

A. Borgnet.

BASSENGE (*Jean-Thomas-Lambert*), administrateur, frère puîné du précédent, naquit à Liège, le 31 juillet 1767, et mourut à Épinal en 1821. Suivant l'exemple que lui donnait son frère, il embrassa avec ardeur les principes de la révolution, et commença sa carrière active en s'enrôlant dans un de ces corps de volontaires qui coururent défendre le territoire national menacé par l'armée des princes exécuteurs. Il passa ensuite dans le corps de chasseurs, dont Hyacinthe Fabry avait accepté le commandement provisoire et qui suivit à Givet la majorité du conseil municipal de Liège, quand Hoensbroech revint de son exil, ramené par les Autrichiens. Un an plus tard, Bassenge se réfugia à Cologne auprès de Reynier. Il y avait été envoyé par les amis inquiets du poète, et fut appelé à lui fermer les yeux, après avoir, par sa bonne humeur et ses soins empressés, adouci l'amertume de ses derniers instants. A l'époque de la première invasion française, en novembre 1792, il venait d'accomplir sa vingt-cinquième année, et fit partie du conseil municipal, élu en janvier 1793, puis de l'assemblée provinciale provisoire dont il fut l'un des quatre secrétaires. Bientôt survinrent les désastres éprouvés par l'armée de Dumouriez, et les Français évacuèrent Liège. Avec le plus grand nombre de ses compatriotes émigrés, Bassenge se rendit à Paris. Il fut au nombre de ceux qui, à l'époque où éclatèrent de tristes dissentiments, acceptèrent l'offre de prendre du service dans l'armée, et il partit comme volontaire pour la Vendée. Il en était revenu quelque temps avant la bataille de Fleurus, et se trouvait à Paris à l'époque de l'arrestation de son frère. L'année suivante, il eut un démêlé avec le comité de surveillance de Liège, pour la réimpression de la lettre de son frère, contre le maintien du maximum et la contribution d'un million de livres en numéraire. Les détails de l'interrogatoire qu'il subit à cette occasion, nous apprennent qu'il était alors

attaché à l'armée du Nord, en qualité de chef de division des transports militaires. Il avait probablement sollicité ce changement pour se rapprocher de son pays. Quelques mois plus tard, il fonda le *Courrier du département de l'Ourthe*, qui soutint vivement la lutte avec la réaction thermidorienne, tout en défendant les principes des hommes honorables qui composaient la *Gironde liégeoise*. Cette mission que Bassenge s'était donnée autorise à croire qu'il avait momentanément renoncé à la carrière des emplois publics. Il y rentra en décembre 1795, en acceptant un siège dans le conseil municipal institué alors. Devenu, en 1802, sous-préfet à Malmédy, il fut, deux ans plus tard, envoyé au corps législatif. En 1811, il revint habiter Liège, où il occupa un poste assez élevé dans l'administration des tabacs. Quand le traité de Paris eut, en 1814, enlevé la Belgique à la France, il continua son emploi, passa dans le département des Vosges et mourut en 1821, à Épinal, âgé de cinquante-quatre ans. A la différence de son frère Nicolas, qui mourut célibataire, Lambert Bassenge avait, en 1797, épousé Ursule Enderlin de Montzwick, fille d'un lieutenant-colonel suisse au service des états généraux de Hollande. De ce mariage naquit une fille, qui mourut à Liège en 1826.

A. Borgnet.

BASSERY (*Guillaume*), évêque de Bruges, né à Bruxelles en 1642, décédé le 18 juin 1706. Il était fils de Josse, négociant, et de Catherine van Donkerwolcke.

Ses humanités étant achevées, Bassery alla étudier la philosophie à Louvain, au collège du Lys et y obtint la cinquième place à la promotion générale de 1662. Il s'appliqua ensuite à la jurisprudence, et devint licencié en droit canonique et civil. C'est en cette qualité qu'il fut chargé d'expliquer le Décret de Gratien à l'université dont il devint, plus tard, le recteur. Successivement chanoine de l'église d'Anderlecht lez-Bruxelles et de celle de Saint-Pierre, à Louvain, il était, depuis plusieurs années, président du collège de Saint-Donatien de cette ville, lorsque le

pape Innocent XI l'appela, en 1681, aux fonctions de vicaire apostolique du diocèse de Bois-le-Duc, dont le siège était vacant depuis la prise de cette ville par les réformés.

En 1690, Charles II, roi d'Espagne, l'appela à l'évêché de Bruges. Cette nomination ayant reçu l'approbation du pape Alexandre VIII, il fut sacré à Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 7 janvier 1691, par l'archevêque de Malines, assisté des évêques de Ruremonde et d'Anvers. Dès l'année 1693, il publia ses statuts diocésains, précédés de ceux du premier synode, tenu à Bruges en 1571, sous l'évêque Driutius. En 1701, il fit construire une chapelle commémorative à Bruges, à l'endroit où une main sacrilège avait jeté des hosties consacrées. L'année d'après, lorsque Philippe V, roi d'Espagne, représenté par le marquis de Bedmar, fut inauguré, à Gand, comme comte de Flandre, c'est Bassery qui, en qualité d'évêque le plus âgé des Pays-Bas espagnols, reçut le serment du nouveau souverain dans l'église de Saint-Bayon et prononça, à cette occasion, un discours latin. Après avoir administré son diocèse avec un zèle aussi vigilant qu'éclairé pendant quinze ans, il mourut subitement, à l'âge de soixante-quatre ans, dans l'église des Augustins, pendant le service funèbre qu'on y célébrait pour le repos de Georges d'Ostiche, gouverneur de Bruges. Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Donat de cette ville, où on lit l'épitaque suivante consacrée à sa mémoire : *Illustrissimo ac reverendissimo D. Guilielmo Bassery, olim Lovanii regio canonum professori, vicario Sylvæducensi ; inde Brugensium episcopo XIII vere apostolico, perpetuo Flandrie cancellario qui funeri assistens ipse funus fuit, merentibus omnibus, 18 junii anni 1706 atatis LXIV ; hæredes posuerunt.*

On doit à l'évêque Bassery un opuscule intitulé : *Reglement ende instructie voor de vroecvrouwen om wel te bedienen het H. Sacrament des doopsels*. Bruges, 1677 ; in-4o.

Bno de Saint-Genois.

Compendium chronologicum episcoporum brugensium. Bruges, 1731 ; in-18. -- Vande l'utte, *Histoire du diocèse de Bruges*.

BASSEVELDE (VAN), peintres et cal-

ligraphes, à Gand, au xve siècle. Nous n'avons de renseignements que sur les suivants :

BASSEVELDE (Jean van), peintre à Gand, vers le milieu et durant la seconde moitié du xve siècle. Il fut élève ou apprenti de Jean Martins, le coopérateur de Guillaume van Axpoele aux peintures murales à l'huile de la maison échevinale à Gand, en 1419-1420. Il accompagna son vieux maître, en 1468, à Bruges, pour y travailler aux décors d'entremets exécutés pour les noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York. Le taux respectif des salaires accordés aux artistes qui de toutes parts vinrent prêter le concours de leur talent à la préparation des splendeurs décoratives de ces fêtes nuptiales, fut fixé par les peintres ordinaires du duc de Bourgogne, Jean Hennekart et Pierre Coustain, conjointement avec le doyen et les jurés de la corporation plastique de Bruges. Le salaire de Jean van Bassevelde fut taxé à dix sols tournois par jour, tout autant que son ancien maître Jean Martins, et seulement quatre sols de moins que la rémunération journalière payée au peintre *Hughes Vander Goes*, son illustre concitoyen. La comptabilité des ducs de Bourgogne, relevés des recettes et dépenses, conservés aux archives de Lille, que, dans leurs détails les plus intéressants, nous a fait connaître M. le comte Léon de Laborde (*Les Ducs de Bourgogne, études sur les lettres et les arts au xve siècle : PREUVES*), donne, à la date du 16 avril 1467 avant Pâques (1468 n. s.), l'annotation qui concerne Jean van Bassevelde. La proportion établie entre son salaire et celui de Hughes Vander Goes prouve que c'était un artiste d'un mérite spécial, un peintre décorateur habile, probablement, puisqu'on ne connaît de lui aucun tableau. Cet artiste était fils de Jean van Bassevelde, maître peintre qui, de 1418 à 1423, travailla, avec Guillaume de Ritserre, aux peintures d'ornementation du dais de Notre-Dame de Tournai. Ce riche baldaquin s'offrait chaque année, par une députation de l'échevinage et de la bourgeoisie de Gand, à cette image réputée miraculeuse, lors de la procession de

l'Exaltation de la sainte Croix. Le magistrat gantois lui confia d'autres besognes artistiques, parmi lesquelles l'enluminure d'une statue de la Vierge, sculptée par Jean Bulteel, en 1414, pour la chambre de la trésorerie.

BASSEVELDE (*Casin* ou *Nicaise* VAN), peintre, à Gand, dans la première moitié du x^ve siècle. Il fut un des apprentis de Nabur Martins; il aida son maître, avec Égide Carre et Achille Vanden Bosche, à la peinture des médaillons, armoriés et historiés, de grands étendards gantois. Ils exécutèrent ainsi, pour le magistrat, en 1451, cinq bannières patronales des quartiers de Gand et un étendard aux armes comtales. Il est à croire qu'il coopéra aussi aux importantes œuvres que Nabur Martins entreprit vers cette époque. Les comptes communaux de Gand mentionnent encore que Nicaise van Bassevelde peignit des images de Christ sur les crucifix qui servaient aux prestations de serment dans les deux collèges échevinaux. Il semble résulter de certains indices que Nicaise van Bassevelde a suivi Nabur Martins à la sanglante bataille de Gavre, où les Gantois furent défaits par Philippe le Bon, en 1453, et laissèrent sur le champ de carnage, appelé, depuis ce jour, de *Roode Meersch* (la prairie rouge), un grand nombre des valeureux suppôts de leurs corporations de métiers.

BASSEVELDE (*Liévin* VAN), peintre gantois de la seconde moitié du x^ve siècle. Cet artiste quitta la ville de Gand et alla s'affilier au corps des peintres et sculpteurs de Tournai, vers 1443. Par suite d'un compromis, existant depuis le xiv^e siècle entre Gand et Tournai, il put être admis sans avoir accompli l'année de séjour requise pour l'obtention de la bourgeoisie et de la franchise professionnelle. Le livre des admissions de la corporation de Saint-Luc de la cité tournaisienne contient l'inscription suivante : « Liévin van Bassevelde fut receu à le franchise du mestier des painctres le jour Saint Valentin l'an mil quatre cens quarante deux (14 février 1443 n. s.). » En 1506-1507, il fut payé, à Gand, un droit d'issue sur une partie de

la succession de Liévin van Bassevelde; l'autre partie, faute d'héritiers reconnus, fut dévolue à la commune gantoise.

BASSEVELDE (*Jacques* VAN), calligraphe rubricateur et dessinateur à la plume, à Gand, au commencement du x^ve siècle. D'après les comptes communaux de cette ville, il fut plusieurs fois chargé par le magistrat de transcriptions sur parchemin d'actes publics. En 1407, il écrivit les ordonnances régulatrices de la construction de la Grande Boucherie et de la perception des droits d'issue; celle-ci décorée des blasons de Gand et de la Flandre, rehaussés d'or et d'argent. En 1418, il copia l'ordonnance sur la monnaie et le registre des rentes héréditaires; en 1422, il transcrivit, dans un cartulaire in-folio, sur parchemin et en caractères gothiques, tous les actes de privilèges et les lettres de franchise de la commune gantoise, documents originaux qui se conservèrent jusqu'en 1540 dans le coffre de fer au secret du Beffroi. — Nul doute que Jacques van Bassevelde n'ait produit aussi des manuscrits plus ou moins ornements.

Edm. De Busseher.

Recherches sur les peintres gantois des xiv^e et xv^e siècles. 1859. — *Messager des sciences histor. de Belgique.* — Archives communales de Gand : *Comptes et livres échevinaux*, MSS. x^ve siècle. — Idem, 1506-1508.

BASSIUS (*Martin*), graveur, xvi^e siècle. Voir BAES (*Martin*).

BASTEEL (*Jean-Joseph*), colonel décoré de l'ordre de Marie-Thérèse, naquit en Belgique, en 1702, et mourut à Bruxelles, le 31 décembre 1766. Entré très-jeune dans la carrière militaire, Basteel était parvenu, après trente années de service, au grade de capitaine, dans le régiment d'infanterie belge de Los Rios (1750). Il fit avec distinction la guerre de Sept ans. A la bataille de Prague (1757), où il commandait la compagnie de grenadiers de son régiment, il se fit remarquer par sa bravoure, en luttant contre l'aile gauche de l'ennemi, qu'il mit complètement en déroute. Bien qu'il eût été grièvement blessé dans cette bataille, il courut, avant d'être rétabli, à l'armée du feld-maréchal Daun et voulut assister, en volontaire, à la bataille de Collin, où il commanda une compagnie

de grenadiers à cheval. Sa conduite héroïque lui valut d'être nommé lieutenant-colonel sans passer par le grade de major. Peu de temps après, il assista encore à l'affaire de Gerlitz. Il y commandait les compagnies de grenadiers des quatre régiments nationaux belges de Los Rios, de Ligne, d'Arberg et de Saxe-Gotha. A la tête de cette troupe d'élite, le lieutenant-colonel Basteel se fit remarquer entre tous par sa bravoure et son sang-froid : le duc d'Arenberg devait enlever le Holzberg avec trois colonnes, Basteel commandait une de ces colonnes; ses grenadiers, électrisés par l'exemple de leur chef, gravirent la hauteur avec intrépidité, sans tirer un seul coup de fusil; ils enlevèrent toutes les positions à la baïonnette, refoulèrent l'ennemi malgré une résistance opiniâtre et restèrent maîtres du champ de bataille. Ce brillant fait d'armes fit décerner au lieutenant-colonel Basteel la croix de Marie-Thérèse. Après la guerre de Sept ans, il obtint sa retraite, avec le grade de colonel et vint habiter Bruxelles, où il mourut.

Général Guillaume.

Hirtensfeld, *Der militär Maria-Theresien orden und seine mitglieder.* — Guillaume, *Histoire du régiment de Clerfayt.*

BASTIN (Étienne-Richard DE), jurisconsulte, naquit à Liège vers 1672 et y décéda vers 1737. Il était de la famille de Nicolas Bastin, bourgmestre régent de cette cité en 1653, aïeul et homonyme d'un autre Nicolas Bastin, receveur de l'hôpital Saint-Michel en Isle et qui fut élu magistrat à Liège, en 1718. Notre jurisconsulte se fit connaître par ses notes sur le droit romain, coutumier, féodal, fiscal et canon, dont il a enrichi le grand ouvrage de Charles de Méan, consacré à l'ensemble de la législation liégeoise. De Méan était alors l'oracle de la jurisprudence, le Papinien de son siècle et Louvrex, jurisconsulte également éminent, n'a pas jugé au-dessous de sa réputation de faire une nouvelle édition des œuvres de son compatriote et d'y joindre d'excellentes notes. Suivant cet exemple, Bastin rédigea, quelques années après, des remarques qui élucident et complètent très-bien cet ou-

vrage considérable; l'édition de 1740-1741, qui les renferme, est considérée comme la meilleure. Les notes posthumes de Bastin, *avocat renommé*, suivant le témoignage de l'éditeur, se trouvent dans le septième volume et comportent soixante pages. Voici le titre du livre : *Observationes et res judicatae ad jus civile Leodiensium... a Car. de Meän... Editio tertia cum notis G. de Louvrex... Cum indice generali M. Gordinne... Cum notis ad ejusdem observationes et definitiones a clarissimo domino Stephano de Bastin, quondam avvocato Leodiensi collectas.* Leodii, 1740-1741.

Brill.

Loyens, *Recueil héraldique de Liège*, p. 428.

BASTIN (Jean), écrivain ecclésiastique, né à Fontaine-l'Évêque. XVII^e siècle. Voir SEBASTIANUS.

BASTINCK (Jérémie), ou **BASTINGIUS**, théologien flamand, né à Ypres en 1554 et mort à Leyde, le 26 octobre 1598, figure avec honneur sur la liste des pasteurs réformés de la Hollande. On a avancé, sans preuves suffisantes, qu'il aurait vu le jour à Calais, où ses parents s'étaient retirés par crainte d'un procès pour cause d'hérésie dont ils s'imaginaient être menacés. Nous croyons, pour notre part, que ceux qui sortirent de Belgique sous le règne de Charles-Quint se gardèrent bien d'y rentrer sous celui de son successeur, le terrible Philippe II; or il paraît certain que les parents de notre théologien ne quittèrent Ypres et la Flandre qu'à la fin de 1566, et se rendirent, non point à Calais, mais à Emden, en Oostfrise, avec leur fils. Celui-ci commença ses études à Brême et les poursuivit avec succès à Heidelberg et à Genève. Dès qu'il eut reçu l'imposition des mains, il revint dans sa patrie où nous le voyons figurer, à partir de 1578, au nombre des pasteurs réformés d'Anvers. A la prière de ses collègues il traduisit en flamand la réponse écrite en leur nom par Pierre Loyseleur, dit de Villiers, aux auteurs d'un livre de concorde sur les questions tant controversées de la grâce et de la prédestination. La préface est entièrement de lui et le titre porte : *Zendbrief der nederlandschen Predikan-*

ten aen den Instelleren van het Concordie Boeck. Gedrukt tot Antwerpen by Gilles Vanden Raede, 1580; in-8°. Aussitôt après il se mit à travailler à son *Exegemata*, c'est-à-dire à une exposition du catéchisme de Heidelberg, qu'il ne termina qu'en 1585, pendant le siège d'Anvers par le duc de Parme et quelques jours seulement avant la reddition de cette ville. Cet ouvrage, écrit en latin, fut publié pour la première fois en 1588, avec une dédicace à *Ses très-chers frères en Christ bannis et déchassés de la bonne ville d'Anvers et à tous les autres serviteurs de l'Évangile dans les Pays-Bas et au Palatinat*. Nous en possédons une traduction allemande due à Tobie Fabricius, pasteur à Mosbach, dans le Palatinat, et imprimée, en 1595, avec une lettre du traducteur à l'électeur palatin.

Bastinck fait sans doute allusion aux dangers qu'il courut à Anvers et dans les environs, en disant qu'il échappa par une sorte de miracle aux terribles épreuves de la guerre civile. Nous le retrouvons, en 1586, à Dordrecht. Il y remplit les fonctions du ministère évangélique jusqu'au moment où il fut appelé à prendre la direction de l'école latine de Leyde avec le titre de « recteur du collège des États. » Notre théologien est désormais un personnage. Son orthodoxie sans raideur le fait chérir et rechercher du prince Maurice de Nassau; ses talents reconnus et son caractère le font respecter de tous. On le chargea, en 1589, d'aller temporairement à Utrecht pour y suppléer au manque de prédicateurs et ramener les fidèles à une entente cordiale. Les états de Hollande réclamèrent encore son concours en 1594. Il s'agissait d'aller à Hoorn avec Uytenbogaerd, pour régler une déplorable et retentissante querelle théologique. Bastinck mourut dans la force de l'âge, pleuré de ses amis, regretté de tous ceux qui l'avaient connu de loin ou de près.

Ch. Rahlenbeek.

A. Thysius, *Leer en order der Kerken*. — H.-G. Janssens, *De hervormde slugtelingen van Yperen in Engeland*. — W. Te Water, *Tweede eeuwge-tyde van de geloofs-belydenisse der gereformeerde kerken van Nederland*. Middelburg, 1762. — Jérémias Bastingius, *Erklärung des Heidelberghischen Catechismi*. Mosbach, 1595, in pref. — P. Bor, *Nederlandse oorlogen*, in-fol., t. IV. —

G. Brandt, *Historie der Reformatie*, édition in-4°, t. 1^{er}.

BASTON (Josquin ou Josse), compositeur de musique du xvi^e siècle. Le prénom de ce maître indique une origine flamande, et il se pourrait que Baston ne fût que la traduction française du nom de *Vanderstock*. Les premières œuvres de Baston ayant été publiées à Anvers, chez Guill. van Vissenacken et chez Tylman Susato, on peut croire qu'il habitait cette ville vers le milieu du xvi^e siècle. Guichardin parle de lui comme d'un des meilleurs musiciens belges de son époque et ses ouvrages attestent effectivement un talent distingué. Josquin Baston, dit M. Fétis (*Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition), a été quelquefois confondu avec Josquin des Prez. Salblinger (Uhlhardus?) a placé quelques motets de Baston dans sa collection *Concertus octo, sex, quinque et quatuor vocum*. Augsbourg, 1545; in-4°. On trouve aussi de ses compositions dans ces recueils : 1^o *Quatuor vocum musica modulationes, numero XXVI ex optimis autoribus diligenter selectæ prorsus novæ atque typis hæcenus non excusæ*. Antverpiæ, apud Gulielmum Vissenacum, 1542; in-4°. — 2^o *Chançons à quatre parties, auquel (sic) sont contenues XXXI nouvelles chançons, convenables tant à la voix comme aux instruments*; livre I^{er}. Imprimé à Anvers par Tylman Susato, etc., 1543; in-4° oblong. — 3^o *Le quart liore des chançons à quatre parties*, etc.; ibid., 1544. — 4^o *Le cinquième liore*, id., ibid., 1544. — 5^o *Le huitiesme liore*, id. ibid., 1545. — 6^o *Le onziemes liore*, id., ibid., 1549. — 7^o *Le douziesme liore*, id.; ibid., 1558. — 8^o *Le treiziesme liore*, id.; ibid. (sans date). — 9^o *Chançons musicales à cinq parties*. Anvers, Tylman Susato (sans date), in-8°. — 10^o *Cantionum sacrarum vulgo Motetta vocant quinque et sex vocum ex optimis quibuscumque musicis selectarum*, lib. I-VIII. Lovanii, 1554-1557. — 11^o *Liber octavus quinque et octo vocum Cantionum sacrarum vulgo Motetta vocant*; Lovanii, apud Petrum Phalesium, anno 1561, in-4°, cum gratiâ et privilegio. On ignore complètement les circonstances de la carrière de Josquin Baston. Ch. L. de Burbure.

BASTONIER (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Braine-le-Comte, vers 1480, mort au Mont-Saint-André, près de Tournai, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, à l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, fut ensuite prieur de Gembloux, et mourut religieux à la Chartreuse de Tournai.

Il a édité et traduit du latin en français la *Vie de saint Guibert, fondateur du monastère de Gembloux*, par Sigebert, moine de ce monastère (Douai, 1626; in-12). Il a écrit aussi quelques opuscules et des poésies de piété, que l'on conservait autrefois à Gembloux, mais qui sont restés, paraît-il, inédits. Eugène Coemans.

Valère André, pp. 435-436. — Paquot, *Mémoires*, t. XVII, pp. 234-235.

BATEN (*Barthélemy*) ou **BATTUS**, moraliste, né à Alost vers 1515, mort à Rostock (Mecklembourg), le 24 janvier 1559.

L'histoire du xvi^e siècle nous a conservé les noms d'un assez grand nombre de familles flamandes que les troubles religieux de cette époque forcèrent à s'expatrier en Hollande, en Angleterre ou en Allemagne. La famille de Barthélemy Baten fut de ce nombre : elle embrassa le luthérianisme, et émigra sur les bords de la Baltique. On voit encore aujourd'hui, dans l'antique église de Notre-Dame, à Rostock, une épitaphe en vers latins qui nous raconte la vie et les pérégrinations de Barthélemy Baten. On y lit que, pour éviter les rigueurs de l'inquisition, il fut obligé de quitter successivement Alost, sa ville natale, et Gand, où il s'était réfugié pendant dix ans; qu'il vint enfin s'établir à Rostock, avec sa femme (Martine Bissot) et ses neuf enfants, et qu'il y termina sa vie dans le repos et l'étude.

L'ouvrage auquel il consacra les dernières années de sa vie a pour titre : *De aconomia christiana libri duo, ex sacris et profanis scriptoribus diligenti cura et labore collecti, Bartholomæo Batto, Alostensi collecti; prior de officio et cura parentum erga liberos tractat; posterior, qua cum obedientia parentes a liberis honorandi sint, ostendit*. Antwerp., 1558; in-12. C'est, comme l'indique le titre, un

traité moral sur les devoirs réciproques des parents et des enfants.

Parmi ses descendants, son fils Liévin se distingua dans la carrière médicale et devint professeur à l'Université de Rostock. Barthélemy Baten ou Battus est aussi probablement la souche des diverses familles de ce nom que nous trouvons établies, au xvi^e siècle, dans plusieurs villes du littoral de la Baltique.

La plupart des biographes placent la mort de Barthélemy Baten au mois de janvier 1558, mais cette date est contredite par la lettre dédicatoire qui se trouve à la tête de son ouvrage et qui est datée du 26 août 1558.

Eugène Coemans.

Paquot, *Mémoires*, t. XII, pp. 436-439. — Sweetius, *Ath. belg.*, p. 154. — Moreri, *Dictionn.*, t. II, pp. 115-116.

BATEN (*Charles*), médecin, naquit à Gand vers le milieu du xvi^e siècle. Partisan des idées nouvelles, il quitta cette ville à l'arrivée du duc d'Albe, et ne revint en Belgique qu'après les troubles. Nommé médecin de la ville de Dordrecht, il s'y établit et y obtint la confiance générale. Désirant être utile au pays, il traduisit en flamand les meilleurs ouvrages qui avaient paru à cette époque, sur la médecine et la chirurgie, entre autres ceux de Christophe Wirtsungh et d'Ambroise Paré. Il composa quelques traités originaux : une *Dissertation sur l'immortalité de l'âme*, qui n'est pas sans mérite, et un *Manuel de la chirurgie*. Ses écrits remplirent une lacune sentie depuis longtemps; ils furent d'une si grande utilité et tant recherchés, que les nouvelles éditions se succédèrent rapidement; le livre sur la médecine de Christophe Wirtsungh eut en peu d'années plus de six éditions.

Voici la liste de ses principaux ouvrages :

1o *Een medecyn-boec, daerinne alle uitwendige ende inwendige partyen des menschens lichaems, met alle hare siekten ende gebreeken, van den hoofden af, tot de voeten toe begrepen zyn, ende daerinne oock gheleert wordt hoe dat men alle deselve met Godes hulpe, door menigherley remedien helpen ende cureren sal*. Door den hoogheleerden ende seer ervaren

• *Dr Christophorum Wirtsungh.* Dortrecht, Joan Canin, 1595; in-folio, pp. 664.

2^o *De manuale operatien der chirurgie, uit J. Guilleman vertaelt door Carolum Battum.* Dortrecht, Isaac Canin, 1598; in-folio, pl.

3^o *Van de ziele des menschen, ende van de onsterffelickheydt des menschen ziele. Waerin door vele natuerlike redenen ende stercke argumenten, door diversche schriften der filosofhen, sommigen oud-vaderen bewesen, ende door de H. Schrift gheconfirmeert wordt dat de ziele des menschen niet en is te vergelycken met de ziele der onvernuytge dieren, dat oock de ziele des menschen onsterffelic ende onverganckelic is.* Tot Dortrecht, by Alex. Canin, 1601; in-8^o.

4^o *De chirurgie en alle de operatien, ofte werken van Mr Ambrosius Paré, raet ende opperste chirurgyn van vier coninghen in Vranckerycke; nu eerst met de fransosysche in onse ghemeyne nederlandsche sprake ende met de vierde editie ghetrouwelick overgheset door D. Carolum Battum, medecyn ordinaris der stadt Dortrecht.* Amsterdam, by Hendrick Laurens zoon, 1615; in-folio, p. 940.

5^o *Het secreetboek van boomen, bloemen, enz.* Leeuwarden, 1594.

6^o *Het secreetboek van vele diversche en heerlycke kunsten in veelderley materien, met vele remedien tegen de innerlycke en uiterlycke gebreken der menschen. Uit latynsche, fransosysche, hoogduitsche ende nederduitsche autheuren, vergadert door Carolum Battum.* T'Amsterdam, voor J.-J. Schipper, 1661; in-12, p. 576.
— 7^o *Handboeck der chirurgyen; door Carolum Battum; waerby ghevoegt zyn Hippocrates van de wonden in 't hooft, en G. Fabricius Hildanus, van de verbrantheit.* Amsterdam, 1653; in-12.

Ph. Blommaert.

BATEN (Henri) ou **HENRICUS DE MALINIS**, docteur en théologie, né à Malines, vivait vers la fin du XIII^e siècle, comme le constate une lettre qu'il écrivit à Guy de Hainaut, trésorier de la cathédrale de Liège, et, plus tard, évêque d'Utrecht. Il fut chanoine et chantre de la cathédrale de Liège et devint chancelier de l'Université de Paris.

Dans un ouvrage consacré à des recherches de métaphysique et intitulé : *Speculum divinarum et naturalium quorondam* (MS. en dix parties), il traita, pour nous servir de ses expressions, des êtres divins et intellectuels et discuta les principales questions de la philosophie de son temps. Il y parle aussi de botanique.

Après avoir visité l'Espagne, il se rendit à Fez, en Afrique, où il s'occupa plus spécialement d'astrologie. Son *Liber introductorius ad judicia astrologie* (MS.) est une critique des nouvelles tables alphonsines dont il relève les erreurs.

L'époque de sa mort nous est restée inconnue.

Felix Stappaerts.

Moreri, Paquot, Valère André, Sanderus, *Bibl. belg.* — Montfaucon, *Bibl. bibliothecar.* — Foppens, *Bibl. belg.* — Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques*, etc.

BATEN (Jean), architecte ou maître ouvrier des maçonneries de la ville de Louvain. Cet artiste, fils de Henri Baten, tailleur de pierres, est mentionné, pour la première fois, dans un acte scabinal du 30 juin 1406. On l'appelle dans cette pièce « Maître Jean Baten, tailleur de pierres » (*lapiscida*). Il dirigea pendant plus de vingt ans les travaux de l'ancienne capitale du Brabant. En 1423, la ville de Louvain ayant résolu de faire ajouter une vaste salle au palais qu'elle venait d'offrir au duc Jean IV, elle chargea Baten de cette construction. La salle de l'hôtel du sire de Naast, à Mons, avait alors la réputation d'être tout à fait remarquable au point de vue de l'art. Le conseil communal de Louvain statua qu'il convenait de la prendre pour modèle de la construction à élever. Jean Baten se rendit, en conséquence, le 29 avril 1423, à Mons, avec le charpentier Jean Vandenberggen et le tailleur de pierre Henri van Goetsenhoven, à l'effet de lever les plans de la salle de l'hôtel de Naast et d'en examiner attentivement la construction. Ces maîtres firent le voyage à cheval et y consacrèrent quatre jours, ce dont on les indemnisa à raison de trente *plecken* par jour. La première pierre de la salle fut posée le 14 août de la même année et, comme le terrain était marécageux, on jeta les fondations sur des gazons coupés à la colline appelée Roesselberg.

Baten, qui était déjà âgé, se fit assister dans la direction des travaux par l'architecte Jean Pauwe. Les sculptures furent exécutées par Henri Barts et Henri Vander Weyden, peut-être un parent du célèbre peintre Rogier Vander Weyden. La salle, qui fut entièrement achevée en 1424, paraît avoir été une construction remarquable. Baten ne survécut pas longtemps à l'achèvement de l'édifice dont nous venons de parler. Il mourut avant le 21 juin 1425, et fut remplacé dans ses fonctions par maître Sulpice van Vorst. L'artiste laissa une veuve qu'on appelle, dans un acte échevinal du 15 février 1429 :

« Dame Catherine, veuve de maître Jean Baten. » La qualification de dame (*domicella*), dans un acte de cette époque, prouve qu'elle appartenait à une famille distinguée. Baten, qui était propriétaire d'une maison située à la Bieststrate, actuellement rue de Bruxelles, laissa un fils qui fut également architecte ou *lapis-cida*. On l'appelle dans un acte scabinal du 21 juin 1425 : « Maître Jean Baten, fils de feu maître Jean Baten, tailleur de pierres. » Ce dernier habitait, en 1420, une maison nommée de *Warande*, rue du Château, actuellement rue de Malines, à Louvain.

Ed. Van Even.

Compte de la ville de Louvain de 1424. — Registres des Chambres échevinales. — Louvain monumental, p. 429.

BATEN (*Liévin*) ou **BATT**, né à Gand en décembre 1545, décédé à Rostock au mois d'avril 1591.

Après avoir étudié à Anvers les éléments de la mathèse sous Jean Stadius, il alla continuer ses études à Rostock, où son père Barthélemy, qui avait embrassé la réforme, s'était réfugié. En 1559, il fut reçu maître ès-arts à Wittemberg où il s'était rendu pour voir Mélancthon. De retour à Rostock, il y donna des leçons particulières de mathématiques qui furent tellement suivies que la régence de cette ville lui confia une chaire pour professer publiquement cette science. Il l'occupa pendant six ans ; mais en 1565, la guerre et la peste l'ayant obligé d'abandonner Rostock, il partit alors pour l'Italie et, après avoir séjourné quelque temps à Padoue, il vint à Venise où il fut pro-

mu au grade de docteur en médecine.

Lorsque la paix fut rétablie il retourna à Rostock, où après avoir exercé et professé la médecine pendant vingt-cinq ans, il mourut, dans la force de l'âge, d'un catarre compliqué d'un asthme.

Ses *Epistolæ aliquot medicæ tractantes* ont été insérées dans les *Miscellanea* de son cousin Henri Smetius.

Liévin Batt eut, de sa première femme, Anne Van Pegelt, fille du modérateur de l'Académie de Rostock, deux fils qui devinrent : l'aîné, médecin, le cadet, avocat. Il épousa, en secondes noces, Madeleine Tanckiern.

Félix Stapperts.

Melchior Adam, *Vite Germ. medicor.* — Paquot, *Quetelet*, etc.

BATTELE (*Jacques VAN*), né, croit-on, à Malines, peintre de portraits et probablement aussi de miniature, vécut au xvi^e siècle, et fut chargé, par la ville de Malines, de faire, conjointement avec Jean van Battele, un portrait de l'empereur Charles-Quint. On ne sait rien sur les liens de parenté des deux Van Battele, mais il est permis de supposer qu'ils étaient alliés d'assez près et qu'ils travaillaient dans la même ville.

Ad. Siret.

BATTELE (*Jean VAN*), peintre d'histoire, de miniature et de portraits, du xvi^e siècle. Van Battele ne paraît avoir été qu'un surnom ou un nom d'emprunt ; le véritable nom de cet artiste est, croit-on, Vander Wyck ou Vander Wyckt, ainsi qu'il signait parfois lui-même. Il habitait la ville de Malines, et sa réputation était fort grande, car plusieurs souverains eurent recours à son talent. En 1549 ou 1550, il reçut le titre de peintre de Charles-Quint ; c'est sans doute à cette époque qu'il exécuta, avec Jacques van Battele, le portrait de l'Empereur. Dès 1504, son nom est cité ; il fut alors un de ceux qui décorèrent l'église de Sainte-Gudule, pour les funérailles d'Isabelle de Castille ; l'année 1509 nous le montre employé de la même façon à l'église de Saint-Jacques, également à Bruxelles, pour un service du roi Henri VII, d'Angleterre. Aux obsèques de l'empereur Maximilien (1520), à celles du duc de Bourbon (1527), à

Malines, nous retrouvons encore Van Battele comme décorateur. Ce peintre alliait les genres les plus opposés. Il fut chargé de peindre beaucoup de décorations, et en même temps il enlumina plusieurs manuscrits; cependant sa spécialité était les écussons. Parmi les ouvrages qui lui firent le plus d'honneur, on cite les illustrations de deux manuscrits de la Toison d'or, le premier, exécuté en 1535, le second en 1549. Ce dernier, dont la description complète a été retrouvée, ne fut livré qu'en 1552 et lui fut payé plus de mille livres. Le prix demandé par l'artiste ayant paru trop élevé, trois peintres de Louvain furent appelés comme experts; ils firent après examen une réduction peu importante et déclarèrent qu'aucun de leurs compatriotes n'aurait osé entreprendre un pareil ouvrage.

Ad. Siret.

***BATTHYANI** (*Charles-Joseph*, comte, puis prince **DE**), né en 1697, fils d'Adam, comte de Batthyani, mort ban de Croatie en 1703. Il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il débuta dans la carrière des armes, sous le prince Eugène. En 1731, Charles VI le nomma colonel propriétaire d'un régiment de dragons. Il fit la campagne de 1734 sur les bords du Rhin et celles de 1737 à 1739 contre les Turcs, où il gagna le grade de général de cavalerie. Après la paix de Belgrade, Charles VI l'envoya en mission diplomatique à Berlin. Marie-Thérèse, au commencement de son règne, le déclara ban de Croatie et capitaine général des frontières. En 1742, il servit dans l'armée de Bohême que commandait en chef le duc Charles de Lorraine, et se distingua à la journée de Czaslau (17 mai). Les années suivantes, il alla combattre en Allemagne contre les Français et les Bava-rois; il remporta sur eux, le 15 avril 1745, la victoire de Phaffenhoven, qui lui ouvrit le chemin de Munich, et força l'électeur Maximilien-Joseph de conclure la paix avec l'Autriche, aux conditions que celle-ci voulut lui dicter (1). Marie-

Thérèse avait récompensé les services de Batthyani en lui conférant le grade éminent de feld-maréchal de ses armées et le caractère de conseiller d'État intime actuel : elle plaça sous ses ordres, au mois de juin, les troupes austro-belges qui opéraient sur le Bas-Rhin (2). A l'ouverture de la campagne de 1746, elle l'envoya dans les Pays-Bas, pour y prendre le commandement de son armée, jusqu'au retour du prince Charles de Lorraine, à qui était confié le gouvernement de ces provinces : après l'arrivée de ce prince leurs efforts combinés, réunis à ceux des généraux anglais et hollandais, ne purent empêcher les progrès du maréchal de Saxe, qui, après être entré dans Bruxelles, s'empara d'Anvers, de Mons, de Namur et de Charleroi. A la bataille de Rocour (11 octobre), le prince Charles et Batthyani occupaient la droite de l'armée alliée avec les troupes impériales; ils gardèrent leur position jusqu'à ce que la retraite eut été décidée (3).

Le comte de Kaunitz-Rittberg, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine pour le gouvernement général des Pays-Bas, sollicitait avec instance, depuis quelque temps, son congé; Marie-Thérèse, le 6 juin 1746, appela à le remplacer le comte de Batthyani, à qui elle conféra le pouvoir de suppléer le duc Charles, lorsqu'il aurait à s'éloigner des Pays-Bas (4). Dans la lettre qu'elle écrivit aux états et aux conseils de justice de ces provinces (5), pour leur annoncer la nomination de Batthyani, elle leur dit : « qu'elle était bien persuadée » que ce ministre plénipotentiaire leur » serait tout à fait agréable, tant par ses » mérites et bonnes qualités personnelles » que par sa valeur et longue expérience » militaire, si nécessaires dans la situa- » tion où les affaires se trouvaient. » Au mois de novembre, le prince Charles partit pour Vienne : Batthyani se vit alors investi à la fois du commandement en chef des troupes autrichiennes et du gouvernement des Pays-Bas (6).

(1) Wurzbach, *Biographisches Lexicon des Kaiserthums Oesterreich*, t. 1, 1856, p. 178. — *Gazette des Pays-Bas*, numéro du 30 avril 1772.

(2) Voir *Biogr. nat.*, tome 1^{er}, p. 417.

(3) *Gazette d'Ulrecht*, numéro du 15 octobre 1745.

(4) Archives du royaume.

(5) Le 11 juin 1746. (*Lett. écrites par les souverains des Pays-Bas aux états de ces provinces*, p. 234.)

(6) Lettre de Marie-Thérèse à Batthyani, du 19 novembre 1746. (Archives du royaume.)

Ces provinces étaient, à cette époque, presque tout entières au pouvoir de la France; il ne restait plus à l'impératrice-reine que le Luxembourg, le petit district de la Gueldre et une partie du Limbourg; le gouvernement était réfugié à Aix-la-Chapelle. Aussi Batthyani eut-il beaucoup moins à s'occuper d'affaires administratives que de dispositions militaires. Au mois de décembre, ayant remis le commandement des troupes autrichiennes au général comte de Palfy, il se rendit à la Haye, pour conférer, avec le duc de Cumberland, généralissime des forces britanniques, et le prince de Waldeck, qui était à la tête du contingent hollandais, sur les préparatifs de la campagne suivante (1). Il y retourna, pour le même objet, au mois de mars 1747 (2). Les généraux alliés avaient résolu de marcher en avant; ils firent sortir l'armée de ses cantonnements le 22 avril (3). Ils ne rencontrèrent pas d'abord d'obstacle, et ils poussèrent des détachements d'un côté vers Léau, Jodoigne et Tirlemont, de l'autre, jusque près d'Anvers, d'Arschot et de Diest; le maréchal de Saxe s'occupait, en ce moment, de conquérir la Flandre zélandaise. Mais ils reconnurent bientôt que Maurice ne bornait pas là ses vues, et que son dessein était d'assiéger Maestricht. Il importait à l'armée alliée de prendre une position qui lui permit de secourir cette place : le 24 juin, elle leva le camp qu'elle occupait sur les rives de la Nèthe, et se dirigea vers le Vieux-Demer pour gagner les hauteurs de Bilsen; elle arriva le 29 aux environs de Hasselt, où s'établit le quartier général. Les Autrichiens formaient la droite; les Hollandais étaient au centre; la gauche était formée des troupes anglaises, hanovriennes et hessoises (4). Les alliés avaient passé le Demer, et s'étendaient sur la gauche de cette rivière, depuis Bilsen jusqu'à Wittighem et Rosmalen, lorsque, le 2 juillet, à dix heures du matin, les Français

attaquèrent avec impétuosité leur aile gauche, secondés par le feu de quelques pièces de campagne qu'ils avaient amenées sur les hauteurs voisines de Hoesfeldt. Repoussés vigoureusement, ils revinrent à la charge sans plus de succès; dans le même temps, ils essayaient en vain d'entamer la droite des alliés, où commandait Batthyani. Mais les renforts que le maréchal de Saxe recevait successivement déterminèrent les généraux alliés, vers deux heures de l'après-midi, à se retirer sous le canon de Maestricht. Cette retraite, que Batthyani couvrit avec les troupes austro-belges, s'effectua dans le meilleur ordre (5). Telle fut l'affaire du 2 juillet 1747, que les Français appellent la bataille de Laeffeld et qui a reçu le nom de combat de Herderen ou d'Elderen dans les relations hollandaises. Elle n'eut pas de résultat décisif, les pertes ayant été à peu près égales dans les deux armées. Le reste de la campagne se passa sans autre événement marquant. Pendant l'hiver, Batthyani établit son quartier général à Verviers. Au mois de février 1748, il alla de nouveau à la Haye, où il concerta, avec le duc de Cumberland, le stathouder, le prince Frédéric de Hesse et le prince Louis de Brunswick-Wolfenbüttel, le plan des futures opérations militaires. Tout étant réglé entre eux, il quitta la Haye le 7 avril, pour aller rejoindre ses troupes, dont il avait laissé le commandement au général comte de Chanclos (6). Il se trouvait à Ruremonde, lorsqu'il reçut un courrier du comte de Kaunitz, porteur de la nouvelle que, le 30 avril, les plénipotentiaires des puissances belligérantes avaient signé à Aix-la-Chapelle des préliminaires de paix qui furent plus tard convertis en un traité définitif (7).

L'archiduc Joseph, fils aîné de Marie-Thérèse et de François de Lorraine, était entré dans sa huitième année; l'impératrice jeta les yeux sur le comte de Batthyani pour les importantes fonctions

(1) *Gazette d'Utrecht*, numéros des 23 et 27 décembre 1746 et 13 janvier 1747.

(2) *Ibid.*, numéros des 17, 21 et 24 mars 1747.

(3) *Ibid.*, numéro du 28 avril 1747.

(4) *Ibid.*, numéros des 27 et 30 juin 1747.

(5) *Gazette d'Utrecht*, numéros des 7 et 11 juillet 1747.

(6) *Ibid.*, numéros des 1^{er}, 15, 19, 26, 29 mars, 2 et 9 avril 1748.

(7) *Ibid.*, numéro du 7 mai 1748.

d'ayo ou gouverneur du jeune prince (1). Batthyani prit le chemin de Vienne, après avoir installé à Ruremonde, le 30 octobre 1748, la jointe à laquelle fut commis le gouvernement des Pays-Bas jusqu'au retour du prince Charles de Lorraine (2). Créé l'année suivante chevalier de la Toison d'or (3), élevé en 1764 à la dignité de prince de l'Empire (4), décoré de la grand'croix de Saint-Etienne, lorsque cet ordre illustre fut rétabli par Marie-Thérèse (5), il mourut à Vienne le 15 avril 1772, emportant au tombeau les regrets de ses souverains qu'il avait servis avec distinction dans les différents emplois dont il avait été revêtu (6). Il ne laissait pas de postérité : ce fut son neveu, Adam-Wenceslas, comte de Batthyani, qui hérita de son titre de prince (7).

Gachard.

BATTUS (*Barthélemy*), écrivain ecclésiastique, né à Gand. XVII^e siècle. Voir **BATEN** (*Barthélemy*).

BATTUS (*Charles*), médecin, né à Gand. XVI^e siècle. Voir **BATEN** (*Charles*).

BAUD (*Jean-Marie*), docteur en médecine et en chirurgie, professeur à l'Université de Louvain, né à Rumilly (Savoie), le 16 juillet 1776, mort à Louvain, le 11 mars 1852, naturalisé.

A peine âgé de dix-huit ans, il entra au service, et devint chirurgien de troisième classe à l'armée des Alpes. Il prit part aux campagnes républicaines depuis l'an 1794 jusqu'en 1800 : ces détails sont consignés dans un brevet de chirurgien de seconde classe, en date du 24 septembre de cette dernière année, signé par Bonaparte, premier consul, contresigné par le ministre de la guerre Carnot et par le secrétaire d'Etat Maret. Le 22 mars 1802 (1^{er} germinal an X), lors du rétablissement des différents emplois sur le pied de paix, l'activité de son service cessa ; mais, le 21 mai 1804, il entra dans la marine militaire, au port de Brest, avec la qualité de chirurgien de deuxième classe, et l'année

suivante, il passa comme chirurgien-major sur la corvette *la Diligente*. Il assista aux deux combats soutenus par ce bâtiment, le 6 février 1806 et le 6 septembre 1808. Il passa, en 1812, au port d'Anvers, et détaché de l'escadre, durant le siège de cette ville, il fut chargé par ordre du général Carnot de faire comme chirurgien le service des blessés à l'hôpital militaire des Récollets. Les certificats honorables qui lui furent délivrés prouvent le zèle qu'il déploya en cette circonstance et les succès qu'il obtint.

Il se trouvait alors à Anvers, avec l'armée française, plusieurs officiers de santé, Baud, Curtet, Sommé, qui, après le départ de Carnot, restèrent dans ce pays où ils furent reçus avec faveur. Le royaume des Pays-Bas venait d'être établi, et Baud entra d'abord comme chirurgien-major au régiment des carabiniers de la milice nationale. Bientôt après les universités de Gand, de Liège et de Louvain furent créées ; et la dernière offrit à Baud la chaire de professeur des sciences d'anatomie et de chirurgie, qu'il accepta en 1817.

En sortant du service militaire pour entrer dans l'enseignement, qui se faisait alors en latin, il dut se remettre à l'étude de cette langue, et peu de temps lui suffit pour se trouver en état de s'exprimer avec une pureté et une élégance qui lui firent une réputation méritée. Ajoutez à cela que Baud avait des connaissances très-approfondies dans la science médicale, et qu'il passait avec raison pour l'un des professeurs les plus distingués de l'enseignement supérieur. Il était impossible de voir un homme plus modeste et plus honnête. Quand il visitait un malade, il l'examinait et l'observait avec une profonde attention, et quelquefois, après cet examen, il se retirait très-indécis et très-mécontent de lui-même, en avouant de la manière la plus simple, qu'il ne connaissait pas encore la nature

(1) Lettre de Marie-Thérèse au comte, du 9 octobre 1748. (Archives du royaume.)

(2) Voir *Biogr. nat.*, t. 1^{er}, p. 418.

(3) *Calendrier de la Cour de Bruxelles*, année 1757.

(4) *Gazette des Pays-Bas*, numéro du 23 janvier 1764.

(5) Par lettres patentes de Marie-Thérèse, du 6 mai 1764. (*Gazette des Pays-Bas*, numéro du 21 mai 1764. — *Calendrier de la Cour de Bruxelles*, année 1767.)

(6) *Gazette des Pays-Bas*, numéro du 30 avril 1772.

(7) *Ibid.*

de la maladie; mais s'il la connaissait, sa physionomie prenait une tout autre expression et il ne faisait pas difficulté de dire ce qu'on devait en attendre. Ses prévisions étaient presque toujours justifiées par les résultats de la science.

Il était d'une taille peu élevée et présentait assez d'embonpoint; mais sa physionomie, dont les traits étaient fort réguliers et fort mobiles, offrait le tableau le plus animé: sa pensée ne devait pas être annoncée par la parole, pour être facilement comprise; et, quelle que fût sa conception, on était presque toujours sûr qu'elle était accompagnée par une extrême bonté naturelle qui était appréciée de tous, et qui lui a fait des amis de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Baud joignait à sa bonté et à son savoir un tel désintéressement qu'après la révolution de 1830, quand l'Université de Louvain, créée par l'État, fut supprimée, il songea à se retirer sans faire seulement valoir ses anciens services; l'Université catholique lui ayant demandé alors de reprendre son enseignement, il répondit avec franchise que sa manière de voir ne correspondrait peut-être pas aux doctrines d'une université catholique. On ne fit pas difficulté de s'en rapporter à ses sentiments d'honnêteté, qui furent du reste parfaitement justifiés. Baud eut la générosité de donner aux malheureux, pendant les quinze dernières années de sa vie, les 3,000 francs de pension annuelle que le gouvernement lui avait laissés.

En 1832, au plus fort des ravages du choléra asiatique, il obtint du gouvernement d'aller visiter les hôpitaux de Londres et de Paris, et d'étudier le fléau dans les endroits où il exerçait le plus de ravages. Sans tirer la moindre vanité de sa fermeté de caractère, il n'était pas plus intimidé par les plus cruels fléaux de la maladie qu'il ne l'avait été jadis par les effets de la mitraille au milieu d'un combat. A son retour, le gouvernement lui fit remettre une médaille d'or, en récompense de ses services, et la croix de chevalier, en faisant insérer dans le brevet de cette distinction les mots sui-

vants: « Considérant que le docteur Baud s'est offert, le premier entre tous les médecins belges, pour aller observer le choléra, à ses propres frais, à Londres et ensuite à Paris, etc. »

Baud était estimé, comme il méritait de l'être, non-seulement par ses confrères et par les savants étrangers, au nombre desquels il comptait plusieurs amis, particulièrement Broussais et Récamier; mais encore par la population au milieu de laquelle il vivait et qui l'appela, en raison de ses sympathies, à remplir les fonctions de conseiller communal depuis le 21 août 1835 jusqu'au 30 octobre 1843, époque à laquelle il donna sa démission.

Sa profonde modestie ne lui à guère permis d'écrire des ouvrages auxquels la science aurait eu à gagner; il ne prenait la plume que pour satisfaire aux fonctions qu'exigeait sa place ou, quand il le fallait, par suite de sa position dans le corps universitaire. On a de lui quelques ouvrages peu étendus, mais remarquables par les observations sagement coordonnées et toujours présentées avec autant de savoir que d'élégance.

Lorsque, le 31 juillet 1821, il fut installé comme professeur ordinaire de la faculté de médecine, Baud, pour satisfaire aux usages reçus, donna lecture d'un mémoire remarquable, contenant l'éloge de Réga, l'un des professeurs les plus célèbres de l'ancienne Université de Louvain. Il établit avec une distinction tout à fait remarquable le mérite du savant dont il faisait l'éloge, et s'attacha à prouver que sa doctrine était à peu près celle que Broussais faisait valoir vers le commencement de ce siècle. Son discours était intitulé: *Joannis M. Baud, med. et chir. doct. oratio inauguralis de laudibus quibus efferrí potest memoria H.-J. Rega, quondam in Univ. Lovaniensi professoris primarii.* (Vol. IV des *Annales de l'Université de Louvain.*)

On trouve encore dans ses papiers les trois écrits suivants, dont le premier, paraît-il, fut imprimé pendant sa jeunesse: 1^o *Description d'une machine à distiller l'eau de mer* (l'entête est signé Baud, docteur en médecine, chirurgien de première classe de la marine, 1804?);

— 2^o *Considération sur l'unité de la science de l'homme envisagée comme objet de l'art de guérir*; — 3^o *Réponse du professeur Baud à la lettre du président de la commission chargée de la révision des lois et arrêtés sur l'art de guérir*.

Mais l'ouvrage le plus important était son cours de *Pathologie chirurgicale*; le manuscrit en existe au complet, mais sa dernière maladie, dit-on, ne lui laissa pas le temps d'en reviser le texte, et la publication ne put avoir lieu. Nous croyons plutôt que, cédant à des scrupules exagérés, il ne voulut pas en permettre l'impression.

Lessavants appréciaient ses honorables qualités; la plupart de nos sociétés médicales, et spécialement l'Académie de médecine de Belgique, tenaient à honneur de le compter dans leurs rangs, de même que plusieurs des sociétés savantes étrangères les plus recommandables. Baud avait fait les campagnes d'Italie; il avait pris part, pendant huit à dix ans, au service maritime, et sa modestie jamais n'avait attiré sur lui les récompenses honorifiques. Son excessive générosité, surtout envers les pauvres, ne lui avait pas même permis un instant de penser aux soins de sa fortune. Le gouvernement des Pays-Bas, le gouvernement belge qui lui succéda et les États sardes voulurent cependant honorer ses talents; il fut décoré de l'ordre du Lion Néerlandais, de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et il reçut en Belgique une des trois premières décorations accordées aux hommes de science.

Vers la fin de sa vie, le professeur Baud s'était marié, et deux fils jumeaux excitèrent toute sa tendresse; mais il ne put, malheureusement, leur consacrer ses soins que pendant peu de temps; cet excellent homme, assiégé par des maux cruels, s'éteignit bientôt au milieu des siens, âgé de soixante-seize ans. Sa mort excita un deuil général, et ses funérailles réunirent autour de son cercueil toute la population de Louvain et la plupart des savants des villes voisines.

Ad. Quetelet.

BAUDAERT (*Guillaume*), **BOUDART** ou **BAUDANTIUS**, historien, poète, théologien calviniste, né à Deynze, le 13

février 1565, mort à Zutphen, en Gueldre, le 15 décembre 1640.

Baudaert reçut sa première éducation à Sandwich, en Angleterre, où son père s'était réfugié avec sa famille, vers la fin de 1565, afin de se soustraire aux poursuites de l'inquisition. Il y perdit l'auteur de ses jours, en 1574, et revint, trois ans après, dans sa patrie avec sa mère, ses frères et ses sœurs. La ville de Gand était alors ouverte aux protestants, en vertu du traité dit de la Pacification de Gand; Baudaert s'y établit et fréquenta le collège réformé, qui comptait plusieurs professeurs distingués. Sa mère étant morte à Gand en 1580 ou 1581, la famille Baudaert se dispersa et Guillaume passa en Hollande (1585) pour y étudier les langues anciennes et la théologie protestante aux universités de Leide et de Franeker. Ses cours étant terminés, et se voyant sans fortune il dut accepter une place de professeur au collège de Sneek, en Frise, où il enseigna, pendant environ deux ans, la prosodie et la langue grecque. Il rassembla ainsi quelque argent et put se rendre, en 1591, à l'Université de Heidelberg, qui possédait une faculté de théologie protestante assez renommée. Il s'y appliqua avec une incroyable ardeur à l'étude de l'Écriture Sainte et de l'hébreu, et y composa son *Triplex Index*, qui fut imprimé à Francfort, en 1596, à la suite de la version latine de l'Ancien Testament de Tremelius et de Junius. La chaire d'hébreu étant alors vacante à Heidelberg, le *Cursus Sanctæ lingue*, comme on le nommait à cette époque, lui fut offert, mais il ne put l'accepter, ce cours ne rapportant que 50 florins rhénans au titulaire, ce qui était tout à fait insuffisant pour son entretien. Son grand désir était de se rendre à Genève, centre de l'activité et de la propagande protestante et où enseignait alors Théodore de Bèze; mais ses modestes ressources ne lui permirent pas de faire ce voyage; il revint donc en Hollande, en 1593, et accepta les fonctions de pasteur à Kampen, dans l'Overyssel. Il y épousa, en 1595, Barbe Martens, fille de l'ancien bourgmestre de cette localité, et en eut un grand nombre d'enfants. Baudaert n'y resta cependant

pas longtemps; à la suite du refus de s'y fixer, il s'aliéna l'affection de ses ouailles et quitta l'église de Kampen d'abord pour celle de Lisse, ensuite pour celle de Zutphen, dans la Gueldre (1597), où il s'établit définitivement. Durant son séjour en cette ville, il s'occupa activement des affaires de l'église de Hollande; ainsi nous le trouvons, en 1612, au synode d'Amsterdam; en 1618, il préside le synode provincial de la Gueldre; et au synode général de Dordrecht, il prend place parmi les théologiens les plus influents. Ce concile national ayant décrété, en 1618, une nouvelle traduction de la Bible en langue vulgaire, Guillaume Baudaert, Jean Borgerman et Gerson Bucerus furent désignés pour traduire en flamand l'Ancien Testament d'après les textes originaux. Diverses circonstances et surtout la mort de Bucerus retardèrent l'exécution de ce décret jusqu'en 1628, et l'ouvrage ne fut terminé qu'en 1632. Cette traduction, généralement connue sous le nom de *Staten Bybel*, et conforme à la doctrine de Calvin, parut seulement en 1637, à Leide et à la Haye. Ce furent les États de Hollande qui en supportèrent tous les frais de traduction et d'impression. Baudaert avait quitté Zutphen pendant six ans et était venu habiter Leide pour se consacrer tout entier à ce travail; cet ouvrage achevé, il retourna dans la première de ces villes et continua d'y prêcher jusqu'en 1640. Il y mourut le 15 décembre de cette année et fut enterré dans son église, où sa pierre tumulaire a été retrouvée il y a quelques années.

Baudaert avait adopté pour devise ces mots : *Labor mihi quies*, et de nombreux écrits attestent, en effet, chez lui une rare activité. Son ouvrage historique le plus remarquable est intitulé *Memorien ofte cort verhael der gedenckweerdigste, soo kerkelyke als weereltlyke, geschiedenissen van Nederland, Franckeryck*, etc. Ces mémoires parurent pour la première fois à Arnheim, en 1620, en un volume in-4°, et renferment l'histoire religieuse et politique de l'Europe depuis 1602 jusqu'en 1619. Une seconde édition, considérablement aug-

mentée, fut imprimée, également à Arnheim, en 1624 et 1625, en deux volumes in-folio; elle s'étend jusqu'à l'année 1624. C'est une suite à l'histoire d'Emmanuel Van Meteren, pour lequel Baudaert professait une grande admiration et dont il a généralement adopté la manière de voir. Il est cependant resté très-inférieur à son modèle; trop préoccupé des dissensions et des événements religieux de son époque, il a négligé l'histoire politique contemporaine, et les historiens protestants lui reprochent sa partialité, surtout à l'égard de la secte des Remontrants. On peut encore considérer comme ouvrages historiques ses publications suivantes :

Historisch verhael van den aenslach en het innemen der vleecke, doch niet des casteels van Bredevoort, dore den Spaenschen Guillelmo de Verdugo, etc., imprimé en 1601. — *Afbeeldinge der cominghinne Elisabeth*, paru en 1602, et *Veelax's vastenavondspel, ofte cort Verhael van den Allarm die op vastenavond in de Velau (Veluwe) geweest is*, petit pamphlet distribué en 1624.

Le livre de Baudaert qui eut le plus de vogue est son recueil d'anecdotes curieuses et instructives publié sous le nom d'*Apophthegmata christiana*. Imprimé pour la première fois en 1605, il eut dix-sept éditions et c'est pourtant, à tous les points de vue, l'ouvrage le moins recommandable de notre écrivain; mais l'on doit tenir compte des tristes circonstances dans lesquelles il fut écrit pour excuser le choix souvent peu délicat de ses historiettes.

Baudaert a aussi laissé quelques poésies latines et flamandes, dont les deux suivantes méritent seules une mention spéciale. 1^o En 1616, parut à Amsterdam, sous le titre de *Nassausche Oorloghen*, une collection de 299 tailles-douces, représentant les principaux événements de la guerre entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Chaque planche est accompagnée d'un quatrain latin. Ces vers sont dus à Baudaert, et plusieurs sont vraiment heureux. Le même ouvrage fut réédité à Amsterdam, en 1621, in-4°, sous le titre de *Polemographia Belgica*. — 2^o Notre auteur publia également, en

1616, un pamphlet politique en vers flamands qu'il intitula : *Wyeghe ofte afbeeldinghe hoe de Spaensche en Paepsche Princen door haere listicheyt alle Coningen en Princen in slaep wiegen*. Van der Aa ne fait que peu de cas de ce livre dans son dictionnaire des poètes néerlandais. Nous trouvons encore mentionnées dans une autobiographie de Baudaert, publiée à Deventer, par le docteur Molhuysen, les publications suivantes dont plusieurs sont peu connues :

1^o *Oratio de classe Hispanica*. Franeker; 1588; — 2^o *Bruylofft Spiegel, doe Graff Lodewyck Gunter van Nassau, te Arnhem, traude An. Marg. Gravinne van Manderscheyt*, etc.; anno 1600. — 3^o *Waerschauwinge aan alle Cristenen die gesinnet waeren tegen Pinxteren des jaers 1603, nae Munster te reysen op des Paus Clementis VIII, jubel-jaer*; anno 1603; — 4^o *Weckberreyde op de verbeteringe van den Nederlandschen Bybel*; anno 1606. — 5^o *Morgenwecker der Nederlandsche provintijen*; anno 1610. Cet opuscule a été réimprimé plus tard, en flamand, sous le titre de *Spiegel der Jeucht*, et, en français, sous celui de *Miroir de la jeunesse*. — 6^o *Sica Tragica, ofte Jaerklachte over den moort begaen aen Henricum IIII*, etc.; anno 1611.

Outre ces ouvrages originaux, Baudaert s'occupa encore de différentes traductions. En 1599, à l'occasion de l'invasion de la peste en Hollande, il traduisit en flamand l'opuscule *De Peste* de Louis Lavater. En 1600, il publia une version flamande des *Entretiens tenus à Nancy entre Jacques Conet, prédicateur de la princesse de Bar, et un jésuite*, et les fit suivre d'une relation de la conférence tenue à Fontainebleau, en 1600, en présence de Henri IV, entre Philippe de Mornay-Plessis et Jacques du Perron, évêque d'Évreux. Enfin, il traduisit également en flamand, en 1615, les *Christian Colloquy between God and the afflicted soul* de W. Couper; et éditâ, la même année, à l'usage des protestants de Hollande, un recueil des Épîtres et des Évangiles de l'année ecclésiastique. Nous lui devons de plus une excellente édition de

l'ouvrage *La République de Hollande* de Jean Petit; elle porte le titre de : *Eygentlycke Beschryvinge der vrye Nederlandsche Proventien*. Arnheim; 1615, in-4^o.

Quelques biographies de Baudaert renferment d'assez nombreuses erreurs et de ce nombre sont celles qui figurent dans la *Biographie Universelle* de Michaud et celle publiée par Didot. Eugène Coemans.

Van den Abeele, *Geschiedenis der stad Deinze*, pp. 242-249. — Vander Aa, *Biograph. Woordenboek der Nederlanden*, t. I, pp. 54-56; et *Biogr. Woordenb. der Nederlandsche dichters*, pp. 7-81. — B. Glasius, *Godgeleerd Nederland*, t. I, pp. 81-82. — Moreri, *Dict.*, t. I, p. 116. — Brandt, *Histoire der Reformatie*, t. II et IV, passim. — Halma, *Tonnel der Vereenigde Nederlanden*, t. I, p. 122. — Kist et Royaards, *Nederlandsch Archief voor Kerk. Geschied.*, t. V, pp. 57-202; t. XIV, pp. 193-264. — Isaac Le Long, *Boekzaal der Nederduytsche Bybels*, pp. 781-809. — Le Long, *Biblioth. sacr.*, t. II, cap. ix. — V. Gaillard, *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies*, Mém. in-8^o de l'Acad. de Belgique, t. VI, pp. 124 et 141-142. — *Biog. universelle* de Michaud, t. III, p. 532. — *Nouv. Biogr. universelle*, publiée par Didot, t. IV, p. 759.

BAUDEMOND, biographe, vivait au VII^e siècle. On ignore son lieu de naissance, que quelques-uns placent à Valenciennes; on sait seulement, avec certitude, qu'il était un des disciples aimés de saint Amand, l'apôtre de la Flandre (voir ce nom), qu'il fut moine d'Elnon, aujourd'hui Saint-Amand, petite ville de la Flandre française, et qu'il y remplissait les fonctions de *notarius*. Cette dernière particularité nous est révélée par la circonstance que le célèbre missionnaire l'appela, en 682, à rédiger son testament, acte auquel Baudemond apposa sa signature en compagnie des SS. Momolin, Vindicien et Bertin. Après la mort de Jean, abbé du monastère de Saint-Pierre, à Gand, saint Amand, fondateur de cette maison, le chargea en 683 de la gouverner.

C'est à Baudemond qu'est due la composition de la première vie de saint Amand. Elle servit de canevas à toutes les biographies subséquentes de ce saint, même à la première partie de celle de Milon, autre moine d'Elnon, qui rédigea la sienne en vers latins, au IX^e siècle, et qui compléta l'œuvre de son prédécesseur. Baudemond écrivit sa *Vita sancti Amandi* avant la première élévation du corps de ce saint, en l'an 709, car il ne

parle pas de cet événement mémorable, fixé à cette année par les historiens. Toutefois la chronique intitulée *Annales abbatiæ Sancti-Petri Blandiniensis* (1), reporte, mais sans aucune preuve, sa mort à l'année 731. Il est vrai que la confusion des dates est fort commune à cette époque. Quoi qu'il en soit, le manuscrit dont nous allons parler établit d'une manière irrécusable, au fol. 702, que Baudemond fut le troisième abbé de Saint-Pierre et qu'il eut pour prédécesseur Jean et pour successeur Célestin, expulsé de son monastère en 719.

Ce manuscrit qui porte le n° 224 de la bibliothèque de l'Université de Gand, a été écrit au ix^e siècle; il contient, avec ses continuations, la vie de saint Amand, rédigée par Baudemond, publiée plus tard par Surius dans les *Acta Sanctorum*. Peu de documents historiques ont été l'objet d'autant de commentaires, soit pour l'ancienneté qu'on lui attribue, soit pour sa valeur intrinsèque. Mabillon, le P. Lelong, les Bollandistes, l'*Histoire littéraire de la France* ont successivement émis à ce propos des opinions contradictoires difficiles à concilier.

Dans l'avant-propos de cette vie, l'auteur déclare vouloir raconter tout ce que saint Amand a fait depuis son enfance jusqu'à sa mort, tant avant son élévation à la dignité d'évêque régional que pendant l'exercice de ses fonctions. L'intimité qui avait régné entre ces deux personnages donne une grande valeur aux détails recueillis par Baudemond qui, du reste, termine sa préface en s'excusant de devoir parler d'un tel homme dans un langage aussi inculte, aussi vulgaire. Cette vie de saint Amand est un des monuments les plus anciens et les plus dignes de foi pour la connaissance de cette époque reculée de notre histoire.

Bon de Saint-Genois.

Acta Sanctorum, t. IV, febr., pp. 841-842, 848-854. — Ghesquière, *Acta Sanct. Belgii*, t. IV. — Surius, *Vitæ Sanctorum*, t. I, febr., p. 70. — Foppens, *Bibl. Belgica*, t. I, p. 430. — *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 642-643. — Baron J. de Saint-Genois, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Gand*, pp. 139-163.

(1) Éditée par l'abbé Vanle Putte; Bruges, 1842, in-4°.

BAUDEWYNS (*Catherine*), poète flamand, née à Bruxelles en 1575, morte en 1603. Voir **BOUDEWYNS** (*Catherine*).

BAUDEWYNS (*Michel*), médecin, poète, né à Anvers, mort en 1681. Voir **BOUDEWYNS** (*Michel*).

BAUDIER (*Dominique*), **DE BAULDIER** ou **BAUDIUS**, poète, professeur, historien, né à Lille (ancienne Flandre), le 8 avril 1561, mort à Leyde, le 21 août 1613. Son père, nommé comme lui Dominique, et sa mère, Marie de Heems, native de Gand, avaient embrassé la réforme. Pour échapper aux persécutions religieuses exercées par ordre du duc d'Albe, ils se réfugièrent à Aix-la-Chapelle avec leur fils encore enfant qui y fit ses humanités. Celui-ci ayant perdu son père peu de temps après dans cette résidence, il se rendit à Leyde pour y continuer ses études. Sur ces entrefaites, la *pacification de Gand* étant survenue, il vint s'établir dans cette dernière ville et ne la quitta qu'après la mort de sa mère, pour se rendre à Genève, et y étudia pendant deux ans et demi la théologie, sous Théodore de Bèze, Daneau et Antoine de la Faye. Il s'y familiarisa surtout avec l'étude des lettres, de la philosophie et de l'histoire, et y vécut en rapports intimes avec les hommes distingués qui brillaient alors dans ce foyer du calvinisme.

Nourri des nouvelles doctrines, il revint à Gand et y fit sa première apparition en public, en soutenant différentes thèses théologiques qui lui valurent les applaudissements de ses auditeurs, à cause de leur hardiesse.

Toutefois Baudier éprouva bientôt un dégoût prononcé pour les sciences qu'il avait recherchées jusqu'alors. Il alla s'établir à Leyde et s'y livra à l'étude sérieuse du droit; il devint docteur en cette science en 1585. La même année, cette cité lui octroya le droit de bourgeoisie, et peu de temps après il fit partie de l'ambassade que les États généraux envoyèrent à la reine Elisabeth d'Angleterre. Celle-ci, ainsi que son favori Philippe Sidney, lui donna de hautes marques de sympathie et l'honora de sa correspondance. Deux ans après, en 1597,

nous le trouvons inscrit au tableau des avocats de la Haye. Mais pour cet esprit inquiet et remuant, ce théâtre n'était pas assez vaste. Baudier rêvait d'autres destinées. Il partit bientôt pour la France où il résida pendant dix ans, et d'abord à Tours. Fixé plus tard à Paris, il s'y fit de nombreux amis et de puissants protecteurs, parmi lesquels le premier président Achille de Harlay, ce qui lui valut d'être reçu avocat au Parlement de cette ville en 1591 ou 1592.

Toutefois cette position ne le satisfaisait pas. Son désir extrême était d'entrer dans la diplomatie et d'obtenir le titre de résident des États généraux à Paris. Pendant qu'il caressait cette idée ambitieuse, il se livrait à des dépenses excessives qui l'endettèrent au point qu'on dut l'emprisonner. Il fut tiré de ce mauvais pas par son ami, l'illustre historien De Thou.

S'étant ensuite porté garant pour un de ses amis, il fut de nouveau arrêté et jeté en prison. D'autres assurent qu'il s'était attiré une mauvaise affaire avec des étudiants. D'autres encore disent qu'il fut victime d'une fausse accusation.

En 1602, il accompagna, comme secrétaire, le fils d'Achille de Harlay, que Henri IV envoya en qualité d'ambassadeur en Angleterre et revint, à cette occasion, la reine Élisabeth et sa cour.

Soit dégoût, soit embarras de finances, cette vie quelque peu errante ne tarda pas à déplaire à Baudier. Il revint pour la troisième fois à Leyde et y obtint la chaire d'éloquence. En 1607, il remplaça à cette université, comme professeur d'histoire, le célèbre Paul Merula. Il s'y essaya aussi à l'enseignement du droit romain, mais sa vie déréglée, qui scandalisait le public, obligea les curateurs de cet établissement de lui interdire l'accès de sa chaire de professeur. Il se plaint amèrement de cette mesure rigoureuse dans les lettres datées des années 1611 et 1612, qu'il adressa à Nicolas Seystius, secrétaire du collège des curateurs, et à des membres du conseil académique (1).

N'ayant pas obtenu le retrait de la censure qui le frappait, il renonça à la carrière de l'enseignement et, grâce aux puissantes influences qu'il avait conservées, il obtint le titre d'historiographe de la République des Provinces-Unies, charge qu'il ne conserva pas longtemps, car il succomba deux ans après à un accès de fièvre délirante, à l'âge de près de cinquante-trois ans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre, à Leyde.

Élevé bien jeune à l'école du malheur et de la pauvreté, Baudier, malgré ses dérèglements et son ambition sans bornes, y puisa une fermeté stoïque qu'il conserva pendant toute sa vie. C'est aux mêmes causes sans doute qu'il faut attribuer son penchant prononcé pour la satire et un sentiment de misanthropie qui se reflète surtout dans ses poésies latines et dans sa correspondance familière.

Les relations qu'il entretenait étaient, comme le témoignent ses lettres, fort nombreuses ; il était lié avec les hommes les plus éminents de ce siècle si littéraire : De Thou, Casaubon, Putéanus, Scaliger, Gentius, Douza, Achille de Harlay, Juste-Lipse, Duplessis-Mornay, Sully et les noms de bien d'autres reviennent fréquemment dans ses écrits, comme ceux de ses intimes. De même que beaucoup d'érudits de son époque, Baudier a éparpillé partout les productions de son esprit aussi vif que brillant. Mais c'est dans la poésie qu'il réussit le mieux. Hoffman-Peerlkamp le place au nombre des meilleurs poètes latins des Pays-Bas et déclare que personne ne l'a surpassé dans la composition des iambes, dont la coupe rythmique s'accommodait très-bien à son esprit ingénieux et facile. Doué d'un patriotisme ardent, il chante avec vigueur les hommes qui délivrèrent son pays du joug de l'étranger ; ce qui cependant ne le préserve pas de se livrer à l'adulation pour les personnages qui le protégeaient ou dont il pouvait espérer des faveurs. Il célèbre aussi avec non moins de feu ses amours, quand il parle de la jeune flamande, nommée Marie, qui devint plus tard sa femme et qu'il perdit en 1609. Sa poésie, remarquable par une

(1) *Epistolarum centuriæ duæ*, pp. 497, 516, 532, 534 et 541. (Lugd. Batav., 1615.)

facture large et aisée, réunit une grande richesse de pensées et une diction latine épurée sans trop d'enflure.

Il a laissé en outre un nombre considérable de lettres dont le style offre un grand charme, quoique traitant, en général, des sujets assez insignifiants. Son caractère vif et impressionnable, ses aspirations philosophiques, sa morale quelque peu relâchée s'y révèlent entièrement.

L'érudition profonde de l'auteur, qui entremêle beaucoup de phrases grecques au texte latin de ses écrits, y est toujours relevée par un tour délicat. Il a malheureusement le tort de s'y plaindre sans cesse de la pauvreté, dans laquelle ses débordements le précipitaient. Ses discours politiques, ses oraisons funèbres, son mémoire sur l'usure, et d'autres écrits de circonstance étaient fort goûtés par les beaux esprits de son temps. L'éloge que fait de Baudier l'illustre Grotius prouve assez de quelle réputation jouissait cet homme distingué, que les malheurs de l'époque et ses infortunes personnelles avaient si vigoureusement trempé.

Comme historien, il s'est fait connaître par un travail estimé sur la fameuse *Trêve de douze ans*, conclue en 1609, et qui ne fut publié qu'après sa mort.

Malheureusement, tant de qualités intellectuelles ne s'accordaient guère, ni avec ses mœurs, ni avec sa conduite privée. Sa vanité, qui était presque ridicule, avait fini par lui aliéner les plus chaudes sympathies. Criblé de dettes, souvent honteuses, adonné au vin et à la débauche, il se livra, dans les dernières années de sa carrière, à tous les excès, sans respect pour l'opinion publique ou pour les positions qu'il avait obtenues. Ces dérèglements autant que le chagrin d'avoir perdu sa première femme, contribuèrent à abrégé une vie, déjà minée par de longs travaux et une agitation que l'âge même n'avait point tempérée.

À côté de ces dérèglements dont il fut la première victime et avec lesquels contrastait sa devise : *Αὐτὸς ἀπ'αυτοῦ* (toujours être vertueux), il faut citer les qualités de son cœur aimant, sa fermeté, sa franchise et surtout sa fidélité

envers ses amis. Baudier est un bizarre mélange de vertus et de mauvais penchants, comme on en retrouve beaucoup dans les époques de troubles. Si ses défauts n'ont pas laissé trop de traces dans ses écrits variés, on ne saurait toutefois lui pardonner cet esprit ironique, ce besoin de la satire dont il fait un abus par trop fréquent.

Quelques mois avant son décès, il se remarqua, et sa seconde femme mit au monde une fille posthume.

Les publications de Baudier sont très-nombreuses et ont eu plusieurs éditions. Paquot et Vander Aa en donnent une liste détaillée, ce qui nous dispense d'en joindre ici l'énumération.

Rubens, avec qui il était en correspondance, exécuta son portrait, gravé plus tard en tête de la seconde édition de ses lettres et de la troisième de ses poésies, avec ces deux vers de Gruterus, tout pleins de l'exagération de l'époque :

*Vane pictor ære credis posse reddi Baudium
Baudium referre nemo quiverit ?*

QUAN BAUDIUS.

Bon de Saint-Genois.

Hoffman-Peerikamp, *De poetis neerlandorum*, pp. 233-239. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. I, pp. 56-57. — Paquot, *Mémoires*, t. VIII, pp. 390-404. — *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 1^{re} série, t. II, pp. 296-303 (L'abbé Coupé). — De Windt, *Nederlandsche Geschiedschryvers*, pp. 282 et 316. — *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Didot, t. IV.

BAUDOUIN ou **BALDWIN** I^{er}, comte de Flandre, que sa force et sa bravoure firent surnommer *Bras de fer*, était, à ce qu'on croit, fils d'Ingelram, envoyé royal dans le nord de la Gaule. Il gouvernait sagement un district peu étendu, où s'élevèrent plus tard les villes de Bruges et de Rodenbourg (1), quand il revit, dans la résidence royale de Senlis, la princesse Judith, fille de Charles le Chauve et veuve d'un roi de Wessex, dont il avait ambitionné la main, lorsqu'elle sortait à peine de l'enfance. La reine était jeune encore et Baudouin distingué par les qualités les plus brillantes; il lui fit aisément partager ses sentiments, et de l'aveu de son frère, plus tard Louis le Bègue, il la conduisit dans ses domaines et l'épousa

(1) Plus tard Ardenbourg.

secrètement. Vivement irrité à la nouvelle de cet attentat, Charles le Chauve invoqua les foudres de l'Église contre un vassal coupable, selon lui, du rapt d'une veuve, et s'empessa de notifier la sentence au roi Lothaire, qui avait reçu les époux dans ses États. Les fugitifs prirent le parti de se rendre à Rome et de se jeter aux pieds du pape Nicolas Ier, afin d'obtenir leur grâce du roi par sa puissante intercession. Le sage pontife les accueillit avec bonté et écrivit les lettres les plus touchantes en leur faveur au roi et à la reine Hermentrude; mais il ne put fléchir Charles le Chauve. Ce ne fut que l'année suivante qu'il céda aux nouvelles instances de Nicolas, et surtout par la crainte de pousser Baudouin, ulcéré, à s'unir aux Normands. Le mariage fut solennellement ratifié à Auxerre, mais Charles ne voulut pas y assister. Cependant il accorda à son gendre, avec le titre de comte et de marquis (1), toute la contrée qui s'étendait entre la Somme, ou plutôt la Canche, l'Escaut et la mer : contrée qu'on appela plus tard *Flandre sous la couronne* (863). Le nouveau comte ne permit pas aux pirates du nord d'insulter ses frontières; il bâtit à Bruges le bourg, où il faisait d'ordinaire sa résidence, et l'église de Saint-Donat. Il mourut, sous l'habit monastique, à l'abbaye de Saint-Bertin, laissant le comté de Flandre à son fils aîné, et celui de Cambrai au puîné, nommé Rodolphe ou Raoul (878).

J.-J. De Smet.

BAUDOUIN II, comte de Flandre, qui se donna le surnom de *Chauve*, non qu'il fût chauve en effet, mais pour rappeler son aïeul maternel, s'était marié à Élstrude, fille d'Alfred le Grand, roi des Anglo-Saxons. Malheureusement, il se montra peu digne de sa noble origine et de cette alliance illustre : il ne fit point revivre en lui les vertus d'Alfred et de Baudouin Bras de fer. A peine était-il arrivé au pouvoir, qu'une horde considérable de Normands fondit sur la Flandre et y mit tout à feu et à sang; le comte leur ayant fait éprouver un échec assez grave dans la forêt de Mormal, ils revinrent à la charge

(1) Le dernier comte qui se nomma marquis fut Baudouin VII.

en plus grand nombre et avec plus de fureur. Baudouin, dès lors, ne songea plus à les combattre. Renfermé dans le bourg de Bruges, auquel il ajouta de nouvelles fortifications, il vit son comté changé en un vaste désert, sans essayer la moindre résistance. Quand ce fléau dévastateur eut disparu, vers la fin du siècle, le marquis des Flamands se réveilla. Lui et son frère Rodolphe embrassèrent avec ardeur le parti de Charles le Simple, leur parent, contre Eudes, comte de Paris, qui s'était fait élire roi de France par quelques seigneurs. Cette guerre civile coûta la vie à Rodolphe, tué dans un guet-apens, et son frère fit assassiner le comte de Vermandois, père de sa bru, qu'il accusait sans preuve de ce meurtre. Ce crime porta une grave atteinte à la réputation de Baudouin, mais il la flétrit bien plus encore en faisant tuer par un sicaire, Foulques, archevêque de Reims, prélat généralement vénéré, parce que le roi lui avait conféré l'abbaye de Saint-Bertin, que le comte convoitait pour lui-même et dont il s'empara ensuite. Ce prince avait construit, pendant des intervalles de paix, un petit nombre de forteresses, parmi lesquelles on distingue le château des Comtes, à Gand, fondé en 912. Il mourut sept ans après, laissant deux fils : Arnoul, son successeur en Flandre, et Adolphe, qu'il avait créé comte de Boulogne et de Téroouanne. J.-J. De Smet.

BAUDOUIN III, dit *le Jeune*, comte de Flandre, fils d'Arnoul le Vieux et d'Adèle de Vermandois, parvint au pouvoir à la suite de l'abdication de son père, affaibli par son grand âge. Doué d'habileté et de prudence, autant que de vigueur, le nouveau prince commençait son règne sous les auspices les plus heureux. Il agrandit et fortifia successivement, disent les chroniques, les places d'Ypres, de Furnes, de Bergues, de Bourbourg, de Dixmude, d'Oudenbourg, de Rodenbourg et de Roulers : en même temps qu'il établissait des marchés réguliers et des foires à Bruges, Thourhout, Cassel et Courtrai. Le commerce, qui se faisait alors par échange, et la tisseranderie, source d'une longue prospérité pour son peuple, lui durent encore leurs progrès.

Malheureusement, une administration aussi sage dura trop peu. Au retour d'une expédition en France, où il avait déployé une valeur brillante, Baudouin III mourut de la variole, à l'abbaye de Saint-Bertin, le 17 janvier 961. Un fils, à peine sorti de l'enfance, lui succéda sous la tutelle du vieux Arnoul (voir ce nom).

J.-J. De Smet.

BAUDOUIN IV, comte de Flandre, connu par le surnom de *Barbu* ou de *Belle Barbe*, qu'il prend quelquefois lui-même dans ses chartes, était issu du mariage d'Arnoul le Jeune avec Suzanne, fille de Bérenger, roi des Lombards. Il était encore en bas âge, quand il succéda à son père, et sa minorité fut troublée par la révolte d'Elbodou, châtelain de Courtrai, noble astucieux, qui parvint à soumettre à son autorité toute la châtellenie, à l'exception d'Harlebeke, par les libertés qu'il accorda aux habitants. A sa mort, tout rentra dans l'ordre, et, quand le comte se vit en état de gouverner par lui-même, toutes les forces du marquisat étaient réunies dans ses mains. Il fallut bientôt y recourir. Othon, duc de Lorraine, étant mort sans enfants, le roi de Germanie, Henri le Boiteux (1), avait conféré le duché à Godefroid d'Eenham, au préjudice des comtes de Louvain et de Namur, beaux-frères du défunt. Plusieurs barons influents refusèrent de reconnaître le nouveau duc et attirèrent à leur parti les comtes de Hollande, de Hainaut et de Flandre. Le jeune Baudouin se montra le plus entreprenant. Traversant l'Escaut, il se porta rapidement sur Valenciennes, ville impériale, à cette époque, s'en empara en un coup de main et y mit une forte garnison. Revenu ensuite sur ses pas, il enleva la forteresse d'Eenham, résidence de Godefroid, et peu après le château impérial de Gand, toujours menaçant pour cette ville, qui était déjà une des plus importantes du comté. Vivement irrité de ces exploits, Henri somma vainement, à plusieurs reprises, Baudouin de s'en justifier devant les grands vassaux de l'empire; le comte, qui se souciait peu d'obéir à ses ordres, répondit, ce qui était

vrai, qu'il n'était pas vassal de l'empire, mais uniquement de la couronne de France. Il oubliait toutefois que le suzerain qu'il reconnaissait était l'allié du roi de Germanie. On en appela aux armes : Baudouin fut assiégé dans Valenciennes par les troupes réunies de l'empire, de la France et de la Normandie; mais il se défendit si vaillamment que les coalisés furent contraints à se retirer avec perte, et leur chef ne fut pas plus heureux l'année suivante (1007), devant le château de Gand. Loin d'être enivré de ses victoires, le comte était douloureusement affecté à la vue des maux que cette guerre avait entraînés pour son pays. Il alla trouver lui-même le roi de Germanie à Aix-la-Chapelle et remit spontanément Valenciennes entre ses mains, ne demandant en retour que d'être admis dans son alliance. Charmé d'une démarche aussi généreuse, Henri accepta de grand cœur l'offre d'un prince dont il venait d'éprouver tant de fois l'habileté et la bravoure. Il lui rendit d'abord Valenciennes et y ajouta plus tard le pays de Waes, les Quatre-Métiers et quelques îles de Zélande, à tenir en fiefs de l'empire. Ces beaux domaines formèrent depuis avec le pays d'Alost, la Flandre impériale. En paix avec tous ses voisins, Baudouin put dès lors donner tous ses soins à rétablir l'ordre et la tranquillité du pays. Il espérait mourir en paix, quand son fils aîné, qu'il avait marié avec une fille de Robert, roi de France, se souleva contre lui, probablement à l'instigation de son beau-père, pour forcer le vieillard à abdiquer en sa faveur. Mais la rébellion fut réprimée assez tôt et le jeune prince s'estima heureux d'obtenir son pardon dans une assemblée de barons et de prélats, tenue à Audenarde. Baudouin IV mourut le 30 mai 1036.

J.-J. De Smet.

BAUDOUIN V, comte de Flandre, fils ingrat et rebelle dans sa jeunesse, se montra dès son avènement au pouvoir si religieux, si juste et si dévoué aux intérêts du peuple, qu'on le surnomma *le Pieux* et *le Débonnaire*; quoique sa prédilection pour la ville de Lille, où il aimait à résider, l'ait fait appeler aussi Baudouin de Lille.

(1) Plus tard l'empereur saint Henri.

Après une guerre assez insignifiante contre le comte de Hollande, le jeune marquis en entreprit une autre bien plus longue et plus importante en faveur de Godefroid, duc de Lorraine, et contre l'empereur Henri III, qui venait de partager la Lorraine ancienne entre deux princes. Plusieurs grands vassaux, qui n'avaient rien tant à cœur que de secouer les chaînes dont les chargeait l'empire, entrèrent dans la coalition, et toutefois, la lutte aurait pu leur devenir funeste, si le comte de Hollande n'était parvenu à arrêter la flotte impériale dans les passages difficiles de la Meuse. Baudouin en profita : il se rendit de nouveau maître de la forteresse d'Eenham et la détruisit de fond en comble pour y fonder plus tard un monastère de Bénédictins. Moins heureux d'abord devant le château de Gand, dont la garnison tenait le parti de l'empereur, il parvint cependant à y entrer par la présence d'esprit d'un de ses officiers. Sur ces entrefaites, le pape saint Léon IX, de la famille des comtes d'Ardenne, vint trouver l'empereur et réussit à désarmer les puissances belligérantes par un traité de paix, conclu à Aix-la-Chapelle en 1049. La paix eût été durable sans doute, si le comte Baudouin ne s'était pas empressé d'agrandir la puissance de sa maison en mariant son fils aîné à la comtesse de Hainaut, héritière du comté, qui avait perdu son époux, Herman de Saxe (1051). La comtesse, de son côté, désirait cette union, mais elle craignait l'empereur et répondit par un refus à la proposition du marquis des Flamands. Il comprit qu'elle voulait avoir l'air d'être contrainte et marcha sur Mons avec une partie de ses troupes et s'en fit aisément ouvrir les portes. Le mariage fut célébré sans délai. Mais l'empereur, qui ne pouvait être dupe de ce manège, fit tomber sur Baudouin tout le poids de sa colère. Deux fois il envahit la Flandre avec une armée nombreuse, et, s'il fut arrêté d'abord par le Fosse-Neuf, que Baudouin fit creuser avec une rapidité presque incroyable (1), il réussit,

(1) Il avait une étendue de neuf lieues et aurait été achevé, si l'on en croit quelques chroniques, en trois jours et trois nuits.

dans une seconde agression, à s'emparer de vive force du château de l'Écluse et, peu après, par composition, de Tournai. La position du comte paraissait assez précaire, quand la mort prématurée de Henri III, dont le successeur n'avait que six ans, vint tout changer. Une paix avantageuse à Baudouin et à ses alliés fut signée à Cologne, en 1057 ; aux domaines que saint Henri avait donnés à Baudouin IV on ajouta le comté d'Eenham, nommé, depuis, seigneurie d'Alost ; le mariage de son fils avec la comtesse de Hainaut fut ratifié et le jeune époux acquit de plus Tournai et le Tournaisis. Baudouin pensait à s'occuper, pendant un repos honorable, des besoins de ses sujets, quand le testament du roi de France, son beau-frère, vint l'appeler à la tutelle du roi mineur, Philippe I^{er}, et à la régence du royaume. Il prit alors les titres de *comte et marquis des Flamands, administrateur et bail de Philippe, roi des Français*, et prouva qu'il était éminemment digne de la confiance qu'on avait eue en lui. Ce fut à cette époque que le duc de Normandie, mari de sa fille aînée, conquit l'Angleterre : il lui refusa l'aide qu'il réclamait, comme régent de France, mais, comme marquis de Flandre, il lui fournit des secours en vaisseaux et en troupes. Voyant ensuite approcher la fin de ses jours, Baudouin ne s'occupa plus que d'œuvres de charité et de dévotion. Il mourut à Lille, le 1^{er} septembre 1067, laissant la Flandre sous la couronne à son fils aîné et ses fiefs impériaux au cadet, déjà célèbre sous le nom de Robert le Frison (voir ce nom). J.-J. De Smet.

BAUDOUIN VI, dit de *Mons* ou de *Hasnon*, comte de Flandre et de Hainaut, gouvernait depuis dix ans le Hainaut, avec autant de prudence que de justice et de bonté, quand le décès de son père le mit en possession de la Flandre. Il n'y démentit pas les qualités excellentes qui l'avaient rendu si cher aux Montois. Ne songeant tous les jours qu'à cicatriser davantage les plaies que la guerre avait faites à ses États, il parvint à y ramener une tranquillité et un bonheur que présentent trop rarement les annales des peuples. Sous son gouvernement on

voyageait partout sans escorte et sans armes en toute sécurité; une porte de maison ou de cellier ouverte, même pendant la nuit, n'exposait à aucun danger, tant la police était religieusement observée. C'est à ce Baudouin que la ville de Grammont doit son existence; il la bâtit sur un terrain accidenté qu'il avait acheté d'un seigneur, nommé Gérard, l'entoura de murailles et lui donna une charte ou *Keure*, probablement la plus ancienne du pays. Malheureusement la Flandre ne jouit que trois ans des bienfaits de cette administration. Voyant qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre, ce bon prince convoqua à Audenarde une assemblée de barons et, de concert avec eux, il régla sa succession entre ses deux fils mineurs, Arnoul et Baudouin. Il fut statué que la Flandre appartiendrait au premier et le Hainaut au second; mais que, si l'un d'eux venait à mourir, les deux principautés reviendraient au survivant. Le pieux comte mourut en 1070, et fut enseveli dans l'abbaye de Hasnon, qu'il avait restaurée.

J.-J. De Smet.

BAUDOUIN VII, comte de Flandre, fils de Robert de Jérusalem et de Clémence de Bourgogne, succéda à son père en 1111, et fut appelé *Baudouin à la Hache*, à cause de sa justice rigoureuse, dont il se plaisait quelquefois à exécuter lui-même les arrêts. Aussitôt après son inauguration à Arras, il fit solennellement jurer aux barons réunis la *Paix publique* et ajouta des dispositions plus sévères à cet essai de code pénal, qu'il sut maintenir avec fermeté. Justicier inflexible, il parcourait les villes et les campagnes, écoutait les plaintes du moindre manant et punissait les coupables, quel que fût leur rang, avec une rigueur et une promptitude qui ramenèrent la paix et l'ordre dans le pays. Deux seigneurs puissants, les comtes de Hesdin et de Saint-Pol, se révoltèrent contre Baudouin, à cause de cette justice sommaire, mais il les mit à la raison par la force des armes. Vassal fidèle de la France, comme son père, il accourut au

secours du roi Louis le Gros et alla mettre le siège devant la ville d'Eu, dont il espérait se rendre maître en peu de temps, quand il fut blessé au front et forcé de se faire transporter à Roulers. Il y languit pendant plusieurs mois et son incontinence ayant envenimé la plaie, il mourut le 17 juin 1119, après avoir désigné comme son successeur au comté de Flandre Charles de Danemark, son cousin germain (voir ce nom).

J.-J. De Smet.

Passim. *Corpus chronicorum Flandriæ*. — N. Depars, *Kronycke van Vlanderen*. — De Meyere, *Annales Flandriæ*. — De Smet, *Excellente Cron.*, etc.

BAUDOUIN VIII, comte de Flandre. Voir BAUDOUIN V, comte de Hainaut.

BAUDOUIN IX (1), comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople, fils du précédent et de Marguerite, sœur et héritière du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, naquit à Valenciennes en 1171. A peine sorti de l'adolescence, il avait fait preuve des plus nobles qualités de l'esprit et du cœur, que rehaussait encore son amour éclairé des sciences et des lettres. Le sang-froid et la valeur qu'il déploya à la bataille de Neuville-sur-Méhaigne le couvrirent de gloire. Aussi fut-il accueilli avec enthousiasme, quand la mort de sa mère le mit en possession du comté de Flandre. On avait l'espoir qu'il saurait recouvrer l'Artois, que son oncle en avait imprudemment démembré, et cet espoir s'accrut, quand l'héritage paternel lui permit encore de disposer de cette chevalerie si renommée du Hainaut. Cependant la famine qui désolait ses États le contraignit à temporiser, et c'est plus tard que, s'alliant aux rois d'Angleterre contre Philippe-Auguste, il put obliger ce puissant monarque à restituer aux Flamands les villes situées en deçà du Fossé-Neuf. Il s'occupait à améliorer la législation et à raviver l'industrie et le commerce, renonçant pour lui-même à des droits onéreux et vexatoires, quand Foulques de Neuilly prêcha une nouvelle croisade. Baudouin prit la croix avec Marie de

(1) La vie de ce grand prince ayant été plus d'une fois longuement écrite dans des ouvrages spéciaux et dans l'*Histoire des Croisades*, nous

avons dû nous borner à condenser ici les principaux et ne pas empiéter sur l'histoire générale de cette époque mémorable.

Champagne, sa femme, et parvint à organiser, avant l'époque fixée pour le départ, une armée aussi belle que nombreuse et une flotte de soixante voiles. En même temps il arrêta les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la paix pendant son absence. Bientôt la flotte, qui portait la comtesse et une troupe de chevaliers d'élite, appareilla du Swyn, avec ordre de se diriger sur Venise, tandis que le comte avec l'armée de terre prenait la route de la même ville. Il y arriva fort heureusement pour les croisés que menaçait la discorde et qui n'auraient pu sans ses richesses compléter les sommes que les Vénitiens exigeaient pour le transport des troupes. Lorsque, après la prise de Zara, le prince Alexis vint, au nom de son père, réclamer l'assistance des croisés, Baudouin se déclara hautement en sa faveur. Il entra dans Constantinople (avril 1204) à la tête de l'avant-garde, formée surtout d'excellents archers et arbalétriers, dont le comte de Flandre comptait un plus grand nombre que les autres seigneurs. Au second siège de la ville, il occupa les tentes encore dressées de l'usurpateur Murtzuphle. La ville étant de nouveau soumise aux Latins, ils songèrent, d'après le traité conclu avant la victoire, à choisir un empereur parmi leurs chefs. Deux surtout se partageaient les suffrages : Baudouin et le marquis de Montferrat, chef de la croisade. Douze électeurs, choisis en partie par les Vénitiens et en partie par les Francs, se réunirent, le 9 mai, au palais de Bucoleon, et après une délibération qui dura tout le jour et une partie de la nuit, le comte de Flandre et de Hainaut fut à l'unanimité proclamé empereur d'Orient. Tous les princes, et en particulier le marquis de Montferrat, se montrèrent heureux de ce choix, et les Grecs applaudirent aussi vivement que les Latins au couronnement du nouveau monarque (16 mai). Cependant, beaucoup restait à faire. La plupart des villes et des châteaux que les croisés s'étaient distribués entre eux ne se montraient pas soumis et des partis ennemis assez nombreux tenaient encore la campagne. On s'était mis en devoir d'achever la conquête,

quand il surgit entre l'empereur et le marquis de Montferrat, devenu roi de Thessalonique, un dissentiment qui pouvait tout perdre, s'il n'eût été promptement aplani par les conseils des barons et plus encore par la modération des deux souverains. Beaucoup de villes reconnurent le nouvel ordre des choses, et l'usurpateur Murtzuphle, fait prisonnier, subit le supplice dû à ses crimes. Malheureusement Baudouin avait dû refuser l'alliance que lui offrit Joannice, roi des Bulgares, parce qu'il y avait mis des conditions qui devaient déshonorer l'empereur aux yeux de ses nouveaux sujets, et ce prince à demi barbare, puissant et fier, s'était allié aux Grecs insoumis. Heureux d'avoir rencontré un tel auxiliaire, ceux-ci reprirent courage et se rendirent maîtres de Didymotique et d'Andrinople, qui appartenait aux Vénitiens. A cette nouvelle, l'empereur se hâta d'assembler une armée, mais comme ses lieutenants combattaient par colonnes séparées et assez éloignées les unes des autres, il ne put réunir qu'un corps d'armée de huit mille hommes, auquel s'adjoignit un faible détachement de Vénitiens. Probablement il eût agi avec plus de prudence, en attendant le retour de son frère Henri, qui commandait de l'autre côté du Bosphore des troupes victorieuses, mais les croisés n'avaient pas l'habitude de compter leurs ennemis, et Baudouin souffrait mal de voir flotter l'étendard de la révolte sur les murs d'Andrinople. Il assiégea cette ville, et, sur la nouvelle que Joannice accourait au secours de celle-ci avec une armée nombreuse de Bulgares, de Valaques et de Comans, il fut résolu qu'en cas d'attaque on se rangerait en bataille devant les retranchements, sans permettre à personne de s'en écarter. La Providence permit qu'un des chefs, le comte de Blois, oubliât lui-même une défense aussi sage. Il s'emporta au point de suivre, avec une poignée de chevaliers, les Comans qui paraissaient fuir devant lui, et jusqu'à deux lieues, du camp. L'empereur extrêmement contrarié par ce départ, prit cependant la même route pour ramener le comte; mais à peine l'avait-il rejoint,

qu'ils se virent enveloppés par une nuée de barbares. En vain les chevaliers firent-ils des prodiges de valeur et tuèrent une multitude d'ennemis, ils devaient finir par succomber, et Baudouin, qui se défendit le dernier, éprouva le même sort (14 avril 1205). Quelques historiens le disent tué dans la mêlée, mais d'autres, en plus grand nombre, croient qu'il mourut l'année suivante dans les fers de Joannice. Les circonstances de sa mort, rapportées par quelques écrivains, ne sont qu'une fable, mais l'incertitude qui régna longtemps à cet égard donna naissance à l'imposture connue de Bertrand de Rayns (voir ce nom). L'empereur Baudouin ne laissait que deux filles, Jeanne et Margerite, l'une après l'autre comtesses de Flandre.

J.-J. De Smet.

Gislebert, *Chron. Hannoniæ*. — *Corpus Chron. Flandriæ*. — Sueyro, *Anales de Flandes*, t. II. — Niester, *Chron. Annal. Alex.* — Villehardouin, *De la conquête de Constantinople*.

BAUDOUIN I^{er}, comte de Hainaut. Voir BAUDOUIN VI, comte de Flandre.

BAUDOUIN II, comte de Hainaut, fils du précédent et de la fameuse Richilde, était à peine adolescent quand il succéda à son père dans le comté de Hainaut sous la régence de sa mère. Malheureusement cette princesse était aussi ambitieuse et vindicative que son époux avait été débonnaire. Son gouvernement arbitraire et tyrannique souleva les Flamands et donna lieu à une guerre civile, dans laquelle les Hennuyers, unis aux Français, furent défaits près de Cassel, et le jeune comte de Flandre, Arnould III (voir ce nom) tué en trahison. En droit et selon le pacte d'Audenarde, sa succession appartenait à son frère Baudouin, mais il la réclama vainement. Les Flamands s'étaient donnés au chef qui les avait conduits à la victoire et ne voulaient plus entendre parler d'une réunion avec le Hainaut. Richilde ne craignit pas, pour obtenir contre eux un secours considérable en hommes et en argent, de rendre son comté vassal de l'église de Liège; mais cette démarche extraordinaire demeura encore infructueuse: l'indomptable Frison fit essuyer à ses adversaires une défaite sanglante dans les champs

de Broqueroie, et Baudouin dut finir par renoncer à la Flandre en faveur de son oncle (1085). Il donnait tous ses soins à la bonne administration de sa principauté, lorsque la première croisade vint remuer l'Europe. Le comte y prit une part glorieuse et, après la victoire d'Antioche, ses compagnons d'armes l'envoyèrent avec le comte de Vermandois en ambassade à Constantinople. Baudouin, qui avait pris les devants, traversait les montagnes voisines de Nicée, quand il fut surpris et attaqué par les Turcoples. L'histoire n'a pu savoir comment il termina sa vie. La comtesse Ida de Louvain, sa femme, parcourut en vain l'Orient pour s'en informer. Quoique ce prince n'ait pas vu la ville sainte, on lui donna le surnom de *Baudouin de Jérusalem*.

J.-J. De Smet.

Gislebert, *Chronica Hannoniæ*. — Jacq. de Guyse, lib. XV. — *Les Historiens des Croisades*.

BAUDOUIN III, comte de Hainaut, fils et successeur du précédent, épousa, jeune encore, Yolande de Gueldre et conçut l'espoir qu'à la faveur de cette alliance, il pourrait reconquérir la Flandre. A cet effet, il entra dans une coalition formée par l'empereur Henri IV contre Robert de Jérusalem; mais ce héros déconcerta toutes les mesures des confédérés et les força à lui accorder, avec la paix, le gouvernement temporaire de Cambrai et du Cambrésis (1110). Après la mort de Baudouin à la Hache, une ligue se renoua contre son successeur, Charles de Danemark, et le comte de Hainaut y entra encore; mais elle n'eut pas de meilleurs succès que la précédente. Baudouin III mourut d'un échauffement qu'il avait gagné à la chasse, exercice dont il avait été toujours amateur passionné (1120).

J.-J. De Smet.

BAUDOUIN IV, comte de Hainaut, surnommé le *Bâtisseur*, succéda au précédent, mais comme il était encore mineur, la comtesse douairière administra le pays en son nom avec autant de fermeté que de prudence. Elle ne remit à son fils les rênes du gouvernement qu'après lui avoir obtenu la main d'Alix de Namur et avec elle des droits éventuels sur le comté de ce nom (1127). A peine ce mariage était-il

célébré qu'un meurtre sacrilège priva la Flandre de son excellent prince, Charles le Bon, et vit surgir plusieurs prétendants à son bel héritage. Baudouin de Hainaut, qui joignait aux qualités les plus brillantes beaucoup d'ambition, fut un des premiers à se prononcer, et plaïda éloquemment pour les droits de sa maison près du roi Louis le Gros. Il se flattait même de l'emporter sur ses compétiteurs, quand la nomination de Guillaume le Normand vint le déromper. Vivement irrité, il courut aux armes et envahit le pays d'Alost, mais s'étant aperçu bientôt qu'il ne pourrait pas garder sa conquête, il retira ses troupes et se vengea de cet échec par l'incendie d'Audenarde. Les nouveaux efforts qu'il fit inutilement après la déchéance de Guillaume et une entreprise avortée sur Douai, qui causa la mort du célèbre Gilles de Chin, ne le ramenèrent pas à des sentiments plus pacifiques. En dépit des lois de l'Église qui défendaient d'attaquer les États d'un prince croisé, Baudouin profita de l'absence de Thierry d'Alsace pour ravager l'Artois avec une armée considérable, de concert avec les comtes de Boulogne et de Saint-Pol. La comtesse Sybille d'Anjou ne laissa pas impunie cette agression déloyale et les troupes nombreuses qu'elle rassembla se jetèrent à leur tour sur le Hainaut. Heureusement l'archevêque de Reims, Samson, parvint à ménager entre les belligérants une trêve de six mois. Dans l'intervalle, Thierry revint à la hâte de Constantinople et, profondément indigné de l'attentat commis contre ses droits, il s'avança bientôt à la tête d'une puissante armée vers Douai que menaçait Baudouin. On en vint aux mains et les deux princes essayèrent de grandes pertes; mais quoique elle fût renforcée par des troupes de Liège et de Namur, l'armée du Hainaut céda la victoire aux Flamands. Il s'ensuivit une entrevue dans laquelle les deux comtes, las enfin d'une guerre qui désolait leurs pays depuis plus d'un siècle, conclurent une paix solide, dont les conditions principales furent que Douai resterait définitivement à la Flandre et que la fille de Thierry serait donnée en mariage au fils de Baudouin.

Sûr désormais de l'amitié de son puissant voisin, le Bâtisseur fit rentrer dans leur devoir quelques-uns de ses vassaux trop entreprenants, réunit à ses domaines plusieurs terres considérables et fortifia Mons, le Quesnoy, Binche, Beaumont et Bouchain. Braine-la-Willette, qu'il se fit céder par le chapitre de Sainte-Waudru, devint un boulevard contre le Brabant et fut nommée dans la suite Braine-le-Comte. On bâtit, on restaurait en même temps plusieurs églises. A l'occasion des noces de son héritier, qui furent célébrées avec la plus grande pompe au Quesnoy (1169), le vieux comte conduisit à Valenciennes l'empereur Frédéric I et les princes qui avaient assisté aux fêtes, pour leur montrer son palais en construction. Tous eurent l'imprudence de monter à sa suite sur les échafauds des bâtiments qui, mal étayés, s'écroulèrent sous leurs pieds. Quelques-uns furent relevés tout meurtris et le comte lui-même eut les cuisses et les reins brisés. Dès lors il ne fit plus que languir et mourut en 1171, dans la soixante-douzième année de son âge.

J.-J. De Smet.

BAUDOUIN V, comte de Hainaut, fils et successeur du précédent, mérita le surnom de *Courageux* par sa belle conduite dans la guerre qu'il soutint au nom de son père contre le duc de Brabant, au sujet de la seigneurie d'Enghien, et qu'il termina par la brillante victoire de Carnières ou de Piéton. A son avènement au pouvoir, il convoqua les nobles et les pairs du Hainaut et après leur avoir dépeint sous les plus vives couleurs les désordres dont beaucoup d'entre eux s'étaient rendus coupables pendant l'infirmité de son père, il leur enjoignit de punir sévèrement ces chevaliers félons, quel que fût leur lignage, s'ils ne voulaient pas être regardés comme leurs complices et subir le châtimement dû à leurs crimes. Quelques-uns de ces malfaiteurs subirent en effet le dernier supplice. La juste sévérité du jeune prince ramena la tranquillité dans le pays et le peuple lui confirma le surnom de *Courageux*. Baudouin eût désiré conserver la paix avec les princes voisins, car il aimait les lettres et les arts,

mais il eut bientôt à se défendre contre le duc de Brabant et celui de Limbourg. Quoique surpris en trahison par le premier, il le défit de nouveau près de Piéton, et marcha rapidement contre le second qui venait d'envahir les États du comte de Namur, son oncle. En quelques jours, il s'empara de plusieurs places fortes et vint mettre le siège devant Arlon, où le duc s'était renfermé à la hâte et sans avoir pourvu la citadelle des munitions nécessaires de guerre et de bouche. Il demanda la paix et s'estima heureux de l'obtenir à des conditions modérées. Le comte Henri, ramené à Namur par son neveu, renouvela toutes les dispositions qu'il avait déjà faites en sa faveur, le reconnut pour son héritier et le présenta en cette qualité aux seigneurs réunis autour de lui. D'une autre part, Baudouin fit un traité d'alliance défensive et offensive avec le nouveau comte de Flandre, Philippe d'Alsace; et pour affermir davantage la puissance de sa maison, il fiança son fils aîné à la fille du comte de Champagne et sa fille Isabelle au frère de cette princesse (1179). Le comte de Flandre, qui avait eu part à ces arrangements, vint les déranger lui-même. Plus ambitieux que sage et ne songeant qu'à conserver la haute influence qu'il exerçait au Louvre, il résolut de faire épouser à l'héritier du trône, plus tard Philippe Auguste, la jeune Isabelle de Hainaut et, pour mieux y parvenir, il lui promit pour dot Arras, Saint-Omer, Aire, Hesdin, Bapaume, Lens et toutes les places qui se trouvaient au delà du Fossé-Neuf. Ce démembrement de leur comté déplut souverainement aux Flamands et ne satisfut pas davantage Baudouin, qui regardait déjà la Flandre comme le patrimoine de sa femme. Toutefois le mariage eut lieu, mais il n'eut pas les effets que s'en était promis Philippe d'Alsace. Non-seulement il perdit tout crédit à la cour de France, mais il fut bientôt en guerre avec le roi. Baudouin y combattit d'abord avec lui, mais vaincu ensuite par les instances de sa fille, il se rangea sous l'étendard de Philippe-Auguste. Cette nouvelle exaspéra le comte de Flandre : dans l'espoir

d'avoir encore un héritier direct, il se maria à l'infante Mathilde de Portugal et lui constitua une dot très-considérable. Ensuite, pour accabler son beau-frère, il forma une alliance avec l'archevêque de Cologne, le duc de Brabant et Jacques d'Avesnes, homme lige puissant mais séditieux du Hainaut. Ces coalisés envahirent le comté de différents côtés et à la tête de troupes nombreuses. Quelque valeureux que fût Baudouin, il sentit qu'il ne fallait pas, au risque de se faire écraser, combattre des forces si imposantes. Confiant la défense de ses places fortes à ses fils et à ses plus fidèles chevaliers, il se tint de sa personne dans celle de Mons. Mais quand il vit, du haut de ses murailles, le fer et le feu dévaster les campagnes, son cœur ne put supporter un spectacle aussi cruel; il demanda une trêve et fut assez heureux pour l'obtenir. Actif qu'il était, Baudouin en profita aussitôt pour conduire son armée à Namur, où de grands changements étaient survenus à son égard. Une fille était née au comte Henri l'Aveugle et l'heureux père, oubliant que son neveu l'avait sauvé deux fois d'une ruine entière et qu'il l'avait lui-même reconnu pour son héritier, s'était promis d'assurer sa succession à l'enfant. Dans ce but, il venait de la fiancer au fils du comte de Champagne, qui était assez puissant pour défendre ses droits et qui trouvait les comtés de Namur et de Luxembourg fort à sa convenance. L'arrivée de Baudouin changea la face des choses. Namur fut pris et repris, mais une transaction donna le Luxembourg à la fille de Henri et confirma les droits du comte de Hainaut sur Namur. En ratifiant le traité, l'empereur conféra à ce prince le titre de marquis (1194). La mort de Philippe d'Alsace appela Baudouin, ou plutôt sa femme, à la souveraineté de la Flandre. Mais il eut à combattre pendant quelque temps les prétentions illégales de Philippe-Auguste, avant d'obtenir l'investiture du comté. Il était encore à Gand, pour calmer un reste de mécontentement qu'on avait fomenté contre lui, quand il apprit qu'il était menacé par une nouvelle ligue où étaient entrés les ducs de Brabant et de

Limbourg, les comtes de Namur, de Hollande et de Juliers, avec Simon de Limbourg, évêque élu de Liège. Aussitôt il se mit à la tête d'un corps de troupes flamandes qu'il avait sous la main, ordonnant à celles qui étaient éloignées de le suivre sans délai, et se dirigea vers le Hainaut pour rejoindre son armée principale et de là sur Namur, qu'il mit à l'abri d'un coup de main. Les confédérés avaient des forces doubles des siennes et attendaient encore celles du Brabant, quand Baudouin, jaloux de prévenir cette jonction, attaqua inopinément les ennemis près de Neuville-sur-Méhaigne. On combattit des deux côtés avec un acharnement peu commun, mais après une lutte longue et sanglante, le comte de Hainaut remporta la victoire la plus complète. Elle eut pour résultat un traité de paix signé à Halle et entièrement favorable au comte. Ces événements couronnèrent dignement la vie si active de Baudouin le Courageux, qui mourut le 21 décembre 1197. J.-J. De Smet.

Gislebert, *Chronica Hannoniæ*. — Jacques de Guyse, *Annales*, lib. XXI et seq. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, tome II. — Meyeri, *Annales Flandriæ*, etc.

BAUDOUIN VI, comte de Hainaut. Voir ci-dessus Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut.

BAUDOUIN II, de Courtenay, comte de Namur, empereur de Constantinople, né dans cette dernière ville en 1217; mort en 1272 ou 1273. Il était fils de l'empereur Pierre de Courtenay et d'Yolande, sœur de Philippe le Noble, comte de Namur, et fille de Baudouin V, comte de Hainaut. A ce prince appartient le triste honneur d'avoir été le dernier souverain latin de Constantinople. Le rôle qu'il joua dans le pays de ses ancêtres maternels est entièrement effacé par celui qu'il remplit en qualité d'empereur et qui appartient en entier à l'histoire de Byzance et à celle des croisades. Il ne parut guère dans son comté de Namur que pour en revendiquer la possession, qu'à chaque occasion amenée par ses revers et ses longues absences, lui contestaient de puissants compétiteurs. C'est en 1247 qu'il le revit pour la dernière

fois; c'est la même année aussi que, par diplôme authentique, il fit don à saint Louis de la couronne d'épines de Notre-Seigneur, rachetée par lui à un gentilhomme vénitien, à qui les officiers de l'armée impériale de Constantinople l'avaient engagée en 1238. Le fait le plus considérable de son règne, comme prince belge, est d'avoir cédé son comté au roi de France pour une somme de 50,000 livres, afin de se procurer les moyens nécessaires d'asseoir à Constantinople, la domination latine, alors sérieusement menacée. Ce cruel sacrifice ne servit à rien : l'empire tomba, en 1259, aux mains de Michel Paléologue, et Baudouin, forcé de fuir, s'en alla errer encore pendant plusieurs années dans différentes cours de l'Europe, espérant, vainement, intéresser les princes d'Occident à la reconstitution de ses États. Pendant cette longue suite d'infortunes, la régence du comté de Namur avait été confiée à sa femme, Marie de Brienne; et comme le désir de relever l'empire d'Orient avait été le mobile de toutes les actions de ce prince, il rançonna impitoyablement pour y parvenir les populations de son comté. Celles-ci, fatiguées d'être exploitées pour une cause étrangère, se révoltèrent contre leur gouvernante. Marie de Brienne, instrument de ces exactions insupportables, ne pouvant tenir tête aux rebelles, succomba dans la lutte, et la dynastie des Dampierre vint bientôt remplacer, dans le comté de Namur, celle des Courtenay.

En raison de quelques missives que Baudouin écrivit à saint Louis, à la reine Blanche et à Mainfroi, roi de Sicile, on a voulu assigner à ce prince une place parmi les lettrés du XIII^e siècle; mais ce mince bagage, peut-être curieux au point de vue historique, ne saurait constituer un titre littéraire en sa faveur.

Bon de Saint-Genois.

Histoire littéraire de la France, t. XIX, pp. 209 et suiv. — J. Borgnet, *Histoire du Comté de Namur*. — *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Didot. — Du Bouchet, *Histoire de la maison de Courtenay*.

BAUDOUIN I^{er}, roi de Jérusalem, troisième fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide de Lotharingie, fille de Godefroid III et sœur de Gode-

froid IV, ducs de Lothier, vivait au XI^e et au XII^e siècle. Baudouin descendait, par sa mère, des anciens comtes de Verdun et d'Ardenne, qui se rattachaient à la Belgique actuelle par de si nombreux liens, notamment par le titre de marquis d'Anvers et par celui de comtes d'Eenham. Quel fut le lieu de sa naissance, nous ne le savons par aucun document contemporain. Mais une tradition, recueillie et confirmée par une suite de chroniqueurs dont quelques-uns remontent au XIII^e siècle, lui assigne pour berceau, de même qu'à son frère Godefroid de Bouillon, soit Genappe, soit Baisy, localités brabançonnaises qui constituaient des alleux appartenant à Ide de Lotharingie et que cette princesse vendit, en 1096, au monastère de Nivelles, au moment où ses fils s'apprêtaient à partir pour l'Orient avec la première armée des croisés.

Plus jeune de quelques années que Godefroid, et fils puîné d'Ide et d'Eustache de Boulogne, Baudouin fut destiné d'abord, comme cadet de famille, à entrer dans les ordres sacrés. Il était déjà pourvu de plusieurs riches bénéfices par les cathédrales de Reims, Liège et Cambrai, lorsqu'on le vit échanger tout à coup la robe des clercs contre la cotte de mailles des chevaliers et prendre pour femme Godehilde, épouse divorcée de Robert de Beaumont et fille de Raoul II, comte de Conches. Un fois entré dans la vie active des hommes de guerre, il ne tarda pas à manifester d'une manière éclatante sa vocation militaire dans plusieurs de ces luttes acharnées dont l'histoire des petites seigneuries féodales est remplie, et la légende nous apprend même comment, ayant été fait prisonnier, dans une de ces rencontres, par Robert, comte de Mortain, il fut délivré de sa captivité par l'intervention miraculeuse de saint Firmit. Aussi, lorsque la première croisade se mit en route vers Constantinople pour se diriger de là vers l'Asie Mineure et la terre sainte, vit-on Baudouin se ranger sous la bannière de son frère Godefroid, avec les autres seigneurs et hommes d'armes lotharingiens.

D'après le portrait que le chroniqueur

Guillaume de Tyr a tracé de notre héros, Baudouin se distinguait parmi tous les croisés par la hauteur extraordinaire de sa taille. Sans être beau, il se faisait remarquer par la dignité de sa personne. Il avait la barbe et les cheveux bruns, le teint bistré, la lèvre supérieure un peu proéminente, et le nez recourbé en forme de bec d'aigle. Ses membres étaient robustes; et, endurci à la fatigue, il était toujours le premier sous les armes au moment du danger. Cependant, même sous le harnais de l'homme de guerre, il avait conservé quelque chose de la prestance du clerc; et, quand, plus tard, il eut été élevé au trône, la majestueuse gravité avec laquelle il portait la chlamyde royale l'eût fait prendre pour un prélat plutôt que pour un souverain. A la vérité, ces dehors solennels ne servaient qu'à mieux déguiser l'ambition dont le guerrier lotharingien était rempli; car c'est avec raison que le poète de *la Jérusalem délivrée* a pu le caractériser en ces termes :

*Ma vede in Baldwin cupido ingegno
Ch' all' umane grandezze inteno aspira.*

La première fois qu'il apparut sur la scène des événements qui signalèrent l'expédition chrétienne, ce fut lorsque Godefroid négocia avec Kalman, roi de Hongrie, les conditions du passage de l'armée à travers ce royaume. Baudouin et sa femme, qui l'accompagnait, se trouvèrent au nombre des otages qui furent remis au souverain magyare jusqu'à ce que toutes les lances lotharingiennes eussent franchi le cours de la Save, limite méridionale de ses États. Un peu plus tard, pendant les derniers jours de l'année 1096, lorsque les guerriers chrétiens eurent planté leurs tentes sous les murs de Constantinople et que l'empereur Alexis eut défendu à ses sujets de leur fournir des vivres, ce fut Baudouin qui décida, par ses instances, son frère Godefroid à mettre le pays au pillage et qui prit sur lui de refouler dans la ville les troupes impériales, chargées de réprimer ces déprédations. Mais ce fut surtout au printemps de l'année suivante, quand l'armée, ayant pénétré

dans l'Asie Mineure, eut mis le siège devant Nicée, que notre héros se signala par la bravoure chevaleresque avec laquelle il aida à disperser la formidable cavalerie que le roi seldjoucide Kilisch-Arslan amenait au secours de sa capitale. La sanglante bataille de Dorylée, qui se livra le 1^{er} juillet de la même année, lui donna une nouvelle occasion d'affermir sa réputation de courage et d'intrépidité.

Après cette journée désastreuse, commença, on le sait, la marche laborieuse et pénible que l'armée eut à faire, pendant la dévorante chaleur de l'été, à travers les plaines arides de la Phrygie pour atteindre Antioche de Pisidie et se diriger de là vers cette Antioche de Syrie dont la prise coûta tant de sang et de travaux. Pendant que le gros des forces des croisés s'acheminait lentement de ce côté, Tancrède, à la tête de cinq cents lances, et Baudouin avec sept cents chevaliers et deux mille fantassins, prirent les devants afin d'éclairer le pays. Le premier fit route par Iconium vers Héraclée, d'où il se rabattit brusquement vers le sud et atteignit la ville de Tarse, si importante par son commerce. Ayant intimidé la faible garnison qui la défendait, il l'amena à se rendre aussitôt que l'armée des croisés elle-même approcherait, et obtint d'arborer provisoirement sa bannière sur les remparts. Sur ces entrefaites, Baudouin, qui s'était égaré avec ses hommes, arriva tout à coup devant Tarse, et, abusant de la supériorité de ses forces, il substitua sa bannière à celle de Tancrède, qu'il leva aussitôt ses tentes et se dirigea vers Adana. Mais à peine celui-ci se fut-il éloigné, qu'un détachement de trois cents chevaliers appartenant à Bohémond de Tarente se montra en vue de la place. Aussitôt Baudouin, faisant accroire à la garnison que c'était l'avant-garde de la grande armée, la somma de leur ouvrir les portes de la ville. Elle lui livra immédiatement plusieurs tours dans lesquelles il s'installa avec ses troupes. Les hommes de Bohémond s'étant approchés pendant ce temps, il leur interdit l'entrée de la forteresse et poussa même la cruauté jusqu'à leur refuser des

vivres. De sorte qu'ils furent forcés de camper sous les remparts. Malheureusement, la garnison musulmane, profitant de l'obscurité de la nuit, pénétra furtivement dans le camp des croisés, les surprit pendant leur sommeil, en égorga une partie et prit la fuite. Ce désastre causa naturellement une vive exaspération parmi ceux qui avaient échappé au massacre, et peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent aux mains avec les gens de Baudouin, qui ne réussit que difficilement à apaiser leur colère.

Le hasard voulut que dans ce même moment une flotte de pirates flamands, hollandais et frisons, commandée par Guinemer de Boulogne et occupée, depuis huit ans, à faire, de la Méditerranée, le théâtre de leurs déprédations, entrât dans le port de Tarse. Ces hommes d'aventures, Baudouin n'eut pas de peine à les décider à le suivre. Ayant ainsi renforcé sa troupe, il se dirigea vers Mamistra, que Tancrède venait de conquérir, et plaça ses tentes devant cette ville où la nouvelle s'était répandue de ce qui venait de se passer à Tarse. A l'arrivée des Lotharingiens, les compagnons de Tancrède ne purent retenir leur colère, et ils le décidèrent à tirer vengeance de l'odieuse conduite tenue envers leurs frères d'armes. Ils opérèrent donc une sortie et tuèrent un bon nombre des gens de Baudouin. Mais celui-ci, ayant promptement rallié les siens, refoula les assaillants dans la ville et en fit un grand carnage.

Cette lutte fratricide se termina par une réconciliation à laquelle Baudouin se montra d'autant plus disposé à accéder, qu'il venait d'apprendre que son frère Godefroid avait été dangereusement blessé en chassant un ours dans les escarpements du Taurus. A cette nouvelle, il se hâta de rejoindre l'armée, craignant que le commandement ne lui en échappât si Godefroid venait à succomber à sa blessure. Du reste, cette crainte fut bientôt justifiée par la froideur et le mépris que tous les barons, instruits des événements qui s'étaient passés à Tarse et à Mamistra, s'empres- sèrent de lui témoigner. Peut-être même

Bohémond de Tarente n'eût-il pas manqué de lui demander compte de l'injure faite à son neveu Tancrède, s'il n'avait été retenu par l'estime et l'affection qu'il professait pour Godefroid de Bouillon.

Baudouin ne tarda pas à se sentir humilié du dédain qu'on lui montrait et du vide qui se faisait autour de lui. Aussi ne songea-t-il plus qu'à s'éloigner de l'armée. Pour cela il ne lui manquait qu'un prétexte ou une occasion. Cette occasion lui fut offerte par un Grec, nommé Pancrace, qui s'était attaché à son service pendant le siège de Nicée et qui, condamné aux galères pour avoir trahi à plusieurs reprises l'empereur son maître, était parvenu à s'évader de sa captivité. Le Byzantin lui suggéra l'idée de pénétrer dans l'Euphratène, dont la conquête, disait-il, n'offrirait pas la moindre difficulté. Aucun projet ne pouvait sourire à Baudouin autant que celui-là. Mais pas un chevalier ne voulut d'abord le suivre, et ce ne fut qu'à force de belles promesses qu'il réussit à en engager deux cents sous sa bannière. Les hommes de pied, chez qui la répulsion que tous éprouvaient pour son caractère orgueilleux fut plus prompte à céder à l'espoir d'un riche butin, se mirent à son service en plus grand nombre. Le succès de l'expédition dépassa toutes les espérances du guerrier lotharingien. En effet, les chrétiens de toute la région de l'Euphrate supérieur, qui ne subissaient qu'en frémissant le joug et les exactions des infidèles, lui ouvrirent partout volontairement les portes de leurs villes, et même on vit les musulmans abandonner leurs citadelles et leurs forteresses sans attendre qu'il vînt en personne les sommer de se rendre, tant était générale la crainte qu'inspirait son nom. C'est ainsi qu'il se trouva bientôt en possession des châteaux de Tellbascher, de Raven-dan et d'un grand nombre d'autres qu'il fit occuper en partie par ses hommes, en partie par les chrétiens du pays, Arméniens ou Grecs. La nouvelle de cette conquête aussi rapide que prodigieuse ne tarda pas à se répandre de proche en proche dans toutes les régions voisines.

Au delà de l'Euphrate, Édesse était la seule ville qui ne fût pas occupée par les

infidèles. Elle était gouvernée par un prince qui, après l'avoir administrée au nom de l'empereur de Byzance, s'était déclaré indépendant au moment où les musulmans avaient envahi la contrée. Mais l'âge avancé que ce chef avait atteint ne lui permettait plus de la défendre efficacement contre les hordes turques qui, rôdant presque sans relâche sous les murs de la place, en rançonnaient les habitants et se livraient dans les environs à des déprédations continuelles. Aussi, au bruit de l'approche des Latins, le conseil des douze notables qui administraient Édesse de concert avec leur chef, força-t-il le vieillard d'inviter le guerrier chrétien à prendre la ville sous sa protection, de consentir à partager avec lui l'autorité souveraine et de le désigner pour son successeur. Quoique Baudouin n'eût sous la main que quatre-vingts chevaliers, — car le reste de ses forces étaient nécessaires à la défense des châteaux forts qu'il avait conquis, — il s'avança vers l'Euphrate. Mais il ne tarda pas à rebrousser chemin vers Tellbascher, à la nouvelle que l'émir de Samosate lui avait dressé une embuscade non loin du fleuve. Il fit bien ; car l'émir le suivit jusqu'à Tellbascher et sembla même disposé un instant à entreprendre le siège de cette forteresse, quand on le vit tout à coup se retirer, le troisième jour. Alors Baudouin se hâta de rassembler les garnisons disséminées dans les différents châteaux qu'il avait conquis et s'achemina résolument vers Édesse. Sa marche fut presque une marche triomphale. Partout les citadelles et les places fortes s'ouvraient devant lui, et les Arméniens, venant à sa rencontre avec des croix et des bannières, lui baisaient les pieds et le bord de ses vêtements comme à leur libérateur. Les habitants d'Édesse surtout l'accueillirent avec des cris d'allégresse. Leur prince et tout le clergé vinrent au-devant de lui et l'introduisirent dans la ville en chantant des hymnes de joie.

Cependant le vieux chef édesséen se repentit bientôt de l'engagement qu'il avait contracté. Au lieu de partager avec Baudouin son autorité et ses revenus, il proposa de le prendre à sa solde, lui et

les siens, à condition qu'ils se chargeraient de la défense de la ville. Mais, trop fier pour se faire le vassal d'un Grec qui n'était pas même de sang royal, le Lotharingien repoussa cette offre avec indignation et se disposa à quitter immédiatement Édesse. Aussitôt une vive agitation se manifesta parmi les habitants, et une émeute populaire allait éclater, quand le vieillard, se ravissant tout à coup, déclara qu'il adoptait le chevalier franc pour son fils et le serra, en présence de la foule, sur sa poitrine nue, selon l'usage oriental.

Baudouin n'eut pas de peine à justifier la confiance que les Édesséens avaient mise dans son épée. Son premier soin fut d'essayer de s'emparer de Samosate dont l'émir les mettait périodiquement à rançon et retenait en otage une partie de leurs enfants; mais, n'ayant pu réussir à enlever cette ville de vive force, il la tint en échec au moyen de quelques postes fortifiés qu'il garnit de troupes et qui la mirent dans l'impossibilité d'inquiéter désormais les habitants d'Édesse. Ceux-ci conçurent alors le dessein de déposséder leur ancien chef de la part d'autorité qu'il s'était réservée. Leurs notables commencèrent par négocier avec lui les conditions de son abdication; mais ils ne purent vaincre sa résistance. De sorte qu'il ne restait plus qu'à le déposer par la force. Une émeute fut donc organisée dans laquelle le vieillard fut tué à coups de flèches en essayant de se sauver par la fuite. Baudouin ne s'ingéra point d'une manière ostensible dans ce complot ni dans ce crime. Cependant il en recueillit sans scrupule tous les bénéfices, et accepta la souveraineté d'Édesse avec le riche trésor que son prédécesseur avait amassé. Une fois investi du pouvoir suprême, il songea à consolider le nouvel État qu'il avait projeté de fonder. Plusieurs circonstances heureuses l'aiderent à réaliser ce dessein. En effet, l'émir musulman de Samosate lui vendit cette ville pour dix mille deniers d'or, et bientôt un autre émir, Balak, lui céda à prix d'argent l'importante forteresse de Saroudsch qui, située entre Édesse et l'Euphrate, permettait à Baudouin de se

tenir en communication avec la grande armée chrétienne.

C'est ainsi que se fonda ce puissant comté d'Édesse qui, durant la première période de l'existence du royaume de Jérusalem, en constitua au nord-est le principal boulevard et qui resta pendant quarante-cinq ans sous la domination latine.

Les chroniqueurs des croisades ne manquent pas de s'étendre sur les habitudes fastueuses du nouveau souverain d'Édesse, qui prit à cœur d'éblouir par son luxe les populations soumises à son autorité. Il avait laissé croître sa barbe à la mode orientale. Il faisait se prosterner devant lui ses sujets et prenait toujours ses repas étant assis les jambes croisées sur de somptueux tapis. Quand il allait visiter l'une ou l'autre ville de son comté, il y faisait son entrée précédé d'un groupe de cavaliers qui sonnaient du clairon, et partout où il allait, on voyait marcher devant lui un dignitaire de sa maison portant un bouclier d'or, sur lequel était figurée la forme héraldique d'une aigle aux ailes déployées. Sa première femme ayant succombé à la fatigue quand la grande armée eut atteint Marasch, dans la petite Arménie, il avait épousé en secondes noces la fille d'un prince arménien que le chroniqueur Guillaume de Tyr nous fait connaître sous le nom de Tafroc. Mais ce lien ne l'empêcha point de faire de fréquentes infractions à la fidélité conjugale, quoiqu'il ne se permit jamais de donner du scandale ni d'employer la violence à l'égard des femmes.

Pendant que les croisés, après la prise d'Antioche de Syrie, se trouvaient en proie à la peste, Baudouin offrit à une partie de leurs chefs, entre autres à son frère Godefroid, l'hospitalité dans son comté d'Édesse. Non content de les recevoir dans ses villes et dans ses châteaux situés sur les bords salubres de l'Euphrate, il leur fournit des vivres en abondance et les combla de riches présents. Mais cette générosité faillit lui devenir funeste. Les Édesséens s'en irritèrent, voyant avec dépit les latins s'installer presque en maîtres dans les forteresses, et leur prince, non-seulement donner le pas sur eux à

ses compatriotes, mais encore tolérer toutes les exactions et les violences auxquelles il leur plaisait de se livrer. Leur mécontentement se transforma bientôt en un complot auquel prirent part quelques chefs musulmans établis dans le voisinage et qui eut pour objet d'assassiner le prince ou au moins de chasser tous les latins du comté. Heureusement, avant que la conspiration eût eu le temps d'éclater, elle fut dénoncée à Baudouin par un des principaux habitants d'Édesse que les conjurés avaient essayé vainement d'attirer dans leur parti. L'entreprise avorta de la sorte. Le comte fit saisir les coupables, ordonna que deux des chefs fussent aveuglés et ne rendit la liberté aux autres que moyennant une forte rançon, se contentant de faire mutiler ceux qui n'avaient pas de quoi racheter leur liberté. Les amendes imposées aux auteurs de ce complot produisirent la somme considérable de soixante mille besants, que Baudouin partagea libéralement entre ses compatriotes et ses adhérents, augmentant ainsi sa renommée de largesse et de magnificence.

Cependant il n'échappa à ce danger que pour se voir bientôt exposé à un autre péril. Sous prétexte de lui vendre le château d'Amacha, Balak, ancien émir de Saroudsch, voulut traîtreusement l'attirer dans cette place forte. Mais, prévenu par un de ses chevaliers, qui se défiait de la loyauté des gens de l'émir, Baudouin n'y envoya que dix de ses hommes, que les musulmans firent immédiatement mettre aux fers, croyant que le comte lui-même était du nombre. Quoique déçus dans leur attente, ils ne relâchèrent point les captifs, dont la plupart échappèrent par la fuite ou furent échangés contre des prisonniers tombés entre les mains des chrétiens; deux seulement furent décapités.

Dans ces entrefaites, les croisés accomplirent la prise de Jérusalem. Ce fut le 8 juillet 1099 qu'ils s'emparèrent de la ville sainte. Ni Baudouin, ni Bohémond de Tarente n'eurent la gloire de concourir à ce grand fait d'armes, tous deux ayant trouvé à satisfaire leur ambition en se taillant un État presque souverain dans

le territoire de l'empire d'Orient, l'un en créant à son profit le comté d'Édesse, l'autre en érigeant à son bénéfice la principauté d'Antioche. Vers la fin de l'automne seulement, Baudouin, après qu'il eut assuré ses possessions contre les attaques que les hordes musulmanes pourraient diriger contre elles pendant son absence, se décida à visiter Jérusalem et à y passer, avec Bohémond, les prochaines fêtes de Noël. Puis, ayant visité pieusement tous les lieux saints, il rentra dans son comté, où, l'année suivante, vers la fin d'août, il reçut la nouvelle de la mort de son frère Godefroid, qui avait fermé les yeux le 17 du même mois.

Prévoyant les divisions intestines qui, après sa mort, ne manqueraient pas de déchirer le royaume, Godefroid, avant de rendre le dernier soupir, avait fait jurer solennellement à Dagobert, patriarche de Jérusalem, qu'il mettrait en œuvre toute son influence pour assurer la couronne à un prince de la maison de Lotharingie. Cependant, à peine Godefroid eut-il expiré, que l'astucieux prélat faussa son serment et commença à intriguer pour faire porter au trône Bohémond de Tarente. D'autres manœuvraient pour faire conférer la pourpre à Raymond, comte de Toulouse. Au milieu de ces dissensions, personne, si ce n'est quelques fidèles partisans de Godefroid, n'avait songé d'abord à Baudouin, à qui Tancrède surtout se montrait hostile pour l'injure qu'il avait reçue naguère sous les murs de Tarse. Mais, grâce à l'appui que les amis de Godefroid trouvèrent dans l'archidiacre Arnulf, gardien officiel du saint sépulcre, ils purent bientôt constituer un parti puissant en faveur de Baudouin. Averti par eux, celui-ci se hâta aussitôt de rappeler d'Antioche son neveu Baudouin du Bourg, fils de Hugues de Rhétel, pour l'investir du comté d'Édesse. Puis, ayant rassemblé quatre cents lances et mille hommes de pied, il s'achemina vers Jérusalem, dès les premiers jours d'octobre. Il se dirigea d'abord vers Antioche, où sa femme s'embarqua pour Jaffa; ensuite, il prit route par Laodicée vers Tripoli, où il apprit que les Turcs occupaient avec des forces imposantes,

entre Biblus et Bairouth, un étroit défilé qu'il devait traverser. Le passage paraissait impraticable même aux plus hardis. Baudouin le força la lance à la main, et augmenta encore par ce fait d'armes la réputation militaire dont il jouissait parmi les plus braves. Enfin, il entra à Jérusalem le 11 novembre ; et, après avoir, quelques jours plus tard, opéré du côté d'Ascalon, d'Hébron et de Suse, une expédition qui lui donna une nouvelle occasion de se signaler, il reçut, malgré l'opposition du patriarche et de Tancrède, l'hommage de tous les barons du royaume qu'il confirma dans leurs fiefs. Pendant les fêtes de Noël, il se reconcilia avec Dagobert et fut solennellement couronné à Bethléem.

Ce ne fut pas sans rencontrer de grandes difficultés qu'il commença son règne. En effet, Tancrède refusa de le reconnaître pour son suzerain, et il fallut presque recourir à la force pour l'amener à déposer les fiefs de Caïfa, de Tibériade et d'autres dont il avait été investi naguère par Godefroid. Ce vassal rebelle étant parti pour Antioche dont il alla gouverner la principauté au nom de son parent Bohémond, le roi crut l'occasion favorable pour entamer à son tour le patriarche Dagobert, avec qui sa réconciliation avait été plus apparente que réelle. Il lui reprocha d'avoir faussé le serment prêté à Godefroid et produisit même une lettre adressée par le prélat à Bohémond pour engager celui-ci à tuer Baudouin pendant le voyage qu'ils avaient fait ensemble à Jérusalem en 1099. Ces accusations ne firent qu'envenimer la querelle, si bien que le roi, n'osant mettre lui-même la main sur le patriarche, le dénonça à la cour de Rome et le chargea, en outre, du fait d'avoir vendu un morceau de la vraie croix. Un légat du pape arriva bientôt, qui réussit à calmer l'irritation de Baudouin. Ce qui acheva d'amener un rapprochement entre le roi et le patriarche, ce fut la générosité dont celui-ci fit preuve en offrant une somme considérable au souverain dont il savait le trésor épuisé.

Quoique, dès ce moment, la concorde se fût quelque peu rétablie dans le

royaume, les premiers mois se passèrent sans qu'il fût possible de songer à agrandir ni même à compléter la conquête. Ce fut seulement vers la Pentecôte de l'année 1101 que le roi ouvrit la campagne. Elle fut signalée par le siège et la prise d'Arsuf et de Césarée. Elle le fut plus encore par une mémorable victoire que Baudouin remporta, le 7 septembre, entre Ascalon et Jaffa, sur une armée égyptienne qui ne comptait pas moins de onze mille cavaliers et vingt mille fantassins, et à laquelle le roi n'avait à opposer que deux cent soixante lances et neuf cents hommes de pied. Après cette bataille, où Baudouin fit des prodiges de valeur et d'où on le vit, au dire des chroniqueurs, sortir tout ruisselant du sang des ennemis qu'il avait abattus, force fut au roi de laisser dormir ses armes pendant plus de six mois, ses victoires elles-mêmes ne servant qu'à éclaircir les rangs de sa petite armée, sans qu'une nouvelle lance y vînt remplir un vide. A la vérité, trois nouvelles expéditions s'étaient préparées en Europe pour venir au secours des latins d'Orient : la première en Italie, la seconde en France et la troisième en Allemagne. Mais le plus grand nombre des guerriers qui y prirent part trouvèrent, comme on sait, la mort avant d'avoir traversé les solitudes de la Phrygie. La bravoure souvent téméraire de Baudouin restait donc l'appui le plus puissant du royaume de Jérusalem. Cependant le roi n'avait pas été sans comprendre la nécessité de s'emparer du littoral de la Syrie, dont la possession devait ouvrir les ports de cette contrée à la navigation européenne et dispenser les armées chrétiennes de prendre, pour s'acheminer vers les lieux saints, le long et périlleux détour de l'Asie Mineure. Ce fut à atteindre ce but que Baudouin, dès ce moment, appliqua ses soins et ses forces, certain qu'il était, d'ailleurs, de se voir secondé à l'envi, dans son entreprise, par les Vénitiens, les Génois et les Pisans. De grands motifs politiques eussent dû lui commander de chercher, avant tout, à se rendre maître d'Ascalon, place d'armes importante qui mettait les garnisons turques du littoral en communication

avec l'Égypte et où s'organisaient tous les ans des expéditions destinées à inquiéter la capitale même du royaume latin. Mais il ne se trouvait pas en force pour entreprendre une attaque contre cette formidable forteresse. Il songea donc à s'emparer d'abord de Saint-Jean-d'Acre, dont le port était un des plus sûrs qu'il y eût sur toute la côte. En 1103, il entreprit le siège de cette place ; mais il ne put réussir à la réduire par les armes. L'année suivante, il fut plus heureux ; ayant engagé une flotte de Gênois, qui avait passé l'hiver à Laodicée, à concourir à l'attaque de la ville, en leur promettant, en cas de succès, le tiers des péages dont seraient à l'avenir frappés les navires qui y aborderaient, outre un quartier soumis à leur propre juridiction, il renouvela le siège au printemps suivant et força la garnison à se rendre. En 1104, il planta ses tentes devant Tripolis, que les Gênois enfermaient du côté de la mer ; mais il ne parvint à enlever cette ville que le 10 juin 1109. Vers la fin de l'hiver, il se porta devant Bairouth et, avec le secours des Pisans, il s'en rendit maître dans le courant du mois d'avril 1110. Avant la fin de la même année, il fut maître de Sidon, grâce à la coopération d'une flotte que Sigurd, roi de Norwège, avait conduite en Orient. Après cette nouvelle conquête, il ne lui restait plus, pour dominer tout le littoral de la Syrie, depuis Laodicée jusqu'à Jaffa, qu'à réduire la place de Tyr. Quoiqu'elle fût bâtie sur une île rendue inaccessible de tous les côtés par les eaux de la mer et défendue par trois enceintes de murailles, il entreprit de s'en emparer. Après avoir demandé vainement à l'empereur Alexis le secours d'une flotte, il fit rassembler devant la ville tous les navires qui se trouvaient dans les différents ports et coupa du côté de la terre toutes les communications des Tyriens à l'aide d'une armée de dix mille hommes. Mais, faute de moyens suffisants pour atteindre l'ennemi, ce siège, commencé à la fin de novembre 1111 et connu pour l'un des plus mémorables dont l'histoire des croisades fasse mention, il fut forcé de le lever vers le commencement de l'été suivant, non sans

avoir accompli des prodiges de courage et d'audace.

Car il n'avait cessé d'être, sous la pourpre comme sous la cotte de mailles du guerrier, le chevalier le plus vaillant de son armée et le plus hardi à braver tous les dangers. Souvent même il poussait le courage jusqu'à la témérité. Un jour, se trouvant en présence de l'ennemi, il dit à Étienne de Blois qui lui recommandait de ne pas trop se hâter d'engager le combat :

— Quand même vous ne seriez pas tous avec moi, les païens qui sont là devant nous n'échapperaient point à mon épée.

Un autre jour, en 1103, comme il résidait à Jaffa, il sortit de la ville avec dix chevaliers pour se livrer au plaisir de la chasse, et s'aventura avec cette faible troupe jusque dans les forêts voisines de Césarée, lorsqu'on vint lui annoncer qu'une bande de soixante guerriers musulmans rôdait dans les environs et répandait l'épouvante dans toute la contrée. Bien que ni lui ni ses compagnons, tous simplement armés d'une épée, d'un arc et d'un trousseau de flèches, n'eussent ni cuirasse ni bouclier, il voulut se mettre à la recherche des ennemis ; et, les ayant atteints, il se jeta le premier au milieu d'eux, semant, comme toujours, la mort et la terreur autour de lui. Mais, au moment où, arrêté tout à coup devant un buisson, il détournait son cheval, il fut frappé si vigoureusement d'un coup de lance par un musulman embusqué dans les broussailles, qu'il tomba à terre, baignant dans son sang et que ses compagnons le crurent mort. Surexcités par cette conviction et animés du désir de le venger, ils assaillirent les ennemis avec tant d'impétuosité et de fureur qu'ils en tuèrent un grand nombre et mirent le reste en fuite. Combien fut grande leur joie lorsque, ayant rejoint leur chef, ils reconnurent qu'il vivait encore ! Ils lui firent aussitôt une civière de branchages et le transportèrent à Jérusalem où, grâce aux soins d'un mire expérimenté, il ne tarda pas à guérir et à reprendre sa force première, bien que cette blessure fût regardée plus tard comme la cause déterminante de sa mort.

A l'esprit d'aventure qui constituait le fond de son caractère, Baudouin joignait une noblesse de sentiments tout à fait chevaleresque, dont il donna des preuves en plusieurs circonstances, même à ses ennemis. Ainsi, lorsque, en 1004, les habitants de Ptolemais eurent consenti à se rendre à condition de pouvoir se retirer avec tous leurs biens, et que les Génois se furent jetés sur ces infortunés pour les dépouiller et les égorger, il fallut toutes les supplications du patriarche Dagobert pour détourner le roi de lancer ses chevaliers sur ses propres alliés. Ainsi encore, en 1101, comme il revenait d'une expédition militaire avec un grand nombre de prisonniers qu'il avait faits au delà du Jourdain, il arriva que, chemin faisant, la femme d'un des principaux émirs arabes se sentit prise de mal d'enfant. Baudouin lui témoigna la plus vive sollicitude; et, ne voulant pas l'exposer aux dangereuses fatigues de la route, lui procura un commodé abri, lui laissa quelques-unes de ses esclaves pour l'assister, deux chamelles pour lui fournir du lait, et même le manteau dont il était couvert. Cet acte de charité porta ses fruits. En effet, au printemps de l'année suivante, une armée musulmane de vingt mille combattants ayant débouché d'Ascalon et pénétré jusque dans le voisinage de Rama, Baudouin fut forcé de s'enfermer dans cette ville avec une cinquantaine de lances, après avoir imprudemment engagé le combat et essuyé un sanglant échec. Il eût été perdu, si le chef arabe dont il avait si généreusement protégé la femme, ne l'eût aidé à regagner Jérusalem avec quelques-uns des siens.

Cependant la politique qu'il avait poursuivie en opérant la conquête de la plupart des villes maritimes de la Syrie, fut loin d'avoir les résultats qu'il en avait espérés; car, durant tout le reste de son règne, on n'y vit plus aborder aucune flotte de croisés un peu importante. Puis, encore, quand la plus grande unité de vues était nécessaire pour affermir le royaume, le désordre était partout. D'un côté, c'était l'égoïsme du patriarche de Jérusalem qui ne s'occupait que de grossir son trésor au prix du sang des hommes

d'armes. D'un autre côté, c'était l'égoïsme de la plupart des seigneurs qui, après avoir réussi à se tailler un domaine plus ou moins considérable dans le territoire conquis, songeaient avant tout à leur défense personnelle ou à leur agrandissement particulier et se préoccupaient médiocrement d'un plan commun d'opérations militaires. Souvent même éclataient parmi eux des querelles que l'ennemi ne se faisait jamais faute de mettre à profit pour organiser des campagnes contre l'un ou contre l'autre. Baudouin appliquait toutes ses forces à maintenir entre eux l'union et la concorde, sans y réussir toujours. Il vit même, en 1110, une formidable armée musulmane envahir le comté d'Édesse à la sollicitation de Tancrède, qui administrait la principauté d'Antioche au nom de Bohémond de Tarente, rentré en Europe avec l'intention d'y lever une armée. Dans cette grave circonstance, il fallut que le roi réunît toutes ses forces sur l'Euphrate pour sauver Édesse. Aussi les dernières années de son règne furent-elles singulièrement pénibles. Bien qu'il sentit que l'État dont il tenait les rênes était moins un royaume solidement assis qu'un camp passager, il n'en continua pas moins à se signaler par une foule de glorieux faits d'armes. Mais les forces dont il disposait étant trop peu nombreuses pour lui permettre de songer à quelque grande entreprise militaire, il fut réduit à se tenir simplement sur la défensive au milieu des hordes ennemies qui l'entouraient de toutes parts. A la vérité, Jérusalem voyait, tous les ans, affluer des pèlerins de toutes les contrées de l'Europe; mais presque tous retournaient dans leurs foyers après avoir visité les lieux saints, et bien peu restaient pour aider leurs frères à consolider le royaume. La situation de Baudouin devint surtout critique lorsque survint, en 1112, la mort de Tancrède qui avait jusqu'alors si vaillamment défendu la principauté d'Antioche et dont le faible successeur, son neveu Roger, n'était pas capable de contenir, du côté du nord, les hordes musulmanes campées entre l'Euphrate et l'Oronte. En effet, au commencement de l'été suivant,

une armée ennemie de trente mille hommes déboucha de cette contrée, à la voix du sultan de Bagdad, et traversa toute la Syrie orientale jusqu'à l'extrémité méridionale du lac de Tibériade, où elle resta campée durant trois mois entiers, pour dévaster tout le pays d'alentour. A la première apparition des musulmans, Baudouin s'était dirigé vers Ptolémaïs avec tout ce qu'il avait pu rassembler de forces. Se voyant à la tête de sept cents lances et de quatre mille fantassins, il avait marché résolument à l'ennemi, et lui avait offert la bataille dans le voisinage du mont Thabor. Mais sa témérité lui fut fatale. Au premier choc, quinze cents de ses hommes de pied et trente-deux chevaliers tombèrent. Après une courte résistance, les autres furent mis dans une déroute si complète que le roi, entraîné par eux, laissa sa bannière et tout son camp au pouvoir du vainqueur. Ce désastre eut lieu le 30 juin. Trois jours après, Roger d'Antioche, le comte de Tripoli et Baudouin d'Édesse avec ses vassaux rejoignirent les débris de l'armée latine. Dès ce moment, le roi pouvait disposer de seize mille combattants, et il se trouvait en position de reprendre l'offensive. Mais il ne réussit point à faire accepter le combat aux ennemis qui, évitant toute rencontre, se bornèrent à dévaster le pays et à se retirer pas à pas.

Comme Baudouin, après la défaite qu'il venait d'essuyer, s'était jeté dans Ptolémaïs avec les restes de ses forces, il reçut dans cette ville un message qui lui annonça la prochaine arrivée de la veuve de Roger de Sicile, la duchesse Adélaïde, fille de Boniface de Montferrat, dont il se proposait de faire sa troisième femme. Car il avait répudié, en 1105, sa deuxième épouse, la fille du prince arménien Taffroc, parce qu'il suspectait sa vertu depuis que, en se rendant par mer d'Antioche à Jaffa, elle avait été poussée par une tempête dans une île occupée par les Sarrasins. La reine elle-même s'était retirée volontairement dans le couvent de Sainte-Anne, à Jérusalem, et y avait pris le voile. Mais un jour, sous prétexte de rendre visite à quelques parents et d'aller recueillir des dons pieux pour son mo-

nastère, elle était partie pour Constantinople avec le consentement du roi. Arrivée dans cette capitale, elle n'avait eu rien de plus pressé que de dépouiller sa robe de religieuse pour se livrer à toute sorte de débordements, justifiant ainsi les soupçons dont elle avait été l'objet. Dès ce moment Baudouin avait recherché la main d'une princesse qui fût une compagne digne de lui et qui lui apportât de quoi réparer son trésor épuisé par tant d'entreprises dispendieuses. D'après les conseils d'Arnulf, élevé en 1112 à la dignité de patriarche, il laissa tomber son choix sur la veuve de Roger, duc de Sicile, et celle-ci consentit à le prendre pour époux à condition que, si leur union restait stérile, le fils qu'elle avait eu de son premier mari succéderait au roi sur le trône de Jérusalem. Dans le courant du mois d'août, on vit cingler vers le port de Ptolémaïs un navire qui portait la duchesse. Il était protégé par deux galères à trois rangs de rames et accompagné de sept bâtiments chargés d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vêtements de pourpre, d'armes magnifiques et de provisions de toute espèce. On raconte que le mât du vaisseau où se trouvait Adélaïde était couvert de plaques d'or fin. A la nouvelle de l'arrivée de sa riche fiancée, le roi envoya au-devant d'elle trois galères conduites par des marinsexpérimentés. Cependant, peus'en fallut qu'elles ne fussent elles-mêmes capturées par les Turcs. En effet, poussées par une tempête du côté d'Ascalon, elles ne parvinrent qu'après un combat opiniâtre à échapper à la chasse que leur donnèrent plusieurs navires ascalonites. Heureusement la mer s'apaisa, et la brillante escadre de la duchesse entra dans le port de Ptolémaïs, où le roi l'attendait accompagné de tous ses barons et entouré d'un luxe dont l'appareil n'avait pas encore été vu dans le nouvel État latin. Les solennités du mariage accomplies, le couple royal prit la route de Jaffa et de là celle de Jérusalem.

Depuis cette époque, et pendant les années qui s'écoulèrent jusqu'à la fin du règne de Baudouin, on ne vit plus le sultan d'Égypte lancer, comme il avait

eu coutume auparavant de faire tous les ans, une armée sur le territoire du royaume. De sorte que le roi put désormais s'occuper tranquillement d'assurer la défense du pays en fortifiant les différents points de ses frontières où elles étaient le plus vulnérables. Parmi les forteresses dont il garnit de la sorte les limites du royaume, particulièrement du côté de l'Égypte, la plus importante fut celle de Mont-Royal, qu'il construisit en 1115 et qui devait servir à dominer la vallée d'El Gor, continuation méridionale de celle où dort la mer Morte. L'année suivante, il retourna dans cette région avec soixante chevaliers déterminés, s'avança jusqu'à la mer Rouge et s'appropriait à gravir les rampes du Mont-Sinaï, quand les moines qui habitaient le monastère bâti sur la montagne sainte le dissuadèrent de cette ascension, de crainte que sa présence au milieu d'eux ne les rendît suspects aux Égyptiens. En effet, on ne tarda pas à apprendre qu'une horde armée se rassemblait dans le voisinage, et le roi jugea prudent de se retirer. Mais il se dirigea cette fois vers Hébron et Ascalon, d'où il revint à Jérusalem après avoir enlevé tous les troupeaux qu'il avait rencontrés sur sa route. Cette expédition hardie suggéra au visir égyptien Afdal l'idée de demander à Baudouin une trêve qui lui fut accordée sans difficulté. Aussi bien le roi méditait une entreprise d'un caractère plus aventureux encore. Il avait appris des moines du Sinaï que là il ne se trouvait plus qu'à trois journées de marche de Babylone, capitale et résidence du grand calife d'Égypte. Dès ce moment il ne rêva plus que la conquête de cette ville. Mais une grave maladie dont il fut atteint en 1117, à Ptolémaïs, le força de renoncer à ce projet ou plutôt d'y surseoir. Bientôt personne n'osa plus espérer qu'il en revint, et lui-même crut fermement qu'il allait mourir, si bien qu'il prit toutes ses dispositions dernières. En ce moment le patriarche Arnulf lui représenta que le pape Pascal regardait comme entaché de nullité son mariage avec la duchesse Adélaïde et lui fit connaître qu'il eût à se séparer d'elle,

la fille de Tafroc, sa femme légitime, vivant encore. Il parla avec tant d'autorité que le malade promit de soumettre la question à un synode de prélats, s'il échappait à la mort. Baudouin se rétablit en effet. Alors se réunit, dans l'église de la Sainte-Croix, à Ptolémaïs, un synode d'évêques et d'abbés qui déclara nulle l'union du roi avec Adélaïde et lui enjoignit de se séparer d'elle. La séparation eut lieu aussitôt, et l'infortunée princesse regagna la Sicile.

Au mois de mars 1118, quand Baudouin eut repris toutes ses forces, il se décida à faire une chevauchée en Égypte et à exercer des représailles dans les terres des infidèles, pour les dommages qu'ils avaient si souvent causés aux chrétiens par leurs brusques invasions. Accompagné de deux cent seize chevaliers et de quatre cents sergents d'armes expérimentés, il traversa sans obstacle le désert de Sur et atteignit le Nil à Farama, non loin de l'antique Peluse. Si grande était la terreur que son nom répandait parmi les populations, qu'on vit à son approche les habitants des principales villes s'enfuir et les laisser désertes. Il ne se croyait plus qu'à trois étapes de Babylone et résolut de surprendre cette capitale avant que les Égyptiens eussent eu le temps d'organiser une défense efficace. Mais, ne voulant pas laisser derrière lui la grande cité de Farama, il y fit mettre le feu et ordonna à ses hommes d'en démolir les murailles. Pendant qu'il aidait lui-même à ce travail, il éprouva subitement une vive inflammation à l'endroit où il avait été blessé en 1103 en chassant dans le voisinage de Césarée. Sentant qu'il n'avait plus longtemps à vivre, il rassembla autour de lui ses principaux chevaliers et leur annonça qu'il allait bientôt les quitter. Comme ils se répandaient en cris de douleur, il les consola lui-même. Puis, s'adressant à son cuisinier Addo, il exigea de lui une dernière preuve de fidélité et lui ordonna d'ouvrir son corps quand il aurait cessé de vivre, d'en ôter les viscères et de le remplir de sel et d'aromates. Ensuite on fit de quelques pieux de tente une civière sur laquelle

on coucha le malade qui ne pouvait plus se tenir à cheval, et l'on reprit la route de Jérusalem en longeant la côte de la mer. Quand on eut atteint Al-Arish, personne ne douta plus que la fin du roi ne fût prochaine, et quelques-uns de ses compagnons lui demandèrent quel prince il regardait comme le plus digne de lui succéder. Il répondit que c'était son frère Eustache, si ce prince se décidait à revenir en Orient, et, à défaut d'Eustache, Baudouin du Bourg. Ayant dit ces mots, il expira doucement. Après quoi Addo sépara du corps les viscères qui furent enterrés à Al-Arisch, et l'on emporta le cadavre royal. Sans que les musulmans songeassent à les inquiéter, les chevaliers continuèrent leur route vers la ville sainte. Ils y arrivèrent le dimanche des Rameaux, au moment même où le patriarche et son clergé, après avoir béni les branches symboliques, descendaient processionnellement, avec toute la communauté des fidèles, du mont des Oliviers dans la vallée de Josaphat. Le cercueil qui contenait le roi ayant tout à coup apparu à leurs regards, les chants religieux firent silence, et des cris unanimes de douleur y succédèrent. La procession se reforma aussitôt et entra dans la ville avec le corps par la porte d'Or, c'est-à-dire par celle-là même par où le Christ y avait fait son entrée, à pareil jour, onze siècles auparavant. En même temps Baudouin du Bourg, qui venait, avec une nombreuse escorte, célébrer à Jérusalem les fêtes pascales, y arrivait par la porte de Damas. Quelques jours après, le roi fut enterré dans une des chapelles de l'église du Saint-Sépulcre, dans la chapelle dite d'Adam, où Godefroid reposait depuis dix-huit ans. On érigea sur ses restes une tombe de marbre blanc, sur laquelle on traça ces cinq vers :

*Rex Baldwinus, Judas alter Machabeus,
Spes patrie, vigor ecclesie, virtus utriusque,
Quem formidabant, cui dona tributa ferebant
Cedar et Egyptus, Dan ac hominida Damascus.
Proh dolor! in modico clauditur hoc tumulo.*

Ce tombeau, de même que celui de Godefroid, fut respecté pendant plus de six siècles par les musulmans. Ils furent détruits tous deux par le sacrilège in-

cendie que le clergé grec alluma, en 1808, dans l'église du Saint-Sépulcre pour avoir l'occasion d'en expulser les latins. Mais, si le monument où se trouvait si énergiquement résumée l'histoire de la vie de Baudouin a disparu, les actes héroïques de ce prince vivront éternellement dans l'histoire, et peut-être encore, à l'heure qu'il est, les musulmans du désert continuent-ils à jeter, en passant, ainsi que leurs aïeux firent pendant tout le moyen âge, quelque pierre au tertre sous lequel furent enfouis, près d'Al-Arisch, les viscères du plus redoutable ennemi de l'islamisme et qui est encore désigné par le nom de *Hedsharath Barduil*, ou tombeau de Baudouin.

André van Hasselt.

Orderic Vital, *Hist. ecclesiastic.* — Annæ Comnenæ, *Alexias.* — Guillelm. Tyr., *Hist. rerum in tranzmarin. partib. gestar.* — Albert Aqueuss., *Super passag. Godefrid de Bull. et alior. princip.*, lib. XII. — Pet. Tudebod. *Hist. de Hierosolymitan. itiner.* — Fulcher. Carnot., *Hist. Hierosolymitan.* — Guib. Abbat. *Hist. Hierosolymitan.* — Bongars, *Gesta Dei per Francos.* — Du Chesne. *Scriptor rer. Francicar.* — Don Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules et de la France.* — Michaud, *Histoire des Croisades.* — Wilken, *Geschichte des Kreuzzüge.* — Tobler, *Golgotha, Seine Kirchen und Klöster.* — Le baron de Hody, *Description des tombeaux de Godefrid de Bouillon et des rois latins de Jérusalem.*

BAUDOUIN II et III, seigneurs d'Alost. Voir ALOST (seigneurs d').

BAUDOUIN D'AVESNES, chroniqueur XIII^e siècle. Voir AVESNES (*Baudouin d'*).

BAUDOUIN DE GAND, seigneur d'Alost. Voir ALOST (seigneurs d').

BAUDOUIN, quarantième évêque de Tournai-Noyon, vivait au XI^e siècle. Il succéda à Hugues, en 1041. Sa carrière épiscopale fut très-laborieuse, et l'histoire nous le montre acteur ou témoin dans des événements intéressants. Nous le voyons, en 1049, au monastère du mont Blandin, à Gand, transférer dans une nouvelle chaise saint Florbert, le premier abbé du lieu, et deux des Onze Mille vierges. C'est sous lui qu'en 1054, dans la guerre entre l'empereur et le comte de Flandre, Baudouin de Lille, Tournai fut emporté d'assaut et livré au pillage et à l'incendie. Quatre ans après ce désastre (1058), l'évêque fut mandé à Gand par l'abbé de Saint-Bavon, Ful-

bert, impatient de confondre les doutes semés par la calomnie, au sujet du contenu de la chasse du saint; on exposa aux yeux du peuple les restes sacrés, et après une procession, que signalèrent de nombreux miracles, on les renferma dans une chasse neuve. L'année suivante, Baudouin assista au sacre du futur roi de France, Philippe I^{er}, du vivant de son père Henri. Nous ne voyons pas qu'il ait joué aucun rôle dans la fameuse expédition où les Tournaisiens allèrent ravir à ceux de Blandin le corps de saint Éleuthère, dont ils voulaient faire le palladium de leur cité : conquête dans laquelle les flèches des paysans défendant leur trésor revinrent, par un effrayant prodige, frapper ceux mêmes qui les lançaient. Mais c'est notre évêque qui, en 1066, reçoit à Noyon les reliques de saint Amand, étant en tournée pour recueillir de quoi rebâtir l'église brûlée du saint. La même année, il prend part à la consécration de l'église de Saint-Pierre, à Lille. En 1067, il vient à Gand procéder avec l'évêque de Cambrai, Lietbert, à l'élévation du corps de saint Macaire, et à la dédicace d'une église neuve bâtie à la place de l'ancienne. Il mourut en 1068, sans s'être beaucoup reposé : car, il ne faut pas l'omettre, c'est sous lui que le chapitre de Tournai commença ses démarches pour obtenir d'être séparé de l'évêché de Noyon : mais Baudouin alla lui-même à Rome et sut obtenir gain de cause d'Alexandre II. Il avait, paraît-il, le talent de la prédication; et c'est peut-être ce point de ressemblance qui cimentait les relations d'amitié existant entre l'évêque Baudouin et le fondateur de Clairvaux. La familiarité dont le saint honorait notre évêque est mise en pleine lumière par un billet que son originalité nous engage à citer. C'est une lettre de recommandation donnée par saint Bernard à un jeune garçon qu'il voulait placer près de son ami Baudouin :

Domino Balduino Noviomensi Episcopo frater Bernardus Clarevallus vocatus Abbas, melius quam meruit.

Mitto vobis puerum istum præsentium latorem comedere panem vestrum ut probem de avaritia vestra, utrum cum tris-

titia id feceritis. Nolite lugere, nolite flere, parvum ventrem habet, paucis contentus erit. Gratiam tamen vobis habemus, si doctior a vobis quam pinguior recesserit. Materies locutionis prosigillo sit, quia ad manum non erat, neque Gaufridus vester.

F. Hennebert.

Lemaistre d'Anstaing, *Cathédrale de Tournai*. — Cousin, *Histoire de Tournai*. — Acta S. Bavonis, coll. Joannes Perierus, S. J.

BAUDOUIN, chef flamand dont nous ne connaissons ni l'origine ni la famille, s'établit le premier dans le pays de Galles après la conquête normande. Il construisit, dit-on, le château de Montgomery. D'autres colonies flamandes se fixèrent à diverses reprises dans le pays de Galles et conservèrent leur langue, leurs usages et leurs mœurs. Une des plus importantes occupait une partie du district de Gower, près de la baie de Swansea.

Kervyn de Lettenhove.

BAUDOUIN, moine de l'abbaye d'Aulne, évêque de Semigalle et légat du saint siège, né dans le diocèse de Liège. Après la mort d'Albert, évêque de Riga, des contestations surgirent au sujet de l'élection de son successeur. Grégoire IX, en attendant la fin du différend, envoya Baudouin pour administrer temporairement les affaires de cette église naissante. Il s'acquitta de cette mission avec intelligence et convertit à la foi la majeure partie de la Courlande. Nommé en 1236 évêque de Semigalle et légat en Livonie, il ne conserva ces dignités que pendant peu d'années.

Ul. Capitaine.

Alb. de Troisfontaines, *Chronique*, p. 360. — Ernst, *Tableau des suffragants de Liège*, p. 61.

BAUDOUIN DE BOUCLE, fondateur de l'abbaye de Baudeloo vers 1197. Il vit le jour non loin de Gand, dans un endroit appelé Boucle (seigneurie enclavée dans la paroisse d'Everghem), auquel il emprunta son nom, et mourut en 1200. Il entra fort jeune dans l'abbaye de Saint-Pierre à Gand; il s'y distingua par sa fervente piété, et vit son mérite si bien apprécié par l'abbé de ce monastère que ce dernier l'envoya diriger, en Angleterre, le prieur de Levesham, non loin de Londres, dans le comté de Kent, lequel faisait partie alors des riches propriétés accordées aux moines de Saint-Pierre par

le roi Édouard le Confesseur. Après avoir séjourné, dans ce pays, un espace de temps dont on ne détermine point la durée, Baudouin rentra dans sa patrie et obtint de ses chefs la permission d'aller s'établir dans une vaste solitude que l'auteur de sa vie assure avoir été située entre le pays de Waes et Ertvelde (c'est aujourd'hui une partie de la paroisse de Petit-Sinay, arrondissement de Saint-Nicolas). Il y vécut dans un petit hermitage au milieu des bois et s'y associa à quelques autres solitaires avec lesquels il fonda une communauté. Ces obscurs anachorètes commencèrent alors le défrichement de la contrée qui les environnait, et préludèrent ainsi à la prospérité agricole de ce riche pays qu'on a depuis appelé le jardin de l'Europe. Baudouin IX, comte de Flandre, instruit des utiles labeurs de Baudouin de Boucle et de ses compagnons pour fertiliser cette terre ingrate, l'aïda, par la concession de vastes terrains et par des sommes d'argent, à agrandir son exploitation; celle-ci fut bientôt convertie en abbaye et soumise à la règle de Cîteaux. Située sur la territoire de la commune de Sinay, elle prit le nom de son fondateur : *Baudeloo* ou *Bois de Baudouin*, et devint une des plus considérables abbayes de nos provinces. Le comte s'empressa de la prendre sous sa protection, et dès ce moment, la contrée changea d'aspect : elle devint, en peu de temps, une des parties les mieux cultivées de la Flandre. Il n'est pas impossible que le séjour de Baudouin en Angleterre, où l'agriculture avait déjà réalisé de grands progrès, ait été le mobile de la résolution qu'il prit de s'occuper du défrichement du pays de Waes et de s'y établir. Malheureusement, l'auteur de sa vie, ne s'occupant que du côté ascétique de ce pieux personnage, ne donne guère qu'un récit légendaire dépourvu de détails historiques.

On a attribué la qualification de bienheureux à Baudouin de Boucle, en plaçant sa fête au 16 octobre. Toutefois, rien ne prouve qu'il ait été honoré d'un culte particulier, si ce n'est à l'abbaye qu'il avait fondée. Dans le nécrologe de ce couvent, son anniversaire est placé au

22 mars. Sa vie, écrite par Jean Horenbaud, religieux de ce couvent, a été publiée par Sanderus.

Après les ravages occasionnés au xvi^e siècle par les troubles religieux, le monastère de Baudeloo fut transféré à Gand où ce vaste édifice existe encore aujourd'hui en entier et sert de local à l'Athénée royal et à la Bibliothèque de l'Université.

Bois de Saint-Genois.

Chanoine De Smet, *Mémoires et notices*, t. I, p. 342. — Raissius, *Ad Natales SS. Belgii*, J. Molant, p. 219. — A. Sanderus, *Hagiologium Flandriae*, pp. 211-233. — *Acta Sanctorum Belgii*, Aprilis, t. II, p. 104; octobris, t. VII, p. 794. — *Kalendarium de Baudeloo*, Manuscrit n° 481 de la Bibliothèque de l'Univ. de Gand, fol. 49-57. — Ad. Siret, *Le Pays de Waes*. — *Bulletins de l'Académie Royale*, t. IX, 1. 233. 625 (1^{re} série).

BAUDOUIN DE LILLE. Voir BOURGOGNE (*Baudouin DE*).

BAUDOUIN DE LUXEMBOURG, archevêque de Trèves, né au château de Luxembourg en 1285, mort en 1354. Voir LUXEMBOURG (*Baudouin DE*).

BAUDOUIN DE MAFLIX, théologien, dominicain, XIII^e siècle. On ignore la date précise à laquelle est né ce personnage, qu'on croit de Tournai, ou au moins du Tournaisis. Quant à sa vie de religieux, elle appartient à la France; c'est, en effet, au couvent de Lille qu'il fit profession. Après avoir étudié aux Jacobins de Paris, il fut reçu docteur à la célèbre université de cette ville. C'est en cette qualité éminente qu'il signa, le 7 juillet 1267, une procuration de l'Université tendant à poursuivre, en cour de Rome, un procès contre l'official. Il assista, en 1269, au chapitre de l'ordre tenu à Paris, et eut l'honneur de collaborer avec saint Thomas d'Aquin. L'écrit théologique, sorti de leur plume et auquel trois autres docteurs parisiens mirent la main, porte le titre de *Censura seu judicium doctrinae de quibusdam difficultatibus, de secreto praesertim confessionis propositis*. On le trouve dans les œuvres de saint Thomas d'Aquin, publiées par le Père Pierre Pelican. D'autres travaux encore ont dû naître des méditations studieuses de notre Dominicain, mais nous n'en possédons point de traces.

F. Bennebert.

Paquet, *Mémoires*, t. X, 25. — Quétil, *Script. ord. Prædicatorum*, I, 249; II, 650.

BAUDOUIN DE NINOVE, chroniqueur, né en Flandre, vivait au XIII^e siècle. Il appartient à cette foule d'écrivains obscurs que la science historique moderne a tirés de l'oubli et qui, entrés dès leur jeune âge dans le silence du cloître, y occupaient leurs loisirs à écrire, sous forme de chronique, l'histoire de leur temps et, plus particulièrement, celle du couvent qui les abritait. Pour la partie de leur récit antérieure à l'époque ou étrangère à la localité où ils vivaient, ce qu'ils racontent n'est souvent que la répétition d'écrits ou de traditions plus anciennes ainsi que des erreurs et des fables qu'elles accréditent. Toutefois, M. le chanoine De Smet, qui a donné une édition complète de l'œuvre de Baudouin, reconnaît qu'elle a une valeur historique incontestable et cite à l'appui de son assertion le témoignage des Kluit, des André Duchesne, des Dom Bouquet qui se sont plus à désigner cet auteur comme un écrivain digne de foi. Miræus, Le Paige, Vossius, Ducange et d'autres savants en parlent avec éloge. C'est ce qui engagea sans doute Ch.-L. Hugo, abbé d'Estival, en Lorraine, d'insérer la chronique de ce religieux, au tome II de ses *Sacræ antiquitatis monumenta historica diplomatica*.

M. Victor Le Clerc s'est livré, dans l'*Histoire littéraire de la France*, à un examen approfondi des sources que Baudouin de Ninove a consultées pour rédiger son travail. Pour l'époque chrétienne proprement dite c'est, selon lui, le célèbre Sigebert de Gembloux qu'il a presque suivi servilement jusque vers l'an 1225. Ce judicieux critique apprécie à sa juste valeur la chronique de Baudouin et n'hésite pas à reconnaître qu'elle contient des faits trop négligés par les historiens modernes. Peut-être va-t-il bien loin dans le domaine des hypothèses, quand il prétend démontrer que ce moine modeste, s'affranchissant de l'esprit d'autorité de son siècle, inaugure çà et là les doctrines du libre examen historique. Quoi qu'il en soit, c'est pour l'histoire religieuse de la Flandre une source d'un grand intérêt. Les annales de l'abbaye de Ninove qu'il retrace dans

ses moindres détails, offrent un tableau vivant des mœurs monastiques du XIII^e siècle.

On sait peu de chose sur la vie de notre chroniqueur. Il était religieux et diacre de l'abbaye de Prémontrés de Ninove, et les particularités locales qu'il insère dans son ouvrage prouvent qu'il était Flamand d'origine. Il paraît être né vers la fin du XII^e siècle. Quant à la date de 1293 qu'on assigne à sa mort, elle est problématique; sa chronique s'arrête, il est vrai, à cette année, mais rien ne prouve que la fin en ait été écrite par Baudouin.

Le manuscrit de la chronique existe dans la bibliothèque de M. Vergauwen, sénateur à Gand, et forme un in-4^o sur parchemin de 104 pages.

Baron de Saint-Genois.

Histoire littéraire de la France, t. XX, pp. 208-227. — De Smet, *Corpus Chronicorum Flandriæ*, t. II. — Foppens, *Bibl. Belgica*, t. I, p. 119. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 151. — Gramaye, *Antiq. Belgicæ*, p. 47. — Fabricius, *Bibl. latin. Medii Ævi*, t. I, p. 165.

* **BAUDOUIN (François)**, l'un des plus célèbres d'entre les jurisconsultes et les théologiens de son temps, naquit à Arras, alors ville des Pays-Bas, le 1^{er} janvier 1520, et mourut à Paris, le 24 octobre 1573. Son père était procureur fiscal au conseil d'Artois et appartenait à la noblesse du pays. Pierre Bayle, qui n'était cependant pas sans reproche, prend à partie notre savant à cause de sa faiblesse de caractère et de l'inconstance de ses opinions. Il est vrai que Baudouin ne se sentait aucun goût pour le martyre, et qu'il changea jusqu'à sept fois de religion. Mais il vivait à une terrible époque, où il était malaisé de se réfugier dans le quétisme mystique tant aimé par Juste-Lipse et qu'avaient professé Érasme et Cassander; aussi, loin de lui décerner les épithètes mal sonantes qu'il s'attira de plusieurs de ses illustres contemporains, dirons-nous qu'après s'être heurté à l'intolérance de toutes les églises, grandes et petites, et de tous les partis, il abdiqua la recherche du mieux, et, de guerre lasse, acheta fort cher le repos et peut-être l'oubli. Il avait été élève de l'Université de Louvain où

l'on conserva longtemps le souvenir de ses brillantes études. A vingt ans, en 1540, il vint à Paris et y vécut sous le toit du célèbre juriconsulte Charles Du Moulin. Après une courte apparition dans sa famille, en 1542, et une très-problématique visite à la cour de Bruxelles, il retourna à Paris et y publia ses commentaires sur Justinien dont quelques exemplaires portent : Louvain, sur le titre comme lieu d'impression. C'est à ce moment-là que lui arriva une fâcheuse affaire : Il avait conversé à Arras avec un grand hérétique auquel on fit un procès et que l'on brûla vif. Il fut ajourné comme complice, et, n'ayant pas comparu devant les inquisiteurs de Tournai, puni, par contumace, d'un bannissement perpétuel avec confiscation de ses biens. Cette sentence fit du bruit ; elle poussa Baudouin à courir le monde. A Strasbourg, il se lia avec Bucer, et il alla à Genève, où son abjuration lui valut toute la confiance de Calvin, dont il devait si étrangement abuser dans la suite. Pendant plus de dix ans, de 1546 à 1557, il parcourut la Suisse, l'Allemagne la France, allant ici à la messe et là au prêche, suivant les circonstances ; mais, disons-le aussi, étudiant, professant avec éclat et écrivant sans cesse les plus beaux traités du monde sur des questions de jurisprudence ou de théologie. Le chanoine Paquet donne une liste de ses ouvrages qui ne compte pas moins de trente-cinq numéros, et elle n'est pas complète. Nous ne la compléterons point dans le cours de cette notice. Nous croyons obéir davantage à l'esprit dans lequel a été conçue la *Biographie Nationale*, en étudiant de près quelques faits de la vie de notre savant qui touchent à notre histoire et qui n'ont pas été soumis jusqu'ici à une discussion suffisante. La sentence portée contre lui l'empêchait de revoir sa patrie. Elle fut révoquée au bout de vingt ans, le 27 mai 1563, à la demande de Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai et de quelques autres amis de Baudouin. Des conditions très-dures accompagnaient ce pardon ; il les accepta cependant, et s'en vint à Louvain au

mois de juillet pour y abjurer, de bouche, ses erreurs et se rétracter par écrit. La publicité donnée à cet événement porta une si grande atteinte à sa réputation, qu'il nous est impossible de voir en lui le confident du prince d'Orange et le secrétaire de la révolution. Nos meilleurs historiens disent cependant qu'il rédigea le fameux *Discours au roy* de 1565, et quelques-uns d'entre eux vont jusqu'à lui attribuer la non moins fameuse requête des Nobles, présentée l'année suivante, au mois d'avril, à la duchesse de Parme. Voici, selon nous, ce qui peut avoir conduit à cette double erreur. Étant professeur de droit à l'Université de Douai, en 1564, il fut appelé à Bruxelles par le prince d'Orange qui se préoccupait fort, dans ce moment-là, de trouver un moyen de rapprocher les catholiques et les protestants. Notre juriconsulte, devenu circonspect, crut devoir accepter l'entrevue, mais il demanda, à ce qu'il paraît, qu'elle eût lieu sous les ombrages discrets de la forêt de Soignes qui s'étendait alors jusqu'aux portes de Bruxelles. Le prince d'Orange y consentit sans peine. Baudouin développa à cette occasion les arguments qu'il avait présentés deux ans auparavant au roi de Navarre, également tourmenté du désir d'en venir à une paix religieuse ; le prince d'Orange les approuva à son tour, et la conséquence en fut la publication clandestine d'un *Commentaire sur le fait de la réformation de l'Église*. Ce livre, qui fit sensation, porte la date de 1564. Le gouvernement espagnol le jugea dangereux, puisque nous rencontrons une ordonnance du 28 mai 1565 qui en défend le colportage et la lecture sous des peines sévères. Nous nous sommes assuré que le nom de Baudouin ne fut point prononcé dans cette affaire ; il ne le fut pas davantage à l'occasion du *Discours au roy* de 1565. C'eût été pis qu'un traité en faveur de la tolérance ; ce n'est plus, en effet, une œuvre de morale, mais bel et bien un traité de polémique religieuse, flagellant sans pitié les pères du concile de Trente et mettant sans façon l'Évangile au-dessus du pape. Baudouin, tel que nous le connaissons,

Baudouin, qui, chaque fois qu'il montrait en chaire à Douai, devait exalter le catholicisme et maudire et détester toutes les sectes, n'a pu écrire un pareil livre. On aura confondu le *Commentaire* dont nous venons de parler, et qui a été, dans la suite, hautement avoué par son auteur, avec le *Discours au roy*. Il protesta d'ailleurs par sa conduite contre toute supposition de nature compromettante en allant saluer à Bruxelles le duc d'Albe, qui était homme à le faire pendre sur le moindre soupçon. On sait aujourd'hui que l'auteur de la requête des Nobles était Nicolas de Hames dit Toison-d'Or. Quant au *Discours au roy*, il aura été composé en collaboration par Louis de Nassau, Jean de Marnix et Nicolas de Hames. L'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes frappa à tel point Baudouin que, craignant d'être invité à aller siéger dans le conseil des troubles à côté d'un Delrio ou d'un Vargas, il se sauva en France. Nommé, en 1568, maître des requêtes du duc d'Anjou, il commençait à se rassurer quand la Saint-Barthélemy vint de nouveau le faire trembler pour ses jours et le jeta dans un mortel embarras. On exigeait de lui qu'il composât une justification de cet acte de haute barbarie ; mais, d'après De Thou, il s'en défendit énergiquement. Son maître le lui pardonna ; il le combla même de nouvelles faveurs à l'occasion de son élection au trône de Pologne. Baudouin, devenu conseiller d'État, était désigné pour accompagner dans son royaume le nouveau souverain, quand la mort le surprit dans la force de l'âge. Paquot affirme qu'il expira dans des sentiments très-catholiques, entre les bras du célèbre jésuite Jean Maldonat.

On ne prête qu'aux riches ; c'est ce qui a démesurément allongé la liste de ses ouvrages. Voici l'indication des principaux et des plus authentiques : 1° *Justiniani, sacratissimi principis, leges de re rusticâ* ; interprete et scholiaste Franc. Balduino. Item : *Ejusdem Justiniani Novella constitutio prima de hæredibus et lege Falcidiâ, cum latinâ interpretatione et scholiis ejusdem F. Balduini*. Paris et

Louvain, 1542 ; in-4°. — 2° *F. Balduini Atreb. Jurisc. in suas annotationes in libros quatuor Institutionum Justiniani imper. Prolegomena sive Præfatio de jure civili*. Paris, 1545 ; in-4°. — 3° *Justinianus, sive de Jure novo commentariorum libri IV*. Paris, 1546 ; in-12 ou in-8° du temps. — 4° *Annotationes in lit. de ædilito edicto et redhibitione, et quanto minoris ex libro XXI Pandectarum*, publié vers 1547. — 5° *Brevés commentarii in præcipuis Justiniani imp. Novellas, sive authenticas constitutiones*. Lyon, 1548 ; in-4°. — 6° *Ad leges Romuli regis. Ejusdem commentarii de legibus XII tabularum*, 1550. Paris, 1554, in-fol. ; Bâle, 1557 ; in-8°. — 7° *Constantinus Magnus, sive de Constantini imp. legibus ecclesiasticis atque civilibus commentariorum libri II*. Bâle, 1556, in-8°. — 8° *Catechesis juris civilis*. Bâle, 1557 ; in-8°. — 9° *Notæ ad libr. I et II Digestorum seu Pandectarum*. Bâle, 1557 ; in-8°. — 10° *Commentarius ad edicta veterum principum romanorum de Christianis*. Bâle, 1557 ; in-8°. — 11° *Scævola, sive commentarius de jurisprudentiâ Mucianâ*. Bâle, 1558 ; in-8°. — 12° *Ad leges de Jure civili : Vocamiam, Falcidiam, Juliam, Papiam Popæam, Rhodiam, Aquiliam, commentarius*. Bâle, 1559 ; in-8°. — 13° *M. Minucii Felicis Octavius restitutus*. Heidelberg, 1560 ; in-8°. — 14° *De institutione historiæ universæ, etc., libri duo*. Paris, 1561 ; in-4°. — 15° *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus commentarius*. Paris, 1562 ; in-4°. Traité virulent contre Calvin. — 16° *Responsio altera ad J. Calvinum*. Paris, 1562 ; in-8°. — 17° *Ad leges majestatis, sive perduellionis lib. II*. Paris, 1563 ; in-8°. — 18° *S. Optati lib. VI de schismate Donatistarum*. Paris, 1563 ; in-8°. — 19° *Discours sur le faict de la réformation de l'Eglise, s. n. n. l.*, 1564 ; publié également en latin, s. n. n. l. — 20° *Disputatio adversus impias Jacobi Andree theses de majestate hominis Christi*. Paris, 1565 ; in-8°. — 21° *Panégiric de F. Balduin sur le mariage du Roi*. Angers, 1571 ; in-4°. — 22° *Notes sur les coutumes générales d'Artois*. Paris, 1704 ; in-4°. — 23° *Traité de la grandeur et*

excellence de la maison d'Anjou, manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale à Paris, sous le n° 9864. C. Rahlenbeck.

P. Bayle, *Diet. hist.*, t. I. — Paquot, *Mémoires*, t. III, 8°. — Eug. et Em. Haag, *la France protestante*, t. I. — Backhuysen vanden Brinck, *Het huwelyk van Willem van Oranje*. Amst., 1833. — Ch. Rahlenbeck, *Notes sur les auteurs etc., de pamphlets politiques et religieux du XVI^e siècle*. *Bull. du Bibliophile Belge*, t. XVI. — Groen, *Archives de la maison d'Orange*, t. I. — M. Adami, *Vita Germ. jureconsultorum*. Heidelberg., 1620.

BAUDRENCHIEU (*Jean DE*), poète, né à Tournai. **XV^e SIÈCLE**. Voir **JEAN DE BAUDRENCHIEU**.

BAUDRI I^{er}, évêque de Liège. **X^e siècle**. Voir **BALDÉRIC I^{er}**.

BAUDRI II, évêque de Liège. **XI^e siècle**. Voir **BALDÉRIC II**.

BAUDRI, évêque de Tournai. **XII^e siècle**. Voir **BALDÉRIC**.

BAUDRI, chroniqueur. **XI^e siècle**. Voir **BALDÉRIC**.

BAUDRI ou **BALDERIC**, biographe, né à Florennes, pays de Liège, mort après 1156. On manque de renseignements sur les premières années de sa vie. Sa biographie ne commence, pour nous, que dans la première moitié du **XII^e siècle**, époque à laquelle on le trouve attaché en qualité d'avocat en cour de Rome, au pape Eugène III qu'il accompagna en France en 1147. Albéron, archevêque de Trèves, eut l'occasion de l'entendre plaider (*causas discutere*) à Paris. Il fut si enchanté de son éloquence qu'il le détermina à le suivre et le chargea de la direction de l'école de Saint-Pierre, à Trèves. Dès ce moment il vécut dans l'intimité de ce prélat distingué, l'accompagna souvent et fut ainsi mis à même de connaître les moindres particularités de son existence assez agitée. Deux ouvrages sont consacrés à retracer la vie de cet archevêque : l'un en vers, rédigé par un anonyme, s'étend jusqu'à l'année 1145 ; l'autre, en prose, du à la plume de Baudri et que celui-ci acheva sous l'archevêque Hellin, successeur d'Albéron. En 1156, nous le trouvons mentionné comme *magister scolæ* et prévôt de Saint-Siméon. Après cette époque, son nom disparaît et l'on n'en retrouve plus de traces. Wibald, le célèbre abbé de Stavelot, vante sa science,

son esprit et son éloquence, dans la lettre qu'il lui adressa à son entrée en fonctions comme écolâtre. Sa *Vie d'Albéron*, publiée dans la collection de Pertz, justifie en partie ces éloges. On y voit un grand amour de la vérité joint à beaucoup d'impartialité. C'est un des documents les plus souvent cités pour cette époque de l'histoire de l'archevêché de Trèves. Du reste, cet ouvrage et le poème de l'anonyme se complètent l'un l'autre, quoique le premier offre des renseignements plus complets et plus précis. Le style en est habituellement élégant ; les citations d'Ovide et d'Horace, intercalées dans le texte, prouvent que l'auteur était familiarisé avec la littérature classique.

Bon de Saint-Genois.

Pertz, *Monumenta Germaniæ historica: Scriptorum*, t. VIII, pp. 234-239. — *Gesta Alberonis*, (éd. Waitz). — *Hist. littéraire de la France*, t. XII, p. 677.

BAUDRY (*Pierre*), historien, né à Mons, le 5 août 1702, mort à l'abbaye de Saint-Ghislain, le 1^{er} mai 1752. Après avoir fait ses humanités au collège de Houdain, à Mons, il alla étudier la philosophie à l'Université de Louvain. Il prit à l'âge de vingt ans, au mois de juin 1722, l'habit de bénédictin à l'abbaye de Saint-Ghislain, et fut ordonné prêtre le 29 mars 1727. Il devint successivement, dans cette abbaye, professeur de théologie, maître des novices, trésorier et sous-prieur jusqu'en 1740, année où il fut appelé aux fonctions de prieur par le nouvel abbé Nicolas Brouwet. Nous ne connaissons aucune des particularités de la vie de Baudry ; il vécut à l'abri des agitations du monde, au fond de son abbaye et consacra son temps à écrire l'histoire de son couvent. L'œuvre qui a fait passer son nom jusqu'à nous est intitulée : *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain de 633 jusqu'en 1754*, rédigée par dom Baudry, continuée par dom Durot. Ces annales, formant deux volumes in-folio manuscrits de 191 et 236 pages et comprenant 11 livres, reposent à la bibliothèque publique de Mons. L'auteur débute par une longue préface, commence son histoire à l'an 600 et s'arrête à 1671 ; la mort l'empêcha

d'aller plus loin. Durot reprit l'œuvre interrompue et la poursuivit jusqu'en 1754 ; mais cette continuation est loin de valoir le commencement. M. De Reiffenberg, dans le t. VIII des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut*, etc., a publié les neuf premiers livres (jusqu'en 1604) des *Annales* de dom Baudry.

J. Delecourt.

BAUDUIN RITHOVIVS, évêque, ecclésiastique, né à Rithove (ancien Brabant), XVII^e siècle. Voir RITHOVIVS (*Martin-Bauduin*).

BAUDUIN (*Dominique*), professeur d'histoire à l'École centrale de la Meuse-Inférieure, né à Liège, le 14 novembre 1742, mort en cette ville, le 3 janvier 1809. Prêtre de l'Oratoire, instruit, tolérant, musicien distingué et très-mauvais poète, il a consacré la plus grande partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse. L'état civil de Liège lui donne la qualité d'*ex-chanoine*, mais nous croyons qu'il n'a jamais possédé ce titre.

Il a publié : 1^o *Essai sur l'immortalité de l'âme*. Dijon, 1781, in-12. Seconde édition sous ce titre : *De l'immortalité de l'homme ou essai sur l'excellence de sa nature*. Liège, 1805, in-12 ; — 2^o *La religion chrétienne justifiée au tribunal de la philosophie et de la politique*. Liège, 1788, in-12, même édition avec un nouveau titre et la rubrique : Liège, Lemarié, 1807 ; — 3^o *Discours sur l'importance du ministère pastoral*. Liège, in-8^o ; — 4^o *Considérations sur les guerres de commerce*. Liège, in-8^o ; — 5^o *Le patriotisme français. Poème*. Maestricht, an XI, in-4^o ; — 6^o *Poème à l'occasion du sénatus-consulte qui proclame Napoléon Bonaparte empereur des Français*. (Anonyme.) Maestricht, an XII, in-8^o. Ul. Capitale.

De Villenfagne, *Mélanges* 1810, p. 336.

BAUHUYSSEN (*Bernard VAN*), ou **BAUHUYS** poète latin, né à Anvers en 1575 et mort dans cette ville, le 25 novembre 1619.

Entré à l'âge de seize ans dans la Compagnie de Jésus, il s'adonna très-jeune à la prédication et s'y fit un certain renom. Plus tard, il fut nommé professeur au collège des Jésuites à Bruges et prêcha

avec distinction dans plusieurs villes de la Belgique. Il publia, à Anvers et à Cologne, successivement en 1616, 1619, 1620 et 1634, un recueil de poésies latines, sous le titre de : *Epigrammatum libri V*, dans lequel se trouve ce fameux vers qu'on a appelé *Protheus parthenicus* :

Tot tibi sunt dotes, virgo, quot sidera cælo.

Ce vers susceptible d'être transformé, avec les mêmes mots, de mille et vingt-deux manières différentes, correspondait par ces diverses inversions au nombre des étoiles calculé jusqu'alors. Jacques Bernoulli et le P. Prestet ont prouvé depuis : l'un, que ce vers pouvait être modifié trois mille trois cent soixante-seize fois ; l'autre, trois mille trois cent douze, sans en altérer la cadence. Les poètes néo-latins se complaisaient à exécuter ces tours de force littéraires. Aussi Erycius Puteanus ne laissa-t-il pas passer une si belle occasion de se singulariser, comme il en avait l'habitude. Il publia les mille vingt-deux combinaisons rythmiques de ce vers célèbre dans un ouvrage intitulé : *Pietatis thaumata in Bernardi Bauhusii e societate Jesu Protheum parthenicum unius libri versum unius versus librum*. Antv. Plantin, 1617, in-4^o. Il est encore auteur d'un recueil de cantiques en flamand, publié à Anvers, en 1617.

Du reste, Bauhuis était un poète de mérite ; ses *Epigrammata* renferment de très-beaux vers où l'élévation de la pensée se joint parfois à la pureté et à la correction de la forme.

Bon de Saint-Genois.

Hofmann-Peerlkamp, *De vita poet. Neerlandorum qui carmina latina composuerunt*, p. 263-265. — De Backer (Aug. et Alb.), *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, pp. 49-50. — *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par F. Didot, t. IV.

* **BAURSCHEIT** (*Jean-Pierre VAN*), le Vieux, sculpteur et architecte, né à Würmerdorff près de Bonn, le 8 décembre 1669. Immerzeel lui consacre quelques lignes en le nommant Pierre van Baurseheit ; cet auteur ne fait aucune mention de son fils et néglige plusieurs particularités importantes de la vie du père, particularités qui ont été recher-

chées et publiées par les auteurs du catalogue du Musée d'Anvers. Van Baur-scheit quitta jeune sa patrie et vint à Anvers où il entra dans l'atelier du célèbre sculpteur Pierre Scheemaeckers. Décidé à se fixer définitivement dans la ville artistique par excellence, Jean-Pierre se fit recevoir dans la corporation de Saint-Luc et y fut inscrit comme franc-maître, en 1695. Non-seulement le jeune artiste voulait devenir sculpteur, mais, il s'était en même temps adonné à l'architecture ; il consacra son adoption d'une nouvelle patrie, en épousant, la même année de sa réception à Saint-Luc, Marie-Catherine Baets, fille d'un marchand de tableaux et dont les frères, Pierre et Marc, étaient tous deux peintres. Trois enfants naquirent de cette union, deux filles et un fils, l'architecte et statuaire dont on parlera plus loin. Malheureusement Van Baur-scheit perdit sa femme peu de temps après la naissance de ce fils. En 1704, il se maria avec Isabelle de Coninck qui, à son tour, lui donna trois enfants, deux fils et une fille. Par son talent comme par les qualités honorables de son caractère, Baur-scheit avait su se faire à Anvers, quoique étranger, un grand nombre d'amis ; ses alliances honorables, sa conduite, lui attirèrent la protection de l'autorité et il fut nommé sculpteur et architecte du roi ; en même temps, le souverain le chargea de diriger les travaux publics. De 1709 à 1713, il exerça les fonctions de contre-waradin de la monnaie de Brabant, à Anvers. Dans cette dernière année il transmit cette place à son fils, Jean-Pierre le jeune. Nous ferons remarquer qu'on n'obtenait le titre de contre-waradin que grâce à une protection toute spéciale, car divers privilèges fort importants y étaient attachés.

« Jean-Pierre van Baur-scheit, le vieux, » dit le catalogue du Musée d'Anvers, » mourut en mai 1728, dans la maison » dite *Reuzenhuis* (maison des géants), » rue des Nattes, à Anvers. Cet édifice, » dont la façade était ornée d'une statue » de Salvius Brabo, le vainqueur du fa- » bleux géant d'Anvers, Druon Antigon, » appartenait, à cette époque, à la com- » manderie de Pitsenbourg, de l'ordre

« Teutonique, établie à Malines ; il fut » détruit par un incendie, au mois de » juillet 1856. »

C'est dans l'église de Sainte-Walburge qu'on déposa les dépouilles mortelles de Van Baur-scheit, sous une simple pierre ne portant que son nom de famille. C'est à Anvers que se trouvent naturellement les principales œuvres de notre artiste. Au Musée se voit le buste de Philippe V d'Espagne, successeur de Charles II, en perruque, en cuirasse et en haubert, un ample manteau jeté sur ses épaules, l'ordre de la Toison d'or sur la poitrine, celui du Saint-Esprit sortant de dessous le manteau, à droite ; le personnage est fièrement campé, la tête expressive a beaucoup de noblesse, la bouche respire la fierté et le dédain. L'œuvre est signée : *I. P. Van Baur-scheit ad vivum F. A. MDCC*. Le modèle avait donc dix-sept ans. A l'église de Saint-Paul, autrefois les Dominicains, on trouve plusieurs morceaux de Van Baur-scheit, le père. Un autel en marbre, celui du Saint-Rosaire, est orné de plusieurs statues ; on remarque celles de la Vierge, de l'Enfant Jésus, de sainte Catherine et de saint Dominique. Une *Mater dolorosa*, en marbre blanc, dans la même église, passe pour un chef-d'œuvre du maître. Un autre temple d'Anvers doit également une partie de son ornementation au sculpteur Van Baur-scheit, c'est l'ancienne église des Jésuites dédiée à saint Charles Borromée. Les statues du portail et la chaire de vérité méritent surtout d'être citées ; on y admire les confessionnaux, les boiseries et les bas-reliefs de la partie gauche du chœur. M. Chrétien Kramm dit avoir vu de notre artiste une statuette sur un piédestal, au-dessus d'un bénitier, et représentant une Vierge avec l'Enfant, de mérite peu transcendant et signée comme suit : *Nobil. P. V. Baur-scheit statuarius et architectus Cæsaris inventor et fecit 1723*.

Ad. Siret.

BAURSCHEIT (Jean-Pierre VAN), dit le Jeune, architecte et sculpteur, né à Anvers le 27 avril 1699, décédé dans la même ville en 1768. Cet artiste, fils de Jean-Pierre van Baur-scheit, dit le Vieux, et de Marie-Catherine Baets, sa pre-

mière femme, fut initié dans la culture des arts par son père, qui était également sculpteur et architecte. On l'admit dans la corporation de Saint-Luc en 1712, et les ouvrages qu'il produisit lui valurent bientôt une réputation méritée. Il ne tarda pas à être pourvu d'une riche clientèle et fit, entre autres, les plans de trois grandes habitations, dont on admire l'ordonnance élégante des façades, notamment le château de s'Gravenwesel, dans la campagne anversoise, l'hôtel servant aujourd'hui de palais royal, que fit bâtir, à grands frais, à la place de Meir, à Anvers, Melchior van Susteren, seigneur dudit s'Gravenwesel, et l'hôtel d'Arnould du Bois, seigneur de Vroylande, occupé de nos jours par la Banque d'Anvers, dans la rue Neuve. L'autel du Saint-Sacrement, dans la cathédrale, entrepris en 1743 et terminé seulement en 1751, compte aussi au nombre des meilleurs ouvrages de ce maître, qui cessa, quelques années avant sa mort, l'exercice de son art, une infirmité l'obligeant fréquemment à garder le lit. D'après M. J.-B. Vanderstraelen (*Jaerboek der Gilde van Sint Lucas binnen Antwerpen*. 1855, page 239), à qui nous empruntons la majeure partie des détails précédents, Van Baurseheit mourut subitement dans la nuit du 9 au 10 septembre 1768 et fut enterré le 12 de ce mois, dans la grande nef de l'église de Sainte-Walburge, sous la pierre sépulcrale de ses parents. Aux mérites de Jean - Pierre van Baurseheit, comme sculpteur et architecte, il convient d'ajouter la noblesse de son caractère et le dévouement avec lequel il donna gratuitement, durant quatorze ans, de 1741 à 1755, l'enseignement de l'architecture aux élèves de l'Académie d'Anvers, institution dont l'existence était fort compromise à cette époque. Van Baurseheit mourut célibataire.

Chev. L. de Burbure.

BAUT DE RASMON (François-Pierre-Ignace, baron), homme de guerre, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, naquit à Gand le 22 juillet 1745 et mourut à Peterwaradin, en Esclavonie (empire d'Autriche), le 17 février 1816. Dès l'âge de

quatorze ans, le baron Baut entra au service de l'Autriche en qualité de cadet, dans le régiment d'infanterie *Wartensleben*, n° 28. On était alors au milieu de la guerre de Sept-Ans, de sorte que les occasions de se distinguer ne manquèrent pas au jeune volontaire; sa conduite à la bataille de Torgau (novembre 1760) lui valut la grade de sous-lieutenant; il assista ensuite aux journées de Partschendorf, Münchenfrei, de Freiberg qui marquèrent la dernière campagne de l'Autriche contre la Prusse (1762). Lorsque commencèrent les guerres de la révolution française, le baron Baut, qui était devenu capitaine, fit partie des corps autrichiens qui combattirent sur le Rhin; il fut nommé major en 1795, puis lieutenant-colonel l'année suivante, après s'être distingué à Isny. La réputation de valeur dont il jouissait le fit désigner pour le commandement d'un des bataillons de grenadiers que l'Autriche avait organisés spécialement depuis le commencement de sa lutte avec la république française. Ces bataillons ayant été supprimés au mois de décembre 1797, à la suite de la paix de Campo-Formio, le lieutenant-colonel Baut entra avec son grade dans le régiment d'infanterie de Vukassovick, n° 48, et la guerre ayant recommencé bientôt après, il alla combattre en Italie et se signala à la bataille de Novi (15 août 1799) par un brillant fait d'armes qui lui valut la croix de l'ordre de Marie-Thérèse, ainsi que sa promotion au grade de colonel (1800). L'année suivante, il fut appelé au commandement du régiment d'infanterie de Bellegarde, n° 44, et en 1802, il obtint, en récompense de quarante-deux années de loyaux et brillants services, le titre de baron. En 1805, il alla de nouveau prendre part à la guerre contre la France, mais en 1807, les blessures nombreuses qu'il avait reçues pendant le cours de sa longue carrière l'obligèrent à prendre sa pension; il reçut à cette occasion le grade honoraire de général. Plus tard, il exerça encore le commandement de Peterwaradin.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon der Kaiserthums Oesterreich*.

BAUTERS (*François*), écrivain ascétique, né à Gand le 15 novembre 1672, mort le 15 décembre 1741. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Malines, le 3 octobre 1689, enseigna les humanités successivement à Anvers et à Maestricht, et plus tard exerça, pendant de longues années, les fonctions du saint ministère à Bruges, où il mourut.

Voici les titres des ouvrages qu'il a publiés : 1^o *Verheffingen van het godvruchtig en devoot Broederschap ofte vergaderinge voor alle Christi Geloovige genoemt Devotie tot onsen Heere Jesus-Christus stervende aen het kruys, en tot de Alderh. Maegd Maria syne bedrukte Moeder, om te bekomen eene goede Dood.* Tot Brugge, by Pieter Vande Capelle, 1733; volume in-12 de 46 pp. — *Byvoegsel*, 7 pp. — 2^o *Geestelyke oefeningen getrocken uyt de oeffeningen van den H. Ignatius Loyola, instelder der Societeyt Jesu; en uyt andere schryvers die de selve nytgeleyt hebben.* Tot Brugge,

by Andreas Wydts, 1740; vol. in-12 de 396 pp. E.-H.-J. Reusens.

Aug. et Al. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 4^e série, p. 43.

BAUTKEN (*Liévin*), poète flamand et chapelain de la Société de rhétorique de Sainte-Barbe, à Gand, au commencement du xvi^e siècle. Nous ne connaissons de cet auteur qu'une seule composition en vers, que Marc van Vaernewyck nous a conservée dans l'histoire de l'empereur Charles V. Elle contient une description détaillée et très-intéressante des fêtes qui furent données à Gand, à l'occasion de la naissance et du baptême de ce prince; en voici le titre : *De waerachtighe gheschiedenisse van allen gheloofvoerdighe saken van den alder onverwinnelycsten ende aldermoghensten keyser van Roomen, Carolus V, coninck van Spangniën, enz., met allen gheschiedenissen die binnen onsen tyden hier ende in ander landen gheschiet zyn, beginnende van den jare 1500 tot den jare 1564.* Te Ghendt, by Gheeraerd t van Salenon, 1564; in-4^o. Ph. Blommaert.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ERRATA ET RECTIFICATIONS DU 1^{er} VOLUME.

LITTERA A.

- Page 84, ligne 27, au lieu de : *Hadrianus*, lisez : *Adrianus*.
- " *Ibid.*, " 46, " *Emannuelem*, " *Emanuelem*.
- " *Ibid.*, " 46, " *Hadrianum*, " *Adrianum*.
- " 141, " 49, après le mot : incendiée, ajoutez : en partie.
- " 153, " 10, au lieu de : Spangenberg, lisez : Spangenberg.
- " *Ibid.*, " 33, " Beningsen, " Bening.
- " 154, " 40, " *Cambria*, " *Cimbria*. (L'ouvrage d'Alaers, indiqué sous le n° 4 comme écrit en flamand, a été rédigé en bas allemand (*platt-deutsch*).
- " 211, " 21, " 16 janvier, lisez : 17 janvier.
- " 222, l. 12 et 16, " Ballinger, " Bullinger.
- " 247, ligne 33, " Aduatua, " Atuatua.
- " 252, " 5, " pourraient, " pouvaient.
- " 258, " en note, " Fargot, " Tasget.
- " *Ibid.*, " 27, " Dynter, " Turnhout.
- " 335, " 43, 45, 46, Odlobo, ajoutez : aujourd'hui Oelen.
- " " " Hoybeke, " " Huyk.
- " " " Burente, " " Beersel.
- " 342, ajoutez au bas de l'article de M. Dewalque :
Dr Habets, *Notice sur M. N.-G.-A.-J. Ansiaux*. Liège, 1842.
- " 350, " 5, au lieu de : *illuminatore*, lisez : *illuminatori* (sic).
- " *Ibid.*, " 6, " *commorante*, " *commoranti* (sic).
- " *Ibid.*, " 7, " *illuminari*, " *illuminandi* (sic).
- " *Ibid.*, " 8, " *Rummen*, " *Rumnen*.
- " 352, " 15, " 1508, " 1503.
- " 361, " 11, " un recueil des poésies flamandes, lisez : un ouvrage en prose flamande.
- " 365, " 23, " ARDÉE (D'), lisez : DARDÉE.
- " *Ibid.*, " 24, " Huy, " Marimont.
- " 503, " 37-39, " Jean Asseliers, historien, greffier, ainsi que Asseliers, le chancelier, lisez : Jean Asseliers, historien, secrétaire et audencier.
(Voir l'article qui précède.)
- " 567, " 27, " Vinckeboos, lisez : Vinckeboons.
- " 572, " 4, " Rainalmia, " de Renialme.
- " 622, " 2, " secrétaire communal, " avocat.





3 2044 054 248 950

